This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 18.7 Bd. Aug. 1895.

Harvard College Library.

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON,

(Class of 1830).

"For books relating to Politics and Fine Arts."

15 Jan. — 13 Apr. 1895.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

113e LIVRAISON

1er JANVIER 1895

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1895

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1895

Pages

I. — LE LIVRE DE TOBIE ET LES PREMIERS MONARQUES SARGONIDES D'ASSYRIE, par **M. l'abbé Fl. de Moor**. . . 5

II. — LES STYLITES. — SAINT SYMÉON ET SES IMITATEURS, par **le R. P. Hipp. Delehaye, S. J.** 52

III. — LA CAMPAGNE DE CHARLES VII EN GASCOGNE. — UNE CONSPIRATION DU DAUPHIN EN 1446, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS, par **M. A. Breuils** 104

IV. — MIRABEAU ET LE COMTE DE PROVENCE. — L'AFFAIRE FAVRAS, par **M. Marius Sepet** 140

V. — MÉLANGES : UN POLITICIEN AU XVIe SIÈCLE. — GUY CHABOT DE JARNAC (1562-1568), par **M. Denys d'Aussy**. 173

LA QUESTION DE GIBRALTAR AU TEMPS DU RÉGENT, D'APRÈS LES CORRESPONDANCES OFFICIELLES, 1720-1721, par **le R. P. Bliard, S. J.** 192

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, D'APRÈS SON DERNIER HISTORIEN, par **M. Henry Cochin**. 210

LE JOURNAL D'UN CONSTITUANT, par **M. L. Pingaud**. 229

LE CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAULD, par **M. l'abbé E. Vacandard** 235

UN DINER DE CORPS D'AUTREFOIS, par **M. A. Spont**. 243

VI. — COURRIER ITALIEN, par **Léon-G. Pélissier**. 249

VII. — COURRIER DU NORD, par **M. E. Beauvois** 262

VIII. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos**. 267

IX. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** 285

X. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 296

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. LVII. 1er JANVIER 1895.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XIII

(LVIIe DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1895

Digitized by Google

XIII. 113
7/2 18.1
699.21 1875, Jan. 15 – Sept. 13.
Saint Louis

Digitized by Google

LE LIVRE DE TOBIE

ET LES

PREMIERS MONARQUES SARGONIDES D'ASSYRIE

Le récit contenu dans le livre de Tobie se présente avec les apparences d'un récit strictement historique. Mais, à entendre certains savants, les apparences seraient ici trompeuses. C'est qu'à leur avis ce livre renferme plusieurs données certainement en désaccord avec les données réelles de l'histoire assyrienne, bien établie maintenant au moyen des documents cunéiformes.

Nous examinerons dans cette étude si cette allégation est fondée ; s'il n'y a pas lieu, au contraire, de reconnaître une harmonie parfaite entre le contenu du livre de Tobie et l'histoire véritable des premiers monarques Sargonides d'Assyrie.

Le livre de Tobie ne contient pas seulement l'histoire de Tobie l'ancien ; il contient aussi l'histoire de Tobie le jeune, son fils, dont le décès fut, selon la chronologie du livre, postérieur de dix ans à la chute de Ninive et à l'effondrement de l'empire d'Assyrie prédits, selon une allégation formelle du récit, par Tobie l'ancien.

Une étude attentive du contenu du livre de Tobie, confronté avec les documents assyriens afférents à l'époque où nous transporte ce livre, est de nature à convaincre tout esprit exempt de parti pris qu'on ne saurait pas, à moins de méconnaître les règles d'une saine critique, ratifier l'espèce d'ostracisme dont quelques savants persistent à vouloir frapper cette œuvre biblique. Dans les pages qui suivent nous fournirons les preuves que le livre de Tobie a la valeur d'un véritable document historique et qu'il renferme un bon nombre de données intéressantes tant au point de vue de l'histoire des premiers monarques Sargonides d'Assyrie qu'au point de vue de l'histoire des Israélites

Digitized by Google

emmenés captifs en Assyrie après l'effondrement du royaume des dix tribus.

Notre mémoire comprendra six paragraphes.

Dans le § I nous traiterons brièvement du caractère du récit et de la date probable de la composition du livre.

Dans le § II nous essaierons d'établir le caractère strictement historique du livre en montrant la concordance parfaite de ses principales données entre elles ainsi qu'avec les données des documents historiques de l'Assyrie.

Dans le § III nous donnerons un essai de solution de la grave difficulté chronologique résultant de la place occupée actuellement dans le livre de Tobie par les passages I, 24-25 de la Vulgate, et I, 19-21 du texte grec.

Dans le § IV nous essaierons de résoudre la difficulté provenant de la qualification de *fils de Salmanassar* appliquée à Sennachérib dans le passage I, 18 de la Vulgate.

Dans le § V nous donnerons un résumé des principaux événements contenus dans le livre de Tobie, que nous classerons conformément à l'ordre chronologique dans lequel, selon nous, ils figuraient dans le récit.

Enfin nous donnerons dans un § VI, en guise d'appendice, un aperçu des dates principales de l'histoire des deux Tobie.

I.

CARACTÈRE DE LA NARRATION ET DATE PROBABLE DE LA COMPOSITION DU LIVRE

Le verset premier sert de titre à ce livre.

A partir du verset 2 du texte grec [1] le narrateur parle à la première personne. Il se donne ainsi lui-même pour l'auteur du livre et en même temps aussi pour le héros des événements y consignés.

Tel est le caractère de la narration dans les chapitres I-III des divers textes grecs ainsi que de l'ancienne Itala, qui est la traduction de l'un de ces textes.

[1] Chaque fois que dans la suite nous omettons de mentionner le texte *grec* par les lettres T. G., il faudra considérer les citations comme faites selon la Vulgate.

Digitized by Google

Par contre, dans la Vulgate, traduction faite par saint Jérôme sur un texte chaldéen encore existant de son temps, le récit se fait constamment, déjà dès le début, à la troisième personne.

S'étant aperçu qu'à partir du chapitre IV la narration se faisait aussi dans les versions grecques à la troisième personne, saint Jérôme aura mis, dans un but d'harmonisation, le récit tout entier à la troisième personne. Dans le verset 1 (T. G.) le présent écrit est signalé comme un livre (ספר, *sepher*) des *récits* λόγων, en hébreu דברי, dib'rè de Tobie, c'est-à-dire comme un livre renfermant la narration des faits et gestes et des aventures du héros du récit, racontés par lui-même.

Dans ce livre est donc censée contenue l'histoire de Tobie dit l'ancien, personnage dûment caractérisé par la donnée généalogique qui fait suite aux premiers mots du verset 1. D'où il résulte que le narrateur, lequel, selon le texte grec, se donne lui-même pour Tobie l'ancien et pour l'auteur de cet écrit, a consigné, sous le titre indiqué, dans des Mémoires personnels les choses qui lui étaient arrivées ou sa propre histoire.

Cependant, dans sa forme actuelle, le livre de Tobie contient aussi l'histoire de son fils ou de Tobie dit le jeune, dont il relate même le décès. Il s'ensuit que le titre placé en tête du livre est trop étroit eu égard à son contenu actuel.

Il était en place comme inscription des Mémoires personnels de Tobie l'ancien, mais il devint inadéquat du moment ou l'histoire tout entière de Tobie le jeune fut ajoutée à celle de son père.

Toutefois, en tant que l'histoire de l'un s'enchevêtre dans celle de l'autre, rien ne s'oppose à ce que Tobie l'ancien soit aussi l'auteur de toute cette partie-là, ou l'auteur de l'histoire de son fils, et l'ait insérée dans ses Mémoires.

Il ne saurait pas y avoir de doute que les Mémoires personnels de Tobie l'ancien se sont arrêtés, non pas à la fin du chapitre XIII, mais après le récit de la seconde persécution qu'il subit en 680.

La remarque que nous lisons XIV, 1, les clôturait.

Quant au contenu du chapitre XIV (T. G.) à partir du verset 1ᵇ jusqu'au verset 13 inclusivement, rien ne s'oppose à ce qu'on attribue la rédaction de cette partie à Tobie le jeune; au contraire, tout semble favoriser cette opinion. Il appartenait, en

Digitized by Google

effet, manifestement à ce dernier de compléter, par cette addition faite aux Mémoires de son père, sa propre histoire, dont la majeure partie s'y trouvait déjà relatée.

La consignation par écrit du reste du chapitre XIV, à l'exception toutefois du verset 15 (T. G.), doit être attribuée nécessairement à un autre, pour le motif que nous y trouvons mentionné le décès de Tobie le jeune.

L'auteur de cette seconde addition aux Mémoires de Tobie l'ancien paraît avoir été un de ses petits-fils. Cela me semble résulter du contexte, à savoir de la mention verset 15[b] du fait que Tobie le jeune vit sa descendance jusqu'à la cinquième génération, rapprochée de la mention, verset 16, de son décès et de sa sépulture, sans qu'il soit fait mention du décès et de la sépulture de Sara, son épouse, ni dans ce verset, ni dans le verset suivant et final, alors que celle-ci est encore mentionnée au verset 14. D'où il y a lieu, à mon avis, d'inférer que cette partie finale du récit fut consignée par écrit encore avant le décès de Sara et peu de temps après le moment où Tobie le jeune avait pu voir encore, avant son propre décès, sa descendance arrivée jusqu'à la cinquième génération.

Il résulte de ce qui précède que, dans sa forme actuelle, le livre de Tobie accuse trois rédacteurs différents, à savoir Tobie l'ancien pour toute la partie I, 1-XIV, 1[a], Tobie le jeune pour le passage XIV, 1[b]-13, et enfin un fils de ce dernier pour le reste, jusqu'à la fin du livre.

Nous croyons avoir établi en outre que l'achèvement du livre est antérieur à la mort de Sara, dont nous ignorons la date [1], et que, d'après des indices bien clairs fournis par le texte même, la dernière addition faite à ce livre ne saurait pas être de beaucoup postérieure à la mort de Tobie le jeune, arrivée selon le texte grec en 598.

La dernière addition aux Mémoires de Tobie eut lieu, selon ce texte, après la ruine définitive de Ninive.

Le dernier rédacteur avait tout intérêt, au cas où l'événement

[1] Cette date ne saurait pas cependant être de beaucoup postérieure à celle de la mort de son mari, eu égard au fait qu'elle avait déjà eu *sept* maris différents avant de devenir l'épouse de Tobie le jeune. On peut inférer de ce fait qu'elle n'a guère pu différer beaucoup en âge avec son époux. On comprend que la fin tragique des deux ou trois premiers maris de Sara ait retardé la conclusion des mariages subséquents.

Digitized by Google

était déjà un fait accompli au moment où il publia le présent livre, à y mentionner la ruine de Ninive, qu'il y trouvait prédite à deux reprises diverses, XIV, 6 et 13, par son aïeul, pour faire voir que cette prédiction s'était accomplie.

Aussi le texte grec mentionne-t-il au verset 15, par lequel se termine le récit, que Tobie le jeune apprit encore avant sa mort la nouvelle de la prise de Ninive par Nabuchodonosor et Assuérus, et qu'il s'en réjouit.

La donnée du texte grec, selon laquelle Tobie le jeune atteignit l'âge de cent vingt-sept ans, est préférable à celle de la Vulgate, qui ne lui attribue que quatre-vingt-dix-neuf ans de vie. Le premier chiffre concorde mieux avec ce que dit la Vulgate elle-même, XIV, 15, savoir que Tobie le jeune vit sa postérité arrivée à la cinquième génération, ainsi qu'avec toute l'économie chronologique du livre.

En effet, si nous admettons le chiffre de cent vingt-sept ans, nous obtenons pour chaque génération une moyenne de vingt-trois ans. Quatre générations, comptées chacune à vingt-trois ans, donnent au total quatre-vingt-douze ans. Si à ces quatre-vingt-douze ans nous ajoutons les trente-cinq ans de vie déjà atteints par Tobie le jeune quand il vit la première génération, nous arrivons au chiffre de cent vingt-sept ans [1].

L'exactitude de ce chiffre une fois admise, il s'ensuit qu'on peut tenir aussi pour exacte la donnée du chapitre XIV, 15 (T. G.), savoir que Tobie le jeune apprit, avant de mourir, la prise de Ninive et qu'il s'en réjouit. Ayant, en effet, vécu jusqu'à l'âge de cent vingt-sept ans, c'est-à-dire jusqu'en 598, Tobie le jeune fut manifestement contemporain de la chute de Ninive. La version grecque attribue la prise de Ninive à Nabuchodonosor et à Assuérus [2]. Sous le nom d'Assuérus il faut entendre le roi mède Cyaxare. Quant à Nabuchodonosor, celui-ci aura sans doute eu le commandement en chef des troupes babyloniennes au nom de son père Nabupalassar, alors déjà vieux et usé, et qui mourut dans le courant de l'année qui suivit la prise de Ninive.

[1] En effet, $92 + 35 = 127$.

[2] Nous pensons que ces deux noms ont été substitués à ceux de Nabupalassar et de Cyaxare, soit par le traducteur du livre, soit par quelque copiste à qui ces noms étaient inconnus, mais, par contre, bien connus celui de Nabuchodonosor et celui d'Assuérus ou Xerxès.

Digitized by Google

Dès lors, cet événement pouvait sembler devoir être attribué à Nabuchodonosor, qui fut d'ailleurs associé au trône dès l'an 608.

Personne n'ignore que les savants ne sont pas d'accord touchant la date exacte de la prise de Ninive.

Le P. Palmieri [1] place cet événement à l'an 600; M. Maspéro [2] entre 600 et 608; Lenormant-Babelon [3] le rapporte à l'an 625; le P. Brunengo [4] se rallie à la même date.

Nous croyons, pour notre part, que la vraie date est l'an 608.

Cependant Ninive avait déjà eu à subir un sérieux assaut après la mort d'Assurbanipal.

On comprend facilement combien la puissance de l'empire assyrien doit avoir été ébranlée par les terribles luttes qu'il eut à soutenir contre tous ses vassaux, poussés dès 652 à la révolte par Samassumukin, vice-roi de Babylone et frère cadet d'Assurbanipal, ainsi que par le désastre essuyé en 648 sous les murs de Béthulie par Holopherne et son armée.

Phraorte II, roi des Mèdes, ouvrit la lutte en 651.

C'est ce que nous apprend le livre de Judith, de concert avec Hérodote. Phraorte succomba, il est vrai, dans la lutte, mais son triomphe sur le roi des Mèdes aura sans doute coûté cher à Assurbanipal.

Brûlant du désir de venger la défaite et la mort de son père, Cyaxare II, fils et successeur de Phraorte, s'empressa de profiter de la mort d'Assurbanipal, en 627, ainsi que de l'affaiblissement de l'empire assyrien, pour se ruer de concert avec Nabupalassar, vice-roi de Babylone, dès l'an 626, sur la capitale de l'Assyrie.

Ninive n'échappa à ce premier assaut que grâce à une invasion des Scythes en Médie [5]. Elle succomba sous le second assaut que lui livrèrent les forces coalisées du Chaldéen Nabupalassar et de Cyaxare, roi des Mèdes, en 608 [6].

[1] *De veritate historicâ libri Judith*, p. 21.
[2] *Ouv. cité*, p. 518.
[3] *Ouv. cité*, t. IV, p. 381.
[4] *Il Nabuchodonosor di Giuditta*, p. 32.
[5] Voir, au sujet de cette invasion de Scythes, Hommel, *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 743 et suivantes.
[6] Voir le § IV de notre étude intitulée : *Agonie et fin de l'empire d'Assyrie* dans le *Muséon* (de Louvain), livraison de janvier 1895.

Digitized by Google

Tobie l'ancien avait prédit sur son lit de mort, en 649, la chute du Ninive.

Il s'écoula quarante et un ans entre cette prédiction et son accomplissement.

II.

DU CARACTÈRE STRICTEMENT HISTORIQUE DU LIVRE DE TOBIE

L'auteur principal du livre de Tobie, lequel n'est autre, comme nous l'avons établi, que Tobie l'ancien, nous présente les événements qu'il y a consignés comme de véritables réalités historiques.

Dès lors, de quel droit qualifie-t-on ce livre du nom de roman historique? Pour justifier une pareille manière de voir, qui va directement à l'encontre du témoignage du livre lui-même, il faudrait prouver, ou bien que ses données sont en contradiction entre elles, ou bien que son contenu est en contradiction avec des données certaines de l'histoire profane concernant l'époque où le récit nous transporte. Or, les données du livre sont parfaitement concordantes entre elles. Ensuite, si on compare le contenu du livre de Tobie avec les documents historiques de l'Assyrie et d'autres pays qui y sont mis en scène, on découvre, après un examen sérieux, que leurs données respectives sont pareillement en parfaite harmonie entre elles. Il suffira donc d'établir, d'une part, que le contenu du livre de Tobie n'offre aucune antilogie entre ses diverses données, et que, d'autre part, il se laisse enchâsser sans difficulté aucune dans le cadre de l'histoire de l'empire d'Assyrie et des autres pays pour que le caracière strictement historique du livre soit sauf.

Or, il en est effectivement ainsi. C'est ce que nous allons maintenant essayer d'établir.

Les données du livre lui-même nous transportent à l'époque du règne des monarques assyriens Salmanassar, Sennachérib et Assarhaddon, qui y sont tous les trois mentionnés nominativement [1]. Puis, il résulte des dates qui se dégagent de son

[1] Le dernier n'est pas cité nominativement dans la *Vulgate*, mais bien dans le *texte grec*.

Digitized by Google

contenu, que les derniers événements y relatés tombent sous le règne d'Assurbanipal, un des derniers rois d'Assyrie.

Pour construire le cadre chronologique dans lequel il nous faut enchâsser le contenu de ce livre, nous avons à tenir compte avant tout d'une double et précieuse donnée. La première nous est fournie par le contenu de I, 9. D'après ce passage, Tobie l'ancien était déjà parvenu à l'âge viril quand il prit femme. La seconde se lit I, 11. Elle nous apprend que Tobie avait déjà un fils, mais encore tout jeune, à l'époque de sa déportation à Ninive par Salmanassar.

Nous savons par les fastes du règne de Sargon que ce monarque mit fin à l'existence du royaume des dix tribus par la prise de Samarie, en 721.

Tobie n'ayant pris femme que quand il avait déjà atteint l'âge viril, soit à l'âge de vingt-cinq ans, devait avoir une trentaine d'années lors de sa déportation à Ninive, en 721.

Il résulte, en effet, du passage I, 9ᵇ-10 que Tobie, son fils, était déjà susceptible à cette date d'une certaine éducation religieuse et morale.

Cette donnée suppose à Tobie le jeune quelque chose comme quatre ans d'âge en 721. Elle s'harmonise parfaitement avec le contenu de IV, 21, d'après lequel Tobie le jeune était encore enfant quand son père prêta à Gabelus, son compatriote, déporté à Ragès en Médie, la somme de dix talents d'argent (I, 17). Ce prêt aura été effectué par Tobie, postérieurement à son entrée en fonction comme intendant ou pourvoyeur du roi Sargon (I, 13ᵇ T. G.). Cette fonction lui fournissait l'occasion de visiter ses compatriotes captifs jusqu'en Médie. Nous plaçons donc la date de ce prêt vers l'an 711.

Or, si de cette donnée nous rapprochons les quatre ans d'âge attribués par nous à Tobie le jeune en 721, il résulte que celui-ci pouvait être âgé de quatorze ans à la date de ce prêt et que, par conséquent, il était encore un enfant [1].

Avec cette donnée chronologique se laissent concilier facilement les diverses dates fournies par le récit, comme par exemple celle de XIV, 3, d'après laquelle Tobie l'ancien avait soixante

[1] Le texte original aura porté נער (*na'ar*). Joseph, déjà âgé de seize ans, est désigné sous cette dénomination, Genèse XXXVII, 29, et pareillement Benjamin, son frère, probablement déjà père de plusieurs enfants. Genèse, XLIII, 8.

Digitized by Google

ans quand il fut guéri de sa cécité, et celles de XIV, 1b-2, d'après lesquelles Tobie vécut encore 42 ans après avoir recouvré la vue et mourut à l'âge de 102 ans. Et de fait, d'après les précédentes données, Tobie comptait, lors de sa déportation à Ninive, en 721, trente ans d'âge. Il reste donc, pour parfaire les 102 ans d'âge qui lui sont attribués, encore 72 ans. Or, si nous déduisons ces 72 ans de l'année 721, nous arrivons à l'an 649 comme date de son décès.

Si à la date 649 nous ajoutons ensuite les 42 ans que vécut encore Tobie après avoir été guéri de sa cécité, nous arrivons à l'an 691 comme date de sa guérison.

Enfin, si à cette dernière date nous ajoutons les 60 ans d'âge que comptait alors Tobie, nous remontons à l'an 751 comme date de sa naissance.

A la date de l'an 691, déjà acquise comme date de la guérison de Tobie, il nous faut rapporter, d'après les données du récit des chapitres IV-X, le voyage de Tobie le jeune en Médie, son mariage avec Sara, sa parente, et sa rentrée dans la maison paternelle avec les dix talents d'argent prêtés jadis à Gabelus et avec la moitié de la fortune de Raguël et de son épouse, donnée par eux, en guise de dot, à Sara, leur fille.

Ainsi qu'il est dit I, 21-23, Tobie fut dépouillé une première fois de tous ses biens et forcé de se tenir caché avec sa femme et son fils pour échapper à la mort, après le retour de Sennachérib à Ninive de sa désastreuse campagne en Palestine. Ces événements eurent lieu en l'an 701.

Cette première persécution fut pour Tobie le point de départ de toute une série d'infortunes (II, 9-III), qui durèrent *dix* ans, à savoir de 701 à 691.

En 680, onze ans après son relèvement de ses premières infortunes, Tobie fut pour la seconde fois en butte aux persécutions de Sennachérib [1]. Ses biens furent mis sous séquestre, et lui-même fut condamné à mort quarante-cinq jours avant la fin tragique de ce despote (I, 24-25), arrivée au début de l'an 680 [2].

[1] Voir plus loin, § III, où se trouvent alléguées les preuves d'une *seconde* persécution subie par Tobie en l'an 680.

[2] Voir, au sujet de cet événement, Lenormant-Babelon, *ouv. cité*, t. IV, p. 319; Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 245-248;

Digitized by Google

En cette même année, Tobie fut pleinement amnistié par Assarhaddon, fils et successeur de Sennachérib, grâce à l'intervention en sa faveur du juif Achiachar, cousin de Tobie, appelé Achior (XI, 20), dont le roi Assarhaddon avait fait son premier ministre (I, 21[b], II, 1[a]. T. G.).

Depuis ce moment-là jusqu'à l'heure de son décès en 649, l'existence de Tobie, ainsi qu'il est dit XIV, 4, fut calme et heureuse pendant toute la durée du règne d'Assarhaddon et pendant une partie de celui d'Assurbanipal, fils et successeur d'Assarhaddon.

La seconde persécution, n'ayant duré que quarante-cinq jours, n'est pas prise en considération.

Tobie vécut donc encore environ trente et un ans, opulent et heureux, avec sa famille, à Ninive.

Quant aux données du livre de Tobie concernant Tobie le jeune, elles s'accordent parfaitement aussi avec la chronologie déjà fixée des événements de la vie de son père. Et de fait, d'après le texte grec, XIV, 14, Tobie le jeune atteignit l'âge de 127 ans. Or, âgé qu'il était de 4 ans en 721, date de sa déportation, nous arrivons à l'année 725, l'année qui suit le mariage de ses parents, en 726, comme date de sa naissance et, par conséquent, à l'an 598 comme date de son décès, à l'âge de 127 ans.

En prenant pour point de départ ces dates fondamentales, il nous faut attribuer à Tobie le jeune trente-quatre ans d'âge en 691, c'est-à-dire dans l'année où il fit son voyage en Médie, y récupéra les dix talents d'argent prêtés jadis à Gabelus, et y épousa Sara [1].

D'après les données de XIV, 14, Tobie le jeune se transporta après le décès de sa mère, qu'il ensevelit à côté de son mari, avec toute sa famille, de Ninive à Ecbatane en Médie. Il y ferma les

Hommel, *ouv. cité*, p. 688, et Delitzsch-Mürdter, *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 210, qui allègue, d'après la Chronique babylonienne, combinée avec Abydène, le 20 tebet 681 ou le commencement de janvier 680, comme date de la mort de Sennachérib.

[1] Les infortunes et l'extrême misère, survenues à Tobie le jeune ainsi qu'à ses parents dès l'an 701, expliquent comment il ne trouva pas à se marier dans sa parenté, ainsi que l'exigeait son père, IV, 12 (T. G.), durant toute cette époque, surtout par suite des dispositions malveillantes de ces parents, qui nous sont révélées par le passage II, 13.

Digitized by Google

yeux à ses beaux-parents, hérita de tout leur avoir, et y mourut lui-même en 598, après avoir vu sa descendance parvenue à la cinquième génération [1]. Tobie le jeune survécut donc cinquante et un ans à son père. Sa mort fut postérieure de dix ans à la ruine de Ninive, en 608.

De cet aperçu résulte le parfait accord des divers événements et des dates consignées dans le livre de Tobie. De leur rapprochement avec l'histoire des rois d'Assyrie, contemporains des deux Tobie, il ressortira ultérieurement que, loin d'être en désaccord avec cette histoire, les événements et les dates en question s'y laissent parfaitement enchâsser. Passons maintenant à cette confrontation.

Parmi ces événements, nous signalons en premier lieu l'événement clairement insinué dès le début du livre, et qui aura peut-être offusqué l'un ou l'autre de nos lecteurs, à savoir la déportation des Israélites emmenés captifs par Salmanassar-Sargon en Médie, dès l'an 721. Et de fait, le livre de Tobie nous montre Gabelus établi à Ragès et Raguël à Ecbatane; puis, le passage I, 14-15 (T. G.) nous révèle que Tobie l'ancien faisait de temps en temps des excursions en Médie pendant le règne de Sargon.

Or, nous objectera-t-on, les Fastes de Sargon placent sa première campagne contre la Médie en l'an 716. Comment dès lors Sargon a-t-il pu, selon les données du livre de Tobie, transplanter en Médie, dès l'an 721, les Israélites qu'il avait emmenés en captivité, c'est-à-dire cinq ans avant sa première campagne contre les Médes? Cette difficulté est plus apparente que réelle; il suffit, en effet, pour la résoudre, de tenir compte du fait mentionné par M. l'abbé Vigouroux [2], à savoir que les Mèdes avaient envahi les pays situés à l'ouest de Rhagæ, et s'y étaient solidement établis dans les temps qui précédèrent l'avènement de Teglathpalassar, le vainqueur d'Israël. Ce voisinage inquiéta les Assyriens. Teglathpalassar porta ses armes dans la direction de Zagros dès la seconde année de son règne; il parcourut victorieusement la Médie dans toute son étendue, et ses succès furent tels qu'il n'eut pas besoin d'y recommencer ses expédi-

[1] Voir la justification de cette donnée du livre, à la fin du § V, dans notre *Appendice*.
[2] *Ouv. cité*, t. IV, p. 168-169.

Digitized by Google

tions pendant tout le reste de son règne. » Rien, dans l'histoire d'Assyrie, ne révèle que, soit Salmanassar IV, son successeur [1], soit Sargon, aient eu à s'occuper de la Médie avant 716, date de la première campagne de Sargon contre ce pays.

Dans l'intervalle entre cette date et celle de l'expédition de Teglathpalassar III, la Médie aura donc porté avec résignation le joug de l'Assyrie.

Dès lors, on conçoit que Sargon a pu déporter en Médie, en 721, une partie des Israélites emmenés par lui en captivité.

En faveur de notre thèse de l'historicité du livre de Tobie, nous pouvons encore invoquer le fait, qui y est consigné, du désastre subi par Sennachérib lors de son expédition contre la Judée et l'Égypte, mentionnée également dans d'autres livres de l'Ancien Testament [2] et dont les Annales de ce roi ont conservé implicitement le souvenir [3].

Enfin le portrait que ce livre nous trace de Sennachérib concorde exactement avec son portrait physique, représenté sur les monuments de son règne, aussi bien qu'avec le portrait moral qu'il trace lui-même de sa personne dans ses inscriptions.

Écoutons M. l'abbé Vigouroux : « Nous avons, dit-il, un bas-relief qui représente ce roi terrible que nous avons tous appris à considérer avec horreur dès notre enfance dans les récits de l'histoire sainte. M. Oppert raconte avec quelle émotion il vit à Ninive, au moment où il venait de la découvrir, l'image de ce conquérant qui avait fait tant de mal à ses ancêtres. Ce qui donne à ce bas-relief un plus grand prix, s'il est possible, c'est qu'il nous représente Sennachérib non pas en Assyrie, mais en Palestine, à Lachis.... Il est assis sur un trône richement orné.... Sa main droite, levée, est armée d'une flèche. De sa gauche, il tient l'arc, qu'il appuie sur le marchepied de son trône. Sennachérib a un nez aquilin fortement prononcé. Son visage a l'air

[1] Hommel, *ouv. cité*, désigne ce monarque sous le nom de Salmanassar IV; MM. Vigouroux et Lenormant-Babelon le désignent sous celui de Salmanassar V.

[2] Voir II (IV) Rois, XIX, 32-36; Isaïe, XXXVII, 36-37; I Mach., VII, 41.

[3] « Il est de règle chez tous les peuples, dit Lenormant-Babelon, que les bulletins officiels ne racontent jamais les échecs. Aussi.... après le récit des premiers faits de l'invasion du royaume de Juda, le texte cunéiforme, dont la rédaction est très visiblement embarrassée, nous transporte brusquement à Ninive, où le roi d'Assyrie est déjà revenu, sans qu'on nous dise les causes de ce retour précipité. » Lenormant-Babelon, t. IV, p. 312.

Digitized by Google

sévère, et dénote le conquérant implacable et le guerrier sans merci [1]. »

Voici maintenant Sennachérib peint par lui-même, dans l'inscription où il raconte sa lutte contre Nabuzikir-iskun, fils de Marduk-pal-iddin : « Le cœur rempli de courroux, je montai en hâte sur mon char de bataille le plus élevé, qui balaie les ennemis. Je pris dans mes mains l'arc puissant que le dieu Assur m'a donné.... Je me ruai comme le feu dévorant sur toutes ces armées rebelles, comme le dieu Raman, l'inondateur.... »

Ce ne fut cependant que dans une seconde bataille que Sennachérib parvint à avoir raison de son adversaire. Voici les termes mêmes de son bulletin de victoire : « Sur la terre mouillée, les harnais, les armes prises dans mes attaques nageaient dans le sang des ennemis comme dans un fleuve ; car les chars de bataille, qui enlèvent hommes et bêtes, avaient, dans leur course, écrasé les corps sanglants et les membres. J'entassai les cadavres de leurs soldats comme des trophées, et je leur tranchai les extrémités des membres. Je mutilai ceux que je pris vivants comme des brins de paille, et, pour punition, je leur coupai les mains [2]. »

Remarquons la parfaite concordance du fait constaté par Sennachérib lui-même vers la fin du second passage, qu'il assouvit sa vengeance jusque sur les cadavres de ses ennemis, avec ce que nous apprend le livre de Tobie, I, 18-19 (T. G.), au sujet de la défense édictée par lui d'ensevelir les cadavres des Juifs tués d'après ses ordres.

Le fait signalé dans le passage cité, I, 18-19, révèle manifestement un contemporain du roi Sennachérib, un témoin oculaire des faits et gestes de ce tyran, dont il trace, sans y viser, un portrait si exact.

Nous nous croyons autorisé à dire que l'examen auquel nous venons de soumettre le contenu du livre de Tobie est décisif en faveur du caractère strictement historique de ce livre. Et de fait, toutes ses données concordent d'abord exactement entre elles. Ensuite ses données se laissent parfaitement enchâsser dans le cadre de l'histoire des rois d'Assyrie, contemporains

[1] Vigouroux, *ouv. cité*, t. IV, p. 202-203.
[2] Lenormant-Babelon, t. IV, p.289-290.

Digitized by Google

des personnages et des événements mis en scène dans ce livre.

Tout cela montre quel état il y a à faire de l'assertion de Fritzsche, à savoir que ce livre se trouve absolument isolé dans le champ de l'histoire [1].

Malgré les preuves apportées en faveur de l'historicité du livre de Tobie, certains savants allèguent, comme absolument décisives contre l'autorité historique du livre, deux données qui y sont contenues, lesquelles, d'après eux, constituent deux erreurs historiques manifestes. La première se trouve, disent-ils, dans le passage I, 24-25, selon lequel Sennachérib aurait été assassiné *quarante-cinq* jours après son retour à Ninive de son expédition contre l'Égypte et la Palestine. La seconde est contenue, d'après eux, dans le passage I, 18, où Sennachérib est appelé fils de Salmanassar.

Dans les deux paragraphes suivants, nous examinerons à fond les deux difficultés soulevées par ces savants. Nous espérons pouvoir établir que le résultat de cet examen, loin d'infirmer le caractère historique du livre, ne fait que le corroborer.

III.

ESSAI DE SOLUTION DE LA GRAVE DIFFICULTÉ CHRONOLOGIQUE RÉSULTANT DE LA PLACE QU'OCCUPENT ACTUELLEMENT, DANS LE LIVRE DE TOBIE, LES PASSAGES I, 24-25 DE LA VULGATE ET I, 21 DU TEXTE GREC

M. l'abbé Vigouroux [2] s'exprime comme il suit au sujet des passages en question : « Plusieurs ont cru que Sennachérib n'avait plus fait de guerre après son expédition désastreuse en Palestine. Il y en a même qui ont soutenu qu'il avait péri peu de temps après son retour à Ninive. Ce sont là autant de fausses interprétations du récit biblique. Sennachérib vécut encore dix-huit ou dix-neuf ans après son échec [3]. »

M. Vigouroux ajoute en note : « C'était là l'interprétation gé-

[1] Fritzsche, *Handbuch*, II, p. 12.
[2] *Ouv. cité*, t. IV, p. 246 (4e édition).
[3] Franz Delitzsch, *Commentar über Jesaïas*, p. 371; Gutberlet, *das Buch Tobias*, p. 83.

Digitized by Google

nérale des commentateurs, avant les découvertes assyriologiques. »

Il est dit, Tobie, I, 24 (Vulgate), au sujet de Sennachérib : « Post dies quadraginta quinque occiderunt regem filii ejus. On avait cru qu'il fallait compter ces *quarante-cinq* jours à partir de son retour de la Judée, mais il faut les compter à partir de la spoliation de Tobie, racontée dans les versets précédents. »

Ces remarques signalent la difficulté inhérente au passage en question, mais ne la résolvent pas. A notre avis, la difficulté naît de la transposition du passage en question à la place indue qu'il occupe actuellement dans le livre.

Il s'est fait ainsi une fusion des deux persécutions subies par Tobie à des époques différentes en une seule. Par suite de cette fusion, ces deux faits seraient chronologiquement enchaînés l'un à l'autre, alors que nous savons par les documents assyriens que ce monarque fut assassiné le 20 tebet 681, soit au commencement de janvier 680, et que la susdite expédition contre l'Occident avait eu lieu en 701.

Au point de vue de l'histoire assyrienne, le passage I, 25, ou I, 21 (T. G.), crée donc une sérieuse difficulté. Cependant, ce n'est pas le contenu lui-même de ce passage, mais la place qu'il occupe actuellement dans le livre, qui le met en opposition avec les documents historiques de l'Assyrie concernant le règne de Sennachérib.

Nous croyons pouvoir dire, en présence de la divergence des diverses versions du livre de Tobie, d'une part, et de l'évident déplacement erroné du passage en question, d'autre part, que l'ordonnance de l'original du livre de Tobie a subi, dans le cours du temps, de fâcheuses modifications, voire avant même l'époque de la confection de la version chaldaïque sur laquelle saint Jérôme fit sa traduction.

D'ailleurs, tel est aussi le cas pour le livre d'Esther. En effet, pour parvenir à reconstituer ce dernier livre dans sa physionomie native, il faut tenir compte des parties fragmentaires, mais authentiques, laissées hors texte par saint Jérôme, et les remettre en leur due place. De même, si nous voulons rendre au texte actuel du livre de Tobie la physionomie de l'original, nous devons également commencer par remettre à leur place

Digitized by Google

originaire certaines parties qui ont été indûment déplacées, et qui ont rendu suspect le caractère historique du livre.

Essayons maintenant de rétablir le texte tel que, à notre avis, il était constitué originairement. Nous donnerons ensuite les preuves sur lesquelles est basée cette reconstitution du texte.

Voici dans quel ordre étaient disposées, pensons-nous, les diverses parties de l'original.

D'abord, toute la partie représentée dans la Vulgate par les chapitres I-XIII, à l'exception toutefois des versets 24-25 du chapitre I, où ils ne se trouvent pas à leur place.

Au chapitre XIII faisait suite le récit de la seconde persécution subie par Tobie quarante-cinq jours avant la mort de Sennachérib, son persécuteur.

Dans la version chaldaïque, représentée par la Vulgate, ce récit était déjà transposé et fusionné avec le récit de la première persécution, sauf pour sa partie finale, qui nous a été conservée dans le passage I, 24-25.

La version grecque offre des traces plus apparentes de cette fusion des deux récits en un seul.

En effet, nous y trouvons mentionnée, I, 20, l'élévation d'Achiachar, neveu de Tobie, à la plus haute charge de l'empire assyrien, lors de l'avènement d'Assarhaddon, fils et successeur de Sennachérib. Cet événement est rattaché, d'après l'ordonnance actuelle du texte, à la première persécution subie par Tobie en 701. Or, cette première persécution précéda de vingt et un ans l'avènement d'Assarhaddon.

Ceci prouve clairement, ce me semble, que le verset 20 n'est pas à sa place là où nous le lisons actuellement. Il y a été indûment transposé de la place qu'il occupait originairement à la fin du chapitre XIII. Avec les versets 18-19 qui précèdent, ainsi qu'avec la première partie du verset 1 du chapitre II, le verset 20 appartient au récit de la seconde persécution essuyée par Tobie en 680. Ce récit, qui se fait encore là à la première personne, clôturait les Mémoires de Tobie l'ancien. Aussi la Vulgate signale-t-elle, XIV, 1[a], la fin des Mémoires de Tobie. C'est déjà son fils que nous entendons continuer le récit dans la seconde partie de ce même verset 1.

Ce qui rend notre hypothèse de la fusion des deux récits en

Digitized by Google

un seul hautement probable, c'est la contradiction même qu'on constate entre la fin du verset 20 et le contenu de II, 1ᵃ.

Dans le premier passage qui, d'après nous, se rapporte à la première persécution, il est dit qu'on enleva à Tobie tout ce qu'il possédait, à l'exception de sa femme et de son fils (que nous voyons, en effet, toujours avec lui pendant sa première persécution), tandis que, d'après le second passage, il a encore sa propre maison, dans laquelle il lui est permis de rentrer, et on lui rend en même temps sa femme et son fils, dont, par conséquent, il avait été séparé.

Voici le contenu du récit de la version grecque, I, 19, 21-II, 1ᵃ.

19. Un habitant de Ninive alla dénoncer au roi (Sennachérib) que c'était moi qui ensevelissais les suppliciés juifs. Et je me cachai. Sachant que j'étais recherché pour être mis à mort, j'eus peur et je m'éloignai de la ville.

21. Et il ne s'écoula pas cinquante jours jusqu'au moment où ses deux fils tuèrent le roi; et ils s'enfuirent dans les montagnes d'Arménie [1].

Et Sacherdonos (Assarhaddon), son fils, régna à sa place.

Et il plaça Achiachar, fils d'Anaël [2], mon frère, à la tête de toute l'administration de son royaume et de l'intendance générale du palais.

22. Et Achiachar s'employa en ma faveur, et je vins à Ninive [3].

22 *b*. Achiachar était (en outre) échanson du roi et il avait la garde de l'anneau (ou du sceau royal), et il était chef de la comptabilité et de l'intendance (du palais), et Sacherdonos le fit second après lui (c'est-à-dire son premier ministre) [4].

II, 1ᵃ. Alors je rentrai dans ma maison, et alors me furent rendus Anne, mon épouse, et Tobie, mon fils.

Nous avons déjà fait observer plus haut que le contenu de II, 1ᵃ, ne concorde pas avec le contenu du précédent verset 20,

[1] D'après Mürdter-Delitzch, *ouv. cité*, p. 210-211, ce parricide aurait été perpétré au cours d'une insurrection en Assyrie, laquelle dura du 20 tebet jusqu'au 2 adar 681, soit depuis le commencement de janvier jusqu'au delà de la mi-février 680.

[2] *Anaël*, le père d'Achiachar, était le frère de Tobie. Son nom doit être lu חֲנַנְאֵל, *Hanan'el*, et signifie : *Dieu est gracieux*.

[3] De la fin de ce verset il résulte que Tobie avait quitté Ninive.

[4] Cette seconde partie du verset 22 serait mieux à sa place *avant* la première partie du verset, c'est-à-dire immédiatement *après* le verset 21, et la *première* partie du verset 22 *après* la seconde partie et *avant* II, 1ᵃ.

Digitized by Google

où il est dit : « Et toute ma fortune fut confisquée, et il ne me fut laissé rien, à l'exception d'Anne, mon épouse, et de Tobie, mon fils. »

L'antilogie disparaît du moment qu'on rapporte le verset 20 à la première persécution essuyée par Tobie en 701.

Les auteurs du remaniement ou plutôt du bouleversement du texte original auront vu dans le récit de la seconde persécution subie par Tobie une redite et ils auront fusionné le récit avec celui que nous lisons actuellement dans la Vulgate, I, 21-23.

Il est très probable que ces pseudo-correcteurs se sont laissé induire en erreur par les passages mal compris II (IV) Rois, XIX, 27, et Isaïe, XXXVII, 37-38, rapprochés du passage de Tobie, I, 24-25. Ils auront cru qu'au point de vue chronologique la place du dernier passage devait être au commencement et non pas à la fin du livre.

L'erreur dans laquelle ils versaient concernant la date réelle du trépas de Sennachérib [1] les empêcha de trouver une date pour la seconde persécution, laquelle, d'après l'original, avait été dirigée par Sennachérib contre les Juifs établis à Ninive longtemps après sa malheureuse expédition contre la Palestine.

Grâce aux documents assyriens, nous sommes à même d'indiquer le motif qui poussa Sennachérib à sévir derechef contre les Juifs, et de trouver facilement place sous le règne de ce monarque pour cette seconde persécution, à laquelle les Juifs furent en butte peu de temps avant son violent trépas.

Cette cause semble d'autant plus plausible qu'elle est au fond la même que celle qui, d'après I, 22-23, provoqua sa première persécution, à savoir les contrariétés que lui créait le royaume de Juda.

Quant à Tobie, il fut persécuté alors derechef par Sennachérib pour la même cause qu'antérieurement, savoir à cause de la sépulture donnée aux Juifs mis à mort par ordre de ce tyran.

[1] Voir la réplique concluante donnée à l'assyriologue M. Hugo Winckler par M. Jos. Halévy, dans le fascicule 10e de ses *Recherches bibliques*, p. 445 et suivantes. M. Halévy y prouve que Sennachérib périt sous les coups, non pas d'*un*, mais de *deux* de ses fils, contrairement à ce que prétend M. Winckler. — Ce parricide fut perpétré dans le temple du dieu appelé par la Bible *Nisroch*, en assyrien *Nusku* et en transcription hébraïque : נסיך, oint, prince. Un copiste aura substitué par erreur la lettre ר *(r)* à la lettre י *(i)*, d'où : נִסְרָך pour : נסיך.

Digitized by Google

Maintenant il reste à établir que Sennachérib a éprouvé effectivement, vers la fin de son règne, de la part du royaume de Juda des ennuis de nature à le pousser à persécuter de nouveau les Juifs captifs dans son empire, parmi lesquels ceux qui habitaient la capitale étaient manifestement exposés les premiers à ses fureurs.

Les inscriptions de la fin du règne de Sennachérib ne mentionnent pas qu'il ait éprouvé à cette époque des désagréments du côté du royaume de Juda.

Ce silence ne prouve rien, par ce motif bien connu que les inscriptions des monarques assyriens ne relatent que ce qui leur est favorable. Elles se taisent sur tout le reste [1].

Tel est ici le cas. Sennachérib a dissimulé dans ses inscriptions le mécontentement que lui causa la conduite hostile du royaume de Juda. La colère qu'il en ressentit se fit jour dans la nouvelle persécution qu'il suscita à cette occasion contre les Juifs détenus captifs dans son empire. Il n'osa pas recourir à une nouvelle expédition contre le roi de Juda pour tirer vengeance de ses agissements hostiles. « C'est que, comme le dit très bien M. Vigouroux, les désastres qu'il avait essuyés en Palestine l'avaient rempli d'une telle terreur, qu'il ne porta plus ses armes dans l'Ouest, malgré son honneur qu'il avait à venger [2]. »

Toujours est-il que les inscriptions d'Assarhaddon, son fils, révèlent que, depuis cette catastrophe, il s'était produit de nouveaux événements de nature à pousser Sennachérib à aller guerroyer contre les vassaux occidentaux de l'empire.

Ces inscriptions nous apprennent qu'une fois solidement assis sur le trône d'Assyrie, Assarhaddon fit une expédition contre l'Asie antérieure, où il avait à réprimer la révolte des rois de Sidon, de Kundi et de Sizu, insurgés contre l'empire dès avant la mort de Sennachérib.

Le roi de Juda n'est pas mentionné parmi les rebelles. Cependant il ne faut pas oublier que le royaume de Juda s'était soustrait à la domination assyrienne dès l'époque de la dernière expédition de Sennachérib en Occident.

Dès lors, il ne saurait y avoir de doute que le roi Manassé,

[1] Vigouroux, *ouv. cité*, p. 202.
[2] *Ouv. cité*, p. 246.

Digitized by Google

qui occupait le trône de Juda depuis plusieurs années avant l'avènement d'Assarhaddon au trône d'Assyrie, aura pactisé avec Abdimulkut, roi de Sidon, et avec les autres rois ses complices.

Les circonstances critiques dans lesquelles se trouvait l'empire assyrien après la mort tragique de Sennachérib empêchèrent Assarhaddon, son successeur, d'entreprendre au début même de son règne une expédition contre ses vassaux rebelles de l'Asie antérieure. Il n'entra en campagne contre eux qu'en 675. Terrible fut la vengeance qu'il tira de ces félons [1].

M. Babelon [2] rapporte à cette expédition la déportation du roi Manassé à Babylone, mentionnée II. Paral., XXXIII, 11 et suivants. C'est une erreur. Manassé ne fut emmené captif à Babylone que dix ans plus tard, sous le règne d'Assurbanipal, en 664.

Il est très probable que, témoin du succès de la campagne d'Assarhaddon contre le roi de Sidon et ses complices, ainsi que de la non-intervention de l'Égypte dans cette lutte, le roi Manassé se sera hâté de faire acte de soumission au monarque assyrien.

Ce qui prouve combien la domination assyrienne était ébranlée dans l'Occident depuis le désastre qu'y essuya, en 701, l'armée du roi Sennachérib, c'est que peu de temps après sa première expédition, Assarhaddon se vit obligé d'y faire une nouvelle campagne. Il y fut provoqué par la rébellion du roi Baal de Tyr et d'autres princes syriens, excités par Taraka, roi d'Égypte. Le roi Manassé de Juda avait trempé dans cette révolte, mais il fit à temps sa soumission au monarque assyrien. En 673, il lui rendit hommage, de concert avec Baal de Tyr et une quantité d'autres dynastes, sur les bords du Nahr et Kelb, près de Beyrouth.

Voilà ce que nous apprennent les inscriptions d'Assarhaddon. Elles révèlent ce que dissimulent les Annales de Sennachérib concernant l'état de révolte où se trouvait la Judée pendant la première partie du règne de Manassé, comme sous le règne de son père Ezéchias. Parmi les pays vassaux de l'Occident révoltés contre l'Assyrie, de concert avec le roi de Sidon Abdimulkut, le

[1] Voir Tiele, *ouv. cité*, p. 328-829; Maspéro, *ouv. cité*, p. 450-451, et Lenormant-Babelon, *ouv. cité*, t. IV, p. 324, qui semble rapporter cette expédition à l'an 677.

[2] Lenormant-Babelon, *ouv. cité*, t. VI, p. 300.

Digitized by Google

royaume de Juda était le plus puissant et celui que Sennachérib abhorrait le plus depuis le désastre de l'an 701. La complicité du roi de Juda dans cette révolte aura empêché Sennachérib de se mettre en campagne pour aller la réprimer. Il aura craint une intervention armée en faveur de Manassé de la part de l'Égypte, toujours disposée à soutenir le royaume de Juda contre l'Assyrie.

Réduit à dévorer en silence l'humiliation infligée à l'empire par cette révolte qu'il n'osait pas aller châtier, Sennachérib se vengea sur les Juifs détenus captifs dans l'empire.

Cette seconde persécution, mentionnée Tobie, I, 19, 21 (T. G.) et I, 20-23 (Vulg.), éclata à la fin du règne de ce sanguinaire despote, en 680.

Tobie l'Ancien y fut englobé, d'une part, en raison de sa qualité d'Israélite, et, d'autre part, pour avoir enfreint la défense faite par le tyran de donner la sépulture à ceux qu'il faisait mettre à mort. Tous les biens de Tobie furent confisqués, et lui-même fut condamné à la peine capitale. Mais il réussit à se mettre à temps en lieu sûr. Il attendit là tranquillement la fin de la persécution. Celle-ci fut de courte durée. Quarante-cinq jours plus tard, le persécuteur des Juifs n'était plus de ce monde. Il avait péri sous le glaive parricide de deux de ses fils.

D'après ce qui précède, nous pouvons affirmer que les événements de Palestine fournissaient à un tyran tel que Sennachérib un prétexte plus que suffisant pour se livrer à une nouvelle persécution contre les Juifs sur la fin de son règne. D'ailleurs, le contenu même du livre de Tobie nous révèle clairement que celui-ci a été en butte à une persécution, laquelle ne précéda que de quarante-cinq jours le trépas de Sennachérib, et fut, par conséquent postérieure d'environ une vingtaine d'années à celle qu'exerça ce tyran à son retour de sa malheureuse expédition contre la Palestine en 701.

Il y a d'abord le passage I, 19, 21 du texte grec. Il résulte, en effet, de ce passage qu'après l'avènement au trône en 680 d'Assarhaddon, fils de Sennachérib, Achiachar, le favori du nouveau monarque et son premier ministre, un neveu de Tobie, intercéda en faveur de son parent auprès du monarque, qui gracia Tobie, ce qui permit à celui-ci de rentrer dans sa maison à Ninive.

Digitized by Google

En tant que ressortissant au début même du règne d'Assarhaddon, ce fait prouve que Tobie qui, en vertu des données du chapitre XII, se trouvait déjà relevé de toutes les infortunes qui l'avaient atteint entre les années 701 et 691, subit une nouvelle persécution et fut spolié de nouveau de tous ses biens par Sennachérib quarante-cinq jours avant le trépas de ce tyran, en 680. Le contenu du chapitre XII, mis en regard du passage I, 19, 21-II, 1ª du texte grec, ne laisse place à aucun doute concernant le fait d'une seconde persécution essuyée par Tobie à la fin du règne du prédécesseur d'Assarhaddon. En effet, il s'agit dans ce passage d'une tout autre persécution que de celle subie par Tobie en 701. C'est ce qui ne résulte pas moins manifestement du contenu du passage I, 20 rapproché du passage II, Iª (T. G.).

D'après le premier passage, Tobie avait avec lui, lors de sa fuite, sa femme et son fils, tandis que, d'après le second passage, il ne les eut pas auprès de lui, mais ils lui furent rendus au moment où, grâce à l'intercession d'Achiachar, son neveu, auprès d'Assarhaddon en sa faveur, il lui fut permis de rentrer dans sa maison à Ninive. Il est clairement insinué dans le passage II, Iª que, pendant cette seconde persécution, la femme et le fils de Tobie avaient été retenus prisonniers dans leur maison même [1]. C'était là un perfide piège tendu au fugitif. Les persécuteurs de Tobie auront sans doute spéculé sur son affection pour les siens et espéré pouvoir le surprendre à l'occasion de quelque visite clandestine qu'il leur ferait.

Ce que nous venons d'établir justifie, nous semble-t-il, suffisamment la transposition du passage I, 19, 21-II, 1ª (T. G.) après le chapitre XIII et avant le chapitre XIV de la Vulgate.

Dans ce dernier chapitre ce n'est plus Tobie l'ancien qui parle, mais un autre narrateur, probablement Tobie le jeune, son fils.

Le chapitre XIII contient le cantique d'action de grâces de Tobie, par lequel se terminaient dans le texte chaldéen, sur

[1] Dans ce passage, il n'est pas fait mention de Sara, l'épouse de Tobie le jeune. D'où il y a lieu de conclure qu'elle était absente au moment où les persécuteurs retinrent comme otages dans leur propre maison sa belle-mère et son mari. Peut-être était-elle allée en Médie visiter ses vieux parents, ou bien elle aura appris, se trouvant hors de chez elle, l'arrestation de sa belle-mère et de son mari, et cherché et trouvé un asile au sein d'une famille amie.

Digitized by Google

lequel saint Jérôme fit sa version, les Mémoires personnels de Tobie l'ancien.

Cela résulte clairement du texte de la Vulgate, où nous lisons, XIV, Iᵃ : « Et consummati sunt sermones Tobiae [1] : » « Ici finissent les Mémoires de Tobie. » Le texte grec porte, chapitre XIV, I, qu'avec la fin du chapitre XIII prend fin le cantique d'action de grâces de Tobie.

Le reste du récit, depuis XIV, 2 dans le texte grec et XIV, 1ᵇ dans la Vulgate jusqu'à la fin, aura été ajouté en partie par Tobie le jeune et en partie par un de ses fils ou de ses petits-fils.

Nous croyons avoir restitué au livre de Tobie sa vraie physionomie native par la simple transposition du passage I, 24-25 (Vulgate) ou I, 19, 21-II, Iᵃ (T. G.), après le cantique d'action de grâces de Tobie, c'est-à-dire entre la fin du chapitre XIII et le commencement du chapitre XIV. D'ailleurs, l'histoire et la chronologie, ainsi que le contexte même du livre de Tobie, exigent impérieusement, comme nous l'avons prouvé, la transposition de ce passage de la place qu'il occupe actuellement dans le récit.

Par la transposition du passage en question à sa vraie place, se trouve écartée une des plus graves objections qui s'élevaient contre l'historicité du récit [2]; car avec cette transposition s'évanouit la grave erreur historique et chronologique inhérente à ce passage quand on le maintient à la place qu'il occupe actuellement dans le livre de Tobie.

Après avoir ainsi établi sous ce rapport le caractère strictement historique de ce livre, il nous reste à examiner et à essayer de résoudre la difficulté provenant de la dénomination de « fils de Salmanassar » appliquée par la Vulgate, I, 18, à Sennachérib, qui, selon l'assyriologie, était le fils et le successeur de Sargon II.

[1] Nous voyons dans le mot *sermones* employé ici l'équivalent du mot grec λόγον et du mot hébreu *debarim*, qui figurait dans le *titre* du livre avec le sens de *récits*.

[2] Dans notre étude sur *le Temple reconstruit par Zorobabel*, nous avons eu à faire, pour les mêmes motifs qu'ici, une transposition analogue dans le *livre d'Esdras*, à savoir du passage IV, 6-23 après VI, 22, transposition à laquelle le savant critique rationaliste hollandais, M. Kuenen, professeur à l'Université de Leyde, ainsi que M. le docteur van Hoonacker, professeur à Louvain, n'ont pas hésité à donner leur assentiment.

Digitized by Google

IV.

ESSAI DE SOLUTION DE LA DIFFICULTÉ RÉSULTANT DE LA QUALIFICATION DE FILS DE SALMANASSAR APPLIQUÉE A SENNACHÉRIB, *Vulgate*, I, 18.

D'après les documents assyriens, Sennachérib eut pour père le roi Sargon, en assyrien *Sarru-ken*.

Et cependant, dans sa version du livre de Tobie, faite sur un texte chaldaïque, S. Jérôme appelle Sennachérib *fils* de Salmanassar. Au lieu de Salmanassar, le texte grec porte, I, 15, Enemessar. Ce dernier nom n'est probablement qu'une corruption du nom de Salmanassar.

En tant qu'elles paraissent être d'accord pour désigner Sennachérib comme fils de Salmanassar, ces deux versions semblent se trouver en contradiction flagrante avec les données certaines des textes assyriens.

Cette grosse difficulté historique a échappé aux anciens interprètes, qui n'eurent pas connaissance des révélations apportées par les récentes découvertes de l'assyriologie.

Dans sa savante *Introduction spéciale*, le P. Cornély, S. J., allègue une solution de cette difficulté, empruntée à Bickell, qu'il considère comme satisfaisante [1].

L'essai de solution de Bickell consiste à dire que le texte grec a conservé le véritable nom du père de Sennachérib dans le nom Enemessar, qui, selon ce savant, serait l'équivalent non pas de celui de Salmanassar, mais de celui de *Sargon*.

D'après Bickell, la forme Enemessar correspond à la forme Sarru-Kinu, supposé, bien entendu, que l'on tienne compte du fait, qui n'est pas sans exemple dans les noms propres assyriens, de la postposition du premier élément au second, de façon que Enemessar équivaudrait à Kinu- ou Ginu-Sarru, ou bien à Sarru-Kinu.

Si ingénieuse que soit l'équivalence proposée par Bickell, je ne saurais pas cependant me résoudre à trouver probable l'identification proposée d'Enemessar avec Ginu-Sarru.

[1] Voir *Introductio specialis*, II, 1, p. 384-385.

Digitized by Google

Dès lors, il nous reste à prendre une autre voie pour arriver à la solution de la difficulté qui nous occupe.

Nous ferons observer d'abord que le roi Salmanassar, qui emmena Tobie captif à Ninive et dont Sennachérib est appelé le *fils*, I, 18, ne peut pas être identifié avec le roi Salmanassar IV, mentionné II (IV) Rois, XVII, 3-5.

La non-identité du roi Salmanassar du livre de Tobie avec Salmanassar IV résulte déjà de la donnée du verset 18 : « après un long temps, » laquelle tombe à faux si on l'applique au règne de ce dernier. Ce règne n'ayant duré que *cinq* ans ne saurait s'appeler un *long* règne.

Ensuite, selon la Chronique babylonienne, Salmanassar IV mourut le 22 tebet 722, soit au commencement de janvier 721, et Sargon, qui n'était pas son fils et qui ne s'appela jamais Sennachérib, lui succéda [1].

Le contenu du chapitre I du livre de Tobie ne nous astreint donc aucunement à identifier avec Salmanassar IV le roi Salmanassar qui emmena Tobie en captivité, et dont celui-ci devint le protégé. Le contexte de ce chapitre nous défend, au contraire, d'identifier ces deux personnages.

Dès lors, la difficulté qui reste à résoudre est celle-ci : comment se fait-il que Sargon, père de Sennachérib, soit désigné dans le livre de Tobie sous le nom d'Enemessar ou de Salmanassar ?

Remarquons d'abord que les documents assyriens concernant la fin du règne de Salmanassar IV et l'avènement au trône de Sargon ne brillent pas par la clarté.

Dans ses Fastes, Sargon place la chute de Samarie sous son règne, par conséquent, du moins en apparence, après la mort de Salmanassar IV [2].

Dans ses inscriptions, Sargon s'attache à représenter son règne comme continuant la série des règnes légitimes des monarques assyriens.

Rapprochée des autres données que nous possédons concernant son avènement au trône, cette préoccupation indique que Sargon arriva au trône d'une manière anormale.

D'ailleurs, son avènement au trône date du 12 tebet, c'est-à-

[1] Voir *Bulletin de l'Académie des inscriptions*, séance du 6 juin 1890.
[2] Voir cependant Vigouroux, *ouv. cité*, p. 133-134, et la *note*, p. 137.

Digitized by Google

dire de la fin de décembre 722. Or Salmanassar IV, son prédécesseur, ne mourut que le 22 tebet, savoir au commencement de 721. Sargon obtint donc le trône d'Assyrie par voie d'usurpation encore du vivant de Salmanassar IV et avant la chute de Samarie, qu'il se vante, dans ses Fastes, d'avoir prise dans le courant de l'année de son avènement au trône, par conséquent en 721.

Il résulte de ces données que Sargon fut élevé sur le pavois devant Samarie par l'armée assiégeante, dont il avait sans doute le commandement en chef.

Contemporain des événements accomplis devant Samarie et protégé du monarque assyrien qui l'emmena en captivité à Ninive en 721, après la chute de Samarie et l'effondrement définitif du royaume des dix tribus, Tobie l'ancien n'a pas pu ignorer les événements qui se passèrent devant Samarie peu de jours avant la prise de la ville et la mort de Salmanassar IV, tout au commencement du mois de janvier 721, savoir l'insurrection de l'armée assiégeante contre le monarque régnant et l'élévation de Sargon sur le pavois à la fin de décembre 722. Il n'a pas pu ignorer davantage sous quel nom royal Sargon fut proclamé roi d'Assyrie par l'armée révoltée, pas plus qu'il n'a pu ignorer, en sa qualité de contemporain de Salmanassar IV, de Sargon et de Sennachérib, de qui ce dernier était le *fils*. Dès lors, il serait déraisonnable de supposer que Tobie s'est trompé quand il appelle Sennachérib fils de Salmanassar. Mais, nous dira-t-on, les documents assyriens sont là qui attestent que Sennachérib était fils, non pas de Salmanassar, mais de Sargon. D'accord, répondrons-nous. Seulement, il s'agit de s'entendre au sujet du personnage que Tobie a voulu désigner sous le nom de Salmanassar. Évidemment, il n'a pas voulu désigner sous ce nom le prédécesseur de Sargon, mais Sargon lui-même, dont il savait que Sennachérib était le fils. Mais alors, dira-t-on, comment se fait-il qu'il ait mis un nom pour l'autre? Nous répondrons que cela n'est pas.

Voici comment la chose s'explique. Salmanassar IV, de même que Téglathpalassar II, n'était en réalité qu'un usurpateur du trône d'Assyrie. Ni l'un ni l'autre n'appartenaient à l'ancienne lignée royale légitime. Or, en se laissant proclamer roi d'Assyrie du vivant de Salmanassar IV, Sargon prétendait se substituer à un usurpateur en qualité de représentant de l'ancienne

Digitized by Google

lignée royale légitime. C'est ce qu'atteste le nom de Sarru-ken, qui signifie « roi légitime, » sous lequel il est désigné dans ses inscriptions. Mais ce nom n'est en réalité qu'un surnom ajouté à son nom de règne proprement dit. Quel était donc son nom de règne ou le nom royal qu'il prit au moment où il fut proclamé roi d'Assyrie par l'armée qu'il commandait? Tobie, son contemporain et son protégé, nous l'apprend : ce nom était Salmanassar.

Il prit ce nom comme pour justifier sa révolte et comme protestation publique contre l'usurpation du trône d'Assyrie et de ce nom royal porté antérieurement par des monarques légitimes, de la part de son prédécesseur illégitime, dont il semblait vouloir ainsi oblitérer le *nom* même et le souvenir. Le surnom Sarru-ken, ou roi légitime, ajouté par Sargon à son nom royal, vient confirmer notre manière de voir.

Une fois consolidé sur le trône d'Assyrie, Sargon ne porta plus d'autre nom que son ancien surnom *Sarru-ken*, qui devint son unique nom royal, sous lequel il est constamment désigné dans ses inscriptions.

Tobie est donc dans le vrai quand il désigne sous le nom de Salmanassar le roi d'Assyrie qui l'emmena en captivité et dont il devint le protégé, et quand il appelle Sennachérib fils de Salmanassar. Nous apprenons ainsi d'un contemporain des événements, dont le témoignage est élevé au-dessus de toute suspicion d'erreur, que Sargon fut proclamé roi d'Assyrie sous le nom de Salmanassar. Ce nom, une fois inscrit dans les Mémoires de Tobie, y resta, et Tobie ne crut pas devoir lui substituer son surnom Sarru-ken quand, quelques années plus tard, ce surnom supplanta complètement le nom de règne originaire de ce monarque [1].

Dans un mémoire remarquable intitulé : *La question de l'avènement de Sargon*, mémoire lu d'abord à l'Académie et publié ensuite dans la *Science catholique* [2], M. Robiou préfère lire le nom sous lequel Sargon figure dans le livre de Tobie : Enemes-

[1] Il importe de savoir que les rois d'Assyrie ne faisaient graver leurs inscriptions qu'après un certain nombre d'années de règne. Il faut attribuer probablement à cela que nous ne possédons pas d'inscriptions de Salmanassar IV, lequel ne régna que *cinq* ans.

[2] Voir année 1890, p. 682 et suivantes.

Digitized by Google

sar, avec le texte grec, au lieu de Salmanassar, avec la Vulgate. Il voit dans le nom Enemessar le nom porté par Sargon *avant* son avènement au trône, qu'il aurait ensuite échangé l'année de son éponymie contre celui de Sarru-Kinn.

Nous pensons qu'on admettra difficilement que Tobie ait désigné ce monarque, tout en relatant les actes de sa royauté, sous le nom qu'il est supposé avoir porté comme particulier. On ne saurait pas cependant méconnaître que l'hypothèse de M. Robiou indiquait déjà la voie à suivre pour pouvoir résoudre la présente difficulté.

L'accord est maintenant établi entre le livre de Tobie, d'une part, et les documents assyriens, d'autre part, en ce qui concerne la personnalité du monarque désigné par Tobie sous le nom de Salmanassar.

A entendre certains savants, nous n'aurions pas lieu de nous féliciter de ce résultat. Cette solution crée, disent-ils, une antilogie flagrante entre le livre de Tobie et le II [IV] des Rois, car l'auteur du dernier livre attribue d'une manière formelle la prise de Samarie et la déportation des habitants du royaume de ce nom au monarque assyrien Salmanassar IV, quand, après avoir dit de ce monarque, au chapitre XVIII, qu'il mit le siège devant cette ville, il ajoute, verset 10ᵉ : « et il s'en empara. » Or, nous avons montré plus haut que le livre de Tobie, d'accord avec les inscriptions de Sargon, attribue à celui-ci les faits en question.

Pour sortir de cette antilogie il n'y a, selon ces savants, guère d'autre moyen que d'admettre l'identité de Sargon et de Salmanassar IV. Un savant italien, M. le docteur Massaroli, a déployé dans la défense de cette thèse une grande érudition et une perspicacité rare [1].

La seconde partie de sa dissertation, où il défend cette thèse, peut être appelée un modèle de discussion et de critique historique.

Mais les textes assyriens sont là, qui attestent que Salmanassar IV et Sargon sont deux monarques absolument distincts, dont le premier régna cinq ans et le second dix-sept ans.

[1] Voir son ouvrage intitulé : *Phul e Tuklatpalassar II. Salmanassar e Sargon. Questioni Biblico-Assire* (Roma, 1882).

Digitized by Google

La voie indiquée par ces savants ne saurait donc pas conduire à la solution de l'apparente antilogie signalée entre le livre de Tobie et le IIe livre des Rois. Force dès lors est de prendre une autre voie.

Voici donc un autre essai de solution de l'apparente antilogie résultant de l'attribution de la prise de Samarie à Sargon, proposé par M. Oppert [1].

« Cette opinion, dit-il, ne contredit nullement la Bible.... Le livre des Rois ne dit nulle part que Salmanassar a pris Samarie, au contraire. Après qu'il y a été raconté, II Rois, XVIII, 9, au sujet de Salmanassar qu'il a marché contre Samarie et assiégé la ville, le verset 10 remarque qu'ils prirent la ville; *ils*, c'est-à-dire non le roi d'Assyrie, mais les Assyriens.

« Au verset IIe, le roi des Assyriens, qui emmena Israël en captivité, n'est pas nommé. Ce n'est plus Salmanassar, c'est Sargon.

« Au chapitre XVII, 6, la phrase est à peu près la même : elle peut cependant paraître plus dure, car il faut admettre que le melek Assur (roi d'Assyrie) du verset 5 est Salmanassar, et celui du verset 6, Sargon ; mais la chose est ainsi. On peut d'ailleurs supposer que le nom de Sargon se lisait dans le texte et qu'il en est tombé.

« Au chapitre XVII, 9 et suiv., cette hypothèse n'est plus nécessaire. »

A l'encontre de la supposition de M. Oppert, que le nom de Sargon serait tombé du texte, nous considérons comme plus probable l'hypothèse d'une omission consciente, de la part de l'hagiographe, du nom du monarque assyrien. L'hagiographe tira son récit des Annales des rois d'Israël et de Juda, où les événements étaient consignés par des contemporains. Or, il a été établi plus haut que, au moment de son élévation sur le pavois, Sargon prit le nom royal de Salmanassar. C'est sous ce nom que Sargon se sera trouvé désigné dans les Annales comme il l'était dans les Mémoires de Tobie, et l'auteur du livre des Rois se sera abstenu de mentionner Sargon sous ce nom, de peur qu'on ne le confondît, à cause de l'homonymie, avec Salmanassar IV, son prédécesseur.

[1] Voir son travail intitulé : *Salmanassar und Sargon* dans *Studien und Kritiken*, année 1871, p. 702-703.

Digitized by Google

Sans rejeter absolument les explications de M. Oppert, il nous paraît plus naturel, dit M. Vigouroux [1], d'admettre avec les anciens commentateurs que Salmanassar a non seulement commencé, mais aussi achevé le siège de Samarie. Pour nous, la solution la plus vraisemblable est celle-ci : Sargon s'attribue la prise de Samarie parce qu'il s'en rendit maître, en effet, non pas néanmoins comme roi, mais comme général de Salmanassar et en exécution de ses ordres.

Cette solution a contre elle la revendication par Sargon de la prise de Samarie pour sa personne comme premier exploit de son règne. D'ailleurs, Sargon fut proclamé roi d'Assyrie par l'armée assiégeante, dès le 12 tebet, date certainement antérieure à la prise de Samarie. Comment concilier avec ces faits la prise de Samarie par Salmanassar IV, qui n'était plus reconnu comme roi par son armée à ce moment-là, et qui mourut le 22 tebet?

Nous tenons donc pour certain que Sargon était déjà proclamé roi d'Assyrie avant la prise de Samarie. Mais comment concilier ce fait avec le récit du IIe livre des Rois?

Pour arriver à cette harmonisation, il est nécessaire, à notre avis, de soumettre ce récit à un examen approfondi. C'est ce que nous allons faire.

Voici la traduction des deux passages parallèles, tels que nous les lisons actuellement dans le texte hébreu :

ANNALES D'ISRAËL	ANNALES DE JUDA
XVII, 4. Le roi d'Assyrie trouva Osée coupable de conjuration, parce qu'il avait envoyé des ambassadeurs à Sô, roi d'Égypte, et n'envoyait pas le tribut annuel au roi d'Assyrie. Alors le roi d'Assyrie le détint et le jeta en prison. 5. Puis le roi d'Assyrie marcha contre tout le pays, et il s'avança contre Samarie et il l'assiégea pendant trois ans.	XVIII, 9. Or, il arriva dans la quatrième année du roi Ézéchias, qui était la septième année d'Osée, fils d'Éla, roi d'Israël, que Salmanassar, roi d'Assyrie, marcha contre Samarie et l'assiégea. 10. Et ils la prirent. Après trois ans dans la sixième année d'Ézéchias, qui était la neuvième année d'Osée, roi d'Israël, Samarie fut prise,

[1] *Ouv. cité*, t. IV, p. 144-145 (Ve éd.).

Digitized by Google

6. Dans la neuvième année d'Osée, le roi d'Assyrie s'empara de Samarie, et il déporta Israël en Assyrie....

11. Et le roi d'Assyrie déporta Israël en Assyrie....

D'après la teneur de ces deux passages bibliques, la chute définitive de Samarie aurait eu lieu dans la neuvième et dernière année du règne du roi Osée d'Israël, laquelle, selon le tableau synchronique des rois de Juda et d'Israël, correspond à l'an 723. Or, d'après les textes de Sargon, la chute définitive de Samarie et du royaume des dix tribus date de l'année de son avènement. Celui-ci eut lieu le 12 tebet de l'an 722, soit à la fin de décembre de cette même année ; par conséquent la chute de Samarie, postérieure à son avènement, tombe en 721.

Il y a donc antilogie manifeste entre les textes bibliques cités et les textes assyriens contemporains. A notre avis, cette antilogie est la suite d'une altération subie par le texte original hébreu. Influencé par ce qu'il lisait, XVIII, 9, où il est dit : « Or il arriva *dans* la quatrième année du roi Ézéchias, qui était la septième année d'Osée, » quelque copiste mal inspiré s'imagina qu'il fallait lire de même aux versets 10 et XVII, 6. Il substitua donc dans son apographe la préposition B' à la préposition M*in* de l'original.

Il fit dire ainsi au texte, dans son apographe, que Samarie fut prise « après trois ans, *dans* la neuvième année d'Osée, » tandis que l'original disait : « Après trois ans *depuis* (M*in*) [1] la neuvième année d'Osée. » D'après la leçon de l'original, Samarie fut prise trois ans *depuis* la neuvième année d'Osée, par conséquent en 721, et l'antilogie entre les textes assyriens et le livre des Rois s'évanouit.

Reste maintenant à prouver que telle était effectivement la teneur des passages bibliques en question. Pour cela nous alléguons le silence gardé par Sargon dans ses textes au sujet d'Osée d'Israël. Dans ses Fastes Sargon se vante d'être le vainqueur de Samarie et l'auteur de la déportation des habitants du royaume de ce nom, dont il mentionne le nombre exact. Or, est-il croyable qu'il aurait omis de faire une mention toute spéciale de la capture et de la déportation du dernier roi de Sama-

[1] Voir, pour ce qui concerne le sens *depuis* que nous attribuons à la préposition *min*, Fürst, HHW, p. 751, 2e colonne.

Digitized by Google

rie, au cas où il l'aurait fait prisonnier lors de la chute de sa capitale?

Peut-être nous répondra-t-on qu'Osée avait été, d'après le passage XVII, 4, fait prisonnier antérieurement par Salmanassar IV. Mais alors comment l'hagiographe pouvait-il mentionner, comme date de la prise de Samarie, la neuvième année du règne d'Osée, alors que, d'après le contexte de XVII, 5-6, Osée était déjà prisonnier du monarque assyrien et avait par conséquent déjà cessé de régner?

D'ailleurs, selon le même contexte, le siège de Samarie ne commença qu'après la capture d'Osée, et Samarie ne fut prise, y est-il dit, que trois ans après.

Il suit de cette énonciation qu'Osée régna *neuf ans* et qu'il fut fait prisonnier dans la neuvième et dernière année de son règne. Or, cette neuvième année correspond à l'an 723, qui précède de trois ans la date de la prise de Samarie, par conséquent ce n'est pas dans la neuvième année d'Osée que Samarie succomba, ainsi que le porte le texte biblique actuel, mais dans la troisième année depuis la neuvième et dernière année de règne de ce roi d'Israël.

De tout cela il résulte clairement, à mon avis, que le texte primitif du IIe livre des Rois a été altéré dans les deux passages cités et qu'il le faut reconstituer comme suit :

ANNALES D'ISRAËL

XVII, 4. Le roi d'Assyrie trouva Osée coupable de conspiration, parce qu'il avait envoyé des ambassadeurs à Sô (Sève), roi d'Égypte, et n'envoyait pas le tribut annuel au roi d'Assyrie.

5. Alors le roi d'Assyrie le détint et le jeta en prison. Puis le roi d'Assyrie marcha contre tout le pays et il s'avança contre Samarie, et il l'assiégea pendant trois ans depuis la neuvième année d'Osée.

6. Le roi d'Assyrie s'empara de Samarie, et il déporta Israël en Assyrie....

ANNALES DE JUDA

XVIII, 9. Or, il arriva dans la quatrième année du roi Ézéchias, qui était la septième année d'Osée, fils d'Éla, roi d'Israël, que Salmanassar, roi d'Assyrie, marcha contre Samarie et l'assiégea, et ils la prirent.

10. Après trois ans, depuis la sixième année d'Ézéchias, qui était la neuvième d'Osée, roi d'Israël, Samarie fut prise,

11. Et le roi d'Assyrie déporta Israël en Assyrie....

Digitized by Google

Du contenu de ces deux passages, ainsi rétablis dans leur forme primitive, il résulte que Samarie fut prise deux fois à un court intervalle depuis environ le commencement du dernier quart du VIIIe siècle, à savoir une première fois en 726 [1], la septième année d'Osée d'Israël, et la seconde fois en 721, trois ans après la capture d'Osée, qui fut fait prisonnier dans la neuvième et dernière année de son règne, laquelle correspond à l'an 723. Ainsi reconstitués, ces deux passages n'offrent rien d'anormal, et l'anomalie d'une double mention de la prise de Samarie dans une seule et même phrase, au verset 10, disparait. On arrive ainsi à distinguer deux prises successives de Samarie, placées d'ailleurs à deux dates différentes, ainsi qu'il a été dit plus haut. La première est mentionnée au verset 9, la seconde au verset 10.

Grâce à cette reconstitution du texte, toute antilogie entre ces passages du IIe livre des Rois et les documents assyriens contemporains disparait comme par enchantement. En effet, c'est la première prise de Samarie qui est attribuée, verset 9, à Salmanassar IV, savoir par l'intermédiaire de son armée, comme l'indiquent les mots : et ils la prirent. Quant à la seconde prise de Samarie, qui n'arriva que trois ans après que Salmanassar IV eut mis une seconde fois le siège devant cette ville, elle est simplement attribuée au roi d'Assyrie. Or, supposé que Samarie ait succombé tout au commencement de janvier 721, il est possible qu'à ce moment-là il y ait eu en Assyrie deux rois, Salmanassar IV, qui ne mourut qu'au commencement de janvier 721, et Sargon, déjà proclamé roi d'Assyrie depuis la fin de décembre 722. En fait, ce fut Sargon qui prit Samarie ; mais cette prise pouvait être également attribuée à Salmanassar IV, au cas où il aurait encore régné à ce moment. De là probablement le vague, peut-être intentionnel, de l'expression *le roi d'Assyrie*, employée XVII, 6, et XVIII, 11, par l'hagiographe pour désigner l'auteur de la chute de Samarie et de la déportation des habitants du royaume du même nom.

Nous avons donné jusqu'ici les preuves du caractère historique du livre de Tobie et résolu les deux difficultés capables, à première vue, de rendre son historicité suspecte.

[1] Voir Tiele, *Babylonisch-assyrische Geschichte*, p. 238.

Digitized by Google

Malgré toutes les preuves alléguées à l'appui du caractère historique du livre de Tobie, certains savants rationalistes n'hésitent pas à affirmer que ce livre porte en lui-même la preuve manifeste du caractère fabuleux de son contenu. A l'appui de leur assertion, ces savants allèguent les parties du récit où sont mis en scène l'archange Raphaël et le démon Asmodée. D'après eux, ce sont là des personnages fabuleux, et par conséquent fabuleuse est également toute la partie du récit qui les concerne. A les entendre, un écrivain qui présente de tels récits comme historiques ne mérite guère créance quant au reste du récit.

Nous nous permettrons de signaler à ces savants le *latius os* de leur conclusion, avec laquelle est d'ailleurs en contradiction flagrante leur propre manière d'agir. Personne ne conteste que les ouvrages des historiens profanes de l'antiquité fourmillent de récits fabuleux. Ces savants rejettent-ils pour cela en bloc tous leurs récits comme fabuleux? N'emploient-ils pas, au contraire, les récits d'un Hérodote, d'un Diodore de Sicile et d'une quantité d'autres historiographes de même espèce comme sources historiques? Alors, que sont devenues leur logique et leur impartialité pour qu'ils agissent tout autrement, ainsi qu'ils le font, à l'égard d'un écrit biblique?

Donc, supposé même le caractère fabuleux d'une partie du livre de Tobie, serait-ce là un motif suffisant pour rejeter en bloc, sans examen ultérieur, tout le reste du livre?

Le simple bon sens ne nous dit-il pas qu'il faut examiner chaque partie du récit en particulier, à la lumière d'une saine critique, et se prononcer ensuite?

De cette règle ne sauraient s'affranchir les savants qui ont le malheur de ne pas croire à l'inspiration divine des écrits bibliques. Or, nous avons soumis à une critique sérieuse la plus grande partie du livre de Tobie, et nous avons pu constater l'accord parfait de ses diverses parties entre elles ainsi qu'avec les documents historiques profanes concernant les nations dont il est fait mention dans ce livre, d'où résulte en toute évidence le caractère vraiment historique de son contenu.

Devant cette preuve et devant la légitime fin de non-recevoir opposée à l'objection tirée du prétendu caractère fabuleux d'une partie du récit, la critique négative devrait, en bonne lo-

Digitized by Google

gique, s'avouer vaincue, du moins en ce qui concerne la presque totalité du contenu du livre de Tobie. Quant au fond même de l'objection soulevée par les savants rationalistes, ou quant à la question de l'existence d'êtres surhumains doués comme l'homme lui-même d'intelligence et de volonté, et de l'intervention de ces êtres dans les destinées humaines, ce sont là des questions résolues par l'infaillible révélation divine consignée dans des écrits divinement inspirés.

Quant à l'affirmation de l'école critique, que la révélation divine n'existe pas ni ne peut exister, cette assertion a été réfutée depuis longtemps et d'une façon victorieuse par les théologiens catholiques.

Raisonnablement parlant, il n'y a donc pas lieu de tenir compte de cette objection, à l'appui de laquelle l'école négative n'a pu alléguer jusqu'à présent un seul argument vraiment sérieux.

Les prétendues erreurs signalées par elle dans la Bible en guise de preuve de la négation de l'inspiration divine des livres saints s'en sont allées successivement en fumée, au fur et à mesure qu'elles ont été soumises à un examen approfondi par les exégètes catholiques.

Notre présente étude sur le livre de Tobie fournit une preuve nouvelle du bien-fondé de notre assertion.

En nous fondant sur ce qui précède, nous avons le droit d'affirmer aussi la parfaite historicité de cette partie du livre de Tobie où il est question des agissements de l'archange Raphaël et du démon Asmodée, à l'encontre du caractère fabuleux attribué par la critique négative aux récits qui les concernent. Le rôle attribué à chacun d'eux dans ces récits, tels que nous les lisons dans la Vulgate faite sur le texte chaldaïque, est en parfaite harmonie avec ce que nous enseigne la divine révélation touchant le caractère tant des bons que des mauvais anges, et cela suffit pour que l'historicité du livre de Tobie tout entier soit sauve.

Dès lors, que reste-t-il encore debout des attaques de l'école négative contre le livre de Tobie? Plus rien! En effet, en ce qui concerne le prétendu emprunt fait par l'auteur de ce livre du personnage Asmodée au Mazdéisme et l'identité de ce démon zoroastrien, appelé à tort *Aeshmadeva*, ce sont là des assertions

Digitized by Google

gratuites, dont a fait bonne justice, dans ces dernières années, le savant éraniste belge Mgr de Harlez, professeur à l'Université catholique de Louvain [1].

Cependant, en présence de l'état que font les rationalistes aussi bien contre l'inspiration divine du livre de Tobie que contre son historicité à l'occasion de certains détails de l'épisode où sont mis simultanément en scène Raphaël et Asmodée, nous avons jugé utile de présenter quelques observations au sujet de cet épisode.

Au premier abord, la suggestion de l'archange Raphaël à Tobie de brûler le foie et le cœur du poisson éventré par ce dernier comme étant le moyen apte à le soustraire, lui et Sara, son épouse, aux agissements nuisibles du démon Asmodée, semble s'accorder mal avec la véracité absolue de Dieu et de son céleste interprète. Il est, en effet, inadmissible que le fait matériel de cette combustion ait eu par lui-même la vertu d'enchaîner la puissance d'Asmodée. Il faut entendre les paroles de Raphaël en ce sens que Dieu avait attaché, comme condition *sine quâ non*, à l'accomplissement de cet acte matériel, la délégation de sa puissance sur Asmodée à son envoyé céleste. Le fait de la combustion du foie et du cœur du poisson était donc effectivement le moyen apte, voire même nécessaire, pour réduire Asmodée à l'impuissance. Si donc Tobie se trompa en attribuant cet effet à la combustion elle-même, cette erreur provenait de son ignorance du décret divin, qui avait fait de cet acte la condition *sine quâ non* de son intervention. Or, Dieu n'était certainement pas tenu de révéler ce décret à Tobie ; il avait même une raison très juste pour ne pas faire cette révélation.

C'est qu'il voulait que Tobie agit jusqu'au bout d'une façon entièrement spontanée, sans subir l'influence de l'idée qu'en agissant en présence de Raphaël il agissait sous les yeux d'un messager céleste. Or, Raphaël aurait trahi sa véritable personnalité s'il avait révélé à Tobie le décret divin. Celui-ci aurait aussitôt inféré de cette révélation même, ainsi que de son contenu ou de la délégation à Raphaël du pouvoir divin sur Asmodée, que son guide était un esprit céleste apparu sous une forme humaine.

[1] Voir, dans le *Dictionnaire apologétique* de M. l'abbé Jaugey, l'article Ahriman.

Digitized by Google

Dans toute cette partie du récit, il n'y a donc rien qui ne se laisse harmoniser facilement avec la véracité de Dieu et de l'ange, son organe.

Quant à cette autre partie du texte, VIII, 3, où il est dit qu'après la combustion d'une partie du foie du poisson « Raphaël saisit le démon et l'enchaîna dans le désert de la Haute Égypte, » ce n'est là qu'une façon de parler métaphorique, par laquelle il est signifié qu'Asmodée fut livré alors au pouvoir de Raphaël, qui l'empêcha de nuire à Tobie et à Sara, placés dorénavant en dehors de son atteinte. C'est ce qui est indiqué en langage métaphorique par la mention de l'enchaînement d'Asmodée dans le désert de la Haute Égypte.

Après ces éclaircissements concernant l'épisode de Raphaël et d'Asmodée, nous nous croyons autorisé à dire que cet épisode ne fournit aucun argument contre l'historicité du livre de Tobie, et qu'encore à ce point de vue son caractère historique reste sauf.

V.

COURT APERÇU DU CONTENU DU LIVRE DE TOBIE L'ANCIEN D'APRÈS NOTRE HYPOTHÈSE

Dans les chapitres I, I-XIV, 1ª du livre de Tobie sont contenus les Mémoires personnels de Tobie l'ancien, d'après la Vulgate. Nous avons complété le contenu de ces chapitres au moyen de quelques données empruntées à la version grecque [1].

Originaire de la tribu de Nephtali, laquelle faisait partie du schismatique et idolâtrique royaume des dix tribus, Tobie l'ancien naquit en 751.

Dès son âge le plus tendre, il se montre fidèle à la loi et au culte du vrai Dieu (I, 1-17).

Arrivé à l'âge viril, Tobie épouse, en 726, Anne, qui était de sa tribu. En 725, celle-ci lui donne un fils, que Tobie éleva religieusement dès son enfance (I, 9-10).

En 721, l'année de la chute de Samarie, Tobie, alors âgé de trente ans, est emmené en captivité avec sa femme et son fils,

[1] Nous nous sommes servi de l'édition de Roger Daniel, laquelle reproduit le texte du *Codex vaticanus* ((Londres, 1663).

Digitized by Google

qui ne comptait encore que quatre ans d'âge, par Sargon, qu'il désigne sous le nom de Salmanassar. Déporté à Ninive, Tobie y gagne la faveur du monarque assyrien, qui le constitue son proviseur (I, 13. T. G.).

Il profite de la faveur royale, ainsi que de l'opulence que lui a procurée sa charge, pour aller visiter, consoler et secourir ses compagnons de captivité, dispersés dans les provinces de l'empire et notamment en Médie.

Dans une de ces excursions, vers l'an 711, il prêta à Gabelus, un Juif de sa tribu, domicilié à Ragès en Médie, la somme de dix talents d'argent [1] (I, 13-17).

Tobie continua à jouir de la faveur de Sargon jusqu'en 705, c'est-à-dire jusqu'à la mort de ce monarque.

A Sargon succéda, en 705, son fils Sennachérib, qui régna jusqu'au commencement de janvier 680.

Provoqué par les agissements de ses vassaux de l'Asie antérieure, qui cherchaient à secouer le joug de l'empire assyrien, Sennachérib entra en campagne contre la Palestine et l'Égypte en 701.

En marche pour pénétrer en Égypte, il fit sommer le roi Ézéchias de Juda de livrer Jérusalem, où il voulait installer une division de son armée.

Sur le refus d'Ézéchias d'obtempérer à cet ordre, Sennachérib ayant appris, en même temps, que Taraka, roi d'Égypte, accourait au secours du roi de Juda, jugea prudent de retourner sur ses pas. Il remonta avec son armée jusqu'à la ville palestinienne Libna. Ce fut là que l'armée assyrienne éprouva une foudroyante catastrophe, infligée par l'ange du Seigneur, à la suite de laquelle Sennachérib rentra précipitamment à Ninive, en 701 [2].

Exaspéré de l'insuccès de sa campagne, le despote se mit à persécuter avec une véritable fureur les Juifs établis dans sa capitale.

Il alla jusqu'à défendre d'ensevelir les cadavres de ceux qu'il faisait mettre à mort (I, 21).

[1] Ces dix talents d'argent représentent environ 83,333 fr. de notre monnaie.

[2] Voir, au sujet de ces événements, Lenormant-Babelon, *ouv. cité*, t. IV, p. 311; Vigouroux, *ouv. cité*, t. IV, p. 234-245, et Hommel, *ouv. cité*, p. 705.

Digitized by Google

En dépit de cette défense, Tobie recherchait et emportait clandestinement les cadavres de ses compatriotes et leur donnait les honneurs de la sépulture (I, 18. T. G.). Ses agissements finirent par être découverts. Sennachérib s'en vengea en confisquant tous les biens de Tobie et en ordonnant de le mettre à mort (I, 22).

Ainsi dépouillé de tous ses biens, et forcé, en outre, de s'enfuir de Ninive avec sa femme et son fils (I, 19-20. T. G.), Tobie trouva ailleurs un asile avec les siens chez des compatriotes qui le chérissaient (I, 23).

Dans ce lieu de refuge, qu'il ne nomme pas, Tobie vécut plusieurs années ignoré et à l'abri des persécutions de Sennachérib, malgré qu'il s'y livrât derechef à son charitable office de fossoyeur de ses compatriotes suppliciés. Cependant, un nouveau malheur l'y atteignit en 695. Ayant quitté la table un jour de festin pour aller ensevelir un compatriote supplicié, Tobie, âgé à cette époque de cinquante-six ans, après avoir accompli cet acte de charité qui le rendait impur, resta au dehors et dormit le long du mur d'une maison. Pendant son sommeil, il lui tomba sur les yeux de la fiente chaude d'un nid d'hirondelles. Cet accident le rendit aveugle pendant quatre ans (II, 1[b] et suiv. T. G.).

Par suite de ce nouveau malheur, Tobie allait se trouver réduit à l'indigence, mais un sien neveu, nommé Achiachar, se chargea du soin de son entretien. Cependant, ce soutien lui fit bientôt défaut à cause du départ d'Achiachar pour l'Élymaïde (II, 10[b]. T. G.) [1], où celui-ci se transporta, probablement dans le but de se soustraire lui-même aux fureurs de Sennachérib, qui poursuivait maintenant les Juifs ailleurs encore qu'à Ninive et jusque dans la ville même où Tobie s'était réfugié. Dépourvus de ce soutien, Tobie et sa famille se virent bientôt réduits à la misère, et sa femme dut s'employer à des travaux textiles pour

[1] Le contexte semble indiquer clairement qu'il faut lire le verbe à la troisième personne. En effet, comment Tobie, aveugle et réduit à l'indigence, aurait-il pu se rendre en Elymaïde et comment surtout aurait-il pu y vivre *seul ?* D'ailleurs le *Codex Sinaïticus* dit clairement que ce fut Achiachar qui alla en Élymaïde. Voici ce que nous y lisons II, 10 : Ἀχίαχαρος ἔτρεφέν με ἔτη δύο πρὸ τὸν αὐτὸν βαδίσαι εἰς τὴν Ἐλυμαΐδα. L'ancienne *Itala* traduit, II, 15, ce passage comme suit : Achiacarus autem pascebat me annis duobus priusquam iret in Limaïdam. »

Digitized by Google

procurer à toute la famille le maigre pain de tous les jours (II, 19). Cette triste position dura jusqu'en 691.

A toutes ces épreuves vint s'ajouter encore pour Tobie celle d'amers reproches et de sanglantes railleries, que lui décochait, au sujet des fruits de ses actes de charité à l'égard de ses compatriotes et de sa confiance en Dieu, sa femme, irritée d'être soupçonnée de larcin par son mari (II, 22-23).

Aux coupables railleries de sa femme et de ses proches, Tobie répondit en s'humiliant devant le Seigneur et en le suppliant de l'appeler à lui. Or, il arriva qu'à cette même époque Sara, fille de Raguël, parent de Tobie, qui habitait en Médie, s'entendit accuser par une de ses servantes d'avoir étranglé ses maris. Sara ne répondit pas autrement à cette sanglante injure qu'en se renfermant dans sa chambre, en jeûnant pendant trois jours et en épanchant son cœur devant le Dieu d'Israël, lequel décida de porter secours à Tobie et à Sara (chapitre III).

En l'année 691, Tobie songea enfin aux dix talents d'argent qu'il avait prêtés à Gabelus, et il décida d'envoyer Tobie, son fils, pour les réclamer de son débiteur (IV, 21 et suiv.).

Tobie le jeune partit sur-le-champ pour la Médie, ayant pour guide et compagnon de voyage l'archange Raphaël, dont il ignorait la qualité réelle.

Chemin faisant, il arriva que Tobie se lava les pieds dans le Tigre. Assailli par un grand poisson, il poussa un cri de détresse, auquel Raphaël répondit en lui disant de saisir le poisson par les branchies et de le tirer à terre, où celui-ci ne tarda pas d'expirer, après avoir palpité pendant quelques moments. Sur le conseil de l'ange, Tobie éventra le poisson, dont il conserva le cœur et le foie, qui, au dire de son guide, lui seraient utiles plus tard.

Après cet incident, ils arrivèrent bientôt à Ecbatane, où, grâce à Raphaël, Tobie parvint à épouser sans accident Sara, la fille unique de Raguel, sa parente, maintenant délivrée du méchant démon Asmodée, qui lui avait causé tant et de si grandes angoisses en étranglant ses premiers époux (chapitres V-IX).

Pendant que Tobie l'ancien et sa femme se désolaient, croyant leur fils mort en route, celui-ci rentre enfin à la maison paternelle, apportant avec lui non seulement les dix talents restitués

Digitized by Google

par Gabelus, mais en outre la moitié de la fortune des parents de Sara, son épouse, concédée à celle-ci à titre de dot (X-XI, 12).

A peine rentré au logis, Tobie le jeune frotte, d'après le conseil que lui avait donné son céleste guide, les yeux de son père aveugle avec le fiel du grand poisson qu'il avait éventré sur les bords du Tigre, et il lui rend ainsi la vue (XI, 13 et suiv.).

Redevenus maintenant opulents, les deux Tobie père et fils se concertent entre eux et conviennent d'offrir au compagnon de voyage de Tobie le jeune la moitié de leur fortune pour récompenser ses bons services. Alors l'archange Raphaël leur révèle sa véritable qualité. Il leur déclare qu'il n'a fait qu'exécuter les miséricordieux desseins de Dieu à leur égard. Là-dessus il disparaît à leurs yeux. Alors les deux Tobie se prosternèrent, et bénirent, pendant trois heures consécutives, le Seigneur, et ils publièrent ensuite les actes admirables de sa divine Providence (chapitre XII).

Ceci se passait en l'an 691.

Tobie et sa famille étaient redevenus heureux. Tobie comptait à cette date soixante ans d'âge. Son relèvement actuel de toutes ses infortunes le vengeait à présent des antérieurs sarcasmes de sa femme et de ses proches.

A ce grand coup de la divine Providence en sa faveur, le saint vieillard répondit par le Cantique d'action de grâces (chapitre XIII).

Le bonheur de Tobie et de sa famille ne fut plus troublé jusqu'en l'année 680. Il dura donc onze ans.

En cette année 680, Sennachérib, exaspéré par les fâcheuses nouvelles qui lui arrivaient de la Judée et de la Phénicie, se remit à persécuter les Juifs et à les faire mettre à mort.

De son côté, Tobie, qui était rentré à Ninive avant l'explosion de cette nouvelle persécution, n'hésita pas d'enfreindre derechef la défense faite par le roi d'inhumer les cadavres des Juifs suppliciés. Un délateur ninivite dénonça le fait au roi. Là-dessus celui-ci ordonna sur-le-champ de mettre sous séquestre tous les biens de Tobie et de s'emparer de sa personne pour le mettre à mort (I, 19-20ª. T. G.).

Ceci arrivait quarante cinq jours avant l'assassinat de Sennachérib par deux de ses fils (I, 25).

Tobie était alors dans la *septante et unième* année de son âge.

Digitized by Google

Il dut se cacher pour échapper à la mort. Sa femme et son fils furent pris comme otages et retenus prisonniers dans leur maison. C'est ce qui résulte de II, 1ᵃ (T. G.).

Mais quarante-cinq jours plus tard, Sennachérib, le persécuteur de Tobie, n'était plus de ce monde. Assarhaddon, un autre de ses fils, déjà vice-roi de Babylone, lui succéda (I, 21ᵇ T. G.).

Dès son avènement au trône en cette même année 680, le nouveau monarque confia à Achiachar, neveu de Tobie, dont il a déjà été question ci-dessus, les plus hautes charges et dignités de l'empire, telles que celles de grand échanson, de garde du sceau et de premier ministre (I, 21ᵇ-22. T. G.).

Réfugié d'abord dans l'Élymaïde (II, 10ᵇ. T. G.) vers 695, dans le but de se soustraire à la première persécution de Sennachérib, Achiachar sera allé habiter Babylone pendant la vice-royauté d'Assarhaddon. Celui-ci, ayant appris à connaître ce Juif, doué des plus admirables qualités et aptitudes, l'aura attaché à sa personne.

Arrivé à Ninive avec le nouveau monarque assyrien et devenu le premier en rang après son royal maître, Achiachar s'empressa d'user de sa haute influence auprès d'Assarhaddon pour faire rendre à Tobie, son parent, avec sa liberté et sa sécurité personnelles, ses biens confisqués, ainsi que sa femme et son fils, retenus prisonniers dans leur maison en guise d'otages (I, 21ᵇ-II, 1ᵃ. T. G.). Tobie rentra alors à Ninive ; il y revint habiter sa maison, d'où il avait dû s'enfuir pour échapper à la mort.

La divine justice s'était révélée clairement dans la mort tragique de Sennachérib. Ce coup de la vindicte céleste, qui venait de faire disparaître le persécuteur du juste, était en même temps un coup d'insigne miséricorde à l'égard de Tobie, dont la destinée depuis lors jusqu'à son décès continua à être heureuse. Le récit de la première persécution subie par Tobie, ainsi que de son relèvement au début du règne d'Assarhaddon, clôturait le livre de ses Mémoires. De là, dans la Vulgate, la mention (XIV, 1ᵃ) de la fin des Mémoires personnels de Tobie l'ancien.

D'après une addition faite à ces Mémoires par son fils (XIV, 1ᵇ-13. T. G.), Tobie vécut encore quarante-deux ans après avoir recouvré la vue, en 691.

Il mourut en 642, à l'âge de 102 ans, sous le règne d'Assurbanipal, fils et successeur d'Assarhaddon, *un* an avant la ré-

Digitized by Google

pression de la révolte de Samassumukin, frère cadet d'Assurbanipal, en 648 [1], et *un* an avant la catastrophe arrivée à Holopherne et à l'armée assyrienne devant Béthulie, en cette même année 648.

Depuis XIV, 14, jusqu'à la fin de ce chapitre, qui est le dernier du livre de Tobie, il nous est raconté par un nouveau narrateur, probablement par un des petits-fils de Tobie l'ancien, que le jeune quitta Ninive après le décès de sa mère, qu'il ensevelit à côté de son mari, et qu'il alla se fixer à Ecbatane en Médie, chez ses beaux-parents. Après leur avoir fermé les yeux et les avoir enterrés d'une manière honorable, Tobie le jeune recueillit toute leur fortune. Lui-même mourut à Ecbatane, en 626, à l'âge de 127 ans (T. G.). Avant de mourir, il vit ses descendants jusqu'à la cinquième génération. Ceux-ci vécurent d'une manière irréprochable. Comme tels, ils étaient agréables à Dieu et aux hommes.

La donnée finale de la vie de Tobie le jeune, savoir qu'il vit la cinquième génération, ne crée guère de difficulté au point de vue du caractère historique du livre.

En effet, Tobie le jeune vit, à l'âge de 35 ans, la première génération. Si à ces 35 ans nous ajoutons encore quatre fois 23 ans pour les quatre autres générations, nous arrivons à un total de 127 ans. Or une génération pour chaque période de 23 ans n'est pas une exagération pour l'Orient.

Voici le tableau de ces cinq générations :

Ire génération à	35 ans.
	+ 23
IIe génération à	58 ans.
	+ 23
IIIe génération à	81 ans.
IVe génération à	81 + 23 = 104 ans.
Ve génération à	104 + 23 = 127 ans.

[1] Voir Maspéro, *ouv. cité*, p. 463-466, contre Lenormant-Babelon, *ouv. cité*, t. IV, p. 355, où la révolte de Samassumukin est rapportée erronément à l'an 661. Il existe, en effet, une tablette datée de la dix-huitième année de Samassumukin, c'est-à-dire de l'année 650 et publiée par M. Budge dans les *Proceedings of the Society of biblical archaeology* de Londres, livraison de janvier 1888. Samussumukin ne fut définitivement vaincu et ne mourut qu'en 648. — Voir Tiele, *ouv. cité*, p. 382 et p. 389.

Digitized by Google

Tobie le jeune vit donc la cinquième génération dans l'année même de son décès.

VI.

APERÇU DES PRINCIPALES DONNÉES CHRONOLOGIQUES DU LIVRE DE TOBIE

Nous croyons faire chose agréable à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux deux tableaux où nous avons classé par ordre chronologique les principaux faits de l'histoire de Tobie l'ancien et de son fils Tobie le jeune, d'après notre interprétation du livre de Tobie.

Nous les faisons précéder de deux autres tableaux chronologiques qui résument les résultats auxquels est arrivé, de son côté, l'auteur du savant travail intitulé : *Cronologia biblico-assira sui fatti di due Tobie* [1].

TOBIE L'ANCIEN

Naquit en.	743
Captif à vingt et un ans, il est conduit en Assyrie après la chute de Samarie, en	722
Se marie en Assyrie à l'âge de trente et un ans, en	712
Procrée Tobie le jeune en	711
Arrive à Ninive avec sa femmme et son fils la treizième année de Sargon, en	710
Devient aveugle la première année d'Assarhaddon	681
Récupère la vue en	677
Meurt à l'âge de cent douze ans, en	631

TOBIE LE JEUNE

Naquit en.	711
Épouse Sara à l'âge de trente-quatre ans, en	677
Meurt à l'âge de cent dix-sept ans, en.	594

On verra par les deux tableaux suivants que les résultats de l'écrivain de la *Civilta* diffèrent assez notablement des nôtres. Aux hommes compétents de juger.

[1] Voir *Civilta cattolica*, série XIV, t. XI, nos 985 et 987 (4 juillet et 1er août 1891). L'auteur a fait état surtout des données du *Codex Sinaïticus*.

Digitized by Google

Résumé chronologique de l'histoire des deux Tobie.

A. TOBIE L'ANCIEN

Sa naissance en. 751
Son mariage à l'âge de vingt-cinq ans 726
Sa déportation à Ninive sous Sargon 721
Prêt de dix talents à Gabelus, vingt ans avant son recouvrement, en 711
Première persécution sous Sennachérib, en 701
Sa cécité à l'âge de cinquante-six ans, en. 695
Sa guérison quatre ans après, à l'âge de soixante ans, en . . 691
Seconde persécution, quarante-cinq jours avant la mort de Sennachérib, en 681
Son amnistie à l'avènement d'Assarhaddon, en. 680
Son décès à l'âge de cent deux ans, en. 649

Tobie l'ancien vécut sous les rois de Juda Joatham (752-732), Achaz (732-729), Ezéchias (729-700) et Manassé (700-645), et sous les deux derniers rois d'Israël Phacée (752-732) et Osée (732-723), ainsi que sous les rois d'Assyrie Assur-nirari (754-745), Téglathpalassar III (745-727), Salmanassar IV (726-721), Sargon (721-704), Sennachérib (704-680), Assarhaddon (680-668), et Assurbanipal (668-627).

La mort de Tobie, en 649, précéda de quarante et un ans la ruine de Ninive, qu'il avait prédite, et de soixante et un ans la ruine de Jérusalem, en 588.

Tobie l'ancien fut contemporain du prophète Nahum, qui prédit également la ruine de Ninive, pour laquelle il donne comme exemple la destruction de *No-Ammon*, c'est-à-dire de *Thèbes* en Égypte (Nahum, III, 8).

Thèbes fut mise à sac par Assurbanipal, en 665.

B. TOBIE LE JEUNE

Sa naissance en. 725
Sa déportation à Ninive en 721
Son voyage en Médie et son mariage à l'âge de trente-quatre ans avec Sara, en 691
Son retour auprès de ses parents avec Sara et guérison de Tobie de sa cécité en 691
Son départ de Ninive pour Ecbatane après la mort de sa mère postérieure à. 649
Sa mort à Ecbatane à l'âge de cent vingt sept ans, en . . . 598

Digitized by Google

La mort de Tobie le jeune fut donc postérieure de *dix* ans à la prise et à la destruction de Ninive, en 608, laquelle mit fin à l'existence de l'empire assyrien, et elle précéda de *dix* ans la ruine de Jérusalem, en 588, et l'effondrement du royaume de Juda.

Tobie le jeune fut contemporain des derniers rois de Juda, depuis le roi Ezéchias jusqu'au roi Sédécias inclusivement.

Il fut également contemporain des rois d'Assyrie Salmanassar IV, Sargon, Sennachérib, Assarhaddon, Assurbanipal [Bel-Zik] ir-iskun [1] (625), Assur-itil-ilâni-ukini (625-?) [2], et Assurbanipal II (?-608), dernier roi d'Assyrie [3], ainsi que de Nabupalassar (608-607), fondateur du nouvel empire chaldéen, et de Nabuchodonoṣor (607-562), son fils.

CONCLUSION

Nous terminons ici notre étude sur le livre de Tobie. Dans ce travail, nous nous sommes attaché à éclaircir plusieurs points restés obscurs jusqu'à présent et qui étaient de nature à faire naître des doutes sur le caractère historique de cette œuvre biblique. Nous pensons ne pas nous faire illusion en osant croire que les éclaircissements dont nous avons entouré ces points dans notre présent travail feront tomber les préjugés qui existent actuellement encore, dans le monde savant, contre l'historicité du livre de Tobie.

A moins de parti pris, il faudra bien lui reconnaître dorénavant au moins les mêmes titres à l'historicité qu'aux œuvres des historiens profanes de l'antiquité.

Il est plus que temps que le livre de Tobie soit relevé dans le monde scientifique de l'ostracisme immérité dont il a été frappé au nom de la critique historique.

C'est que, à part un passage altéré du texte original qu'il faut

[1] Selon Tiele, *ouv. cité*, p. 413, il était peut-être le frère et le compétiteur d'Assur-itil-ilâni-ukini. Le dernier fut un usurpateur, qui ravit le trône à son frère.

[2] Selon Hommel, *ouv. cité*, p. 722, le nom de ce monarque signifie : « Assur, chef des dieux, m'a établi. »

[3] Voir au sujet d'Assurbanipal II, le Sardanapal des historiens grecs, dans le *Journal asiatique*, cahier de septembre-octobre 1892, l'article de M. Oppert, et notre mémoire sur l'*agonie et la fin de l'empire d'Assyrie*, publié dans le *Muséon* (de Louvain), livraison de juin 1894.

Digitized by Google

attribuer à un copiste malavisé et que nous avons redressé dans notre étude, son contenu est en parfaite harmonie avec les documents assyriens, de même que ses diverses données sont parfaitement d'accord entre elles. En outre, c'est encore le livre de Tobie qui nous révèle ce fait intéressant et de nature à répandre une vive lumière sur l'avènement de Sargon, resté obscur jusqu'à présent, savoir que ce monarque s'est appelé Salmanassar de son premier nom de règne, avant qu'il se soit fait appeler plus tard Sarru-ken tout court, de son surnom ajouté originairement à son nom de règne.

L'Abbé Fl. de Moor.

Digitized by Google

LES STYLITES

SAINT SYMÉON ET SES IMITATEURS

Parmi les manifestations extraordinaires de l'esprit de pénitence auxquelles le monachisme oriental a donné naissance, aucune n'a attiré les regards des contemporains et étonné les générations suivantes comme le genre de vie étrange inauguré par saint Syméon Stylite. Cette rare figure d'ascète est connue de tous. Il suffit de prononcer son nom pour évoquer la vague image d'une statue vivante debout au sommet d'un pilier. Il en est qui lèvent sur la colonne du grand Syméon un œil distrait, et passent leur chemin comme devant ces saints de pierre qui ornent nos cathédrales, et qu'on admire sans songer à l'artiste qui les a façonnés, à l'ouvrier qui les a placés. Des esprits plus réfléchis ont voulu se rendre compte des conditions exceptionnelles que créait au stylite cette façon bizarre de se séparer du monde. Il en est qui arrivent à se demander si les merveilleuses histoires de saints qui passent leur vie au sommet d'une colonne ont une autre source que l'imagination des hagiographes. D'autres, sans nier l'authenticité des actes de saint Syméon et de ses plus illustres imitateurs, se gardent bien de partager l'admiration de quelques âmes mystiques pour une forme d'ascétisme aussi contraire à la nature de l'homme qu'aux convenances sociales. La vie des stylites leur paraît un défi au bon sens, une aberration de quelques cerveaux surexcités par le sentiment religieux ; ils seraient beaucoup plus disposés à y voir un cas de pathologie qu'une conséquence des principes de l'austérité chrétienne développés dans les cloîtres.

Une revue rapide des documents que nous possédons sur les stylites nous permettra de discerner ce qu'il y a de fondé dans

Digitized by Google

ces différents points de vue. Nous ne prétendons nullement être en possession d'une somme complète de renseignements parfaitement authentiques, permettant de reconstituer en détail toutes les particularités de leur vie aérienne ; loin de là. Mais nous en avons assez et d'assez sûrs pour arriver à dissiper bien des obscurités, et à résoudre un bon nombre de problèmes qui s'imposent à la curiosité scientifique.

Qu'on ne se figure pas que nous entreprenions une apologie du stylitisme. Nous ne cherchons nullement à le présenter comme une des expressions les plus autorisées de l'ascétisme, et l'exposé qui va suivre ne donnera à personne la tentation de monter sur une colonne. En retraçant, d'après les sources, le tableau des origines, du développement et des conditions ordinaires de la vie des stylites, nous essaierons de fournir les éléments nécessaires pour apprécier sainement un phénomène si étonnant, disons le mot, si choquant à nos yeux d'occidentaux [1].

[1] Les dissertations sur les stylites ne manquent pas. Nous en avons parcouru un bon nombre dont quelques-unes nous ont été fort utiles. Il a semblé superflu d'indiquer tous les cas particuliers où nos conclusions diffèrent de celles d'autrui. Nous avons jugé plus important d'appuyer notre opinion sur les sources. Voici d'ailleurs les principaux auteurs qui ont traité le même sujet : M. Raderus, *Viridarium Sanctorum*, 1614, part. III, c. iv. De stylitis; Hospinianus, *De Monachis*. Genovae, 1689. l. II, c. iv; Gretser, *Libri tres posthumi rerum variarum*. l. I, c. i; *Opp.*, t. XIII; Bollandus, *Acta SS. Ianuarii*. t. I, p. 262; Théophile Raynaud, *Trinitas patriarcharum*. Lugduni, 1647. 12°, p. 5-40; Ianning, *Acta SS. Maii*, t. V, p. 298-299; Lautensack, *De Symeone Stylita*. Wittenberg, 1700; Bingham, *Origines ecclesiast.*, t. III, p. 17-19; G. Wiltheim, *Notae historicae in Gregorii Turonensis narrationem de S. Vulfilaico*, *Bulletins de la commission royale d'histoire*. Bruxelles, t. VII (1843), p. 300-342; Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, t. II, p. 174; M.-V.-G. Siberus, *De sanctis columnaribus*. Lipsiae, in-4, 24 p.; C. Majelli, *Dissertatio de Stylitis*, ap. S. E. Assemani, *Acta SS. Martyrum orientalium*, t. II (1748), p. 246-268. Cette dissertation posthume est la meilleure qui existe sur le sujet; I.-C. Krebs, *De Stylitis commentatiuncula*. Lipsiae, 1753, in-4, xvi p.; Neander, *Allgemeine Geschichte der christlichen Religion und Kirche*. Hamburg, t. II, 2 (1829). p. 548-551; F. Uhlemann, *Symeon der erste Säulenheilige in Syrien*. Leipzig. 1846. 130 p. (*aus der Zeitschrift für die historische Theologie*); P. Zingerle, *Leben und Wirken des hl. Symeon Stylites*. Innsbruck, 1855; Th. Nöldeke, *Orientalische Skizzen*. Berlin, 1892, p. 224-239. — Ajoutez à ces travaux les résumés de Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e éd., p. 744; de Künstle dans Kraus, *Realencyclopaedie der christlichen Alterthümer*, t. II, p. 794; de Mallet, dans Herzog, *Realencyclopaedie für protestantische Theologie*. t. XV (1885), p. 1-4; de Cheetham, dans Smith-Cheetham, *A dictionary of christian antiquities*, t. II (1880), p. 1938.

Digitized by Google

I.

LES ORIGINES. SAINT SYMÉON STYLITE L'ANCIEN

On a vainement essayé de faire remonter au delà de saint Syméon l'ancien († 460) l'origine des stylites. Les étranges colonnes du temple d'Hiérapolis [1] n'ont exercé aucune influence sur la détermination du solitaire syrien, qui n'en avait certainement jamais entendu parler. Le témoignage exprès des historiens, qui constatent que Syméon fut le premier à marcher dans cette voie extraordinaire [2], nous ferait défaut, qu'il suffirait, pour s'en convaincre, de lire ses biographes. Tout, dans leur récit, montre qu'ils sont en présence d'un fait sans précédent. Syméon n'a donc imité personne en allant si haut établir sa retraite [3]. Et pourtant, il est vrai de dire que tout n'est pas nouveau dans cette pénitence d'un caractère si original. La forme même que lui donna le saint est comme le dernier terme d'un développement progressif. Aucun stylite ne l'a précédé, mais il a eu des précurseurs.

Lorsque avec l'esprit chrétien le principe de la nécessité de l'expiation eut pénétré les intelligences, et poussé vers la solitude une foule d'âmes d'élite éprises de contemplation et de renoncement, on vit se déployer sur un nouveau théâtre toutes les ardeurs et toutes les subtilités du génie oriental. Les jeûnes prolongés, les veilles, les cilices, les souffrances résultant d'une position incommode, les blessures sanglantes quelquefois, en un mot, les méthodes les plus raffinées pour torturer le corps sans le faire mourir furent pratiquées de bonne heure par les solitaires d'Orient avec un zèle, un enthousiasme, un manque de mesure propre au caractère de leur race.

Pour comprendre comment certains ermites étaient capables

[1] Lucien, *De dea Syra*, c. XXVII.

[2] Theodori Lectoris *Hist. eccl.*, I, 12, II, 4; Evagrii Scholastici *Hist. eccl.*, I, 13.

[3] Si nous cherchions à égayer quelque peu notre sujet, nous exposerions l'opinion de Tamayo, qui fait remonter l'origine des stylites jusqu'à la sainte Vierge, Notre-Dame *del pilar* de Saragosse. Voir V. G. Siberus, *De sanctis columnaribus*, p. 22.

Digitized by Google

de supporter si longtemps les terribles austérités qu'ils pratiquaient, nous avons besoin de sortir par la pensée du milieu où nous vivons, de nous transporter dans leur pays, sous un climat plus doux que le nôtre, dans une société dont les mœurs sont plus simples, les habitudes de sobriété plus générales, le tempérament plus sec et plus résistant. Il ne fallait pas toujours des organismes absolument exceptionnels pour supporter des macérations qui nous paraissent de tout point excessives.

Parmi les mortifications qui ont été en honneur chez les solitaires des premiers temps, j'en signalerai deux qui méritent toute notre attention. La première de ces tortures est celle de la *station*. Elle consiste à demeurer debout un temps considérable, et à goûter l'indicible souffrance qui résulte de la tension prolongée des mêmes muscles. Un autre genre de mortification est celui qui astreignait le pénitent à ne point quitter la place qu'il s'était choisie, ordinairement en plein air, sans abri contre la pluie, le vent et les vicissitudes des saisons. Saint Grégoire de Nazianze († 389), dans son poème sur les moines, décrit quelques-unes des plus effrayantes inventions de la pénitence à son époque, et il cite en particulier un solitaire qui resta debout des années entières, absorbé dans la contemplation [1]. Un autre, qui s'était fixé au mont des Oliviers, se tenait également toujours debout exposé à toutes les injures de l'air. Ces rigueurs l'eurent bientôt réduit à un état d'extrême faiblesse, sans qu'il songeât, cependant, à déserter son poste. On se contenta de lui construire un abri [2].

Voilà donc, dès le IVe siècle, plusieurs solitaires qui mènent une vie assez semblable à celle des stylites, moins la colonne. Qu'ils montent sur quelque piédestal élevé pour se mettre dans l'impossibilité de quitter la place, et vous aurez des stylites dans le vrai sens du mot. Il était réservé à Syméon de Sisan de donner le premier au monde cet étonnant spectacle.

Nous n'allons pas refaire ici l'histoire de cet homme célèbre. Ses *Actes* ne manquent dans aucun recueil hagiographique ; et bien que la critique n'ait pas dit son dernier mot sur l'ensemble des documents qui le concernent, elle s'en est suffisamment oc-

[1] *Carmina*, II, 1, *ad Hellenium*, v. 69-70, *P. G.*, t. XXXVII, p. 1456.
[2] *Ibid.*, v. 75-84, p. 1457.

Digitized by Google

cupée pour que nous nous abstenions de reprendre un à un tous les détails de sa vie. Mais avant d'en rappeler quelques traits importants, il convient de faire remarquer que peu de saints antiques ont une histoire mieux documentée.

Sans tenir compte des chroniqueurs et des biographes postérieurs qui n'ont fait qu'exploiter les sources proprement dites et qui peuvent tout au plus servir à établir le texte de celles-ci [1], nous possédons deux biographies écrites par des disciples du saint quelques années après sa mort et, ce qui est plus rare, une relation détaillée de ses actes publiée de son vivant par un témoin oculaire d'une haute autorité, Théodoret, évêque de Cyr, l'auteur de l'Histoire ecclésiastique [2]. Il y aurait encore un long travail à faire sur les rapports de ces trois pièces de valeur très inégale. La vie grecque qui porte le nom d'Antoine [3] inspire moins la confiance que les autres. L'auteur, quel qu'il soit, montre une crédulité qui dépasse toutes les limites. C'est lui qui raconte sérieusement, avec un luxe de détails les plus invraisemblables, l'histoire du serpent qui vient implorer la guérison de sa femelle affligée d'un ulcère, et qui est exaucé [4]. Il ne faudrait pas conclure d'un certain nombre de traits de ce genre que le biographe n'a pu écrire que longtemps après la mort du saint. Lorsqu'il s'agit d'un personnage d'un caractère aussi exceptionnel que Syméon, le travail de la légende est très rapide, et commence souvent dès avant la mort du héros. L'impression qui se dégage de la Vie syriaque [5], faussement attribuée à Cosmas de Phanir [6], est celle d'un récit sincère et enthousiaste, écrit sans

[1] Le texte grec de la Vie attribuée à Métaphraste a été publié dans la *Patrologie grecque* de Migne, t. CXIV, p. 336-392; une autre, qui porte le nom de Mélèce, dans Münter, *Miscellanea Hafnensia*, t. II, 2 (1824), p. 242-266. Une vie latine a été imprimée dans les *Acta SS.* Ianuar., t. I, 269-274. M. Bedjan vient de donner dans le dernier volume de ses Vies de saints un nouveau texte syriaque qui devra être étudié en détail.

[2] *Historia religiosa*, c. XXVI; quelques manuscrits complètent son récit par la mort de Syméon. Cet appendice n'est pas de Théodoret, qui mourut avant son héros.

[3] L'original grec n'est pas encore publié. Il y en a une traduction latine dans les *Acta SS.* Ianuarii, t. I, p. 264-268. Nous citerons quelquefois le texte grec, d'après une copie fort détériorée conservée à la bibliothèque des bollandistes. *Collectan. Boll.*, t. XCIV, fol. 19-22.

[4] *Vita auct. Antonio*, n. 22.

[5] Publiée par S. E. Assemani, *Acta SS. martyrum orientalium*, t. II, p. 268-394.

[6] Th. Nöldeke, *Orientalische Skizzen*. Berlin, 1892, p. 239.

Digitized by Google

beaucoup de méthode et sans artifice, où l'on fait aisément la part des exagérations que peuvent inspirer l'admiration et la reconnaissance pour un maître vénéré. Ce n'est pas un document parfaitement homogène et d'une venue ; Théodoret y a certainement été mis à contribution. Bien que le travail de séparation des diverses couches n'ait pas été sérieusement entrepris, on y découvre sans peine un fonds considérable où se révèlent des témoins de première main.

Il n'en reste pas moins vrai que le récit d'un historien comme Théodoret, témoin oculaire dont la personnalité nous est bien connue, avec ses qualités et ses faiblesses, a une valeur qui dépasse infiniment celle d'œuvres obscures et d'un contour mal défini. C'est lui qui nous fournira les renseignements les plus sûrs. Le rôle du merveilleux est chez lui beaucoup plus restreint que chez les autres biographes, et cela se comprend. Mais tous sont parfaitement d'accord sur les traits généraux de l'histoire du saint, et la racontent avec un accent de chaude admiration qu'ils font partager, même à leurs lecteurs du XIXe siècle.

Voici quelques faits dans lesquels le caractère de Syméon se dessine bien, et qui nous expliqueront, dans une certaine mesure, les origines du stylitisme.

A peine le petit berger syrien est-il entré au monastère, que se manifeste en lui un attrait irrésistible pour les austérités dépassant de beaucoup celles de la règle commune. Un jour, il se ceint étroitement les reins d'une corde de palmier, de manière à la faire entrer dans les chairs et à produire d'horribles plaies qui mettent ses jours en danger [1]. Une autre fois, il se jette au fond d'un puits desséché ; on ne découvre sa retraite qu'au bout de huit jours [2]. Ces excès et d'autres du même genre provoquèrent des plaintes de la part de ses confrères en religion ; plaintes justifiées, car de pareilles singularités étaient peu compatibles avec la vie commune. Syméon se voit donc obligé de quitter son couvent. C'est ainsi qu'il arrive à Tell-Neschin, où, pendant trois ans [3], il s'enferme dans une cabane. Là, pour la

[1] Théodoret, éd. Schulze, p. 1267 ; *Vita a. Antonio*, n. 5-7 ; *Acta syriaca*, ap. Assemani, p. 281.
[2] Théodoret, *ibid.*, p. 126 ; *Vita a. Antonio*, n. 8.
[3] Théodoret, *ibid.*, p. 1269.

Digitized by Google

première fois, il passe un carême entier sans boire et sans manger. A l'époque où Théodoret écrivait son *Philotheos*, le saint avait fait, avec la même rigueur, vingt-huit carêmes. Au commencement du jeûne, il combinait cette pénitence avec celle de la station; lorsque la faiblesse rendait celle-ci impossible, il commençait par s'asseoir, et il achevait la sainte quarantaine couché sur le côté. L'historien ajoute que, sur la colonne, il trouva moyen de rester debout durant tout le temps du jeûne, en se liant à un poteau; il finit même par pouvoir se passer entièrement de ce secours [1].

Lorsque, après trois ans, il quitta sa retraite, ce fut pour s'imposer un autre genre de contrainte où se peint bien son esprit, plein d'élans généreux contrariés souvent par une conception quelque peu étroite des choses. Il gagna le sommet de la montagne, et se fit attacher au rocher par une chaîne de vingt coudées, pour s'astreindre à ne pas franchir un rayon de cette longueur. L'évêque Mélèce lui fit sagement remarquer qu'il était plus raisonnable de se lier par la volonté que par une chaîne de fer. Le saint déféra aussitôt à cette observation et se débarrassa de ses liens, sans quitter l'espace où il voulait se renfermer.

A cette époque, les solitudes les plus retirées ne protégeaient pas les ascètes contre la curiosité et la piété des foules. La renommée de Syméon se fut bientôt répandue au loin, et les pèlerins affluèrent. On lui amenait des malades, on lui demandait des prières, on voulait toucher ses vêtements de peau et en emporter un lambeau comme une relique [2]. C'est ce concours de peuple qui, d'après Théodoret, le décida à faire un dernier pas, et à se vouer au genre de vie qui l'a rendu célèbre. Les témoignages de vénération dont il était l'objet lui paraissaient on ne peut plus déplacés. L'importunité des foules lui devint tellement à charge, qu'il imagina, pour y échapper, de monter sur une colonne. Ce n'est pas, comme on pourrait se le figurer, un reste de monument ou de temple en ruine se trouvant à sa portée qui lui suggéra cet expédient. La colonne sur laquelle il s'établit n'avait soutenu aucun édifice, ni orné aucun mausolée. Syméon la fit tailler tout exprès. Elle fut remplacée successivement par

[1] Théodoret, *ibid.*, p. 1271.
[2] Théodoret, *ibid.*, p. 1272.

Digitized by Google

plusieurs autres. La première n'avait que six coudées — environ trois mètres; — une seconde eut le double; une troisième vingt-deux coudées; celle qu'il occupe maintenant, ajoute Théodoret, à qui nous devons ces détails, en a trente-six [1].

Les considérations dont l'historien les fait suivre sont pour nous du plus haut intérêt; elles reflètent l'impression produite sur l'opinion publique par cette étrange nouveauté. Il ne faut pas s'imaginer qu'elle devint du premier coup l'objet de l'admiration universelle, bien au contraire. La partie intelligente et cultivée de la population, le peuple des villes à qui Théodoret s'adresse, dut se montrer d'abord ouvertement choqué, et ne ménagea pas ses appréciations désobligeantes à l'ascète bizarre dont tout le monde parlait. Théodoret, qui a observé de près cet homme extraordinaire, et a pu constater quel est l'esprit qui l'anime, ne sait comment exprimer son admiration pour ses vertus, mais il sent que, pour la faire partager par ses lecteurs, il doit faire remonter plus haut l'origine de son étonnante détermination. Persuadé qu'elle ne peut être attribuée qu'à une volonté particulière de Dieu [2], il va chercher dans l'Écriture les exemples les plus frappants d'actes singuliers imposés par le Seigneur aux prophètes, pour arriver à quelque résultat digne de sa sagesse. Dieu a de même suscité Syméon, et lui a inspiré d'embrasser un genre de vie capable de faire impression sur les multitudes. Les Ismaélites, les Ibères, les Arméniens, les Perses sont attirés par l'étrangeté du spectacle; à la vue de l'homme de Dieu, ils abjurent leurs idoles, et demandent le baptême [3].

Voici quelques traits de l'ascendant que Syméon exerçait sur ces rudes natures.

Un jour, il engagea une troupe d'Arabes groupés au pied de sa colonne à demander la bénédiction d'un prêtre qui se trouvait là, en leur faisant connaître les fruits spirituels

[1] Les autres historiens du saint sont d'accord avec Théodoret pour nous apprendre qu'il changea plusieurs fois de colonne; il y a quelques divergences dans les dimensions. Voir la Vie syriaque, dans Assemani, t. II, p. 373. Cela ne doit pas nous arrêter. Ils avaient sans doute pris leurs mesures à l'œil. Peut-être encore les uns comptaient-ils certaines parties, la base par exemple, négligées par les autres.

[2] Dans la Vie syriaque, la détermination de Syméon est le résultat d'une vision. Assemani, t. II, p. 375.

[3] Théodoret, *l. c.*, p. 1273-1274.

Digitized by Google

qu'ils en retireraient. Aussitôt cette foule se précipita sur le prêtre, qui n'était autre que Théodoret, avec un tel empressement, que celui-ci faillit être victime de leur dévotion impétueuse. Heureusement, la voix du stylite se fit entendre. Syméon n'eut pas plus de peine à les disperser qu'à les mettre en mouvement [1].

Une autre fois, une tribu arabe ayant demandé des prières spéciales et une bénédiction pour son chef, une autre tribu présente réclama la préférence pour son chef à elle, qui en était plus digne, à ce qu'elle assurait. Ce furent des disputes sans fin. Théodoret, qui assista également à cette scène, essaya de leur faire comprendre que le saint les mettrait d'accord en donnant aux deux chefs les mêmes faveurs. Ces barbares restèrent sourds à ses raisons, et la contestation finit par une mêlée. Cette fois Syméon dut intervenir plus énergiquement pour apaiser une lutte dont il était l'occasion innocente. Il cria de toutes ses forces, les menaça, les traita de chiens, et finit par arrêter la bataille. Moquez-vous de la colonne tant qu'il vous plaira, ajoute en terminant l'historien, mais constatez la puissance de cet homme pour le bien [2].

Les délicats de la terre ne furent pas seuls à blâmer le stylite. Les moines d'Égypte entendirent parler de son genre de vie, et le désapprouvèrent comme une nouveauté. Ils s'empressèrent d'envoyer à Syméon un libelle d'excommunication. Mais quand ils furent mieux renseignés, ils changèrent d'avis, et le saint fut de nouveau reçu dans leur communion [3].

La Vie inédite d'un des imitateurs de Syméon, saint Daniel, dont nous parlerons plus loin [4], rapporte un trait qui peint bien l'impression fâcheuse qu'au premier abord le stylite produisait sur un grand nombre. L'évêque d'Antioche avait convoqué tous les archimandrites d'Orient. Au retour, plusieurs d'entre eux s'arrêtèrent au monastère de Telada, celui-là même où Syméon avait pris l'habit religieux. Naturellement, les moines ne tarissaient pas sur leur ancien confrère, dont la renommée grandissait tous les jours. Mais les archimandrites de Mésopotamie ne

[1] Théodoret, *l. c.*, p. 1275.
[2] Théodoret, *l. c.*, p. 1275-1276.
[3] Theodori Lectoris *Hist. eccl.*, II, 41, *P. G.*, t. LXXXVI, p. 205.
[4] Ms. 8163-8169 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 85 v°.

Digitized by Google

purent donner leur approbation à une chose qui ne s'était jamais vue ni entendue. On les pria d'aller voir de leurs yeux. Quand Syméon les aperçut, il ordonna de dresser l'échelle, et invita les archimandrites à monter. Malgré toute l'admiration que leur inspira la vue du saint, aucun d'eux, dit le biographe, ne se risqua à faire l'ascension : c'était à qui prétexterait une indisposition, son grand âge, un mal aux pieds. Le jeune Daniel, qui accompagnait son abbé, n'hésita pas et rapporta du haut de la colonne les germes de sa vocation future.

Comment expliquer, après ce que nous venons de dire, que Syméon soit devenu l'objet d'une admiration universelle et sans réserve, et que son exemple ait acquis cette puissance que nous constaterons bientôt ?

Les austérités inouïes du saint, son zèle compatissant et vraiment apostolique, une éloquence entraînante et naturelle, toutes ces qualités et ces vertus, mises en un singulier relief au sommet de la colonne, suffisaient pour faire sur le vulgaire une impression profonde; et nous savons que sa renommée s'étendit si rapidement qu'il fut bientôt célèbre dans tout l'Occident, à Rome surtout où, bien avant sa mort, on voyait partout son image [1]. Les manifestations de l'enthousiasme populaire ne pouvaient manquer d'avoir leur contre-coup dans les classes élevées de la société. On ne résista pas à la curiosité de contempler cet homme dont on racontait tant de merveilles; et lorsqu'on se trouva en présence de ce héros de la pénitence qui foulait si généreusement aux pieds toutes les délicatesse de la vie, lorsqu'on put se persuader que la plus sincère humilité et une abnégation parfaite étaient les principales vertus de ce solitaire qu'on avait soupçonné de vanité et d'ostentation, la défiance ou le mépris firent place à l'admiration et au respect. A la mort de Syméon, il n'y eut qu'une voix pour proclamer sa sainteté. La translation de son corps à Antioche fut une entrée triomphale. Toute la ville se porta à la rencontre des reliques, qui furent déposées dans l'église principale [2].

De nos jours encore le voyageur contemple avec étonnement, aux lieux mêmes que saint Syméon a illustrés par sa pé-

[1] Théodoret, *l. c.*, p. 1272.
[2] Vie syriaque, dans Assemani, t. II, p. 390-394. Lire les notes correspondantes de l'éditeur.

Digitized by Google

nitence, un groupe de monuments incomparables, témoins de la vénération des contemporains pour le grand stylite. C'est l'ensemble de ruines désignées aujourd'hui sous le nom de Kalat' Sem'an, château de Syméon, au sommet d'un plateau qui domine la vallée de l'Afrin, à six kilomètres au nord de la montagne que les Arabes appellent Djebel Cheik Bereket [1]. Ce sont les restes de l'église et du monastère construits en l'honneur du saint. L'admirable basilique qu'Évagrius a visitée et décrite [2] doit avoir été commencée, au témoignage de juges compétents, peu après la mort de Syméon [3]. L'architecte lui a donné une disposition tout à fait originale. Elle affecte la forme d'une croix dont les branches viennent s'appuyer sur les côtés d'une cour octogone, au centre de laquelle se dressait la colonne du saint. La base de la colonne est encore debout [4]. Par ses dimensions, le monument peut rivaliser avec nos cathédrales ; il nous étonne par la hardiesse de la conception et l'élégance des détails [5]. C'est l'expression d'une grande pensée. Le majestueux édifice traduit dans un langage plus éloquent que la parole la dévotion du peuple de Syrie pour l'illustre stylite.

C'est à dessein que nous avons insisté sur l'ascendant extraordinaire exercé par saint Syméon sur ses contemporains, non moins que sur les générations suivantes. Là se trouve l'explication d'un fait inexplicable à première vue : c'est qu'après lui il ait pu se lever une légion d'ascètes jaloux de l'imiter dans tout ce que sa pénitence présente de plus étrange. Lorsqu'on se contente de réfléchir à ce qu'il y a d'inattendu et d'excentrique

[1] Ces détails et ceux qui vont suivre sont empruntés à l'ouvrage de M. le marquis de Vogüé, *Syrie centrale, Architecture civile et religieuse*. Paris, 1865-1877, 2 vol. in-fol., pll. 115, 139-150.

[2] *Hist. eccl.*, I, 14.

[3] Marquis de Vogüé, p. 142.

[4] Marquis de Vogüé, pl. 139. Martigny a voulu reproduire dans son *Dictionnaire*, p. 745, la partie du plan qui renferme la base de la colonne. Au lieu du plan de l'octogone entier dont elle forme le centre, il a représenté une des quatre absidioles que l'architecte a placées dans les angles de la croix, avec un bloc de rocher taillé pour servir de chaire, à ce qu'il semble, et posé en dehors du monument. Voir marquis de Vogüé, p. 148. La planche a passé dans Kraus, *Realencyclopaedie*, t. II, p. 795, où l'erreur est aggravée par une référence aux *Églises de Terre sainte*, autre ouvrage bien connu de l'académicien français.

[5] Le P. M. Jullien a publié de très intéressantes photographies de la basilique dans les *Missions catholiques*, 1892, et dans son ouvrage. *Sinaï et Syrie, Souvenirs bibliques et chrétiens*. Lille, 1893, p. 251-258.

Digitized by Google

dans le moyen choisi par Syméon pour échapper à l'importunité de ses visiteurs, on ne comprend pas que l'esprit public ait pu en tolérer la répétition, et on se demande instinctivement comment le premier moine assez hardi pour l'imiter n'ait pas succombé sous le mépris et le ridicule.

Rien ne serait plus naturel si le père de cette nouvelle race de pénitents avait été tout autre que le grand Syméon. Ses vertus surhumaines, son influence étendue et profonde sur les populations, sa longue carrière qui lui donna le temps d'habituer le monde au spectacle nouveau qu'il venait lui offrir, tout s'unissait chez lui pour relever aux yeux des contemporains la forme d'austérité qu'il s'était choisie. Enflammés par son exemple, une foule de moines fervents crurent faire chose agréable à Dieu, non seulement en se pénétrant de l'esprit de renoncement et de mortification du grand stylite, mais en essayant de pratiquer ces vertus dans les mêmes conditions que leur modèle. La vie de plusieurs autres grands saints a été pour leurs disciples l'objet d'une imitation un peu servile. Celle de Syméon, nous allons le voir, le sera pendant longtemps, et ses imitateurs partageront quelque chose de son prestige.

II.

LES IMITATEURS DE SAINT SYMÉON STYLITE

Dans un manuel d'archéologie chrétienne fort répandu, on peut lire, à propos de saint Syméon Stylite : « Ce genre de vie avait peu d'attraits, et n'eut jamais qu'un nombre fort restreint d'imitateurs [1]. » Cette phrase renferme plus d'une inexactitude. Pendant de longs siècles, l'héroïque extravagance du grand Syméon exerça une véritable fascination sur l'esprit des ascètes orientaux; et malgré les difficultés matérielles qu'entraîne le séjour dans ces ermitages aériens, on est étonné du grand nombre de stylites qui sont nommés dans l'histoire ecclésiastique. Il y a plus. Les textes ne manquent pas où les stylites sont cités comme formant une catégorie à part; leur nom dé-

[1] Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e éd., p. 745. Cette assertion est empruntée à Bingham, *Origines eccl.*, t. III, p. 17.

Digitized by Google

signe une élite de moines relativement nombreuse et fort considérée. Une revue rapide des sources de l'histoire des stylites à travers les âges nous donne une idée exacte de l'importance du mouvement créé par Syméon.

Parmi les stylites dont l'histoire a gardé une trace distincte, plusieurs n'y font qu'une apparition fort courte. Quelquefois leur nom et leur titre distinctif sont tout ce que nous connaissons d'eux. Les détails précis sur cette catégorie d'ascètes doivent être pris dans les biographies développées de quelques-uns des plus illustres d'entre eux honorés comme des saints dans l'Église grecque. Sans compter le grand Syméon, nous possédons sur cinq saints stylites de ces longues histoires, comme les hagiographes grecs savaient en écrire. Nous tâcherons d'apprécier en deux mots la valeur historique de ces pièces. Il est bien entendu que même dans les meilleures d'entre elles, il faut souvent se mettre en garde contre les exagérations de la crédulité avide de merveilleux, et les écarts d'une rhétorique bavarde ; mais presque toutes renferment de bonnes pages dont l'histoire peut tirer parti.

Le premier des imitateurs de saint Syméon qui ait trouvé un biographe est saint Daniel, originaire de Maratha, aux environs de Samosate. Il vit plusieurs fois saint Syméon sur sa colonne, fut admis à lui parler, et reçut de lui l'assurance qu'il souffrirait beaucoup pour la gloire de Dieu. Daniel commença sa longue carrière de stylite très peu de temps après la mort du maître. Il s'établit tout près de Constantinople, dans l'Anaple, où s'élevait l'église de Saint-Michel. De là son surnom : Δανιὴλ ἐν τῷ Ἀνάπλῳ. L'empereur Léon, qui lui avait voué une grande vénération, le visita plusieurs fois, et lui fit bâtir à ses frais une nouvelle colonne. Il reçut également la visite de l'empereur Zénon. On le compte parmi les plus zélés défenseurs de la foi de Chalcédoine. Il mourut le 11 décembre, jour auquel l'Église grecque célèbre sa fête. C'était un samedi ; l'indiction était la seconde. En tenant compte des autres dates de la vie du saint, ces données ne conviennent qu'à l'année 493 [1].

Il nous est parvenu deux Vies de saint Daniel. La première

[1] Tillemont, *Mémoires*, t. XVI, p. 779, a calculé l'époque de la mort du saint d'après le texte moins précis de Métaphraste, et l'a placée entre 490 et 495.

Digitized by Google

est l'œuvre d'un contemporain bien informé, qui raconte avec beaucoup de netteté ce qu'il a vu de ses yeux et ce que d'autres disciples du saint lui ont appris [1]. En lisant cette histoire pleine de faits et de détails curieux, on n'a pas une seule fois la pensée de reprocher à l'auteur l'abondance de sa plume. Cette pièce intéressante est inédite [2]. Nous nous proposons de la publier bientôt. Pour le moment, nous la citerons d'après une bonne copie conservée à la bibliothèque royale de Bruxelles dans les papiers des anciens Bollandistes. Cette copie doit être de la main du P. Janning [3]. Évidemment, on ne pourra songer à tirer du document tout le parti possible qu'après sa publication.

Tout ce qu'on a dit jusqu'ici de saint Daniel dérive d'un remaniement de la Vie précédente, que nous mettrons, avec Tillemont [4] et autres, sur le compte de Métaphraste, sans nous porter garants de l'exactitude de cette attribution [5]. La traduction latine publiée par Lipoman et par Surius, au 11 décembre, a été souvent citée; le texte grec n'est connu que depuis quelques années [6]. Nous nous abstiendrons de citer cette vie, où la pensée du premier biographe est toujours affaiblie, souvent défigurée.

Le plus connu des stylites après Syméon l'ancien est un de ses homonymes, surnommé le jeune, ou encore Syméon du Mont Admirable, Συμεὼν ἐν τῷ θαυμαστῷ ὄρει, de la montagne voisine d'Antioche où il se fixa. Évagrius, qui lui avait des obligations, lui a consacré un chapitre de son histoire [7]. L'interminable Vie écrite par un certain Nicéphore, dit Οὐρανός [8], ainsi que la Vie de sainte Marthe, mère du stylite [9], donne des renseignements infiniment plus complets, et nous puiserons souvent à cette double source. Mais ce sera avec le regret de ne pas posséder le texte

[1] Ἅπερ παρὰ τῶν πρὸ ἐμοῦ αὐτῷ μαθητευθέντων ἀκήκοα καὶ ὅσα δὲ αὐταῖς ἐγὼ ὄψεσιν ἐθεασάμην ἀψευδῶς διηγήσομαι. Préface de la Vie.

[2] Elle existe en manuscrit à Vienne, Gr. Hist., 28; Lambecius-Kollar, *Commentar.*, l. VIII, p. 660.

[3] Ms. Bruxell., 8163-8169, fol. 84-109.

[4] Tillemont, *Mémoires*, t. XVI, p. 779.

[5] Voir la *Vie de saint Paul le jeune et la chronologie de Métaphraste*, dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1893.

[6] Il a été publié par Mgr Malou dans les œuvres de Métaphraste, *Patrologie grecque*, t. CXVI, p. 669-1037.

[7] *Hist. eccl.*, VI, 23; *P. G.*, t. LXXXVI, p. 2880-2881.

[8] Publié par le P. Janning dans les *Acta SS.* maii, t. V, p. 307-401.

[9] *Ibid.*, p. 403-431

Digitized by Google

entier d'une biographie plus ancienne du saint, écrite par son disciple Arcadius. M. Papadopoulos Kerameus, qui l'a trouvée à Jérusalem, en a donné des extraits [1] qui accusent une netteté, une précision plus grande que celle des passages correspondants de Nicéphore. Celui-ci n'a probablement fait autre chose qu'exploiter Arcadius, ou ce qui est la même chose, le gâter [2].

D'après les calculs du P. Janning [3], le saint naquit en 521, et mourut en 596. Il se sentit attiré à la vie de stylite dans un âge si tendre que, suivant l'expression d'Évagrius, il perdit ses premières dents sur la colonne. En effet, il quitta la maison paternelle dès l'âge de cinq ans. Durant sa longue carrière, il surpassa, si c'est possible, son illustre prédécesseur par une recherche d'austérité et de pénitence effrayante, et s'acquit une réputation de thaumaturge qui fit affluer autour de lui les pèlerins et les disciples. L'Église grecque célèbre sa fête le 24 mai.

Saint Alypius se rendit célèbre au VIIe siècle à Adrianople en Paphlagonie. Il remplissait les fonctions de diacre et d'économe de l'église, lorsqu'à l'âge de trente ans il quitta le monde pour vivre en reclus [4]. Deux ans plus tard, fatigué par les visiteurs qui venaient troubler sa solitude, il se fit stylite, et donna dans cette nouvelle profession un des plus étonnants exemples de constance dont l'histoire monastique fasse mention. Lorsque, après cinquante-trois ans passés debout sur la colonne, il sentit que ses pieds ne le porteraient plus, loin de songer à descendre, il se coucha sur le côté, et vécut quatorze ans encore sans changer de position. Autour de sa colonne se forma une triple communauté de disciples. C'est l'un de ceux-ci, sans doute, qui composa le panégyrique où est racontée l'histoire de sa vie, et dont le texte original est encore inédit [5]. Il existe une autre Vie iné-

[1] Dans la revue byzantine russe de Saint-Pétersbourg, *Visantijskij Vremennik*, t. I (1894), p. 141-150. Le manuscrit qui contient cette Vie est le numéro 108 de S. Sabas.

[2] Le ms. grec III de Munich renferme une Vie de saint Syméon Stylite le jeune qui semble différente de la précédente. Hardt, *Catalogue codd. mss. bibl. Bavaricae*, t. I, p. 21, 22.

[3] *Acta SS.* maii, t. V, p. 301.

[4] Bingham, *Origines*, t. III, p. 18, a fait d'Alypius un évêque d'Adrianople ; tous ceux qui l'ont transcrit ont naturellement reproduit cette erreur qui dérive en fin de compte de Hospinianus, *De Monachis*, p. 42.

[5] La traduction latine de ce panégyrique est dans Lipoman et dans Surius au 26 novembre ; le texte grec se trouve dans le ms. 1539 de la Bibliothèque nationale de Paris. Je dois ce dernier renseignement à l'obligeance de M. H. Omont.

Digitized by Google

dite de saint Alypius [1]. Elle ne paraît être qu'un développement de la précédente [2]. Nous avons donc renoncé à la citer dans le cours de ce travail.

Le moins connu des grands stylites est saint Luc le jeune, qu'il ne faut pas confondre avec un homonyme, son contemporain, qui vécut en Grèce. Sa vie, composée par un témoin oculaire [3], n'a trouvé jusqu'ici ni éditeur ni traducteur. Tout ce qui se dit couramment de lui dans les recueils hagiographiques dépend du maigre résumé des Ménées. Nous nous servirons d'une ancienne copie de la Vie faite sur le manuscrit 142 de la bibliothèque du roi [4]. Malheureusement, en plusieurs endroits elle est insuffisante pour établir le texte, dont il faudrait être bien sûr, notamment pour dresser une chronologie exacte de la vie du saint. Nous n'entreprendrons donc pas ici de la fixer définitivement. Il suffira de savoir que saint Luc vivait sur sa colonne au milieu du xe siècle, puisqu'il débarrassa le patriarche Théophylacte († 956) d'une maladie dont il souffrit quelques années avant sa mort [5]. Le biographe parle de Théophylacte comme d'un personnage dont le souvenir est présent à toutes les mémoires;

[1] Hardt, *Catalogus codd. mss. bibl. reg. Bavaricae*, t. II, p. 216; Lambecius-Kollar, *Commentar.*, l. VIII, p. 603; mss. grecs 579, 774, 1178, 1482, 1545, 1554 de la Bibliothèque nationale de Paris.

[2] Le martyrologe romain, au 26 novembre, porte la légende suivante : *Hadrianopoli in Paphlagonia, S. Styliani anachoretae miraculis clari.* On a cru qu'il s'agissait de saint Alypius, dont le titre de στυλίτης aurait été défiguré pour devenir un nom propre. Il y a ici une erreur tout autrement compliquée. Les ménologes grecs (celui de Sirmond, par exemple, et celui de Sirlet) donnent, au 26 novembre, l'éloge de saint Alypius Stylite, d'Adrianople en Paphlagonie, et celui de saint Stylianus le Paphlagonien, anachorète. Les rédacteurs du martyrologe romain ont fondu les titres de ces deux notices, et c'est ce qui a donné naissance à saint Stylianus d'Adrianople en Paphlagonie, anachorète. Il y aurait lieu de se demander si le saint Stylien des ménologes n'est pas un dédoublement de saint Alypius. Les lieux communs dont se compose la notice de saint Stylien le donnent à supposer. Des ménologes, les deux saints ont passé dans les ménées et les acolouthies. Voir Ἀκολουθία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Ἀλυπίου τοῦ Κιωνίτου, Venetiis, 1679, p. 9 : τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ μνήμη τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Στυλιανοῦ τοῦ Παφλαγόνος.

[3] Ταῖς ἐκείνου μάλιστα τῶν εὐχῶν τεθαρρηκὼς ἐπικουρείαις αἷς χρόνον ἐπὶ συχνὸν ἔτι τοῦ τῆδε περιόντος αὐτοῦ πολυτρόπως παραπέλαυσα. Préface.

[4] Ms. de Bruxelles, 18864-71, f. 189-203.

[5] Ὁπηνίκα γὰρ ἐπῆλθεν αὐτῷ βαρείας ἀσθενείας ἀρρώστημα....οὐ τὴν τελευταίαν λέγω δὴ καὶ περὶ θάνατον τελευθεῖσαν ἀρρωστίαν, ἀλλὰ τὴν πρὸ ταύτης πρὸ χρόνων τινῶν ἐπισυμβάσαν αὐτῷ μηδὲν ἀποδέουσαν τῆς ἐσχάτης. Ms. fol. 196 v°. C'est une allusion à la dernière maladie de Théophylacte, causée par une chute de cheval. Cedrenus, *Comp. Hist.*, éd. Bonn., p. 333-334.

Digitized by Google

nous serions donc porté à admettre que notre saint ne lui survécut pas fort longtemps.

La vie de saint Luc est moins intéressante que celle de saint Daniel, et les bons traits qu'elle renferme sont noyés dans des flots d'amplification. Avant d'embrasser la vie solitaire, le saint fit partie des troupes envoyées contre les Bulgares ; après avoir reçu la prêtrise, il remplit dans l'armée les fonctions sacerdotales. Ensuite, il alla se cacher au mont Olympe, dans la laure de saint Zacharie. Reconnu par un de ses amis, il s'enfuit, et pendant deux ans il se mit au service d'un cultivateur pour garder les troupeaux. Puis il rentra dans son pays, où il s'enferma pendant deux ans et demi dans une caverne, après quoi il se fit bâtir une colonne sur laquelle il demeura pendant trois ans. Alors une voix du ciel le poussa vers Constantinople. Il trouva une colonne dressée près de Chalcédoine, dans le quartier d'Eutropius, et avec l'assentiment de l'évêque Michel, il y établit sa demeure. A partir de ce moment, son histoire se déroule en un long et monotone tissu de miracles où il y a par-ci par-là quelques détails intéressants à prendre.

Si les données chronologiques de la Vie sont exactes, il mourut plus que centenaire.

Le P. Papebroch a publié les actes d'un cinquième saint stylite, Théodule, ancien préfet de Constantinople, qui aurait vécu sous Théodose le Grand [1]. A l'âge de quarante-deux ans, il aurait renoncé à sa charge et dit adieu au monde pour aller passer le reste de ses jours sur une colonne aux environs d'Édesse. Il y serait demeuré quarante-huit ans et sept mois.

Quelque temps avant sa mort, raconte son biographe, il pria Dieu de lui faire connaitre auquel de ses serviteurs il se trouvait égal en mérites et en gloire. Il lui fut révélé qu'il aurait la même récompense qu'un comédien de Damas nommé Corneille. Troublé et humilié par cette réponse, l'austère pénitent voulut savoir quelles vertus ce comédien avait bien pu pratiquer pour s'élever aussi haut. Il quitta sa colonne et se rendit à Damas, où on lui montra l'homme qu'il cherchait. Il le rencontra à l'hippodrome, portant sa cithare et tenant une courtisane par la main. Lorsque le saint eut maitrisé son étonnement, il interrogea ce

[1] *Acta SS.* maii, t. VI, p. 755-766.

Digitized by Google

malheureux, qui lui avoua que toute sa vie n'était qu'un enchaînement de turpitudes et de crimes. Il ne se souvenait que d'une seule bonne action : un jour, il avait généreusement donné tout son bien pour arracher au déshonneur une noble dame réduite à la misère. Le récit de cet acte héroïque remplit le stylite d'admiration; il s'en retourna à sa colonne méditer sur le mystère de la distribution des grâces.

En combinant les données chronologiques de la pièce, on arrive à conclure que saint Théodule mourut nonagénaire vers le milieu du ve siècle, et qu'il commença sa pénitence aux environs de l'année 400. Voilà donc un stylite avant le grand Syméon, que l'histoire a coutume de saluer le premier de sa race. Cette circonstance est bien de nature à faire naître la défiance, et le caractère général de la biographie est loin de dissiper cette impression. Sauf Théodose le Grand, qui ne joue pas de rôle dans le récit, la vie de Théodule ne renferme aucun nom historique qui offre quelque prise à la critique et rende possible le contrôle par les sources parallèles. Les détails précis qu'on y rencontre çà et là ont tous pu être inventés par l'écrivain pour donner un peu de couleur à sa narration. Celle-ci paraît arrangée dans le but de mettre en relief, avec plus ou moins d'adresse, un axiome théologique : Ni la difficulté ni l'intensité des œuvres de pénitence ne sont la source du mérite et de la sainteté; la charité seule en est le principe. L'opposition du stylite Théodule, qui consume sa vie dans d'effrayantes austérités, et du comédien Corneille, qui n'a à son actif qu'un acte de charité, doit servir à rendre cette vérité sensible, et c'est là tout le fond de la pièce. Ce n'est pas une histoire, c'est une parabole; et en supposant même que Théodule ait réellement existé, nous aurions tort de chercher dans le petit roman que nous venons de résumer, et dans lequel la colonne n'entre que comme motif de décoration, des renseignements sérieux sur la vie des stylites. D'ailleurs, les Grecs n'ont pas compté au nombre des grands stylites le saint dont il vient d'être question. L'auteur de la vie de saint Luc le Jeune énumère dans sa préface les saints illustres qui ont précédé son héros dans la carrière. Il en connaît quatre, pas davantage, ceux que nous avons cités. C'est dans leur histoire, et pas ailleurs, que nous devons apprendre comment les solitaires vivaient sur leur colonne.

Digitized by Google

Les noms que nous venons d'enregistrer appartiennent respectivement au ve, au viie, au xe siècle. Il nous faut montrer que ce ne sont pas des apparitions isolées, mais que, jusqu'à une époque qui n'est pas si éloignée de nous, l'Orient fut semé de colonnes habitées par des moines. Commençons par relever, en suivant l'ordre chronologique, les noms des stylites dont l'existence est attestée par les sources [1].

Au siècle du grand Syméon appartient, outre saint Daniel, le célèbre chroniqueur syriaque Josuah le Stylite. On a justement fait remarquer qu'il ne doit pas avoir passé sur sa colonne la plus grande partie de sa vie. Ce n'est pas de ces hauteurs-là que l'on voit les événements comme il les a décrits. Il nous manque malheureusement une biographie du moine écrivain [2].

L'histoire du vi^e^ siècle est plus féconde en stylites. Près d'Antioche, nous voyons le stylite Jean diriger le noviciat du jeune Syméon [3]. Maître prudent et modéré, il nous édifie par sa sollicitude à retenir la fougue de son jeune disciple, toujours préoccupé de se torturer sans mesure [4]. Il va jusqu'à lui dire un jour : « Il ne te manque plus qu'une épée pour finir par le suicide [5]. »

Deux lettres de saint Nil sont adressées à un stylite du nom de Nicandre, qui n'avait pu monter si haut sans gagner le vertige spirituel. Le saint crut urgent de le rappeler à l'humilité [6].

Parmi les anecdotes pieuses recueillies par Jean Moschus dans le *Pré spirituel*, il y en a un bon nombre qui concernent des stylites. Aux environs de la ville d'Égée en Cilicie, les colonnes s'élevaient particulièrement nombreuses. C'est du haut de son piédestal que l'abbé Julien envoie au prêtre de Mardardos, non loin d'Égée [7], des charbons ardents dans un voile, qui lui revient

[1] Raderus, *Viridarium sanctorum*, en cite douze. La liste dressée par Majelli est notablement plus longue. Nous avons tâché de la compléter.

[2] Sa chronique a été publiée par l'abbé P. Martin, *Chronique de Josué le Stylite, écrite vers l'an 515*, *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, t. VI, 1, et par W. Wright, *The chronicle of Joshua the Stylite composed in syriac a. D. 507*. Cambridge, 1882.

[3] *Vita S. Symonis iunioris*, n. 13-26, 42-45 et passim, *Acta SS.* maii, t. V, p. 311, 591. Evagrius, *Hist. eccl.*, VI, 23, le cite sans donner son nom, *P. G*, t. LXXXVI, p. 2880.

[4] *Vita S. Symeonis*, n. 17, *ibid.*, p. 313.

[5] *Ibid.*, n. 39, p. 321.

[6] *S. Nili Epistularum* l. II, 114, 115, *P. G.*, t. LXXIX, p. 249.

[7] Mardardos était à dix milles d'Égée, et l'abbé Jean avait sa colonne à vingt milles de là; on ne dit pas dans quelle direction. *Pratum spirituale*, c. 27, *P. G.*, t. LXXXVII, p. 2873.

Digitized by Google

rempli d'eau [1]. L'histoire des deux stylites, dont l'un est ramené à la foi catholique par un miracle de la sainte Eucharistie, se passe également dans ces parages [2]. C'est là aussi que Syméon Stylite, troisième du nom, comme un vivant paratonnerre, fut frappé de la foudre [3]. Quelques martyrologes grecs l'ont inscrit au nombre des saints [4].

Moschus raconte encore l'histoire de deux autres stylites. Le premier, des environs de Hiérapolis, était entaché de l'hérésie jacobite, et fut converti par le patriarche d'Antioche, Ephrem [5]; le second s'était fixé non loin de Petra [6].

Cyrille de Scythopolis parle d'une colonne de saint Cosmas près du torrent de Siloé, sur le chemin de la grande laure. Nous la mentionnons sans savoir exactement si elle était habitée ou non à ce moment [7].

La Syrie compta en ce siècle d'autres stylites moins obscurs. Maron, le maître de Jean d'Éphèse, qui fut plus tard son biographe, après onze ans de réclusion dans le creux d'un arbre [8], passa sur une colonne les vingt-neuf dernières années de sa vie [9]. Le même historien nous a retracé également la carrière de Zooras, qui se rendit fameux par ses guérisons. Comme il n'était pas facile de hisser les malades jusqu'à lui, on se contentait de lui présenter de l'eau à laquelle sa bénédiction attachait la vertu de guérir [10].

On pourra, si l'on veut, compter parmi les stylites saint Pantaléon, ou Zonenos, qui, depuis quarante-cinq ans, était debout dans un petite tour sans porte ni fenêtres, à Sabi, ville d'Ethiopie, lorsque le roi Elesbaan alla le visiter et lui demander de le bénir [11].

[1] *Ibid.* Il est encore question du stylite Julien aux chapitres XXVIII, LVII, LVIII.

[2] Ὡς ἀπὸ τριάκοντα μιλίων Αἰγῶν τῆς πόλεως Κιλικίας. *Pratum spirituale*, c. 29, *ib.*, p. 2876.

[3] Ἀπὸ τεσσάρων σημείων τῆς πόλεως Αἰγαίων. *Pratum spirituale*, c. 57, p. 2912.

[4] *Acta SS.* julii, t. VI, p. 310.

[5] *Pratum spirituale*, c. 36, p. 2884.

[6] *Ibid.*, c. 129, p. 2993.

[7] *Vita S. Sabae*, n. 67, Cotelerius, *Ecclesiae graecae monumenta*, t. III, p. 334.

[8] De même que les stylites, il y a eu les *dendrites*, δενδρῖται, moins nombreux il est vrai. Moschus cite un certain Adolas, de Mésopotamie. *Pratum spirituale*, c. 70, p. 2924.

[9] *Ioannis episcopi Ephesi commentarii de beatis Orientalibus*, latine verterunt W.-J. van Douwen et J.-P.-N. Land. Amstelodami, 1889, in-4, p. 30.

[10] *Ibid.*, p. 9.

[11] *Martyrium S. Arethae et soc.*, n. 31, *Acta SS.* octob., t. X, p. 748; cf. p. 178.

Digitized by Google

Au VIIe siècle appartient saint Alypius, dont nous avons parlé plus haut [1]. Si nous avons moins de noms à enregistrer pour cette époque, il n'en suit nullement que l'institution fût en décadence. C'est sous le règne de Constant II (641-668) que George Hamartole signale une furieuse tempête qui renversa beaucoup d'arbres et de colonnes de solitaires [2]. Cet accouplement de mots fait songer à une forêt de colonnes. Il faut en conclure au moins qu'elles étaient bien nombreuses pour mériter une mention aussi spéciale.

La chronique du patriarche Denys nous fournit trois stylites appartenant au VIIIe siècle : Thomas de Tela, Théodote, évêque d'Amida, qui abdiqua et se fit élever une colonne entre sa ville épiscopale et Dara ; et Zacharie, que l'on obligea de descendre de la sienne pour monter sur le siège d'Édesse [3].

Sous Constantin Copronyme fut martyrisé à Constantinople Pierre le stylite [4], André, selon d'autres [5]. Saint Étienne le jeune, un martyr du même règne, semble devoir être rangé plutôt parmi les reclus que parmi les stylites. D'après son biographe, il se fit dans l'île de Proconnèse une petite cellule en forme de colonne, στυλοειδὲς μικρὸν ἔγκλειστρον [6]. Nous nous contenterons de nommer cette fois le stylite Eustrate, qui joue un rôle dans l'histoire de saint Antoine le jeune. Quand la Vie du saint sera publiée, on pourra songer à recueillir les détails qui concernent ce solitaire [7].

Les stylites mentionnés dans les œuvres de saint Théodore Studite nous amènent au IXe siècle. Il y a une lettre du saint à un certain Théodule, qui s'était permis de peindre des images peu en harmonie avec la tradition de l'Église [8]. Avait-il établi un atelier de peinture au sommet de sa colonne, ou serait-ce plutôt un péché de la vie passée que le saint lui rappelle? Les termes

[1] Plus haut, p. 66.
[2] Georgii Hamartoli *Chronicon*, 234, *P. G.*, t. CX, p. 861.
[3] Extraits de la chronique du patriarche Denys dans J.-S. Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. II, p. 105, 102.
[4] *Theophanis Chronographia*, ad. an. m. 6259, ed. de Boor, t. I, p. 442.
[5] Voir les remarques du P. Carpentier, *Acta SS.* octobris, t. VIII, p. 128, 132.
[6] *Analecta graeca*. Paris, 1688, p. 486.
[7] Ms. de Vienne. Hist. gr., 28. Lambecius-Kollar, *Commentariorum* l. VIII, p. 642; la bibliothèque royale de Bruxelles possède une copie, malheureusement incomplète, de cette Vie. dans le ms. 8163-8169.
[8] *Epist.*, l. I, 15, *P. G.*, t. XCIX, p. 957.

Digitized by Google

de la lettre ne permettent pas de trancher la question. Dans une même catéchèse de saint Théodore sont cités trois stylites qui, malheureusement, finirent mal : un certain Psalterius, un Saprites, et Amphiloque, ancien membre de la communauté de Studium [1]. Dans une autre, nous lisons le récit des souffrances d'un confesseur de la foi qui venait de mourir, et qui avait été stylite [2].

La Vie de saint Paul le jeune rattache au règne de Michel II le moine Athanase, qui se réfugia au mont Latros, près de Milet, et s'enferma pendant vingt-deux ans dans une caverne située au sommet d'un rocher formant colonne [3].

Les sources syriaques en nomment d'autres. Thomas de Marga raconte la fin malheureuse d'un Jacobite qui habitait une colonne de gypse à Beth-Kardâgh et qui fut tué par la grêle pour s'être moqué de Màran-Ammeh, métropolitain nestorien de l'Adiabène [4]. Basile II, avant de devenir, en 848, primat des Jacobites, s'appelait Lazare le stylite, et appartenait au monastère de Beth-Bottin en Mésopotamie [5].

Le voyageur de terre sainte qui dressa, au temps de Charlemagne, la statistique publiée par M. de Rossi, a remarqué un stylite à Bethléem : *Inclusi qui in columnis sedent exemplo sancti Symeonis :* I [6]. Le moine Épiphane a vu à Ghetsemani cent recluses, dont le pasteur, dit-il, est un autre stylite qui les gouverne de sa fenêtre : Καὶ εἰς τὸν αὐτὸν τόπον εἰσὶν ἑκατὸν ἔγκλεισται.... καὶ ποιμαίνει αὐτὰς στυλίτης ἕτερος διὰ θυρίδος [7]. Cette phrase donne à penser que ces religieuses étaient enfermées dans une petite cellule perchée sur une colonne. On l'admettrait d'autant plus facilement que les deux stylites dont nous venons de constater

[1] Catech. XXVIII. E. Auvray, *S. P. N. Theodori parva catechesis*. Paris, 1891, p. 139, 140.

[2] Catech. CXXI. *Ibid.*, p 419, 420.

[3] *Vita S. Paul. iunioris*, n. 13, *Analecta Bollandiana*, t. XI (1892), p. 42.

[4] Lib. III, c. VIII. Wallis Budge, *The book of Governors, The Historia monastica of Thomas bishop of Margâ, a. D. 840*, London, II (1893), p. 330-334.

[5] *Gregorii Barhebraei Chronicon ecclesiasticum*, éd. Abbeloos-Lamy, t. III (1877), p. 196.

[6] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1865, p. 84, l. 26, 27. Il ne faut pas se presser de conclure du mot *sedent*, que le stylite de Ghetsemani ne se tenait pas debout comme les autres. Grégoire de Tours emploie la même expression en parlant de saint Syméon : « Nec tu ignobilis Symeoni Antiochino qui columnae insedit poteris comparari. » *Hist. Franc.*, l. VIII, 15.

[7] *P. G.*, t. CXX, p. 268.

Digitized by Google

la présence en Palestine étaient en même temps des reclus. La seule raison qui s'oppose à cette explication, c'est que nous n'avons pas d'autre exemple de femmes stylites, et qu'en réalité ce genre de pénitence semble peu fait pour le sexe faible. N'allons donc pas, sans bonnes preuves, compliquer l'organisation du singulier couvent de Gethsemani.

Au quatrième concile de Constantinople (869), comparut Théodore le protospathaire, qui s'était rendu coupable de parjure. Il déclara avoir confessé son crime à un moine qui avait passé quarante ans sur sa colonne, et s'être soumis à la pénitence qu'il lui avait imposée [1].

Nous voici parvenus au xe siècle, qui, d'après un auteur, marquerait la fin de l'institution [2]. On va voir que jamais elle ne fut plus florissante.

Deux moines de Kurzahel, Jean, en 910, et un autre Jean, en 954, passent de leur colonne au siège patriarcal d'Antioche [3], et l'année même de son élévation, le premier des deux ordonne primat des Jacobites le stylite Thomas, qui était venu des montagnes d'Edesse [4].

A Constantinople, le quartier d'Eutropius vit se succéder au moins deux stylites, saint Luc, dont nous avons résumé la vie [5], et un autre moine dont le nom ne nous est pas parvenu, mais qui périt précipité dans les flots, lors d'un violent tremblement de terre [6]. A saint Luc nous aurions dû joindre un stylite anonyme qu'il apprit à connaître bien avant son arrivée à Byzance, et qui fut comme son premier maître dans la vie spirituelle.

La Grèce eut aussi ses stylites, témoin celui qu'un autre Luc le jeune alla chercher à Patras, et celui de Zemena, au service duquel il se dévoua pendant dix ans [7].

En Asie Mineure, au mont Latros, saint Paul le jeune habita

[1] Mansi, *Concilia*, t. XVI, p. 396.

[2] I.-C. Krebs, *De Stylitis*, p. VII-VIII. « Quod quidem [vitae genus] duravit circiter usque ad saeculum x ubi adhuc unus reperitur nomine Lucas. Tum vero, quoniam ecclesia ipsa videbat hanc austeram vitae rationem divinis humanisque praeceptis repugnare, plane abolita est. »

[3] *Barhebraei chron. eccles.*, éd. Abbeloos-Lamy, t. I, p. 396, 400.

[4] *Ibid.*, t. II, p. 236.

[5] Plus haut, p. 68.

[6] *Leonis Diaconi Hist.*, l. X, éd. Hase. Paris, 1819, p. 109.

[7] *Vita S. Lucae iunioris*, *P. G.*, t. CXI, p. 452.

Digitized by Google

assez longtemps la colonne sanctifiée, au siècle précédent, par le séjour d'Athanase [1]; il y réunit autour de lui un grand nombre de disciples [2], dont la communauté donna naissance au grand monastère qui s'appela plus tard le couvent de saint Paul, ou encore la laure de la colonne, ἡ λαῦρα τοῦ στύλου, probablement en souvenir de son origine [3]. Lorsque après douze ans saint Paul abandonna cette retraite pour se cacher dans une solitude moins accessible [4], il fut remplacé par le moine Pachôme [5].

Il est assez étonnant que le XIe siècle ne nous ait transmis le nom d'aucun de ses stylites. La pauvreté des sources de l'histoire de cette époque, la stérilité de l'hagiographie orientale en particulier, expliquent ce silence. Il est bien certain, en effet, que la profession de stylite continua d'être honorée et pratiquée ; car au siècle suivant nous allons la retrouver répandue dans tout l'Orient, comme par le passé. Parmi les lettres attribuées à Michel Glycas [6], il y en a une adressée à un certain Jean, moine et stylite au Sinaï [7]. Nous ne savons rien de plus sur ce personnage.

Jean Phocas, qui écrivait en 1177 sa description de la terre sainte [8], nous parle d'un Jean Stylite, qu'il avait remarqué près de la laure de saint Sabas [9]. Aux bords du Jourdain, au milieu des ruines du couvent de Saint-Gérasime, il vit aussi une colonne-cellule, ἐγκλειστήριος στύλος, dans laquelle était enfermé un moine Ibère, dont il raconte une histoire étrange. Deux lions — herbivores, s'il faut en croire ses explications — venaient chaque semaine au pied de la colonne mendier leur nourriture. Un jour, il les vit arriver, sans qu'il eût rien à leur donner. Il paraît qu'il leur parla en ces termes : « Allez au Jourdain, recueillez-y un peu de bois ; j'en fabriquerai de petites croix pour distribuer par manière d'eulogies. Les aumônes que je recueillerai me

[1] Plus haut, p. 73.
[2] *Vita S. Pauli iunioris*, n. 13-20, *Analecta Bolland.*, t. XI, p. 42-57.
[3] Nous avons réuni les principaux textes dans les *Analecta*, t. XI, p. 17.
[4] *Vita S. Pauli iun.*, n. 20, *ibid.*, p. 57.
[5] *Ibid.*, n. 23, p. 62.
[6] Sur la date et les œuvres de Glycas, voir Krumbacher, *Geschichte der Byzantinische Literatur*, p. 146-148.
[7] *Epist. I, P. G.*, t. CLVIII, p. 647.
[8] Voir *Historiens grecs des Croisades*, t. I, p. VIII-XII.
[9] *Descriptio Terrae Sanctae*, n. 16, *ibid.*, t. I, p. 546, et *P. G.*, t. CXXXIII, p. 947.

Digitized by Google

procureront un peu de nourriture pour vous et pour moi. » Les lions ne manquèrent pas d'obéir, et vinrent déposer sur les marches de la colonne deux pièces de bois, dans lesquelles le solitaire se mit à tailler des objets de dévotion [1].

A la même époque vivait le stylite de Thessalonique, à qui l'évêque Eustathe adresse une longue exhortation, dans laquelle il épuise littéralement les formules de la louange en l'honneur de la colonne. Malheureusement, la clarté n'est pas le principal mérite de ce traité dithyrambique [2].

Voici un stylite en pays slave, saint Nicétas de Perejaslavia, honoré dans l'Église russe le 24 mai. Sa fin extraordinaire mérite d'être rappelée. On le voyait debout sur sa colonne, revêtu d'un cilice de fer, dont les mailles finirent par devenir si luisantes, qu'elles brillaient au soleil comme une cuirasse d'argent. Des brigands y furent trompés, et conçurent le dessein de s'emparer d'une si riche dépouille. Ils montèrent à l'assaut de la colonne et assassinèrent le stylite. Le fait arriva en 1186 [3].

Après le XIIe siècle, notre liste s'interrompt par une assez grande lacune. Elle reprend au XVe siècle avec le stylite Jacques, en Mésopotamie [4]. Vers le même temps, le moine Sabbas († 1461) s'établissait sur une colonne aux environs de Novgorod [5].

Le dernier témoignage daté, qui montre l'institution des stylites encore en vigueur, est du XVIe siècle. Le P. Papebroch l'a extrait des mémoires du baron de Herberstein écrits vers 1526 [6]. Ce sont les Ruthènes qui y seraient le plus longtemps restés fidèles. Beaucoup de moines parmi eux se retiraient dans la solitude et s'y construisaient de petites cabanes étroites montées sur des colonnes. Ce sont, dans l'histoire, les derniers stylites.

[1] *Descriptio Terrae Sanctae*, n. 23, p. 952-953.

[2] *Ad stylitam quemdam Thessalonicensem*, *P. G.*, t. CXXXVI, p. 217-264; courte analyse de la pièce dans Neander, *Charakteristik des Eustathius von Thessalonich in seiner reformatorischen Richtung. Philolog.-hist. Abhandlungen der Königl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1841, 76-77.

[3] Martinov, *Annus ecclesiasticus graeco-slavicus*, p. 139.

[4] *Barhebraei continuator* ad. an. Christi 1412, ap. Assemani, *Acta SS. mart. orientalium*, t. II, p. 258.

[5] Martinov, op. cit., p. 239.

[6] « Ex Rerum Moscovitarum Commentario Sigismundi baronis in Herberstein.... sub annum MDXXVI conscripto. » *Acta SS.* maii, t. I, p. XXVIII. L'ouvrage du baron de Herberstein a été imprimé à Bâle en 1556, et plusieurs fois depuis. Il a été inséré dans les *Rerum Moscovitarum scriptores varii*. Francofurti, 1600, p. 1-117.

Digitized by Google

L'énumération précédente pourrait être allongée de quelques noms qu'on ne parvient pas à rattacher à une date assez précise, comme, par exemple, celui de saint Agathon. « Le XIVe du mois de Toth, lisons-nous dans un synaxaire copte [1], le repos de saint Agathon, stylite, prêtre et moine du monastère de saint Macaire le Grand, dans le désert de Nitrie, qui, à ce qu'on rapporte, vécut cinquante ans sur une colonne. » Le même synaxaire mentionne, au 17 du mois de chihac (décembre), la translation du corps de saint Luc, stylite persan, à Constantinople [2]. Il se pourrait bien que ce saint Luc ne soit pas différent de celui que nous avons plusieurs fois nommé.

Nous avons écarté quelques ascètes dont les noms ont pris place, indûment, sur certaines listes de stylites. Le principal de ces intrus est un moine du nom de Nicolas, que Théophane qualifie de *ὁ ἐν τῷ ἐξακιονίῳ ψευδερεμίτης* [3]. Le nom d'*ἐξακιόνιον*, qui désigne l'endroit de Constantinople où vivait ce faux ermite, a été mal compris. On en a fait une colonne, et transformé du même coup Nicolas en stylite [4]. Il y a dans le catalogue d'Ebed-Jesu un Jean stylite, auteur d'une grammaire syriaque [5]. J. S. Assemani pense que l'épithète « estunoio » ne désigne pas ici la profession, mais le pays ou le monastère auquel ce moine appartenait. Il constate, en effet [6], que parmi les Syriens catholiques et monophysites, l'état de stylite était en honneur, tandis qu'on n'en rencontre aucun exemple dans la secte nestorienne, à laquelle était attaché notre grammairien [7].

[1] Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. IV, 2, p. 95. Cf. *Acta SS.* octobris, t. IX, p. 896.

[2] Mai, *ibid.*, p. 103.

[3] *Theophanis Chronographia*, éd. de Boor, t. I, p. 488.

[4] Majelli, dans S. E. Assemani, *Acta mart.*, t. II, p. 258.

[5] J. S. Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. III, 1, p. 256. Cf. S. E. Assemani, *Acta mart.*, l. c.

[6] *Bibl. orient.*, *l. c.*, note 1.

[7] L'évêque Euloge d'Alexandrie, dans son IXe sermon, qui nous est connu par Photius, *Bibliotheca*, cod. 230, *P. G.*, t. CIII, p. 1078, parle en ces termes de saint Syméon Stylite l'ancien : « Μεθ' ὧν καὶ ὁ μέγας Συμεὼν ὁ ἐν τῷ στύλῳ τὸν ἀγγελικὸν ἐκεῖνον βίον διανυσάμενος καὶ Βαράδατος καὶ ἄλλοι τὸν αὐτὸν βαθμὸν τῆς πολιτείας φθάσαντες. » On pourrait croire que Baradate et les autres sont comptés par Euloge au nombre des stylites. C'est possible. Mais en lisant la vie de Baradate dans Théodoret, *Hist. religiosa*, c. XXVII, éd. Schulze, t. III, 2, p. 1283 et suiv., on voit bien que ce solitaire a mené une vie extraordinaire, se rapprochant en certains points de celle de saint Syméon ; mais nulle part il n'est question d'une colonne.

Digitized by Google

La longue liste qui vient de passer sous nos yeux suffirait abondamment à établir que les imitateurs du grand Syméon furent nombreux, et que l'attrait de son exemple s'exerça longtemps à travers les siècles. Nous pourrions, à la rigueur, nous dispenser d'invoquer d'autres faits prouvant qu'en dehors des stylites individuellement désignés par les historiens il y en eut une foule d'autres; la manière dont ils en parlent suppose nécessairement une catégorie nombreuse et partout répandue. Il ne sera pourtant pas superflu de parcourir une série de textes qui ne se rapportent à aucun personnage déterminé, mais qui montrent les stylites formant légion, constituant une classe à part qui a sa place marquée dans l'ordre monastique, et jouissant même de privilèges sanctionnés par la loi civile.

Déjà Jean d'Asie, racontant une persécution dont ses coreligionnaires furent victimes en 520-521, s'indigne contre les hérétiques qui chassaient les moines, poursuivaient les solitaires, et faisaient descendre les stylites de leurs colonnes [1].

L'auteur des actes syriaques de saint Ephrem († 378) fait passer sous nos yeux le cortège funéraire du saint, où l'on remarque les anachorètes, les stylites, les cénobites [2]. Il est à peine besoin de faire remarquer que ce détail n'est pas emprunté aux sources contemporaines. Ce n'est qu'un développement de l'hagiographe, qui vivait à une époque où les stylites étaient assez nombreux pour former une catégorie distincte [3].

Parmi les mesures vexatoires d'Abdelas contre les chrétiens, Théophane cite l'extension de l'impôt à tous les moines, reclus et stylites [4].

Lorsqu'il fut question de donner un successeur au patriarche Taraise, Théodore Studite conseilla à l'empereur Nicéphore de s'entourer d'un conseil d'hommes prudents choisis parmi les évêques, les higoumènes, les stylites et les reclus. Qu'ils des-

[1] Van Douwen-Land, *Ioannis ep. Ephesi comm. de beatis Orientalibus*, p. 218.

[2] S. E. Assemani, *S. Ephrem Syri opp.*, Syr.-lat. Romae, t. III (1743), p. LXII.

[3] L'artiste qui a représenté la scène des funérailles de saint Ephrem, reproduite dans Bottari, *Sculture e pitture*, t. III, s'est évidemment inspiré des Actes que nous venons de citer ou d'un texte dérivé. Ce n'est nullement, comme l'a pensé Martigny, *Dictionnaire*, p. 745, saint Syméon avec son disciple Antoine qu'il a voulu désigner par le stylite recevant d'un autre solitaire sa nourriture au bout d'une corde.

[4] Ad an. m. 6249. De Boor, t. I, p. 430.

Digitized by Google

cendent de leurs colonnes, s'écrie-t-il, qu'ils sortent de leurs cellules, puisqu'il s'agit du bien général [1]. Ils descendirent le jour où l'impératrice Théodora convoqua tout le peuple et ordonna des prières pour l'âme de Théophile [2].

Ce sont les hésychastes, les reclus et les stylites du mont Athos, qui sous Alexis Comnène (1081-1117) se liguent avec l'higoumène Joannice pour rétablir la pureté de la discipline [3].

L'empereur Isaac l'Ange convoque dans son palais « les moines qui marchent pieds nus, qui couchent par terre, et ceux qui sont élevés au-dessus du sol sur des colonnes, » et leur demande des prières pour éloigner les dangers qui menacent l'empire [4].

Citons aussi le texte des Basiliques accordant le privilège de n'être pas appelé en justice à ceux qui ne peuvent quitter l'endroit où les attache la religion [5], comme sont les endroits, dit une glose, où s'enferment ceux qu'on appelle stylites [6].

Après avoir constaté l'importance que l'ordre des stylites avait su conquérir et la place presque officielle qu'il occupait dans les milices ecclésiastiques, on ne s'étonnera pas de voir consacrer par un rite spécial de la liturgie l'initiation à ce genre de vie. L'évangéliaire syriaque de Florence contient une table des leçons, écrite au XIIe siècle [7]; celle-ci indique un évangile propre pour le jour où un moine monte sur la colonne [8].

Dans les pages qui précèdent, nous avons indiqué sommairement les principales sources de l'histoire du stylitisme. Avant d'y puiser plus largement, nous devons tirer de leur simple énumération quelques conclusions.

1° Si nous exceptons les Ruthènes, pour lesquels les témoi-

[1] *Epist.*, lib. I, 16, *P. G.*, t. XCIX, p. 960.

[2] Combefis, *Nov. Auct.*, t. II, p. 733; Regel, *Analecta Byz.*, p. 31.

[3] Διήγησις μερική τῶν ἐπιστολῶν Ἀλεξίου βασιλέως καὶ Νικολάου πατριάρχου, ap. Ph. Meyer, *Die Haupturkunden für die Geschichte der Athosklöster*. Leipzig, 1894, p. 163.

[4] Nicetae Choniatae *De Isaacio Angelo*, l. I. Bonnae, 1835, p. 498. La traduction latine, que bien des auteurs ont citée de préférence au texte grec, laisse beaucoup à désirer en cet endroit.

[5] *Basilicorum*, l. VII, tit. VIII, 2, éd. Heimbach, t. I, p. 292.

[6] Ὁποῖοί εἰσιν οἱ τόποι οἷς τισιν ἑαυτοὺς περικλείουσιν οἱ λεγόμενοι στηλῖται. *Ibid.*, n. e.

[7] S. E. Assemani-Gori, *Bibliothecae mediceae Laurentianae et Palatinae codicum mss. catalogus*. Florentiae, 1742, p. 10.

[8] *Ibid.*, p. 9 : *in die ascensus in columnam. Luc.*, 20.

Digitized by Google

gnages descendent jusqu'au XVIe siècle, nous n'avons aucun texte permettant de constater positivement l'existence des stylites après le XIIe siècle. Il ne serait pourtant pas logique de conclure qu'à partir de cette époque ils cessèrent d'exister dans les pays où nous les avions rencontrés jusque-là si nombreux. Les derniers documents qui les mentionnent supposent l'institution en pleine prospérité, et ce n'est sans doute que par une décadence graduelle qu'elle finit par s'éteindre; nous ignorons à quel moment.

2° Les stylites se rattachent par une chaîne continue à Syméon, leur père et leur modèle. Daniel, le premier après lui dont l'existence soit bien constatée, est son disciple; et tandis qu'il transplante aux rives du Bosphore la nouvelle forme de vie érémitique qui l'avait séduit, celle-ci prend de profondes racines dans le pays qui la vit naître. C'est en Syrie, en Palestine, en Mésopotamie, en un mot, chez les peuples de race sémitique, qu'elle semble avoir été le plus largement organisée. Elle se répandit également dans tout le pays grec. Nous en avons signalé des traces dans les principales contrées de l'Asie Mineure d'abord, en Cilicie, en Paphlagonie, en Carie, en Bithynie, ensuite en Thrace, en Macédoine, en Grèce. L'Égypte, qui commença par protester contre l'entreprise de saint Syméon, finit par avoir aussi ses stylites.

Nous n'avons rien dit de l'Occident. L'histoire n'y signale qu'une seule tentative d'imitation, et c'est la Gaule qui en fut le théâtre. Grégoire de Tours passant en 585 par Ivoy, aujourd'hui Carignan, dans le département des Ardennes, y fit la connaissance du diacre Wulflaicus, Lombard d'origine, qui avait bâti une église sur la montagne où se dressait auparavant la statue de Diane. Le bon évêque lui demanda son histoire. Wulflaicus raconta entre autres choses que peu de temps après son arrivée il s'était fait élever une colonne, et qu'il avait beaucoup souffert en s'y tenant pieds nus. « Quand venait l'hiver, dit-il, j'étais tellement brûlé par le souffle glacial de la bise que les ongles me tombaient des pieds, et des chandelles de glace pendaient à ma barbe. » La nouveauté du spectacle fit accourir la foule, à laquelle le stylite prêcha avec ardeur la vanité des idoles. Il réussit si bien, que la statue de Diane fut renversée et mise en pièces, et que le peuple se convertit. Un jour, des évêques vinrent à

Digitized by Google

passer là, et au lieu de m'encourager, ajoute le stylite, ils me dirent : « Vous ne marchez pas dans la bonne voie; qui êtes-vous pour vous comparer à Syméon d'Antioche? D'ailleurs le climat ne vous permet pas d'affronter un pareil tourment; descendez, et habitez plutôt avec les frères que vous avez groupés autour de vous. » Il se fit scrupule de ne pas obéir, et descendit. Quelques jours après, un des évêques l'emmena à quelque distance, pendant qu'il envoyait des ouvriers armés de leviers et de marteaux pour renverser la colonne. Le lendemain, Wulflaicus n'en trouva plus que les débis. Il pleura toutes ses larmes, mais il se garda bien de relever la colonne, pour ne pas désobéir aux évêques; et depuis ce jour, il habita en communauté [1].

On ne peut s'empêcher de savoir gré à ces évêques d'avoir parlé si bien à propos le langage du bon sens, et d'avoir étouffé dans son germe un mouvement qui aurait pu gagner la Gaule et l'Europe entière, au détriment de l'esprit religieux plus modeste, plus calme et plus agissant qui se développa en Occident. Il serait difficile de porter un jugement plus modéré et plus juste sur la profession de stylite que les deux mots qu'ils adressent à Wulflaicus : La voie extraordinaire de Syméon n'est faite que pour des âmes de sa trempe; et si elle peut convenir à l'Orient, elle est incompatible avec le climat et les mœurs de l'Occident.

III

LA VIE DU STYLITE

L'existence de nombreuses générations de stylites a beau être démontrée, il n'en reste pas moins dans l'esprit des obscurités et des doutes sur la possibilité d'un état de vie aussi contraire à la nature. Les ingénieurs de notre époque, lorsqu'il leur arrive d'avoir à construire des colonnes ou des tours monumentales, eussent-elles trois cents mètres, savent, au besoin, porter jusque sur leur sommet tout le confortable de la vie contemporaine.

[1] *Hist. Francorum*, l. VIII, 15, éd. *M. G.*, *SS. rerum merov.*, t. I, p. 334-335. — Wulflaicus est encore honoré de nos jours à Carignan, sous le nom de saint Valfroy. M. G. Kurth, professeur à l'université de Liège, a donné, à la séance du Congrès de Bruxelles où le présent mémoire a été lu, quelques détails sur le sanctuaire.

Digitized by Google

Tout semblait se réunir, au contraire, pour rendre les colonnes des stylites inhabitables; et en voyant par la pensée un solitaire gravir les degrés qui mènent à ce qu'il appelle le lieu de son repos, nous songeons involontairement à l'échelle que monte le condamné à mort. Pourtant, on aurait tort de croire qu'en se vouant à la colonne, les moines disaient adieu à la vie, et commettaient, sans y songer, un véritable suicide. Les statistiques que les documents permettent de dresser sont bien de nature à détruire cette impression. En effet, presque tous les stylites passent de longues années sur la colonne et atteignent un âge très avancé. Syméon l'ancien y demeure trente-sept ans, et meurt âgé de plus de soixante-dix ans [1]; son homonyme vécut soixante-quinze ans, dont soixante-neuf sur la colonne [2]. Daniel parvint à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et mena pendant plus de trente-trois ans la vie de stylite [3]. Alypius atteignit sa quatre-vingt-dix-neuvième année [4], et fut dépassé par saint Luc, s'il est vrai que ce saint mourut plus que centenaire [5]. Nous pourrions multiplier les exemples, et citer encore Maro et Agathon, qui passèrent sur leur colonne l'un vingt-neuf, l'autre cinquante ans [6]. Ces cas de longévité sont bien remarquables, et ils rendent plus nécessaire la solution d'une foule de questions qui se posent tout naturellement à l'esprit.

Il faudrait, pour satisfaire notre curiosité, tracer un tableau d'ensemble de la vie des stylites. Mais une pareille synthèse est-elle possible? On serait porté à répondre que non. En effet, la profession de stylite eut beau devenir celle d'un certain nombre de solitaires, elle n'en resta pas moins, par sa nature même, un état extraordinaire dont les conditions idéales n'étaient pas facilement réalisables. Il était plus aisé de trouver une caverne, une cabane ou une cellule pour s'enfermer qu'une colonne assez bien conditionnée et assez heureusement située pour qu'il fût possible de s'y établir et d'y vivre. Il dut arriver, par exemple, que des solitaires, désireux d'imiter le grand Syméon, eussent à se contenter d'une colonne ne ressemblant que

[1] Vie Syriaque, dans Assemani, t. II, p. 372, 403; Evagrius, *Hist. eccl.*, I, 13.
[2] *Vita S. Symeonis iunioris*, n. 248, *Acta SS.* maii, t. V, p. 400; cf. p. 401.
[3] *Vita S. Danielis*, ms. fol. 109 v°.
[4] *Vita S. Alypii*, n. 25.
[5] Plus haut, p. 67.
[6] Van Douwen-Land, *op. cit.*, p. 30, et plus haut, p. 71.

Digitized by Google

de très loin à celle de leur modèle. De plus, la séparation matérielle et complète avec le monde les astreignait à des conditions d'existence si spéciales, qu'elles durent se modifier souvent selon le milieu et les circonstances. Il est donc bien des faits précis qu'il y a moyen de constater dans un cas particulier, mais qu'il serait imprudent de généraliser. Tel détail pourra convenir aux stylites d'une province sans s'appliquer à ceux d'un autre pays. En prenant des précautions contre la tendance d'étendre trop loin ses conclusions, en se rappelant toujours la provenance et la portée de chaque document, on peut arriver à composer, avec les détails épars dans les écrits énumérés plus haut, une mosaïque assez intéressante. Le tableau répondra à la réalité pourvu qu'on ne néglige pas les effets de perspective. Comme la vie de saint Syméon l'ancien est assez connue, nous puiserons de préférence aux autres sources qui ont été moins exploitées.

Faisons-nous d'abord une idée exacte de l'habitation du stylite. Qu'étaient-ce donc que ces colonnes et comment ont-elles pu surgir du sol assez nombreuses pour satisfaire la dévotion de tant de solitaires ?

Il convient de remarquer avant tout que les stylites n'habitèrent pas toujours le sommet d'un pilier proprement dit. Saint Paul de Latros voulut se faire construire une colonne ; mais le moine Athanase, à qui il s'adressa, lui montra une colonne « achéropite » qui n'était en réalité qu'un rocher très élevé, au sommet duquel s'ouvrait une grotte naturelle. C'est la retraite que le saint se choisit [1]. Dans sa pensée, il menait sans nul doute la vie de stylite. Il est bien certain cependant que ce titre ne lui est jamais donné ni dans sa biographie ni dans les ménologes. Il faudrait peut-être en conclure que l'épithète consacrée était réservée à ceux qui habitaient une colonne « faite de main d'homme. » C'est en effet le cas de tous les stylites dont nous connaissons l'histoire.

Parfois la colonne est un reste de quelque ancienne construction. Celle que saint Alypius se choisit se trouvait au sommet d'un monument funéraire, et portait un lion de pierre que le saint remplaça par une croix [2]. D'autres stylites, sans doute,

[1] *Vita S. Pauli iunioris*, c. XIII. *Analecta Boll.*, t. XI, p. 42-44.
[2] *Vita S. Alypii*, n. 9, dans Surius, au 26 nov.

Digitized by Google

trouvèrent de ces ressources inattendues pour réaliser leur dessein; mais ce furent là, à ce qu'il semble, des cas exceptionnels. Presque toujours la colonne est dressée tout exprès pour le solitaire, et quelques-uns des plus célèbres en firent construire successivement deux ou trois.

Le premier Syméon leur avait donné l'exemple. C'est évidemment la dernière de ses colonnes, celle qu'il avait sanctifiée par sa mort, qui devint un objet de vénération dans la basilique de Qualat-Sem'an [1]. Voici comment M. de Vogüé décrit le rocher taillé qui en formait la base. Un croquis représentant l'état actuel de ce rocher explique le texte [2]. « La plate-forme supérieure a environ deux mètres ou six pieds en tous sens; la hauteur primitive est dissimulée par les débris accumulés; elle devait être de cinq pieds environ. Le croquis ci-joint, calqué sur une photographie, reproduit la forme actuelle du bloc, et montre en même temps le seul fragment qui subsiste de la célèbre colonne. C'est l'extrémité du tambour inférieur, laquelle s'est détachée lorsque la colonne s'est renversée et est restée appuyée d'une part contre le bord de la plate-forme du rocher, taillée et soutenue de l'autre par les débris qui jonchaient le sol. Ce fragment de tambour a été l'objet de mutilations pieuses qui ont absolument détruit sa forme primitive, si ce n'est du côté qui reposait autrefois sur la plate-forme. L'ancienne face aplanie est encore intacte, comme le montre notre dessin, mais très diminuée sur la circonférence. La colonne, au dire des biographes de saint Syméon Stylite, avait trente coudées ou quarante-cinq pieds de hauteur, ce qui, en adoptant les proportions usitées dans le pays, suppose un diamètre moyen de cinq pieds au moins; ces dimensions s'accordent parfaitement avec notre base de rocher dont la plate-forme a six pieds en tous sens; elles supposent un chapiteau dont l'abaque présentait ainsi une aire de six pieds de côté, soit environ quatre mètres carrés, surface qui suffit à la rigueur pour qu'un homme puisse s'y tenir non seulement debout, mais couché. »

Le diamètre était probablement un peu supérieur à celui qui est indiqué ici. La colonne de Syméon avait en effet plus de

[1] Voir plus haut, p. 62.
[2] *Syrie centrale ; Architecture civile et religieuse.* Paris, t. I, p. 148-149.

Digitized by Google

trente coudées, trente-six suivant Théodoret, quarante d'après la Vie syriaque.

Saint Daniel eut aussi trois colonnes dont son biographe fait toute l'histoire. La première lui fut donnée par Marc le silentiaire. Nous ne rapporterons pas toutes les péripéties de la construction. Retenons seulement que cette colonne n'était pas très élevée. Elle n'avait que le double de la hauteur d'homme [1]. Un autre grand personnage, Gélase, qui, après avoir persécuté le saint, devint son protecteur, lui en bâtit une seconde. La troisième fut élevée tout près de celle-ci par l'empereur Léon lui-même, par reconnaissance pour Daniel, dont les prières lui avaient obtenu un fils.

Il vint lui-même inspecter les travaux. Les ouvriers, dit l'historien, acclamèrent l'empereur, qui leur paya à boire [2]. Il se rendit ensuite près du saint, et le pria de passer en sa présence sur la nouvelle colonne qui se trouvait prête. Daniel fit placer les échelles contre les deux colonnes et des planches sur deux échelons de même hauteur, et passa sur ce pont à la vue d'une foule immense que la visite de l'empereur avait sans doute attirée. Syméon le jeune également changea plusieurs fois de colonne. L'avant-dernière n'avait pas moins de quarante pieds; la dernière était plus haute encore [3].

Saint Luc fit bâtir lui-même sa première colonne sur le domaine paternel, près d'un oratoire de saint Démétrius Elle avait douze coudées de haut [4]. La voix du ciel qui l'envoya à Constantinople lui indiqua une colonne qui se trouvait la toute prête: Πορεύου, φησίν, πρὸς τὸν πλησίον Χαλκήδονος κίονα τὸν ἐν τοῖς Εὐτροπίου κτήμασι [5]. C'est probablement de cette même colonne qu'il est question ailleurs : ὁ ἐν τοῖς Εὐτροπίου στύλος [6]. On peut croire qu'elle avait été bâtie pour un autre stylite, et qu'elle était en ce moment inoccupée.

Il va de soi que toutes les colonnes ne se ressemblaient ni par les dimensions, ni par les matériaux, ni par les détails de la

[1] *Vita S. Danielis*, fol. 89 v°.
[2] C'est ainsi du moins que je comprends la phrase ἔδωκεν αὐτοῖς βιβερατικά. Fol. 93 v°.
[3] *Vita S. Symeonis iun.*, n° 248, p. 400.
[4] Στύλον δησάμενος μήκιστον ὡσεὶ πηχῶν δυοκαίδεκα τὸ ὕψος ἔχοντα. Fol. 192 r°.
[5] Fol. 192 v°.
[6] *Leo Diac.*, l. X, 10; Hase, p. 109.

Digitized by Google

construction. Aucun hagiographe n'a songé à l'intérêt que pouvait offrir pour la postérité une description minutieuse de la colonne de son héros. En réunissant les détails répandus dans les sources diverses, nous parvenons à reconstruire une colonne idéale dont celle de chaque stylite approche plus ou moins, sans en reproduire tous les éléments non essentiels. La colonne-type complète se compose des parties suivantes : les degrés pour monter à la base; la base elle-même; le fût; le chapiteau; la balustrade; la loge ou cellule placée au sommet.

Parlons d'abord des degrés, βάθμοι. La seconde colonne de saint Daniel en était pourvue. On voit les ouvriers transporter « les pierres des degrés, la base et la colonne [1]. » Voilà les parties distinctes nettement marquées. La troisième colonne en avait aussi. Des pèlerins reconnaissants ou suppliants montent les degrés pour embrasser la colonne [2]. Il y avait aussi des degrés à la colonne du stylite de Palestine, qui, d'après Phocas, nourrissait des lions [3].

On aurait tort de prendre ces degrés pour une espèce d'escalier fixe conduisant à la plate-forme, et permettant aux visiteurs d'approcher du stylite à toute heure, et à celui-ci de descendre. En effet, c'est toujours au moyen d'une échelle que se fait l'ascension de la colonne, et lorsque le stylite refuse de la faire appliquer, il faut renoncer à l'aborder. C'est ainsi que S. Daniel empêcha le patriarche Gennade, dont il avait des raisons de redouter la visite, de monter jusqu'à lui [4]. Nous avons vu que sa première colonne était fort basse; le biographe nous apprend que l'échelle correspondante avait dix échelons [5]. Un des stylites du *Pré spirituel* n'avait pas d'échelle du tout; on lui parlait d'en bas avec certaines précautions quand on avait des secrets à dire [6].

[1] Fol. 90 r°. Ἀπέστειλεν τοὺς λίθους τῶν βαθμῶν καὶ τὴν βάσιν σὺν τῷ κίονι.

[2] Fol. 105 r°, 105 v°.

[3] Plus haut, p. 75. La colonne dont parle Jean Moschus, au chapitre CXXIX du *Pré spirituel*, aurait également été pourvue de degrés : *Veni ad gradus columnae*, dit la traduction latine. *P. G.*, t. LXXXVI, p. 2994. Le texte grec porte ἐλθὲ εἰς τὸ κουβούκλιον. *Ibid.*, p. 2993. Une erreur assez semblable a fait croire que l'on montait par des degrés jusque chez saint Syméon le jeune. Une phrase de Jean Phocas : ἐν κίονι βάσεις ἔθετο, a été traduite par Allatius : *In columna gradus appinxit.* Le P. Janning a traduit beaucoup mieux : *In columna vestigia seu pedes posuit. Acta SS.* maii, t. V, p. 300.

[4] *Vita S. Danielis*, fol. 93 v°.

[5] *Ibid.*, fol. 90.

[6] Ch. CXXIX. *P. G.*, t. LXXXVI, p. 2993.

Digitized by Google

On a affirmé que l'échelle était dressée en permanence contre la colonne de Syméon l'ancien, parce que la Vie syriaque semble parler d'un disciple préféré du saint qui passait toutes les nuits au sommet de l'échelle [1]. Mais le contexte donne assez clairement à entendre qu'il ne veillait son maître qu'en temps de maladie, explication qui offre d'ailleurs plus de vraisemblance, et pleinement confirmée par le passage de la Vie de saint Daniel que nous avons cité plus haut [2]. Lorsque les archimandrites se furent rendus auprès de la colonne, le saint ordonna aussitôt de dresser l'échelle, et pria ses visiteurs de monter [3]. Théodoret aussi dit en termes exprès que pour faire monter un visiteur, Syméon fit apporter l'échelle [4].

Nous avons quelque peine à nous figurer des hommes graves, des personnages éminents, des évêques, des patriarches, des empereurs même, dans la position singulière et quelque peu ridicule à nos yeux où ils sont forcés de se mettre pour approcher du stylite. On comprend difficilement ces conférences spirituelles, ces ouvertures de conscience, les bénédictions, les sacrements même, reçus au sommet d'une échelle. Pourtant, ce point est si bien établi par le témoignage des sources qu'il serait superflu d'y insister.

Il n'y a pas grand'chose à dire de la *base* de la colonne. Celle du grand Syméon est encore debout, et nous en avons donné la mesure [5]. Il est bon de faire remarquer que le mot *βάσις* est souvent pris dans le sens de la colonne entière. Dans la vie de Syméon le Jeune, par exemple, la première colonne du saint est souvent désignée sous ce nom. Or, ce n'était pas un simple bloc de pierre, mais une colonne presque complète [6].

Le *fût* était d'une ou plusieurs pièces, cela va sans dire, suivant la hauteur de la colonne. La grande colonne de Syméon l'ancien était composée de trois tambours, en l'honneur de la très sainte Trinité, dit la biographie syriaque [7]. Celle que l'em-

[1] Assemani, *Acta SS. mart. oriental.*, t. II, p. 309.
[2] Plus haut, p. 60, 61.
[3] Ἐκέλευσε δὲ ὁ μακάριος Συμεὼν τεθῆναι τὴν κλίμακα, καὶ ἀνελθεῖν τοὺς ἀρχιμανδρίτας. Fol. 85 r°.
[4] Théodoret, *Hist. relig.*, *l. c.*, p. 1280.
[5] Plus haut, p. 84.
[6] *Vita S. Symeonis iun.*, n. 16, 42, p. 312, 322.
[7] Assemani, *l. c.*, p. 377.

Digitized by Google

pereur fit construire pour saint Daniel était tout à fait remarquable. C'était une colonne double, formée de deux piliers juxtaposés, réunis par des barres de fer et une pièce de maçonnerie dont il est difficile de fixer la position [1]. Au xe siècle, cette construction était encore debout. L'auteur de la Vie de saint Luc l'a vue; il l'appelle στύλον πυργοειδῆ. C'était donc une masse assez imposante, offrant l'aspect d'une tour. Un certain Cyrus, en reconnaissance d'un bienfait reçu, y grava une inscription dont le texte nous est parvenu [2].

La colonne était probablement toujours surmontée d'un *chapiteau*, ou au moins d'un abaque assez large. Le chapiteau est quelquefois expressément désigné, comme dans la Vie de saint Luc [3]. Nous allons voir que parfois il y avait au-dessus de la colonne un petit abri pour le stylite. Il fallait, pour le placer, un espace plus étendu que le plan terminal d'un gros pilier. Saint Alypius, devenu impotent, trouva assez de place pour se coucher [4]. Parfois les stylites admettent des étrangers sur leur plate-forme. Il y en a des exemples certains. Ainsi l'évêque de Séleucie fait l'ascension de la colonne de saint Syméon le jeune, pour la cérémonie de l'ordination. Il commence par se tenir en dehors, puis il entre à l'intérieur de la grille [5].

Les textes ne disent pas toujours très clairement que les visiteurs des stylites admis à les voir de près quittent les degrés supérieurs de l'échelle et mettent le pied sur la tablette. Sept jours avant sa mort, Daniel convoque les frères. Tous ne peuvent arriver jusqu'à lui; mais ceux qui jouirent de cette faveur se tinrent debout au sommet de l'échelle [6]. Il n'est donc pas bien certain que saint Théodose, lorsqu'il fut reçu par Syméon l'ancien [7], soit monté plus haut; et il serait peu logique de con-

[1] Le biographe l'appelle τυλάριον κατὰ μέσον τῶν δύο κιόνων. La métaphrase porte στυλάριον, qui a été traduit par *columnella*. Cette leçon rend le passage absolument inintelligible.

[2] *Vita S. Danielis*, fol. 91 v°; *P. G.*, t. CXVI, p. 996; Assemani, *Acta SS. mart. orient.*, t. II, p. 162.

[3] Fol. 203 r°.

[4] *Vita S. Alypii*, n. 24.

[5] *Vita S. Symeonis iunioris*, n. 154, 155.

[6] Ὥστε τινὰς μὲν πλησιάζειν αὐτῷ ἱσταμένους ἄνω ἐπ' ἄκρῳ τῆς κλίμακος. Fol. 107 v°.

[7] Usener, *Der hl. Theodosios*, p. 10.

Digitized by Google

clure de cette visite, comme l'a fait Weingarten [1], que le stylite ne se trouvait pas trop mal à l'aise sur sa colonne.

Il ne faut pas se livrer à de longues recherches pour savoir que la plate-forme était entourée d'une *balustrade* ou d'un garde-corps. A ces hauteurs, un faux pas, un accès de vertige ou de sommeil pouvait avoir des conséquences fatales. Les histoires nous parlent bien de stylites tués par la foudre [2], ou entraînés dans la chute de leur colonne [3]; nous ne connaissons aucun exemple d'un solitaire à qui le pied manque et qui tombe de son piédestal.

Les miniatures du manuscrit d'après lequel Albani a édité le ménologe de Basile [4], ont été exécutées à une époque où la race des stylites n'était pas encore éteinte. Elles pourraient donc nous renseigner sur certains détails de construction des colonnes, s'il n'était évident que sur bien des points, la fantaisie de l'artiste s'est donné libre carrière. Pourtant, il n'est pas sans intérêt de constater que les sujets qui représentent des stylites [5] offrent les deux principaux modèles de clôture dont les textes font connaître l'existence. Dans la première et la troisième, c'est une espèce de grille à jour. La seconde semble être une paroi en planches qui fait songer à un tonneau, ou une cuvette, d'où l'on voit émerger le buste du stylite.

Dans la vie de saint Daniel, ce couronnement de la colonne est appelé la cuve, βούτη [6], qui était certainement ouverte par en haut, comme le montre toute la suite de l'histoire. Métaphraste arrange ce passage à sa façon, et ajoute que la pièce qui s'adaptait au chapiteau s'appelait μόδιος, boisseau [7]. Ce terme revient fréquemment dans la vie de saint Syméon le jeune, mais

[1] *Theologische Literaturzeitung*, 1890, p. 147 : « Nach der Biographie des Theodoros muss doch diese Säule sehr bequem gewesen sein, denn Theodosios.... findet auf der Säule auch noch raum ihn zu küssen und lange Gespräche mit ihm zu fahren. » Ap. Usener, *l. c.*, p. 123.

[2] Plus haut, p. 71.

[3] Plus haut, p. 74.

[4] Ms. Vatic. gr. 1613. Sur ce manuscrit, voir N. Kondakoff, *Histoire de l'art byzantin*, trad. par Trawinski, t. II, p. 102 et suiv.

[5] *Menolog. Graecorum.* Urbini, 1727, p. 4, 23.

[6] Καὶ προσαρμοσάντες τὴν βούτην τῷ· κίονι.... καὶ ἀνελθὼν ὁ μακάριος Δανιὴλ εἰς τὸν κίονα ἔστη ἐπ' αὐτῷ ἔσωθεν τῆς βούτης εὐξάμενος. Fol. 89 v°. — Cf. Constantini Phorphyrog. *De caeremoniis*, I, 78, éd. Bonn, p. 374.

[7] Γενομένου δὲ καὶ τοῦ συνήθως καλουμένου μοδίου καὶ τῇ κεφαλῇ τοῦ στύλου προσαρμοσθέντος. *Vita Danielis Styl.*, n. 15; *P. G.*, t. CXV, p. 989.

Digitized by Google

il ne répond pas toujours à une même réalité. Il n'y a malheureusement pas moyen de déterminer si différents détails épars dans la biographie se rapportent à la même colonne et au même μόδιος. Le sommet de la première colonne était entouré par une clôture en bois de noyer [1]. Plus tard, il est question d'une grille [2] et d'une balustrade en fer [3]. Sur la seconde colonne, le « modius » parait avoir été une sorte de loge fermée percée d'une ouverture. Syméon le fit en effet remplacer par un autre qui ne prenait le jour par aucune fenêtre [4]. C'était, si je comprends bien d'autres textes, où il est question d'une δερματίνη τοῦ στύλου σκέπη [5], un « modius » à paroi prolongée et couverte de peaux, à moins qu'il ne faille entendre cette dernière expression d'une sorte de tente entièrement distincte qui remplaça le « modius » fermé.

Ces remarques nous amènent à parler d'une dernière partie de l'habitation des stylites, la *loge* ou cellule qui les abritait quelquefois. Syméon l'ancien n'en avait point, et Daniel invoque son exemple pour refuser d'abord l'abri que l'empereur lui offrait [6].

Dans les premiers temps, saint Alypius se tint dans une petite guérite en planches, trop petite pour lui permettre de s'asseoir ou de se coucher; il y demeura debout comme une statue. Elle était probablement ouverte par devant [7], mais couverte d'un petit toit [8]. Pour défier la colère des démons qui l'assaillaient à coups de pierres, il résolut de se livrer sans défense à leur fureur. Il abattit sa cellule à coups de hache, et resta jusqu'à la fin de ses jours exposé sans abri aux ardeurs du soleil et au froid de la bise.

La loge de plusieurs stylites semble avoir été fermée comme une petite chambre. C'est l'ἐγκλειστάριος στύλος dont parle Phocas [9],

[1] *Vita S. Symeonis iun.*, n. 16, p. 312.
[2] *Ibid.*, n. 154 : εἴσω τοῦ κίγκλιδος ἐγένετο, p. 366.
[3] *Ibid.*, n. 218 : καὶ ἀμφοτέραις τοῦ σιδήρου περὶ τὴν στάσιν φραγμοῦ λαβόμενος, p. 389.
[4] *Ibid.*, n. 46, p. 324.
[5] *Ibid.*, n. 145 ; Cf. n. 25, 51, p. 315, 326 ; *Vita S. Marthae*, n. 28.
[6] *Vita S. Danielis*, fol. 95 v°.
[7] Perpetuo stabat.... luctans cum imbribus, cum aestu et frigore, nubibusque simul et ventis et tempestatibus. *Vita S. Alypii*, n. 15.
[8] Ecce humi dejicio tectum quod est supra caput meum, dit le saint. *Ibid.*, n. 15.
[9] *Descriptio Terrae sanctae*, n. 23 ; *P. G.*, t. CXXXIII, p. 952.

Digitized by Google

une combinaison de la colonne du stylite avec la cellule du reclus. La plupart des colonnes de Palestine présentaient cette particularité [1]; de même celles des Ruthènes, comme nous l'avons dit plus haut [2]. Quelques auteurs ont voulu mettre une différence entre les στυλῖται et les κιονῖται. Les premiers, disent-ils, se tenaient sur une colonne sans abri; les seconds avaient une petite loge [3]. Cette distinction est parfaitement arbitraire. Les deux mots sont couramment employés l'un pour l'autre. Nous pourrions accumuler les exemples de cette synonymie. En voici un qui a son intérêt. Dans le langage ecclésiastique, les saints stylites sont désignés par l'épithète consacrée στυλίτης, et parmi eux plusieurs avaient une cellule sur leur colonne. Un seul est plus ordinairement appelé κιονίτης, c'est Alypius, qui n'eut rien de plus pressé que de se débarrasser de ce luxe inutile.

Sur quelques colonnes on signale certains accessoires qui leur sont propres. Syméon l'ancien avait sur la sienne un poteau auquel, pendant les premières années, il se faisait attacher pendant le carême [4]. Sur celle d'Alypius, une croix remplaça le lion qui dominait primitivement le monument [5], celle de saint Luc était ornée de cinq croix d'airain, dont quatre se dressaient aux coins du chapiteau, et la cinquième en face du stylite [6].

Voilà, en résumé, ce que nous savons de la colonne des stylites. Nous pourrions nous demander maintenant quels endroits on choisissait d'ordinaire pour la construire. Il suffira de rappeler les détails rapportés plus haut en passant. Parfois la colonne s'élevait sur un terrain privé. Saint Daniel eut à ce sujet des difficultés avec Gélase, qui devint plus tard son plus zélé partisan [7]. C'est sur le domaine paternel que saint Luc

[1] Plus haut, p. 73-74.
[2] Plus haut, p. 76.
[3] Cette distinction remonte à Neander, *Allgemeine Geschichte der christl. Religion und Kirche*, t. II, p. 616. C'est probablement dans un passage d'Eustathe de Thessalonique qu'il en a trouvé le fondement. Le texte est peu concluant et l'usage général s'oppose à cette interprétation. O. Zöckler, *Kritische Geschichte der Askese*. Frankfurt und Erlangen, 1863, p. 126, reproduit l'opinion de Neander, qui a passé de là dans Smith-Cheetham, *A dictionary of christian antiquities*, t. II, p. 1319.
[4] Plus haut, p. 58.
[5] Plus haut, p. 83.
[6] *Vita S. Lucae*, fol. 193 v°.
[7] *Vita S. Danielis*, fol. 89 v°.

Digitized by Google

commença sa carrière de stylite [1]. Souvent la colonne se trouve dans le voisinage ou même dans l'enceinte d'un monastère. Celle du stylite Jean, maître de saint Syméon le jeune, était placée dans un petit couvent de la montagne [2]. Plusieurs des colonnes que nous indique Barhebraeus semblent avoir été des dépendances de divers monastères. Il y a une colonne du monastère de Kurzahel [3], une autre de Beth-Bottin [4]. La discipline des monastères orientaux permettait à ceux qui sentaient de l'attrait pour la solitude de se retirer, avec l'assentiment du supérieur et après des épreuves convenables, dans un ermitage, une caverne [5], et sans doute aussi sur une colonne, lorsqu'il s'en trouvait une dans les environs.

La colonne du stylite, alors même qu'il s'écarte le plus loin possible de la société des hommes, devient souvent le centre d'un groupe de disciples, qui ne tarde pas à se changer en monastère. Syméon l'ancien forma des disciples, qui, après sa mort du moins, durent se réunir en communauté [6]. Le monastère qui porta plus tard le nom de saint Daniel fut construit par l'empereur Léon [7], en même temps qu'une église en l'honneur de saint Syméon, du vivant même de Daniel. C'est bien le couvent *τοῦ ὁσίου Δανιὴλ τοῦ ἐν τῷ στύλῳ* dont l'higoumène Babylas est plusieurs fois nommé dans les actes du concile de Constantinople de 536 [8].

Saint Alypius réunit autour de lui, outre un groupe de reclus enfermés à la base de sa colonne, deux communautés, l'une d'hommes, l'autre de femmes, parfaitement séparées, dont les voix s'unissaient à la sienne pour louer Dieu sept fois par jour [9].

L'historien de saint Syméon le jeune nous fait assister à la construction du monastère du mont Admirable [10]. Mais ses des-

[1] *Vita S. Lucae*, fol. 192 r°.
[2] *Vita S. Symeonis iun.*, n. 13, p. 311.
[3] *Barhebraei chron. eccles.*, éd. Abbeloos-Lamy, t. I, p. 396, 400.
[4] *Ibid.*, t. III, p. 196.
[5] Voir par exemple la *Vie de saint Paul le jeune*, p. 18.
[6] Assemani, *tom. cit.*, p. 383.
[7] *Vita S. Danielis*, fol. 96 v°.
[8] Labbe-Cossart, *Concilia*, t. V, p. 8, 33, 173. A ce dernier endroit, ce n'est pas *μονῆς τοῦ ὁσίου Δανιὴλ τῆς ἐν τῷ στύλῳ*, mais *τοῦ ἐν τῷ στύλῳ* qu'il faut lire.
[9] *Vita S. Alypii*, n. 20.
[10] *Vita S. Symeonis iun*, n. 92-100, p. 342-345.

Digitized by Google

criptions ne nous permettent guère de tracer le plan des bâtiments, ni de fixer leur position par rapport à la colonne. Celle de Jean Phocas ne sert qu'à les embrouiller davantage [1]. Il y avait probablement deux monastères. Que signifierait sans cela l'expression ἡ κατωτέρω μονή qui revient sans cesse [2]? L'autre couvent était sans doute la μάνδρα τῆς ἁγίας στάσεως [3], ou les cellules qui entouraient la sainte colonne. Que μάνδρα, dans ce passage, signifie autre chose qu'un simple mur, c'est ce qui résulte de l'expression ἐκ τοῦ ὑπαίθρου τῆς μάνδρας, qui suppose évidemment l'existence d'une partie couverte.

Il ne sera pas inutile de nous arrêter un instant à déterminer le sens de ce mot *mandra*, qui sert à distinguer de son homonyme Syméon l'ancien Συμεὼν ὁ ἐν τῇ Μάνδρᾳ, et que les biographes des stylites semblent affectionner. Il revient fréquemment dans la Vie de saint Syméon le jeune [4], dans la Vie de sainte Marthe [5] et dans celle de saint Daniel [6].

La Vie de Syméon l'ancien, par Antoine, parle d'un vestibule de la mandra : πρόθυρα τῆς μάνδρας ; l'expression parait supposer un ensemble de constructions [7]. Métaphraste donne, à ce même endroit, une explication du mot : τοῦτο γὰρ ὁ τοῦ στύλου περίβολος ἐκαλεῖτο.... περιῳκοδομεῖτο γάρ τι πάντοθεν τειχίον τῷ κίονι [8]. La mandra serait donc une sorte de cour entourée d'un mur, au milieu de laquelle se dressait la colonne. Pour Evagrius, *mandra* est le nom que le peuple donne à l'emplacement de la basilique du saint, en souvenir de la pénitence qu'il a pratiquée en cet endroit [9]. Majelli s'est imaginé la mandra du grand Syméon construite de telle façon que le stylite était entièrement caché à ceux qui se tenaient hors de l'enceinte. Pour n'être pas obligé d'admettre en conséquence que le mur avait plus de quarante coudées, il prétend qu'il y avait là un ensemble de constructions dérobant la colonne à la vue des pèlerins [10]. Mais

[1] *Historiens grecs des croisades*, t. I, p. 529.
[2] *Vita S. Symeonis iun.*, n. 184, 185, 197, 200, p. 376, 381, 382.
[3] *Ibid.*, n. 382.
[4] *Ibid.*, n. 73, 99, etc.
[5] *Vita S. Marthae*, n. 15, 31, 32.
[6] *Vita S. Danielis*, fol. 105, etc.
[7] *Vita S. Symeonis a. Antonio*, n. 11, *Ms.* fol. 20 v°.
[8] *Vita S. Symeonis a. Metaphraste*, n. 25 ; *P. G.*, t. CXIV. p. 356.
[9] Evagrii *Hist. eccl.*, I, 13, 14.
[10] Ap. Assemani, *l. c.*, p. 266.

Digitized by Google

le texte qu'il invoque ne prouve pas que le saint fût invisible. La femme qui se déguise en soldat pour être admise dans la mandra voulait sans doute voir le saint de plus près et, comme il est dit expressément dans la Vie, recevoir une bénédiction particulière [1]. Le passage de la Vie de saint Daniel sur lequel s'appuie encore Majelli ne prouve pas davantage : c'est une amplification de Métaphraste dont le texte primitif n'offre pas de trace. S'il y avait aux environs de la colonne un abri pour les voyageurs, comme l'histoire du miracle de la pluie obtenue par les prières du saint semble le supposer [2], il n'y eut, du vivant de Syméon, aucune construction dans ce que l'on a appelé la mandra. S. Daniel le dit expressément à l'empereur : Ὁ ἅγιος Συμεὼν οὐκ ἔσχεν ἐν τῇ ζωῇ αὐτοῦ τινα οἴκησιν τὸ καθ' ὅλου ἐν τῇ μάνδρᾳ αὐτοῦ [3].

D'après ce que nous venons de dire, il semble que l'explication de Métaphraste, citée plus haut, soit cette fois assez heureuse. La mandra de saint Syméon est l'enclos dont la colonne était entourée. Mais il est fort probable que l'endroit n'a été baptisé du nom de mandra qu'après la mort du saint, lorsque le groupe des disciples forma un véritable monastère [4]; c'est ainsi qu'en Europe certaines localités ont pris le nom de Moustier ou Münster.

En effet, le mot μάνδρα, qui dans sa signification primitive d'étable est classique [5], était usité au IVe siècle, en Mésopotamie du moins, pour désigner un monastère. Dans un passage sur les Audiens, saint Épiphane († 403), dit : ὅποι τὰς ἑαυτῶν μονὰς ἤτοι μάνδρας ἔχουσιν [6]. Ailleurs, il parle des orthodoxes : οἱ κατὰ Μεσοποταμίαν ἐν μοναστηρίοις ὑπάρχοντες εἴτουν Μάνδραις καλουμέναις [7]. Le mot se trouve aussi dans la lettre des Syriens Acace et Paul, qui prennent déjà le titre d'archimandrites [8]. Il n'est donc plus permis de faire remonter à saint Syméon Stylite l'origine du mot *mandra*, dans le sens ecclésiastique, et de ses dérivés. Mais il

[1] *Vita S. Symeonis a. Antonio*, n. 20 : Εἰσέρχομαι κἀγὼ ὅπως ἀξιωθῶ εὐλογηθῆναι παρ' αὐτοῦ. Ms. fol. 21 v°.
[2] Vie syriaque, dans Asssemani, *l. c.*, p. 342.
[3] *Vita S. Danielis*, fol 96 v°.
[4] Valois, dans ses notes à Evagrius, I, 13, a déjà admis cette explication.
[5] Il se trouve dans Sophocle, dans Théocrite, etc. Voir Estienne, *Thesaurus linguae graecae*, s. v.
[6] *Adv. Haer.*, l. III, haer. 50, *P. G.*, t. XLII, p. 340.
[7] *Ibid.*, l. III, haer. 80, n. 6, *ibid.*, p. 765.
[8] *P. G.*, t. XLI, p. 156.

Digitized by Google

est probable que la célébrité du lieu auquel le nom du saint resta désormais attaché le fit choisir de préférence par les biographes des stylites, pour désigner, par analogie, l'enclos réservé qui entourait leur colonne. La mandra de Syméon l'ancien était fermée par une simple muraille; celle de Syméon le jeune, nous l'avons vu, devait comprendre une partie couverte. Saint Daniel voulut d'abord ressembler en tout à son modèle; mais il comprit bientôt la nécessité de faire construire un logement pour ses enfants spirituels et pour les pèlerins [1].

Après cette longue énumération de détails techniques qui nous auront fait comprendre dans une certaine mesure l'installation des stylites, il est temps de voir quelle était, à ces hauteurs, leur manière de vivre, leurs occupations, leurs relations.

D'abord, n'oublions pas qu'en montant sur sa colonne, le stylite faisait en quelque sorte vœu de stabilité. Il ne s'agit pas d'un vœu en termes exprès; mais, comme le montre toute la suite de l'histoire des stylites, ils sont tous bien décidés à ne point descendre. C'est un des caractères de leur profession. Ils appartiennent à la classe de ceux qui sont liés par la *τόπου θρησκεία* que la loi respecte et sanctionne [2], et ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'ils sont contraints de mettre pied à terre. On reste stupéfait en voyant la constance de ces ascètes dans les tortures inouïes que leur font souffrir l'immobilité, les rigueurs des saisons et les dangers qu'ils courent durant les tempêtes. Il leur vient d'affreux ulcères dont ils attendent tranquillement la guérison. Le froid les engourdit, et le nombre de ceux qui périrent de cette manière dut être considérable. Saint Daniel échappa à ce péril comme par miracle. Durant un rigoureux hiver, le vent lui enleva sa tunique de peau, et il resta toute la nuit exposé presque nu à la neige. Le jour venu, la violence de la tempête empêcha d'approcher l'échelle, et quand après de longs retards on put monter jusqu'à lui, il était déjà envahi par ce sommeil glacé dont on ne se réveille plus d'ordinaire. Ses disciples parvinrent à le ranimer et le couvrirent d'une nouvelle tunique; mais personne ne songea à le faire descendre. Seulement, pour prévenir une semblable alerte, on

[1] *Vita S. Danielis*, fol. 96 v°.
[2] Plus haut, p. 79.

Digitized by Google

lui construisit un petit abri [1]. Daniel ne descendit pas non plus lorsqu'un ouragan fit branler sa colonne et arracha les lames de fer qui joignaient les deux fûts [2]. Nous pourrions accumuler les exemples de cette fidélité inflexible à des pratiques d'austérité librement embrassées. Rappelons encore celui de saint Alypius, qui ne se croit pas même autorisé à abandonner son poste lorsqu'il perd l'usage de ses pieds [3]. D'ailleurs, tous les stylites que les documents nous permettent de suivre jusqu'à la fin de leur carrière meurent sur leur colonne, à moins qu'ils n'en soient chassés par la violence. Saint Paul de Latros, il est vrai, et un autre stylite de la même montagne n'y demeurèrent pas toujours. Ce sont des exceptions à retenir; elles confirmeraient ce que nous avons dit des solitaires qui n'habitaient point une colonne proprement dite. Ce n'étaient probablement pas des stylites au vrai sens du mot, et partant, ils ne s'astreignaient pas avec la même rigidité aux règles de leur profession.

On a vu plus haut que dans certaines circonstances exceptionnelles la rigueur de l'observance fléchissait. Quelles étaient ces occasions? Le biographe syriaque de saint Ephrem montre le groupe des stylites occupant une place dans le cortège funèbre du saint [4]. Dans son pays c'était peut-être l'usage de les réquisitionner pour certaines cérémonies imposantes. Ailleurs, la raison du bien commun seule paraît avoir motivé une dérogation à la loi. Nous avons cité les principaux textes plus haut [5]. Ce n'est que vaincu par d'incessantes supplications et dans l'intérêt de la foi que saint Daniel put se résoudre à quitter quelque temps sa colonne. Toute la ville accourut pour voir ce spectacle nouveau, et la foule fut émue en voyant l'illustre pénitent, à qui ses pieds gonflés refusaient leur service, porté à bras d'homme jusqu'au palais de l'empereur [6].

Les stylites se tenaient ordinairement debout. La στάσις est pour ainsi dire la partie essentielle de leur rude pénitence [7], et

[1] *Vita S. Danielis*, fol. 95 v°.
[2] *Ibid.*, fol. 94.
[3] *Vita S. Alypii*, n. 24.
[4] Plus haut, p. 78.
[5] Voir plus haut, p. 78, 79.
[6] *Vita S. Danielis*, fol. 101 et suiv.
[7] L'endroit où se trouvait la colonne de Syméon le jeune est désigné dans sa vie sous le nom d'ἁγία στάσις.

Digitized by Google

ils semblent n'avoir pris une autre position que forcés par la maladie. C'est uniquement pour s'infliger un surcroît de tortures que Syméon le jeune imagina de rester une année entière assis sur ses talons [1]. Syméon l'ancien s'inclinait souvent en de profondes adorations. Les assistants avaient pris l'habitude de les compter. Un jour, un des compagnons de Théodoret s'arrêta au nombre de douze cent quarante-quatre, la fatigue ne lui permettant pas de continuer [2].

La nourriture des stylites était des plus simples, on le conçoit sans peine; c'était celle de la plupart des solitaires, avec cette différence qu'ils dépendaient davantage des secours extérieurs. Je suppose, en effet, que les stylites arrivés à se passer de nourriture, comme on le raconte des deux Syméon, étaient des exceptions [3]. C'étaient souvent de pieux chrétiens des environs qui se chargeaient de nourrir les solitaires. Les stylites dont la renommée attirait un grand concours de peuple, ou qui se tenaient à proximité d'un grand centre de population, étaient assurés de ne pas manquer du nécessaire; mais, dans les endroits peu fréquentés, leur isolement les exposait à mourir de faim dès qu'une cause quelconque leur retirait leur protecteur. Saint Paul de Latros était bravement monté sur sa colonne naturelle, perdue dans la montagne, sans se soucier de sa subsistance. Heureusement, il fut aperçu par un pâtre nommé Léon, qui s'empressa de lui apporter de la nourriture et quelques objets de première nécessité, une lampe, de l'huile et un briquet. Tout alla bien tant que Léon demeura aux environs de la colonne. Mais l'été vint, et il dut aller à Milet faire la moisson. Pendant plusieurs jours le saint se passa de nourriture, et bientôt il tomba d'inanition. Heureusement, il lui resta assez de force pour se traîner jusqu'à sa lampe : un peu d'huile le ranima, jusqu'à ce qu'un solitaire de ses amis se fût souvenu de lui, et vînt le tirer de sa détresse [4].

Nous comprenons difficilement que ces hommes pieux aient pu agir de la sorte sans tenter la Providence. La simplicité est leur grande excuse.

[1] *Vita S. Symeonis iunioris*, n. 40, p. 322.
[2] Theodoret, *Hist. relig.*, c. XXVI, éd. Schulze, p. 1280.
[3] Théodoret, *ibid.*, p. 1280; *Vita S. Symeonis iun.*, n. 54, 249.
[4] *Vita S. Pauli iunioris*, n. 13, *Analecta Boll.*, t. XI, p. 44-46.

Digitized by Google

Il s'en faut de beaucoup que tous les stylites fussent réduits à un dénuement aussi extrême. Leurs disciples, quand ils en avaient, veillaient sur eux; souvent, un ou deux privilégiés se dévouaient spécialement à leur service. Cet usage général, qui mettait le moine novice au service d'un ancien, apparaît dans la Vie de saint Syméon l'ancien [1] et dans celle de saint Daniel [2]. Un stylite fit inviter saint Luc le jeune, du Péloponèse, à venir se fixer auprès de lui et à l'aider de ses services. Le saint accepta et demeura dix ans à ce poste de dévouement. Et voici les offices qu'il avait à remplir : porter le bois et l'eau, faire la cuisine, avoir soin de la table, raccommoder les filets, aller à la pêche [3]. Il est à présumer que ce stylite se soumettait à une abstinence moins dure que la plupart de ceux que nous connaissons.

Une des plus rudes pénitences que certains stylites s'imposaient était la privation de sommeil. Syméon l'ancien s'en passait entièrement, s'il faut en croire Théodoret [4], et consacrait les nuits à la prière. Syméon le jeune voulut suivre ses traces au début; mais son maître, Jean, l'engagea à ménager ses forces [5]. Il se résigna donc à prendre un léger sommeil. En vain demanda-t-il à Dieu d'être délivré de ce besoin. Une voix lui répondit : « Il faut que vous preniez un peu de repos [6]. »

Ce court repos, les stylites le prenaient sans doute appuyés contre la balustrade. Aucun texte ne permet de conclure qu'ils se soient jamais couchés.

La journée des stylites était généralement partagée entre la contemplation et l'exercice de la charité. Voici comment Syméon l'ancien distribuait ses heures. La nuit entière et le jour jusqu'à la neuvième heure étaient donnés à la prière. Après cette longue oraison, il entretenait la foule de sujets spirituels, recevait les suppliques, et arrangeait les différends. Vers le coucher du soleil, il reprenait sa prière [7]. Nous avons également le détail

[1] Vie syriaque, Assemani, t. II, p. 309 : « Duo autem erant quorum opera ad familiare ministerium Christi famulus utebatur. »

[2] *Vita S. Danielis*, fol. 102 v°.

[3] *Vita S. Lucae iunioris*, n. 36, en latin dans *Acta SS.* februarii, t. II, p. 91, le grec en partie dans *Analecta Boll.*, t. XIII, p. 99, en partie dans Combefis, *Hist. haeresis monothel.*, p. 97.

[4] *L. c.*, p. 1281.

[5] *Vita S. Symeonis iunioris*, n. 17, p. 313.

[6] *Ibid.*, n. 46.

[7] Théodoret, *l. c.*, p. 1282.

Digitized by Google

des oraisons et des pratiques de pénitence de son homonyme [1]. Lui aussi les interrompait par des discours à ses frères [2], recevait des visiteurs, et venait au secours des malades [3].

La difficulté de se faire entendre de la foule dépendait beaucoup de la hauteur de la colonne et des poumons du stylite. La grande colonne de saint Syméon l'ancien avait de 16 à 18 mètres. On conçoit que ses biographes aient eu soin de noter qu'il était obligé de crier non seulement pour dominer le tumulte qui se produisait parfois [4], mais encore pour souhaiter la bienvenue à ceux qui attendaient leur tour de monter [5].

Plusieurs stylites trouvent sur leur colonne le moyen d'écrire. On connaît plusieurs lettres de Syméon l'ancien [6]; il y a aussi des écrits attribués à Syméon le jeune, qui doit être compté parmi les plus anciens hymnographes de l'Église grecque [7]. Un malade est guéri par l'imposition d'une lettre de saint Daniel [8], et saint Luc écrit de sa propre main au patriarche Théophylacte [9]. Josuah le stylite a donc parfaitement pu rédiger sa chronique au sommet de sa colonne [10].

Une des particularités qui nous étonnent le plus dans la vie des stylites, comme du reste dans d'autres classes de solitaires, c'est leur isolement de la communauté chrétienne. On se demande parfois s'ils recevaient les sacrements. Ils les recevaient, et dans des conditions que nous ne pourrions admettre sans croire manquer gravement au respect qui leur est dû. Il est question, quelque part, d'un stylite qui avait l'habitude de remonter, au bout d'une corde, un vase où l'on avait déposé l'eu-

[1] *Vita S. Symeonis iun.*, n. 46, p. 324.
[2] *Ibid.*, n. 27, 33, p. 317, 318.
[3] *Ibid.*, passim.
[4] Plus haut, p. 60.
[5] *Vita S. Theodosii a. Theodoro:* Θεοδόσιος ὁ μακάριος ἀκούει παρ' αὐτοῦ ἄνωθεν ἐμβοήσαντος · καλῶς ἦλθες. Usener, *Der hl. Theodosios*, p. 9.
[6] Allatius, *Diatriba de Symeonum scriptis*, p. 11; Assemani, *l. c.*, t. II, p. 244. Sur une Apocalypse attribuée à saint Syméon Stylite, voir Gelzer, *Leontios' von Neapolis Leben des hl. Iohannes des Barmherzigen*, Freiburg i. B., 1893, p. 146-147.
[7] Id., *ibid.*, p. 18-22. Voir Papadopoulos-Kerameus, Συμεὼν ὁ θαυμαστοορείτης ὡς ὑμνογράφος καὶ μελῳδός, *Visantiskij Vremennik*, Saint-Pétersbourg, 1894, t. I, p. 141-150.
[8] *Vita S. Danielis*, fol. 105 v°.
[9] *Vita S. Lucae*, fol. 196 v°.
[10] Plus haut, p. 70.

Digitized by Google

charistie [1]. Il est probable que dans les cas ordinaires le prêtre se hissait sur l'échelle et administrait les sacrements au stylite. Paul de Latros fait monter dans sa grotte un prêtre et quelques assistants, et c'est dans ce sanctuaire improvisé que se célèbrent les saints mystères [2].

Souvent le stylite a reçu le sacerdoce, et peut lui-même offrir le saint sacrifice sur sa colonne, comme saint Daniel [3], saint Luc [4], saint Syméon [5]. Nous voyons ce dernier célébrer la liturgie à la mémoire de sa mère; les disciples montent successivement jusqu'à lui pour recevoir la communion [6].

Plusieurs de nos stylites ont reçu l'ordination sacerdotale sans descendre de la colonne. L'évêque de Séleucie Denys va porter à Syméon le jeune la grâce du sacrement [7]. Le cas le plus extraordinaire est celui de l'ordination de saint Daniel. Il est assez instructif pour être rapporté en détail.

L'empereur Léon voulut que Daniel reçût la prêtrise. L'archevêque Gennade se rendit donc à la colonne, accompagné de ses clercs, et demanda au saint de faire apporter l'échelle, sous prétexte de lui parler. Daniel, qui n'ignorait pas le but de sa visite, et qui ne voulait pas se soumettre à un pareil honneur, refusa. Le prélat attendit. Mais le jour avançait, et le soleil dardait ses rayons sur le clergé et sur la multitude moins habituée que le stylite à supporter de pareilles ardeurs. L'archevêque, pour en finir, s'adressa à l'archidiacre, et lui fit commencer les prières; puis il récita lui-même les formules liturgiques; et alors, dit le biographe, il l'ordonna prêtre par la prière, sans lui imposer les mains à cause du manque d'échelle [8]. Puis il lui dit : « Bénissez-nous, seigneur prêtre, car vous l'êtes dès ce moment. Pendant que je récitais les prières, Dieu, du haut du ciel, vous a imposé les mains. » Alors le peuple se mit à crier longuement : « Il est digne, il est digne. » L'archevêque reprit :

[1] Texte cité par Majelli, dans Assemani, t. II, p. 265.
[2] *Vita S. Pauli iun.*, n. 15, *Anal. Boll.*, t. XI, p. 47-48.
[3] *Vita S. Danielis*, fol. 108 v°.
[4] *Vita S. Lucae*, fol. 191 r°.
[5] *Vita S. Symeonis iun.*, n. 156, p. 306.
[6] *Vita S. Symeonis iun.*, n. 217, p. 389.
[7] *Ibid.*, n. 155, p. 366.
[8] Καὶ προσευξάμενος χειροτονεῖ αὐτὸν πρεσβύτερον διὰ τῆς προσευχῆς, χείρα μὴ ἐπιθεὶς διὰ τὸ μὴ τεθῆναι τὴν σκάλαν. *Vita S. Danielis*, fol. 93 r°.

Digitized by Google

« Vous ne vouliez pas être prêtre, et voilà que vous l'êtes devenu par la prière [1]. Ordonnez maintenant qu'on approche l'échelle, afin de participer aux divins mystères, car je vais m'en aller. » Daniel ne refusa plus, et l'archevêque monta, tenant en main le corps et le sang du Sauveur. Il donna le baiser au nouveau prêtre, et ils se communièrent mutuellement.

Le côté extraordinaire de cette histoire n'échappera à personne. Actuellement, un clerc ordonné de loin et contre son gré ne serait pas considéré, par beaucoup de théologiens, comme revêtu du caractère sacerdotal. Pour les prélats et le peuple de ce temps, la validité de cette ordination ne faisait aucun doute [2], pas plus que pour Daniel lui-même, que nous voyons remplir sans hésitation toutes les fonctions du sacerdoce.

Nous pourrions nous étendre longuement sur bien d'autres questions que suggère la lecture des actes des saints stylites. Plusieurs d'entre elles nous entraineraient sur un terrain qui est beaucoup moins celui de l'histoire du stylitisme que du monachisme en général. Comme beaucoup d'autres moines célèbres, les plus fameux d'entre les stylites ont été l'objet de la vénération des princes et des peuples, et ont employé leur crédit au profit des pauvres et des malheureux, au bien de la paix et de la bonne doctrine. Les biographies des plus saints d'entre eux sont également remplies de luttes contre les démons, de guérisons miraculeuses accomplies assez souvent par l'usage de l'eau ou du pain bénit par le stylite, ou par l'application de la poussière sanctifiée à son contact. Ces détails et d'autres semblables relèvent plutôt de l'hagiographie générale.

Il est un point que nous ne pouvons nous abstenir de toucher :

[1] Ἰδού, ὅπερ ἀπέφευγες, ἐγένου διὰ τῆς εὐχῆς πρεσβύτερος. Fol. 93 v°.

[2] Les traits essentiels de cette scène sont conservés dans le texte de Métaphraste. Il est intéressant de relever les remarques que ce récit inspire à Lipomani. On sait qu'il a l'habitude de noter en marge les points importants pour l'histoire du dogme ou la discipline. Voici ses remarques : « Hic tria habes notatu digna. Presbyteros ab episcopis ordinari. Ordinari autem cum certa precum forma et manuum impositione. Populum solere testificari ordinandum esse dignum. » Il n'y a pas un mot sur l'ordination à distance et contre le gré de l'ordinand. Cette méthode, qui consiste à ne voir dans les faits que ce que l'on veut bien y trouver, et à fermer les yeux sur tout ce qui gêne une thèse, n'est malheureusement pas passée de mode dans le monde théologique.

Digitized by Google

c'est le parallèle que plus d'un lecteur aura fait dans son esprit entre les ascètes chrétiens et les pénitents de l'Inde, entre les stylites et les fakirs. Il serait inutile de vouloir nier les ressemblances étroites qui existent entre ces deux classes d'hommes qui professent un égal mépris du corps et de ses nécessités. C'est de part et d'autre la même recherche de souffrances, le même défaut de mesure, la même inflexibilité jointe à une certaine ostentation au moins apparente. Comme le fakir, le stylite s'astreint pendant de longues années à garder une position crucifiante que rien ne lui fera abandonner; il ne craint pas plus que l'ascète indien d'étaler aux regards des dévots les excès de sa pénitence. Des érudits qui s'occupent de l'histoire des religions se sont laissé séduire par des analogies moins frappantes, et en d'autres matières, il ne leur a pas tant fallu pour conclure à la relation de cause à effet.

Pourtant, rien ne nous autorise à admettre la moindre influence païenne dans l'origine et le développement de la vie de stylite. Cette forme de l'ascétisme est exclusivement chrétienne et ne doit naissance qu'à saint Syméon l'ancien, dont la sainteté et l'action puissante suscitèrent tant d'imitateurs. Ils n'obéirent point à des influences étrangères. Le christianisme leur inculquait la nécessité de châtier le corps et de le réduire en servitude; le caractère propre de leur race portée à ces élans généreux et quelque peu inconsidérés qui ne se distinguent pas toujours facilement du fanatisme, mena naturellement ces orientaux à des extrémités qui étonnent nos imaginations plus froides, et que nous ne pouvons pas nous résoudre à admirer sans réserve.

Certains apologistes ont cru pouvoir établir une distinction radicale entre les ascètes païens et les moines en attribuant les austérités des premiers à l'orgueil et à la vanité. Certes, en dehors du christianisme, nulle vertu n'est moins pratiquée que l'humilité, et chez les pénitents infidèles l'intention pure est vraisemblablement plus rare que ne fut chez le peuple des stylites la recherche de la gloire humaine. Mais nous admettons que beaucoup d'entre eux cherchent sincèrement dans la souffrance un moyen de plaire à la Divinité et de parvenir au bonheur de l'autre vie. La grande supériorité des ascètes chrétiens se trouve dans la doctrine qu'ils professent. C'est la même méthode de

Digitized by Google

mater le corps chez des hommes en possession de la vérité, et chez les esclaves de l'erreur. Il est de plus facile à constater que chez ces derniers tout se borne en général à une pratique stérile de l'austérité. Chez le stylite, presque toujours, la charité est jointe à la pénitence; l'enseignement, le soulagement des maux du corps et de l'âme est une de ses grandes préoccupations. C'est là, à n'en point douter, un effet de l'influence bienfaisante du christianisme.

HIPP. DELEHAYE, S. J.

Digitized by Google

LA

CAMPAGNE DE CHARLES VII EN GASCOGNE

UNE CONSPIRATION DU DAUPHIN EN 1446

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

La guerre de Cent ans, si étudiée de nos jours dans ses diverses péripéties, apparaît, à qui la regarde de haut, comme un vaste drame du plus tragique intérêt. Mais, dans toute la longue suite de ce drame, une note surtout vibre et résonne. C'est celle que donne la lutte de l'esprit féodal aux abois, sous la bannière anglaise, avec la tendance centralisatrice et autoritaire de la royauté française. Parfois, durant le règne de Charles VI principalement, la note s'affaiblit au point de sembler s'éteindre : Bourgogne et Armagnac, le Nord et le Midi, se massacrent de leur mieux, et la couronne fleurdelisée s'efface et se cache bien sous l'éclat et l'ardeur de leurs coups. Mais, avec Charles VII, le vieux procès de la Tour du Louvre contre les donjons renaît plus vif et plus enflammé que jamais.

Néanmoins, les parties n'occupent plus, il s'en faut bien, les mêmes positions. Le roi a considérablement agrandi et fortifié son autorité et son prestige. L'idée nationale s'est formée autour de lui. Il en devient le symbole et l'appui. Armagnac, en combattant pour elle, a travaillé, bien à son insu, contre lui-même. Et celle-ci, à peine née dans l'effort de ces laborieuses luttes, prend son essor et fait rapidement son chemin, renversant sur son passage ou du moins entamant beaucoup les privilèges souverains et l'indépendance de la féodalité.

Un des coins où elle rencontra le plus d'obstacles à franchir fut assurément la partie du sud-ouest que, depuis le XIIe siècle, possédaient les rois d'Angleterre, et qui comprenait l'immense

Digitized by Google

sénéchaussée des Lannes avec ses trois prévôtés de Dax, Bayonne et Saint-Sever, et les sénéchaussées de Bazadais et de Bordelais. La résistance de la féodalité contre le roi de France et l'idée de patrie, que déjà il personnifiait, revêtit ici une âpreté et une force d'autant plus grandes qu'elle s'étayait de l'appui intéressé de l'Angleterre, et que, au sein même de la place, la monarchie française avait noué, grâce à la maison d'Albret, de puissantes intelligences. Nos féodaux, se sentant surveillés et menacés par les sires d'Albret et leurs tenants, ne s'en attachent qu'avec plus d'énergie à la couronne d'Angleterre. Pour eux, le roi qu'il faut suivre, c'est celui d'outre-mer. Il est, en effet, l'héritier séculaire des antiques ducs d'Aquitaine et de Gascogne. De plus, fort éloigné d'eux, il leur a toujours laissé une grande liberté de mouvements. Aussi ne demandent-ils qu'à le conserver et à éloigner un puissant voisin, « lo rey fransés [1], » comme ils l'appellent dans leur gascon, et qu'ils ont tout lieu de redouter.

Cependant, l'heure approche où la poussée autoritaire du pouvoir royal l'emportera contre ces derniers défenseurs de l'esprit oligarchique et féodal. Le drame se précipite vers son dénouement. Nos chevaliers des Lannes se multiplient alors pour le retarder tout au moins, et l'histoire nous les montre dressant de tous côtés des barrières devant les roues du char victorieux qui s'avance et qui va les écraser. L'énergie du désespoir arme leur bras et leur fait retrouver encore quelques fugitifs beaux jours. Certes, c'était bien le couchant. Mais, du moins, se dora-t-il de plus d'un reflet glorieux.

A ce point de vue, la campagne de Charles VII en Guyenne et Gascogne et celle du Dauphin contre le comte d'Armagnac, laquelle suivit de très près, offrent un sujet bien digne d'étude. Elles ont été racontées par plusieurs historiens, et tout récemment, à l'aide de nombreux documents nouveaux, par M. le marquis de Beaucourt dans son *Histoire de Charles VII*. Bien des détails cependant ont échappé à leurs investigations. C'était d'ailleurs inévitable. Dans les pages qui vont suivre, nous leur apporterons un modeste contingent de faits nouveaux, en nous appli-

[1] Cf. Requête présentée à Henri VI par les députés des deux Etats de la sénéchaussée des Lannes, dans la *Collection des documents anglais*, de M. Jules Delpit, p. 258.

Digitized by Google

quant à mettre en lumière certains événements de cette campagne peu ou point connus jusqu'à présent. Nous puiserons nos renseignements en des documents inédits dont le texte sera, nous l'espérons, publié quelque jour, nous bornant pour aujourd'hui à en faire connaître les passages les plus essentiels. Ces documents sont les *Comptes* des six consuls de la ville de Montréal (Gers), en 1442, 1443, 1444 et 1446, dont l'original appartient à la mairie de cette ville, et nous a été gracieusement confié par M. le maire de Montréal, ce dont nous le remercions vivement [1]. Ajoutons que la langue de ces documents est le roman ou gascon, alors universellement parlé entre les Pyrénées et la Garonne.

I.

Tartas, maintenant chef-lieu de canton du département des Landes et alors l'une des places principales des sires d'Albret dans les Lannes, était tombée aux mains des Anglais, abandonnée forcément par ses défenseurs, mais sous condition. Il fut stipulé, en effet, dans l'acte de capitulation, que les Anglais prendraient possession de la ville (février 1442) et l'occuperaient sans autre difficulté jusqu'au 24 juin de la même année, fête de la Saint-Jean, avec cette réserve que si, ce jour-là, l'armée du roi de France venait au secours de Tartas, la ville serait remise en ses mains par les Anglais [2]. Dans le cas contraire, elle devait rester définitivement au pouvoir de ces derniers.

Charles VII, informé de l'état des choses et des intrigues qui se tramaient dans le Midi contre sa domination, se décida à lever une armée et à se rendre en Gascogne. Il voulait paraître sous les murs de Tartas avant l'expiration du terme indiqué et conserver ainsi, au milieu des Lannes ennemies, cette place forte d'où son influence était appelée à rayonner au loin dans la région. Le 8 juin 1442, il fit son entrée à Toulouse. Tout le pays y accourut, et les villes en grand nombre y envoyèrent des députés pour le saluer et lui présenter les hommages de ses su-

[1] La première partie de ces Comptes, comprenant les années 1411, 1412, 1413 et 1414, sera publiée sous peu de jours par les soins de la Société des Archives historiques de la Gironde.

[2] Voir l'original du traité, aux Archives des Basses-Pyrénées, E 229.

Digitized by Google

jets. Montréal choisit dans ce but une délégation parmi ses principaux notables. Leur voyage dura huit jours.

Cependant, le parti anglais ne restait pas inactif. Ses soldats couraient de divers côtés et fatiguaient de leurs incursions les localités françaises des frontières. Le 1er mai 1442, la nouvelle arriva à Montréal qu'une troupe ennemie venait de passer la Gélise, près de Sos (Lot-et-Garonne), et prenait sa route vers Montréal. Les *Comptes* signalent en même temps diverses sorties de la garnison anglaise du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne) aux environs de Sos (Lot-et-Garonne) et de Labarrère (Gers). Un messager de Fourcés (Gers), envoyé par le seigneur du lieu, annonce également à la jurade de Montréal que le captal de Buch, Gaston de Foix-Grailly, comte de Longueville et Anglais acharné, avait réuni, non loin de là, de nombreux gens d'armes, et conseille de faire bonne garde. Ce dernier ne tarda pas du reste à évacuer le pays. Un des gentilshommes du sire d'Albret, Jean de Filartigue, seigneur de Gueyze et d'Estrepouy, près Nérac, se distingua contre lui dans cette lutte. Il s'empara de Durance (Lot-et-Garonne), dans la baronnie des Lugues, sur les confins du Bazadais, et rejeta le captal du côté de Bazas. A cette occasion, Montréal lui donna un écu d'or pour présent, ou, comme dit le texte, à titre de bottes, *per bottas*.

Au milieu de ces escarmouches, Charles VII, suivi d'une nombreuse et brillante armée, quittait Toulouse le 11 juin et se dirigeait vers Tartas. Un autre corps, non moins puissant, prenait la même direction, sous le commandement du connétable Arthur de Richemont, mais en suivant une route différente, sur la gauche. Le vicomte de Lomagne, fils aîné du comte d'Armagnac, celui-là même qui devait être le malheureux Jean V et périr à Lectoure, trente ans plus tard, en 1473, d'une manière si tragique, était avec les siens dans l'ost du connétable et descendit avec lui la vallée de l'Adour, de Riscle (Gers) à Grenade (Landes) [1]. L'aile droite, commandée par le roi en personne, paraît avoir suivi la direction d'Auch, Vic-Fezensac, Nogaro, le Houga (Gers) et Mont-de-Marsan. Les compagnies qui la for-

[1] *Comptes de Riscle*. Paris-Auch, 1886, t. I, p. 12. Il est à noter ici que le comte d'Armagnac ne prit pas part en personne à l'expédition de Tartas. Déjà étaient nées les difficultés d'où devait sortir, l'année suivante, la campagne contre l'Armagnac.

Digitized by Google

maient, non plus d'ailleurs que celles de l'aile gauche, ne marchaient pas toutes ensemble. Elles s'échelonnaient à petites journées, suivant plusieurs routes voisines et parallèles. Ainsi, à Montréal, qui est à un peu plus de vingt kilomètres de la route de l'armée royale ci-dessus jalonnée, passent tour à tour et presque en même temps, avec leurs gens d'armes, un des fils du sire d'Albret [1], Émeric ou Merigon de Castillon [2], et Jean, seigneur d'Apchier en Gévaudan. Voici même trois messagers qui s'en vont de compagnie porter des lettres au roi et auxquels, sur leur demande, la ville fournit un guide pour leur indiquer le chemin à suivre. Et toujours les consuls ouvrent leurs coffres et paient la passade. L'un d'eux, notant que Jean d'Apchier [3] se reposa avec ses hommes à Montréal durant deux jours, observe qne ce capitaine s'en allait vers le roi, « lequel, dit-il en son patois, marchait alors à la conquête de Dax et de Saint-Sever. » Un des résultats de cette campagne fut en effet de réduire ces deux dernières places.

Le point de jonction indiqué aux deux corps était Mont-de-Marsan. Après quelques jours de marche, l'armée entière était sous les murs de cette ville, le 22 juin. De là jusqu'à Tartas, en suivant le cours de la Midouze, la route était des plus faciles et des plus courtes. Aussi, après avoir campé le 23 à Meilhan, le roi arriva le soir même en vue de Tartas.

Le lendemain, terme assigné pour « la journée de Tartas », *la jornada de Tartas*, comme disent nos *Comptes*, l'armée resta en bataille jusqu'à la nuit, prête à repousser les ennemis qui se

[1] Probablement Guillaume-Amanieu, sire d'Orval, que nous retrouverons plus loin.

[2] Merigon de Castillon, cadet de Castillon de Médoc, seigneur de Mauvezin, près Moncrabeau (Lot-et-Garonne), un des plus vaillants capitaines du parti français dans le sud-ouest. Il combattit longtemps sous les ordres du célèbre Rodrigue de Villandrado (*Histoire de Languedoc*, éd. Molinié-Privat, t. X, col. 2142), et de Bernard, bâtard de Béarn (Arch. des Basses-Pyrénées, E 438). Après la prise de Tartas, c'est à lui que le roi confia le commandement de la place. Il vivait encore en 1499, et mourut quasi centenaire (*Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, 1885, p. 441, et *Notes sur les monuments de Lot-et-Garonne*, par M. J. de Bourrousse. Agen, 1882, p. 78).

[3] Ce personnage était un des plus redoutés chefs de bande du parti français qu'il y eût alors dans le centre et le midi. Cette année même, les États du Gévaudan lui avaient voté une somme de 2,000 moutons d'or, pour éviter les pillages que ses gens, se rendant à l'armée de Guyenne pour la journée de Tartas, auraient pu causer dans le pays, 11 janvier 1442 (*Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. IX, p. 1143).

Digitized by Google

seraient présentés. Mais en vain le capitaine de Tartas pour le roi d'Angleterre, Louis de Cauna [1], interrogea l'horizon pour y voir poindre les lances anglaises. Le secours attendu ne vint pas et, fidèles à leurs promesses, dès le soleil couché, les chefs anglais, postés dans Tartas, se présentèrent devant le roi et lui firent leur soumission. Une garnison française prit sur-le-champ possession de la ville, et le roi se retira dans le voisinage, au manoir de Cauna, où le gouverneur de Tartas, devenu Français, lui offrit l'hospitalité [2].

Dès le jour suivant, l'armée royale, marchant par Souprosse, tomba presque immédiatement sur Saint-Sever, où s'était enfermé Thomas Rampston, sénéchal de Guyenne, et enleva la cité au premier assaut. De là, le roi, avec le dauphin et tous ses capitaines, se porta sur Dax et mit le siège devant cette ville. Mais la place était forte et bien défendue par le sénéchal des Lannes et une foule de seigneurs du pays. Les assauts des Français furent repoussés plusieurs fois avec avantage. Ceux-ci souffraient déjà beaucoup des difficultés et de la longueur du siège; la famine commençait à se mettre dans leur camp et on était dans l'obligation de réquisitionner des vivres fort loin [3]. Enfin, dans la soirée du 2 août, un dernier et plus puissant effort eut raison de cette résistance acharnée, et les Français entrèrent dans la ville. Ce triomphe entraîna la soumission de tout le pays; aussi Charles VII put-il donner quelque repos à ses gens, avant de reprendre la campagne sur d'autres points.

Mais cette trêve fut courte. Le roi, en effet, n'avait pas réuni

[1] Louis de Cauna était du nombre des gentilshommes des Lannes voués au service de l'Angleterre. Ce sentiment était, du reste, de tradition dans sa famille. Agnès de Cauna avait épousé, en 1402, un autre seigneur attaché au parti anglais, Arnaud-Guillem de Baylenx, sire de Poyanne (Landes). La terre de Cauna, dans la Chalosse, était assez voisine de Tartas (Cf. *Armorial des Landes*, par M. le baron de Cauna. Paris, 1869, t. II, p. 293, et t. III, p. 347).

[2] Mentionnons ici un autre des principaux capitaines des Lannes qui s'étaient jetés dans Tartas pour repousser l'invasion française. C'était messire Garsie-Augerot de Saint-Pé. Anglais passionné, il avait été au nombre des trois députés que les États de la sénéchaussée des Lannes avaient envoyés, en 1440, au roi d'Angleterre Henri VI, pour solliciter l'envoi de nouveaux secours contre les entreprises du sire d'Albret et du vicomte de Lomagne, amis dévoués de la France (Cf. *Requête*, etc., dans la *Collection* de M. Jules Delpit, p. 258).

[3] C'est ainsi que la ville de Riscle, située à près de 100 kilomètres de Dax, dut envoyer aux assiégeants une grande quantité de blé (*Comptes de Riscle*, t. I, p. 10).

Digitized by Google

une si nombreuse armée pour le seul fait de Tartas, Saint-Sever et Dax. Son dessein était aussi de réduire l'Agenais, le Bazadais et le Bordelais, et même de s'emparer de Bordeaux, la capitale des possessions anglaises du sud-ouest. On le savait à Bordeaux, et on s'y préparait activement à soutenir le choc [1]. De son côté, le roi prenait de pressantes dispositions. Nos *Comptes* rappellent les ordres donnés par lui ou en son nom dans une foule de localités, et notamment à Montréal, pour lever les vivres nécessaires à la nouvelle expédition. Un commissaire royal s'établit à Condom, capitale de la sénéchaussée d'Agenais et Gascogne, d'en deçà la Garonne [2], et envoya de tous côtés des officiers chargés de procurer au plus tôt diverses provisions. A Montréal, un de ces officiers royaux se présente et ordonne que « sans retard on prépare les farines pour faire le pain d'approvisionnement destiné aux sièges que le roi notre sire veut poser devant les villes anglaises de la rivière de la Garonne [3]. » On n'obtempéra pas d'ailleurs tout de suite, ni sans délibération, à cette demande. Les consuls de Montréal, et plusieurs autres dans les villes voisines, défendaient âprement leur budget et ne desserraient les cordons de la bourse qu'en désespoir de cause. Nous les voyons se rendre à Condom et débattre l'affaire avec le commissaire royal. Celui-ci, dont les instructions n'admettaient pas de réplique, se résolut à dompter cette opposition par les grands moyens et fit emprisonner les consuls, leur déclarant qu'ils sortiraient de leur prison alors seulement qu'ils auraient accordé ce qu'il demandait. A ce coup, nos gens se rendirent et s'engagèrent à donner pour l'armée des sièges prochains 50 sacs de froment, 10 sacs d'avoine, 20 pipes de vin (130 hectolitres envi-

[1] Cf. *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. III, p. 242 et suiv.

[2] La sénéchaussée d'Agenais et Gascogne se subdivisait en deux parties, dont l'une était gouvernée par un lieutenant du sénéchal, et l'autre par le sénéchal lui-même, qui gardait néanmoins sa juridiction habituelle sur la première. Le cours de la Garonne formait entre elles la ligne divisoire. A gauche ou en deçà de la Garonne, était ce qu'on appelait aussi la sénéchaussée de Gascogne ou l'En-Dessà, avec Condom pour capitale. A droite, ou en delà, c'était l'Agenais proprement dit, et Agen, centre principal de l'En-Dessà et de l'En-Delà, en était le chef-lieu.

[3] « Item plus bengoc lo loctenent deu dict mossenhor lo commissari deu Rey a nos manda expressament que leu abiem feytas las farias per far lo pan per la probesion deu seti que nostre senhor le Rey bole pausa sus las bilas anglesas de la ribera de Garona. E stet II neyts e II jorns, e costec los despens que fe XC ardits, de que ne paguet a sa part XV ardits. »

Digitized by Google

ron), 20 chapons et, par-dessus le marché, un marc d'argent « au seigneur commissaire, » à titre d'honoraires de ses fonctions.

Pendant ce temps, le roi et le dauphin, avec leurs troupes, quittaient les bords de l'Adour et se mettaient en marche vers la Garonne inférieure. M. de Beaucourt a reproduit, d'après ses notes, un document inédit, dont l'original a disparu lors des incendies de la Commune, et qui retraçait l'itinéraire suivi alors par Charles VII. Étant parti de Dax le 17 août, le 18 le roi était à Mugron, le 19 à Saint-Sever, le 20 à Casères (Landes), le 21 à Nogaro (Gers), et après avoir séjourné du 24 au 27 à Condom, le 29 il arrivait à Agen [1]. On remarquera que du 21 à Nogaro au 24 à Condom, le document en question ne nous a rien appris de la route et des séjours du roi. Nos *Comptes* nous permettent de suppléer à cette lacune et de donner en même temps quelque idée d'une réception royale à cette époque dans une petite ville de Gascogne.

Allant de Nogaro à Condom, le roi devait trouver sur son chemin la ville d'Eauze (Gers), à la distance de dix-sept kilomètres environ. Il est probable qu'il s'y arrêta et y passa la journée du 22. Là, deux voies vers Condom s'ouvraient devant lui, l'une la plus directe, passant par Gondrin, ville et château très forts appartenant à la puissante et si française maison des Pardailhan-Gondrin; l'autre, à peine plus longue, traversant la petite bastide de Bretagne, à l'ombre du fier donjon de la Motte-Gondrin, et notre ville de Montréal. C'est pour cette dernière qu'il se décida; et, sortant d'Eauze, il était le 23 août à Montréal.

Chose curieuse, son arrivée, pas plus d'ailleurs que celle de son armée, n'était annoncée officiellement que très peu de temps à l'avance dans les endroits qu'il devait visiter. En effet, on ne sut d'abord à Montréal l'approche du corps d'armée du connétable venant du siège de Dax et se dirigeant vers l'Agenais et le Bazadais que vers la mi-août et par une rumeur des plus incertaines. La nouvelle parvint tout à coup que le connétable allait entrer à Eauze. Mais comme tout cela était douteux, la jurade dépêcha en toute hâte un messager à Eauze pour s'assurer de la vérité. Presque en même temps éclata dans la ville une

[1] *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 244, note 4. Les noms des villes sont à corriger légèrement. *Nugron*, *Casières* et *Nogaret* de cette note doivent se lire *Mugron*, *Casères* et *Nogaro*.

Digitized by Google

autre nouvelle ; ce fut un des consuls, Pierre Mercier, arrivant de Gondrin où il l'avait apprise, qui l'apporta le premier et s'empressa de la transmettre à ses collègues et aux jurats du lieu. Le roi, lui avait-on assuré, devait venir à Montréal ; il fallait donc se préparer au plus tôt à le recevoir. Ce discours jeta tout le monde dans de vives perplexités. On ne savait en effet rien de positif à cet égard. Dans cette ignorance, les consuls envoyèrent un des leurs de divers côtés pour recueillir des informations ; ils ne tardèrent pas à apprendre ce qui en était.

Le 23 août, le roi fit son entrée solennelle à Montréal. La ville le reçut en triomphe. On avait acheté une grande quantité de blé, de vin, de viandes de toute sorte pour fournir la table royale et celle du nombreux et brillant cortège. Sur la grande place publique, une énorme barrique fut mise en perce, en signe de réjouissance, « et en prit qui voulut. » La ville offrit également au prince des torches de cire, témoignage de respect et de dévouement qu'à cette époque les populations avaient coutume de rendre aux grands personnages passant au milieu d'elles. Bien plus, quand le lendemain le roi partit pour Condom, et durant les deux ou trois jours qu'il y séjourna, nos consuls lui firent encore divers envois de provisions de bouche.

A la suite du monarque arrivèrent en nombre les compagnies de son armée, et avec elles de nouveaux sacrifices s'imposèrent aux consuls. Le bâtard d'Armagnac [1], dès son approche de Montréal, leur députe un écuyer, avec prière ou, plus exactement, avec ordre de lui faire parvenir des vivres, et surtout du vin. Peu après, il entra dans la ville avec ses gens, le 22 septembre. D'autres se logèrent aux environs dans les campagnes. Ainsi, le fameux Jean Stuart [2] et ses Écossais et un certain ca-

[1] Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, ainsi appelé parce qu'il naquit d'Anne d'Armagnac, demoiselle de Termes, près Riscle (Gers), et d'Arnaud-Guillaume de Pomiers, seigneur de Lescun en Béarn et de Sarraziet en Chalosse, avant leur mariage. On sait qu'il s'éleva très haut parmi les hommes de guerre de son temps. En 1452, il était déjà sénéchal de Valentinois et Diois (Arch. de la Drôme, E 5341). Louis XI, dès son avènement au trône, le créa maréchal de France et comte de Comminges.

[2] Jean Stuart, seigneur de Darnley, en Écosse. Il était le chef des troupes écossaises au service de la France dans le Sud-Ouest. En 1429, il s'allia avec le comte de Foix (Arch. des Basses-Pyrénées, E 434), et peu après, le comte d'Armagnac lui donnait la seigneurie de Corbarieu, en la sénéchaussée de Quercy (Tarn-et-Garonne) (*Histoire générale de Languedoc*, éd. Molinié-Privat, t. XII, col. 7).

Digitized by Google

pitaine Bertrand s'installèrent dans les *bordes* et métairies de la petite paroisse rurale de Requoussin, près la gare actuelle de Montréal. Le sire de Lavedan [1] et un autre capitaine, du nom de Boniface, s'établirent à Labarrère (Gers), qui peu auparavant était occupé par une garnison anglaise. Et tous s'accordaient pour accabler de demandes de vivres ou d'argent les consuls de Montréal, auxquels d'ailleurs il convient de rendre cette justice qu'ils ne cédèrent à ces impérieuses sollicitations qu'en marchandant le plus possible. Outre ces fournitures d'origine assez régulière, nos capitaines avaient aussi la ressource de la maraude, et ils en usaient volontiers, eux ou leurs gens. Les consuls de Montréal durent même organiser des patrouilles ou guets pour réprimer diverses pilleries dont les alentours de la ville étaient plus ou moins victimes.

On doit aussi noter que ces compagnies marchaient dans un certain désordre, ou du moins sans être bien instruites, les unes les autres, de leurs mouvements respectifs. Un jour se présentèrent à Montréal quelques hommes d'armes, demandant si l'on savait où était campé le capitaine Bernard de Lustrac [2]. Personne sur leur route n'avait pu encore le leur apprendre. Du reste, ils n'en surent pas davantage à Montréal, les consuls étant dans l'impossibilité de leur rien dire à cet égard.

II.

L'armée royale, venant des bords de l'Adour, envahissait donc maintenant la plaine de la Garonne inférieure. Durant tout le mois de septembre, les troupes ne cessèrent de se diriger vers le bas Agenais et de s'y concentrer. Sur plusieurs points, dès qu'elles se sentirent en force, l'action s'engagea. Les villes de Caumont, Marmande, Sainte-Bazeille, Langon, Tonneins, furent prises d'assaut ou capitulèrent [3]. Déjà, et tandis que le gros de l'armée était encore au siège de Dax, quelques capitaines français, donnant ici le signal des opérations militaires, avaient

[1] Arnaud V, vicomte de Lavedan en Bigorre (Cf. *Sommaire description du païs et comté de Bigorre*, Paris-Auch, 1887, p. 27).

[2] Probablement un fils ou un frère du célèbre aventurier gascon, Naudonnet, seigneur de Lustrac, près Trentels (Lot-et-Garonne).

[3] *Notice sur Marmande*, par M. Ph. Tamizey de Larroque (Villeneuve-sur-Lot, 1872), p. 64, et *Histoire de l'Agenais*, par M. Samazeuil, t. I (Auch, 1847).

Digitized by Google

soumis Clairac sur le Lot et Royan à l'embouchure de la Gironde. Le vicomte de Lomagne, détaché de l'armée de Dax, avait paru, lui aussi, sur la Garonne et s'était emparé de La Réole par un habile coup de main, un peu avant le 6 août. Ce fait d'armes, peu connu des historiens, est nettement attesté par une lettre de ce prince, publiée de nos jours [1] et datée du 6 août, dans laquelle, craignant un retour offensif des Anglais, il demandait du secours pour se maintenir dans sa conquête. Ses craintes d'ailleurs n'étaient que trop justifiées, car l'ennemi reprit La Réole peu après l'avoir perdue. Il s'agissait maintenant de s'en emparer derechef avant de marcher sur Bordeaux. C'est vers ce but que vont tendre tous les efforts de Charles VII.

Ce prince, marchant sur La Réole, était déjà à Marmande le 24 septembre, et y resta jusqu'au 3 octobre. Le vicomte de Lomagne, après son expulsion de La Réole, était resté dans le pays et venait alors de s'emparer des châteaux forts de Mauvezin et de Meilhan [2]. Ainsi menacés de tous les côtés, nombre de seigneurs du Bazadais, jusqu'alors attachés à l'Angleterre, vinrent à Marmande faire leur soumission au roi. On cite surtout parmi eux le sire de Roquetaillade, dont le manoir, couronné de grosses tours, défendait les Landes Bazadaises, entre Bazas et Langon [3].

Après avoir reçu ainsi les clefs de toutes ces villes et châteaux, le roi vint mettre le siège devant La Réole le 3 octobre. Le 7, à la suite de plusieurs assauts, la ville capitulait. Mais la citadelle n'ouvrit pas ses portes et commença une défense qui doit compter parmi les plus héroïques et les plus glorieuses de la guerre de Cent ans. Au nombre des capitaines qui, réfugiés derrière ses murs, soutinrent le plus vaillamment le poids de la résistance, la *Petite chronique de Guyenne* mentionne : le Baron, chef redoutable que le fameux Rodrigue de Villandrado avait expulsé de Fumel (Lot-et-Garonne) en 1437 ; Jean, seigneur d'Anglade [4] ; enfin le gouverneur même de La Réole. Nos *Comptes* nous apprennent qu'on fit jouer la mine pour réduire la citadelle et que Montréal fournit six hommes destinés à tra-

[1] *Arch. historiques de la Gironde*, t. VII, p. 347-348.
[2] *Notice sur Marmande*, p. 65, note.
[3] *Id.*, p. 64.
[4] Voir, sur ce personnage, les *Archives historiques de la Gironde*, t. VII, p. 349.

Digitized by Google

vailler à cette mine. Mais tout fut inutile. Seuls, les éléments vinrent à bout de cette poignée de Gascons, enfermés dans la citadelle. On était au 7 décembre, et le siège du château durait déjà depuis cinquante-sept jours, sans que les assiégeants eussent encore fait des progrès bien sensibles. Soudain, l'hiver se déclara avec une précocité et une rigueur rares en ce pays. Le froid, devenu très vif, combattit pour Charles VII. Bientôt, dans le château, la provision de bois diminua à vue d'œil. Quand elle eut disparu tout à fait, ces intrépides chevaliers, voulant prolonger la défense jusqu'aux dernières limites du possible, s'attaquèrent aux boiseries mêmes et aux meubles du château. Enfin, et uniquement parce qu'ils n'avaient plus de quoi alimenter leur feu, après avoir brûlé la dernière cartouche ou plutôt la dernière bûche, ces braves durent abattre leur pavillon [1].

Après ce succès si courageusement disputé, le roi eût souhaité pousser plus loin ses conquêtes et peut-être attaquer Bordeaux. Mais l'hiver, de plus en plus rigoureux, la Garonne gelée sur une grande partie de son cours, les vivres devenus rares, les chemins couverts de verglas et à peu près impraticables, l'obligèrent à s'arrêter. Laissant donc une forte garnison à La Réole, il se retira à Montauban et y passa les fêtes de Noël et de l'Épiphanie. Durant son séjour dans cette ville, il s'occupa de diverses affaires touchant l'Armagnac et le Comminges. Il soupçonnait déjà très fortement la fidélité du comte d'Armagnac, et non sans raison. Celui-ci, en effet, voyant grandir le roi de France et craignant à bon droit de perdre une partie de son autorité et de son indépendance, se rejetait alors du côté du roi d'Angleterre et négociait en secret un traité d'alliance avec lui [2].

Son hostilité reconnue ou prévue avait, on le comprend, fortement indisposé Charles VII contre lui. Les historiens ont fourni de ce fait plus d'une preuve. Nos *Comptes* nous en révèlent une autre. Ils nous apprennent que le roi, informé de certains dommages causés sur les terres de Montréal par un gentilhomme armagnac, Bertrand de Montesquiou, seigneur de

[1] *Petite chronique de Guyenne.* Paris, 1886, p. 14 et 27.
[2] *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. III, p. 248-249.

Digitized by Google

Lauraët (Gers), écrivit à ce sujet une lettre sévère au comte d'Armagnac et lui ordonna de pourvoir au plus tôt à la réparation de ces injustices. Le comte, qui n'avait pas encore rompu ouvertement avec son suzerain, se soumit et fit venir à Auch par-devers lui un notable de Montréal, chargé par la ville de lui exposer les faits et de préciser les points sur lesquels ce redressement de torts devait porter.

Un peu auparavant, plusieurs localités de la sénéchaussée d'En-Dessà la Garonne, notamment Condom, Mezin et Montréal, avaient député à Montauban des ambassadeurs, avec mission de représenter au roi les déprédations nombreuses que certains capitaines de ses compagnies, se débandant à travers le pays après la prise de La Réole, exerçaient sans scrupule de divers côtés. Ces plaintes furent bien accueillies, du moins en partie, et nous venons d'en voir le résultat dans l'affaire du seigneur de Lauraët. Montréal avait choisi pour son député dans cette ambassade un notaire du lieu, Me Georges Bourget.

Sur la fin de ce terrible hiver, en février ou mars 1443, quand la circulation fut devenue plus facile, le roi fit convoquer à Agen, par lettres du juge-mage d'Agenais, les États de la sénéchaussée d'Agenais et Gascogne. Cette réunion des États et celles dont nous aurons à parler plus bas sont d'autant plus à noter que l'histoire les a complètement ignorées jusqu'à ce jour et que nous y voyons déjà les trois ordres délibérer séparément. Dans un pays voisin, la sénéchaussée anglaise des Lannes, les États ne comprenaient encore que deux ordres, la noblesse et les villes ou communautés [1]. La sénéchaussée d'Armagnac elle-même, limitrophe de celle d'Agenais, n'envoyait non plus presque jamais aux États du pays que les nobles et les bourgeois ; le clergé n'y paraissait que fort rarement et dans des circonstances exceptionnelles, et de plus avec un nombre extrêmement restreint de représentants [2]. L'Agenais était donc, au point de vue de la formation et de la composition des États, en progrès marqué sur les régions situées à sa frontière méridionale.

Nos *Comptes* ne nous renseignent pas sur le mode de vote adopté par le clergé et la noblesse pour nommer ces délégués.

[1] Cf. *Les États de la sénéchaussée des Lannes*, par M. Léon Cadier, *passim*.
[2] *Comptes de Riscle*, t. I, p. XVIII.

Digitized by Google

Ils sont beaucoup plus explicites à ce sujet en ce qui concerne les députés des populations, et nous y voyons que ceux-ci étaient nommés par la jurade réunie en assemblée municipale. Toutes les communes n'étaient pas représentées également aux États. Avaient seules droit de nomination et de représentation les villes ou bourgades qui ne reconnaissaient d'autre suzeraineté que celle de la couronne et qui, pour cela, s'appartenant et s'administrant en dehors de tout seigneur féodal, étaient, dans le langage officiel du temps, appelées du nom de « propriétés », *proprietats*. Les autres communes, placées sous un seigneur particulier, étaient représentées par ce seigneur ou, plus exactement, par les délégués de la noblesse aux États.

Les députés des trois ordres ainsi réunis reçurent communication, par l'organe du juge-mage, des vœux que le roi proposait à leur approbation. On attendait d'eux qu'ils missent sur toute la sénéchaussée d'En-Dessà et d'En-Delà un nouvel impôt de 2,000 écus. Le juge-mage, sorte de commissaire public chargé de soutenir et de faire accepter la demande royale, dit que cette taille extraordinaire était destinée à poursuivre la campagne contre les Anglais de Bordeaux, interrompue par l'hiver. Les États se rendirent à ses observations et accordèrent les 2,000 écus [1]. Le juge-mage et un officier royal du nom de Charlot reçurent la charge de procéder à la collecte des deniers royaux.

L'argent, nerf de la guerre, étant ainsi assuré, les desseins belliqueux qui s'étaient fait jour aux États apparurent tout à fait avec le printemps. Dès le 1er mars, le maître général de l'artillerie royale vient à Montréal et demande des hommes et du bétail pour conduire ses engins depuis le Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) jusqu'à Marmande. Il exige aussi que la ville lui fournisse sur-le-champ vingt arbalétriers. Alors les consuls dépêchent en toute hâte trois valets de ville dans les paroisses rurales de la juridiction pour chercher vingt hommes de bonne volonté disponibles et prêts à répondre à l'appel du maître général. Les messagers furent assez heureux pour les rencontrer et les ramenèrent avec eux à Montréal. Ceux-ci partirent pour

[1] Observons ici que, d'après nos *Comptes*, le roi séjourna à Agen quelque temps, vers l'époque de la session des États. Deux consuls de Montréal y furent délégués pour le saluer.

Digitized by Google

l'expédition presque immédiatement après, non toutefois sans qu'au préalable la ville leur eût offert un banquet, auquel nombre de jurats prirent part.

Le premier effort devait porter sur le Bazadais. Bazas, enlevé en 1438 par les bandes de Rodrigue de Villandrado [1] et du bâtard de Bourbon [2] contre les Anglais du captal de Buch, avait été repris ensuite par ce dernier, qui s'y était fortifié, avait réparé les brèches des remparts et de là faisait, comme nous l'avons vu plus haut, de nombreuses incursions en terre française. Mais, presque en même temps que le roi assiégeait et emportait La Réole, le sire d'Orval [3] marchait sur Bazas et en chassait le captal et ses Anglais. Ceux-ci néanmoins conservaient encore dans cette région un certain nombre de places fortes, notamment Saint-Macaire, Riom et Auros [4], et constituaient ainsi une menace quotidienne pour la garnison française de Bazas. Entourée d'ennemis, campant de force au milieu d'une population que tout attachait encore à l'Angleterre, et prévoyant sans doute un siège difficile et long, cette garnison s'approvisionnait activement d'argent et de vivres. Le 7 avril 1443, un héraut royal se présenta à Montréal, portant aux consuls un mandement signé de Boniface, capitaine de Labarrère, afin qu'ils se rendissent sur-le-champ à Condom pour y entendre une communication royale. Là, il leur fut annoncé que le roi leur commandait de donner à la garnison de Bazas 50 écus pour acheter des vivres. Les consuls obéirent. Mais comme ils étaient à la fin de leur exercice annuel [5], la caisse municipale, épuisée par les divers subsides octroyés aux capitaines français et au roi lui-même, se trouvait à peu près à sec. Force fut d'avoir recours à la bourse d'un des

[1] Sur ce fameux chef de partisans, voir le travail de M. J. Quicherat : *Rodrigue de Villandrado* (Paris, Hachette, 1879, in-8).

[2] Guy, bâtard de Bourbon; sa sœur, Marguerite, bâtarde de Bourbon, avait épousé Villandrado. Il mourut en 1441.

[3] Guillaume d'Albret, sire d'Orval, petit-fils du connétable d'Albret, qui périt à Azincourt. On le trouve combattant déjà contre les Anglais, en 1425, sous la bannière de Jean de Bonnay, sénéchal de Toulouse. Un des plus beaux exploits de sa vie militaire fut, après la prise de Bazas, la victoire qu'il remporta avec 800 hommes contre 9,000 partisans anglais, sous les murs de Bordeaux, en 1451 (Cf. *Histoire de Languedoc*, éd. Molinié-Privat, t. XI, p. 1091, et *Histoire de la Gascogne*, par l'abbé Monlezun. Auch, 1847, t. IV, p. 294).

[4] *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 251.

[5] A Montréal, les consuls étaient élus le 1er mai, et leurs pouvoirs duraient jusqu'au même jour de l'année suivante.

Digitized by Google

riches marchands de la ville, Jean Mercier, qui prêta la somme voulue.

De leur côté, les Anglais ne perdaient pas de temps et réunissaient des troupes pour les jeter en Guyenne et faire face à l'irruption française. Dans les deux camps, tout se préparait à la lutte. Sur ces entrefaites, on apprit soudainement que Charles VII renonçait à poursuivre sa campagne contre le Bazadais et le Bordelais et que, pour le moment, il laissait les choses en l'état et regagnait le nord. Le 8 avril, en effet, il s'éloignait de Toulouse et, marchant à petites journées, après divers arrêts en certaines villes telles que Tulle et Limoges, il arrivait, le 25 mai, à Poitiers.

Nous n'avons pas ici à nous appesantir sur les raisons qui dictèrent au monarque cette conduite nouvelle et inopinée. Il nous suffira de les indiquer. Une des principales fut certainement la résistance opiniâtre et parfois même, comme à La Réole, véritablement héroïque, de ces gentilshommes gascons qui sentaient bien tout ce qu'ils avaient à redouter du « roi français » pour le maintien de leur indépendance.

D'autre part, nous l'avons vu, même parmi les princes gascons ralliés à la cause française, des craintes étaient nées sur l'issue définitive de la lutte et sur ce qui en résulterait pour eux, et leur fidélité était fortement ébranlée. D'ailleurs Charles VII ne pouvait rien entreprendre contre Bordeaux sans le concours d'une flotte puissante, laquelle lui fit complètement défaut quand il pouvait croire l'avoir trouvée. Le roi de Castille, en effet, s'était allié avec lui, et une des stipulations du traité portait que la flotte castillane croiserait devant Bordeaux pour empêcher toutes les communications de la ville par eau avec l'extérieur, tandis que l'armée royale aurait environné et bloqué la place par terre. Malheureusement, ce plan de campagne, arrêté à Montauban durant le séjour de la cour, ne put aboutir, et la flotte castillane resta dans ses ports [1]. Somme toute, et au regard du but principalement poursuivi, l'expédition de Guyenne était manquée, au moins pour cette fois.

Le départ de Charles VII et la fin de la guerre ne terminèrent pas, comme on pourrait le croire, l'ère des impositions et tailles

[1] *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 250.

Digitized by Google

extraordinaires. Il restait encore des frais à solder, des capitaines avec leurs compagnies à entretenir, des garnisons nombreuses à conserver sur un pied qui les fît redouter de l'ennemi et modérât son audace renaissante. Pour tout cela, il fallait de l'argent. Et nous allons maintenant assister à une autre lutte, ni moins curieuse ni moins intéressante à observer que les luttes à main armée dont elle était la conséquence malheureuse et inévitable. C'est un nouveau et plus pacifique champ de bataille qui s'ouvre devant nous avec nos *Comptes*, et où nous verrons tout un vaste et riche pays se débattre contre ces fatales nécessités d'argent et ne les admettre que l'épée dans les reins, et au plus grand rabais possible.

Durant le mois d'octobre 1443, sur l'ordre du roi, les États d'Agenais furent convoqués à Agen par le sénéchal Othon de Lomagne [1]. Montréal y délégua deux de ses consuls, et ce ne fut pas sans quelque incident que ceux-ci parvinrent à leur destination. « Dieu permit, disent les *Comptes*, que le cheval de l'un d'entre eux ne pût dépasser Francescas [2], » ce qui l'obligea à rebrousser chemin. Nous notons ce fait, en passant, quelque minuscule qu'il semble d'abord, parce que, dans les termes où il nous est redit, éclate bien cette foi vigoureuse des hommes du moyen âge, qui voyaient partout la main de Dieu conduisant la trame de tous les événements, des plus menus aussi bien que des plus importants.

Les États ayant été ouverts sous la présidence du sénéchal, le but de cette réunion fut immédiatement exposé à l'assemblée. « Là, rapportent nos députés de Montréal, il leur fut dé-

[1] Ce personnage, du nom de Lomagne, ne doit pas être confondu avec le vicomte de Lomagne que nous avons déjà vu maintes fois en ces pages. Le vicomte était le fils aîné de Jean IV, comte d'Armagnac, et lui succéda plus tard, sous le nom de Jean V. Othon, au contraire, appartenait à une branche cadette des anciens vicomtes de Lomagne, qui avait conservé, de l'héritage de ses ancêtres, le pays de Fimarcon au diocèse d'Auch, et plusieurs autres terres dans le Condomois et les régions voisines. Othon de Lomagne-Fimarcon, sénéchal d'Agenais, avait épousé Marthe-Rogère de Comminge, le 5 décembre 1427. Il testa le 17 septembre 1478 (Cf. La Chesnaye des Bois, éd. Schlesinger, t. XII, p. 235).

[2] Compte du cinquième consul, en 1443 « .... E Diu boloc que lo rossin deudit Arnaut de Labatut (le consul en question), ne podoc ana de Franses-quas en là. » Francescas (Lot-et-Garonne), ville de l'ancien diocèse de Condom, sur le chemin de Montréal à Agen. Ajoutons que le consul, ainsi démonté et de retour à Montréal, repartit immédiatement, et gagna son pays pour se trouver à Agen aux États.

Digitized by Google

montré que le roi notre sire demandait à toute la sénéchaussée deux mille écus. Et sur cela, on prit délai pour répondre [1]. » Tout aussitôt, les membres des États se séparèrent et rentrèrent dans leurs paroisses. A Montréal, la jurade se réunit, et les délégués rendent compte de ce qui s'est passé. Une opposition assez vive contre le futur subside se déclare dans la cité. En même temps, de toutes parts arrivent des nouvelles constatant que ce sentiment est universel dans le pays. Cette hostilité générale excite et aiguise les esprits des Montréalais. Les jurisconsultes du lieu, et il y en avait une certaine quantité, discutent la chose, et affirment que la demande royale va directement contre tel et tel article des coutumes et privilèges accordés jadis par le comte Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, lorsqu'il fonda la ville en 1255. Sur cette assurance, la jurade fait rechercher et étudier le texte des coutumes, et s'empresse de communiquer le résultat de ce travail aux consuls de Condom. Ceux-ci, en effet, ainsi que la dignité de leur ville les y convie, ont pris la tête de ce mouvement et centralisent tous les renseignements de nature à faire écarter le nouvel impôt.

De nombreux pourparlers s'engagent alors entre les consuls des *Propriétés* et les commissaires royaux, qui attendaient à Agen le dénouement de l'affaire. Les consuls de Condom et de Montréal semblent avoir ici pris le dessus et avoir reçu mission de parler au nom de tous. Ils durent s'en acquitter avec force, car mal leur en prit. Les commissaires du roi, excédés en effet de cette opposition et voulant avant tout tenir les 2,000 écus, firent arrêter à Agen même, où ils s'étaient rendus, les délégués de Condom et de Montréal, et les emprisonnèrent, « parce qu'ils ne voulaient pas accorder les 2,000 écus qu'on leur demandait. »

A cette nouvelle, l'émotion fut vive au sein des deux villes ainsi outragées dans leurs représentants. Deux notables de Montréal proposent d'aller immédiatement à Condom s'entendre avec la jurade et divers autres consuls du pays pour voir ce qu'il y aurait à faire en une telle conjoncture [2]. L'un d'eux n'avait

[1] Compte du troisième consul, 1443 : « .... en que aqui los foc demostrat que nostre senhor lo rey demandaba a tota la Senescaussia II^m escuts. E sus asso prencon espleyt de resposta. »

[2] Compte du troisième consul : 1443 : « .... Item plus foc termes Arnaut de

Digitized by Google

pas de cheval pour faire le voyage. Le curé de Montréal lui prêta le sien, et l'on partit pour Condom. Les *Comptes* ne nous apprennent pas expressément ce qui fut décidé dans cette entrevue. Mais si les commissaires royaux avaient cru terrifier nos Gascons en procédant avec cette violence, ils ne durent pas beaucoup tarder à reconnaître qu'ils s'étaient trompés.

L'opposition, en effet, grandissant toujours, on résolut de faire appel « en France » devant le Parlement de Paris contre la demande royale et de la faire annuler. Alors, avec l'Agenais, intervient aussi le Bazadais français, qui évidemment avait été l'objet de sollicitations semblables. Cependant les commissaires royaux, se calmant devant toutes ces manifestations, avaient rendu aux consuls emprisonnés leur liberté entière. Chose à noter, la prison, loin d'abattre nos hommes, ne fit que les exciter davantage ; et ce sont les consuls même de Montréal, qui venaient d'être arrêtés, que nous voyons maintenant se remettre en route de divers côtés pour provoquer les adhésions à l'appel devant le Parlement, réunir la quote-part de chaque lieu pour les frais qu'il est nécessaire d'exposer, et activer de toute manière ce mouvement. Montréal dut encore à cette occasion emprunter cinq écus d'or. Ce fut le curé de la ville, Me Guilhaume de Benquet, qui les avança. On se hâta de les faire parvenir à Condom, où tout se concentrait. Nous ignorons comment les choses se passèrent au juste. On sait cependant, par les *Comptes* de 1444-1445, que les 2,000 écus furent accordés, forcément ou non, et qu'ils étaient déjà payés à cette dernière date.

III.

Pendant ce temps, l'orage dont nous avons vu briller quelque éclair avant-coureur grossissait sur la tête du comte d'Armagnac et finissait par éclater. Durant l'hiver de 1443-1444, les possessions de ce prince en Rouergue et en Gascogne furent envahies par l'armée royale sous le commandement du dau-

Labatut ab Pe de Merce à Condom per consultà ab los cosselhs per delà sus so que los cosselhs d'esta billa et de Condom eran arrestatz Agen per los commissaris deu Rey per so que no bolen autreya en so que demandaban de IIm escuts. »

Digitized by Google

phin. Tout fléchit devant elle. L'Isle-Jourdain (Gers), dans laquelle le comte et ses derniers défenseurs avaient cherché un refuge, ouvrit aussi ses portes, après un siège vigoureusement mené. Le comte et les siens tombèrent entre les mains du vainqueur. La campagne était terminée. Nos *Comptes* ne nous apprennent à peu près rien de ces événements. Le seul écho qu'ils nous en aient transmis se trouve dans un article où il est dit que, le 12 janvier 1444, on reçut à Montréal une lettre d'un bourgeois de Condom annonçant que l'armée royale passait en ce moment à Toulouse, venant du Rouergue et marchant vers l'Isle-Jourdain. La lettre ajoutait qu'on devait veiller et faire bonne garde. Les *Comptes* de Riscle sont à cet égard plus muets encore, et l'on n'y rencontre aucune allusion prochaine ou éloignée à cette expédition qui mit l'Armagnac au pouvoir du Dauphin. Il semble bien résulter de là que le comte Jean IV n'opposa pas une très grande résistance à l'envahisseur et que notamment il ne leva ni argent ni hommes dans ses terres pour le repousser. Il se savait sans doute vaincu à l'avance et ne voyait pas la nécessité d'entraîner les populations dans un effort qu'il jugeait inutile. L'Isle-Jourdain ne fut donc défendue que peu de temps, quoique énergiquement, par des gentilshommes dévoués à leur suzerain, et dans la mesure qui permettait, en perdant tout, de sauver au moins l'honneur [1].

Après son triomphe, l'armée royale se dispersa dans le pays. La plupart des villes ou bourgades furent occupées par les compagnies, et les garnisons se multiplièrent, entraînant avec elles des extorsions, foules et pilleries de toute sorte. Ce furent alors, de divers côtés, de vraies scènes de brigandage, telles que la guerre les amène trop souvent en pays conquis, et une clameur s'éleva de partout contre les routiers et autres larrons qui profitaient de ce désordre pour exécuter leurs mauvais coups. Le dauphin entendit cette protestation générale et y fit droit. Par son ordre, les magistrats firent crier et publier partout à son de trompe que « tous détrousseurs et malfaiteurs » fussent activement poursuivis. On devait ou s'en emparer ou, si on ne pouvait pas s'en débarrasser autrement, les tuer. Quant à ceux qui

[1] On sait que Jean IV, fait prisonnier, fut enfermé en la citadelle de Carcassonne. Il y resta jusqu'au mois d'août 1445, époque où ses États lui furent rendus avec la liberté.

Digitized by Google

seraient saisis, il était ordonné de les jeter et détenir en prison jusqu'à ce qu'on eût d'autres commandements du roi à leur sujet. A Montréal, ce fut un juge de Condom, Me Jean Leyson, qui vint présider à la proclamation de cet édit [1].

Cette ordonnance ne semble pas être demeurée à l'état de lettre morte. Les comptes nous révèlent, en effet, que durant le carême de l'année suivante (1445) une enquête des plus sérieuses fut dirigée à Montréal par le seigneur de Mansencomme [2], lieutenant du sénéchal d'Agenais pour la sénéchaussée d'En-Dessà, à la requête du sire d'Albret, touchant les *justices* ou potences que celui-ci possédait dans l'une de ses seigneuries, Sainte-Maure (Lot-et-Garonne) entre Montréal et Sos (Lot-et-Garonne). On cherchait les limites exactes de la juridiction de Montréal, particulièrement du côté où elle se rapprochait de celle de Sainte-Maure. Un crime, en effet, ou un vol, suivant qu'il était commis en l'une ou l'autre de ces juridictions, était justiciable du sire d'Albret ou des consuls de Montréal. Dans le cas présent, il y avait doute, à ce point de vue, sur l'endroit théâtre de quelque exploit criminel. Mais évidemment quelque méfait avait eu lieu, et la potence réclamait sa proie [3].

Sévère justicier, le dauphin, on le sait, était également financier exact et jaloux. A ce dernier titre, dès qu'il fut maître de l'Armagnac, se considérant comme l'héritier ou l'ayant cause du comte vaincu, il se préoccupa de faire entrer dans ses caisses diverses créances que celui-ci possédait contre certaines villes ou localités de ses domaines. Ses secrétaires ou officiers se livrèrent en conséquence à l'examen approfondi des papiers ou comptes de la maison d'Armagnac, en remontant même à une période assez éloignée. Pour Montréal en particulier, ils décou-

[1] Compte du troisième consul, 1443-1444 : « Item plus bengoc Me Johan Leyson està billa per far una crida de las parts de mossenhor lo Daufin que tots araubassés ne autres maufeytos fossan morts o pres, e los bius pausats en pressos en tro per tant que j'agossa autra ordonnansa per lo sobiran. »

[2] Louis de Lasseran, seigneur de Mausencomme (Gers), un des ancêtres du célèbre Monluc. Il avait épousé en premières noces, le 26 janvier 1422, Catherine de Massas de Lestang. Il testa le 1er juin 1462 (Cf. La Chesnaye des Bois, éd. Schlesinger, t. XIV, col. 233).

[3] Les consuls de Montréal avaient aussi une potence. Elle se dressait sur une hauteur, en face de la ville, en un lieu appelé encore *à la Justice*. Deux habitants de Montréal y furent pendus, en 1425, pour avoir voulu livrer la ville aux Anglais.

Digitized by Google

vrirent que cette ville devait encore au trésor d'Armagnac une certaine somme pour sa contribution des *patis* ou traités de paix et indemnités accordées à ce sujet il y avait déjà vingt-cinq ans. Aussi Guillaume Cousinot, que nos *Comptes* qualifient de « major du Dauphiné, » vint à Montréal pour traiter cette question et faire financer les consuls. Ceux-ci durent s'exécuter.

Il leur fallut aussi verser de nouveau de l'argent entre les mains du sire d'Albret. Celui-ci s'était alors retiré à Mezin (avril 1444). Craignait-il d'être enveloppé bientôt dans les mêmes malheurs qui venaient de fondre sur son cousin et ami le comte d'Armagnac, et prenait-il déjà, pour s'en défendre, certaines précautions militaires, on ne le sait pas au juste. Le fait est, tout au moins, qu'il se préoccupait de munir ses places d'une solide artillerie. Aussi le voyons-nous envoyant un de ses gentilshommes, le seigneur de Louspeyroux [1], à Montréal, pour demander aux consuls de lui fournir quatre quintaux de cuivre destinés à la fabrication de « bombardes et de canons [2]. » Les consuls refusèrent de se prononcer immédiatement et réclamèrent un délai de trois jours avant de répondre. Peut-être craignaient-ils de se compromettre en favorisant trop ouvertement les visées belliqueuses du sire d'Albret, et voulaient-ils se concerter à ce sujet, suivant leur coutume, avec leurs collègues de Condom. Quoi qu'il en soit, la réponse intervint en effet à l'expiration du temps marqué. Elle indiquait une transaction qui fut acceptée. Au lieu de quatre quintaux de cuivre sollicités, les consuls en accordèrent simplement un quintal, qui fut estimé sept écus.

[1] Louspeyroux, section de Sainte-Maure (Lot-et-Garonne). On y remarque encore un de ces châteaux carrés qui furent construits sur la frontière de l'Agenais et de l'Armagnac, vers le commencement de la guerre de Cent ans, et dont plusieurs ont été récemment décrits par M. Ph. Lauzun, dans la *Revue de Gascogne*.

[2] Au xve siècle, le terme *canon* et *bombarde* est souvent synonyme, et désigne indifféremment toutes les bouches à feu. Cependant la dénomination de *bombarde* s'appliquait de préférence à un canon court et de très gros diamètre, lançant des projectiles à toute volée. Les *canons* proprement dits étaient plus minces et plus longs, et pouvaient envoyer des boulets de but en blanc. Les boulets des bombardes étaient d'ordinaire très gros. Au siège de Constantinople, en 1453, la plupart de ces boulets, lancés par Mahomet II contre la ville, pesaient 200 livres ; on en cite même un du poids de 850 livres. Tous ces boulets étaient en pierre. Ce ne fut guère que sous Louis XI qu'on commença à se servir de boulets de fer. *Dictionnaire d'architecture*, par Viollet-le-Duc, t. V, v° *Engin*.

Digitized by Google

En même temps, et par le même messager, le sire d'Albret demanda aussi qu'on lui envoyât des arbalétriers ou gens de trait pour les incorporer dans ses troupes. Ici l'inquiétude que nous venons de voir se manifester pour la contribution des canons fut plus vive encore. En un temps où la moindre initiative de ce genre pouvait paraître un acte d'hostilité contre le roi ou le dauphin après la conquête de l'Armagnac, les consuls, anxieux, résolurent de communiquer, avant toute chose, cette demande au sénéchal d'Agenais, Othon de Lomagne. L'un d'eux, Arnaud-Guillaume Noulens, riche marchand de la ville, fut député en toute hâte à Agen pour sonder le terrain en haut lieu à ce sujet. Les *Comptes* ne nous apprennent pas l'issue de cette affaire.

Cependant, et malgré l'édit du dauphin, les routiers de l'armée royale continuaient leurs désordres. Les *Comptes* se plaignent surtout, et à plusieurs reprises, de la garnison de Lialores [1] et de son commandant, le capitaine Gragnos ou Gragnols, qui était aux gages du sire d'Albret. Les consuls s'adressent tour à tour au seigneur de Louspeyroux et au seigneur de Fourcés [2], pour que, par leur intermédiaire, le sire d'Albret donnât ordre aux gens de guerre de Lialores de ne plus molester les habitants du territoire de Montréal. Tout ce qu'ils paraissent en avoir obtenu, c'est de composer avec le terrible Gragnos. Un des négociateurs de cette paix particulière, le seigneur de Louspeyroux, leur conseilla, en effet, d'envoyer une certaine quantité de vivres à Lialores, ce qu'ils firent [3]. Néanmoins l'apaisement ne fut pas de longue durée. Car, vers le même temps, le 15 août 1444, les consuls déléguèrent un des leurs près d'Othon de Lomagne, qui se trouvait alors non loin de Montréal, en un de ses châteaux, à Courrensan [4], avec mission de protester de nouveau contre les déprédations de la garnison de Lialores.

D'autre part, un certain capitaine, nommé Sauton, venait, en ce même été de 1444, prendre position tout auprès de Montréal,

[1] Lialores (Gers), petit bourg anciennement fortifié, situé entre Condom et Nérac.

[2] Hugues, seigneur de Fourcés, village entouré de remparts dans la plaine de l'Ausoue, entre Montréal et Mezin.

[3] Les consuls firent porter à Lialores un char de blé et un char d'avoine.

[4] Courrensan (Gers), ancien fief de la maison de Lomagne, entre Montréal et Vic-Fezensac (Gers).

Digitized by Google

à la petite bastide de Pardeilhan [1], et, comme tous les autres, dépêchait aussitôt des envoyés à nos consuls pour demander de l'argent et des vivres. Et il fallut bien finir par donner tout cela.

De telles exactions, et ces saignées si fréquemment renouvelées des caisses municipales, excitaient partout, on le comprend, un très vif mécontentement. L'exaspération était générale et s'augmentait encore des regrets profonds que la chute de l'Isle-Jourdain et l'emprisonnement du comte d'Armagnac nourrissaient dans tous les cœurs. Les malheurs de Jean IV, le descendant des puissants feudataires à l'ombre desquels tout le pays vivait depuis de longs siècles; l'exil de son fils, le vicomte de Lomagne, qui avait été obligé de s'enfuir en Aragon après avoir combattu vaillamment pour la cause royale à Dax et à La Réole; enfin l'arrogance et les exigences des vainqueurs du Nord et le vieux ferment de rivalité entre le Midi et le Nord, tout contribuait à donner à ce mécontentement une force particulière des plus marquées [2].

Le parti autonomiste, qui était du côté anglais, releva alors la tête. Depuis le départ de Charles VII, au printemps de 1443, on ne voit pas qu'il se soit remué beaucoup ni qu'il ait pris les armes. Maintenant, vers la fin de l'été de 1444, son attitude change. Un messager de Mezin arrive à Montréal et annonce que les Anglais se préparaient à marcher sur Mezin. Nous ne savons d'ailleurs plus rien de ces incursions ennemies. Disons seulement ici qu'elles répandirent dans tout l'Armagnac comme une graine de révolte contre le parti français, qui ne devait pas tarder à lever, ainsi que nous l'observerons un peu plus loin.

Le roi, prévenu peut-être de cet état de l'opinion et se disposant à réunir de nouvelles forces contre l'Anglais, ou bien voulant, pour couper le mal à sa racine, garnir ses coffres et solder ainsi ses capitaines et leurs garnisons, fit adresser des lettres de convocation dans tout l'Agenais en vue de tenir encore les États du pays et de leur demander une nouvelle imposition de

[1] Pardeilhan, ancienne bastide rurale fondée par les puissants seigneurs de La Mothe-Gondrin, près Montréal, ne comprenant plus aujourd'hui que trois ou quatre maisons, en la commune de Cazeneuve (Gers). Les coutumes de cette localité, qui furent aussi celles de Cazeneuve, existent dans une copie notariée du xve siècle et sont inédites.

[2] Sur cet attachement des populations à la maison d'Armagnac, voir les *Comptes de Riscle*, t. I, p. 17, année 1444.

Digitized by Google

1,600 écus. Le but en était, assurait-on, de venir en aide au dauphin ou à ses gens [1]. L'assemblée se réunit à Agen durant l'hiver de 1444-1445. Comme d'habitude, Montréal y compta deux représentants. Le sénéchal n'y étant pas présent, le juge-mage d'Agenais prit la parole en son nom et exposa les intentions du roi. Mais les États l'accueillirent assez froidement et déclarèrent qu'ils feraient connaître leur réponse sans beaucoup tarder. Là-dessus on se sépara. Le temps du voyage et de l'assemblée avait duré cinq jours [2].

Dès leur retour à Montréal, les consuls réunirent à la maison de ville ou sous la halle, non seulement les jurats ou notables qui formaient leur conseil ordinaire, mais aussi tout le peuple qui put se rendre à leur appel. Ces sortes d'assemblées étaient du reste assez rares et n'avaient lieu que pour traiter d'affaires d'un intérêt majeur. Elles constituaient à peu près ce *referendum* que divers personnages politiques de nos jours voudraient remettre en usage, et qui n'est autre que l'exercice immédiat et direct de la souveraineté populaire. Nous n'avons pas ici à traiter des avantages ou des inconvénients de cette institution. Notons simplement que le moyen âge la connut et la pratiqua, et qu'ainsi elle n'est pas, il s'en faut bien, aussi nouvelle qu'on pourrait le penser.

A cette délibération générale furent présents un grand nombre d'habitants de la ville et de la campagne. Le registre des *Comptes* de 1443 a inscrit tous leurs noms en son dernier feuillet. Nous y relevons ainsi, outre les six consuls, cent dix propriétaires ou chefs de famille. Amis d'une sage réserve, nos

[1] Le dauphin était revenu dans le Nord, peu après la prise de l'Isle-Jourdain. En son absence, il était représenté en Gascogne par Théodore de Valpergue, bailli de Lyon, qui se tenait habituellement à Lectoure.

[2] Compte du premier consul, 1444 : « Item plus fon mandats los tres Estatz per mossenhe lo senescaut Agen, aysi qne fon termes A. G^me de Nolenx e Guilhem de Nogue (consuls de Montréal en exercice) per delà. Los foc demostrat per mossenhe lo Jutge-mage, à mandament deudit mossenhe lo senescaut, que nostre senhor lo Rey demandaua a tota la senescaussia d'Agenes e de Guasconha xvi^c scutz ab tots los autres assiets (avec tous les frais et dépens de la levée de l'impôt). E aqui foc pres jorn de respone. En que esten V jorns, e despenon, otra so que los companhos los balhen, XVII sols. Item plus per lo logue den rossin que lodit Guilhem cabalgue XV sols. » La date précise de cette session des États d'Agenais n'est pas fournie par nos Comptes. Nous y voyons seulement que les Etats se réunirent peu après la Sainte-Catherine (25 novembre 1444).

Digitized by Google

gens déclarèrent à l'unanimité qu'on se rangerait du côté que suivraient l'Église et la noblesse, et que, si les deux premiers ordres donnaient, eux aussi donneraient [1].

Peu après se tint à Agen une réunion officieuse des divers députés des villes et « propriétés » aux États. On devait s'y communiquer les décisions adoptées et agir en conséquence. Un des consuls de Montréal, Noulens, s'y rendit et assista aux entretiens qui eurent lieu à ce sujet.

De cet échange de vues, il apparut bien à tous que le pays était très nettement opposé à l'impôt des 1,600 écus. On venait de payer les 2,000 écus dont nous avons parlé plus haut, et on trouvait que c'était largement assez. Mais le moyen de faire admettre cette opinion par le roi? L'année précédente, l'Agenais, suivant les voies juridiques, avait bien fait appel contre la demande de 2,000 écus, ainsi que nous l'avons marqué. Malheureusement, cette démarche était restée infructueuse. Pouvait-on espérer réussir maintenant par ce même moyen? L'assemblée, se souvenant de la récente expérience, ne crut pas devoir la renouveler et s'arrêta à un autre projet.

Elle décida d'envoyer une ambassade au roi pour le supplier, par d'instantes et humbles prières, de ne pas grever le pays de cette charge nouvelle. Des réunions postérieures et supplémentaires eurent lieu à Condom et à Mezin, en février et mars 1445, afin d'examiner les diverses questions pratiques relatives à cette ambassade, de régler les frais, de les distribuer par localités proportionnellement aux revenus, et enfin de nommer l'ambassadeur. Sur ce dernier point surtout, la difficulté n'était pas mince. Tout le monde se plaignait très haut; mais personne ne se souciait de se faire auprès de la cour l'interprète de ces plaintes. C'est toujours d'ailleurs, en de tels cas, d'attacher le grelot qu'on cherche le plus à se dispenser.

Dans ces conditions, il fut convenu qu'on confierait le soin de cette ambassade à un étranger. Cette décision fut prise à une

[1] « Jhesus, Ave Maria. Acort feyt per los cosselhs e juratz e per tot l'autre popble sus la demanda feyta per nostre senhor lo Rey, es a saber que demanda per l'ayda de mossenhor le Daufin de xvi^c escuts ab los despens. En aysi que demoren que nos seguissam las bias e bolentatz deus senhos de Senta Gleysa e deus senhos Nopbles de la Senescaussia d'Agenes e de tots los autres cossolatz; que si es daban, que nos dessam. » Suivent les noms des assistants.

Digitized by Google

assemblée qui se réunit à Mezin dans l'après-midi du 25 mars 1445, et on statua en principe qu'on désignerait, pour se rendre devant le roi au nom du pays, un clerc de Toulouse. Sur quoi les consuls de Condom et un consul de Montréal reçurent mission d'aller au plus tôt en cette ville chercher le clerc qui voudrait bien accepter cette charge. Leur voyage eut sans doute le succès qu'on en attendait, car peu après, le 28 avril, il y eut à Condom une nouvelle réunion des consulats de la sénéchaussée où furent prises les dernières mesures se rattachant à cette ambassade.

Dans cet intervalle, les gens de guerre poursuivaient le cours de leurs extorsions et violences. Sur plusieurs points, les populations se soulevèrent. A Lectoure, la ville entière s'insurgea et réduisit la garnison à se réfugier dans le château [1]. Aux environs de Riscle et de Nogaro (Gers), bien des localités se révoltèrent et refusèrent tout subside [2]. L'année 1445 fut donc des plus agitées.

Vers la fin de cette même année, le comte d'Armagnac obtint sa grâce du roi et rentra dans ses États, aigri par sa prison et par les indignes traitements qu'il y avait subis. Un jour, tandis qu'il était étroitement retenu derrière les murs épais du château de Carcassonne, des magistrats royaux, Jacques de Meaux, second président du Parlement de Toulouse ; Jean Tudert, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi, et Théodore de Valpergue, bailli de Lyon, s'étaient présentés devant lui et l'avaient interrogé sur divers crimes et méfaits dont ses ennemis l'accusaient. De quelle manière au juste s'y prirent-ils, par menaces ou par violence, ou simplement par des questions insidieuses destinées à faire tomber dans les mailles de leurs filets le malheureux prince que brisait une longue et dure détention et qui soupirait après le ciel libre de l'Armagnac? On l'ignore, et le document auquel nous empruntons ce fait, et qui n'est autre qu'un bref sommaire de la pièce où toute cette procédure se déployait en détail, ne s'explique pas à cet égard. Quoi qu'il en soit, le comte avoua tout ce que voulurent les gens du roi. Mais, rendu à la liberté et se retrouvant enfin au milieu de ses fidèles

[1] *Hist. de Gascogne*, t. IV, p. 284.
[2] *Comptes de Riscle*, t. I, p. 27.

Digitized by Google

sujets, il protesta publiquement, à Vic-Fezensac, par acte du 28 juin 1446, contre les manœuvres dont il avait été la victime, et déclara que tous les aveux qu'on avait tirés de lui « il ne les avoit poinct confessez franchement et liberallement, mais parce qu'il estoit prisonnier et que tous ses biens lui estoient prins [1] ». En même temps son fils, le vicomte de Lomagne, quittant l'exil, se hâtait de venir le rejoindre [2].

Dans ces conditions, on comprend quelles rancunes secrètes couvaient dans le cœur des deux princes, et combien leurs dispositions devaient paraître peu sûres aux défenseurs de la cause royale. Aussi les troupes victorieuses n'abandonnèrent-elles pas leurs positions et restèrent-elles fortement cantonnées dans leurs garnisons, toujours menaçantes et surtout toujours pillardes. Pour faire cesser leurs exactions et assurer leur entretien d'une manière régulière, les principaux représentants du roi, c'est-à-dire le sénéchal d'Agenais, le bailli de Lyon et le juge-mage d'Agenais se concertèrent et décrétèrent qu'il serait fait un rôle de ce que les populations devraient donner aux garnisons royales, faisant défense à celles-ci de rien exiger au delà des limites ainsi fixées. A cet effet, il se tint à Condom, le 10 mai 1446, une réunion où assistèrent ces hauts personnages et de nom-

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, *Inventaire des titres de la maison d'Armagnac*, trouvés dans une tour de Vic-Fezensac, dressé en 1501. Ajoutons que Jean IV mourut quatre ans après, en son château de l'Isle-Jourdain, le jeudi 5 novembre 1450, encore dans la force de l'âge et pleuré de tous ses sujets. On peut voir dans un document contemporain (*Comptes de Riscle*, t. I, p. 53-54) le touchant récit de ses funérailles, célébrées à Auch, durant trois jours consécutifs, au milieu d'une immense foule, où les cris de douleur et les sanglots éclataient de toutes parts (*tam homines quam feminae quam etiam pueri, plangendo, dolendo, saepe praemissa verba : age, Mossenhe! Mossenhe, age! repplicando et profferendo*).

[2] Cependant le vicomte de Lomagne, cédant à l'ardeur et à la générosité de la jeunesse ainsi qu'aux traditions si françaises de sa famille, ne tarda pas à reprendre le chemin du camp du roi et à combattre de nouveau sous sa bannière. Vers les derniers mois de cette même année 1446, il quittait son père pour aller retrouver sa place dans l'armée royale. Il ne devait plus le revoir en ce monde. L'acte, en effet, qui nous retrace la mort et les funérailles du comte d'Armagnac Jean IV, et que nous avons rappelé dans le note précédente, nous apprend que celui-ci, après tant de tristesses qui avaient assombri le soir de sa vie, n'eut pas la consolation de voir à son lit de mort l'aîné de ses fils, l'héritier de ses domaines; parti depuis quatre ans vers le roi et toujours avide de prouesses et de coups d'épée, on ne l'avait plus revu en Armagnac. Le pauvre mourant fut assisté seulement de son second fils, Charles, et de sa dernière fille, Isabelle, encore fort jeune, celle-là même qui, par son éclatante beauté, devait plus tard attirer la foudre sur sa maison.

Digitized by Google

breux députés de l'Agenais. On s'assembla de nouveau à Mezin peu après, le 24 mai, et on établit l'assiette du nouvel impôt. Deux commissaires furent aussi nommés, qui durent répartir le revenu de cet impôt entre les troupes. Malheureusement cela n'alla pas sans de nombreuses et plus ou moins aiguës difficultés dont les *Comptes* nous ont transmis maint écho. Mais, à les raconter maintenant par le menu, nous sortirions trop du cadre de ce travail. Restons plutôt sur le terrain où nous nous sommes placé, d'autant qu'il y demeure encore une courte mais intéressante moisson à recueillir.

IV.

Nous touchons ici à un incident de la vie du dauphin d'autant plus curieux et important à signaler qu'il n'a pas, à notre connaissance du moins, laissé de trace dans l'histoire jusqu'à ce jour. Nous avons vainement interrogé à ce sujet divers auteurs d'histoire générale ou régionale [1]. Nulle part ne nous ont apparu les faits dont nous allons parler et que nos *Comptes* nous révèlent.

On sait combien le futur Louis XI détestait et méprisait Agnès Sorel, la favorite de Charles VII. Les choses en vinrent au point que, d'après la rumeur publique, il se serait emporté jusqu'à lever la main sur elle. On a donné comme ayant été une des suites de cette haine violente un complot dont le dauphin aurait été l'âme et qui éclata en décembre 1446 [2]. Mais quelques mois avant cette conspiration, dont le comte de Dammartin, ennemi juré du jeune prince, avait déjoué les intrigues, il y en avait eu une autre, bien plus sérieuse et bien plus étendue. C'est celle dont les *Comptes* de Montréal nous ont gardé le souvenir et que nous allons étudier avec leur aide.

Entre le 10 et le 24 mai 1446, au moment où l'on travaillait à organiser la taille destinée à l'entretien régulier des gens de guerre, comme nous l'avons dit un peu plus haut, parvint à Condom, Mezin, Montréal et autres lieux de l'Agenais, un message du dauphin demandant que la sénéchaussée lui octroyât

[1] Notamment l'*Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition, 1876-1889, et l'*Hist. de l'Agenais*, par M. J. Andrieu. Agen, 1890.

[2] Dareste, *Histoire de France*, t. III, p. 168.

Digitized by Google

un subside de 6,000 francs [1], et que, de plus, ce qui était bien autrement grave, « elle se retirât de la main du roi et se donnât entièrement à lui-même. » La lettre ajoutait qu'on eût soin de se rendre sans retard à Puymirol, ville forte de l'Agenais d'En-Delà, pour s'entendre à ce sujet avec les représentants ou commissaires du dauphin qui s'y trouvaient.

On devine aisément quel trouble de telles ouvertures jetèrent dans les esprits. A l'instant, et de tous côtés, les consuls arrivent à Condom. Tous ensemble, ceux de Montréal comme les autres, délibèrent et se demandent si l'on ira ou non à Puymirol [2]. Après des pourparlers qui furent très courts, puisque le tout ne prit qu'une journée, on décida d'envoyer des délégués à Puymirol. En conséquence, les deux consuls de Montréal, qui venaient d'assister à la réunion de Condom, partirent avec les autres pour Puymirol. Là, les commissaires du dauphin leur lurent les lettres de créance qu'ils avaient reçues et insistèrent fortement pour que l'Agenais fît en tout ce que leur maître demandait. Mais les délégués répondirent que c'était là matière à réflexion et qu'ils voulaient en référer au peuple. Après quoi, ils s'en retournèrent.

Cependant ils n'étaient pas tranquilles. Les consuls de Mezin ouvrirent l'avis de tenir la chose secrète. Mais adopter ce secret, n'était-ce pas déjà entrer dans le complot? Les consuls de Montréal ne voulurent s'engager à rien là-dessus. Ils déclarèrent seulement qu'ils soumettraient ce projet de garder le secret à leurs collègues et à quelques notables de leur cité; ce qu'ils firent en effet, aussitôt après leur rentrée à Montréal [3]. Mais

[1] Le *franc*, appelé aussi maintes fois dans nos *Comptes* le *franc du Roi*, *franc de Rey*, était une monnaie royale dont un article des *Comptes* de 1448 fixe la valeur à 60 *ardits*, c'est-à-dire (à six *ardits* par sou) à 10 sous. Ajoutons ici que l'écu d'or, dont nous avons parlé plusieurs fois, valait 18 sous.

[2] Compte du sixième consul, 1446 : « Item plus foc termes lod. Johan de Forteu ab Pey Mercié à Condom per consulta ab los cosselhs per delà sus la lettra de cresenssa que nos termetoc mossenhor le Dauphin, la cau anessam ausir à Poymiro, per sabe si aneram o no. E esten un jorn. » Cette lettre était arrivée à Montréal un peu avant le 24 mai. On lit en effet dans le compte du troisième consul : « Item plus foc termes a Condom, a XXIIII de may, sus una lettra que nos aue termessa mossenhor lo Daufin de cresenssa.... la cal cresenssa foc atau que lod. mossenhor lo Daufin demandaba a tota la senescaussia VI milhe franx e que nos nos metossam en sa man. » Les autres consuls expriment ainsi ce dernier point : « .... e que lo pays se bolossa donar a lu; — .... e que lo pays bolossa estar son. »

[3] A cette réunion touchant le plan proposé par Mezin assistèrent seulement les six consuls, et dix-huit des plus qualifiés des habitants de Montréal.

Digitized by Google

cette pensée ne fut pas approuvée. Au contraire, on revint à l'idée de réunir, en jurade générale, le peuple tout entier, et d'examiner avec lui ce qu'il convenait de faire en une conjoncture si épineuse. Cette assemblée eut lieu le 11 juin 1446. Avec les six consuls, cent douze propriétaires et chefs de famille vinrent y prendre place. Les consuls exposèrent alors l'affaire. Le dauphin, dirent-ils, demande 6,000 fr. « Et non content de cela, il veut encore que la sénéchaussée entière le prenne pour seigneur et que nous nous sortions de la main du roi, notre souverain [1]. » La réponse, à l'unanimité, fut « qu'on ne pouvait donner ladite somme, parce qu'on avait déjà bien assez de peine pour suffire aux frais de la garnison placée par ordre du roi dans la ville [2], et que, du reste, on n'avait nullement l'intention de se séparer de la haute seigneurie du roi. Car toute la sénéchaussée lui appartient comme faisant partie des terres et domaine du duché d'Aquitaine et de Gascogne. »

Les commissaires du dauphin, évidemment instruits des décisions prises par Montréal comme par les autres lieux, et voulant sans doute effacer un peu la mauvaise impression causée, ne parlèrent plus alors, semble-t-il d'après quelques passages assez peu explicites d'ailleurs de nos *Comptes*, que des 6,000 fr. et laissèrent dans l'ombre, officiellement du moins, la rébellion

[1] Sur les derniers feuillets du registre des Comptes de 1444, on lit : « Jhesus, Ave Maria. Recort feyt per los cosselhs e jurats e per tot l'autre popble sus la peticion que fe mossenhor le Daufin, es a saber que demanda que la senescaussia d'Agenes e de Guasconha lo donen VI milhe franx. E no content de so, plus demanda que ladita senescaussia bolha lu prene per senhor e que nos salhem de la man deu Rey nostre sobiran senhor. Aysi que los totz, à una bots, an dit que etz no poyren balha la dita soma a causa que los totz no podon suppli à las gens d'armas pausadas esta billa en guarnison per lo dit nostre senhor lo Rey. E en appres no es lor ententa de se separa de la hauta senhoria deu Rey. Car tota la senescaussia s'aperten au domayne deu Duguat (du duché d'Aquitaine et de Gascogne). E asso fo feyt, a XI de jun, l'an mil CCCC e XLVI. » Suivent les noms de tous les assistants. Puis vient cette mention relative au projet de secret demandé par Mezin . « Sus lo segret que nos foc demustrat per los cosselhs de Mezin sus la dita demanda, cum s'en sec. » Viennent alors les noms des six consuls et des dix-huit qui délibérèrent à ce sujet.

[2] C'était Bertrand de Pardailhan, chevalier, seigneur de La Mothe-Gondrin et de Cazeneuve (Gers), qui était alors capitaine de Montréal et tenait garnison dans la ville au nom du roi. Les *Comptes* ne signalent qu'un seul désordre commis par ses soldats. Ils mirent le feu dans une taverne de la ville, à la suite d'une querelle où Mars et Bellone eurent sans doute moins de part que Bacchus... et peut-être, hélas ! Vénus.

Digitized by Google

projetée. Poursuivant l'exécution de leur mission, ils convoquèrent à Villeneuve-d'Agen les États d'Agenais. Les trois ordres y comparurent avec exactitude, et il n'y fut question que du subside réclamé par le dauphin. Le clergé et la noblesse émirent l'avis qu'on pourrait allouer au prince « quelque petite chose. » Les consulats, selon leur coutume, prirent jour pour répondre, après avoir consulté leurs mandants. Ce furent surtout les consuls d'Agen et de Condom qui, d'accord avec ceux de Montréal, firent adopter cette ligne de conduite par leurs autres collègues, ne cachant pas d'ailleurs leur intention de ne rien donner au dauphin [1].

Les délégués rentrèrent donc à Montréal, et s'empressèrent de réunir les jurats et le peuple. L'assemblée eut lieu aux environs de la Saint-Jean et fut très nombreuse, bien qu'un peu moins que la première fois. On était en pleine saison des foins, et quelques-uns probablement avaient eu plus de hâte de courir à leurs prairies qu'à la jurade. Néanmoins, on y vit encore les six consuls et quatre-vingt-dix propriétaires. La réunion arrêta de ne pas fournir au dauphin le moindre secours d'argent, et donna pour raison de son attitude les charges que l'entretien des garnisons royales faisait peser sur le pays. Tout l'Agenais d'En-Dessà exprima la même opinion. Un certain Bertrand, consul de Condom, et un consul de Montréal furent aussitôt envoyés à Villeneuve pour transmettre cette décision. Mais elle dut être reçue très froidement de tout le monde, et l'on dut aussi insister pour que l'En-Dessà changeât d'avis. Car très peu après, sans doute dans des entrevues réitérées, les consulats, adoptant enfin le sentiment du clergé et de la noblesse, arrêtèrent qu'il serait

[1] Nous croyons devoir continuer à donner intégralement les textes en ce qui touche cette affaire, puisqu'ils sont inédits et fournissent des renseignements nouveaux et importants dans l'espèce. « En apprès son estats mandatz los tres estatz à Billanaua d'Agenes, e asso sus la causa dessus'dita. Aysi que la Gleysa e los Nopbles, que fen dus estats, an dit e se son autreyats que los totz donen calque re audit mossenhor lo Daufin; agut cosselh ab los senhos cosselhs de Condom et d'Agen cum s'en sec; jus l'an mil CCC e XLVI, e lo jorn de S. Johan Babtista. » Suivent les noms des habitants de Montréal qui assistèrent à la jurade générale réunie pour délibérer sur ce *calque re* à donner au Dauphin. — Compte du troisième consul, 1446 : « item plus foc termes Pey deu Tastet ab Betran deus cosselhs de Condom a Billanaua d'Agenes per far reposta que lo pays per dessa Guarona no poden donar re, a causa de la gran carqua de los gens d'armas pauzadas sus lo pays per nostre senhor lo Rey. »

Digitized by Google

fait une petite donation au prince et envoyèrent à Villeneuve des députés qui communiquèrent aux États la nouvelle décision. Alors, d'un commun accord, les trois ordres octroyèrent au dauphin le léger don qui avait été proposé.

Toutefois, et c'est ici que la chose devient plus curieuse encore, les consulats exprimèrent une réserve importante, qui dut très certainement entraîner, comme ils le souhaitaient au fond, l'annulation de leur acquiescement. Ils observèrent, en effet, que les États n'avaient pas été convoqués et réunis d'après les formalités dues et usitées. Les *Comptes* ne nous signalent pas autrement ces vices de forme. Mais il n'est pas malaisé de les deviner. Le dauphin, en effet, n'avait aucun pouvoir direct sur l'Agenais. Une convocation de sa part ne revêtait donc aucun caractère légal et ne pouvait sortir des limites officieuses. Si l'on y avait répondu, c'était uniquement par respect pour l'héritier du trône et sans aucune obligation. Les consulats saisirent parfaitement ce défaut de la cuirasse et se rejetèrent de ce côté pour retirer d'une main ce qu'ils paraissaient accorder de l'autre. Ils déclarèrent donc que le pays donnerait 500 moutons d'or au dauphin, mais à condition que « les trois États et tous les lieux qui n'avaient pas été convoqués seraient réunis suivant les coutumes ordinaires, sans quoi ils n'accorderaient rien [1]. » Il est inutile, pensons-nous, d'ajouter que cette convocation n'arriva jamais. Ainsi nos gens se tirèrent-ils habilement du mauvais pas où le dauphin aurait voulu les engager. Le renard gascon triomphait encore une fois du renard normand.

Mais celui-ci, tenace dans ses desseins, n'abandonna pas pour cela la partie. Peu après les États de Villeneuve et le refus à peine déguisé qui y avait été exprimé, le dauphin revint à la charge. Nous voyons alors, en effet, un valet de ville de Mezin arriver en toute hâte à Montréal pour donner communication d'une autre lettre du dauphin, qui convoquait de nouveau les

[1] Compte du troisième consul, 1446 : « Item plus foc termes Ar.G^m de Noulenx à Billanaua d'Agenes ab los cosselhs de Condom per far reposta aus senhos commessaris predits de mossenhor lo Daufin sus la predita demanda. Aysi que lo pays per de la Guaronna fon de concenta de donar per lor coto V^c motos ab augunas conditios, si que lo pays per dessa Guaronna no autregem re a causa que no eran mandatz los tres estatz ne totz los locs cum estar deben. »

Digitized by Google

consulats à Puymirol, près de ses représentants [1]. Mais personne ne bougea. En présence de cette abstention générale, les commissaires résolurent d'aller eux-mêmes voir les consulats. Quittant donc Puymirol et franchissant la Garonne, ils visitèrent plusieurs villes de l'Agenais d'En-Dessà, notamment Condom, Montréal et Mezin, et entretinrent les municipalités des projets du dauphin, « en secret et particulièrement [2]. » A Montréal, comme partout sans doute, ils furent accueillis avec force politesses. Ils y restèrent un jour et une nuit, et la ville les traita de son mieux, les défrayant de tous frais de table et de gîte. On poussa même l'attention jusqu'à leur laisser un certain espoir sur l'objet de leur voyage, et il leur fut dit que sous peu la décision prise leur serait notifiée à Condom, où ils devaient se rendre incessamment.

Toutes ces allées et venues, ainsi que le temps d'informer le dauphin de l'échec de Villeneuve-d'Agen et de recevoir ses nouvelles instructions, avaient tenu le mois de juillet en entier. Le 1er août, il y eut à Condom une réunion de plusieurs consuls du pays, où parurent ceux de Montréal et de Mezin avec ceux de Condom. Il s'agissait de savoir si l'on accepterait les nouvelles demandes du dauphin [3]. La réponse fut négative, et les commissaires, qui étaient à Condom et attendaient impatiemment le résultat de ces délibérations, ne tardèrent pas à apprendre ce nouvel échec. Du reste, nos gens enveloppèrent ce refus de toutes sortes de formes gracieuses. Il fut statué, en effet, qu'on acquitterait tous les frais de séjour des commissaires tandis qu'ils étaient restés à Condom pour attendre la décision des consulats touchant cette affaire [4].

A la suite de ce dernier et définitif avortement de leurs ten-

[1] Compte du quatrième consul, 1446 : « Item plus nos aportet de las parts de mossenhor lo Daufin hun massip de Mezin una letra contenent que anessam au cosselh à Poymiro. »

[2] *Ibid.*, 1446 : « Item plus benguon los senhos comessaris de mossenhor lo Daufin esta billa los cals eran à Poymiro. Aysi que no contents de la resposta feyta à lor per delà, nos bengon far demanda particulau. »

[3] Compte du troisième consul, 1446 : « Item plus foc termes Johet de Labadia a Condom, lo prumé jorn d'ahost, per consulta ab los cosselhs de Condom e de Mezin sus la demanda que nos aue feyta mossenhor lo Daufin. »

[4] Compte du sixième consul, 1446 : « Item plus fon balhats aus dits senhos comessaris per los despens que fen dedens Condom, entan que nos los tardem de far lo reposta, tres escuts. »

Digitized by Google

tatives, les commissaires du dauphin se hâtèrent sans doute de rejoindre leur maître. Du moins n'est-il plus question d'eux, à partir de ce moment, dans nos *Comptes*. Nous n'avons pas à dire comment le dauphin, sans se laisser abattre par sa défaite de l'Agenais, persista dans son esprit de révolte contre le roi son père et, repoussé d'un côté, ourdit sa trame de l'autre. L'histoire a déjà noté ces derniers faits ; il n'est d'ailleurs pas douteux qu'ils ne se rattachent étroitement aux intrigues jusqu'à présent inconnues dont nos *Comptes* nous ont permis de saisir le fil.

Malheureusement, ces documents ne nous disent absolument rien des raisons qui amenèrent le dauphin à regarder et à prendre l'Agenais comme un terrain favorable à l'heureux développement de ses plans. Comment, du sein de la cour, eut-il l'idée de sonder à cet égard un pays si éloigné du centre d'action? A la vérité, ce pays était encore sur le pied de guerre et rempli de capitaines et soldats à la tête desquels le prince avait combattu devant Dax et La Réole, en Rouergue et en Armagnac. En outre, il était grevé de beaucoup de charges qui faisaient murmurer les populations et leur avaient déjà, sur quelques points, mis les armes à la main. Les principaux feudataires, inquiets à juste titre de l'accroissement considérable du pouvoir royal, s'agitaient et fondaient des canons. Le mécontentement avait donc gagné toutes les classes. Le dauphin pensa-t-il que ses projets de rébellion trouveraient ici, mieux que partout ailleurs, des cœurs aigris et pleins de vaillance qui ne devaient demander qu'à les soutenir? On en est réduit aux conjectures. Mais on ne saurait guère contester que les motifs dont le dauphin s'inspira pour tenter de soulever l'Agenais n'aient été, en grande partie, ceux que nous venons d'indiquer.

Il ne paraît pas, d'ailleurs, que les régions voisines aient reçu les mêmes ouvertures. En tout cas, aucun document connu ne le prouve; on a même la certitude que l'Armagnac ne fut pas sollicité d'entrer dans cette révolte. Les *Comptes de Riscle* en 1446 n'y font pas la plus légère allusion. Toute cette conspiration se concentre dans l'Agenais.

Il n'est pas non plus sans intérêt de signaler le secret qui présida à toute la suite de ces négociations délicates. Un pays entier connaît ce complot contre l'autorité royale. Les villes dé-

Digitized by Google

libèrent; les États se réunissent par deux fois; on parle de cela partout, et néanmoins rien ne semble avoir transpiré au dehors. Les historiens, après avoir remué et consulté la foule des mémoires et documents contemporains, n'en ont trouvé trace nulle part. Tous nous parlent de la conspiration qui éclata en décembre 1446; aucun n'a su la précédente, celle de juin-juillet 1446, qui eut pour confidents plusieurs milliers de personnes. La chose est au moins curieuse à noter.

Mais revenons maintenant, pour un moment, à Montréal et à l'Agenais. Après cette série d'événements que nous avons racontés, le pays entra dans une ère de calme relatif, troublée seulement par les incessantes demandes d'argent pour les garnisons. L'armée royale, mieux organisée, prend pied de plus en plus sur le vieux sol autonome de Gascogne, et le rideau se baisse de plus en plus aussi sur la féodalité expirante. Trente ans après, quand le dauphin sera devenu le Louis XI cauteleux et puissant que l'on sait, son ancien ami de Dax et de La Réole, le vicomte de Lomagne, devenu, lui aussi, le comte d'Armagnac, essaiera de rendre à la vieille institution un peu de cette vie libre et indépendante des siècles d'antan et lèvera sa bannière contre l'étendard royal. Ce sera l'acte final de ce drame dont nous venons de voir se dérouler quelques scènes. Et, comme la plupart de ces actes de la fin où tout se précipite, celui-ci sombrera dans les plus émouvants et les plus tragiques événements. Le vieil estoc d'Armagnac ne s'éteignit pas, comme tant d'autres, dans un lit ou, chose moins fière encore, par un lit; il s'abima dans le sang et les flammes. Pour une race où l'épée vaillamment tenue joua toujours le grand rôle, c'était bien là, parmi de telles ruines, que devait le mieux se dresser le suprême cercueil.

A. Breuils.

Digitized by Google

MIRABEAU & LE COMTE DE PROVENCE

L'AFFAIRE FAVRAS

L'un des épisodes les plus curieux, quoique non pas les plus connus, de l'histoire de la Révolution, ce sont les relations secrètes de Mirabeau avec Monsieur, comte de Provence, dans les derniers mois de l'année 1789 et les premiers jours de l'année 1790. A ces relations se rattache par plus d'un fil la sanglante affaire du malheureux marquis de Favras, épisode non moins curieux, beaucoup plus célèbre, mais pourtant bien plus obscur. Ni sur l'un ni sur l'autre point nous ne prétendons apporter ici des révélations inédites. Mais, amené par la suite de nos études sur cette tragique et complexe période de notre histoire à des rapprochements de faits et de textes, nécessaires pour présenter, autant que cela nous serait possible, un exposé clair et lié des événements qui s'accomplirent et des multiples mobiles qui contribuèrent à en former, qui essayèrent d'en arrêter ou d'en modifier le cours, il nous a paru qu'il était peut-être résulté de ces rapprochements quelque lumière sur le double épisode dont il s'agit, et qu'il ne serait pas par conséquent inutile de soumettre ce résultat, si mince qu'il fût, au jugement bienveillant des lecteurs de la *Revue*.

I.

En politique, Mirabeau n'a jamais été qu'un révolutionnaire à contre-cœur. Ce qu'il voulait, c'était le pouvoir, et il le voulait à tout prix. Mais il aurait préféré le tenir d'en haut que d'en bas, de la Royauté que de la Révolution triomphante. Depuis l'échec de la négociation tentée par lui avec Necker au mois de

Digitized by Google

mai 1789 [1], il n'avait guère cessé de faire indirectement des avances au gouvernement, ou plutôt à la cour elle-même. Il s'était habilement lié d'amitié avec le comte de la Marck, son collègue aux États généraux [2], ami ancien et dévoué de la Reine, et il lui témoignait sa confiance et son affection par des emprunts d'argent [3]. Dans ses conversations avec lui, tout en déclarant nettement que c'en était fait de l'ancien régime, il se montrait monarchique. Il répétait que ce n'était pas sa faute si on le repoussait, si on le forçait, pour sa sûreté personnelle, à se faire le chef du parti populaire. « Le jour, disait-il, où les ministres du Roi consentiront à raisonner avec moi, on me trouvera dévoué à la cause royale et au salut de la monarchie. » — « Faites « done, dit-il un jour à voix basse à M. de la Marck en le quittant, « faites donc qu'au château on me sache plus disposé pour eux « que contre eux. » — « Vers la fin du mois de septembre, raconte M. de la Marck, Mirabeau me répétait toujours, en parlant de la cour : « A quoi donc pensent ces gens-là ? Ne voient-ils pas les « abîmes qui se creusent sous leurs pas ? » — Une fois même, poussé à un état d'exaspération plus violent que de coutume, il s'écria : « Tout est perdu; le Roi et la Reine y périront, et, vous « le verrez, la populace battra leurs cadavres. » — Il remarqua l'horreur que me causait cette expression. « Oui, oui, répéta-

[1] Voyez sur ce point notre étude intitulée : *Le Serment du Jeu de paume* dans la *Revue* d'avril 1891, t. XLIX, p. 518 et suiv. — Cf. notre volume : *La Chute de l'ancienne France. Les Débuts de la Révolution*, p. 43 et suiv.

[2] Auguste-Marie-Raymond d'Arenberg, comte de la Marck, né à Bruxelles, d'une famille princière, le 30 août 1753, était entré au service de la France comme chef d'un régiment d'infanterie allemande formé par un de ses aïeux pour les armées de Louis XIV. Il fut en assez grande faveur à la cour de Louis XV, puis de Louis XVI, où sa naissance et son rang de grand d'Espagne l'avaient fait admettre dans les cercles intimes de la famille royale. Quoique étranger, il put se faire élire aux États généraux. D'après le mode de convocation adopté par Necker, il n'était pas absolument nécessaire pour être éligible d'être né ou naturalisé Français ; il suffisait, pour la noblesse, de posséder des fiefs dans le royaume. M. de la Marck fut choisi comme un de leurs députés par les gentilshommes du bailliage du Quesnoy, où il possédait la terre de Raismes, du chef de sa femme.

[3] M. de la Marck a d'ailleurs, en ce qui le concernait personnellement, rendu témoignage aux sentiments d'affection et de gratitude de Mirabeau. « Depuis ce jour, dit-il — celui où il lui prêta un rouleau de cinquante louis — il n'a pas cessé de me témoigner une reconnaissance qui ne s'est pas démentie jusqu'à sa mort. Personnellement je n'ai jamais eu occasion de me plaindre de lui ; il a été constamment avec moi un ami vrai, confiant, dévoué. » — *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, publiée par M. de Bacourt, t. I, p. 102.

Digitized by Google

« t-il, on battra leurs cadavres; vous ne comprenez pas assez « les dangers de leur position; il faudrait cependant les leur « faire connaître. »

M. de la Marck essaya, mais sans succès, de ménager le rapprochement de Mirabeau avec les ministres, puis il tenta une démarche auprès de la Reine. « Je n'ai jamais douté de vos sen- « timents, lui répondit-elle, et quand j'ai su que vous étiez lié « avec Mirabeau, j'ai bien pensé que c'était dans de bonnes inten- « tions. » — Mais elle ajouta : « Nous ne serons jamais assez « malheureux, je pense, pour être réduits à la pénible extrémité « de recourir à Mirabeau. » — Ces refus, qu'il n'ignora pas, ne furent certainement pas étrangers à l'attitude prise par le terrible tribun dans les séances du 5 et du 6 octobre. Cependant il laissa voir en même temps, dans ces mêmes circonstances, des intentions tout à fait différentes [1]. Mirabeau passa une grande partie de la journée du 5 au domicile du comte de la Marck et dîna avec lui tête à tête. Il fut question entre eux de l'agitation qui régnait dans la capitale, bien que M. de la Marck ignorât et que Mirabeau feignît avec lui d'ignorer l'insurrection qui s'y préparait. « Tout ce que le comte de Mirabeau dit à ce sujet, lit-on dans le récit de M. de la Marck, portait sur l'habileté et l'énergie que les circonstances exigeaient, et il serait à désirer que cette matière eût été traitée dans le conseil du Roi, comme elle le fut chez moi par le comte de Mirabeau. Dans toutes ses observations et dans tous les développements qu'il leur donnait, loin de se montrer un factieux, il parlait en grand citoyen [2]. »

Le 7 octobre, c'est-à-dire le lendemain même du jour où Louis XVI avait été comme traîné de force à Paris par la Révolution triomphante, Mirabeau vint de très bonne heure chez son ami royaliste. « Si vous avez quelque moyen, lui dit-il en en- « trant, de vous faire entendre du Roi et de la Reine, persuadez- « leur que la France et eux sont perdus, si la famille royale ne

[1] Au moment même où il venait de faire sa terrible sortie contre la Reine, Mirabeau, préoccupé déjà de se trouver une excuse, s'exprimait en ces termes devant quelques-uns de ses collègues : « Si je n'eusse pas fait ainsi le méchant, qui sait où ils seraient allés? Il était temps de les effrayer sur le sort de la Reine, pour éviter le scandale qui nous menaçait. » — *Journal d'Adrien Duquesnoy*, 7 octobre 1789; édition publiée par M. Robert de Crèvecœur pour la Société d'histoire contemporaine, t. I, p. 401.

[2] *Correspondance* précitée, t. I, p. 114.

Digitized by Google

« sort pas de Paris. Je m'occupe d'un plan pour les en faire « sortir : seriez-vous en position d'aller leur donner l'assurance « qu'ils peuvent compter sur moi? » — « Occupez-vous de votre « plan, répondit M. de la Marck ; quand il sera rédigé, je saurai « bien le leur faire parvenir. » — En effet, quelques jours après, Mirabeau remit à son ami un long mémoire, où tout sans doute n'était pas également juste, mais où s'était déployé de la façon la plus remarquable son rare génie d'homme d'État. L'idée essentielle du plan proposé par lui était le relèvement de la monarchie par un appel du Roi à la nation et une entente avec elle, soit d'accord avec l'Assemblée, si celle-ci se prêtait à cette politique, soit par la convocation d'une assemblée nouvelle, destinée à ratifier, mais en la rectifiant, la révolution qui avait substitué à l'ancien régime un ordre nouveau des choses. Le moyen capital d'exécution était la sortie du Roi de Paris. Mais Mirabeau déconseillait formellement la retraite dans une ville frontière. « Se retirer à Metz ou sur toute autre frontière, disait-il, serait déclarer la guerre à la nation et abdiquer le trône. Un roi qui est la seule sauvegarde de son peuple ne fuit point devant son peuple; il le prend pour juge de sa conduite et de ses principes, mais il ne brise pas d'un seul coup tous les liens qui l'unissent à lui ; il n'excite pas contre lui toutes les défiances, il ne se met pas dans la position de ne pouvoir rentrer au sein de ses États que les armes à la main, ou d'être réduit à mendier des secours étrangers. » — La ville qu'il proposait comme siège provisoire du gouvernement était Rouen, et il en donnait, entre autres raisons, celles-ci, où l'on remarque une vue qu'ont en partie justifiée les événements ultérieurs : « Il faut Rouen, parce qu'un tel choix annonce qu'on n'a aucun projet de fuite et qu'on veut uniquement se rapprocher des provinces; parce que la Normandie est très forte en population et que ses habitants ont plus de ténacité que les autres Français ; parce qu'enfin il est très facile de coalitionner cette province avec la Bretagne et l'Anjou, ce qui formerait déjà une force irrésistible. » — Il voulait que le Roi, après avoir habilement fait constater son défaut de liberté et pris toutes les précautions et toutes les mesures nécessaires, partit ouvertement et en plein jour des Tuileries pour se diriger sur Rouen et invitât par une proclamation l'Assemblée à l'y rejoindre. Il insinuait que les préparatifs de ce

Digitized by Google

coup d'État légal, exécutés à l'insu du ministère actuel, devaient être confiés à celui qui l'avait conçu, avec carte blanche sur les moyens et sur le choix des autres agents [1].

Très frappé de ce plan, dont l'idée-mère indiquait peut-être en effet la voie du salut, M. de la Marck, après réflexion, ne crut pas pourtant devoir le faire parvenir au Roi par l'intermédiaire de la Reine, exaspérée en ce moment contre Mirabeau par le langage qu'il avait tenu presque directement contre elle à la tribune, et d'ailleurs persuadée qu'il était l'un des principaux auteurs du mouvement des 5 et 6 octobre. Il s'arrêta à la pensée de recourir à Monsieur, comte de Provence. Celui-ci s'était installé au palais du Luxembourg. Il n'y était guère moins surveillé que Louis XVI aux Tuileries. M. de la Marck obtint de lui une audience secrète qui, commencée après minuit, se prolongea plus de deux heures. Le prince lut avec attention le mémoire de Mirabeau et, tout en faisant des observations sur divers points, il déclara que, dans son ensemble, il approuvait, quant à lui, le plan proposé. Mais il ajouta qu'il était d'avance convaincu que le Roi ne consentirait pas à l'adopter. Comme M. de la Marck lui demandait d'en parler à la Reine, qui, une fois persuadée, obtiendrait peut-être l'assentiment du Roi, Monsieur lui déclara qu'il s'exagérait beaucoup l'influence de Marie-Antoinette sur l'esprit de son époux dans les déterminations de ce genre. Puis il prononça sur son frère ce jugement où il laissa cruellement paraître sa pointe naturelle de jalousie, mais où il n'y avait que trop de justesse : « La faiblesse et l'indécision du « Roi sont au delà de tout ce qu'on peut dire. Pour vous faire « une idée de son caractère, imaginez des boules d'ivoire hui- « lées, que vous vous efforceriez vainement de retenir ensem- « ble. » — M. de la Marck se retira, la douleur dans l'âme, et sa tristesse fut encore accrue par les objurgations incessantes de Mirabeau, qui ne cessait de lui répéter que si le Roi et la Reine restaient dans Paris, on verrait des scènes affreuses, parce que la population allait devenir de plus en plus l'instrument des factieux. Il ne craignit même pas, un jour, de déclarer formellement que la guerre civile était le seul moyen pour arri-

[1] Voyez le texte du mémoire de Mirabeau dans la *Correspondance* précitée, t. I, p. 364 et suiv.

Digitized by Google

ver à rétablir l'autorité légitime du Roi. « La guerre, dit-il, re-
« trempe les âmes et leur rend l'énergie que les calculs de l'im-
« moralité leur ont fait perdre. » — M. de la Mark lui objecta le défaut d'argent. — « La guerre civile, répliqua-t-il, se fait tou-
« jours sans argent, et d'ailleurs, dans les circonstances ac-
« tuelles, elle ne serait pas de longue durée. Tous les Français
« veulent des places ou de l'argent ; on leur ferait des pro-
« messes et vous verriez bientôt le parti du Roi prédominant
« partout [1]. »

Obligé de renoncer momentanément à l'espoir de faire agréer ses services par la cour, Mirabeau essaya de conquérir le pouvoir par une entente avec La Fayette pour la constitution d'un nouveau ministère. Il rouvrit aussi des négociations avec Necker et Montmorin. Il eut, le 17 octobre, avec ces deux ministres une entrevue qui ne dura pas moins de cinq heures et qui n'aboutit à rien. Necker, tout en tâchant d'être aimable, y gratifia Mirabeau de ces paroles imposantes : « Ma force à moi consiste dans
« la morale; vous avez trop d'esprit pour ne pas sentir un jour
« la nécessité de cet appui : jusqu'à que ce moment soit arrivé,
« il peut convenir au Roi, dans les circonstances actuelles, de
« vous avoir pour ministre, mais il ne se peut pas que nous le
« soyons ensemble [2]. » — Mirabeau eut aussi, à la même époque, des pourparlers avec le garde des sceaux, Mgr Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, qui rêvait peut-être de devenir le chef du ministère renouvelé, et de relever dans sa personne la grande tradition des Richelieu, des Mazarin, des Fleury, singulièrement abaissée par Loménie de Brienne. On trouve mêlés à ces diverses intrigues deux personnages plus ambitieux et plus remuants qu'estimables, avides de jouer à tout prix un rôle, et qui eurent alors et plus tard une part assez considérable d'action et d'influence dans les coulisses : Antoine-Omer Talon et Charles-Louis Huguet, marquis de Semonville.

Ce dernier, né le 9 mars 1759, conseiller à la chambre des enquêtes du Parlement de Paris dès l'âge de dix-neuf ans, était destiné à une longue carrière politique. Il n'était encore, à ce moment, que la doublure du premier. Né d'une vieille et illustre fa-

[1] *Correspondance* précitée, t. I, p. 123 et suiv.
[2] Cf. Loménie, *Les Mirabeau*, t. V, p. 33.

Digitized by Google

mille de l'ancienne magistrature, le 20 janvier 1760, Talon avait été pourvu, en 1777, de l'office d'avocat du Roi au Châtelet, était devenu, en 1781, le collègue de Semonville aux enquêtes du Parlement, et venait de rentrer (16 octobre 1789) au Châtelet, mais avec la haute charge de lieutenant civil, qui équivalait à la première présidence de cette importante juridiction. Il ne visait pas à moins, dans un avenir plus ou moins proche, qu'à la place de garde des sceaux. En attendant qu'il devînt ministre, il s'occupait à se rendre utile à ceux qui l'étaient encore, ou à leur chercher des successeurs. Il aimait à s'ingérer dans les combinaisons en préparation et à servir d'intermédiaire aux hommes influents. Dans la première période des États généraux, il s'était montré zélé partisan de la réaction. Lui et son *alter ego* Semonville s'agitaient au profit du baron de Breteuil, dont ils soutenaient, dans les salons de Paris et dans les conciliabules du Parlement, la candidature au ministère. Ils n'étaient pas les moins fougueux adversaires de Necker, qu'ils parlaient de dénoncer au Parlement comme un criminel d'État, bon à pendre dans les vingt-quatre heures. Quand Necker fut renvoyé, ils avaient déjà changé ou changèrent étrangement d'avis. « Ce furent eux, dit un contemporain, qui semble exagérer ici quelque peu, qui, à la nouvelle de son départ, firent sonner le tocsin, armer Paris, fermer les portes des spectacles et attiser le feu de l'insurrection [1]. » Ils ne tardèrent pas à se montrer de zélés partisans de La Fayette et, quand Mirabeau fut tout à fait devenu un personnage, ils s'intéressèrent très vivement aussi à sa fortune, ils se répandirent en sa faveur en démarches et en consultations mystérieuses, en protestations plus ouvertes de dévouement et d'amitié. Le fait est qu'ils semblent avoir été très bien disposés, selon les cas, à le servir ou à le trahir, et ils étaient d'ailleurs exactement dans la même disposition à l'égard de La Fayette.

La passion impérieuse et l'indomptable ténacité de Mirabeau dans la poursuite du pouvoir et de ses jouissances l'amenèrent enfin à tenter de les emporter d'assaut. C'est dans cette intention qu'il engagea au sein de l'Assemblée ce qu'il a lui-même appelé la « grande bataille » des 6 et 7 novembre 1789, où il dé-

[1] *Mémoires du duc des Cars*, passage cité par Loménie, *Les Mirabeau*, t. V, p. 218, note 2.

Digitized by Google

ployа sa rare habileté politique et son étonnante puissance oratoire. Il n'en subit pas moins un humiliant échec. Ce fut spécialement et presque nommément contre lui que fut dirigée la résolution, d'ailleurs absurde, votée par l'Assemblée comme conclusion de ce célèbre débat, et selon laquelle aucun de ses membres ne pourrait obtenir de place dans le ministère, pendant tout le temps de sa session constituante et législative. Mirabeau fut sans doute très désappointé, très mortifié de ce vote, mais il n'en fut point découragé et chercha une autre voie. Tout en se promettant de faire abroger, un jour ou l'autre, l'exclusion prononcée par l'Assemblée, il tourna de nouveau en ce moment ses regards sur Monsieur, dont il n'ignorait pas l'ambition fort aiguisée, quoique très timide, et il résolut d'essayer de le pousser à la tête du gouvernement, avec la pensée d'être son inspirateur, et de diriger la haute politique sous son nom [1].

A l'époque du 14 juillet, Monsieur avait laissé voir son désir d'être placé par son frère au gouvernail en qualité, sinon de lieutenant général du royaume, du moins de chef des conseils du Roi. Sous une telle dénomination, le poste de premier ministre n'aurait pas été au-dessous de son rang, et il ne le jugeait pas au-dessus de ses facultés. Ce désir, plutôt excité qu'amorti en lui par les événements subséquents, était dans son entourage intime le mobile de projets et d'intrigues diverses; il le conduisit à nouer volontiers, par l'intermédiaire du duc de Lévis, son capitaine des gardes, député à l'Assemblée, et de l'ancien intendant Senac de Meilhan, l'un de ses amis et de ses conseillers, des relations avec Mirabeau, dont, comme nous l'avons dit, il avait goûté les vues, exposées dans le grand mémoire que lui avait communiqué le comte de la Marck. Ces relations devinrent plus étroites et aboutirent presque à une faveur particulière et confidentielle à l'occasion de la terrible affaire du marquis de Favras.

II.

Thomas de Mahy, marquis de Favras [2], était né à Blois, le 26 mars 1744. Voué à l'état militaire, comme presque tous les en-

[1] Cf. Alfred Stern, *Das Leben Mirabeaus*, t. II, p. 128.
[2] Sur l'affaire Favras, cf. le travail publié par M. Alexis de Valon dans la

Digitized by Google

fants de la noblesse de province, surtout dans les familles peu aisées, il avait débuté, à l'âge de onze ans, dans les mousquetaires et fait comme tel ses premières armes dans la campagne de 1761. Il fut ensuite nommé capitaine de dragons. Il fit, dans des circonstances demeurées obscures, un mariage extraordinaire. Il réussit en effet à obtenir du conseil aulique de Vienne, le 21 novembre 1776, une sentence impériale reconnaissant à Mme de Favras la qualité de fille légitime du prince souverain d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, et condamnant ce dernier à lui payer une pension. Dans l'intervalle, il avait reçu la croix de Saint-Louis et, voulant avoir rang à la cour, acquis en 1772 la charge de premier lieutenant des gardes-suisses de Monsieur, grade équivalant à celui de colonel. En attendant l'issue de son procès avec le prince d'Anhalt, le marquis de Favras s'était trouvé fort gêné. Monsieur, s'intéressant à lui, l'aida de sa cassette à subvenir aux frais de l'éducation de son fils. Mais, en 1775, jugeant ses moyens pécuniaires trop inférieurs à sa situation et désirant suivre de près son affaire à Vienne, Favras avait demandé sa mise en disponibilité, quitté la cour et le service. Son esprit actif et inquiet, son imagination aventureuse, qu'il avait nourris de lectures et d'études multiples, se donnèrent alors carrière en projets variés. Il composa des plans de réforme financière ; il essaya de lever une légion pour la conduire en Hollande au service du parti qui combattait la maison d'Orange soutenue par la Prusse [1].

Au mois de juin 1789 on le trouve établi à Versailles dans le voisinage des États généraux. Il essaie de faire adopter par les hommes influents ses vues sur l'organisation administrative du royaume et sur la liquidation de la dette publique. Il ne dissimule point d'ailleurs ses opinions nettement royalistes. Le 5 octobre, il court au château pour prendre part à la défense du Roi

Revue des Deux Mondes du 15 juin 1851 : *La Conspiration du marquis de Favras, d'après des documents nouveaux*, t. X, XXIe année, p. 1091 et suiv. — Il ne nous paraît pas qu'il y ait lieu de tenir compte des prétendus renseignements recueillis sur cette affaire, de la bouche d'un certain abbé Le Duc, par le général baron Thiébault, et consignés par lui dans ses *Mémoires*, t. I, p. 268 et suiv.

[1] Cf. *Histoire de la révolution de 1789*, par Deux amis de la liberté, t. IV, p. 353 et suiv. — *Histoire authentique et suivie de la révolution de France*, t. I, p. 460 et suiv.

Digitized by Google

et de sa famille. Il demande à M. de Saint-Priest l'autorisation, qu'il n'obtient point, de disposer des chevaux des écuries royales pour charger, à la tête des gentilshommes groupés avec lui dans l'Œil-de-Bœuf, et pour disperser les bandes parisiennes. Quoique froidement accueillis, son activité, son dévouement durant cette funeste journée sont, à ce qu'il semble, remarqués de quelques-uns des principaux personnages de la cour, et aussi d'autres personnes moins disposées à en juger favorablement, car Favras, paraît-il, avait déjà été antérieurement signalé comme un des agents du parti contre-révolutionnaire.

Frappé des dangers que court Louis XVI dans la capitale où il a été contraint de fixer sa résidence, l'imagination de Favras s'exalte à cette pensée ; il se constitue le surveillant de l'opinion des faubourgs, des projets et des menées des agitateurs, et fait part aux Tuileries des périls qu'il redoute et des mesures qu'il conçoit pour les conjurer. M. de Luxembourg, capitaine des gardes, touché de son zèle désintéressé, l'encourage et lui remet de la part du Roi quelque argent pour l'aider dans la mission qu'il s'est donnée. En même temps, Monsieur, qui a conservé de cet ancien serviteur la meilleure opinion, confirmée par sa conduite actuelle, songe à l'utiliser comme un agent sûr dans quelqu'un des plans qu'il médite pour la délivrance et le relèvement de la Royauté [1].

Le projet auquel Favras, plus ou moins exactement au courant des intentions du prince, devait prêter son concours actif, est demeuré assez obscur, d'autant plus que les préparatifs en furent seulement ébauchés et qu'il ne paraît pas avoir été pris de résolution positive. On peut penser qu'il consistait dans une combinaison des idées exposées par Mirabeau dans son mémoire avec une autre façon de voir, analogue aux conseils du baron de Breteuil [2]. Peut-être avait-on obtenu pour un projet de ce genre un vague assentiment de la Reine. L'un des principaux ressorts était, ce semble, une sorte de soulèvement militaire des anciens gardes-françaises en sens contraire de celui qui avait amené la révolution de juillet, c'est-à-dire une reconstitution spontanée

[1] Cf. *Deux amis de la liberté*, t. IV, p. 356, 357.

[2] Réfugié à Soleure, en Suisse, depuis la révolution de juillet, le baron de Breteuil continuait à correspondre avec le Roi et avec la Reine, sur l'esprit desquels il avait conservé une grande influence.

Digitized by Google

de l'ancien régiment, réclamant son ancienne situation et ses vieux privilèges, et reprenant son poste auprès du Roi, dont il assurerait et accompagnerait la retraite. C'est du moins ce que l'on entrevoit dans quelques-unes des démarches tentées et des relations nouées par Favras [1], dont les allées et venues et le zèle royaliste n'avaient pas tardé à fixer sur lui l'attention d'une double police, celle de la municipalité parisienne, et la police particulière et personnelle dont La Fayette ne se faisait pas faute de faire usage pour connaître et déjouer les desseins de ses adversaires de droite ou de gauche. Presque depuis le 6 octobre Favras était surveillé de près [2].

L'infortuné avait choisi pour principaux auxiliaires deux aventuriers de bas étage, racoleurs de leur métier, avec l'aide desquels il cherchait à former un petit corps qu'il pourrait, selon le tour que prendraient les événements, conduire en Brabant, pays alors troublé par une révolution bien différente de celle de France, ou mettre à la disposition des projets de Monsieur. Les sieurs Morel et Turcaty n'avaient rien eu de plus pressé, dès la formation du Comité municipal des recherches [3], que de dénoncer leur chef, en amplifiant et noircissant ses demi-confidences. Ils remplirent dès lors auprès de lui le rôle odieux d'agents provocateurs et cherchèrent à l'entraîner dans une conjuration formelle. Morel lui offrit même de se charger, le cas échéant, de le débarrasser de La Fayette. En même temps on persuadait à celui-ci que Monsieur se proposait de le faire assassiner au cours d'une insurrection préparée par ses agents. Un emprunt de deux millions, négocié au profit du prince avec un banquier hollandais nommé Chomel, fournit contre Favras et, à ce que crut La Fayette, contre Monsieur, une présomption suffisante pour frapper un coup de maître. Dans la soirée du 24 décembre, au sortir de chez M. Papillon de la Ferté, trésorier général du comte de

[1] Notamment dans ses entrevues avec le sous-lieutenant Marquier, ancien sergent aux gardes-françaises.

[2] Cf. *Deux amis de la liberté*, p. 358 et suiv. — Joseph Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, t. III, p. 85. — *Mémoires, correspondance et manuscrits du général La Fayette*, t. II, p. 391.

[3] Ce comité avait été institué à la suite du meurtre du boulanger François, commis le 21 octobre 1789 par la populace parisienne. Il avait pour objet de combattre l'anarchie, mais aussi de surveiller les « complots des aristocrates ». Il ne s'attacha guère, cela va sans dire, qu'à cette seconde partie de sa tâche.

Digitized by Google

Provence, Favras fut appréhendé au corps et conduit à l'Hôtel-de-Ville, où fut également menée Mme de Favras, arrêtée à son domicile. Après un premier interrogatoire, ils furent l'un et l'autre écroués à l'Abbaye. On avait saisi sur le prisonnier un billet de Monsieur, probablement relatif à l'emprunt conclu en son nom. La Fayette se rendit au Luxembourg et remit cette lettre au prince, en lui disant qu'elle n'était connue que de lui seul et de Bailly, et qu'ainsi Monsieur ne serait pas compromis. Il était sans aucun doute sincère dans cette démarche et croyait suffisant d'avoir humilié et semoncé le frère du Roi. Aussi doit-on le considérer comme étranger à la manœuvre méchante qui, le 25 décembre, fit distribuer à profusion dans tout Paris un papier imprimé conçu en ces termes : « Le marquis de Favras, place Royale, a été arrêté avec Madame son épouse, la nuit du 24 au 25, pour un plan qu'il avait fait de faire soulever trente mille hommes pour faire assassiner M. de la Fayette et le maire de la ville, et ensuite de nous couper les vivres. Monsieur, frère du Roi, était à la tête. »

Monsieur fut naturellement fort agité à la nouvelle de cette manœuvre, qui commençait à exciter contre lui dans Paris une émotion redoutable. Il tint conseil avec ses amis et envoya le duc de Lévis demander l'appui de Mirabeau. Celui-ci, avec son sang-froid et sa résolution habituels, imagina sur-le-champ un moyen de parer le coup et même d'en tirer parti pour élever le prince à la situation où il désirait alors le voir. Sous son impulsion, Monsieur prit hardiment l'offensive. Il fit à son tour appeler La Fayette et lui dit devant témoins : « Monsieur de la Fayette, on répand dans Paris le billet que voici. Vous avez un grand crédit à Paris, monsieur de la Fayette; je ne doute pas que vous ne mettiez quelque activité à détruire une calomnie dont les méchants disent que vous profitez. J'irai m'en expliquer ce soir à la Commune de Paris; j'espère que vous y serez [1]. » — Le comte de Provence se rendit en effet, le jour même, 26 décembre, à six heures du soir, au sein de l'Assemblée municipale. Il prit place dans un fauteuil préparé pour lui à côté de celui du maire, et prononça le discours suivant, en grande partie rédigé par Mirabeau :

[1] Selon Droz, t. III, p. 87, l'idée de la démarche du prince à l'Hôtel-de-Ville n'aurait pas été due primitivement à Mirabeau, mais c'est lui qui en aurait décidé l'adoption.

Digitized by Google

« Messieurs, je viens au milieu de vous repousser une calomnie atroce. M. de Favras a été arrêté avant-hier par ordre de votre comité des recherches, et l'on répand aujourd'hui avec affectation que j'ai de grandes liaisons avec lui. En ma qualité de citoyen de la ville de Paris, j'ai cru devoir venir vous instruire moi-même des seuls rapports sous lesquels je connais M. de Favras. En 1772, il est entré dans mes gardes-suisses ; il en est sorti en 1775, et je ne lui ai pas parlé depuis cette époque. — Privé depuis plusieurs mois de la jouissance de mes revenus, inquiet sur les paiements considérables que j'ai à faire en janvier, j'ai désiré pouvoir satisfaire à mes engagements sans être à charge au trésor public. J'avais donc formé le projet d'aliéner des contrats ; mais on m'a représenté qu'il serait moins onéreux à mes finances de faire un emprunt. M. de la Châtre m'a indiqué, il y a environ quinze jours, M. de Favras comme pouvant l'effectuer par deux banquiers, MM. Chomel et Sertorius ; en conséquence, j'ai souscrit une obligation de deux millions, somme nécessaire pour acquitter mes engagements du commencement de l'année et pour payer ma maison. Cette affaire étant purement de finances, j'ai chargé mon trésorier de la suivre. Je n'ai point vu M. de Favras, je ne lui ai point écrit et je n'ai eu aucune communication quelconque avec lui [1] ; ce qu'il a fait d'ailleurs m'est parfaitement inconnu. Cependant, j'ai appris hier qu'on distribuait avec profusion dans la capitale un papier conçu en ces termes.... — Vous n'attendez pas de moi sans doute que je m'abaisse jusqu'à me justifier d'un crime aussi lâche. Mais dans un temps où les calomnies les plus absurdes peuvent faire aisément confondre les meilleurs citoyens avec les ennemis de la Révolution, j'ai cru devoir au Roi, à vous et à moi-même d'entrer dans tous les détails que vous venez d'entendre, afin que l'opinion publique ne puisse rester un seul instant incertaine. — Quant à mes opinions personnelles, j'en parlerai avec confiance à mes concitoyens. Depuis le jour où, dans la seconde assemblée des notables, je me déclarai sur la question fondamentale qui divisait alors les esprits [2], je n'ai pas cessé de croire qu'une grande révolution était prête ; que le Roi, par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait pas être avantageuse à la nation sans l'être également au monarque ; enfin, que l'autorité royale était le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'autorité royale. — Que l'on cite une seule de mes actions,

[1] Cette affirmation si catégorique est, il faut le reconnaître, tout à fait sujette à caution. Il est possible pourtant que Monsieur, qui était fort circonspect, n'eût pas eu avec Favras de communication personnelle et directe et que le billet saisi sur le prisonnier eût été adressé à un tiers.

[2] Celle de la double représentation du tiers aux prochains États généraux.

Digitized by Google

un seul de mes discours qui ait démenti ses principes, qui ait montré que dans quelque circonstance où je me sois trouvé placé, le bonheur du Roi, celui du peuple, ait cessé d'être l'unique objet de mes pensées et de mes vœux. Jusque-là, j'ai le droit d'être cru sur ma parole ; je n'ai jamais changé de sentiments ni de principes, et je n'en changerai jamais. »

La Fayette, présent à ce discours, y fit sans aucun doute extérieurement bonne mine. Mais la démarche de Monsieur ne lui était nullement agréable, et il la qualifia même de « grande platitude » dans un entretien avec la Reine. Si Bailly connaissait les sentiments de son collègue, ce fut, il est permis de le croire, une raison de plus pour qu'il fût, lui, très satisfait de cette démarche éclatante. Quoi qu'il en soit, il répondit au prince par quelques phrases de galimathias sentencieux, dans lesquelles il le salua du titre de « premier auteur de l'égalité publique, » pour faire pendant à celui de « restaurateur de la liberté française » qui avait été décerné au Roi, et il lui déclara qu'il avait « ajouté la dignité de la raison à tous les autres titres qui lui méritaient le respect de la nation. » — La Fayette annonça que des poursuites, qui par le fait n'aboutirent point, étaient commencées contre les auteurs du billet mis la veille en circulation. Sur quoi Monsieur, dont l'âme un peu sèche savait, à l'occasion, trouver des phrases *sensibles*, conclut en disant : « Le devoir que je viens de remplir a été pénible pour un cœur vertueux, mais j'en suis bien dédommagé par les sentiments que l'Assemblée vient de me témoigner, et ma bouche ne doit plus s'ouvrir que pour demander la grâce de ceux qui m'ont offensé. » — Alors il se retira. Il fut à son départ, comme il l'avait été à son arrivée, et plusieurs fois pendant la séance, acclamé avec enthousiasme par les représentants de la Commune et par la foule des spectateurs [1].

III.

« Le succès du discours (de Monsieur), écrivait Mirabeau, le soir même, au comte de la Marck [2], a été énorme. S'il sait suivre

[1] Cf. Buchez et Roux, t. IV, p. 44 et suiv. — La Fayette, t. II. p. 392-393. — Loménie, t. V, p. 61 et suiv. — *Correspondance* précitée, t. I, p. 438-439.

[2] M. de la Marck avait quitté Paris, le 15 décembre 1789, pour se rendre

Digitized by Google

cette ligne, il va prendre le plus grand ascendant et être premier ministre par le fait. » — Mais il s'aperçut bientôt qu'il n'avait dans le prince qu'un écolier à la fois fort timide et fort indocile. « L'enfer, écrivait-il dès le surlendemain, a déchaîné toutes les calomnies et leurs charités sur Monsieur et sur tout ce qui lui parait attaché. Au fur et à mesure de ses embarras le ciel ne verse pas sur lui ses bénignes influences. Il a la pureté d'un enfant, mais il en a la faiblesse, et il est extrêmement difficile de lui faire comprendre que s'il se laissait faire seulement vingt-quatre heures, il serait un second duc d'Orléans. Hier, il écrivait à l'Assemblée nationale, pour l'aviser de sa démarche à la Commune, la lettre incluse [1]. Elle fut très bien reçue, et les Lameth et consorts furent assez habilement déjoués dans le débat, malgré la gaucherie du duc de Lévis, qui, avec un esprit délié, fait quelquefois des balourderies [2]. Mais l'intrigue a re-

dans sa terre de Raismes, entre Tournay et Valenciennes, d'où il fit pendant les mois qui suivirent de fréquents voyages dans les Pays-Bas, alors soulevés contre Joseph II.

[1] Voici le texte de cette lettre, dont la minute, de la main de Mirabeau, avait été conservée par M. de la Marck avec les autres papiers qui ont fourni la matière de la publication de M. de Bacourt (t. I, p. 441, note 1) :

« Monsieur le président, la détention de M. de Favras ayant été l'occasion de calomnies où l'on a tâché de m'impliquer, et le Comité de police de la ville se trouvant saisi de cette affaire, j'ai pensé qu'il me convenait de porter à la Commune de Paris une déclaration qui ne laissât aux honnêtes gens aucun des doutes dont on cherchait à les affliger. Je crois devoir maintenant informer de cette demarche l'Assemblée nationale, parce que le frère du Roi doit se préserver même d'un soupçon; parce qu'ensuite l'affaire de M. de Favras, telle qu'on l'annonce, est trop grave pour que l'Assemblée ne s'en occupe pas tôt ou tard, et pour que je ne me permette pas de lui manifester le désir que tous les détails en soient connus. Je vous serai très obligé de lire cette lettre de ma part à l'Assemblée et le discours que je prononçai hier, comme l'exposition fidèle de mes sentiments les plus vrais et les plus profonds. Je vous prie, Monsieur le président, d'être bien persuadé de mon affectueuse estime.

« *P.-S.* Je ferai publier incessamment l'état des paiements que j'ai à faire en janvier et qui ont nécessité la négociation d'emprunt que j'ai autorisé M. de la Ferté à traiter avec M. de Favras. »

[2] Cf. *Journal de Duquesnoy*, 28 décembre 1789; édition de M. de Crèvecœur, t II, p. 220, 221 : « Monsieur.... a envoyé aujourd'hui au président de l'Assemblée le discours qu'il a prononcé à la Commune. On a arrêté que le président écrirait à Monsieur pour lui témoigner la satisfaction de l'Assemblée et que sa lettre et son discours seraient imprimés et insérés dans le procès-verbal.... Le duc de Lévis a proposé ensuite de décréter que, vu l'importance de l'affaire, qui intéresse l'honneur de Monsieur, le Comité des recherches de l'Assemblée se concertât avec celui de la ville pour être à même de faire incessamment un rapport. Plusieurs personnes, mais surtout le chevalier de Lameth et le comte de Mirabeau, ont remarqué qu'il était peu rai-

Digitized by Google

doublé d'activité et d'indifférence de moyens.... Je pourrais vous citer mille traits. On s'en sert pour empêcher Monsieur d'arriver et il n'a pas pu encore s'avouer qu'il fallait forcer la porte. La Reine le cajole et le déjoue; le Roi niaise et s'abstient; Monsieur mollit et ne se réjouit d'un succès même que comme on se félicite d'une bataille gagnée qui nécessite à faire un siège très douteux; enfin, tout cela est infiniment nébuleux. Il n'y a qu'une chose de claire : c'est qu'ils voudraient bien trouver, pour s'en servir, des êtres amphibies qui, avec le talent d'un homme, eussent l'âme d'un laquais. Ce qui les perdra irrémédiablement, c'est d'avoir peur des hommes et de transporter toujours les petites répugnances et les frêles attraits d'un autre ordre de choses dans celui où ce qu'il y a de plus fort ne l'est pas encore assez; où ils seraient très forts eux-mêmes, qu'ils auraient encore besoin, pour l'opinion, de s'entourer de gens forts [1]. »

Au moment où il s'était agi pour Monsieur, par suite de l'arrestation de Favras, de détourner une attaque directe et personnelle, il avait bien pu adopter et suivre la stratégie audacieuse de Mirabeau. Mais dans la conduite, beaucoup moins urgente, de ses projets ou plutôt de ses désirs politiques, son tempérament et son caractère propres avaient naturellement repris le dessus. Sa circonspection, appuyée sur son indolence, ne pouvait s'accommoder d'un assaut donné au pouvoir [2]. Il n'aimait pas à brusquer, à violenter les hommes et les choses, et d'ailleurs, il faut le dire à son honneur, son éducation avait été très religieuse et sa conscience, sans être précisément d'une délicatesse exemplaire, était autrement accessible aux scrupules d'honnêteté et de convenance morale que l'âme effrénée

sonnable de nommer Monsieur dans le décret; que ce prince était certainement le premier citoyen de l'empire, mais que son honneur n'est pas, aux yeux de la loi, plus précieux que l'honneur du dernier citoyen, et l'on a proposé de ne nommer personne. Le duc de Lévis a consenti à retirer le nom de Monsieur de sa motion. On a réclamé la question préalable, et soit que les gens de cour, les prêtres et les personnes de leur bord aient imaginé que Monsieur pouvait être compromis, ce qui certainement serait bien absurde, soit toute autre cause, on a décidé qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. »

[1] *Correspondance* précitée, t. I, p. 439, 440, 441.

[2] Cf. en sens contraire Alfred Stern, ouvrage cité, t. II, p. 128; mais, comme le fait justement observer M. de Loménie, t. V, p. 71-72, le document sur lequel s'appuie M. Stern, après Louis Blanc, n'offre pas de suffisantes garanties d'authenticité.

Digitized by Google

de Mirabeau. C'est ce que celui-ci appelait avec un dédain mêlé de quelque admiration la « pureté » et la « faiblesse » d'un enfant. Monsieur aurait voulu régner sous le nom de son frère, mais sans être obligé d'arracher quasi de force, surtout avec l'aide du parti révolutionnaire, le consentement du Roi à cette sorte de mise en tutelle. Il n'ignorait pas d'ailleurs que, en dépit de son irrésolution et de sa faiblesse, Louis XVI, sur ce point délicat, avait hérité des traditions ombrageuses de Louis XV et de Louis XIV, et que, s'il gouvernait peu, il lui répugnerait fort d'être publiquement gouverné, surtout par un prince de sa maison. De plus l'énergie de la Reine, très défiante à son endroit, lui imposait. Ce ne fut donc qu'avec beaucoup de précaution et de prudence qu'il tenta les démarches à lui suggérées par son nouveau conseiller, et elles ne reçurent pas aux Tuileries un accueil très encourageant. « La Reine, écrivait Mirabeau le 31 décembre, traite Monsieur comme un petit poulet qu'on aime bien à caresser à travers les barreaux d'une mue, mais que l'on se garde d'en laisser sortir, et lui se laisse traiter ainsi; et le duc de Lévis, qui a voulu brusquer l'aventure, s'est fait refuser une audience [1]. » Cependant, aiguillonné par l'impatience de son instigateur, Monsieur se décida, dans les premiers jours du mois de janvier 1790, à poser formellement la question devant le Roi, auquel il remit un mémoire composé à cet effet par Mirabeau.

L'auteur y expose que dans l'état présent des affaires, les Français forment quatre partis. Il y a « ceux qui veulent la Révolution, sans bornes et sans mesure, faute d'instruction et de principes; — ceux qui, sans bonne foi comme sans esprit, croient ou feignent de croire au rétablissement de l'ancien système; — ceux qui ne voulaient pas de révolution, mais qui aujourd'hui comprennent qu'elle est faite, et veulent de bonne foi la circonscrire et la consolider; — ceux enfin qui ont toujours voulu la Révolution, mais sans être envieux du temps, et en désirant de la mesure, des gradations et une hiérarchie, pour l'intérêt même de la liberté. — Cette dernière classe gouvernera à la fin les opinions et les affaires; du moins si la décomposition générale ne range pas ses vœux et ses projets parmi les nom-

[1] *Correspondance* précitée, t. I, p. 442.

Digitized by Google

breux rêves des gens de bien. Cette classe peut aisément se coalitionner avec la précédente; mais il n'existe pas de point central.

« Tous les liens de l'opinion sont dissous; elle ne sait plus où se rallier. Les excès des ministres ont travaillé si longtemps à démonarchiser les Français qu'ils y sont parvenus. Pour pallier tous les manques de respect, toutes les indécences de l'indiscipline, toutes les orgies de la licence, on isole de la cause de l'autorité royale l'individu (c'est-à-dire la *personne*) du monarque, et, au moyen de cette fiction, l'autorité royale et la monarchie avec elle sont en péril, et le Roi lui-même n'est pas en sûreté; du moins en tant que les complots des factieux ou de leurs amis, d'une part, l'emportement puéril et l'ignorance du parti aristocratique, de l'autre, et enfin l'inexpérience indocile de l'Assemblée, peuvent compromettre cette précieuse sûreté dans des circonstances si difficiles et au sein d'une capitale oisive, misérable et enivrée d'une sorte de fanatisme.

« Mais, dans toute société où il y a des restes d'organisation, on trouve toujours une grande ressource; c'est que les gens qui ont quelque chose à perdre ou à conserver sont de beaucoup les plus nombreux. Cette ressource a chez nous un puissant auxiliaire; c'est notre mobilité prodigieuse, mère de cette impatience corrosive qui fait que jusqu'ici il n'y a eu en France ni mal ni bien durable; disposition toute particulière à notre nation, qui ne changera que par la lente influence de l'instruction et d'un bon système d'éducation publique.

« Profitons de l'inquiétude des honnêtes gens et de l'amour des nouveautés. On se sépare du Roi, parce que l'on voit qu'il s'abandonne lui-même, que ses ministres ne pensent qu'à eux et à échapper comme ils pourront à l'agonie générale sans mort violente, et que l'autorité royale, trop faible pour lutter contre l'anarchie, paraît la favoriser pour se ressaisir d'une plénitude de prétentions et de prérogatives qu'on sent très bien qu'elle ne recouvrera jamais.

« Que le Roi s'annonce de bonne foi pour adhérer à la Révolution, à la seule condition d'en être le chef et le modérateur; qu'il oppose à l'égoïsme de ses ministres un représentant de sa famille dispersée, qui ne soit pas lui, parce que son métier de roi est et doit être exclusif de l'esprit de famille, mais qui soit tout à la fois la caution de cette famille et en quelque sorte son otage, et l'organe non ministériel du chef de la nation : aussitôt on verra la confiance ou du moins l'espoir renaître, le goût de la monarchie reparaître, et les partis qui veulent de bonne foi que l'empire français ne se décompose pas ou ne devienne pas, pour un demi-siècle, l'arène des jeux san-

Digitized by Google

glants de quelques ambitieux subalternes ou de quelques démagogues insensés, se rallier autour d'un Bourbon devenu le conseil du Roi et le chef des amis de l'autorité royale, régler et subjuguer l'opinion et dompter les factieux. Le choix de ce Bourbon est indiqué, non seulement par la nature, mais par la nécessité des choses, puisque tous les princes du sang, excepté un seul, sont en conspiration réelle ou présumée, et regardés comme les ennemis de la nation, si universellement qu'il est douteux qu'ils puissent être sauvés par l'avènement de Monsieur, mais qu'il est certain qu'ils ne peuvent l'être que par là.

« Pour peu que cet avènement tarde, il ne paraîtra plus qu'une intrigue; tandis que lié à l'événement où Monsieur a eu le courage de placer, dans un discours populaire, le Roi à la tête de la Révolution, il aurait l'incalculable avantage d'être l'adhésion du Roi, et, en réchauffant toutes ses ressources dans l'opinion, les seules sur lesquelles il puisse compter, de lui préparer les moyens de renouveler sans secousse et sans difficulté son conseil, qui n'est aujourd'hui que le plus embarrassant de ses bagages et la première maladie de l'État [1]. »

L'intelligence de Louis XVI, plus susceptible qu'on ne le croyait de culture politique, mais participant malheureusement aux défaillances de sa volonté, ne pouvait manquer d'être frappée des considérations développées dans ce mémoire. Elles ne le convainquirent nullement de la nécessité de confier à Monsieur les rênes du gouvernement, mais elles lui inspirèrent la pensée de profiter, moyennant salaire, des lumières et de l'influence de Mirabeau. Un projet de convention fut même jeté sur le papier. La minute en était de la main du comte de Provence. Elle était conçue en ces termes : « Le Roi donne à M. de Mirabeau la promesse d'une ambassade; cette promesse sera annoncée par Monsieur lui-même à M. de Mirabeau. Le Roi fera sur-le-champ, en attendant l'effet de cette promesse, un traitement particulier à M. de Mirabeau de 50,000 livres par mois, lequel durera au moins quatre mois. — M. de Mirabeau s'engage à aider le Roi de ses lumières, de ses forces et de son éloquence, dans ce que Monsieur jugera utile au bien de l'État et à l'intérêt du Roi, deux choses que les bons citoyens regardent

[1] *Mémoires, correspondance et manuscrits du général La Fayette*, t. II, p. 494 et suiv.

Digitized by Google

sans contredit comme inséparables; et dans le cas où M. de Mirabeau ne serait pas convaincu de la solidité des raisons qui pourraient lui être données, il s'abstiendra de parler sur cet objet [1]. » — Toutefois, cette négociation n'aboutit point et le projet n'eut aucune suite. Mirabeau exhala en termes de plus en plus violents, dans ses lettres au comte de la Marck, l'amertume de ses déceptions. « Toujours réduit à conseiller, ne pouvant jamais agir, j'aurai probablement le sort de Cassandre. Je prédirai toujours vrai et ne serai jamais cru » (10 janvier). — « Les Tuileries et le Luxembourg se vainquent tour à tour en poltronnerie, en insouciance et en versatilité » (20 janvier). — « Du côté de la cour, oh! quelles balles de coton! quels tâtonnements! quelle pusillanimité! quelle insouciance! quel assemblage grotesque de vieilles idées et de nouveaux projets, de petites répugnances et de désirs d'enfants, de volontés et de *nolontés!* — Ce qui est au-dessous de tout, c'est Monsieur. Imaginez qu'on avait été jusqu'à lui donner de tels moyens d'argent, que si votre valet de chambre avait à les offrir, il entrerait au Conseil pour peu qu'il le voulût, et ce Monsieur n'y entrera probablement pas.... Cela est déplorable. Et, quand ils n'ont suivi aucun de mes conseils, profité d'aucune de mes conquêtes, mis à profit aucune de mes opérations, ils se lamentent, disent que je n'ai rien changé à leur position, qu'on ne peut pas trop compter sur moi, et le tout, parce que je ne me perds pas de gaieté de cœur pour soutenir des avis, des choses et des hommes dont le succès les perdrait infailliblement » (27 janvier) [2]. — Si l'on ne peut douter qu'il n'y ait quelque fondement dans ces plaintes et dans ces reproches, on ne peut pas non plus considérer comme un des points fâcheux de la carrière du comte de Provence d'avoir résisté aux tentations de son dangereux conseiller, d'avoir refusé d'abandonner la direction de sa conduite et de sa conscience de prince au machiavélisme étincelant, mais impudent, de Mirabeau.

[1] *Mémoires*, etc., *du général La Fayette*, t. II, p. 496, 497. — Cf. Loménie, t. V, p. 76-78.
[2] *Correspondance* précitée, t. I, p. 449, 456, 460.

Digitized by Google

IV.

Un point plus noir, quoique la responsabilité n'en soit pas encore parfaitement établie, c'est le sort auquel fut abandonné le malheureux Favras. Sur la dénonciation du procureur-syndic de la Commune de Paris, une instruction fut commencée contre lui par le Châtelet, et il fut transféré dans la prison de ce tribunal. Saisi de l'affaire en sa qualité récente de juridiction spéciale pour les crimes de lèse-nation, le Châtelet devait en connaître toutes chambres réunies, et la direction supérieure de la procédure appartenait à son premier président, le lieutenant civil Talon, dont nous connaissons le caractère. Le procès ne prit point d'abord pour l'accusé une mauvaise tournure. L'accusation ne reposait en réalité que sur les témoignages de Morel et de Turcaty, récusables à cause de leur qualité de dénonciateurs, et dont les dépositions présentaient des absurdités et des contradictions manifestes. Elle ne réussit à produire aucune preuve solidement juridique. D'autre part, l'accusé se défendait admirablement. « Jamais, disent les *deux amis de la liberté* [1], on ne déploya plus de force d'âme, de vigueur de caractère, de courage d'esprit et de vraie noblesse que cet accusé dans sa défense. C'était Socrate devant ses juges, et ce nom qu'on lui donna depuis par une dérision cruelle, il le mérita vraiment par sa fermeté inébranlable, la justesse et la décence de ses réponses. Toujours calme et tranquille, il se montra dans cette attitude fière qui convient à l'innocence, répondit à ses accusateurs avec dignité, les réfuta sans emportement et parla aux juges avec le respect que tout citoyen doit aux ministres de la loi. »

Peu sympathique à une révolution qui menaçait, avec toutes les institutions de l'ancienne France, sa vieille organisation judiciaire et sa magistrature traditionnelle, le Châtelet ne pouvait être de lui-même mal disposé pour Favras. Mais il fut travaillé par diverses intrigues et soumis de plus à une violente contrainte extérieure.

Trop généreux pour souhaiter formellement la mort de l'ac-

[1] T. IV, p. 391.

Digitized by Google

cusé, La Fayette ne pouvait pas non plus désirer son acquittement pur et simple. Il croyait à l'existence réelle d'un complot dirigé par Monsieur, et où l'on avait fait bon marché de sa personne. Il voulait d'ailleurs contrecarrer les efforts de Mirabeau pour mettre le prince à la tête du gouvernement, au détriment de sa propre influence à lui, La Fayette. Or, Talon, qui se donnait alors pour l'ami dévoué de ce dernier, dut chercher à se ménager sa confiance, tout en faisant montre de son zèle à couvrir la personne de Monsieur et les intérêts du Roi. La Fayette fut encore irrité par un petit essai de soulèvement de la garde soldée, d'origine mal définie, qui se produisit aux Champs-Élysées dans les premiers jours de janvier, et qu'il réprima d'ailleurs aisément [1].

D'autre part, les meneurs démagogiques des faubourgs, toujours prêts à saisir l'occasion de nouveaux tumultes; désireux d'ailleurs d'effrayer la cour et de terrifier les auteurs de projets contraires à leur domination et à leurs espérances, excitèrent la populace parisienne, avide par elle-même de soupçons et de supplices. Sur le bruit que Favras allait être relâché; sur la nouvelle, plus exacte, que la procédure suivie contre le baron de Bezenval [2] allait être terminée par un acquittement, le Châtelet fut entouré par une foule furieuse, que l'on ne put contenir que par un grand déploiement de force militaire. Les abords du tribunal retentissaient d'imprécations et de menaces contre les juges. L'audience elle-même fut troublée par des manifestations factieuses [3].

D'autre part encore, les magistrats, à défaut de preuves positives, acquirent, ce semble, par des voies extrajudiciaires, la conviction morale de l'existence d'un plan contre-révolutionnaire, réellement ébauché sous les auspices de Monsieur, et dont Favras était l'un des instruments. La connaissance de ce projet, que la plupart d'entre eux auraient d'ailleurs été enchantés de voir réussir, offrit à la conscience d'un trop grand nombre la base ou le prétexte professionnel de la capitulation que la peur et l'intrigue leur imposaient. Ils conçurent un moment la pensée de gagner du temps en adoptant la solution

[1] Cf. *Mémoires*, etc., *du général La Fayette*, t. II, p. 379, 392.
[2] Cf. *Les Débuts de la Révolution*, p. 195 et suiv.
[3] Cf. *Deux amis de la liberté*, t. IV, p. 380 et suiv.

Digitized by Google

qu'aurait, à ce qu'il semble, préférée La Fayette. « Ce La Fayette devient très nébuleux, écrivait Mirabeau, le 27 janvier. Favras va être jugé *par un plus amplement informé d'un an, tenant prison* [1]. Vous voyez que c'est là toujours tenir la vipère en activité pour menacer incessamment de son dard [2]. » Mais le grondement de l'émeute les dissuada de ce tempérament trop fin. Ils hésitaient pourtant, et s'y reprirent à deux fois pour sacrifier la victime.

La conclusion de l'affaire avait été fixée au samedi 30 janvier. De sérieuses précautions militaires avaient été prises. Dans la grande salle d'audience du Châtelet, quarante conseillers siégeaient, rangés en cercle au haut de la salle. Le lieutenant civil était au milieu d'eux, sous un dais : un tableau du Christ crucifié derrière lui; en face, à l'autre extrémité, le portrait du Roi. Le rapport général du procès, commencé à neuf heures et demie du matin, ne finit que vers les trois heures. Le procureur du Roi se leva alors, récapitula les faits de la cause et donna ses conclusions. Il était, dit-on, pâle et tremblant; il hésitait, bégayait. Mais il n'en requit pas moins que l'accusé fût déclaré coupable, condamné à faire amende honorable devant la principale porte de Notre-Dame, et ensuite pendu en place de Grève à une potence de quarante pieds de hauteur. Le lieutenant civil donna l'ordre d'amener l'accusé. Le public, dans la salle, saisi d'émotion, osait à peine respirer. Thomas de Mahy comparut avec une fermeté tranquille, sa toilette faite avec soin, sa

[1] C'est-à-dire : l'affaire va être renvoyée à un an pour plus ample information, l'accusé demeurant cependant en prison.

[2] *Correspondance* précitée, t. I, p. 459. Il avait écrit le 10 janvier au même correspondant, le comte de la Marck (*ibid.*, p. 448, 449) : « Ce dont je puis vous être caution, c'est que le duc de Lévis et ses adhérents, vaillent que vaillent, sont à vous. Je ne dis pas qu'un homme sage puisse confier une grande cargaison à un bâtiment si frêle. Deux coups de mer peuvent l'assaillir encore : un complot d'aristocratie, qui ne lui a pas pardonné sa démarche à la Commune, et qui voudrait lui massacrer Favras pour l'impliquer; — un accès de frénésie du parti populaire qui va nous faire passer La Fayette pour empoisonné (car il paraît que nous sommes à la dernière scène de ce drame plus ou moins filé). Si Monsieur n'est pas du Conseil auparavant et qu'il n'ait pas annoncé un système par une de ces démarches qui en imposent, au moins par l'attente, il peut être très sérieusement compromis. Que voulez-vous que j'y fasse? » — Il ne faut pas oublier que Mirabeau attribuait volontiers à ses adversaires, *aristocratiques* ou *populaires*, ses habitudes de machiavélisme sans scrupule. Il fait allusion, ce semble, dans cette lettre, à des bruits d'attentat contre la vie de La Fayette qui couraient en ce moment.

Digitized by Google

croix de Saint-Louis sur la poitrine, la tête poudrée à blanc et si bien peignée qu'un cheveu ne passait pas l'autre. Il subit un nouvel et long interrogatoire sur toutes les charges et articles du procès. Il répondit à tout avec la plus grande présence d'esprit, et continua d'opposer à l'accusation une dénégation formelle. Me Thilorier, son avocat, connu d'ailleurs pour ses opinions fort avancées, le défendit avec beaucoup de zèle et d'éloquence, et prit même vivement à partie le ministère public, qu'il taxa de barbarie et de pusillanimité. Entre cinq et six heures, le tribunal se retira dans la chambre du conseil, d'où il ne ressortit que vers deux heures du matin. Vingt-huit voix seulement se résolurent à suivre les terribles conclusions du procureur du Roi [1]. Suivant les dispositions récemment décrétées pour les sentences de peine capitale, c'était une majorité insuffisante. Sur l'avis du lieutenant civil, le tribunal décida de se borner à un jugement préparatoire. Il rejeta, si bien fondée qu'elle parût être, la récusation proposée par Favras contre les témoignages de Morel et de Turcaty; il rejeta également une requête présentée par l'accusé pour être admis à produire un certain nombre de faits justificatifs. Il ordonna pourtant l'audition de quelques nouveaux témoins et ajourna la sentence définitive. Après le prononcé de ce jugement, le lieutenant civil, faisant droit à la plainte du procureur du Roi, qui avait eu, à l'issue de l'audience, une vive altercation avec Me Thilorier, ajouta les paroles suivantes : « La Cour a entendu avec beaucoup de peine les per-« sonnalités que le défenseur de l'accusé s'est permises contre « le magistrat chargé du ministère public ; elle lui enjoint d'être « plus circonspect à l'avenir [2]. »

Le supplément officiel d'instruction fut plutôt favorable au prévenu, mais il n'en fut pas de même des circonstances publiques ou des conjonctures secrètes. La fermentation et les clameurs démagogiques redoublèrent. Les dispositions du tribunal, à en juger d'après le délibéré du 30 janvier, n'étaient pas bonnes. « Favras est jugé, il sera pendu, » écrivait, le 31, avec

[1] Tel est le chiffre donné par l'*Histoire authentique*, t. I, p. 472, 473. — Duquesnoy dit dans son *Journal* à la date du 1er février : « Il y avait 41 juges; 26 opinaient à la mort, 14 à un plus amplement informé. » Édition de M. de Crèvecœur, t. II, p. 342.

[2] Cf. *Deux amis de la liberté*, t. IV, p. 392 et suiv.

Digitized by Google

une parfaite désinvolture, Mirabeau au comte de la Marck [1]. Vers le milieu de février, Favras lui-même, à ce qu'il semble, se jugea perdu et essaya d'une suprême ressource. Il fit demander le lieutenant civil et eut avec lui dans sa prison un entretien au sujet duquel Joseph Droz a enregistré en ces termes un témoignage qu'il considère comme d'un grand poids : « Un homme qu'il ne m'est pas permis de nommer a laissé des renseignements précieux sur plusieurs événements de la Révolution qu'il a bien connus ; et je vais donner le fragment le plus important du récit qu'on pourrait appeler sa déposition sur l'affaire de Favras. Absent de Paris pendant le procès, à son retour, il s'empressa de voir le lieutenant civil du Châtelet, Talon, avec lequel il était intimement lié, et lui demanda la vérité sur ce qui venait de se passer. Pour première réponse, Talon lui présenta un manuscrit. » — Ici Droz fait commencer la citation textuelle du témoignage qu'il rapporte. — « Quatre grandes feuilles de papier à ministre, chargées de l'écriture de Favras et signées par lui. — Aveu sans réserve, détails donnés sur la coopération personnelle de Monsieur, sur ses instructions directes. — Elles ne suffisaient point à Favras, il exige la participation de la Reine. — Des difficultés s'opposent à l'entrevue ; mais il est convenu que la Reine viendra se promener tel jour, à telle heure, sur la terrasse du bord de l'eau, et que là, en passant devant Favras qui se tiendra à distance, elle prononcera telles paroles, qu'elle fera entrer dans la conversation, et qui sont d'avance promises à Favras. Voilà ce que j'ai vu, lu et relu dix fois, toujours avec le même étonnement du parti audacieux adopté par Talon et de son résultat. — Un message de Favras mande le lieutenant civil dans la prison, pour une conférence secrète, deux jours avant le prononcé du jugement. — « Monsieur, lui dit Favras, je vais être condamné, c'est pour moi « l'évidence ; mais je ne veux point mourir, ou du moins mourir « seul, si on refuse ma grâce à mes révélations. — Veuillez en « prendre connaissance par la lecture de cet écrit et en donner

[1] *Correspondance* précitée, t. I, p. 463. — Cité comme témoin dans le supplément d'instruction, Mirabeau fit, au commencement de février, une déposition tout à fait insignifiante. Au moment où il allait se retirer, Favras lui dit avec politesse « qu'il était fâché que Morel et Turcaty eussent compromis son nom dans leurs dépositions. » — Mirabeau répondit « que c'était un tour de ses ennemis dont il se souciait peu. » Cf. Loménie, t. V, p. 66, 67.

Digitized by Google

« communication tant au gouvernement qu'au tribunal. » — Talon, stupéfié par ce peu de paroles, envisage l'affreuse vérité, et, sans répondre un seul mot au prisonnier, plus agité que celui-ci, cherche à se remettre de son trouble, pendant le temps employé à la lecture à voix basse d'une pièce aussi longue, dont l'écriture très ferme et sans rature donnait au lecteur plus de facilité que n'en eût désiré le magistrat. — Parvenu à la signature, force est d'entrer en explications sur les volontés longtemps inébranlables de Favras et sur leur résultat. — « Vous « repoussez la mort (lui dit Talon) et vous y courez, avec cette « différence que celle sur l'échafaud, à l'aide de cet écrit confié « uniquement à ma loyauté, est glorieuse pour vous, infailli- « blement utile à votre famille, tandis que l'autre mort, infâme, « cruelle peut-être, aussi inévitable que la première, déshonore « le dernier de vos descendants. Pensez-vous que mille bras « vengeurs ne se lèveront point, dans toute l'Europe, pour vous « punir d'avoir dirigé sur la tête de Monsieur et sur celle de la « Reine le glaive qui menaçait la vôtre? D'effroyables cala- « mités les suivront dans l'abîme où vous allez les jeter : il n'y « aura pas pour vous ni pour les vôtres assez de honte et de « violences particulières, consacrées à l'expiation impossible « d'une si horrible délation. — Vous êtes pieux, monsieur de « Favras, acceptez la palme du martyre; les cieux vous sont « ouverts. La terre.... elle sera légère pour vos enfants. — Mon- « sieur devra la vie à votre silence, et si, dans d'autres temps, « il hésite à remplir ses devoirs envers votre famille, j'ai son « honneur dans les mains. » — De tels raisonnements, présentés sous toutes les formes, dans la discussion la plus chaude, entre les supplications du juge et les menaces du condamné, n'étaient certes ni sans force ni sans vérité. Après trois heures de combat, de paroles d'honneur échangées, Favras céda, et Talon se retira, emportant son écrit et son engagement de garder le silence [1]. »

Il est à peu près certain que l'auteur du récit communiqué à Droz n'est autre que Semonville, l'*alter ego* de Talon dans ses manigances et ses intrigues ambitieuses. De là résulte pour ce témoignage une réelle valeur; mais, en même temps, eu égard

[1] Droz, t. III, p. 88 et suiv.

Digitized by Google

au caractère du témoin, le devoir pour la critique de ne l'admettre que sous réserves. Le fond nous en paraît vrai, mais il a été, croyons-nous, surchargé et brodé par le narrateur [1]. Ce qui est incontestable, c'est que Talon tenait de Favras un papier secret, contenant certains aveux, dont son possesseur ne négligeait pas de se prévaloir et qui obligeait de le ménager [2]. Ce qui n'est pas impossible, c'est que les aveux dont il s'agit, communiqués à titre confidentiel par le lieutenant civil à ses collègues du Châtelet, aient achevé de former, au détriment de l'ac-

[1] Comme l'a remarqué M. de Valon, l'expédient dont la Reine aurait fait usage pour faire connaître son assentiment au projet de Favras, selon le récit reproduit par Droz, semble une réminiscence de l'un des incidents de l'affaire du collier.

[2] Cela est mis hors de doute par les deux passages suivants de la correspondance du comte de la Marck publiée par M. de Bacourt. L'un figure dans une lettre adressée par M. de la Marck à la Reine au mois de décembre 1790 (*Correspondance* précitée, t. II, p. 515) : « J'ai vu plusieurs fois M. Talon, et chaque fois il est entré dans des détails qui ne me permettent pas de douter qu'il voulait me témoigner une confiance illimitée. Il m'a montré l'original d'un écrit important dont je ne parlerai point ici d'une manière plus étendue, parce que je suppose que la Reine en a eu connaissance par M. de Mercy, avec qui j'ai lieu de croire que M. Talon communiquait par l'entremise de M. de Bougainville. Il est évident pour moi que la partie de cet écrit qui pourrait compromettre Votre Majesté n'est que le résultat d'une perfide machination; mais il n'est pas moins certain que cette pièce, qui a une sorte d'authenticité, mérite une grande attention dans les circonstances actuelles. Je prendrai un jour la liberté d'en causer avec la Reine et de lui proposer quelques moyens très simples et très faciles d'effacer promptement toute trace incommode de cet écrit. M. Talon tire une certaine force de la possession de cet écrit et ne manque pas d'estimer très haut le service qu'il a rendu en le conservant secret. On ne peut nier que ce ne soit un homme à ménager, et j'engagerais à le gagner, même quand il n'y aurait que le silence à obtenir de cet homme. » — L'autre passage se trouve dans une lettre de M. de la Marck au comte de Mercy-Argenteau en date du 30 décembre de la même année (*ibid.*, p. 529) : « .... Une autre raison assez puissante devait décider à ménager M. T.... Il est dépositaire de ce papier de Favras, que l'échafaud même n'a pu arracher à la faiblesse de celui-ci : j'ai vu ce papier en original; ce n'est presque rien, et cependant on doit tenir compte du service qu'a rendu celui qui l'a gardé secret. Dans un temps de révolution, où l'animosité cherche bien moins des preuves que des prétextes, je ne sais pas si les simples trigauderies d'un tiers ne suffiraient pas pour compromettre la vertu la plus pure. Il fallait donc gagner M. T. pour obtenir l'anéantissement de cette pièce. » — Cf. la *cinquième note de Mirabeau pour la cour*, 28 juin 1790, dans la même *correspondance*, t. II, p. 64. — Droz (t. II, p. 92) nous donne sur la destinée ultérieure de ce papier secret les indications suivantes : « Talon garda la déclaration qui lui avait été confiée. Napoléon, dans les derniers mois de son règne, apprit l'existence de ce papier accusateur de Monsieur; il voulut s'en rendre possesseur et ne put y parvenir. J'ai ouï assurer qu'après la Restauration, Mme du Cayla, fille de Talon, se présenta aux Tuileries et remit ce papier dans les mains de Louis XVIII. » — Cf. *Mémoires*, etc., *du général La Fayette*, t. II, p. 395.

Digitized by Google

cusé, la conviction de fait et la conscience technique de la majorité du tribunal.

Le 18 février eut lieu l'audience dernière et définitive. Dès le matin une foule immense s'était répandue autour du Châtelet, inondant la place et les rues y aboutissantes. De temps à autre d'effroyables clameurs s'élevaient du sein de cette multitude : « Mort à Favras ! L'aristocrate à la lanterme ! Le traitre ou ses juges ! » La Fayette avait mis sur pied des forces imposantes. Il avait déclaré répondre de la sûreté du tribunal et de l'accusé et de l'exécution de la sentence, quelle qu'elle fût. Un nouveau rapport général, qui ne dura pas moins de cinq heures, fut présenté par le conseiller Jean-Nicolas Quatremère, issu d'une de ces familles de haute bourgeoisie parisienne où se transmettaient de génération en génération, avec des qualités respectables et parfois d'admirables vertus [1], les funestes idées de Saint-Cyran et de Quesnel. Le procureur du Roi, M. de Brunville, persista dans ses conclusions. L'accusé, introduit et interrogé, persista dans ses dénégations. Il y ajouta, relativement au refus d'admettre ses faits justificatifs, des protestations dont il demanda et reçut acte du tribunal; puis il se retira. Me Thilorier plaida, pour la seconde fois, avec une véhémence indignée. Après lui, le baron de Cormeré, frère du marquis de Favras, comme lui tête active et entreprenante, prit la parole et défendit l'accusé de son mieux. Les débats clos, les juges délibérèrent pendant six heures. Vingt-huit voix encore se prononcèrent dans le sens du ministère public, sept contre; il y avait deux conseillers absents, et trois autres se récusèrent. La majorité, cette fois, était suffisante [2]. La cour rentra en séance au milieu de la nuit. Les juges, épuisés de fatigue, montraient leurs pâles visages à la lueur des quinquets fumeux. En présence de l'auditoire suspendu à ses lèvres, en présence de Mme de Cormeré et de

[1] Anne-Charlotte Bourjot, mère du conseiller Quatremère, dit Quatremère de Roissy, femme de Nicolas-Étienne Quatremère, marchand de draps à Paris, anobli par Louis XVI en 1780, était, quant à ses œuvres charitables, une chrétienne du genre des Chantal, des Le Gras et des Miramion. Elle mourut le 16 mars 1790.

[2] Cf. *Journal de Duquesnoy*, 19 février 1790, t. II, p. 404 : « M. de Favras a été jugé hier à onze heures et demie du soir ; de 38 juges, 32 ont opiné à la mort; les 6 autres croyaient bien le crime prouvé, mais estimaient la peine trop sévère. »

Digitized by Google

Mmes de Chintenay, belles-sœurs de l'accusé, absent selon la coutume, toutes deux étouffant leurs sanglots avec leurs mouchoirs, le lieutenant civil Talon donna lecture de la sentence. Thomas de Mahy, marquis de Favras, était déclaré atteint et convaincu de complot contre la sûreté de l'État, avec projet d'assassinat contre plusieurs de ses personnages principaux, et, pour réparation, condamné à faire amende honorable devant Notre-Dame, nu-pieds, nu-tête, en chemise, la corde au cou, une torche ardente à la main, et à être ensuite conduit dans un tombereau à la place de Grève pour y être « pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive. » D'après la jurisprudence de l'ancien régime en pareille matière, l'exécution devait avoir lieu dans les vingt-quatre heures.

V.

Le lendemain 19 février, vers onze heures du matin, on vint chercher dans sa chambre Favras, encore ignorant de son sort. Il descendit, et entre les deux guichets de la prison, on lui demanda sa croix de Saint-Louis. Il en avait seulement le ruban ponceau à la boutonnière. Il refusa de le remettre à l'huissier et le donna à un sergent-major de la garde nationale qui accompagnait celui-ci. On le conduisit, selon l'usage, dans la chambre de la question, pour entendre la lecture de sa sentence, qui lui fut faite par le greffier en présence du conseiller rapporteur. Il entendit cette lecture avec beaucoup de calme et l'interrompit seulement deux ou trois fois pour protester de son innocence, notamment en ce qui concernait les projets d'assassinat. « Pour qui me prend-on? » dit-il. Toutefois, il laissa paraître quelque émotion quand le bourreau et ses valets se mirent en devoir de le garrotter, mais enfin il se laissa lier les mains sans résistance. Très ému, M. Quatremère lui dit avec une sorte de naïveté janséniste : « Monsieur, votre vie est un sacrifice que vous devez à la « tranquillité et à la liberté publique ; je n'ai d'autres consolations « à vous donner que celles que vous offre la religion, je vous in- « vite à en profiter. » Favras parut un peu irrité de cette façon de comprendre et d'appliquer, aux dépens d'autrui, le conseil évangélique de l'immolation et du sacrifice. « Ma grande consolation, dit-il, est dans mon innocence. » Il refusa, non sans quelque vi-

Digitized by Google

vacité méfiante, le confesseur que lui proposait M. Quatremère [1] et demanda le curé de l'église Saint-Paul, dont il était le paroissien, et avec lequel il resta enfermé pendant plusieurs heures.

A trois heures de l'après-midi, les portes du Châtelet s'ouvrirent et le funèbre cortège se mit en marche vers le lieu du supplice. Favras était lié sur un tombereau découvert, attelé d'un petit cheval blanc et conduit par un homme en blouse. Le curé de Saint-Paul l'accompagnait. Le condamné avait les pieds et la tête nus, les cheveux dénoués et pendant sur ses épaules. Il était vêtu d'une chemise blanche passée par-dessus ses habits, avec un double écriteau portant ces mots devant et derrière : CONSPIRATEUR CONTRE L'ÉTAT. A côté de lui fumait une torche ardente ; le bourreau était derrière. La garde nationale formait sur son passage une haie serrée qui contenait la foule. A la sortie du Châtelet, puis sur le pont Notre-Dame, d'odieux battements de mains se firent entendre. Favras ne parut point s'en émouvoir. S'inclinant vers le curé de Saint-Paul, il s'entretenait avec lui d'un air tranquille. La place du parvis Notre-Dame, ainsi que les fenêtres des maisons environnantes, étaient encombrées de spectateurs. Devant la cathédrale plusieurs bataillons formaient un grand carré dont le centre était vide. Favras descendit du tombereau d'un pas ferme, prit la torche d'une main, de l'autre l'arrêt de condamnation, et, au moment de s'agenouiller, adressa ces paroles au peuple : « Écoutez, peuple, écoutez ce que je vais « vous lire. Cette sentence n'est point fondée ; en la lisant, je « ne fais qu'obéir à la justice des hommes. Aussi vrai que je « vais paraître devant Dieu, je suis innocent [2]. »

Après l'amende honorable, comme il fut remonté dans le tombereau qui se dirigeait vers la place de Grève, il dit qu'il avait des déclarations à faire. On le conduisit dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, où se tenait le conseiller Quatremère, chargé de surveiller l'exécution du jugement. Là, publiquement, portes ouvertes, il fit au greffier, avec une remarquable présence d'esprit, une dictée qu'il continua durant plusieurs heures, s'arrêtant assez

[1] Telle est du moins la version des *Deux amis de la liberté*, t. IV, p. 399. — L'auteur de l'*Histoire authentique*, t. I, p. 480, dit simplement : « Le confesseur ordinaire des condamnés s'étant présenté, il demanda le curé de Saint-Paul, son ami. »

[2] Cf. *Histoire authentique*, t. I, p. 480.

Digitized by Google

souvent pour en corriger le style, pour substituer une expression à une autre, qui lui paraissait moins juste [1]. Ce long « testament de mort », comme on l'appela dès cette époque, était une protestation réitérée d'innocence, qui ne contenait d'autre révélation que l'indication détaillée, mais discrète et sans noms propres, des relations de Favras avec M. de Luxembourg, et où il s'abstint de donner aucune lumière sur les rapports que l'opinion lui soupçonnait avec Monsieur. Le condamné pourtant y déclare vers la fin, d'une façon un peu étrange, « qu'étant au moment de perdre la vie ignominieusement, » il peut, par son *silence*, « la perdre en quelque manière glorieusement. » — « Tout se découvre, tout s'apprend, dit-il encore, mais ce n'est pas moi qui en donnerai l'ouverture. » — La pièce se termine par cette adjuration à M. Quatremère : « Je me permettrai, avant de clore ma déclaration, de demander à M. le conseiller rapporteur s'il sent son âme émue par ce que je viens de dire, en faveur d'une justification qui aurait été plus complète en ma faveur si je n'avais éprouvé un déni de justice sur des témoins que j'ai crus nécessaires à l'instruction de mon procès ; s'il croit que l'aveu des noms qu'il m'a demandés [2] pourrait changer quelque chose à la sentence sous laquelle je me trouve opprimé, et s'il pense que l'aveu de tout ce que j'ai dit ici, dont je n'ai point parlé au procès, par la persuasion où j'étais qu'aucun témoignage ni preuve n'était complète ou suffisante pour faire perdre la vie à un homme qui, dans le for de sa conscience, se sentait innocent, je lui demande, dis-je, s'il pense que ces déclarations auraient porté un plus grand jour à mon innocence et retenu le bras de la justice qui me tranche les jours ? S'il le pense, je le supplie de représenter à la cour qui m'a jugé, qu'une de ses victimes souhaite devenir pour elle un sujet de circonspection qui la fasse balancer à prononcer des jugements de mort, s'il se présente à ses yeux quelque autre accusé aussi extraordinairement impliqué

[1] « La longueur extrême du testament qu'il dicta, écrit Droz, t. III, p. 91, et d'autres circonstances doivent faire penser que le malheureux ne pouvait se persuader qu'il serait abandonné, et qu'il espérait, en gagnant du temps, voir apporter sa grâce. » — Nous serions, quant à nous, plutôt porté à conjecturer que Favras avait conçu quelque espoir d'un mouvement tumultueux, à la faveur duquel ses amis auraient essayé de l'arracher au supplice.

[2] Il s'agit des noms se rattachant aux relations de Favras avec M. de Luxembourg.

Digitized by Google

que je l'ai été dans une cause surnaturelle, qui tient du roman et de la féerie. Je prie, dis-je, et en cas de besoin, je somme, si cela m'est permis, M. Quatremère, ce digne conseiller, de vouloir bien, d'après sa conscience, répondre à ces interpellations de ma part. Sa sévérité n'a fait aucun tort, vis-à-vis de moi, à la droiture de sa façon de penser et de son cœur : en remplissant un devoir pénible, je me complais à croire qu'il a déploré ma position, vu la circonstance qui peut-être a aggravé et précipité mon jugement [1]. »

Cependant, au dehors, la foule s'impatientait. Depuis le matin, plus de cinquante mille personnes étaient entassées sur la place de Grève. A cinq heures de l'après-midi, quand on vit le supplice différé, de grands murmures s'élevèrent. Le bruit se répandit qu'on attendait la nuit pour substituer frauduleusement au condamné quelque vulgaire criminel de la prison du Châtelet. « Si « c'était un de nous, disaient les hommes du peuple, il y a déjà « longtemps qu'il serait pendu. Mais c'est un noble, un marquis, « on veut le sauver. » A mesure que le temps s'avança, les murmures se changèrent en hurlements, répétant le nom de Favras, et venant retentir jusqu'aux oreilles du condamné dans la salle où il se trouvait et continuait sa dictée. L'impatience de la populace s'accrut encore avec la nuit, d'autant plus qu'il tombait une pluie fine et froide. On disposa çà et là des lampions sur la place. On en mit jusque sur la potence, qui se dressait au milieu d'un bataillon carré de la garde nationale. A divers endroits on avait allumé de grands feux, autour desquels des groupes transis se pressaient. Des traiteurs ambulants avaient établi des boutiques où ils vendaient des beignets et de l'eau-de-vie. Les cris de mort redoublaient, appelant la victime.

Tout à coup, à huit heures, le tumulte s'arrêta, puis des applaudissements se firent entendre. Le marquis de Favras venait de paraître sur le perron de l'Hôtel-de-Ville. Il descendit d'un pas ferme et marcha vers le gibet, accompagné du curé de Saint-Paul. Mais celui-ci, vaincu par son émotion, s'affaissa soudain. Favras fit signe que l'on vînt au secours du bon prêtre. Puis, du pied de l'échafaud, élevant la voix, il dit au peuple : « Citoyens, je meurs innocent, priez Dieu pour moi ! » — « Criez plus haut,

[1] Cf. *Deux amis de la liberté*, t. IV, p. 400 et suiv., 417, 418.

Digitized by Google

lui dit le bourreau, qui sanglotait, pour qu'ils vous entendent. » — En montant les degrés de l'échelle fatale, le condamné répéta trois fois d'une voix forte : « Citoyens, je meurs innocent, priez Dieu pour moi ! » — Le patient et l'exécuteur demeurèrent quelques instants immobiles au milieu d'un silence de mort. — « Faites votre devoir, » dit Favras au bourreau. Celui-ci disposa la corde et poussa le condamné dans l'éternité [1].

L'ignoble populace ne conserva pas longtemps son respect involontaire. On raconte qu'un gamin, grimpé sur une borne, cria en s'élançant à terre : « Saute, marquis ! » Mille voix aussitôt répétèrent cette bouffonnerie immonde : « Saute, marquis ! Saute, marquis ! » D'autres voix criaient : *Bis ! Bis !* comme aux spectacles de la foire. Une furieuse poussée se fit pour enlever le cadavre et le soumettre aux outrages dont la tradition constituait une sorte de liturgie révolutionnaire. Mais la garde nationale, croisant la baïonnette, réussit à prévenir ces scènes horribles. Le corps du malheureux Favras fut remis à sa famille et inhumé le soir même à l'église Saint-Jean-en-Grève. — Le lendemain, la liberté fut enfin rendue à Mme de Favras, détenue depuis deux mois à l'Abbaye, sans être l'objet d'aucune procédure. — On racontait dans les salons plus ou moins bien informés de la capitale que, lorsque Louis XVI apprit le jugement du Châtelet, il se mit les deux poings sur les yeux et s'écria : « Les misérables ! ils ont eu la lâcheté de le condamner [2]. » Quoi qu'il en soit, il est certain que le Roi et la Reine, du moins dans leur cercle intime, témoignèrent une vive douleur. « Il fallait, écrivit le 23 février Madame Élisabeth à l'une de ses plus chères amies, il fallait effrayer ceux qui voudraient sauver le Roi ; il fallait du sang au peuple et le sang d'un homme à qui l'on pût donner le nom d'aristocrate [3]. »

Mirabeau, lui, n'était pas homme à prendre grand souci du sort de Favras ; mais il était pourtant, depuis quelque temps déjà, en proie aussi, pour d'autres raisons, à des idées noires et à un découragement passager. Il avait renoncé à fonder aucune espérance pour son avenir politique sur ses relations avec Monsieur.

MARIUS SEPET.

[1] Cf. *Deux amis de la liberté*, t. IV, p. 419 et suiv.
[2] *Histoire authentique*, t. I, p. 486.
[3] Maxime de la Rocheterie, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. II, p. 116.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

UN POLITICIEN AU XVIe SIÈCLE

GUY CHABOT DE JARNAC [1]

(1562-1568)

Guy Chabot de Jarnac n'est guère connu que par son duel fameux avec François de Vivonne, seigneur de la Chataigneraie ; il a été cependant mêlé à des événements importants, et si, pendant les guerres civiles du XVIe siècle, son nom n'a pas acquis plus de retentissement, c'est à sa ligne de conduite indécise, à son esprit cauteleux qu'il le faut attribuer : indifférent sur les principes, étranger aux ardentes passions qui s'agitent autour de lui, louvoyant sans cesse pour se maintenir au pouvoir et pour suivre l'avancement de sa fortune, Jarnac trahit la confiance du roi sans prêter à la cause des réformés un concours ostensible; il n'a fait ni assez de bien ni assez de mal pour n'être pas confondu dans la foule des intrigants vulgaires. Si nous lui avons consacré cette étude, c'est que, tout en suivant dans ses obliques détours un caractère dont le *coup de Jarnac* demeurera toujours le trait le plus significatif, elle nous permettra d'exposer les débuts du protestantisme dans cette ville de La Rochelle, qui pendant soixante ans devait être sa plus forte citadelle. Le vainqueur de la Chataigneraie n'a pas été de son vivant jugé aussi sévèrement qu'on

[1] Les éléments de ce travail nous ont été fournis par le manuscrit n° 18968 (F. fr.) de la Bibliothèque nationale, contenant une histoire de la Rochelle jusqu'en l'année 1575 par le protestant Amos Barbot, bailli du grand fief d'Aunis; il vient d'être récemment publié par la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (Paris, Picard, 1886-1890, 3 vol. in-8).

Digitized by Google

l'a fait depuis, grâce à un sentiment plus délicat et plus exigeant en matière de point d'honneur; ses contemporains ne paraissent pas lui avoir tenu rigueur de son singulier oubli des traditions chevaleresques : loué par le roi, chanté par Ronsard, Jarnac, par une attitude pleine de réserve et une modestie poussée jusqu'à l'humilité, sut se faire pardonner sa victoire imprévue et conserver à la cour la situation brillante que depuis longtemps y occupait sa famille.

Comme tous les jeunes gentilshommes de la cour de Henri II, Jarnac fit la campagne de Flandre; il tomba entre les mains des Espagnols en même temps que Coligny et Dandelot, après la prise de Saint-Quentin. Il avait précédemment été nommé gouverneur du château du Hà à Bordeaux, gentilhomme de la Chambre, sénéchal de Périgord et enfin, en 1553, il eut, en survivance, la charge de gouverneur de la ville de La Rochelle et pays d'Aunis, dont son père était titulaire. Le roi ne pouvait fixer son choix sur un nom plus impopulaire et plus antipathique aux Rochelais; François Ier, pour mettre fin aux querelles intestines qui depuis longtemps divisaient la cité, avait établi à La Rochelle un maire perpétuel : Charles Chabot de Jarnac, père du nouveau sénéchal, avait accepté cet office et les Rochelais lui attribuaient le changement de leur constitution communale et la perte de leurs privilèges. Plus tard, lorsque les franchises communales furent rétablies par Henri II, Charles Chabot échangea son titre de maire contre celui de gouverneur, titre à peu près honorifique, car Louis d'Estissac résidait habituellement à La Rochelle avec le titre de lieutenant de roi.

Le corps de ville de La Rochelle vit donc d'un fort mauvais œil la famille de Jarnac perpétuer dans ses murs son autorité détestée. Afin de bien établir son indépendance à l'égard du nouveau gouverneur, il fit revivre une formalité en usage aux temps passés et qui depuis l'année 1516 n'avait pas été remplie. Le maire arrêta le sénéchal à la porte de la ville et lui demanda de prêter serment, avant son entrée solennelle, de garder et conserver les franchises et privilèges de La Rochelle. Jarnac, oubliant qu'un roi de France, Louis XI, avait respecté cette ancienne tradition, répondit avec hauteur qu'il prêterait ce serment s'il lui était prouvé qu'il le dût, et passa outre [1]. Cette arrogance intempestive irrita au plus haut point les Rochelais, qui refusèrent d'entrer en rapports avec leur gouverneur. Jarnac quitta la ville le lendemain. Il n'y rentra que six ans plus tard, à la mort de son père. Il fut alors reçu sans la moindre opposition, et ses lettres de provision, qui lui donnaient le droit de garder les clefs de la ville, ne soulevèrent au conseil aucune difficulté. C'est que pendant ces six années, la situation à La Rochelle s'était profondément modifiée. L'É-

[1] A. Barbot, *Histoire de la Rochelle*, t. II, p. 87.

Digitized by Google

glise réformée qui, en 1557, d'après Théodore de Bèze, n'y comptait « qu'environ cinquante personnes assemblées au Seigneur, » avait rapidement progressé. Le peuple s'était laissé séduire par les nouvelles doctrines, et les protestants balançaient presque, dans le corps de ville, l'influence des catholiques. Aussi les premiers, malgré les préventions inspirées par le nom de Jarnac, accueillirent-ils avec faveur leur nouveau coreligionnaire, car il venait de se convertir au calvinisme. Cette conversion eut lieu dans des conditions assez extraordinaires pour que Théodore de Bèze ait cru devoir la rapporter. « En ce temps-là, dit-il, la femme du sieur de Jarnac [1] fut saisie d'une maladie presque semblable à celle de Francisque Spera, italien, estant tellement troublée qu'elle ne voulut recevoir aucune démonstration de son salut, et vexée en son corps d'une façon fort estrange que chascun en estoit estonné. Son médecin cognoissant de quoy elle avoit le plus besoin, fut d'avis que Léopard, ministre d'Allevert, fust mandé pour la consoler, lequel, d'autant que le sieur de Jarnac n'y estoit, n'y demeura guères, et prenant congé du sieur de Sainte-Foy, frère d'icelui, le pria de luy dire, estant de retour, qu'il devoit bien estre sur le lieu pour prier Dieu avec l'assemblée, pour ce que la maladie de sa femme estoit une pierre jettée dans son jardin et que le Seigneur batoit le chien devant le lion. Quelques mois après, Jarnac, se souvenant de ce propos, envoya de rechief quérir Léopard, lequel, après plusieurs remonstrances, qui pour l'heure n'eurent pas grand effet, l'advertit, en prenant congé, que s'il ne faisoit mieulx, la main de Dieu ne fauldroit de s'appesantir sur luy, mais qu'il ne s'endurcit point. Ains qu'au plus tost, cognoissant que Dieu seroit le plus fort, il se rendist à luy pour en recevoir miséricorde. Ainsi en advint-il; car estant venu peu de temps après saisi d'une grande et estrange maladie, se souvenant de ce propos de Léopard, il fust tellement esmu qu'il l'envoya quérir, et six jours après se feit recevoir en l'église, faisant confession de sa foi en une assemblée d'environ trois mille personnes [2].... » Ainsi Jarnac, que Brantôme nous représente comme un catholique plus superstitieux qu'éclairé [3], comme le prince de Condé et La

[1] Jarnac avait épousé en secondes noces Marguerite de Durfort de Duras, dont le frère, Symphorien de Durfort, fut un des principaux chefs de la rébellion en Guyenne. *Le Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, de Beauchet-Filleau et de Chergé, prétend que Jarnac aurait épousé la veuve de Symphorien de Durfort. Il y a erreur, ou le récit de Bèze n'est pas exact. Symphorien de Durfort assista à la bataille de Vergt, en Périgord, le 9 octobre 1562, et dès le mois de mai précédent, Jarnac, déjà calviniste, célébrait publiquement la cène à la Rochelle.

[2] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. I, l. V, p. 817.

[3] « Longtemps avant (le combat avec La Chataigneraie) ne faisoit autre chose que hanter les églises, les couvents, faire prier Dieu pour luy et se recomman-

Digitized by Google

Rochefoucauld, se serait fait calviniste sous l'inspiration de sa femme, mais au début ce changement de religion n'eut aucune influence sur son dévouement à la cause du roi. Le 19 novembre 1560, en rendant compte au duc de Guise de la fermentation qui régnait dans sa province, il déclarait : « Cela ne toute autre chose ne me sauroyent faire perdre l'envye d'abandonner cinq cent mille vyes, si je les avois, pour ensuyvre le service du roy et le vostre [1]. »

Jarnac arrivait à La Rochelle alors qu'y régnait une grande effervescence ; les passions religieuses avaient exalté et porté à leur paroxysme les haines qui depuis de longues années divisaient le corps de ville. Les uns, ayant pour unique objectif l'intérêt de la secte, prétendaient faire dominer exclusivement la religion calviniste et occuper toutes les fonctions électives : on les nommait les zélés. Ils avaient pour adversaires des catholiques aussi peu transigeants qu'eux-mêmes et qui, appartenant au haut commerce rochelais, rachetaient leur petit nombre par leur situation prépondérante et l'influence de leurs richesses. Entre ces deux partis extrêmes flottaient les modérés, ceux qu'aujourd'hui on dénommerait « le centre. » C'étaient des commerçants attachés sans doute à leur nouvelle foi et à la constitution communale, mais respectueux de l'autorité du roi, et ennemis, avant tout, des secousses dont le contre-coup compromettait leurs intérêts. Ces modérés, qui à cette date formaient la grande majorité dans les conseils de la cité, offraient un précieux point d'appui, et il n'eût tenu qu'à Jarnac, en se déclarant hautement en leur faveur, d'entraver, sinon d'arrêter au début, une partie des calamités qui allaient fondre sur La Rochelle. Il semble disposé tout d'abord à adopter cette ligne de conduite et l'accord le plus complet règne entre le gouverneur et le corps de ville : « Sire, écrivent le maire et les échevins de La Rochelle, estant monsieur de Jarnac nostre gouverneur.... nous a fait entendre vos commandements et aucuns troubles et affaires qui s'offrent pour vostre service, pour lequel continuant les traces de nos prédécesseurs, avec la garde et bonne conduicte que nous avons du commandement de mon dit sieur nostre gouverneur, nous sacrifierons nos biens, personnes et vies de nous, de nos femmes et petitz enffans [2].... Mais une condescendance trop grande pour les pasteurs qui, dès ce temps-là, prétendaient s'immiscer dans toutes les ques-

der à Dieu, faire ses pasques ordinairement.... du despuis s'en desista bien.... car il se fist huguenot renforcé (Brantôme, *Discours sur les duels*, p. 55, éd. de 1722).

[1] Bibl. nat., V^c de Colbert, t. XXVII, f° 337.

[2] Lettre du 9 septembre 1560. *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. I, p. 336. — Des lettres conçues dans les mêmes termes sont, à la même date, écrites à la reine mère, au cardinal de Lorraine et au duc de Guise ; elles contiennent les mêmes éloges à l'adresse du gouverneur.

Digitized by Google

tions d'administration, et plus encore, peut-être, la recherche d'une popularité dangereuse, jetèrent Jarnac sur une pente fatale, où, pour son honneur, il ne sût pas s'arrêter à temps.

L'édit de juillet 1561, qui précéda le colloque de Poissy, ayant ordonné aux officiers du roi « de ne mesdire ni meffaire à ceulx de la religion prétendue réformée, » les calvinistes de La Rochelle en profitèrent pour se produire au grand jour; forts de l'autorité du gouverneur, qui suivait ostensiblement tous les exercices de leur culte, ils obtinrent de partager avec les catholiques l'usage des églises de Saint-Barthélemy et de Saint-Sauveur. On a voulu tirer de ce fait la preuve de la bonne harmonie qui aurait alors régné entre les ministres des deux cultes; c'est du moins ce qu'affirme Théodore de Bèze. Cependant le chroniqueur protestant Amos Barbot nous apprend qu'en ce même temps les prêtres catholiques furent « en desrision et opprobre, » et qu'ils abandonnèrent La Rochelle. Nous voyons dans cette mesure, sanctionnée par l'autorité, autre chose qu'une tolérance mutuelle bien éloignée des mœurs de cette époque. Le notaire Bernard nous apprend, en effet, dans sa *Chronique*, que les calvinistes assistaient alors aux cérémonies du culte catholique, les interrompaient en chantant leurs psaumes, et quand ils étaient les plus forts s'opposaient à la célébration de la messe. Les choses ne devaient pas se passer autrement à La Rochelle, et ce fut sans doute dans le but d'éviter les collisions que le gouverneur et le corps de ville, en accordant les églises Saint-Sauveur et Saint-Barthélemy, exigèrent que les deux cultes y fussent célébrés « par temps et heures séparés [1]. »

Le 2 avril 1562, vingt-cinq jours après l'événement de Vassy, signal de la prise d'armes des huguenots, le comte de la Rochefoucauld convoquait à Saint-Jean-d'Angély la noblesse du Poitou et de la Saintonge. Là, le fougueux prédicateur d'Arvert, Charles Léopard, excitant tour à tour la terreur et le désir de la vengeance, s'efforça d'enflammer l'ardeur belliqueuse de ses auditeurs. Un certain nombre de gentilshommes répondirent à son appel; ils partirent au nombre d'environ quatre cents pour rejoindre, sous la conduite de La Rochefoucauld, l'armée calviniste. Cette prise d'armes avait été précédée d'un synode tenu à Saintes par soixante ministres, et dans lequel il fut résolu, d'après Théodore de Bèze, « qu'en bonne conscience, on pouvoit et devoit prendre les armes pour la délivrance du Roy et de la Reyne-mère et deffence de la religion opprimée par ceulx de Guise. » La Rochefoucauld avait espéré gagner à sa cause le gouverneur de La Rochelle ; il lui avait dépêché Charles Léopard, que l'on supposait avoir une certaine influence sur l'esprit de son ancien néophyte; mais

[1] Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 164.

Digitized by Google

les conjonctures étaient trop incertaines, la cause des réformés trop peu sûre du succès pour que Jarnac l'embrassât aveuglément : il était d'ailleurs maintenu dans le devoir par l'attitude résolue de la partie modérée de la population rochelaise, qui s'était formellement prononcée contre toute adhésion à la révolte. Le Consistoire répondit seul aux sollicitations des agents du prince de Condé, et promit une allocation de huit cents livres par mois pendant la durée de la guerre. Si Jarnac avait mécontenté ses coreligionnaires par sa fermeté, il leur donna bientôt des gages qui durent lui concilier toute leur faveur.

Aussitôt le départ de La Rochefoucauld, et évidemment sous l'inspiration d'un mot d'ordre, des troubles éclatèrent sur tous les points de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou où s'était formé le noyau d'une congrégation calviniste. Partout ces désordres présentent le même caractère; on dirait l'exécution d'un programme arrêté à l'avance. La populace se précipite dans les églises, brise les statues, lacère les tableaux, brûle les livres et les ornements du culte; mais tous les objets de valeur, vases sacrés, reliquaires, etc., sont réservés par ceux qui dirigent le mouvement et destinés à défrayer la défense de la cause; malheureusement pour elle, ces trésors ne passèrent pas par des mains toujours pures. Déjà, dans les premiers jours de mai 1562, des fanatiques avaient parcouru les rues de La Rochelle, brisant les images sculptées aux portes des églises et les statues de la Vierge et des saints qui décoraient les rues. L'intervention de l'autorité arrêta momentanément ces dévastations; mais le 30 mai les calvinistes de La Rochelle et des environs se réunirent sous une vaste tente dressée sur la place du Foin ; des hommes armés gardèrent les issues de cette place, tandis que des cavaliers parcouraient les rues pour empêcher les catholiques de troubler cette solennité religieuse. Sept ou huit cents personnes participèrent à la cène, et parmi eux Chabot de Jarnac. « Après les hommes de pied, les cavaliers, prenant la peine seulement de mettre pied à terre, s'approchèrent de la salle des nouveaux pasteurs, et l'espée au costé, les esperons aux talons, la cuirasse au dos, receurent le pain de la cène avec des applaudissements extraordinaires comme à d'autres Josués[1].... » A l'issue de cette cérémonie, les prédications du ministre portèrent leur fruit .

« Ces soldats de la nouvelle Église, dit un chroniqueur catholique, assemblent tous les fors bannis d'ailleurs, qui estoient refugiez dans la ville, tous les esprits perdus et mutins, pour en faire la troupe fidèle des destructeurs et voleurs d'églises.... Entre eulx ils eslèvent

[1] Jourdan, *Éphémérides rochelaises*, p. 181.

Digitized by Google

un de leurs prophètes appelé La Vallée, connu par sa malice et mutinerie diaboliques. Ce meschant, aussitost qu'il est capitaine, mène ses gens droict aux églises, attaquent premièrement Jésus-Christ dans son tabernacle et le renversent par terre, foulent son corps aux pieds, brisent ses images, brûlent ses meubles, pillent ses maisons.... Cependant tous les objets d'or et d'argent.... furent livrés aux mains de ceulx qui leur estoient uniz par le sang et par l'esprit de parti ; ce qui fit que plusieurs, d'indigens qu'ils estoient, devinrent tout à coup extrêmement riches [1].... » Il nous est difficile de comprendre toute l'horreur excitée par de semblables actes dans l'esprit des populations croyantes de ce temps-là. Que l'on suppose le symbole de nos convictions les plus respectées et les plus chères indignement outragé, le drapeau national, par exemple, lacéré et traîné dans la boue par des hordes étrangères, on sera bien loin encore d'éprouver tout l'ardent ressentiment, toute la haine que ces profanations allumaient dans les cœurs des catholiques. « Toujours y a-t-il, dit d'Aubigné, en cherchant à excuser ces excès, une notable différence entre abattre des images mortes et dèstruire cruellement les images de Dieu vivantes pour la haine et l'envie qu'on leur porte. » Hélas ! six ans plus tard, dans cette même ville de La Rochelle, les images vivantes de Dieu ne seront plus épargnées, et lorsque, de part et d'autre, le sang aura coulé, lorsque dans les deux partis chacun aura souffert et dans sa personne et dans ses biens, alors la soif de vengeance étouffera tout sentiment de pitié, et la sauvage loi du talion ne sera plus, pour ces consciences dévoyées, que l'expression de la stricte justice ! La conséquence immédiate de ce mouvement populaire fut l'interdiction du culte catholique et l'expulsion des prêtres et des religieux. Ces désordres s'étaient passés sous les yeux de Jarnac, qui non seulement ne fit aucune tentative pour les réprimer, mais en assuma la responsabilité en écrivant au roi à la date du 15 juin : « Voyant une telle rumeur, aymant mieulx de deux maux le moindre et craignant plus grande esmotion, *j'ay permis* aux ministres de cette ville de faire mettre bas les images, s'ils m'en présentoyent requeste, jusqu'à ce que le Roy en ait autrement ordonné [2].... » Le scandale avait été si grand qu'aux yeux de la population l'autorité locale essaya d'échapper à l'accusation de connivence. Le ministre La Vallée, au nom du consistoire, désavoua ces coupables excès. Jarnac lui-même, qui s'était contenté de se promener par la ville, « pour acquoiser l'esmotion, » promettait de faire punir exemplairement les coupables. Le corps de ville lui présenta

[1] *Chronique fontenaisienne*, p. 90.
[2] Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg (Voir Gaullieur, *Histoire de la réformation de Bordeaux*, t. I, p. 458, notes).

Digitized by Google

deux hommes : ils furent emprisonnés pour la forme et aussitôt remis en liberté. Des lettres du roi, données à Étampes le 20 septembre, accordèrent un pardon général, sous la réserve que « telles actions seroient punies à l'avenir [1]. » Les événements dont La Rochelle venait d'être le théâtre firent supposer aux calvinistes que cette ville, comme tant d'autres où ils avaient des intelligences, leur ouvrirait facilement ses portes. Mais les modérés avaient toujours la majorité au corps de ville, et Jarnac était en complet accord avec lui ; une adresse au maréchal de Saint-André, datée du 9 août 1562, protestait du dévouement le plus absolu aux ordres du roi, et le maire et les échevins déclaraient « qu'ils y estoient conduictz et dirigez par la preudence et sagesse de M. de Jarnac [2]. » La ville se tenait donc sur ses gardes : un ancien maire, Jean Nicolas, sieur de Coureilles, apercevant du haut des remparts une forte troupe de cavaliers qui se dirigeait vers la porte Saint-Nicolas, donna l'alarme; les bourgeois s'armèrent et n'eurent pas de peine à repousser les assaillants, sur lesquels Jarnac fit tirer quelques volées de canon. On sut que l'entrée de la ville avait été livrée par des traîtres, mais le gouverneur ne provoqua à ce sujet aucune enquête, « par prudence, dit Barbot, et à cause du grand nombre qu'il en voyoit. »

Monluc, après avoir défait les protestants en Périgord, s'avançait vers la Saintonge pour y faire sa jonction avec le corps de 4,000 hommes commandé en Poitou par le duc de Montpensier. Ce dernier avait demandé aux Rochelais de lui envoyer de l'artillerie, mais fidèle au système de stricte neutralité qu'il s'était imposé, le corps de ville éluda la demande. Le prince était connu par sa haine contre les novateurs; aussi Jarnac, déjà suspect comme huguenot, craignit-il le ressentiment de Montpensier, soit à l'occasion des désordres du mois de mai précédent, soit à cause du refus de l'artillerie : il s'empressa de rechercher ses bonnes grâces en lui fournissant l'occasion de sévir contre ses coreligionnaires. Montpensier demandait l'entrée de la ville; le conseil aurait voulu le recevoir accompagné seulement des seigneurs de sa suite, et, dans la circonstance, ses appréhensions étaient parfaitement justifiées. Mais Jarnac, se portant fort pour le prince, fit si bien qu'on se décida à lui donner « pleine entrée. » Afin de mieux remplir le rôle de défenseur officieux des droits de la cité qu'il s'était attribué, Jarnac accepta un cadeau de trois mille cinq cents écus. Le 26 octobre, le prince, accompagné de cinq à six cents chevaux, de seize compagnies formant le régiment de Richelieu, et d'un grand nombre de soldats espagnols et italiens, fit

[1] *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. I, p. 340.
[2] Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 173.

Digitized by Google

son entrée à La Rochelle. C'était plus qu'il n'en fallait pour y commander en maître. Aussitôt la célébration publique du culte calviniste fut interdite, les églises furent rendues aux catholiques, vingt-trois ministres furent expulsés; on agita même la question de raser les fortifications et de construire une citadelle pour maintenir plus sûrement l'autorité du roi. Effrayés par ces mesures rigoureuses, que la crédulité publique exagérait encore en accueillant des bruits de pillage prochain de la ville, les Rochelais accablèrent leur gouverneur de plaintes et de récriminations furieuses. Afin d'y échapper, Jarnac se dit malade, se mit au lit et ferma sa porte aux importuns. Le 3 novembre, il abandonnait son poste, sans faire au duc de Montpensier d'autre recommandation que celle de « traiter bénignement les Rochelais. » Il revint à La Rochelle après le départ du duc, et c'est alors que son active intervention eût pu réparer en partie les maux causés par la réaction brutale et sans mesure inaugurée par Montpensier. Antoine de Richelieu, le grand-oncle du cardinal qui, soixante-dix ans plus tard, devait consommer la ruine de La Rochelle, y avait été laissé pour y tenir garnison avec son régiment comptant 12 à 1,500 hommes ; la ville devait pourvoir à leur entretien. C'était pour elle une charge énorme et nullement nécessaire, car, en des temps aussi difficiles, le roi François Ier s'était contenté de laisser une garnison de « mortes-payes » dans les tours qui commandent l'entrée du port. C'était en outre pour ces bourgeois, fiers de garder eux-mêmes leur ville depuis un temps immémorial, une humiliation profonde. Il n'est point douteux que Jarnac, usant de l'autorité que lui donnait sa charge, eût pu modifier cet état de choses. Ç'aurait été un moyen excellent de rentrer en grâce auprès de ceux qu'il avait si cruellement trompés; il n'en fit rien. L'indiscipline des soldats, furieux de ne point recevoir leur solde, amena des conflits qui se transformèrent en lutte ouverte : la population en armes obligea Richelieu à se retirer. Jarnac, au moment où la crise était au point le plus aigu, s'était mis au lit suivant son habitude; il suivit Richelieu dans sa retraite, et se rendit auprès du roi pour lui faire entendre ses doléances.

Pendant son absence, un complot faillit faire tomber La Rochelle entre les mains des huguenots. Il échoua grâce à la courageuse attitude d'un des chefs du parti modéré, Claude d'Angliers, qui fit sortir le maire de la torpeur où l'avaient plongé les cris des séditieux. Burie, lieutenant du roi en Guyenne, fut chargé de faire l'enquête et de poursuivre la punition des coupables; quelques-uns furent pendus, leur chef, le capitaine Chesnet, échappa à la mort à la faveur de l'amnistie qui suivit la paix d'Amboise. Cette conjuration avortée porta à son comble l'irritation des esprits. Les partis en lutte allaient, dans l'élec-

Digitized by Google

tion du maire, mesurer leurs forces presque égales. Jarnac, en cette occasion, pouvait jouer un rôle important, puisque c'était lui, comme représentant du roi, qui choisissait l'un des trois candidats désignés par le corps de ville ; mais il était absent et se contenta d'écrire, le 26 mars 1563 : « Messieurs, estant party de la Court par le commandement du Roy et de la Royne pour aller en mon gouvernement, où je seray entre cy et la Quasimodo, Dieu aydant, j'ay voulu vous rementevoir ce que par cy devant vous ai escript, qui est que me ferez grant plaisir qu'ayez égart aux trois personnes que me devez présenter pour en choisir ung à l'élection du maire, car vous sçavez de quelle conséquence c'est pour l'honneur et service de Dieu, du Roy, du bien public et de mon repos, aymant mieulx estre en peine de choisir lequel des troys sera le plus suffisant, que d'avoir ce desplaisir pourchasser une autre eslection, et fault laisser en arrière toute particularité et formalité, et d'une voix et seule opinion, me presenter personnage digne de cest estat et à moy agréable[1]. »

L'élection, comme il fallait s'y attendre, fut des plus orageuses : deux maires furent élus, l'un Guy, sieur de la Bataille, par les modérés et les rares catholiques qui faisaient encore partie du conseil; l'autre Jehan Pierre, lieutenant civil et criminel, par les protestants. L'absence vraisemblablement calculée de Jarnac autorisa une longue procédure à la suite de laquelle, sur l'injonction du roi, Jehan Pierre dut céder la place à Michel Guy. Ce maire, dont l'administration sage et ferme rétablit le calme dans la cité, fut maintenu dans sa charge l'année suivante, sur la demande de Jarnac ; il était encore en fonctions lorsqu'en revenant de son long voyage dans le Midi le roi Charles IX passa à La Rochelle.

Les restrictions apportées aux édits précédents par la déclaration du 4 août 1564 sur l'exercice du culte réformé causèrent une vive irritation à La Rochelle, et les commentaires des ministres ne tendaient pas à la calmer. « Lesquels estant portez de zelle et d'ardeur pour l'advancement de leur créance, firent plusieurs exhortations fort véhémentes des violances et ruddes traictemens qu'on faisoit par la France à ceulx de la religion, blasmant les rois et puissances souveraines qui souffroient telles licences, et de ce que les édicts publics de pacification estoient enfrains et violantés par desclarations que faisoit le Roy contraires aux édicts, portant les peuples par telles prédications à ne souffrir les exécutions des desclarations faictes sur ledit édict[2].... » Une situation aussi menaçante exigeait impérieusement la présence du roi à La Rochelle, et, comme le prétend Arcère,

[1] Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 199.
[2] Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 213 et 214.

Digitized by Google

l'insistance de Jarnac n'eût point été un motif suffisant pour le déterminer à s'y rendre [1]. Le corps de ville appréhendait, non sans raison, que le passage du roi ne fût l'occasion de mesures rigoureuses, mais le gouverneur lui persuada que tout irait pour le mieux, si, après avoir fait à Charles IX une magnifique réception et rendu justice à la bonne administration de son lieutenant, on abandonnait à un orateur étranger à l'échevinage le soin d'exposer les affaires de la ville. Oublieux de la façon dont, une première fois déjà, Jarnac avait abusé de sa confiance, le conseil souscrivit à sa proposition. Un avocat protestant, Jean de la Haize, fut chargé de prononcer la harangue officielle : c'était un de ces rhéteurs prêts à vendre leur éloquence au plus offrant; gagné par Jarnac, il fit au début de sa harangue un éloge hyperbolique de la fermeté, de la prudence, de l'habileté du gouverneur qui, au milieu de tant de traverses, avait su conserver la ville au roi; « puis, comme il les vit enguagés pour ne le pouvoir desdir, par une infidélité insigne, parlant au Roy des Rochelois en leur présence, il en dict plus de mal qu'il n'en avoit subgect, les blasma d'estre les plus meschans, les plus rebelles et indomptables qui se pouvoient treuver.... » Les assistants entendirent ces accusations avec stupeur; mais leur consternation fut bien plus grande encore lorsque, trois jours après, une ordonnance du roi, dont le préambule semblait emprunté au réquisitoire de La Haize, remettait à Jarnac la garde des tours et de l'artillerie, bannissait de la ville le lieutenant criminel Jehan Pierre, le ministre La Vallée, deux échevins et quatre bourgeois. C'était la guerre déclarée entre le corps de ville et le gouverneur, mais ce dernier n'avait ni la fermeté ni la persévérance nécessaires pour la soutenir. Une fois sa vanité satisfaite, il ne songea plus qu'à ménager tous les partis, cherchant par des accommodements et des transactions à apaiser les profonds ressentiments qu'il avait soulevés [2]. Le roi s'était personnellement réservé le choix du maire de La Rochelle, mais Jarnac avait sa confiance, et le candidat désigné par lui était nécessairement appelé à la mairie. En l'année 1566, il désigna Amateur Blandin, « homme de grands biens et authorité, » dit Barbot, et l'un des chefs du parti modéré; malheureusement les rivalités et les haines personnelles jetèrent la division dans ce parti. Blandin voulait avoir un successeur sur lequel il eût exercé une certaine influence; la défection de quelques modérés qui lui étaient hostiles fit porter au nombre des trois candidats à la mairie François Pontard, sieur du Treuil-Charays. Tout semblait devoir écarter Pontard des fonctions qu'il briguait : sa jeunesse, il n'avait que vingt-

[1] Arcère, *Histoire de La Rochelle*, t. I, p. 345.
[2] Arcère, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 353.

Digitized by Google

sept ans; sa famille, dont quelques membres, comme Jean de Saint-Hermine, avaient déjà pris une part active aux précédents troubles; enfin l'exaltation de ses idées et l'emportement de son caractère. Blandin fit auprès de Jarnac les plus énergiques efforts pour qu'il désignât tout autre candidat que Pontard; il adressa même au roi une supplique en ce sens; toutes les représentations, toutes les démarches furent inutiles, et sur la recommandation expresse de Jarnac, Pontard fut élu maire de La Rochelle [1].

On s'est demandé à quel mobile avait obéi Jarnac en présentant au choix du roi un homme dont il connaissait l'esprit violent et les tendances factieuses. Les uns prétendent que sa qualité de gentilhomme avait déterminé les préférences du gouverneur, pitoyable raison dans d'aussi graves circonstances et qui n'a même pas l'apparence de la vérité, car Salbert, sieur de L'Herbaudière, et Nicolas, sieur du Treuil, coëtus de Pontard, étaient gentilshommes comme lui [2]. D'autres supposent que Jarnac espérait dominer l'esprit mobile et malléable d'un jeune homme qui lui aurait dû sa haute situation. Pour nous, nous croyons entrevoir dans la conduite de Jarnac les conséquences de la lente évolution qui l'amena à favoriser de plus en plus la cause de ses coreligionnaires, sans cependant compromettre ouvertement sa situation de gouverneur. Peut-être se laissait-il guider par les événements, et ne suivait-il pas un plan arrêté à l'avance; mais si, comme d'autres, il ne livra pas ouvertement aux rebelles la ville où il commandait, il les laissa s'en emparer, sans rien tenter pour sa défense et en oubliant qu'il était soldat. Jamais, au surplus, le triomphe des huguenots ne fut plus probable que dans les années qui précédèrent les défaites de Jarnac et de Moncontour; ils paraissaient si puissants, la politique de la reine mère était si versatile, que c'est à peine si le roi pouvait faire exécuter ses ordres. Tavannes, chargé d'arrêter le prince de Condé, favorisait sa fuite; Monluc lui-même n'osait arrêter au passage la reine de Navarre, et nous verrons le maréchal de Vieilleville hésiter à remplir auprès des Rochelais une mission de Charles IX. Il ne faut donc point s'étonner, étant données les tendances de son esprit, que Jarnac ait laissé les partisans de Condé dominer dans cette ville qu'ils convoitaient dès le début des premières guerres civiles.

Les modérés ne doutaient point qu'il n'y eût connivence entre Jarnac et le nouveau maire pour livrer la ville aux protestants; leur défiance était telle qu'en toute occasion ils s'adressaient directement à la cour sans se servir de son intermédiaire. Le gouverneur craignit

[1] Delayant, *Histoire des Rochelais*, t. II, p. 255.
[2] Amos Barbot. *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 255.

Digitized by Google

que la persistance de cette manière d'agir ne finît par révéler son attitude équivoque. Il obtint, le 25 mars 1567, de nouvelles lettres de provision, rendues plus explicites encore par les recommandations particulières du roi et de la reine mère, prescrivant au corps de ville « de respecter, recogneistre, obéir et entendre leur gouverneur en tout ce qu'il leur commanderoit pour le bien de leur service et la tranquillité de la ville; » en outre, défense était faite de faire aucune démarche directe auprès du roi sans l'intervention du gouverneur. Après avoir ainsi affermi son autorité et prévenu les dénonciations dont il aurait pu être l'objet, Jarnac abandonna La Rochelle, précisément au moment où, encouragés par le maire, les émissaires du prince de Condé se livraient à la plus active propagande.

La reprise des hostilités avait été fixée par les chefs calvinistes à la fin du mois de septembre. Un envoyé rochelais se rendit en Angleterre pour connaître les dispositions du gouvernement d'Élisabeth. « L'affaire, écrivait le cardinal de Chatillon à Cecil en accréditant auprès de lui le négociateur, requiert célérité pour les occasions qui peuvent se présenter *de là où il est venu* [1]. » Cette lettre porte la date du 23 septembre, et quatre jours après éclatait le complot renouvelé de celui qui avait si bien réussi pour Marie Stuart, et qui avait pour but l'enlèvement du roi. Pontard ne jugeait pas cependant qu'à La Rochelle l'opinion publique fût suffisamment préparée à embrasser ouvertement la cause des rebelles; les partisans de la neutralité y étaient encore nombreux; il fallait agir sur les esprits sous peine de voir se reproduire la tentative imprudente du capitaine Chesnet. Jarnac sembla, par sa conduite véritablement machiavélique, favoriser les desseins du maire de La Rochelle, en surexcitant les passions au point de faire considérer les mesures les plus violentes comme commandées par la nécessité. Aussitôt qu'il eut été informé de la levée de boucliers des huguenots, il écrivit au maire, « feignant d'estre porté de grande affection aux desseins du prince protecteur de ceulx de la religion réformée...., de bien entretenir les pasteurs et ministres et tout le corps du consistoire, pour avoir bonne correspondance avec eulx [2].... » Il ne se contenta pas d'indiquer à Pontard une ligne de conduite aussi conforme aux secrets désirs des zélés calvinistes; il écrivit aux ministres « lettres toutes plaines de protestations qu'il aimeroit mieulx estre mort que d'avoir souffert aux occurrences qui se présentoient chose qui fust contre l'honneur de la religion à laquelle il auroit pleu à Dieu à l'appeler [3].... » Pendant qu'il couvrait

[1] Comte H. de la Ferrière, *Le XVIe siècle et les Valois*, p. 219.
[2] Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 247.
[3] Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 249.

Digitized by Google

ainsi de son approbation les menées des agitateurs, Jarnac écrivait au roi qu'il ne pouvait rentrer à La Rochelle qu'avec des forces suffisantes pour maintenir la population, et il avait soin de communiquer au maire la réponse de Charles IX, qui l'autorisait à faire les levées nécessaires. Les modérés firent une dernière tentative pour ramener le gouverneur dans leurs murs; ils obtinrent du corps de ville qu'il y serait reçu avec sa compagnie d'ordonnance; deux échevins furent députés pour le supplier de ne pas différer plus longtemps son retour. Mais Jarnac se dit malade, et quelques jours après il transmettait à La Rochelle un ordre du roi, enjoignant de le recevoir non seulement avec sa compagnie de gens d'armes, mais avec une compagnie de gens de pied. Cette nouvelle exigence, qui froissait les Rochelais dans leurs sentiments d'indépendance, servait à souhait les desseins des conjurés. Le maire rassembla aussitôt à l'hôtel de ville non seulement les membres de l'échevinage, mais les bourgeois et notables de La Rochelle : tous se prononcèrent énergiquement contre l'admission d'une garnison étrangère; leur protestation fut envoyée au roi, en même temps que de nouvelles démarches étaient tentées auprès de Jarnac pour obtenir qu'il n'amenât que sa seule compagnie de gens d'armes : « Auxquelles prières, dit Barbot, il ne voulut oncques déférer, ains usa de parolles qui tesmoingnoient de sa part grande irritation et mescontentement contre ceste ville, avec menasses qu'il y viendroit le plus fort et y donneroit telle loi qu'il y sauroit bien se faire obéir. » Cependant les ordres du roi devenaient de plus en plus pressants, et Jarnac ne pouvait différer plus longtemps de revenir à La Rochelle; le maire, qui attendait les dernières instructions du prince de Condé, trouva un excellent moyen de le retenir : il lui envoya trois mille livres, que le roi lui avait accordées sur les deniers communs de la ville, et lui fit encore « quelqu'autres promesses, » ajoute Barbot. Les négociations recommencèrent donc de plus belle jusqu'au 25 décembre, que le corps de ville se déclara prêt à déférer aux ordres du roi; mais alors tout était prêt pour l'exécution du complot. Le 9 janvier 1568, à dix heures du matin, le maire Pontard, à la tête d'une troupe de gens armés, parcourut la ville en donnant l'alarme. « Ceulx qui estoient de son entreprinse et faction disoient et s'escrioient haultement que les papistes vouloient coupper la gorge à ceulx de la religion. » Il était escorté de deux pièces d'artillerie et de chariots où étaient déposées, au fur et à mesure qu'il les leur enlevoit, les armes des catholiques et des huguenots appartenant au parti modéré. Il n'y eut aucune velléité de résistance. Pontard assura son pouvoir en faisant arrêter tous ceux qui, protestants ou catholiques, auraient pu lui porter ombrage. Privé de ses chefs, dominé par la terreur, le corps de ville abandonna au

Digitized by Google

maire toute autorité sur les armes et sur les finances. Devenu ainsi maître absolu dans la ville, il appela son parent Saint-Hermine, qui, pourvu d'un brevet de gouverneur signé du prince de Condé, arriva avec une escorte de vingt-trois officiers. Les Rochelais, si orgueilleux de leurs privilèges et de leurs franchises municipales, subirent alors le joug de la plus odieuse tyrannie : emprisonnements, corvées personnelles, contributions et exactions de toute nature. Aux satisfactions de la vengeance se mêlent bientôt de honteux calculs : toutes les églises de La Rochelle sont soumises au pillage : « prennent partie des croix, bannières, calices et ornements qu'aulcuns appliquent à leur usage, dit l'honnête Barbot, et les aultres les font brûler, ce que voyant ledit Pontard, pour l'empescher et s'en accomoder avec le public, il fait retirer des particuliers et ramasser tout ce qui pouvoit estre de prix, qu'il fait porter en sa maison avec la plupart des cloches des temples, leurs calices, croix et ornements qui pouvoient estre de quelque valeur...., prenant prétexte pour tout ce que dessus ledit sieur maire, que c'estoit pour le service des églises réformées et des princes.... » Mais ces richesses eurent probablement le sort des bois de charpente et des démolitions des églises « que lesdits gouverneur et maire s'approprièrent à leur seul profit, sans en avoir payé cappitaine ou soldat, non plus que des meubles trouvez dans plus de soixante maisons, où habitoient les prebstres qui estoient hors la ville. » Les excès ne se bornèrent pas au pillage des édifices religieux et des habitations privées; arrivée à son paroxysme, la fureur des sectaires exigeait du sang. « En ce temps-là, dit un récit contemporain auquel nous laissons toute sa navrante naïveté, les prebstres qu'ils trouvoient, ils les mettoient à mort, et à La Rochelle n'en faisoient pas moins, car, ayant treize pauvres prebstres ou gentz d'église, il les menèrent à la tour du Garrot et leur lièrent les mains derrière le dos, et, par la main du bourreau, les firent jeter du haut en bas dans la mer, comme j'ai ouy dire à qui l'avoit veu, et icelui qui m'a dict cette chose demourant à Dompierre, natif de Coulonges-les-Royaux, et nommé Françoys Miglet [1]. »

Les catholiques rochelais, chargés de taxes énormes pour la réparation des fortifications, s'expatrièrent en grand nombre; leurs biens furent vendus; ceux qui appartenaient aux ecclésiastiques mis sous séquestre; les navires portugais qui se trouvaient dans le port, au mépris du droit des gens, rançonnés; toute une population étrangère remplaça les fugitifs, et la cité rochelaise put s'en-

[1] *Chronique fontenaisienne*, p. 64. Le nombre de victimes aurait été de 27 d'après Delayant (*Histoire des Rochelais*, t. I, p. 226). Barbot (t. II. p. 272) dit 20 ou 30, dont un huissier au présidial de la Rochelle.

Digitized by Google

orgueillir du titre de « nouvelle Genève » que lui donna le parti calviniste.

La paix de Longjumeau vint mettre fin à l'oppression que Pontard et Saint-Hermine faisaient peser sur le pays d'Aunis; ce ne fut pas cependant sans difficulté qu'on parvint à leur arracher le pouvoir. Saint-Hermine espéra s'y maintenir en briguant la mairie; mais, abandonné par ses plus fougueux partisans, il ne réussit même pas à se faire nommer pair. Il fallut députer en cour pour obtenir l'exécution de l'édit du roi, et le lieutenant général, Jehan Pierre, ne se décida à le publier que sur l'ordre formel d'un envoyé de Charles IX. Le comte de la Rochefoucauld avait chargé un de ses lieutenants de réclamer des subsides pour payer les frais de la dernière guerre; il dut se contenter de cette assurance que les sommes extorquées par Saint-Hermine et le produit de ses pillages avaient reçu le meilleur emploi. Si les Rochelais avaient salué avec joie la paix qui les délivrait d'une aussi dure tyrannie, ils apprirent avec un tout autre sentiment que le roi, sous le nom d'emprunt, les frappait d'une taxe de cinquante mille livres. Quels que fussent les besoins du trésor, on ne pouvait imaginer mesure plus maladroite et plus intempestive vis-à-vis d'une population chez laquelle, par tous les moyens, il fallait ramener l'apaisement; tandis que le corps de ville s'efforçait d'obtenir une modération de cette taxe, les agitateurs ne manquaient pas de la représenter comme une amende imposée en punition des troubles passés, et qui préludait aux contributions extraordinaires qui leur seraient réservées dans l'avenir. Ces bruits s'accréditaient d'autant plus facilement que le traité de Longjumeau n'était considéré que comme une simple trêve, et que chacun s'attendait à une très prochaine reprise des hostilités.

Quel rôle avait joué Jarnac pendant les désordres dont son gouvernement avait été le théâtre? Il garda le silence jusqu'à ce que la bataille de Saint-Denys et l'arrivée de Monluc en Saintonge eussent définitivement compromis à ses yeux la cause des calvinistes. Il écrivit alors à Saint-Hermine une lettre dont la teneur ne nous est point connue, mais qui ne dut produire qu'un médiocre effet sur l'esprit de ce capitaine. Nous ne le voyons point admis aux conférences tenues entre Monluc et du Lude, gouverneur de Niort, dans le but de surprendre La Rochelle, ce qui semblerait indiquer qu'il était l'objet d'une certaine défiance. A la paix cependant, il obtint d'être réintégré dans son gouvernement, et, le 6 mai 1568, le roi en avisa le corps de ville de La Rochelle. En retardant jusqu'au mois de mai sa rentrée en fonctions, Jarnac évitait la responsabilité du choix du nouveau maire. Ce choix fut laissé au lieutenant général Pierre, dont nous connaissons les opinions exaltées. Il ne manqua pas de désigner un

Digitized by Google

des hommes les plus ardents de son parti, Jean Sallebert, sieur de Villars. Le 19 mai, Jarnac fit son entrée solennelle à La Rochelle. On ne lui épargna pas les honneurs. Pierre fut, avec trois échevins, au-devant de lui jusqu'à Saint-Jean-d'Angély, et à la porte de la ville le maire et tout l'échevinage vinrent lui souhaiter la bienvenue. Ravi de cet accueil, Jarnac crut devoir en avertir immédiatement le roi par un messager spécial, en laissant entendre que désormais toutes difficultés lui semblaient aplanies. Il n'est donc point vrai, comme on l'a avancé, que Jarnac ait chassé de La Rochelle Pontard et Saint-Hermine; ils avaient quitté la ville dès la promulgation de la paix, et par conséquent près d'un mois avant son arrivée; il n'est pas vrai non plus que, renseigné sur le compte du maire qu'on se proposait d'élire, il ait défendu au corps de ville de s'assembler sans le bon plaisir du roi. La réception qui lui fut faite prouve suffisamment combien, au contraire, le corps de ville lui savait gré de son abstention dans la dernière élection, et peut-être aussi de sa coupable condescendance dans l'élection précédente.

Après quelques jours passés à La Rochelle, Jarnac se retira; c'était son habitude dans toutes les conjonctures difficiles; or la situation allait se trouver tout aussi périlleuse qu'en 1567. A la question de l'emprunt, qui causait un si vif mécontentement, s'ajoutait celle de la garnison à recevoir. Plus que jamais, le roi était convaincu de la nécessité d'établir à La Rochelle une force armée suffisante pour y maintenir son autorité. Ce n'était pas là seulement le sentiment de la cour: tous les citoyens, et ils étaient encore nombreux, qui désiraient vivre en paix sous le bénéfice de l'édit, tous les modérés, aussi bien que le petit nombre de catholiques qui n'avaient pas encore déserté La Rochelle ou qui y étaient revenus après les troubles, auraient facilement accepté cette nécessité, et, comme le disait Charles IX, « passé oultre, pour la malice du temps, sur la question des privilèges, attendant une meilleure saison. »

Ce mot de « privilèges » qui synthétisait tous les droits de l'autonomie communale, était la manœuvre à l'aide de laquelle on soulevait en ce temps-là les passions populaires, comme on les devait enflammer plus tard avec le mot plus vague de « liberté ». Quant aux franchises municipales en elles-mêmes, les agitateurs ne les défendaient qu'en apparence, et au fond s'en souciaient fort peu; nous avons vu ce qu'elles étaient devenues sous l'administration de Pontard; elles ne furent pas mieux respectées en d'autres temps par la reine Jeanne d'Albret et les chefs calvinistes; mais les vieilles familles de l'échevinage, si attachées qu'elles fussent à leur charte communale, comprenaient parfaitement qu'on devait se plier à la nécessité des temps et qu'on pouvait parfois se départir de la rigueur absolue avec la-

Digitized by Google

quelle d'autres, peut-être moins intéressés qu'eux, prétendaient maintenir l'intégrité de leurs droits. Au nombre de ces échevins prudents et sensés était Amateur Blandin. Blandin que, dans son zèle outré pour les droits de la commune, Barbot accuse d' « estre porté aux choses préjudiciables à la ville, » avait quitté La Rochelle pendant la mairie de Pontard; avant d'y retourner, il se rendit à la cour et put enfin mettre sous les yeux du roi la situation véritable des affaires. Il ne dissimula pas que la duplicité de Jarnac lui avait fait perdre aux yeux des Rochelais tout prestige et toute autorité; que, malgré l'édit de paix, les sourdes menées des huguenots étaient plus à craindre que jamais; qu'enfin une garnison, sous les ordres d'un officier du roi, lui semblait absolument nécessaire pour défendre la ville aussi bien contre les complots à l'intérieur que contre les attaques à force ouverte. Il fallait seulement en confier le commandement à un personnage assez considérable pour que l'amour-propre des Rochelais fût flatté. Le roi jeta les yeux sur le maréchal de Vieilleville; on le savait peu sympathique aux Guise et assez favorable aux protestants. Est-ce cette dernière raison qui retint le maréchal, ou bien craignit-il de compromettre sa dignité dans des négociations dont il prévoyait l'issue négative? Il envoya Carloix, son secrétaire, à La Rochelle, avec mission de sonder les esprits; malgré toute sa prudence et son habileté, Carloix, poussé dans ses derniers retranchements, fut bien obligé d'avouer qu'il s'agissait d'établir une garnison à La Rochelle; sur l'énergique protestation du corps de ville, il dut se retirer, mais il revint quelques jours après, porteur, cette fois, d'ordres formels exigeant une réponse précise. Une assemblée générale des habitants et du corps de ville fut convoquée par le maire le 24 août 1568. Dans ces assemblées tumultueuses, la pression exercée par le peuple assurait toujours le triomphe des opinions les plus extrêmes; les propositions faites par Carloix furent repoussées, mais dans des termes qui laissaient encore la porte ouverte aux négociations; le temps pressait cependant, car de toutes parts les huguenots prenaient les armes. La Rochefoucauld accourut à La Rochelle et demanda instamment au corps de ville de se déclarer pour le prince de Condé. Il fallait vaincre les dernières hésitations et frapper un grand coup. On eut alors recours à une de ces inventions grossières qui manquent rarement leur effet sur l'opinion publique qnand elle est déjà surexcitée : François Barrier, l'un des échevins, fit connaître au corps de ville une injonction qu'il prétendit lui avoir été communiquée « verbalement » par le roi; elle était conçue dans des termes bien autrement rigoureux que les précédentes; non seulement on devait ouvrir les portes au maréchal de Vieilleville et à ses gens d'armes, mais lui rendre la garde des tours, qui précédemment avait été remise à la ville,

Digitized by Google

démonter la grosse artillerie, et enfin, au lieu de l'emprunt précédemment fixé à cinquante mille livres, payer cent mille livres. Que le roi, informé de la présence à Paris d'un membre de l'échevinage de La Rochelle, l'ait fait appeler et l'ait engagé à intervenir auprès de ses collègues dans un sens conforme à ses désirs, rien de plus probable; mais ce qu'on ne saurait admettre, c'est que, sans motifs, et quatre jours seulement après la date des lettres officielles présentées par Carloix, il ait modifié ses instructions et les ait aggravées d'une aussi étrange façon; qu'il ait surtout exigé cent mille livres, alors qu'on était en instance pour obtenir remise de l'emprunt précédent, cela dépasse les bornes de la vraisemblance. Malgré la prétendue créance transcrite d'après Barbot sur les registres de l'échevinage, malgré l'autorité de La Popelinière, qui paraît y ajouter foi, nous ne pouvons considérer les démarches de l'échevin Barrier que comme une dernière manœuvre pour hâter la conclusion du traité d'alliance offensive et défensive que les partisans du prince de Condé proposaient à la ville de La Rochelle. Ce traité fut signé le 11 septembre 1568 par La Rochefoucauld et Puygreffier, au nom des chefs protestants confédérés. « Tous exploicts de guerre faicts par les maire, eschevins, pairs et habitans ès troubles derniers » furent approuvés, ce qui mettait Pontard et Saint-Hermine à l'abri des réclamations de la part des victimes de leurs malversations. Le prince s'engageait en outre à garantir les Rochelais de « toute foulle et oppression, » et à veiller à la stricte observation de leurs statuts et privilèges. Après quelques semaines, la ville était frappée d'une contribution de cent quatre-vingt mille livres, dont on s'estima heureux de ne payer que le tiers, « les plus fervans en la cause estant les moins cottisés, » dit Amos Barbot; le tout sous peine d'emprisonnement, saisie des biens et démolition « des maisons et manoirs. » Les privilèges n'étaient pas mieux respectés: au mépris des statuts de la commune, le maire Salbert fut, d'autorité, prorogé dans sa charge; pendant trois ans La Rochelle se vit traitée comme une ville conquise. Aussi le départ de la reine de Navarre et de leurs « bien bons amis » les princes protestants fut-il un véritable soulagement, même pour les plus ardents partisans de leur cause [1].

A partir du jour où il avait été reçu solennellement à La Rochelle, Jarnac s'effaça pour ne plus reparaître sur la scène politique. Il écrivit à Charles IX, après la paix de Longjumeau, qu'il ne connaissait qu'un moyen de maintenir dans le devoir « les mutins rochelais : »

[1] «.... Par la retraicte desquels susdits seigneurs et de ladite dame (la reine de Navarre) les habitans et la ville se trouverent grandement soulagés. » Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. III, p. 5.

Digitized by Google

construire une citadelle qu'il s'engageait à mettre dans quelques mois en état de défense ; il ajoutait « qu'elle estoit de si grande importance, qu'il estoit résolu à porter lui-même la hotte, à l'exemple de ceux qui l'avoient portée pour se soustraire à son obéissance [1].... » Le roi était désormais fixé sur ces protestations de fidélité ; il tint cependant à éviter l'éclat d'une révocation qui aurait jeté Guy de Jarnac dans le camp ennemi ; l'ancien gouverneur de La Rochelle fit inutilement de nouvelles démarches, et, au mois d'avril 1572, il sollicitait encore sa réintégration dans ses anciennes fonctions [2]. Le roi lui laissa le titre de sénéchal à la justice, et nomma lieutenant aux armes, dans les provinces de Saintonge et d'Aunis, Armand de Gontaut-Biron ; quant à Jarnac, il dut se contenter de compensations pécuniaires : on lui abandonna le revenu de deux riches menses abbatiales, vacantes par le décès de son oncle, celles de Bassac et de Saint-Jean-d'Angély. Jarnac les conserva, lui huguenot, pendant de longues années sous des noms supposés. Il vivait encore en 1584, la date de sa mort ne nous est pas connue.

DENYS D'AUSSY.

II.

LA QUESTION DE GIBRALTAR AU TEMPS DU RÉGENT

D'APRÈS LES CORRESPONDANCES OFFICIELLES

1720-1721

La présence de la flotte moscovite, lors des récentes fêtes de Toulon, dans les eaux méditerranéennes, ne pouvait manquer d'attirer de ce côté les regards de l'Europe entière. Les Anglais naturellement devaient être les plus attentifs à cet événement, dont ils n'attendaient rien de bon pour leur domination maritime. Ils parurent d'abord, à la vérité, n'y prendre point sérieusement garde et même n'en avoir cure ; mais voilà que tout à coup ils changèrent de tactique. Une sorte d'effare-

[1] Arcère, *Histoire de La Rochelle*, t. I, p. 364.
[2] Voir *Revue des autographes*, mai 1893.

Digitized by Google

ment, vrai ou simulé, plana sur le pays. Jusque-là leur prépondérance dans ces parages ne faisait doute pour personne ; mais l'union de la France et de la Russie n'allait-elle pas changer la face des choses ? Surtout on avait remarqué avec stupeur, sur les rives de la Tamise, que le sultan avait donné passage par les Dardanelles à l'un des vaisseaux de l'escadre de la mer Noire. On devine ce qu'une imagination puissante en pouvait tirer d'effrayant ! Sans doute les Anglais conservaient leurs magnifiques positions en Égypte, à Malte et au sud de l'Espagne, mais tout cela ne leur paraissait plus suffisant : ils convoitaient davantage. Le grand journal britannique, *le Times*, comme pour préparer l'Europe à de nouvelles occupations, ne craignait pas de proposer l'échange de Gibraltar contre « quelque chose de mieux. » « L'abri que cette place peut procurer à une flotte moderne, écrivait-il, est médiocre, l'appui qu'elle apporterait pour les opérations navales serait insignifiant ; nous devons donc nous résoudre, soit à tirer le meilleur parti possible de la situation, soit plutôt à la changer. » D'autres journaux évidemment ne pouvaient entendre parler d'un tel abandon : les intérêts de l'Angleterre s'y opposaient. D'ailleurs, remettre ce poste à la cour de Madrid, ne serait-ce pas s'exposer à le voir tomber aux mains de *quelque autre puissance* et partant compromettre la paix générale ? De tels arguments eussent converti des adversaires plus récalcitrants que les lecteurs du *Times*.

L'Angleterre a donc plus que jamais, s'il est possible, les yeux fixés sur Gibraltar ; on nous permettra de jeter, à notre tour, un regard sur cette place redoutable et de raconter un épisode de son histoire.

Le superbe mont Calpé, le Djebel Tarik des Maures, au sommet duquel flotte depuis 1704 le pavillon britannique [1], forme au sud de la péninsule ibérique, à deux milles en mer à peu près, un véritable petit îlot que rattache au continent un isthme de sable d'une largeur d'un kilomètre environ. C'est à cette roche de cinq cents mètres d'élévation qu'est adossée, au flanc ouest, la ville de Gibraltar. A ses pieds s'étend la baie d'Algéciras, qui la sépare d'un deuxième promontoire, le promontoire de Tarifa, beaucoup plus large et même plus rapproché de l'Afrique ; en face, de l'autre côté du détroit, à vingt ki-

[1] A la tête d'une assez forte escadre, l'amiral Rook, qui venait d'être repoussé des côtes de Catalogne, pendant la guerre de succession d'Espagne, s'était rapidement porté vers le midi, et sans que personne eût deviné son projet, il attaquait avec furie la place assise au pied du « pilier d'Hercule » espagnol Mollement défendue par une garnison très insuffisante, abandonnée à elle seule, la ville de Gibraltar ne put tenir et se rendit après une courte résistance.

Digitized by Google

lomètres, on aperçoit Ceuta, la seconde « porte Gadiride » des anciens.

Les Anglais saisirent du premier coup d'œil l'importance d'une position qui commandait le passage de la Méditerranée. Aussi n'ont-ils rien épargné pour en faire une forteresse imprenable. Actuellement plus de mille canons la couvrent, nombre de chemins dérobés la protègent, une imposante garnison la défend.

On comprend que la cour de Madrid ne se soit pas facilement résignée à cette perte. Dès l'année suivante, 1705, les troupes de Philippe V, secondées par une flottille française, essayèrent de déloger les vainqueurs. Ce fut inutilement, et le traité de 1713, qui mettait fin à la guerre de *Succession*, consacra le fait accompli.

L'Espagne cependant ne pouvait détourner la vue de ce petit coin de son territoire. De 1777 à 1782, de nouveaux efforts furent tentés pour le reconquérir; ils ne furent pas heureux. Les moyens diplomatiques n'aboutirent point davantage. En vain la cour de France s'unissait à celle de Madrid, les lézards du roc (*lizards of the rock*), comme là-bas on nomme les Anglais, ne voulaient à aucun prix quitter ce lieu, où ils se trouvaient fort à leur aise. Une fois cependant on se crut près de réussir à délivrer la péninsule de ses tenaces envahisseurs, le *lézard* glissa entre les doigts qui le pressaient. C'est cette lutte pacifique, quoique fort mouvementée, que nous allons retracer à l'aide de la correspondance officielle conservée aux archives du ministère des affaires étrangères.

I. — Grâce aux soins et à l'habileté de l'abbé Dubois, un traité d'alliance offensive et défensive avait été conclu, en 1717, entre la

[1] Affaires étrangères, *Angleterre :* le comte de Sénectère à Dubois, 7 mars 1720, vol. 329, p. 155 ; Dubois à Destouches, 5 fév. 1720, vol. 334, p. 18, etc. — Le comte de Sénectère fut pendant plusieurs années notre ambassadeur en Angleterre; les archives du min. des aff. étrang. contiennent un grand nombre de dépêches de sa main. — M. Henri Martin (*Hist. de France*, XV, 88 et suiv.) incline à penser que cette offre ne se fit jamais; des documents officiels fort nombreux ne permettent pas le doute sur ce point. (Cf. Dubois à Nancré, 31 janv., 17 fév 1718, ainsi que presque toutes les dépêches que nous citerons au cours de cette étude ; *Mémoires du duc de Luynes*, t. XI, p. 448, 13 mars 1752) — Lemontey (*Histoire de la Régence*, t. II, p. 394 et suiv.) va moins loin et croit que l'assurance de cette restitution n'était, de la part des Anglais, qu'un vain appât jeté en pâture à la cour de Madrid : une étude impartiale n autorise point à juger ainsi. Qu'il nous suffise, pour détruire l'opinion de cet écrivain, de citer ces paroles du secrétaire d'État Craggs, écrivant confidentiellement à Stanhope au moment où ce dernier s'apprête a passer en Espagne : « En cas que V. Ex. trouve que ce soit le moyen de tout conclure et de tout terminer, vous êtes autorisé par la présente à faire l'offre de Gibraltar, quand vous le trouverez convenable. » *Mahon*, II, 361. Cf. Stanhope à Walpole, 11 oct. 1725, *Walpole papers*.

Digitized by Google

France et l'Angleterre. De la sorte, croyait-on, la paix était presque infailliblement assurée à l'Europe. Mais bientôt, du côté de l'Espagne, l'horizon s'assombrit et l'on prévit qu'il faudrait peut-être tirer l'épée. Le neveu de Louis XIV allait être contraint, par la force des choses, de combattre un roi dont le trône avait été élevé par nous, consolidé par nos armes, au prix de tant de sacrifices. On devine ce que cette perspective, trop fondée malheureusement, avait d'inquiétant pour le Régent, autour duquel le parti de la *vieille cour* multipliait les pièges et les embarras. Philippe d'Orléans cherchait donc de toutes manières à s'arracher à cette nécessité. Au nom et avec l'agrément de son allié, le roi George d'Angleterre, il en vint jusqu'à offrir à Sa Majesté Catholique la cession de Gibraltar, s'il renonçait aux projets belliqueux qu'on lui prêtait [1]. Cette promesse séduisante ne désarma point le monarque, et bientôt les hostilités commencèrent. Notre but n'est point de raconter les péripéties des campagnes de 1718 et 1719 ; il nous importe seulement ici de remarquer qu'à plusieurs reprises le Régent, pour arrêter la cour de Madrid, renouvela sa proposition de restitution. On ne l'écouta pas. Ce fut un malheur pour l'Espagne, car battue sur terre et sur mer, elle en fut réduite à demander la paix. De ce moment datent les négociations et les difficultés que nous voulons rappeler.

Lorsqu'il s'agit de fixer les conditions du traité, le gouvernement de Philippe V réclama l'exécution de la parole que le Régent avait donnée naguère. Philippe d'Orléans y consentit sans peine, s'imaginant que ses alliés trouveraient de leur côté la demande fort naturelle [1]. Il se trompait : les Anglais reculèrent. Il est trop tard, répondirent-ils.

Cette nouvelle, connue en France par une lettre de Destouches [2], du 12 février 1720 [3], atterra le Régent. Aussitôt il s'en plaint au roi George.

« J'envoie en diligence le comte de Senectère auprès de V. M., dit-il, pour lui représenter la situation dangereuse où m'a jeté la réponse qui a été faite au nom de V. M. sur la restitution de Gibraltar. Depuis que M. l'abbé Dubois m'eut écrit d'Angleterre que V. M. lui avait dit qu'elle me permettait d'offrir cette condition au roi d'Espagne, je l'ai fait renouveler à ce prince jusqu'à ce jour dans toutes les occasions qui se sont présentées [4] et même dans les

[1] Aff. étr., *Angl.*, Dubois à Destouches, 5 février 1720, vol. 334, p. 18.

[2] C'est l'auteur du *Glorieux* et du *Philosopke marié;* il resta à Londres, dans l'ambassade française, de 1717 à 1723; Dubois en fit son homme de confiance, nous serions presque tenté de dire son espion. Cf. Archives des affaires étrangères, *Angleterre*, vol. 326 et suiv.

[3] Affaires étr., *Angl.*, vol. 330, p. 86.

[4] Dubois, quelques jours plus tard, répétait ces mêmes déclarations. « S. A. R. a cru ne pouvoir rien faire de mieux que de renouveler dans toutes

Digitized by Google

manifestes que j'ai fait publier et répandre dans toute l'Europe [1]. Ainsi je consentirais plutôt à ma perte entière qu'au déshonneur de manquer à un engagement si public et je suis persuadé que sans cette condition l'Espagne essuierait encore des extrémités.... V. M. juge bien que si on pouvait m'accuser en France de manquer à la fidélité et à la bonne foi, je perdrais toute ma considération et tout mon crédit, dont j'ai tâché de faire usage autant pour l'intérêt de l'Angleterre que pour le mien. Déjà sur ce que l'on a su de la réponse de vos ministres, j'essuie ici des discours fâcheux et j'ai des motifs très pressants de supplier instamment V. M. de prendre les mesures que ses bontés pour moi et sa sagesse lui inspireront pour faire cesser cette importante difficulté [2]. »

Cette réclamation courtoise et modérée ne dut pas surprendre à Londres; une lettre plus énergique que Dubois adressait quelques jours auparavant à Stanhope, le premier ministre, avait préparé les voies.

« En recevant ce matin, écrivait-il, la dépêche de M. Destouches du 12 de ce mois, j'ai vu avec beaucoup d'étonnement et de déplaisir l'article qui regarde Gibraltar, mais l'ayant communiqué cette après-dîner à Mgr le duc d'Orléans, je sors d'auprès de lui après une conversation de deux heures, accablé du désespoir où la réponse à cet article l'a jeté. Il est si frappé du déshonneur de pouvoir être justement accusé d'avoir abusé de la confiance que le roi d'Espagne a eue en lui, et de lui avoir manqué de foi sur les paroles non interrompues qui lui ont été données de la part du roi de la Grande Bretagne, qu'il n'en peut soutenir l'horreur. Il ne peut mettre ensemble la fidélité et la délicatesse qu'il a eues dans tout le cours de l'alliance pour tout ce qui a pu convenir et plaire au roi [3], votre maître, et l'injure qu'on lui fait en retirant les paroles qu'on lui a permis de donner. J'ai mis en usage toutes les excuses, toutes les espérances et tous les adoucissements que mon esprit m'a pu fournir, mais je n'ai pu détourner un moment sa vue de l'affront qu'il va recevoir à la face de toute l'Europe et du coup mortel et inévitable que cet outrage lui portera en France. Je ne vous ferai point, Milord, le détail des réflexions qui m'affligent mortellement, je compte pour rien d'être perdu sans ressource. Je n'envisage dans ce moment d'autre con-

occasions l'offre de cet avantage.... Elle n'a pas pu soupçonner que le roi de la Grande Bretagne eût changé de sentiments.... et qu'il ne fût pas toujours dans la résolution de rendre Gibraltar. » Dubois à Sénectère, 13 mars 1720, *ibid*, 334, p. 171.

[1] Le Régent n'avait agi de la sorte qu'avec la permission expresse du cabinet anglais. Cf. lettre de Stanhope à Dubois, 20 déc. 1718. Lemontey, II, p. 395.

[2] Aff. étrang., *Angl.*, vol. 329, p. 152, 23 fév. 1720.

[3] C'est le témoignage que lui rendait le roi George : « S. M. B. a été vraiment sensible à la manière sincère et affectueuse avec laquelle S. A. R. s'intéresse à ce qui la regarde, et aux offres qu'elle lui fait faire. Il m'a dit que dans la triste conjoncture où il se trouve, il n'a point reçu de plus véritable consolation. » Destouches à Dubois, 1er novembre 1720. Aff. étrang., *Angl.*, vol. 333, p. 45. — Ainsi parle le gouvernement anglais dans mille circonstances.

Digitized by Google

solation que celle de vous faire confidence de la plaie profonde et de la révolution que votre réponse a faite dans ce prince, et je dépêche à l'insu de toute personne ce courrier pour vous faire part de l'état où je l'ai laissé, et de celui où je me trouve à la vue de sa douleur que je ne puis ni soulager ni condamner et qui nous expose à tant de dangers. J'ai cru ne devoir pas différer un instant à vous informer de cette situation. Je ne sais pourtant ni ce que j'ai à vous demander, ni ce que je puis espérer, ni ce que je puis faire pour détourner tout ce que je crains. Malheureusement cette affaire est d'une espèce à ne pas laisser l'espérance de trouver un seul homme qui veuille me seconder pour calmer sa douleur. Quoi qu'il arrive, je vous prie, Milord, d'être persuadé que je serai toute ma vie le même à votre égard. Gardez-moi un inviolable secret sur cette lettre, et je vous prie de croire que je suis très parfaitement, Milord, de V. Ex., etc. [1]. »

Ce plaidoyer était habile dans la circonstance. On y mettait en avant le déshonneur du Régent et partant un refroidissement inévitable dans les rapports des deux cours alliées ; Dubois n'oubliait même pas de toucher, comme en passant, les dangers que lui-même, vrai trait d'union entre la France et l'Angleterre, devait nécessairement courir si Gibraltar n'était pas rendu [2].

Quelques jours plus tard, il revenait encore à la charge. Destouches, son homme de confiance, recevait ses doléances, évidemment afin qu'il les communiquât à Stanhope.

« J'ai appris, disait-il, que M. Law [3] est fort altéré contre l'Angleterre, qu'il avait fait entrer dans ses vues M. Le Blanc et qu'ils m'attaquaient comme prévenu et favorisant l'Angleterre. La réponse sur Gibraltar est venue très à propos pour eux, car elle a extrêmement piqué Son Altesse Royale, qui m'a imputé de ne m'être pas assuré de cette condition promise par son canal au roi d'Espagne, avant que de montrer à M. Stair l'acceptation de ce prince. Elle est si fâchée sur ce point qu'elle en écrit vivement au roi de la Grande Bretagne par M. de Senectère, et si le gouvernement d'Angleterre ne trouvait pas le moyen de la satisfaire, elle pourrait se jeter dans les extrémités qu'on lui conseille. Suppliez Milord Stanhope de mettre tout en usage pour la contenter sur cet article sur lequel elle est trop frappée pour en revenir [4]. »

Stanhope fut-il vraiment touché de la peine du Régent et des dangers de l'abbé Dubois, son ami ? Il paraît fort difficile de le penser.

[1] Aff. étrang., *Angl.*, 17 février 1720, vol. 330, p. 98.

[2] En réalité, la lettre suivante adressée à Destouches montre que ces craintes personnelles n'étaient pas sans quelque fondement. Dubois s'est contenté de les exagérer un peu, semble-t-il.

[3] Law, le fameux banquier ; Le Blanc, secrétaire d'État au département de la guerre ; Stair, ambassadeur d'Angleterre à Paris.

[4] Aff. étrang., *Anglet.*, vol. 330, p. 116, Dubois à Destouches, 24 février 1720. Dubois exagérait le mécontentement du Régent : la lettre que ce prince écrivit au roi d'Angleterre ne peut laisser de doute à ce sujet. Cf. *supra*.

Digitized by Google

Destouches parle bien, il est vrai, de sa *bonne volonté* [1], mais cette bonne volouté n'aboutissait qu'à des paroles de politesse et de condoléance. « Milord Stanhope, écrit le correspondant secret de Dubois, fut très surpris et très affligé de voir que des gens passionnés et mal instruits se servent de l'article sur Gibraltar pour vous accuser injustement auprès de Son Altesse Royale de prévention en faveur de l'Angleterre.... Il est désespéré que Son Altesse Royale soit piquée au point que vous le marquez [2]. » Puis aussitôt, le ministre anglais rappelait sans ambages que le Régent s'était créé lui-même les embarras dans lesquels il se trouvait; il n'avait pas compris la promesse de Sa Majesté Britannique. « L'offre de Gibraltar, disait-il, est venue du propre mouvement du roi de la Grande Bretagne et seulement lorsqu'il était question de prévenir la guerre contre l'Espagne [3]. »

L'affirmation de Stanhope paraît fondée, et sa défense sérieuse. C'est, en effet, avant l'ouverture des hostilités, le 10 mars 1718, que la proposition de cette cession fut officiellement communiquée au Régent par Dubois, pour lors ambassadeur extraordinaire à Londres [4], et l'on ne voit pas que les Anglais l'aient renouvelée depuis. D'ailleurs le cabinet français n'a jamais nettement affirmé le contraire [5]. Toutefois on s'explique assez difficilement la conduite de nos alliés en cette circonstance. Ils ne pouvaient ignorer que Philippe d'Orléans continuait de mettre en avant cette restitution, même la guerre commencée, puisque les manifestes répandus par lui en Europe [6] la spécifiaient clairement. Comment alors ne l'avertissaient-ils pas de son erreur ? L'idée de la reculade ne leur serait-elle venue qu'au moment de l'exécution d'une promesse si solennelle ? Auraient-ils compris alors seulement la grandeur du sacrifice auquel ils s'étaient obligés *de leur propre mouvement ?*

[1] Destouches à Dubois, 26 fév. 1720. Aff. étrang., *Anglet.*, vol. 330, p. 123.

[2] Destouches à Dubois, 29 fév. 1720, *ibid.*, p. 129.

[3] Destouches à Dubois, 29 fév. 1720. Aff. étrang., *Anglet.*, vol. 330, p. 127; Sénectère à Dubois, 7 mars 1720, *ibid.*, 329, p. 155; Craggs à Stair, 29 fév. 1720, *ibid.*, 330, p. 143. — Stanhope disait une autre fois : « Sa Majesté avait permis que Gibraltar fût offert au roi d'Espagne, pour éviter la rupture, et les frais et les pertes qu'elle entrainerait. La rupture qui a suivi a annulé cette offre. » Stanhope à Craggs, Hanovre, 1er octobre 1720, cité par M. Wiesener, *le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, t. II, p. 242.

[4] Dubois à Sénectère, 13 mars 1720, *ibid.*, 334, p. 170.

[5] Dubois dit, il est vrai, dans une de ses dépêches, que cette offre avait été faite au roi d'Espagne, « s'il voulait accepter la paix » (13 mars 1720. Aff. étr., *Angl.*, 334, p. 170). Ces expressions sont inexactes, car, d'après Dubois lui-même, lorsque S. M. B. prenait cet engagement (10 mars 1718), la guerre n'était pas déclarée; il n'y avait donc pas lieu d'accepter la paix, mais de la conserver.

[6] Le Régent au roi d'Angleterre, 23 fév. 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 329, p. 152.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, on était loin de l'entente. Il serait « honteux pour l'Angleterre, disait Stanhope, de sembler acheter la paix par la cession de Gibraltar [1]. » D'ailleurs, ajoutait-il, « jamais Son Altesse Royale, ni vous (Dubois), ne lui aviez parlé de la restitution de Gibraltar comme d'une des conditions de paix à faire avec l'Espagne, depuis la destitution du cardinal Albéroni [2]. » Au surplus, le ministre du roi George n'était-il pas de ceux qui ne croyaient point entièrement à la parfaite loyauté du Régent en cette affaire? « On commence à être jaloux ici, mandait Destouches, que Son Altesse Royale s'empare de cette négociation, et on soupçonne que le mécontentement qu'elle témoigne n'est qu'un prétexte qu'on lui inspire pour l'autoriser à changer de système, à prendre les plus étroites liaisons avec le roi d'Espagne et à rompre ensuite celles qu'il a contractées avec le roi d'Angleterre [3]. »

Tout cela, on le sentait à Londres, n'était guère de nature à satisfaire le cabinet français. Il fallait d'autres explications pour dissiper les nuages qui s'élevaient entre les deux pays. Une longue dépêche fut adressée dans cette vue à l'ambassadeur Stair pour être communiquée au Régent. « Sa Majesté reconnaît [4], y lit-on, de la manière la plus sensible, tous les bons offices que Son Altesse Royale lui a rendus dans les négociations du Nord [5].... ; elle a senti avec un plaisir d'autant plus grand ces marques de son amitié qu'il n'y était engagé par aucun traité. » Après cet exorde flatteur, le gouvernement britannique rappelait les dangers qui, quelques années auparavant, menaçaient l'Europe, la France et l'Angleterre surtout.

C'est pour les écarter, continue le ministre, et afin que l'Espagne n'eût point de prétexte raisonnable pour soutenir la guerre, que Sa Majesté fit entendre qu'elle « rendrait de son propre mouvement, sans aucun engagement et à la considération principalement de Son Altesse

[1] Sénectère à Dubois, 7 mars 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 330, p. 168.

[2] *Ibid.* — Cf. lettre de Stanhope à Craggs, 1er octobre 1720, citée par Wiesener, II, p. 242.

[3] Destouches à Dubois, 29 fév. 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 330, p. 129. Un peu plus tard, Sénectère donnait avis que ce système d'excessive défiance persistait toujours (9 mai 1720, *ibid.*, 329, p. 190; 9 décembre 1720, *ibid.*, 333, p. 93), et d'après Destouches, Dubois lui-même n'y échappait point, tant il était difficile de contenter nos susceptibles alliés. Destouches à Dubois, 1er novembre 1720, *ibid.*, 333, p. 50.

[4] Dépêche de Craggs à Stair, 29 fév. 1720, *ibid.*, 330, p. 138.

[5] Il s'agit spécialement de celles qui devaient terminer les difficultés de George Ier avec la Suède. — Le Régent ne s'en tenait pas à des paroles. « Aucune puissance, écrit Dubois, ne fait dans cette occasion un plus grand sacrifice que Son Altesse Royale, en consentant, contre les dispositions du traité de Westphalie, que la Suède aliène les duchés de Bremen et Verden et de Stetin avec ses dépendances qu'on y joint. Mais elle préfère à tout la satisfaction du roi d'Angleterre. » Dubois à Sénectère, 5 août 1719. Aff. étrang., *Angl.*, 329, p. 43 ; 13 mars 1720, *ibid.*, 334, p. 170.

Digitized by Google

Royale, Gibraltar à l'Espagne. » Mais Philippe V a voulu la guerre, il a été battu, pourquoi tenir une promesse qu'il a dédaignée? D'ailleurs, la paix rétablie, « l'empereur aura gagné la Sicile, la France aura évité une guerre civile [1].... Le roi d'Espagne aura la renonciation de l'empereur et les successions susdites [2] pour les enfants de la reine, mais la Grande Bretagne n'aura que l'avantage de la paix commune à tous ses voisins.... Enfin, Milord, Sa Majesté ne veut ni ne peut douter que Son Altesse Royale ne se départira point de cette amitié dont ils se sont tous les deux si bien trouvés, pour suivre des idées nouvelles et incertaines.... Sa Majesté est amie de M. le Régent de cœur et d'intérêt. Elle lui est obligée par beaucoup d'endroits, et sera toujours prête, comme elle l'a toujours été, à le reconnaître, et c'est sur quoi Son Altesse Royale peut faire fond.... La France n'a jamais fait si grande figure sous aucune régence que sous la sienne. Nous n'avons pas seulement vu avec plaisir, mais contribué autant qu'il dépendait de nous à lui faire rétablir les finances, le commerce et les armées du royaume. Le roi est son bon allié, son ami et son serviteur [3]. »

Le ministère anglais ne s'en tint pas là : par une manœuvre habile, il voulut rabaisser ce grave incident au niveau d'une question de personne. « Milord Stanhope m'a dit, mande Destouches à Dubois, qu'une chose alarmait et fâchait Sa Majesté Britannique, c'est qu'il était persuadé que toute cette affaire n'avait été suscitée et portée à un point si extrême que par une cabale formée pour vous décréditer et pour vous faire ôter votre place [4]. » Toutes les protestations qui effrayaient le Régent n'avaient donc, selon les Anglais, d'autre but que de nuire à son puissant auxiliaire. N'était-il pas de la dignité du prince de les mépriser? Fallait-il tomber dans un piège aussi maladroitement tendu ? N'était-il pas préférable de conserver intacte une liaison dont la France et l'Angleterre avaient déjà retiré tant de fruits heureux? Car, continuait le conseiller du roi George, « je suis en état et en intention de convaincre Son Altesse Royale que si elle prenait le parti d'ôter du ministère M. l'abbé Dubois, il ne fallait plus qu'elle comptât que l'union et la parfaite intelligence pût subsister entre ces deux princes, parce qu'on regarderait ici son éloignement comme une sorte de rupture [5]. »

[1] Le roi d'Angleterre aurait pu se souvenir que ces « projets de troubles avaient été formés (principalement) en haine des engagements que S. A. R. avait pris avec lui pour la quadruple alliance. » Dubois à Sénectère, 13 mars 1720. Aff. étrang., 334, p. 172.

[2] Parme et la Toscane.

[3] Craggs à Stair, 29 fév. 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 330, p. 138-147.

[4] Destouches à Dubois, 19 mars 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 330, p. 200.

[5] *Ibid.* — A la même époque, Stanhope faisait dire à Dubois que, lors de

Digitized by Google

Il est impossible que de telles flatteries, répétées de toutes manières, n'aient pas fait quelque impression sur Dubois et ne l'aient poussé, à son insu peut-être, à soutenir l'alliance anglaise, quoi qu'il en coûtât C'est ce qui ressort trop clairement des ordres qu'il donnait. « Priez milord Stanhope et M. Craggs, écrivait-il, d'être sans aucune inquiétude sur ce qui regarde l'union. Tous ceux qui voudront l'altérer perdront leur temps et se casseront le nez avec M. le Régent [1]. » Et de fait, telles étaient bien les dispositions de ce prince. « Son Altesse Royale m'ordonne de vous écrire, mande Dubois à notre ambassadeur, que votre principale attention doit être de ne laisser aucun doute sur la ferme résolution où elle est de continuer sa principale liaison avec le roi de la Grande Bretagne, d'établir conjointement et de concert avec l'Angleterre ses liaisons avec l'Espagne et de n'oublier rien de ce qui peut maintenir une parfaite harmonie entre le roi de la Grande Bretagne et Son Altesse Royale, sans se dissimuler rien et sans se laisser de part ni d'autre aucun doute sur le cœur [2]. » Le gouvernement anglais avait bon jeu avec de tels adversaires ! Vraiment n'eût-il pas été plus habile de montrer un peu les dents ? C'était le conseil que Destouches lui-même donnait à ses protecteurs [3].

II. — Malgré tout, le cabinet français ne pouvait se résoudre à céder sur Gibraltar. Les ministres du roi George, embarrassés et mécontents [4], durent s'applaudir de trouver dans les réclamations tapageuses de l'opinion publique [5], aussi bien que dans les protestations du

son prochain voyage à Paris, il se mettrait à sa disposition pour travailler à perdre tous ceux qui lui faisaient opposition, Law spécialement, *ibid.*, p. 205; *cf.* Destouches à Dubois, 12 fév. 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 330, p. 82; 19 mars 1720, *ibid.*, 330, p. 205; 9 août 1720, *ibid.*, 334, p. 316.

[1] Dubois à Destouches, 3 mai 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 331, p. 49.

[2] Dubois à Sénectère, 3 mai 1720, *ibid.*, p. 58.

[3] « Il ne faut pas rendre l'Angleterre jalouse pour bien vivre avec elle : mais il n'en est pas moins vrai que pour l'engager à ne pas rompre, il faut lui faire croire qu'en cas de besoin on serait en état de la contenir. Destouches à Dubois, 27 mai 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 331, p. 137.

[4] Craggs surtout se montrait pour l'ordinaire fort chatouilleux et irritable. Cf. Sénectère à Dubois, 29 avril, *ibid.*, 329, p. 184.

[5] Quoique les deux nations combattissent sous le même drapeau, la vieille haine qui les séparait depuis des siècles se réveillait à chaque instant. Les Anglais se plaignaient de nos empiétements sur les rives du Mississipi (*Journal de nouvelles*, 18 janv. 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 330, p. 39; Chammorel à Dubois, 25 janv. 1720, *ibid.*, p. 48), les Français réclamaient contre l'enlèvement de plusieurs bateaux de commerce (Destouches à Dubois, 23 janv. 1720, *ibid.*, p. 45); Chammorel protestait contre des passeports donnés par le gouvernement britannique pour permettre à ses sujets de trafiquer avec l'Espagne (*ibid.*, p. 45), Craggs répondait que nos compatriotes ne craignaient pas de le faire sous pavillon espagnol (Chammorel à Dubois, 15 janv. 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 330, p. 16).

Digitized by Google

Parlement, un prétexte pour persister dans leur refus. « Il faut, mandait Destouches de la part de Stanhope, que Son Altesse Royale se tienne absolument pour dit qu'il est impossible désormais de terminer cette affaire à sa satisfaction et à celle de l'Espagne sans que le Parlement y ait consenti [1]. » Le ministère se croyait trop faible « pour oser prendre sur son compte d'exécuter cet article [2]. » Il promettait, il est vrai, « d'employer tout son crédit et toute son habileté pour se faire autoriser par le Parlement à restituer Gibraltar [3]. » Mais on pouvait craindre que son autorité ne fût insuffisante, tant cette affaire paraissait grave, tant les esprits étaient surexcités : « Ce qu'il y a de singulier, écrivait Chammorel, c'est que ceux qui élèvent si haut l'importance de Gibraltar, en parlaient ci-devant comme d'une acquisition onéreuse qui ne valait pas ce qu'elle coûterait et qu'il faudrait abandonner au premier jour [4]. » Les pamphlets se multipliaient pour empêcher cette concession faite à la paix [5]; on y prétendait, entre autres choses, que contenter la France sur ce point « était également contraire aux lois et aux intérêts de l'État [6]. » Les ennemis du cabinet trouvaient dans ce projet de cession une occasion d'attaquer le gouvernement avec chaleur. « Ou il obligera, disait Walpole, le roi à restituer Gibraltar à l'Espagne contre l'intention de la nation, ou s'il le refuse contre les engagements qu'ils ont pris avec la France, ils s'engagent à une rupture avec cette couronne et à la continuation de la guerre avec l'Espagne. Les ministres n'ont d'expédient pour se tirer de ce pas également difficile que de procurer à l'Angleterre un avantage pour le commerce en considération de la restitution de Gibraltar [7]. » Les ministres s'aperçurent bientôt qu'ils pourraient se *tirer* plus aisément de ce *pas difficile :* ils comptèrent sur le désistement des cours de Paris et de Madrid devant leur opiniâtreté.

Stanhope et ses collègues, on peut le croire, voyaient sans trop de déplaisir cette agitation de la nation et ces exigences de l'opinion publique : c'est du moins ce que plusieurs pensaient. « Il y a des gens mystérieux, remarquait Chammorel, qui veulent que la cour fasse jouer elle-même ce ressort pour se dispenser de la cession dont il s'a-

[1] Destouches à Dubois, 29 fév. 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 330, p. 129.

[2] Chammorel à Dubois, 29 fév. 1720, *ibid.*, p. 125. — Chammorel était l'un des secrétaires de l'ambassade française à Londres.

[3] Destouches à Dubois, 7 mars 1720, *ibid.*, p. 164,

[4] Chammorel à Dubois, 8 fév. 1720, *ibid.*, p. 79.

[5] Destouches à Dubois, 12 fév. 1720, *ibid.*, p. 86. — Cf. Coxe, III, p. 14. Stanhope à Schaub, 28 mai 1720, cité par Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France.*

[6] Chammorel à Dubois, 29 janv. 1720, *ibid.*, p. 55. — Coxe, III, p. 14.

[7] Sénectère à Dubois, 11 mars 1720, *ibid.*, p. 177.

Digitized by Google

git [1]. » Ces gens mystérieux n'étaient-ils pas simplement des gens perspicaces ?

En vain notre ambassade pressait et conjurait [2]; l'affaire fut portée au Parlement.

Que voulaient les ministres anglais en saisissant les représentants de cette grave question ? Cherchaient-ils simplement un prétexte plausible pour se refuser aux instances du Régent ? Désiraient-ils véritablement, au contraire, obtenir l'autorisation d'exécuter leur ancienne promesse ? Destouches, dont les informations étaient pour l'ordinaire optimistes, n'élève aucun soupçon sur la sincérité du cabinet britannique [3]; Sénectère, dans une première dépêche, se rangeait à cet avis [4], mais quelques jours plus tard, il changeait absolument de langage : « Je ne puis croire, écrit-il, que les ministres veuillent prendre des mesures dans le Parlement pour que le roi, leur maître, soit libre de disposer de Gibraltar [5]. »

En fait, l'un des secrétaires d'État, Craggs, défendit l'idée de cession, ajoutant, il est vrai, que rien ne se ferait sans l'agrément des représentants ; qu'en toute hypothèse on exigerait un bon équivalent.

Le public s'indigna, ou du moins feignit de s'indigner bruyamment de la trahison du cabinet, mais les membres de la Chambre basse parurent ne prêter qu'une oreille distraite à cette communication : la motion tomba d'elle-même, « ce qui donna lieu de conjecturer, remarque Sénectère, que les ministres pouvaient avoir part aux oppositions qui paraissaient vouloir se former [6]. » Cette accusation semblera peut-être hasardée ; on conviendra du moins que la conduite du gouvernement relativement à la restitution, depuis la conclusion de la paix surtout, dut grandement contribuer à ce résultat.

III. — Stanhope avait sans doute facilement prévu l'échec de Craggs. Au moment, en effet, où la Chambre s'occupait de cette affaire, il songeait à une nouvelle démarche pour calmer le mécon-

[1] Chammorel à Dubois, 8 fév. 1720, *ibid.*, p. 79. — Les membres de l'ambassade française avaient reçu de leur gouvernement l'ordre d'avoir toujours les yeux ouverts sur ce point. Dubois à Destouches. Aff. étrang., 329, p. 169.

[2] « J'ai tous les jours des entretiens fort vifs avec les ministres sur le grand article en question.... Je vois avec douleur que je n'avance pas. » Destouches à Dubois, 26 fév. 1720, *ibid.*, 330, p. 123. « Sénectère a bien parlé sur Gibraltar. » Destouches à Dubois, 7 mars 1720, *ibid.*, p. 164.

[3] Dépêche du 7 mars 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 330, p. 164.

[4] « Je suis persuadé, mandait-il à Dubois, que les ministres concourront de bonne foi et avec vivacité pour disposer la Chambre basse à consentir à la restitution de Gibraltar ou à en laisser la disposition à S. M. B. » 7 mars 1720, *ibid.*, 330, p. 157.

[5] Senectère à Dubois, 18 mars 1720, *ibid.*, 329, p. 171.

[6] Sénectère à Dubois, 8 avril 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 331, p. 17.

Digitized by Google

tentement du Régent. Il s'était décidé à se rendre à Paris pour traiter directement avec le prince cette épineuse question.

Depuis quelque temps déjà, comme si l'on eût voulu lui frayer la voie et rendre les négociations moins laborieuses, on multipliait à Londres les manœuvres et les intrigues, on semait surtout à profusion les bruits inquiétants. Les ministres eux-mêmes s'en faisaient, dit-on, les propagateurs en Angleterre, en attendant que Stanhope s'en servît à Paris, comme d'un épouvantail, dans les occasions que lui fourniraient ses conversations avec Philippe d'Orléans. Tantôt on assurait que le roi George était profondément blessé des procédés de la cour de France. « Ce prince, pendant plusieurs jours, a paru dans un chagrin inexprimable et bien des gens en ont profité pour lui tenir des discours qu'il n'aurait pas soufferts dans un autre moment. Milord Stanhope, qui vient encore de s'ouvrir avec moi ce matin, m'a dit qu'on conseillait fortement au roi d'Angleterre de s'unir avec le roi d'Espagne et l'empereur contre Son Altesse Royale[1]. » Tantôt on feignait de croire à des machinations secrètes du Régent et on lui attribuait la fermeté de l'Espagne dans ses revendications[2].

Et comme si de tels bruits n'eussent point paru suffisants pour obtenir le désistement de Son Altesse Royale, on essayait de se créer un appui dans la personne de Dubois, dont on connaissait l'ascendant sur le prince : on multipliait en sa faveur les sollicitations et les bons offices, on ne lui épargnait ni les éloges ni les promesses. « Le roi d'Angleterre et milord Stanhope, lui écrivait Destouches, sont ravis, Monseigneur, de ce que Son Altesse Royale vous donne l'archevêché de Cambrai. Le bon milord a voulu que ce fût moi qui eusse l'honneur de remercier Sa Majesté Britannique de votre part. Il m'a procuré une audience pour cela et j'y ai fait de mon mieux pour témoigner au prince l'excès de votre reconnaissance. Je vous assure, Monseigneur, qu'il m'a dit en propres termes qu'il n'avait rien de plus cher que vos intérêts et qu'il était infiniment redevable à Son Altesse Royale d'avoir eu tant d'égard pour sa recommandation ; mais il m'a ajouté en même temps qu'il ne serait pas satisfait que vous ne fussiez cardinal...., que si vous aviez encore besoin de ses offices vous n'aviez qu'à parler et que vous en disposeriez toujours.... Je ne saurais vous rendre tout ce qu'il m'a dit sur votre sujet, mais en deux mots, je vous assu-

[1] Destouches à Dubois, 18 avril 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 329, p. 32.

[2] Stanhope prétend « que les instances que S. A. R. fait pour la restitution de Gibraltar à l'Espagne doivent être regardées comme un moyen de procurer un avantage particulier à la France aux dépens de l'Angleterre. » Sénectère à Dubois, 7 mars 1720, *ibid.*, p. 156. M. Craggs me dit que les réclamations de l'Espagne pour Gibraltar venaient du Régent. Sénectère à Dubois, 18 mars, *ibid.*, p. 171. — Cf. Coxe, *R. Walpole*, t. III, p. 14.

Digitized by Google

rerai, Monseigneur, que vous n'avez pas au monde un ami plus sûr et plus zélé [1]. »

Le terrain ainsi préparé de longue main, Stanhope put livrer le dernier assaut à la volonté faible du Régent. Sans aucun doute sa présence à Paris contribua puissamment à la victoire. Il ne semble pas que la lutte ait été bien vive. « Son Altesse Royale, écrit Dubois, déclara à milord Stanhope qu'après avoir satisfait à ce que la bonne foi avait demandé d'elle en faveur de l'Espagne au sujet de Gibraltar, elle ne croyait pas être obligée d'aller plus loin que le roi d'Espagne lui-même [2], et que, puisqu'il se contentait qu'on examinât dans le *Congrès* le point qui regardait la restitution de cette place, elle ne s'acharnerait pas à demander davantage [3]. » Il ajoutait, il est vrai, qu'il insisterait fortement alors sur cette importante affaire [4].

Nos adversaires avaient lieu de se féliciter : la cause était à peu près gagnée; l'Espagne, abandonnée de la France, et restant seule en présence de l'Angleterre, devait infailliblement céder tôt ou tard.

Dans l'excès de sa joie. Stanhope ne tarissait point de promesses. Destouches s'en fait l'écho dans une dépêche écrite quelque temps après. « Que Son Altesse Royale, disait le ministre anglais, ait besoin de notre secours, ce que nous ne souhaitons ni ne prévoyons pas, nous lui fournirons sur-le-champ des vaisseaux, si elle en veut, de l'argent, si elle en demande, des troupes que nous prendrons à notre solde, si elle ne souhaite pas les nôtres, ou que nous n'en ayons pas de prêtes chez nous pour cet effet.... Son Altesse Royale doit compter que dès qu'elle voudra se tenir étroitement et sincèrement unie avec le roi de la Grande Bretagne, il donnera à la France une préférence entière et bien déclarée sur toutes les autres puissances en général [5]. »

IV. — Toutefois, si l'Angleterre était ainsi délivrée de sérieuses

[1] Destouches à Dubois, 12 févr 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 330, p. 82; 22 avril, *ibid.*, 331, p. 37.

[2] Nous ignorons sur quel fait s'appuyait le prince pour parler ainsi ; en tout cas, il se trompait: la conduite subséquente de Philippe V le dit clairement. — Le congrès dont il s'agit ici est la réunion des envoyés des principales puissances dans le but de régler divers points en litige.

[3] Dubois à Sénectère, 3 mai 1720, *ibid.*, 331, p. 51.

[4] Lawlès à Grimaldo, 4 juin 1720.

[5] Destouches à Dubois, 26 juillet 1720. Aff. étrang., 332, p. 69-71. — Ces bonnes intentions eurent un commencement d'exécution lors de la banqueroute Law : « Depuis mon arrivée, écrit Schaub, milord Stanhope n'a point cessé de méditer sur la manière de sauver S. A. R. du précipice où M. Law semble l'avoir conduite. Il a communiqué ses pensées à M. Destouches. » Schaub à Dubois, 3 sept. 1720. Aff. étrang., *Angl.*, 334, p. 358. On avouera que la bonne volonté des ministres anglais ne les entraînait point à des sacrifices excessifs. D'ailleurs, même sur ce point, le Régent ne leur cédait en rien. Cf. Dubois à Destouches, 18 oct. 1720, *ibid.*, 330, p. 22.

Digitized by Google

difficultés du côté de la France, ses inquiétudes relativement aux exigences de la cour de Madrid n'avaient pas entièrement disparu. On craignait « que, lorsque le roi d'Espagne aurait toutes ses troupes chez lui (après l'évacuation de la Sicile), il ne se rendît difficile sur les conditions du traité de commerce : ce que bien des gens croyaient qu'il pourrait bien faire pour les obliger à lui remettre Gibraltar [1]. »

En réalité, Philippe V, quoique livré à lui-même, ne perdit pas courage; il ne pouvait se résoudre à voir un soldat ennemi fouler un coin de son royaume : les pourparlers recommencèrent. L'affaire de Gibraltar fut vivement agitée entre le comte Gazzola, ministre de Parme, le marquis de Pozzobueno, envoyé espagnol, milord Stanhope et M. Schaub.

L'ambassadeur du roi catholique insista fortement pour la restitution, les ministres anglais répondirent que dans les circonstances présentes il était absolument impossible de contenter la cour de Madrid [2]; celui de Parme se rangea à leur avis [3].

Les embarras qu'invoque le cabinet britannique venaient principalement d'attaques passionnées contre deux de ses membres, Sunderland et Craggs ; ils étaient accusés de s'être enrichis, ou du moins d'avoir enrichi leurs amis, dans des opérations financières indignes d'hommes honnêtes [4].

C'est probablement aussi la considération de ces difficultés, au milieu desquelles se débattait le gouvernement du roi George, qui poussa la France à s'employer, bien naïvement, semble-t-il, à vaincre la fermeté de Philippe V. « Si milord Stanhope vient bientôt ici, comme je le souhaite, écrit Dubois, il trouvera que nous avons été aussi appliqués en tout temps aux intérêts de la Grande Bretagne qu'aux nôtres, et que nous avons fait plus de diligence en Espagne pour ce qui la regarde que pour ce qui nous touche.... Le raisonnement et les représentations de milord Stanhope dont vous m'avez fait part m'ont paru si justes, que j'en ai envoyé un extrait, ou pour mieux dire une copie, à M. l'abbé de Mornay pour en faire usage selon sa prudence [5]. »

[1] Chammorel à Dubois, 27 mai 1720, *ibid.*, 331, p. 135.

[2] Destouches à Dubois, 2 janv. 1721. Aff. étr., *Angl.*, 335, p. 6.

[3] Cette conduite lui avait été sans doute inspirée dans les nombreuses entrevues que précédemment il avait eues avec les Anglais. Cf. Destouches à Dubois, 1er nov. 1720, *ibid.*, 333, p. 46.

[4] Destouches à Dubois, 9 janvier 1721, *ibid.*, 335, p. 26; 23 janv., *ibid.*, p. 55; 5 fév., *ibid*, p. 82; 24 fév., *ibid.*, p. 155; Chammorel à Dubois, 10 fév. 1721, *ibid.*, 335, p. 122.

[5] Dubois à Destouches, 8 fév. 1721, *ibid.*, 335, p. 89. — L'abbé de Mornay était pour lors à la cour de Madrid.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, on apprend tout à coup la mort de Stanhope. Townshend le remplaça [1].

Le nouveau ministre ne tarda pas à faire connaître à Destouches, dans un entretien privé, ses dispositions et intentions à propos de Gibraltar. Rendre cette forteresse dans les circonstances actuelles, dit-il, est chose impossible ; il demandait donc « qu'on laissât faire le roi et ses ministres et qu'on se fiât à eux ; qu'ils amèneraient bientôt des conjonctures (favorables à la restitution) et qu'en son particulier il s'y emploierait d'autant plus volontiers qu'il était persuadé, comme l'était milord Stanhope, que non seulement Gibraltar n'était point utile à l'Angleterre, mais même que la conservation de cette place lui était à charge [2] et dangereuse. »

[1] « Townshend passait pour un génie assez borné, incapable de grandes vues, mais d'un sens droit et très laborieux. » Précédemment il avait été secrétaire d'État ; diverses causes l'avaient fait renvoyer au bout de trois ans. Chammorel à Dubois, 13 mars 1721, *ibid.*, 335, p. 215-216. Cf. Coke, *Life and administration of R. Walpole*, I, 63. A peine désigné, il écrivit en ces termes à Dubois : « Le roi m'ayant fait l'honneur de me nommer l'un de ses secrétaires d'État, mon devoir envers S. M. ne me laisse point tarder à en faire part à V. E. Quelque inégal que je sois à un emploi si difficile en soi-même, et plus encore par le mérite si distingué de mon prédécesseur, du moins ai-je la satisfaction d'y apporter la même conviction que l'amitié établie entre le roi et Mgr le Régent est la plus grande bénédiction qui puisse arriver à nos deux nations, et la même vénération pour V. E., qui avez été l'instrument de cette salutaire union.... Je n'ose m'offrir à V. E. comme un sujet de consolation pour la perte que vous venez de faire et qui m'est commune, mais au défaut de pouvoir prétendre à la même estime dont vous honoriez mon digne prédécesseur, j'aspire à toute l'amitié que vous lui portiez, et je me flatte, Monsieur, que vous ne pourrez la refuser à l'empressement avec lequel je tâcherai de la mériter. Une entière communication et ouverture de cœur entre nous est plus nécessaire que jamais dans ces circonstances et dans un temps où le congrès de Cambrai va s'entamer.... M. Schaub (notre envoyé) aura l'honneur de vous assurer plus amplement de bouche que S. M. persiste toujours avec la même fermeté et cordialité dans ses liaisons avec S. A. R., et que j'ai l'honneur d'être avec un respectueux et sincère attachement, etc. » 10-21 fév. 1721, *ibid*, 335, p. 144.

Après les compliments d'usage, Dubois répondait : « Je sens l'étendue et le prix des bontés dont S. M. B. m'a toujours honoré, mais j'oserai dire, sans craindre de lui déplaire, que l'espérance d'une union parfaite avec Votre Excellence sert encore davantage à me consoler, parce que je sais par expérience que l'estime et la confiance réciproques des ministres contribuent plus que tous les autres moyens à la gloire des princes et des nations.... J'ambitionne votre confiance, Milord, très sincèrement. Je vous conjure de vous hâter de connaître et d'éprouver si je la peux mériter, et de ne pas perdre un moment à employer quelqu'un par qui vous puissiez être instruit de l'attention que nous avons eue dans le Nord et dans le Sud à la gloire et aux intérêts du roi de la Grande Bretagne. » Dubois à Townshend, 7 mars 1721, Aff. étrang., *Angl.*, 335, p. 170-171. — C'est sur ce ton que les gouvernements français et anglais écrivaient et parlaient pour l'ordinaire : ce qui ne les empêchait point de défendre avec énergie les intérêts de leurs sujets.

[2] En 1718, le Parlement avait prévu une dépense d'environ 54,000 livres sterling pour Gibraltar, garnison et approvisionnements.

Digitized by Google

— Toutefois, continue-t-il, les circonstances présentes sont difficiles; l'animosité du Parlement est telle que, « bien loin de conseiller au roi, son maître, de prendre sur lui présentement la démarche d'une pareille cession, il ne balancerait pas, à toute extrémité, à lui conseiller de soutenir plutôt la guerre contre l'Espagne pendant dix ans; que cette fâcheuse résolution lui ferait moins de mal que de se brouiller avec son Parlement et ses peuples. » En terminant, Townshend se radoucissait et en revenait à des assurances auxquelles probablement il ne croyait pas entièrement lui-même. « Il répétait au roi d'Espagne les mêmes promesses que milord Stanhope avait faites : c'était que dans un an au plus tard on trouverait moyen de disposer les choses de manière que le roi de la Grande Bretagne pût céder Gibraltar sans aucun inconvénient.... Si l'Espagne cédait, ajoutait-il, l'Angleterre s'unirait sincèrement avec elle et avec la France pour s'opposer aux vœux et aux projets de la cour de Vienne; que par ce concert on mettrait l'Italie en sûreté, on assurerait les États de Parme et de Toscane aux princes d'Espagne, et que l'on procurerait tout ce qui pourrait contribuer aux intérêts et à la gloire de S. M. C. [1] »

Cette longue dépêche, connue sans nul doute à la cour de Madrid, dut y faire une vive impression, d'autant que le roi George prit la peine d'appuyer son ministre. « On dit ici, mande Chammorel, que le roi d'Angleterre écrivit, la semaine dernière, au roi d'Espagne pour lui marquer les raisons qui le mettent dans l'impossibilité de donner les assurances que Sa Majesté Catholique désire sur la restitution de Gibraltar [2]. »

Aux refus catégoriques de l'Angleterre se joignaient, pour achever de décourager Philippe V, les insinuations de la France, devenue décidément pour le cabinet britannique une alliée par trop complaisante [3]. Les Anglais pouvaient espérer une prompte et favorable conclusion de cette laborieuse affaire [4].

La cour de Madrid pourtant tenait ferme encore, et si elle reculait, ce n'était que pied à pied. Ses adversaires, de leur côté, pressaient de jour en jour plus vivement, profitant de toutes les occasions pour forcer Sa Majesté Catholique dans ses derniers retranchements.

Dubois proposait une entente étroite entre l'Angleterre, la France et

[1] Destouches à Dubois, 3 mars 1721. Aff. étrang., *Angl*, 335, p. 178-182.
[2] Chammorel à Dubois, 20 mars 1721. Aff. étrang., *Angl.*, 335, p. 237.
[3] Vers le même temps les Anglais recouraient aussi à l'entremise officieuse de l'envoyé de Parme, le priant de s'employer à persuader au roi d'Espagne de se désister de ces exigences. Destouches à Dubois, 23 avril 1721. Aff. étr., *Angl.*, 336, p 67.
[4] Destouches à Dubois, 14 avril 1721, *ibid.*, p. 44.

Digitized by Google

l'Espagne : il voulait qu'elle fût conclue avant l'ouverture du congrès de Cambrai, où l'on devait « donner la perfection au traité de la quadruple alliance [1]; » il en énumérait les nombreux avantages. Votre idée est excellente, lui répondait-on de Londres; de la sorte, en effet, nous serons maîtres des délibérations. Nous souscrivons donc volontiers à cette proposition; mais une condition préliminaire nous paraît indispensable : il faut que l'Espagne renonce pour toujours à la cession de Gibraltar, ou bien qu'elle « se contente de la parole que lui donne le roi de lui restituer cette place à la première occasion qui pourra le permettre [2]. »

Cette prétention, assez difficile à justifier dans la conjoncture, la France l'accepta : le Régent alla même jusqu'à conseiller de nouveau à la cour de Madrid de satisfaire le roi d'Angleterre [3]. Philippe V, à bout de ressources, de résistance et d'expédients finit, par céder [4] : c'est le cabinet français qui l'y détermina [5]; Gibraltar restait aux Anglais.

V. — On ne pouvait ignorer à Londres que l'heureuse solution de cette affaire était due en grande partie à la conduite du gouvernement français [6]. Si le Régent avait cru devoir toujours soutenir sans faiblesse Sa Majesté Catholique, comme il l'avait fait au début de l'incident, si surtout il n'eût multiplié ses démarches pour décider Philippe V à cette concession, peut-être eussent-ils fini par lasser leurs rivaux? Le Régent et son ministre, dans de louables intentions

[1] Sénectère à Dubois, 11 avril 1720, *ibid.*, 329, p. 182.

[2] Destouches à Dubois, 23 avril 1721. Aff. étr., *Angl.*, 336, p. 66.

[3] « Depuis que nous avons des ministres en Espagne, assurait Dubois, nous n'avons pas écrit une seule fois sans leur donner l'ordre d'insinuer à chaque occasion ce que nous avons cru qui pouvait être le plus favorable aux intérêts de l'Angleterre, tantôt pour diminuer le mécontentement du roi d'Espagne, tantôt pour calmer la vivacité avec laquelle il désirait la restitution de Gibraltar. » Dubois à Destouches, 12 avril 1721, *ibid.*, 336, p. 17. Cf. Dubois à Destouches, 16 juill. 1721, *ibid.*, 339, p. 124. Serait-il téméraire de croire que les Anglais eussent mis un peu moins de zèle à chercher nos avantages? En 1721 ne pouvait-on pas dire comme en 1720 : « Malgré l'étroite amitié qui règne entre les deux couronnes, il est sûr que les ministres regardent toujours la France comme la seule puissance capable de déranger leurs affaires, et contre laquelle ils doivent être en garde dans tous les temps; qu'ils sont prévenus qu'elle ne s'est unie avec eux que par la nécessité de ses affaires. que dès qu'elle aura repris son ancienne vigueur, elle sera tentée de reprendre ses anciens principes. » Chammorel à Dubois, 8 août 1720, *ibid.*, 332, p. 104.

[4] Destouches à Dubois, 12 juin 1721. *ibid.*, 336, p. 243.

[5] Destouches à Dubois, 10 mai 1721, *ibid.*, p. 139.

[6] « Je puis d'autant moins me dispenser de féliciter V. Em. sur l'heureux succès de notre négociation en Espagne, qu'elle est en grande partie le fruit de vos soins pour le bien de l'Europe. » Carteret à Dubois, *ibid.*, 337, p. 10.

Digitized by Google

sans doute, avaient travaillé pour l'Angleterre : les remerciements leur vinrent enthousiastes et nombreux des rives de la Tamise. « Le roi de la Grande Bretagne, écrivait-on, m'a fait l'honneur de me dire qu'il avait lieu depuis longtemps d'être satisfait de toutes les marques d'amitié que Son Altesse Royale lui avait données, mais que celles qu'il en recevait dans les conjonctures présentes lui étaient d'autant plus sensibles qu'un prince moins généreux que Son Altesse Royale, qui suivrait la route ordinaire de la politique, les diminuerait à mesure que les affaires d'Angleterre paraîtraient s'embrouiller; qu'il sentait tout le mérite d'un semblable procédé, et qu'il ne serait point satisfait que Son Altesse Royale n'eût été convaincue qu'elle obligeait un prince qui se piquerait à l'occasion de lui rendre avec la même ardeur et la même fidélité ce qu'il recevrait d'un allié si fidèle, si actif et si bien intentionné.... Les ministres de S. M. B. me paraissent aussi sensibles que leur maître à la manière dont Son Altesse Royale et Votre Grandeur en usent à leur-égard [1].... Votre conduite, Monseigneur, confirme hautement la haute opinion que les ministres avaient de la supériorité de vos lumières et de la candeur avec laquelle vous traitiez avec eux [2]. »

Qui sait si de tels remerciements ne donnèrent point grandement à réfléchir au Régent et à son conseiller ?

P. Bliard, S. J.

III.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

D'APRÈS SON DERNIER HISTORIEN [3]

Ce n'est pas d'hier que les philosophes et les poètes se sont avisés de choisir parmi les saints du christianisme quelques grandes figures qu'ils s'efforcent d'en détacher, d'en mettre à part, d'y opposer même.

[1] Aff. étrang., *Angl.*, 336, p. 142.
[2] Destouches à Dubois, 24 juin 1721, *ibid.*, 336, p. 142.
[3] *Vie de saint François d'Assise*, par Paul Sabatier. Paris, Fischbacher, 1894, in-8 de cxxvi-418 p.

Digitized by Google

Saint François d'Assise, dont la mémoire est éclairée d'un charme même extérieur, et du reflet d'une jeune poésie, devait tenter ces convoitises. Renan, dit-on, le gardait en réserve pour le symboliser quelque jour et l'aimablement défigurer, dans un de ces livres de doux et ingénieux blasphèmes dont il a créé le type. Le livre n'a pas été écrit ; s'il l'eût été et que le moyen âge eût pu le prévoir, il n'eût pas manqué d'y voir une *conformité* de plus entre saint François et le Christ. Ce que Renan n'a pas fait, M. Sabatier l'a tenté d'une main plus respectueuse, d'une âme aussi plus pure assurément et plus religieuse. Son livre a obtenu un grand succès. Il a été comblé d'éloges par les critiques en vue et de récompenses académiques ; il n'a pas déplu même à quelques catholiques insuffisamment informés.

Cependant son entreprise n'a pas été sans soulever quelques protestations chez les fils spirituels de saint François, chez ceux qui, après six siècles, à travers les tribulations, malgré les défaillances, sous le coup des persécutions, s'efforcent de leur mieux à imiter leur père. Leur indignation est bien naturelle, et elle a trouvé son expression dans des articles fort vifs du R. P. Pie de Langogne. Je me garderai d'imiter les sévérités du Révérend Père, si justifiées soient-elles. Je n'ai aucun doute sur la droiture des intentions de M. Sabatier ; c'est sans le vouloir assurément qu'il a outragé dans le plus intime de leur conscience ces bons religieux dont il a reçu l'hospitalité dans l'inoubliable désert de l'Alvernia. Comme catholique même, le livre de M. Sabatier peut me choquer, mais ne me scandalise pas ; c'est une œuvre émue, c'est un involontaire hommage aux saints de l'Église catholique et à l'Église qui les a faits. Plus l'auteur se défend et plus on sent qu'il est vaincu. Je ne jugerai pas même avec trop de rigueur les fréquents détours qu'il a pris avec les textes, contre les textes ; il me semble qu'il les a pris contre lui-même. Je vois une âme haute et religieuse, qui a été, comme malgré elle, emportée d'admiration vers la séraphique figure du saint d'Assise, et qui, retenue par des liens puissants loin des régions où le saint a vécu, n'a pas pu ni voulu voir que toute la vie de son héros n'est qu'un hymne sublime à l'éternité et à la liberté de l'Église de Jésus-Christ. Non, ce livre n'est pas un livre de mauvaise foi. C'est, comme l'a dit l'auteur, un livre de « tristesse et d'amour, » de tristesse surtout, car il échoue au port. Mais ce n'est pas un livre d'histoire. Certes non.

Je dirai donc pourquoi je pense que ce n'est pas un livre d'histoire.

M. Sabatier pose çà et là quelques principes dont je ne recommande pas la méditation aux jeunes historiens de l'avenir : « C'est une utopie que l'*histoire objective ;* » — « écrire l'histoire, c'est la penser, et la penser, c'est la *transformer.* » M. Sabatier met ces principes en pratique avec une persévérance qui prouve combien ils lui sont na-

Digitized by Google

turels. On verra comme il a *transformé* saint François, et donné un modèle, dirait-il, d' « histoire subjective. »

Je ne prétends certes pas qu'un historien puisse toujours et en tous cas faire abstraction de sa personne, de ses croyances et de ses opinions. Mais que dire d'un auteur qui, de propos délibéré, les met à la première place, et annonce formellement sa volonté de *subjectiver*, de *transformer* l'histoire ?

Son livre a son charme, son intérêt. C'est l'expression d'un état moral curieux et touchant, la méditation émue d'une âme non vulgaire. Mais la critique historique en pourrait disposer assez rapidement, si elle n'avait pour devoir de signaler des livres semblables, par lesquels des erreurs et de fausses images se peuvent répandre et se répandent en effet dans le public.

Je m'occuperai donc surtout de la méthode du livre. Je ne m'arrêterai pas à quelques insuffisances dans l'étude générale du XIIIe siècle italien et de son état social. Le tableau qui en est donné, pour être bien sommaire, ne manque d'ailleurs ni de traits justes ni de vues ingénieuses. Mais les références sont souvent médiocres [1]. On eût voulu y trouver aussi un exposé plus complet et plus clair de l'état des classes et des partis en Ombrie au XIIIe siècle [2]. On y eût cherché, à l'arrière-plan, quelque aperçu de l'histoire littéraire et artistique.

On est effrayé de mesurer d'ailleurs ce que la critique est en droit d'exiger d'un homme qui voudrait écrire au complet l'histoire d'un de ces grands maîtres spirituels du moyen âge, Dante, Pétrarque, Catherine de Sienne, François. Il nous faut donc nous occuper seulement des résultats de la méthode professée par M. Sabatier lorsqu'elle s'applique aux faits bien connus de la vie de saint François. Il apprécie les sources historiques moins pour leur valeur intrinsèque que pour la satisfaction qu'elles donnent à ses doctrines. C'est pourquoi il a une sorte de prédilection pour les pamphlétaires et les légendaires ; on a, par exemple, la surprise de le voir chercher la « pensée religieuse » du XIIIe siècle dans la *Légende dorée* [3], et ailleurs citer les *Fioretti* comme un document historique [4]. A plus juste titre encore pourrait-on lui reprocher la préférence qu'il accorde aux auteurs hérétiques du XIVe siècle, tels qu'Ubertino da Casale et Angelo Clareno, ou à des livres de piété bizarres et naïfs, comme le *Liber conformitatum*. Ce dernier livre,

[1] Telle la faible *Histoire de Pérouse* de Bonazzi.

[2] L'auteur eût évité ainsi quelques confusions regrettables : entre les clercs et les prêtres, entre le parti des *popolani* et le bas peuple, etc.

[3] P. 37.

[4] P. 152.

Digitized by Google

curieux document moral, n'a certainement aucune valeur historique. Tiraboschi y voit des « traits de simplicité, » et déplore la « crédulité de son auteur. » Ginguené y trouve « des extravagances et des folies, » Villenave « des rêveries et des impiétés. » On sait d'ailleurs que le protestantisme naissant y alla chercher ses meilleurs arguments contre les ordres religieux, et l'on dit qu'Alber, disciple de Luther, en tira son livre satirique : *l'Alcoran des Cordeliers*, dont Luther écrivit la préface.

Quant à Angelo Clareno, il écrit en 1330, c'est-à-dire cent quatre ans après la mort de saint François. Il prétend, à la vérité, avoir connu intimement dans sa première jeunesse plusieurs des compagnons du saint. Cela est possible, mais assurément leur témoignage ne pouvait être pour lui qu'un lointain et vague souvenir.

Je passe à Ubertino da Casale, et je me permettrai de demander à M. Sabatier s'il est décidé à prendre tous ses écrits pour vérité d'Évangile? Non, sans doute. Il le connaît lui-même pour un esprit violent et rusé à la fois, éminemment suspect : *vir astutus et ingeniosus*, dit l'excellent chroniqueur Albertino Mussato. Pourquoi alors, sur certains points, le croire seul contre tous les témoins?

A vrai dire, M. Sabatier met en avant une raison fort imprévue, par laquelle il se croit autorisé à accepter de préférence le témoignage d'Ubertino, de Clareno et des autres révoltés du XIVe siècle : « Les œuvres de Clareno sont, dit-il, dans le sens le plus étroit du mot, des écrits de parti. » — C'est là, sans doute, un motif pour s'en méfier? Non pas : « On est toujours d'un parti, ajoute-t-il; les documents qu'il faut le plus tenir en quarantaine ne sont pas ceux dont la tendance est manifeste, ce sont ceux où elle se dissimule habilement. »

En vertu de ce singulier principe, M. Sabatier croit sur parole des pamphlétaires qui ont écrit cent ans et plus après les événements dont ils ont parlé, et émet des doutes constants sur les récits d'un contemporain tel que Tommaso di Celano. Celano, dit M. Sabatier, était « un tempérament *irénique*. » Si je comprends bien ce dernier mot, d'après son étymologie, il signifie : un tempérament honnête, modéré, pacifique, tel, en un mot, qu'on pourrait le souhaiter à un bon chroniqueur. M. Sabatier l'eût préféré systématique et passionné.

Telle est la méthode de « l'histoire subjective. » Il convient, dit l'auteur, de « mêler à la grosse artillerie des documents *un peu de divination*. » La divination, par exemple, lui fera supposer tout un discours d'un cardinal, cité tout au long, en style indirect, et qui aurait été tenu pendant un séjour de saint François aux Camaldules. Or l'auteur sait que ce séjour même est problématique. Il affirme souvent des faits dont il n'a que des preuves « indirectes. » Nous le verrons

Digitized by Google

en affirmer d'autres dont il ne trouve « aucune trace dans les documents. » Il use alors de cet argument dont il blâme l'usage chez les scolastiques, l'*argumentum a silentio*.

Cette méthode de « divination » est mise constamment par M. Sabatier au service d'une thèse philosophique. Nous sommes donc appelés à nous demander quelle est cette thèse philosophique, encore que cela n'ait rien à voir avec l'histoire, car c'est ici, auraient dit nos anciens, un livre écrit *ad probandum, non ad narrandum*. C'est pour cela que nous avons le devoir de rechercher quel est l'état d'âme personnel de M. Sabatier. — Il est né dans le protestantisme, et en a gardé une disposition religieuse, et même pieuse, après avoir perdu toute foi positive. Sa philosophie, autant qu'il est possible de la démêler sous une terminologie assez obscure, est un idéalisme esthétique et humanitaire qui n'ose pas aller jusqu'au déisme. Il se demande si Dieu n'est pas « l'objectivation idéale du moi, » et la prière « un soliloque de l'homme avec lui-même. » Il n'est pas d'ailleurs sans quelque teinte de pessimisme, et s'éloigne en ceci plus qu'en toute autre chose du lumineux « Pauvre » de l'Ombrie. Un penseur qui laisse échapper des paroles telles que celle-ci : « l'absurdité de la mort, » est peu fait pour comprendre le joyeux appel du Père séraphique à « notre *sœur* la mort. »

Il reste cependant fidèle aux pratiques et aux tournures d'esprit des écrivains protestants. Je note, par exemple, qu'il croit faire un grand éloge d'une parole de saint François, en disant que Luther ou Calvin eussent pu la prononcer [1]. Son goût est pour l'individualisme religieux. Tout enseignement dogmatique lui est odieux. Ce sont les « broussailles du dogme. » La « prédication laïque » est bien supérieure à la « prédication cléricale. » Elle produit en effet cet heureux effet : « l'étonnant pullulement des sectes protestantes. » On remarquera aussi son aversion pour certains dogmes et certaines dévotions ou institutions de l'Église catholique : tels le culte de la Vierge, l'Eucharistie, le miracle, le monachisme. Il lui déplaît que Cimabuè ait représenté les compagnons de saint François en prière devant la Vierge : « Ce serait *plus vrai*, dit-il, si au lieu de la Vierge, il y avait saint François. » Ce serait du moins plus conforme à la vision de M. Sabatier.

Il s'explique avec respect, mais avec embarras, sur le miracle des Stigmates; il veut du moins que le miracle ait tenu peu de place dans la vie de saint François. Ce fut, dit-il, « un *pauvre* thaumaturge. » A vrai dire, il traite volontiers les miracles par la prétérition et le dédain. Au moment, par exemple, de la vocation de François, et lorsque

[1] P. 122.

Digitized by Google

le saint abandonne la troupe du comte Gentile, M. Sabatier affirme avec calme que les documents n'indiquent pas « la raison de cet abandon. » — « Ils se *bornent* à dire, — ajoute-t-il, — que François eut une vision. » Le bon chroniqueur devait en effet se *borner* là, car, pour lui, la *raison* était topique et suffisante.

M. Sabatier reconnaît que saint François aimait la divine Eucharistie, mais il l'en excuse en disant : « La lettre du dogme n'était pas arrêtée comme aujourd'hui. » En est-il bien sûr ? Plusieurs passages des œuvres de saint François lui-même portent la preuve d'une foi ardente à la présence réelle. On lit dans son testament : « Je ne *vois* rien ici-bas corporellement du Fils de Dieu, *sinon* son très saint corps que les prêtres reçoivent et distribuent aux autres. »

Quant à la vie monacale, M. Sabatier ne l'appelle que « le repos égoïste du cloître. » Il range l'auteur de l'*Imitation* parmi les « déserteurs du combat de la vie. » Les vierges du sanctuaire sont pour lui des victimes enveloppées par la « froide humidité du cloître. » Les couvents du moyen âge ne lui semblent comparables qu'au mont Athos. Il n'a donc aucune idée, même vague, des suavités du monachisme médiéval. Il n'a pas vu les cellules de San-Marco, ni les moines que l'Angelico rêvait dansant des rondes, avec les anges, dans les prairies diaprées du Paradis. Il n'a pas entendu Pétrarque chanter le « repos des religieux, » et s'écrier, en quittant la Chartreuse de Montrieux : « Je suis venu dans le Paradis ! j'ai vu les anges sur la terre [1] ! »

On se figurera aisément d'ailleurs quelle image a pu se faire du moyen âge un esprit ainsi préparé. Il a dit quelque part qu'il convient de « se faire une âme du XIIIe siècle. » Il n'y a réussi, quant à lui, que sur un point : il entend l'histoire comme l'entendaient nos bons pères du moyen âge. Car ils n'y ont souvent cherché que des leçons morales et une illustration de leurs croyances, de leurs doctrines, parfois de leurs préjugés. Le livre de M. Sabatier me paraît être le *Speculum* d'un protestant libéral de la fin du XIXe siècle. Mais son âme est à peu près aussi éloignée qu'il soit possible de celle du XIIIe siècle, et le plus modeste hagiographe en est bien plus près que lui.

Le christianisme du moyen âge n'est guère, pour M. Sabatier, qu'une théocratie brutale où des prêtres avares, simoniaques et débauchés tyrannisent un peuple ignorant. C'est, dit-il, « un fétichisme grossier à terminologie chrétienne. » Il n'y voit que « prières machinales, » que « friperies du culte. » Le prêtre est une « espèce d'idole, devant laquelle on ne peut qu'adorer en tremblant. » Je me demande dans quel document, grave ou frivole, cette dernière image a

[1] *De otio religiosorum.* Præfatio.

Digitized by Google

pu se rencontrer. Les calomnies mêmes des faiseurs de fabliaux nous présentent une autre image du curé du moyen âge. Je le croirais volontiers, quant à moi, simple, bonhomme, très rapproché du peuple, trop rapproché peut-être. On a critiqué ses défauts, ses vices parfois, chanté aussi ses vertus. Je ne l'ai jamais vu taxer de hauteur et d'arrogance. Peut-on faire ce reproche aux cardinaux et aux évêques? Peut-être. Et pourtant, je me souviens toujours de ces princes puissants de l'Église qui goûtaient la simplicité des champs, dans la rustique villa de Pétrarque, et conversaient familièrement avec Monet, le métayer [1].

Mais passons. Pour M. Sabatier, le moyen âge garde sa figure banale et conventionnelle : c'est un temps de ténèbres et d'oppression. Les hommes accablés attendent avec angoisse le jour de « l'émancipation de la pensée. » Le XIIIe siècle fera le premier effort de cette émancipation. Le XIIIe siècle, dit-il, ce sont « les vingt ans du moyen âge. » Voyons donc quels sont les caractères de la floraison de ces vingt ans : « Le *détraquement* des esprits était inimaginable. » — « Le *détraquement* nerveux était endémique. » Cet état maladif, cette « névrose religieuse, » plus propre à la décrépitude des peuples qu'à leurs « vingt ans, » les préparait à une grande rénovation. C'est ce qui assura en particulier le « succès incroyable » des prédications de saint François.

Une pareille vue ne peut résulter que du grossissement exagéré que plusieurs historiens ont récemment donné à certains faits particuliers du moyen âge. On a, par exemple, outré singulièrement l'action exercée par certains illuminés, comme Joachim de Flore, la confiance due à certains chroniqueurs passionnés, comme Fra Salimbene. Il semble vraiment que l'histoire des illuminés soit toute l'histoire de l'Église. Il était pourtant naturel que M. Sabatier tombât dans cette exagération. Puisque toute soumission au dogme lui paraît un abaissement de la nature humaine, sa sympathie devait aller naturellement aux exaltés et aux révoltés. Il est tout surpris de constater la sainte liberté des serviteurs de Dieu, et n'y voit qu'un esprit de révolte et d'insurrection. Il les confond donc constamment et systématiquement avec les hérétiques et les révolutionnaires. Le XIIIe siècle dit-il, a vu la première apparition du « subjectivisme religieux. » Ce subjectivisme, c'est, à proprement parler, l'hérésie. « Si les hérétiques du XIIIe siècle avaient réussi, ils auraient émancipé la pensée. » Il serait curieux de savoir pourquoi M. Sabatier réserve ce privilège aux hérétiques du seul XIIIe siècle, Il ne l'explique pas bien.

[1] Pétrarque, qu'on ne peut soupçonner de « fétichisme, » donne aussi d'intéressants détails sur la piété du peuple, qu'il admirait sans restrictions.

Digitized by Google

Voyons cependant ce qu'il dit.

Le XIIIe siècle, dit-il, a entrepris de faire « de nous tous des prêtres, » et voici comment : « Cette révolution s'incarna, au nord de l'Europe, dans les cathédrales, au sud, dans les saints. » Les cathédrales sont des églises *laïques*. On ne nous explique pas bien les raisons de cette affirmation ; mais il est bien entendu qu'on la restreint aux cathédrales du XIIIe siècle. Les cathédrales des siècles précédents ne peuvent élever aucune prétention semblable. Elles sont cléricales. Seules, celles du XIIIe siècle sont laïques. L'art du XIIIe siècle « fut une protestation inconsciente » — (oh ! combien inconsciente !) — « contre l'art hiératique, immobile, ésotérique des ordres religieux. » Cette affirmation générale mettra plus d'un archéologue dans une grande perplexité. Il lui arrivera de rechercher à quel moment, dans quel pays, l'art fut « immobile, » pourquoi l'art gothique est moins « hiératique » que l'art roman, pourquoi les cathédrales romanes appartiennent aux ordres religieux, et les gothiques ne leur appartiennent plus, pourquoi saint Front de Périgueux doit être considéré comme « esotérique, » tandis que Notre-Dame de Paris serait « exotérique. » — Je vois bien que M. Sabatier n'a pas de goût pour les églises romanes.

Telles les cathédrales, les saints sont cléricaux avant le XIIIe siècle, et laïques après l'an 1200. Le XIIIe siècle vit naître « un sacerdoce nouveau *et laïque*, celui des saints. » M. Sabatier remarque, avec juste raison, que « les saints n'ont rien de particulier dans leur costume. » Mais ce détail n'est pas spécial aux saints du XIIIe siècle. Ce qu'il y a de spécial, pour notre auteur du moins, c'est qu'ils peuvent être confondus avec les hérétiques. En parlant de saint François, il a sans cesse à l'esprit les franciscains hérétiques à la fin du XIIIe siècle. Il affirme que les *seuls* disciples fidèles à sa volonté et à sa foi sont « les illuminés de la Marche d'Ancône et les Fraticelli de Provence. » — Peut-il penser pourtant que saint François les eût approuvés ? A-t-il le droit de le croire ? Pas un texte, pas une ligne, pas un mot, ne montrent François autrement que comme un fils soumis du saint-siège. Or, comme je l'ai jadis entendu enseigner à notre illustre maître Fustel de Coulanges : « On ne peut pas toujours dire ce qu'il y a dans les textes, mais on peut toujours dire ce qui n'y est pas. » Contre cette règle de l'histoire, ne prévaudra aucune *divination*, aucun *argumentum a silentio*.

Connaissant la méthode de M. Sabatier, connaissant sa doctrine et ses vues historiques, on se figurera aisément sous quels traits il a pu se représenter saint François. Le saint est pour lui le « précurseur du subjectivisme religieux. » Il sait plier à cette thèse tous les documents même figurés. On pourrait croire, dit-il, que Giotto, en pei-

Digitized by Google

gnant Innocent III et François d'Assise, a « voulu symboliser la rencontre des représentants des deux âges de l'humanité : celui de la Loi et celui de l'Amour. » Je me permettrai ici de dire au lecteur : N'en croyez rien, et connaissez mieux Giotto ; soyez sûr qu'il a tout simplement, et du mieux qu'il a pu, représenté le fait tel qu'il se l'imaginait ; d'ailleurs Giotto, aussi bien que François, ne voyait dans la Loi, que M. Sabatier conçoit si formelle et si dure, qu'une loi de tendre amour ; n'en doutez pas.

Il est une autre peinture de Giotto qui me semble représenter bien justement l'image que le moyen âge se fit du pauvre d'Assise. C'est le *Rêve du pape*. Saint Pierre lui-même, porteur des clefs sacrées, est debout au chevet du pape, qui dort en vêtements pontificaux et la tiare en tête. Et l'apôtre montre à son successeur un spectacle étrange. Au dehors, on aperçoit la basilique de Saint-Pierre avec sa colonnade et son campanile. Or, le vénérable édifice penche et il est près de s'écrouler. Mais un pauvre moine, tonsuré et vêtu de bure, soutient de son épaule la sublime Église que la méchanceté des hommes a mise en péril. C'est François.

Les récits franciscains donnent une autre image qui symbolise la même idée. Lorsque le pauvre d'Assise arrivait dans un village, il se rendait d'abord à l'église, et lorsqu'il la trouvait malpropre et souillée d'ordures, il lui était doux de la balayer de ses mains.

M. Sabatier accorde que François ne « voulait pas renverser » l'Église : « Il voulait, dit-il, le réveil de l'Église, » — oui, comme Grégoire, Dominique, Catherine, non sa destruction comme Luther. M. Sabatier va plus loin. Il admet que l'attitude de François vis-à-vis de l'Église « fut celle de l'obéissance filiale.... Mais (ajoute-t-il) la plupart des hommes de 1789 ne se croyaient-ils pas de bons et loyaux serviteurs de Louis XVI ? » La vérité, c'est que François « ne comprenait pas la portée de ses prédications. » Il est heureux, vraiment, qu'un ingénieux glossateur soit venu, six siècles après, en donner l'explication. — D'ailleurs, M. Sabatier n'accepte le témoignage du saint qu'avec réserve. Si une parole de François contrarie sa thèse, il se contente de dire : « Ce fut un *instant* d'oubli et de découragement, » — ou bien : « Ce sont les *instants* de défaillance, où l'inspiration se taisait. »

Même au XIIIe siècle, il ne semble pas à M. Sabatier que tout le monde ait été aussi aveugle que saint François le fut sur lui-même. Le pape, les évêques, les moines, les prêtres s'aperçurent, avec une remarquable clairvoyance, du danger que leur faisait courir le révolutionnaire inconscient. Le soumirent-ils donc aux censures, aux condamnations que l'Église a à sa disposition et devant lesquelles le doux et obéissant perturbateur n'eût pas manqué de s'incliner ?

Digitized by Google

Non pas; tout autre fut leur plan de conduite. Ils résolurent de le confisquer, de l'accaparer; car c'est là, paraît-il, la politique ordinaire de l'Église. Cette politique trouve dans le livre de M. Sabatier sa formule la plus précise et la plus nouvelle : « Lorsque le prêtre se voit vaincu par le prophète, il change brusquement d'allures; il introduit ses harangues dans le canon sacré; il jette sur ses épaules la chasuble sacerdotale[1]. » Et c'est ainsi, sachez-le bien, qu'il se trouve des saints dans l'Église. M. Sabatier ajoute que c'est là « une des ironies les plus amères de l'histoire. »

L'ironie n'est peut-être pas là où il pense.

La thèse tout entière de M. Sabatier sur saint François est donc celle-ci : le saint eut à souffrir toute sa vie de l'opposition sourde et dissimulée de tous les gens d'église, quels qu'ils fussent, et cela parce qu'il était « un prédicateur *sans mandat*, qui venait parler au monde au nom de son inspiration personnelle et immédiate. »

Cette thèse a presque pour unique fondement un passage du testament de saint François, que M. Sabatier cite dès la préface et sur lequel il revient sans cesse. Voyons donc ce passage en lequel, dit M. Sabatier, « la conscience individuelle proclame sa souveraine autorité. » François raconte les débuts de sa mission et dit : « *Personne ne me montrait* ce que je devais faire, mais *le Très-Haut lui-même m'a révélé* que je devais vivre conformément au saint Évangile. »

Telle est cette simple phrase, témoignage porté par le saint au Dieu qui s'était révélé à lui. Elle n'éveille chez un catholique aucune surprise. On trouve, en effet, dans l'histoire morale de presque tous les grands saints de l'Église, cet appel de Dieu, appel direct, reçu directement et sans intermédiaire, du cœur de Dieu au cœur du saint. C'est le *nescio quis ictus cordis* de saint Augustin. C'est encore la vocation de cette humble femme en qui on peut admirer un modèle accompli de cette sainte liberté que l'Église vénère dans ses saints. Catherine de Sienne a écrit : *A questo mi ha eletta il Creatore*. C'est encore, plus près de nous, la vocation de cette pauvre et ignorante Bernadette de Lourdes, si libre et si forte pour soutenir devant les prêtres mêmes et les évêques la réalité de sa révélation directe.

Peut-on vraiment ignorer que l'Église permet, encourage, excite dans les âmes cette liberté? que tous ses efforts, ses institutions, son sacerdoce, ses sacrements, ne tendent qu'à assurer, qu'à rendre possible cette union immédiate, personnelle, libre, de l'âme avec son Créateur? Gardienne vigilante du dogme et de la discipline, elle n'a jamais entravé aucune libre initiative, toutes fois que ce dogme et cette discipline étaient respectés. Où a-t-on vu qu'un saint, qu'un

[1] P. VIII.

Digitized by Google

docteur, qu'un prédicateur ait eu besoin d'un « mandat ? » Où est le « mandat » de Bruno, de Bernard, de Pierre l'Ermite, de Vincent de Paul ?

Aussi lorsque François écrivait : « Le Très-Haut m'a révélé...., » il n'est personne au XIIIe siècle qui n'ait compris bien clairement ce qu'il voulait dire. Mais M. Sabatier ne l'a pas compris, car il ajoute : « Quand on a parlé ainsi, la soumission à l'Église est singulièrement entamée.... Vienne une heure de crise, on se trouvera hérétique sans le savoir et sans le vouloir. »

Je dis que M. Sabatier n'a pas compris, mais j'ajoute qu'il n'a pas voulu comprendre, car s'il lui restait un doute quelconque sur le sens des paroles du saint, il lui aurait suffi, pour le dissiper, de lire jusqu'au bout la phrase fort simple d'où il a tiré des conclusions si disproportionnées. Il aurait ainsi évité le reproche, ici fort justifié, d'en user librement avec les textes.

« .... Le Très-Haut, dit saint François, me révéla lui-même que je devais vivre selon le modèle du saint Évangile. *Je fis écrire une courte et simple règle, et le seigneur pape me la confirma.* »

M. Sabatier pense-t-il encore que « la soumission à l'Église est singulièrement entamée ? » Comment, en vérité, pourrait-on la trouver plus complète ?

C'est cependant, je l'affirme encore, sur cette phrase tronquée que repose le livre presque entier. C'est de ce trait unique et faux qu'a été composé le portrait idéal d'un François hérétique sans le vouloir et révolutionnaire sans le savoir. Aussi, toute la préoccupation de M. Sabatier est de trouver à saint François un caractère d' « originalité, » ce qui, assurément, dut être le moindre des soucis du *Poverello* d'Assise. Il lui déplaît même que saint François ait dû beaucoup à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est ce qu'il exprime dans cette phrase surprenante : « Ce que nous savons sur le Christ est *trop peu de chose* pour enlever à la vie de François son *caractère d'originalité.* » Cette préoccupation de l'originalité ne le quitte jamais : « François, dit-il, rencontrera dans l'enseignement chrétien des directions.... mais il y trouvera aussi des cadres, dans lesquels sa pensée perdra quelque chose de son *originalité.* » Cette dernière phrase tendrait à faire croire que « la pensée de François » fut quelque chose avant d'être chrétienne, et que l'on peut se représenter l'état d'esprit du saint avant qu'il allât trouver l'évêque d'Assise; qu'il existe dans sa vie un moment intermédiaire entre sa jeunesse dissipée et sa conversion. Ce moment, cet état hypothétique, qu'aucun document ne fait connaître, aurait été celui où la pensée de François fut la plus complète et la plus originale. C'est François avant la confiscation !

Digitized by Google

Car le sombre plan de confiscation et d'accaparement commence avant que François eût rien fait, avant que sa personne ou sa mission fût connue de personne. C'est dans le récit de ses débuts que la *divination* joue le rôle le plus surprenant. Il faudrait analyser ce récit point par point, pour observer avec quelle persistante ingéniosité l'auteur sait plier chaque parole des chroniqueurs à son obsédante pensée, ou suppléer à leur silence. Il faudrait plutôt, pour s'en rendre compte, lire le livre même, car je n'en sais pas un où l'esprit de système et l'idée préconçue aient si constamment imprimé leur marque. Voici cependant quelques exemples.

Les historiens nous apprennent que Guido, évêque d'Assise, avait encouragé les débuts de François et lui avait donné son premier manteau de mendiant. M. Sabatier veut que Guido se soit « repenti » des encouragements qu'il avait donnés. Il ajoute que d'ailleurs « le clergé ne pouvait s'empêcher de ressentir une profonde méfiance à l'égard de François et de ses compagnons. » Il n'ignore pas que de pareilles affirmations n'ont pas pour les appuyer la moindre preuve. « Cette *sourde* opposition, dit-il, n'a pas laissé de traces dans les biographies de saint François. » Mais ce silence lui prouve seulement la profonde dissimulation du clergé. Astucieuse et perfide opposition, en effet, que celle dont aucun auteur contemporain ne s'est aperçu, dont aucun document n'a gardé la trace, dont François lui-même n'a jamais eu conscience ! « Plus saint François se trouvera en contradiction avec le clergé de son temps, plus il se croira fils soumis de l'Église. » Et l'auteur ajoute : « Heureuse naïveté ! » La naïveté consiste peut-être à se mettre en tant de peines pour emmêler des choses par elles-mêmes absolument simples.

Nous voyons un évêque encourager les austérités d'un jeune homme, si extraordinaires qu'elles aient pu paraître. Il lui pose cette seule objection toute paternelle, et telle que tout homme de sens eût pu la formuler : « Votre manière de vivre sans rien posséder me paraît bien dure et pénible. » Cependant le jeune homme avait persisté et démontré par ses paroles et ses actes que la volonté de Dieu et non un caprice le poussait vers la vie de sainte pauvreté.

Un peu plus tard, le jeune homme rencontre à Rome l'évêque, qui, semble-t-il, n'avait pas été prévenu de son intention d'aller solliciter l'approbation du Saint-Siège. François était suivi de ses premiers compagnons. Plus d'un évêque, sans doute, et des meilleurs, aurait pu doucement réprimander le jeune homme de ne lui avoir point fait connaître ses projets. M. Sabatier va même plus loin, et il affirme que « la politesse la plus élémentaire aurait exigé cette démarche. » Mais l'évêque, se mettant au-dessus de ces sentiments humains, fait accueil à François, et se constitue son protecteur. M. Sabatier accu-

Digitized by Google

sera l'évêque d'hypocrisie : « On peut soupçonner, dit-il, que ses recommandations ne furent pas très chaudes. » — Non, on ne le peut ni ne le doit. Pourquoi cet évêque n'aurait-il pas été pieux, bon et simple? Pourquoi n'aurait-il pas compris qu'une miraculeuse fleur de sainteté était née en son diocèse et n'aurait-il pas eu l'âme embaumée de son parfum? Je défie M. Sabatier d'en donner une bonne raison ou de dire tout haut la raison qui est peut-être au fond de sa pensée : parce qu'il était évêque. Il y a des injustices pourtant qu'on ne doit pas plus se permettre vis-à-vis des morts que des vivants.

François avait conquis des prêtres et des évêques, comme il avait conquis des nobles et des pauvres, comme il allait conquérir la cour de Rome par le charme irrésistible de sa sainteté. Le pauvre d'Assise fut présenté par l'évêque Guido à un puissant cardinal, Jean de Saint-Paul, de la célèbre et redoutable famille Colonna. Le cardinal reçoit le mendiant, « lui prodigue les plus affectueuses marques de son intérêt, allant même jusqu'à se recommander à ses prières. » Ce faisant, il donnait les preuves d'une rare duplicité qui n'a pu échapper à l'œil vigilant de M. Sabatier. Peut-être pourrait-on faire observer que si le cardinal avait vraiment vu d'un mauvais œil François et l'œuvre entreprise, il lui eût été bien facile de faire jeter dehors par ses gardes trois ou quatre vagabonds sans crédit ni appui, inconnus de tous à Rome. Au lieu de cela, il les accueille et les vénère. Mais ce qui choque M. Sabatier, c'est qu'avant de les présenter au pape, il les interroge et les met à l'épreuve quelques heures; comme l'avait fait l'évêque Guido, il leur pose des objections, leur montre que la satisfaction de leurs désirs pieux peut s'obtenir peut-être dans un ordre déjà existant, leur fait considérer « qu'ils auraient bien de la peine à persévérer, que l'enthousiasme du premier moment passerait.... » N'était-ce pas en vérité le langage de la sagesse et de la bonté? et si, avant de porter témoignage devant le pape, le cardinal n'eût pas pris ces précautions, ne pourrait-on pas dire que sa conduite fut peu raisonnable? Le lendemain, en effet, il présentait François et ses compagnons à Innocent III.

Pour trouver grâce devant M. Sabatier, le pape devait, sur-le-champ, sans examen, sans réflexion, approuver François et confirmer sa règle : car, dit-il, « ce que François demandait était fort simple; il ne réclamait aucun privilège d'aucune sorte, mais seulement que le pape approuvât son initiative de mener une vie absolument conforme aux préceptes de l'Évangile. » Il fallait du moins que le pape s'assurât que tel était bien le dessein de François, et qu'il en délibérât. Peut-on imaginer seulement un pape qui agirait autrement? M. Sabatier ajoute, il est vrai : « Le pape n'avait pas à approuver la règle, puisque celle-ci émanait de Jésus lui-même.... » Mais qui le savait?

Digitized by Google

qui le prouvait? qui en était juge? Le pape lui-même. M. Sabatier oublie très souvent que les hommes dont il prétend écrire l'histoire sont des catholiques. « Le pape, dit-il, n'avait pas à approuver la règle.... » — Tel est son sentiment. Mais tel n'était assurément pas celui de saint François, puisqu'il s'était rendu à Rome tout exprès pour faire *approuver* cette règle. C'est qu'à ses yeux le pape avait reçu mission, au nom de Jésus-Christ, d'approuver ou bien de ne pas approuver, de lier ou de délier. Ces choses sont si claires qu'on est surpris d'avoir à les exprimer.

Ce sont là de grandes inexactitudes. Il en est de petites dont l'accumulation finit par fausser gravement la vérité. J'en indique quelques-unes. Racontant, par exemple, la scène fameuse où le saint se dépouilla de ses vêtements devant son père, M. Sabatier ajoute : « Il demeura *absolument* nu, » et il prétend même que « la pudeur de quelques pieuses gens s'en est effarouchée. » Cette pudeur cependant n'aurait guère de raison d'être. M. Sabatier néglige de nous dire que François avait gardé son *cilice;* or le cilice était un véritable vêtement [1]. Mais le cilice, n'est-ce pas la « friperie religieuse? »

Et puis, si je ne me trompe, le renseignement est donné par Celano. Nous savons pour quelles raisons M. Sabatier refuse sa confiance à cet honnête chroniqueur. C'est encore Celano qui veut que saint François ait témoigné des égards aux frères « nobles et lettrés; » or M. Sabatier n'y peut consentir. C'est toujours Celano qui nous montre François entretenant de bonnes relations avec un évêque. Mais il semble à M. Sabatier que ce passage est écrit « en un style pompeux et confus; » et d'ailleurs ce pauvre Celano se figure toujours que « tout supérieur est un saint. » Or nous savons que tout supérieur est un traître!

C'est par une suite de ces petites inexactitudes que M. Sabatier veut arriver à nous prouver que François a « côtoyé l'hérésie. » Ici il n'y a plus même de preuves « indirectes. » La simple affirmation suffit. « Si François s'était simplement soumis aux règles ecclésiastiques, il aurait été arrêté *vingt fois* avant d'avoir rien fait. » Il paraîtrait intéressant que M. Sabatier nous citât, en canoniste rigoureux, quelques-unes au moins de ces *vingt* circonstances, car elles ont échappé aux écrivains ecclésiastiques et, ce qui est plus grave, au Saint-Siège lui-même, puisqu'il a couvert de son approbation tout ce qu'a *fait* saint François. Il avoue, à vrai dire, « que les hagiographes ne semblent pas s'apercevoir combien François voulut ignorer les lois canoniques. » M. Sabatier les connaît-il beaucoup mieux?

[1] « Vestis interior, seu subucula (*chemise*) ex pilis animalium contexta. » (Du Cange.)

Digitized by Google

Il est d'une rigueur extrême. Il voit quelque chose de révolutionnaire dans une règle aussi simple et aussi connue que celle-ci : « On ne doit pas obéir à un supérieur qui vous ordonne un péché. » Il condamne François pour avoir reçu, n'étant pas évêque, les vœux monastiques de sainte Claire. « Il aurait dû, dit M. Sabatier, attirer sur lui toutes les censures de l'Église. » Il eût été intéressant, pour appuyer une pareille condamnation, de faire connaître les règles de la matière et surtout celles qui étaient en vigueur au XIIIe siècle. Je crois pouvoir assurer que l'on trouverait plusieurs exemples de vœux monastiques reçus par d'autres que par des évêques. Sainte Catherine, notamment, fit profession, si je ne me trompe, entre les mains d'un simple frère prêcheur.

Je ne voudrais point multiplier ces citations ni ces détails. Je ne peux point passer sous silence cependant la partie la plus étendue de l'argumentation de M. Sabatier, tout ce qui a trait aux relations de saint François avec le cardinal Ugolino, à la fin de sa vie et à sa mort. Suivant M. Sabatier, saint François, longtemps inconscient, finit par s'apercevoir de la confiscation de son œuvre par l'Église. Le grand complot, ourdi par les prêtres dès le début de sa vocation, finit par se révéler, même à ses yeux innocents. « Il a vu, dit-il, avant sa mort, l'apothéose de son cadavre et son âme méconnue et trahie. » Ce fut « la déroute de son idéal. » Tous les historiens ont constaté, comme M. Sabatier, la tristesse qui vint parfois envahir l'âme de saint François. Oui, cela est vrai, le saint souffrit, au fond de son âme, de voir la faiblesse humaine, la jalousie. la division, l'orgueil, l'intérêt, tacher, de son vivant même, l'œuvre purement céleste qu'il avait rêvée. Il put prévoir les tribulations de son ordre dans l'avenir, l'affaiblissement des consciences, le relâchement des volontés ; plus douloureusement encore, il put prévoir peut-être que l'hérésie, tant détestée, se glisserait un jour parmi ses frères, et qu'elle viendrait tout justement de ce qu'il y avait de plus haut et de plus pur dans sa fondation, l'amour de Sainte Pauvreté.

Il y a trace de toutes ces tristesses dans les documents que nous possédons ; mais il est une chose que l'on n'y voit pas, c'est que François ait eu à souffrir des prêtres ou des supérieurs ecclésiastiques. Ai-je besoin d'ajouter que je serais le premier à reconnaître une pareille tache, si je l'apercevais ? En conscience, je ne puis l'apercevoir. Représenter la vie de saint François comme une lutte continuelle contre une sourde et hypocrite opposition, le représenter entouré d'ennemis et de traîtres, me paraît le contraire absolu de la vérité. Que l'Église du moyen âge ait eu ses plaies, qui le conteste ? Si l'on en doutait, il suffirait de lire les écrits de tous les docteurs catholiques, dont le plus ardent désir fut la réforme des abus, le pro-

Digitized by Google

grès vers la pureté évangélique; il suffirait surtout de lire les bulles des papes et les canons des conciles. Chose singulière, c'est dans ces documents pontificaux et ecclésiastiques que les détracteurs de l'Église vont chercher leurs traits les plus terribles pour dépeindre les abus et les vices du clergé. Et ainsi, dans le document même où l'on trouve la preuve du vice ou de l'abus, on en trouve en même temps la condamnation. Ces couleurs sombres, d'ailleurs, suffisent-elles au tableau ? Ce serait écrire l'histoire d'une époque avec le Code pénal. Tous les auteurs du moyen âge, même Boccace, même les satiristes les plus violents, nous présentent souvent l'image de prêtres excellents, de moines pieux, d'évêques charitables.

Cependant bien des abus demandaient à être réformés. Sans doute. La grande voix de François et son exemple angélique étaient nécessaires, dans des temps troublés, pour en rappeler plusieurs à la charité, à la piété, au détachement. Oui, certes, l'Église de Rome lui a dû beaucoup, et sa reconnaissance envers lui est inépuisable. Mais combien ne dut-il pas, lui aussi, à l'Église de Rome !

Je me demande comment l'idée a pu naître de reprocher quelque chose aux papes et aux évêques qui paraissent dans l'histoire de saint François. Je ne le vois entouré que de bienveillance au début de sa vie, de respect et d'affection toujours, de vénération après sa mort. Fut-il persécuté parce que le pape lui demanda de modifier sa règle ? La seule modification que l'on nous cite est celle-ci : l'institution d'une année de noviciat. Quel amour-propre d'auteur suppose-t-on à l'humble saint ? Avec quelle joie ne dut-il pas accepter les très rares corrections qu'il plut au pape de lui imposer !

Car n'oubliez pas que le pape approuva successivement et immédiatement toutes les règles que François lui présenta. — Aussi bien n'est-ce pas dans l'histoire des règles qu'on va chercher les preuves des persécutions pontificales. Un des principaux ressorts de l'argumentation consiste à donner la première place au testament de saint François, même avant les règles, à reprocher à l'Église de s'être écartée des dispositions de ce document, aux franciscains de l'avoir mis en oubli.

Les franciscains nient absolument que le testament de leur père ait été mis en oubli ; ils en font au contraire le sujet de leurs lectures et méditations quotidiennes. Il faut ajouter que du témoignage même de saint François, le testament « n'est pas une règle. » C'est un « avis, » un « souvenir. » Or il y a là une grande différence ; et elle consiste surtout en ceci, que si François avait voulu faire du testament une nouvelle règle, il l'eût assurément soumis à l'approbation pontificale. Car, quelques regrets que M. Sabatier en puisse éprouver, il y a apparence que saint François attachait à cette formalité

Digitized by Google

une importance capitale. Si saint François interdisait aux frères de « commenter la règle, » il est bien clair qu'il ne l'interdisait pas au pape.

Car il le faut répéter encore : François était catholique. Il n'y a pas une idée ou un mot dans le testament qui ne soit complètement et absolument catholique. Je rappelle seulement l'admirable passage sur le respect qui est dû aux prêtres « comme à des seigneurs, » — la rigoureuse condamnation contre les frères hérétiques. C'est la seule condamnation que François ait jamais prononcée.

François est tout l'opposé des hérétiques du moyen âge ; cette vérité est évidente, et M. Sabatier est le premier à la reconnaître : il dit, très justement, que saint François a donné satisfaction aux obscurs désirs d'idéal qui ont travaillé tout le moyen âge italien, et qui ont trouvé leur expression dans des formules telles que : *Pax et bonum*, — *buon governo*. Mais si les hérétiques du moyen âge ont parfois donné satisfaction aux mêmes aspirations, il y a pourtant entre eux et le saint cette différence profonde, c'est que François est « resté un fils soumis de l'Église. » C'est par cela qu'il lui fut donné de faire « disparaître toutes les sectes bizarres du moyen âge, comme des oiseaux de nuit mis en fuite par les premiers rayons du soleil. »

Après avoir reconnu des faits d'une semblable importance, M. Sabatier n'en maintiendra pas moins que saint François « a côtoyé l'hérésie. » Mais on peut dire qu'il joue sur les mots, lorsqu'il en donne des raisons comme celle-ci : Saint François confond « l'Évangile avec l'enseignement de l'Église. » L'hérésie est une chose fort précise et dont la seule preuve positive est la condamnation et la révolte du condamné. Or, s'il y a un trait certain dans toute la vie du saint, c'est l'obéissance. Une des dernières fois qu'il prend la parole, c'est pour recommander à ses frères « la discipline et l'obéissance. »

Lorsque, depuis le début, et dans le récit même de M. Sabatier, je reprends tous les détails de sa jeunesse et des débuts de sa vocation, je suis frappé de voir que jamais peut-être aucun saint de l'Église ne se montra plus catholique, plus apostolique et plus romain. *Vir catholicus et totus apostolicus*, disent les franciscains dans l'office de leur vénérable Père. Cette louange le caractérise avec une parfaite exactitude. Je ne sache pas que l'on trouve dans un autre homme un amour plus ardent pour Rome, une soumission plus constante à la hiérarchie ecclésiastique, un empressement plus filial à rechercher l'approbation du pape.

M. Sabatier insiste en dix passages sur ce fait que saint François ne voulut pas être prêtre; il pense d'abord que ce trait le distingue de la plupart des moines. Je demande où l'on a vu que les moines fussent nécessairement et toujours prêtres ? M. Sabatier veut à toutes

Digitized by Google

forces qu'un saint soit l'opposé d'un prêtre, et il lui plaît de croire que François fut un laïque. Mais c'est encore là jouer sur les mots : François fut diacre. Un diacre n'est pas un laïque, ne l'a jamais été. C'est un membre de la hiérarchie ecclésiastique. L'Église a des saints laïques. Mais saint François n'en est pas un.

Le moyen âge pensait que si François n'avait pas voulu être prêtre, c'était par humilité. Je ne vois pas pourquoi nous ne tiendrions pas pour bonne l'explication du moyen âge. J'ai déjà cité quelques-unes des paroles que le saint a écrites en l'honneur des prêtres. J'ajoute celle-ci : « Le Seigneur me donna et me donne une si grande foi aux prêtres qui vivent selon la forme de la sainte Église romaine...., que, même s'ils me persécutaient, je veux avoir recours à eux. » Qui pourrait donc croire que l'ombre la plus obscure de sentiments « laïques » ait pu effleurer cette âme? *Vir catholicus!*

Toute la vie de saint François donne des exemples de cette catholicité, si je puis dire. A peine au sortir des angoisses de sa conversion, lorsque son âme encore chancelante cherchait la voie et la lumière, sa première impulsion le porte à Rome. Là, que le voyons-nous faire? Il vide sa bourse sur le tombeau des Apôtres, et, tendant la main à la porte de leur basilique, il mendie; — action d'un simple et sublime symbolisme, qui figure d'un coup à nos yeux toute la vocation du saint et toute sa vie, éblouissement définitif de la lumière, coup suprême de la grâce, consécration des noces idéales avec la sainte pauvreté. Dans cette action, François nous apparaît comme un type complet et achevé de toute la dévotion et de toute la charité du moyen âge : il est l'image parfaite du pèlerin médiéval *ad limina Apostolorum*, — *Vir totus apostolicus!*

Que dit de ceci M. Sabatier? Je me permets de juger sa phrase introuvable ; je l'ai relue maintes fois, y découvrant toujours une nouvelle saveur : « Il y alla. Y trouva-t-il *quelque* influence religieuse? *C'est peu probable.* » Mais, en vérité, quelle « influence » plus forte vouliez-vous donc qu'il y trouvât? Quelles leçons plus puissantes vouliez-vous qu'il y reçût? Quels actes plus solennels vouliez-vous qu'il y accomplît?

Après un pareil début, que pouvait être François, sinon le fils soumis, tendrement et librement soumis de l'Église? Fort de cette foi profonde, il était libre désormais de parler haut, de rappeler à la vérité de l'Évangile et les chrétiens, et les prêtres, et les princes eux-mêmes de l'Église, avec cette sainte et complète liberté qui fut celle de tant de saints et de tant de simples chrétiens aussi. S'il déplaît à M. Sabatier d'emprunter à l'office des frères mineurs la formule que je viens de commenter, il aurait pu en trouver une autre dans une chronique qui a toutes ses prédilections, le *Récit des trois com-*

Digitized by Google

pagnons : Fuit verus prædicator et auctoritate apostolica confirmatus.

Jusqu'au dernier jour, jusqu'à la mort, cette « autorité apostolique » fut la force de François et sa gloire. M. Sabatier s'est étonné que la tendre amitié de François et du cardinal Ugolino ait pu durer jusqu'au bout ; cela semblerait en effet impossible si les traits dont il a composé la figure du cardinal étaient exacts ; si, au lieu d'être le tendre ami et l'admirateur passionné que tous les contemporains nous présentent, il avait été le traître cherchant à tromper son ami et à confisquer son œuvre. M. Sabatier pousse l'injustice jusqu'à reprocher deux choses au cardinal, devenu le pape Grégoire IX : d'avoir, aussitôt après la mort et avec un empressement enthousiaste que la prudence de l'Église connaît bien rarement, canonisé le pauvre d'Assise ; d'avoir ensuite honoré sa mémoire en élevant sur sa tombe cette prodigieuse basilique, où prie toute l'âme du moyen âge. Le reproche, assurément, eût été plus sanglant s'il ne lui eût rendu aucun honneur.

Il est d'ailleurs insupportable à M. Sabatier que saint François, mourant, ait été entouré d'une tendre vénération. C'est ce qu'il appelle, nous le savons, « l'apothéose du cadavre. » Avant de raconter les exquises, pures, divines scènes qui précédèrent la mort du saint, il prend cette étrange précaution : « On trouvera ici plusieurs traits qu'on pourrait être tenté d'estimer choquants et même *ignobles !* » Je me suis en vain demandé : lesquels ? Je vois bien que M. Sabatier trouve mauvais que l'évêque d'Assise ait recueilli le saint mourant dans son palais ; il lui reproche de l'avoir en quelque sorte emprisonné. Mais c'est là, quand il s'agit des évêques, un des jugements ordinaires de M. Sabatier. En dehors donc de cet « emprisonnement, » qu'y a-t-il, dans l'histoire des derniers jours du saint, qui ne soit absolument céleste ? En la lisant, quant à moi, il me semble entrer dans la société des anges

Non, saint François ne mourut pas méconnu et trahi. Pour contredire cette fausse image, je voudrais, une dernière fois, recourir à Giotto, qui a compris et écrit l'histoire du saint, comme aucun ne le fera jamais. Qui pourrait voir sans larmes la fresque où il a représenté, à Santa-Croce, la mort de saint François ?

Le saint est étendu, calme, serein, déjà transfiguré. La croix est dressée à son chevet. Les frères sont groupés autour de lui, et je ne saurais trouver aucun mot pour dire ce que le peintre a su mettre dans leurs visages de foi, de tendresse et de douleur. Celui qui les a quittés, ils l'ont bien nommé : leur Père séraphique. Il a passé parmi eux, trop haut et trop parfait pour la terre, l'embaumant pourtant à tout jamais de son rêve surhumain. Figure unique, peut-être, parmi

Digitized by Google

tous ceux qui ont glorifié l'Église du Christ, il l'a servie dans toute la simplicité de son cœur, et c'est lui faire involontairement la plus sanglante injure que de contester son humble et filiale soumission.

Depuis six siècles l'Église catholique possède saint François dans la paix et la joie. Elle ne l'a ni confisqué ni accaparé ; il lui a appartenu tout entier, de la première heure à la dernière. Il est son enfant.

Que les fils de saint François se rassurent. Que du désert de l'Alvernia aux extrémités du monde, ils chantent leur Père dans leurs louanges nocturnes, celui qui fut *vir catholicus et totus apostolicus !*

On ne le leur prendra pas.

HENRY COCHIN.

IV.

LE JOURNAL D'UN CONSTITUANT

Parmi les nombreux documents récemment publiés sur la Révolution française, il en est peu qui concernent les derniers mois de 1789, c'est-à-dire la période intermédiaire entre la réunion des États généraux et la défaite légale, définitive, de l'ancien régime. Chaque jour voyait alors paraître de nouvelles brochures et de nouveaux journaux ; mais dans toutes ces feuilles éphémères, où se donnaient carrière les passions et les idées courantes, les faits à recueillir sont rares et encore plus les données sûres sur l' « état d'âme » de ceux qui gouvernaient ou bouleversaient la France. C'est l'époque de la Déclaration des droits de l'homme, avec les lois et décrets qui lui servent de commentaire. On n'en démêle guère mieux, ces pièces capitales à la main, les circonstances au milieu desquelles s'accomplit en quelques mois la destruction des institutions traditionnelles.

Le *Moniteur* a été longtemps la source unique offerte aux historiens de 1789 ; or on sait que ses premières pages consistent en une introduction rédigée après coup, en l'an IV, sur les *Mémoires* de Bailly, et que jusqu'au 2 février 1790, il ne contient pas de bulletin de l'Assemblée nationale. Aux États généraux, les procès verbaux du

Digitized by Google

clergé et de la noblesse sont d'une sécheresse décourageante pour le chercheur, ceux des Communes n'existent même pas avant le 12 juin. Les rares journaux qui essayèrent alors de rendre compte des séances furent poursuivis ou découragés par le gouvernement. L'inexpérience des publicistes aidant, les députés, s'ils voulaient en prendre la peine, étaient seuls en mesure de bien décrire la vie quotidienne des mandataires de la nation. Beaucoup d'entre eux prirent des notes, se retracèrent à eux-mêmes pour leur agrément personnel ou composèrent, pour l'instruction de leurs commettants et de leurs amis, des comptes rendus des séances plus ou moins développés, plus ou moins colorés, selon le talent et le loisir de chacun.

Quelques-uns de ces comptes rendus, sous forme de lettres ou de journal, ont été publiés ; tels sont ceux de Gaultier de Biauzat, de Boullé, des abbés Pous et Jallet. Il y aurait également à mentionner ceux de Pellerin (de Guérande) tirés des archives du Croisic par M. Gustave Bord, et ceux des députés des Côtes-du-Nord, édités par M. Tempier.

D'autres pièces de ce genre sont encore à extraire des dépôts publics ou des papiers de famille ; plusieurs ont sans doute disparu, comme le journal de Benoist, député du tiers pour le bailliage de Châtillon-sur-Seine, dont le hasard m'a fait recueillir quelques lambeaux. Dans ces notes prises au jour le jour, chaque député pouvait plus ou moins mêler à son récit ses impressions sur les hommes et les choses; impressions qui, rapprochées les unes des autres, permettent de reconstituer peu à peu, si je puis dire, l'âme et la conscience collective de la célèbre assemblée.

Le journal d'Adrien Duquesnoy, député du tiers état de Bar-le-Duc, édité récemment par M. Robert de Crèvecœur pour la Société d'histoire contemporaine [1], est sans contredit le plus important de ces journaux d'ordre privé, sinon intime, qui ait été livré au public. Il commence le 4 mai 1789, à la veille de l'ouverture solennelle des États, et se termine brusquement le 3 mai 1790, au moment où, les grandes destructions accomplies, la Constituante va essayer de mettre sur pied la nouvelle législation du royaume.

Duquesnoy, sans être un *sauvage*, est un indépendant. Bourgeois exempt de parti pris haineux contre la noblesse, mais avocat peu bienveillant pour les gens de robe ou d'église, il souhaite ardemment la disparition de l'ancien ordre de choses : « Quand l'Assemblée nationale actuelle n'aurait fait que détruire, elle aurait bien mérité des généra-

[1] *Journal d'Adrien Duquesnoy, député du tiers état de Bar-le-Duc, sur l'Assemblée constituante, etc.* Paris, Alphonse Picard et fils, 1894, 2 vol. in-8 de XL-504 et 545 p.

Digitized by Google

tions à venir. » (II, 113.) Il travaille donc à accomplir la Révolution, sauf à l'arrêter au terme que sa raison, éclairée par la « philosophie, » lui prescrira. Lorrain de naissance et d'origine, il apporte à l'Assemblée les qualités de sa race, du sang-froid, de la prudence, un esprit pratique que les nouveautés n'effraient pas, mais qu'elles n'exaltent non plus jamais. Insensible aux prestiges de l'art oratoire et désagréablement affecté par le spectacle des tumultes parlementaires, il se retrouve à son aise, au sortir de la séance, en tête à tête épistolaire avec le destinataire de ses bulletins. Ce destinataire était un de ses compatriotes, le prince Emmanuel de Salm-Salm, possesseur d'un petit État enclavé dans la Lorraine et resté indépendant jusqu'en 1793. Pendant près d'un an Duquesnoy adressa régulièrement ses lettres au prince de Salm ; ayant alors été mêlé aux négociations secrètes ouvertes entre Mirabeau et la cour, il fut chargé, comme nous l'apprend la correspondance de La Marck, d'instruire le ministre Montmorin de ce qui se passait à l'Assemblée. Ce nouveau travail, à ce que suppose M. de Crèvecœur, mit sans doute un terme à l'ancien et est probablement perdu pour nous.

La session finie, Duquesnoy revint à Nancy, où il fut nommé directeur des postes, puis exerça les fonctions de maire jusqu'à la fin de 1792. Mis en prison comme ancien correspondant du roi déchu, libéré, puis incarcéré de nouveau comme fédéraliste et acquitté après le 9 thermidor par le tribunal révolutionnaire, il ne rentra dans la vie publique que sous le Consulat et à Paris. On l'y trouve chef du cabinet de Lucien Bonaparte, puis maire du Xe arrondissement. Le dérangement de sa fortune paraît l'avoir poussé au désespoir; le 3 mai 1808, on trouva son corps dans la Seine, près de Rouen.

Duquesnoy, agriculteur et industriel à ses heures, avait publié plusieurs ouvrages qui lui ont valu de son temps un honnête renom d'économiste et de philanthrope. La politique ne le prit donc que pendant un temps relativement court, mais à un moment sans précédent dans la vie nationale; aussi y a-t-il un double intérêt, historique et psychologique, à entrer avec lui dans la salle des séances de l'Assemblée. Ce qu'il raconte, il vient de le voir et de l'entendre. Quand il y a désaccord entre le *Moniteur* et lui, et quand il dit expressément : Le *Moniteur* se trompe, c'est lui qu'il faut croire (II, 359). Son témoignage est aussi de quelque poids, lorsqu'il nous donne, avec une variante nouvelle, le texte d'un mot historique incontesté, mais très douteux dans l'expression exacte qu'il a revêtue, comme la fameuse apostrophe de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé. Mais ce qui est plus intéressant encore à constater, c'est, dans le milieu étourdissant où il a dû vivre alors, la mobilité de ses impressions et par conséquent celle de ses opinions. S'il eût écrit après coup, dans la

Digitized by Google

retraite, ses Mémoires, posant devant lui-même, il eût d'instinct mis sur un piédestal, en atténuant ou en cherchant à expliquer certaines contradictions, en mettant en relief certaines circonstances, l'homme politique qu'il eût voulu être. Il se peint au contraire tout au naturel dans ces feuilles qui s'échappaient chaque soir de sa main, qu'il ne revoyait pas, où il était soustrait à la tentation de flatter pour la galerie les hommes et les partis, où enfin il demeurait, vu son obscurité relative, indifférent à sa propre apologie. Au total, on peut lui appliquer ce qu'il a dit de celui de ses collègues qu'il admirait le plus, de La Fayette : « Il n'a pas été un *impartial*, parce qu'on n'est pas impartial dans un moment de révolution, attendu que cela est impossible ; il a été l'homme de la chose, et cependant il a su être très sage » (II, 403).

Duquesnoy, comme beaucoup d'autres députés du tiers, paraît avoir été convaincu dès le premier jour que la cour ne prenait guère les États au sérieux, et qu'elle visait à les dissoudre promptement, après avoir obtenu d'eux une sorte d'absolution des fautes antérieurement commises. Au milieu du conflit entre les ordres privilégiés et le tiers, Duquesnoy prend le ton d'un spectateur qui jugerait d'une façon désintéressée l'attitude et les raisons de chacun. Il parle avec estime des nobles qu'il combat, du clergé et même des curés avec une malveillance dédaigneuse : il se défie des meneurs de sa Chambre, du déclamateur Target, et surtout de Mirabeau, qu'il qualifie de « bête féroce. » En Louis XVI il accuse, avec la colère de l'amour trompé, l'apathie, la tranquillité désespérante, l'extrême faiblesse. Dès les premiers jours, il est plein de tristes pressentiments (I, 38); il ne s'en réjouit que davantage quand les communes se proclament Assemblée nationale, et quand les membres de la noblesse viennent se mêler sans esprit de retour à leurs collègues du tiers, car il voit par là la conciliation et la paix assurées. Les excès qui ont accompagné la prise de la Bastille le laissent indifférent, comme presque tous ses contemporains ; il ne voit dans la chute de la vieille forteresse que la destruction symbolique des abus. Il a trouvé le serment du Jeu de paume téméraire ; six semaines après, au sortir de la séance nocturne du 4 août, il est ému et enthousiasmé : « Quelle gloire, quel honneur d'être Français ! » Mais dès le surlendemain, il gémit sur les divisions subsistantes, sur l'intolérance des mesures de la majorité, et plus tard il déplore la précipitation avec laquelle on a agi durant cette nuit mémorable. D'ailleurs de terribles avertissements se sont fait entendre ; il avoue qu'à tout bien considérer, « la peur et la vengeance ont fait le salut public » (I, 285). Les journées d'octobre surviennent, « opprobre éternel de la nation ; » l'Assemblée n'en continue pas moins sa marche aventureuse vers l'inconnu, et Duquesnoy suit

Digitized by Google

le mouvement, en maugréant et en protestant parfois, mais sans oser rien désavouer, comme s'il craignait de détruire ainsi en lui les espérances de bonheur et de stabilité qui reculent, toujours plus lointaines et plus vaines, devant ses yeux.

Pendant l'hiver de 1789-1790, de grandes discussions eurent lieu à l'Assemblée, tant sur l'ordre civil que sur l'ordre religieux. C'est, d'un côté, la division en départements, l'organisation des assemblées administratives et des municipalités; d'un autre côté, la liberté concédée aux non catholiques, la confiscation des biens du clergé et la suppression des ordres religieux, prélude de la Constitution civile. Duquesnoy, élève de Jean-Jacques, admirateur du *Contrat social*, se dit chrétien, mais se tient en dehors de la « religion *romaine* » et accuse sans cesse les arrière-pensées politiques du clergé. Par la part qu'il prit aux discussions sur les affaires ecclésiastiques, après la clôture de sa correspondance avec le prince de Salm, il devait se montrer l'héritier des légistes d'autrefois autant que le disciple des philosophes modernes. De sages réflexions, par exemple sur l'utilité des deux Chambres ou sur l'état d'esprit des aristocrates (II, 89), se mêlent chez lui à l'exposé d'idées aventureuses, chimériques ou bizarres.

Sur les hommes, il y aurait de piquants et de curieux jugements à relever. Duquesnoy n'a jamais cessé de mépriser Mirabeau à cause de son immoralité profonde, tout en avouant ses talents et en agissant de concert avec lui. Barnave lui semble vain et féroce, « petit et vil scélérat » (II, 507). Les exagérés en général, qu'ils appartiennent à la droite ou au parti des « enragés, » des « incendiaires, » qu'ils s'appellent Maury, Robespierre ou Talleyrand, lui déplaisent; Malouet lui-même, dont il a apprécié au début le grand sens, finit par lui paraître un esprit faux et maladroit (I, 9 — II, 356); La Fayette au contraire, Thouret, Desmeuniers, le duc de Liancourt, voilà les vrais patriotes et les guides naturels de l'Assemblée. Même pour ses compatriotes, Salle, le futur girondin, l'abbé Grégoire, le futur prélat constitutionnel, l'évêque La Fare, le futur émigré, il est peu indulgent, et il exécute d'une phrase leste et ironique ce dernier, « qu'on n'accusera pas certes, dit-il, d'avoir des idées religieuses » (II, 385). Ailleurs il peint malicieusement deux autres députés lorrains, à l'aide d'une anecdote : « Le chevalier de Boufflers, un des hommes qui doit être le plus étonné de se trouver à l'Assemblée nationale, avait, par assis et levé, opiné pour le *non*, et il avait fait infiniment de bruit pour empêcher l'appel; quand on a fait l'appel, il a dit *oui*. Rien ne peint mieux l'homme. Le comte de Ludres prétendait qu'il n'avait dit *oui* que pour plaire à la princesse de Poix, dont le mari avait dit *non* » (II, 128).

Digitized by Google

Le journal de Duquesnoy nous est parvenu sous une double forme, celle d'un manuscrit appartenant à M. de la Sicotière, et celle d'un autre beaucoup plus complet, extrait des collections d'Alphonse de Beauchamp à la Bibliothèque nationale. M. de Crèvecœur a soigneusement collationné les deux manuscrits et indiqué les sources précises de ses textes dans deux tables placées à la fin de chaque volume. Çà et là, il a, par un astérisque placé devant un nom ou une phrase, signalé les personnes, les discours ou les faits que les comptes rendus ont mentionnés autrement ou omis. Si les notes sont rares, on trouve à la fin de l'ouvrage un index biographique et bibliographique qui dispensera le lecteur attentif de beaucoup de recherches. On aurait seulement désiré, à la suite de la biographie de Duquesnoy, trouver au moins un extrait du cahier dont il était porteur et savoir jusqu'à quel point dans ses votes il avait porté, comme la majorité de ses collègues, l'infidélité à ses engagements.

La Société d'histoire contemporaine, qui n'avait encore publié ou réédité que des pièces, correspondances et Mémoires touchant les vaincus de la Révolution, victimes de l'échafaud révolutionnaire, déportés ou chouans, semble, avec le journal de Duquesnoy, commencer une nouvelle série, car elle nous apporte sur cette grande époque le témoignage d'un *bleu*, d'un ennemi de l'ancien régime, qui n'a pas cependant partagé toutes les passions et approuvé tous les excès de ses amis. Si elle pouvait maintenant rendre la voix à quelqu'un des hommes de l'an II ou de l'an VII, de la Convention ou du Directoire, elle affirmerait complètement son désir de recherches purement scientifiques, uniquement appliquées à la recherche de la vérité sur les hommes et sur les choses. J'ai entendu regretter qu'elle n'eût pas encore porté ses investigations sur les époques postérieures, sur la Restauration et le gouvernement de Juillet; mais à y bien regarder, même en se cantonnant dans le champ déjà si vaste de l'histoire révolutionnaire proprement dite, elle ne démentirait pas le titre qu'elle s'est donné. Quel Français avide des leçons de l'expérience ne revoit avec la curiosité d'un contemporain les premiers actes d'un drame encore inachevé, dont le dénouement se fait toujours attendre? Est-ce en arrière ou devant eux qu'ils regardent, ceux qui, de nos jours, ont la vision de Babeuf ou de Robespierre?

LÉONCE PINGAUD.

Digitized by Google

V.

LE CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAULD [1]

Le livre de M. l'abbé Loth est appelé à dissiper bien des préjugés qui hantent encore certains esprits, touchant les idées sociales et les vertus privées du clergé français à la fin du XVIIIe siècle. M. de Tocqueville avait déjà écrit : « Je ne sais s'il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France au moment où la Révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu des vertus publiques, et en même temps de plus de foi; la persécution l'a montré.... J'ai commencé l'étude de l'ancienne société, plein de préjugés contre le clergé; je l'ai finie plein de respect. » L'ouvrage de M. l'abbé Loth produira la même impression et tout ensemble la justifiera par les documents qu'il met au jour.

L'auteur passe vite sur les premières années de son héros principal. Il commence par écarter la légende qui fait naître le futur archevêque de Rouen dans une indigence voisine de la gêne. Dominique de la Rochefoucauld, de la branche des La Rochefoucauld dite de Langheac, naquit à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère, arrondissement de Marvejols), le 26 septembre 1712, du mariage de Jean-Antoine de la Rochefoucauld et de Marie-Madeleine de Michel de la Champ, dans un château dont on voit encore les restes transformés. Il était le huitième de onze enfants. Il fut envoyé jeune encore, par l'archevêque de Bourges, son parent, au séminaire de Saint-Sulpice. Dans cette sainte maison, qui n'eut, comme on sait, à déplorer la défection d'aucun de ses membres durant la crise révolutionnaire, il puisa la science et les vertus qui devaient bientôt illustrer sa carrière. Quand il monta sur le siège métropolitain d'Albi, en 1747, il n'avait pas trente-cinq ans. Douze ans plus tard, il était archevêque de Rouen. C'est dans ce diocèse, l'un des plus beaux de France, que se révélèrent avec éclat les qualités de l'éminent pontife. M. l'abbé Loth expose plus particulièrement ce que lui doit sa ville archiépiscopale. La Rochefoucauld, au

[1] *Histoire du cardinal de la Rochefoucauld et du diocèse de Rouen pendant la Révolution*, par M. l'abbé J. Loth, professeur honoraire à la Faculté de théologie de Rouen. — Rouen, Fleury, 1893, gr. in-8 de 756 p.

Digitized by Google

temps de sa splendeur, avec ses abbayes de Cluny et de Fécamp, pouvait disposer de trois cent mille livres de revenus, soit de près d'un million actuel. Mais telles étaient ses charges multiples et sa munificence, qu'il se vit souvent très embarrassé dans ses affaires. « On ne saurait oublier que, sous l'ancien régime, les évêques entraient pour une part considérable dans l'administration et l'entretien des institutions hospitalières, des édifices religieux, des écoles, dont l'État ne s'occupait pas, et surtout dans le soulagement des misères publiques et privées. » M. l'abbé Loth consacre un chapitre (chap. IV) à montrer le zèle du cardinal de la Rochefoucauld pour l'entretien des hôpitaux, notamment de l'Hospice général, pour les écoles et les établissements d'instruction, le séminaire de Joyeuse par exemple, le collège d'Eu, de Caudebec-en-Caux, de Gournay, de Pavilly, du Valaux-Grès, etc. Tous les pas du bon archevêque étaient marqués par des bienfaits. Le témoignage de l'intendant de la généralité de Rouen en dit long à cet égard; M. de Crosne écrivait au ministre Bertin : « Les actes multipliés de charité et de bienfaisance que M. le cardinal de la Rochefoucauld vient de faire dans le cours des visites de son diocèse, sont trop intéressants *et font une trop grande sensation dans la province,* pour que je n'aie pas l'honneur de vous en instruire. »

L'archevêque de Rouen avait reçu le chapeau de cardinal en 1778. Bientôt il occupa le premier rang parmi les évêques du royaume. Ce fut lui qui présida, en 1780 et en 1782, l'assemblée générale du clergé de France appelée à voter des subsides pour combler le déficit du budget. La nécessité de réunir les États généraux se faisait de plus en plus vivement sentir. On y préluda par la convocation des assemblées provinciales. Le cardinal de la Rochefoucauld fut nommé par le roi président de l'assemblée provinciale de Rouen en 1787. M. l'abbé Loth expose en détail tous ces faits dans les chapitres III et V. Il raconte en passant le voyage de Louis XVI à Rouen (28 juin 1786). C'est en cette circonstance, on le sait, que le bourdon *Georges d'Amboise*, mis en volée, se fêla. Il venait de sonner le glas de la monarchie française.

Les événements, en effet, se précipitent avec l'impétuosité d'un torrent. En 1789, convocation des États généraux; en 1792, déchéance de la royauté et proclamation de la république; en 1793, exécution du roi et de la reine. Parallèlement, constitution civile du clergé, intrusion du clergé constitutionnel, expulsion des prêtres insermentés, déportation des réfractaires, etc. M. l'abbé Loth entre ici dons le cœur de son sujet. Il y consacre six cents pages de son livre sur sept cent quarante; et ces pages sont les meilleures de tout l'ouvrage.

Le chapitre VI, qui décrit les assemblées du clergé à Caudebec-en-

Digitized by Google

Caux et à Rouen pour les États généraux de 1789, est fort instructif. On y voit éclater le patriotisme des prêtres rouennais. Le mot *Patrie*, qui revient sans cesse sur leurs lèvres, y vibre d'une façon qui ne saurait tromper. Les cahiers de Caudebec et de Rouen font foi du sentiment réel qui anime le clergé à tous les degrés de la hiérarchie, depuis le bon et vénéré cardinal jusqu'au simple vicaire de campagne. Ce clergé des campagnes, qu'on représente si souvent comme inculte et indifférent à la marche de la politique, était fort au courant des questions qui passionnaient alors l'opinion, et avait les idées les plus généreuses, les plus justes, sur la situation. Les curés suivaient depuis longtemps, du fond de leur presbytère, le mouvement des idées. Ils se réunissaient parfois chez certains de leurs confrères plus aisés ou plus influents, et discutaient avec la sagesse et le bon sens traditionnels en Normandie les questions à l'ordre du jour. Ils étaient trop directement en rapport avec les populations pour se méprendre sur leurs légitimes aspirations, et ils étaient trop éclairés et trop bons patriotes pour se refuser aux améliorations et aux sacrifices réclamés par l'esprit public. Ils voulaient la reconstitution du royaume, le retour périodique des États généraux, l'assiette légale par la nation elle-même et la répartition équitable de l'impôt, la justice égale pour tous ; ils faisaient de bon cœur le sacrifice de leurs privilèges pécuniaires. » « Vous savez, disaient-ils au tiers état, que le cri de la conscience vient à l'appui des principes politiques et que si de justes réclamations attaquent *les privilèges abusifs*, fidèles à la voix de la raison et de l'équité, nous n'en aurons vraiment senti les avantages que le jour où nous pourrons sceller de leur sacrifice l'union des ordres et la tranquillité publique. » Ces sentiments se traduisirent dans les cahiers (article 25) par une formule qui « enjoint expressément aux députés de demander que tous les biens du clergé soient évalués, par les trois ordres réunis, de la même manière et avec les formalités et précautions que seront estimés les biens de tous les autres sujets du royaume. Cette opération, est-il ajouté, justifiera la volonté sincère du clergé de porter, dans une proportion parfaitement égale avec les autres citoyens, le fardeau de l'État, et deviendra le gage et la preuve de son patriotisme. » Les cahiers contenaient malheureusement quelques réserves qui, en heurtant le tiers état, devaient faire échouer cet essai loyal de conciliation entre les diverses classes de la nation. Le clergé de Rouen demandait, une fois l'évaluation de ses biens déterminée d'une manière précise, à rester maître de la répartition entre ses membres ; et dans l'article 55, il émettait le vœu que l'usage ancien et constitutionnel de voter par ordre, et non par tête, aux États généraux, fût conservé. Les futurs chefs de la Révolution étaient loin de l'entendre ainsi.

Digitized by Google

L'archidiocèse de Rouen fut représenté aux États généraux par six députés, ayant à leur tête le cardinal de la Rochefoucauld, que l'ordre du clergé choisit bientôt pour son président. La question de la réunion des trois ordres fut posée dès les premiers jours. On sait comment Mirabeau, au nom du tiers état, la trancha du glaive de sa parole. Une grande partie du clergé suivit ce mouvement anticonstitutionnel, malgré le mandat qu'il avait reçu. La résistance était inutile. La Rochefoucauld se résigna, avec la minorité qui lui était restée fidèle, à rejoindre ses collègues au sein de l'Assemblée nationale. Mais quand celle-ci vota la constitution civile du clergé, le corps entier se ressaisit et protesta, sauf quelques membres. Un éloquent discours de Maury démasqua les manœuvres occultes et le but criminel des clubs et des démagogues. La Révolution, qui avait rompu toutes les digues, n'en suivit pas moins fatalement son cours orageux. On soumit les membres du clergé qui faisaient partie de l'Assemblée au serment à la constitution. La séance où devait s'accomplir cette opération (4 janvier 1791) fut vraiment glorieuse pour l'Église de France. Deux évêques seulement et une cinquantaine de prêtres, sur les trois cents ecclésiastiques qui appartenaient à l'Assemblée nationale, eurent la faiblesse de prêter le serment exigé. Le cardinal de la Rochefoucauld et une trentaine d'évêques adressèrent alors au pape Pie VI une lettre où ils protestent de leur soumission absolue au saint-siège et offrent leurs démissions, si le bien de la religion l'exige. Cette lettre, que M. l'abbé Loth reproduit en entier (chap. VII), est à lire, pour bien comprendre l'idée que l'ancien clergé se faisait de ce qu'on appelle, d'un nom bien vague, les libertés gallicanes.

L'Assemblée nationale, irritée contre les protestataires, les déclara déchus de leurs fonctions et fonda un clergé constitutionnel. Trois évêques se succédèrent sur le siège de Rouen, d'après ce régime nouveau, Charrier de la Roche, Gratien et Leblanc-Beaulieu. De nombreux déboires attendaient ces prélats intrus (chap. VIII, XI et XIII). Leur premier embarras fut de recruter un clergé à leur dévotion. Sur cent trente prêtres attachés au service de la cathédrale, onze seulement prêtèrent serment en 1791. Dans le reste du diocèse, un tiers environ du clergé suivit le même errement ; dans quelles conditions et après quelles angoisses, M. l'abbé Loth le rapporte en l'une des pages les plus éloquentes de son livre. Parmi ces assermentés, un certain nombre méritaient fort peu de considération. Malgré tous ses efforts, l'évêque Gratien ne put les empêcher de contracter mariage. D'autres humiliations étaient réservées au malheureux évêque. Il fut décrété d'arrestation et jeté en prison, pour avoir maintenu le célibat ecclésiastique. « La Convention ayant arrêté (22-23 brumaire an II) que toutes les autorités constituées recevraient des ecclésiastiques et mi-

Digitized by Google

nistres de tout culte la déclaration qu'ils abdiquent leur qualité, cent trente-deux prêtres constitutionnels, dont nous avons les noms, livrèrent leurs lettres de prêtrise, et parmi eux cinq des vicaires épiscopaux. » Bientôt le culte fut proscrit, le mobilier des églises et les cloches confisqués, les églises fermées; la déesse de la Raison, sous la forme d'une jeune fille de quinze ans, portée par quatre patriotes, fit son entrée à la cathédrale; et pendant plusieurs mois, cette vénérable basilique devint le temple de la Raison et le lieu des réunions décadaires.

Cependant, quel était le sort des catholiques fidèles, en particulier des religieuses et des prêtres insermentés ? M. l'abbé Loth l'indique dans les chapitres IX-XI. C'est une histoire édifiante et glorieuse dans ses tristesses, que celle des communautés religieuses de femmes de la ville de Rouen pendant la Révolution. Quelle leçon aussi pour les politiques ! Les philosophes, et après eux les révolutionnaires, ne cessaient de répéter sur tous les tons qu'il y avait dans les couvents de femmes des victimes, des recluses involontaires qui maudissaient leurs grilles et aspiraient après le jour où, maîtresses d'elles-mêmes, elles retrouveraient leur famille, le monde et la liberté. Les faits donnent à cette opinion sans fondement le plus éclatant démenti. Les monastères de femmes étaient au nombre de vingt-trois dans la ville de Rouen: une abbaye, quatre prieurés, douze couvents, six communautés. Sur ce nombre, les Emmurées seules, de l'ordre de Saint-Dominique, donnèrent le spectacle affligeant d'une défection presque générale. Quand les officiers municipaux vinrent déclarer à nos religieuses, professes ou converses, qu'elles eussent à choisir entre leurs vœux et la liberté que leur offrait la loi, presque toutes renouvelèrent leurs serments de fidélité à Jésus-Christ. Sur près de six cents, trente à peine furent infidèles à leur vocation. Et avec quelle énergie ces modestes femmes protestèrent contre l'abjuration qui leur était proposée ! Qu'on lise dans l'ouvrage de M. l'abbé Loth leurs déclarations. La profession de foi de telle religieuse du premier monastère de la Visitation, par exemple, rappelle les Actes des martyrs. « Mme Marie-Félicité Satis a dit qu'étant très persuadée qu'on n'avait pas le pouvoir de rompre les liens qu'elle a contractés avec le Seigneur son Dieu, à la face du ciel et de la terre, mais quand elle serait assurée du contraire, voici sa réponse : Je n'ai pris cet engagement qu'après cinq ans de délai dans le monde, et deux ans d'épreuves dans la religion. Je l'ai donc fait avec connaissance de cause, dans toute la joie de mon cœur; présentement que j'ai éprouvé de toute manière la fidélité, l'amour, la magnificence même de mon époux Jésus, au delà de ce que je pouvais penser et espérer, je voudrais avoir dix mille vies pour les lui sacrifier de nouveau, et consacrer à

Digitized by Google

son service, » etc. L'épreuve, tournant à la confusion de ses auteurs, les exaspéra au lieu de les instruire; ils ne se tinrent pas pour battus. Le 18 août 1792, paraissait un décret qui supprimait toutes les congrégations d'hommes et de femmes. En exécution de cette loi, toutes nos religieuses furent expulsées. En 1794, leur sort devint plus déplorable encore. Comprises dans la catégorie des suspects, elles furent l'objet des plus odieuses vexations. Trois cent soixante-trois d'entre elles furent arrêtées au mois d'avril (floréal an II), et mises en prison. Bientôt après, le nombre de ces détenus d'un nouveau genre fut augmenté et porté à quatre cent quatre-vingt-sept. Sur le registre d'écrou, que l'on peut consulter encore, le motif de leur arrestation est toujours le même, et se trouve ainsi énoncé : *simple cause d'opinion*. Et dire que cela se passait au nom de la liberté de conscience ! Aucune religieuse ne fut mise à mort; mais ce qu'elles eurent à endurer dans la prison est inexprimable. « Jamais, écrivait l'une d'elles, on ne croira ce que nous avons eu à souffrir pendant la Révolution. »

Le clergé fut plus maltraité encore. On se rappelle que la grande majorité des prêtres du diocèse, les deux tiers environ, selon M. l'abbé Loth, refusa de prêter le serment à la constitution civile du clergé. M. l'abbé Loth ne consacre que peu de lignes aux Réguliers, qui furent plus faibles que les Séculiers aux heures de l'épreuve. Un certain nombre d'entre eux étaient affiliés à la franc-maçonnerie, et firent scandale, notamment à Dieppe et à Fécamp. Les insermentés nous consolent de ces défections par leur conduite souvent héroïque. On ne se borna pas à prononcer leur déchéance et à les déposséder de leurs titres; ils furent, comme on sait, par la loi du 25 août 1792, bannis du territoire de la République. Le plus grand nombre des prêtres du diocèse de Rouen se décida à se rendre au plus vite en Angleterre par les ports de mer de la côte, le Havre, Dieppe, Fécamp, le Tréport, Saint-Valery-en-Caux. Il en venait également des autres diocèses. Le district de Rouen ne délivra pas moins de seize cents passeports pour l'étranger, dans le courant de septembre. Le nombre des prêtres exilés auxquels l'Angleterre donna ainsi asile s'élève, nous dit-on, à dix ou onze mille. Ils furent accueillis par tous, sauf par la populace, avec une cordialité qu'on ne saurait trop louer. Le roi leur offrit son château de Winchester, qui abrita jusqu'à 763 ecclésiastiques, dont 602 de la province de Normandie et 75 du diocèse de Rouen [1]. On compte par millions les aumônes qui furent faites aux

[1] M. l'abbé Loth donne une liste générale des prêtres qui choisirent l'Angleterre pour lieu d'exil, en faisant remarquer que cette liste est nécessairement incomplète. Elle contient deux cent soixante-sept noms indiqués suivant l'ordre alphabétique (p. 474-496). Nous eussions aimé à les voir groupés par doyennés.

Digitized by Google

autres. Beaucoup d'entre eux d'ailleurs vécurent de leurs talents ou de leur industrie : précepteurs dans les académies ou pensionnats, professeurs de français, de latin, de mathématiques, de musique, de dessin ; d'autres, écrivains, facteurs ou commis dans les maisons de commerce; d'autres enfin exerçant un état manuel, tailleurs, brodeurs, horlogers, etc.

Mais tous n'avaient pas émigré. Nombreux encore étaient ceux qui s'obstinaient, en dépit de la loi, à exercer auprès de leurs ouailles un ministère clandestin. Les menaces du décret du 26 août 1792 étaient pourtant terribles. « Les ecclésiastiques non assermentés qui n'auront pas obéi aux dispositions précédentes dans le délai de quinze jours seront déportés à la Guyane française. » Ce décret ne fut affiché à Rouen que le 21 mars 1793. Alors commença la chasse aux prêtres *réfractaires*. Le séminaire de Saint-Vivien leur fut assigné comme maison de réunion et de détention. Et, en mars 1794, on choisit parmi eux quatre-vingt-un des plus jeunes et des plus valides pour la déportation. M. l'abbé Loth raconte en des pages émouvantes le supplice infligé dans les pontons à ces malheureux condamnés. Entassés les uns sur les autres et manquant non seulement de vêtements et de nourriture, mais encore d'espace et d'air, ils ne purent, pour la plupart, arriver à destination. Sur neuf cents prêtres environ, plus de six cents périrent épuisés ou asphyxiés, et de ce nombre soixante-dix du diocèse de Rouen sur quatre-vingt-un. M. l'abbé Loth donne leurs noms. Ces chiffres ont leur éloquence. Après le 18 fructidor, nouvelle chasse aux insermentés dans tous les départements. Deux cent soixante-cinq prêtres furent de nouveau déportés à Cayenne, et parmi eux une trentaine du diocèse de Rouen; cent quinze seulement revirent la patrie, après le Concordat; les cent cinquante autres étaient morts et inhumés en Guyane.

Malgré ce régime de terreur, quelques prêtres insermentés, en relations plus ou moins directes avec l'autorité archiépiscopale légitime, ne quittèrent pas le diocèse, et exercèrent leur ministère au péril de leur vie. La menace de mort qui était perpétuellement suspendue sur leur tête en atteignit deux. L'abbé Brice et l'abbé d'Anfernet furent arrêtés et guillotinés, le premier à Dieppe, le second à Rouen.

Le cardinal de la Rochefoucauld, qui avait pris un passeport dès le mois de septembre 1792, descendit d'abord en Angleterre, puis gagna la Belgique, et après la prise de Bruxelles par les Français, à Munster en Westphalie. C'est là qu'il mourut le 23 septembre 1800, dans sa quatre-vingt-neuvième année, entouré de la vénération générale et au milieu d'un groupe de ses prêtres qui, exilés comme lui,

Digitized by Google

formaient sa couronne et sa cour sur la terre étrangère [1]. Ses restes ont été rapportés à Rouen et ensevelis dans la cathédrale le 20 avril 1876.

M. l'abbé Loth ferme son livre en exprimant le vœu qu'un jour « le diocèse de Rouen, se souvenant des vertus, des sacrifices, des exemples héroïques du cardinal de la Rochefoucauld et de ses prêtres fidèles pendant la Révolution, leur élève dans l'église métropolitaine un monument digne d'eux. » A notre sens, aucune œuvre de pierre ne vaudra jamais le monument que l'éloquent curé de Saint-Maclou vient d'ériger, par son livre, à ces généreux confesseurs de la foi et à ces glorieux martyrs. L'ouvrage que nous venons de décolorer par notre sèche analyse est le plus beau qui soit sorti de la plume de l'aimable écrivain. Pour dire toute notre pensée, nous lui reprocherions bien quelques longueurs en certains chapitres [2]. Mais que l'auteur sait bien faire oublier ce défaut, grâce à l'aisance d'un style toujours pur, toujours élégant, qui coule de source, et qui rappelle par son charme et son naturel le tour facile de la phrase de Fénelon !

Le livre de M. l'abbé Loth offre un intérêt général qui dépasse de beaucoup les étroites limites d'un diocèse. S. Em. Mgr le cardinal Thomas estimait, non sans raison, qu'il « serait classé parmi les meilleures et les plus utiles monographies qui doivent servir, le moment venu, au tableau d'ensemble et au jugement définitif de la plus grande crise sociale et religieuse des temps modernes. » L'aspect sous lequel l'ouvrage montre la Révolution est sans doute sombre et fort attristant. Mais c'était le côté des choses qu'il importait de révéler ici. Qu'on ne se méprenne pas cependant sur les intentions de l'auteur ; il a soin d'expliquer qu' « il ne confond pas le mouvement généreux et national de 1789 avec les excès qui l'ont suivi, et qu'il sépare des grandes idées de liberté, de progrès, de justice sociale, chères à tous les nobles cœurs, les révolutionnaires qui s'en sont odieusement prévalus pour couvrir la France de ruines et de sang. » De tout cela il résulte que la fameuse « théorie du bloc » est historiquement insou-

[1] Les prêtres exilés à Munster étaient au nombre de cent quarante-deux, M. l'abbé Loth donne leurs noms, p. 620-632.

[2] Par exemple, les *Mémoires* des abbés Bouic, Pétel et Lebay sont analysés un peu longuement, chap. X. M. l'abbé Loth nous permettra d'exprimer ici quelques desiderata. 1° Si bien documenté que soit son livre, on peut regretter qu'il ne contienne pas une indication plus précise des sources. Un simple renvoi aux archives municipales, départementales, etc., ne nous paraît pas suffire dans un ouvrage de ce genre ; 2° le récit aurait gagné en intérêt, si certaines pièces, par exemple les cahiers du clergé (chapitre VII), la lettre de l'épiscopat insermenté (chapitre VII), etc., avaient été rejetées en appendice, après avoir été analysées. L'auteur a certainement voulu éviter l'appendice et un trop grand appareil de notes. Les raisons pour lesquelles il a suivi cette méthode nous échappent.

Digitized by Google

tenable. Il est nécessaire de distinguer entre les crimes de la Révolution et les légitimes réformes, et il est permis de détester les uns, tout en approuvant les autres. Grâce au travail de la critique, « le bloc » s'effrite et s'émiette chaque jour davantage, au grand profit de la solidité de l'histoire. Encore quelques volumes comme celui de M. l'abbé Loth, et la légende disparaîtra définitivement pour faire place à la vérité.

E. VACANDARD,
Premier aumônier du lycée de Rouen.

VI.

UN DINER DE CORPS D'AUTREFOIS

Les dîners de confrérie ne sont pas chose rare [1]; mais on n'a pas la bonne fortune de posséder souvent, pour une époque aussi reculée que le XVe siècle, un ensemble de renseignements comparable à celui qui va être signalé et qui est un peu perdu dans les archives de la grande chancellerie [2], dont il égaie l'austérité.

Les notaires et secrétaires du roi, rédacteurs des actes de la grande chancellerie, étaient réunis en collège depuis le milieu du XIVe siècle; ils tenaient leurs assises au couvent des Célestins, où était leur chapelle, et ils y banquetaient une fois l'an en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste.

Les comptes de ces agapes subsistent pour les années 1422 [3], 1427 [4], 1428, 1472, 1476, 1508, 1512, 1513, 1516, 1518, 1521, 1522, 1524. Articles et quittances se répètent, et les deux documents les plus anciens sont seuls publiés ici : pain, vin, viande de boucherie ou poisson, pâtisseries, fruits, épices, louage de vaisselle et de linge, gages du queux et de ses aides, tels sont les chapitres invariables.

[1] A Tours, par exemple, la confrérie de Saint-Gatien. Cf. pour des menus de dîners et des mercuriales : *Bibl. de l'École des chartes*, XXI, 224-6 (1412, 1430); Siméon Luce, *la France pendant la guerre de Cent ans*, 348-352 (1405, 1430, 1439); L. Legrand, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XIV, 89 (1502-1545). — Cf. aussi, pour les termes de cuisine, les ouvrages du baron Pichon et de Georges Vicaire : *le Ménagier de Paris*, II, p. 87 et suiv.; *le Viandier de Taillevent*.

[2] Arch. nat., V^2 76.

[3] Appendice I.

[4] Appendice II.

Digitized by Google

Ces humbles notes ont toutefois leur intérêt économique pour la valeur relative des objets de consommation : en 1512, par exemple, le cochon vaut 6 s. 3 d. tournois; le poulet, 12 d. ; le pigeon, 12 d.; l'oison, 4 s.; le lapin, 4 s. ; le chapon, 3 s. En 1516, le vin vaut 10 d. la pinte de blanc, 15 d. celle de cléret, 12 d. celle de vermeil. En 1513, deux bottes d'épinards valent 4 s., quatre bottes de persil, 2 s., quatre bottes d'oseille, 16 d., etc.

Les fruits sont toujours des pommes de Carpentras ou des oranges [1].

Les épices sont fort employées, comme on en peut juger par ce qui entre dans la composition du *blanc-manger* [2] et de la *gelée* [3].

La pâtisserie est aussi fort variée [4].

Trois ou quatre jours avant la date attendue, un certain nombre de secrétaires se réunissaient pour « accorder le pris de la viande avec le rotisseur et le cuisinier. » Celui-ci se rendait aux halles « pour

[1] Dites *pommes d'Orange* en 1508, *oranges* en 1512, *oranges de Pourvence*, en 1524. 100 pommes valent 17 s. 6 d. t. en 1476; 200 valent 4 l. en 1524; 100 oranges valent 22 s. 6 d. en 1476, 40 s. en 1524.

[2] Pour le blanc-manger :

Trois livres et demie amande broyée en eaue rosse, pour ce	VII s. IIII d. p.
Ung quarteron dragée perlée	XII d. p.
Deux bonnes garnades	VIII s. p.
Demie livre hostis dorés	III s. p.
Deux livres de sucre fin de Valansse, pour ce	VIII s. p.
Une chopine eaue rosse	XVIII d. p.
Une chopine eaue de Damas	III s. p.
Une aulne estamine finne	II s. IIII d. p.
Une bocte fil de trois	II d. p.

[3] Pour la gellée :

VI onces cynamone finne tryée	XII s. p.
III onces de macis	XI s. p.
III onces de gallingal	VI s. p.
II onces de gingembre pelé	II s. p.
Ung pain de sucre qui pesse VI lb	XII s. p.
Demie livre amandes triées et pelées	VIII d. p.
Ung syzain saffran dorte batu	II s. VIII d. p.

[4] En 1508, par exemple :

Pour XII plas de four, à chacun plat trois piesses :

Ungne dariolle de craime frite, et une tarte leschée, et une tarte d'Engleterre	LX s. t.
Item pour XII patés de brochet en fasson de veau, pour fasson et beurre frès, et résins de Corinde et sinamonne	XX s. t.
Item pour XII patés de marsouin, clous, poudre, fasson	X s. t.
[*Item*] pour XII patés de moulles, beure, poudre, fasson	X s. t.

Et en 1512 :

Pour soixante patez de veau à VI d. t.	XXX s. t.
Pour lart et façon de dix patez de pijons et deux de poisson à XI d. t.	XII s. t.
Pour douze platz de four, à chacun plat troys pièces : Une fleurdeliz, ung gasteau mollet et une tartre léchée, à V s. t. le plat	LX s. t.

Digitized by Google

veoir s'il estoit venu de la marée, » ou « aux bouticles, tant du Chastellet que des Ormes, » pour le poisson d'eau douce.

Le réfectoire du couvent était tendu de tapisserie pour la circonstance, et les images des saints évangélistes, abritées sous des dais somptueux. Le parquet était jonché de « may » et la cuisine de sablon.

Ces banquets coûtaient fort peu au xve siècle ; la dépense doubla au temps de François Ier :

1428 : 36 l. 12 s. 6 d. p.
1472 : 37 l. 12 s. 10 d. p.
1473 : 28 l. 6 s. p.
1474 : 80 l. 6 s. 8 d. t.
1475 : 89 l. 6 s. 11 d. t.
1476 : 49 l. 6 s. 10 d. t.
1517 : 185 l. 5 s. 7 d. t.

Le procureur de la confrérie ordonnançait les dépenses du banquet et renvoyait au receveur les placets des fournisseurs, apostillés de sa main. En voici des exemples :

« On a tousjours acoustumé, depuis le trespas de feu maistre Nicole Gilles, payer au tapissier 40 s. t. (13 mai 1508). »

« M. de Baisze, vous sçavez que, quatre ou cinq jours devant la feste M. Saint Jehan l'Évangéliste, pour ce qu'elle escheoit à jour de poisson, fut ordonné qu'on prendroit quelque personnaige qui se congneust tant à celluy de marée que d'eau doulce et pour en prendre le meilleur marché que faire se pourroit » (16 mai 1508).

Nous donnons ici le menu du dîner fait à Paris, dans l'hôtel des Célestins, en 1422, et celui d'un autre dîner fait au même lieu cinq ans après.

ALFRED SPONT.

I.

Despence faicte pour le disner des notaires et secrétaires du roy nostre sire en l'ostel des Célestins à Paris, le samedy xxiiie jour de may iiii^c vint et deux, que lesdiz secrétaires firent leur feste pour et en lieu du jour Saint-Jehan l'Évangéliste, vi^e jour dudit moys de may, que lesdiz secrétaires la devoient faire : auquel disner fu M. le chancellier et M. de Beauvaiz. Icelle despense paiée par maistre Jehan de Floury, procureur dudit colliège.

Premièrement pour sel blanc et gros	iiii s.	
Pour vii douzaines de pain blanc, vi d. la pièce. .	xliiii s.	
Pour iiii douzaines de pain à tranchouers, etc. . .	xii s.	x d.
Au porteur qui la porta		viii d.
Pour iiii lus, iiii bars, iiii carpes et douze anguilles	xxviii l. xvi s.	
Pour le portaige	ii s.	viii d.

Digitized by Google

Pour deux congres	LVI s.	
Pour douze cens de moulles	XVI s.	
Pour le pertaige des congres et moulles		VIII d.
Pour VIII livres beure frez, cinq solz, quatre deniers la livre, vallent	XLII s.	VIII d.
Pour eufs à faire le potaige	VIII s.	
Pour ciboules et percil	III s.	
Pour le portaige		VIII d.
Pour buche de coteretz	VI s.	
Pour le portaige et contaige		VIII d.
Pour charbon	VI s.	
Pour groselles.		XX d.
Pour oseille et percil de cave		XX d.
A ung compaignon qui a aporté les anguilles. . .		VIII d.
A ung porteur d'eaue qui a aporté l'eaue de Seine.	II s.	
A ung compaignon qui a aidié à retraire la vaisselle de la cuisine et aidié à la descendre.		XVI d.
Pour may et herbevert	XIIII s.	IIII d.
Pour poudre blanche, menuez espices, canelle batue et saffran batu.	XVIII s.	
Pour sauce vert et rapée	VI s.	
Pour douze pommes d'Orenge	XXIIII s.	
Pour seze tartes Bourbonnoises	LXIIII s.	
Pour cinq quarterons de pommes de Capendu . .	XLV s.	
Aux religieux Célestins pour XIII cartes de vin, huille, poix, verjus, vinaigre et autres choses. . .	XXIIII s.	
Aux serviteurs des Célestins.	VIII s.	
A ung charpentier pour avoir mis et assis les tables	V s.	IIII d.
Pour voirres, etc.	II s.	VIII d.
Pour cervoise.		XII d.
Poux deux chappeaulx.	II s.	
A Jehan le Lorrain, pour avoir livré vaisselle de cuisine et nappes	XXXVI s.	
Pour la moictié du portaige de ladite vaisselle . .	IIII s.	
A lui, pour ung plat d'estain perdu, II s. VIII d., et ung grant pot de terre, II s.; pour ce	IIII s.	VIII d.
A Arnoulet, le queux, pour avoir apresté à disner, et pour ses aides	XXXII s.	
A deux compaignons qui ont lavé les escuelles, etc.	IIII s.	
A Corneille, aide, pour [avoir] pris la peine, le vendredi et le samedi que le disner a esté fait, d'aler en plusieurs lieux où l'on l'a envoyé	VI s.	
Au porte-chappe	V s.	VIII d.
A ung compaignon qui a aidié à servir	II s.	VIII d.
Pour despens faiz par maistre Guillaume Gresle, Chambant et Montfort pour avoir déservi à avoir acheté le poisson	IIII s.	

Digitized by Google

Pour LXVIII pintes de vin pinoz, XL pintes vin blanc et XVI pintes vin de Beaune.	CXII s.
A maistre Philippe, clerc de maistre Guillaume Gresle, pour avoir fait apporter la vaisselle d'argent aux Célestins	VIII d.
SOMME . . .	LX l. XII s. X d.

GRESLE. MONTFORT. CHEMBANT.

II.

Despense faite pour le disner des secrétaires et notaires du roy nostre sire, en l'ostel des Célestins à Paris, le mardi VIe jour de may M CCCCXXVII : auquel disner fu M. le chancellier de France, et en sa compaignie Messieurs de Beauvaiz et de Noyon, le premier président de Parlement, maistre Pierre de Canteleu, trésorier et général gouverneur des finances, maistre Thomas de la Marche, visiteur des lettres en la chancellerie et autres. Ladite despense payée par Nicaise de Bailly, procureur dudit collège desdiz secrétaires et notaires.

Premièrement à Denisot le Lorrain pour le louage de la vaisselle d'estain et d'arain, [nap]pes et touailles	XLIIII s. p.	
Pour la moitié du portage et raportage	V s. p.	
Pour cuves et cuviers	III s. p.	
Porteurs d'eaue, pour ce que la porte de devant les Célestins et la poterne près de Saint-Pol estoient closes	VIII s. p.	
Pour ung porte-chappe	IIII s. p.	
Pour tables et tresteaulx pour le portage	XXVIII s. p.	
Pour may et herbevert.	X s. p.	
Pour demy cent de buches de costerez et le portage	VI s.	VIII d. p.
Pour charbon, portage et mesurage	XVII s.	VIII d. p.
Pour dix XII^aes de pain blanc.	XL s. p.	
Pour quatre XII^aes de pain à tranchoirs	VIII s. p.	
Pour quatre livres de beurre frez à II s. VIII d. p. la livre, valent.	X s.	VIII d. p.
Pour sel blanc et gros	III s.	VIII d. p.
Pour pelles et balaiz		XX d. p.
Pour II^c de pommes de Capendu et apportage. .	V s.	II d. p.
Pour demy cent d'œufz	II s.	VIII d. p.
Pour deux trumeaulx de beuf pour la gelée. . .	V s.	VI d. p.
Pour six gigos de veau	VIII s. p.	
Pour deux cochons.	X s. p.	
Pour une pinte de loche.	IIII s.	VIII d. p.
Pour pos de terre	II s.	IIII d. p.
Pour une aulne et demye de toille pour la gelée .	VI s. p.	
Pour clou à tendre ladite toille et le may en la salle		X d. p.
Pour ung espy de lart	XXXVI s. p.	

Digitized by Google

Pour saindoulx		II s.	VIII d. p.
A Arnoulet Macheco, poulaillier, pour cinq chevreaulx, à XII s. p. pièce, valent		LX s. p.	
Pour quatre hérons, XII s. p. pièce		XLVIII s. p.	
Pour six [XII]^{aes} et demie de poucins, XX d. p. pièce, valent.	VI l.	X s. p.	
Pour dix-huit paires de pijons, à XX d. p. la paire, valent		XXX s. p.	
[P]our trois x[II]^{aes} de lappereaulx de garenne, à II s. IIII d. p. piè[ce, va]lent	IIII l.	IIII s. p.	
Pour dix-huit oisons à VII s. p. pièce, valent . .	VI l.	VI s. p.	
Pour huit lappereaulx de clappier, pour la gelée.		VIII s. p.	
Pour six tartres Bourbonnoises, à III s. p. pièce .		XVIII s. p.	
Pour douze goières [1].		XXIIII s. p.	
Pour trente et six darioles..		XXXVI s. p.	
Pour feurre blanc à mètre la viande			VIII d. p.
Pour poisson, pour maistre Robert Gaultier, qui ne mangoit point de char ce jour.		IIII s.	VIII d. p.
A Regnauldin Morel, espicier, pour espices de chambre et de cuisine, succre et autres choses déclarées en sa quictance	IIII l.	XV s.	IIII d. p.
Pour une quarte cameline [2]		IIII s. p.	
Pour trois quartes de vertjus vert.		IIII s. p.	
Pour une quarte de vertjus blanc			VIII d. p.
Pour trois pintes de vinègre blanc		III s. p.	
A Arnoulet le queux, pour lui et ses aides . . .		XLVIII s. p.	
Pour trente et huit pintes de vin pris à l'Imaige Nostre-Dame, devant les Tournelles, à VIII d. p. la pinte, valent.		XXV s.	IIII d. p.
Pour douze pintes prinses au Port Baudes, au Heaume, à XII d. p. la pinte, valent		XII s. p.	
Pour vin blanc et vermeil prins aux Célestins . .		XLVIII s. p.	
A deux varlés qui ledit jour et le jour précédent ont apporté la viande et autres choses et aidié tout le jour à faire ce que on avoit à besongner ausdits Célestins et apporté le vin		VIII s. p.	
A un autre, nommé Casin, qui tout ledit VIe jour, aida à ce que on ot à faire		IIII s. p.	
Au portier des Célestins.		II s. p.	
Aux joueurs de farses		VIII s. p.	
SOMME :	LV l.	V s.	VI d. p.

FLOURY. DE CHAUMENT.

[1] GOIÈRE : « Ce mets contenait des fines herbes, du lard, des œufs, du fromage, des épices et des viandes mêlées avec le sang d'un animal, le tout mis dans un ventricule de mouton. » (GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, IV, 304, col. 1.)

[2] CAMELINE : « Sorte de sauce. » (*Ibid.*, I, 773, col. 2.)

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

PUBLICATIONS HISTORIQUES DES ANNÉES 1893 ET 1894

Les deux dernières années ont été remarquables par un effort visible pour agrandir le champ des études historiques, et d'autre part par un ensemble intéressant de tentatives de décentralisation de ces études. Ces deux tendances ont abouti à la création d'un nombre relativement considérable de revues nouvelles.

Mentionnons en première ligne une revue d'un caractère général, qui sera fort utile à consulter comme représentant la vie italienne contemporaine dans toutes ses manifestations : *la Nuova Rassegna*, revue hebdomadaire dirigée à Rome par M. Luigi Lodi, avec la collaboration de MM. Nitti, Mazzoni, Vassallo, Zenatti, Biagi, Ferrai, Gorrini ; comme notre *Revue bleue*, la *Nuova Rassegna* publie des nouvelles et des articles de fantaisie ; mais une large place y est faite aux études et aux recherches d'histoire et de littérature. On trouvera notamment, dans la première année, des études sur Goldoni, Leopardi, Carducci, et d'utiles articles critiques.

Plus exclusivement historique est la *Rivista di storia antica* de Messine [1], créée pour publier les travaux *liberi docenti* des universités italiennes. A Turin a été fondé, par MM. Giacomo Cortese et Luigi Valmaggi, un *Bollettino de filologia classica*, dont les premiers collaborateurs sont L. Cantarelli, P. Cavazza, Cerato, Cima, Eusebio Ferrai, G. Müller, G. Guissani, Ferrero, G. Puntoni, G. Rasi, G. Inama, Sabbadini, Pennesi, Fraccaroli et l'inévitable Rug. Bonghi. Ces deux revues donneront quelque élan aux études d'antiquité classique, qui, l'archéologie mise à part, étaient quelque peu délaissées ces temps-ci en Italie.

Est-ce aux inquiétudes sociales qui l'agitent que la Sicile doit une recrudescence marquée de vie intellectuelle ? Deux revues, sans compter la *Revue de Messine* déjà signalée, viennent de s'y fonder. Ce sont la *Rassegna siciliana di storia, letteratura e scienze sociali*, publiée

[1] Voir *Revue des questions historiques*, t. LIV, p. 314.

Digitized by Google

par MM. Pipitone Federico et Lucio Lanza di Scalea, à Palerme, et la *Rassegna di letteratura siciliana*, de MM. Puglisi Pico et Platania d'Antoni, à Acireale. En même temps l'éditeur Giuseppe Principato de Messine a inauguré, en 1892, une *Biblioteca storica siciliana :* le premier volume, relatif au rôle de la Sicile à la bataille de Lépante, est dû au baron Arenaprimo de Montechiaro : il est d'ailleurs très médiocre. Le texte n'est qu'un arrangement d'un travail de l'auteur, déjà paru en 1886 dans le *Giornale araldico di Pisa*, et plusieurs des documents étaient déjà imprimés. — A Naples a commencé à paraître, en 1892, une revue mensuelle d'histoire et d'art sous le titre assez prétentieux de *Napoli nobilissima :* MM. Benedetto Croce, Faraglia, Schipa, Colombo, Mola, de la Ville-sur-Yllon, en paraissent être les rédacteurs ordinaires. Dans son étude sur le palais d'Anna Caraffa au Pausilippe, M. Schipa touche à quelques points extérieurs de la légende de la reine Jeanne.

Dans l'ancien domaine historique de l'*Archivio napoletano di storia patria*, plusieurs revues, comme nous l'avons précédemment indiqué, se sont déjà taillé des provinces. Ce morcellement d'un territoire trop vaste et jusqu'à présent assez peu mis en valeur continue par la fondation, à Bari, de la *Rassegna Pugliese*, organe de la *Società di studî storici Pugliesi*, par celle de l'*Archivio storico Salentino* a Lecce, et enfin par l'apparition de la *Calabria letteraria*, revue de quinzaine fondée par M. Milelli à Cosenza.

Dans la Toscane, si ce n'est pas pour les mêmes raisons, on assiste également à la multiplication des revues, mais elle ne porte pas préjudice ni ombrage à l'excellent *Archivio storico italiano* qui, à la différence des autres revues des Sociétés historiques régionales, a toujours conservé un caractère d'universalité, au moins italienne. La petite Société historique de la Valdelsa publie, depuis 1893, une *Miscellanea storica* qui s'imprime à Castelfiorentino sous la direction d'Orazio Bacci. La vieille et célèbre Académie des *Rozzi* de Sienne a constitué « dans son sein » une commission spécialement historique et publie trimestriellement un *Bulletino senese di storia patria*. Comme plusieurs autres revues italiennes, ce *Bulletino* admet des articles écrits en français. A Livourne paraît mensuellement une *Miscellanea Livornese di storia e di erudizione*, dirigée par Pietro Vigo.

De même que Savone, Alexandrie et Sienne ont revendiqué leur autonomie en matière de revues vis-à-vis de Gênes, Turin et Florence, de même Pavie la réclame aujourd'hui vis-à-vis de Milan. M. Cavagna Sangiulani publie un bulletin trimestriel spécialement consacré à la ville et à ses environs.

Le *Bulletino della Società dantesca italiana* se transforme et devient, sous la direction de Michele Barbi, une *Rassegna critica degli*

Digitized by Google

studî danteschi. Il sera désormais consacré spécialement à la récension critique de cette littérature dantesque qui devient chaque jour plus abondante, d'aucuns disent plus envahissante, sans que la qualité des publications soit en rapport avec leur nombre. Les contributions à l'édition critique des œuvres de l'*Altissimo poeta* et les mémoires de quelque étendue prendront place dans une série de *Studî danteschi* dont la périodicité ne sera pas régulière. Il est à souhaiter que ce nouveau système de publications réponde pleinement au programme de la Société, qui est de « donner un meilleur emploi à beaucoup de forces qui maintenant se consument sans profit, » et de « délivrer la littérature dantesque de la centaine de livres, articles et opuscules, inutiles ou même nuisibles, qui l'affligent chaque année. » (Disons, à propos de la *Società dantesca,* qu'il ne faut pas la confondre, comme il nous est arrivé de le faire, avec la *Società Dante Alighieri;* celle-ci a des intentions et un programme semi-politiques, tandis que la première est purement littéraire.)

L'*Union catholique d'études sociales* a commencé la publication d'une *Rivista internazionale di scienze sociali e discipline ausiliarie,* par fascicules mensuels, à Rome. Quoique ne touchant qu'indirectement aux études historiques, elle doit être signalée : il y a, en effet, dans les premiers fascicules des articles semi-historiques, tels qu'une étude sur Léon XIII et la restauration des sciences sociales, de M. Rossignoli; les premières origines de la famille humaine, de M. Milanese, etc.

Le 20 novembre 1893, M. Angelo de Gubernatis a inauguré, dans le grand amphithéâtre du Collège romain, une *Società nazionale per le tradizioni popolari italiane,* dont il est le principal promoteur. Cette Société publie une *Biblioteca* et une *Rivista delle tradizioni popolari italiane,* destinées l'une et l'autre à recueillir des légendes, contes, chants populaires, croyances et superstitions, usages, dictons et proverbes, psychologie du langage populaire, types populaires. La *Revue* comprendra de plus un questionnaire et une bibliographie.

Je n'ai point de renseignements sur les *Analecta ecclesiastica,* revue mensuelle publiée depuis 1893 par M. Cadene, « chez l'auteur à Rome. »

Le professeur Gustavo Uzielli publie sous le titre, qui n'est rien moins que simple, de *Toscanelli,* une revue de *Notes et documents concernant les rapports entre l'Italie et l'Amérique,* et principalement leurs rapports historiques et géographiques. Le *Toscanelli,* à en juger par son programme, sera surtout une revue d'archives. Il est rédigé en langue française et paraît à intervalles irréguliers [1].

[1] Florence, Lœscher et Seeber.

Digitized by Google

Signalons une nouvelle revue bibliographique : *la Rivista internazionale di bibliografia, di scienze, lettere ed arti* [1], a un programme assez peu défini et nous paraît d'une utilité contestable.

Les études bibliographiques sont toujours passionnément cultivées en Italie. Citons, pour commencer, un travail statistique qui pourra rendre de vrais services : un tableau général des bibliothèques d'Italie, comprenant non seulement les établissements publics du gouvernement, des provinces, des villes ou possédant une existence autonome, et les bibliothèques privées ouvertes au public, mais aussi les bibliothèques des établissements d'instruction supérieure, secondaire et technique, des séminaires et des corps ecclésiastiques, des instituts scientifiques et des académies, des instituts des beaux-arts et des conservatoires de musique, du Club alpin, des Sociétés d'ingénieurs, des cercles et sociétés philologiques, les bibliothèques militaires, médicales et rurales, et enfin les bibliothèques particulières. Cette nomenclature donne, pour chaque établissement cité, l'indication sommaire et très approximative du nombre des volumes imprimés et manuscrits qu'il contient [3].

M. Mazzatinti continue courageusement le catalogue général des manuscrits des bibliothèques d'Italie. Le troisième volume, paru au début de 1894, contient les inventaires de plusieurs bibliothèques peu accessibles et presque inconnues, celles de l'*Accademia dei Concordi* de Rovigo; Communale et Concina, de San Daniele del Frioul; Excapitulaire, et des archives, de Cividale du Frioul; Communale, Joppi, Florio, Capitulaire, archiépiscopale et Bartolini, d'Udine; et Populaire, de Castronovo en Sicile [4]. — Plusieurs catalogues spéciaux sont publiés simultanément. M. E. Martini, préfet de la bibliothèque Brera de Milan, publie le *Catalogue des manuscrits grecs*, existant dans les bibliothèques italiennes. La première partie du tome I contient le dépouillement des bibliothèques *Nazionale di Brera*, *Archivio del Capitolo metropolitano* de Milan, *Biblioteca nazionale* et *Museo nazionale* de Palerme, *Biblioteca palatina* de Parme, *Biblioteca universitaria* de Pavie [5]. — MM. Bertolan et Rumor publient une étude très soignée sur *La Biblioteca Bertoliana di Vicenza* [6]. — M. R. Galli donne le catalogue des manuscrits et des incunables de la Bibliothèque communale d'Imola [7]; — MM. de Marchi et Bertolani,

[1] Pisa, Mariotti, revue mensuelle; 6 fr. par an.
[2] Firenze, revue mensuelle; 10 fr. par an.
[3] *Elenco generale delle biblioteche d' Italia, con indici speciali.* Une brochure in-8, Milan, Associazione tipografico-libraria italiana.
[4] Forli, Bondadini.
[5] Un vol. in-8 de 234 p.
[6] Vicenza, tip. San Giuseppe, in-16 de 223 p.
[7] Imola, Galeati, in-8 de 250 p.

Digitized by Google

le premier volume d'un *Inventario dei manoscritti della R. Biblioteca universitaria di Pavia* [1], et M. de Marzo continue celui des *Manoscritti della Biblioteca comunale di Palermo* [2].

Plus important est le catalogue des manuscrits de la Biblioteca Angelica alla Scrofa, de Rome, dont le premier volume paraît après la mort de son auteur, Enrico Narducci, bibliothécaire de l'Alessandrina de Rome, et directeur du *Buonarroti*. Le fonds de la Bibliothèque Angélique a été formé de manuscrits du couvent des Augustins à Santa Maria del Popolo, de ceux d'Angelo Rocca, fondateur de la bibliothèque, mort en 1620, d'une partie de ceux de Luca Holstein (Holstenius), préfet de la Barberine et de la Vaticane, de la bibliothèque Passionei, des correspondances et ouvrages manuscrits du cardinal Noris et de l'orientaliste français Guillaume Bonjour, et n'a pas cessé de s'augmenter jusqu'en 1870. — Le premier volume du catalogue comprend quinze cent quarante-trois numéros; les notices, rédigées en latin, sont sommaires et exactes. Ce travail soigné se substituera utilement à l'ancien répertoire du P. Guglielmo Bartolommei, le seul qui fût antérieurement mis à la disposition des travailleurs, et qui est rempli de grossières erreurs. J'ai signalé, dans les *Archives historiques et littéraires* de M. Welvert, quelques-uns de ces manuscrits intéressants pour l'histoire de France. L'inventaire des manuscrits de Luca Holstein, partagés par son testament entre la Vaticane, la Barberine, la reine Christine de Suède et l'Angélique, a été publié par M. Omont, à la suite de son travail sur les manuscrits de Pacius.

MM. Casanova et Giorgetti ont inventorié les parchemins formant le « Dono Giugni Canigrani de' Cerchi » aux archives de Florence : cette importante série comprend trois cent soixante-dix-neuf parchemins, dont le plus ancien remonte à l'an 1225; plusieurs ont un intérêt pour l'histoire générale; un document de 1442 est relatif au célèbre humaniste Poggio Bracciolini (Le Pogge).

MM. Ottino, bibliothécaire de Turin, et Fumagalli, aujourd'hui préfet de la Bibliothèque universitaire (Alessandrina) à Rome, ont publié un supplément à leur excellente *Biblioteca bibliografica italica. Catalogo degli scritti di Bibliologia, Bibliografia e Biblioteconomia*, publiée en Italie et hors d'Italie sur des questions touchant l'Italie. Ce second volume comprend le catalogue de toutes les publications de ce genre faites de 1888 à 1892 et de très nombreuses additions au premier volume. Il complète, sauf les lacunes inévitables, la Bibliographie des bibliographies jusqu'à l'année 1892 inclusive-

[1] Milano, Hœpli, in-8 de 434 p.
[2] Palerme, Clausen de Reber, un vol. in-8 de 382 p., vol. I., p. 2.

Digitized by Google

ment [1]. M. Curzio Mazzi a publié un supplément utile à ce grand travail, sous le titre modeste de : *Indicazioni di bibliografia italiana in appendice alla Biblioteca bibliografica italica* [2].

Le même Fumagalli a publié, à l'occasion de l'exposition internationale de la presse à Milan, une *Bibliagrafia storica del giornalismo italiano*, riche de plus de deux cents articles sur le sujet (monographies sur l'histoire générale des journaux en Italie, histoire des différents journaux, biographies des journalistes, écrits sur le rôle et la carrière journalistique d'écrivains non journalistes de profession, statistiques du journalisme, écrits littéraires et humoristiques sur le journalisme, la vie des journalistes, etc.), et complétée par un index très détaillé.

M. Diomede Bonamici, de Livourne, a publié, sur le conseil de MM. Alessandro d'Ancona et Salvatore Bongi, le catalogue de sa collection de livres de biographie et de bibliographie. Quoique fort incomplet, surtout pour les pays autres que l'Italie, ce travail pourra être utile.

Deux utiles traductions sont celle de Petzholdt, *Manuel du Bibliothécaire* [3], due à Guido Biagi et à Fumagalli, et augmentée d'une annotation originale, des règlements législatifs et administratifs, et d'un tableau sommaire des bibliothèques italiennes et étrangères, — et celle du *Manuel de Bibliothéconomie* de Græsel, due à M. A. Capra [4].

Mme Sacconi Ricci a exposé d'une façon très claire les observations techniques, très fines et suggestives, qu'elle a faites dans une excursion dans les bibliothèques des pays de langue allemande : *Una visita ad alcune biblioteche della Svizzera, della Germania e dell' Austria* [5].

M. Giuseppe Pitrè, qui, avec moins d'éclat et peut-être plus de solidité que M. de Gubernatis, représente le folklorisme italien, vient de donner un ouvrage essentiel sur la matière, et depuis longtemps attendu, une *Bibliografia delle tradizioni popolari in Italia* [6]. Cette bibliographie se divise en six chapitres : I. Contes, fables, légendes ; II. Chants et mélodies populaires. III. Jeux et chansonnettes d'enfants. IV. Devinettes, formules. V. Proverbes. VI. Usages, coutumes, croyances, superstitions. Un supplément, contenant les publications faites pendant l'impression de l'ouvrage, et de copieux

[1] Palerme et Turin, Clausen, in-8.
[2] Firenze, Sansoni, in-8.
[3] Milan, Hœpli, in-8 de 598 p.
[4] Turin, Lœscher, in-8 de 420 p., 47 fig. et 13 planches.
[5] Firenze, Carnesecchi, in-8, 12 fig. et une planche.
[6] Turin, Clausen, in-8 de 628 p. Tiré à 550 exemplaires.

Digitized by Google

index terminent ce très bel inventaire général du folklore italien.

— Nous avons précedemment signalé le catalogue de vente de la bibliothèque du comte Giacomo Manzoni. Une troisième partie de cette *Biblioteca manzoniana,* comptant trois mille trente-six numéros, a été publiée : elle comprend les histoires municipales, les statuts, les ouvrages de généalogie et d'archéologie, et beaucoup de livres rarissimes ou inconnus en ces divers genres.

L'histoire de l'imprimerie s'est enrichie d'une excellente étude de G. Fumagalli sur *Antonio Blado, tipografo romano del secolo XVI, memoria storico-bibliografica* [1], et du dernier fascicule du tome I des *Annali di Gabriel Giolito de' Ferrari da Trino di Monferrato, stampatore in Venezia* [2].

MM. C. et L. Frati ont compilé l'*Indice delle carte di Pietro Bilancioni,* qui sera une contribution utile à la bibliographie des poésies en *volgare* des trois premiers siècles de la littérature italienne. La première partie seule parue jusqu'à présent ne contient que les poésies avec noms d'auteur [3]. — Le savant professeur de Bologne, qui a tant fait déjà pour la connaissance de la vie et des œuvres du Tasse, M. Angelo Solerti, vient de donner une *Bibliografia delle opere minori in versi di Torquato Tasso* [4], travail définitif sur une question notoirement ingrate et ennuyeuse. Car qui lit aujourd'hui le *Sette Giornate* et les poèmes analogues? et l'Aminta?

La librairie Franchi di Vismara continue la petite collection de bibliographies individuelles déjà signalées ici : M. Vismara a publié les bibliographies du sénateur Giulio Carcano [5], du sénateur ingénieur Elia Lombardini [6], du professeur Viganò [7] : toutes comportent une courte notice biographique et un portrait. Le baron A. Manno a donné, dans la même collection, la bibliographie du baron D. Giuseppe Manno [8] et sa propre bibliographie [9]. — Le succès réel de ces petites brochures les a fait imiter. M. A. Namias a donné sous une forme analogue la *Bibliografia di Giuseppe Campori* [10]. — Une bibliographie plus intéressante et plus directement utile à nos études est celle de l'illustre archéologue J.-B. de Rossi, insérée dans les

[1] Milano, Hœpli, in-24 de 124 p.
[2] Lucca, Giusti, in-8 de 371-511 p. (vol. I, fasc. 4).
[3] Bologna, Fava et Garagnani, in-16 de 682 p.
[4] Bologna, Zanichelli, in-8 de 144 p.
[5] Como, Franchi di A. Vismara, in-16 de 27 p. 2ᵉ ediz. aumentata.
[6] *Ibid., id.*, in-16 de 24 p., (nº 5 de la *piccola collezione bio-bibliografica Vismara*).
[7] *Ibid., id.*, in-16 de 24 p., 2ᵉ édition.
[8] *Ibid., id.*, in-16 de 24 p., 3ᵉ édition.
[9] *Ibid., id.*, in-16 de 24 p., 2ᵉ édition augmentée.
[10] Modena, A. Namias et Cᵉ, in-16 de 128 p.

Digitized by Google

Mélanges G. B. de Rossi, publiés en 1882 par l'École française de Rome [1].

L'*Associazione geografica italiana* a publié, à l'occasion du premier congrès géographique italien tenu à Gênes pendant les fêtes colombiennes, un esssi de catalogue, par M. F. Cardon, des *Pubblicazioni geografiche stampate in Italia fra il 1800 e il 1890* [2], livres et cartes. Et M. Celani a extrait de la *Rivista marittima* un *Saggio di una bibliografia marittima italiana* [3].

Les bibliographies proprement historiques sont peu nombreuses cette année. Il convient de citer en première ligne la *Bibliografia di Roma medievale e moderna*, rédigée par le dernier bibliothécaire de la Corsiniana, l'excellent et quinteux M. Francesco Cerrotti, et aujourd'hui publiée par MM. G. Tommasetti et Celani. Cerrotti avait sagement limité son vaste sujet en excluant l'antiquité romaine, ce qui le débarrassait du poids de toute la philologie classique et de toutes les monographies archéologiques. Il l'avait circonscrit entre l'apparition du christianisme et l'époque contemporaine, et divisé en quatre grandes catégories : histoire ecclésiastique, — topographie, histoire artistique et monuments, — histoire civile et municipale, — histoire physique du sol, du Tibre et de la campagne romaine. Cette bibliographie, tenue à jour jusqu'en 1892, comprendra environ 27,000 ouvrages. Le premier volume, dû à M. Celani, comprend l'histoire ecclésiastique de Rome divisée en six parties : 1° Généralités; 2° Couvents, monastères, séminaires, confréries; 3° Biographies générales des papes; 4° Biographies particulières des papes; 5° Conclaves; 6° Cour pontificale et curie : 9,292 ouvrages y sont décrits [4].

M. F. Tonetti commence une *Bibliografia Valsesiana*, comprenant les auteurs originaires de la Valsesia et les ouvrages et publications qui y sont relatifs [5].

Le baron A. Manno continue la grande *Bibliografia storica degli Stati della monarchia di Savoia*, dont le cinquième volume vient de paraître [6]. Il forme en même temps le onzième volume de la *Biblioteca storica italiana* que publie une des plus actives sociétés historiques d'Italie, la *Deputazione di storia piemontese*.

— D'autres sociétés historiques montrent aussi beaucoup de zèle; M. Forcella a enfin complètement achevé son grand recueil des inscriptions de Milan pour la *Società lombarda*, par les tomes XI (ins-

[1] Roma, Spithöver, in-8 de 399 p., cinq planches.
[2] Roma, Civelli, in-8 de xx-310 p.
[3] Roma, Forzani, in-8 de 58 p.
[4] Roma, Forzani, in-4 de 615 p.
[5] Varallo, Camaschella e Zanfa, in-16, fasc. 1 de 72 p.
[6] Torino, Bocca, in-8 de 460 p.

Digitized by Google

criptions campanaires) et XII, index [1]. Souhaitons maintenant que la laborieuse Société mette en train quelque ouvrage d'un intérêt plus général, comme serait, par exemple, la publication du *Carteggio generale* des Visconti et des Sforza, depuis longtemps préconisée par M. Emilio Motta, et dont l'utilité serait si grande, non seulement pour l'histoire milanaise, mais pour l'étude générale du xve siècle. Ce corpus pourrait être mis en œuvre pour plusieurs époques simultanément, et devrait comprendre plusieurs séries : lettres des souverains du duché, lettres des villes, correspondance des ambassadeurs classée par pays, correspondance des agents et commissaires ducaux dans le Milanais, lettres diverses. Mais ce n'est pas ici le lieu de développer le programme de ce travail. — La *R. Società Romana di storia patria* commence une grande publication avec fac-similés qui ne sera pas moins utile pour l'histoire que pour la paléographie : un recueil de *Diplomi imperiali e reali delle cancellerie d'Italia* [2], dont un seul fascicule a paru. — Dans la collection de *Documenti per servire alla storia di Sicilia* formée par l'indolente et peu critique Société historique de Palerme, MM. B. et G. Lagumina publient un douzième volume, le tome second de leur *Codice diplomatico dei giudei di Sicilia* [3].

M. Benedetto Croce supplée à lui seul à la Société historique de Naples par la publication de sa *Biblioteca napoletana di storia e letteratura*, dont quatre volumes ont déjà paru. Le premier volume, dû à B. Croce lui-même, comprend les deux premières journées du fameux livre de Giambattista Basile, *Lo Cunto de li Cunti*, reproduites d'après la première édition de 1634-1636, et accompagnées d'une solide introduction, d'excellentes annotations et du portrait du cavalier Basile. Dans les deux volumes suivants, M. Erasmo Pèrcopo étudie la vie et les œuvres d'un des poètes les plus célèbres de la seconde moitié du xve siècle, Benedetto Gareth, plus connu sous son nom académique de Cariteo ; il y a joint un texte très correct et bien annoté des *Rime* de ce poète. Enfin, le tome IV contient une édition, par M. Francesco Flamini, des poésies de Luigi Tansillo, l'*Egloga* et les *Poemetti*. M. Vittorio Cian ne craint pas de dire que le texte qu'en donne M. Flamini est définitif. Les rapports littéraires de Tansillo avec notre Malherbe rendent ce travail plus intéressant pour la France.

L'*Istituto storico italiano*, dont la production s'est peut-être ralentie, a donné un seizième volume de sa collection des *Fonti per la*

[1] Milano, Prato, in-8 de 242 et 216 p.
[2] Roma, Lœscher, in-fol., fasc. 1.
[3] Palermo, Clausen, in-4, t. II, fasc. 4.

Digitized by Google

storia d'Italia; c'est le second de l'*Epistolario di Coluccio Salutati*[1], publié par Fr. Novati. Signalons aussi l'achèvement, dans la collection des Testi de Lingua publiée par l'éditeur Romagnoli dell' Acqua, de l'édition des *Vite di uomini illustri del secolo XV*, de Vespasiano da Bisticci [2], revue sur les manuscrits par M. H. Frati.

L'héraldique est toujours cultivée avec succès en Italie. Outre l'*Annuario della nobiltà italiana* [3], qui est arrivé, en 1894, à son seizième tome, il faut citer un petit livre de M. Tribolati, *Scritti araldici e cavallereschi* [4], et un travail paru sans nom d'auteur, *Elenco provvisiorio delle famiglie nobili e titolati della regione parmense* [5].

— M. G. Alessi a touché, dans un intéressant discours, une matière délicate : *L'insegnamento superiore e lo studio scientifico della religione* [6]. M. Albertini a abordé, dans une brochure bien renseignée, un chapitre non encore terminé d'histoire tout à fait contemporaine, *la Questione delle otto ore di lavoro* [7].

— Le *Spicilegio storico paleografico di alfabeti e facsimili tratti da codici, diplomi e monumenti*, de M. Michel Favaloro, comprend cent planches bien choisies, qui reproduisent les principaux caractères des écritures de tous les peuples et de tous les temps, et d'intéressants monogrammes. Malgré son caractère d'universalité, cette publication sera utile à l'enseignement de la paléographie [8].

— Le professeur Monaci a publié un dix-huitième fascicule de ses *Studi di filologia romanza*, qui contient une importante étude de Renier, *Una redazione della leggenda versificata de santa Caterina*, une *Nuova questioncella dantesca* de Gigli, et des *Note etimologiche* de Pascal [9]. M. Portal a consacré un intéressant petit volume à *La letteratura provenzale moderna* [10]; il y est quelque peu victime du mirage de l'éloignement : *nimia e longinquo reverentia.* De grâce, ne prenons jamais trop au sérieux tous les bons (et les méchants) félibres, les capiscols, les mainteneurs, les *escolos* de par-ci et les *escolos* de par-là ; toute cette renaissance ou soi-disant telle se borne, en somme, à Mistral. — M. Stefano Làllici a traduit le livre connu de F. Neumann sur *la Filologia romanza* [11].

[1] Roma, Lœscher, in-8 de 500 p.
[2] Bologne, Romagnoli dell' Acqua, in-8 de 434 p., vol. III.
[3] Bari, Giornale araldico, in-32 de 998 p.
[4] Pisa, Spoerri, in-16 de 166 p.
[5] Roma, Civelli, in-8 de 22 p.
[6] Torino, Bocca, in-12 de 40 p.
[7] Torino, Bocca, in-8 de 116 p.
[8] Torino, Clausen, in-4 de 100 planches chromolithographiques avec texte.
[9] Roma, Lœscher, in-8 de 98 p.
[10] Palermo, Pedone-Lauriel, in-18.
[11] Città di Castello, Lapi, in-16 de 208 p.

Digitized by Google

— On connaît la richesse du *museo civico* de Bologne en monuments préhistoriques. M. Pezzoli les a pris pour base d'une brochure sans prétentions et de caractère populaire, *Paletnologia popolare : l'eta della pietra nel bolognese* [1].

— Le folklore reste une des branches les plus cultivées de la science de la civilisation en Italie. M. G. Pitrè publie un nouveau volume — le douzième — de sa bibliothèque de *Curiosità popolari tradizionali ;* celui-ci est consacré aux *Antiche novelle in versi di tradizione popolare* [2]; ce ne sera pas le moins apprécié de cette intéressante collection. Le folklore de l'Italie méridionale s'enrichit de deux ouvrages : les *Superstizioni, pregiudizî e tradizioni in terra d'Otranto* [3] ont été recueillis par M. G. Gigli, qui y a joint les chansons et fables populaires, et les *Costumanze, vita e pregiudizî del popolo potentino*, par M. Ririello [4]. M. de Gubernatis publie les *Tradizioni popolari de San Stefano in Calcinaia* [5]. C'est un chapitre de folklore aussi, et non le moins intéressant ni le moins difficile à connaître, qu'illustre M. G. Ungarelli, dans son livre : *Le Vecchie danze popolari italiane ancora in uso nel Bolognese ;* il a eu le soin de donner la musique particulière à chaque danse, et publie une gravure représenlant la *Danza del Trescone* [6]. Ces deux volumes sont les premiers de la bibliothèque de la Société italienne de traditions populaires dont nous avons parlé plus haut.

C'est aussi du folklore, mais d'un folklore plus scientifique et plus intéressant que se réclame le bel ouvrage de M. Arturo Graf, *Miti, leggende e superstizioni del medio evo*, précédemment signalé. Ce second volume étudie, entre autres questions, la démonologie de Dante, la superstition de Boccace, le *rifiùto* du pape Célestin V, la légende d'Artù dans l'Etna [7].

Avant d'aborder les écrits historiques spéciaux, je terminerai cette première partie du courrier en signalant quelques publications d'un caractère plus général. Trois séries de conférences données à Florence sur la vie italienne au XVIe siècle ont été réunies en volumes. Cette collection comprend sous le titre de *Vita italiana nel cinquecento* les études suivantes : L.-A. Ferraï, François Ier et Charles V ; E. Masi, la réforme en Italie ; Del Lungo, le siège de Florence ; Jehan de Johannis, l'économie politique et la découverte de l'Amérique ; G. Rondoni,

[1] Bologne, Andreoli, in-8 de 48 p.
[2] Palerme, Clausen, in-16 de 148 p.
[3] Florence, Barberà, in-16 de 290 p.
[4] Potenza, Garramone, in-8 de 232 p.
[5] Rome, Società nazionale per le tradizioni popolari italiane, in-8 de 200 p.
[6] Rome, *ibid.*, in-8 de 220 p.
[7] Turin, Ermanno Lœscher, in-8 de 400 p.

Digitized by Google

Sienne au XVIe siècle ; pour la littérature : Cesare Paoli, les écrivains politiques ; G. Carducci, le Roland furieux ; Nencioni, Torquato Tasso ; G. Mazzoni, la lyrique du XVIe siècle ; enfin, pour l'histoire de l'art : Panzacchi, Raphaël Sanzio ; Addington Symonds, Michel-Ange ; Salvini, le théâtre du XVIe siècle ; A. Biaggi, la musique. Quelques-unes de ces conférences, celles notamment de la dernière série, portaient sur des questions trop générales pour être vraiment approfondies et utiles, mais les études de MM. Paoli, Ferraï et Rondoni méritent de fixer l'attention [1].

Sous le titre de *Nuovi studî e ritratti* [2], M. Ernesto Masi a réuni des études un peu étonnées d'être ensemble sur : les hypocrites et les *frati gaudenti* dans *l'Inferno* de Dante, la Dogaresse de Venise, la Renaissance, les historiens et l'histoire de Léon X, Louise de Savoie, les cent poètes de la victoire de Lépante, Louise de la Vallière, la duchesse de Bourgogne (Marie-Adélaïde de Savoie), Ninon de Lenclos, les derniers jours de Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, la Toscane en 1799, Mme Pauline de Beaumont, les Mémoires de Talleyrand. — M. Guido Mazzoni n'a pas donné de titre général au volume de mélanges, relatifs pour la plupart à la littérature française, où il a réuni ses études sur : le théâtre révolutionnaire, la vie de Molière, *le Prêtre de Nemi*, Alexandre Dumas père, Bonaparte, Deburau, Stendhal, la mort de Voltaire, et *Tartufe* et *don Pilone* (de Gigli). Je me permets de rappeler, à propos de ce dernier travail, que j'ai publié une étude sur le même sujet, sous le titre de *Scènes originales du Tartufe de Gigli*, dans la *Revue d'art dramatique* [3].

Du même genre pour la composition — mais combien plus génial pour la hauteur des vues, l'ampleur des idées et la beauté véritable de la composition et du style ! — est le recueil de *Scritti vari* de Pasquale Villari. Son passage à travers la politique ne lui a rien enlevé de ses qualités d'historien et de littérateur. Ce volume contient l'étude si remarquée sur la question jamais résolue : « L'histoire est-elle une science ? » des notices sur Vico, Francesco de Sanctis et la critique en Italie, Luigi La Vista, Margherita Fuller Ossoli, Carlo Tenca, des études sur la jeunesse de Cavour, sur Edmond de Amicis et ses critiques et sur la réforme de la bienfaisance. Je regrette d'être obligé de me borner à cette sèche nomenclature, et voudrais qu'il me fût permis de prouver ici les motifs de mon admiration [4].

[1] Milan, Trèves, in-16 de 600 p.
[2] Bologne, Zanichelli, 2 vol. in-12 (nuova biblioteca elzeviriana).
[3] Bologne, *ibid.*, in-12 (nuova biblioteca elzeviriana). Le volume est intitulé simplement : *Il teatro della revoluzione, la vita di Moliere ed altri brevi scritti di letteratura francese.*
[4] Bologne, Zanichelli, un vol. in-8.

Digitized by Google

— Monsignor Pietro Balan, ancien sous-archiviste du Saint-Siège et dont le départ du Vatican a eu des motifs restés secrets, avait commencé une seconde édition de son histoire d'Italie, revue et annotée par M. Rodolfo Majocchi, professeur au séminaire de Pavie. Cette histoire devait s'espacer en dix volumes, et se publier en fascicules. Je ne sais si la mort récente de Mgr Balan laissera continuer cette entreprise [1].

— M. d'Ancona a terminé le manuel de littérature italienne qu'il composait en collaboration avec M. Orazio Bacci [2]. M. C. Rinaudo a donné une seconde édition de son cours d'histoire générale du moyen âge et des temps modernes, divisée en trois volumes selon les programmes de l'enseignement italien, 476-1313 (mort de Henri VII de Luxembourg), 1313-1748 (paix d'Aix-la-Chapelle), 1748-1892. Ces deux œuvres, malgré leur caractère élémentaire, sont parmi celles qui honorent le plus la science historique contemporaine en Italie [3].

LÉON G. PÉLISSIER.

[1] Modena, tipog. Immacolata Concezione, par fasc. de 64 p.
[2] Florence, Barbera, t. V, in-16 de 700 p.
[3] Florence, Barbera, in-16 de 356, 304 et 376 p.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

NORVÈGE, 1892

Les publications des écrivains norvégiens ne paraissent pas toutes dans leur pays ; beaucoup d'entre elles voient d'abord le jour à Copenhague ; c'est le cas pour celles d'Ibsen, de Bjœrnson, de J. Lie et d'autres littérateurs ; mais les historiens, à part quelques mémoires publiés dans des recueils danois, allemands, anglais, réservent à peu près exclusivement leurs productions pour les éditeurs ou les recueils norvégiens. Ce n'est donc pas à cette exportation littéraire qu'il faut attribuer la rareté des ouvrages d'histoire proprement dite dans la librairie norvégienne ; cela tient plutôt à ce que la période la plus intéressante, celle du moyen âge, a été traitée avec beaucoup d'érudition par P. A. Munch et R. Keyser; que celle de l'union avec le Danemark n'est pas de nature à passionner le public ; l'intérêt ne renaît guère que pour la période d'émancipation ; aussi est-ce cette dernière, commencée il y a quatre-vingts ans, qui a inspiré les travaux les plus originaux : *Histoire de Norvège après 1814* [1], par Yngvar Nielsen ; *le Comte Herman Wedel Jarlsberg et son temps, 1779-1840* [2], par le même ; *Tableaux de mœurs, tirés de l'histoire contemporaine de la Norvège* [3], par Aage Skavlan ; et la continuation des *Journaux* [4] de Claus Pavels, qui s'étend de 1817 à 1822, éditée par le docteur Ludvig Daae, pour la Société historique norvégienne, qui a également donné un nouveau fascicule de son *Périodique* [5]. O. A. Œverland continue son ample *Histoire illustrée de la Norvège* [6] ; Vilh. Poulsen donne une édition populaire de ses *Récits de l'histoire de*

[1] *Norges Historie efter 1814*, t. III, fasc. 4. Christiania, in-8, p. 481-640.
[2] *Grev H. Wedel Jarlsberg og hans Samtid*, fasc. 5 Ibid., in-8, t. II, p. 1-160.
[3] *Kulturbilleder fra Norges nyere Historie*. Christiania et Copenhague, in-8, 172 p.
[4] *Dagbœger for Aarene 1817-1822*, fasc. 1. Christiania, in-8, p. 1-160.
[5] *Historik Tidsskrift*. 3e série, t. II, fasc. 4. Ibid., in-8, p. 293-467 et XXVII p.
[6] *Illustreret Norges Historie*, fasc. 98-109. Ibid., in-8, t. V, p. 433-1008. — Édit. populaire, t. VI, de 1570 à 1648, ibid., in-8, XII-558 p.

Digitized by Google

Norvège [1]; et de nouvelles éditions revues de cinq manuels historiques de Siegwart Petersen, ont, avec un travail sur *Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique* [2], absorbé toute l'activité du professeur Gustave Storm.

Rien pour l'histoire religieuse, si ce n'est un *Coup d'œil rétrospectif sur la mission chez les païens pendant un demi-siècle* [3], par L. Dahle et S. E. Jœrgensen, à l'occasion du jubilé de la Société norvégienne des missions; et quelques monographies se rattachant plus particulièrement à l'histoire personnelle, qui a pris un développement disproportionné : *Notices sur les prêtres du Nordenfjelds à la fin du XVIIe siècle* [4], par D. Thrap, qui a aussi traité de *Knud Spædervold et les ferme-croyants* [5]; *les Représentants au Storthing et leurs suppléants de 1814 à 1891* [6], liste biographique et chronologique, par Tallak Lindstœl; *les Dentistes de la Norvège pendant les cinquante dernières années* [7], par Ole Seel; *Pendant la guerre de 1807 à 1814* [8]: notices historiques et biographiques, par Constantius Flood; *Une vieille famille de juristes (Thaulow)* [9] et *Otto G. D. Aubert, précepteur norvégien du roi Charles XV* [10], par L. M. B. Aubert; *Table généalogique de la famille Jarmann* [11], par J. K. Bergwitz; *Svend Foyn* [12], par H. I. Bull; *Extrait de la correspondance de Christ. Hammer* [13], par Ove Dahl; *le Premier directeur des fondations d'Angell* [14], par Karl Dons; *Table généalogique de la famille Harmens* [15], par Georg Harmens; *Souvenirs de jeunesse* [16], par Th. S. Haukenæs; *Biographie de Mauritz Kartevold* [17], par Jon Line; *le*

[1] *Fortællinger af Norges Historie*, avec illustr. et carte, fasc. 26-27. Ibid., in-8, p. 337-496.

[2] *Christopher Columbus og Amerikas Opdagelse*. Ib., in-8, VIII-152 p. avec 42 fig. et cartes.

[3] *Festskrift til Det Norske Missionsselskabs Jubileum i 1892. Tilbageblik paa et halvt Aarhundredes Hedningemission*. Stavanger, in-8, 237-23 p. et 4 tableaux.

[4] Extrait de *Luthersk Ugeskrift*. Christiania, in-8, 23 p.

[5] *Knud Spædervold og de stærk troende*. Ib., in-8, 46 p.

[6] *Storthingsrepresentanter og Suppleanter 1814-1891*. Ib., in-4, VIII-255 p.

[7] *Norges Tandlæger i de forlæbne 50 Aar*. Ib., in-8, 32 p.

[8] *Under Krigen 1807-1814*. Ib., in-8, 280 p.

[9] *En gammel Jurist-Slægt*. Extrait de *Norsk Retstidende*. Ib., in-8, 26 p.

[10] *Vedkommende Kong Carl XVs norske Lærer O. G. D. Aubert*. Ib., in-8, 15 p.

[11] *Stamtavle over Familien Jarmann*. Ib., in-8, 25 p.

[12] *Ib.*, in-8, 32 p.

[13] *Et Uddrag af Christopher Hammer Brevveksling*. Extrait de *Nyt Magazin for Naturvidenskab*. Ib., in-8, 27 p.

[14] *De Angellske Stiftelsers første Forstander*. Trondhjem, in-8, 54 p.

[15] *Stamtavle over Familjen Harmens* Bergen, in-4, 22 p.

[16] *Ungdomserindringer*. Bergen, in-8, p. 9-152.

[17] Christiania, in-8, 40 p.

Digitized by Google

Directeur du télégraphe C. T. Nielsen [1]; *Saga du paysan Chr. J. Lofthus* [2], chef d'insurgés, par H. J. Næss; *la Famille von Schlanbusch et ses alliances, 1665-1890* [3], par Fred. T. Salicath; *la Famille Woxen et ses rameaux cognotiques* [4], par Nils Torgersen.

On pourrait aussi comprendre dans cette branche des sciences historiques : les *Esquisses et points de vue de Garborg* [5], par Axel Arstal; *H. Ibsen et ses œuvres* [6], par Henrik Jæger; *H. A. Brorson comme psalmiste* [7], par Vilhelm Sommerfelt; *l'Œuvre de l'évêque Gunnerus, principalement comme botaniste* [8], avec un coup d'œil sur la situation de la botanique en Danemark et en Norvège jusqu'à sa mort, par Ove Dahl; *H. Wergeland; notices et fragments* [9], d'après les papiers posthumes d'Olaf Skavlan (mort en 1891), édité par sa veuve, avec une préface du professeur J. E. Sars; mais ces études se rattachent plus étroitement à l'histoire littéraire, représentée seulement par deux ouvrages, d'ailleurs fort importants : *Histoire illustrée de la littérature norvégienne* [10], par Henrik Jæger, avec la collaboration de spécialistes : E. F. B. Horn, F. Beichmann, A. Taranger, Hjalmar Falch, E. Schœnberg, Elling Holst, J. Brunchorst et d'autres; *Dictionnaire des écrivains norvégiens de 1814 à 1880* [11], par J. B. Halvorsen.

Pour l'histoire de la langue, des arts et des institutions, il n'y a à citer que : *Dictionnaire de l'ancien norvégien* [12], édition remaniée et augmentée de cette œuvre capitale de Johan Fritzner; *Dictionnaire des dialectes norvégiens* [13], supplément à celui d'Ivar Aasen, par Hans Ross; *Des ruines de Selje* [14], par N. Nicolaysen, formant le quatrième supplément à l'*Art et l'industrie du passé en Norvège* et accompa-

[1] Christiania, in-4, 11 p.
[2] *Saga om Bonden Kristian Jensen Lofthus*. Ib., in-8, 79 p.
[3] Bergen, in-8, 34 p. et 1 table.
[4] Christiania, in-8, 59 p.
[5] *Garborgske Skildringer og Synsmaader*. Ib., in-8, 61 p.
[6] *Henrik Ibsen og hans Værker*. Ib. et Copenhague, in-8, VIII-230 p. et 1 portr.
[7] *H. A. Brorson som Salmedigter*. Christiania, in-8, 44 p.
[8] *Biskop Gunnerus's Virksomhed fornemmelig som Botaniker*. Trondhjem, in-8, 152 p.
[9] *Henrik Wergeland : Afhandlinger og Brudstykker*. Christiania, in-8, XIII-279 p. avec 2 portr.
[10] *Illustreret norsk Literaturhistorie*. Ib., in-8, fasc. 1-3, t. II, p. 1-144 avec 11 pl. et fac-similés.
[11] *Norsk Forfatter-Lexikon. 1814-1880*. Ib., in-8, fasc. 31-33, t. III, p. 537-604, et t. IV, p. 1-128 (art. *Lindemann à Mourly*).
[12] *Ordbog over det gamle norske Sprog*, fasc. 20-21. Ib., in-8, t. III, p. 1-192 (*ra à saurr*).
[13] *Norsk Ordbog*. Fasc. 8-10. Ib. et Copenhague, in-8, p. 449-640 (*kv. à sit.*).
[14] *Om Ruinerne paa Selje*. Christiania, in-4, 7 p. et 7 pl.

Digitized by Google

gnant le *Rapport pour 1891 de la Société pour la conservation des monuments norvégiens* [1]; *les Églises en charpente* [2], par L. Dietrichson; *Notice sur la collection de portraits de la commune d'Arendal* [3], par Thv. Christensen; *Histoire des registres fonciers (ventes et inscriptions hypothécaires) en Norvège, en Danemark et en Allemagne* [4], par L. M. B. Aubert.

Terminons par l'histoire locale, qui prend de plus en plus d'extension. Outre ce qui la concerne dans l'*Annuaire de la Société géographique norvégienne* [5], et dans celui de l'*Association des touristes norvégiens pour 1891-1892* [6], édité par W. von Munthe af Morgenstierne, et dans le *Rapport annuel de l'Association des touristes pour la ville et le diocèse de Bergen* [7]; *des touristes de Trondhjem* [8]; *de Kongsberg et des environs* [9], il a paru à part: *Contribution à l'histoire de Christianssund jusqu'en 1814* [10], par L. Daae; *Statuts et documents du comptoir hanséatique à Bergen et de ses diverses maisons* [11], édité par le docteur Yngvar Nielsen; *Molde et le Romsdal* [12], manuel du voyageur publié par Bastian Dahl, pour l'Association des touristes de cette ville et de ce canton; *la Paroisse de Borre, ses églises, ses pasteurs et ses écoles* [13], par Einar Diesen; *Rapport semi-séculaire sur la commune de Christiania pour les années 1837-1886* [14], par le magistrat de cette ville; *le Finmark pour les Norvégiens* [15] et *Extrait des registres de l'église de Skjervœ, 1748-1814* [16],

[1] *Foreningen til norske Fortidsmindesmerkers Bevaring. Aarsberetning for 1891.* Ib., in-8, 173-xx p. avec pl. 1-3.

[2] *De norske Stavkirker.* Ib. et Copenhague, in-8, p. 257-526 et XXIV p. avec fig.

[3] *Arendals Kommunes Portrætsamling.* Arendal, in-8, 62 p.

[4] *Grundbœgernes (Skjœde- og Panteprotokollernes) Historie i Norge, Danmark og tildels Tyskland*, avec résumé en allemand. Christiania, in-8, 240 p.

[5] *Det norske geografiske Selskabs Aarbog*, fasc. 3, 1891-92. Ib., in-8, XXII-118 p. avec 3 cartes.

[6] *Den norske Turistforenings Aarbog for 1891-92.* Ib., in-8, 214 p. avec pl.

[7] *Turistforeningen for Bergens By og Stift. Aarsberetning 1891.* Bergen, in-8, 39 p.

[8] *Trondhjems Turistforenings Årsberetning for 1891-92.* Trondhjem, in-8, 22 p.

[9] *Kongsberg og Omegns Turistforening. Aarsberetning for Aaret 1891.* Kongsberg, in-8, 16 p.

[10] Extrait de *Norsk historisk Tidsskrift.* 3e sér., t. II. Christiania, in-8, 99 p.

[11] Extr. de *Christiania Videnskabs-Selskabs Forhandlinger for 1892*, n° 7. Ib., in-8, 34 p.

[12] Ibid., in-8, XIV-319 p. avec 1 carte.

[13] *Lidt om Borre Prestegjæld*, etc. Horten, in-8, 80 p.

[14] *Femtiaars-Beretning om Kristiania Kommune for Aarene 1837-1886.* Christiania, in-4, 550 p, 1 pl. et 3 cartes.

[15] *Finmarken for Nordmænd.* Ib., in-8, 23 p.

[16] *Uddrag af Skjervœ Kirkebœger.* Tromsœ, in-8, 44 p.

Digitized by Google

par Axel Hagemann; *Flekkefjord, autrefois et aujourd'hui* [1], par Bernhard Hanssen; *La Nature et la vie populaire en Norvège; esquisses de vogage : le Telemark et les cantons de l'Est* [2], par Th. S. Haukenæs; *Travaux de mesurage géographique de la Norvège, de 1885 à 1891* [3], par Per Nissen.

E. Beauvois.

[1] Flekkefjord, in-8, 44 p.
[2] *Reiseskildringer fra Norges Natur og Folkeliv : II, III. Telemarken og Œstlandet.* Bergen, in-8, t. II, p 9-157; t. III, p. 9-208.
[3] Extrait de *Norsk militært Tidsskrift, 1892.* Christiania, in-8, 13 p. et 1 carte.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Le discours de Mgr d'Hulst au congrès de Bruxelles. — Le droit des chrétiens à la science. — Le préjugé personnel et le préjugé méthodique. — De la conduite à tenir par la critique catholique dans les questions mixtes ou limitrophes entre la science et la foi. Les *maximistes* et les *minimistes*. Inconvénients des deux systèmes. L'erreur *fidéiste* et l'erreur *rationaliste*. — Appel aux hommes de loisir pour recruter l'armée de la science orthodoxe. — Le prochain congrès provincial de la Société bibliographique à Montpellier. — II. Séance annuelle des cinq Académies. — Séance annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Élections. — Communications de MM. Clermont-Ganneau, Edmond Le Blant, Oppert, Müntz, Weil, Léon Dorez, Homolle, Salomon Reinach, Heuzey, Alexandre Bertrand, Chantre, Diehl, Héron de Villefosse, le baron de Baye, Arthur Bourguignon. — Académie des sciences morales et politiques. Communication de M. Édouard Sayous. — Prix et concours. — Nouvelles diverses. Le séminaire historique et paléographique de Marbourg. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : MM. J.-B. de Rossi, Claudio Jannet, Victor Duruy.

I.

Nous avons annoncé que nous reviendrions sur le remarquable discours lu, au nom de Mgr d'Hulst, par M. l'abbé Pisani, au congrès scientifique international des catholiques, tenu à Bruxelles au mois de septembre dernier. Ce discours nous offre plusieurs points importants à recueillir, ou du moins à considérer. C'est d'abord la réfutation faite par l'éminent prélat de la prétendue incompatibilité qui existerait, selon les adeptes de la pensée dite *libre*, entre la qualité de catholique et celle de savant, entre la foi sans réserve à la doctrine révélée et au magistère de l'Eglise et la pratique loyale et solide de la méthode vraiment scientifique. Contre le préjugé personnel, Mgr d'Hulst invoque le témoignage de l'histoire et de l'expérience : « Qui donc nous refuse une place au banquet de la pensée ? Ceux qui de parti pris nous ignorent, ceux qui ne s'occupent de nous que pour nous calomnier, ceux qui, fussent-ils savants sur tout le reste, se font de nos croyances des idées aussi éloignées de la réalité que du bon sens, pour se donner ensuite le droit de les mépriser. Pour les confondre il suffirait de dresser deux listes : celle des noms et celle des œuvres que la pensée chrétienne peut revendiquer dans la production scientifique de tous les siècles. Ces listes

Digitized by Google

sont dans toutes les mémoires.... Quand les sciences, au XVIIe siècle, reprirent l'essor qui les a portées si haut, presque tous les initiateurs de ce réveil, et, parmi eux, les plus grands, ont gardé jusqu'à la mort un attachement inviolable aux croyances de leur baptême. Si le XVIIIe siècle a prostitué le talent et le savoir au service de l'impiété, il en a été tout autrement dans le nôtre, dont, pour ne parler que de la France, Cuvier, Cauchy, Ampère, ont illustré l'aurore, dont Biot et Dumas ont fait rayonner le midi, dont le génie d'un Pasteur illumine le déclin. Cela prouve tout au moins que, contrairement au préjugé vulgaire, la foi ne gêne pas la pensée des grands chercheurs et qu'il faut expliquer par d'autres causes l'incrédulité trop réelle de tant d'esprits éminents. »

Contre le préjugé *méthodique* l'éminent prélat présente cette argumentation vigoureuse : « Nous pouvons mépriser l'absurde fin de non-recevoir que les adeptes de la libre pensée nous signifient, pour nous exclure des rangs des travailleurs. Non, pour chercher le vrai dans le domaine de l'inconnu, il n'est pas nécessaire d'avoir fait table rase de toute connaissance acquise et de tout principe certain. Non, l'autorité qui nous garantit le témoignage divin n'impose pas silence à notre esprit quand il veut faire entendre le témoignage humain.... Toute croyance ferme (dit-on) entrave la liberté de la science. Autant vaudrait dire que toute certitude acquise empêche de penser librement. Alors, si vous tenez pour indéniables les théorèmes du premier livre de la géométrie, vous êtes, paraît-il, en moins bonne condition pour résoudre les problèmes qui relèvent du second livre. Non, mille fois non, Messieurs, une certitude n'est pas une chaîne pour l'esprit, elle est une force et un soutien. Et si cette certitude est le fruit, non de la recherche personnelle, mais de l'enseignement divin, la science restera quand même, pourvu que, dans son domaine, je n'emploie que les méthodes qui lui sont propres. Je crois en Dieu, voilà le cri de la foi. Si, après avoir chanté le *Credo*, j'entreprends de traiter philosophiquement le problème des origines, je ferai œuvre de science pourvu que je n'aie recours qu'aux ressources de l'induction rationnelle. Je crois en Jésus-Christ : cette croyance fait la vie de mon âme. Je ne la dépouillerai pas en discutant avec les impies la valeur historique des Évangiles; et ma discussion néanmoins sera scientifique pourvu que je n'y introduise pas d'éléments étrangers aux procédés d'une saine critique. En un mot, pour qu'un catholique soit pris au sérieux comme savant, il n'est pas nécessaire, il n'est pas admissible qu'il abdique sa foi, il suffit qu'il ne la suppose pas dans ses raisonnements et qu'il lutte à armes égales avec ceux qui en sont dépourvus. »

Mgr d'Hulst avait, par avance, éclairci et fortifié ce raisonnement en exposant, en définissant l'esprit dont s'est inspirée l'organisation

Digitized by Google

des congrès scientifiques tels que celui de Bruxelles. Il avait rappelé le bref adressé, le 20 mai 1887, aux organisateurs du premier de ces congrès, document de la plus haute importance, « où les frontières que d'aucuns déclaraient invisibles sont nettement tracées. Non seulement on nous approuve d'écarter de nos discussions les questions théologiques, mais on nous en fait un devoir; et les encouragements que le Saint-Père prodigue par ailleurs aux hommes de foi qui s'adonnent au labeur scientifique, apportent un magnifique commentaire à cette solennelle déclaration du concile du Vatican par laquelle est garantie à chacune des sciences humaines, dans son domaine propre, le libre développement de ses principes, le libre emploi de ses méthodes. »

Ayant ainsi établi le droit pour les catholiques à la culture des sciences, sans que la rigueur méthodique de leur marche doive exiger d'eux aucun sacrifice de leur foi, et réciproquement, sans que leur foi doive en rien affaiblir la valeur et l'autorité de leurs travaux scientifiques, l'éminent prélat s'est particulièrement préoccupé des divergences de vues existant parmi les catholiques sur la conduite à tenir dans les inévitables rapports et, pour ainsi parler, dans les incidents de frontière qu'amène la contiguïté de deux domaines. Deux tendances existent à cet égard parmi les travailleurs orthodoxes. Mgr d'Hulst les juge toutes deux dangereuses si on les pousse à l'extrême, et néanmoins il laisse voir qu'il est plutôt porté du côté de l'une que de l'autre. Nous demanderons, pour notre part, la permission de nous maintenir dans un exact milieu. Les inconvénients du système que l'éminent prélat qualifie de *maximiste* nous frappent, sans aucun doute, comme ils l'ont frappé lui-même. Nous pensons, comme lui, qu'il y a un véritable danger à étendre au delà de ses vraies limites le domaine de l'orthodoxie, à maintenir à tout prix une soudure factice entre la doctrine catholique et « des opinions humaines qu'une erreur commune a pu rendre générales dans le passé parmi les croyants, mais qui n'avaient pas leurs racines dans la révélation; » à ne vouloir jamais se départir de la tactique qui consiste « à s'attarder inutilement dans la défense de quelques bicoques inutiles, dont la possession n'importe nullement au salut de l'armée, qu'il faudra bien évacuer un jour et dont l'abandon, s'il était fait spontanément, épargnerait à la vérité l'apparence fâcheuse de capitulations successives; » nous pensons qu'il y a, non seulement péril, mais inconvenance, défaut de justice et de charité, à introduire à tout propos dans les controverses entre catholiques « le soupçon d'hétérodoxie là où la foi n'est pas et ne peut pas être intéressée; » nous refusons énergiquement de confondre la tradition purement humaine, et même les traditions ecclésiastiques particulières, surtout

Digitized by Google

quand il s'agit de questions de fait, avec la *tradition* proprement dite, au sens théologique du mot, laquelle « est un des canaux du dogme ; » enfin, pour exprimer clairement notre attitude de la manière la plus catégorique, nous repoussons tout ce qui, sous le couvert de la foi, tendrait à faire prévaloir ou à insinuer de nouveau une erreur de doctrine et de méthode qui a été répudiée d'une façon positive par le Saint-Siège et par le concile du Vatican : l'erreur *traditionaliste* ou *fidéiste*.

Mais, d'autre part, nous ne repoussons pas avec une énergie moindre tout ce qui, sous le couvert de la science et de la raison, tendrait à concéder une part quelconque, non seulement du terrain réservé de la foi, mais de la région contiguë et limitrophe, à l'erreur *rationaliste* et *naturaliste*, qui est l'un des fléaux de notre époque. Nous croyons qu'il convient de maintenir contre elle avec une prudente, mais courageuse fermeté, non seulement la doctrine certainement révélée de Dieu et officiellement définie et promulguée par l'Église, mais les conclusions sûres ou suffisamment probables de la science sacrée et de la philosophie chrétienne. Or nous craignons que les partisans du système qualifié de *minimiste* ne se laissent parfois entraîner à cet égard à des concessions excessives et inutiles. Il ne faut pas, sans doute, se cramponner, pour ainsi dire, avec une obstination puérile, aux opinions humaines qui se sont plus ou moins soudées dans le cours des âges avec la doctrine catholique, mais leur conformité traditionnelle avec cette doctrine, qui suffit pour les rendre odieuses à la libre pensée, n'est pas non plus par elle-même une raison qui doive suffire pour les rendre suspectes aux catholiques. Il convient donc de ne les sacrifier qu'à bon escient et non pour satisfaire aux objurgations ou aux sarcasmes de la science hétérodoxe, laquelle n'est bien souvent qu'une audacieuse et prétentieuse ignorance. Défendre avec acharnement une bicoque sans valeur est un défaut de tactique, mais ce serait un défaut plus grave encore que d'abandonner, après l'avoir démantelée soi-même, parce qu'il aurait plu à l'ennemi de la traiter de bicoque, telle position demeurée solide et, en réalité, très défendable. Il est injuste et inconvenant de soupçonner, d'accuser à tout propos les savants catholiques de franchir les bornes légitimes de la science et de trahir la cause de l'orthodoxie ; mais il n'est pas non plus très raisonnable ni très prudent, comme le font un certain nombre de catholiques, surtout de catholiques influents, de donner toujours *à priori* et comme par un élan naïf et spontané de l'esprit, imbu à son insu des préjugés de notre temps, l'avantage et le pas aux conclusions, aux travaux, au mérite des savants hétérodoxes sur ceux des travailleurs fidèles à la foi et à l'Église, et d'obliger par là ces derniers à lutter tout à la fois

Digitized by Google

contre la malveillance dédaigneuse de leurs adversaires et contre le dédain négligent de leurs amis. Tel n'est pas, Dieu merci, le défaut de Mgr d'Hulst, qui, s'il est parfois peut-être un peu *minimiste* en critique, ne l'est certes pas en action, car personne n'a plus de foi et plus de zèle, personne ne fait plus que lui appel et avec une cordialité plus éloquente à l'union de tous les hommes d'intelligence et de cœur pour combattre le bon combat. Écoutons-le nous signaler les efforts de l'incrédulité savante et appeler de toutes parts de nouvelles recrues à l'armée de la science chrétienne :

« Que d'opérations menaçantes n'avons-nous pas à surveiller dans le camp de nos ennemis! Voyez : ce n'est pas chez eux qu'on s'endort. Chaque jour leur armement se renouvelle : ne trouverons-nous rien à rajeunir dans nos arsenaux? Le champ de la science profane ne suffit pas à leurs explorations : ils font sur le domaine de la science sacrée des incursions chaque jour plus audacieuses. Histoire comparée des religions, critique des textes, étude des monuments figurés, tout leur est occasion de s'aventurer sur nos terres. Ils font cela tantôt avec bonne foi, tantôt avec perfidie, toujours avec une curiosité passionnée. Est-ce que leur zèle ne nous servira pas d'avertissement et aussi de modèle pour entrer autrement qu'eux, sous une inspiration différente, mais avec une ardeur pareille, dans le grand mouvement de transformation qui secoue toutes les connaissances humaines et qui, mal dirigé, menace de tout emporter?.... Tous les rangs, toutes les conditions peuvent fournir leur contingent. A côté des hommes voués à l'enseignement, pour qui la science est une profession, j'en vois d'autres pour qui elle n'est que l'emploi du loisir. Que ne sont-ils plus nombreux, ceux-là? Où trouver, je le demande, un plus noble aliment à cette activité qui trop souvent se consume dans les dégoûts d'une vie inutile? L'intelligence n'est pas rare; unie au travail, elle enfante naturellement le savoir. Et s'il ne manque qu'un but à poursuivre, nos dogmes à venger, notre caractère de chrétiens à honorer devant les hommes, la haute influence à conquérir, la direction des idées à ressaisir, la société tout entière à ramener des voies décevantes dans le royal chemin de la civilisation chrétienne, tout cela n'ouvre-t-il pas devant les esprits généreux d'assez attrayantes perspectives pour allumer des ambitions ardentes autant que fécondes et désintéressées? »

Cette adjuration aux hommes de loisir pour un emploi intelligent et chrétien de ce loisir même est, à notre époque, d'une application bien générale. Mais en voici une application à un cas particulier, où nous souhaitons très vivement qu'elle soit entendue. Nous voulons parler du nouveau congrès provincial de la Société bibliographique, qui doit être tenu, le 11 février prochain, à Montpellier. Ce congrès

Digitized by Google

durera trois jours ; le quatrième, les personnes qui y auront pris part iront célébrer à Aniane le onzième anniversaire séculaire de la fondation du monastère de Saint-Benoît, et feront dans cette ville, ainsi qu'à Saint-Guilhem, une excursion archéologique des plus intéressantes. Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, a bien voulu accepter la présidence de la commission d'organisation, qui fait appel à tous les hommes de bonne volonté, amis des saines doctrines et des études sérieuses, désireux de contribuer à l'accroissement et à la diffusion de la vérité religieuse et de la culture intellectuelle, dans les départements suivants : Hérault, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Ardèche, Pyrénées-Orientales, Aude, Aveyron et Tarn. Le congrès sera divisé en trois sections : I. La Société bibliographique (Exposé et examen de son but, de son action, de ses développements successifs et de son avenir). II. L'étude. III. La propagande. — Voici un aperçu du programme de la seconde section, qui intéresse plus particulièrement les lecteurs de la *Revue :* « La Société bibliographique et le mouvement intellectuel. — Les sociétés savantes en Languedoc et leurs publications : Mémoires, bulletins, ouvrages spéciaux édités par leurs soins ou sous leurs auspices. — Bibliographies générales, départementales, cantonales, etc., relatives au Languedoc et à la Provence. — Bibliothèques publiques ou appartenant à des œuvres. Collections particulières. — Modèles de monographies : État de l'instruction primaire avant 1789 dans une région ou une localité. — État actuel de l'instruction primaire dans un canton. — Une paroisse pendant la Révolution. — Mouvement de la population dans une région ou une localité. — L'archéologie religieuse et l'archéologie profane en Languedoc, en Provence, etc. — L'apologétique en Languedoc, en Provence, etc. — Étude sur les cahiers de 1789 en Languedoc, en Provence, etc. — Les livres de raison. — Les confréries et corporations. — Les études d'économie sociale. — Les ouvrages liturgiques — Les conférences littéraires. — Les registres des paroisses. — Les conférences d'étude. — Bibliothèques et revues circulantes. — Bibliothèques cantonales à l'usage du clergé. » Nous espérons que le congrès de Montpellier ne démentira pas les espérances qu'ont fait concevoir les précédentes réunions de même nature provoquées et dirigées par la Société bibliographique, et, en particulier, le brillant succès de la dernière assemblée régionale, tenue au Mans.

II.

C'est le 25 octobre qu'a eu lieu la séance annuelle des cinq Académies ; nous devons y signaler la lecture de M. Maxime Collignon sur *le bas-relief pittoresque dans l'art alexandrin*, et l'étude brillante

Digitized by Google

où M. Ferdinand Brunetière a fait revivre *un précurseur de la Pléiade, Maurice Scève.*

La séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a eu lieu le vendredi 16 novembre. Après le discours où M. Paul Meyer, président, proclamait les prix décernés en 1894, M. Wallon a retracé, dans une notice historique, la vie et les travaux du regretté Alfred Maury. Puis M. Homolle a raconté les fouilles merveilleuses de Delphes, qui ont attiré dans ces temps derniers l'attention du monde savant.

Parmi les changements survenus dans le personnel des Académies, nous signalerons l'élection de M. Henry Houssaye à l'Académie française, la nomination d'un associé étranger à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de l'illustre M. de Rossi : c'est M. Wolfgang Helbig, déjà connu par d'importants travaux.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à la séance du 31 août, après la communication par M. Clermont-Ganneau de deux épitaphes et d'un sceau intéressant l'histoire des croisades, M. Edmond Le Blant a lu un très intéressant mémoire sur le premier chapitre de l'Évangile de saint Jean et la croyance à ses vertus secrètes. La légende qui se répandit que ce morceau avait été proclamé non par l'évangéliste, mais par la voix même de la foudre, donna naissance à une pratique superstitieuse : l'habitude de réciter pendant les orages ce premier chapitre pour conjurer les effets du tonnerre. On s'en servit aussi comme d'un talisman dans d'autres cas. M. Oppert a donné ensuite de nouveaux renseignements sur le cycle sothiaque qui se rapporte à l'étoile Syrius ou Sothis, laquelle aurait été vue en même temps qu'une éclipse solaire, le 29 août 11542 avant l'ère chrétienne. M. Oppert a calculé que douze périodes sothiaques de 17,520 années et douze périodes humaines de 21,660 ans forment la période postdiluvienne mythique répondant aux 292 ans que compte la Genèse jusqu'à la naissance d'Abraham et aux 361 ans qui vont de cette date à la fin de la Genèse.

Le 7 septembre, M. Müntz, continuant sa lecture sur l'illustration de l'Ancien Testament dans les œuvres d'art, aux premiers temps de l'Église, s'est occupé surtout du ve siècle, âge d'or de la peinture biblique. Il a soutenu cette thèse, contraire à l'opinion jusqu'ici reçue, que les auteurs des mosaïques de Sainte-Marie-Majeure (432-440) ne se sont pas inspirés du *Dittochaeon* de Prudence, mais ont puisé directement dans la Bible. Il s'est occupé aussi du parti que les enluminieurs de manuscrits ont tiré pour la décoration de l'Ancien Testament.

Le 14 septembre, M. le Blant, commentant une inscription du cimetière de Calliste, où se trouvent les mots : *DORMIT IN PACE ET*

Digitized by Google

PRINCIPIO, s'efforce de prouver que ces deux derniers mots correspondent à *in Christo* qu'on rencontre sur d'autres marbres. Il s'appuie sur le passage de saint Jean où Notre-Seigneur, répondant à la question des Juifs : *Tu qui es?* dit : *Principium qui et loquor vobis.* Il corrobore ce texte par d'autres. M. Weil a donné ensuite connaissance à ses confrères d'un nouveau fragment d'hymne à Apollon accompagné de notation musicale, dont il a présenté la traduction. M. Léon Dorez a terminé la séance par des notes intéressantes sur les lettres de Jean Pic de la Mirandole, dont il a rétabli le texte et la chronologie avec plus de bonheur qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent.

Une lettre de M. Homolle, lue à la séance du 28 septembre, fournit à l'Académie de nouveaux détails sur les fouilles de Delphes, notamment sur l'inscription musicale dont la restitution semble devoir être fort aisée, et sur un péan des environs de l'an 340 avant notre ère.

Nous signalerons, à la séance du 5 octobre, la communication par M. Oppert de deux textes relatifs à l'administration militaire des Assyriens et des Perses : l'un, que le savant académicien fait remonter au xe siècle avant notre ère, se rapporte à la distribution de soldats aux portes de Ralsah-Schergat; le deuxième, daté du 11 avril 531 avant Jésus-Christ, est la simple liste de sept déserteurs qui manquaient à l'appel. — M. Salomon Reinach prend occasion d'un bas-relief du musée d'Odessa, qu'il attribue à l'école archaïque ionienne (ve siècle avant notre ère), pour affirmer que beaucoup de morceaux attribués de nos jours aux écoles archaïsantes de l'époque romaine datent, en réalité, de l'école archaïque qui précéda Phidias.

Le 12 octobre, M. Heuzey entretient l'Académie des nouvelles fouilles de M. de Sarzec à Tello, véritable dépôt d'archives remontant à une haute antiquité : comptes, inventaires, contrats, etc.

Les deux coupes d'or découvertes près de Sparte, et dont M. Alexandre Bertrand a présenté le fac-similé dans la séance du 19 octobre, remonteraient, d'après lui, à une période comprise entre 1400 et 1200 avant notre ère. Ces coupes, qui rappellent celles dont il est question dans Homère, donnent une idée de la richesse d'Agamemnon et des chefs ses contemporains. La découverte à Aïn-Smara (Constantine) de sept carrières de marbre exploitées par les anciens, que M. le Blant signale ensuite à l'Académie, sont un type des galeries où étaient détenus, avec les criminels, les chrétiens de Numidie. M. Chantre expose les résultats de sa mission en Asie Mineure, qui prouve que l'expansion assyro-babylonienne a été plus considérable qu'on ne le supposait jusqu'ici.

Le 26 octobre, M. Diehl étudie une inscription latine du vie siècle de notre ère, découverte à Kairouan, fragment de charte émise,

Digitized by Google

semble-t-il, par un empereur byzantin en faveur d'un monastère africain de Saint-Étienne. La particularité la plus curieuse de ce texte épigraphique est l'insertion par le graveur, en caractères cursifs, d'un fac-similé véritable des mots : *sancimus*, *confirmamus*, qui devaient être inscrits à l'encre rouge de la main de l'empereur dans l'acte original.

Les fouilles du P. Delattre à Carthage, sur lesquelles M. Héron de Villefosse a attiré, le 2 novembre, l'attention de l'Académie, ont mis au jour un grand tombeau punique encore intact et quelques tombes curieuses.

Le 9 novembre, M. Heuzey a étudié les monuments découverts par M. de Sarzec et qui permettent de restituer une villa royale chaldéenne de quatre mille ans avant notre ère. Le *Patési* Entemena, fondateur de cette villa, se montre à nous, dans les tablettes qu'on a retrouvées, comme un prince agriculteur et planteur; les travaux hydrauliques, dont M. de Sarzec a retrouvé partout les traces, avaient transformé le désert de Tello en une véritable forêt de dattiers. — La découverte par M. le baron de Baye, à Kiev en Russie, de deux fibules en bronze doré dans une sépulture, est intéressante, parce qu'elles forment, avec une troisième conservée au musée de Kiev, les seuls exemplaires connus dans ce pays de ce genre de parure. M. le baron de Baye émet l'hypothèse qu'elles ont été apportées de Scandinavie, où ces ornements étaient en usage pendant la période des Wikings, — M. Arthur Bourguignon croit avoir découvert au roc des Puits-Brisés, près de Sardières en Savoie, un camp fortifié remontant aux premiers siècles du moyen âge.

A l'Académie des sciences morales et politiques, nous signalerons seulement, le 27 octobre, le mémoire de M. Édouard Sayous sur les causes parlementaires et judiciaires de la révolution d'Angleterre dès le règne de Jacques Ier. M. Sayous s'appuie surtout pour ce travail sur les recherches de M. Gardiner.

Parmi les sujets mis au concours par l'Académie des inscriptions, nous relèverons les suivants : prix ordinaire (2,000 fr.) (1895), Étude sur la chancellerie royale depuis saint Louis jusqu'à Philippe de Valois; — (1897) Étudier, d'après les inscriptions cunéiformes et les monuments figurés, les divinités et les cultes de la Chaldée et de l'Assyrie; — prix Bordin (3,000 fr.) : (1895) Rapports entre l'Ἀθηναίων πολιτεία et les ouvrages conservés ou les fragments d'Aristote; — (1896) Vies des saints traduites du grec en latin jusqu'au xe siècle; (même année) Traductions d'auteurs profanes sous Jean II et Charles V; (même année) Authenticité des documents relatifs aux emprunts des croisés; — (1897) Étudier dans ses traits généraux le recueil des traditions arabes Kitâh-el-Aghâni.

Digitized by Google

Parmi les sujets mis au concours par l'Académie des sciences morales et politiques, nous noterons les suivants : Prix du budget (1897) : Histoire d'un département de 1800 à 1810; prix Bordin (2,500 fr.) (1896) : Histoire des idées politiques de Louis XIV ; prix Aucoc et Picot (6,000 fr.) (1897) : Le Parlement de Paris de saint Louis à Charles VII.

Nous devons mentionner ici l'attribution par l'Académie des beaux-arts de deux récompenses de 500 fr., l'une à M. Charles Yriarte pour son ouvrage sur *Matteo Civitali, sa vie et son œuvre ;* l'autre à M. Rocheblave pour son étude sur *les Cochin.* Le même corps savant a mis au concours, pour l'année 1896, un travail sur l'influence des mœurs, des milieux, des croyances, sur l'art de la peinture, depuis le XIVe siècle jusqu'au milieu du XIXe.

C'est une innovation importante et qui mérite d'être signalée que l'institution à l'Université de Marbourg d'un séminaire pour les sciences auxiliaires de l'histoire ; l'objet propre du séminaire est la formation d'aspirants au titre d'archiviste pour les dépôts de la monarchie prussienne. C'est à Marbourg également qu'est établie la commission d'examen à laquelle doivent se soumettre les candidats ; on exige d'eux la connaissance de l'histoire d'Allemagne et plus spécialement de l'histoire moderne de la Prusse, de l'histoire du droit germanique, du droit public et administratif prussien, des sciences auxiliaires de l'histoire ; on leur demande aussi de posséder suffisamment les langues latine et française, et naturellement le haut allemand et le bas allemand ; bien qu'on n'astreigne pas les candidats à s'inscrire au nouveau séminaire de Marbourg, on exige d'eux une assistance de six semestres aux cours d'une Université allemande (sciences historiques, deux semestres ; histoire, deux semestres ; langue et littérature allemandes, un semestre ; science des archives, un semestre).

Nous nous étions proposé d'entretenir aujourd'hui nos lecteurs du nouveau programme de l'agrégation d'histoire ; mais une indisposition de celui des rédacteurs de cette chronique qui devait traiter le sujet nous oblige à en ajourner l'examen, s'il y a lieu, à la prochaine livraison.

La seule revue nouvelle que nous ayons à signaler aujourd'hui est une revue d'histoire locale italienne : *Memorie e documenti per la storia di Pavia e suo principato* (Pavie, Fratelli Fusi). La revue paraît tous les deux mois depuis octobre dernier et n'est tirée qu'à 200 exemplaires (10 fr. par an, à l'étranger 12 fr.).

Nous avons été heureux d'apprendre et nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs que l'un de nos meilleurs érudits provinciaux, M. Joseph Berthelé, archiviste du département de l'Hé-

Digitized by Google

rault, a été chargé, pendant l'année scolaire 1894-1895, d'un cours complémentaire de paléographie à la Faculté des lettres de Montpellier.

L'examen critique auquel M. le chanoine E. Reusens vient de soumettre, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (t. XXV, 1894. Tiré à part, sous le titre : *Une publication récente de la Commission royale d'histoire*. Louvain, Ch. Peeters, 1894, in-8 de 115 p.), le *Cartulaire de l'Église Saint-Lambert de Liège*, publié par MM. Bormans et Schoolmeesters pour la Commission royale d'histoire de Belgique, révèle dans cette publication de graves erreurs, et chez ses éditeurs un manque de critique regrettable. Déjà l'an dernier, dans le même recueil, M. le chanoine E. Reusens avait publié des *Questions de chronologie et d'histoire à propos de la publication du tome VIII de la table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, de M. A. Wauters* (Tiré à part. Louvain, Ch. Peeters, 1893, in-8 de 56 p.), où il étalait au grand jour les faiblesses de cette publication. La note publiée par M. Wauters en réponse à ces critiques est absolument pitoyable, et M. le chanoine Reusens n'a pas eu de peine à pulvériser son adversaire dans un *Supplément aux questions de chronologie et d'histoire* (ibid., in-8, paginé 57-116). Le nombre des erreurs, surtout chronologiques, qui se trouvent dans la *Table*, l'ignorance où est manifestement M. Wauters de certaines questions nécessaires pour mener à bonne fin un travail de ce genre, jettent le discrédit sur sa publication et empêcheront de la consulter avec confiance. M. le chanoine Reusens a bien fait de mettre le public en garde contre les erreurs de cet ouvrage. Il est seulement regrettable qu'en dépassant parfois la mesure et en voulant frapper trop fort il ait émoussé la pointe de sa critique [1]. Les brochures de M. le chanoine Reusens ne seront pas seulement consultées par ceux qui se servent des publications de la Commission royale d'histoire qui y sont attaquées ; elles contiennent nombre de renseignements curieux qui les feront lire avec fruit par tous les érudits. Nous noterons seulement dans l'examen du cartulaire (p. 11-16) la rectification d'une erreur commise jusqu'ici par les diplomatistes dans la lecture du nom d'un chancelier de Louis IV l'Enfant, Ernustus, indûment appelé Ernuldus. Nous terminerons en regrettant que le professeur de Louvain n'ait pas développé les raisons qui lui font considérer comme authentique, semble-t-il, le diplôme de Louis le Pieux, qui forme le numéro 1 du

[1] Par exemple, quand il reproche à M. Wauters « une ignorance complète de la langue latine. » (*Suppl. aux questions*, p. 98, n. 1.)

Digitized by Google

Cartulaire, et que la plupart des diplomatistes s'accordent à déclarer faux [1].

Nous ne saurions nous dispenser de signaler ici le complément que M. le chanoine Albanès entreprend de donner au grand recueil publié par les Bénédictins sur l'histoire de nos anciens évêchés. Sous ce titre : *Gallia christiana novissima, histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France*, il entreprend la refonte du recueil aujourd'hui vieilli. « Chaque province ecclésiastique formera un volume d'environ douze cents colonnes. Chaque volume comprendra deux parties distinctes, de dimensions à peu près égales : la première, rédigée en français, contiendra l'histoire de la métropole et des métropolitains, puis, par ordre alphabétique, l'histoire des évêchés suffragants et de leurs évêques, depuis l'origine jusqu'à la Révolution française ; la seconde renfermera, sous le titre d'*Instrumenta*, les principaux documents qui constituent les archives de nos églises, et pour chacune toutes les bulles épiscopales que l'on a pu retrouver. Le prix de souscription au premier volume (province d'Aix) est fixé à 36 francs pour tout souscripteur qui se libérera d'avance, à 46 francs pour ceux qui ne paieront qu'après réception du volume ; plus tard le prix sera augmenté. C'est la maison Paul Hoffmann, de Montbéliard, dont le nom est déjà attaché à la publication du *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, qui se charge de cette nouvelle entreprise. Nous ne pouvons que l'en féliciter.

Notre savant collaborateur M. l'abbé P. Féret poursuit avec activité l'ouvrage considérable qu'il a entrepris : *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*. Le tome deuxième vient de voir le jour (Paris, Alphonse Picard, in-8 de III-613 p.). Il embrasse la seconde moitié du XIIIe siècle. La première partie : *Phases historiques*, comprend trois livres : I. Développements de la Faculté. II. Conflits. III. Questions doctrinales. — La seconde partie : *Revue littéraire*, est partagée en cinq livres : I. Les ubiquistes. II. Les sorbonistes. III. Les franciscains. IV. Les dominicains. V. Les autres religieux. — Il y aura encore deux volumes pour achever la période du moyen âge. L'auteur annonce qu'il donnera à la fin du quatrième volume la liste complète des auteurs et des ouvrages consultés par lui, et une table générale des matières par ordre alphabétique.

[1] Entre autres points de détail, sur lesquels nous ne sommes pas d'accord avec M. Reusens, nous noterons ce qu'il dit, p. 36, de l'inutilité « en donnant le texte, d'après l'original, de signaler encore les variantes que présentent les copies de ces documents faites, même à une époque reculée, dans les cartulaires. » Un examen attentif de ces variantes, en permettant de se rendre compte des fautes commises par les copistes dans la lecture de textes anciens, peut aider à reconstituer d'après une copie les textes originaux perdus.

Digitized by Google

La publication des *Mémoires* du chancelier Pasquier se poursuit avec activité. Nous avons reçu le tome cinquième (Paris, libr. Plon), qui est le second de la deuxième partie et contient l'histoire de la Restauration de 1820 à 1824. Quand cette seconde partie sera achevée, nous lui consacrerons une étude spéciale, ainsi que nous l'avons fait pour la première.

Nous devons signaler à nos lecteurs une fort belle carte de la Palestine ancienne et moderne, dressée, pour servir à l'étude de la Bible, par M. l'abbé Legendre, professeur d'Écriture sainte au grand séminaire du Mans, d'après les cartes de *Palestine exploration Fund*, de l'état-major français, et les travaux de MM. de Saulcy, Robinson, Rey, Victor Guérin, etc. (Paris, Letouzey et Ané). Sur la même feuille on trouve un plan de Jérusalem et des environs de la ville sainte.

M. le chanoine Mariès, curé de Sainte-Ursule à Montpellier, a prononcé, à l'occasion du premier centenaire de la mort de Mgr de Saint-Simon, dernier évêque d'Agde, une remarquable oraison funèbre (Montpellier, Jean Martel aîné, gr. in-8 de 86 p.), où il a retracé la vie et la fin glorieuse de ce prélat, dont la tête tomba sur l'échafaud à Paris, le 26 juillet 1794. Il y a joint, en appendice, un tableau généalogique de la maison de Saint-Simon, et un certain nombre d'actes, de notices et documents divers qui complètent fort utilement ce bel hommage rendu à un prélat dont la mémoire est restée en vénération.

Notre collaborateur M. Léon-G. Pélissier vient de publier un certain nombre de lettres inédites de Jean Chapelain à P.-D. Huet, qu'il a trouvées dans les portefeuilles Rancogne, aujourd'hui conservés dans la bibliothèque Laurentienne à Florence. En donnant le texte de vingt-huit lettres, des années 1658 à 1673 (in-8 de 40 p., extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France)*, il a dressé, d'après les originaux de la collection Ashburnham et le recueil de M. Tamizey de Larroque, la liste générale des lettres adressées par Chapelain à Huet.

Nous devons au R. P. Dom Hippolyte Dijon, chanoine régulier de l'Immaculée-Conception, une notice historique et descriptive de la cathédrale de Saint-Claude (Lons-le-Saunier, C. Martin, gr. in-8 de 79 p.), accompagnée de trois plans et de plusieurs gravures. C'est une monographie très bien faite et qui complète fort heureusement le bel ouvrage de Dom Benoît (*Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude)*. Rien n'a été négligé pour rendre cette notice aussi précise que possible, et l'on voit que l'auteur a travaillé *con amore* en décrivant dans ses moindres détails cette cathédrale où il a si longtemps prié, où il s'est livré à de si minutieuses investigations.

Notre collaborateur M. le chanoine Allain a commencé, dans la *Revue catholique de Bordeaux*, qu'il dirige d'une main si sûre, une

Digitized by Google

série d'études sur les paroisses et les couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles. Il a eu la bonne pensée de tirer à part ces articles, et nous avons sous les yeux le 1er fascicule (Bordeaux, Feret et fils, gr. in-8 de 88 p.) d'un ouvrage qui lui fera le plus grand honneur et sur lequel nous aurons à revenir.

Signalons aussi trois brochures : l'une de M. Henri Courteault, sur le chroniqueur Michel de Bernis, archiviste des comtes de Foix au xve siècle (Toulouse, Privat, gr. in-8 de 30 p.; extrait des *Annales du Midi*); l'autre, de M. Henri Hauser, maître de conférences d'histoire à la faculté des lettres de Clermont, sur la grève des imprimeurs lyonnais en 1539-1542 (Paris, Giard et Brière, gr. in-8 de 24 p.; extrait de la *Revue internationale de sociologie)*; la troisième de M. G. Tropea, professeur à l'université de Messine, intitulée : *Studî siculi e la necropoli Zanclea* (Messine, tip. d'Amico, gr. in-8 de 27 p.).

Jeanne d'Arc champenoise, étude critique sur la véritable nationalité de la Pucelle, d'après les documents officiels de son époque et les plus récentes publications (Paris, Champion; Orléans, Herluison, in-8 de 80 p.), tel est le titre d'un travail dont le sujet même et aussi le nom du critique distingué qui en est l'auteur, M. l'abbé E. Misset, suffiront pour attirer l'attention de tout le monde, celle surtout des champions de la Lorraine, assez vivement malmenés par ce Champenois à plume acérée, pour ne pas dire un peu acerbe. Nous ne pouvons aujourd'hui que signaler la brochure de M. l'abbé Misset.

M. Paul Le Cacheux n'a pas voulu attendre d'être sorti de l'École des chartes pour donner la preuve de sa vocation et de ses aptitudes aux travaux d'érudition. Il faut le féliciter du soin qu'il a mis à nous donner le texte latin inédit de la *Légende de l'abbaye de Montebourg* (Évreux, imp. de l'Eure, 1894, in-8 de 24 p.); on n'en avait publié jusqu'à présent que des traductions françaises.

Nous avons naguère annoncé à nos lecteurs que M. Frédéric Fabrège, le digne propriétaire et le restaurateur intelligent de l'antique cathédrale de Maguelone, siège primitif de l'évêché de Montpellier, avait entrepris sur ce beau sujet un travail de longue haleine. Nous leur annonçons aujourd'hui l'apparition du tome premier de l'*Histoire de Maguelone* (Paris, Alph. Picard; Montpellier, Félix Seguin, in-4 de cıv-511 p.), sur lequel nous reviendrons. Le volume est accompagné de plusieurs vues panoramiques intéressantes.

M. Louis Demaison a récemment mis au jour une notice qui, venant de lui, ne peut manquer d'être très instructive, sur *les Architectes de la cathédrale de Reims* (Paris, Imp. nationale, in-8 de 40 p.; Extrait du *Bulletin archéologique*).

Digitized by Google

M. Louis de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, vient de publier deux opuscules d'un intérêt divers, mais également incontestable : *Les Bulles d'or de Saint-Martin de Tours* (*Louis le Débonnaire, Charles le Chauve et Octon III*) (Tours, L Péricat, in-8 de 23 p. — Extrait des *Mélanges Havet*) ; — *Inventaire sommaire du fonds de Ch.-M. Le Tellier, archevêque-duc de Reims* (Mss. français 20707-20770 à la Bibliothèque nationale) (In-8 de 29 p. ; Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, t. VI).

Le R. P. A. M. P. Ingold vient de publier une intéressante *Notice sur l'église et le couvent des dominicains de Colmar* (Colmar, H. Huffel ; Paris, Alph. Picard, in-16 de 104 p.). Ce couvent fut fondé vers 1278, et le bienheureux Albert le Grand assista, dit-on, à son inauguration. L'église, abandonnée à la suite des événements de la Révolution, avait été transformée en halle aux blés. Le conseil municipal en a décidé la restauration aujourd'hui en cours et la restitution au culte. Le travail du P. Ingold, entrepris à cette occasion, est dédié au promoteur de cette sage et utile mesure, M. le chanoine Frey, curé de Colmar.

Nous recevons à l'instant et nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs deux autres publications du même érudit : *Les Chartreux en Alsace. Prieurs de Strasbourg et de Molsheim* (Colmar, H. Huffel ; Paris, A. Picard, in-8 de 20 p. et une planche) ; — *Bernard de Ferrette ; Diarium de Murbach, 1641-1746* (Mêmes librairies, in-8 de 101 p.). Le curieux journal dont il s'agit va du 30 novembre 1671 au 16 juin 1746.

La Société archéologique de Montpellier se propose d'entreprendre prochainement la publication des cartulaires d'Aniane et de Gellone. Elle mettra à profit, pour cette publication, un important travail, demeuré inédit, de feu M. Paul Alaus, qui avait fait du cartulaire de Gellone (Saint-Guilhem-du-Désert), le sujet de la thèse soutenue par lui, à l'École des chartes, au mois de janvier 1885. Le manuscrit de ce travail a été récemment donné à la bibliothèque de la ville de Montpellier par la famille de M. Alaus.

Il est regrettable que M. l'abbé Cazauran persiste à ne pas donner de références complètes dans les brochures, parfois curieuses, qu'il publie. Aujourd'hui, ce sont des notes sur l'histoire seigneuriale et abbatiale de Saint-Arailles et Notre-Dame de Brétous (Auch, François Soulé, 1894, in-8 de 55 p). Il y ajoute des notes sur Saint-Jean-d'Anglès, dépendance de Saint-Arailles. L'étymologie proposée de ce dernier nom (Sainte-Eulalie) n'offre rien de plus choquant que Saint-Accroupi qui est, en certains lieux, la forme d'Eutrope.

Notre collaborateur M. Léonce Pingaud a publié, dans la *Revue internationale de l'enseignement* (numéros des 15 nov., 15 déc. 1893,

Digitized by Google

et 15 mars, 15 août 1894), et nous donne aujourd'hui, en tirage à part, *Un mémoire inédit du comte d'Antraigues sur l'enseignement national en Russie (1802)* (Paris, Armand Colin, 1894, in-8 de 79 p.). Nul plus que le savant historien qui nous a retracé, dans un livre rapidement parvenu à une seconde édition, la vie de cet agent secret, n'avait autorité pour nous faire connaître les idées qu'il exposa sur la question de l'enseignement national. Si son projet n'eut pas en Russie le succès qu'il en attendait, il est curieux de voir ce disciple de Rousseau exposer avec passion les motifs qui, selon lui, doivent faire désirer l'établissement d'une Université unique. On n'ignore pas que c'est le plan auquel devait s'arrêter, peu de temps après, en France, l'empereur Napoléon Ier.

Nous avons reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *Restauration du peuple d'Israël après la captivité de Babylone :* thèse de doctorat soutenue devant la faculté de théologie de Lyon, par l'abbé E. Brunel (Lyon, Vitte, gr. in-8); *Das apostolische Glaubensbekenntnis*, von S. Bauemer (Mainz, Kirchheim, in-8); *Le premier Manuel canonique de la réforme du XIe siècle*, par P. Fournier (Rome, Cuggiani, in-8); *Die Päpstlichen Kollektorien in Deutschland während des XIV Jahrhunderts*, herausgegeben von J. P. Kirsch (Paderborn, Schöningh, gr. in-8); *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*. XI. *Espagne*, avec une introd. et des notes, par A. Morel-Fatio et H. Léonardon. T. Ier (1649-1700) (Alcan, gr. in-8); *L'Albigéisme et les frères prêcheurs à Narbonne au XIIIe siècle*, par C. Douais (A. Picard, in-8); *Les Saints confesseurs et martyrs de la Compagnie de Jésus*, par F. Rouvier, S. J. (gr. in-8, Desclée et de Brouwer); *Saint François de Xavier, de la Compagnie de Jésus*, par P. L.-J.-M. Cros, S. J. (Toulouse, Loubens, gr. in-8); *Saint Jean-François Régis, de la Compagnie de Jésus*, par P. L.-J.-M. Cros, S. J. (Toulouse, Loubens, gr. in-8); *Le Nabab René Madec, histoire diplomatique des projets de la France sur le Bengale et le Penjab (1772-1808)*, par É. Barbé (Alcan, in-8); *Geschichte Europas*, von A. Stern (Berlin, in-8); *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*. Tome II, par J. Guillaume (Imp. nationale, in-8); *Histoire religieuse du département de l'Hérault pendant la Révolution*, par le chanoine F. Saurel. T. I (Champion, gr. in-8); *Mémoires du général baron Thiébault*, publiés par F. Calmette. T. II (Plon et Nourrit, in-8); *Bonaparte et les républiques italiennes (1796-1799)*, par P. Gaffarel (Alcan, in-8); *Registre des délibérations du Consulat provisoire*, publié par F.-A. Aulard (Société de l'histoire de la Révolution française, gr. in-8); *Le*

Digitized by Google

Concile national en 1811, d'après les papiers inédits du cardinal Fesch, par Mgr Ricard (Dentu, in-12); *Un Aide de camp de Napoléon. La Campagne de Russie (Mémoires du général comte de Ségur)* (Firmin-Didot, in-18); *Casimir Périer, député de l'opposition, 1817-1830*, par C. Nicoullaud (Plon et Nourrit, gr. in-8); *Berryer et la Monarchie de Juillet*, par C. de Lacombe (Firmin-Didot, in-8); *Paris, Thiers et le plan Thochu et l'Hay, 2-29 novembre 1870*, par A. Duquet (Charpentier, in-18); *Histoire des zouaves pontificaux*, par R. Bittard des Portes (in-8, Bloud et Barral); *Un Capitaine au régiment du Roi, étude sur la société en France et sur une famille de la Flandre française au XVIIIe siècle*, par le marquis de Belleval (Lechevalier, in-18); *Histoire de la ville d'Alais, de 1250 à 1340*, par A. Bardon (Nimes, Chastanier, gr. in-8); *Oliver Cromwell, a history*, by S. Harden Church (New York; Londres, Putnam, in-8 cartonné); *Quatre portraits de femmes, épisodes des persécutions d'Angleterre*, par la comtesse R. de Courson (Firmin-Didot, in-18); *Das Gräflich von Mirbach'sche Archiv zu Harff*, im Auftrage des Grafen Ernst von Mirbach-Harff, bearbeitet von L. Korth (Köln, Boisserée, in-8); *Storia della marina militare antica*, di F. Corazzini di Bulciano. Parte I (Firenze, Passeri, in-8); *Catalogue des bronzes de la Société archéologique d'Athènes*, par A. de Ridder (Thorin, in-8); *Chansons populaires recueillies en Franche-Comté*, par C. Beauquier (Lechevalier, in-8); *Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution to july 1892* (Washington, Government Printing Office, gr. in-8 cartonné); *L'Amiral Jaubert de Barrault et les pirates de la Rochelle*, par P. Tamizey de Larroque (A. Picard, gr. in-8); *Le Dernier Maréchal de France*, par le commandant Grandin (Tolra, gr. in-8).

M. le commandeur Jean-Baptiste de Rossi, mort le 20 septembre dernier au palais pontifical de Castel-Gandolfo, mis à sa disposition par Sa Sainteté Léon XIII, n'était pas seulement l'un des maîtres de la science chrétienne à notre époque, dans le domaine des études historiques et archéologiques, il en était comme le type achevé et il en demeure le meilleur modèle La saine sévérité, la solide largeur, la vigueur perspicace de sa méthode et de sa critique, avaient forcé les suffrages même de l'hétérodoxie; la fermeté inébranlable de sa foi, armée de piété et de prudence, ne laissait prise à aucun soupçon d'erreur ou de témérité doctrinale. En déposant le pieux hommage de la *Revue* sur sa tombe, proposons son exemple à tous nos amis et tâchons nous-mêmes, dans la faible mesure de nos forces, de le suivre ici de bien loin.

C'est dans les sciences économiques qu'a brillé le beau talent de

Digitized by Google

Claudio Jannet, dont la mort prématurée est un deuil si profondément ressenti de tous ceux qui l'ont connu, qui l'ont apprécié, qui l'ont aimé. Mais dans ces sciences, en digne disciple de Le Play, il aimait à s'inspirer de la méthode d'érudition et à s'éclairer des notions fournies par l'histoire. Plusieurs de ses travaux, notamment les deux ouvrages intitulés : *Le Crédit populaire et les banques en Italie du XVe au XVIIIe siècle; — Les Institutions sociales et le droit civil à Sparte*, se rattachent plus directement encore à nos études. C'est d'ailleurs un ami de la première heure et de tous les temps que pleurent en Claudio Jannet la *Revue des questions historiques* et le groupe de publications et d'œuvres auquel la *Revue* se rattache. Avec lui vient de disparaître une de nos meilleures lumières, un de nos plus fermes soutiens.

Soit comme homme d'État, soit même comme historien, il ne nous est pas possible de louer sans restriction la carrière et les ouvrages de M. Victor Duruy, ancien ministre de l'instruction publique, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mais le caractère de simplicité vraiment exemplaire, vraiment chrétienne, qu'il a voulu imprimer à sa sortie de ce monde, après une longue et laborieuse vieillesse, tranche trop noblement sur l'éclat tout *civil* de certaines obsèques solennelles, pour que nous ne désirions pas arrêter plutôt nos regards sur ses qualités que sur ses défauts. Ses deux grands ouvrages sur l'histoire grecque et sur l'histoire romaine, sans avoir une valeur de premier ordre soit au point de vue scientifique, soit au point de vue littéraire, ont, dans leur ensemble, malgré certaines taches doctrinales, honoré la science et les lettres françaises. Ses livres d'enseignement historique à l'usage des collèges, tout en laissant beaucoup à désirer sur certains points, dans l'exactitude des exposés et des jugements, ont un rare mérite de clarté et de verve narrative. Enfin, en mentionnant ici la mort de cet honnête homme, de cet infatigable travailleur, dont les yeux ne se sont pas du moins systématiquement fermés à la pure lumière, qui même, comme de bonnes raisons portent à le penser, a sans doute complètement éclairé ses derniers instants, nous ne pouvons oublier le fils qui l'avait précédé dans la tombe et dont la plume patriotique et vengeresse s'était si vaillamment mise au service du droit vaincu et persécuté. Nous croyons devoir non seulement un libre respect, mais un témoignage de reconnaissance au père d'Albert Duruy.

MARIUS SEPET — EUGÈNE LEDOS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Joinville a divisé en deux livres l'ouvrage sur saint Louis composé par lui à la prière de Jeanne de Navarre : le premier, relatant les paroles du saint roi, s'étend du § 19 au § 67 (de l'édition de M. N. de Wailly) ; le deuxième, racontant sa vie, du § 68 au § 765. Frappé de l'étendue démesurée qu'occupe dans ce dernier livre le récit de la croisade de 1248 et du caractère particulier de ce récit, M. Gaston Paris [1] a été amené à distinguer dans l'œuvre de Joinville deux parties écrites à des époques différentes et ne correspondant pas à la division adoptée jusqu'ici. D'après lui, le récit de la croisade (§§ 106 à 662), où Joinville se met toujours au premier plan et ne parle du roi que dans les circonstances où il l'accompagne, constitue une œuvre à part. Ce sont de véritables mémoires personnels, à la composition desquels on peut assigner une date très rapprochée de 1272, puisque le duc de Bourgogne, qui mourut à cette époque, y est qualifié de « mors nouvellement. » Le récit primitif commencerait au § 110, et les §§ 106-109, qui en forment aujourd'hui le prologue, auraient été remaniés après coup. Au point de vue de la valeur historique, les §§ 68-109, ou le récit des faits antérieurs à l'expédition d'Égypte, contiennent ce que Joinville a appris par ouï-dire sur la naissance, l'enfance et la jeunesse de saint Louis. Les anecdotes qu'il tient de la bouche même du roi sont rares, et il s'embrouille plus d'une fois dans des souvenirs qui ne lui sont pas personnels. Le récit qui s'étend de 1254 à 1270 (§§ 667-765) rapporte des événements dont l'auteur a été le témoin ; il n'essaie pas cependant de nous donner un tableau suivi de la vie de son héros, même pendant cette période, et à court de mémoire, il ne craint pas d'emprunter de trop nombreuses pages à Geoffroi de Beaulieu et à Guillaume de Nangis. La première partie de l'œuvre (§§ 19-67) contient un recueil des paroles édifiantes de saint Louis entendues par Joinville. Jeanne de Navarre étant morte avant l'achèvement de l'ouvrage, l'auteur adressa à son fils Louis l'épître dédicatoire qui occupe les premiers paragraphes. La vie de saint Louis, qui encadre le récit de la croisade, fut dictée par

[1] *Romania*, octobre 1894.

Digitized by Google

Joinville entre le 15 mars et le 15 avril 1305. La date du mois d'octobre 1309, qui termine le récit, est celle où fut achevé le splendide manuscrit destiné à Louis de Navarre.

— Si la condition des classes serviles dans la France du moyen âge se présente partout à nous avec des caractères généraux identiques, il existait, d'une région à l'autre, plus d'une nuance qu'il n'est point sans intérêt de signaler. M. H. Sée [1] a entrepris d'étudier cette question en Champagne, où elle offre un intérêt tout particulier, par suite de la longue indépendance dont cette province a joui sous l'autorité de ses comtes. Dès le XIe siècle, parmi les paysans, toute distinction commence à s'effacer entre l'homme de condition libre et l'homme de condition servile. Au XIe siècle, tous les cultivateurs sont des serfs ou hommes de corps. C'est la naissance et quelquefois la volonté qui déterminent la condition servile. Le serf fait partie du domaine, et il est généralement inséparable de la portion de terre sur laquelle il est établi. C'est un objet de propriété qui peut être donné, échangé ou vendu. Quant à la tenure servile, elle peut être assimilée à une véritable propriété : le paysan la laisse en héritage à ses enfants, ainsi que les biens meubles et immeubles qu'il a pu acquérir. Ce qui caractérise essentiellement le serf, c'est qu'il est taillable à merci, et astreint au formariage et à la mainmorte. Les domaines des seigneurs sont administrés par un maire, un sous-maire, un grènetier et parfois un messier, qui appartiennent presque toujours à la classe servile. M. H. Sée clôt cette première partie de son étude par d'intéressants détails au sujet des redevances personnelles et des redevances réelles, attachées les unes à la personne du serf et les autres à la terre.

— M. Germain Lefèvre-Pontalis continue [2] son intéressante étude sur la guerre de partisans dans la région comprise entre la Bresle, l'Epte, la Seine depuis Vernon jusqu'à Rouen, et l'Arques, de 1424 à 1429. Il nous retrace les exploits de ces combattants obscurs qui, sous la conduite de chefs improvisés, comme Robert Crevin, Le Roy, Pierre Le Bascon, Tabary et Jeannequin de Villers, luttent — avec une invincible énergie — contre l'ennemi qui occupe le sol français. Ils interceptent ses communications et forcent le gouvernement anglais à donner une escorte à ses représentants, tandis qu'eux-mêmes trouvent le moyen de correspondre incessamment avec les troupes régulières qui occupent les places françaises les plus proches. Ils contribuent à entretenir l'esprit national, et lorsque la guerre sera partout menée avec vigueur, ils seront prêts à l'action décisive.

— L'institution du trésor de l'épargne par François Ier est un des

[1] *Revue historique*, novembre-décembre 1894.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1894.

Digitized by Google

faits les plus saillants et les plus connus de l'histoire financière de ce prince. Mais les raisons de cette institution et le développement considérable qu'elle prit dans le cours du règne n'avaient jamais fait l'objet d'une étude approfondie comme celle que lui consacre M. Gilbert Jacqueton[1]. Il retrace toutes les péripéties à travers lesquelles l'épargne, instituée d'abord pour recevoir les parties casuelles, en vint rapidement à encaisser les produits fiscaux prévus à l'État, tandis que la recette des parties casuelles était confiée à un fonctionnaire nouveau, puis, à la fin du règne (ordonnance de décembre 1542), rattachée à l'épargne, qui tendit ainsi à tout centraliser.

— Dans une revue où l'on ne s'attendrait pas à rencontrer semblable étude[2] et sous ce titre quelque peu énigmatique : les « Idées de Marguerite de Valois, » M. René de Maulde prétend nous découvrir les sentiments secrets de cette princesse à l'égard de Bonnivet, à qui elle avait inspiré la plus folle passion, et nous initier en même temps à sa façon de comprendre l'amour et le mariage. Le sujet aurait été sans doute intéressant si l'auteur avait pu apporter quelque détail nouveau à ce que nous savons des mésaventures de « l'amoureux professionnel » de l'époque, comme est appelé Bonnivet. Le style constitue la seule originalité de ce travail, emprunté pour le fond à l'Heptaméron, à Brantôme et aux nombreux historiens qui ont essayé de faire revivre la séduisante figure de Marguerite de Valois. Mais là encore l'auteur n'est pas toujours heureux, et la recherche du trait et de l'expression pittoresque l'amène parfois à manquer de goût et de mesure.

— M. Charles Pfister[3] vient de terminer une remarquable étude sur les « Économies royales » de Sully, se rencontrant dans ses conclusions générales avec le docteur Theodor Kuekelhaus, qui a traité le même sujet dans un livre récemment paru (*Der Ursprung des Planes vom ewigen Frieden in den Memoiren des Herzogs von Sully*. Berlin, 1893). Par des arguments en partie nouveaux, il montre que les passages des « Économies royales » sur le grand dessein de Henri IV ont été inventés de toutes pièces. Jamais le Béarnais n'a songé à remanier de fond en comble la carte de l'Europe ; jamais, avec le grand sens qui le caractérisait, il ne s'est leurré de cette chimère qu'on appelle la paix universelle. Ces conceptions, où le rêve tient la plus grande part, sont l'œuvre personnelle de Sully, qui les introduisit à diverses reprises dans son livre. Les « Économies » n'en conservent pas moins une réelle valeur historique, car à côté des documents tronqués et faux elles en renferment beaucoup d'autres parfaitement au-

[1] *Revue historique*, mai-juin, septembre-octobre 1894.
[2] *Revue internationale de l'enseignement*, 15 octobre 1894.
[3] *Revue historique*, novembre-décembre 1894.

Digitized by Google

thentiques et nous fournissent nombre de renseignements sûrs. Par le charme du récit qui leur donne une saveur toute particulière, elles méritent une place dans l'histoire des lettres françaises.

— La correspondance manuscrite de Basville (conservée à la bibliothèque Méjanes) a révélé à M. Ch. Joret [1] quelques particularités des rapports de l'illustre intendant avec les prélats du Midi pendant les douze dernières années de son séjour dans le Languedoc. Nommé à ce poste au moment de la révocation de l'édit de Nantes, le soin lui incomba de prendre les mesures que nécessitait la nouvelle situation faite aux protestants. L'auteur nous montre, d'après le témoignage de ses correspondants, comment dans ses délicates fonctions, qui mirent en évidence son zèle pour la religion catholique et sa rare habileté, il sut se concilier toutes les sympathies de l'épiscopat.

— L'homme improprement appelé le *Masque de fer*, puisqu'il portait un masque de velours noir, continue à exciter la curiosité des historiens. Après le volume de MM. Burgaud et Bazeries, dont la thèse a été universellement réprouvée, voici une nouvelle étude de M. Frantz Funck-Brentano [2]. L'auteur reprend la thèse de M. Marius Topin et discute habilement les preuves qui militent en faveur du comte Mattioli, secrétaire d'État du duc de Mantoue, coupable d'avoir trahi le secret des négociations engagées entre Louis XIV et Charles IV, au sujet de l'achat de Casal. Nous avouons que, pour intéressante que soit cette étude, elle ne nous a pas pleinement convaincu et laisse subsister le doute dans notre esprit : *Adhuc sub judice lis est.*

— L'on a cru longtemps que le traité de 1756, qui rapprochait la France et l'Autriche et rompait une tradition politique deux fois séculaire, était le résultat d'un coup de tête, d'une surprise, d'une intrigue ourdie dans l'ombre. L'histoire de Marie-Thérèse, de M. d'Arneth, qui a pu mettre à contribution dans son œuvre les archives impériales, et la publication des souvenirs de Bernis et de la correspondance de Frédéric II ont montré que, si les négociations qui précédèrent le traité eurent lieu pour ainsi dire à huis clos et en dehors des voies habituelles, elles ne furent engagées qu'à regret par les parties contractantes et par suite des changements survenus dans les conditions d'existence des États européens et des rapports nouveaux créés entre eux. M. le duc de Broglie [3] vient d'écrire une remarquable étude d'ensemble sur le renversement des alliances à la veille de la guerre de Sept ans, en coordonnant et en analysant, avec la finesse qui le distingue, les documents épars relatifs à cette question. Il reprend l'histoire diplomatique de l'Europe au lendemain du

[1] *Annales du Midi*, octobre 1894.
[2] *Revue historique*, novembre-décembre 1894.
[3] *Revue des Deux Mondes*, 15 août, 1er septembre, 15 octobre 1894.

Digitized by Google

traité d'Aix-la-Chapelle et discerne parmi les puissances signataires des marques non équivoques de mécontentement contre les alliés de la veille. Marie-Thérèse, la première, sentit la nécessité d'un rapprochement avec la France, seule capable de l'aider à reprendre la Silésie. Le brillant et séduisant Kaunitz, qui partageait les vues de l'impératrice, fut envoyé à Paris en qualité d'ambassadeur, avec mission d'inaugurer cette politique nouvelle. Mais, malgré les sympathies personnelles de Louis XV, il comprit bientôt que le mauvais vouloir de ministres, partisans dévoués de Frédéric, rendait impossible toute modification actuelle dans les rapports des deux cours, et, en attendant les événements, il retourna à Vienne occuper le poste de chancelier d'État. D'ailleurs, la situation ne tarda pas à se modifier, lorsque la France, injustement attaquée par l'Angleterre, se vit dans la nécessité d'entrer de nouveau en lutte avec ce pays. M. de Broglie nous montre que ces deux puissances ne pouvaient alors songer à renouer les anciennes alliances; car, si Marie-Thérèse, blessée des exigences et des hauteurs du gouvernement de Georges II, avait intérêt à ne point se mêler d'une guerre maritime et à réserver toutes ses forces contre la Prusse, établie en Silésie, la Prusse, de son côté, devait songer à défendre ses récentes conquêtes. Kaunitz estima que le moment était enfin venu de proposer de nouveau l'alliance autrichienne à Louis XV, de plus en plus détaché de Frédéric. Cette fois l'offre fut agréée, et, à l'insu des ministres français, l'ambassadeur autrichien Stahremberg et Bernis, spécialement désigné par Louis XV, débattirent directement les conditions d'un traité.

— Le vote de l'Assemblée constituante qui reconnut le droit de s'assembler (14 déc. 1789) eut pour résultat immédiat la fondation de clubs sur tous les points du territoire. A l'exemple de la « Société des amis de la Constitution, » établie à Paris, et qui devint dans la suite le redoutable club des Jacobins, la ville de Toul eut son club des amis de la constitution, qui devint aussi un club des Jacobins. M. Albert Denis [1] retrace l'histoire de cette société qui, à Toul comme à Paris, prit une si grande influence sur l'opinion et exerça son action, trop souvent néfaste, sur les autorités constituées elles-mêmes. Il nous montre, en suivant pour ainsi dire au jour le jour les délibérations du club, combien le contre-coup des événements qui se passaient dans la capitale et aux frontières s'y faisait vivement sentir. En général, la société populaire touloise cherchait à imiter celle de Paris, à laquelle en maintes circonstances, et notamment après le coup d'État dirigé contre les Girondins, elle envoyait sa plus chaleureuse adhésion.

[1] *Annales de l'Est*, octobre 1894.

Digitized by Google

— Nos lecteurs connaissent les excellents travaux entrepris par M. le chanoine Allain pour détruire ce préjugé, trop communément répandu et que quelques-uns se plaisent encore à entretenir, malgré les études qui, sur tant de points, lui ont apporté d'éclatants démentis : à savoir que l'instruction primaire, au siècle dernier, existait seulement à l'état d'embryon et que c'est la sollicitude du gouvernement de la troisième république qui en a répandu les bienfaits dans la masse du peuple. Notre savant collaborateur examine à nouveau la question pour la région correspondante au département actuel de la Gironde [1]. C'est toujours appuyé sur les documents les plus sûrs qu'il procède, sur les pièces conservées dans les dépôts d'archives diocésaines, départementales et communales. De cette étude attentive et sagace des documents il résulte qu'à la fin de l'ancien régime, le département actuel de la Gironde possédait deux écoles pour trois communes. Quant à la fréquentation des écoles, si quelques-unes étaient très florissantes, les pièces sont trop peu nombreuses pour autoriser une affirmation d'ensemble. Les textes permettent au contraire à M. Allain de nous renseigner d'une façon exacte sur la condition des maîtres, qui n'étaient point aussi ignorants, aussi pauvres et aussi méprisés que l'on se plaît quelquefois à le dire, et de nous fournir de curieux détails sur les locaux où se tenaient les écoles et sur les livres mis entre les mains des enfants.

— M. Paul Robiquet, ayant eu l'occasion de parcourir et d'analyser plusieurs séries de procès-verbaux émanant du directoire du département de la Mayenne, en a tiré les éléments d'une étude [2] sur les rapports du clergé avec les autorités municipales et départementales, depuis le mois de février 1791 jusqu'au mois de juillet 1793. Je ne sais au juste ce qu'il y a de plus curieux, des extraits que nous donne l'auteur ou des remarques et des conclusions qu'ils lui suggèrent. L'on connaît l'origine de la guerre religieuse sous la Révolution. Sans respect de la liberté et des droits de l'Église catholique, la Constituante avait voté la constitution civile du clergé, substituant ainsi l'autorité de l'État à celle du souverain pontife. L'immense majorité du clergé refusa de prêter serment à une constitution qui le jetait dans le schisme, et tous les vrais catholiques se prononcèrent contre les prêtres assermentés. M. P. Robiquet nous montre les populations de l'Ouest très attachées à leur foi, encourageant leurs prêtres à la résistance, refusant de laisser installer les ecclésiastiques assermentés, les intrus, comme on les appelait alors, et souvent agissant de concert avec les municipalités. Ce refus d'obéissance, M. P. Robi-

[1] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 et 25 septembre, 25 octobre, 10 novembre 1894.

[2] *Revue historique*, septembre-octobre 1894.

Digitized by Google

quet ne le comprend pas et s'en indigne. Pour lui, les prêtres qui n'ont point consenti à devenir schismatiques sont des « ennemis de la liberté, » et il les voit « soufflant avec une rage croissante le feu de la guerre civile » ou encore « soufflant leur haine farouche. » Quant au directoire de la Mayenne, il l'estime « plus ferme que beaucoup d'autres ; » ses arrêts lui semblent témoigner de ses sentiments « de justice, de modération, de respect pour la loi. » Et, en effet, ce directoire modèle ordonnait la fermeture des églises et poursuivait tous ceux qui, n'obéissant point à la loi et à ses décrets, savaient flétrir comme il convient les prêtres qui « répandent les principes du fanatisme et de l'intolérance, » « qui cherchent à soulever le peuple de mille manières. » Il était comme M. Robiquet, il ne comprenait pas que la conscience est au-dessus de la loi.

— Nous sommes toujours dans l'époque révolutionnaire avec la biographie de Gay-Vernon entreprise par M. A. Artaud [1]. Appartenant à une famille de noblesse récente, Gay de Vernon était curé de Compreignac en 1789. Ame vile et ambitieuse, il se distingue à l'assemblée générale du clergé, réunie pour élire ses députés aux États généraux, par l'acharnement qu'il met à combattre l'élection de l'évêque de Limoges, Du Plessis d'Argentré, son bienfaiteur. Devenu maire, son premier acte administratif est de remplacer l'antique formule : « Dieu et le roi, » par cette autre plus conforme à son caractère : « la nation et le roi. » La constitution civile du clergé n'a pas de défenseur plus enthousiaste; bientôt il est appelé à remplacer sur le siège de Limoges l'ancien évêque, resté fidèle à son devoir, et il trouve un digne consécrateur dans la personne de l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord. Détesté et méprisé par le clergé et la population tout entière, Gay-Vernon répondit aux attaques dont il était l'objet en s'appuyant sur la loi. Ses intrigues lui valurent un mandat de député à l'Assemblée législative, où il siégea sur les bancs de la gauche. En son absence, son frère Jacques, en qualité de vicaire général, administrait le diocèse de la plus odieuse façon. Non content de décerner des certificats de civisme aux prêtres assermentés, il donnait son approbation aux jeunes gens de Limoges qui faisaient sauter les prêtres sur la couverture, prétendant ironiquement « qu'il fallait laisser ce jeu au peuple pour l'amuser pendant la belle saison, » et un sieur Duperré, grenadier en juillet, était nommé directeur du séminaire à Noël. Ce qui n'empêche point M. A. Artaud d'affirmer que « son zèle s'étend aux moindres besoins de son diocèse. » Malgré un rôle des plus ternes à l'Assemblée législative, Gay-Vernon réussit à représenter encore la Haute-Vienne à la Convention. Rallié à la

[1] *Révolution française*, 14 octobre, 14 novembre 1894.

Digitized by Google

Montagne, il vote la mort de Louis XVI sans sursis et fait une guerre acharnée aux députés girondins de son département.

— L'armée française, réorganisée une première fois par l'Assemblée constituante (août 1790), fut l'objet de nombreux décrets de la part de la Convention, qui changea les dénominations, le nombre et les traitements des officiers. Pour aider dans leurs travaux tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Révolution, M. Étienne Charavay a écrit, sur les grades militaires à cette époque, une intéressante notice [1] qui évitera peut-être plus d'une confusion, et dont les principaux éléments sont empruntés au journal militaire de Gournay et aux notices historiques sur l'état-major général de M. Léon Hennet.

— Il n'y a que les sots, dit-on, qui ne changent point d'opinions : les conventionnels, voulant prouver qu'ils ne l'étaient point, sollicitèrent à l'envi des places du gouvernement consulaire. Il y en eut pour toutes les capacités, ainsi qu'on en peut juger par la liste aussi longue qu'instructive publiée par M. A. Kuscinski, d'après l'Almanach national et les notes particulières de l'auteur [2].

— S'inspirant des recueils de lettres et des mémoires intimes écrits par des officiers du premier empire et publiés en si grand nombre depuis dix ans, M. Arthur de Ganniers esquisse [3] un tableau de la vie militaire à cette époque. Il nous initie à la vie des élèves de l'école de Fontainebleau, à celle des officiers, au régiment et en campagne, et il étudie les habitudes spéciales qu'avait développées chez eux un état de guerre permanente. Pendant ces courses folles à travers l'Europe transformée en champ de bataille, d'aucuns trouvaient le temps d'observer en philosophes et même d'écrire leurs impressions, et, songeant parfois au vide de leur existence, se prenaient à juger sévèrement la politique de l'empereur. M. de Ganniers conclut en généralisant peut-être trop ces aveux et ces confidences posthumes.

— M. le marquis de Sémonville, grand référendaire de la Chambre des pairs en 1830, avait laissé un mémoire sur les journées de juillet que M. Gabriel Monod vient de publier [4]. Si ce récit ne contient aucune révélation inattendue, il n'en est pas moins intéressant en ce qu'il précise certains points demeurés douteux et confirme les faits déjà connus. Dès le 21 juillet, certain qu'une révolution était proche, et craignant la confiance de Charles X, entretenue et partagée par son entourage, Sémonville, dans une visite au duc d'Orléans, lui fit part de ses pressentiments et lui représenta qu'il devait se tenir prêt à « sauver le trône et les institutions. » S'il faut l'en croire, celui qui,

[1] *Révolution française*, 14 octobre 1894.
[2] *Révolution française*, 14 septembre 1894.
[3] *Correspondant*, 10 octobre 1894.
[4] *Revue de Paris*, 1er septembre 1894.

Digitized by Google

quelques jours plus tard, allait succéder aux Bourbons, ne croyait pas au danger que courait la monarchie. La publication des ordonnances de juillet mit le feu aux poudres : Sémonville veut, à tout prix, arrêter l'émeute et calmer l'irritation populaire, en obtenant le retrait des ordonnances et le renvoi des ministres. Ayant échoué auprès de Polignac, il se rend à Saint-Cloud, et, par ses prières et ses supplications, obtient enfin du roi qu'il retire les ordonnances et confie le ministère à Mortemart. Le fameux : « Il est trop tard » fut dit par Charles X, à Sémonville, — lorsque celui-ci prenait congé de lui pour aller annoncer les résolutions royales à la commission qui siégeait à l'hôtel de ville, — et non par un membre de cette commission. Enfin, dernier détail important à noter, l'engagement écrit que le duc d'Orléans avait remis à Mortemart de ne point disputer la couronne au duc de Bordeaux fut redemandé par son signataire.

— M. A Claudin, continuant ses études sur l'histoire de l'imprimerie, nous donne [1] une intéressante notice sur les origines de cet art à La Réole. Le grammairien Jean Maurus, ou le More, originaire de Coutances, vint le premier y établir ses presses, et en 1517, édita les *Compositiones ac derivationes linguae latinae*, dont il était lui-même l'auteur. Douze jours après la publication de cet ouvrage, paraissait une traduction de l'*Opus tripartitum* de Gerson, et, dans la même année, les *Constitutiones synodales Ecclesiae Vasatensis*, auxquelles le P. Lelong attribue à tort la date de 1500. La description minutieuse de ces trois premiers types de l'imprimerie à La Réole est suivie de quelques détails intéressants sur la vie et sur les travaux littéraires de Jean Maurus.

— M. Ch. Pfister [2] a entrepris de nous donner une histoire de l'ancienne Université de Nancy. Créée à Pont-à-Mousson par le pape Grégoire XIII, elle se vit, après une existence de près de deux siècles dans cette ville, définitivement transférée, en 1768, dans la capitale de la Lorraine. Les recherches de l'auteur dans les dépôts d'archives de la province lui ont permis de reconstituer l'histoire mal connue de l'Université lorraine, depuis cette époque jusqu'à sa disparition en 1793.

— Après avoir rappelé brièvement la formation du Beaujolais et les pertes qu'il eut à subir au XIVe siècle, l'auteur anonyme d'une étude sur les sires de Beaujeu [3] montre comment ces seigneurs, qui joignaient à une rare prudence une nature loyale et un esprit vraiment libéral, réussirent à établir leur puissance sur un territoire emprunté à quatre provinces et à créer un petit État dont ils surent maintenir l'indépendance durant les cinq siècles les plus agités de notre histoire.

[1] *Revue catholique de Bordeaux*, 25 septembre, 25 octobre 1894.
[2] *Annales de l'Est*, octobre 1894.
[3] *Revue du Lyonnais*, août-septembre 1894.

Digitized by Google

— Il nous faut encore signaler le rapide résumé, par M. C.-A. Ducis, de l'histoire de l'ancien Chablais et du haut Faucigny, depuis l'occupation de ces régions par les Burgondes au ve siècle, jusque dans le premiers tiers du XVIIIe siècle [1]; — un essai historique sur le Talmondais, depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution, qui forme le premier chapitre d'un ouvrage que M. G. Loquet publiera prochainement sur les seigneurs de Talmond [2]; — les extraits de la vie de saint Didier, évêque de Cahors, relatifs à l'Albigeois, publiés par M. E. Cabié, qui y relève les inexactitudes commises par les auteurs modernes ayant eu recours aux données de ce monument historique [3]; — la notice où M. E. S. établit, contrairement aux assertions de Guichenon, que le mariage du comte de Savoie, Amédée VIII, eut lieu à Chalon-sur-Saône, le 30 octobre 1393 [4]; — la dernière partie de la très intéressante étude de M. Denys d'Aussy sur la Saintonge pendant la guerre de Cent ans (1380-1453) [5]; — trois relations envoyées par Ludovic Sforza au duc de Ferrare, et publiées par M. L.-G. Pélissier, intéressantes par les détails qu'elles fournissent sur la situation de la France à trois moments distincts de la période initiale du règne de Louis XII (30 août 1498, 7 mars 1499 et juillet 1499) [6]; — la notice de M. H. Dannreuther sur Jean de Luxembourg (1537-1576), et la réforme dans le comté de Ligny-en-Barrois [7]; — la notice historique de M. A. Communay sur les régiments d'infanterie levés en France, de 1561 à la paix de Vervins [8]; — la publication de quelques lettres inédites du cardinal d'Ossat par M. l'abbé A. Degert, auteur d'une thèse sur ce prélat qui joua un rôle si important sous le règne de Henri IV [9]; — l'étude assez neuve de M. Henri Sée sur les états de Bretagne au XVIe siècle, époque où se fixa leur organisation [10]; — le curieux travail de M. l'abbé Tauzin sur la Fronde dans les Landes [11]; — les quelques pages où M. B.-C. de Morry retrace l'histoire du château de Vaujours ou du Val joyeux, qui nous rappelle les noms de Jean V de Beuil, l'auteur du *Jouvencel;* de Jeanne de France, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, et surtout de Mlle de la Vallière, en faveur de qui Louis XIV érigea cette terre en duché-pairie [12]; — les notes de

[1] *Revue savoisienne*, juillet-août-septembre 1894.
[2] *Revue du Bas-Poitou*, juillet-août-septembre 1894.
[3] *Annales du Midi*, octobre 1894.
[4] *Revue savoisienne*, juillet-août-septembre 1894.
[5] *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er septembre 1894.
[6] *Revue des langues romanes*, octobre 1894.
[7] *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 15 octobre 1894
[8] *Revue de l'Agenais*, septembre, octobre 1894.
[9] *Revue de Gascogne*, mai, juin, septembre 1894.
[10] *Annales de Bretagne*, novembre 1894.
[11] *Revue de Gascogne*, novembre 1894.
[12] *Revue historique de l'Ouest*, septembre 1894.

Digitized by Google

M. A. Bonnin sur une pierre gravée à l'effigie du duc de Cumberland, fils du roi Georges II[1]; — un curieux état de l'importation et de l'exportation en Bas-Languedoc, au milieu du XVIIIe siècle, publié par M. J. Berthelé[2]; — l'intéressante étude biographique que Mme la princesse Schahowskoy-Strechneef consacre[3] à la princesse Daschkoff qui, après avoir pris une part active à l'avènement de Catherine II au trône, se voit en butte à l'inimitié de son ancienne amie, voyage à travers l'Europe, entre en relations avec les premiers personnages de son temps, jusqu'au jour où, rentrant en grâce, elle est nommée directrice de l'Académie des sciences de Pétersbourg, et s'adonne tout entière à l'étude des lettres; — l'étude de M. de Mila de Cabarieu, sur le bureau des trésoriers de France à Montauban, de 1635 à 1790[4]; — les notes intéressantes de M. Max Bruchet, sur l'émigration, aux XVIIe et XVIIIe siècles, des Savoyards quittant leur patrie, en dépit des mesures prises par les pouvoirs publics, pour aller exercer à l'étranger le métier de chaudronnier ou se livrer au commerce de la mercerie[5]; — une courte notice de M. P. Guillaume sur la famille Souchon des Praux, qui joua un certain rôle en Provence et en Dauphiné au XVIIe et au XVIIIe siècle, et nous a laissé un livre de raison des plus curieux[6]; — la publication, par M. F.-N. Nicollet, de lettres relatives aux opérations militaires qui eurent lieu sur la frontière des Alpes, de 1792 à 1799, émanant pour la plupart des généraux qui commandèrent en chef dans cette région[7]; — un essai de critique, par M. Durandeau, des assertions de M. Taine au sujet de quelques faits de la Révolution en Bourgogne[8]; — une courte notice de M. Étienne Charavay, qui nous donne la liste des personnages célèbres dans l'histoire de la Révolution, inhumés au cimetière du Mont-Parnasse[9]; — une biographie, par M. D. Benoît, de Pierre Soulier (1743-1794), pasteur à Sauve, qui périt sur l'échafaud, victime de la Terreur[10]; — enfin l'excellente appréciation de l'œuvre historique de Guizot, par M. Bardoux[11].

ALBERT ISNARD.

[1] *Revue du Bas-Poitou*, juillet-août-septembre 1894.
[2] *Revue des langues romanes*, août-septembre 1894.
Nouvelle revue, 1er et 15 octobre 1894.
[4] *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 3e trimestre 1894.
[5] *Revue savoisienne*, juillet-août-septembre 1894.
[6] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 3e trimestre 1894.
[7] *Ibidem*.
[8] *Revue politique et littéraire*, 1er septembre 1894.
[9] *Révolution française*, 14 novembre 1894.
[10] *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 15 novembre. 1894.
[11] *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, novembre. 1894.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire ancienne des peuples d'Orient. Tome Ier. *Les Origines. Égypte. Chaldée*, par M. Maspero, membre de l'Institut. Paris, Hachette, grand in-8.

Depuis le commencement de mai 1894, la librairie Hachette publie régulièrement tous les samedis une livraison de 16 pages, illustrée de nombreuses gravures, de la nouvelle *Histoire ancienne des peuples d'Orient*, de M. Maspero. Au 15 décembre, trente-trois livraisons ont déjà paru. Le premier volume n'est pas encore achevé. Il serait donc prématuré de porter un jugement sur cette œuvre importante, mais il est à propos de la signaler, et l'on peut dire dès maintenant que ce qui en a déjà paru est digne de la réputation de l'auteur et aussi de la librairie célèbre qui, faisant pour les Égyptiens et les Chaldéens ce qu'elle a déjà fait pour les Grecs et les Romains, ne néglige rien afin de nous donner une histoire richement illustrée de ces peuples célèbres de l'antiquité.

M. Maspero nous décrit d'abord le Nil et l'Égypte, ses plus anciens habitants, la première organisation politique de la contrée. Le second chapitre est consacré à la religion : dieux de l'Égypte, leur nombre et leur nature ; les triades ; les temples ; le sacerdoce ; les cosmogonies du Delta ; les ennéades d'Héliopolis et d'Hermopolis. Le savant auteur commence ensuite l'histoire de l'Égypte, en commençant par l'histoire légendaire. Il en est arrivé au premier empire thébain. — Il n'y a probablement personne qui connaisse aussi bien que M. Maspero l'Égypte ancienne, ses monuments, ses inscriptions, ses papyrus, tout ce qui nous reste d'elle et toutes les publications qui ont été faites à son sujet. Personne n'est donc mieux en état que lui d'écrire cette histoire. Souhaitons seulement que les théories philosophiques et religieuses de l'auteur ne jettent pas une ombre fâcheuse dans le tableau.

L. M.

La propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine, par Paul Guiraud. Paris, Hachette, 1893, in-8 de 651 p.

Ce gros ouvrage est un modèle d'exposition, de méthode et de science historiques. L'abondance des matériaux n'y a d'égale que l'excellence de leur mise en œuvre. Pour donner une idée de cette abondance, le plus simple est sans doute d'énumérer les matières étudiées par M. Guiraud. Dans un premier livre, il étudie les origines et l'histoire primitive du droit de propriété chez les peuples grecs. La première question qui se pose est naturellement celle-ci :

Digitized by Google

Les Grecs ont-ils débuté par le communisme des terres? On sait que, pour beaucoup de savants, à l'heure qu'il est, la communauté des terres est nécessairement la première étape de toutes les sociétés humaines. Une énorme littérature — et qui grossit encore tous les jours — s'est accumulée autour de cette question. M. Guiraud s'est borné, comme c'était son droit, à vérifier si cette prétendue loi générale de l'humanité s'est appliquée dans la Grèce primitive. Il a passé en revue l'une après l'autre et discuté avec beaucoup de soin et de précision toutes les raisons, de caractères divers, qui ont été données en faveur de la primitive communauté des terres chez les peuples Grecs. La conclusion qu'il rapporte de cette enquête est « qu'il n'y a pas, dans toute la littérature ancienne, un seul texte qui, sainement interprété, confirme une pareille assertion. » Il est possible sans doute que les ancêtres lointains des Grecs, à une époque dont nous ne connaissons rien absolument, aient pratiqué la communauté des terres; mais, comme nous ne savons rien sur cette période, l'affirmation qu'on y vivait ainsi est une pure hypothèse. — M. Guiraud recherche, à l'aide des textes que nous possédons, quels étaient, dans la Grèce primitive, la conception du droit de propriété et le régime des terres. Il montre que la propriété foncière, à l'origine, est essentiellement familiale, que la terre appartient non à l'individu, mais au γένος, et que les traits les plus remarquables de l'ancien droit grec témoignent de ce caractère familial du droit de propriété : règles sur l'hérédité, sur l'inaliénabilité, sur l'indivisibilité du domaine familial, sur l'incapacité de la femme, etc. — Dans un joli chapitre, presque tout fait de vers d'Homère, et où passe comme un parfum lointain de nature et de poésie homériques, il nous fait le tableau du régime des terres et de la vie agricole dans les premiers âges du monde grec. Il expose après cela combien cette constitution familiale de la propriété a contribué à l'expansion coloniale qui couvre toute la période du XIe au VIIe siècle. Ce n'est pas parce que le sol manquait dans l'Hellade que tant de Grecs s'élancèrent alors à la conquête de terres nouvelles; c'est parce que le régime patriarcal réduisait à la misère tous ceux qui, pour une cause quelconque, avaient rompu les liens du γένος. La dissolution de la propriété familiale est étudiée ensuite, ainsi que les causes qui ont amené cette dissolution. Pour terminer ce premier livre, M. Guiraud passe une revue rapide des différents régimes politiques qui se sont succédé en Grèce, et montre les rapports qui existent entre ces régimes et l'évolution du droit de propriété.

Après avoir étudié ainsi l'évolution qui conduisit les Grecs du régime de la propriété familiale à celui de la propriété individuelle, M. Guiraud recherche, dans les livres II et III, comment la propriété foncière était constituée sous ce régime nouveau. Il l'envisage successivement, dit-il, « sous deux aspects différents : d'abord au point de vue juridique, ce sera l'objet du livre II; puis au point de vue économique, ce sera l'objet du livre III. »

Il est très difficile de donner une idée même approximative de la quantité des choses traitées dans le deuxième livre. Personnes capables de posséder; propriété des périèques, caractères généraux du droit de propriété; le droit de propriété dans ses

Digitized by Google

rapports avec les fonds voisins (bornage, eaux, servitudes); le droit de propriété dans ses rapports avec l'État; les successions; les donations entre-vifs; les testaments; la vente; le contrat de prêt; l'hypothèque; la garde des titres de propriété (en particulier l'enregistrement officiel des actes); les garanties légales du droit de propriété (actions données au propriétaire dépossédé); la protection accordée aux biens des mineurs (la tutelle et les actions de tutelle); l'organisation judiciaire; le domaine de l'État; la propriété sacrée; la propriété des associations. Ai-je tout dit? Je n'ai guère fait que reproduire la table des matières. Il faudrait indiquer après cela la masse de renseignements, de faits et d'observations qui sont contenus dans chacun des chapitres dont je viens de donner seulement les titres. A propos des rapports de l'État avec la propriété, M. Guiraud prouve qu'il n'est point exact, comme l'a pensé M. Foucart, que l'État n'ait octroyé aux citoyens envoyés comme clériouques qu'une sorte de jouissance héréditaire ou de propriété de fait sur les terres ainsi concédées, se réservant pour lui-même le domaine éminent de ces terres. Dans le même chapitre, il montre quels pouvoirs considérables l'État s'est attribué à toute époque sur les biens des particuliers. A signaler pareillement, dans le chapitre des successions, l'étude très complète et très claire de la question célèbre, mais si embrouillée, des épiclères. Dans le chapitre consacré au domaine de l'État, M. Guiraud prouve que les Grecs n'ont pas distingué, comme le font nos lois, le domaine public de l'État, c'est-à-dire les choses qui sont à la jouissance de tous, telles que les fleuves, les routes, les ports, et le domaine privé de l'État, c'est-à-dire les choses dont l'État est propriétaire au sens vrai et ordinaire du mot. A propos de la propriété sacrée, c'est-à-dire celle des dieux et des temples, M. Guiraud montre que cette propriété doit être considérée essentiellement comme une simple « annexe » du domaine public; en d'autres termes que les domaines des dieux sont purement et simplement administrés par les fonctionnaires de l'État, au même titre que les domaines de la cité, que les commissions chargées de leur gestion sont de simples collèges de magistrats, en toutes choses semblables aux autres magistrats de la cité, et que la cité est seule capable d'acquérir au nom des dieux, aussi bien que d'aliéner les terres des dieux ou de les donner à bail. Je cite seulement des exemples, et j'ai le regret que l'embarras du choix ne me permette pas d'en citer davantage.

Le livre III prend l'étude de la propriété foncière par le côté économique. M. Guiraud examine d'abord comment la propriété foncière était répartie en Grèce. Il montre que la grande propriété de l'époque primitive a fait place, peu à peu, à un régime de morcellement presque indéfini. Si les républiques dont le gouvernement est resté aristocratique présentent, comme il est naturel, un état de choses assez différent, encore le régime de la petite propriété demeure-t-il cependant la règle générale. Mais, pour différentes causes que M. Guiraud étudie très savamment, les terres en vinrent à se concentrer petit à petit dans les mêmes mains, de telle sorte que, à l'arrivée des Romains, sûrement la grande propriété l'emportait de beaucoup sur la petite. M. Guiraud traite ensuite du servage, du fermage, de l'exploitation

Digitized by Google

du sol par le petit propriétaire lui-même, par des esclaves ou par des travailleurs libres, de l'agriculture hellénique, des productions du sol, des charges de la propriété foncière (spécialement des impôts), et enfin du revenu et de la valeur vénale des terres.

Le livre IV est consacré aux questions suivantes : les théories socialistes en Grèce, le socialisme pratique, c'est-à-dire les lois qui furent faites, aux différentes époques, pour égaliser les fortunes et dépouiller les riches au profit des pauvres ; enfin l'influence réciproque qu'ont exercée l'une sur l'autre la condition des propriétaires et la politique extérieure des États grecs.

J'ai résumé les matières étudiées dans le livre de M. Guiraud. Il est impossible de trouver un exposé plus clair, un souci plus minutieux de l'exactitude et de la vérité, une méthode plus rigoureuse. C'est la méthode dont Fustel de Coulanges a donné tant de fois les préceptes, sinon toujours l'exemple, et que, trop épris sans doute de ses systèmes propres pour s'y soumettre lui-même, il aura au moins le mérite d'avoir inculquée à ses disciples : dépouillement complet de tous les textes, mise en garde contre les systèmes, les raisonnements ou les comparaisons, analyse détaillée des documents dans leur entier, et soin extrême d'en tirer tout ce qui s'y trouve sans en conclure plus qu'ils n'en disent. » Ce souci de ne jamais affirmer au delà de l'affirmation même des textes est la constante préoccupation de M. Guiraud. Il dit dans sa conclusion (p. 636) : « Les faits que nous avons énoncés sont vrais pour la Grèce, mais ils ne sont peut-être vrais que pour la Grèce. » J'en sais beaucoup qui penseront que « ces scrupules font voir trop de délicatesse. » Mais j'avoue que cette grande conscience me charme et me rassure. D'autres ont fait, en ces temps-ci, tant d'abus des conjectures, des systèmes, des rapprochements et de ce qu'ils nomment les lois générales, que j'éprouve quelque plaisir et comme un sentiment de sécurité avec un savant qui ne dit que ce qu'il sait et qui ne sait que ce qu'il a constaté. Dans tous les cas, cette méthode sûre a l'avantage — et c'est ce que montre le livre tout entier de M. Guiraud — de donner comme résultats, à défaut peut-être de grandes théories, des faits très positifs, des réalités aux contours bien arrêtés et bien en vie. Rien, dans ce long exposé de choses juridiques, qui sente la scolastique, — cette vieille méthode des juristes — l'argumentation dans laquelle les textes n'ont pas d'autre rôle que de servir de majeures à des syllogismes, et rien non plus qui ressemble à cette méthode nouvelle, à laquelle les « sociologues » voudraient nous accoutumer, où les textes noyés, tronqués et déformés, mêlés avec un tas d'autres de provenance et d'époques différentes, composent sans doute des systèmes, mais à ce prix perdent toute leur physionomie concrète et vivante. Toujours, au contraire, le trait précis et la couleur vraie des choses. J'ai dit plus haut comment M. Guiraud, avec les seuls textes d'Homère, et sans nulle excursion dans les pays sauvages ni dans les législations aux trois quarts inconnues, avait su nous rendre frais et vivant le tableau de la vie rurale des premiers Grecs. Dans un genre différent, mais avec la même précision, par l'analyse minutieuse des inscriptions et des discours des orateurs attiques, par l'assemblage patient d'un grand nombre de docu-

Digitized by Google

ments positifs, estimations des terres affectées à des créances hypothécaires, mises à prix de lots de terre dans des ventes aux enchères, inventaires de successions, baux à ferme ou à emphytéose, il a pu déterminer, presque comme s'il avait eu à sa disposition un bureau de statistique, l'étendue habituelle des domaines, leurs prix les plus ordinaires; pareillement le prix moyen des fermages et les redevances dues par les preneurs. Et ce ne sont là que des exemples. On pourrait les multiplier. Le détail concret, la réalité, le chiffre exact ou approximatif quand on ne peut pas l'avoir exact, le portrait des choses à la place de théories sur les choses : c'est par ces qualités que le livre de M. Guiraud mérite de servir d'exemple à tous ceux qui se proposent d'écrire sur l'histoire des institutions.

ÉDOUARD BEAUDOUIN.

L'Organisation de la cité athénienne et la réforme de Clisthènes, par Henri FRANCOTTE, professeur à l'Université de Liège. Paris, H. Bouillon, 1893, in-8 de 127 p.

Grâce à l'abondance des documents, grâce au zèle des érudits, nous connaissons aujourd'hui l'histoire d'Athènes mieux peut-être que celle de bien des villes françaises du moyen âge. Est-ce à dire que dans toute cette histoire il n'y ait plus aucun point obscur? Loin de là. Ainsi, en ce qui touche les réformes de Clisthènes, quelques phrases d'Hérodote nous marquent les grandes lignes : en revanche nous sommes très mal fixés sur les détails. M. Francotte pose nettement le problème : « Avant Clisthènes, le pouvoir était la proie offerte aux ambitions des familles aristocratiques ; après, le peuple est là, debout, agissant, et renverse les uns après les autres les derniers privilèges de la classe supérieure. » C'est que l'organisation de la cité a subi une profonde transformation. Depuis longtemps déjà elle se compose de cadres superposés selon toute une hiérarchie et fondés, les uns sur le principe gentilice, les autres sur le principe territorial. Qu'était-ce que le γένος athénien? la *gens* latine nous aide à le comprendre. Mais la phratrie? mais la tribu? les hypothèses se sont donné carrière, et l'explication même de M. Francotte n'est pas d'une clarté absolue. Ce qui est certain, c'est que Clisthènes, sans toucher aux cultes des différents dèmes, a cherché à asseoir le droit de cité athénien sur une base plus « laïque » qu'auparavant : l'exercice de ce droit est désormais conféré au jeune citoyen par son affiliation dûment constatée à un dème déterminé, la nationalité continuant à dériver de la filiation légale. La conclusion de M. Francotte, c'est que Clisthènes, dont la réforme offre ainsi le curieux spectacle d'institutions anciennes et nouvelles juxtaposées, « n'est pas un révolutionnaire, mais un réformateur, un esprit hardi, ouvert au progrès et en même temps respectueux de la tradition. » Jusqu'ici il n'avait pas été toujours jugé avec autant de faveur.

Cet ouvrage, œuvre d'un érudit qui connaît ses sources, est écrit d'une plume alerte, bien que certaines expressions soient pour étonner un peu de ce côté de la frontière belge. Pour ma part, j'eusse préféré lire en caractères grecs dans le texte (comme dans les notes) des mots d'un tour aussi hellénique que laoi, genê, phratères, synœcisme, etc., et parler de « la Constitution d'Athènes » plutôt que de « la Politeia des Athéniens. »

C. HUIT.

Digitized by Google

Histoire du plébiscite, par M. Charles Borgeaud, docteur en philosophie, docteur en droit. *Le Plébiscite dans l'antiquité. — Grèce et Rome.* Genève, Georg; Paris, Thorin, 1887, gr. in-8 de xvi-200 p.

La monographie que M. Borgeaud présente au public est, dit-il très modestement, « une œuvre de jeunesse; » bien qu'ainsi qualifiée par son auteur, elle présente assez d'intérêt pour que nous n'hésitions pas à lui consacrer quelques lignes.

L'antiquité grecque et l'antiquité romaine, considérées dans leurs institutions publiques, offrent, sans doute, de profondes divergences avec les institutions qui nous régissent actuellement; mais, en cette matière comme en tant d'autres, le passé n'est que l'avant-garde du présent, et, à ce point de vue, le travail de M. Borgeaud sera d'une incontestable utilité pour l'étude de ces dernières. L'auteur a divisé son œuvre en deux parties distinctes, comprenant, l'une et l'autre, trois chapitres. Dans la première, il étudie le plébiscite à Sparte, à Athènes et dans les États secondaires. La deuxième, il la consacre à passer successivement en revue les comices curiates, centuriates et tributes; — la loi; — le plébiscite, et, à son occasion, la loi des consuls Valerius et Horatius et celle des dictateurs Publius Philo et Hortensius. Il cherche enfin à bien fixer le rôle du plébiscite dans l'évolution du droit public à Rome.

Les dissertations de M. Borgeaud, pour n'être pas toujours suffisamment complètes, ont cependant un mérite réel. Visiblement, il se tient au courant des travaux que, de nos jours, suscite la matière qu'il aborde; nous n'oserions dire qu'il en ait encore tiré tout le parti possible; témoin, s'il nous faut justifier nos réserves, les renseignements, même augmentés après coup, qu'il donne sur la réforme des comices curiates. Son livre n'est, pour nous, qu'un essai de vulgarisation; il ne respire pas ce caractère de personnalité que nous recherchons, et que nous aimons surtout dans les « œuvres de jeunesse. » Il ne dévoile pas encore une érudition profonde; mais on y rencontre des notions sommaires qui, pour la plupart, ont le mérite fort appréciable de l'exactitude.

M. Borgeaud serait le premier, nous en avons la conviction, à maintenir, même après sa louable tentative et son très estimable essai, ce qu'il décrétait dans son avant-propos, *in fine*, p. xv : « L'histoire du plébiscite est encore à écrire. » Qu'il se rende à bon droit cette justice que, s'il n'a pu déblayer entièrement la voie, « il a du moins l'honneur de l'avoir entrepris. »

X.

La limitation des fonds de terre dans ses rapports avec le droit de propriété. Étude sur l'histoire du droit romain de la propriété, par Édouard Beaudouin, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. (Extrait de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*). Paris, Larose, 1894, in-8 de 327 p.

Le lecteur qui se fierait seulement au titre principal de cet ouvrage ne s'attendrait à y trouver que l'examen des principales questions que soulève la limitation des terres romaines; il y trouvera bien autre chose. Constatant l'existence de rapports intimes entre la limitation des terres et l'état de la propriété, et d'autre part n'étant pas plus disposé à redouter les difficultés qu'à se contenter de solu-

Digitized by Google

tions qui ne lui paraissent pas suffisamment démontrées, l'auteur a abordé l'étude des problèmes, aussi délicats qu'intéressants, dont l'histoire de la propriété foncière est hérissée. En réalité, le livre de M. Beaudouin est une histoire des transformations de cette propriété jusqu'au commencement de l'Empire, sans compter qu'on y trouve d'abondants renseignements sur les limitations et les descriptions officielles des terres provinciales qui eurent lieu sous l'Empire. Je voudrais en indiquer ici les principales conclusions.

1° La propriété individuelle de la terre est aussi ancienne que Rome. Ce n'est pas que M. Beaudouin veuille en exagérer l'importance à l'époque primitive; en effet il estime qu'alors l'*ager romanus* appartient aux *gentes*. C'est dans la ville même qu'il reconnaît l'existence d'une propriété individuelle, née des répartitions faites par les fondateurs de l'État entre les premiers citoyens : elle portait sur l'*heredium*, comprenant deux arpents : au surplus, cet *heredium*, conféré à chacun des colons de la nouvelle ville, prit bientôt le caractère d'une propriété « essentiellement familiale » et partant inaliénable. Terres soumises au droit de la *gens* et *heredia* soumis au droit de la famille, en tous cas soustraits au pouvoir collectif de la tribu ou de l'État, avaient été délimités suivant l'antique cérémonial dirigé par l'*agrimensor*, « l'augure des temps primitifs. » Plus tard le chef de famille pourra disposer de l'*heredium;* la propriété gentilice se dissoudra pour faire place au droit exclusif des individus. Ce sera le triomphe de la propriété individuelle telle que nous la concevons; mais cette propriété, sur les terres de Rome ou de l'*ager romanus*, sera marquée d'un caractère original qui alors se révélera surtout par les modes d'aliénation; ce sera la propriété quiritaire.

2° Franchissons maintenant les limites de la campagne romaine et considérons avec M. Beaudouin la condition des terres italiennes sous la république. Nous y rencontrons d'abord des terres coloniales. Rome, qui était elle-même une colonie, a fondé en Italie des colonies. Or la fondation d'une colonie reproduit « trait pour trait » le cérémonial traditionnel de la fondation de Rome : le partage de l'*ager* colonial entre les colons est l'image du partage primitif des terres romaines entre les premiers citoyens.

Cependant, sur un point au moins, les effets de l'assignation coloniale diffèrent de ceux qui découlèrent du partage fait au temps des rois. De ce partage primitif était issue la propriété quiritaire. Or, après une longue et minutieuse démonstration tirée principalement de la loi agraire de 643, M. Beaudouin croit devoir refuser cette propriété quiritaire aux citoyens romains établis dans les colonies. « Il est infiniment vraisemblable, dit-il, que les colons italiens, dans le droit primitif (c'est-à-dire antérieurement au VIIe siècle), ne sont que des propriétaires de fait. » Sans doute, les terres coloniales ont été, en général, limitées par le vieux procédé de la *centuriatio;* mais ce genre de limitation n'implique pas la propriété quiritaire (p. 206). Analogue était d'ailleurs la situation des *agri viritani* et des *agri quæstorii*, prélevés comme les terres coloniales sur le domaine de l'État, les uns pour être attribués directement à des citoyens en dehors de toute fondation de colonie, les autres pour être vendus par

Digitized by Google

les soins des questeurs. Tous ces biens, *agri colonici*, *agri viritani*, *agri quæstorii*, qui formaient une part considérable de la terre italienne, étaient alors assujettis à un régime de propriété de fait identique à celui qui fut le régime des terres provinciales. Ceux qui les possédaient demeuraient tenus de payer une redevance au Trésor du peuple romain.

Restent les terres dépendant des municipes italiens et celles des villes libres ou fédérées qui se trouvent en Italie. En ce qui touche les municipes, « pas un seul document ne prouve que les Italiens aient jamais été considérés comme simples propriétaires de fait des terres qu'ils possédaient; » ils ont donc une propriété absolue que ceux qui leur reconnaissent le *commercium* doivent qualifier de quiritaire. Quant aux terres des cités fédérées ou libres, elles sont « l'objet de la pleine et absolue propriété, » régie par le droit propre de la cité, et par le droit quiritaire dans les villes de l'ancienne confédération latine qui possèdent le *commercium*.

En somme, on trouve la propriété quiritaire à Rome et dans l'*ager romanus;* on la trouve aussi dans les cités des anciens Latins et peut-être dans les municipes italiens. Quant aux villes fédérées ou libres, leurs habitants jouissent de la propriété exclusive suivant leurs lois particulières. Partout ailleurs en Italie règne la propriété de fait, subordonnée au droit qui appartient à l'État de percevoir une rente foncière.

3° Cet état de choses se modifia au VII° siècle. La loi agraire de 643 a transformé en domaines quiritaires une grande partie des terres italiennes prises sur l'*ager publicus* pour être livrées à des particuliers. Par là, elle a contribué à la formation de la règle qui triompha à la fin de la république, d'après laquelle toutes les terres italiennes sont l'objet du *dominium ex jure Quiritium*. Selon M. Beaudouin, cette règle est une « extension par la jurisprudence et la pratique et comme une généralisation très simple et à peu près inévitable des dispositions introduites par le législateur de 643. » Sans doute la concession de la cité romaine à l'Italie entière, qui fut le résultat de la guerre sociale, ne dut pas médiocrement contribuer à ce résultat.

4° En province il y a, comme en Italie, des cités fédérées ou libres qui, gardant leurs lois, conservent leur propriété foncière régie par ces lois. En dehors de ces cités le sol est soumis à la propriété de fait; cela est vrai même pour les colonies de province (à moins qu'elles n'aient reçu le *jus italicum*), non seulement pour celles qui ont été créées à la fin de la république et sous l'empire, mais aussi pour celles qui, comme Carthage et Narbonne, ont été fondées à une époque antérieure. Partout, dans les colonies aussi bien que dans les villes stipendiaires, la terre est possédée à charge d'un *vectigal* ou autre redevance payable à l'État : c'est là une condition que les jurisconsultes de l'empire expliqueront par l'idée du domaine éminent de l'État.

Il y a dans ces conclusions, trop brièvement résumées, nombre de propositions incontestables. Quelques-unes, au contraire, soulèveront sans doute des objections : notamment la doctrine d'après laquelle les assignations coloniales antérieures au VII° siècle n'auraient point conféré la propriété quiritaire, même en Italie, même dans le territoire d'anciennes

Digitized by Google

colonies comme Ostie, n'ira point sans rencontrer des contradicteurs. En revanche, j'imagine que les idées de M. Beaudouin sur la condition de la propriété foncière dans la Rome primitive rallieront beaucoup de suffrages. En tout cas il n'est personne qui ne doive rendre hommage à la haute compétence de l'auteur, à sa claire perception des problèmes à résoudre, à l'originalité de ses idées et à la richesse de son érudition.

PAUL FOURNIER.

Le Labarum. *Étude critique et archéologique*, par M. J.-P. DESROCHES. Paris, Champion, 1894, in-8 de XXVII-520 p.

M. G. Boissier a écrit : « La conversion de Constantin est l'un des événements de l'histoire qui a soulevé le plus de controverses et sur lequel on parvient le plus dificilement à s'entendre. Est-ce à dire qu'on doive renoncer à l'étudier? Je ne le crois pas. Au contraire, il faut essayer de faire le jour de toutes parts sur cette immense question historique. » En ce qui concerne l'attitude chrétienne de Constantin depuis l'apparition du Labarum, il faut lire la première partie de l'excellent travail de M. P. Allard, publié ici-même (livr. d'octobre 1894). Le livre que nous annonçons est aussi une réponse au judicieux appel du savant académicien. M. l'abbé Desroches, curé-archiprêtre de Marcigny (Saône-et-Loire), a consacré quinze années d'études et de travail à établir : 1° que l'apparition de la croix lumineuse et l'ordre donné par Notre-Seigneur à Constantin sont des faits historiques; 2° que le miracle s'est produit à Sainte-Croix-Labarre, près Chalon-sur-Saône, et non en Italie au pont Milvius. Si M. Desroches a pu être influencé par son amour de la Bourgogne sur la question de localité, nous reconnaitrons que son argumentation est tout à fait plausible; mais nous devons remercier sans réserve le prêtre et l'érudit de nous confirmer, par des témoignages historiques, la réalité du miracle, comme Raphaël nous l'a montrée et démontrée, peut-on dire, par l'inspiration supérieure qui a produit sa grande composition du *Miracle de Constantin*, dont le Louvre possède un admirable dessin, vivant et suggestif.

La reproduction d'un grand nombre de monnaies romaines des IVe et Ve siècles ajoute beaucoup à l'intérêt et à l'autorité du remarquable travail de M. l'abbé Desroches. Si le dessinateur moderne n'est pas arrivé à s'assimiler complètement, dans la simplicité de la composition antique, la correction et la précision du détail, il a fort bien rendu le caractère d'ensemble. Le style de M. l'abbé Desroches, à part quelques figures indéterminées, mais assez rares, est clair et d'une lecture agréable.

A. D'AVRIL.

Études sur le Liber censuum de l'Église romaine, par Paul FABRE. Paris, Ernest Thorin, 1892, gr. in-8.

Le *Liber censuum* de Cencius Savelli, camérier du saint-siège au temps de Célestin III et futur successeur d'Innocent III sous le nom d'Honorius III, est une des plus précieuses *reliques* des Archives pontificales. Ce recueil, qui contient à la fois le registre officiel des cens dus à l'Église romaine dans les différentes provinces de la chrétienté et un essai de cartulaire du saint-siège à la fin du

Digitized by Google

XIIe siècle, n'avait pas été jusqu'ici l'objet d'une étude méthodique. On avait extrait du cartulaire beaucoup de pièces intéressantes, on avait beaucoup moins fait attention au polyptyque qui le précède et qui cependant donne son nom au recueil.

M. Fabre a eu le mérite de deviner l'intérêt que pouvait présenter la publication intégrale de l'œuvre du camérier de Célestin III. Il a déjà imprimé un fascicule du texte dans les publications de l'École française de Rome et il donne aujourd'hui, dans une *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine*, une esquisse magistrale de l'introduction qu'il écrira pour ce livre.

Dans deux chapitres, le premier et le dernier, M. Fabre étudie les sources du *Liber censuum* et les manuscrits du *Liber censuum*. La première de ces dissertations, un peu sèche peut-être et d'une lecture un peu abstraite, est un modèle de méthode rigoureuse et de critique. Les conclusions qui y sont présentées et dont une partie repose sur la découverte que M. Fabre a faite, il y a quelques années, à la bibliothèque de Cambrai d'un manuscrit du chanoine Benoît, sont de tous points satisfaisantes. La seconde expose, développe et confirme les résultats jadis indiqués par M. Fabre sur la valeur respective des manuscrits du *Liber censuum* et suit leur histoire. Cette étude est ici faite avec un ensemble de détails précis et substantiels où tous ceux qui s'occupent de la chancellerie pontificale et des Archives du saint-siège trouveront beaucoup à prendre.

Mais M. Fabre ne s'est pas contenté de remplir ici avec conscience et talent les devoirs que toute édition scientifique impose à celui qui l'entreprend. Il s'est souvenu des beaux exemples de B. Guérard et il a deviné l'importance des résultats que pouvait fournir à l'histoire l'étude du polyptyque si négligé par ses devanciers. Ainsi qu'il le dit, cette sèche nomenclature transcrite par le camérier du prédécesseur d'Innocent III « marque le point d'arrivée d'une longue évolution historique, qui a constitué au profit du saint-siège une seigneurie d'un caractère spécial et d'une immense étendue. » Ces redevances dues au saint-siège, et inscrites par le camérier suivant l'ordre géographique des différentes provinces ecclésiastiques, n'étaient pas payées en vertu de titres de même nature. M. Fabre a d'abord distingué celles qui étaient payées par des laïques de celles qui l'étaient par des ecclésiastiques, et il a suivi à travers les siècles l'histoire des unes et des autres.

Celle des cens ecclésiastiques est de beaucoup la plus importante. Le « cens apostolique, » c'est le nom que M. Fabre donne à l'institution que ses recherches mettent définitivement en lumière, a été un titre juridique dont les transformations successives reflètent bien des vicissitudes de l'histoire constitutionnelle et sociale de l'Eglise. A l'aide des chartes de fondation de ces différents cens — dont la recherche dans d'innombrables collections est si difficile, la critique si souvent délicate, — grâce aux témoignages des contemporains et aux renseignements, trop mal étudiés, conservés dans les collections canoniques, il a montré comment le cens, d'abord simple canon des domaines données par le saint-siège en emphytéose, s'est adapté à de nouveaux besoins.

A l'époque de la décadence carolingienne il est devenu le signe récognitif du domaine éminent que les fondateurs de certains monastères —

Digitized by Google

il suffit de nommer parmi eux Cluny — donnaient à l'Église romaine pour les soustraire aux revendications de leurs descendants et aux convoitises des seigneurs voisins.

Ensuite, au moment des schismes épiscopaux, trop nombreux, suscités par la lutte contre la simonie et l'investiture laïque, il a protégé ces fondations primitives et d'autres établissements ecclésiastiques contre de nouveaux périls : il est devenu la forme du lien qui les rattachait directement à la juridiction spirituelle du saint-siège et les soustrayait à celle des ordinaires.

M. Fabre éclaire ainsi d'une lumière imprévue l'histoire de la propriété ecclésiastique du IXe au XIIe siècle, les rapports des établissements ecclésiastiques avec leurs patrons laïques et ceux du clergé régulier avec l'épiscopat. Il montre du même coup la part qu'il faut faire à la formation coutumière dans la législation canonique et fait ressortir tout le prix de la méthode historique pour la connaissance des institutions ecclésiastiques.

Ces premiers résultats éclairent ceux qu'a fournis à M. Fabre l'étude des cens payés par les laïques. Le chapitre qui leur est consacré fait aussi beaucoup réfléchir; il faudra désormais le lire pour avoir une idée nette de ce qu'était le Denier de saint Pierre en Angleterre et pour juger sainement de ce qu'on a appelé la politique théocratique de Grégoire VII. Là, comme pour les cens payés par les ecclésiastiques, l'institution du cens apostolique « nous en dit très long sur les sentiments, les idées et les besoins des générations qui se sont succédé durant les quatre siècles au cours desquels elle s'est élaborée. » Ce sera le mérite de M. Fabre de l'avoir établi en érudit sagace, et de l'avoir compris en véritable historien

GEORGES DIGARD.

Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, par l'abbé L. DUCHESNE, membre de l'Institut. T. Ier. *Provinces du Sud-Est*. Paris, Thorin, 1894, in-8 de VIII-356 p.

L'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre se recommande suffisamment par le nom de son auteur, et beaucoup de lecteurs de la *Revue* n'auront pas attendu ces lignes pour en prendre connaissance. Déjà il a subi l'épreuve de la critique. Les hommes du métier qui jugent sans parti pris les questions soulevées dans ce livre, ont été unanimes à en accepter les conclusions. Une autre catégorie de critiques, moins désintéressés peut-être, a cru bien agir en faisant tous ses efforts pour les ébranler. On serait porté à croire que M. l'abbé Duchesne ne se plaint pas trop de leur zèle, qui fait admirablement ressortir la solidité de son argumentation.

Le chapitre préliminaire, qui traite de l'origine des diocèses épiscopaux de l'ancienne Gaule, était déjà connu. La question, d'ailleurs, est depuis longtemps jugée. La thèse de la fondation relativement tardive de la plupart des sièges est une de celles qu'on ne devrait plus se permettre de contester. Malheureusement, pour certains esprits, c'est une question pendante, et M. Duchesne n'a pas perdu son temps en faisant valoir en faveur de son opinion une série d'arguments nouveaux ou oubliés dont l'ensemble est de nature à faire impression sur un esprit sincère. On ne pourra plus dire que les partisans des origines tardives n'ont d'autre argu-

Digitized by Google

ment positif qu'un passage de Grégoire de Tours d'une autorité problématique, et un bout de phrase de Sulpice Sévère. La tradition antique des églises, consignée dans les anciens catalogues d'évêques, contredit de la façon la plus formelle la thèse des origines apostoliques. On aura d'autant moins de peine à admettre le fait que la haute Italie présente l'exemple d'un développement ecclésiastique tout à fait parallèle.

Ceux qui ont le culte des légendes se laisseront convaincre, j'espère, par l'argument que M. l'abbé Duchesne tire très ingénieusement du cycle de légendes de Valence, Besançon, Langres-Dijon et Autun-Saulieu. Leur auteur — car elles sont dues à une même plume — n'avait pas, au vi^e siècle, la moindre idée de rattacher ces églises aux apôtres ou à leurs successeurs immédiats.

Dans le corps de l'ouvrage, M. l'abbé Duchesne étudie les plus anciens documents de la chronologie et de l'historiographie des sièges épiscopaux de l'ancienne Gaule, travail ardu, ébauché à peine par les auteurs du *Gallia*, et qui ne pouvait être mené à bonne fin que par les méthodes les plus délicates de la critique. Dans ce premier volume, nous n'avons que les provinces du Sud-Est. Le chapitre sur les métropoles du Sud-Est et la primatie d'Arles est un lumineux exposé des origines d'une situation anormale et peu définie, qui a suscité beaucoup de querelles et souvent embarrassé les historiens. En comparant ce chapitre avec un savant livre sur le même sujet, paru en ces derniers temps, on appréciera tous les avantages de la clarté française. Après l'Église d'Arles M. Duchesne étudie celle de Vienne, et tente une restitution du *Liber episcopalis Viennensis ecclesiae*, de l'archevêque Léger. Il s'occupe ensuite des suffragants de ces deux métropoles, de celles de Tarentaise, d'Aix, d'Embrun, de Narbonne ; il remonte aux origines de chaque diocèse, discute la valeur des listes épiscopales, en recueille les fragments épars et les débarrasse des éléments étrangers empruntés à la légende ou aux documents suspects.

Ce long travail, dans lequel M. Duchesne dépense toutes les richesses de son érudition et les ressources d'une critique pénétrante, a comme complément naturel une étude sur les légendes provençales de sainte Madeleine, de saint Lazare et autres personnages apostoliques. Ces légendes ont exercé une influence considérable sur la rédaction des listes épiscopales du pays. M. Duchesne ne pouvait donc pas s'abstenir d'en parler et de se prononcer sur leur autorité. Depuis que Faillon, avec une sincérité digne d'éloges, a publié la collection de documents sur lesquels s'appuient les prétentions des Provençaux, il n'y a plus d'hésitation possible. L'honnête sulpicien, qui croyait réhabiliter ces légendes, leur a donné le coup de grâce. Mais tous n'ont pas la patience de parcourir ce volumineux dossier. Ils seront heureux de trouver chez M. Duchesne la critique détaillée des documents, la genèse et le développement de ces histoires inventées de toutes pièces.

En pareille matière, les conclusions radicales sont souvent accueillies avec défiance par certains savants catholiques, qui se demandent avec inquiétude quelles en seront les conséquences pratiques. Ils s'imaginent qu'après cela il ne reste aux évêques qu'une chose à faire : c'est d'interdire un culte désormais sans objet, à ce qu'il

Digitized by Google

leur semble, au grand scandale des âmes simples. Nous leur recommandons ces paroles de M. l'abbé Duchesne : « L'autorité ecclésiastique comprendrait mal son devoir si elle faisait table rase d'une tradition de culte qui dure depuis six cents ans. Après tout, les honneurs rendus à la mémoire de sainte Marie-Madeleine sont tout à fait légitimes. Que le lieu où on les lui rend ait été déterminé d'après une tradition plus ou moins suspecte, que les reliques de ce sanctuaire soient authentiques ou apocryphes, cela n'empêche pas la piété d'être sincère, et c'est ce qui importe à Dieu et aux hommes » (p. 340).

Quant à ceux qui prêchent le respect des traditions locales, il est permis de leur demander pourquoi ils ne tiennent aucun compte des traditions bien autrement vénérables des Églises orientales incompatibles avec les leurs; pourquoi, par exemple, ils feignent d'ignorer que depuis le VIe siècle au moins, les Grecs ont revendiqué pour eux l'honneur de posséder les reliques de saint Lazare et de sainte Madeleine?

Il en est qui appellent M. l'abbé Duchesne « un grand démolisseur. » C'est un bien gros mot. La vérité est qu'il renverse volontiers les châteaux de cartes que certaines gens prennent trop facilement pour des monuments.

HIPP. DELEHAYE, S. J.

Histoire du droit et des institutions de la France, par M. C. GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la faculté de droit de Paris, professeur honoraire à l'École libre des sciences politiques. T. III, *Époque franque* (fin). Paris, J. Pichon, 1889, 1 vol. in-8 de XIX-704 p.

M. Glasson apporte, à publier successivement les volumes de son grand ouvrage sur le droit et les institutions de la France, une dévorante activité; sans trop nuire à la valeur de l'œuvre, elle rehausse la profonde érudition du maître.

Nous arrivons, avec le troisième volume, à la fin de l'époque franque. Le droit civil, l'organisation judiciaire sous les Mérovingiens et sous les Carolingiens, la procédure, les preuves, le droit pénal, les relations de l'Église et de l'État, font l'objet de ce tome III, divisé en sept chapitres, suite naturelle et normale des cinq dont se composait le tome second. On sent, à la façon dont l'auteur les expose, la difficulté des problèmes, on en sonde la gravité et on acquiert la preuve que l'éminent professeur ne s'est pas montré inférieur à lui-même et à son passé dans la solution qu'il leur a donnée. Si le contenu de ce volume ne dissipe pas toutes les ombres qui dérobent encore à nos yeux l'histoire complète et irréfragable de nos origines, du moins il les rend moins profondes, moins épaisses, et nous fait toucher du doigt la cause et la portée des doutes dont il n'a pu triompher.

Le caractère principal des institutions, des événements qui les ont fait naître, l'enchaînement logique des faits, les modifications successives dans les idées, la transformation dans les mœurs, pour tout dire en un mot, l'évolution du droit et de la civilisation en France, M. Glasson les éclaire d'une vive lumière; nous en voulons et nous en donnons pour preuve le chapitre VI de ce troisième volume, qu'il consacre à l'étude de la famille romaine et de la famille germanique, et dans lequel il soumet à une analyse rigoureuse les institutions qui, dans le droit privé, concernent les personnes et les biens. Mariage et divorce, fi-

Digitized by Google

liation légitime et naturelle, adoption, puissance du père et tutelle, puissance sur la femme, sortie de la famille, voilà pour les personnes; et pour les biens : le régime qui les gouverne en général; les terres du roi; les terres communes; les terres privées; les terres libres; les tenures; l'immunité; le transfert de la propriété; les droits réels; le droit d'hérédité; les droits, les obligations entre les héritiers; le testament; la donation; la légitime; les règles sur le régime des biens et des libéralités entre époux; enfin les obligations qui donnent lieu à l'examen des principaux contrats du droit franc.

Toutes ces lumineuses et pénétrantes investigations, tout le soin, toute la compétence qui sont en lui, notre savant maître les apporte à l'examen et à la discussion de presque tous les problèmes que suscite l'étude de l'organisation judiciaire de l'époque des Mérovingiens et des Carolingiens; puis il semble se faire un jeu de piquer la curiosité du lecteur et de stimuler son attention en abordant avec lui ce qui, à cette même époque, se rattache à la procédure, aux preuves et au droit pénal.

L'Église et l'État, tel est le titre du dernier chapitre de ce beau livre. Nous y retrouvons la profondeur de vues et le talent de M. Glasson quand il étudie les transformations de l'Église au cours de l'époque franque, son organisation. Il nous mène aux sources du droit canonique, il nous initie au droit spécial de l'Église, aux formes, à l'étendue de la justice ecclésiastique; il nous explique la personnalité des églises, des monastères, des abbayes, il nous dit leur patrimoine. Une conclusion finale résume l'ensemble de l'œuvre, et l'auteur nous fait toucher ainsi le secret de la dynastie capétienne.

Fervent adepte de la science moderne, le savant membre de l'Institut ne voit pas dans l'avènement de cette dynastie le triomphe de la féodalité toujours en croissance; des causes multiples, qui n'échappent pas à la sagacité de M. Glasson, et qu'il prend soin d'analyser, la feront grandir encore.

Esprit indépendant et impartial, soucieux d'une exactitude que pourtant (notre conscience nous fait un devoir de ne pas le lui cacher) un contrôle insuffisant ou trop rapide a quelque peu trahie dans les citations notamment, dans l'étude parfois superficielle de quelques-uns des problèmes abordés, M. Glasson a su se garder, à l'égard de ses devanciers et de ses émules, d'une opposition systématique, envieuse et dénigrante, ou d'une admiration aveugle, préconçue et sans contrôle. Il sait, il veut être lui, et, ne relevant de personne, il ne poursuit qu'un but : la recherche de la vérité historique; il n'ambitionne d'autre mérite et ne veut d'autres succès que la découverte et la diffusion de cette vérité.

X.

Étude sur le principe de la personnalité des lois, *depuis les invasions barbares jusqu'au XIIe siècle* (Extrait de la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*), par L. Stouff, maître de conférences à la Faculté des lettres de Dijon. Paris, Larose, 1894, in-8 de 102 p.

Sous ce titre, M. Stouff offre au public un excellent travail, riche d'idées, bien ordonné, écrit en une langue claire et sobre. L'auteur y examine d'abord le principe d'après lequel est fixée la loi nationale de chaque individu; il indique les moyens qui lui

Digitized by Google

permettaient d'échapper à la loi d'origine, et recherche les modes de preuve par lesquels les intéressés pouvaient établir leur nationalité. Dans un second chapitre, M. Stouff se propose de résoudre cette question : à quelles matières s'applique le principe de la personnalité des lois? Il démontre en premier lieu que le droit public est presque exclusivement territorial; c'est donc le droit privé qui forme le domaine propre où règne la personnalité. Encore son règne n'est-il pas incontesté dans ce domaine : de très nombreuses exceptions en limitaient la portée. « De tous côtés la fusion s'était faite entre les lois nationales. » Et l'auteur suit les progrès de ce travail de fusion dans diverses matières importantes du droit civil : affranchissement, mariage, capacité, prescription, conventions, succession. De cette fusion nait un droit commun qui restreint l'application du droit personnel. Remarquez que, d'après l'avis de M. Stouff, si ce droit commun a visé quelques éléments des coutumes germaniques, la plupart des principes sur lesquels il est fondé proviennent de la législation et surtout des pratiques des Romains. « Le grand fait de l'histoire juridique de cette époque, c'est l'immense expansion du droit romain. Il ne saurait se comparer qu'à ce mouvement qui, parti de l'Italie vers le XIIe siècle, répandit le droit de Justinien à travers toute l'Europe occidentale et centrale. A quelques siècles de distance, ces deux courants eurent un résultat commun, celui de mettre un peu d'unité entre les lois les plus nombreuses et les plus disparates. » Cette influence dominante du droit romain, à l'époque franque, est due pour une large part à l'habitude que prirent les Barbares de faire leurs hommes d'affaires de praticiens imbus de traditions romaines, « successeurs des praticiens de l'empire. » — Dans un troisième et dernier chapitre, M. Stouff essaie d'établir les règles, souvent incertaines et vacillantes, d'après lesquelles se résolvent les conflits des lois nationales entre elles. Quelques pages très intéressantes terminent le mémoire : l'auteur y signale les inconvénients de la personnalité des lois et y marque les étapes de la marche de la législation vers l'unité.

Tout ce mémoire est fortement documenté : je regrette toutefois que les textes des lois barbares ne soient pas toujours cités d'après leurs dernières éditions; j'eusse aussi voulu que M. Stouff eût pu tirer parti d'un recueil contenant des documents très intéressants pour le sujet de son étude : je veux parler du Regeste de Farfa, publié par MM. Giorgi et Ugo Balzani. Le monastère de Farfa était régi par le droit lombard : il traitait fréquemment avec des Romains, parfois avec des Francs : ses archives fournissent d'abondantes informations sur l'application du principe de la personnalité, notamment en matière de procédure. Au surplus, je n'émets ici qu'un regret et non une critique, le précieux Regeste étant, je crois, très rare dans nos bibliothèques françaises. PAUL FOURNIER.

Lorette, *le nouveau Nazareth*, par Guillaume GARRATT, maître ès arts de Cambridge. Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1894, gr. in-8 de 295 p.

C'est à une pensée charitable et pieuse que nous devons ce beau volume sur Notre-Dame de Lorette, orné par la maison Desclée d'une trentaine de jolies gravures. En effet, il n'est pas donné à tout le

Digitized by Google

monde de faire ce dévot pèlerinage, et maintenant, grâce à la publication du maître ès arts de l'université de Cambridge, chacun de nous pourra, dans sa chambre et à son oratoire, s'édifier en lisant quelques unes de ces pages inspirées par un grand amour pour la sainte Vierge, à l'occasion surtout du sixième centenaire de la translation de la sainte maison de Nazareth à Lorette.

L'ouvrage est divisé en neuf parties, subdivisées elles-mêmes en de nombreux chapitres qui décrivent, avec un grand soin, Nazareth et la petite demeure où le Verbe se fit chair, qui racontent les différentes translations de cette demeure vraiment céleste et qui servent de guide aux dévots pèlerins. On y voit tous les honneurs rendus à la Reine du ciel, par les rois, les princes, les papes, les cardinaux, les évêques, les saints et les saintes qui ont visité pieusement cet admirable sanctuaire. Vient ensuite la description minutieuse de la basilique superbe qui enferme la sainte maison comme un splendide reliquaire.

Après ces descriptions et ces détails historiques sur tout ce qui touche de près ou de loin au grand pèlerinage de l'Ombrie, arrivent des réflexions spirituelles et fort édifiantes sur le mystère qui s'est accompli dans les murs de cette étroite habitation. Les chapitres suivants sont consacrés à l'union pieuse de la *santa casa*, érigée en archiconfrérie, aux indulgences qu'on y peut gagner, au trésor de la basilique, à sa dernière restauration, et aux églises ou sanctuaires qui en dépendent. Près de trois cents pages sont consacrées, à la fin de l'ouvrage, aux pièces justificatives et en font ainsi un livre d'érudition autant que de piété et de pieux souvenirs.

DOM TH B., O. S. B.

Vie de saint Delphin, *évêque de Bordeaux* (IVe s.), par le P. MONIQUET, S. J. Paris, Tolra, 1893, in-8 de 210 p.

Vie de saint Seurin, *évêque de Bordeaux* (Ve s.), par le même. Paris, Tolra, 1893, in-8 de 220 p.

Saint Amand, *évêque de Bordeaux* (Ve s.), par le même. Paris, Tolra, 1893, in-8 de 20 p.

Il serait à désirer que le bon exemple donné par le P. Moniquet fût suivi dans tous les diocèses de France ; nous aurions bientôt un *Gallia christiana* à la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses. Sans doute ces biographies ne donnent pas le dernier mot de la science hagiographique ; mais écrites avec exactitude et agrément, elles recueillent avec fidélité toutes les traditions de nos églises et font aimer nos premiers pontifes, en nous racontant leurs vertus et leurs travaux apostoliques.

Cette fois, le P. Moniquet a consacré trois beaux volumes aux trois premiers évêques de Bordeaux : saint Delphin, vers 380 ; saint Amand, vers 406 ; saint Seurin, vers 420. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de ces trois grandes vies épiscopales. Disons pourtant que saint Delphin montra son zèle contre l'hérésie en faisant condamner les Priscillianistes, au concile de Saragosse, présidé par son ami saint Phœbade d'Agen. Il contracta aussi une étroite liaison avec saint Ambroise et surtout avec saint Paulin de Nole. Le P. Moniquet a profité de la curieuse et longue correspondance de ce dernier prélat pour nous faire bien connaître l'histoire ecclésiastique de la Gaule durant le Ve siècle. Ce fut saint Amand qui recueillit avec l'héritage de saint Delphin une large part de son affection

Digitized by Google

pour saint Paulin, lequel reçut par ses soins tous les ordres sacrés et une vive impulsion pour la vie de perfection chrétienne.

Amand et Paulin reçurent à peu près en même temps le fardeau de la charge épiscopale au milieu de l'invasion des Visigoths dans les Gaules; ce qui rendit leur ministère bien difficile et bien méritoire devant Dieu. Saint Amand fut si désolé des maux causés par l'invasion et de la mauvaise conduite de son peuple, qu'il demanda à Dieu, dans sa douleur, de lui envoyer un évêque suivant son cœur. Cette humble prière fut exaucée, et saint Séverin ou Seurin vint à Bordeaux pour aider le vieux pontife. Le P. Moniquet adopte l'identité de saint Séverin de Cologne avec l'évêque de ce nom, qui vint au secours de saint Amand, quoique cette opinion soit rejetée par les Bollandistes; mais, dit-il, elle a pour elle la tradition tout entière et la sainte liturgie. En peu de temps, saint Seurin convertit le peuple de Bordeaux; mais il mourut au milieu de son triomphe, et saint Amand, qui espérait le repos après ses longs travaux, fut obligé de remonter sur son siège.

L'hagiographe de l'Aquitaine entre alors dans de longs et curieux détails sur la vie de ces trois évêques, sur leur culte immémorial et sur les temples qui leur furent consacrés. De nombreuses gravures populaires, hors du texte et dans le texte, montrent les plus grandes actions de ces pontifes, les édifices consacrés à leur honneur et les lieux les plus remarquables qu'ils ont illustrés par leur présence et par leurs miracles.

Dom Th. Bérengier, O. S. B.

Œuvres de saint François de Sales, *évêque et prince de Genève et docteur de l'Église.* Tome III. *Introduction à la vie dévote.* Genève, Trembley, 1893, gr. in-8 de LXXI-366-205 p.

L'*Introduction à la vie dévote* est un des livres qui ont eu le plus d'éditions et le plus de traductions. On sait qu'elle a été imprimée dans tous les idiomes usités en Europe, même dans les dialectes basques, bretons, irlandais. Il en existe des versions grecque, arménienne, chinoise, etc. Il n'est pas jusqu'aux églises séparées qui n'aient senti le besoin de venir puiser à cette source de sainteté et de ferveur. Le dernier prévôt de Norwich, M. Goulburn, ne craignit pas d'être accusé de romanisme en faisant un cours de « lecture » sur le précieux ouvrage du saint évêque de Genève et en en recommandant instamment l'usage aux fidèles de l'Église établie.

Voici encore une nouvelle et magnifique édition de ce modèle des manuels de piété, se présentant dans des conditions particulièrement avantageuses. Nous avons parlé précédemment des *Controverses* et de la *Défense de l'Estendart de la sainte Croix*, les deux premiers volumes parus de l'édition définitive, entreprise d'après les autographes et éditions originales des œuvres du saint : l'*Introduction à la vie dévote* forme le troisième. Est-il besoin d'ajouter que le même soin et les mêmes fructueux efforts ont été dépensés par les savants et pieux éditeurs? Ce qu'il y a de particulièrement intéressant, c'est que le texte reproduit ici est une revision faite par saint François de Sales lui-même en 1619, et dont on ignorait jusqu'à présent l'existence. Pour la commodité des comparaisons

Digitized by Google

et aussi à cause de la rareté de l'édition *princeps*, celle-ci a été réimprimée sans modification en appendice. Les notes bibliographiques et les tables sont ici encore disposées avec la juste intelligence des besoins du lecteur que nous avions déjà louée précédemment. Toutes les bibliothèques religieuses et tous les cabinets d'érudits devront posséder cette splendide édition des œuvres du plus doux et du plus persuasif des docteurs de l'Église.

G. P.

—

Vie du Vénérable J.-B. Gault, *prêtre de l'Oratoire de Jésus, évêque de Marseille en 1643*, par l'abbé Payan d'Augery, vicaire général de Marseille. Marseille, Verdot, 1894, in-12 de 360 p.

Il serait difficile de trouver un saint personnage qui ait vérifié plus à la lettre que Mgr Gault la parole de l'Écriture : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa* (Sap., iv, 13). Après une enfance et une jeunesse très pieuses, il entra, avec son frère Eustache, dans la nouvelle congrégation de l'Oratoire, et ils ne se séparèrent plus, sauf durant quelques missions et le court épiscopat de Marseille. Ce fut leur courageuse mère qui, avec la générosité d'une Romaine, les présenta à M. de Bérulle, ne demandant pour toute récompense que la faveur d'être affiliée à la congrégation fondée par le vénérable cardinal.

Dans quatorze chapitres, suivis d'un appendice, M. Payan d'Augery a résumé toute cette belle vie, si courte, mais si bien remplie, en leur donnant des titres vraiment suggestifs : l'Enfant, l'Étudiant, le Religieux, le Supérieur, le Missionnaire, le curé, l'Évêque nommé, le baron d'Aubagne, Monsieur de Marseille, l'Apôtre des galères, l'Agonisant, les Miracles, Sépultures et translations du Vénérable Prélat.

Dans cette biographie populaire qui intéresse le lecteur par de nombreux événements, toujours bien racontés, et par les admirables vertus dont Jean-Baptiste donna l'exemple, depuis ses plus jeunes années, M. Payan d'Augery a su mettre à profit beaucoup de notes fournies par les Pères de l'Oratoire et qui font bien connaître cette savante congrégation et ses pieux commencements.

Dans l'appendice se trouvent les procès-verbaux des translations de Mgr Gault, poursuivi, en dernier lieu, par les laïcisateurs, et l'historique des procès canoniques. Nous ne parlons pas des miracles, devenus si nombreux après la mort du vénérable prélat; ils remplissent les vingt-six pages du chapitre douzième.

Nous croyons que cette vie, fortement documentée et écrite d'un style ferme et clair, ornée aussi de plusieurs gravures, servira très utilement la cause de béatification de Mgr J.-B. Baptiste Gault, que les fidèles de Marseille attendent avec une légitime et très vive espérance.

Dom Th. Berengier, O. S. B.

—

Les Jésuites et la Pédagogie au XVIe siècle. — *Juan Bonifacio*, par le P. J. Delbrel. Paris, Alph. Picard, 1894, in-8 de xi-89 p.

« Le Père Bonifacio ... Évidemment ce nom amène sur les lèvres du lecteur un sourire.... » Il rappelle le Père Nonotte et le Père Patouillet. — deux noms qui firent la joie de Voltaire. Mais la bizarrerie des consonances importe peu, et bien qu'il soit assez inconnu aujourd'hui, celui

Digitized by Google

qui s'appelait ainsi fut un homme de mérite, un homme presque célèbre en son temps.

C'est en Espagne qu'il vivait vers le milieu du XVIe siècle. Entré fort jeune dans la Compaguie de Jésus, qui ne comptait elle-même que peu d'années d'existence, il se consacra aussitôt à l'enseignement et s'y attacha avec un dévouement que rien ne put ébranler. Des honneurs lui furent offerts. Il les repoussa, leur préférant la grammaire, « fiancée d'humble origine, mais riche de mille trésors, » et quand enfin il dut l'abandonner, à bout de forces et à quelques pas de la mort, il ne comptait pas moins de quarante années de service, et *douze cents* des élèves formés par lui avaient embrassé l'état religieux. Ce chiffre seul suffit à donner une idée de l'importance de son rôle et de l'intérêt qu'en peut offrir le récit.

L'heure présente ajoute à cette étude un caractère d'actualité, par les comparaisons qu'elle suggère. « Il a rarement la foi pédagogique le normalien du dernier bateau, » écrivait récemment M. F. Coppée.... « Le vrai professeur, le professeur par vocation est un type qui tend à disparaître. La plupart des jeunes mandarins de la rue d'Ulm rêvent une carrière politique.... » C'est un idéal assez différent — on le verra — que poursuivait le P. Bonifacio. Aussi est-il curieux et peut-être n'est-il pas inutile de placer cette figure de vieux religieux enseignant en regard de notre époque, si fière de ses écoles laïques, et si préoccupée d'y appeler les élèves, tandis que les professeurs ne sont pas moins empressés à les déserter.

Éducateur par état, Bonifacio fut également un écrivain de pédagogie. Les chapitres de sa biographie consacrés à cette partie de sa carrière ne sont ni les moins intéressants ni les moins nouveaux; ils nous montrent dans ses divers ouvrages (*Christiani pueri institutio*, *De sapiente fructuoso*, etc.) des idées pédagogiques que, sans doute, on qualifierait à Cempuis de « fatras moyennageux. » Nous ne nous attarderons pas à les défendre, mais nous tenons à signaler encore un point sur lequel le P. Delbrel insiste avec justice, car il touche à l'action générale exercée par le P. Bonifacio sur l'éducation de son temps.

Le discrédit dans lequel était alors tombé le ministère de l'enseignement le livrait trop souvent à des hommes qui n'avaient guère plus de valeur morale que de mérite intellectuel, et que leur grossièreté naturelle portait à divers excès, particulièrement à la brutalité à l'égard de leurs élèves. Ce n'étaient pas là des faits isolés, mais bien une habitude générale. Le *Thesaurus* de Robert Estienne définissait même l'enfant : « un être qu'il faut battre, » et un proverbe espagnol, expression fidèle des idées du temps, donnait comme précepte d'éducation que chez l'enfant « la science entre à mesure qu'on fait sortir le sang. » Ces mœurs pédagogiques étaient encore en vigueur du temps de Bonifacio, qui entreprit de les combattre. Il ne fut sans doute pas le seul : Érasme, Rabelais, Montaigne, Charron et d'autres devaient élever la voix dans le même but. Chacun le sait, et il n'est pas d'éloge qu'on n'ait accordé, à juste titre d'ailleurs, sur ce point, à ces défenseurs de l'enfance. « Ce que personne n'a encore dit, et ce qu'il appartenait de proclamer et de prouver, c'est que, naturellement après Érasme, déjà mort lors de la fondation de la Com-

Digitized by Google

pagnie de Jésus, mais avant Montaigne, dont les *Essais* parurent en 1580, un jésuite, l'auteur de la *Christiani pueri institutio*, éditée en 1575, prit une part aussi active que personne à cette campagne pédagogique, et soutint vaillamment la cause de l'enfance opprimée. »

Le P. Delbrel le démontre avec un luxe de preuves convaincantes, et son étude fait désormais entrer dans l'histoire de la pédagogie du XVIe siècle un écrivain nouveau, qui y a droit à une place, et certes pas à la dernière. A cette restitution historique, l'auteur dont nous signalons le travail a apporté son érudition accoutumée; il y a mis quelque chose de plus. On sent, en effet, qu'il parle d'enseignement en homme de l'art, que c'est avec bonheur qu'il étudie et commente son héros. Aux jolis tableaux que Bonifacio trace du jeune âge, le P. Delbrel se plaît à ajouter des couleurs, et l'un et l'autre se passent alternativement la plume pour décrire « ce charme fait d'innocence, de grâce et de faiblesse, » qui se dégage de l'enfant, pour réclamer le respect et l'amour auxquels ont droit les hommes de demain.

Le pieux Jésuite du premier siècle de la Compagnie a donc trouvé dans son confrère du siècle présent un aimable interprète en même temps qu'un judicieux champion.

R. DE R.

Le cardinal d'Ossat (1537-1604), *sa vie, ses négociations à Rome*, par M. l'abbé A. DEGERT, docteur ès lettres. Paris, V. Lecoffre, 1894, in-8 de XIII-403 p.

Le cardinal d'Ossat a trouvé dans M. l'abbé A. Degert un historien plus consciencieux et plus documenté que Mme d'Arconville ou Amelot de la Houssaye. Le personnage méritait une étude complète : c'est bien le type du diplomate de profession, rachetant l'éclat qui lui manque quelquefois par une clairvoyance ne laissant rien passer, par un bon sens et une loyauté à toute épreuve, par une modération persévérante, capable de triompher de tous les obstacles. On peut dire que Henri IV, en dépit de sa vaillance, n'aurait jamais réussi à s'établir solidement sur le trône si, au lendemain de la Ligue, il n'avait trouvé des serviteurs, ou plutôt des défenseurs, comme d'Ossat et du Perron.

La théologie et le droit avaient été les premiers éducateurs du jeune plébéien du Languedoc. Paul de Foix l'initia à la diplomatie et le choisit pour secrétaire quand il fut nommé par Henri III ambassadeur à Rome, en 1581. A sa mort, Arnaud d'Ossat géra près d'un an les affaires de France, puis il entra comme secrétaire du cardinal Protecteur, Louis d'Este, petit-fils de Louis XII. Le roi le maintint dans ce poste auprès du successeur, le cardinal de Joyeuse, et un moment même, lors de la retraite de Villeroy, il voulut en faire son ministre des affaires étrangères ; mais d'Ossat préféra rester à Rome, et il eut raison : c'est là que se passa toute sa carrière diplomatique et qu'il put être mêlé sans bruit aux plus grands événements de son temps. Si l'on voulait, d'après sa conduite, caractériser ses opinions, on pourrait dire qu'il fut royaliste quand même, et qu'ayant vu de bonne heure, mieux que les catholiques restés en France, les compromissions fatales de la Ligue avec l'Espagne, il comprit la nécessité d'une dynastie nationale.

Il eut d'abord la tâche délicate de

Digitized by Google

défendre près du pape l'assassinat du duc et du cardinal de Guise par Henri III aux États de Blois; puis bientôt il dut s'efforcer d'empêcher la cour de Rome de faire cause commune avec Philippe II contre le roi de Navarre, devenu héritier légitime du trône. Il y parvint avec Sixte-Quint, mais il échoua près de Grégoire XIV, et fut longtemps avant de vaincre l'hostilité de Clément VIII. Vainement Henri IV s'était-il converti au catholicisme et vainement avait-il été absous solennellement à Saint-Denis, le pape refusait de recevoir l'ambassadeur du roi, le duc de Nevers; et il fallut toute l'habileté de du Perron, secondée par d'Ossat, pour obtenir enfin la réconciliation avec Rome. La paix entre la France et l'Espagne par la médiation du Saint-Père est aussi en grande partie l'œuvre des deux amis, devenus cardinaux, et ayant fait comprendre au pape qu'il n'y avait pas de plus grand intérêt au point de vue de l'Église que l'union des deux grandes puissances catholiques. Le renvoi des Jésuites, l'édit de Nantes, l'annulation du mariage de Marguerite de Valois, autant de négociations où le vrai *protecteur* du roi à Rome déploya avec succès toute sa souplesse et sa connaissance de la cour pontificale. Il avait bien mérité les médiocres récompenses dont Henri IV le gratifia durant sa vie et les honneurs exceptionnels qu'on lui rendit à sa mort, comme le beau monument qui existe encore à Saint-Louis des Français.

M. l'abbé Degert, dont la thèse de doctorat a été appréciée à la faculté de Bordeaux, a fait usage pour son ouvrage des nombreuses lettres de d'Ossat souvent publiées, de quelques correspondances inédites du cardinal d'Este ou de Luxembourg, et de livres plus récents, parmi lesquels le beau travail du regretté Henri de l'Épinois sur *la Ligue et les papes*, d'après les Archives du Vatican. Nous ne relèverons pas quelques erreurs sans importance, comme celle sur l'historien de Thou qu'il appelle Augustin, comme une absence totale de dates dans la table et de nombreuses irrégularités de pagination. Mais l'auteur a bien compris le rôle du cardinal d'Ossat; il a mis en relief le mérite littéraire de ses dépêches; il a relevé sa réputation, très grande au XVIIe siècle, trop oubliée aujourd'hui. C'en est assez pour montrer que le jeune professeur de Dax a très honorablement atteint le but qu'il s'était proposé.

G. Baguenault de Puchesse.

La Chalotais et le duc d'Aiguillon. Correspondance du chevalier de Fontette, publiée par Henri Carré, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Poitiers. Paris, ancienne maison Quantin, 1893, gr. in-8 de 616 p.

Que faut-il penser du procès de la Chalotais? Le célèbre procureur général a-t-il été une victime du despotisme royal et de la vengeance des Jésuites, comme on le raconte habituellement? A-t-il été au contraire surfait par les philosophes dont il était l'ami et l'allié? M. Henri Carré ne tranche pas la question, mais tout en laissant visiblement paraître son opinion, il a tenu surtout à mettre le lecteur à même de se prononcer en produisant sous ses yeux des pièces importantes du procès. C'est la correspondance du chevalier de Fontette, qui commanda le château de Saint-Malo lorsque La Chalotais y fut incarcéré. Il y a là les let-

Digitized by Google

tres du chevalier d'abord, puis celles de ses amis, Bretons pour la plupart, ou tout au moins employés en Bretagne pendant ce retentissant procès, le vicomte de Barrin, qui commandait sous le duc d'Aiguillon, le comte de la Noue, inspecteur général des gardes-côtes, l'avocat général de Chateaugiron, et aussi les parents des prisonniers, qui sans cesse implorent sa clémence en leur faveur. On trouve donc là à la fois des nouvelles vraies des captifs, des nouvelles de Rennes et de la Bretagne, des nouvelles de Versailles et de la cour, tout un tableau en raccourci des passions qui s'agitèrent et des intrigues qui furent nouées pendant ce retentissant procès.

Une chose ressort bien clairement de ces lettres, c'est que, contrairement à la légende, les prisonniers furent traités avec douceur et égards. On ne les brutalisa pas, on ne les mit pas au secret, on ne les priva pas de tout, comme on l'a prétendu ; ils avaient des plumes, du papier, de l'encre et entretenaient avec leur famille une correspondance dont ils ont plus d'une fois abusé. Ce qui sèmble démontré également, c'est que le parti « chalotiste » ne fut au début ni très nombreux ni très puissant; mais audacieux et remuant, usant largement de la presse et des pamphlets, il finit par avoir raison d'un pouvoir mou, irrésolu dans sa marche et dont l'inertie ne tarda pas à décourager ses partisans.

La correspondance ne s'ouvre qu'au mois de mars 1766, quatre mois après l'arrestation de La Chalotais, et se termine vers la fin de 1768, M. de Fontette ayant alors quitté la Bretagne pour la Corse; mais elle suffit toutefois pour éclairer d'un jour vraiment nouveau ce curieux épisode de la lutte des Parlements contre le faible gouvernement de Louis XV. Ajoutons que M. Carré l'a enrichie de notes très nombreuses et très complètes, et d'une introduction très développée qui en est le très intéressant et très substantiel résumé.

M. DE LA ROCHETERIE.

Le Chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran, 1788-1792, par Pierre DE CROZE. Paris, Calmann Lévy, 1894, 1 vol. in-18 de 335 p.

M. Pierre de Croze a eu une bonne fortune : un heureux concours de circonstances a mis à sa disposition tous les papiers du comte Elzéar de Sabran. Pour un amateur d'inédit, quelle précieuse trouvaille, mais aussi quelle rude besogne! Il y avait de tout dans ces papiers, de la prose et des vers, des comédies, des tragédies, des fables, des romans, des traités de philosophie ou de littérature, voire même un examen de conscience. Il y avait surtout des lettres de personnages de toute sorte, connus ou inconnus, du prince de Ligne, de la comtesse de Marsan, de la princesse Clary, de la comtesse de la Marck, de Mme de Staël, du chevalier Séguier, de l'évêque de Laon, de cette charmante marquise de Custine dont le portrait, tracé de main de maître par M. Bardoux, a besoin cependant de quelques retouches — et nous espérons bien que M. de Croze les fera quelque jour; il a tous les éléments, le pinceau et les couleurs, nécessaires pour cela, — de la duchesse d'Orléans, du prince Henri de Prusse, etc. Il y en avait notamment de la mère de Mme de Custine, la comtesse de Sabran, et de son beau-père, le chevalier puis marquis de Boufflers; mais tout cela pêle-mêle, sans ordre, les lettres souvent non signées ou

Digitized by Google

avec une signature illisible — la mode n'en est pas perdue au XIXe siècle. — Il fallait classer tout cela, déchiffrer tout cela, retrouver les signatures en comparant les autographes, reconstituer les personnages et la trame des événements. M. de Croze, lui, n'a pas hésité : il s'est mis résolument à l'œuvre ; il a compulsé les archives, scruté les généalogies, étudié les textes; il s'est acharné sur ces documents, et de ce travail de plusieurs années est sorti l'attrayant volume que nous annonçons aujourd'hui et qui n'embrasse encore qu'une assez courte période de la vie des héros de cette étude; car les vrais héros, à travers Elzéar, et grâce à lui, ce sont sa mère, la comtesse de Sabran, et l'ami fidèle de sa mère, le chevalier de Boufflers. Fidèle, le mot semble hurler, accouplé avec Boufflers, l'auteur inconstant et très inconstant de tant de poésies et de contes légers et qui, né sur une route pendant un voyage, semblait avoir emprunté à cette origine étrange une extraordinaire mobilité d'esprit, de corps et de cœur. Boufflers pourtant subit un jour le coup de foudre, et quand il eut vu Éléonore de Jan de Manville, la toute jeune veuve d'un vieux et glorieux lieutenant général, le comte de Sabran, il s'attacha à elle pour ne plus s'en détacher. Ce ne fut pourtant qu'au bout de vingt ans que cette constance aboutit à un mariage; mais avec la liberté de mœurs du XVIIIe siècle, cette situation irrégulière des deux amants était acceptée de tous, même de l'austère évêque de Laon, qui les recevait ensemble à son château d'Anisy.

Déjà en 1875, M. Prat et M. de Magnieu, possesseurs des papiers d'Elzéar de Sabran, avaient publié des lettres de Mme de Sabran et de Boufflers, pendant le séjour de ce dernier au Sénégal; et en 1891, M. Paul Prat avait ajouté à ce volume quelques nouvelles lettres, pleines de charme comme les premières. M. de Croze continue l'œuvre de ses devanciers, « au point où ils l'ont laissée, » mais « en suivant une méthode différente. » Il ne donne pas seulement les lettres de ses héros et de leurs correspondants, il les explique, il les commente, il les enchâsse dans un récit qui embrasse une période de quatre ans, de 1788 à 1792. A peine réunis, les deux amants sont de nouveau séparés. Boufflers est nommé député par le bailliage de Nancy, il va siéger à l'Assemblée constituante, et il y siège jusqu'à la fin pour tenir tête à l'orage. Mme de Sabran prend peur aux premiers grondements de la Révolution; elle s'effraie non pas pour elle, mais pour son fils, son Elzéar, cet enfant prodige dont la santé est frêle et les nerfs singulièrement sensibles. Et ici M. de Croze nous permettra de regretter qu'il n'ait pas, dans son étude sur Elzéar, reproduit, en partie du moins, le charmant portrait tracé de lui par le prince de Ligne, portrait qui a été publié, il est vrai, à plusieurs reprises, mais d'une façon incomplète et souvent avec des attributions inexactes. Désireuse de soustraire à tout danger et à toute émotion cet enfant précoce, dans lequel elle n'est pas bien loin de voir un génie, elle l'emmène loin de Paris, à Plombières, en Alsace, jusqu'à ce que les événements devenant de jour en jour plus graves, elle se décide à émigrer et, après un court séjour en Suisse, à accepter l'hospitalité du prince Henri de Prusse à Rheinsberg. C'est là que Boufflers ira la rejoindre au commencement de 1792. Il a rempli jusqu'au bout son mandat de dé-

Digitized by Google

puté, d'une façon assez effacée, il faut bien le dire. Cet homme d'esprit n'était pas un homme d'État, ni même un orateur. Il a eu, du moins, le mérite de s'associer courageusement aux efforts de cette petite phalange d'esprits sages qui voulaient bien réformer les abus, mais ne voulaient pas détruire la monarchie. A ce titre, et comme tous les modérés, il a été en butte aux attaques des partis extrêmes; Mme de Sabran même ne lui a pas épargné ses critiques, sans que cette divergence d'idées ait d'ailleurs altéré en rien son affection, et quand le 6 janvier 1792, les deux amants se retrouvèrent à Rheinsberg, la joie de part et d'autre fut sans mélange.

Dès lors pour eux s'ouvrait une vie nouvelle, la vie de l'émigration, vie de déceptions et de souffrances, où ils apprirent tous deux combien est amer le pain de l'étranger. Cette vie, M. de Croze ne nous la raconte pas aujourd'hui, mais nous comptons bien qu'il nous la racontera quelque jour; c'est la partie la moins connue de l'histoire de ses héros, et ce n'est certes pas la moins curieuse et la moins instructive. Après nous avoir montré un Boufflers politique, il nous doit le Boufflers agriculteur et colonisateur.

Il a si bien mis en œuvre pour la période de 1788 à 1792 les documents qu'il a entre les mains, qu'il ne saurait laisser dans l'ombre ceux qui lui restent encore; comme noblesse, succès oblige.

Ajoutons que ce volume, qui sera bientôt sur toutes les tables — car il plaira à la fois aux historiens et aux hommes du monde — a un luxe de notes bien précieux et bien rare. M. de Croze n'a pas voulu introduire sur son théâtre un seul acteur sans nous donner sur lui une notice succincte mais complète, et ces notices sont si nombreuses qu'elles ont dû lui demander bien des recherches. Nous devons cependant — il permettra cette critique à un témoin qui l'a vu de près à l'œuvre et peut attester ses consciencieux efforts — nous devons cependant lui signaler deux ou trois erreurs. L'archiduchesse à qui Marie-Antoinette a présenté Elzéar de Sabran, le 6 juin 1786 (p. 15), n'est point l'archiduchesse Marie-Christine, duchesse de Saxe-Teschen, qui ne vint en France qu'au mois de *juillet* de cette année, mais la femme de l'archiduc Ferdinand, Marie-Béatrix d'Este; le maréchal de Castries était ministre de la marine et non de la guerre (p. 130); enfin le Lamoignon qui tomba avec Brienne en 1788 (p. 132) n'était pas Malesherbes, mais son cousin Chrétien-François de Lamoignon, dont le fils fut pair de France sous la Restauration. Ce sont d'ailleurs des erreurs bien légères, et il sera facile de les corriger dans une nouvelle édition, qui ne saurait tarder. MAXIME DE LA ROCHETERIE.

Mémoires de M. Jaume, *avocat au Conseil souverain et professeur à l'Université de Perpignan.* Notes et introduction par M. l'abbé Ph. TORREILLES, professeur au grand séminaire. Perpignan, imp. de Ch. Latrobe, 1894, gr. in-8 de LXII-216 p.

Un curé de campagne de l'ancien régime (1770-1819), par le même. *Ibid.*, 1893, in-8 de 71 p.

Le collège de Perpignan, *depuis ses origines jusqu'à nos jours*, par le même. *Ibid.*, 1893, in-8 de 94 p. avec un plan.

Mon laborieux et érudit confrère M. l'abbé Torreilles, dont j'ai présenté les premières publications aux lecteurs de la *Revue*, continue ses

Digitized by Google

fructueuses recherches sur l'histoire révolutionnaire et sur l'histoire de l'enseignement dans sa province natale. Au lieu d'éparpiller son activité, comme tant d'autres, sur une foule d'objets divers, il la concentre sur les institutions et les annales du Roussillon à une époque déterminée : la fin de l'ancien régime, la période révolutionnaire et les premières années de ce siècle. J'ai déjà dit qu'il est initié aux bonnes méthodes et qu'il y est fidèle ; qu'il base toujours solidement ses travaux sur des documents authentiques et nombreux, faisant ainsi régulièrement œuvre de première main ; qu'enfin il a l'esprit très libre, c'est-à-dire vraiment impartial. Toutes ses qualités se retrouvent dans ce qu'il a donné dernièrement au public. De plus, il a pris en considération le reproche qu'on lui avait fait de composer sans assez de relief et d'écrire dans un style un peu gris et terne. Tout en conservant la gravité qui convient à son caractère et aux sujets qu'il traite, M. l'abbé Torreilles a, dans ses récentes publications, donné plus d'intérêt et de vie à son exposition et plus de liberté à sa plume. Tout est donc pour le mieux, et j'estime que notre confrère est déjà en très bon rang parmi les écrivains catholiques qui s'adonnent à nos études.

Les *Mémoires de M. Jaume, avocat au Conseil souverain et professeur à l'Université de Perpignan*, constituent un document d'une importance réelle. Pourtant il n'y faudra pas chercher des révélations d'une haute portée pour l'histoire générale ni ces tableaux brillants et ces anecdotes spirituelles qui ont fait le succès d'un certain nombre de publications analogues. Joseph Jaume était essentiellement un avocat et un légiste, fort occupé de ses affaires et de celles de ses clients. mais aussi très mêlé, sous l'ancien régime, aux affaires de la province, et ayant eu des relations quotidiennes avec tous les gens en place. Peu spéculatif d'ailleurs et pas très muni, à ce qu'il me semble, d'idées générales. Il avait, ce qui vaut mieux, des principes fort arrêtés en morale et en religion ; c'était un excellent chrétien qui préféra, en 1791, se démettre de sa chaire de droit que prêter le serment constitutionnel et n'accepta jamais de fonctions publiques pendant la Révolution. Il y perdit à peu près tout et finit ses jours dans la gêne. Sa rigide probité ne lui permit pas d'acquérir la moindre parcelle de ces terres d'émigrés et de ces biens d'Église qu'on vendit au dixième de leur valeur réelle. Il se consola de ses disgrâces en s'adonnant de plus en plus à la piété et en écrivant ses mémoires ou plus exactement ses « souvenirs » un peu à bâtons rompus, avec force répétitions et sans souci de la chronologie.

La valeur historique des pages publiées par M. l'abbé Torreilles est surtout dans le tableau aux lignes bien arrêtées des familles et de la société en Roussillon à la fin de l'ancien régime, dont elles fournissent les éléments. Jaume raconte sans prétention et avec une sincérité manifeste les faits et gestes de gens qu'il a vus de très près : bourgeois, ecclésiastiques et religieux, universitaires, juges, avocats et procureurs, gouverneurs et intendants. Il nous fait nettement comprendre le fonctionnement de la machine administrative et gouvernementale dans cette province éloignée, nous initie aux pratiques des hommes en place, à leurs rivalités, à leurs intrigues. Il ne loue pas, il ne dénigre pas systématiquement, il constate et

Digitized by Google

raconte tout bonnement, pour occuper ses loisirs et consoler sa vieillesse. Il est très sobre, trop sobre en ce qui regarde les faits proprement dits de la Révolution, mais il en détaille les conséquences et dresse une sorte d'inventaire des ruines matérielles et morales qu'elle avait accumulées dans son cher Roussillon.

M. l'abbé Torreilles s'est fort bien acquitté de son rôle d'éditeur. Il a respecté scrupuleusement le texte de Jaume, sauf à disposer dans un meilleur ordre les fragments épars des souvenirs de cet excellent homme. L'annotation est instructive et abondante. L'introduction, où sont mis en œuvre et en bonne lumière non seulement les renseignements fournis par les *Mémoires* eux-mêmes, mais par la correspondance active et passive de leur auteur, est un bon morceau de critique et d'exposition historique, où le lecteur attentif apprendra beaucoup de choses. L'éditeur de Jaume a justement ce dont il était lui-même dépourvu : les idées philosophiques, les vues d'ensemble.

— On les retrouve dans la brochure où M. l'abbé Torreilles a retracé la vie et l'œuvre d'*Un* obscur *curé de campagne de l'ancien régime*. Il s'agit d'Étienne-Jean-Jacques Vilar, curé de Ponteilla de 1770 à 1819. Cette notice vraiment instructive, écrite avec esprit et chaleur, a paru d'abord dans la *Semaine religieuse de Perpignan*. C'est une bonne fortune que nous envions à nos confrères de là-bas. Nous connaissons de grands diocèses et même des métropoles illustres dont la feuille hebdomadaire officieuse ou officielle n'a jamais eu pareille fortune.

Comme toujours, le mémoire de M. l'abbé Torreilles est fait sur pièces : le livre de paroisse de Ponteilla, le journal personnel du vénérable confesseur de la foi, sa correspondance, en ont fourni tous les éléments. Aussi sommes-nous très exactement renseignés sur l'état matériel et moral de Ponteilla à la veille et pendant la Révolution. Les faits abondent, bien enchaînés et bien prouvés. Et leur simple exposé rectifie quantité d'erreurs accréditées sur la vie rurale, la culture, les impôts, etc. On lira avec autant d'intérêt que d'édification le récit des vicissitudes par lesquelles passa la paroisse de 1791 à 1802, celui des persécutions subies par le curé, de son exil, de son retour, de ses dernières années, de sa sainte mort. Cette simple brochure en dit fort long et pourra servir de modèle pour des travaux analogues qu'on doit souhaiter nombreux. C'est avec des centaines d'œuvres de cette sorte qu'on pourra écrire l'histoire définitive du clergé français à la fin de l'ancien régime, durant la Révolution et à l'époque de la restauration du culte.

— Les annales du Collège de Perpignan, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, sont, bien entendu — le nom de leur auteur est à cet égard une garantie suffisante — une œuvre originale puisée aux sources inédites. Les documents d'archives y abondent, et parmi eux il en est de bien curieux. Après nous avoir renseignés sur la situation peu florissante des études secondaires à Perpignan, à l'époque de la Renaissance, M. l'abbé Torreilles nous raconte avec précision l'histoire de l'introduction des jésuites dans cette ville. Ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à s'y faire agréer, malgré le concours très dévoué de l'autorité épiscopale et ce qu'on pourrait appeler la neutralité du corps municipal. Mais ils avaient à compter avec l'opposition énergique

Digitized by Google

et prolongée de l'Université, qui leur fit, pendant des années, une guerre tantôt sourde, tantôt violente, et dont ils ne triomphèrent que bien plus tard, grâce à Louis XIV et à Louvois. Quatre-vingts ans après, l'heure avait sonné pour eux d'une ruine qu'on tint longtemps pour définitive. Jansénistes et parlementaires s'unirent, à Perpignan comme ailleurs, pour la précipiter. Leurs agissements ont fourni à M. Torreilles la matière de pages très remplies et bien tristement curieuses. On lira également avec intérêt l'histoire des efforts tentés sans grand succès, après 1762, pour remplacer les Pères et maintenir à leur ancien niveau les études du collège. En ce qui regarde cette période, M. l'abbé Torreilles a bien fait de serrer d'un peu plus près la question des méthodes. Enfin il a clairement exposé les destructions révolutionnaires et les essais de restauration de l'ancien système d'enseignement. M. l'abbé Torreilles a réservé tout ce qui concerne l'école centrale des Pyrénées-Orientales pour un mémoire distinct, tout récemment paru, et sur lequel nous aurons à revenir. ERNEST ALLAIN.

La Révolution française en Hollande. La République batave. Paris, Hachette, 1894, in-8 de XIII-398 p.

L'auteur de cet ouvrage a voulu faire connaître au public l'étroite suzeraineté que la France révolutionnaire, depuis l'invasion de Pichegru en 1798, jusqu'à l'avènement du roi Louis, a exercée sur la Hollande; et, malgré son désir parfois trop évident de louer ses actes et d'atténuer ses fautes et ses iniquités, il est obligé, après une étude sérieuse, faite sur des documents hollandais et français, de reconnaître qu'elle a épuisé complètement la Hollande, et lui a imposé une série de révolutions inutiles.

Les *patriotes*, qui formaient en réalité une aristocratie municipale très puissante et privilégiée, luttaient depuis longtemps contre le stathouder héréditaire, dont le pouvoir, fort mal délimité, tendait, par la force des choses, à se rapprocher du pouvoir royal, ce qu'ils ne voulaient point accepter à aucun prix. Les révolutionnaires français, aidés par les émigrés de ce parti, envahirent la Hollande en 1795, sous prétexte de l'affranchir, mais avec la ferme volonté de l'exploiter et de s'emparer de ses finances et de sa marine. D'abord le traité du 27 floréal an III la mit complètement sous la dépendance de ses alliés, et l'obligea à leur payer cent millions de florins. Ensuite les révolutionnaires exigèrent que leur Convention fût chargée de transformer complètement la république, composée de sept États confédérés (formés chacun par une fédération de municipalités), en lui imposant une constitution unitaire. Un projet fut présenté au peuple, et malgré la pression exercée par le Directoire, il fut rejeté par une immense majorité. Mais le Directoire, qui avait fait perdre aux Bataves et leur flotte et leurs colonies, leur fit subir, après le 18 fructidor, un coup d'État tout à fait semblable, et, le 11 juin 1798, il se décida encore à faire un second coup d'État et à épurer de nouveau l'Assemblée. Une constitution très unitaire fut fabriquée et acceptée cette fois par un corps électoral soigneusement épuré. A quoi un rejet eût-il servi? La république batave est dès lors complètement asservie au Directoire de Paris.

Le premier consul ne songe aussi

Digitized by Google

qu'à l'exploiter. En 1804, elle est en déficit de quarante millions de florins par an, et, depuis la domination française, on avait fait payer aux Hollandais, outre les impôts ordinaires, 339 millions de florins en taxes extraordinaires et en emprunts forcés, et l'on parlait de lever encore 40 millions. Aussi beaucoup de gens songèrent à émigrer. Néanmoins Bonaparte n'était pas satisfait de ce gouvernement. Après l'avoir menacé et humilié, il lui fabriqua encore une nouvelle constitution, par laquelle Schimmelpenninck, le plus important des hommes politiques de ce pays, fut mis à la tête de la république batave, avec le titre de Grand Pensionnaire. Il était du reste investi de pouvoirs royaux aussi étendus que ceux du premier consul en France. On joua encore la comédie d'un plébiscite. Ainsi donc Schimmelpenninck, qui a tant déclamé au nom de la liberté contre les prérogatives très limitées du stathouder, prend la place du prince qu'il a expulsé et règne sur la Hollande avec une autorité dix fois plus absolue! Mais, comme on l'a très bien dit, il n'était destiné « qu'à faire la planche pour un prince français. » Bientôt l'Empereur, rivalisant d'hypocrisie avec le Directoire, contraignait les Hollandais à lui demander très solennellement que le prince Louis fût nommé roi héréditaire de Hollande.

Lorsque l'Empire s'écroula, le fils du stathouder déchu en 1795 et mort en exil devint naturellement roi des Pays-Bas. Ces fiers républicains qui, après tant d'agitations, avaient abouti à la royauté de fait de Schimmelpenninck et à la royauté héréditaire de Louis Bonaparte, semblaient n'avoir travaillé que pour réaliser les rêves les plus ambitieux de la maison d'Orange, leur vieille ennemie.

L. Sciout.

La Province sous l'ancien régime, par Albert Babeau, correspondant de l'Institut. Paris, Firmin-Didot, 1894, 2 vol. in-8 de xv-347 et 380 p.

Le livre que vient de publier M. A. Babeau forme comme le couronnement d'une intéressante série de monographies justement appréciées. Il nous avait successivent fait connaître ce que furent sous l'ancien régime les villages, les villes, les bourgeois, les artisans et les domestiques, la vie rurale et la vie militaire. C'est de la province qu'il nous entretient aujourd'hui. Qu'est-ce que la province? Son existence remonte aux temps les plus reculés et précède dans les Gaules la domination romaine; les invasions barbares vinrent nécessairement apporter aux circonscriptions antérieures des modifications profondes. Dès le xiiᵉ siècle, toutes les provinces étaient formées, et l'auteur croit pouvoir dire que, sauf de rares exceptions, ce furent les peuples qui donnèrent leur nom au territoire et non le territoire aux peuples. Avec la marche du temps et les progrès de la concentration nationale, que les efforts heureux de la monarchie substituèrent au morcellement féodal, la province tendit de plus en plus à n'avoir qu'une valeur géographique, valeur qui persiste du reste encore de nos jours. Cependant jusqu'en 1789, et jusqu'au nivellement opéré par la Constituante, quoique des institutions et des magistratures communes se fussent étendues à toutes les parties du royaume, ces parties conservaient une physionomie propre, leurs dimensions primitives, leur droit privé, leurs prérogatives et privilèges en ma-

Digitized by Google

tière d'administration aussi bien que d'impôt. Aux mesures radicales la monarchie préférait les améliorations successives, et laissait le plus souvent subsister les anciens pouvoirs traditionnels à côté des autorités et des juridictions qu'elle créait. Ces autorités mêmes, elle les juxtaposa plus d'une fois les unes aux autres, en ne tenant compte ni de la régularité ni de la concordance territoriales. C'est ainsi que, sans parler de droit écrit ou de droit coutumier, l'ancienne France comportait sur la fin une quadruple division : religieuse, militaire, judiciaire, financière. A cette dernière se rattachait la grande distinction, au point de vue administratif, en pays d'élections et pays d'états.

L'ouvrage de M. Babeau comprend quatre livres. Le premier traite des assemblées d'états. Quelle est l'origine de ces assemblées? à quelle époque les trois ordres furent-ils admis à y siéger? toutes les provinces en furent-elles également dotées? Ces trois points, le dernier surtout, demeurent encore obscurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que Richelieu et après lui Mazarin mirent tout en œuvre pour les détruire, et qu'au contraire, depuis la mort du second de ces ministres, aucune suppression ne fut prononcée. Louis XIV respecta en principe les états provinciaux, tout en restreignant leurs droits et leur action, et, de 1661 à 1789, ils subsistèrent dans les deux septièmes de la France. Le Languedoc, la Bretagne, la Bourgogne, la Provence, la Flandre, le Cambrésis, l'Artois, les petits États des Pyrénées durent à leur vitalité propre, à des conventions spéciales intervenues à l'époque de la réunion à la couronne, à des traités diplomatiques ou à des capitulations, de conserver les avantages du *self government*. Ces avantages consistaient dans le droit plus théorique qu'effectif d'octroyer l'impôt, dans celui très essentiel, au contraire, de le répartir, dans celui enfin de pourvoir à toutes les parties de l'administration, l'armée, la justice et la police exceptées. M. Babeau entre sur la composition des états, leur fonctionnement, les pouvoirs de leurs commissions intermédiaires, leurs relations directes avec le gouvernement par l'entremise de députés, dans de très intéressants détails, auxquels je ne puis que renvoyer le lecteur.

Le livre II est consacré aux autorités inamovibles. Il y avait d'abord l'épiscopat, dont l'influence et l'action se perpétuèrent des origines mêmes jusqu'en 1789, singulièrement servies par les assemblées périodiques et l'autonomie du clergé de France. Il y avait ensuite les corps judiciaires. Leur autorité s'était affirmée et avait grandi au fur et à mesure que décroissait celle de l'Église. La justice proprement dite était rendue en première instance par les bailliages, en appel par les présidiaux, en dernier et souverain ressort par les Parlements, qui à leurs attributions judiciaires en joignaient d'autres de police et même d'administration ; ils se trouvaient en outre, par le droit de remontrance et d'enregistrement des édits bursaux, investis d'une véritable participation au pouvoir législatif. Le contentieux financier et administratif se partageait entre les chambres des comptes, les cours des aides, les bureaux des finances, les élections et diverses juridictions spéciales, telles que celles des traites et des gabelles, ainsi que les maîtrises des eaux et forêts. En matière de travaux publics et de répartition des

Digitized by Google

impôts, les bureaux des finances, dont le ressort formait la circonscription désignée sous le nom de *généralité*, étaient à la fois administrateurs et juges. Sous l'ancien régime, les corps judiciaires, financiers et municipaux, de même que les corps religieux, jouissaient d'une indépendance réelle à l'égard du pouvoir central, grâce à la possession toujours inamovible, souvent héréditaire de leurs charges. Appartenant d'ordinaire à toutes les couches du tiers État, leurs membres en connaissaient les besoins et les ressources. S'ils ne relevaient pas du mandat de leurs concitoyens, on peut dire qu'ils étaient les organes vitaux de la province à laquelle ils consacraient leur activité et leur temps, sans qu'un avancement ou une disgrâce risquassent jamais de leur faire quitter la ville où ils exerçaient leurs fonctions, et dans maintes occasions leur indépendance sut amortir, arrêter même l'action de l'autorité suprême, qui était plus absolue en théorie qu'en réalité.

Les gouverneurs et les lieutenants généraux, qui commandaient dans les provinces sous leurs ordres et en leur absence, forment l'objet du livre III. Institués par François Ier, les gouverneurs jouèrent un rôle prédominant pendant les guerres de religion, les troubles civils de la minorité de Louis XIII, ainsi que sous la Fronde; il suffit de rappeler les noms de Lesdiguières en Dauphiné, d'Épernon à Bordeaux, de Montmorency en Languedoc, du prince de Condé en Bourgogne, pour établir qu'ils furent presque aussi souvent les adversaires que les soutiens du pouvoir central. Aussi la politique royale s'efforça-t-elle, sans diminuer leurs honneurs ni leurs émoluments, de restreindre, d'annihiler même les pouvoirs illimités qui continuaient à être inscrits dans leurs lettres de provision. Louis XIV les rendit triennaux. Au XVIIIe siècle, il leur fallait une permission spéciale pour exercer leurs fonctions, et sauf quelques exceptions, telle que celle des ducs d'Harcourt en Normandie, par exemple, ils n'étaient envoyés dans leurs gouvernements qu'en cas de disgrâce et d'exil. L'autorité militaire, la seule qui demeurât effective entre leurs mains, leur était parfois enlevée pour être confiée à des commandants en chef. Les lieutenants généraux se trouvaient, en l'absence des gouverneurs, investis des mêmes pouvoirs et prérogatives qu'eux. C'est ainsi que le comte de Grignan commanda pendant cinquante ans en Provence, au lieu et place du duc de Vendôme. Il y avait, en 1789, quarante et un gouvernements et soixante-quatre lieutenances générales.

« Lorsque Richelieu parvint au pouvoir, l'administration des provinces n'était plus en rapport avec les progrès de l'unité nationale et de l'autorité centrale. Les gouverneurs étaient trop puissants, les magistrats de l'ordre judiciaire et financier trop indépendants.... Les états provinciaux n'existaient pas dans toutes les provinces; dans plusieurs d'entre elles ils manifestaient des symptômes de décadence et les plus actifs étaient rarement disposés à seconder l'action du pouvoir. » Il fallait à la nouvelle monarchie administrative des agents dévoués, intelligents, amovibles et révocables pour parler haut et ferme en son nom; elle les trouva dans les intendants de justice, police et finance. Ces fonctionnaires, recrutés parmi les maîtres des requêtes, ne s'établirent pas simultanément dans toutes les provinces; leurs pouvoirs

Digitized by Google

ne firent jamais l'objet d'une réglementation générale et uniforme, mais ils furent modifiés et étendus par des arrêts du conseil, derrière l'autorité duquel ils ne manquaient pas de s'abriter pour échapper à tout contrôle. Au XVIIIe siècle les commissaires départis pour les ordres du roi — c'était leur dénomination officielle — étaient devenus, tout au moins dans les généralités de pays d'élections, les maîtres absolus de l'administration. « Ils ne se contentent pas, dit M. Babeau, de s'occuper des intérêts matériels, d'administrer les finances, de régir les travaux publics, de stimuler l'industrie et l'agriculture; ils assurent la justice et l'ordre, ils concourent à la direction des âmes et des esprits, par l'appui qu'ils prêtent à la religion et au développement des sciences; en un mot, ils poursuivent, par tous les moyens dont ils disposent, le progrès moral et matériel des populations : tâche méritoire et difficile, parfois même excessive, qui les exposait à la critique et aux attaques, plus encore peut-être qu'aux éloges. » Ces attaques, trop souvent justifiées, ne furent certainement pas étrangères au mouvement d'opinion qui décida en 1778 et 1787 la création des assemblées provinciales, création qui, réalisée plus tôt et dans d'autres conjonctures, nous eût valu peut-être l'inappréciable bienfait d'une révolution pacifique.

La France administrative comptait en 1789 33 grandes circonscriptions, savoir : 20 généralités de pays d'élection; 6 généralités de pays d'états; 2 généralités qui n'étaient ni pays d'états ni pays d'élection; 5 provinces, qui, n'ayant pas de bureaux des finances, n'étaient pas dénommées généralités dans le langage officiel. Il n'y avait que 32 intendants, les deux généralités de Languedoc étant réunies dans une même main. Chaque intendant avait sous ses ordres un plus ou moins grand nombre de subdélégués choisis par lui avec l'agrément du gouvernement, d'ordinaire parmi les officiers de judicature ou de finances de la circonscription, et auxquels il confiait l'instruction des affaires. Parfois, il se faisait suppléer par un subdélégué général.

M. Babeau a consacré son livre IV en entier aux intendants. Il passe successivement en revue leurs multiples attributions : justice, police, administration militaire, tutelle des villes et communautés, impôts, travaux publics, commerce et industrie, agriculture, religion, assistance, instruction, et se trouve ainsi avoir présenté un aperçu d'ensemble de l'ancienne administration française, et, j'ajouterai volontiers, avec lui, en partie de la nouvelle; car intendants, assemblées provinciales, bureaux des finances, subdélégués, survivent chez nous aujourd'hui, sous d'autres titres, et, si le mécanisme mis en mouvement par l'autorité royale au XVIIe siècle s'est trouvé un instant détraqué et faussé en 1790, le Consulat l'a reconstitué avec quelques engrenages nouveaux et des pièces plus solides que jamais.

C'est en compulsant les grands recueils de Depping, Pierre Clément et A. de Boislisle, les inventaires des archives départementales, les ouvrages d'histoire administrative, ainsi que tant de consciencieuses études que publie à l'envi l'érudition locale, en faisant aux collections inédites de la Bibliothèque et des Archives nationales de fréquents et intéressants emprunts, que M. A. Babeau a tracé le tableau plein de vie qu'il nous donne de la *Province sous l'ancien ré-*

Digitized by Google

gime. Un tel ouvrage comporte difficilement l'analyse. Je voudrais que celle que j'ai essayée, tout incomplète qu'elle soit, eût réussi à inspirer l'idée de le lire; le lecteur y trouverait à la fois profit et agrément.

COMTE DE LUÇAY.

Histoire générale de Languedoc, avec des notes et des pièces justificatives, par Dom Cl. DEVIC et Dom J. VAISSETE. Edition accompagnée de dissertation et notes nouvelles, etc. Toulouse, Édouard Privat, 1889-1892, 3 vol., in-4. Tome XI (1889), XLV-1,411 p.; t. XII (1889), XV-423 pages et 2,021 col. ou pages; t. XV (1892-1893), XIV-1,251 p.

Nous avons le devoir de signaler à nos lecteurs les derniers volumes (qui viennent seulement de nous parvenir) de cette grande publication, sur laquelle nous avons, à plusieurs reprises, appelé leur attention et qui fait tant d'honneur à la maison Privat.

Le tome XI renferme le récit des événements compris entre les années 1443 et 1643, date à laquelle s'était arrêté D. Vaissete. L'annotation de cette partie du texte a été faite par M. Molinier jusqu'en 1547, et par M. J. Roman postérieurement à cette date. La table de ce volume ne contient pas moins de deux cent quatre-vingts pages à deux colonnes : travail très bien fait et fort précieux.

Le tome XII est consacré aux *notes* et *preuves*. Il a été préparé, comme le précédent, par MM. A. Molinier et Roman. Le premier y a inséré (p. 130-355) un long et important mémoire sur la géographie civile et ecclésiastique du Languedoc au moyen âge, lequel devait paraître antérieurement et qui avait été ajourné. L'un et l'autre ont collaboré aux *pièces justificatives*, dont ils ont fourni une abondante et précieuse moisson. Ce volume contient trois tables : 1° table générale des noms et des matières contenus dans les notes (p. 357-423); 2° *Index onomasticus*, et 3° *Index geographicus* pour les preuves. Une table bibliographique vient à la suite : elle donne la liste des principaux ouvrages cités dans les tomes XI et XII. Le tome XII se termine par une notice de M. A. Molinier sur la façon dont a été comprise et exécutée cette nouvelle édition.

Le tome XV, qui porte le millésime de 1892, a un second titre, daté de 1893, qui en indique l'objet : *Recueil des inscriptions antiques de la province de Languedoc*, préparé par Edward Berry, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Toulouse, et Eugène Germer-Durand, conservateur du musée de Nimes; publié par Albert Lebèque, professeur d'antiquités grecques et latines à la faculté des lettres de Toulouse; François Germer-Durand, architecte départemental de la Lozère, et Auguste Allmer, correspondant de l'Institut. C'est ce dernier qui a dirigé l'impression de cet important travail, fruit de longues années de recherches dues à de nombreux érudits de la province. Nous ne pouvons ici que signaler ce vaste *Recueil*, qui complète admirablement la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*. G. DE B.

Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de la Loire, par Joseph DE CROY, ancien élève de l'école des Chartes. Paris, A. Picard, 1894, in-8 de 218 p., tiré à 50 exempl. numérotés.

Comment se sont construits les châteaux royaux de la Renaissance, ces merveilles d'architecture, qui

Digitized by Google

s'appellent Amboise, Blois, Chambord ? L'initiative intelligente des Valois n'est pas douteuse ; mais comment s'exerça-t-elle ; quelles ressources trouvaient nos rois pour accomplir leurs projets ; quels instruments employèrent-ils ? M. J. de Croy répond à toutes ces questions, non en fantaisiste, mais avec des pièces d'archives, des comptes, des quittances, des arrêts du conseil. Il établit que, contrairement à l'opinion répandue, ce furent des architectes français qui donnèrent les plans et dirigèrent les travaux.

On ne trouve pas dans ce volume des épisodes historiques ou des anecdotes, comme dans le livre publié autrefois par M. J. Loiseleur sur le même sujet, mais des documents précis et des pièces inédites, rapprochés avec la sagacité et la méthode d'un archiviste. Deux chapitres sont particulièrement nouveaux, c'est celui sur les jardins du château de Blois, commencés par Louis XII, achevés par Catherine de Médicis, et qui, par de grandes avenues, se rattachaient à la forêt. Depuis longtemps, il n'y en a plus vestige. C'est aussi l'exposé de la façon dont fut constitué le parc de Chambord, — 5,500 hectares enclos de murs, — que François Ier et ses successeurs réunirent pièce à pièce, la propriété étant alors, même en Sologne, beaucoup plus morcelée qu'elle n'est aujourd'hui.

Ces recherches font le plus grand honneur à M. Joseph de Croy, qui ne pouvait mieux débuter dans une carrière de savant et de travailleur, qu'il a de si bonne heure embrassée.

G. Baguenault de Puchesse.

Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine, par le comte de Ludres. Paris, chez L. Champion, 1893-1894, 2 vol. in-8 de xviii-535 et 395 p.

Sous la plume habile du comte de Ludres, cette histoire d'une famille est devenue le tableau, tracé de main de maître, de la vie de nos pères dans une province réunie tardivement au royaume de France, et en même temps le saisissant résumé des vicissitudes de cette province. En écrivant, pour ceux qui portent son nom, pour « un petit nombre d'amis » et « peut-être pour quelques curieux, » la « monographie de la famille de Ludres, » le consciencieux auteur a fait un livre qui mérite de prendre place dans toute bibliothèque sérieuse. Écrit sur des pièces d'archives, sauvées, par un hasard heureux, du naufrage révolutionnaire, il résume en même temps les travaux des maîtres de la science sur plus d'une question obscure et controversée. Tout en suivant, d'âge en âge, depuis la fin du xiiie siècle, la destinée de l'illustre maison des Frolois-Ludres, nous assistons aux transformations qui s'opèrent dans la situation des seigneurs et de leurs vassaux ; nous pénétrons dans l'intérieur de leurs domaines ; nous vivons de leur vie : nous voyons les générations se succéder, avec leurs gloires et aussi avec leurs faiblesses — car, à de rares exceptions, le tableau est voilé d'ombres qui ne sont point dissimulées ; — nous avons la notion précise du caractère, des exploits, des habitudes de chaque seigneur, des conditions dans lesquelles s'est écoulée son existence, des vicissitudes qui l'ont traversée. Rarement l'histoire d'une famille a été exposée d'une façon aussi large, aussi vivante, avec un tel luxe de dé-

Digitized by Google

tails, puisés aux sources les plus sûres.

Nous en avons dit assez pour qu'on puisse apprécier la valeur des deux volumes publiés par le comte de Ludres : c'est un modèle qu'il offre à tant de jeunes représentants d'antiques et parfois illustres maisons qui possèdent encore de belles archives, et qui ne prennent ni la peine de se mettre en état de les dépouiller, ni le soin d'en tirer le parti que le respect du passé et l'honneur du nom devraient imposer à leur piété filiale. Remercions donc le brillant historien des Frolois-Ludres du service qu'il a rendu à la science historique, en mettant si bien en œuvre les trésors qu'il possédait, et souhaitons qu'il trouve de nombreux émules.

G. DE B.

Étude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne et sur les transformations de la constitution allemande, *dans la première moitié du XIIIe siècle*, par Georges BLONDEL. Paris, Alph. Picard, 1892, in-8.

La première des qualités qu'on doit demander à une œuvre historique, c'est de traiter un sujet vraiment important pour l'étude de la civilisation et des idées ; le livre de M. Blondel a ce mérite essentiel. Pourquoi l'Allemagne est-elle devenue « une fédération anarchique de principautés indépendantes, » au lieu de se transformer en un État centralisé? Quelles causes ont empêché la royauté d'y prendre dans la vie de la nation la place qu'elle a su tenir en France et que le parlement a conquise en Angleterre? Comment la féodalité a-t-elle fait en Allemagne de si grands progrès au moment où elle reculait partout ailleurs? Pourquoi l'unité, qui a été atteinte si complètement en ce qui concerne le droit privé, ne s'y est-elle pas établie dans le domaine politique? M. Blondel, qui donne en quelques pages un aperçu des solutions contradictoires qu'a déjà fait naître l'étude de ces problèmes, a pensé que l'exposé de la politique de Frédéric II en Allemagne y jetterait une véritable lumière, et il a entrepris de le présenter avec la compétence que lui donnait sa double qualité d'historien et de jurisconsulte.

Frédéric Barberousse et Henri VI avaient compromis par leur impatience et par leurs entreprises italiennes le principe de l'hérédité de la couronne et avaient ainsi privé la politique centralisatrice de son véritable ressort. Pourtant, ainsi que le montre M. Blondel dans le substantiel chapitre qu'il consacre aux organes et aux ressources de la royauté, le pouvoir central était loin d'être désarmé au début du XIIIe siècle. Son représentant disposait dans l'ordre législatif, judiciaire, financier et militaire, de prérogatives et d'attributions auxquelles une politique habile et suivie pouvait donner une portée considérable. Bien que la féodalité ne comprît pas dans ses cadres tous les grands domaines — beaucoup d'alleux s'étaient maintenus en Allemagne — et qu'une tendance marquée se manifestât en faveur de la souveraineté territoriale des ducs et de certains comtes, la théorie du *Heerschild* et la distinction établie entre les princes d'Empire et les simples seigneurs donnaient à la hiérarchie féodale une organisation qui n'était pas défavorable à l'action de la royauté. La classe, si curieuse à étudier, des *ministeriales*, pouvait lui fournir des fonctionnaires à la fois

Digitized by Google

soumis et puissants. Frédéric II se déroba à l'effort qu'exigeait de lui la mise en œuvre de ces ressources pour la restauration du pouvoir central, au lendemain de la lutte entre Philippe de Souabe et Othon IV. Acquis par son éducation à toutes les séductions de la vie méridionale, aspirant avant tout à jouer le rôle qu'offrait à une ambition ardente et sans scrupule la possession de la Sicile, il sacrifia de gaieté de cœur aux exigences de son égoïsme et de ses entreprises italiennes toutes les prérogatives que la couronne disputait encore à la féodalité allemande. En 1231, pour récompenser les princes des services qu'ils lui avaient rendus en intervenant en sa faveur auprès de Grégoire IX; pour les conquérir à ses projets d'asservissement des républiques lombardes, et pour se débarrasser des difficultés que lui créaient les tentatives d'indépendance de son fils Henri VII, il imposa à celui-ci la promulgation d'un « édit en faveur des princes » qui est la véritable charte de la souveraineté territoriale des princes d'Allemagne. M. Blondel en analyse les différents articles et montre toutes les concessions qu'ils contiennent. Le pouvoir royal y donnait « une sanction légale à beaucoup d'usurpations qui n'étaient jusque-là que des tolérances » et brisait de sa propre initiative les armes qu'avait patiemment forgées l'habileté des légistes de Frédéric Barberousse. La constitution que publia à Mayence, en 1235, Frédéric II, à la veille d'entraîner la chevalerie allemande en Italie et de faire élire son second fils Conrad comme roi d'Allemagne, est d'un caractère moins tranché. Certaines de ses dispositions ont pour but d'assurer la paix publique. D'autres témoignent du souci de sauvegarder et même de développer l'action de la royauté dans l'ordre judiciaire; mais il y en a encore plusieurs qui consacrent les conquêtes de la féodalité, et cet acte couronne la politique d'abdication qu'avait inaugurée en 1221 « la confédération avec les princes ecclésiastiques. »

A ce moment il ne s'agissait pas de renverser ou de remplacer Henri VII, mais de le faire élire, et Frédéric II, pour obtenir le consentement des prélats allemands à un acte qui violait les engagements solennels qu'il avait contractés envers le saint-siège, ne leur refusa aucun des avantages qu'il leur plut de demander. Ces premières concessions furent suivies de beaucoup d'autres et ce furent les libertés des villes épiscopales qui eurent le plus à en souffrir.

On sait combien de controverses scientifiques se sont élevées récemment au sujet des origines des institutions municipales en Allemagne. M. Blondel, dans un chapitre intitulé « Frédéric II et les villes » et dans un appendice ajouté à son livre, en donne un résumé des plus intéressants, et cet exposé ne fait que rendre plus sévère le jugement qu'inspire la conduite de Frédéric II vis-à-vis des villes.

Insouciant de la transformation politique et sociale qui aurait pu résulter du développement des libertés urbaines, Frédéric II ne le fut pas moins du sort des populations rurales. M. Blondel a cru cependant avec raison que, pour compléter le tableau qu'il voulait nous donner des institutions de l'Allemagne sous Frédéric II, il fallait étudier la condition des classes agricoles, et le chapitre qu'il leur consacre est rempli des plus utiles renseignements.

Cette rapide analyse de l'ouvrage

Digitized by Google

de M. Blondel suffit pour donner une idée de la variété et de l'importance des questions qui y sont traitées. Avant d'en aborder l'examen, il n'a négligé aucun des travaux qui avaient précédé le sien, et l'accueil que son livre a reçu des critiques les plus autorisés en Allemagne montre assez l'estime qu'il en faut faire. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire des institutions trouveront profit à l'étudier et sauront gré à l'auteur de la forme élégante qu'il a su lui donner.

GEORGES DIGARD.

—

Geschichte des Deutschen Reiches *während des grossen Interregnums* (1245-1273), von Dr J. KEMPF. Würzbourg, Stüber, 1893, in-8 de VIII-292 p.

Le règne brillant de Frédéric II et e règne du premier Habsbourg, le juste et actif Rodolphe, ont rejeté dans l'ombre la triste période de vingt cinq ans qui les sépare, la plus triste sans doute de l'histoire de l'Allemagne. Dans les histoires générales, on passe d'ordinaire assez rapidement sur le grand Interrègne ; souvent il s'y trouve artificiellement scindé en deux parties : la première rattachée à l'histoire du haut moyen âge, la seconde servant d'introduction à l'histoire des Habsbourg et des Luxembourg. Assurément les monographies ne manquent pas sur les pseudo-Césars de l'Interrègne, sur Henry Raspon, sur Guillaume de Hollande, sur Richard de Cornouailles, sur Alphonse de Castille. Mais c'est à M. Kempf que nous devons le premier récit suivi et suffisamment détaillé, récit clair et bien ordonné, de cette époque troublée entre toutes, que l'on a appelée « kaiserlose Zeit. » L'ouvrage de M. Kempf, qui comble une regrettable lacune, est bien documenté ; les chroniques ne font pas défaut pour cette période ; et quant aux chartes et aux diplômes, l'usage en est devenu facile depuis la publication de Böhmer ; M. Kempf y a recours plus d'une fois, car ces fantômes d'empereurs, eux aussi, ont leurs regestes. Les princes électeurs, qui ont mis la couronne impériale à l'encan, ne sont pas seuls responsables de l'anarchie qui désola l'Allemagne avant l'élection de Rodolphe de Habsbourg; la faute en revient, pour une part, à la papauté, qui n'a cessé de travailler, pendant de longues années, à la ruine des Hohenstaufen, comme aussi aux Hohenstaufen eux-mêmes, à Frédéric II en particulier, qui trop longtemps ont négligé l'Allemagne pour leurs intérêts italiens.

La bibliographie qui est en tête du volume n'est ni suffisamment précise, ni toujours exacte (*Dorez et Guirand*, pour *Dorez et Guiraud*), ni bien complète. L'auteur cite de M. J. Zeller le tome V de son Histoire d'Allemagne, relatif aux derniers Hohenstaufen ; mais il ne semble pas connaître le tome suivant, qui s'ouvre par une étude fort intéressante sur l'Interrègne. Nous pouvons signaler, sur la candidature du roi de France Philippe III à l'Empire, candidature qu'il n'a jamais soutenue bien fermement, quelques pages très substantielles dans l'ouvrage de M. Ch.-V. Langlois, *Le règne de Philippe III le Hardi*.

Enfin, on souhaiterait une table à la fin du volume.

L. A.

—

Zur Entstehung des Kurcollegiums, von Dr REINHOLD KIRCHHÖFER. Halle a. S., C. A. Kaemmerer, 1893, in-8 de 190 p.

La fameuse bulle d'or de Charles IV (10 janvier 1356) a reconnu le droit

Digitized by Google

exclusif d'élire l'empereur à sept princes : les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg. Quelle est l'origine de ce collège électoral? Comment s'est-il formé et développé? C'est là une question fort débattue entre les savants et sur laquelle ils n'ont pu jusqu'ici se mettre d'accord. M. Reinhold Kirchhöfer a pris pour sujet de thèse doctorale l'examen des diverses solutions proposées jusqu'ici ; et il nous donne aujourd'hui les résultats de cet examen et de ses propres recherches. Au moment même où il poursuivait l'impression de son travail, un de ses compatriotes, M. Lindner, publiait sur le même sujet et sous un titre analogue (*Die deutschen Königswahlen und die Entstehung des Kurfürstenthums.* Leipzig, Dyk, 1893), un ouvrage fort important. Mais tandis que M. Lindner s'attache essentiellement à l'étude et à la critique des sources, M. Kirchhöfer consacre un soin particulier à la discussion des systèmes émis par les divers savants. Les deux érudits sont arrivés sur les points importants à des conclusions semblables; ce qui ne peut qu'inspirer plus de confiance en leur opinion. L'ouvrage de M. Kirchhöfer, le seul dont j'aie à m'occuper ici, montre chez l'auteur de sérieuses qualités de critique et de méthode; et l'explication qu'il propose du développement des droits des électeurs est simple, naturelle et assez bien d'accord avec les renseignements malheureusement peu nombreux que nous fournissent les textes anciens. Cette étude comptera donc certainement comme l'une des meilleures sur la question. E. G. L.

Die Correspondenz von Alfonso und Girolamo Casati mit Erzherzog Leopold V, 1620-1623, von Heinrich Reinhardt. Friburgi Helvetiorum, apud bibliopolam universitatis, 1893, in-8 de LXXXVII-214 p.

Pour continuer les travaux qu'il avait déjà faits sur les commencements de la guerre de Trente ans, M. Henri Reinhardt a tiré des archives d'Inspruck la correspondance de l'archiduc Léopold d'Autriche avec les représentants de l'Espagne près la confédération helvétique, Alphonse et Jérôme Casate. Toutes les dépêches sont en italien; mais l'éditeur les a fait précéder d'une longue introduction écrite en allemand, dans laquelle il donne de nombreux détails sur la famille Casate, sur le séjour du père et du fils à Lucerne, sur le but de leur mission, qui était de soutenir les cantons catholiques et d'empêcher les cantons protestants de porter secours à leurs coreligionnaires allemands en lutte avec l'Empire. C'était justement le moment où la politique de Henri IV venait de disparaître avec lui et où Marie de Médicis se rapprochait ouvertement de l'Espagne, et arrangeait le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. Dans les conflits de la France avec la Suisse pour les Grisons, la Valteline, il n'est donc pas étonnant de trouver les résidents impériaux à Lucerne favorables à la régente. Cette correspondance est accompagnée de nombreuses annotations et de bonnes tables ; mais les faits relatés sont de minime importance, et elle n'apporte qu'une faible contribution à l'histoire générale.

G. Baguenault de Puchesse.

Digitized by Google

Thomas III, marquis de Saluces. *Étude historique et littéraire*, avec une introduction sur la politique de ses prédécesseurs et un appendice de textes, par M. Jorga. Thèse présentée à l'Université de Leipzig. Saint-Denis, imp. Bouillant, 1893, in-8 de viii-221 p.

Le marquis de Santillana a dit que la plume ne rendait pas l'épée moins pesante dans la main d'un chevalier. Thomas III, neuvième marquis de Saluces, a prouvé, comme bien d'autres nobles personnages, qu'on pouvait être un guerrier intrépide et un poète. Né vers 1350, il eut, comme son père, bien des querelles avec le duc de Savoie et eut à subir à Turin une dure captivité. Suivant M. Jorga, il en allégea les heures en composant un ouvrage où la prose se mêle aux vers : *Le Chevalier errant*. D'autres historiens ont pensé que ce livre fut écrit durant un des nombreux séjours que Thomas III fit en France, mais l'opinion de M. Jorga semble établie sur de plausibles inductions. Ce livre du *Chevalier errant*, fort maltraité par Le Grand d'Aussy, n'est cependant pas sans valeur ; s'il est fort inférieur au roman de la Rose, pour lequel l'auteur avait une admiration prouvée par bien des réminiscences, il a un vrai mérite historique. Les allégories, si en vogue, le refroidissent souvent, mais on y trouve bien des détails sur des faits et des personnages du temps. M. Jorga, tout en s'occupant des événements qui rendirent la vie du neuvième marquis de Saluces si agitée, si troublée, accorde une large place à l'examen de son œuvre dont, dans un appendice, il reproduit de nombreux fragments. Le volume de M. Jorga se rattache tout à la fois à notre histoire et à notre ancienne littérature. Le livre du *Chevalier errant* montre bien quelle était l'influence de notre langue qui avait fini, au delà des Alpes, par annihiler la suprématie exercée longtemps par le provençal. On pourrait trouver que M. Jorga sort souvent de son sujet, mais ces digressions nous font bien connaître des mœurs barbares déguisées sous des raffinements de civilisation et des hommes très singuliers, tels, par exemple, que le comte de Vertus, duc de Milan, qui fit construire le fameux dôme, qui mêlait des apparences de piété aux actes les moins chrétiens, grand voleur, habile empoisonneur, au dire de ses contemporains. De nombreuses notes, souvent intéressantes, prouvent les soins que M. Jorga a donnés à son travail. Th. P.

Florentine life during the Renaissance, by Walter B. Scaife. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1893. In-8 de viii-248 p.

Ce livre est fort agréable à lire, d'un style aisé, d'une allure aimable. L'image qu'il donne de la vie florentine est exacte dans son ensemble. Il ne manque même pas d'une certaine originalité de vues, et me semble bien supérieur aux dernières productions du même genre, comme, par exemple, le récent et médiocre ouvrage de M. Perrens.

Ce n'est point pourtant un ouvrage de science. L'auteur a lu avec profit les derniers historiens généraux de la Renaissance, surtout les étrangers, tels que Roscoe, Burckhardt, Reumont. Il n'est pas au courant des récents travaux si remarquables de la jeune école historique d'Italie, des Cian, Novati, Renier, pas plus que de nos critiques français, Müntz, Nolhac. Ses renseignements, de plus, sont rarement pris de première

Digitized by Google

main, et, sauf Villani, il ne recourt presque pas aux sources.

Il faut ajouter que M. Scaife ne paraît posséder complètement ni la langue italienne, ni l'histoire du moyen âge italien. J'ai été surpris, par exemple, de le voir établir une confusion assez imprévue entre « il mento, » le menton, et « la mente, » l'esprit (p. 152). Il n'est pas moins inquiétant de lui voir dire ailleurs que Jean XXII est le *premier* pape qui ait fixé le Saint-Siège dans le Comtat Venaissin.

Je me permettrai de relever une autre erreur qui est moins grave, mais qui touche à un point d'érudition assez intéressant et peu connu. M. Scaife s'occupe, à la page 233, avec l'ingéniosité qui lui est habituelle, des titres d'honneur et de courtoisie chez les Italiens. Il ne me semble pas exactement renseigné à ce sujet, en particulier sur la valeur absolue des termes : *magnifico*, *messere*, *maestro*, et sur leur origine et leur ancienneté Il affirme avec une précision qui m'a surpris que le terme *signor* a été employé pour la première fois en 1466, oubliant sans doute le sonnet assez fameux de Pétrarque, qui commence ainsi : *Signor mio caro....*

Il importe plus encore de relever ce que dit M. Scaife au sujet de l'emploi par courtoisie du pronom *vos* au lieu de *tu*. Il croit que le *tu* avait été en usage à Florence aux temps des libertés républicaines et avait été remplacé par le *vos*, lorsque la simplicité primitive s'était perdue. Quelque alléchante que puisse être cette hypothèse, c'est exactement le contraire qui est vrai. La réaction contre l'emploi du *vos* date de Pétrarque, et c'est lui et ses amis qui remirent en usage le *tu*, non pas pour aucun motif politique, mais pour revenir à la pure tradition latine. Aussi, que M. Scaife ne s'étonne pas de voir Ange Politien employer le *tu* dans les lettres les plus solennelles, adressées aux plus grands personnages. Il ne faisait que suivre ainsi les règles de l'humanisme.

Malgré ces inexactitudes et quelques autres, le livre de M. Scaife, je le répète, est exact et juste dans ses lignes générales. Il lui arrive de montrer un véritable discernement pour rectifier quelques-uns des auteurs anglais, tels que Symonds, qui ont institué de si admirables, mais si vagues déclamations sur la Renaissance italienne. On aimera, par exemple, ce qu'il dit des femmes, de la famille, et de la véritable simplicité des mœurs florentines. Sur tous ces points, il a fait preuve de pénétration, et a été plus loin que les apparences banales.

Ce qui me paraît faire le charme et l'originalité du livre de M. Scaife, c'est qu'il est constamment animé d'un esprit américain. Les choses ont bien changé en Amérique depuis quelques années. Le mépris de tout passé, et surtout de la vieille Europe, a été longtemps l'un des traits distinctifs de l'outrecuidance yankee. Je ne jurerais pas qu'il ne le fût plus, et que Mark Twain ne pût plus écrire ses *Innocents Abroad*. Mais il est certain que l'amour, et je dirais presque la nostalgie des siècles passés, qu'un véritable enthousiasme archéologique a saisi depuis peu les esprits distingués des jeunes États-Unis. On a remarqué avec quelle persévérance les jeunes filles bien nées d'Amérique recherchent des unions dans les familles anciennes d'Europe et surtout d'Italie. On dit que ce goût leur vient du désir de sentir derrière elles un long passé. L'Amérique a déjà donné aux études italiennes quelques érudits notables,

Digitized by Google

parmi lesquels j'aime à citer le distingué bibliographe de Pétrarque, M. Willard Fiske.

Il est très intéressant de voir M. Scaife étudier avec zèle les grands siècles de Florence, et apporter sans cesse dans cette étude des idées américaines et des rapprochements américains. Ne devait-il pas, en effet, trouver sans cesse auprès de lui des points de comparaison, lorsqu'il lisait l'histoire d'un peuple riche, marchand et démocrate, lorsqu'il passait en revue ces rapides élévations, ces chutes soudaines, ces caprices de la faveur populaire, ces brusques ingratitudes, qui sont comme le fond de l'histoire de la République florentine?

« Nous savons, dit-il, que la puissance et la richesse des Médicis les mena au trône de Florence : sommes-nous sûrs que la puissance et la richesse d'une famille de « Rois des chemins de fer « (*Railroad Kings*) ou de boutiquiers millionnaires (*Millionnaire Shopkeepers*) ne finiront pas par en conduire quelqu'un à un trône en Amérique? »

Qui sait, en effet? H. C.

Les Bulgares, par un Diplomate. Paris, Leroux, 1894. In-18 elzévir, 56 p.

L'auteur conclut son travail par cette formule proposée à « l'honorable heptarchie européenne » : Article 1er. *Il n'y a plus de question bulgare.* — Art. 2. *Aucune puissance n'est chargée d'exécuter la présente déclaration, ni celles qui ont précédé* (p. 56). Si cette conclusion peut paraître humoristique ou insolite, on aurait tort de croire que tout le livre est écrit sur le même ton. Loin de là, l'auteur trahit une connaissance approfondie du monde slave en général et de la Bulgarie en particulier. Il donne des aperçus sérieux et nouveaux, surtout sur le droit de postliminie et sur le traité de Berlin en tant qu'il regarde les Bulgares. D'après lui, ces derniers pourraient juridiquement prétendre à une complète autonomie, cependant il avoue qu'ils se sont placés eux-mêmes dans une situation que Vattel a définie, celle « d'un État qui a donné les mains à sa nouvelle sujétion » (p. 43). Le droit de maintenir le *statu quo* est ensuite prouvé par d'ingénieux raisonnements. En somme, ce qui pourrait arriver de plus heureux aux Bulgares serait d'avoir la liberté de s'arranger selon leur bon plaisir. Mais auront-ils cette liberté?

P. S. P.

Les Grands écrivains français. Froissart, par Mary Darmesteter. Paris, Hachette, 1894, in-16 de 174 p. et pl.

Jusqu'aux savantes recherches du baron Kervyn de Lettenhove, de Paulin Paris, de M. Paul Meyer et du regretté Siméon Luce, on ne savait presque rien sur Froissart. Tous ces travaux ont jeté sur sa vie un nouveau jour, ont fait connaître les milieux qu'il a fréquentés, les influences qu'il a subies, et grâce à eux, se trouvent ainsi expliquées les différentes variations dont cet écrivain a fait preuve dans les trois rédactions de ses chroniques.

Mme Darmesteter, pour nous faire connaître la vie du chroniqueur, a non seulement profité de ces travaux, mais a encore pu utiliser des découvertes plus récentes. Jusqu'à ces dernières années, le grand roman que Froissart lisait à Gaston Phœbus quand il était à sa cour, *Méliador*, semblait perdu. On n'avait pu encore en découvrir ni un manuscrit complet

Digitized by Google

ni même quelques fragments. M. Longnon eut la main plus heureuse que ses prédécesseurs, et grâce à la copie de ce manuscrit qui lui fut communiquée par cet érudit, Mme Darmesteter put donner d'intéressants renseignements sur Froissart. Enfin, d'autres documents, qui jettent un nouveau jour sur ses rapports avec Guy de Blois, son Mécène, lui furent aussi donnés par M. de Circourt. Grâce à tous ces travaux et mettant à profit les découvertes de ces différents érudits, elle put nous retracer cette vie année par année. Elle a ainsi replacé cet historien dans son milieu et nous a donné un volume très instructif et agréable à lire. JULES VIARD.

Diderot, l'homme et l'écrivain. par Louis DUCROS, professeur de littérature française à la Faculté des lettres d'Aix. Paris, Perrin, 1894. in-12 de 394 p.

Le besoin d'un livre nouveau sur Diderot ne se faisait guère sentir : mais la liberté d'écrire est sans limites, et on ne saurait en vouloir à M. Ducros d'avoir entrepris à son tour de raconter la vie et d'apprécier l'œuvre du trop fameux encyclopédiste. Diderot est replacé ici au milieu de ses commensaux habituels, Grimm, Mme d'Épinay, le baron d'Holbach : ses rapports avec Catherine II sont l'objet d'un très long chapitre. L'auteur ne surfait pas son héros, dont il connaît les mœurs rien moins qu'édifiantes, et à qui il reproche d'étaler sans cesse son désintéressement et sa pauvreté, aussi feints l'un que l'autre : mais il me semble qu'on pourrait être encore plus sévère sans pour cela se faire accuser d'injustice. Comme écrivain, Diderot a touché à tout sans rien laisser de durable : grand imitateur des Anglais, et notamment de Richardson et de Sterne, il ne fait, suivant M. Ducros, que reprendre son bien, puisque c'est de la France que l'Angleterre d'alors tenait ses formes classiques de penser et de dire. Quand l'auteur juge Diderot un très insuffisant romancier et un très médiocre auteur dramatique, j'en tombe d'accord ; il n'en est plus de même quand il fait l'éloge du théoricien ingénieux qui avait juré « d'embourgeoiser Melpomène, » et du critique d'art qui se borne le plus souvent à exprimer et à traduire les idées d'autrui. M. Ducros essaie même de prendre la défense de romans tels que *La Religieuse*, où un critique peu suspect, M. Faguet, reconnaît que « l'ennui le dispute au dégoût. » Quant au philosophe épris d'une sorte de physique supérieure tout épicurienne, évidemment, c'est peu de le blâmer d'avoir parlé de Dieu en termes blasphématoires, lorsqu'à la ligne suivante on trouve à le louer d'avoir conclu logiquement du matérialisme à l'athéisme. Le chapitre final, intitulé *Conclusion*, ne nous parle que du « réalisme » de Diderot : c'est envisager par un petit côté le rôle d'un homme dont l'influence au point de vue religieux et moral a été souverainement funeste.

En somme, dans cet ouvrage d'une lecture facile, beaucoup de détails d'un intérêt un peu superficiel, peu de vues profondes. J'y ai noté cependant quelques pages intéressantes sur la transformation du « public » français au cours du XVIIIe siècle.

C. H.

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPRIMERIE ET STÉRÉOTYPIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion**, publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnemens séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récens et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignemens bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix*; 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres*, un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement a vie aux *deux Parties*, France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule*, 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule*, 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus*.

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1893 forment une collection de 69 volumes grand in-8. Prix : 565 fr.; pour les sociétaires, 480 fr.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion**, 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz, à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Parait tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

114e LIVRAISON

1er AVRIL 1895

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

1895

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1895

Pages

I. — LA FRANCE ET LES FRANCS DANS LA LANGUE POLITIQUE DU MOYEN AGE, par **M. Godefroid Kurth**. 337

II. — LE SENTIMENT NATIONAL AU XVIe SIÈCLE. — CLAUDE DE SEYSSEL, par **M. A. Jacquet**. 400

III. — UN BOURGEOIS DE PROVINCE APRÈS LA RÉVOLUTION, 1800-1809, par **M. l'abbé Ph. Torreilles**. 441

IV. — L'INFLUENCE FRANÇAISE A MADAGASCAR, 1643-1895, par **M. le commandant d'Equilly**. 462

V. — MÉLANGES : UN PRÉTENDANT AU TRONE DE FRANCE. — GIANNINO BAGLIONI, par **M. le comte de Puymaigre** 519

LA SOCIÉTÉ AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE, D'APRÈS LES HOMÉLIES DE JOSSE CLICHTOUE (1472-1543), par **le R. P. H. Chérot, S. J.** 533

HISTOIRE DE DEUX ENCLAVES. — KLEK ET SOUTORINA, par **M. le baron d'Avril**. 544

LA CORRESPONDANCE DE MARIE-ANTOINETTE, par **M. le vicomte Rioult de Neuville**. 559

VI. — LE COMMANDEUR G.-B. DE ROSSI, par **M. E.-G. Ledos**. . 562

VII. — COURRIER ALLEMAND, par **M. le Dr L. Pastor**. 571

VIII. — COURRIER BELGE, par **M. A. Delescluse**. 580

IX. — COURRIER ESPAGNOL, par **M. Francisco Pons**. . . . 590

X. — COURRIER DU NORD, par **M. E. Beauvois** 598

XI. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos**. 611

XII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** 636

XIII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 647

Digitized by Google

LA FRANCE ET LES FRANCS

DANS LA LANGUE POLITIQUE DU MOYEN AGE

Le titre de ce travail en fait suffisamment connaître le sujet. Il s'agit de savoir quel sens précis on attachait, pendant les premiers siècles du moyen âge, aux mots *Francia* et *Francus*. En réalité, mon but a été d'arriver à déterminer, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, l'acception de ce dernier terme. La question à élucider peut se formuler de la manière suivante : *A quelles catégories d'hommes s'appliquait, pendant l'époque mérovingienne, le titre de Francs ?* Pour la résoudre, je n'ai pu me dispenser de soumettre à un nouvel examen les diverses acceptions du nom de *Francia*, et la méthode de ce travail exigeait qu'il commençât par cette recherche accessoire.

I.

DE L'ORIGINE ET DES DIVERSES ACCEPTIONS DU NOM DE FRANCE

Cette partie de mon sujet n'est pas neuve; on pourrait même la trouver rebattue. Dès le XVIIe siècle, Adrien de Valois lui avait consacré, dans son *Notitia Galliarum* [1], une dissertation qui semblait avoir épuisé la matière, et à laquelle l'abbé Lebeuf, malgré son érudition, ne trouva que très peu de chose à ajouter [2]. Depuis lors, plusieurs érudits modernes l'ont traitée à

[1] Valesius, *Notitia Galliarum*. Paris, 1675.

[2] Lebeuf, *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel tems le nom de France a été en usage pour désigner une portion des Gaules*, etc. Paris, 1740.

Digitized by Google

leur tour [1], confirmant les conclusions d'A. de Valois et les complétant au moyen de données nouvelles. Les modestes glanures dont je pourrais enrichir l'œuvre de mes prédécesseurs ne suffiraient pas pour me faire repasser par des sentiers si connus, s'ils avaient traité le sujet dans son ensemble. En réalité, ils ne s'en sont occupés que par rapport à la France, et ont négligé dans leurs recherches tout ce qui concerne la Belgique et l'Allemagne.

Or, on verra, je pense, dans les pages qui vont suivre, qu'il doit son principal intérêt au caractère en quelque sorte international des phénomènes qu'il présente. Étudiés dans tout leur enchaînement, ils ont une signification que ne semble pas comporter, à première vue, une simple question de terminologie géographique. La destinée d'un nom y apparaîtra comme l'image de la destinée d'une société.

Francia est un nom géographique qui a de tout temps désigné le pays des Francs, comme *Gallia* désignait celui des Gaulois et *Germania* celui des Germains. Mais, les conquêtes des Francs ayant, à plusieurs reprises, élargi les frontières de leur royaume, le nom de *Francia* a pris chaque fois un sens de plus en plus large, sans cependant perdre, à chacune de ces extensions, le sens plus étroit qu'il avait auparavant. De la sorte, il est arrivé que les divers emplois du terme dans les textes contemporains correspondent fort exactement aux diverses étapes de la conquête franque en Gaule. Celle-ci, à supposer que nous ne la connaissions pas par les témoignages des chroniqueurs, nous serait revélée, au moins dans ses grandes lignes, par les traces qu'elle a laissées dans le langage géographique.

Pendant l'époque impériale, alors que les Francs étaient encore confinés en Germanie, les Romains entendaient par *Francia* une contrée située sur la rive droite du Rhin, au nord de la Prusse rhénane. C'est l'emplacement que lui assigne, au IVe siècle, la carte de Peutinger, et, à supposer même, comme

[1] Guérard, *Du nom de la France et des divers pays auxquels il fut appliqué* (Annuaire de la Société de l'Histoire de France. Paris, 1849).

Bourquelot, *Sens des mots France et Neustrie sous le régime mérovingien (Bibliothèque de l'École des chartes*, VIe série, t. I).

Longnon, *L'Ile-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs* (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. I).

V. encore Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, s. v. *Francia*.

Digitized by Google

M. Desjardins semble porté à l'admettre gratuitement, que le nom de *Francia* y ait été ajouté au ve ou au vi^e siècle, encore reste-t-il que, pour l'auteur de la carte, l'emplacement de la *Francia* est bien celui-là, puisqu'il y place les Chamaves avec cette mention : *Chamavi qui et Franci* [1].

Les écrivains romains n'ont jamais connu un autre pays des Francs que cette *Francia* primitive de la rive droite du Rhin. Pendant tout le ive siècle, c'est de celle-là qu'il est question dans le panégyrique anonyme de Constantin [2], dans saint Jérôme [3], dans Ausone [4], dans Ammien Marcellin [5]. Au ve siècle, c'est la même région que nous trouvons indiquée par Claudien [6] et par Sulpice Alexandre [7]. La chose est d'autant plus digne de remarque que, dès le ive siècle, une partie des Francs, les Saliens, avaient passé le Rhin et s'étaient établis au cœur de la Belgique, que Julien, qui les battit, ne les en expulsa point, et que, dès le commencement du ve siècle, on les voit se répandre victorieusement sur le pays de Tournai et jusque dans l'Artois et le Cambrésis. Mais on conçoit que les écrivains romains ne se soient pas empressés de consacrer, par leur langage, ces usurpations des barbares.

Pour eux, tout le pays en deçà du Rhin faisait partie de l'empire, et spécialement de la Gaule; s'il avait des noms particuliers, c'étaient ceux de Germanie Ire et IIe, de Belgique Ire et IIe, et

[1] Textuellement, *Chamavi qui el Pranci.*

[2] « Quid loquar rursus intimas Franciae nationes jam non ab his locis quae olim Romani invaserant, sed a propriis ex origine sui sedibus atque ab ultimis barbariae litoribus avulsae, ut in desertis Galliae regionibus collocatae pacem Romani imperii juvarent? » *Panegyr. Lat.*, VII, 6, éd. Baehrens.

« Reges ipsos Franciae, qui per absentiam patris tui pacem violaverant, non dubitasti ultimis punire cruciatibus. » *Ibid.*, c. 10.

[3] « Inter Saxones et Alamannos gens non tam lata quam valida, apud historicos Germania nunc Francia vocatur. » S. Hieron., *Vita S. Hilarionis*, *Acta SS.*, 21 octobre, t. IX, p. 48 D.

Le même, *Chronicon*. Migne, *P. L.*, XXVII, p. 506. « Saxones caesi Deusone in Francorum regione. »

[4] Ausone, éd. Schenke. S'adressant au Rhin, ce poète lui dit :

Accedent vires quas Francia quasque Chamaves,
Germanique tremant : tunc verus habebere limes.
Mosella, XVIII, 434.

Cf. le même, VI, 28-29, où le sens du nom doit être fixé par le passage ci-dessus.

[5] Ammian. Marcellin., XXX, 3, 7.

[6] Claudien, *Carmina*, XXI, 237 (Birt).

[7] Dans Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, ed. Arndt, II, 9, p.73 et 74.

Digitized by Google

il eût semblé attentatoire à la majesté de l'empire de laisser le nom d'un peuple barbare s'imposer à une partie du sol impérial. Voilà pourquoi le nom de *Francia* ne fut jamais donné avant le VIe siècle aux pays occupés par les Francs [1].

A partir du VIe siècle, ce sont des témoins appartenant eux-mêmes au royaume franc qui vont nous dire ce qu'ils entendent par *Francia*. Écoutons d'abord Grégoire de Tours. Il emploie à quatre reprises le mot de *Francia* [2] : encore l'un des passages où il la nomme est-il si peu explicite, qu'il est impossible de préciser le vrai sens géographique du mot [3]. Tout ce qu'on en peut inférer, c'est que *Francia* désigne une partie seulement du territoire de la Gaule, et non tout ce qui est soumis à l'autorité des descendants de Clovis. D'un autre de ces passages, il résulte que ni l'Auvergne ni la ville d'Auxerre, qui est en Bourgogne, ne faisaient partie de la *Francia* [4]. Le troisième établit que le nom de *Francia* continue de désigner le pays des Francs d'outre-Rhin [5]; le quatrième, qu'il s'était étendu à tout le royaume d'Austrasie [6].

D'après cela, nous découvrons que la *Francia* n'est plus confinée, comme à l'époque romaine, sur la rive droite du Rhin : elle englobe aussi les pays situés sur la rive gauche de ce fleuve, et s'identifie avec le royaume d'Austrasie. Nous retrouvons ce

[1] Cette raison me semble meilleure que celles de l'abbé Lebeuf écrivant : « Ce nom (*Francia*) ne fut usité chez aucun historien dans tout le temps que les Francs furent occupés à gagner du terrain sur les Romains dans la Gaule Belgique, au delà de l'Escaut et de la Meuse. Les déplacements continuels de ces tribus françaises (lisez franques) furent cause qu'on ne parlait des pays qu'elles occupèrent en deçà du Rhin que sous les anciens noms de ces pays; ils y étaient trop récemment arrivés pour que le nom de France pût être donné au territoire qu'ils occupaient. » Lebeuf, *op. cit.*, p. 5.

[2] Je ne parle pas, bien entendu, de la citation qu'il fait de Sulpice Alexandre, *Hist. Franc.*, II, 9, et dont il a été question plus haut, ni du texte du traité d'Andelot, qu'il insère dans sa chronique et que j'examinerai ci-dessous.

[3] Le voici : « Quidam Aquilinus nomine, dum venationes cum patre suo in silvas Franciae exerceret, pavorem pessimum, inimico insidiante, incurrit. » *Virtut. Martin.*, I, 26.

[4] « Tempore Teudechildae reginae Nunninus quidam tribunus ex Arverno de Francia post reddita reginae tributa revertens, Audisiodorensim urbem adivit. » *Glor. Confess.*, c. 40.

[5] « Saxones..... exeuntes de regione sua in Francia venerunt et usque Divitiacum civitatem praedam egerunt. » *Hist. Franc.*, IV, 14. *Divitiacum* est Deutz, sur la rive droite du Rhin, vis-à-vis de Cologne.

[6] « Igitur Chlotocharius post mortem Theodovaldi cum regno Franciae suscepisset. » Cf. Longnon, p. 192, et Bourquelot, p. 569.

Digitized by Google

deuxième sens du mot dans un texte qui a échappé jusqu'à présent aux érudits, et qui est antérieur d'une génération au moins à Grégoire de Tours lui-même. Rendant compte à Justinien des pays sur lesquels il règne, Théodebert cite *incolomes Franciae*, c'est-à-dire : *toute la Francia*, à laquelle il ajoute le pays des Thuringiens, celui des Visigoths, et plusieurs autres [1]. *Francia*, dans ce passage, n'est manifestement que la partie nord-est du royaume de Clovis, la seule qui fût échue à Théodoric et après lui à son fils Théodebert, et ce témoignage, combiné avec celui de Grégoire de Tours, suffit pour établir qu'au VIe siècle le mot de *Francia* équivalait à ce qui devait s'appeler bientôt l'*Austrasie*.

Quant à l'Aquitaine et à la Bourgogne, on les considérait comme ne faisant point partie de la *Francia :* c'est ce qu'établit, pour le premier de ces deux pays, un passage du *Vita Radegundis* de Fortunat [2], et, pour le second, une lettre de saint Nicet de Trèves à la reine Clodsinde [3]; dans le premier, on vient de France à Poitiers; dans le second, on vient de Bourgogne en France.

Cela veut-il dire qu'à cette date éloignée la Neustrie n'était pas encore considérée comme faisant partie de la *Francia?* Rien ne nous autorise à tirer une pareille conclusion. Du moment que l'Austrasie s'appelait *Francia* parce qu'elle était habitée par les Francs, la Neustrie devait bientôt porter le même nom pour le même motif. Si Grégoire de Tours, trop avare du mot, nous laisse dans le doute, en revanche un texte diplomatique du VIe siècle, le traité d'Andelot en 587, conservé par Grégoire lui-même, est suffisamment explicite. Parlant de Galeswinthe, il rappelle l'arrivée de cette princesse *in Francia ;* or, le pays où elle arriva, c'est précisément la Neustrie, dont elle devint la reine par son mariage avec Chilpéric [4]. L'Austrasie pouvait être, du moins le langage de Théodebert le ferait croire, la *Francia* par excellence ; mais dès lors, la *Francia*, au sens large du mot, comprenait tout le pays occupé par les Francs.

[1] M. G. H., *Epistolae Merovingici et Karolini aevi* (Dümmler), p. 133.

[2] « Itaque matrona Gislaadi proceris nomine Bella sed longa caecitate misera rogavit se de Francia Pictavis ad sanctae duci devote praesentiam. » Fortunat, *Vita S. Radegundis*, c. XXVII (Leo).

[3] « Audisti ava tua domna bonae memoriae Hrodehildis qualiter in Francia venerit. » *Epistolae Meroving.* (Dümmler), p. 122.

[4] « De civitatibus..... quae Gailesuinda germana domnae Brunichildae..... in Francia veniens certum est adquisisse. » Greg. Tur., *H. F.*, IX, 20.

Digitized by Google

La *Francia*, dans cette dernière acception, était limitée au sud par la Loire et par la Bourgogne, à l'ouest, par l'Atlantique, la Manche et la mer du Nord, au nord par la Frise et à l'est par la Saxe. Elle correspondait identiquement au royaume de Clovis avant la conquête de l'Aquitaine. Il convient d'ajouter que la Bretagne n'y était pas comprise, et que pendant longtemps on continua à faire une distinction entre *Francia* et *Britannia*. Sous Charlemagne, c'est avec ce sens que *Francia* figure plus d'une fois dans les textes officiels [1].

Mais la perpétuité de l'union politique de la Burgondie et de l'Aquitaine avec le royaume des Francs finit par engendrer deux acceptions nouvelles du mot. Tantôt on entendait sous le nom de *Francia* le royaume des Francs avec la Bourgogne [2], tantôt on y comprenait encore l'Aquitaine, et on l'appliquait à toute la Gaule depuis le Rhin jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées. Dans ce dernier sens, *Francia* était une expression géographique qui le couvrait à peu près avec l'ancienne *Gallia*, laquelle désignait précisément la même contrée. Cette acception de mot semble avoir déjà été familière à Fortunat, puisque l'opposition qu'il fait entre *Francus* et *Italus* représente celle des termes *Francia* et *Italia* [3]. Elle figure déjà dans Marius d'Avenches [4]. Nous la rencontrons à plusieurs reprises dans des textes du VIIe, du VIIIe et du IXe siècle. Les formules opposent la *Francia* à l'Italie [5] et le moine de Saint-Gall dit en termes exprès : Lorsqu'il m'arrive de nommer la *Francia*, j'entends par ce nom toutes les provinces cisalpines (du royaume franc [6]).

[1] *Formulae imperiales*, 37, p. 314, où on lit cette énumération : « Partibus Francie, Burgundie Provincie Septimanie, Italie, Tuscie, Baioarie et Sclavinie. » Cf. *Collectio Sangallensis*, p. 434 (Francia, Alamannia, Burgundia).

[2] Ainsi, dans l'acte de 817, c. 11 : « Rectores vero ecclesiarum de Francia talem potestatem habeant rerum ad illas pertinentium, sive in Aquitania, sive in Italia, sive in aliis regionibus ac provintiis huic imperio subjectis, qualem tempore genitoris nostri habuerunt vel nostro habere noscuntur. » — Il n'est pas nécessaire, je pense, de prouver que ce texte sous-entend la Burgondie dans la *Francia*, et qu'il ne la place pas parmi les *aliae regiones ac provintiae*.

[3] Fortunat, *Carm.* VII, xx, 9-10 :

Si gravis arma tenens Italus tenet hospes arenas
Aut quae Francus habet pagina pandat age.

[4] « Divisa in tribus olim regnis Francia in uno a praefato rege Francorum conjungitur. » *Append. ad Marium Avent.*, a. 613.

[5] *Formulae Senonenses*, XII, p. 218; *Formulae imperiales addit.*, p. 328.

[6] « Franciam vero interdum cum nominavero, omnes cisalpinas provincias

Digitized by Google

Il est facile de relever dans les écrivains du VIIe, du VIIIe et du IXe siècle de nombreux exemples de chacune de ces deux acceptions nouvelles [1], employées concurremment avec celle que nous avons vue en usage chez Grégoire de Tours [2]. La seconde se rencontre même déjà au VIe siècle, sous la plume d'une religieuse de Poitiers [3]. On peut dire qu'en général les écrivains francs, lorsqu'ils envisagent leur pays dans son ensemble ou qu'ils l'opposent à d'autres, emploient le mot *Francia* dans son sens le plus large [4], tandis que, lorsqu'il s'agit de distinguer entre elles les diverses parties du royaume, ils le réservent pour désigner celle qui a été le plus anciennement connue sous ce nom. De même, lorsqu'il arrive aux écrivains étrangers de parler du pays des Francs, ils emploient généralement le nom de *Francia* dans cette acception vague et générale qui embrasse toutes les provinces soumises à la dynastie mérovingienne [5]. C'est pour eux une expression géographique équivalente à celle de *Gallia*.

Ces diverses acceptions d'un même vocable géographique, qui viennent se superposer l'une à l'autre sans que l'une fasse tomber l'autre en désuétude, mais qui s'emploient alternativement selon l'occurrence, sont le phénomène le plus régulier et le plus logique possible. Il n'est pas un nom de pays qui n'ait passé par les mêmes phases, et celui de la France moderne, rien que dans ces derniers siècles, a eu des vicissitudes non moins considérables.

Mais voici quelque chose de particulier. A côté des trois acceptions qui viennent d'être discutées, on en voit poindre dès le VIIIe siècle une quatrième qui, au premier abord, n'est pas sans étonner quelque peu. C'est celle qui identifie la *Neustria* et

significo. » *Mon. Sangall.*, I, 10. C'est dans ce sens que le même auteur, I, 2, dit : « Moderni Galli sive Franci. »

[1] Nithard, I, 5; II, 10; IV, 1.

[2] Pour la persistance de celle-ci, v. Fredeg., *Contin.*, c. 43.

[3] Parlant de sainte Radegonde, elle dit : « Dominus virtutum largitor eam in miraculis clariorem reddidit in Frantia. » *Script. Rer. Merov.*, t. II, p. 385.

[4] « Tanta mala et effusione sanguinum a Brunechildis consilium in Francia factae sunt ut prophetia Saeville impleretur. » Fredegar., III, 59. — Il s'agit de Pépin le Bref après sa campagne de Bavière : « Ipse vero duce Christo cum magno triumpho in Frantia ad propria sede feliciter remeavit. » Fredeg., *Contin.*, c. 32, 48.

[5] « Plaga gravior fuit adventus Agilulfi, ita ut cernerem Romanos more canum in collis funibus ligatos, qui ad Franciam ducebantur venales. » Gregor. Magn., *Epist.*, IV, 31. Cf. saint Boniface, *Epistolae*, 32, 78, 80.

Digitized by Google

la *Francia*, comme fait la vie de saint Rigomer, écrite au VIIe siècle, qui dit : *Francia sive Neustria*, et qui oppose la *Francia* à l'*Austrasia* [1]. Ce sens est dès lors d'un usage fréquent dans les écrivains neustriens ; on le rencontre dans la vie de saint Éloi [2], dans celle de saint Léger [3], dans une épitaphe du VIIe siècle trouvée à Saint-Pierre-du-Ham en Normandie [4], et il faut remarquer que l'auteur du *Liber Historiæ* n'en connaît même pas d'autre. Il va plus loin : non seulement il refuse aux autres parties de la Gaule le titre qu'il revendique pour la Neustrie, mais il l'enlève aux régions qui ont été les premières à le porter, et qui ont été, jusqu'à la fin du VIe siècle, la terre franque par excellence : je veux dire la Ripuarie et le pays rhénan. Parlant de la victoire de Clovis à Tolbiac, il écrit : *Factaque victoria, reversus est in Francia ad reginam suam* [5]. Voilà comment la vieille *Francia*, après avoir partagé son nom avec toute la Gaule, se l'est vu finalement arracher, et nous avons ici la première trace du long *processus* en vertu duquel, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, ce n'est pas Cologne, mais Paris, qui est aujourd'hui la capitale de la France. La *Francia* a définitivement franchi le Rhin, et le sens restreint du mot a passé de la Ripuarie à la Neustrie, où il va se nationaliser.

Pour bien se rendre compte de l'origine de cette acception nouvelle, il faut constater qu'assez longtemps avant qu'elle fût née, l'usage se plaisait à désigner les habitants de la Neustrie comme les Francs par excellence. Déjà le *Liber Historiæ* oppose les Neustriens, sous le nom de Francs, aux Austrasiens et aux Burgondes [6]. Le même usage se rencontre dans plusieurs écrits

[1] Dom Bouquet, III, p. 426. Sur cette opposition, voir des documents du IXe siècle, *Geneal. reg. franc.* Dom Bouquet, III, p. 609; *Vita Huberti*, ib., 609; *Chron. Moissac* ad an. 670.

[2] Saint Éloi quitte Limoges, sa patrie, « ut Francorum adiret solum. » *Vita Eligii*, dans Bouquet, III, p. 552. Cf. *Francia* dans ce même sens, Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, III, p. 292.

[3] Saint Léger dit à Ébroïn : « Dum superare cupis omnes habitatores in tota Francia, tuam potius aufers quam indignus accepisti gloriam. » *Vita anonym. S. Leodegarii*, Bouquet, II, p. 619.

[4] « Regnante Theodorico rege in Francia. » Voir sur cette épitaphe Leblant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, I, p 181 et suiv.

[5] *Lib. Histor.*, c. 15.

[6] « Burgundiones et Austrasii. cum Francis pace facta. » *Liber Histor.*, c. 40. — « Cum autem custodes hostium Austrasiorum ramos silvarum, quasi in montibus, in agmine Francorum cernerent. » *Liber Historiae*, c. 36, et tout le chapitre.

Digitized by Google

hagiographiques de cette époque : dans la Vie de sainte Bathilde [1], dans celle de saint Ouen [2], dans celle de saint Didier de Cahors [3], dans celle de saint Léger.

Ce n'est pas que les écrivains qui donnent au nom de Francs cette signification spéciale aient perdu la notion de sa valeur plus générale; tout au contraire, ils savent parfaitement que les Austrasiens sont des Francs aussi, ils leur en accordent même le nom à l'occasion, et ils montrent ainsi qu'ils ne parlent pas par ignorance. Le *Liber Historiæ*, ayant à raconter les troubles qui éclatèrent à la mort de Pépin, et le soulèvement de la Neustrie contre l'Austrasie, croit ne pouvoir attribuer qu'au diable l'origine de cette guerre des Francs contre des Francs : *In illis diebus, instigante diabolo, Franci denuo in Cotia silva in Francos invicem irruerunt* [4]. Les Austrasiens portent souvent dans le *Liber Historiæ*, outre leur nom d'*Austrasii*, le nom de *superiores Franci* [5], sans doute parce que les Francs proprement dits habitaient plus bas, sur le cours inférieur des fleuves du nord de la France. Mais pourquoi les Francs de Neustrie jouissent-ils du privilège honorifique d'être considérés comme les Francs par excellence? Incontestablement parce qu'ils sont les Francs Saliens, les fondateurs de la monarchie franque, les conquérants de la Gaule, les héroïques compagnons de Clovis. Dans tous les cas, on comprend facilement que si les Saliens sont les Francs véritables, c'est la terre habitée par eux qui est la *Francia* par excellence. Or cette terre était la Neustrie.

Neustria et *Francia* sont donc devenus des termes synonymes, sans que, toutefois, les autres acceptions de ce dernier terme soient déjà tombées en désuétude. Cela ne viendra qu'assez longtemps après.

[1] « Austrasii..... receperunt Childericum..... regem Austri, Burgundiones vero et Franci facti sunt uniti. » *Vita Bathildis*, c. 5 (Mab., III, p. 746).

[2] « Procedente tempore orta est discordia inter regem Francorum et Austrasiorum. » Bouquet, III, p. 612.

[3] « Chlodoveus quidem regnum Francorum, Sigebertus autem Austrasiorum regnum gubernavit. » Bouquet, III, p. 532.

[4] *Liber Historiae*, c. 51.

[5] *Ibid.*, c. 27 : « Regnum ipsius in superiores Francos in Auster Theodoaldus filius ejus accepit. » — *Ibid.*, c. 36 : « Igitur Burgundiones et Austrasii et superiores Franci simul commoto grandi exercitu valde per Campanias digressi, pago Sessaunico.... ingrediuntur. » — *Ibid.*, c. 41 : « Austrasii vero Franci superiores congregati in unum, Dagobertum super se regem statuunt. »

Digitized by Google

En attendant, le nom n'est pas encore au bout de ses vicissitudes. Il a pu sembler qu'il resterait attaché à la Neustrie tout entière, depuis les provinces belges jusqu'aux bords de la Loire; il n'en est rien. Même dans ces limites, il se fait une nouvelle localisation. A partir d'une date qui n'est pas antérieure à 779, puisque des diplômes de cette année [1] et des années 786 [2] et 828 [3] parlent encore l'ancien langage, nous voyons opposer la *Francia* et la *Neustria* comme deux pays différents. La première trace s'en trouve dans un passage de Nithard, mort en 843 [4]. Abbon a donné à cette opposition son expression caractéristique dans un vers au sujet de l'élévation du roi Eudes :

Francia laetatur quamvis is Neustricus esset [5].

La Seine faisait la limite entre les deux pays. « La Neustrie, dit Ekkehard d'Urach, est la partie de la Gaule celtique située entre la Seine et la Loire [6]. » Et Adrevald la définit d'une manière équivalente en nous disant qu'Orléans et Paris sont les deux points extrêmes de la Neustrie [7].

Dans cette acception nouvelle, la *Francia* est limitée au sud par la Seine. Il paraît bien qu'au nord et à l'est également ses limites se sont resserrées. La rareté des textes où ces contrées sont mentionnées à cette époque ne nous permet pas de parler ici avec une grande précision; toutefois nous voyons que, dès le IXe siècle, la partie de la *Francia* qui confine au Rhin, et où

[1] On lit dans un diplôme de 779 : « Tam ultra Ligere quam citra Ligere, vel in Burgundia, etiam in Provincia vel in Francia quam in Austrasia. » Bouquet, p. V, 742. Il est manifeste que dans ce texte la Neustrie n'est pas encore distincte de la *Francia*.

[2] 786. « Quidquid autem de regno nostro extra hos terminos fuerit, id est Franciam et Austrasiam, excepto illa parte quam Ludovico dedimus, atque Alamanniam excepto portione quam Pipino adscripsimus, Austriam, Neustriam, Turingiam, Saxoniam, Frisiam et partem Bajoariae quae dicitur Northgow dilecto filio nostro Karolo concedimus. » Bouquet, V, p. 772.

[3] 828. « Omnibus episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus.... ceterisque fidelibus nostris, partibus Franciae, Burgundiae, Provinciae Septimaniae, Italiae, Austriae, Neustriae, Bajoariae et Silavoniae commanentibus. » Bouquet, V, p. 649.

[4] Nithard, I, 5.

[5] Abbon, *De Bell. Paris.*, II, 447.

[6] « Neustria pars est Galliae Celticae, illa scilicet quae Sequanae Ligerique interjacet. » Pertz, *Scriptores*, VI, p. 158.

[7] « Omnis fere Neustria, quae a Genabensi urbe per transversum Lutetiam usque Parisiorum pertingit oppidum. » *Mirac. S. Benedicti*, I, 33. Sur toute cette question, voir l'excellent mémoire de M. Longnon, dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. I (1875).

Digitized by Google

continue de vivre la race dont descendent les Francs, perd peu à peu son titre pour reprendre celui plus ancien et plus générique de Germanie. Cela n'est encore qu'une tendance chez Éginhard, qui prend les *Francs orientaux* comme équivalant aux *Germains* [1]. Mais une dizaine d'années après, le biographe de Louis le Débonnaire, connu sous le nom de l'*Astronome*, va déjà plus loin : il oppose purement et simplement les *Franci* aux *Germani*, et sous ce dernier nom, il entend ceux qu'Éginhard appelait encore les Francs orientaux. Bien plus, Nimègue, pour lui, n'est plus en *Francia;* en d'autres termes, la patrie primitive du peuple franc se voit enlever son nom, et le Franc de race germanique, c'est-à-dire le Franc par excellence, n'est plus un Franc [2]. Voilà le phénomène complet. Il n'est encore qu'indiqué, il est vrai, car il ne manque pas de textes postérieurs à l'Astronome où l'on continue de parler de Francs orientaux ; néanmoins il poursuivra son cours régulier jusqu'à l'expropriation définitive des Francs germaniques.

Voilà donc, en l'espace de quelques siècles, cinq acceptions différentes attribuées à un même terme géographique. Je le répète, la plupart s'emploient simultanément, du moins à l'origine, et c'est seulement plus tard que les plus anciennes tombent peu à peu en désuétude, pour ne laisser subsister que les plus récentes. Il y avait là un véritable chaos géographique.

C'est le traité de Verdun qui vint porter la confusion à son comble. Il partageait l'empire de Charlemagne en trois parties qui pouvaient, chacune à des titres différents, revendiquer le titre de *Francia*, puisqu'elles en étaient des subdivisions, et que toutes les trois contenaient une partie de la population franque primitive. Mais par le fait même que cet empire n'existait plus comme unité, le nom de *Francia* cessa de s'appliquer à l'ensemble des pays qui avaient été unis sous le sceptre des premiers Carolingiens.

En 842, à la veille du traité de Verdun, on retrouve pour la

[1] « Fastrada.... quae de orientalium Francorum, Germanorum videlicet gente erat. » Eginhard, *Vita Karoli*, c. 18.

[2] V. l'Astronome, *Vita Ludovici*, c. 45, où il est dit que les ennemis de Louis le Débonnaire voulaient que l'assemblée générale se tînt *in Francia*, mais qu'il réussit à la convoquer en Germanie, à Nimègue. Et le même, c. 49 : « Populi Franciae et Germaniae; » c. 20: « Monitus est tam a Francis quam a Germanis; » c. 45 : « Diffidens Francis, magisque credens Germanis. »

Digitized by Google

dernière fois ce nom sous la plume d'un chroniqueur, dans son acception la plus générale [1]; mais après cette date, le sens large du mot tomba en désuétude et l'on ne le rencontre plus qu'à titre exceptionnel [2].

Ce n'est pas tout. Les noms propres n'existant que pour distinguer les individualités entre elles, et les trois parts issues du traité de Verdun devant être distinguées l'une de l'autre par une désignation spéciale, il va de soi que le nom pur et simple de *Francia* ne suffisait plus à aucune. La *Francia* proprement dite, à laquelle seule devait par la suite rester le nom de France, c'était la *Francia occidentalis* [3], ou, comme on disait parfois, la *Francia nova* [4], voire même la *Francia Latina* [5], ou encore la *Francia Romana* [6]. La partie orientale ou Allemagne fut la *Francia orientalis* [7], nommée encore, à raison de sa population, la *Francia Teutonica* [8]. Enfin, le royaume intermédiaire au nord entre la France et l'Allemagne, qui avait été la patrie des Francs fondateurs de la monarchie [9], c'était, comme de juste, la *vieille Francia* (*Francia antiqua*) [10] ou encore la *Francia media* [11].

[1] « Aquis palatium, quod tunc sedes prima Franciae erat. » Nithard, IV, 1.

[2] Par exemple dans Flodoard, *Annal.* 919 : Hungari Italiam, partemque Franciae regnum scilicet Lotharii depraedantur. » — Il faut remarquer que, d'autre part, ce même chroniqueur distingue nettement la Lotharingia de la Francia; ainsi *Ann.* 927, *in fine :* « Per regnum Lotharii et Franciam. »

[3] Dans le traité de 921 entre Charles le Simple et Henri l'Oiseleur, le premier est nommé Gloriosissimus rex Francorum Occidentalium Karolus, l'autre Magnificentissimus rex Francorum Orientalium Heinricus (Pertz, *Legg.*, I, 567).

[4] Monach. S. Gall., I, 21.

[5] Wipo, *Vita Chuonradi*, c. 27 ; cf. c. 1 : Franci Latini.

[6] Luitprand, *Antapod.*, I, 14, 16. Le *Chronicon Laureshamense* l'appelle *Francia Gallicana*, et saint Euloge de Tolède, *Francia interior*, par opposition au pays franc de langue germanique qu'il appelle *Francia ulterior*. V. Ducange, s. v. *Francia*.

[7] Eginhard, *Vita Karoli*, c. 18, cité ci-dessus; id., *Annales* 823 (de orientali Francia) ; *Annal. Fuldens.*, an. 838 (Cf. 851). Dans les formules de Saint-Gall, Louis le Germanique est appelé *L. serenissimus rex in orientali Francia* (Zeumer, *Formulae*, p. 396). De même, dans celles de Padoue (*Ibid.*, p. 458), cf. Luitprand, *Antapod.*, II, 3, 21 (Franci Orientales).

[8] Wipo, *Vita Chuonradi*, c. 2; Lambert de Hersfeld, p. 239. Cf. Luitprand, *Antapod.*, I, 5; III, 20 (Franci Teutonici).

[9] Elle continue d'être appelée *Francia*, sans plus, par exemple dans les Annales de Prudence de Troyes, an. 855, où il est dit que Lothaire Ier partagea ses Etats ita ut Lotharius cognomen ejus Franciam Karolus vero Provinciam obtinerent.

[10] « Francia quae antiqua dicitur, » Mon. S. Gall., I, 23; II, 11. Cf. *Continual. Breviar. Erchenpert.*, dans Pertz, *Script.*, II, p. 329.

[11] Media Frantia dans le partage de 831 (Boretius, *Capitul.*, II, p. 24). Cf.

Digitized by Google

Ainsi trois Frances, chacune spécifiée par une double épithète, ce qui fait un total de six désignations géographiques nouvelles, sans compter les anciennes ! Le pire, c'est que plusieurs de ces désignations n'avaient pas même de sens fixe ni de valeur constante : il est des cas, par exemple, où *Francia Teutonica* désigne non pas, comme on pourrait le croire, le royaume de Louis le Germanique, mais la partie du royaume de Lothaire dans laquelle la langue allemande restait en usage [1].

On le voit, c'était un mauvais expédient géographique de garder le vieux nom pour désigner les trois parties d'un même tout, et de se contenter de les diversifier selon les cas par une épithète. La confusion par là ne faisait qu'augmenter. Aussi voit-on des chroniqueurs imaginer d'autres désignations. Les uns, plus encore par système littéraire que par besoin de se tirer d'embarras, retournent aux noms géographiques de l'époque romaine : pour eux, la France s'appelle *Gallia*, la Lotharingie *Belgica*, l'Allemagne *Germania* [2]. Telle est notamment la terminologie de Prudence de Troyes et de Hincmar [3], et Richer ne s'exprime jamais autrement. D'autre part, un annaliste anglo-saxon se sert de la nomenclature suivante : le pays à l'est du Rhin, le pays du milieu, le pays de l'ouest [4]. Un autre, parlant du partage de 843, attribue à Lothaire *le royaume d'Aix-la-Chapelle* et l'Italie, à Louis *la Bavière*, à Charles *l'Aquitaine*. Ici le royaume d'Aix-la-Chapelle désigne la Lotharingie, la Bavière, toute l'Allemagne transrhénane, et l'Aquitaine, tout le royaume de France [5].

Toute cette terminologie avait le défaut d'être ou inexacte ou

Prud. de Troyes, *Annal.* 842 : « Hlodovicus Germaniam repedat, Hlotharius medioximis regni Francorum immoratur. » Encore à la fin du xᵉ siècle, le nom de *Francia*, sans plus, est attribué à la Lotharingie dans le *Vita Johannis Gorzienis*, c. 43 (Pertz IV, p. 349).

[1] *Vita S. Adelheid. Villic.*, dans Pertz, XV, p. 757.

[2] Cet usage n'avait jamais péri complètement. Voir Greg. Tur., *Mir. Jul.*, 32; *Glor. Confess.*, 79; Beda le Vénérable, I, 1.

[3] Prudence de Troyes, *Annal.*, 837; Hincmar, *Annal.*, 869, 870, 871, 872; Richer, *passim*.

[4] V. Freeman, *History of the norman Conquest*, I, p. 611.

[5] Erchempert, *Hist. Langobard.* dans Pertz, *Script.*, III, p. 245. « Here, in the hopelenness of finding a name for Lothars Kingdom, we find an unique *regnum* or *imperium Aquense*, while Saxony and the rest of Germany are merged in Bavaria, and Neustria is merged in Aquitaine. » Freeman, *op. cit.*, p. 612.

Digitized by Google

purement personnelle. Et toutefois, une nomenclature exacte et à l'usage de tous était indispensable. Aussi n'est-il pas étonnant que la langue populaire, qui a besoin avant tout de netteté, ait instinctivement créé des désignations nouvelles. Elle n'avait pas besoin de les chercher fort loin : elle les trouvait dans les faits eux-mêmes. Les trois royaumes créés par le traité de Verdun avaient pour souverains, le premier, Charles le Chauve, le second, Lothaire II, le troisième, Louis le Germanique : elle les appela donc tout simplement le royaume de Charles, le royaume de Lothaire, le royaume de Louis. Je ne sais si les sources historiques, assez rares en Allemagne pour la fin du IXe siècle, nous ont conservé des exemples de cette dernière appellation [1]; par contre, les deux premières sont attestées de la manière la plus formelle par des témoignages contemporains absolument dignes de foi.

Dès les premiers jours, les écrivains ont appelé *royaume de Lothaire* (Lotharii regnum) le pays sur lequel régna Lothaire II, après le partage des États de son père en 855. De 843 à 855, aucun usage ne s'était établi, et les douze ans qu'avait duré la part de Lothaire Ier n'avaient pas laissé le temps de trouver un nom spécial pour désigner le bizarre assemblage de provinces qui constituait son domaine [2]. Le nom de *regnum Lotharii* apparait déjà dans les *Annales de Hincmar* à la date de 872 [3]; on le retrouve ensuite dans les principaux documents du Xe siècle, tant les diplômes [4] que les chroniques [5], et au XIe siècle il se montre encore à l'état sporadique sous la plume des écrivains méridio-

[1] Je vois que Flodoard, *Annal.*, 933, appelle l'Allemagne *Terra Heinrici*, en pensant à Henri Ier. Cf. Freeman, *op. cit.*, p. 613.

[2] Je sais bien que d'après Reginon, an. 842, il aurait déjà porté ce nom sous Lothaire Ier : « Porro Lotharius qui et natu major erat et imperator appellabatur, medius inter utrosque incedens regnum sortitus est, quod hactenus ex ejus vocabulo Lotharii vocatur. » Toutefois, il est certain que le nom n'a pu s'appliquer d'une manière spéciale à la Lotharingie qu'à partir du jour où elle seule fut le royaume de Lothaire.

[3] « Ludovicus rex Germaniae.... partem regni Lotharii quam contra Karolum accepit...., sine consensu ac conscientia hominum quondam Lotharii qui se illi commendaverant, clam reddidit. »

[4] Diplôme de Louis l'Enfant en 910 (Lacomblet, *Urkundenbuch des Niederrheins*, I, p. 47); diplôme d'Otton Ier, 952 (Sickel, *Diplomata Ottonis I*, p. 221).

[5] Flodoard, *Annales*, 919, 920 et *passim;* Luitprand *Antapodosis*, I, 16; III, 48; Widukind, I, 27, 29, 30; Reginon., an. 842 et *passim* (le continuateur de Reginon. dit *Lothariense regnum*, an. 917 et *passim*).

Digitized by Google

naux [1]. Quelques écrivains du xe et du xie siècle ont essayé, mais sans succès, de faire de cette désignation un vrai nom propre sous la forme *Lotharia*, mais cette forme est restée fort rare et n'est pas parvenue à s'imposer [2]. Par contre, les sujets de Lothaire, ou les habitants de son ancien royaume, étaient désignés sous le nom fort répandu de *Lotharienses* [3].

Cette terminologie était toute latine, et par suite n'était pas employée en dehors des régions de langue romane. Les provinces germaniques en avaient une autre, qui, entrée dans le latin des chroniqueurs, y resta dans les premiers temps fort différente de celle-là. Il existait dans les idiomes germaniques un patronymique *ing*, qui, de temps immémorial, désignait tous ceux qui vivaient sous la dépendance de quelqu'un, et qui s'appliquait tout particulièrement à ses enfants et à ses descendants. Pour dire un homme ou un sujet de Lothaire, on disait *Lotharing*, et sous la forme *Lotharingi*, *Lutheringi*, les chroniqueurs germaniques ont désigné dans leur latin barbare les peuples qui vivaient sous l'autorité de Lothaire. Ce nom de *Lutheringi*, qui est le pendant germanique du latin *Lothariensis*, apparaît dans les diplômes [4] et les chroniques du xe siècle en Allemagne et même en Italie [5]. De *Lotharingi* on a formé ensuite *Lotharingia* [6], nom latin de provenance germanique (en allemand *Lothringen*), tout comme les homogènes *Thuringia*, *Nordalbingia*, et qui est l'équivalent germanique du latin *Lotharii regnum* ou *Lotharia* [7].

Le nom de royaume de Charles *(regnum Caroli)* est moins

[1] Lettre de Grégoire VII dans Jaffé, *Mon. Gregor.*, p. 465; Bonitho (*Ibid.*, 631 ; Lothariorum regnum). Raoul Glaber, I, 3.

[2] Laurent, *Gesta epp. Virdun.*, c. 1, dans Pertz, X, p. 491.

[3] Flodoard, *Annal.*, an. 920; Folcuin, *Gesta abb. lobb.*, c. 19, 25; *Gesta epp. Camerac.*, *passim;* Piot, *Cartul. Saint-Trond*, I, p. 18.

[4] Diplôme de saint Brunon de Cologne en 964 (Lacomblet, *Urkundenbuch des Niederrheins*, I, p. 62); dans deux diplômes d'Otton III en 996 (Sickel, *Dipl. Otto* III, p. 605 et 619), dans un de Henri IV en 1071 (Pertz, XXV, p. 81).

[5] Luitprand, *Antapod.*, I, 5; III, 21; IV, 21; Lambert de Hersfeld, 1044, 1065, 1073; Wipo, *Vita Chuonradi*, c. 1.

[6] Luitprand, *Antap.*, II, 18 et 24; *Gesta epp. Camer.*, I, 101; Lambert de Hersfeld, an. 1071, 1074; Adam de Brême, I, 24, 30, 57; *Vita S. Agroetii;* Anselm., *Chron. epp. Leod.*, c. 19; Sigebert Gembl., *Vita S. Wicberti.* charte de Huy en 1066, dans Gilles d'Orval (Pertz, XXV).

[7] C'est le manque d'esprit philologique qui fait redire à tant d'historiens que *Lotharingia* dérive de *Lotharii regnum;* on voit qu'étymologiquement rien n'est plus faux.

Digitized by Google

connu : s'il a eu la vie moins longue, il a toutefois existé, et on en retrouve la trace incontestable. La France est appelée *regnum Karoli* [1] dès le xe siècle, et ce nom retentira jusque dans la *Chanson d'Antioche :*

> Dirai de Godefroi li bon duc de Buillon
> Li dus chevauche à force et tous si conpaignon,
> O lui est li quens Hues et Robert li Frison
> Et tout li pelerin del roiaume Charlon [2].

Les Français sont, pour les écrivains romans, les *Karlenses* [3], pour les Allemands les *Karlingi* [4], et le nom de leur pays, dérivé de celui de ses habitants, sera la *Carlingia* [5] (en allemand *Kerlingen).* Ces diverses appellations paraissent avoir été formées en partie sur le type du groupe lotharingien; toutefois elles n'eurent ni la diffusion ni la durée de celui-ci. Un seul chroniqueur en fait un usage vraiment fréquent, et semble se complaire dans l'opposition de *Karlenses* et de *Lotharienses;* c'est l'anonyme qui écrivit, entre 1041 et 1043, la chronique des évêques de Cambrai. A part cette exception, les mots de *Karlenses*, de *Carlingia* et de *regnum Caroli* n'eurent qu'une diffusion assez faible, et disparurent de bonne heure de l'usage. Et la raison en est simple : c'est que, de plus en plus, et surtout grâce à l'existence des termes *Lotharingi* et *Lotharingia*, le nom de *Francia* devenait la propriété exclusive du royaume de Charles [6]. Si le royaume de

[1] Widukind, II, 26. *Gesta epp. Trever* (Pertz, VIII, p. 168).

[2] *Chanson d'Antioche*, éd. P. Paris, III, 22.

[3] *Annal. Colon.*, ad a. 978 (Pertz, I, 98). *Gesta epp. Cam.*, passim.

[4] Thietmar, III, 6 (Pertz, III, 761). *Vita II S. Adalberti* (Pertz, IV, 598). *Annal. Altah.*, ad. a. 1043, 1044, 1050 (Pertz, XX, p. 798, 801, 808). *Annal. Magdeburg.* (Pertz, XVI, 155).

[5] *Annal. Magdeburg.* ad a. 958 et 1165 (Pertz, XVI, p. 154 et 192). Godefroi de Viterbe (Pertz, XXII, 203).

[6] « It was quite a chance that France was not permanently called *Carolingia* to match *Lotharingia.* » Freeman, *op. cit.*, p. 612. Il faut remarquer que quelques chroniqueurs allemands ont une tendance à laisser tomber la désinence germanique *ing* et à donner aux peuples les noms de leurs souverains sans changement aucun ; ainsi à deux reprises Widukind appelle les Français *Karoli* au lieu de Karlingi (I, 16, 29); ainsi Ruotgerus, dans le *Vita Brunonis*, c. 41, dit *Lotharii* pour *Lotharingi;* de même Widukind, I, 30, 33; II, 2, 15, 22, 26; ainsi encore *Annales Quedlinburgenses* dit : Olim omnes Franci Hugones vocabantur a suo quondam duce Hugone. Cet écrivain se trompe d'ailleurs : les Français s'appelaient *Hugas* et non *Hugones.* La langue de la poésie populaire resta assez longtemps fidèle au nom de Kerlingen, employé pour désigner la France; on le retrouve, avec cette acception, dans le *Nibelungen*, dans le *Dietrichs Flucht*, dans *Alpharts Tod*, dans le *Rosengarten* (W. Grimm, *Die deutsche Heldensage*, 3e édit., par R. Steig, p. 106, 207, 224).

Digitized by Google

Lothaire prenait celui de Lotharingie, c'est qu'il n'en avait pas d'autre, n'étant pas une expression géographique ni ethnique [1]. Il l'a gardé tant qu'il est resté un seul royaume : après qu'il eut été partagé en deux, chacune de ses deux moitiés l'a gardé sous une forme appropriée à son langage : dans le nord germanique, ce nom est devenu *Lothier;* dans le sud roman, il est devenu *Lorraine*. Mais *Lothier* a péri parce que les provinces qu'il désignait se sont à leur tour fractionnées, tandis que *Lorraine* est resté parce qu'une famille puissante a su s'y constituer un duché auquel s'est attaché le nom [2].

Le royaume d'Allemagne mit plus de temps à cesser de s'appeler le royaume de France. L'Allemagne se considérait non seulement comme un des royaumes francs, mais comme le royaume franc par excellence. Les écrivains prirent donc l'habitude de la désigner sous le nom de *Francia orientalis* [3] et ses habitants sous celui de *Franci orientales* [4]. Souvent même, et en particulier quand ils instrumentaient en Italie, les rois

[1] « Lotharingia, perhaps as the name of the most purely artificial division of all, is the only name of the class which has survived. » Freeman, *op. cit.*, p. 613.

[2] On voit combien se trompe M. Lot lorsqu'il soutient (*Les Derniers Carolingiens*, p. 301-307) que la France a été appelée le royaume de Charles, et ses habitants les *Karlingi*, parce qu'on voyait en elle et en eux la terre et le peuple par excellence de Charlemagne : « N'est-il pas curieux de voir les Allemands du xe au xiie siècle identifier la France, ses habitants, ses coutumes, sa langue même, avec la race carolingienne (*sic*)? N'est-ce pas la réponse la plus éclatante qu'on puisse faire à ceux qui ont voulu voir des Allemands dans Charlemagne et ses descendants? » Ce passage, qui atteste chez son auteur des préoccupations fort étrangères à la science, est réfuté d'avance, quant à sa première partie, par ce qu'on vient de lire ci-dessus; quant à la seconde, si c'était ici le lieu de discuter la nationalité germanique de Charlemagne, M. Lot s'est chargé de la prouver lui-même deux pages plus loin en écrivant : « Charlemagne et Louis le Pieux ignoraient la langue romane et ne connaissaient que le teuton et le latin » (*op. cit.*, p. 309).

L'erreur de M. Lot consiste en ce qu'il a confondu les deux sens que prend le mot *Karlensis* dans divers auteurs, qui désignent sous ce nom tantôt les *descendants de Charlemagne*, c'est-à-dire les princes de la *dynastie carolingienne*, comme nous disons encore aujourd'hui, tantôt les habitants du *royaume de Charles*. Il ne l'aurait pas commise s'il s'était aperçu qu'aucun auteur antérieur à Charles le Chauve n'a appelé la France le *royaume de Charles*.

[3] V. ci-dessus, p. 348.

[4] *Franci orientales* = les habitants du royaume d'Allemagne en général. Pour dire que les Français et les Allemands se disputent la possession de la Lotharingie, Widukind, I, 29, écrit : « Usque hodie certamen est de regno Karolorum stirpi et posteris Odonis, *concertatio quoque regibus Karolorum et orientalium Francorum super regno Lotharii.* »

Digitized by Google

d'Allemagne laissaient tomber l'épithète et ne gardaient que le nom ; ainsi dans trois diplômes datés de Pavie 951, Otton Ier se fait appeler *rex Francorum et Italicorum* [1], de même qu'en 966, dans cinq actes successifs datés de Maestricht, de Duisburg, de Quedlinburg et de Wallhausen, il se fait appeler *imperator Romanorum et Francorum* [2]. Et dans l'acte le plus célèbre qui soit émané de lui, je veux dire le diplôme du 13 février 962, confirmant les biens de la papauté, le même souverain déclare agir pour le salut de l'âme de ses parents et de ses successeurs, et pour la prospérité du peuple des Francs [3]. Et, parallèlement, quand les actes nous donnent ses années de règne comme roi d'Allemagne et comme empereur, ils emploient une formule comme : *Anno regni Ottonis regis XVI in Francia, in Italia I* [4]. Encore en 1002, le roi Henri II faisait graver sur ses bulles ces mots : *Rénovation du royaume des Francs* [5]. Et Wipo, parlant des évêques allemands du temps que Conrad II fut élu empereur (1024), dit que la *Francia* choisissait ses rois d'après leurs conseils [6].

A côté de ce sens générique donnant à *Francia* la signification de royaume d'Allemagne, il y en avait un plus spécial, qui attribuait le nom à la partie du royaume d'Allemagne habitée par des Francs. Cette région, aujourd'hui la Franconie, s'appelait dès lors *Francia* et se distinguait par là des autres provinces ou duchés, à savoir la *Saxonia*, la *Bavaria*, l'*Allamannia* et la *Thuringia*. Nous la voyons très fréquemment mentionnée dans les diplômes et ailleurs. Ce qu'il y a de plus remarquable et de bien fait pour entretenir d'incessantes confusions, c'est que la Franconie elle-même était divisée en *orientale* ou bavaroise et *occidentale* ou rhénane [7]. Si bien que, plus d'une fois, la *Francia orientalis* et la *Francia occidentalis* de nos textes désignent non pas l'Allemagne et la France, comme on pourrait le croire à première vue, mais la Franconie de l'est et la Franconie de l'ouest.

[1] Sickel, *Dipl. Ottonis I*, p. 218-220.
[2] Id., *op. cit.*, p. 432, 436, 439, 441 et 443.
[3] « Pro remedio anime nostre et filii nostri sive parentum nostrorum ac successorum nostrorum et pro cuncto a Deo conservato atque conservando Francorum populo. » Sickel, *op. cit.*, p. 325.
[4] Sickel, *op. cit.*, p. 221-224.
[5] Giesebrecht, *Deutsche Kaiserzeit*, II, p. 60.
[6] Wipo, *Vita Chuonradi imperatoris*, c. 1.
[7] Diplôme d'Otton Ier en 948, dans Sickel, *Dipl. Ott. I*, p. 179 et 140. Cf. Hirsch, *Jahrb: des deutschen Reichs unter Heinrich II*, II, p. 21, note 2.

Digitized by Google

La confusion fut en partie dissipée pour l'Allemagne par le fait que la province garda seule le nom de *Francia*, tandis que le royaume le perdit. Cela s'explique principalement par la forte vitalité que conservaient dans ce pays les tribus. Francs, Saxons, Bavarois et Alamans y constituaient quatre groupes égaux à peu près, et dont la rivalité même devait être un obstacle à ce que le nom de l'un d'entre eux devînt celui de la nation entière. Il est intéressant de constater que dans ces circonstances, le nom de *Germanie*, auquel les écrivains savants aimaient à retourner, ne parvint pas plus à prévaloir qu'en France celui de Gaule : ces termes historiques avaient cessé de répondre à des réalités, et le peuple ainsi que le royaume d'Allemagne devaient enfin trouver leur nom dans celui de la langue qu'ils parlaient. Cette langue, qu'ils appelaient d'un mot qui signifiait la langue populaire ou vulgaire (*teutiscus*, de *theut* ou *thiod* = peuple), devait laisser son nom à la nation elle-même : les *Teutisci* ou *Deutsch* d'aujourd'hui. *Deutschland*, c'est donc le pays des gens de langue thioise ou théotisque, les Allemands, ce sont les hommes qui parlent un idiome populaire !

Voilà comment, à la fin, *Francia* avait cessé de désigner deux des trois royaumes sortis du partage de Verdun, et la Gaule gardait seule l'héritage de ce nom glorieux. Il s'y partageait, comme on l'a vu, en plusieurs acceptions : l'une désignant tout le royaume [1], l'autre se rapportant à ce pays au nord de la Loire, la troisième se limitant aux régions du nord de la Seine. De ces trois acceptions, la première est attestée à suffisance; c'est elle qui a survécu, refoulant dans l'ombre et condamnant à périr toutes les autres. Celles-ci ont cependant duré encore quelque temps. Au XIe siècle, on peut citer un curieux passage de Raoul Glaber, opposant la *Francia* à l'Aquitaine et à l'Auvergne [2], et quelques autres du même auteur la distinguant de la Bourgogne [3]. Néanmoins, la vraie *Francia*, c'est dès lors le

[1] Raoul Glaber, éd. Prou, II, I, 1 : « Mortuis igitur Lothario et Ludovico regibus, totius Franciae regni dispositio incubuit Hugoni. »

[2] « Cum rex Rotbertus accepisset sibi reginam Constantiam a partibus Aquitaniae in conjugium, coeperunt confluere gratiâ ejusdem reginae in Franciam atque Burgundiam ab Arvernia et Aquitania homines omni levitate vanissimi. » Raoul Glaber, éd. Prou, III, IX, 40. Cf. *id.*, IV, V, 14.

[3] Par exemple Raoul Glaber, I, III, 7; I, IV, 8; II, VIII, 16 (cf. II, I, 1) et III, IX, 40 (voir ci-dessus).

Digitized by Google

royaume de France pris dans son ensemble. Quant aux Allemands, jamais la qualité de Francs ne leur a été accordée par aucun écrivain occidental à partir de 843. Pour Raoul Glaber, ils ne sont que des Saxons, sans doute parce que leurs rois appartiennent à la race saxonne, et l'Allemagne s'appelle la *Saxonia* [1]. Eux-mêmes, dès le XIIe siècle, réservent le nom de Francs pour les Français et se désignent sous celui de Teutons [2].

II.

DE L'ORIGINE ET DES DIVERSES ACCEPTIONS DU NOM DE FRANC

§ 1er. — *Les Francs à l'époque impériale*

Les destinées de *Francus* sont parallèles à celles de *Francia*. *Francus*, dans l'origine, n'a pas eu de signification ethnique, et n'a pas servi à désigner un peuple en particulier. C'était au contraire un titre ou une qualification que nous voyons prendre par plusieurs peuples à la fois, dont chacun garde son nom ethnique à côté de ce nom collectif. Ces peuples étaient les Chamaves [3], les Bructères, les Ampsivariens, les Chattes [4], les Hattuariens [5], les Saliens [6], les Sicambres [7], les Ripuaires [8] et quelques autres. Le vrai nom de chacun de ces peuples, celui qui le distinguait de tous les autres et en particulier de ses voisins, c'était son nom ethnique. Cela est marqué d'une manière fort expressive par la Table de Peutinger dans ces simples mots : *Chamavi qui et Franci*. Le peuple s'appelle *Chamaves*, mais nous

[1] Raoul Glaber, I, IV, 15; III, I, 4.
[2] *Historia Welfor.*, 27.
[3] Table de Peutinger : *Chamavi qui et Franci*; Sulpice Alexandre dans Greg. Tur., *H. F.*, II, 9.
[4] Sulpice Alexandre, dans Greg. Tur., I. 1.
[5] Ammian. Marcellin., XX, 10, 2.
[6] Ammien Marcell., XVII, 8, 3.
[7] Lydus, *de Magistrat.*, III, 56; Table de Peutinger.
[8] Si toutefois ils ne sont déjà pas compris dans l'un ou plusieurs des peuples précédents. Ledebur croit pouvoir ajouter à cette liste les Chérusques, les Frisons et les Chauques (*Das Land und Volk der Bructerer*, p. 251, cf. Bucherius, *Belgium Romanum*, p. 200, mais Richter (*Annalen des fränkisches Reichs*, p. 4, note 1, les exclut. Il est certain que dans l'origine le nom a été porté par des peuples qui, par la suite, n'ont plus été considérés comme Francs; comment s'expliquer autrement l'identification des Francs avec les Chauques, qui sont les Hugas de l'épopée germanique? Cf. sur ce point G. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, p. 528.

Digitized by Google

apprenons en outre qu'il fait partie du groupe qui porte le nom collectif de Francs.

L'extension géographique de ce nom n'a pas eu de limites fixes : elles ont flotté autour de plusieurs peuples qu'il a compris, et qui ensuite ne le portent plus, comme les Chauques, les Frisons, les Bructères. Si, dans le premier enthousiasme, tout le monde se titrait de Franc, le moment est venu où les destinées de diverses peuplades les ont placées dans d'autres milieux, et alors elles ont aussi perdu le nom. Celui-ci s'est donc étendu dès l'origine sur un plus grand nombre de peuplades qu'il a ensuite reperdues; mais, par les conquêtes des Francs, il a regagné ce terrain, et a acquis à l'ouest et au sud une extension qu'il perdait au nord et à l'est.

L'origine de ce nom a donné lieu à des controverses sans nombre, mais deux interprétations seulement sont restées en présence et se disputent les esprits. L'une a été formulée dès le XVIe siècle par le célèbre jurisconsulte F. Hotman [1], non sans arrière-pensée politique, car le polémiste voulait prouver que la couronne de France était élective et non héréditaire. Son étymologie a fait fortune : elle a rallié la haute autorité philologique de Jacob Grimm, qui a vu dans *frank* un équivalent de *frei*, et qui veut que les Francs se soient appelés primitivement les hommes libres [2]. Mais toute l'érudition de Grimm a été impuissante à découvrir, dans le vocabulaire des langues germaniques, un radical autre que *frei* ayant le sens de *libre*. *Frank* l'a eu sans doute, mais seulement à partir d'une époque fort postérieure, sous l'influence de circonstances historiques parfaitement connues. C'est parce que, comme on le verra plus loin, tous les Francs étaient des hommes libres, que l'adjectif *franc* a fini par prendre le sens d'homme libre dans nos trois langues : le latin, le français et l'allemand. Intervertir les termes de cette filiation et transporter le sens le plus récent du mot dans son passé le plus ancien, c'est violenter les lois du développement du langage, c'est subs-

[1] F. Hotomannus, *Franco-Gallia*, 1573, p. 35 et suiv.

[2] J. Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache*, 3e édition, p. 358. Grimm cite deux formules du moyen âge : *frech und frî*, *vrij en vrank*, mais la deuxième est manifestement postérieure à l'époque franque et trouve son explication dans ce que je dis plus bas; la première ignore le radical *frank* et lui substitue *frech*, qui serait bien, d'après moi, l'étymologie de *frank* lui-même.

Digitized by Google

tituer les conjectures les plus arbitraires aux certitudes scientifiques. En réalité, c'est seulement à partir du VIIIe siècle que nous voyons apparaître pour la première fois dans le mot *francus* la notion de liberté [1].

L'étymologie de Hotman et de Grimm ne repose donc, si je puis ainsi parler, que sur une illusion d'optique : ils ont vu dans le passé ce qui n'était que dans le présent. Le radical germanique auquel, de l'aveu commun, se rattache notre mot de *franc*, c'est l'allemand *frech*, vieux allemand *frëhh* (norrois *frekkr*, gothique *friks*, anglo-saxon *frec* [2]) qui avait la signification de *fier et hardi*, ou qui, pour mieux dire, marquait cette valeur farouche et hautaine du barbare, que rend assez bien le latin *ferox*. Ce radical, allongé au moyen d'une nasale [3], est devenu en latin *francus*, et a repassé sous la forme *frank* dans les langues germaniques modernes. Les Francs sont donc, si l'on veut, le peuple des braves [4].

Chose étrange ! cette interprétation, la seule qui ait une véritable base philologique, est aussi celle qui soit garantie par les témoignages les plus anciens, rendus à une époque où la valeur primitive du radical ne pouvait pas encore être tombée dans l'oubli. Dès le VIIe siècle, le savant Isidore de Séville déclarait que les Francs devaient leur nom à leur naturel farouche [5], et cette interprétation était reprise en pays franc, au VIIIe siècle,

[1] Concile de Compiègne, canon 4 : « Si quis francam filiastram suam.... dederit viro ingenuo aut servo. » Can. 5. Si francus homo accepit mulierem et sperat quod ingenua sit, et postea invenit quod non est ingenua, dimittat eam si vult et accipiat aliam. » Can. 6 : Homo francus accepit beneficium de seniore suo et duxit secum suum vassallum, » etc. Sirmond, *Concilia Galliae*, t. II, p. 46. Le recueil des Formules de Sens, composé, au dire de Zeumer, *Formulae*, p. 182, entre les années 768 et 775, contient au n° 38 un passage où *francae personae* semble aussi désigner plutôt la condition civile que la nationalité : dans tous les cas, on y voit tout au moins l'évolution du mot qui passe d'un sens à l'autre.

[2] Sur l'identité de ces termes v. Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, s. v. *frech*.

[3] L'allongement d'un radical par *n* est fréquent : linquo, tango, pingo, etc. Nous voyons au Ve siècle le nom franc Edobeccus devenir Ἐδόβιγχος dans Zosime, VI, 2.

[4] Sur cette étymologie, Zeuss, *Die Deutschen und ihre Nachbarstämme*, p. 326 (qui toutefois a la faiblesse de vouloir retrouver dans *frech* l'idée de libre, en le rattachant au radical *fri*), Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. I, p. 155, qui cite Adelung, *Aelteste Geschichte der Deutscher*, p. 268. Pétigny, *Études sur l'époque mérovingienne*, t. I, p. 81.

[5] Isid. Hispal., *Etymolog.*, IX, 2, 101 : Alii eos aferitate morum nuncupatos existimant. Sunt etiam in illis mores inconditi, naturalis ferocitas animorum.

Digitized by Google

par l'auteur du *Liber Historiæ* [1], au IXe par Ermoldus Nigellus [2]. Parmi les érudits de l'époque moderne, elle a eu un crédit antérieur à celui de sa rivale, puisque déjà Robert Gaguin exprimait ses préférences pour elle [3].

Il était important de bien préciser l'étymologie du mot : elle aidera à déterminer la vraie signification qu'il a eue dans l'histoire. On remarquera d'abord qu'il ne désigne nullement une communauté d'origine, comme fait celui d'Istévons porté autrefois par les mêmes peuples [4]. Il n'est pas davantage un nom ethnique qui se serait peu à peu étendu à d'autres peuples par suite de la conquête ou de l'alliance, comme celui des Romains. C'est une simple épithète qualificative, et même la plus banale de toutes dans une société barbare. Elle n'a pu, dans l'origine, désigner que ceux qui se l'étaient appliquée spontanément : aucune nation ne consent à faire d'un nom pareil le signe distinctif d'une autre. Pour être appelé par ses voisins *les braves*, il faut qu'on se soit longtemps donné ce nom à soi-même. Et le fait que plusieurs peuplades distinctes l'ont pris à la même époque atteste évidemment une certaine communauté d'aspirations et une certaine fraternité volontaire. Ainsi s'explique aussi que certaines peuplades originairement comprises sous l'appellation générique de Francs aient cessé plus tard de porter ce nom, comme les Chauques et les Bructères, par exemple ; il aura suffi pour cela qu'ils soient sortis du groupe avant que l'épithète collective ait eu le temps de devenir un nom et de se substituer à leur nom ethnique.

Dès lors, qu'y avait-il de plus naturel et de plus légitime que de supposer, comme le fit dès 1616 Cluverius [5], suivi en 1714 par Fréret [6], en 1758 par Grupen [7] et par quantité d'autres [8], que

[1] *Liber Historiae*, 2 : Tunc appellavit eos Valentinianus imperator Francos attica lingua hoc est feros, a duritia vel audacia cordis eorum.

[2] Ermoldus Nigellus, I, 341 : Francus habet nomen a feritate sua.

[3] Cité par Ducange, s. v. Franci.

[4] Tacite, *Germania*, c. 2. Plin., *Hist. nat.*, IV, 28. Cf. la Table ethnique du VIe siècle, et G. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, p. 85-99.

[5] Ph. Cluverius, *Germania antiqua*, p. 586 (de la 2e édition qui est de 1631 ; la première n'est pas à ma disposition).

[6] Fréret, *De l'origine des Français et de leur établissement dans la Gaule*, dans ses *Œuvres complètes*, t. V et VI.

[7] Grupen, *Observatio de primis Francorum sedibus originariis*. Hannovre, 1758.

[8] Menso Alting. *Notitia Germaniae Inferioris*, p 68. Du Bos, *Hist. crit. de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, t. I, p. 244 de l'édition de 1742.

Digitized by Google

le nom de Francs désignait une confédération des peuplades germaniques du Bas-Rhin, formée à un moment donné pour mieux résister à leurs divers ennemis, et en particulier à l'Empire? Cette conjecture, indépendamment de l'estime dont jouit le nom de son auteur, était assez séduisante, et je conçois que jusqu'à nos jours elle soit restée en possession d'une véritable vogue. Avouons toutefois qu'elle ne repose sur aucun témoignage formel. Nous voyons bien, à diverses reprises, plusieurs des peuples désignés sous l'appellation de Francs combattre ensemble contre les Romains, et cela trahit tout au moins une alliance temporaire. Mais l'identité des aspirations, la communauté des sympathies et des antipathies ne suffisait-elle pas pour rapprocher ces peuples, et faut-il nécessairement supposer qu'ils aient conclu un pacte et fondé une fédération? Il reste établi cependant, à la suite de Cluverius, que, dans l'origine, le nom de Franc a été la dénomination collective de plusieurs peuples, et cette communauté de nom suppose nécessairement entre eux des rapports assez étroits pour faire penser à quelque chose comme une fédération.

Une fois né, le nom des Francs ne devait plus disparaître. Les écrivains romains le prononcent pour la première fois à l'occasion d'une victoire qu'Aurélien, alors encore tribun de légion, aurait remportée en 241 dans la Haute-Germanie; à partir de cette date, il reparait fréquemment au cours des IIIe, IVe et Ve siècles, pour devenir enfin le nom du plus grand et du plus important des royaumes modernes. Les Romains l'employaient sans se préoccuper du sens qu'il avait dans la langue des intéressés; on peut même se demander si leur transcription *Francus* rendait bien exactement le son du vocable, et s'il était déjà affecté de la nasalité dans la langue à laquelle ils l'empruntaient. Les noms spécifiques de chacune de ces peuplades leur importaient peu; leur nom collectif était au contraire une désignation qui servait à la fois à marquer leur accord contre Rome, et à les distinguer des autres Germains. Ainsi s'explique l'usage du terme chez les écrivains des derniers siècles de l'Empire. Ils disent en bloc les Francs chaque fois qu'il s'agit de l'un de ces peuples ou de plusieurs, sans prendre la peine de les désigner autrement. Qu'on ne se figure pas que c'est parce qu'ils ignorent les noms spécifiques. Lorsque l'occa-

Digitized by Google

sion leur en est fournie, ils montrent d'une manière implicite qu'ils ont parfaitement l'idée de la distinction des divers éléments compris sous cette appellation générique. Encore au ve siècle, Sulpice Alexandre ne s'y trompe pas : après nous avoir dit qu'en 392 le comte Arbogaste va combattre les Francs, il nous montre plus loin qu'il applique ce même nom aux Bructères, aux Chamaves, aux Ampsivariens et aux Chattes [1]. Il faut remarquer que l'acception collective du mot *franc* a son pendant dans celle du mot Romain. Romain, à l'époque dont il s'agit, avait depuis longtemps cessé de désigner un seul peuple : il désignait, au contraire, tout l'ensemble des peuples divers qui vivaient dans la jouissance de la civilisation romaine. Depuis l'édit de Caracalla, tout homme libre de l'Empire était citoyen romain : *In orbe romano qui sunt, ex constitutione imperatoris Antonini cives romani facti sunt* [2]. Sans doute, chaque Romain faisait partie de tel ou tel peuple déterminé, était Hellène, Gaulois, Celtibère ou Italien, par exemple; mais ces différences ethniques s'effaçaient dans l'unité grandiose du titre de Romain. Pour le Romain, on était Romain d'abord, Gaulois ou Italien ensuite, de même que pour le Franc, on était Franc d'abord, Sicambre ou Salien ensuite.

Sur les bords du Rhin, deux termes s'opposaient donc l'un à l'autre dans l'affirmation implicite de deux idées sociales opposées : celui de Franc et celui de Romain. Ils représentaient la même opposition que les termes *valah* et *barbarus*, avec cette différence toutefois que *barbarus* désignait tous les non-Romains et non seulement les Francs.

Résumons ces données.

On appelait Francs, pendant les derniers siècles de l'Empire, tous les peuples barbares du Bas-Rhin. Le nom n'avait pas de valeur ethnique. Il désignait un certain groupement politique et

[1] « Eodem anno Arbogastis Sunnonem et Marcomere subregolus Francorum gentilibus odiis insectans, Agrepinam regentem maxime hieme petiit, gnarus toto omnes Frantiae recessus penetrandus urendusque, cum decursis foliis nudae atque arentes silvae insidiantes accedere non possent. Collecto ergo exercitu, transgressus Rhenum, Bricteros ripae proximos, pagum etiam quem Chamavi incolunt depopulatus est, nullo unquam occursante, nisi quod pauci ex Ampsivariis et Catthis Marcomere duce in ulterioribus colliium jugis apparuere. » Greg. Tur., *H. F.*, II, 9.

[2] Ulpien au Digeste, I, V, 17.

Digitized by Google

non une certaine origine. Il n'y avait pas de Franc de race, il n'y avait que des Francs de nationalité.

D'autre part, on appelait Romains, pendant la même époque, tous les habitants de l'Empire. Le nom n'avait pas de valeur ethnique. Il s'appliquait aux peuples les plus divers, et il désignait un certain état de civilisation et non une certaine origine. Il n'y avait que très peu de Romains de race, et une immense multitude de Romains de nationalité.

§ 2. — *Les Francs au Ve siècle*

Du IVe au Ve siècle, une peuplade franque, les Saliens, fondèrent au nord de la Gaule un royaume indépendant qui se constitua aux dépens de l'Empire, et qui se développa au milieu de combats continus. Nous voyons que ce royaume, au commencement du Ve siècle, était confiné au nord de la Belgique, où il avait pour limite méridionale la chaussée romaine de Bavay à Maestricht, la forêt Charbonnière, puis la Lys, et les collines du Boulonnais. Il équivalait à toute la contrée de langue flamande depuis ces frontières jusqu'aux bords du Wahal. Sous Clodion, de nouvelles conquêtes élargirent les frontières et doublèrent l'étendue du royaume : il alla jusqu'à la Somme et jusqu'au delà de Cambrai.

Ce royaume franc de la première époque, qu'on me permettra, pour l'amour de la brièveté, d'appeler le royaume de Clodion, garda un caractère entièrement barbare. Fondé par des peuplades païennes et qui n'avaient jamais passé par l'atmosphère plus douce de la civilisation romaine, il grandit par le fer et le feu. Chacun de ses progrès fut marqué par des scènes de carnage et d'incendie. La population indigène fut en grande partie massacrée, et il va de soi que ce qui en survécut fut ramené à une condition inférieure. La liberté ne lui fut pas enlevée, ni même, d'une manière systématique, la propriété ; les conquérants francs, une fois lotis, n'éprouvèrent pas le besoin de procéder à une spoliation systématique. Il y eut toutefois une grande différence de condition entre les vainqueurs et leurs vaincus, ou, pour parler le langage d'alors, entre les Francs et les Romains.

Cette opposition entre le barbare et le Romain, c'est-à-dire entre le conquérant barbare et le citoyen de l'empire, est uni-

Digitized by Google

verselle parmi les peuples du ve siècle. On la retrouve dans l'édit de Théodoric, parlant du *potens romanus aut barbarus* [1]; dans Cassiodore, déclarant que les Goths et les Romains jouissent du même droit [2]. Chez les Wisigoths, une loi autorise le Goth à épouser une Romaine [3]. Chez les Burgondes, nous savons que la loi de Gondebaud a eu surtout pour but d'empêcher les Burgondes d'opprimer les Romains [4], et cette loi elle-même oppose le noble burgonde au noble romain, l'esclave romain à l'esclave burgonde [5]. Un testament de 615 parle d'esclaves de race romaine et de race barbare [6]. Chez les Lombards, la distinction du barbare et du Romain est encore debout au IXe siècle [7]. Enfin, chez les Francs, elle trouve une expression énergique dans l'inégalité du *wergeld* attribué aux individus des deux catégories, et qui était pour le Romain la moitié de celui des Francs [8]. A coup sûr, d'autres différences encore accentuaient l'inégalité du Franc et du Romain : il est probable que ce dernier était exclu des fonctions politiques. Du moins, on ne peut pas se figurer que, dans un état barbare, la classe qui représente les vaincus de la veille puisse être traitée comme l'égale des vainqueurs.

Francs et Romains formaient donc, dans le royaume de Clodion, deux groupes entièrement distincts au point de vue juridique et politique. Ceux-là sont le peuple du roi ; ils participent à sa souveraineté, ils vivent dans la hautaine supériorité que leur a faite la conquête. Ceux-ci, passés sous l'autorité de maîtres barbares, ne sont pas dans la communauté franque. Ils ne sont pas des Francs, ils sont des Romains qui vivent sous l'autorité des Francs. Si cette situation avait duré, nul doute qu'il se fût bientôt formé deux classes héréditaires, comprenant l'une les indigènes, l'autre les étrangers. Ceux-ci seraient deve-

[1] Titres 43 et 44 (Walter, *Corpus juris germanici*, t. I, p. 400 et 401).
[2] Cassiodore, *Var.*, VIII, 3.
[3] *Lex Visig.*, III, 1, 1.
[4] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, II, 33.
[5] Tit. 26 et 10.
[6] Bréquigny et Pardessus, *Diplomata*, I, p. 212. Cf. Fustel de Coulanges, *Revue histor.*, t. II, p. 469.
[7] « Ut mulier romana quae virum habuerit Langobardum, defuncto eo, a lege viri sit soluta et ad legem suam revertatur. » Boretius, *Capitul. Reg. Franc.*, n° 158.
[8] *Lex Salica*, XIV, 2 et 3; XVI, 3*b*; XLI, 1 et 5-7.

Digitized by Google

nus l'aristocratie enfermée dans ses privilèges; ceux-là, une masse confuse et soumise, mais travaillée à l'occasion par des fermentations révolutionnaires. On les aurait distingués les uns des autres à la religion, à la langue, à la condition sociale, à la constitution physique [1].

[1] Je ne saurais me rallier à l'ingénieuse conjecture de Fustel de Coulanges, pour qui le Romain de la loi salique n'est qu'un affranchi dont l'émancipation s'est faite conformément aux prescriptions du droit romain (*Hist. des Instit. polit. de l'ancienne France*, t. I (1875), p. 486 et suiv.). Les arguments dont il appuie sa manière de voir sont, les uns d'ordre général et tirés de ce que nous savons de la situation politique des royaumes francs, les autres d'ordre juridique. Ceux-ci ont été réfutés à suffisance par Julien Havet (*Revue historique*, t. II, p. 120 et suiv., et p. 632 et suiv.) et par Thonissen (*L'organisation judic., le droit pénal et la procéd. pén. de la loi salique*, 2e édit., p. 557). Ceux-là ne l'ont été que faiblement. M. Fustel avait allégué l'absence, dans les autres monuments contemporains, de toute trace d'opposition entre les deux races, et surtout d'une subordination de l'une à l'autre, et M. Havet n'a pu alléguer, en réponse, que deux ou trois faits isolés, d'ailleurs dénués de force démonstrative (*op. cit.*, p. 124, note 1; p. 633 et 634). Toutefois, si l'affirmation de M. Fustel en ce point demeure debout, elle ne prouve que pour l'époque et pour le pays auxquels appartiennent nos textes. M. Fustel a eu le tort de confondre les époques et les contrées, et cette confusion a été la cause de son erreur. S'il est vrai, comme je l'accorde, que dans le royaume franc, après Clovis, toute distinction ait disparu entre les Francs et les Romains, faut-il en conclure que dans le royaume barbare et païen de Clodion cette distinction était ignorée également, alors qu'elle est formellement attestée par des textes comme les titres XIV et XLI de la *Loi salique?* Et si, dans le pays des Ripuaires, au VIIe siècle, on n'avait pas fait la distinction (ce qui reste à démontrer), que s'ensuivrait-il encore une fois pour la *Loi salique?* Ce qu'on peut, avec M. Havet, accorder à M. Fustel, c'est que, dans la loi salique, l'affranchi selon le droit romain est assimilé à l'ingénu, en d'autres termes, que le Romain libre de naissance et l'affranchi ont le même wergeld. Mais l'assimilation des conditions juridiques des deux classes n'implique en rien leur identité, et M. Havet indique fort bien le vice fondamental de la thèse de M. Fustel par cet exemple : « C'est comme si d'une phrase ainsi conçue: *En France l'étranger qui obtient la naturalisation devient Français*, on voulait conclure que chez nous le mot Français désigne spécialement les étrangers naturalisés, par opposition aux membres des familles indigènes de la France. » Il reste donc établi, après comme avant le débat soulevé par M. Fustel, qu'au Ve siècle les Francs n'accordaient à la population romaine de leur royaume barbare qu'une composition inférieure de moitié à la leur. De toutes les objections que M. Fustel fait à cette manière de voir dans sa réplique à M. Havet (*Revue historique*, p. 460 et suiv.), une seule mérite de nous arrêter. Il faudrait, selon M. Fustel, si l'on admettait l'interprétation habituelle, expliquer « pourquoi une inégalité de cette nature aurait été maintenue par Charlemagne dans la loi salique, alors qu'il est avéré par les Capitulaires et les faits de l'histoire que si de son temps on distinguait plus que jamais les classes sociales, on distinguait moins que jamais les races dans l'intérieur de chacune des provinces de la Gaule » (*l. c.*, p. 488). Mais les textes de la *Lex salica emendata* qui nous sont conservés représentent-ils bien tout le travail de revision législative auquel s'est livré Charlemagne, et ne peut-on admettre que les scribes auxquels nous devons nos manuscrits

Digitized by Google

Mais la situation ne dura pas. De grands événements se produisirent, qui appelèrent la nationalité franque sur un plus vaste théâtre, et qui changèrent ses conditions d'existence. Il se contracta entre elle et les populations romaines des relations d'un genre tout nouveau. Un État se forma dans lequel, contrairement à la tradition barbare, l'égalité fut établie dès le premier jour entre les vainqueurs et les vaincus. Nous allons voir l'empreinte que ces changements ont laissée dans la nomenclature.

§ 3. — *Les Francs à partir de Clovis*

Au royaume barbare de Clodion succéda le royaume chrétien de Clovis. Ce royaume s'étendit au sud jusqu'à la Loire, par la conquête des provinces qui avaient reconnu l'autorité d'Ægidius et de son fils Syagrius. Pour la clarté, nous l'appellerons le premier royaume de Clovis. Vers la fin du règne de ce prince, un nouvel effort l'ayant rendu maître de presque toute l'Aquitaine visigothique, les rois francs étendirent leur autorité jusqu'aux Pyrénées. Ce royaume ainsi élargi, ce sera pour nous le second royaume de Clovis.

Il importe au plus haut degré de bien distinguer ces trois royaumes, correspondant chacun à une phase particulière de l'histoire des Francs et de celle de leur nom. Le mot *Francus*, en effet, apparait dans nos textes avec trois acceptions différentes, correspondant chacune à l'une des trois phases indiquées ci-dessus. Dans la première, qui est la plus ancienne, il désigne, comme nous l'avons vu dans l'alinéa précédent, le Franc barbare du royaume de Clodion, en opposition avec le Romain

ont laissé subsister dans leurs copies des articles qui auraient disparu de la pratique?

D'ailleurs, ces articles ne seraient pas le seul exemple de dispositions législatives continuant de survivre dans les textes longtemps après qu'elles ont disparu de la réalité. On sait que la première rédaction de la loi des Wisigoths (HI, I, 1) maintenait l'interdiction du mariage entre Goths et Romains, telle qu'elle existait dans le Code Théodosien. III, XIV, 1 (loi de Valens en 370).

Voilà certes une disposition injurieuse pour les barbares: eh bien, ils la maintiennent jusqu'au règne de Receswinthe. Dans les milieux conservateurs on n'abolit pas les lois, on les laisse sécher sur pied. *Lex Visigothorum*, III, I, 1, dans Walter, *Corpus juris germanici*, t. I, p. 465. Dahn, *Die Könige der Germanen*, VI, p. 82, nous dit bien que cette loi a été souvent violée par les Goths, qu'elle atteignait; mais il ne s'explique pas pourquoi elle figure au code wisigoth. Cf. G. Kurth, *les Origines de la civilisation moderne*, 2e édition, t. I, p. 338.

Digitized by Google

indigène de la même contrée. Dans la seconde, il désigne tout homme libre du premier royaume de Clovis, qu'il soit d'ailleurs Gallo-Romain ou barbare. Dans la troisième enfin, il s'applique à tout homme libre du second royaume de Clovis, sans distinction de race également.

Chacune de ces trois acceptions, l'étroite, la moyenne et la large, est représentée, en proportion différente il est vrai, dans les textes de l'époque mérovingienne. Nous avons déjà suffisamment établi la première pour la période du royaume de Clodion, et nous y reviendrons plus loin, pour montrer qu'elle continua de rester en vigueur au VIe et au VIIe siècle, dans certains cas. Quant à la seconde et à la troisième, nous allons les établir à leur tour [1], en passant en revue tous les documents de cette époque où le mot *Francus* est employé. Nous commencerons par le plus important de tous, qui est Grégoire de Tours. Je n'ai pas envie d'infliger au lecteur l'énumération de tous les passages de cet auteur où il prononce le nom de *Francus;* ils sont trop nombreux [2], et il y en a beaucoup qui ne prouvent rien. Quand Grégoire parle d'un roi des Francs ou qu'il dit que les Francs ont été vaincus dans telle bataille, l'indétermination est évidente, et ce serait perdre notre temps à vouloir tirer quelque

[1] Fustel de Coulanges, qui a le tort de ne pas reconnaître le sens étroit, a par contre fort bien mis en relief l'existence du sens large :

« Il faut songer, dit-il, que le mot *Franci* n'avait pas un sens ethnique (erreur!) et qu'il désignait tous les sujets du royaume des Francs. Il est impossible d'avoir lu les textes sans être frappé de cette vérité. Les mots *rex Francorum* ne signifiaient pas que le roi ne régnât que sur les Francs de race; si *Francorum* avait ici son sens ethnique, il en résulterait que le roi mérovingien n'aurait eu aucun titre qui indiquât son autorité sur les hommes de race romaine. Nous rencontrons fort souvent l'expression *palatium Francorum* ou *proceres Franci;* or nous savons par de nombreux exemples que beaucoup d'hommes de race romaine figuraient dans les plus hauts rangs du Palais et parmi les *proceres*. On trouve cent fois l'expression *exercitus Francorum;* or nous savons que ces armées comptaient, au moins en Neustrie, plus de Romains que de Francs; nous savons aussi que le service militaire était obligatoire pour tous indistinctement, et qu'il y eut même des Romains qui commandèrent les armées. L'armée était donc un mélange de races, et pourtant on l'appelait toujours *exercitus Francorum;* cela ne signifiait pas autre chose que l'armée du pays ou du royaume des Francs. Dans ces expressions comme dans beaucoup d'autres, le mot *Francus* avait perdu son sens ethnique. On était un Francus dès qu'on était un membre du royaume des Francs. » Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 129.

[2] On en trouve le relevé complet dans l'excellent index onomastique de l'édition de Grégoire de Tours par MM. Arndt et Krusch.

Digitized by Google

chose de tels témoignages. Laissant donc de côté les textes neutres, si je puis les appeler ainsi, je m'attacherai à donner ici un aperçu complet de ceux qui attestent, d'une manière positive, l'un ou l'autre des deux sens que j'attribue.

Voici d'abord les passages de Grégoire desquels il résulte à l'évidence, selon moi, qu'au VIe siècle les Gallo-Romains étaient qualifiés de *Francs* tout aussi bien que leurs concitoyens d'origine germanique. Je prie le lecteur de les prendre dans leur ensemble : si la force démonstrative de l'un ou de l'autre ne lui paraît pas certaine, quand il le lit isolément, il ne peut manquer d'être frappé de la lumière que tel passage, où le sens est manifeste, jette sur tel autre où il est plus obscur.

Greg. Tur., H. F., III, 27. Les Francs sont irrités contre le jeune roi Théodebert, parce qu'il ne veut pas épouser sa fiancée par amour pour une concubine. Quels Francs? Les Francs germaniques seuls, ou toute la population libre du royaume de Théodebert? On ne supposera pas que Grégoire ait voulu faire une différence entre ces deux catégories de la population, puisque, politiquement, il n'y en avait aucune.

Id., IV, 22. Après la mort de Clotaire Ier, son fils Chilpéric va trouver les principaux Francs *(Francos utiliores)* du royaume, et se les concilie par des trésors. Il s'agit ici de l'aristocratie du royaume franc, composée de Gallo-Romains, comme on sait, aussi bien que de Francs germaniques; et il est évident que Chilpéric avait intérêt à ménager tous les grands, de quelque race qu'ils fussent.

IV, 51. Lors de l'expédition de Sigebert Ier d'Austrasie contre son frère Chilpéric, ceux des Francs qui avaient autrefois appartenu à Childebert *(Franci qui quondam ad Childebertum aspexerant)* appellent Sigebert pour en faire leur roi.

L'écrivain parle ici des anciens sujets de Childebert, lequel possédait le royaume de Paris, et les *Franci* dont il parle, ce sont, encore une fois, les principaux de ce royaume, Gallo-Romains aussi bien que barbares.

V, I. « Il me répugne de raconter toute cette variété de guerres civiles qui épuisent le peuple et le royaume des Francs *(Francorum gentem et regnum)*. » Il ne viendra à l'esprit de personne de supposer que sous la plume de notre chroniqueur romain, il s'agisse ici des seuls Francs d'origine barbare : *Francorum*

Digitized by Google

gens, pour lui, c'est tout le peuple, sans distinction de race.

V, 18. Au concile de Paris, le roi Chilpéric vient se plaindre de l'évêque Prétextat, de Rouen. Les Francs partagent à tel point l'irritation de leur roi, qu'ils veulent enfoncer les portes de l'église pour aller s'emparer de la personne de l'évêque *(infremuit multitudo Francorum)*. Il n'y a aucune raison de supposer ni que la *multitudo Francorum* de Paris ait été exclusivement de race germanique, ni que les Francs barbares aient seuls partagé la colère de leur roi.

VI, 2. Le roi Chilpéric montre à Grégoire de Tours un objet d'art et lui dit : « Je l'ai fait faire pour relever le lustre du peuple franc » *(ad exornandam atque nobilitandam gentem Francorum)*. Il n'est pas douteux qu'il ne faille entendre ceci de toute la nation.

VI, 45. Le roi Chilpéric, quand il marie sa fille, convoque les principaux Francs et le reste de ses fidèles *(melioribus Francis reliquisque fidelibus)*. Dira-t-on que *meliores Franci* signifie les Francs d'origine germanique, et que *reliqui fideles* désigne les Gallo-Romains ? Mais, outre que ce serait donner un démenti aux résultats les plus positifs obtenus par un siècle de recherches sur la constitution mérovingienne, encore resterait-il dans ce cas qu'il y avait d'autres *Franci* que les *meliores* de sang barbare, et c'est tout ce qu'il s'agit de démontrer ici.

Ibid. A ces mêmes noces, Frédégonde croit devoir rassurer les Francs, en leur affirmant que tout ce qu'elle donne à sa fille vient de son avoir et non du leur. Frédégonde ne veut pas rassurer seulement les barbares, mais tous les hommes libres, et il est évident que, parmi ceux-ci, les Gallo-Romains devaient avoir au moins autant de motifs que les barbares de redouter la rapacité de la reine.

VII, 15. Frédégonde est à Paris, et elle a auprès d'elle le *judex* Audo, dont Grégoire nous dit : *Ipse enim cum Mummolo praefecto multos de Francis, qui tempore Childeberti regis senioris ingenui fuerant, publico tributo subegit*. Ce passage est des plus instructifs. Remarquons d'abord que l'incise : *qui.... ingenui fuerant* est explicative et non déterminative. Grégoire ne veut pas dire qu'il y a des *Francs non libres*, mais que des Francs, en d'autres termes, des hommes libres, et qui l'étaient du temps du roi Childebert, furent contraints de payer l'impôt. Nulle part donc

Digitized by Google

l'idée de *Franc* et celle d'*homo liber* ne se couvrent plus exactement qu'ici. Or, les hommes libres du royaume de Neustrie sont en immense majorité des Gallo-Romains. Donc, ce sont surtout les Gallo-Romains qui sont ici appelés *Franci*.

VII, 32. L'évêque de Toulouse refuse de recevoir le prétendant Gondobald, et il dit : *Sitque omnibus exemplum, ne quis extraneorum Francorum regnum audeat violare.* Le Franc est opposé ici à l'étranger, c'est-à-dire à l'homme qui vit sous les lois d'un autre prince que le roi mérovingien ; sans contredit, le nom de *Franc* est employé ici pour désigner tout sujet libre.

Dans les passages qui viennent d'être cités, il est évident que le mot *Francus* est employé ou bien avec le sens moyen, ou bien avec le sens large, sans qu'on puisse préciser avec certitude lequel des deux il revêt dans chaque cas donné. Je vois cependant au moins un exemple où c'est incontestablement le sens moyen, c'est-à-dire celui d'*homme libre du premier royaume de Clovis*, qu'il faut lui attribuer. Voici ce passage :

IV, 40. Le roi d'Austrasie, Sigebert, envoie à l'empereur Justin deux ambassadeurs, *id est Warmarium Francum et Firminum Arvernum.* L'Auvergne, on le sait, ne faisait point partie de la *Francia* proprement dite; l'Arverne Firminus n'était donc pas Franc, au sens moyen du mot, et il est opposé sous ce rapport à Warmarius, qui l'était. Notez bien qu'on ne nous dit pas à quelle race appartenait Warmarius. Il y aurait de la témérité à conclure, sur la foi de son nom et de son titre, que c'était un Franc de race germanique. Il l'a pu être sans doute, mais il a pu tout aussi bien être d'origine gallo-romaine ; ni son nom ni son titre ne permettent d'affirmer le contraire. Nous voyons simplement que les Arvernes n'étaient pas compris parmi les Francs, non plus que l'Auvergne dans la *Francia*.

Voici maintenant tous les cas où *Francus* est employé par Grégoire dans le sens étroit, c'est-à-dire dans celui de *barbare germanique*.

VII, 32. Le prétendant Gundovald envoie deux ambassadeurs au roi Gontran ; ils portent des baguettes consacrées selon le rite des Francs (*cum virgis consecratis juxta ritum Francorum ut scilicet non contingerentur ab ullo*). Ce rite n'est pas gallo-romain, mais germanique, et par conséquent, il s'agit bien ici des Francs barbares ; mais on remarquera aussi que le mot se

Digitized by Google

rapporte à une époque où tous les Francs étaient barbares [1] : il ne prouve donc rien pour le sens attaché à l'expression au VIe siècle.

VIII, 16. A Carignan (Ardennes), le diacre Wulfilaïc raconte à saint Grégoire de Tours la guérison miraculeuse de l'enfant d'un Franc très noble dans son peuple (*Franci cujusdam et nobilissimi in gente suâ viri*). Nous sommes là en Austrasie, en pleine terre franque, et Wulfilaïc, qui parle, est un Lombard; il ne serait donc pas étonnant que le mot *Francus* eût ici encore une signification géographique et non ethnique. Il n'y a, d'autre part, aucune raison pour s'opposer à cette dernière : aujourd'hui encore, Carignan n'est guère qu'à une dizaine de lieues de la frontière linguistique, et la présence de Francs barbares dans cette contrée est des plus probables.

VIII, 31. Quand Frédégonde a fait assassiner l'évêque de Rouen, Prétextat, un grand deuil règne parmi tous les citoyens de la ville, et spécialement parmi les principaux personnages francs de l'endroit (*omnes Rothomagensis cives et praesertim seniores loci illius Francos*). Gontran envoie trois évêques de son royaume de Bourgogne à la cour de Clotaire II enfant, pour faire une enquête, et ils disent aux grands : « Il est manifeste que celle-là a fait périr l'évêque par le glaive, qui a fait périr un Franc par le poison. » Ce passage présente des difficultés qui n'ont pas à nous préoccuper; il suffit de constater que *Franc* a bien ici le sens *ethnique* et qu'il désigne un barbare, car dans le même chapitre, il est dit qu'un de ces *seniores* alla se plaindre à Frédégonde du crime qu'elle venait de commettre, et qu'elle l'empoisonna par un breuvage qu'elle lui offrit : *bibit absentium cum vino et melle mixtum, ut mos barbarorum habet*. Ce *barbarorum* précise le sens de *Francus senior*, et l'opposition de *cives* et de *Franci* également. Notre auteur fait bien une distinction entre les Francs de Rouen et le reste de la population, et les Francs sont les *seniores loci*, ou du moins ils font partie des *seniores*, voilà ce que signifie ce passage assez obscur.

X, 2. Le roi Childebert II envoie à l'empereur Maurice une ambassade composée comme suit. Bodegisil, fils de Mummolenus de

[1] Il en est de même de tous les passages de Grégoire de Tours qui sont antérieurs au livre III de son *Histoire des Francs*.

Digitized by Google

Soissons, Evantius, fils de Dynamius d'Arles, et Grippo, de race franque. Grégoire sait la ville natale des deux premiers et il nous le dit ; il ignore, au contraire, la patrie de Grippo, et il est obligé de se borner à dire qu'il est de race franque. *Franc* ici signifie bien germanique, d'abord parce que *genere* n'aurait pas de sens autrement [1], ensuite, parce que Bodégisil de Soissons est Franc aussi au sens géographique du mot, et que Grippo ne se distinguerait pas de lui s'il ne l'était dans un sens plus restreint.

X, 27. Une querelle éclate entre des Francs de Tournai (*inter Tornacenses Francos*). Frédégonde, après avoir en vain essayé de réconcilier les belligérants, les invite à dîner ; après le repas, quand on a emporté la table selon l'habitude franque (*sicut mos Francorum est*), elle les fait assassiner. Ici, comme dans le passage précédent, il s'agit bien de Francs barbares : le *sicut mos Francorum est* fait allusion aux mœurs d'une autre race que celle du chroniqueur, et de plus, *Tornacenses* eût suffi pour désigner la population de Tournai, s'il n'avait pas été question d'une partie spéciale de celle-ci. Il y avait donc des Francs barbares à Tournai comme à Rouen, et ils y appartenaient également à la haute aristocratie, puisque Frédégonde ne les jugeait pas indignes de s'asseoir à sa table, et que les parents des victimes crurent pouvoir demander au roi la tête de la coupable.

Glor. confess., c. 91. Sous le règne de Théodebert Ier d'Austrasie, un prêtre de Trèves nommé Arbogast, qui soutient devant le roi un procès contre un Franc (*cum Franco quodam*), jure sur le tombeau de saint Maximin qu'il ne dit que la vérité. Le barbare furieux sort de l'église (*fremente barbaro*) comme indigné contre le saint qui accepte ce serment, mais le prêtre tombe subitement mort et alors le barbare chante les louanges du saint que tantôt il dénigrait (*laudavitque deinceps barbarus virtutem sancti, etc.*). Ici l'identité de *Francus* et de *barbarus* ressort du texte même, et si Grégoire dit *Francus quidam* au lieu du simple *quidam*, c'est incontestablement parce que *Francus* a pour lui une signification ethnique spéciale, à côté de la signification géographique générale que nous connaissons.

[1] Cf. Greg. Tur., *H, F.*, V, 7 : Benedictus Senoch presbiter, qui apud Turones morabatur, sic migravit a saeculo. Fuit enim genere Theifalus. Id., *ib.*, V, 12 : Transiit post haec et Brachio abbas cellulae Manatensis. Fuit autem genere Thoringus.

Digitized by Google

Si l'on veut examiner tous les passages de Grégoire où le mot est employé dans le sens étroit, on verra qu'en général il ne parle de Francs que dans les régions germaniques ou voisines de la frontière linguistique. Il nous montre des Francs barbares à Trèves et à Cologne, puis à Carignan et à Tournai, deux villes voisines des régions germaniques, puis encore à Rouen, au cœur du premier royaume de Clovis. Il mentionne encore des barbares à Clermont et à Joué près de Tours, mais sans que l'on puisse dire si ce sont des soldats de passage dans ces localités, ou des immigrés qui s'y sont établis : la première supposition me paraît d'ailleurs beaucoup plus probable. Il est possible que le nombre des Francs barbares établis dans les provinces de la Gaule ait été beaucoup plus considérable qu'il n'y paraîtrait d'après Grégoire, mais, à s'en tenir à ses renseignements, on serait obligé d'admettre que les populations gallo-romaines sont restées à peu près homogènes après la conquête.

Voyons si les autres textes confirment ou réfutent cette manière de voir.

Le poète Fortunat, contemporain de Grégoire de Tours, ne fournit que deux passages qui puissent nous servir ici. Dans le premier, il oppose l'*Italien* au *Franc*, parce qu'il prend ce dernier terme dans le sens large [1]. Dans le second, il nous parle d'un Franc nommé Chariulfus, qui enleva un domaine à l'abbaye Saint-Symphorien d'Autun [2]. Ici, le mot a le sens moyen. Il suffit d'établir que Fortunat, lui aussi, prend le nom dans des acceptions différentes. Il n'a pas connu le sens étroit. Et, bien que dans plusieurs passages il ait eu l'occasion d'opposer les Francs germaniques aux Francs gallo-romains, il s'est gardé de le faire par *Francus* et par *Romanus*, il l'a fait par *Romanus* et par *barbarus* [3].

[1] Si gravis arma tenens Italus tenet hospes arenas,
Aut quae Francus habet pagina pandat age.
Fortunat, *Carmina*, VII, XX, 9-10.

[2] Fortunat, *Vita sancti Germani*, p. 12. On peut soutenir que le sens moyen est le plus vraisemblable : ce qui importe aux Burgondes d'Autun, c'est de constater que Chariulfus est étranger à leur pays : qu'il soit Franc de race ou de nationalité, cela leur est indifférent.

[3] Il s'agit de Vilithuta, femme franque née à Paris.
Sanguine nobilium generata Parisius urbe
Romana studio, barbara prole fuit.
Fortunat, *Carmina*, IV, 26, 13.

Digitized by Google

La vie de saint Aridius de Gap, qui semble du VIe siècle, nous dit que ce saint, originaire du pays de Chalon-sur-Saône, était d'une noble famille franque [1]. Il me semble certain que ce saint n'était pas de race germanique : son nom, celui de son père, celui de sa mère, attestent une origine romaine, car, malgré la promptitude avec laquelle, dans l'empire mérovingien, les Romains prirent des noms germaniques, les barbares ne prirent qu'exceptionnellement des noms romains; d'ailleurs notre saint est né en Burgondie, sous la domination d'un roi burgonde, et la ligne de démarcation entre les deux races était beaucoup plus marquée dans ce pays que dans le royaume franc. Si toutefois le saint est qualifié de Franc bien que né Romain dans le royaume indépendant de Burgondie, cela tient exclusivement, je pense, à ce que l'hagiographe a donné au mot une espèce d'effet rétroactif. Au moment où il écrit, les gens naissant en Burgondie et d'origine romaine sont des Francs.

Si nous passons à Frédégaire, nous constatons chez lui comme chez Grégoire de Tours la diversité des acceptions de *Francus*. A la vérité, nous ne trouvons pas chez lui d'exemple incontestable du sens étroit, et cela s'explique : Burgonde, il devait s'intéresser peu aux distinctions entre un Franc romain et un Franc germanique; de plus, il vivait au VIIe siècle, où le sens étroit du mot s'effaçait déjà. Il emploie d'ailleurs le mot dans son sens moyen et dans son sens large; bien plus, ce dernier est même élargi encore pour lui, puisque *Francus*, dans cette acception, comprend encore les Burgondes, dont l'annexion est postérieure à l'époque où écrivait Grégoire de Tours. Il faut donc retenir, pour l'intelligence de ce qui suit, que le sens large de Frédégaire n'est pas le sens large de Grégoire de Tours.

Voici les passages de Frédégaire où *Francus* figure avec le sens large.

Fredeg., III, 30. *Amalaricus .... Barcenona a Childerico et Francis occisus est.* L'armée franque, on le sait, était composée de Gallo-Romains aussi bien que de Francs barbares.

Et encore *Carmina*, VI, 2, 7, parlant de Charibert :

Hinc cui barbaries illinc Romania plaudit
Diversis linguis laus sonat una viro.

[1] « Pater illius ex praeclariori Francorum progenie dicendus Aprocasius vocabatur, mater Sempronia. » *Acta Sanctor.*, t. I de mai, p. 111.

Digitized by Google

Id., IV, 37. Querelle de Théodoric de Bourgogne et de Théodebert d'Austrasie. *Unde placitus inter hos duos reges ut Francorum judicio finiretur, Saloissa castro instituent.*

Ici, il est manifeste que les Burgondes sont compris sous la désignation de *Franci.*

IV, 38. Nouvelle guerre de Théodoric de Bourgogne et de Théodebert d'Austrasie, et bataille de Tolbiac. *Fertur a Francorum ceterasque gentes ab antiquito sic forte nec aliquando fuisse prelium conceptum.*

Les Burgondes vainqueurs et les Austrasiens vaincus sont encore une fois réunis sous la désignation générique de *Franci.*

IV, 40. Guerre de Clotaire II contre Brunehaut. *Chlotharius respondebat et per suos legatos Brunechilde mandabat judicio Francorum electorum quicquid precedente Domino a Francis inter eosdem judicabatur, pollicitus esset implere.*

Même observation que ci-dessus : *Franci* désigne à la fois les Burgondes, les Austrasiens et les Neustriens.

IV, 53. Partage du royaume entre Clotaire II et son fils Dagobert. *Electio ab his duobus regibus duodecim Francis, ut eorum disceptatione haec finirit intentio, inter quos et domnus Arnulfus Mettensis cum reliquis episcopis eligitur.*

On ne soutiendra pas qu'il n'y ait pas eu de Burgondes ni de Francs de race latine parmi ces douze commissaires.

IV, 68. *Eo anno Sclavi coinimento Winidi in regno Samone negociantes Francorum cum plure multitudine interfecissent.*

Ces négociants francs ne sont pas sans doute exclusivement de race germanique.

IV, 68. *Victuria qua Winidi contra Francos meruerunt.*

Voici maintenant les passages de Frédégaire où *Francus* est employé dans le sens moyen, c'est-à-dire dans celui d'*homme libre du premier royaume de Clovis.* Je crois devoir attirer sur ces passages l'attention du lecteur, parce que l'explication que j'en donne s'écarte de l'interprétation ordinaire.

A neuf rencontres différentes, parlant d'événements qui se

Digitized by Google

passent en Burgondie, Frédégaire nous en fait connaître les acteurs, et nous dit quelle est leur nationalité. Les personnages énumérés sont :

Deux patrices : *Quolenus genere Francus* [1] et *Ricomeris Romano generis* [2].

Trois maires du palais : *Bertoaldos genere Francos* [3], *Claudius genere Romanus* [4] et *Flaochatus genere Franco* [5].

Un comte du palais : *Butharius Francus de pago Ultrajurano* [6].

Plusieurs ducs : *Herpo genere Franco* [7], et douze généraux, dont un, Chadoindus, sans nationalité indiquée; huit Francs, à savoir : Arimbertus, Amalgarius, Leudebertus, Wandalmarus, Waldericus, Ermeno, Barontus, Chairaardus; un Romain : Chramnelenus ; un Burgonde : Willibadus, et un Saxon : Aigyna [8].

Enfin, un particulier dont l'étonnante destinée justifie sa mention au milieu de tant de personnages éminents : Samo, *natione Francos de pago Senonago* [9].

On est généralement d'accord pour interpréter le mot *Francus* dans les passages ci-dessus dans le sens étroit, c'est-à-dire que, pour Frédégaire, *Romanus* désignerait ici l'homme libre de race gallo-romaine, et *Francus* le Franc de race barbare, distinct à la fois du Gallo-Romain et du Burgonde. Il suffit cependant d'un peu de réflexion pour se convaincre que ce point de vue est erroné. Frédégaire est un chroniqueur burgonde, on pourrait même dire, sous certains rapports, un patriote burgonde. C'est de la Burgondie surtout qu'il s'occupe, c'est elle surtout qu'il connaît, et c'est en Burgonde surtout qu'il écrit. Tous les personnages mentionnés ci-dessus le sont à raison des fonctions qu'ils ont exercées ou du rôle qu'ils ont joué en Burgondie.

Or, la Burgondie était, depuis le ve siècle, occupée par deux races qui s'étaient rencontrées sur son sol sans se fondre, et qui

[1] Fredegar., IV, 18.
[2] Id., IV, 29.
[3] Id., IV, 24.
[4] Id., IV, 28.
[5] Id., IV, 89.
[6] Id., IV, 90.
[7] Id., IV, 43.
[8] Id., IV, 78.
[9] Id., IV, 48.

Digitized by Google

se l'étaient partagé d'après un procédé que la loi burgonde nous fait connaître. Les indigènes romains avaient dû abandonner à leurs hôtes burgondes une partie de leurs maisons, de leurs esclaves et de leurs terres : ils voyaient à côté d'eux ces barbares, que tout séparait d'eux, même la religion, car les barbares étaient ariens, tandis que les Romains étaient catholiques. Cette circonstance était bien faite pour maintenir en éveil dans le royaume burgonde la conscience qu'on avait de la différence des deux races. La loi burgonde fut même rédigée en bonne partie pour régler et pour atténuer les conséquences de cette opposition [1]; à chaque instant on y trouve les termes de Romain et de Burgonde en opposition entre eux : toutes les relations juridiques y sont dominées par ce dualisme. Quoi d'étonnant si le langage vulgaire en a gardé la trace, et si les écrivains burgondes se servent du vocabulaire de leur loi? Or, Frédégaire, qui est Burgonde, a précisément le même vocabulaire; il partage tous les gens de son pays en deux catégories différentes, les Burgondes d'un côté et les Romains de l'autre. De même fait le *Vita Eptadii*, qui, racontant la vie de ce saint burgonde, considère les Romains et les Burgondes comme deux catégories différentes de sujets de Gondebaud [2]. Et un écrivain comme Grégoire de Tours, qui nulle part ne semble se douter d'une différence entre Francs et Romains, la discerne fort bien entre Romains et Burgondes [3]. D'après cela, les *Romani* de Frédégaire sont exclusivement des Romains de Burgondie, ne s'opposant ni aux barbares en général ni aux Francs en particulier, mais exclusivement aux Burgondes.

Mais il y avait aussi en Burgondie des hommes qui venaient du royaume franc, c'est-à-dire de la Gaule depuis la Loire jusqu'à l'Escaut. C'est là, et tout spécialement dans les régions voisines de la Burgondie, que les rois francs trouvaient leurs sujets les plus aptes aux fonctions royales, et ils les envoyaient partout où ils avaient besoin d'eux. On comprend donc qu'il existât en Burgondie un noyau de fonctionnaires royaux étrangers au

[1] Burgundionibus leges mitiores instituit, ne Romanos obpraemerent. Greg. Tur, II, 33.

[2] Captivorum tam Romanorum quam Burgundionum.... castrum... Idunum nomine, jussu regis Burgundionum a Romanis effractum est. *Vita Eptadii* dans Bouquet, III, p. 381.

[3] V. la note 1.

Digitized by Google

pays, et qui étaient pris dans le royaume franc. Ce sont ceux-là que Frédégaire qualifie de Francs. Il ne sait pas s'ils sont de race barbare ou de race romaine, cela ne l'intéresse d'ailleurs sous aucun rapport. Il les appelle Francs parce qu'ils sont, sans exception, de nationalité franque, quelle que soit d'ailleurs leur race. *Franc* a sous sa plume son sens moyen, c'est-à-dire qu'il désigne *tous les hommes libres du premier royaume de Clovis*, antérieurement à la conquête de la Burgondie. Je ne dis pas que plus d'un de ces Francs n'a pu être d'origine gallo-romaine; je crois même qu'ils l'étaient pour la plupart, puisque enfin dans le premier royaume de Clovis la population gallo-romaine était plus nombreuse que la population franque. Mais ce point n'a qu'un intérêt accessoire : ce qui est essentiel, c'est que les Francs nommés ici par Frédégaire sont aussi bien des Francs gallo-romains que des Francs barbares.

Cette explication surprendra peut-être : c'est pourtant, à mon sens, la seule admissible. Pour ceux que les considérations précédentes n'auraient pas encore convaincus, j'ajouterai celles qui suivent :

Le sens moyen, que j'attribue à *Francus* dans les passages cités, est le sens qui devait être le plus ordinaire en Burgondie [1]. Il n'est nullement établi, comme je l'ai déjà dit, que le sens étroit y fût connu; il est plus que probable que, s'il y a jamais été connu, il était déjà oublié du temps de Frédégaire. Dans tous les cas, il n'y avait pour celui-ci aucune raison de rechercher, moins encore de noter la différence de race qui pouvait exister entre les diverses catégories de Francs qui venaient en Burgondie : l'eût-il d'ailleurs essayé, il n'avait à sa disposition aucun moyen de le faire avec succès.

Remarquons encore que si le mot *Francus* devait être pris dans le sens étroit, il faudrait admettre, au passage IV, 78, que sur huit généraux francs il n'y en a pas un seul de naissance gallo-romaine. Cela jurerait fort, non seulement avec la proportion dans laquelle Gallo-Romains et Francs barbares se rencon-

[1] Je le trouve attesté encore par un passage d'un autre écrivain burgonde, l'auteur du *Passio sancti Sigismundi*, c. 8 : « Igitur cum Franci, poene omnia regna prostrata, Galliarum urbes vehementer depopularent, ita ut plurima multitudo ex Burgundionibus se Francis sociaret, tunc sanctus Sigismundus, videns se hinc inde coangustare, Veresallis montem expetiit. » Dans Jahn, *Geschichte der Burgundionen und Burgundiens*, t. II, p. 509.

Digitized by Google

traient sur le sol de la Gaule, mais aussi avec celle dans laquelle ils composaient les armées. On sait depuis longtemps que les deux races étaient égales sous les armes comme dans la vie civile, et que les plus hauts emplois militaires étaient accessibles aux Gallo-Romains, qui ont fourni de nombreux généraux aux armées franques. Comment donc admettre que sur huit généraux du royaume de Clovis, les Gallo-Romains, qui formaient la majorité de la population, n'en eussent pas fourni un seul?

Je crois avoir démontré ma thèse, et je passe aux autres textes de l'époque mérovingienne. J'y trouve plus d'un passage qui établit la différence que j'ai faite ci-dessus entre les trois sens. Avant de les faire passer sous les yeux du lecteur, je ferai remarquer que si les textes qui donnent la qualité de *Franc* à leurs héros ne disent rien de leur race, il est en général hautement probable que, dans les régions de langue thioise, il faut admettre qu'ils sont de race germanique, tandis que dans les provinces de langue latine ils sont plutôt d'origine gallo-romaine. Fustel de Coulanges fait ici des considérations fort judicieuses.

« Il faut noter, dit-il, que la plupart des Vies de saints de cette époque commencent par vanter la noblesse du personnage. En général, ils se servent des expressions *nobilis genere*, *nobilibus parentibus ortus*, *ortus nobili progenie*, *ortus inclyta prosapia*. Mais parfois, ils remplacent ces expressions par celle-ci : *ex nobili Francorum prosapia genitus*. Mais si l'on compare entre elles les Vies où sont employées ces diverses expressions, on voit qu'aucune idée spéciale ne s'attachait à l'une d'elles, et que dans la langue fort prétentieuse des hagiographes, elles étaient synonymes. Toutes également et avec le même vague voulaient dire que le saint n'était pas de basse naissance. Mais aucun de ces hagiographes ne songeait précisément à la race franque ou à la race romaine. Pas une fois, en effet, dans un tel nombre de Vies de saints, nous ne voyons que l'auteur oppose les deux races l'une à l'autre, ni même qu'il paraisse connaître deux races [1].

J'aborde nos textes.

A Soissons, il y a trois frères issus d'une grande famille de

[1] Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la Royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 128. La deuxième phrase citée doit s'entendre avec les réserves que je fais moi-même ci-dessus, p. 366.

Digitized by Google

Francs, fils d'Autharius, *vir illuster* [1]. Saint Humbert de Maroilles est fils d'Evrardus et de Popita, d'une illustre famille franque [2]. Saint Geremar, lui aussi, est d'une noble famille franque; ses parents s'appellent Rigobert et Aga [3]. De famille franque sont encore saint Arnulf de Metz, qui paraît né au midi de la France [4]; saint Trond [5] et saint Chrodegang de Metz [6], tous deux nés en Hesbaye, saint Landelin de Lobbes [7], et enfin sainte Salaberge [8].

Quant aux textes où le mot *Francus* se présente avec le sens étroit, ils me suggèrent une observation préliminaire. Jamais ils ne désignent chez nos hagiographes que des personnages nés dans le voisinage de la frontière linguistique qui séparait les Francs barbares des Francs gallo-romains. Là, l'opposition des langues entretenait la vivacité de l'opposition des races : tout le monde en avait conscience, parce qu'elle se traduisait pour tout le monde dans un phénomène général et frappant.

Voici ces textes.

La plus ancienne vie de saint Vaast raconte qu'il fut placé par saint Remi sur le siège épiscopal d'Arras, afin d'amener le peuple des Francs à la grâce du baptême. Toutefois, le saint ne parvint pas à arracher tous les Francs aux erreurs du paganisme. Il assiste un jour, en compagnie du roi Clotaire Ier, à un banquet qui lui est offert par un Franc du nom de Hozinus [9]. On se souviendra, en lisant ce passage, que l'Artois a été en-

[1] Tres fratres filii illustris viri Autharii ex praeclara Francorum progenie cives Suessonici. *Vita Agili*, 14 (Mabillon, *Acta Sanct.*, t. III, p. 307).

[2] « Genitor quidem ejus beatus Evrardus, genitrix vera Popita claram de stirpe Francorum originem duxere. » *Vita Humberti* (Mab., II, p. 767).

[3] « Genitor ejus nomine Rigobertus et genitrix illius nomine Aga, ex gente Francorum nobili orta. » *Vita Geremari*, c. 1 (Mab., II, p. 455).

[4] « Beatus igitur Arnulfus episcopus prosapia genitus Francorum. » *Vita Arnulfi*, c. 2 (Mab., II, p. 140).

[5] « Venerabilis igitur Trudo in Hasbaniae finibus nobilissima Francorum prosapia ortus fuit. » *Vita Trudonis*, c. 1 (Mab., II, p. 1025).

[6] Saint Chrodegang de Metz, fils de Sigramn et de Landrada, né en Hesbaye « Francorum ex genere primae nobilitatis progenitus. » Paul Diacre, *Gesta epp. Mett.* (Pertz, II, p. 267).

[7] « Landelinus ex progenie celsa Francorum oriundus. » *Vita Landelini*, c. 1 (Mab., II, p. 873).

[8] « Viro Francorum orto natalibus.... Blandinus ex Sicambrorum prosapia spectabili ortus. » *Vita Salabergae*, 5 et 9 (Mab., III, p. 605 et 606).

[9] Beatus Remigius.... fuit tandem consilii, ut Atrebatum urbis eum pontificem faceret qui Francorum gentem ad baptismi gratiam paulatim, docendo ac de industria monendo attrahere curaret.... Nec valebat Francorum viros a

Digitized by Google

vahi par les Francs d'assez bonne heure, et qu'ils ont certainement colonisé une partie de ce pays. Et bien que la majorité de la population d'Arras soit restée romane et soit parvenue à sauver sa langue maternelle, cependant la présence dans cette ville, comme à Tournai et à Rouen, d'un fort appoint de population barbare ne peut faire de doute. Le témoignage du *Vita Vedasti* en fournit ici une preuve irrécusable, car il n'y avait au VIe siècle, en Gaule, d'autres païens que les barbares, les indigènes étant depuis longtemps convertis.

La plus ancienne Vie de saint Géry de Cambrai nous apprend que ce saint était né à Ivois, de parents romains [1], et qu'il eut pour successeur sur son siège épiscopal Bertoald, qui était de race franque [2]. L'hagiographe a bien ici l'intention de distinguer le Romain du Franc, mais il faut remarquer qu'il y est amené par le fait même qu'Epoissus se trouve précisément dans le voisinage de la frontière linguistique. Situé à l'extrémité occidentale de la Belgique Ire, il appartenait à cette partie du diocèse de Trèves où, de tout temps, la langue romane a été celle de la population, alors que tout le reste de la contrée appartenait à l'idiome germanique. Ivois était ainsi perdu en terre allemande, et l'on comprend que l'hagiographe la place en Germanie, ce qui est fort vrai si le mot désigne chez lui un diocèse de langue germanique (du moins dans sa presque totalité), mais erroné s'il fallait prendre le mot dans son sens géographique : Epoissus, en effet, faisait partie de la Belgique Ire et non d'une des deux Germanies.

Cambrai se trouvait dans le même cas qu'Ivois ; c'était une ville de langue romane, située à proximité des régions de langue germanique. Le diocèse de Cambrai comprenait une moitié romane, dont faisait partie la ville épiscopale, et une moitié thioise, formée par le Brabant et la province d'Anvers. Là, comme à Ivois, les deux races et les deux langues se rencontraient chaque jour ;

profanis erroribus ex integro retrahere. .. Evenit ut aliquis vir Francus, nomine Hozinus, regem Chlotharium ad prandium vocaret. Bouquet, III, p. 372.

[1] *Analecta Bollandiana*, VII, p. 388 : Igitur beatissimus Gaugericus episcopus Germaniae oppido Eposio castro oriundus fuit, parentibus secundum saeculi dignitatem non infimis, non ultimis, Romanis natione, christianis vero religione, integritatem colentes. Genitor ejus Gaudentius, genitrix vero sua Austadiola nomen accepit.

[2] Post ejus quoque gloriosum discessum vir apostolicus Bertoaldus ex Francorum natione successit episcopus. *Ibid.*, p. 396.

Digitized by Google

elles avaient conscience de leur différence, et on comprend que les écrivains aient pensé chaque fois à marquer celle à laquelle appartenaient les personnages éminents.

Dans la vie de saint Médard, faussement attribuée à saint Fortunat, on lit que le père du saint était de la puissante race des Francs, tandis que sa mère était d'origine romaine [1]. Ici, l'opposition est bien faite entre les Francs d'origine germanique et les provinciaux romains. Mais il faut remarquer que le Vermandois, patrie du saint, est comme Ivois et Cambrai une terre de frontière, sise à proximité des populations franques de langue thioise.

Notons encore, pour finir, ce barbare des bords du Rhin qui portait une haine si farouche à tout ce qui était Romain, qu'il ne pouvait pas même supporter la vue d'un homme de cette langue et de cette race [2].

Les passages qui viennent d'être étudiés montrent que dans les régions où l'on parlait une langue germanique, la population avait gardé sa prétention à être les Francs par excellence, et que le langage s'en ressentait. Un phénomène inverse, mais de même nature, se passe dans la Burgondie et dans l'Aquitaine. Là, l'on a gardé, grâce au régime des maîtres ariens, la notion de l'opposition entre les indigènes gallo-romains et les barbares étrangers; aussi voit-on que dans ces contrées on affecte de mettre en lumière l'origine romaine des personnages. On s'en convaincra par les exemples suivants.

Dans la vie de saint Didier de Vienne, nous lisons qu'un pauvre homme d'origine romaine est guéri miraculeusement d'une paralysie par l'invocation du saint. Nous sommes en pays burgonde, et le Romain est opposé ici, comme dans Frédégaire, au Burgonde et non au Franc [3].

La biographie de saint Amat nous apprend que ce saint est né d'origine romaine dans un faubourg de Grenoble, et que son

[1] Pater igitur hujus de forti Francorum genere non fuit infimus libertate, mater vero Romana absolutis claruit servitute natalibus. » *Vita sancti Medardi*, dans Fortunat, ed. Leo, B, p. 68.

[2] « Tanta ejus animum innata ex feritate barbarica stoliditas apprehenderat, ut nec in transitu quidem Romanae linguae vel gentis homines libenter aspicere posset. » *Mirac. S. Goaris*, *Acta Sanct.*, t. X de juillet, p. 639.

[3] « Quidam homo pauperculus romana origine natus. » *Analecta Bolland.*, IX, p. 257.

Digitized by Google

père s'appelait Héliodore [1]. Je fais ici la même observation que pour l'exemple précédent.

Sainte Rusticule, au témoignage de son biographe, était née de parents romains dans le pays de Vaison : son père s'appelait Valerianus et sa mère Clementia [2]. Même observation que ci-dessus.

Saint Valentin, né au pays de Langres, c'est-à-dire en Burgondie, était né d'une famille romaine [3]. Même observation.

Smaragdus nous dit dans la vie de saint Benoît d'Aniane que ce saint, fils du comte Aigulf de Maguelone, était d'origine gothique, mais que son père était très fidèle aux Francs [4]. Le pays où nous transporte cet écrit est la Septimanie, qui était la dernière partie de leur ancien royaume d'Aquitaine que les Goths eussent conservée.

Saint Treverius, qui vécut au VIe siècle, était né dans le pays de Cahors, d'une famille romaine [5].

Ce n'est pas tout. Non seulement le nom de *Romanus* reste la qualification des indigènes de la Burgondie et de l'Aquitaine, mais, de plus, il sert de nom national à tous les Aquitains, pour l'excellente raison qu'il n'y a que des Romains de race dans ce pays depuis l'expulsion des Visigoths. Sans doute, comme nous l'avons déjà vu, pris dans son sens large, le mot *Francus* embrasse les Aquitains aussi bien que tous les autres habitants libres de l'empire franc. Mais lorsqu'il s'agit de les distinguer des habitants du premier royaume de Clovis, alors ceux-ci s'appellent les Francs et eux les Romains [6]. Aussi voyons-nous saint Éloi, qui était un Aquitain du pays de Limoges, traité de Romain par un individu des environs de Noyon [7]. Frédégaire, ayant à

[1] « Nobilibus natus parentibus, ex romana oriundus stirpe in suburbano Gratianopolitanae civitatis, praeclarae indolis puer exortus est patre videlicet Heliodoro » *Vita Amati*, c. 2 (Mabillon, *Acta SS.*, II, p. 121).

[2] « Clarissimis igitur orta natalibus Valeriano et Clementia conjugibus Romanis.... commorantibus eisdem in agro Helociaco qui est situs in territorio Vascionensi. » Mabillon, *Acta*, II, p. 131.

[3] « Beatus Valentinus in Laticensi suburbano Lingonensium oriundus fuit, parentibus nobilibus ortus, habens ex paterni generis sanguine originem a Romanis. » Bouquet, III, p. 410.

[4] Mabillon, IV, p. 185.

[5] « Ortus igitur.... Treverii monachi.... ex genere Romanorum, Caturcinensi territorio fuit. » Bouquet, III, p. 411.

[6] Cf. Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*, III, p. 339 (édition de 1742).

[7] *Vita Eligii*, dans Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. III.

Digitized by Google

relater le mariage de Théodebert avec la belle Deuteria, nous apprend qu'elle était Romaine [1]; or elle demeurait à Cabrières [2] (aujourd'hui département de l'Hérault), et il est manifeste que le chroniqueur, qui ignorait sa race, parle ici de sa nationalité. Le témoignage le plus important est celui du continuateur de Frédégaire, qui, ayant à relater la victoire remportée en 742 par Carloman et par Pépin sur les Aquitains, appelle simplement ces derniers les Romains [3]. Il faut noter ce point; il va nous aider à résoudre une des plus fortes objections que l'on puisse faire à la thèse défendue ici.

Il y a dans le recueil de Marculfe deux formules très instructives. La première (I, 8) est la formule de collation d'un duché, patriciat ou comté. Le roi dit qu'il confère la dignité en question sous la condition que le titulaire lui gardera une foi inviolable et gouvernera avec justice les Francs, les Romains, les Burgondes et les autres nations [4]. Dans la seconde (I, 40), qui concerne le *lendesamium* ou serment que le comte doit faire prêter par la population de son district au fils du roi, on dit qu'il doit semondre tous les habitants du comté, à savoir les Francs, les Romains et autres nationaux [5].

Il ne faut pas croire que dans ces deux textes il s'agisse d'une opposition entre Francs d'origine germanique et Gallo-Romains. Tout au contraire, on oppose ici les trois principaux groupes politiques de l'empire franc, à savoir, le premier royaume de Clovis (comprenant la Neustrie et l'Austrasie), celui de Burgondie et l'Aquitaine. Les Romains, ce sont les habitants de l'Aquitaine; les Francs, ce sont ceux du premier royaume de Clovis. Il n'est question d'aucune distinction de race, et on ne voit pas non plus pourquoi on en ferait une, car tous les habitants du royaume devant la même obéissance, leur origine importe peu aux yeux de l'autorité. Mais la formule, rédigée pour tous les royaumes soumis à l'autorité du même souverain, doit

[1] Fredegar., III, 38; Deotheriam genere Romanam duxit uxorem.
[2] Greg. Tur., *H. F.*, III, 21 et 22.
[3] « Interea rebellantibus Wascones in regione Aquitania cum Chunoaldo duce, filio Eudone quondam, Carlomanus atque Pippinus germani principes congregato exercitu, Liger alveum Aurilianis urbem transeunt, Romanos proterunt. » Fredegar., *Contin.*, c. 25 (Krusch, p. 180).
[4] Zeumer, *Formulae*, p. 48.
[5] Id., *ibid.*, p. 68.

Digitized by Google

désigner toutes les catégories d'habitants, et c'est ce qu'elle fait.

Il me reste à expliquer, après avoir rendu compte de toutes les acceptions politiques du mot, un dernier sens qu'il revêt finalement, à savoir celui de *libre*, qui lui est resté dans la langue française et avec lequel il a même passé dans l'allemande. Cette acception était suggérée presque invinciblement par le milieu. On sait qu'il n'y avait que les hommes libres qui fissent partie du peuple des Francs ; tous ceux qui n'étaient pas libres restaient en dehors des droits et des devoirs qu'impliquait ce mot glorieux. *Francus*, sans avoir le sens de libre, était donc l'équivalent de libre, et les deux termes étaient convertibles. L'antithèse *esclaves et libres* disait la même chose que *esclaves et Francs*. De là à faire de *franc* un adjectif ayant le sens de libre, et synonyme du mot *ingenuus* qui figurait avec ce sens dans la *loi salique* et dans les premiers capitulaires, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut franchi d'assez bonne heure. Déjà en 596, on lit dans la *Decretio* de Childebert II que, pour le crime de brigandage, celui qui l'a commis sera envoyé au roi s'il est Franc, et pendu sur place s'il est de condition inférieure [1]. Ici, on peut admettre que le mot Franc garde encore son sens politique ; toutefois, il est manifeste que celui de *libre* s'y ajoute et même s'y superpose déjà, de manière à paraître le sens principal. Il faut attendre un siècle et demi pour trouver le mot converti en un qualificatif désignant la condition civile des personnes, et c'est dans les canons du concile de Compiègne en 757 [2]. A partir de cette date, les exemples se multiplient ; on trouve la même acception dans les *Formules de Sens*, rédigées au VIIIe siècle [3], et au IXe elle est d'usage courant [4]. Franc (*fém.* franche) n'est désormais plus qu'un adjectif désignant la condition juridique, et c'est avec ce sens qu'il passe dans la langue qui, au IXe et au Xe siècle, se dégage du latin vulgaire pour devenir le français. C'est *Français* aussi, et non *Franc*, que

[1] Decretio Childeberti II, c. 8, dans *Capitularia*, éd. Boretius, p. 17.

[2] Concile de Compiègne, canon 4 : « Si quis Francorum filiastram suam.... dederit viro ingenuo aut servo. » Can. 5 : « Si francus homo accepit mulierem et sperat quod ingenua sit, et postea invenit quod non est ingenua, dimittat eam si vult et accipiat aliam. » Can. 6 : « Homo francus accepit beneficium de seniore suo et duxit secum suum vassallum, etc. » Sirmond, *Concil. Galliae*, t. II, p. 46.

[3] Zeumer, *Formulae*, p. 202 et 214.

[4] V. les exemples dans Ducange, s. v. Franci.

Digitized by Google

l'on dira désormais pour marquer les sujets des rois qui règnent sur la *Francia* devenue la France.

Résumons maintenant les résultats de notre enquête.

Dans la langue du haut moyen âge, les deux termes *Francia* et *Francus* suivent un développement parallèle. Tous deux se sont appliqués successivement, l'un aux divers pays qui ont passé sous l'autorité des rois francs, l'autre aux diverses catégories d'hommes libres qui reconnaissaient cette autorité. Ils ont donc pris successivement, l'un et l'autre, des acceptions de plus en plus étendues, mais sans renoncer à aucune de celles qu'ils avaient eues auparavant. Tous les deux ont été pris dans un sens étroit, dans un sens moyen et dans un sens large. Dans le sens étroit, *Francia* a désigné le pays franc d'outre-Rhin (et probablement aussi, bien qu'on n'en ait pas la preuve, le royaume de Clodion). Dans le même sens, *Francus* a désigné les hommes libres de race germanique qui faisaient partie du royaume de Clodion. Dans le sens moyen, *Francia* a désigné le premier royaume de Clovis, et *Francus* tous les hommes libres de ce royaume, sans distinction de race. Enfin, dans le sens large, *Francia* s'est appliqué au deuxième royaume de Clovis, et *Francus* à tous les hommes libres de ce deuxième royaume. Ce parallélisme, si je ne me trompe, achève la démonstration que j'ai entreprise. Le morcellement de l'empire franc, après le traité de Verdun (843), fait subir une crise à ces deux vocables : on les voit désignant à la fois, l'un, les divers pays issus du fractionnement de l'empire, l'autre, les individus qui habitent ces diverses parties. Mais cette confusion de termes, à laquelle on essaya de porter remède en les spécifiant par des épithètes diverses, ne dura pas longtemps : finalement le nom de *Francia* resta au pays qui s'appelle aujourd'hui la France, et celui de Franc, se perdant dans la langue politique, y fut remplacé par celui de Français, ou habitants du royaume de France.

III.

CONCLUSIONS HISTORIQUES

De tout ce qui a été dit ci-dessus se dégage la conclusion suivante. A part les rares fois où les textes mérovingiens em-

Digitized by Google

ploient le mot *Francus* dans son sens étroit, il est impossible de savoir si l'individu désigné par ce nom est un barbare ou un Gallo-Romain. Il est tantôt l'un et tantôt l'autre, mais nous n'avons aucun moyen de distinguer les cas.

S'il est désormais impossible de tirer de l'épithète *Francus* une conséquence quelconque en ce qui concerne la race des individus, les noms propres qu'ils portent sont-ils plus significatifs? En d'autres termes, devons-nous considérer comme barbare, dans l'empire mérovingien, l'individu qui porte un nom barbare, et comme Romain, celui qui porte un nom romain? Nous disposerions là d'un critère admirable et presque infaillible pour reconnaître la race des gens de cette époque. Rien, en effet, de plus différent que l'onomastique romaine et l'onomastique barbare. Quatre-vingt-quinze fois sur cent on reconnait immédiatement les noms de l'une ou de l'autre catégorie à leur seule structure. Aussi n'est-il pas étonnant que l'on ait cédé de bonne heure à une tentation si séduisante, et que nos historiens, pendant trois siècles, aient eu l'habitude de conclure du nom porté par un individu à sa race [1]. Nul n'a fait, de nos jours, un plus large usage, et pour le dire dès maintenant, un plus grand abus de ce raisonnement que l'auteur des *Récits des temps mérovingiens*. Il n'introduit pas un seul personnage sans qu'il nous dise sa race, et presque toujours, c'est exclusivement sur la foi de son nom. Et il s'en est expliqué quelque part : « Si, dit-il, il n'est pas permis de prendre pour Franks, jusqu'à preuve du contraire, les personnages des temps mérovingiens, et pour Gaulois ceux qui portent des noms romains, l'histoire de ces temps est impossible [2]. »

Augustin Thierry se trompe : l'histoire ne devient pas impossible, mais seulement plus difficile, si l'on ne veut pas se contenter d'apparences fallacieuses. On a reconnu, de nos jours, l'inconvénient qu'il y a à se laisser guider par de pareils indices, et plus d'une fois déjà des voix se sont élevées pour signaler le danger du procédé qui consiste à conclure du nom à la race [3].

[1] Par exemple, A. de Valois, *Rer. Franc.*, VII, p. 391 ; Lecointe, *Annales franc.*, I, p. 127 ; Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*, IV, p. 161.

[2] *Récits des temps mérovingiens*, nouvelle édition, Furne, Jouvet et Cie, II, p. 63, note 2.

[3] Aubineau, *Critique et réfutation de M. Augustin Thierry*, p. 81 à 85;

Digitized by Google

Toutefois la question est trop importante et elle a été jusqu'à présent trop peu étudiée pour qu'il n'y ait pas lieu de chercher à l'élucider un peu davantage.

Commençons, encore une fois, par bien distinguer les époques. Avant l'époque d'Auguste, on peut sans crainte regarder comme Germain quiconque porte un nom germain, de même qu'on peut contester à la race germanique tout ce qui porte un nom romain. Les barbares, qui aiment à échanger leurs noms de peuple à peuple [1], n'en empruntent jamais aux Romains, et d'autre part est-il besoin de dire qu'il ne vient à l'idée d'aucun Romain de s'affubler d'un nom barbare?

Mais, dès l'époque d'Auguste, il faut cesser de conclure du nom à la nationalité, du moins en ce qui concerne les porteurs de noms romains. Il n'est pas téméraire de prendre pour un barbare l'homme qui porte un nom barbare, mais il le serait de prendre toujours pour un Romain quiconque est revêtu d'un nom romain. En effet, de même que les Gaulois se sont romanisés en prenant des noms romains, de même font les Germains en contact avec l'Empire. Depuis le Batave Civilis, au Ier siècle, jusqu'au Franc Silvanus, au IVe, tout Germain qui prend du service dans les légions ou qui veut jouir des bienfaits de la naturalisation romaine naturalise aussi son nom [2]. On en voit même qui reportent leur nom romain dans leurs foyers primitifs : tel le fils d'Arminius, qui était revenu de Rome avec le nom d'Italicus, ou ce prince alaman Agenarich, fils de Mederich et neveu de Chnodomar, dont son père avait changé le nom en celui de Serapio : *ideo sic appellatus*, écrit Ammien Marcellin, *quod pater ejus diu obsidatus pignore tentus in Galliis doctusque Græca quaedam arcana hunc filium Agenarichum genitali vocabulo dictitatum ad Serapionis transtulit nomen* [3]. Serapion n'est pas seul : d'autres princes allamans qui guer-

Fustel de Coulanges, *Revue des questions historiques*, XLI, p. 13 ; le même, l'*Invasion germanique*, p. 598.

[1] Il serait intéressant de l'établir, mais ce serait l'occasion d'une digression qui ne peut être faite ici. Notons au passage les paroles de Jordanes, *De orig. actibusque Getarum*, c. 9 : Animadvertat usu pleraque nomina gentes amplecti, ut Romani Macedonum, Graeci Romanorum, Sarmatae Germanorum, Gothi plerumque mutuantur Hunorum.

[2] Je note encore vers le milieu du IVe siècle, Bonitus, père de Silvanus, l'usurpateur Magnence et son frère Decentius.

[3] Amm. Marcell., XVI, 12, 25.

Digitized by Google

roient contre Rome s'appellent l'un Ursicinus [1], l'autre Macrianus [2], et il faut remarquer que ce dernier, dont le frère s'appelait Hariobaudes, n'avait jamais vu une armée romaine avant le moment où il fit la guerre à l'Empire [3]. Il semble que le rayonnement de l'Empire sur les barbares fût assez puissant pour atteindre jusqu'à leurs noms, et pour ne leur rien laisser de leur origine.

Un moment vint toutefois où, le prestige du nom romain diminuant, la force d'attraction de l'Empire s'affaiblissant, les barbares qui entrent dans l'Empire ne se laissent plus naturaliser : ils y portent leurs mœurs et leurs costumes, et ils y gardent leurs noms. Je crois qu'on peut considérer le IVe siècle comme ouvrant cette nouvelle phase. A partir de cette date, on voit au service de l'Empire quantité de barbares qui ont gardé leur nom national, et qui se font reconnaître à ce signe ; tels sont Laniogaisus, Malarich, Mellobaudes, Arbogastes, Bauto, Edobincus, et quantité d'autres Francs, qui jouent dans les affaires romaines un rôle capital. Les Fastes consulaires s'ouvrent eux-mêmes aux noms barbares : on y lit les noms de Nevitta (362), de Dagalaifus (366), de Merobaudes (377 et 383), de Richomeris (384), de Bauto (385), et ainsi de suite. Je ne dis pas que tous les barbares gardent leurs noms nationaux; il y en a toujours, et de très illustres, qui tiennent à se romaniser le plus possible, comme encore Aétius au Ve siècle. Mais enfin, on peut dire, en général, que du IVe au VIe siècle, les barbares perdirent l'habitude de prendre des noms romains. Au lieu d'être absorbé par l'Empire, l'élément barbare de tous côtés semblait absorber celui-ci. Les Romains se défendaient comme ils pouvaient sur le terrain onomastique ; leur fidélité à leurs noms nationaux fut comme la dernière preuve de leur patriotisme.

Mais à partir de la fondation du royaume franc à la fin du Ve siècle, les choses prennent une face nouvelle. Le phénomène est renversé : cette fois, pour la première fois dans l'histoire, ce sont les Romains qui prennent des noms germaniques, et qui semblent vouloir se faire naturaliser barbares. Ce phénomène est particulier aux peuples catholiques, c'est-à-dire aux Anglo-

[1] Amm. Marcell., XVI, 12, 1.
[2] Id., *ib.*, XVIII, 2, 15.
[3] Id., *ib.*, XVIII, 2, 17.

Digitized by Google

Saxons [1] et aux Francs. Dans les royaumes ariens, au contraire, où l'opposition entre les deux nationalités garde toute son acuité, elle continue de se caractériser par l'opposition des noms [2].

Chez les Francs, la dynastie est probablement, de toutes les familles, celle qui reste le plus fidèle aux noms germaniques. Je ne relève, dans tout l'arbre généalogique des Mérovingiens, que deux personnages dont les noms n'appartiennent pas au répertoire germanique; encore sont-ils pris dans la tradition biblique et non dans celle des Romains : ce sont Samson, fils de Chilpéric Ier, mort en bas âge [3], et Daniel, le faux Mérovingien, à qui on se crut obligé de donner le nom de Chilpéric lorsqu'on le fit monter sur le trône [4]. Mais la fidélité de la dynastie aux noms traditionnels dans la famille est un fait général qui s'explique par des raisons de convenance; les rois gardent ces noms, nullement parce qu'ils sont germaniques, mais parce qu'ils sont en quelque sorte consacrés par la couronne.

Pour le reste du peuple franc, l'adoption des noms barbares par les Romains est un phénomène fréquent. La qualité de Romain est formellement attribuée au duc Chramnelenus [5], au patrice Richomeris [6], à saint Gaugeric (Géry), né à Ivois, et dont

[1] Je rencontre chez eux un évêque d'Estanglie, Thomas (647), qui est *de provincia Gegoviorum;* il a pour successeur Beretgilsus, cognomine Bonifacius (652), de provincia Cantuariorum. Le sixième évêque de Canterbury s'appelle Deusdedit (655); il est de la province de Wessex. Un poète originaire de Kent, Aeddi cognomento Stephanus, enseigne le chant romain aux églises de Northumberland (Beda, *Hist. eccles.*, IV, 2).

[2] Le R. P. Tailhand écrit au sujet du royaume des Visigoths :

« Saint Hildephonse était Goth de naissance, ainsi que son nom germanique en est l'indice certain. » (Tailhand, *Anonyme de Cordoue*, p. 113.) Et il ajoute en note :

« Du Ve au IXe siècle, l'histoire civile ou ecclésiastique de la Péninsule ne nous offre pas un seul exemple d'Hispano-Romain authentique et connu comme tel, baptisé d'un nom barbare. L'une et l'autre, au contraire, nous en fournissent de très nombreux de Goths incontestables et incontestés se parant de noms d'origine grecque ou latine. Les noms barbares équivalent donc à un certificat d'origine pour ceux qui les portent; les autres ne prouvent rien ou ne fournissent qu'une simple probabilité. Voir ceci expliqué plus au long avec preuves à l'appui dans ma *Bibliothèque espagnole.* » (*Nouv. mél. d'archéol.*, IV, p. 228-230.)

[3] Greg. Tur., *H. F.*, V, 23.

[4] *Liber Historiae*, c. 52.

[5] Fredegar., IV, 78.

[6] Id., *ib.*, IV, 29.

Digitized by Google

les parents s'appellent Gaudentius et Custodiola [1]. Peuvent être considérés encore comme Romains, l'évêque Francilion de Tours [2] et le duc Gundulfus, qui sont de famille sénatoriale [3]. Nous classerons encore dans la même catégorie le juif Sigericus de Bourges [4].

Les barbares, eux, n'adoptent pas les noms romains. Le seul qui fasse exception, à ma connaissance, est un certain Claudius [5]. Quant aux deux fils de Charles Martel, Remedius, évêque de Rouen, et Hieronymus, ils doivent peut-être leur nom latin à leur caractère clérical. Mentionnons encore des barbares qui, tout en gardant leur nom national, en prennent un second qui est latin ; ainsi, un certain *Calumniosus cognomine Aegila* [6], et un duc Dracolenus, *qui dicebatur Industrius* [7].

Souvent nous ne connaissons pas la race de la famille, mais nous voyons que dans son sein les noms germaniques et les noms latins se combinent de la manière la plus fraternelle. Dans le pays de Limoges, deux frères s'appellent l'un Badegisilus, l'autre Nectarius [8]. A Tours, un certain Sicharius, fils de Joannes, est mari d'une Tranquilla [9]. Un certain Severus est père de Bursolenus et de Dado; son gendre est Gontran Boson [10]. Le duc Lupus a un frère qui s'appelle Magnulfus et deux fils nommés Romulfus et Joannes [11]. L'évêque de Troyes, Gallomagnus, a une fille nommée Palatina, qui épouse le duc Bodegisel [12]. Le prêtre Ennodius, fils du sénateur Euphrasius, a pour proche parent Beregisilus [13]. Bertulfus est le fils d'un Florus [14]; Florianus, d'un Harderad et de Cæcilia ; Donatus, d'un Waldelen et d'une

[1] *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 388.
[2] Greg. Tur., *H. F.*, III, 17.
[3] Greg. Tur., *H. F.*, VI, 11.
[4] Fortunat, *Vit. German. Paris.*, c. 62 (Leo).
[5] « Qui, ut consuetudo est barbarorum, auspicia intendere coepit. » Greg. Tur., *H. F.*, VII, 29.
[6] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, V, 26.
[7] Id., *ib.*, VIII, 30. Plusieurs autres exemples cités par Fustel de Coulanges, *Revue des questions historiques*, t. XLI, p. 14.
[8] Greg. Tur., *ib.*, VII, 15.
[9] Id., *ib.*, VII, 47.
[10] Id., *ib.*, V, 26.
[11] Greg. Tur., X, 19. Fortun., *Carm.*, VII, 10. Flodoard, *Hist. Eccl. Rem.*, II, 4.
[12] Fortunat, *Carm.*, VII, 6.
[13] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, IV, 35.
[14] *Vita S. Mauri*, c. 41.

Digitized by Google

Flavia [1]; Desideratus, d'un Waning [2]; Eusebia, d'un Adalbald [3]; Romula Eugenia, du duc Ansemund [4]. L'évêque de Chartres Deodatus a pour mère une Adrebertana [5]; saint Arnulf, martyr, est fils de Quiriacus et de Quintiana, nobles Francs [6]. Goar, né en Aquitaine, est fils de Georgius et de Valeria [7]. Un Tourangeau du nom d'Eustachius est parent et héritier d'un certain Baudulfus [8].

On peut s'étonner de la rapidité de cet échange de noms : au VIe siècle, nous le trouvons déjà en vigueur, comme on voit par plusieurs exemples empruntés à Grégoire de Tours. Si on cherche l'explication d'un usage si contraire à tout ce que l'on sait de la fierté romaine, on la trouvera surtout, je pense, dans les mariages qui unirent, de fort bonne heure, les Francs barbares et les Romains. Grâce à la profession d'une même foi par les deux peuples, grâce encore aux relations sympathiques qui, sous l'influence des évêques, s'établirent depuis Clovis entre les provinciaux et les conquérants de la Gaule romaine, tous les obstacles qui auraient pu s'opposer à une rapide fusion des barbares et des Romains étaient levés. Dans les exemples cités plus haut, il en est plusieurs où la double nationalité des noms s'explique par l'origine différente des deux parents. Ce sont les mariages mixtes qui rendent compte de plus d'un phénomène. Qui ne se rappelle le comte Arbogast de Trèves, petit-fils du célèbre Arbogast qui fut le meurtrier de Valentinien III ? Sidoine Apollinaire vante le petit-fils de garder le culte des lettres classiques au milieu des barbares [9], et il ne manque pas d'historiens pour tirer de ce passage la preuve que les barbares avaient du goût pour les lettres et les cultivaient. La culture littéraire d'Arbogast II ap-

[1] *Vita S. Columbani*, c. 22.
[2] *Vita S. Wandregisili*, c. 14.
[3] *Vita S. Adalbaldi*, Bouquet, III, p. 523.
[4] *Vita S. Desiderii Viennensis*, Bouquet, III, p. 484.
[5] Pardessus, *Diplomata*, II, p. 235, note.
[6] « Fuit itaque beatissimus Arnulfus nobilissimis Francorum ortus parentibus, patre gentili, nomine Quiriaco, matre vero cognomine Quintiana. » Bouquet, III, p. 383. J'avoue que cette vie n'a guère d'autorité; mais le passage invoqué semble digne de foi, précisément parce qu'il atteste une situation qui ne devait plus être comprise à l'époque où la *Vita Arnulfi* reçut sa rédaction actuelle.
[7] Bouquet, III, p. 540.
[8] Greg. Tur., *Virt. Mart.*, I, p. 30.
[9] Sidon. Apoll., *Epist.*, IV, 17.

Digitized by Google

paraîtra moins extraordinaire quand on saura que son père était un Romain du nom d'Aridius [1], qui, devenu le gendre d'Arbogast, avait donné à son fils une éducation romaine et le nom de son grand-père.

En faisant cette constatation, je n'entends d'aucune manière ébranler les résultats auxquels est arrivé M. Leblant, dans son étude sur le rapport des noms avec les nationalités au VIe siècle [2]. Il a mis hors de contestation deux points : le premier, c'est que la diffusion des noms germaniques en Gaule suit une progression ascendante du VIe au VIIIe siècle [3], et qu'il ne faut pas, en conséquence, considérer comme achevé dès le VIe siècle un mouvement qui, à cette date, ne fait que commencer ; la seconde, c'est que l'énorme prépondérance des noms romains sur les noms germaniques dans le clergé trahit un rapport à peu près analogue des éléments nationaux [4]. Mais, cette concession faite, je garde le droit d'affirmer que les noms individuels, pas plus que les noms collectifs, ne servent à établir la nationalité de ceux qui les portent. Et il reste acquis que l'histoire ne dispose d'aucun moyen pour déterminer la race des personnages qui défilent dans les chroniques et dans les biographies du haut moyen âge. Lesquels sont Gallo-Romains et lesquels sont Germains? Dans quelle proportion ces derniers se sont-ils mêlés aux premiers ? Nos textes ne répondent ni directement ni indirectement à cette question. Chaque fois qu'on a voulu la résoudre, on s'est

[1] La chose ressort de la lettre adressée à Arbogast II par Auspicius de Toul : Pater in cunctis nobilis fuit tibi Aridius (Migne, *P. L.*, t. LXI, col. 1005 et suiv.). Au reste, en lisant attentivement la lettre de Sidoine, on peut voir qu'il s'adresse en réalité à un Romain : Sic barbarorum familiaris, quod tamen nescius barbarismorum, etc.

[2] Leblant, *Note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité à l'époque mérovingienne* (Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XXVIII). Cf., dans le même volume, un travail de M. Bourquelot sur le même sujet.

[3] Au IVe siècle, les inscriptions chrétiennes de la Gaule ne donnent que des noms gréco-latins ; au Ve, il y a trente-neuf noms de cette catégorie, contre dix germaniques ; au VIe, quarante-sept contre vingt et un ; au VIIe, trois contre sept. « En d'autres termes, au Ve siècle, les noms de forme teutonique représentent un quart de la masse ; au VIe, environ la moitié ; au VIIe, plus du double. » Leblant, *op. cit.*, p. 84.

[4] De 475 à 578, les signatures épiscopales des actes des conciles sont dans le rapport de vingt-huit germaniques sur cinq cent huit romaines, soit une contre dix-huit. Sur l'ensemble des noms relevés dans les inscriptions chrétiennes, les noms germaniques sont d'un quart pour les laïques et d'un dixième pour les ecclésiastiques. Id., *ibid.*, p. 73 et 74.

Digitized by Google

appuyé sur des témoignages dont les pages qui précèdent ont infirmé définitivement la valeur.

Reste à consulter une dernière source d'information. Tout le monde sait que le qualificatif de barbare désignait exclusivement les peuples qui vivaient en dehors de la civilisation romaine, et que, dans la Gaule franque, les barbares, c'étaient avant tout les Francs germaniques. Ce mot n'avait en lui-même aucun sens injurieux [1]. De même qu'à l'occasion un Romain se laissait traiter de barbare par les Grecs qui avaient inventé le terme [2], de même les Germains l'adoptaient comme le qualificatif général par lequel on pouvait les distinguer de tous les provinciaux. C'est ainsi que la loi salique, qui certes ne veut pas marquer l'infériorité du vainqueur germain, désigne le Franc barbare sous cette appellation : *Francus aut barbarus qui legem salicam vivit* [3]. Saint Fortunat, de son côté, n'attribuait pas au mot le moindre sens défavorable lorsqu'il disait de sainte Radegonde qu'elle était *natione barbara* [4], ou d'une matrone franque dont il faisait l'éloge, qu'elle était Romaine par son instruction et barbare par son origine [5]. Et précisément le dernier passage est bien instructif, car il nous permet de constater la vraie nationalité d'une Parisienne que son lieu natal et sa culture d'esprit auraient pu faire prendre pour une Gallo-Romaine (malgré son nom de Vilitutha) si le poète ne marquait d'un mot son extraction germanique.

Malheureusement, le critère fourni par le mot *barbarus* n'est pas plus certain que tous les autres. En effet, s'il en faut croire un érudit moderne [6], le mot *barbarus* aurait pris, du IVe au VIe siècle, le sens de *soldat*, et ce sont des guerriers et non exclusivement des Germains qu'il faudrait entendre plus d'une fois sous ce terme. Je ne voudrais pas me porter garant de la

[1] Cf. G. Paris, *Romania*, t. I, p. 3, n. 2 ; Dahn, *Die Könige der Germanen*, t. VII, p. 110 et 115 ; Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 164.

[2] « Marcus vortit barbare, » dit Plaute, en parlant de la traduction qu'il a faite d'une pièce de Démophile, l'*Asinaria*.

[3] *Lex salica*, 41, 1. J'adopte l'interprétation donnée de ce passage par Sohm, *Die Fränkische Reichs- und Gerichtsverfassung*, p. 570, qui voit dans *aut* une équivalence et qui le prouve.

[4] Fortunat, *Vita S. Radegundis, in init.* (*Scriptores rer. Meroving.*, II, p. 365).

[5] Sanguine nobilium generata Parisius urbe,
Romana studio, barbara prole fuit.
Fortun., *Carm.*, IV, 26, 13.

Cf. d'autres exemples cités par Dahn, *op. cit.*, p. 115, n. 5.

[6] Ewald dans le *Neues Archiv*, t. VIII, p. 354.

Digitized by Google

valeur de toutes les preuves invoquées à l'appui de cette assertion ; néanmoins, à défaut de certitude, elle me paraît présenter au moins une certaine probabilité. Ainsi, par exemple, ce passage d'un écrit du IVe siècle : *Sicut senatorem chlamys ornat, sicut agricultura rusticum, sicut barbarum arma*, il est difficile de croire qu'il ne s'agisse pas d'un guerrier en général. Et lorsque, guidé par cette indication, je passe en revue les divers textes de Grégoire de Tours, dans lesquels il emploie le mot barbare, je suis frappé de constater que, plus d'une fois, le sens de *soldat* rend bien mieux que celui de *barbare* l'idée que l'auteur traduit par *barbarus*. Sans doute, à côté du sens dérivé le primitif subsiste, et nous trouvons dans Grégoire de Tours des passages où manifestement celui-ci est seul admissible [1] ; mais il en est, par contre, qui semblent l'exclure plutôt.

Greg. Tur., *H. F.*, II, 32. Gondebaud, assiégé dans Avignon par Clovis, se plaint de sa situation à Aridius : *Quid faciam ignoro, quia venerunt hi barbari super nos*. Or Gondebaud est un barbare lui-même, et par conséquent il est peu probable qu'il aurait employé le mot pour spécifier ses ennemis les Francs.

Id., *ib.*, IV, 35. Lorsque Cautinus, évêque de Clermont, meurt, son siège est postulé par Eufrasius, que l'écrivain apprécie en ces termes : *Plerumque inebriabat barbaros sed raro reficiebat egenos*. On ne voit nulle part qu'il y ait eu beaucoup de barbares à Clermont, ni qu'il ait existé une raison pour laquelle l'évêque aurait préféré la société des barbares à celle de ses compatriotes, mais, s'il partageait les goûts des soldats, il aura recherché leur compagnie.

Id., *ib.*, IV, 48. L'armée de Chilpéric dévaste le pays situé au nord de la Loire. Les moines de Saint-Cyran la Latte vont au-devant des soldats et leur disent : Ne passez pas ici, ô barbares (*Nolite hac transire, o barbari !*) C'est-à-dire, sans doute : O soldats ! L'armée de Chilpéric, roi de Neustrie, était essentiellement composée de Gallo-Romains, et c'est à ceux-ci que les moines disent *o barbari*.

Virt. Julian., 23. L'expédition que le roi Théodoric Ier d'Austrasie fit en Auvergne fut très désastreuse; on ne laissa rien ni

[1] Je crois devoir citer notamment *Hist. Franc.*, III, 15 ; VII, 29 ; VIII, 31 ; *Glor. Conf.*, 91 ; *Vit. Patr.*, VI, 2, et probablement aussi *Vit. Patr.*, V, 1.

Digitized by Google

aux riches ni aux pauvres, sauf la terre, que les soldats ne pouvaient emporter (*præter terram vacuam quam secum barbari ferre non poterant*). On remarquera que c'est généralement à l'occasion des ravages d'une armée que Grégoire emploie le mot de *barbari*.

Ib., 40. Le sanctuaire de Joué, près de Tours, possède des reliques de saint Julien devant lesquelles les faux serments ne restent pas impunis; les barbares eux-mêmes n'osent pas s'y parjurer (*sed nec ibi tam ausu temerario perjurat barbarorum cruda rusticitas*).

Ib., 44. Le sanctuaire de Saint-Julien est pillé à l'arrivée des guerriers (*advenientibus vero barbaris*). Un de ceux-ci a un clerc à son service; il est chrétien et il invoque saint Julien. Pourquoi donc Grégoire l'aurait-il traité de barbare, puisqu'on voit qu'il ne sait pas quelle est sa race?

Glor. Mart., 59. La ville de Nantes a soutenu un siège du temps de Clovis (*cum supradicta civitas tempore Clodovechi regis barbarica vallaretur obsidione*). *Obsidio barbarica* ne paraît pas avoir beaucoup de sens si on prend *barbarica* dans l'acception de barbare, mais tout le monde sait ce qu'était un siège fait par une armée, par des soldats.

Vit. Patr., V, 1. Saint Porcien d'Auvergne a commencé par être l'esclave d'un homme de guerre (*Hic enim servus fertur prius cujusdam barbari*).

Citons encore deux passages de Frédégaire où, pour parler de l'occupation militaire d'un pays, il dit qu'on l'occupe *rito barbarico* [1], et un du *Vita Sigismundi*, qui emploie dans le même sens l'expression *more barbarico* [2]. Les historiens qui ont vu dans ces passages des dévastations et des excès barbares se sont trompés; en lisant tout le contexte, il est manifeste que rien n'est plus éloigné de la pensée des auteurs.

Je conclus de tout ce qui précède qu'il faut renoncer à deman-

[1] Eo anno Fredegundis cum filio Clothario regi Parisius vel reliquas civitates rito barbarico occupavit et contra filius Childeberti regis Teudeberto et Teuderico movit exercitum loco nominante Latofao. Fredeg., IV, 17. Anno 15 regni Theuderici, cum Alesaciones ubi fuerat enutritus, preceptum patris sui Childeberti tenebat, a Theudeberto rito barbaro pervadetur. Id., *ib.*, IV, 37.

[2] Burgundiones, qui tempore Valentini imperatoris egressi de ipsis burgis, Gallias petierunt et more barbarico terras vel populos imperialibus dicionibus subjugatos invaserunt. *Vita S. Sigismondi*, dans Jahn., *Geschichte der Burgundionen und Burgundiens*, II, p., 505.

Digitized by Google

der au vocabulaire des auteurs mérovingiens des renseignements sur la race des divers habitants de la Gaule. Impossible de savoir par eux, ni implicitement ni explicitement, les vraies relations entre les Francs barbares et les Francs gallo-romains. Dans quelles proportions les premiers se sont-ils mêlés aux derniers, et dans quelles parties de la Gaule les trouvons-nous établis? Nous ne le saurons jamais par les témoignages écrits, qui ne soulèvent par ces questions. Chaque fois qu'on a essayé de les résoudre, on l'a fait au moyen d'arguments dont les pages qui précèdent ont infirmé la valeur.

C'est donc en vain que Pertz, et à sa suite Loebell et P. Roth, ont essayé de démêler dans les populations de la Gaule, au VIe siècle, les éléments germaniques. Examinons rapidement leur démonstration. Pertz [1] trouve des Francs barbares, non seulement à Trèves, où personne ne nie qu'ils aient résidé, mais encore à Rouen [2] et à Tournai [3], et nous pouvons les lui accorder, car dans les passages de Grégoire qu'il vise, et que nous avons reproduits plus haut, le mot Francs dont se sert l'auteur est manifestement employé dans le sens étroit. Mais lorsqu'il en trouve à Tours [4], il se laisse manifestement induire en erreur par les noms germaniques des personnages en cause, et Fustel l'a réfuté implicitement dans sa réponse à M. Monod, qui partageait l'erreur de Pertz [5]. On ne voit pas pourquoi il veut qu'il y ait eu des Francs à Metz; en relisant le passage de Grégoire de Tours qui devrait le prouver [6], on n'y trouve rien, sinon que les parents de la femme du duc Gontran Boson y fut enterrée, et que son tombeau fut pillé par les gens du duc pendant que les principaux de la ville (*seniores urbis*) étaient partis avec l'évêque pour assister à la fête de saint Remi, à Reims. On est encore plus étonné de voir soutenir qu'il y eut des Francs barbares à Soissons. Grégoire dit simplement que pendant que Childebert II résidait à Strasbourg avec sa mère et sa femme, les grands du pays de Soissons et de Meaux vinrent lui demander de leur donner son fils pour maître, afin qu'ayant parmi

[1] K. Pertz, *Die Geschichte der Merovingischen Hausmeier*, p. 121.
[2] Greg. Tur., *H. F.*, VIII, 31.
[3] Id., *ib.*, X, 27.
[4] Greg. Tur., *H. F.*, VII, 47.
[5] Voir ci-dessus, p. 386, note 3.
[6] Greg. Tur., *H. F.*, VIII, 21.

Digitized by Google

eux un enfant royal ils pussent d'autant mieux résister à l'ennemi [1].

On conviendra que la démonstration de Pertz est d'une étonnante faiblesse. Cela n'a pas empêché Loebell de la considérer comme acquise [2] : il déclare en conséquence se borner à la compléter, et cite trois cas dans lesquels il croit reconnaître des barbares à leurs noms. Les personnages cités sont : un Clermontois du nom d'Ascovindus [3], un Poitevin du nom de Wiliulfus [4], et un habitant de Saint-Bertrand de Comminges appelé Chariulfus [5]. Après ce qui a été démontré plus haut, je pense qu'il est inutile de perdre son temps à la réfutation de Loebell.

Roth enfin [6], qui ne semble pas douter de la force probante des textes invoqués par Pertz et par Loebell, en ajoute encore quelques autres que voici. Il y a des Francs barbares à Paris, puisque Grégoire parle de la *multitudo Francorum* qui voulait pénétrer dans l'église où se tient un concile [7]. Cela ne prouve rien : il faudrait d'abord déterminer la valeur du mot *Francus*, et tout fait penser qu'il est pris ici dans le sens large ou moyen. Il est dit du prêtre Eufrasius, de Clermont, qu'il avait l'habitude d'enivrer les barbares. Ce sens serait probant s'il était établi que *barbarus* n'a pas ici le sens de soldat. Un passage de l'édit de Chilpéric (561-584) semblerait faire croire, d'après Roth, qu'il y a eu des Francs barbares établis au sud de la Garonne; il suffit d'en lire le texte pour se convaincre qu'il ne dit rien de pareil [8]. Enfin le biographe de saint Aridius de Gap nous dit qu'il est de noble race franque [9], et celui de saint Austregisil (dont l'origine franque ressort, pour Roth, de son nom même)

[1] « Tunc viri fortiores, qui erant in urbe Sessonica sive Meldensis, venerunt ad eum dicentes, » etc. Greg. Tur., *H. F.*, IX, 36.

[2] Loebell, *Gregor von Tours und seine Zeit*. Leipzig, 1839, p. 105.

[3] Greg. Tur., *H. F.*, IV, 16.

[4] Id., *ib.*, IX, 13.

[5] Id., *ib.*, VII, 37.

[6] *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 68, note 104.

[7] Greg., Tur., *H. F.*, V, 19.

[8] « Pertractantes in Dei nomen cum viris magnificentissimis obtimatibus vel antrustionibus et omni populo nostro convenit, quia fluvium Caronna hereditas non transiebat, ubi et ubi in regione nostra hereditas detur, sicut et reliqua loca ut et Turrovaninsis hereditatem dare debent et accipere. » Boretius, *Capitularia*, I, p. 8.

[9] Voir ci-dessus, p. 373.

Digitized by Google

nous apprend qu'il est un indigène de Bourges [1]. Comme ces deux preuves sont nulles, ainsi qu'il résulte des pages précédentes, je puis me borner à signaler ici la contradiction de Roth, qui veut qu'Austregisil soit Franc à cause de son nom germanique, et qui ne veut pas qu'Aridius soit Romain, bien qu'il porte un nom romain, ainsi que son père et sa mère. En réalité, nous ne savons la race ni de l'un ni de l'autre, mais toutes les probabilités sont pour leur origine gallo-romaine, puisqu'ils sont originaires de pays où la population n'a dû recevoir qu'un très faible appoint d'éléments germaniques.

L'impossibilité de distinguer les Francs barbares des indigènes gallo-romains dans le royaume mérovingien est certes un fait hautement significatif. Elle ne confirme pas seulement ce que la critique est parvenue à établir touchant la parfaite égalité de condition politique des uns et des autres. Combinée avec les résultats que donne notre étude sur les mots *Francus* et *Francia*, elle prouve que dès le premier jour l'harmonie fut parfaite entre les Gallo-Romains et les barbares, et qu'ils ne connurent jamais ces mortelles antipathies de race qui causèrent la chute des monarchies ariennes. Celles-ci furent édifiées sur la base d'un dualisme irréductible qui ne cessa de mettre aux prises les deux nationalités en présence, et qui amena bientôt la réalisation de la parole évangélique : *Omne regnum divisum peribit.* Dans le royaume franc, la fusion fut si complète et si intime que l'analyse scientifique la plus minutieuse ne parvient pas à en dissocier les éléments [2]. Cela est admi-

[1] « Beatus Austregisilus, natus Augino patre, Biturigae civitatis indigena fuit, parentum quidem clara progenie. » *Acta Sanct.*, t. V de mai, p. 229 B.

[2] Par suite de quelle lamentable aberration un homme de la valeur d'Augustin Thierry a-t-il pu s'y méprendre au point de voir dans ce phénomène grandiose tout juste le contre-pied de la vérité? Je cite textuellement : « L'orgueil, chez les Franks, était plus fort et *plus hostile aux vaincus que chez les autres Germains* (!) ; ils sont les seuls dont les lois établissent une différence de valeur légale entre le Romain et le barbare, à tous les degrés de condition sociale. Ni les Goths, ni les Burgondes, ni les Alamans, ni les Suèves qui prirent le nom de Baïvares et occupaient un pays où il y avait de grandes villes romaines, ne firent rien de semblable, quoique souvent, dans leurs accès de colère, il leur arrivât d'employer le nom de Romain comme un terme d'injure. S'il n'est pas exact de donner pour seuls ancêtres au baronnage français les Franks du ve et du vi^e siècle, on doit reconnaître que le *mépris intraitable des derniers conquérants de la Gaule pour qui n'était pas de leur race* a passé, avec une portion des vieilles mœurs germaniques, dans les mœurs de la noblesse du moyen âge. L'excès d'orgueil attaché si

Digitized by Google

rable, et rien ne montre mieux l'art profond, la sagesse consommée, qui présidèrent à la formation de la nation française.

GODEFROID KURTH.

« longtemps au nom de gentilhomme *est né en France* (!), *son foyer*, comme « celui de l'organisation féodale, *fut la Gaule du centre et du nord* (!) et peut-« être aussi l'Italie lombarde. C'est de là qu'il s'est propagé dans les pays « germaniques, » etc., etc. (*Récits des temps mérovingiens*, Furne et Jouvet, t. I, p. 195). Je me borne à faire remarquer sur cette tirade que le seul fait allégué, la différence de *wergeld*, appartient à une période antérieure à la formation du royaume de Clovis ; quant à l'énorme distraction de l'historien qui a passé à côté d'une des plus magnifiques révélations de l'histoire presque sans même s'en apercevoir, elle ne s'explique que par les préoccupations politiques dont, à son insu, Augustin Thierry est toujours resté influencé.

Digitized by Google

LE SENTIMENT NATIONAL AU XVIe SIÈCLE

CLAUDE DE SEYSSEL

Le personnage sur lequel je voudrais appeler l'attention, Claude de Seyssel, n'a pas compté parmi les plus illustres du XVIe siècle; mais c'est un de ceux dont la vie et les écrits sont le plus intéressants à connaître, si l'on veut avoir l'idée juste, et comme l'impression immédiate, de ce qu'était chez nous le sentiment national, je dirai même l'esprit public, à une certaine époque de notre histoire. Il a eu le singulier mérite d'exprimer fidèlement, naïvement (dans le sens où le mot se prenait jadis, un peu aussi dans le sens moderne), ce que la France chrétienne et monarchique pensait d'elle-même, de son état présent, de son passé, de son avenir, au début du XVIe siècle, pendant cette période trop courte qui fut comme une halte heureuse entre l'anarchie du moyen âge et les guerres de religion.

Appelé par la confiance de Louis XII à « manier, comme il le dit, aucunes des grosses affaires du royaume, » Claude de Seyssel, Savoisien d'origine, a servi son souverain et son pays d'adoption avec une sorte de piété filiale qui a préservé son nom de l'oubli. Il a été, pendant vingt ans, au dedans et au dehors, un des agents les plus actifs de la politique française. Orateur pompeux, historiographe et même historien, panégyriste intrépide, on dirait que la destinée l'ait mis, suivant une expression célèbre, « au milieu de tout comme un écho sonore. » Évêque, il ne trouve qu'à la fin de sa carrière le loisir de résider. Sans cesse il négocie, il parle, il écrit; mais en même temps il regarde, il écoute, il examine d'un œil attentif les rouages du gouvernement; il recueille avec soin ce que lui disent, sur chaque matière, « les gens dont c'est le métier. » Il sait, en effet, que l'art de gouverner ne s'apprend pas en un jour, et « que

Digitized by Google

ceux-là mêmes l'entendent à peine qui y ont été nourris toute leur vie. » De tous les événements où il est mêlé comme acteur ou comme témoin, il s'efforce de tirer une leçon. C'est ainsi qu'il amasse jour par jour, avec cette lenteur persévérante du travailleur qui accroît son pécule, la matière du plus important de ses ouvrages : *La Grand'Monarchie de France*.

Malgré l'importance des fonctions qu'il a remplies, ce sera donc chez lui le politique, encore plus que l'homme d'État, qui devra nous occuper. Nous sommes au moment où la science politique vient de naître : avec Machiavel, elle court en droite ligne au succès, abstraction faite du juste et de l'injuste; avec le noble et généreux Thomas Morus, elle s'égare dans l'utopie [1]. Claude de Seyssel est aussi éloigné de la politique froidement expérimentale, qui est une intelligence sans cœur, que de la politique spéculative, qui pousse l'idéal jusqu'au mépris du possible. Toute distance gardée entre les hommes, il y a là des différences de doctrine sur lesquelles il vaudra la peine de s'arrêter.

Machiavel, génie tout païen, explique les événements par des ressorts purement humains et individuels; il ne croit pas à la Providence; il aime mieux, comme le poète latin, placer dans le ciel la Fortune, et lui attribuer « une force supérieure qui ôte ou donne aux hommes l'occasion de se conduire avec courage et intelligence. » Claude de Seyssel fait « dépendre toutes choses de Dieu, en la main duquel est le cœur des princes. » Machiavel, sans ériger, comme on l'a prétendu, le crime en système, sacrifie la morale au culte de la patrie et à l'idole de l'État ; Claude de Seyssel flétrit avec énergie « les princes qui contreviennent à la foi et promesse, et procurent trahison et méchanceté. » Il les menace des vengeances divines dans ce monde et dans l'autre. « Agir par Dieu et par raison, » telle est sa règle. Jamais il ne sépare les motifs religieux des motifs intéressés. Toute sa politique est tirée de l'Évangile et du bon sens.

Ce qui rapproche Claude de Seyssel de Thomas Morus, c'est l'esprit de justice et de charité qui l'anime, c'est une vive sym-

[1] *L'Utopie*, de Thomas Morus, est de 1516. *Le Prince*, publié seulement en 1532, après la mort de Machiavel, a été écrit en 1513. La *Grand'Monarchie de France* est de 1515. On peut donc considérer les trois ouvrages comme tout à fait contemporains.

Digitized by Google

pathie pour les classes qui souffrent. Mais l'auteur de la *Grand'-Monarchie* ne rêve point une société nouvelle. Il est d'avis que le royaume de France est « gouverné par trop meilleur ordre que nul autre. » Ce qu'il admire surtout dans l'ancienne société, telle que la monarchie l'a faite, c'est ce que les physiologistes appellent l'équilibre des fonctions. « L'autorité royale n'y est pas trop absolue, ni restreinte par trop.... Chacun des trois états a ses droits et prééminences selon sa qualité, et a de quoi soi contenter. » Ainsi, dans cette « harmonie et convenance, » une hiérarchie sévère, mais non inflexible, prévient les usurpations, sans décourager les ambitions légitimes. Sans doute, il ne se dissimule ni « les imperfections ni les fautes; » mais il en accuse les hommes et non les institutions. Son erreur, bien explicable à son époque, c'est de considérer comme un accident ce qui est l'essence même de l'ancien régime. Il ne voit qu'un mal passager là où se trouve un germe de mort.

Claude de Seyssel est donc avant tout conservateur, non par foi superstitieuse, mais par l'effet d'une conviction réfléchie, appuyée sur le raisonnement et sur l'expérience. Sans atteindre à la profondeur de Machiavel, il a quelques-unes de ses qualités, l'esprit d'observation, le bon sens pratique, l'intelligence nette, droite, pénétrante. C'est grâce à cette vue exacte et précise de la réalité présente et vivante qu'il échappe souvent, je ne dis pas toujours, aux excès dans lesquels l'ivresse de l'érudition entraine la plupart des hommes de la Renaissance. Admirateur enthousiaste des anciens, il leur emprunte des rapprochements, des comparaisons, des phrases; mais, quand il s'agit des doctrines, c'est au nom du présent qu'il juge le passé, au lieu de vouloir, comme d'autres, transporter le passé dans le présent. Il semble que l'ancienne Rome lui offre tout à la fois des modèles littéraires à suivre et des exemples politiques à éviter. Rien ne lui est plus étranger que les illusions et les violences du républicanisme classique. C'est aussi là le caractère distinctif de ses ouvrages d'histoire. Tandis que les historiens de la nouvelle école, l'école italienne, calquent servilement leurs œuvres sur les modèles antiques, il raconte ce qu'il sait, comme il le sait, et peint ce qu'il a devant les yeux. Son zèle de panégyriste l'emporte, il est vrai, au delà des bornes; mais cette partialité même en faveur du présent lui suggère quelques aperçus neufs

Digitized by Google

et hardis sur les premiers siècles de notre histoire. Il soupçonne et entrevoit ce que la science moderne éclaircira.

C'est la politique qui l'a fait historien; c'est aussi à la politique qu'il doit ce qu'il y a de meilleur dans son style. C'est la pratique des affaires qui l'a corrigé, autant qu'il pouvait l'être, du fatras pédantesque.

Telle est, rapidement esquissée, la physionomie du personnage qui fera l'objet de cette étude. Claude de Seyssel a été tour à tour vanté à l'excès et déprécié au delà de toute justice. Certains critiques ont même affecté de ne voir en lui qu'un de ces rhéteurs mercenaires que l'Italie, *magna parens*, expédiait sur commande aux princes de l'Europe, comme la Suisse leur fournissait des soldats. Peut-être y a-t-il quelque intérêt à remettre en son vrai point, sans complaisance et sans dédain, cet étranger qui a vécu pendant vingt ans de la vie et de la pensée de la France. Plus que tout autre, il semble avoir eu le sentiment vif et profond du tempérament, des traditions, des besoins de la patrie française, et de son indomptable vitalité. N'oublions pas non plus que les conseils qu'il donne sur le gouvernement s'appliquent souvent aussi bien à une république qu'à une monarchie, et que le temps ni les révolutions n'en ont affaibli la portée. Personne ne le démentira donc quand il dit de lui-même : « Ceux qui liront mes écrits loueront, à tout le moins, mon bon vouloir, et peut-être y trouveront quelque chose qui pourra profiter en aucun endroit. »

I.

On a peu de renseignements sur les premières années de Claude de Seyssel [1]. Né vers l'année 1450, à Aix, en Savoie, il était fils d'un gentilhomme savoisien, fils naturel, selon toute vraisemblance. Comme on le sait, au XVe et au XVIe siècle, c'était là un titre aussi bien porté que le fut plus tard celui de cadet de famille, et nombre de bâtards, à cette époque, ont fait un assez beau chemin dans le monde.

[1] Nous ne rappellerons que les circonstances de sa vie qui peignent le caractère de l'homme et l'esprit de son temps. On pourra trouver de plus amples détails à ce sujet dans le savant travail de M. Dufayard, *De Claudii Sessellii vita et operibus*. Paris, Hachette, 1893.

Digitized by Google

Si on l'en croit, son instruction se serait bornée aux éléments de la grammaire. Il met une sorte de coquetterie, assez originale chez un savant de la Renaissance, à se défendre d'avoir appris la rhétorique. En tout cas, il s'est grandement appliqué dans la suite à combler cette lacune, et la rhétorique n'a rien perdu pour attendre.

« Au saillir de l'enfance, » comme eût dit son contemporain Commines, qui regrettait, lui aussi, d'être sans littérature, mais qui doit peut-être à cette circonstance une partie de sa gloire d'écrivain, il étudia le droit à Pavie, sous la direction du célèbre Jean Maino, qui comptait trois mille disciples dans son école. Il devint ensuite professeur de droit et d'éloquence à l'Université de Turin. Tout fait supposer qu'il borna longtemps son ambition à l'accomplissement régulier de sa tâche et à l'étude des auteurs anciens que la Renaissance venait de rendre à la lumière. Si l'on juge par ses écrits de ses préférences et de ses goûts, il ne parait guère avoir été sensible aux séductions de la poésie et aux merveilles des beaux arts ; presque nulle part il ne mentionne le nom d'un poète ou d'un artiste. Jamais il ne ressentit les atteintes de ce néo-paganisme qui soufflait de toutes parts sur l'Italie. Le sens esthétique était peu développé dans cette rude et laborieuse nature de montagnard. C'est surtout vers l'histoire, ce précieux commentaire de la jurisprudence, que se tournait son esprit positif. A partir du jour où son ami Jean Lascaris lui plaça sous les yeux un manuscrit de la Cyropédie, il se mit à traduire sans relâche, dans ses moments de loisir, les historiens grecs, non sur le texte même, mais sur la traduction latine qu'en faisait Lascaris. Ce fut ainsi que, jusqu'à l'âge d'environ cinquante ans, s'écoula sa vie, calme, obscure, studieuse, d'ailleurs nullement austère [1]. Spectateur attentif des révolutions dont l'Italie était le théâtre, et dont il crut longtemps n'avoir rien à attendre pour lui-même, il ne descendait qu'à de rares intervalles des sphères sereines qu'habite la science désintéressée.

Mais l'homme propose et la politique dispose. Ce fut la politique qui vint l'arracher à son école, et, suivant l'expression de Tacite, le précipiter dans la gloire.

[1] Voir, sur ce point, sa biographie par M. Dufayard.

Digitized by Google

L'expédition de Louis XII avait tout bouleversé dans le nord de l'Italie. La toge le cédait aux armes ; l'Université de Turin venait d'être fermée. Ce fut là ce qui fit la fortune de Claude de Seyssel. Il n'est pas le seul pour qui pareille mésaventure ait tourné à bien.

Le cardinal d'Amboise, qui le tenait en haute estime et qui était un peu son parent, le recommanda à Louis XII. Le roi l'accueillit avec bienveillance et lui confia d'importantes fonctions. Après la première conquête du Milanais, Claude de Seyssel fit partie de ce qu'il appelle, non sans emphase, « le Sénat érigé dans la cité de Milan. » Il s'agit d'une sorte de parlement que Louis XII avait établi dans cette ville sur le modèle des parlements de France. Lorsque Ludovic Sforza fut définitivement vaincu, et que ses gens de pied allemands furent contraints de passer sous les piques, « comme furent jadis les Romains par les Samnites aux Fourches-Caudines, » il prit une part active à l'exécution de toutes les mesures réparatrices par lesquelles les gouverneurs français s'efforçaient de faire oublier à cette malheureuse cité les cruautés et les folies de ses anciens maitres.

Au moment où fut signé le désastreux traité de Blois, il vint en France et fut nommé conseiller du roi et maitre des requêtes. Presque en même temps, il embrassait l'état ecclésiastique et devenait évêque de Laon. Ainsi, le ciel et la terre conspiraient pour son avancement. En acceptant cette nouvelle marque de la faveur royale, il suivait pour son propre compte le conseil qu'il donne aux princes de « mettre toujours Dieu et le monde de son côté. »

Son titre d'évêque lui conférait, d'ailleurs, une autorité plus haute pour mener à bien les négociations dans lesquelles son habileté de jurisconsulte, son éloquence savante et fleurie, son esprit naturellement souple et délié, l'appelaient à jouer un rôle considérable. Parmi les diverses missions dont il fut chargé, il en est une sur laquelle il convient d'entrer dans quelques détails, parce qu'on y retrouve la trace du ton et des usages qui régnaient alors dans la diplomatie ; je veux parler de son ambassade auprès de Henri VII, roi d'Angleterre.

L'opinion publique, en France, réclamait avec énergie contre l'article du traité de Blois qui démembrait le royaume au profit de Charles d'Autriche (depuis Charles-Quint), petit-fils de Maxi-

Digitized by Google

milien, à qui l'on promettait la fille du roi de France, Madame Claude, avec trois provinces françaises pour dot. On sait que Louis XII, sur les instances des Etats généraux de Tours, se dégagea de sa promesse, et maria sa fille à son héritier présomptif, François, duc d'Angoulême. Il s'agissait d'annoncer officiellement cette décision aux principaux souverains de l'Europe. Louis XII envoya donc, à cet effet, des ambassadeurs à Philippe le Beau, roi de Castille et père de Charles d'Autriche ; à Maximilien, roi des Romains, son grand-père, et au roi d'Angleterre, Henri VII, « pour leur remontrer, dit Claude de Seyssel, les justes et raisonnables causes qui ont mû le roi de France, et leur ratifier son intention de persévérer dans leur amitié et alliance, espérant qu'ils s'en contenteraient et le prendraient en bonne part. » Le roi de Castille, naturellement, fut loin de « s'en contenter et de le prendre en bonne part. » Il essaya même de former une coalition contre la France. Mais le roi de France « avait, dit Jean d'Auton, autre historiographe de Louis XII, gens et argent, ce qui, après l'aide de Dieu et le cœur des amis, fait obtenir des victoires.... Aussi les alliés du roi de Castille baissèrent le nez et firent silence. » Maximilien n'était guère plus en état d'appuyer ses réclamations par les armes. « Ses gens, dit encore Jean d'Auton, étaient à peu de nombre et nus comme Arabes. » Il se vengea de sa déception en bernant les ambassadeurs français, Messire de Rochechouart et Antoine Du Prat, par de véritables espièglerie. Il les promena pendant trois mois à travers l'Allemagne avant de leur accorder audience. Il leur assignait des rendez-vous qu'il manquait avec une régularité désespérante, et leur envoyait, de temps à autre, pour leur faire prendre patience, quelque beau produit de ses chasses. C'est ainsi qu'ils reçurent un jour les cornes d'un cerf magnifique, « lesquelles étaient si grandes et si massues qu'elles pesaient quarante-deux livres. » Restait le roi d'Angleterre, Henri VII ; mais ce prince, tout entier au soin de développer le commerce de l'Angleterre, et surtout d'entasser dans le trésor royal l'argent qu'il se procurait, comme Panurge, par une foule de procédés ingénieux, ne demandait qu'à vivre en paix avec tout le monde. Il n'avait, d'ailleurs, aucun intérêt à cet accroissement prodigieux de l'Allemagne. Rien donc n'empêchait ce « bon frère et loyal ami du roi de France, » comme dira Claude

Digitized by Google

de Seyssel en forçant un peu la note, d'écouter avec un sentiment de neutralité bienveillante une apologie de Louis XII, destinée à retentir, à travers l'Europe entière, aux oreilles des autres princes qui l'auraient mal accueillie. Ce pouvait être aussi le sujet de quelque belle harangue cicéronienne capable de charmer, sinon le roi d'Angleterre lui-même, occupé d'intérêts plus positifs, du moins les seigneurs érudits de sa cour, dont le savant Érasme était en ce moment l'hôte et le protégé. Cette mission, à la fois politique et littéraire, échut à Claude de Seyssel.

La harangue qu'il prononça en présence du roi d'Angleterre et de son conseil, écrite en fort bon latin, est un curieux monument du pédantisme et de l'emphase qui étaient alors à la mode, au moins de ce côté-ci des Alpes; car il faut avouer que chez Machiavel la diplomatie ne s'attarde pas à ces « longueries d'apprêts. »

L'exorde se compose de phrases empruntées au *De Amicitia*. Après avoir longuement parlé des devoirs et des bienfaits de l'amitié, l'ambassadeur raconte « par le menu, » comme il l'a promis, ce qui s'est passé dans la séance solennelle des États généraux de Tours. Il dit, sur le ton lyrique, quels personnages ont pris place dans l'assemblée, quel cérémonial on a suivi, quels orateurs ont fait entendre « des remontrances élégamment et vertueusement touchées [1]. » Les citations de l'Écriture alternent avec les souvenirs classiques. Sous le règne de Louis XII, de ce prince « qui surpasse Lycurgue et Solon en sagesse, Titus en bonté, Charlemagne en puissance, les poules et les chevreaux n'ont aucune crainte des gendarmes, et, comme l'a dit le prophète Isaïe, l'agneau habite avec le loup, et le léopard couche avec le chevreau en sûreté. » On regrette de voir l'ambassadeur gâter ainsi l'effet d'une scène qui était par elle-même grande et imposante, et qui ne demandait, suivant l'expression de Bossuet, que la seule simplicité d'un récit fidèle. Mais brusquement le ton change : toute la partie du discours où l'orateur expose les funestes conséquences du mariage projeté, « mariage qui aurait livré à l'étranger les clefs des portes et des forteresses du royaume, » est d'une sobriété précise et vigoureuse

[1] Les passages cités sont tirés de la traduction française qu'a faite Claude de Seyssel lui-même de sa harangue latine.

Digitized by Google

qui contraste heureusement avec le début. C'est que, chez Claude de Seyssel, il y a deux hommes, le rhéteur et le politique : l'un qui se guinde sans cesse et se drape dans une toge, l'autre qui raisonne, discute, éclaircit les choses, et, comme l'a dit Fénelon, ne se sert de la parole que pour la pensée. Il faut le louer aussi d'avoir un des premiers, sinon le premier, proclamé cette vérité que, lorsque la France est en repos, l'Europe est tranquille : « Pour autant que l'on a vu par expérience que, quand le royaume de France est paisible, les autres princes chrétiens se sont entretenus en paix, ou, si guerre y avait, réconciliés ensemble. » La péroraison tout entière est de grande et fière allure ; ici l'ambassadeur parle haut et ferme, comme il convient au représentant d'une nation qui a conscience de son droit et de sa force.

La harangue de Claude de Seyssel, bien que l'éloge de Louis XII y tînt un peu trop de place, fit bonne impression en Angleterre ; en France, il n'en fut pas tout à fait de même. De tout temps, il s'est trouvé des Français, nés malins, qui ont pris plaisir à médire de leur pays et d'eux-mêmes.

Quelques esprits chagrins reprochaient à l'ambassadeur d'avoir flatté Louis XII et, par ce moyen, rabaissé la gloire de ses prédécesseurs. A quoi bon déclarer que le royaume « n'avait jamais été si abondant, si opulent de tous biens, si réparé (pourvu) de fortes cités, villes et châteaux, si plein de concorde et d'union, et finablement si suffisant et si disposé pour soutenir tous pesants faix et pour entreprendre toutes choses grandes ? » Il y avait « des gens assez » à qui ces paroles avaient déplu. Ces gens-là ne comprenaient pas qu'il était bon de dire cela à Henri VII pour le faire entendre à Ferdinand et à Maximilien. D'autres, qui ne rêvaient que victoires et conquêtes (il y en a toujours eu), estimaient que Louis XII était un bien petit personnage, et de peu de prestige, à côté de Clovis et de Charlemagne. D'autres enfin faisaient expier au panégyriste du monarque les injustices dont ils se croyaient victimes ; c'étaient les mécontents « qui n'avaient pas obtenu des offices, des dignités et des profits selon leur volonté. » Claude de Seyssel ne put supporter l'idée qu'il y eût des Français devant qui l'éloge de la France et de son roi n'eût pas trouvé grâce. « Ce serait aux étrangers et haineux du royaume et des Français à me

Digitized by Google

blâmer et reprendre; mais d'être blâmé par ceux que j'ai tâché de haut louer et honorer, je ne le puis bonnement endurer. » Il résolut donc de composer un plaidoyer en règle, dans lequel il prouverait « par arguments évidents et connaissance des faits, qu'il n'avait attribué au roi Louis XII ni à son royaume aucune chose trop avantageuse. » C'est dans ce but qu'il composa l'ouvrage intitulé : *Les louanges du bon roi de France, Louis douzième de ce nom*, ouvrage réimprimé plus tard sous le titre de : *Histoire singulière du roi Louis XII.*

Le grand défaut de cette histoire, on le devine sans peine, c'est de n'être point une histoire, sauf dans quelques passages, fort remarquables, il est vrai, où il suffisait de raconter pour prouver. C'est une thèse où il s'agit de démontrer que la France n'a jamais été plus heureuse que sous Louis XII. Nous allons donc assister à une suite de parallèles, ou, comme dit l'auteur, de *parangons*, qui ne laisse pas d'être assez monotone. Chacun des rois de France est confronté avec le Père du peuple, en vertu d'un principe uniforme, et pesé au même poids. Il va sans dire que le panégyriste sait, quand il le faut, par un peu d'artifice, faire pencher la balance en faveur de son auguste client. C'est comme une scène arrangée d'avance : tous nos anciens rois avancent à l'ordre, pour se voir tancer de la belle manière, et pour rehausser, par le contraste des malheurs qui ont attristé leur règne, le prix de la félicité présente. Les témoignages qui leur sont défavorables sont accueillis presque sans contrôle, sur la foi des chroniques et de la tradition. Est-il vrai, par exemple, que Charlemagne se soit laissé abuser par le traître Ganelon, et que son aveugle confiance ait eu pour résultat le massacre de son arrière-garde dans le défilé de Roncevaux ? N'en doutez pas ! Le fait est rapporté dans les Chroniques ! Et ce même Charlemagne n'a-t-il pas « occis de sa main un abbé de la Grâce, au pays du Languedoc, étant revêtu à l'autel, pourtant (parce que) il avait refusé recevoir et nourrir un vieil gendarme dans son abbaye?.... Cela, je ne l'ai pas trouvé par écrit, mais on le dit communément, et les abbés et religieux dudit monastère l'ont toujours affirmé pour tout certain. » Allons ! la cause est entendue : le meurtre de l'abbé de la Grâce sera mis au compte du grand empereur ! Ainsi l'auteur prend de toute main, et sans défiance, ce qui peut servir à sa thèse. Il

Digitized by Google

immole à la gloire de son héros tout le passé de la France. C'est là un point de vue étroit et faux qui l'empêche de comprendre le sens et la portée des grands événements, mais qui prête en même temps à son ouvrage un singulier caractère d'originalité.

En effet, jusqu'à notre siècle, les historiens de la France ont été envahis et dominés par le sentiment monarchique. Le respect des « têtes privilégiées, » suivant l'expression du P. Rapin, est une règle absolue qu'ils s'imposent ou qu'ils subissent. L'historien n'est pas seulement tenu de s'incliner devant les puissances du jour; même quand il s'agit des premiers temps de la monarchie, il ne lui est pas permis d'oublier ce qu'il doit aux ancêtres de nos rois. On sait ce qu'il en a coûté au savant Fréret, le plus inoffensif des érudits, pour avoir affirmé, avec preuves à l'appui, que les Francs servaient dans les troupes romaines. Rien que la Bastille n'était capable d'expier cette irrévérence; on le lui fit bien voir. L'adulation rétrospective envers les têtes privilégiées se montre déjà, au début du XVIe siècle, chez les historiographes de la nouvelle école, l'école italienne, dont le plus distingué est le Véronais Paul Émile. Celui-ci ne se contente pas d'étendre sur la barbarie mérovingienne un vernis uniforme d'élégance et de bon ton. Quand il se trouve en face d'un crime ou d'une perfidie qui dérange son parti pris d'optimisme satisfait, il a recours, pour en atténuer l'horreur, à d'ingénieuses réticences, à des euphémismes discrets et patelins, derrière lesquels les responsabilités s'effacent et disparaissent. Partout et toujours, il trouve quelque chose à louer. Clovis paie des traîtres pour le débarrasser d'un chef qui le gêne; mais n'oubliez pas qu'il les paie en fausse monnaie! Grande et belle leçon pour les traîtres de tous les pays et de tous les temps! Cette leçon valait bien sans doute le sacrifice d'un petit prince qui lui déplaisait. Claude de Seyssel ignore ces complaisances et ces ménagements. Tous les souvenirs odieux que l'histoire officielle dissimule aux regards de la foule, il va les chercher dans l'ombre pour les traîner à la lumière : *Cœlo ostenduntur....* Personne peut-être n'a plus durement traité les rois que ne l'a fait ce dévoué partisan de la monarchie. Chez lui, les plus grands, les meilleurs ne sont pas épargnés. Il mesure leur gloire aux moyens qu'ils emploient pour l'acquérir, et surtout au prix dont l'humanité l'achète. Charlemagne, sans doute, « a régné glorieu-

Digitized by Google

sement ; mais il a massacré plus de gens qu'il n'en a converti.... Sous son empire, on usait plus de force et de puissance que de raison et de justice.... et le sang humain a été par son moyen largement et en grande abondance répandu. » Les croisades de saint Louis ont ruiné la France. « Pour la rançon de ses barons et pour la sienne, tant fut tiré de deniers du royaume, outre ce qu'ils en avaient emporté, qu'il demeura presque du tout dénué d'or et d'argent. » On croirait entendre l'abbé Grégoire s'écrier que l'histoire des rois est le martyrologe des peuples !

Il serait injuste cependant d'attribuer uniquement à une sorte de malveillance systématique, dictée par les besoins d'une cause qui est à la fois celle de son maître et la sienne, cette extrême partialité de l'historien. Elle a sa source dans un sentiment plus élevé et plus généreux. Claude de Seyssel se fait une très haute idée des devoirs d'un souverain. Ce qu'il exige avant tout de ceux qui représentent sur la terre la puissance et la bonté divines, c'est une loyauté scrupuleuse, une charité sincèrement chrétienne, une tendre sollicitude pour le « pauvre peuple. » Il est sans indulgence pour les princes qui prodiguent dans des guerres stériles, entreprises par ambition ou par orgueil, le sang et l'or de leurs sujets. « Un bon et sage prince ne tâche pas d'user sa vie en telle sorte. Aussi, notre foi et religion chrétienne ne permet pas qu'un prince fasse la guerre pour la gloire mondaine, ne pour agrandir sa seigneurie, mais tant seulement pour la défense et pour se garder d'outrage.... Et aussi un sage homme ne doit pas si souvent tenter la fortune ; car il n'est pas possible, en faisant la guerre longuement, qu'il ne s'ensuive la mort de plusieurs gens et autres maux innumérables qui sont peu agréables à Dieu, plaisants et profitables aux sujets. » Le résultat le plus net de ces guerres, c'est, comme il le dit, « une crue de tailles, » qui ruine et dépeuple le pays. Il y a, chez Claude de Seyssel, quelque chose de l'humanité de Fénelon, avec un accent plus énergique et plus âpre. Cette préoccupation si constante et si vive de l'intérêt des faibles mérite d'être remarquée dans un siècle qui, malgré l'éclat d'une civilisation brillante et corrompue, peut bien être appelé un siècle de fer.

L'erreur de Claude de Seyssel consiste surtout à ne jamais tenir compte de la différence des époques. Il s'étonne un peu

Digitized by Google

trop que, dans les temps de barbarie, sous les Mérovingiens, par exemple, les hommes vivent en barbares, et que les loups agissent en loups. A tous les rois, anciens ou modernes, il applique une seule et même règle, également inflexible, sans avoir égard aux circonstances. Qu'il flétrisse les crimes et les perfidies de Louis XI, rien de mieux; mais est-il permis de méconnaître la grandeur de l'œuvre accomplie par celui qui, en écrasant la féodalité, déblayait le terrain pour la France moderne? Souvent, il faut le dire, la force de la vérité triomphe de ses préventions; il y a même, dans le portrait qu'il trace de Louis XI, quelques traits que n'eût point désavoués Commines : « .... Louis onzième était moult sage et clairvoyant en ses affaires, et soudain à exécuter ses entreprises, hardi de sa personne, plus aisé à décevoir autrui qu'à se laisser tromper; car il avait un entendement aigu et cauteleux, un parler artificieux et captieux, prompt à gaudisserie et à cavillation (raillerie).... Il tint tous les moyens qu'il put pour garder que l'argent ne sortit de son royaume.... Aussi ne voulut-il jamais envoyer armée hors des limites dudit royaume, combien qu'il fût plusieurs fois incité par les Italiens.... Et, par son sens et par sa puissance, il tint son royaume en grande obéissance, sûreté et réputation, et ses sujets et aussi ses voisins en grande crainte et soupçon. » A la bonne heure ! On reconnaît ici Louis XI; mais attendons la fin ! « Lesquelles choses, si nous voulons croire Cicéron en ses Philippiques, doivent être attribuées à imbécillité (faiblesse) plutôt qu'à gloire; car, comme il le dit, c'est chose glorieuse à un prince de bien mériter envers la chose publique, et d'être loué, honoré, aimé et chéri de ses sujets, mais d'être craint et haï, c'est chose détestable et imbécile. » On ne saurait mieux prêcher, et Cicéron arrive ici fort à propos. Commines n'était pas aussi savant, mais il comprenait autrement Louis XI; à un tel prince il fallait un tel historien.

Louis XI, c'est Domitien; Louis XII, c'est Trajan ! Claude de Seyssel était mieux placé que personne pour apprécier les bienfaits dont la France était redevable au Père du peuple. Les pages qu'il a consacrées au gouvernement intérieur de Louis XII sont les meilleures du livre; elles abondent en détails intéressants sur le développement de la richesse publique; tout est juste, exact, bien observé et bien peint.... « L'on voit, dit l'auteur, gé-

Digitized by Google

néralement partout bâtir grands édifices, tant publics que privés ; et sont pleins de dorures, non pas les planchers (plafonds) tant seulement et les murailles qui sont par dedans, mais les couvertes, les toits, les tours et les images qui sont par le dehors. Et si sont les maisons meublées de toutes choses trop plus somptueusement que jamais ne furent. Et use-t-on de vaisselle d'argent en tous états sans comparaison plus qu'on ne soulait, tellement qu'il a été besoin sur cela faire ordonnance pour corriger cette superfluité ; car, il n'y a sorte de gens qui ne veuillent avoir tasses, goubelets, aiguières et cuillers d'argent du moins. Et au regard (en ce qui regarde) des prélats, seigneurs et autres grossiers (grands) personnages, ils ne se contentent pas d'avoir toute sorte de vaisselle, tant de table et de cuisine, d'argent, si elle n'est dorée, et même aucuns en ont grande quantité d'or massif. Aussi sont les habillements et la manière de vivre plus somptueux que jamais on ne les vit ; ce que toutefois je ne prise pas, mais c'est pour montrer la richesse du royaume.... L'entrecours (l'échange) de la marchandise, tant par mer que par terre, est fort multiplié.... et pour un marchand que l'on trouvait du temps du roi Louis onzième, riche et grossier, à Paris, à Rouen, à Lyon, et autres bonnes villes du royaume, l'on en trouve de ce règne plus de cinquante qui font moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples, à Londres, qu'autrefois à Lyon ou à Genève. Et si en a par les petites villes plus grand nombre qu'il n'en soulait avoir par les grosses et principales cités, tellement qu'on ne fait guère maison sur rue qui n'ait boutique pour marchandise ou pour art mécanique.... Et si suis informé par ceux qui ont la charge des finances du royaume, gens de bien et d'autorité, que les tailles se recouvrent à présent beaucoup plus aisément, et à moins de contrainte et de frais.... » Il y aurait bien à relever dans ce passage, que je n'ai pu citer tout entier, quelques erreurs économiques. Ainsi, l'auteur se félicite de voir le nombre des « vendeurs » excéder celui des acheteurs. Je doute que les « vendeurs » soient de son avis. Voilà où l'entraîne l'amour de l'hyperbole. C'est à tort aussi qu'il se figure que la richesse publique est nécessairement en raison inverse de l'accroissement de la population. Mais, en depit de ces restrictions, l'esprit s'arrête avec plaisir sur ce consolant tableau de la prosperilé du royaume, tableau

Digitized by Google

dont les couleurs sont empruntées à la réalité même, et non aux souvenirs classiques d'un âge d'or imaginaire.

Les appréciations de Claude de Seyssel sur la politique extérieure touchent à la pastorale. Elles font, certes, plus d'honneur à la noblesse de son caractère et à sa bonté d'âme qu'à sa clairvoyance. Jamais on n'a poussé plus loin la politique des illusions généreuses. Claude de Seyssel ramène tout ici à des questions de sentiment. Il apporte dans cet ordre d'idées une sorte d'ingénuité, de candeur, de bonhomie patriarcale, qu'il avait, d'ailleurs, grand soin de mettre de côté dans la pratique. Quand on l'écoute, on est tenté de se réconcilier avec Machiavel. Vraiment, l'auteur du *Prince* serait ici le bienvenu, comme le loup dans certaines idylles. Sans doute, Louis XII s'est plus d'une fois laissé duper par des gens qui avaient pour maxime que « la toile d'honneur doit être d'un tissu large. » Mais, si l'on en croyait son panégyriste, il y aurait mis une singulière bonne volonté. Ami de tout le monde, vertueux comme on ne l'est pas, Louis XII s'en revient presque toujours de ses expéditions les mains vides, crainte de « passer pour tyran et occupateur. » C'est un Alexandre qui tourne au Géronte. Le rôle que l'historien prête à son héros, après la conquête de Milan et de Gênes, ne manque pas, il est vrai, d'une certaine grandeur chevaleresque. Louis XII ne semble avoir triomphé que pour faire régner avec lui la liberté et la justice. C'est bien là l'idéal que s'est proposé la politique française dans ses beaux jours, et qu'elle a plus d'une fois réalisé à ses dépens. « .... Il a aidé à déchasser les tyrans qui occupaient les terres de l'Église, sans espoir d'une récompense.... Il a gardé l'Italie de l'oppression des autres tyrans; et, quand César Borgia entreprit de subjuguer la cité de Florence, il le contraignit se désister de son entreprise, malgré les instances d'Alexandre VII, lequel toutefois il avait en grande révérence.... tellement qu'il n'y a seigneur à présent qui ose outrager son voisin, et que toutes les seigneuries d'Italie vivent en paix et repos sous la sûreté et garde d'icelui roi. » Malheureusement, tout ce beau zèle est en pure perte. Tout le monde, à commencer par les Italiens, naturellement, paie d'ingratitude le libérateur de l'Italie. Mais rien ne décourage son évangélique mansuétude. Ferdinand le Catholique s'entend avec Philippe le Beau pour se jouer de lui à l'aide d'un traité qui n'est qu'un

Digitized by Google

piège. « Louis XII aurait pu se douloir de ce que le roi et la reine de Castille n'eussent point voulu tenir l'appointement fait. » Néanmoins, quand Philippe, à son retour d'Espagne, traverse de nouveau la France pour regagner les Pays-Bas, « on ne lui fit pas pour cela pire chère.... et même ce prince étant tombé malade à Lyon, le roi de France en fut aussi soigneux que s'il l'avait engendré. » C'est plaisir d'avoir affaire à des gens d'humeur aussi accommodante. Il semble que le royaume de Louis XII ne soit pas de ce monde! Du moins, les regards du roi très chrétien portent trop haut et trop loin pour s'abaisser jusqu'à ces misères de la politique courante, qui rampent à ses pieds et ne montent pas jusqu'à lui. C'est qu'il a une mission providentielle! Or, quelle peut être la mission du roi très chrétien, sinon la délivrance du sanctuaire de Jésus-Christ, « pollu et infecté par l'ordure et infamie des infidèles? » La croisade! voilà ce que propose sérieusement à Louis XII le même homme qui n'a pas eu un mot d'admiration ou de pitié pour l'héroïque martyre de saint Louis!

Au dire de Claude de Seyssel, rien n'eût été plus facile à Charles VIII, après la conquête de Naples, que de mener à bien la guerre sainte. Déjà la Grèce entière tressaillait de joie et d'espérance. Les Turcs, qui tenaient garnison dans le pays, pour échapper à la fureur des Français, se faisaient aussi peu Turcs que possible. « Feignant eux être Grecs, ils achetaient les chapeaux dont les Grecs s'accoutrent, à si haut prix, que bien étaient heureux ceux qui en avaient à vendre. » A ce compte, l'expédition de Charles VIII aura été, du moins, une bonne affaire pour ceux qui avaient à vendre des chapeaux grecs; tant il est vrai qu'il n'est point de mal d'où ne sorte quelque bien. Mais Charles VIII n'alla ni en Grèce ni à Jérusalem; il dut même s'estimer heureux de pouvoir rentrer chez lui. « C'est que notre Sauveur et Rédempteur, qui, par sa divine Providence, fait toutes choses par raison infaillible, a réservé cette conquête pour une autre saison. » Mais aujourd'hui les temps sont venus! Princes de l'Europe, levez-vous pour « exterminer la superstition mahométique! » Les Janissaires vous attendent pour se joindre à vous contre leurs maîtres! « Les tyrans et peuples d'Asie ont toujours passé pour gens efféminés et imbéciles, ainsi qu'il appert clairement par le Voyage de Cyrus en Perse

Digitized by Google

qu'a décrit Xénophon et que j'ai naguère translaté en français! » Je sais bien qu'un auteur qu'on a traduit a toujours raison; toutefois, l'autorité de Xénophon lui-même ne put décider les princes de l'Europe à se croiser. Ils se souciaient médiocrement d'envahir l'Asie, la lance dans une main et l'*Anabase* dans l'autre. Peut-être avaient-ils quelque doute sur les véritables dispositions des Janissaires; peut-être aussi n'eurent-ils pas le temps de lire l'*Histoire de Louis XII*. Bref, il en fut de la croisade comme de ces projets dont on parle toujours et qu'on « remet en une autre saison; » on en parle même d'autant plus qu'on ne les exécute jamais. A son avènement, Louis XII avait pris le titre de roi de Jérusalem; mais il se contenta du titre. François Ier, briguant la couronne impériale, dira : « Trois années après mon élection, je jure que je serai à Constantinople ou que je serai mort. » Il ne fut pas élu, n'alla pas à Constantinople, et chacun sait que ce n'est pas de cela qu'il est mort. On le verra même, lui, le roi très chrétien, introduire les Ottomans dans la politique européenne. C'est que l'intérêt national tendait de plus en plus à prévaloir sur l'intérêt religieux. Claude de Seyssel, quelques années plus tard, sera un des premiers à s'apercevoir que les temps sont changés. Dans la *Grand'Monarchie de France*, c'est à peine s'il dit, en finissant, un mot de la croisade. Il souhaite bien à François Ier la grâce de délivrer la Terre Sainte; mais c'est comme par acquit de conscience, sans enthousiasme, pour achever sur un ton dévot une péroraison bien sentie. C'est une manière comme une autre d'accompagner de sa bénédiction l'envoi de son livre.

II.

Cependant l'Europe se coalisait, non contre les infidèles, mais contre Venise. Louis XII s'unissait à ses pires ennemis contre ses alliés de la veille, dont le concours, intéressé et peu sûr, il est vrai, lui avait été plus d'une fois utile. Le 14 mai 1509, il remportait la brillante et stérile victoire d'Agnadel. Claude de Seyssel ne crut pas devoir se taire en si beau sujet de parler, comme dit le poète. Dans un opuscule intitulé : *Excellence et félicité de la victoire qu'eut le roi très chrétien Louis XII, dit le Père du peuple, sur les Vénitiens*, il entreprit tout à la fois de cé-

Digitized by Google

lébrer ce nouvel exploit des armes françaises, et de justifier Louis XII du reproche « d'infidélité et d'ingratitude. » Ce fragment historique est de beaucoup supérieur à l'*Histoire de Louis XII*. Sans doute, le parti pris de tout louer s'y fait encore trop sentir. L'auteur félicite surtout Louis XII d'avoir travaillé pour les autres; l'éloge n'était que trop mérité! La victoire d'Agnadel, dit-il, a réjoui tout le monde, y compris les Turcs et les anges du paradis. Je ne sais ce qu'en ont pensé les anges du paradis, mais il est certain que tout le monde en Europe avait lieu de s'en réjouir, excepté le vainqueur et les vaincus. L'opuscule de Claude de Seyssel n'en est pas moins remarquable à bien des titres. D'abord, la rhétorique en est à peu près absente. L'auteur parle ici de ce qu'il connaît, de ce qu'il a vu; et, par un heureux changement dans sa manière, il est plus soucieux de préciser les faits que de les embellir. Le réquisitoire qu'il dresse contre la politique vénitienne, « importune et impétueuse, toujours prête à lever et chasser quelque bête, » toujours occupée « à tendre ses rets et filets » et à se ménager d'utiles trahisons, est un chef-d'œuvre de vigueur et de netteté. Le récit qu'il fait de la bataille est vif, rapide, entraînant, et semble marcher au pas de charge. La figure de Louis XII, calme, intrépide, souriante, à l'air bien français, domine heureusement tout le tableau. « Quoiqu'il vît emporter hommes et chevaux et lances et pièces de harnais à ceux qui étaient en la bataille avec lui et même auprès de sa personne, tellement que les éclats vinrent jusqu'à lui, jamais n'en changea couleur ni contenance, mais toujours disait qu'il fallait aller avant, soi confier en Dieu et en attendre l'aventure. Et lui-même marchait si fièrement et si assurément que bien eût été lâche et failli de cœur qui ne l'eût suivi. » Le digne ministre de Louis XII, le cardinal d'Amboise, donne aussi un bel exemple de ce que peut l'énergie morale, et, malgré ses infirmités, montre qu'une grande *âme est maîtresse du corps qu'elle anime*. « Combien que, au voyage du roi, il fût si pressé de la goutte, qu'il ne pût aller ni à pied ni à cheval, il se fit porter et passer les monts en litière.... Et le jour même de la bataille, tout aussi goutteux qu'il était, tellement que à peine pouvait endurer le chevaucher, ni mettre le pied en l'étrier, ne se voulut tenir au logis...., et ne laissa jamais d'entendre à la conduite de

Digitized by Google

toutes les affaires, tant ainsi que s'il eût été sain. Dont bien hautement il montrait la grandeur et la hauteur de son cœur; car celui-ci portait la pesanteur du corps, et le contraignait d'endurer des travaux que nul autre corps n'eût pu endurer. »

Louis XII récompensa dignement le zèle de son panégyriste. L'évêché de Marseille était vacant; le roi écrivit de Milan au chapitre de la cathédrale pour lui recommander d'élire « son ami et féal conseiller et maître des requêtes, qui est très sortable personnage et tel dont le siège épiscopal sera bien rempli. » La lettre du roi produisit tout son effet. Sept jours plus tard, les chanoines s'empressaient d'élire le protégé de Louis XII, dont ils relevaient, dans leur acte d'élection, les remarquables qualités et les innombrables vertus. Comme on prévoyait une longue vacance, on nomma en même temps le prévôt Jean de Cuers pour gouverner le diocèse, avec le titre de vicaire général *sede vacante*. Les démêlés de Jules II et de Louis XII retardèrent jusqu'au mois de décembre 1511 le moment où Claude de Seyssel obtint ses bulles d'évêque de Marseille. Le roi reçut son serment de fidélité à Blois, le 13 février 1512; et, comme il désirait le garder auprès de lui, il écrivit à son Parlement de Provence d'accueillir et de favoriser le procureur qui se présenterait à sa place. Ce procureur fut installé, le 3 mars, dans le siège destiné à l'évêque, tenant en main la mitre et la crosse épiscopale en signe de vraie possession.

Depuis son élection à l'évêché de Marseille jusqu'à la mort de Louis XII, Claude de Seyssel fut encore chargé d'importantes ambassades. En 1511, il assistait à la diète de Trèves tenue par l'empereur Maximilien. Là, il put voir par lui-même combien on savait peu de gré à son maître de cette « humeur gracieuse et placable » qu'il montrait en toute occasion. Ni les dispositions conciliantes de Louis XII, ni les instances et l'habileté de son représentant, ne purent triompher de la mauvaise volonté de l'empereur, à peine dissimulée sous d'apparentes hésitations. Claude de Seyssel fut beaucoup plus heureux dans la mission qu'il remplit, après la mort de Jules II, auprès du pape Léon X, l'aimable et spirituel protecteur des lettres et des arts. A force de persévérance, de souplesse et de fermeté, il parvint à déjouer les intrigues, à calmer les défiances, à désarmer les ressentiments, et

Digitized by Google

à conclure entre la France et le saint-siège une paix durable. Il resta encore quelque temps en Italie, occupé à défendre sans relâche les intérêts de la France, intermédiaire actif, insinuant, cauteleux, surveillant les suspects, contenant les indécis, toujours l'œil au guet et l'oreille aux écoutes. On dirait, quand on le suit dans ses démarches, un Machiavel sans machiavélisme.

Une grande douleur l'attendait à son retour : le 1er janvier 1515, le Père du peuple expirait, pleuré de la France presque tout entière. Cette mort, qui comblait les vœux de Louise de Savoie, en apportant à son fils, le jeune François, comte d'Angoulême, « les plus belles et les plus riches étrennes qu'un prince pût avoir en la chrétienté, » fut pour Claude de Seyssel un coup terrible. Son affliction fut vive et profonde; il perdait en Louis XII un bienfaiteur, un ami, et il sentait bien aussi tout ce que perdait la France. Louis XII à peine enseveli, la cour se transformait; c'étaient de nouveaux visages, un autre esprit, d'autres mœurs. Les vieux serviteurs du roi étaient écartés. L'administration de la justice et de l'Église passait, avec le titre de grand chancelier, aux mains d'Antoine du Prat, « l'un des plus pernicieux hommes qui furent oncques, » disait un contemporain. Les premières libéralités du jeune roi se répandaient sur les favoris et les favorites de sa mère et de sa sœur Marguerite. Toute l'influence appartenait à Louise de Savoie, qui avait fait aux dernières années de Louis XII une sourde opposition et qui triomphait de sa mort. Seule, la princesse Claude, « plus bonne que belle, » rappelait le souvenir de Louis XII à ceux qui honoraient pieusement sa mémoire; mais elle était comme reléguée dans l'ombre. Ce renouvellement presque complet du personnel de la cour, des grands officiers, des gouverneurs de province, provoqua chez Claude de Seyssel d'amères réflexions. Il se trouva comme dépaysé dans cette société qui n'était pas faite pour lui, et pour laquelle il n'était point fait; il le comprit et n'attendit pas qu'on le lui fît comprendre. Aussi bien, pendant que tout changeait autour de lui, il se sentait changer lui-même. Comme le monde lui échappait, il transporta, selon l'expression de Bossuet, ses pensées de la terre au ciel, et les regrets du courtisan furent, pour le prélat trop longtemps indifférent aux devoirs de son saint ministère, un tardif mais salutaire avertissement. Il se replia sur lui-même, interrogea sa conscience, et se vit contraint

Digitized by Google

de confesser « sa coulpe et son erreur. » Il se reprocha d'avoir trop longtemps imité ces prélats qui, « pour convoitise de biens ou pour ambition, suivent les cours des princes, sans y faire grand service, mais plutôt scandale. » Il se souvint qu'il était évêque de Marseille et se prit à songer que l'air de la Provence vaudrait mieux pour lui que l'air de la cour. Trois mois après la mort de Louis XII, il quittait Paris pour aller s'installer dans son diocèse, où il fit une entrée solennelle le 1er avril 1515. Désormais son rôle politique est à peu près fini. La victoire de Marignan, les acclamations qui saluaient l'aurore éclatante du nouveau règne, les traités qui assuraient à la France une paix glorieuse, ne semblent pas avoir excité chez lui grand enthousiasme ni réveillé son éloquence de panégyriste. Comme s'il voulait fuir encore plus loin de ces grandeurs et de ces pompes qui ne le touchaient plus guère, il vint chercher le silence et l'oubli dans la ville même où la fortune l'avait pris par la main pour l'élever aux honneurs. En 1517, il permuta son évêché de Marseille avec le cardinal Cibo pour l'archevêché de Turin. Ce fut là qu'il mourut, le 1er juin 1520. Pendant les dernières années de sa vie, il se consacra exclusivement aux travaux de sa charge, composant des traités de théologie, visitant assidûment ses ouailles, réservant enfin au troupeau qu'il devait nourrir de la parole de vie les restes d'une voix que les rois et les courtisans avaient plus souvent entendue que ses administrés.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'ancien conseiller de Louis XII fût tombé en disgrâce [1]. Sans doute, il n'était plus le confident intime, le familier du monarque; mais il eût gardé sa place, s'il eût voulu, dans le monde officiel. François Ier daigna même, aussitôt après son départ pour Marseille, soit pour lui accorder un dernier témoignage de déférence, soit qu'il crût sincèrement tirer bon profit de ses conseils, lui demander son

[1] Il paraît même, d'après un document découvert par M. Dufayard, que François Ier l'aurait chargé d'une mission auprès de Charles III, duc de Savoie, mission dans laquelle Claude de Seyssel aurait bien mieux servi les intérêts du duc de Savoie que ceux du roi de France. Il aurait même engagé Charles III à s'emparer par tous les moyens du Milanais. Faut-il crier pour cela à la grande trahison de Claude de Seyssel? Je crois plutôt qu'il redoutait pour la France les expéditions en Italie, et qu'il considérait la présence du duc de Savoie dans le Milanais comme un gage de paix pour la France et pour l'Europe.

Digitized by Google

avis sur l'état des affaires et sur la manière de gouverner. Pour répondre à cette invitation, Claude de Seyssel s'empressa de « faire quelque jet par écrit, non seulement des grandes affaires qu'il avait menées dans le royaume, mais encore de ce qu'il en avait entendu. » Voilà dans quelles circonstances il composa son livre de la *Grand'Monarchie de France*, que l'on peut considérer comme son testament politique.

Il se trouvait alors dans les conditions les plus favorables pour apprécier sainement et sans parti pris la situation de la monarchie. D'abord, il était libre de ces préoccupations personnelles qui peuvent, comme le dit Tite-Live, sinon écarter un écrivain de la vérité, du moins le gêner et l'inquiéter. Il était assez bien traité par François Ier pour juger de tout sans malveillance et sans haine ; d'autre part, les rayons de la faveur royale, sans se détourner de lui, n'étaient plus assez éclatants pour l'éblouir. Il lui était donc permis d'être sincère avec les autres comme avec lui-même, de penser ce qu'il voulait, et de dire ce qu'il pensait. Vingt ans de politique active avaient mûri son expérience. Il avait vu d'assez près les hommes et les choses pour les connaître à fond, et maintenant il les voyait d'assez loin pour embrasser dans leur ensemble les faits particuliers et s'élever à des considérations plus générales et plus hautes. Il savait quels éléments de force la France puisait dans sa constitution, et par quels côtés sa puissance était vulnérable ; il savait aussi ce que la monarchie avait à craindre des autres, et surtout d'elle-même. On voit, en lisant son livre, qu'il admire plus que personne cette machine merveilleusement construite qui semble faite pour durer toujours ; mais en même temps, avec une effrayante précision, il met le doigt sur ceux des ressorts qui ont le plus besoin d'être ménagés, sur ceux-là mêmes que des mains imprudentes vont fatiguer et fausser pendant trois siècles, jusqu'à ce que la machine entière vienne à se briser.

III.

Claude de Seyssel, nous l'avons dit, considère l'état monarchique comme le meilleur de tous. Ce n'est pas qu'il s'abuse sur les inconvénients d'un régime où le pouvoir est entre les mains d'un seul homme. Tout est pour le mieux « quand il y a bon

Digitized by Google

prince.... Mais cela ne se trouve pas souvent, en ce qu'il est bien difficile, en telle autorité et licence, garder justice droite. » Aussi le second état, c'est-à-dire l'aristocratie, lui semble-t-il « plus raisonnable et plus louable. » Ce qu'il entend par l'aristocratie, c'est, en somme, le gouvernement républicain, celui dans lequel « l'autorité appartient à des personnages choisis et élus par l'assemblée du peuple ou de parties d'icelui, et sujets à correction et mutation. » Le malheur est que les élus du suffrage universel ou du suffrage restreint songent plus à leur intérêt propre qu'à l'intérêt général, et l'aristocratie dégénère bientôt en oligarchie, « ce qui est un monopole de gens convoiteux et ambitieux, lesquels étant élus comme les plus sages et les plus prudhommes du peuple pour bien régir et gouverner la chose publique, ne tendent à rien hors de leur intérêt particulier. »

C'est au commencement du XVIe siècle que parlait ainsi l'auteur de la *Grand'Monarchie*. Il a souvent de ces brusques échappées qui ouvrent sur l'avenir d'étonnantes perspectives.

Pour montrer les dangers de ce qu'il appelle l'aristocratie, il cite l'exemple de Rome et de Venise. On sait combien étaient en faveur, chez les politiques des derniers siècles, depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution, et même au delà, les souvenirs de la république romaine. Mais, ici comme ailleurs, l'esprit sage et mesuré de Claude de Seyssel se tient en garde contre tout excès, et surtout contre toute imprudente velléité d'imitation. On peut lui reprocher, il est vrai, comme à bien d'autres, sans excepter Machiavel, de chercher des arguments dans les traditions fabuleuses des premiers âges de Rome. Mais chez lui le sens pratique supplée, dans une certaine mesure, au défaut de critique historique, et les réflexions que lui suggère la connaissance, même très imparfaite, des événements, ne manque ni de justesse ni de profondeur.

Ce qui le préoccupe avant tout, c'est la nécessité d'assurer à chacune des classes dont l'État se compose, sinon une part dans le gouvernement, dont le « menu peuple » doit toujours être exclu, du moins certaines « libertés et franchises, qui suffisent à contenter les citoyens de tout ordre. » C'est pour avoir méconnu cette nécessité que l'aristocratie romaine s'est perdue. La plèbe romaine, opprimée, misérable, s'est soulevée contre des

Digitized by Google

maitres injustes. Sous la conduite de chefs ambitieux et cupides, elle a tout envahi, et, comme toujours, le triomphe de la multitude a frayé la voie au despotisme. A Venise, la noblesse a mieux compris ses intérêts ; cependant, un danger sérieux la menace. Entre l'aristocratie de naissance, qui occupe tous les emplois, et le menu peuple, « retenu par des lois sévères et rigoureuses, » mais, après tout, satisfait de son sort, il s'est formé une sorte d'aristocratie nouvelle, celle « des citoyens sages, riches et gens de cœur, » qui souffre avec impatience de se voir fermé l'accès de « tous les offices et bénéfices d'importance. » Au sein de cette classe moyenne, qui n'est rien et qui aspire à être quelque chose, règne et grandit un sourd mécontentement.... « Et il est à craindre que ne se découvre, au long aller, la maladie si âpre, qu'à peine se pourra trouver le remède.... Car, par quelque bout, faut que cet empire et tous les autres, qui ont été et seront en ce monde, prennent fin. »

La conclusion, c'est que, l'aristocratie dégénérant presque toujours en oligarchie, et l'état populaire étant de sa nature « ennemi des gens de bien, turbulent et dangereux, » la monarchie est le meilleur régime, et que, « sur toutes choses, il faut revenir à un chef. »

La monarchie doit être héréditaire et non élective. Une élection ne va jamais sans « pratiques, violences et menées de toute sorte, comme on l'a vu plusieurs fois quand il s'est agi d'élire des empereurs, des soudans ou des papes. » Le rapprochement est de Claude de Seyssel lui-même, qui souhaiterait de voir régner dans les compétitions ecclésiastiques « toute pureté, toute charité et toute honnêteté. »

Mais l'autorité du monarque doit-elle être absolue et sans limites ? Grave question, que François Ier se chargera de résoudre en mettant la royauté hors de page. Claude de Seyssel, qui ne s'est jamais fait d'illusion sur ce brillant enfant gâté, héros de théâtre qui n'avait de chevaleresque que les dehors, essaie de le retenir sur la pente fatale de l'absolutisme. « Un prince qui veut user de volonté désordonnée et tyrannique, est réputé mauvais, cruel et intolérable, dont il acquiert la haine de Dieu et de ses sujets. » Or, par quels moyens assurer « la refrénation et modération » de la puissance royale ? Suffit-il de s'en remettre « au bon vouloir et à la prudence du monarque ? » Mais

Digitized by Google

quel fond peut-on faire sur la « fragilité de la condition humaine, » et le monarque n'est-il pas, comme tous les autres, « un homme mortel? N'arrive-t-il pas souvent qu'à un bon et vaillant roi succède un imbécile, entaché de plusieurs vices, ou bien encore un jeune enfant totalement hébété? » Non, ce n'est pas dans le caractère et dans les sentiments personnels du souverain qu'il faut chercher des garanties contre les abus de l'autorité; ces garanties, elles existent dans les institutions mêmes sur lesquelles repose la monarchie française. Il est, en France, trois freins que la puissance monarchique ne peut rompre : la religion, la justice, la police.

C'est ici qu'on peut le mieux voir tout ce que les idées de Claude de Seyssel renferment à la fois de bon sens et d'utopie, de hardiesse et de timidité, de haute raison et d'inconséquence. S'il eût vécu plus tard, il se fût sans doute rallié à ce régime dans lequel le pouvoir est limité par le pouvoir, c'est-à-dire à la monarchie constitutionnelle. Mais, à son époque, avec son éducation et ses principes, il ne pouvait guère s'élever à la conception de cet idéal politique qui sera entrevu par Hotman, dans son livre de la *Franco-Gallia*, en attendant qu'il soit formulé par Montesquieu. Il est trop attaché aux traditions du passé pour admettre qu'on introduise dans le gouvernement quelque élément nouveau qui en régularise la marche. S'il avait pu lire les *Mémoires* de Commines, qui devaient paraître quelques années plus tard, il n'eût probablement rien compris à l'éloge que fait celui-ci de la constitution anglaise. Ai-je besoin de dire qu'il eût repoussé avec indignation, comme de coupables et dangereuses témérités, les idées exprimées par certains orateurs aux États de 1484? Non, il n'a rien d'un réformateur. Gardien vigilant des prérogatives royales, il immobilise pour conserver. Son but unique, c'est de consolider les anciennes barrières destinées à contenir la puissance monarchique. Mais que servent les barrières, lorsque celui-là même qu'elles doivent arrêter n'a qu'à faire un signe pour les abaisser devant sa volonté souveraine, et pour transformer en instruments de règne les obstacles mêmes qu'on essaierait de lui opposer?

Voyons, en effet, ce que valent ces trois freins, que les rois sont tenus « non seulement d'endurer et de mâcher doucement, mais de fortifier de tout leur pouvoir. » Le premier, c'est la re-

Digitized by Google

ligion. « Si le roi fait chose tyrannique, il est loisible à un chacun prélat ou à un autre homme religieux bien vivant et ayant estime envers le peuple de lui remontrer et increper, et à un simple prêcheur le reprendre et arguer publiquement et en sa barbe. » Combien se trouvera-t-il « d'hommes religieux » disposés à « reprendre et arguer publiquement » le monarque, lorsque le Concordat aura fait de lui le distributeur unique et tout-puissant des bénéfices et des dignités ecclésiastiques ? « Le roi, dit l'ambassadeur vénitien Lippomani, nomme à tous les gouvernements, selon son bon plaisir et sans consulter personne.... Les femmes, les enfants au berceau, les hommes mariés, les soldats, ont des évêchés, des prieurés, des abbayes. » Ces faveurs seront la récompense d'hommes dont on ne redoutera ni le désintéressement ni l'indépendance. Au temps de la Ligue, il est vrai, le clergé relèvera la tête, et la chaire chrétienne retentira de ce que Montaigne appelle les « exhortations enragées. » Mais ces fureurs, que, d'ailleurs, Claude de Seyssel eût réprouvées de toute l'honnêteté de son âme, n'auront qu'un temps ; tout rentrera bientôt dans l'ordre, et les membres du clergé, devenus les solliciteurs et les clients de la royauté, se garderont de protester contre des abus dont l'existence sera liée à la conservation de leurs privilèges.

La justice est le second frein, « un frein qui à peine se pourrait plus rompre, encore qu'il se puisse ployer et qu'il y ait de l'imperfection en ladite justice, comme en toutes les choses humaines. » Et, dans ce fait, François Ier et ses successeurs le *ploieront* si bien qu'il ne les gênera plus guère. Le Parlement se peuplera de magistrats dociles, et le roi ne se verra plus exposé à l'inconvénient « d'avoir un conseil de Venise à ses côtés. »

Le troisième frein, c'est la police ; Claude de Seyssel entend par là l'ensemble des lois et ordonnances que le temps a consacrées et que les rois doivent respecter, sous peine « d'offenser Dieu et d'acquérir la haine et malveillance de leurs peuples. » Ainsi, ils ne peuvent aliéner aucune partie du domaine royal sans l'autorisation du Parlement et de la Chambre des comptes. C'est un moyen de « refréner la trop grande largesse des princes, qui tend à la prodigalité. » Mais bientôt l'opposition du Parlement ne sera plus à craindre, et François Ier se débarrassera du contrôle des « gens de finance, » contrôle dont se plaignait amè-

Digitized by Google

rement Louise de Savoie. Les aliénations du domaine royal se feront presque chaque année, en même temps que des lettres patentes du roi dépouilleront les acquéreurs ou les usurpateurs de ces domaines. Le roi vendra d'une main et reprendra de l'autre. Commines voyait ici plus juste que l'auteur de la « Grand'Monarchie. » Il refusait au roi le droit de lever des impôts sans le consentement de la nation. Mais qu'eût pensé Claude de Seyssel d'un principe aussi révolutionnaire?

Ainsi, rien ne restera debout que la volonté personnelle du monarque, et tout s'effacera devant le bon plaisir. Claude de Seyssel prévoit le mal et fait de son mieux pour l'atténuer. Il donne au roi les conseils les plus sages du monde, et si le roi les écoutait, tout serait sauvé. Mais le roi ne les écoutera guère, et, quant aux fameuses garanties, le soin même que prend l'auteur d'en faire valoir et d'en exagérer l'importance n'aura d'autre effet que d'encourager la royauté à s'en affranchir au plus vite. Claude de Seyssel le comprend mieux que personne, malgré la sécurité qu'il affecte; et cependant, par une contradiction qui étonne d'abord mais qui s'explique par son invincible horreur des agitations populaires, il est tout le premier à pousser la royauté vers l'abîme, en écartant de la conduite des affaires ce qu'il appelle le second et le troisième état, c'est-à-dire la bourgeoisie et le peuple. Bien différent en cela de Commines, il ne voit dans la convocation fréquente des États généraux qu'une cause de trouble et une occasion de dépense. Aussi, les remèdes qu'il propose pour guérir les vices inhérents à la nature même de l'absolutisme ne font-ils qu'en révéler toute la profondeur. Sans qu'il le veuille et le sache lui-même, il met à nu l'incurable faiblesse de ce grand corps, que, dans l'optimisme de son zèle monarchiste, il se figure si vigoureusement constitué, et, tandis qu'il croit fournir les moyens de le conserver, il fait voir clairement par où il périra. Il a trop, d'ailleurs, le sentiment de la vanité des choses humaines pour ne pas s'abandonner de temps à autre à de sinistres pressentiments, comme si, par delà les splendeurs de la monarchie absolue, dont l'astre monte et grandit, son œil perçant avait entrevu, dans un lointain avenir, la région ténébreuse où s'amasseront un jour les orages. Quelque jour, en effet, la monarchie française, « par suite de la mutation des princes, viendra comme les autres à roture et confusion.... » Et

Digitized by Google

peut-être que il (cela) adviendra à l'heure qu'il y aura plus d'apparence de prospérité, afin que les hommes, abusés ès choses mondaines, connaissent la fragilité et instabilité d'icelles, et la puissance et Providence divine.... Ce que toutefois Dieu ne veuille permettre, tant qu'il y aura roi de cette noble et très ancienne race ! »

Cette sorte de prescience logique, fondée sur l'observation des faits, qui est le trait distinctif de Claude de Seyssel, se retrouve à un degré vraiment remarquable dans ses considérations sur la condition présente et sur l'avenir des éléments divers qui forment la société française. Au milieu de la prolixité et de l'entassement un peu confus des détails, on est frappé à tout moment comme d'un trait de lumière qui éclaire juste à point ce qui, dans l'ancienne France, est destiné à grandir et à vivre et ce qui est condamné à périr.

La religion, le clergé, les grands intérêts dont les prêtres ont la charge, voilà ce qui le préoccupe tout d'abord. Il est pénétré de ce principe que les destinées de la monarchie sont étroitement liées à celles du catholicisme. Aussi, sans exiger du prince une dévotion bien vive ni même bien sincère, l'exhorte-t-il à se montrer extérieurement « zélateur et observateur de la foi.... et à vivre, *au moins en apparence*, selon la loi chrétienne...., car, si le peuple avait une autre opinion de lui, il le haïrait et par aventure lui obéirait mal. » Les violences de la Ligue ne donneront que trop de crédit à cette parole. Si l'on veut prévenir les rébellions dont la religion serait la cause ou le prétexte, « car le peuple imputerait à la mauvaise créance (croyance) du roi les inconvénients qui adviendraient au royaume, » il faut étouffer le mal dans son germe, « en extirpant toute hérésie et secte réprouvée. » Claude de Seyssel n'est pas un Michel de l'Hôpital ; l'idée et le mot de tolérance ne sont pas de son temps. Jadis il félicitait Louis XII d'avoir chassé les juifs du Milanais ; il ne cessera de combattre, pendant les dernières années de sa vie, l'hérésie naissante des Vaudois ; et maintenant il fait un appel énergique au bras séculier contre les hérétiques et même contre les blasphémateurs. En ce qui touche ces derniers, il demande « qu'on y donne si âpre et telle provision, qu'on fasse du tout (entièrement) cesser et abolir ce mauvais vice. » En revanche, il est sans indulgence pour les prêtres indignes, qui,

Digitized by Google

« au lieu de montrer le chemin de paradis, montrent celui d'enfer, et dépensent en usages mondains et méchants les biens de l'Église ordonnés pour les œuvres pitoyables.... Ainsi les deniers du royaume vont et demeurent à Rome pour l'ambition de nous autres gens d'église et pour la rapacité de la cour romaine. » Claude de Seyssel s'honore certainement en flétrissant des scandales dont il s'accuse en toute humilité d'avoir lui-même donné l'exemple. Il invite même le Roi très chrétien à « frapper un grand coup » pour rappeler les prêtres à leur devoir.. Frapper un grand coup ! Ce sont d'autres que les rois qui se chargeront de cette besogne !

Dans la pensée de Claude de Seyssel, le clergé forme une classe à part, supérieure, ou du moins étrangère aux intérêts temporels. Ce qu'il entend par les trois états, c'est la noblesse, la bourgeoisie et le menu peuple.

L'état de noblesse est « le premier de tous en tous endroits.... Il est donc très requis que le monarque le chérisse et lui garde ses prééminences. » En effet, la noblesse a pour elle un long passé de gloire, des traditions qui la préservent plus que les autres de chose vilaine et lâche. Les nobles étant « personnages de meilleure étoffe, » il est juste qu'ils soient francs de gabelles, tailles et impositions.... Qu'il leur soit loisible de porter armes partout et jusqu'en la chambre du Roi, ce que l'on défend aux autres ; enfin que, dans le choix des grands dignitaires, à mérite égal ou à peu près égal, on préfère le noble au roturier ! » Louis XIV lui-même tenait moins que cela aux privilèges ; il ne lui déplaisait pas de voir, comme dit Saint-Simon, la noblesse vivre et rouler pêle-mêle avec tout le monde !

Mais il importe de veiller à ce que cette même noblesse ne « devienne trop insolente...., car de là viendrait désordre bien grand : » C'est, en effet, ce que l'on avait déjà vu, c'est ce que l'on devait encore voir. Comment ne pas songer à certains personnages qui se rendront aussi célèbres par leurs insolentes prétentions que par leurs éminentes qualités, quand on lit ce passage : « Et à ceux que le roi connait être de leur nature séditieux et hautains, qu'il ne donne ni charge ni autorité dont ils puissent mal user.... Car tels personnages pourraient facilement, pour un dédain ou pour un dépit, ou pour autre occasion, faire chose qui viendrait à grand scandale au roi et au

Digitized by Google

royaume et à eux-mêmes. » Quel nom veut-on mettre au bas de ce portrait? Celui du connétable de Bourbon, du duc de Guise, du prince de Condé?

Donc, pour bien servir le roi, il faut que la noblesse soit sous sa main et sous son autorité suprême ; mais il faut aussi qu'elle conserve son rang, sa dignité, son prestige, et, pour cela, qu'elle ne s'appauvrisse pas à l'excès. Or, pour des causes différentes, elle va de plus en plus en s'appauvrissant ; et, si l'on n'y met ordre, elle perdra un jour la première place dans l'État. D'abord, elle se ruine en fêtes, « en pompes et en bombances. » Les gentilshommes de fortune médiocre, au lieu de « vivre une partie du temps en leur maison et épargner une partie de leurs gages, » épuisent leurs ressources à suivre le train de la cour ; et, comme ils ne peuvent suffire à de telles dépenses, le roi est obligé de leur venir en aide par ses dons, ce qui amène des « crues d'impôts. » Le luxe est « la sangsue qui tire le plus de sang du royaume. » En outre, ceux des nobles que le roi a le moins favorisés de ses largesses, renoncent à la « gendarmerie, métier dans lequel il y a plus occasion de *bomber* et de *pomper* que dans les autres, et en leur lieu sont mis gens de moindre vertu. » Une autre cause de ruine pour la noblesse, c'est le grand nombre et la longueur des procès. Or, c'est par là surtout que le second état fait brèche dans le premier. « On voit tous les jours les officiers et ministres de la justice acquérir les héritages et seigneuries des barons et nobles hommes, et yceux nobles venir à telle pauvreté et nécessité qu'ils ne peuvent entretenir l'état de noblesse, ains sont par indigence contraints de faire plusieurs choses malséantes à leur état. » Un jour, en effet, viendra où ils se résigneront, entre autres choses, à *fumer leurs terres*.

Ce qui frappe le plus vivement l'attention de Claude de Seyssel, c'est la marche ascendante de la bourgeoisie. Le second état s'élève et grandit tous les jours. Il s'enrichit par le commerce [1], qui est interdit aux nobles ; c'est à lui qu'appartiennent les offices de finances, « qui sont de grand honneur et profit. » Il possède la plus grande partie des offices de justice, « dont il y a

[1] « Les marchands aujourd'hui, maîtres de l'argent, sont choyés et caressés. » (Relation des ambassadeurs vénitiens.)

Digitized by Google

plus grand nombre en France qu'au demeurant de la chrétienté tout entière. » La multiplicité des emplois publics et l'empressement de la bourgeoisie à s'en emparer, voilà des particularités qui n'échappent point aux yeux de Claude de Seyssel. Mais ce n'est pas tout : « Ceux du moyen état, en rendant grand service à la chose publique, peuvent monter au premier rang et parvenir à l'état de noblesse.... Et si est requis de le faire ainsi, tant pour entretenir l'état de noblesse, qui tous les jours vient en décadence, que pour donner courage et espoir à tous de parvenir par valeur et industrie au plus haut degré. » Le second état n'a donc pas à se plaindre de son lot. Ce sera aussi, pour le dire en passant, l'avis de Michel de l'Hôpital.

Au menu peuple sont réservés « les travaux manuels, le labourage de la terre, arts mécaniques et autres mistères (ministères) inférieurs.... Il est capable aussi des menus offices de justice et de finance, aussi de la gendarmerie en quelque état inférieur, et de la marchandise menue. » Claude de Seyssel prend aisément son parti des inégalités sociales. « Dans tout pays, surtout dans un État monarchique, tout ainsi qu'en un corps humain, il est nécessaire qu'il y ait des membres inférieurs servant plus dignes et supérieurs. » Il redoute beaucoup le menu peuple : il ne veut pas : « qu'il soit en trop grande liberté, ni riche outre mesure, ni surtout exercé généralement aux armes ; car il se lèverait contre les deux autres et les affolerait. » Bossuet a bien raison de dire que la sagesse est toujours courte par quelque endroit ; on pourrait ajouter : surtout quand elle n'est pas guidée par la justice ! Était-il donc « libre et riche outre mesure, et généralement exercé aux armes, » le menu peuple qui renversait la Bastille ? Claude de Seyssel considère les inégalités comme la base même de l'édifice social. C'était, d'ailleurs, il faut le reconnaître, l'opinion de bien des gens, même de ceux dont le jugement était le plus désintéressé. « Chacun des trois états, disaient les ambassadeurs vénitiens, faisant son devoir sans envier les autres, en contribuant pour sa part au bien du pays, en aidant le roi l'un par le conseil, l'autre par l'argent, le troisième en lui consacrant sa vie, ils ont rendu la France invincible et formidable au reste du monde. » Tant est vraie et profonde cette parole de Benjamin Constant : « Toutes les fois qu'il y a un abus dans l'ordre social, il en

Digitized by Google

parait la base.... Tel l'esclavage, puis la féodalité, puis la noblesse.... »

Non, Claude de Seyssel n'a pas la moindre idée de cette égalité démocratique au nom de laquelle on brisera les vieux cadres dont les harmonieuses proportions le ravissent. Il n'a même pas l'air de se souvenir que les hommes sont égaux devant Dieu. Ce n'est jamais le droit naturel qu'il invoque, mais les prescriptions de la charité chrétienne et les conseils de l'intérêt bien entendu. Faire passer l'esprit évangélique dans les âmes, et, autant que possible, dans les faits, prévoir et pourvoir en s'éclairant de l'expérience, voilà le fond de sa politique. « Prenez garde! crie-t-il aux rois : si vous ôtez au peuple ce qui est nécessaire à sa pauvre vie, la clameur en vient à Dieu. » Si vous le réduisez à la détresse, vous le poussez à la « mutinerie et sédition. » Mais il ne lui suffit pas que les pauvres ne manquent pas, comme dira La Bruyère, de ce pain qu'ils ont semé. « Il faut aider et favoriser les plus dignes parmi les gens de bas état, pour qu'ils puissent parvenir par vertu et par industrie au plus haut degré. S'il n'y avait espérance de monter de l'un à l'autre état, ou qu'elle fût trop difficile, ceux qui ont le cœur trop grand pourraient induire les autres du même état à conspirer.... Mais la facilité y est telle que l'on voit tous les jours aucuns de l'état populaire monter jusqu'à celui de noblesse et au moyen état. »

Ainsi, par une sorte de sélection que le prince a le devoir de surveiller et de favoriser, les rangs de la bourgeoisie et de la noblesse s'ouvrent « aux gens vertueux et accomplis qui sortent du peuple. » Claude de Seyssel n'en demande pas davantage. Ce n'est même pas sans une arrière-pensée d'inquiétude qu'il applaudit aux progrès de la classe moyenne, progrès qui sont une menace pour les privilèges de la noblesse et pour l'équilibre social. Il se console toutefois de voir la bourgeoisie marcher d'un pas aussi rapide à la conquête de la prééminence, en considérant les services qu'elle rend à l'État. En effet, c'est grâce à la bourgeoisie, à ses fortes habitudes de travail, d'ordre et d'économie, « que le royaume est riche et argenteux, et la monarchie puissante et pleine de biens. » Il dirait volontiers, en retournant une parole célèbre : « Faites-moi de bonnes finances, et je vous ferai de bonne politique. »

Digitized by Google

Pour faire de bonnes finances, que faut-il? Ménager les deniers publics, « augmenter le cours de la marchandise, » et veiller surtout à ce que « l'or et l'argent ne sortent point de la terre de France. » Claude de Seyssel n'entre ici dans aucun détail, avouant que « ce n'est pas son métier. » Mais il ne cesse de réclamer « des statuts et ordonnances pour restreindre l'issue des deniers...., d'autant plus que ce royaume peut trop mieux se passer des autres que les autres de lui. » Vendre sans acheter, tout est là! On voit apparaître ici l'erreur du système prohibitif, système qui triomphera bientôt en Europe avec Charles-Quint et son successeur. Un peu plus tard, en France, un ministre de Charles IX, René de Biragues, l'importera d'Italie, et posera le premier en principe la double défense de faire sortir du pays les matières propres à la fabrication, et d'y faire entrer les produits des manufactures étrangères. Ce qu'il y a de restrictif à l'excès dans les vues de Claude de Seyssel est conforme à l'esprit qui va prévaloir dans les règlements économiques. Ajoutons que, chez lui, c'est aussi affaire de tempérament et d'origine. Cet esprit étroit et local, qui pousse chaque famille, chaque province, chaque pays, à vivre sur ses ressources, sans rien demander à l'échange, existait encore, il y a une trentaine d'années, chez les populations rurales de la Savoie. « Le paysan savoyard, dit M. Hudry-Menos [1], s'obstine à demander à la terre, non pas le produit qui entre dans la consommation générale, le plus recherché par conséquent, le plus rémunérateur du travail, mais celui qui entre dans sa propre consommation. Acheter celui-ci et vendre celui-là est une opération d'échange que son entendement ne saisit pas encore bien. Il croirait que la famine va entrer dans sa maison, s'il ne récolte pas, bon an, mal an, la maigre subsistance de sa famille. Quand la nécessité l'oblige d'acheter, il s'en cache comme d'une action qui trahit une situation désespérée et nuit à son crédit dans le village. » Tant il faut de temps à l'esprit des hommes pour comprendre et accepter cette loi générale qui classe la terre entière par ordre de productions, qui force les individus et les peuples à travailler, à cultiver, à produire les uns pour les autres, et qui, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, rend, pour ainsi

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1864 : *la Savoie depuis l'annexion.*

Digitized by Google

dire, sensible à tous l'idée civilisatrice et chrétienne renfermée dans cette belle expression : « le prochain! »

IV.

La dernière partie du livre est consacrée aux questions qui regardent « la force publique » et les moyens de l'entretenir et de l'accroître.

Les désastres qui ont marqué la fin du règne de Louis XII, surtout l'invasion de 1513, n'ont que trop démontré le besoin de mettre le royaume en état de défense. C'est une leçon qui ne doit pas être perdue. On sait désormais que la gendarmerie, sans le secours des gens de pied, est incapable de repousser des assaillants tels que les Anglais, les Allemands et les Suisses, dont la venue jette partout la terreur. Il est donc « requis qu'il y ait en France gens de pied faits à la guerre. » Ces gens de pied, où les recruter? Faut-il soudoyer des mercenaires chez les peuples voisins? Mais l'emploi des mercenaires présente de graves inconvénients [1]. D'abord, on ne les a pas sous la main quand on veut Ils sont moins dociles que les autres En les appelant dans le royaume, on leur révèle les secrets de la guerre, « la faiblesse des villes, chateaux et passaiges.... On introduit dans un pays plein de richesses et de grands biens des étrangers qui, *après avoir goûté de la pature de France*, ne s'en retirent pas volontiers.... Enfin, l'argent, par ce moyen, sort du royaume. » Il faut donc en revenir à l'idée d'une infanterie nationale; car, « si le peuple de France, qui est si grand, était combattant, il n'y a voisin ni autre puissance au monde qui osât entreprendre de l'assaillir [2]. »

Ici Claude de Seyssel hésite : n'est-il pas dangereux d'armer et d'aguerrir le peuple? N'est-il pas à craindre que, « avec le temps et par quelque occasion, il ne se mît à désobéissance?.... Il semble donc que en ceci il y ait grande perplexité.... En

[1] Machiavel insiste de même sur l'importance du rôle de l'infanterie dans les batailles. Il condamne aussi l'emploi des mercenaires. « Les soldats, dit-il, doivent être choisis, par l'autorité du souverain, parmi les sujets de l'État. »

[2] « Les Français seraient invincibles, dit Machiavel, si on eût maintenu les dispositions militaires établies par Charles VII. » (*Le Prince*, ch. 13.)

Digitized by Google

outre, le métier de la guerre est si friand et attractif que les paysans populaires, après qu'ils l'ont fait par aucun temps, ne s'en savent bonnement retirer, ni remettre à labourer ou à faire autre métier [1]. » Mais la nécessité de mettre le royaume à l'abri des invasions fait taire les défiances de Claude de Seyssel contre « le populaire. » Il conseille donc à François Ier de réorganiser les légions provinciales. « On ferait une ordonnance de gens de pied par tout le royaume; on choisirait par toutes les villes et paroisses un certain nombre des plus gaillards hommes et gens bien conditionnés que l'on y pourrait trouver; on mettrait à leur tête des capitaines et chefs du pays même [2], gens de bien et d'honneur qui les connussent et qui en pussent répondre, s'ils faisaient quelque faute. » Tous, chefs et soldats, seraient sous les ordres d'officiers supérieurs nommés par le roi. On assurerait à ces troupes une solde régulière pour leur ôter l'envie de piller. Comme on le sait, François Ier suivit ces conseils. Il essaya, mais sans grand succès, de créer l'infanterie nationale. « Ces légionnaires français tant vantés n'ont pas réussi du tout, dit un ambassadeur vénitien. Ce ne sont que des paysans élevés dans la servitude, sans aucune expérience du maniement des armes, et, comme ils passaient tout à coup de l'extrême asservissement à l'extrême liberté et à la licence de la guerre, il

[1] Un exemple peut montrer combien le métier de la guerre était, en effet, *attractif :* voici ce qui s'était passé au moment de l'expédition contre Venise : « Il semblait, dit Claude de Seyssel, que tous, et nobles et populaire, jeunes et vieux, gens de guerre et autres, y voulussent aller sans gages ni bienfaits; de sorte qu'il fut nécessaire de faire inhibitions et défenses, par tous les quartiers du royaume, sous peine de la hart, que nul ne doit passer les monts pour cette guerre, s'il n'avait aveu et solde, et, au surplus, mettre grosse garde aux passages pour retenir ceux qui voudraient passer contre l'ordonnance; et ce fit le bon roi pour éviter le désordre et la pillerie, que tels gens aventuriers eussent pu faire sur les sujets et sur les amis. »

Au commencement du XVIIe siècle le zèle intéressé pour le service militaire n'était pas moins vif, surtout parmi les nobles de second rang. « Il y a dans ce pays, écrivait Contarini à la chancellerie de Venise, une quantité de gens sans occupation et qui sont tout prêts à se porter là où ils peuvent espérer quelque profit; du moment où ils ont goûté du métier des armes, ils n'en veulent plus d'autre. Quant à moi, quand on sut que je pouvais avoir besoin d'hommes pour le service de Votre Seigneurie, ma maison ne désemplit pas, et, si j'avais voulu, j'aurais eu vite fait d'enrôler vingt mille hommes pour vos armées. »

[2] Machiavel est d'un avis contraire, il ne veut pas « qu'un citoyen commande les conscrits de la province. » On conçoit facilement les raisons de cette différence d'opinion. Dans la situation troublée des républiques italiennes, Machiavel redoute un coup d'État militaire.

Digitized by Google

advint ce qui arrive toujours dans tout changement subit, qu'ils ne voulaient plus obéir à leurs maîtres. » En effet, pour faire des soldats de ces paysans « élevés dans la servitude, » il eût fallu d'abord se rappeler qu'ils étaient des hommes, et les traiter en hommes.

L'armée nationale, ainsi reconstituée, sera soumise à une sévère discipline. Or, il y avait beaucoup à réformer sur ce point, si l'on en croit Claude de Seyssel, qui nous fait ici une curieuse peinture des armées du XVIe siècle. « Et ce me semble que la discipline militaire soit presque du tout perdue en la plupart de l'Europe et surtout en France; pour autant que les soldats et gens de guerre de toute sorte sont aujourd'hui si accoutumés à vivre opulemment et à leur aise, comme s'ils étaient en bonnes villes ou en leurs maisons.... Car la plupart ne veulent porter leurs harnais, sinon à la nécessité; et, s'ils en portent, c'est la moindre partie; le reste font porter à leurs sommiers (bêtes de somme) ou à leurs varlets.... Vivant en cette sorte, ils perdent la vigueur et deviennent efféminés. Secondement, il leur faut une merveilleuse quantité de tous vivres pour les contenter; et ne peuvent endurer longtemps, s'ils n'ont viandes exquises; et aucuns, pour changer de manière de vivre, en deviennent malades ou meurent.... Tiercement, il leur faut tant de gens et bêtes inutiles à la guerre pour porter leurs vivres et bagages, qu'ils mettent la cherté et la famine en l'ost (l'armée).... et si font le désordre en l'armée, pourtant qu'ils empêchent les combattants.... Et plusieurs fois, les gendarmes, qui craignent de perdre leurs sommiers, laissent leur ordre (rang) pour les secourir; et les gens de pied du parti même, au lieu de combattre, chargent sur le bagage des gens de cheval.... La dépense est si grande en telles superfluités, qu'il est impossible que les soldats vivent de leur solde.... Ils dérobent et rançonnent les sujets et amis du prince, dont advient une haine et inimitié mortelle entre la gendarmerie et le populaire, telle et si grande quelquefois que icelui peuple désire et serait bien aise qu'ils fussent tous défaits. » Ainsi, par leurs excès, les gens de guerre compromettent à la fois le bien de l'État et le salut de leur âme. « Car, ils font choses déplaisantes à Dieu et dont il se peut courroucer. » Or, c'est avec les bonnes mœurs qu'on fait les bonnes armées. Il

Digitized by Google

faut donc exiger que la manière de vivre des soldats « soit honnête, paisible et simple. » Toutefois, l'excellent Claude de Seyssel n'est pas ici d'un rigorisme inflexible. Il veut bien que l'on ferme les yeux sur certaines choses, « pour éviter plus grands inconvénients, » ainsi que fait l'Église, qui tolère souvent ce qu'elle ne permet ni n'approuve. L'essentiel, c'est d'empêcher les soldats de blasphémer [1], « ce qui est très mal gardé en France. » Les gens de pied se font comme un point d'honneur de blasphémer le nom de Dieu, de la Vierge et des Saints : « il leur semble n'être réputés hardis et gens de cœur sans cela. »

L'idée la plus originale qui se rencontre dans cette partie du livre, c'est celle de la création d'une marine nationale. On sait que, jusqu'au règne de François Ier, l'État empruntait aux particuliers et aux étrangers les vaisseaux dont il avait besoin. Un royaume « environné de la mer de deux côtés » réclamait une organisation plus régulière et plus forte de ses moyens d'attaque et de défense. C'est ce que comprit Claude de Seyssel et ce qu'il fit comprendre à François Ier. Sans doute, cela coûtera cher, et le Savoisien économe en gémit un peu ; mais ce n'est pas ici le lieu de plaindre la dépense, et, d'ailleurs, si on y met bon ordre, la France en aura pour son argent! Ainsi, on protégera les « régions maritimes, qui sont grands et puissants pays, » on tiendra les voisins en crainte, et les vaisseaux français parcourront les mers en sécurité. Les « provinces maritimes, » plus intéressées que les autres à cette création, en supporteront la plus lourde charge. On entrevoit ici vaguement l'idée de l'inscription maritime. Pourquoi faut-il qu'à cette conception grande et féconde viennent se mêler, comme il arrive trop souvent chez notre auteur, quelques restrictions fort mal entendues? Ainsi, il recommande expressément « de ne permettre aux navires étrangers de ne charger ni vivres ni autre marchandise en France pour la tirer dehors. » Comme nous l'avons vu, il ne veut pas qu'on achète, parce que, lorsqu'on achète, l'argent s'en va ; et maintenant il ne veut pas qu'on vende ! Singulière façon de favoriser le commerce ! La France, dira-t-il, se suffit à elle-

[1] Machiavel dit à peu près la même chose des soldats italiens : « Qui pourrait les désaccoutumer de leurs débauches, de leurs blasphèmes et de leur insolence? »

Digitized by Google

même et n'a pas besoin des autres. Toujours le paysan savoisien ! Il faut l'avouer, Claude de Seyssel manque d'une certaine largeur dans l'esprit. Il apprécie avec une remarquable justesse, il pénètre à fond ce qui est tout près de lui ; mais son regard n'embrasse qu'un horizon restreint. Les grandes découvertes maritimes, les hardis voyages des explorateurs, tout le mouvement colonial d'un siècle où l'activité humaine prend dans les directions les plus diverses un si vaste et si rapide essor, ce sont là choses dont il ne se soucie et qu'il semble ignorer. Tout ému des dangers dont la France vient de sortir à grand'peine, il souhaite qu'elle se replie sur elle-même et concentre ses forces. Sans doute, à la veille de la terrible lutte qui allait mettre aux prises la France et les Allemagnes, les conseils de la prudence n'étaient pas hors de saison ; mais un grand État peut-il jamais, sans déchoir, sacrifier à la préoccupation exclusive de sa sécurité un autre intérêt non moins vital, la salutaire et légitime expansion de son génie et de sa puissance ?

Les souvenirs de l'érudition classique entrent aussi pour quelque chose dans cette indifférence pour les expéditions maritimes qui reculaient les bornes de l'ancien monde. Quand l'auteur veut prouver la nécessité d'avoir « grosse puissance sur mer, » c'est à peine s'il mentionne en passant l'exemple des républiques italiennes. Que lui parlez-vous d'Albuquerque, de Vasco de Gama, de Christophe Colomb, et des empires qui, dans ce temps-là même, se fondaient de l'autre côté de l'Océan ? Il vous répondra en vous citant les Athéniens, les Carthaginois, les Romains et la victoire de Pompée sur les pirates. Qu'est-ce, auprès de ces « anciennes histoires, » que la conquête des Indes ? C'est encore en souvenir de l'antiquité que, parmi les qualités qu'il exige d'un général, il place au premier rang le don de l'éloquence. « Les sages remontrances d'un chef, bien fondées en bonnes raisons et bons exemples, donnent moult grand cœur à toute une armée, voire jusqu'à les faire hardis comme lions, où ils étaient épouvantés comme brebis. » Et il cite à ce propos les *Commentaires* de César, l'*Anabase*, Salluste, Tite-Live, Quinte-Curce, sans mettre jamais en doute, bien entendu, l'authenticité des harangues fictives composées par les historiens. Il n'était pas le seul, du reste, à compter sur l'efficacité de l'éloquence militaire. « Si, comme l'or surmonte toute matière de

Digitized by Google

métal, est-il dit dans le *Rosier des guerres*, aussi est la science de bien parler plus noble que nul art du monde. » Machiavel, dans l'*Art de la guerre*, insiste sur la nécessité pour le général d'être orateur. Dans sa *Nef des princes et des batailles de la noblesse* (1502), Robert de Balsat veut que le général *ad aciem universam concionetur*. Un opuscule intitulé : *Instruction sur le fait de guerre*, et publié en 1548, sans nom d'auteur, contient ces mots : « Les bons capitaines devraient être bons orateurs. » L'imitation de l'antiquité était alors partout, même dans les choses de la guerre. Martin du Bellay, Montluc et Lanoue s'accordent à dire que ce fut à « l'imitation des Romains » que François Ier essaya de rétablir les légions provinciales. Claude de Seyssel parle donc ici comme presque tout son siècle.

Ainsi qu'on le voit, les réminiscences classiques s'étalent encore avec plus de complaisance qu'on ne le voudrait dans la *Grand'Monarchie de France*. Et cependant, quand on compare ce livre à la plupart des autres ouvrages du même auteur, on reconnaît que, avec le temps, un certain progrès s'est opéré dans sa manière de penser et d'écrire. Il était venu en France chargé d'un lourd bagage d'érudition, et comme embarrassé dans sa rhétorique solennelle et fastueuse. En changeant de milieu, il a fini par s'apercevoir qu'il devait changer d'allure; et peu à peu, en avançant dans la carrière, il s'est résigné, non sans regret, à laisser en route quelque chose des *serves dépouilles*, comme dira plus tard un autre érudit, qui gênaient sa marche. Les grands personnages dans l'intimité desquels il vivait n'avaient été touchés que de loin par la Renaissance des lettres. Ce qui avait surtout frappé leurs yeux, pendant leur séjour en Italie, c'étaient les merveilles des arts et de l'architecture. Bien que Louis XII encourageât les savants, et les « entretint à gages et pensions, » leur influence ne s'étendait guère au delà de l'enceinte où les clercs venaient les applaudir, et les manuscrits anciens ne quittaient pas souvent les rayons de la bibliothèque où le docte Robert Gaguin les avait rassemblés. Les hommes du jour étaient, d'ailleurs, occupés de soins plus pressants : Annibal et Scipion leur donnaient moins de souci que Ferdinand d'Espagne et Maximilien. Dans ce monde politique où il était resté quelque chose du ton de Commines, les amplifications cicéroniennes de Claude de Seyssel ont dû faire

Digitized by Google

parfois assez étrange figure, en dépit d'une sorte d'admiration convenue qu'il eût été malséant de leur refuser. Lui-même sans doute avait été le premier à le sentir. S'il se laisse encore entraîner à quelque intempérance d'érudition, c'est comme malgré lui, parce que l'habitude l'emporte ; mais il lutte de son mieux pour contenir et endiguer le flot qui menace de déborder. S'il ne se borne pas toujours, du moins il sait qu'on doit se borner. Il se soucie moins de connaître ce qu'ont pensé avant lui les auteurs qui ont « disputé, dogmatisé et écrit du gouvernement de la chose publique, et sur ce ont fait maints livres qu'il serait ennuyeux de chercher. » Quand il traite de la guerre, il déclare qu'il ne veut alléguer ni Valère-Maxime, ni Végèce, ni autres qui ont touché à cette partie, qui serait chose prolixe. » Il se défie de ce qu'on pourrait appeler, en empruntant un mot de Montaigne, la politique « livresque. » La pratique des affaires, qui a été pour lui comme pour d'autres la meilleure école, lui a montré qu'il y a loin souvent des théories aux réalités. « On met par écrit ce qu'on veut, mais nul ne trouve assez sage et vertueux de la façon que les clercs l'entendent. » Ce n'est pas tout : autrefois, il composait ses ouvrages en latin, pour les « translater » ensuite en français. Ici, c'est le français qu'il emploie seul : s'adressant à François Ier, il lui parle en langage moderne de choses modernes. Au lieu d'habiller ses idées à la mode antique, et de se travailler pour arrondir tant bien que mal, plus souvent mal que bien, des périodes surchargées d'épithètes [1], il dédaigne les phrases pour aller droit aux choses et

[1] On ne peut nier cependant qu'il ait eu plus d'une fois le sentiment juste des véritables conditions de la période française, comme dans ce passage où il flétrit la politique des Vénitiens :

« Qui est celui qui puisse voir sans horreur, ni ouïr sans déplaisir, une nation amassée de toutes gens, qui ne vivent sinon d'art mécanique et de marchandise, et sont mussés (cachés) dans leurs marais, comme si la mer les refusait et la terre ne les voulait recevoir, aspirer à la seigneurie de la mer et de la terre, non pas par vertu d'armes et par sens, comme les Romains firent, dont ils se disent émulateurs, mais par larcins, tromperies et cautelles (perfidies), qu'ils ont faites et font à l'encontre de tous rois, princes et seigneuries, et même contre l'Église romaine et le saint-siège apostolique? Car, certes, ils n'ont en cela regard à personne, mais, comme lions affamés dont ils portent l'enseigne, sont insatiables de sang humain, de seigneuries et de richesses, sans nul épargner. »

Mais, le plus souvent, ses phrases périodiques sont à peine construites, ou gonflées d'épithètes qu'il s'efforce d'entasser pour obtenir une harmonie artificielle et factice qui ne dissimule pas toujours la pauvreté du fond. Il n'a pas

Digitized by Google

aux faits. C'est ainsi que son dévouement à la France lui a profité de toutes les manières; il en a été récompensé par la faveur des princes, par les dignités, par les richesses; mais, de plus, à ce commerce intime avec le génie français, il a gagné, autant du moins que le permettaient son éducation et le goût de son siècle, certaines qualités qui sont chez nous comme des vertus nationales, je veux dire le sentiment de la mesure, le goût du naturel et la passion du vrai.

A. JACQUET.

le vocabulaire bien riche; il mêle sans cesse au français des mots forgés, tirés tout crus du latin ou même empruntés du patois savoyard; et ses épithètes cicéroniennes, toujours les mêmes, qui terminent la phrase, donnent en général l'idée d'un luxe faux et de mauvais aloi. Ce qu'il y a de meilleur chez lui, ce sont les passages dans lesquels il n'a pas eu le loisir de gâter son style en le travaillant, et où il exprime sa pensée simplement et de premier jet; il ne manque alors ni de précision ni de vigueur.

Digitized by Google

UN BOURGEOIS DE PROVINCE

APRÈS LA RÉVOLUTION

1800-1809

Les *Mémoires* publiés jusqu'à ce jour nous ont révélé le fanatisme inspiré par Napoléon à ses soldats, l'attachement intéressé des révolutionnaires, l'hostilité de la noblesse. Il est une classe de la société, la plus nombreuse de toutes, la bourgeoisie provinciale, dont nous ne connaissons pas les sentiments politiques et religieux au lendemain de la Révolution. La raison en est, d'ordinaire, que la plupart des bourgeois n'écrivent guère, ou, s'ils écrivent, ne sont pas assez bien informés pour mériter les honneurs d'une publication.

Tel n'est pas le cas du provincial dont nous allons recueillir les impressions de 1800 à 1809. Avocat, ancien professeur à l'université de Perpignan, ancien correspondant du maréchal de Noailles, substitut près le Conseil souverain de Roussillon, M. Jaume [1] avait pris l'habitude de recueillir les nouvelles, de les contrôler et de les noter. La Révolution, en lui enlevant presque toutes ses fonctions, accrut ses loisirs. Pour tuer le temps et aussi pour se consoler de ses déboires, il écrivit, à partir de 1800, abondamment, presque fiévreusement, sur le passé, sur le présent, sur l'avenir, tantôt à propos de droit, tantôt à propos de politique ou de religion, collectionnant les textes juridiques, les extraits de livres et de journaux, consignant ses impressions personnelles quelquefois sur des feuilles volantes, le plus souvent dans de volumineux registres in-folio. De là d'innom-

[1] Né en 1737, mort en 1809. Pour tous les renseignements biographiques, voir les *Mémoires de M. Jaume, avec notes et introduction*. Perpignan, Latrobe, 1894, in-8 de LXII-216 p.

Digitized by Google

brables documents inédits, dont nous allons tirer les éléments de cette étude [1].

Dans notre enquête, nous laisserons dans l'ombre les faits particuliers, les souvenirs trop personnels, pour ne saisir que les impressions que partagèrent ses contemporains. Ainsi M. Jaume personnifiera par ses qualités comme par ses défauts la classe des bourgeois de province, curieux de nouvelles mais crédules, de convictions inébranlables mais de vues étroites, royalistes de tradition et de sentiment mais sans élan pour leur cause, catholiques avant tout et résignés à tous les sacrifices pour conserver leur foi. Nous le verrons, comme ses contemporains, désespérer de la France en 1800, s'échauffer contre la Révolution à la lecture des ouvrages royalistes, méconnaître la portée du concordat jusqu'en 1804, se laisser éblouir par le prestige du sacre de Napoléon, et retomber dans le pessimisme des premiers jours après la captivité de Pie VII.

I.

Les premières impressions de M. Jaume, en 1800, trahissent l'inquiétude et le découragement. De quelque côté qu'il se tourne, s'il envisage la situation de la France au point de vue politique, social et religieux, il ne rencontre que motifs de craindre et de désespérer.

Jadis le Roussillon avait ses franchises locales : le collège et l'université lui fournissaient ses maîtres ès arts, ses théologiens, ses médecins et ses avocats; le Conseil souverain jugeait en dernier ressort les affaires civiles, possédait une Chambre du domaine, administrait les eaux et forêts, faisait les fonctions d'une Cour des comptes ; enfin venaient la capitainerie générale pour les gardes et sauvegardes de la province, la monnaie avec sa cour et ses ateliers. Tout cela a disparu pendant la Révolution. Désormais, faute d'université, il faudra étudier la médecine ou le droit à Montpellier; on devra s'y rendre pour un

[1] La plupart des renseignements inédits de ce mémoire sont extraits du *Recueil d'arrêts*, 10 vol. in-folio, manuscrits, de 400 à 500 pages. M. Jaume avait aussi composé des *Mémoires* que nous avons publiés et d'autres recueils de notes inédites. Ces précieux manuscrits appartiennent à MM. Vicens et de Fossa.

Digitized by Google

simple procès en appel, et aller jusqu'à Paris pour une affaire de cassation. « La Révolution a fait perdre au pays la plupart de ses avantages [1], » avouera plus tard le conseil général des Pyrénées-Orientales. Et M. Jaume d'écrire déjà, en 1800 : « Sans ses institutions anciennes, la province deviendra très pauvre et hors d'état de se défendre et de se soutenir [2]. »

Et cependant les impositions sont plus lourdes qu'autrefois. Qui donc s'en serait douté en 1789? A Perpignan, comme ailleurs, la populace s'était révoltée au cri de : *A bas les impôts!* Une ère nouvelle avait été promise où le citoyen n'aurait plus de devoirs, mais uniquement des droits.

Avant la Révolution, écrit M. Jaume, il existait sans doute un grand nombre d'impôts qui pesaient sur le peuple; mais *la taille* ne rendait pas 150 millions; la *capitation* n'en donnait pas 30; tandis que les *contributions foncière et personnelle*, qui les ont remplacées, sont fixées à 300 millions. Les *aides*, la *gabelle* et leurs *gardes* existaient, il est vrai; mais aussi on ne connaissait pas les *patentes*, et le bizarre accouplement des mots *emprunt forcé*, *contribution patriotique forcée* n'avait pas été connu des Français.... Le peuple n'avait encore connu la disette, et jamais il n'avait été réduit à se nourrir d'un pain fait avec du son et de la farine de grains pourris et fermentés. Enfin Louis ne régnait que par les lois; et le peuple était heureux et vivait content de son sort. Que les temps sont changés! *O tempora! O mores* [3]!

Pour comble d'infortune, tandis que les impôts augmentent, les revenus diminuent : on pille, on menace, et l'on s'estime heureux de sauver sa tête à n'importe quel prix.

Qui pourrait, continue M. Jaume, se confier à la morale publique, à la législation d'un pays où ceux-là seuls sont appelés *patriotes*, qui se montrent les plus avides des dépouilles de leurs concitoyens, et qui, de crime en crime, en viennent jusqu'à consacrer la spoliation par l'assassinat, et l'un et l'autre par des actes qu'on appelle des lois? C'est ce que nous n'avons que trop vu depuis 1789, et que nous voyons encore en 1800. Un homme est venu dans ma maison, moi y étant avec toute ma famille, le 17 novembre 1800, sur le déclin du jour, entre cinq et six heures du soir, faire semblant de puiser de l'eau dans

[1] Archives départementales. Procès-verbaux du conseil général de l'an VIII à l'an XIII.
[2] *Recueil d'arrêts*, t. VI, f. 138.
[3] *Ibid.*, t. VI, f. 136.

Digitized by Google

mon puits, en enlever le seau avec la chaîne de fer qui le retenait, en coupant avec un couteau la corde à laquelle la chaîne de fer était attachée. On vole impudemment sur le peu de terres que j'ai tout ce qu'on veut; et le voisin usurpe et s'étend hardiment sur mon terrain; et je n'ose m'en plaindre, crainte de pis, me voyant abandonné par la loi actuelle [1].

Ce ne sont point là hallucinations de vieillard terrorisé. A la même époque le sous-préfet de Céret écrit au ministre que les propriétaires de son arrondissement se laissaient dévaliser sans se plaindre.

L'audace des brigands, dit-il, ne connaissait plus de bornes, dans la certitude où ils étaient qu'un tribunal ne tenterait pas de les condamner, parce qu'ils avaient réussi plusieurs fois à faire tomber l'accusation intentée contre eux en se présentant en masse dans la salle des audiences et en criant qu'on accusait les patriotes [2].

Depuis 1789, écrivait de son côté le préfet du département, le caractère des habitants a éprouvé des changements sensibles. Avant cette époque ils étaient plus soumis à l'autorité, ils la craignaient; plus religieux, ils se livraient moins aux crimes et plus particulièrement à l'assassinat; ils respectaient la propriété d'autrui, tandis que le goût du pillage contracté pendant la guerre, un système de liberté mal entendue, l'effervescence des passions pendant le régime révolutionnaire, les fausses idées que les perturbateurs lui ont insinuées, lui prêchant que le bien de l'homme aisé était le patrimoine du pauvre, que l'homme aisé était l'ennemi naturel, les dénominations d'aristocrates mal à propos prodiguées aux propriétaires les plus tranquilles et aux citoyens les plus paisibles, les plus soumis aux lois, ont rendu la classe du peuple plus ardente, plus vindicative, plus portée à la dévastation qu'auparavant [3].

Le préfet espérait rétablir l'ordre par des mesures policières. M. Jaume pensait qu'on ne résout pas une question sociale avec des tribunaux et des gendarmes. S'il se rencontre des criminels sous tous les gouvernements, il est aussi des époques où la société mal assise, fondée sur l'immoralité ou l'injustice, engendre fatalement le mal par le fâcheux exemple des iniquités qu'elle encourage et qu'elle protège. A ses yeux, la principale

[1] *Recueil d'arrêts*, t. VI, f. 161 v°.
[2] Archives départementales, M 21. Lettre du sous-préfet de Céret.
[3] Archives départementales, M 7. Lettre du préfet au ministre de l'intérieur, du 29 brumaire an IX.

Digitized by Google

source du désordre social venait de la spoliation des biens : une loi avait consacré le crime, une loi devait le réparer [1]. Pendant la Révolution, alors que l'anarchie régnait sous les noms de Gouvernement révolutionnaire ou de Directoire, il avait été impossible de l'espérer ; maintenant que la France possédait des consuls désireux de rétablir l'ordre et la légalité, il n'était pas seul à se demander si l'on ferait rendre gorge aux acquéreurs de biens nationaux, enrichis avec une poignée d'assignats sans valeur.

Les acheteurs de biens, écrivait plus tard le sous-préfet de Céret, craignaient qu'on ne les recherchât pour quelques actes commis dans les fureurs de la Révolution, qu'on ne leur fît rendre compte des biens par eux acquis avec du papier avili ; leur position d'après leur manière de voir était bien cruelle, ils croyaient tout perdu ; mais quand ils ont vu que les propriétés acquises étaient respectées, qu'un voile avait été jeté sur le passé, ils se sont rassurés [2].

Ce qui fit la joie des révolutionnaires causa le désespoir des honnêtes gens. M. Jaume, déjà effrayé de la perte des franchises locales, de l'accroissement des impôts et des progrès de l'immoralité, vit dans cette mesure un ferment perpétuel de discorde, un obstacle au relèvement de la nation.

Comment, écrivit-il, ces fortunes nouvelles, nées d'une grande calamité et d'une iniquité monstrueuse, pourraient-elles jamais être considérées comme patrimoniales ou comme acquises par d'honorables travaux ? Il faudra que le gouvernement, pendant longues années, marche de front avec cette escorte de propriétaires honteux de leur origine et incertains de leur possession ; que, sans estime ni confiance réciproque, ils se protègent. Mais tôt ou tard la méfiance entraînera la désunion ; la haine succédera au mépris ; la guerre éclatera entre les complices. Le gouvernement accusera d'ingratitude ceux qu'il a rendus propriétaires à si bon marché et qui refuseront de venir à son secours ; il les dépouillera avec moins de scrupule qu'il n'a dépouillé les légitimes, et retirera d'eux la chose vendue en gardant le prix payé. Ravis par la force, tous ces biens seront abandonnés à une nouvelle lutte. La fausse propriété devenant de plus en plus stérile pour le trésor public, on aura recours à de nouvelles invasions sur ce qui restera encore de l'ancienne et véritable propriété. Ce ne

[1] *Recueil d'arrêts*, t. VI, f. 161-177, sous le titre : *Propriété*.
[2] Archives départementales, M 21. Mémoire sur la situation du 2e arrondissement des Pyrénées-Orientales en l'an XI.

Digitized by Google

seront pas seulement des emprunts forcés, des contributions arbitraires, des réquisitions en nature, mais on grossira les listes des proscrits, on saisira et vendra les biens de tous, et l'on mettra leurs personnes hors de la loi. Il n'y aura plus de propriété ni pour les possesseurs les plus légitimes ni pour les envahisseurs les plus frauduleux. Mais alors la légitimité même de la possession étant un danger de plus pour le possesseur, on cherchera à se défaire des biens patrimoniaux avec autant d'empressement qu'on cherchait autrefois à en acquérir. On les vendra à perte, et le prix de la vente sera enfoui par les uns, envoyé en pays étranger par d'autres, placé à des usures monstrueuses, sur les besoins et les bévues des gouvernants, sur les besoins et la misère des gouvernés. Chaque jour la propriété en deviendra plus précaire et plus vile, l'agiotage plus contagieux et plus dévorant, l'État plus pauvre et plus délaissé [1].

Pour éviter des conséquences si désastreuses, il resterait un moyen, un seul, faire appel à la religion, qui réconcilierait les ennemis, porterait les injustes détenteurs des biens à la restitution, et les victimes au pardon ; malheureusement, le nouveau pouvoir, révolutionnaire d'origine et de tempérament, gardait contre le clergé des préventions injustifiables. « Nul n'oserait cependant nier, écrit M. Jaume, que la religion ne soit la base de tout État ; » et il en appelle au témoignage des païens et des « philosophes » eux-mêmes : Plutarque, Cicéron, Mably, Rousseau, Washington, qui ont avoué le fait dans leurs ouvrages [2]. Comment, dès lors, s'expliquer cette haine contre le catholicisme ? Quelques-uns prétextent les désordres de l'ancien clergé. Mais, dit M. Jaume, qui cite des faits, en Roussillon, évêques et prêtres étaient doctes et vertueux [3]. Si les moines étaient relâchés, « était-ce un motif suffisant pour anéantir la vie religieuse dans sa source ? Et pourquoi détruire ce que l'on peut régénérer ? » Il en est qui accusent le clergé d'être hostile au gouvernement.

Qui peut ignorer, répond M. Jaume, qu'une fois un gouvernement établi, cette religion s'y soumet comme à la volonté du ciel et lui prête son secours pour le bonheur des hommes ? Qui peut ignorer que dans la doctrine de cette religion, celui-là serait *impie* qui soutiendrait qu'elle n'est descendue sur la terre que pour les sujets d'une

[1] *Recueil d'arrêts*, t. VI, f. 162.
[2] *Recueil d'arrêts*, t. VI, f. 166.
[3] *Mémoires de M. Jaume*, ch. II.

Digitized by Google

seule forme de gouvernement? L'Évangile a été apporté à tous les hommes et à tous les peuples, « aux Romains et aux Juifs, dit saint Paul, aux Parthes et aux Élamites, aux Crétois et aux Arabes [1]. »

Si l'on veut être loyal, on devra donc avouer que la Révolution persécute le catholicisme parce qu'elle trouve en lui un adversaire de ses dogmes et de sa morale, de ses ambitions et de ses haines, de ses violences et de ses crimes : preuve incontestable qu'il faut désespérer à tout jamais de la France, à moins d'une conversion totale des esprits.

La religion — dit-il — ne peut s'allier avec la fausse propriété; cette religion qui s'allie avec tout ce qui est vrai gouvernement, véritable loi et bonnes mœurs, est incompatible avec le crime, le larcin, l'assassinat, le parjure, la calomnie, les serments de haine et les réjouissances de meurtres qu'on voit depuis dix ans triompher en France. Si la morale individuelle du peuple français ne triomphe pas de l'immoralité publique, celle-ci triomphera de celle-là. Si les gouvernants ne cessent promptement de payer un tribut consacré à ces crimes, l'habitude du vice deviendra pour eux une nature, ou bien il leur deviendra impossible de supporter des fonctions qui briseraient sans cesse leur conscience, et dès lors ce peuple sera sans défenseurs. Le poison des mœurs publiques s'insinuera partout dans les mœurs domestiques. Il se prépare déjà en France peut-être une génération (non pas celle de la jeunesse qui, au sortir de son berceau, a pu être encore environnée de principes et d'exemples vertueux, mais celle de l'enfance qui a eu le malheur de naître avec la Révolution française), génération qui, croissant au milieu de tous les désordres, dépourvue d'enseignement et de guide, inhabile à distinguer le vrai du faux et le juste de l'injuste, sera une race dégradée et malfaisante, qui croira pouvoir démentir impunément une tradition aussi ancienne que le monde.

Et M. Jaume de conclure :

Une société sans propriétaires légitimes et solides, un État sans finances, une république sans liberté, un code de lois injustes et barbares, un caractère de mœurs immorales et impies ne peuvent faire un gouvernement stable [2].

[1] *Recueil d'arrêts*, t. VI, f. 168.
[2] *Recueil d'arrêts*, t. VI, f. 168 et 170.

Digitized by Google

II.

En 1800, M. Jaume trouve donc partout, dans la situation de la province, dans les impôts, dans les troubles, dans la protection dont le gouvernement entoure les acheteurs de biens d'émigrés, et dans son hostilité vis-à-vis de la religion, matière à réflexions pessimistes. Il se rassure pourtant, car, d'une part, « Bonaparte a, dit-on, désiré et annoncé le bon ordre en France [1] ; » de l'autre, restent les promesses divines manifestées par les prophéties.

De tout temps le peuple a attaché une importance considérable aux prédictions; aux moments de troubles, quand tout salut humain semble impossible, il cherche en elles une force et une consolation. Sous le Directoire elles circulaient si nombreuses que les autorités s'en émurent plusieurs fois ; les commissaires de chaque canton traquèrent vigoureusement les porteurs de « prétendues lettres d'or de Jésus-Christ, » annonçant la délivrance prochaine [2]. En Espagne les exilés recueillaient les prophéties en cours et les envoyaient à leurs amis de France; témoin l'abbé Vilar, curé de Ponteilla, près de Perpignan, qui envoyait à ses paroissiens une prédiction de saint Césaire, archevêque d'Arles au vi^e siècle, et leur disait « d'espérer en Dieu [3]. » M. Jaume, désolé et désorienté, ne voyant partout qu'horizons assombris et orages menaçants, fit comme la plupart de ses contemporains, il colligea les prophéties, les nota dans son registre, leur réservant une place à part pour qu'il pût les insérer les unes à la suite des autres, au fur et à mesure de leur découverte [4].

Les premières qu'il rencontra furent celles que Feller [5] avait reproduites dans son *Dictionnaire historique :* elles étaient attribuées à l'hérétique Wiclef, au bénédictin dom Jamin, au jésuite Neuville, à Soufflot, l'architecte du Panthéon. Comme elles

[1] *Recueil d'arrêts*, t. VI, f. 164.
[2] Archives départementales, L 1379 et 1409.
[3] *Un curé de campagne de l'ancien régime.* Perpignan, 1893, in-8, p. 53.
[4] *Recueil d'arrêts*, t. VI, f. 88 et suiv.
[5] M. Jaume cite l'ouvrage de Feller, d'après ses deux premières éditions, celle de 1784 en six volumes in-8 et celle de 1797 en huit volumes in-8.

Digitized by Google

étaient peu précises, M. Jaume en fut médiocrement satisfait. Un extrait de prédictions, qu'un Père jésuite de Naples avait laissé à un de ses confrères lors de son passage à Perpignan en 1738, et qui lui fut communiqué, lui plut davantage. Par malheur, la prophétie était pessimiste; elle annonçait, pour 1800, un petit nombre d'adorateurs du Christ, tandis qu'elle retardait jusqu'en 1888 l'apparition du grand libérateur et, jusqu'en 1899, la conversion des peuples.

Les prédictions de saint Césaire furent heureusement plus consolantes. M. Jaume les trouva dans le n° 28, p. 427, du journal *le Courrier des 83 départements*. D'après l'auteur de l'article, on les avait recueillies dans les poches de M. d'Eprémesnil, au moment de son arrestation, le 27 juillet 1792, et voici ce qu'elles annonçaient : « Les administrateurs de ce royaume seront tellement aveuglés qu'ils se laisseront sans défense; la main de Dieu s'étendra sur eux et sur tous les riches ; tous les nobles seront dépouillés de leurs biens ; le schisme naîtra dans l'Église de Dieu.... Un roi captif et humilié jusqu'à la confusion recouvrera enfin la couronne des lis et détruira les enfants de Brutus. »

M. Jaume n'avait pas rencontré de date précise. Il en trouva une dans le numéro du 28 thermidor an VIII du *Journal des débats et lois du pouvoir législatif et des actes du gouvernement*. D'après son rédacteur, M. Dupré, on avait découvert, en 1784, « un superbe manuscrit astrologique de l'année 1594.... rempli de prédictions sur le sort des siècles futurs. » Suivaient des extraits, que M. Jaume a hâte de reproduire. « La France, y dit-on, doit éprouver, en 1800, une grande et nouvelle crise, et se trouver, après des crises fatales, au plus haut degré de gloire où elle soit jamais parvenue. Cet état de gloire durera jusqu'en 1860. »

Comment en douter, puisqu'un chanoine de Sainte-Geneviève, Jean Aléa, avait annoncé la même chose avant sa mort survenue en 1696 ? M. Jaume reproduisit les prédictions du bon chanoine, rejetant ce qui lui paraissait invraisemblable [1], acceptant le reste sans réserve :

[1] « Ce qu'elle dit de la reine ne mérite pas croyance, déclare M. Jaume, car elle n'était point impie. »

Digitized by Google

Mactabitur princeps, non longo post tempore mactabitur impia conjux;
Haec autem mala ante finem saeculi futuri evenient;
Tunc surget vir magnus, gens Francorum fiet nova;
Beatus qui finem hujus saeculi videbit; beatior qui initium alterius.

De toutes ces prophéties, quelque contradictoires qu'elles parussent dans le détail, se dégagea pour M. Jaume la certitude de temps meilleurs. Le présent pouvait être sombre, le ciel se dégagerait et la paix reviendrait. Il osa donc émettre des vœux, mais en réduisant ses exigences au strict minimum.

Le salut public, écrivit-il, repose sur ces trois points principaux : 1° sur les élections des représentants du peuple en le faisant tomber sur des hommes raisonnables, désintéressés, bons, courageux et amis de la paix ; — 2° sur la paix, la paix, la paix ; il la faut, et il dépend du peuple de l'obtenir en choisissant ses élus parmi les amis de la paix et en leur disant : *Nous voulons la paix;* — 3° sur la revision des lois, surtout de celles faites depuis 1789 et de celles surtout faites sous le régime de la Terreur [1].

III.

Or, presque coup sur coup, se réalisèrent la plupart de ces *desiderata;* les élections envoyèrent aux Cinq-Cents des majorités modérées; la paix générale fut bientôt proclamée à Lunéville et à Amiens ; les prêtres revinrent de l'exil, le concordat fut signé le 15 juillet 1801, et, en 1802, Mgr de Laporte recevait mission d'organiser le diocèse de Carcassonne et de Perpignan [2]. A ces nouvelles, M. Jaume reste froid, laconique.

Ainsi, conclut-il, le gouvernement français, composé de trois consuls, a commencé de réparer le scandale que le Directoire exécutif, composé de cinq membres, avait donné à toute l'Europe et à tout le monde chrétien, en chassant de Rome, sa capitale, le souverain pontife, en le rendant prisonnier des Français révolutionnaires et martyr de cette affreuse Révolution [3].

Cette réserve, quand tout semble sourire à l'espérance de

[1] *Recueil d'arrêts*, t. VI, f. 170.
[2] Le diocèse de Perpignan resta uni à celui de Carcassonne jusqu'en 1823.
[3] *Recueil d'arrêts*, t. VIII, f. 142.

Digitized by Google

beaux jours, est vraiment surprenante. Phénomène plus étonnant encore, elle dure de 1801 à 1804. Tandis que les esprits se porteront vers le régime impérial et que la religion prendra plus de prestige en France, M. Jaume s'enfermera, pour ainsi dire, dans les souvenirs du passé, flétrira les philosophes et les jacobins. Qu'on parcoure ses notes, et l'on y retrouvera l'écho, souvent même d'interminables extraits de trois ouvrages célèbres dans la littérature royaliste et catholique du temps, dont l'influence fut prodigieuse : les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, de l'abbé Barruel; *Louis XVI détrôné avant d'être roi*, de l'abbé Proyart, et les *Mémoires pour servir d'histoire de la religion à la fin du XVIIIe siècle*, de l'abbé Jauffret. Les œuvres de Chateaubriand ne seront pas complètement délaissées; mais M. Jaume reviendra d'ordinaire à ses trois auteurs favoris, car il cherche avant tout des solutions aux problèmes qui le préoccupent.

Telle était en effet la portée des ouvrages précités. Au lendemain de la Révolution, les bourgeois de province n'avaient pas encore saisi la nature de ce cataclysme social. Ce fait les intriguait pourtant. Barruel, Jauffret et Proyart prétendaient l'expliquer, ils se jetèrent avidement sur leurs ouvrages. Ainsi apprirent-ils que tout ce qu'ils aimaient, royauté et religion, avait été emporté par un complot philosophico-maçonnique. Et comme cette solution cadrait avec leur esprit naturellement simpliste, ils l'acceptèrent et, à sa lumière, interprétèrent les événements.

En 1800, alors qu'il ne connaissait que le *Dictionnaire historique* de Feller, M. Jaume, tout en louant les vertus de Louis XVI, lui avait reproché son « manque d'énergie [1]. » Depuis qu'il a lu les nouveaux historiens, il considère le roi comme une victime du complot maçonnique. Suivant le goût du temps, il établit un parallèle entre Louis XVI et saint Louis, compare leur règne, leur vie, leurs vertus, leur mort; il recueille l'éloge du pieux monarque prononcé par Pie VI, dans le consistoire du 17 juin 1793; enfin, il cite le testament, si noble et si touchant, dans lequel le roi-martyr dédie la France au Sacré Cœur [2].

[1] *Recueil d'arrêts*, t. VI, f. 104.
[2] *Ibid.*, t. VII, f. 131 et suiv.; t. VIII, f. 163 et suiv.

Digitized by Google

Après Louis XVI, voici Marie-Antoinette et ses enfants. M. Jaume s'attendrit sur leurs infortunes et maudit leurs bourreaux. « On ne sait pas bien de quoi est mort le dauphin, écrit-il ; mais dès le supplice qu'on fit souffrir au roi son père et à la reine sa mère, les ennemis de la famille royale avaient déjà dit en parlant de lui : *C'est à l'apothicaire à en purger* la France [1]. » De même que Louis XVII fait penser au savetier Simon, le nom de Marie-Thérèse est lié, pour M. Jaume, à celui de Robespierre, « qui conçut le projet de se rendre souverain du royaume en l'épousant [2]. » On sait la légende qui se répandit à cette époque dans les provinces : Marie-Thérèse, se trouvant à la Conciergerie, aurait reçu la visite de Robespierre ; ce dernier aurait dîné avec elle, se serait montré d'abord courtois, puis galant, enfin il aurait avoué son amour, et la jeune fille se levant alors indignée, il se serait jeté sur elle pour l'embrasser, et ne se serait retiré que devant ses cris et sa résistance désespérée. Ce drame tient au cœur de M. Jaume, il en parle plusieurs fois, presque toujours de la même manière, avec citation minutieuse du dialogue, avec la même mise en scène lue dans les journaux du temps et fidèlement retenue.

Pendant que tous ces récits attendrissent M. Jaume et avivent ses regrets de royaliste, il découvre les causes jusque-là ignorées de la révolution qui emporta le trône et l'autel. Barruel lui ayant révélé le complot philosophico-maçonnique du XVIIIe siècle, il ne songe qu'à cela et il accumule pages sur pages à propos de cette découverte historique. *Philosophes du XVIIIe siècle promoteurs de la Révolution française ; philosophes sophistes du XVIIIe siècle détracteurs de la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine :* tels sont les titres de ses dissertations [3]. Ces philosophes sont Rousseau, Mably, Helvétius, Raynal, d'Alembert, Diderot et Voltaire. Tandis qu'il reconnaît aux premiers quelques qualités morales, surtout à Rousseau, qui écrivit de belles pages sur l'Évangile, il refuse tout bon sentiment à Voltaire. Et il est bien de son temps lorsque nous le voyons, lui, si calme d'ordinaire, s'échauffer contre le patriarche de l'incrédulité, chercher dans les journaux les diatribes les

[1] *Recueil d'arrêts*, t. VIII, f. 168 v°.
[2] *Ibid.*, t. VIII, f. 169.
[3] *Ibid.*, t. VII, f. 215 ; t. VIII, f. 105 et 122.

Digitized by Google

plus violentes, traiter ses restes de « carcasse » et la fidélité de ses disciples « d'idolâtrie [1]. »

Sa colère reste égale contre les francs-maçons. « La franc-maçonnerie, dit-il, est une secte des plus impies philosophes; leur devise : *ennemi de tout culte et des rois;* et leur doctrine : tous les hommes sont égaux, nul ne peut être supérieur à l'autre, ni commander; les souverains doivent appartenir à la multitude; toute religion présentée comme l'ouvrage de Dieu est une absurdité; toute puissance se disant spirituelle est un abus et un attentat. On ne peut trouver, conclut-il, une doctrine plus impie ni plus exécrable [2]. »

La preuve en est dans les crimes qu'elle a engendrés avec l'aide du philosophisme. « Ce sont eux, en effet, francs-maçons et philosophes, qui ont médité, projeté et préparé en France la révolution désastreuse qui s'y est effectuée dès l'année 1789, sous le règne de Louis XVI, qui a été détrôné et massacré avec sa famille royale, dont on a fait de glorieux martyrs, ainsi que d'une infinité de ministres de notre sainte religion, évêques, prêtres, religieux, séculiers de tout état et de toute condition, personnes les plus respectables parmi les fidèles chrétiens de ce royaume [3]. »

A voir M. Jaume si attendri de 1801 à 1804 sur les infortunes de Louis XVI et de sa famille, si passionné contre les philosophes et les francs-maçons, on croirait entendre un royaliste catholique tout entier aux souvenirs sanglants du passé, oublieux du présent, du Concordat et de l'attitude de jour en jour plus conciliatrice du premier consul. Les ouvrages de Jauffret, de Proyart et de Barruel ont développé cet état d'âme, mais ils ne l'ont pas créé. Quelque puissante que soit sur la plupart des esprits l'influence du livre et du journal, il faut, pour qu'elle entraîne l'adhésion absolue, que le lecteur ait déjà saisi autour de lui comme des preuves ou des indices de ce qu'on lui rapporte.

Or, de 1801 à 1804, les philosophes et les francs-maçons sont plus nombreux et plus puissants que jamais. Ils le sont tellement que lorsqu'on les dénoncera plus tard à l'empereur, le préfet prendra leur défense. « Il existe à Perpignan quelques

[1] *Recueil d'arrêts*, t. VIII, f. 127.
[2] *Ibid.*, t. VII, f. 218, v°.
[3] *Ibid.*, t. VIII, f. 106 v°.

Digitized by Google

loges, écrira-t-il au ministre; elles sont composées des personnes les plus respectables de la ville : les officiers généraux employés dans le département, une foule de militaires, des magistrats, des administrateurs, des chefs de régie, de grands propriétaires, des hommes de loi, des médecins, des négociants [1]. »

Et ce qui est plus grave, à la tête du département se trouve un préfet jacobin. Aux soirs de bataille, alors qu'on a déjà sonné la victoire, l'action se prolonge sur certains points plus vive et plus acharnée. Ainsi était-il presque partout, en province, de 1801 à 1804. Pendant que Bonaparte signait à Paris le Concordat et prodiguait des promesses de paix religieuse, dans les départements, préfets, maires et autres administrateurs continuaient la politique révolutionnaire. En 1800, Perpignan avait d'abord eu un préfet modéré, Fr. Charvet, mais les anciens conventionnels l'avaient fait remplacer par une de leurs créatures en 1801 [2].

Ancien notaire de village qui s'était révélé soldat pendant la Révolution, le général Martin, grognard au verbe haut, débraillé d'allures et de procédés, prétendait mener ses subordonnés comme de vieux troupiers. « Dans mon département, je veux être préfet, évêque et même pape, » disait-il plus tard à Mgr de Laporte, le nouvel évêque de Carcassonne et de Perpignan [3]. Au fond, cet espèce de *capitan Fracassa* n'était pas méchant, mais il avait le tort de suivre aveuglément et inconsciemment les conseils de deux ennemis acharnés de la religion : le secrétaire général, Lannes, et le chef de ses bureaux, Jacques Pons; le premier, ancien terroriste; le second, prêtre constitutionnel défroqué.

Lorsque Mgr de Laporte annonça, vers la fin de l'année 1802, son intention de venir à Perpignan pour rétablir le culte catholique et organiser le diocèse, Lannes et Pons persuadèrent au préfet qu'un voyage à Paris lui serait utile; en son absence, ils recevraient le prélat. Ils le reçurent, mais en gamins impertinents, l'empêchant de voir son vicaire général au moment de

[1] Archives départementales, M 21. Brouillon de la lettre préfectorale au ministre de l'intérieur en date du 10 fructidor an XII.

[2] Cassanges, l'ex-conventionnel, avoue le fait dans la partie de ses Mémoires non encore livrée à la publicité.

[3] Archives de l'évêché. Correspondance inédite de Mgr de Laporte, t. I, p. 218. Lettre du 9 thermidor an XI à Portalis.

Digitized by Google

son arrivée, lui servant un dîner gras avec deux seuls plats de poisson, quoique ce fût le mercredi des Quatre-Temps, poussant secrètement les prêtres constitutionnels à la révolte, si bien qu'il dut repartir sans avoir organisé le diocèse [1]. Force fut de reprendre l'affaire par correspondance et par l'intermédiaire de l'intime ami de M. Jaume, le vicaire général de Laboissière, ancien député aux États généraux. C'est ainsi que notre auteur apprit toutes les entraves mises à la pacification par la préfecture. Un jour, c'était le nombre des cures, jadis de plus de 200, qu'on réduisait à 33. Le lendemain, on proposait comme candidats aux meilleurs postes des prêtres constitutionnels dont Mgr de Laporte disait au ministre : « J'aurais peine à les admettre sous-lieutenants de mon régiment, si j'étais colonel de hussards et que je les connusse comme je les connais [2]. » Puis éclataient dans les paroisses des désordres fomentés par les francs-maçons, d'accord avec les prêtres constitutionnels. « Préfets et sous-préfets s'ingèrent dans les affaires ecclésiastiques [3], » écrit mélancoliquement M. Jaume. Et ils s'y ingèrent si bien qu'il faudra attendre jusqu'en 1804 la pacification religieuse et l'organisation du diocèse.

On s'explique, en pareilles conjonctures, les fluctuations politiques et religieuses de M. Jaume. Au sortir de la Révolution, en face des ruines, alors que le lendemain ne paraissait pas assuré, il a demandé la pacification religieuse. Mais cette pacification n'existe qu'en paroles : en fait, philosophes et francs-maçons, ces fauteurs de tout mal que Barruel, Jauffret et Proyart lui ont dénoncés, sont les maîtres en province, empêchent toute organisation ecclésiastique et persécutent les prêtres fidèles [4]. Donc, en dépit de toutes les promesses, le Concordat est un leurre, et dans une république consulaire, malgré l'ordre rétabli, nous restons en révolution, sous le joug maçonnique.

[1] Archives de l'évêché. Correspondance inédite de Mgr de Laporte, t. I, p. 35 et suiv. Lettre à Portalis du 15 décembre 1802.

[2] Archives de l'évêché. Idem, t. I, p. 166 et suiv.

[3] *Mémoires de M. Jaume*, p. 179.

[4] Mgr de Laporte écrivait à Portalis le 23 messidor an XI : « Le département des Pyrénées-Orientales paraît abandonné, et tant qu'on ne le débarrassera pas de tous les êtres qui le gouvernent, la chose ira toujours mal. »

Digitized by Google

IV.

Mais, comme en 1801, voici un nouveau coup de théâtre plus solennel et de plus saisissante portée. En mai 1804, Napoléon est proclamé empereur des Français ; en juin suivant, Mgr de Laporte vient organiser le diocèse de Perpignan avec le concours du préfet devenu souple subitement. M. Jaume n'a donc plus à se plaindre comme catholique. Par malheur s'envolent en même temps ses espérances politiques. Sous le consulat de Bonaparte une restauration royale restait possible ; elle paraissait probable à ceux qui voyaient dans Napoléon un autre Monk dévoué à Louis XVIII. En mettant fin à ces rêves, l'empire ajournait indéfiniment le retour des Bourbons. Quoique le nouveau César ne plût point à notre auteur, il se réjouit de voir disparaître la république, cette maudite république qui chassa tout ce qu'il aimait : religion et royauté ; de là son empressement à reproduire les mauvais vers suivants que publièrent alors certains journaux :

Fondateurs de la république
Et discoureurs en politique,
Dont je partage la douleur,
Venez assister en famille
Au grand convoi de votre fille
Morte en couches d'un empereur.

Oui, la trinité consulaire
Voit en elle un seul trinitaire
Avant le dimanche voué
A la très sainte Trinité,
Et dans la douzième année
De sa république fanée,
Elle voit le premier consul
A l'empire élevé seul [1].

A peine remis de cette émotion, M. Jaume apprend le sacre prochain de l'empereur : la brillante légation partie au-devant du pape, les joyeux incidents du voyage, l'empressement des foules, les harangues des autorités, les bénédictions du saint-père reçues au milieu des vivats. Le sacre, tel est le sujet de toutes les conversations : les journaux en racontent les préparatifs,

[1] *Recueil d'arrêts*, t. VIII, f. 143 v°.

Digitized by Google

tandis que des évêques, et parmi eux Mgr de Laporte, publient des mandements, « aussi solides que touchants [1], » dit M. Jaume, sur la nature de ce grand acte, sur sa signification et sa portée. Si dans ce concert de louanges se font entendre quelques regrets, ils viennent des « philosophes » ennemis de la religion : nouveau motif pour notre auteur d'exposer les idées qu'il a empruntées à un ouvrage récent.

Les sophistes du XVIIIe siècle, écrit-il, pour qui rien n'était sacré, qui cherchaient à tout profaner, à tout *désacrer*, affectaient de nous présenter cette cérémonie auguste comme une momerie gothique, née de la barbarie de nos pères.... Quel est cependant l'homme de bien et le citoyen véritable qui ne doive sentir le prix de cette belle institution par laquelle un monarque vient de se prosterner aux pieds de la suprême Majesté [2]?

C'est ce qu'a voulu Napoléon. Sacré par le pape, il passera aux yeux des gens simples, du petit peuple peu instruit mais chrétien, pour un roi, presque pour un autre Bourbon; quant aux royalistes instruits, qui regrettent l'ancien régime, sans avoir cependant émigré pendant la Révolution, et qui sont foncièrement catholiques, ils seront frappés. Forcément ils reconnaîtront dans le sacre une affirmation solennelle des droits de l'Église ; l'empereur prosterné aux pieds du souverain pontife leur apparaîtra comme un souverain disposé à régner suivant la doctrine catholique, pour le plus grand bien de la religion. Partant leurs préjugés tomberont, leurs sentiments se modifieront, et ils en viendront à tolérer l'empire qu'ils n'aimaient pas.

Il paraît — écrit M. Jaume — que le bon Dieu s'est laissé fléchir par les prières des bons Français, qui sont restés fidèles à sa sainte religion, et que c'est à leur persévérance dans la foi catholique, apostolique et romaine que nous devons le Concordat fait en 1801 entre le pape Pie VII et le gouvernement, par lequel cette sainte religion a été rétablie en France, et que nous devons encore espérer quelque chose de plus de la bonté divine pour le voyage que ce digne pape a bien voulu faire en France à la fin de l'année 1804. Nous pouvons donc et nous devons rendre grâce à Dieu de ce bienfait [3].

[1] *Recueil d'arrêts*, t. IX, f. 110 v°.
[2] *Ibid.*, t. IX, f. 111.
[3] *Ibid.*, t. IX, f. 112 v°.

Digitized by Google

Ici M. Jaume se fait l'écho de ses contemporains. Dans les milieux catholiques s'était répandue partout la nouvelle que le pape était venu sacrer Napoléon parce qu'il avait reçu la promesse que le Concordat serait complété et que la situation du catholicisme en France serait améliorée [1]. Aussi quand M. Jaume reçut les nouvelles des fêtes du sacre, puis l'allocution consistoriale du 26 juin 1805, par laquelle le pape félicitait Napoléon, « son très cher fils en Jésus-Christ, » de son zèle pour « le bien de la religion catholique, la gloire de l'Église gallicane, l'autorité et la dignité du saint-siège, » crut-il à la réalisation de ses espérances et de ses vœux.

Immenses étaient les désastres de l'Église gallicane, déclare-t-il, lorsqu'une nouvelle révolution mit à la tête de la chose publique un de ces hommes que Dieu ménageait à la France pour relever au moins une grande partie de ses temples, un homme convaincu de la justice et de la nécessité de rendre à un peuple immense la liberté de ses autels [2].

V.

En 1805, au lendemain du sacre, M. Jaume paraît être revenu à des idées plus saines sur Napoléon. Le grand soldat l'a gagné, non par ses victoires, mais par son attitude vis-à-vis de la religion ; il reconnaît son rôle providentiel et il l'admire. Cependant, sa foi en la légitimité du droit monarchique n'a pas varié. Napoléon n'est pour lui que « le premier empereur d'une nouvelle république succédant à une royauté quatorze fois séculaire [3], » tandis que Louis XVIII reste « le successeur de droit de Louis XVII au trône de France [4]. » Si donc le premier gouverne de fait, le second est seul le représentant du droit. En attendant que les circonstances rendent possible le retour du roi, il tolère le César, espérant qu'il remplira la mission providentielle dont Dieu l'a investi.

[1] Pie VII l'avait laissé entendre dans son allocution consistoriale du 29 octobre 1804, dans laquelle, rappelant ses perplexités de la première heure, il affirmait s'être décidé après avoir reçu « de l'empereur des réponses et des déclarations telles qu'après avoir tout examiné, elles [l'avaient] entièrement persuadé de l'utilité du voyage pour le bien de la religion. »

[2] *Recueil d'arrêts*, t. IX, f. 188.

[3] *Ibid.*, t. IX, f. 112.

[4] *Ibid.*, t. X, f. 80.

Digitized by Google

Le mal est que l'élu ne réalise pas tous ses vœux. Si le nouveau pouvoir favorise l'établissement de l'institut des Frères des écoles chrétiennes, « unique moyen de sauver la génération naissante, car celle qui est déjà formée est à peu près perdue par les mauvaises mœurs, suite de mauvais livres et de mauvaises doctrines, » il ne permet pas la réouverture des couvents et le retour des jésuites en particulier. Or c'est là un des rêves chers à M. Jaume. « Il serait à désirer, dit-il, qu'on rétablit en France la célèbre Société de Jésus, qui y opéra tant de bien pendant deux siècles [1]. »

Ce qui est plus malheureux encore, le clergé séculier souffre des autorités locales. Le général Martin, toujours préfet des Pyrénées-Orientales, protège les francs-maçons, et les représente au ministre « comme un moyen puissant de concilier les esprits et de rapprocher les familles. Je me suis positivement assuré, écrit-il, qu'on ne discute jamais sur les affaires publiques dans ces sociétés qui n'ont d'autre but qu'un amusement honnête. Bien loin que leur existence porte quelque atteinte à la tranquillité, je crois qu'elles méritent, sous tous les rapports, la protection du gouvernement [2]. »

Aussi n'est-il pas étonnant que M. Jaume se plaigne amèrement, et plusieurs fois, de l'hostilité que l'on montre envers « les prêtres vertueux qui, aussi respectueux pour les chefs de l'État que pour le chef de l'Église, font, de leur soumission religieuse, le garant même de leur soumission politique. » Chaque fois il met en regard la tendresse des autorités pour les anciens prêtres constitutionnels, « ces hommes si soumis et encore si soumis, dit-il ironiquement, qu'ils prendront toutes les religions qu'on voudra leur donner, et qu'ils tromperont le gouvernement avec aussi peu de scrupule qu'ils trompaient le gouvernement ancien [3]. »

Et cette situation, bien loin de s'améliorer, s'aggrave avec le temps. « Vous ne vous faites pas d'idée de toutes les horreurs qui ont eu lieu dans le département, écrira plus tard Mgr de Laporte. Les scélérats y ont été protégés, les prêtres persécutés,

[1] *Recueil d'arrêts*, t. IX, f. 130.
[2] Archives départementales, M 21. Brouillon de la lettre préfectorale, en date du 11 fructidor an XII.
[3] *Recueil d'arrêts*, t. IX, f. 206.

Digitized by Google

les honnêtes gens vexés ; les trois quarts des autorités principales et locales donnaient l'exemple de l'irréligion, de l'incrédulité, du libertinage, souvent même le prêchaient hautement [1]. »

A ces raisons générales de ne pas se donner au nouveau régime s'en ajoutaient de personnelles. Sous l'ancien régime, chez le gouverneur, auprès du commandant, à l'intendance, dans le Conseil souverain, M. Jaume rencontrait des gens polis, distingués, qu'il était honorable de fréquenter. Les chefs des nouveaux services sont presque tous d'ex-jacobins plus ou moins amendés, quelquefois même des prêtres constitutionnels défroqués [2]. Quoi qu'ils fassent pour masquer la tare de leur origine, ces parvenus auront toujours à ses yeux le grave défaut d'être arrivés au pouvoir à ses dépens.

On devine quelle impression firent sur un tel esprit les nouvelles annonçant, en 1808, le conflit survenu entre le pape et Napoléon.

« Dès le mois de mars 1808, écrit-il, les feuilles publiques ont annoncé que l'empereur des Français, Napoléon Bonaparte, avait envoyé des troupes à Rome pour en chasser le pape, s'en emparer, et en faire la capitale de l'Italie. Cet événement inattendu a affligé l'Église catholique, apostolique et romaine [3]. »

Bientôt M. Jaume apprend pis encore par le *Journal de Tarragone* du 11 avril 1809. Au dire du journal, qui tire ses renseignements d'une feuille anglaise, la *Gazette de Palerme :* « C'est une merveille que le vicaire de Jésus-Christ vive si longtemps entre les mains du tigre carnassier qui l'a fait saisir et conduire en France. » — « Voilà, conclut M. Jaume, le pape Pie VII prisonnier des Français, comme le fut son prédécesseur Pie VI, qui mourut dans cet état à Valence, en Dauphiné, le 29 août 1799 [4] ! »

Pour notre auteur, les mauvais jours du Directoire étaient revenus, une nouvelle révolution se levait. Quelles allaient être ses destinées ? Il ne jugea pas à propos d'exposer ses con-

[1] Archives de l'évêché. Lettre de Mgr de Laporte au préfet du 26 septembre 1814.

[2] Mgr de Laporte écrivait déjà en 1803 : « Quand on voit pour juges de paix de la ville de Perpignan deux barbiers de village, pour conseillers du département deux brigands, pour conseiller de préfecture un homme aussi taré qu'un de ceux qui y sont et qui mène la besogne conjointement avec un prêtre apostat.... » *Correspondance inédite*, t. I, p. 212.

[3] *Recueil d'arrêts*, t. IX, f. 158.

[4] *Ibid.*, f. 158 v°.

Digitized by Google

ceptions pessimistes, et peu après il mourait, le 9 août 1809, plein de regrets pour le passé, d'angoisses pour l'avenir. S'il se rappela les fluctuations de ses idées politiques et religieuses, les espérances de 1805 succédant au désespoir de 1800 et aux inquiétudes de 1804, il dut regretter les illusions d'un moment et recommencer la série des lamentations qui forment le dernier chapitre de ses *Mémoires* personnels [1]. Le pape prisonnier, les Bourbons courant d'exil en exil, Napoléon maître de l'Europe, les francs-maçons tout-puissants en Roussillon, les impôts et la misère considérablement accrus par les guerres continuelles, il y avait bien de quoi désespérer, et comme catholique, et comme royaliste. On ne peut, en effet, reprocher à un petit bourgeois de province de n'avoir pas eu la perspicacité d'un Joseph de Maistre et de n'avoir pas su prévoir 1814.

PH. TORREILLES.

[1] *Mémoires de M. Jaume*, ch. XIII. Les réflexions d'un vieillard.

Digitized by Google

L'INFLUENCE FRANÇAISE A MADAGASCAR

1643-1895

Dans les derniers jours du mois de février 1886, M. de Freycinet, alors ministre des affaires étrangères, dans le cabinet Brisson, montait à la tribune de la Chambre des députés pour demander à la représentation nationale la ratification d'un instrument diplomatique portant la date du 17 décembre 1885, traité qui avait la prétention de régler définitivement et à notre avantage la question de Madagascar, de donner une solution *ne varietur* aux litiges pendants depuis plus de deux siècles entre la France et le gouvernement hova. La vérité était que cette convention, également déplorable dans le fond et dans la forme, avait été élaborée sans aucun souci des intérêts de la France, et qu'elle ne pouvait prétendre qu'à la plus éphémère durée. Ayant eu à la juger le jour même où le pays en avait connu les clauses, nous écrivions à son sujet les lignes suivantes, que nous demandons la permission de rappeler : « Pour qui étudiera le traité du 17 décembre, sans tenir compte de la situation des deux puissances signataires au moment de l'ouverture des hostilités, on pourra le trouver, jusqu'à un certain point, favorable; mais, si l'on recherche ce que nous étions en droit d'attendre et ce que nous avons obtenu, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que cette convention est une véritable défaite. N'avons-nous pas vu le traité de 1862 réduit à néant, moins d'un an après sa signature, par une conspiration de palais toujours possible à Tananarive? Le traité de 1868 ne fut-il pas tourné d'une façon byzantine par la promulgation de la loi n° 85? Qui nous dit qu'après avoir fait toutes les concessions en décembre 1885, nous n'aurons point l'humiliation de voir, à bref délai, ces concessions rejetées comme insuffisantes, ne verrons-nous

Digitized by Google

point formuler de nouvelles prétentions ? » Et nous ajoutions un peu plus loin : « Si sous quelque inspiration mauvaise, dans l'imparfaite connaissance des faits et des circonstances, le traité du 17 décembre 1885 était ratifié, *nous le déclarons d'avance, et nous prenons acte ici de cette déclaration*, il faudrait à bref délai, dans quelques années, dans quelques mois peut-être, recommencer une œuvre imparfaitement élaborée et qui s'écroulera d'elle-même.... A notre avis, l'affaire de Madagascar reste irrésolue, ouverte, pendante ; la convention Patrimonio-Freycinet est éclose mort-née ; elle demeurera seulement dans l'histoire comme un document montrant l'insuffisance, l'ignorance, la légèreté de certains de nos diplomates et de nos hommes d'État actuels. »

Nous ne recherchons point dans la citation qui précède une vaine satisfaction d'amour-propre ; nous ne voulons pas davantage mettre une fois de plus en lumière l'incurie et l'incapacité de quelques-uns des agents diplomatiques qui, dans ces derniers temps, ont dirigé les affaires coloniales dont la solution s'impose à la politique de notre pays. Mettant de côté les personnes et n'ayant en vue que la grandeur de notre patrie, l'influence légitime à laquelle elle peut prétendre au delà des mers, nous nous contenterons de dire aux gens que nous avions avertis il y a dix ans, et qui n'ont point alors jugé à propos de nous écouter : Vous voyez bien que les événements nous ont donné raison ; vous êtes contraints d'avouer que nos craintes étaient justifiées, que les faits se sont déroulés depuis cette époque exactement, rigoureusement, mathématiquement comme nous l'avions prédit ou plutôt comme l'avait prédit la logique. Revenez donc au bon sens, à la vérité, et cessez de suivre une voie où vous gaspillez inutilement le sang et l'or de la France.

Nous dirons un peu plus loin, avec quelques détails, les droits historiques et séculaires de la France à la possession de Madagascar. Rappelons seulement dans cet avant-propos que lorsque tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis trois cents ans avaient toujours considéré Madagascar comme une île française, il s'est trouvé de nos jours un homme d'État, ou soi-disant tel, pour signer avec la peuplade usurpatrice des Hovas un traité aux termes duquel notre suprématie sur la grande île africaine était contestée ; dans lequel, non seulement

Digitized by Google

on reconnaissait à la reine des Hovas le titre de reine de Madagascar, mais dans lequel encore il était dit que « la reine de Madagascar continuerait, comme par le passé, à présider à l'administration de toute l'île. »

Cet article 13, un des plus malencontreux du traité susénoncé, constituait non seulement une grave faute au point de vue politique, puisqu'il faisait abandon, en faveur d'un intrus, des droits séculaires et imprescriptibles de la France; il avait encore le tort de ratifier une erreur historique que nos diplomates eussent dû mettre tous leurs soins à signaler comme une légende. Effectivement, les Hovas, une des races nombreuses qui habitent actuellement Madagascar, sans conteste la plus habile, la plus puissante au point de vue politique et militaire, la plus avancée au point de vue social, la plus éclairée sous le rapport de la civilisation et des progrès modernes, les Hovas sont des nouveaux venus dans la grande île africaine.

Ils se sont implantés par la force dans une petite partie de ses territoires, et, à l'heure présente, il existe encore de nombreuses régions où ils n'ont jamais pénétré. Donc, en laissant « comme par le passé » à la soi-disant « reine de Madagascar » l'administration de toute l'île, M. de Freycinet commettait une erreur grossière, et comme, malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons admettre qu'un diplomate, que M. Patrimonio, des gens qui ont vécu à Madagascar, ne fût-ce qu'un jour, une heure, aient pu ignorer à ce point la réalité, nous avons la douloureuse certitude qu'en rédigeant ce fameux article 13 et en le présentant ensuite à la ratification de la représentation nationale, nos ministres donnaient sciemment une entorse à la vérité.

La réalité est qu'il fallait alors sortir d'une situation embarrassante, et que le gouvernement résolut de s'en tirer à n'importe quel prix.

En 1885, nous avions commencé une action militaire et diplomatique à la fois contre Madagascar, mais les lenteurs voulues des Hovas exaspéraient notre ministre des affaires étrangères, qui ne se souciait point, au lendemain du Tonkin, de déclarer aux Chambres l'impérieuse nécessité d'une nouvelle expédition dans les mers de l'Inde. Ce fut ainsi qu'on tronqua la vérité, et que nos députés, mal renseignés, peu au courant de la question, approuvèrent un traité d'une exécution impossible.

Digitized by Google

Comme nous l'avons dit, nous signalâmes en temps et lieu l'erreur commise, la voie funeste dans laquelle on s'engageait, mais notre voix, celle de nos amis ne fut point entendue. Le temps, un bien petit nombre d'années, ont fait justice des procédés condamnables de gouvernement, des errements de M. de Freycinet. On a compris notamment, à propos de Madagascar, que le traité de 1885 a été un leurre, une tromperie, à laquelle il est temps de mettre fin ; on a senti qu'en face d'une race astucieuse et perfide le règlement de nos différends ne peut plus avoir lieu que par la force; une expédition a été préparée; depuis quelques jours elle a pris la mer.

C'est donc l'heure de revenir sur la question de nos droits à Madagascar.

Deux cent vingt-cinq ans se sont écoulés depuis que le roi Louis XIV déclarait réunir à son domaine « la ditte isle de Madagascar, forts et habitations en deppendant, pour Sa Majesté en disposer en toute propriété et justice. » Deux cent vingt-cinq ans ont passé depuis que M. de la Haye, envoyé spécial du roi de France, prenait solennellement « possession de l'isle au nom du Roy. » Il est temps vraiment que cette occupation devienne définitive, et que nous plantions sur les plateaux de l'Imérina un drapeau qui eût dû toujours y déployer ses plis.

I.

Ce fut en 1643 qu'un Français, le chevalier de Pronis, agent d'une compagnie maritime créée par le Dieppois Rigault, prit possession de l'île de Madagascar au nom du roi Louis XIII. Les premiers établissements fondés par Pronis eurent pour siège l'île de Sainte-Marie et la baie d'Anton-Gil sur la côte orientale; mais des maladies nombreuses ayant montré au premier gouverneur que ce pays était insalubre, au moins pendant une partie de l'année, il descendit vers le sud et fonda dans une baie formée par la pointe d'Itapéri, presque à l'extrémité méridionale de l'île, toujours sur la côte est, une colonie nouvelle nommée, de l'ouvrage qui était appelé à la défendre, Fort-Dauphin.

Le cardinal de Richelieu, parlant de la nécessité qu'il y avait pour la France de se créer, dans la mer des Indes, des comp-

Digitized by Google

toirs et des colonies, écrivait « qu'il faudroit y envoyer des vaisseaux, commandés par des personnes de condition, prudentes et sages. » Pronis, qui remplissait très suffisamment le premier desideratum du cardinal, n'était malheureusement qu'un aventurier sans scrupules ni conduite, et les rapports qu'il eut avec les indigènes ne furent point de nature à lui attirer les sympathies. A la vérité, Pronis ne fit pas pis que Cortez au Mexique, que Pizarre au Pérou, que l'amiral anglais Drake en Californie, à Carthagène et en bien d'autres endroits : on peut même dire qu'il en fit moins ; cependant, il n'en coûte rien à notre amour-propre de déclarer que Pronis était un homme peu recommandable et qu'une tentative de colonisation effectuée par son entremise n'avait aucune chance de réussite.

M. de Flacourt, qui succéda à Pronis en 1648, était tout le contraire de son prédécesseur. Honnête, grave et digne, doué d'une intelligence remarquable, d'une volonté de fer, d'une adresse merveilleuse, le nouveau commandant général de Madagascar, pendant les sept années qu'il demeura dans l'île, arriva à des résultats à la suite desquels on pouvait penser que, à bref délai, la nouvelle possession française, entièrement soumise à notre domination, demeurerait le plus ferme appui de notre puissance coloniale aux Indes.

Malheureusement, Flacourt périt en 1657, au retour du voyage qu'il avait jugé à propos de faire en France, et sa mort fut pour notre colonie nouvelle une perte dont nous subissons encore les conséquences. Le livre que cet homme remarquable nous a laissé sur Madagascar est rempli non seulement d'observations judicieuses et de remarques pratiques, mais de détails ethnographiques, politiques, géographiques, d'une vérité et d'une justesse qui n'ont pas cessé d'avoir de la valeur.

La compagnie Rigault, réorganisée en 1656, ne donna point, après Flacourt, les résultats qu'on en pouvait attendre, et elle était à peu près réduite à néant, quand, en 1664, Colbert entreprit d'en remanier la constitution et de l'établir à nouveau sur les bases choisies par le gouvernement anglais pour les sociétés commerciales créées en 1660. On a pu critiquer la politique de Louis XIV sur le continent, et attaquer les idées de centralisation peut-être excessives qui guidèrent la plupart du temps la conduite de ce monarque. Ce n'est point là notre façon d'envi-

Digitized by Google

sager ce règne glorieux ; en tout cas, il serait difficile de ne pas admettre la grandeur de vues de ce prince en ce qui concernait la prépondérance qu'il désirait voir acquérir par la France à l'étranger. Fortement convaincu de cette idée que l'influence française devait être incontestée sur mer aussi bien que sur terre, Louis XIV sut créer ces flottes considérables qui firent respecter notre pavillon sur toutes les mers où jusqu'alors la Hollande, l'Espagne et l'Angleterre avaient été maîtresses. Il convenait d'encourager la noblesse dans des entreprises qui ouvraient aux cadets de famille un précieux débouché ; le roi de France, en créant la compagnie des Indes orientales, promit titres et honneurs à ceux qui s'y engageraient de leur personne, et ne pouvant lui-même contribuer à la nouvelle entreprise autrement que par une souscription en argent, il prit sur sa cassette pour trois millions d'actions.

L'édit du mois d'août 1664, confirmé par nouvelles lettres patentes du 1er juillet 1665, disait, à l'article 29 : « Nous avons donné, concédé et octroyé, donnons, concédons et octroyons à ladite compagnie des Indes l'île de Madagascar ou Saint-Laurent, avec les îles circonvoisines, forts et habitations qui peuvent y être construites par nos sujets, et, en tant que besoin est, nous avons subrogé ladite compagnie à celle cy-devant establie pour la ditte isle de Madagascar, pour en jouir la ditte compagnie en toute propriété, seigneurie et justice. »

L'année suivante, le roi décida que Madagascar prendrait le nom d'île Dauphine, et l'ensemble des possessions françaises de la mer des Indes, celui de France orientale ; le sceau attribué au conseil de direction de la société portait l'effigie du roi et ces mots en exergue : *Ludovici XIV, Franciae et Navarriae Regis sigillum, ad usum supremi consilii Galliae orientalis.*

Une seconde prise de possession officielle eut lieu, en 1665, par M. de Beausse ; puis une autre, en 1669, par le comte de Mondevergue, et une quatrième, en 1670, par l'amiral de la Haye, qui succéda, à cette époque, à M. de Mondevergue.

« Le 24 novembre 1670, écrit un témoin oculaire, M. de la Haye descendit à terre, accompagné des officiers de l'escadre et de ceux de sa maison. Il trouva toute l'infanterie sous les armes pour sa réception. Ils furent en la maison de M. de Mondevergue, lors encore vice-roy ou gouverneur de l'isle, en pré-

Digitized by Google

sence duquel et de M. de Champmargou, lieutenant général, de M. de l'Espinay, receveur général, et de plusieurs officiers et personnes notables, M. de la Haye fit ouverture des paquets du roy et fit faire la lecture de ses commissions.

« Le jeudi 4 décembre, les préparatifs ayant esté faits pour la réception de M. de la Haye, en qualité d'admiral-gouverneur et lieutenant général pour le roy, la chose fut exécutée aynsi. Les troupes d'infanterie, tant de l'isle que celles de la flotte du sieur admiral, estant soubs les armes, et les François, habitants de l'isle, et plusieurs originaires, qui avaient esté mandés, estant présents, M. l'admiral sortit de son logis, accompagné de la mission et de M. de Gratteloup, mareschal de camp. de M. de la Raturière, ayde de camp de M. de Champmargou, lieutenant général, du sieur La Case, de plusieurs officiers, garde et maison de M. l'admiral. Ils furent jusque soubs la porte du fort, où estoit dressée une espèce de throsne. Chacun y prit son rang suivant sa qualité. L'on imposa silence, et le secrétaire du conseil lut les commissions du roy données en faveur de M. de la Haye, par lesquelles il parut que Sa Majesté, voulant maintenir les païs orientaux et peuples d'iceux qui sont ou seront soubs son obéissance, a trouvé ne pouvoir faire un meilleur choix que celuy de la personne de M. de la Haye, des qualités sus-dittes, luy donnant, Sa Majesté, pouvoir de commander en toutes choses, régir, gouverner, faire et ordonner tout ainsy que ledit sieur de la Haye le jugerait à propos pour le bien et avantage de Sa Majesté ; mesme pouvoir d'exercer la justice souveraine ès dits païs obéissants, tant sur les ecclésiastiques que sur toutes autres personnes en général. Ensuite de quoi les officiers prestèrent serment de fidélité à Sa Majesté et d'obéissance à M. de la Haye. *Le mesme jour, M. l'admiral prit possession de l'isle au nom du roy* [1]. »

Madagascar était donc bien française, d'après la réalité et le droit des gens qui, à cette époque surtout et même aujourd'hui, a toujours admis que l'occupation de la partie de certains territoires suffit pour faire admettre le droit de suzeraineté sur la totalité. Comme le déclare Hefter, le droit public européen se compose de lois conventionnelles qui se trouvent consignées

[1] Le sieur Dubois, *Voyage aux îles Dauphine et Mascareigne.*

Digitized by Google

dans les traités publics ou sont reconnues par l'usage constant des nations européennes : *Jus gentium oritur ex pactis tacitis et praesumptis quae ratio et usus inducant.* C'est ainsi, par exemple, que l'Angleterre base ses droits à la possession de l'Australie, c'est-à-dire d'un continent grand comme l'Europe, sur l'occupation de sa colonie de Botany-bay ; c'est ainsi encore que, dans l'affaire des Carolines, le pape, choisi comme médiateur entre l'Allemagne et l'Espagne, a maintenu les droits de cette dernière puissance, bien que celle-ci n'eût exercé jusqu'ici qu'une suzeraineté nominative sur les territoires en litige.

Cependant, à Madagascar, le nouveau gouverneur ne réussissait point aussi bien que l'avaient fait Flacourt et même Pronis. La France, en ce moment occupée dans la grande lutte qu'elle avait entamée contre la Hollande et, on peut le dire, contre l'Europe, n'avait guère le loisir de songer aux possessions lointaines qui se trouvaient à cette époque non point à vingt jours de la métropole comme aujourd'hui, mais bien à quatre et cinq mois. Notre établissement colonial périclita de nouveau. Le conseil de direction établi en France ne sut point soutenir l'amiral de la Haye, et celui-ci, découragé, alla établir le siège de son commandement à Surate. M. de la Bretesche, successeur de l'amiral, n'obtint point un succès meilleur ; de telle sorte qu'après des événements dans lesquels furent massacrés un certain nombre de nos compatriotes, Louis XIV supprima la compagnie de Madagascar et déclara l'île réunie au domaine particulier de la couronne. « Tout considéré, dit l'acte royal, Sa Majesté estant dans son conseil, vu la renonciation faite par la compagnie des Indes orientales à la propriété et seigneurie de l'isle de Madagascar, que Sa Majesté a agréée et approuvée, *a réuni et réunit à son domaine la ditte isle de Madagascar, forts et habitations en deppendant, pour Sa Majesté en disposer en toute propriété, seigneurie et justice.* »

Ainsi donc l'échec relatif de nos efforts pour la colonisation ne servait qu'à mieux affermir nos droits de suzeraineté sur la grande île africaine, droits d'ailleurs non contestés par aucune puissance européenne et que confirmèrent encore, sous le Régent et sous Louis XV, les édits royaux de mai 1719, juillet 1720 et juin 1725.

Nous trouvons, en 1733, une nouvelle expédition de M. de

Digitized by Google

Cossigny dans la baie d'Anton-Gil; puis une autre, en 1746, conduite par Mahé de la Bourdonnaye, à cette époque gouverneur de Bourbon. Enfin, en 1750, nous voyons la reine Béti, fille de Tamsimalo ou Ratrimilao, le roi décédé de Foulpointe, faire cession à la France de l'île Sainte-Marie et de tout le territoire allant de Tintingue à la baie d'Anton-Gil.

En 1758, le gouverneur de l'île de France, Dumas, fit une nouvelle déclaration de droits de la France sur la côte orientale de Madagascar, et des actes de ce genre furent renouvelés en 1761, puis en 1768, époque à laquelle le comte de Maudave, envoyé par le roi Louis XV pour relever l'établissement du Fort-Dauphin, rendit un moment à cette partie de la colonie la prospérité dont l'avait fait jouir, plus d'un siècle auparavant, Flacourt.

La politique française était alors indécise et flottante dans la métropole, et nos possessions d'outre-mer devaient forcément se ressentir de ce manque de suite dans les idées. Cependant, au point de vue de l'influence que notre pays devait tenter d'acquérir dans des mers lointaines, des hommes, comme les ducs de Praslin et de Choiseul, avaient complètement adopté les idées de Colbert, s'ils n'en avaient point acquis la persévérance et l'ampleur de vues. C'était le duc de Praslin qui avait envoyé M. de Maudave à Fort-Dauphin; en 1773, M. de Choiseul tenta de continuer l'œuvre commencée et choisit pour cela un homme qui tient une place à part dans l'histoire de notre colonie.

Né en 1741, à Verbovah, en Hongrie, le comte de Benyowski avait servi tour à tour l'Autriche et la Pologne, et était devenu l'un des chefs de cette fameuse confédération de Bar, instituée pour résister aux influences déjà menaçantes de la Russie dans les vallées de la Vistule et du Niémen. Il s'était distingué par ses capacités militaires et politiques, et avait montré sur les champs de bataille de Lowositz, de Prague, de Schweidnitz, de Donnstadt, ce courage téméraire qui est un trait particulier de la valeur militaire dans ce siècle. Ce fut alors que, fait prisonnier par les Russes, au siège de Krakovie, il fut déporté d'abord dans la forteresse de Kasan, sur le Volga, puis à l'extrémité de la Sibérie, au Kamtchatka. En 1771, après cinq mois de captivité, il soulève ses compagnons, s'empare avec eux d'une frégate russe et, après un voyage des plus mouve-

Digitized by Google

mentés, après avoir visité le Japon, les côtes de Chine, l'Annam, Formose, Macao, l'île de France, Madagascar, il se rend en France et propose au duc de Choiseul de tenter à nouveau une entreprise coloniale à l'île Dauphine.

Benyowski possédait tout ce qu'il fallait pour séduire une cour telle qu'était à cette époque la cour de France. Il avait trente-deux ans, joignait à l'élégance des formes et aux charmes du visage une adresse peu commune, une séduction à laquelle il était difficile de résister. La réputation romanesque qui l'avait précédé en fit en un moment le héros du jour, et il n'y eut pas un article de mode qui ne fût à la Benyowski. Choiseul, lui-même, fut entraîné dans ce tourbillon et confia à cet homme extraordinaire le soin de relever notre pavillon dans la mer des Indes. Sans doute, c'était agir un peu à la légère, et nombre de gentilshommes français eussent mieux rempli la mission que l'on confiait à un étranger; cependant il est permis d'affirmer que le choix n'était pas absolument mauvais, et peu s'en fallut, en somme, que Benyowski ne réussît.

Ce fut au commencement de l'année 1774, le 14 février, que le nouveau gouverneur de Madagascar aborda dans la baie d'Anton-Gil, après une longue escale au Port-Louis de l'île de France, avec les autorités de laquelle il eut tout d'abord maille à partir. Il est regrettable de penser qu'une des causes de nos échecs répétés sur le sol de l'île malgache a été, jusqu'à ces dernières années, le mauvais vouloir des gouverneurs de l'île de France, tant qu'elle nous a appartenu, et, plus tard, de l'île Bourbon. Il est pénible de dire que de malheureuses questions d'ambition personnelle, de préséance, des mesquineries sans dignité, la crainte de se voir supplanté par une autorité nouvelle, ont été, pendant près de deux siècles, une des raisons les plus certaines de l'issue malheureuse de nos tentatives sur Madagascar. Jusqu'alors, tous les officiers envoyés à Anton-Gil ou à Fort-Dauphin, au moins depuis que nous avions à l'île de France un gouverneur permanent, avaient été placés sous la dépendance de cette autorité, et quand Benyowski, avec ses allures peut-être trop franches, parla de faire de l'île Dauphine le point d'appui de la puissance coloniale de la France dans l'Inde, l'île de France, ou du moins son gouverneur, le regarda avec défiance.

Digitized by Google

Cependant le magnat hongrois était homme à faire ce qu'il disait, et ses aventures sur le sol nouveau qu'il venait de fouler ne devaient pas être les moins merveilleuses de sa vie singulière.

L'engouement qu'il avait excité à Versailles chez les dames de la cour de Louis XV ne fut pas moins grand parmi les peuplades sauvages dont il ignorait aussi bien les coutumes que la langue. Unissant l'adresse à la vigueur, la ruse à la force, il sut implanter son autorité sur tous les peuples du nord de l'île, d'une façon tellement stable et à ce point solide, qu'en 1776, ceux-ci lui offrirent de les gouverner, non plus comme représentant du roi de France, mais comme leur roi à eux, comme prince indépendant. Il faut lire, dans les *Mémoires* de Benyowski, le récit de l'assemblée générale où cinquante mille Malgaches, ayant à leur tête vingt des chefs les plus puissants de l'île, lui offrirent le souverain pouvoir. Constatons, à la louange de l'aventurier hongrois, qu'il n'accepta point sur-le-champ l'offre de ses nouveaux sujets, leur faisant comprendre qu'il n'était jusqu'alors qu'un sujet du roi de France, et que, sans l'agrément de ce prince, il ne pouvait se rendre à leurs désirs. On attendait à Madagascar l'arrivée des commissaires royaux délégués par Louis XVI, pour se rendre compte de la situation de la colonie; Benyowski ne fit rien avant leur arrivée, et ce fut seulement après s'être démis entre leurs mains des pouvoirs qui lui avaient été confiés trois ans auparavant à Paris, qu'il se rendit enfin aux supplications de son peuple.

Comme on pense, les commissaires français, MM. Chevreau et Bellecombe, ne se firent point faute, à leur retour, de présenter Benyowski comme un rebelle, et le gouverneur de l'île de France appuya encore ces appréciations défavorables. Cependant Benyowski, en se rendant aux vœux des Malgaches du Nord, n'avait peut-être qu'une idée : profiter de l'influence considérable qu'il avait su acquérir sur ces peuplades à demi sauvages, et s'en servir pour consolider, petit à petit, la domination, sur toute l'île, de sa patrie d'adoption. Ce fut la thèse qu'il soutint quand, venu en France en 1777, il eut à faire approuver sa conduite par Louis XVI ; il parvint, non sans peine, à se faire absoudre, et eut le tort, après avoir ainsi arrangé ses affaires, de parcourir l'Europe et même l'Amérique, tranchant du souve-

Digitized by Google

rain indépendant, sollicitant des secours de l'Angleterre, de l'Autriche et même des États du nouveau continent. Il avait quitté Madagascar au grand regret de ses nouveaux sujets, et n'avait été autorisé à sortir de l'île qu'après avoir juré solennellement d'y revenir. Après un voyage de dix ans, il se souvint de sa promesse et, chose étrange, la joie de ces peuplades naïves, en le revoyant, tint du délire.

En rentrant dans son empire, Benyowski ne crut pas devoir faire acte de soumission au gouverneur de l'île de France, qui décida d'envoyer à Anton-Gil une compagnie du régiment de Pondichéry, chargée de revendiquer les droits de la France sur cette terre qui, à la vérité, était bien nôtre.

Il semble que son étoile ait alors abandonné Benyowski. Cet homme si habile en tant de situations critiques, ce soldat parfois si rusé diplomate, voulut faire en cette circonstance acte d'autorité, et, s'enfermant en avant de la ville de Louisbourg sa capitale, dans le fort Mauritiana, il résolut de résister à toute prise de possession de son territoire par les troupes françaises. Ce fut sa fin; au moment même où il pointait contre nos troupes une pièce de canon chargée à mitraille, une balle tirée par un inconnu, un maladroit peut-être, vint le frapper au sein droit et l'étendre mort en travers de l'affût.

C'était le 23 mai 1786 : il y avait un peu moins d'un an qu'après dix années passées à parcourir l'Europe, il était rentré à Madagascar.

Cette fin tragique était bien celle qui convenait à un homme dont la vie avait été en tous points extraordinaire; il est certain cependant qu'elle fut un malheur pour la France, car, comme nous le disions plus haut, il est probable que Benyowski eût fini par mettre au service de notre pays l'influence qu'il avait su acquérir sur les diverses peuplades du nord de l'île.

La mort de Benyowski fut à peine remarquée en France, où déjà l'on se rappelait vaguement son nom; sur les rapports du gouverneur de l'île de France, on crut qu'on était débarrassé d'un rebelle vulgaire et l'on se réjouit presque d'un événement qui, au total, demeurait un échec pour nous. Cependant Louis XVI, dont les goûts pour les entreprises de colonisation lointaine sont bien connus, le prince éclairé qui avait rédigé de sa main les instructions données à La Pérouse en 1785 pour

Digitized by Google

son voyage de circumnavigation, ne pouvait se désintéresser d'une entreprise comme celle de Madagascar, et nous le voyons en 1791 trouver, au milieu de l'orage politique qui s'amassait sur sa tête, le calme et le loisir nécessaires pour envoyer à Anton-Gil le commissaire Daniel Lescallier.

Daniel Lescallier, dont les pouvoirs furent confirmés par la Convention après la mort de Louis XVI, était bien l'homme qu'il fallait pour reprendre l'œuvre de Benyowski et la mener à bien. Commissaire de la marine, il avait accompagné l'amiral d'Estaing à Saint-Domingue, avait visité la Guyane, et joignait à des qualités d'esprit solides des capacités remarquables d'administrateur. Il se mit à l'œuvre, et rendit compte à la Convention des mesures à prendre pour nous établir solidement à Madagascar. Malheureusement, en proie aux discordes civiles qui déchiraient à cette époque notre malheureuse patrie, la France en deuil n'avait ni le loisir ni le pouvoir de donner une suite à des entreprises lointaines. La marine française, privée par les démissions, les destitutions et l'échafaud de son corps d'officiers, n'avait plus ni vie ni puissance. Les traditions y étaient perdues : on le vit bien à Trafalgar.

La tentative de Lescallier échoua donc comme avaient échoué celles de ses prédécesseurs, et c'est seulement au commencement du siècle que nous voyons le premier consul reprendre l'œuvre de Louis XVI, en envoyant à l'île de France, en 1801, M. Bory de Saint-Vincent. Une fois proclamé empereur, Bonaparte jugea à propos de détourner l'attention de l'Angleterre en attirant ses efforts sur des contrées éloignées d'Europe ; et c'est dans ce but qu'il envoya dans l'Inde un homme énergique et adroit, qui a laissé dans ces parages un souvenir non oublié encore, le général Decaen.

Celui-ci, militaire entreprenant et habile administrateur, fit des efforts surhumains pour mener à bien l'œuvre considérable dont il avait été chargé ; malheureusement, les moyens demeuraient insuffisants. Les rares bâtiments dont il disposait, commandés par des hommes d'une valeur et d'une énergie au-dessus de tout éloge, tels que les Duperré et les Bourayne, avaient à lutter contre des forces trop supérieures pour que l'issue de la lutte fût douteuse. Après des combats merveilleux et qui tiennent de la légende, l'île de France, l'île Bourbon, devenue un

Digitized by Google

moment île Bonaparte, tombèrent au pouvoir des Anglais, et, en 1811, M. Sylvain Roux, qui depuis 1805 s'était installé à Tamatave et à Foulpointe, comme résident français, dut capituler devant la frégate anglaise *l'Eclipse*.

II.

La capitulation de 1811 demeure dans l'histoire de Madagascar autre chose qu'un simple événement ; elle marque ce que Bossuet appelait une ère, c'est-à-dire une ligne de démarcation bien tranchée entre deux périodes distinctes. Jusque-là l'influence française avait été unique et incontestée dans la grande île africaine : nous n'y avions eu affaire qu'aux indigènes, et aucune puissance d'Europe n'avait songé à discuter ostensiblement, ou même d'une façon détournée, les droits que constituait pour nous une occupation de deux siècles. A partir de 1811, les choses changent, tout au moins se modifient, et quand, en 1814, la paix succéda à la période troublée qu'avait inaugurée la Révolution française, notre situation n'est plus dans la mer des Indes ce qu'elle était en 1792.

A la fin du siècle dernier, l'Angleterre ne possédait à l'entrée du canal de Mozambique que ses colonies du Cap et de la côte africaine, tandis que nous étions maîtres de l'île de France, de l'île Bourbon et de la côte orientale de Madagascar. En 1814, on nous rendit Bourbon, mais l'île de France, devenue île Maurice, demeura acquise à l'Angleterre, et la perte de cette colonie, en nous privant d'un territoire essentiellement français, qui l'est encore malgré quatre-vingts ans d'occupation étrangère, eut le grave inconvénient de donner à nos ennemis un pied solide au milieu de la mer des Indes. On a tout dit sur la politique absorbante de l'Angleterre en fait de colonies, et il est certain qu'aucune nation du monde ne porte dans ses vues d'agrandissement loin de la mère patrie les idées d'acharnement, les vues envahissantes du lion britannique. On eut une preuve de cette faim, jamais assouvie, dans ce qui se passa à l'île de France, quand il s'agit pour nous de remettre la main sur les territoires que nous rendait le traité de 1814.

Cette convention stipulait, à l'article VIII, que toutes les colonies

Digitized by Google

que possédait la France au 1er janvier 1792 lui seraient rendues, « à l'exception de Tabago, Sainte-Lucie, *l'île de France et ses dépendances, nommément Rodrigues et les Seychelles.* » Il ne semblait pas qu'il pût y avoir là motif à tergiversation ; cependant, le 25 mai 1816, le général Farquahr, gouverneur anglais de l'île de France, adressait au général de Bouvet, à l'île Bourbon, une communication dans laquelle il l'informait que lui, Farquahr, par une dépêche des ministres de Sa Majesté le prince Régent, en date du 2 novembre 1815, avait reçu l'ordre de considérer l'île de Madagascar comme ayant été cédée à la Grande-Bretagne, *sous la description générale de dépendance de l'île de France.* Le gouverneur anglais ajoutait : « Il m'est aussi ordonné de maintenir et réserver à la Grande-Bretagne *l'exercice exclusif de tous les droits dont la France usait anciennement.* »

La prétention était étrange et inadmissible : le général de Bouvet protesta. Des pourparlers eurent lieu à Paris et Londres, et notre ministre des affaires étrangères n'eut point de peine à démontrer que si l'article VIII du traité de Paris avait cru devoir citer dans les dépendances de l'île de France nommément *Rodrigues et les Seychelles*, qui sont des îlots sans importance, il n'était pas croyable qu'il n'eût pas parlé de Madagascar, un territoire deux fois grand comme la France, au cas où il l'eût classé dans les annexes de l'île cédée à l'Angleterre.

Grâce à l'énergie des ministres de la Restauration et à l'influence personnelle de Louis XVIII, nous eûmes gain de cause dans cette affaire, et Farquahr fut désavoué. Ainsi les intrigues du gouverneur de l'île de France ne servaient, en somme, qu'à confirmer la légitimité de nos prétentions au territoire qu'il avait eu la pensée de nous enlever, et puisqu'il avait réclamé en 1816, pour la Grande-Bretagne, « l'exercice exclusif de tous les droits dont la France usait anciennement » à Madagascar, il eût été mal venu à nier ces mêmes droits en 1818.

Le fin politique ne l'essaya point, mais, comprenant l'importance de l'île africaine dans la mer des Indes, il résolut d'arriver par une voie détournée aux fins qu'il ne pouvait atteindre directement : n'ayant pu être lion, il se résignait à se faire renard.

Ici deux mots sur l'établissement de la puissance hova à

Digitized by Google

Madagascar sont nécessaires. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, le chef d'une des peuplades habitant le plateau central de l'île, Andrianampounine, était arrivé à imposer son autorité à divers chefs de tribus dont il avait été jusque-là l'égal, et avait constitué, au centre de Madagascar, une royauté nouvelle qui, toute circonscrite qu'elle fût à une province intérieure de l'île, n'en était pas moins une puissance avec laquelle les Européens devraient désormais compter. Il ne fallait pas que le changement politique survenu dans les tribus soumises à Andrianampounine eût, au moment où il s'effectua, une portée bien considérable, puisque ni Benyowski, ni Lescallier, ni Rochon, ni Bory de Saint-Vincent, ne paraissent en avoir eu connaissance. Les premiers Européens qui aient soupçonné dans Madagascar la présence d'une tribu prépondérante sont les Anglais.

En 1811, au moment où Sylvain Roux dut amener son pavillon devant la frégate *l'Éclipse*, il y avait un an qu'Andrianampounine était mort, laissant sa succession à son fils Radama, alors âgé de dix-neuf ans. On eût pu penser que la tâche commencée par Andrianampounine, retombant sur d'aussi faibles épaules, allait être trop lourde ; il n'en fut malheureusement rien. Intelligent, habile, rusé même, doué d'une grande volonté, très supérieur au milieu dans lequel il vivait et avait été élevé, Radama était, au contraire, l'homme nécessaire pour l'achèvement de l'œuvre que lui léguait son père. Petit de taille, mais bien proportionné, l'œil brillant et expressif, la peau couleur olive, élégant et gracieux, le nouveau roi des Hovas cachait sous ces dehors séduisants une énergie de fer, et non seulement il songeait déjà à affermir le pouvoir encore chancelant dont il était désormais dépositaire, mais il rêvait encore de l'étendre en dehors de l'Émirne ou Ankove, c'est-à-dire du pays sur lequel avait régné Andrianampounine.

Les Anglais, pendant leur séjour sur la côte orientale malgache, de 1811 à 1816, avaient eu connaissance des velléités de conquête du roi de l'Ankove et avaient pris leurs précautions déjà pour les arrêter à leur naissance, quand la solution, inattendue par Farquahr, du différend relatif à la possession de l'île, vint modifier complètement leurs plans vis-à-vis du successeur d'Andrianampounine. Dès que les Anglais n'étaient plus

Digitized by Google

appelés à dominer ouvertement dans Madagascar, leur politique allait tendre immédiatement à nous y créer de puissants ennemis, et puisque Radama avait émis, dès la première année de son règne, des prétentions à la suzeraineté sur l'île entière, il convenait nécessairement à la Grande-Bretagne d'appuyer ces visées ambitieuses. Comme des menées ouvertes contre la France, c'est-à-dire contre un pays ami, eussent pu amener des complications internationales, lord Farquahr jugea prudent de donner à son entreprise une couleur philanthropique, et l'abolition de l'esclavage à Madagascar fut le prétexte qui servit au gouverneur de Maurice pour entamer ses premières négociations.

Farquahr commença par prétendre que, sans doute, la suzeraineté de la France sur les points de l'île qu'elle occupait au 1er janvier 1792 était incontestable, mais que notre pays essaierait en vain d'émettre des prétentions à la possession du reste du pays. Entre temps, il contredisait, au moment même où il l'affirmait, cette façon d'apprécier nos droits ; et le titre de roi de Madagascar qu'il donna, dès 1817, à Radama, à propos de l'ambassade qu'il lui députa à cette époque, était une première atteinte à notre suzeraineté au moins sur une partie de l'île.

Comme on pense, Radama comprit ce qu'un tel allié lui vaudrait dans la lutte qu'il sentait imminente contre la France, et, dès ce moment, ses sympathies pour l'Angleterre, habilement exploitées par Farquahr, allèrent grandissant.

Nous n'avions repris possession encore ni de Sainte-Marie, ni de la baie d'Anton-Gil, ni de Fort-Dauphin, que l'Angleterre avait conclu avec le roi des Hovas un traité d'alliance, et ce fut avec l'appui de ses nouveaux amis qu'avant la fin de cette même année 1817 Radama commença à exécuter le plan de conquête dont son imagination impatiente lui présentait la réalisation comme désormais facile. Sa première expédition fut dirigée contre nos anciens alliés et nos sujets les Bétanimènes, chez lesquels exerçaient alors l'autorité souveraine Jean René, roi de Tamatave, et Fiche, roi d'Yvondrou, tous deux issus du mariage d'un Français avec une princesse du pays. Malgré la résistance de l'un et de l'autre de ces princes, malgré surtout l'énergie déployée par Fiche, les deux princes bétanimènes furent dépouillés du pouvoir souverain et réduits à devenir les

Digitized by Google

gouverneurs, sous l'autorité du roi des Hovas, des deux provinces dans lesquelles ils avaient jusque-là commandé en maîtres.

C'était l'époque (1817) où les différends suscités par l'amiral Farquahr, au sujet de nos droits sur Madagascar, venaient d'être résolus à notre profit; et, comme on le voit, le gouverneur anglais ne perdait point de temps pour rattraper d'un côté la situation qu'il perdait d'un autre.

A Paris, le vicomte du Bouchage, alors ministre de la marine, se préoccupait de rendre à notre pays l'influence légitime à laquelle elle était en droit de prétendre dans la mer des Indes; et le conseiller d'État Forestier fut chargé, avec M. Sylvain Roux, l'ancien agent du général Decaen à Tamatave, de reconnaître les points de la côte malgache sur lesquels on pourrait tenter d'établir avec chance de succès de nouveaux établissements commerciaux.

En même temps que M. Sylvain Roux relevait le pavillon français dans l'ancien royaume de Béti, c'est-à-dire à l'île Sainte-Marie et à Tintingue, le baron Milius, alors gouverneur de Bourbon, envoyait à Fort-Dauphin la corvette *l'Amarante*, chargée de prendre possession à nouveau des territoires soumis jadis à Flacourt. Dans le sud et le nord de l'île, les deux expéditions réussirent de la même façon, et partout les indigènes non seulement ne s'opposèrent point à notre descente sur le sol malgache, mais nous accueillirent avec une faveur marquée [1].

Mais notre retour à Madagascar et surtout la bienveillance avec laquelle nous recevaient les naturels ne faisaient point l'affaire des Anglais, qui insinuèrent au roi Radama qu'il y avait dans notre façon d'agir un procédé attentatoire à ses droits. On pouvait croire cependant que le prince hova regarderait à deux fois à s'en prendre à main armée à la France, quand on apprit à Sainte-Marie que les troupes de Radama s'avançaient vers Foulpointe, avec le but non dissimulé de s'emparer d'un territoire dont les chefs s'étaient ouvertement placés sous notre autorité.

[1] L'acte de reprise de possession du port de Tintingue au port Bourbon et de tout le pays compris entre le cap Bellone et la rivière Araphe est du 4 novembre 1828, celui de la reprise de l'île Sainte-Marie est du 15 octobre, enfin la réoccupation de Fort-Dauphin date du 1er août 1819.

Digitized by Google

Le lieutenant du roi hova, Rafaralah, commandant en chef, était guidé dans cette expédition par le sergent Hasties, élevé au grade de major général du souverain malgache, par un officier du génie et par quelques soldats anglais.

Ceci se passait en 1822, et M. Sylvain Roux, qui n'avait à Sainte-Marie aucun bâtiment de guerre pour protéger nos alliés de la côte, dut souffrir sans mot dire que l'armée hova occupât Foulpointe et établit son camp à l'endroit même où un monument de pierre avait été élevé pour constater les droits de la France.

L'année suivante, Radama, enhardi par son précédent succès, crut devoir reprendre le cours de ses conquêtes, et eut l'audace de pousser jusqu'à Tintingue et à Pointe-à-Larrée, vis-à-vis de Sainte-Marie, qu'il incendia tous deux en même temps que le village de Fondaraze.

Depuis quelques mois, M. Sylvain Roux, dont la façon d'agir n'avait d'ailleurs point été approuvée en haut lieu, était mort des fièvres, victime obscure de son dévouement à son pays. Il avait été remplacé par un de ses anciens subordonnés, le capitaine du génie de Blévec, qui, dans l'impossibilité où il se trouvait, lui aussi, de tirer vengeance par les armes de l'insulte faite à notre pavillon, rédigea une protestation solennelle contre l'attentat commis par Radama.

Dans ce document, qui conserve une haute importance au point de vue de nos droits sur Madagascar, le commandant de Sainte-Marie relatait les faits qui s'étaient passés sur la côte orientale de l'île africaine depuis 1816, rappelait les actes solennels par lesquels les divers peuples des Bétanimènes s'étaient placés sous notre protection, et flétrissait la conduite des troupes hovas, « dispersant, égorgeant et réduisant en esclavage, au nom de Radama, des sujets de Sa Majesté très chrétienne. »

En conséquence, le commandant de Sainte-Marie, considérant que les prétentions du prince hova ne reposaient que sur « son prétendu titre de roi de Madagascar qui, n'étant fondé ni en droit ni en fait, ne pouvait être considéré que comme un véritable abus de mots qui ne saurait lui-même constituer un droit, « protestait solennellement, au nom de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre, et des chefs malgaches ses vas-

Digitized by Google

saux, contre le prétendu titre de roi de Madagascar illégalement pris par le roi des Hovas, et contre toutes les conséquences directes ou indirectes qu'on voudrait en faire résulter;

« Déclarait qu'il ne reconnaissait au roi des Hovas aucun titre à la possession légitime de quelque point que ce fût de la côte orientale de Madagascar;

« Protestait contre toute occupation faite ou à faire des points de cette côte, contre toute concession qu'on pourrait ou qu'on aurait pu extorquer aux chefs malgaches nos sujets, contre tout acte enfin pouvant porter préjudice aux « droits anciens et imprescriptibles de la France. »

Cette protestation, portée à Radama par le commandant de la goélette *la Bacchante*, M. de Molitard, n'eut d'autre effet immédiat que d'arrêter le prince malgache dans le dessein où le poussait Hastie d'attaquer Sainte-Marie; mais, ainsi que nous le disions tout à l'heure, elle gardait une portée considérable comme confirmation des droits qui nous étaient contestés pour la première fois, et établissait énergiquement la volonté de la France de maintenir entières ses prétentions légitimes devant l'outrecuidante attaque du soi-disant souverain de Madagascar.

Entre temps, et pendant que notre colonie de Sainte-Marie, sans secours directs de la métropole, traînait une vie languissante, les Anglais continuaient en dessous leur œuvre d'accaparement et obtenaient, en 1820, puis en 1823, la confirmation et l'ampliation du traité de 1817.

Ce fut à cette époque (1825) qu'arriva à Tananarive, la capitale du roi malgache, le révérend Jones, qu'on peut considérer comme l'introducteur du protestantisme à Madagascar et le fondateur de la puissante secte religieuse qui tend, depuis cette époque, avec un fanatisme inouï et des procédés peu avouables, à remplacer dans la grande île africaine le catholicisme et la France par la doctrine étroite des méthodistes et par l'influence anglaise. Jones devait être un aide puissant pour Farquahr, et le gouverneur de Maurice le soutint avec toute la persévérance que savent déployer nos voisins quand leur intérêt est en jeu.

Les conséquences de la nouvelle campagne entreprise contre notre influence ne tardèrent point à se faire sentir.

En 1825, Radama s'empara de Fort-Dauphin, où cinq soldats

Digitized by Google

français constituaient l'unique garde préposée au maintien de notre pavillon ; l'année suivante, des vexations de tout genre furent dirigées contre nos traitants de Sainte-Marie, qui n'eurent plus le droit de s'approvisionner sur la grande terre qu'en deux points déterminés par l'autorité hova : à Foulpointe ou à Fénérive. La perception des douanes fut même concédée à une maison anglaise de Maurice et la persécution contre nos négociants fut telle, qu'on put prévoir à bref délai la ruine définitive de notre établissement de Sainte-Marie.

Les événements avaient atteint ce point de crise aiguë, quand la mort de Radama apparut un instant comme devant apporter une trêve à une situation intolérable. Jean René et Hasties avaient précédé de deux années le prince dans la tombe, et la disparition du sergent anglais, en privant le royaume hova d'un ferme appui, semblait présager un revirement dans la direction des affaires. Il n'en fut malheureusement rien.

Le vieux parti hova, maintenu depuis l'avènement de Radama dans une situation inférieure, maté cependant par l'énergie du prince, avait vu avec une jalousie mal déguisée le développement de l'influence anglaise dans l'île. Radama mort, il ne lui convenait pas de laisser arriver au pouvoir un représentant des mêmes idées, et ce fut dans la pensée d'exercer elle-même la royauté sous le couvert d'un souverain régnant seulement de nom, que l'aristocratie hova porta au trône la femme de Radama, bientôt couronnée sous le nom de Ranavalo Ire.

Cette princesse, qui remplit un si triste rôle dans l'histoire de Madagascar, fut proclamée souveraine de l'île le 11 août 1829, et son avènement fut signalé à la fois par le bannissement de tous les Européens qui avaient été admis à Tananarive, et par le massacre de tous les généraux ou princes que le vieux parti hova supposait attachés aux idées du feu roi.

M. Lyall, l'agent anglais qui avait succédé au sergent Hasties, ne fut point à l'abri des persécutions dirigées contre les étrangers. Après avoir failli être assassiné, il gagna avec les plus grandes peines Tamatave, et mourut, quelque temps après, à Maurice, des suites des violences qu'il avait eu à subir de la part d'une populace habilement ameutée contre lui.

Rainizouare et Ambanivoula, les deux ministres qui, au nom de Ranavalo, étaient à la tête de la réaction sauvage déchaînée

Digitized by Google

contre tout ce qui représentait à Madagascar la civilisation européenne, ne tardèrent point à aggraver les mesures prises par Radama contre nos négociants de Sainte-Marie et de la côte orientale, et bientôt la situation fut telle que M. de Freycinet, alors gouverneur de Bourbon, sollicita chaleureusement une intervention armée de la métropole.

Il obtint, non sans peine, qu'une expédition, destinée à maintenir nos droits à Sainte-Marie, serait enfin organisée, et le 28 janvier 1828, le gouvernement du roi Charles X décida l'envoi à Tamatave d'une division navale placée sous les ordres du capitaine de vaisseau Gourbeyre et composée des bâtiments *la Nièvre*, *la Chevrette*, *la Terpsichore*, la gabare *l'Infatigable*, avec les navires de guerre ancrés en ce moment devant Bourbon, c'est-à-dire le transport *Madagascar* et l'aviso *le Colibri*.

Ce fut le 29 juillet 1829 que le commandant Gourbeyre, après s'être entendu à Saint-Denis de Bourbon avec le comte de Chefontaines, qui venait de remplacer M. de Freycinet comme gouverneur de l'île, parut en rade de Tamatave. L'expédition, en outre des bâtiments dont nous avons donné tout à l'heure les noms, et de leurs équipages, comprenait 85 artilleurs, 21 ouvriers militaires et 331 soldats d'infanterie, dont un certain nombre de nègres Yolofs du Sénégal, au total 427 hommes.

Il avait été entendu que M. Gourbeyre n'ouvrirait point les hostilités avant d'avoir tenté encore une fois la voie des négociations ; mais le gouvernement hova ayant décliné toutes les ouvertures, l'escadre française ouvrit le feu contre les forts de Tamatave le 10 octobre au matin. En quelques heures, les ouvrages hovas furent détruits, et quand la colonne de débarquement planta notre drapeau sur leurs ruines, on y trouva, avec plus de cinquante cadavres, vingt-trois bouches à feu de divers calibres et environ deux cents fusils.

L'effet de cette défaite fut considérable, et les Bétanimènes, qui avaient vu avec une joie non dissimulée l'échec de leurs oppresseurs, s'offrirent à lever sur-le-champ dix mille hommes, demandant seulement des armes et des munitions. Malheureusement, le commandant Gourbeyre ne disposait ni d'un fusil ni d'une cartouche ; il ne put accéder au désir de nos alliés et alla successivement bombarder Foulpointe, où nous n'obtinmes

Digitized by Google

point un résultat aussi satisfaisant, puis Pointe-à-Larrée, où notre succès fut complet.

Cependant les fuyards de Tamatave étaient arrivés à Tananarive et y avaient parlé avec une telle chaleur de la défaite que venaient de subir les troupes de la reine, que celle-ci commença à redouter d'avoir été trop loin et demanda la paix. M. Gourbeyre remit à un soi-disant prince Coraller, commandant, pour Ranavalo, le pays de Tamatave, les conditions qu'il fixait pour la cessation des hostilités, puis retourna à Bourbon. Ce départ fut une faute.

A peine nos bâtiments se furent-ils éloignés de la côte malgache, que les terreurs ressenties à Tananarive se dissipèrent, et les tergiversations recommencèrent. Deux de nos envoyés ne purent même parvenir jusqu'à la reine, et M. Gourbeyre comprit qu'avec un peuple pour lequel les engagements les plus sacrés n'ont point de valeur la force brutale est la seule garantie des traités. D'accord avec le conseil privé de Bourbon, le commandant de l'escadre dressa alors un plan d'expédition nouvelle pour laquelle la métropole devait fournir huit cents hommes du 16e léger, un certain nombre de soldats d'artillerie, avec un matériel de train d'équipages et de canons, nécessaire pour tenter un coup définitif. Le gouvernement du roi Charles X s'était complètement rallié à la pensée d'une action directe et décisive ; toutefois, désireux de ne point pousser les choses à l'extrême sans avoir tenté tout ce que permettait la voie des négociations, le prince de Polignac écrivit, de sa propre main, à la reine Ranavalo une lettre dans laquelle le premier ministre lui offrait des armes, des munitions, des officiers français pour discipliner et instruire ses troupes, une subvention en argent, avec la promesse de créer de grands établissements dans la baie de Saint-Augustin, sur la côte occidentale de l'île, dans celle de Diégo-Suarez et dans trois autres ports de l'île. Au cas où les négociations auraient échoué, il était décidé à agir avec la vigueur qu'il devait témoigner l'année suivante vis-à-vis du dey d'Alger.

La lettre adressée à Ranavalo par le premier ministre du roi Charles X, connue seulement quinze ans après avoir été écrite [1],

[1] Elle fut publiée pour la première fois par le *Times* du 12 mai 1845.

Digitized by Google

fait le plus grand honneur aux vues élevées de la Restauration. Le protectorat auquel songeait M. de Polignac nous ramenait aux grandes traditions coloniales des Richelieu et des Colbert; malheureusement, dans cette question de Madagascar, une fatalité constante éloignait toujours la coupe au moment où il semblait que nos lèvres allaient la saisir; la nouvelle crise politique qui secouait la France au 27 juillet 1830 ajournait indéfiniment la deuxième expédition Gourbeyre.

III.

La période de 1830 à 1848 n'est marquée, dans l'histoire de nos relations avec Madagascar, que par trois grands faits saillants : l'abandon de Tintingue et de Foulpointe; la cession à la France obtenue par les soins de l'amiral de Hell et sous ses ordres du capitaine Passot, des îles Mayotte, Nossi-Bé, Nossi-Cumba et Nossi-Mitsiou; l'expédition de l'amiral Romain-Desfossés, en 1845.

Nous ne nous appesantirons point sur le premier de ces trois événements qui, au point de vue de notre prestige sur les populations de la côte orientale, eut un effet regrettable. La monarchie de juillet, en cédant, en cette circonstance, au désir de rester en paix avec l'Angleterre, alla sans doute au delà de ce qu'exigeaient les véritables intérêts de la France. Cependant, cette reculade momentanée fut compensée jusqu'à un certain point par l'acquisition des îles de la côte ouest, dont la principale est Nossi-Bé.

L'amiral de Hell, un Alsacien et un patriote, qui n'avait pas vu sans regret les Chambres françaises se prononcer pour une politique d'abandon préjudiciable aux véritables intérêts de la France en Orient, voulut mettre à profit les bonnes dispositions qu'il avait pu reconnaitre dans les habitants de la côte occidentale de Madagascar relativement à notre pays. Avec l'espoir, fondé d'ailleurs, que le gouvernement reviendrait un jour sur sa décision première, il songea à planter notre drapeau sur cette île indépendante qu'un bras de mer sépare de la grande terre, assez pour la mettre à l'abri des incursions des Hovas, pas assez pourtant pour qu'elle ne puisse constituer une base d'opérations

Digitized by Google

contre la grande terre le jour où une armée, disposant d'une flotte de guerre, voudrait reprendre contre celle-ci des opérations militaires sérieuses.

L'amiral de Hell, à cette époque gouverneur de Bourbon, envoya donc à Nossi-Bé, où s'étaient réfugiés, avec la reine de Bouéni [1], Tsioumeka, un grand nombre de Sakalaves, fuyant les persécutions des Hovas, la corvette *le Colibri*. M. Passot, capitaine d'infanterie de marine, était chargé d'entamer avec la princesse exilée des pourparlers, dans lesquels il lui promettrait, pour elle et son peuple, le protectorat de la France.

Cette négociation, habilement conduite par l'intelligent officier, eut un plein succès. En 1840, la reine Tsioumeka et les chefs sakalaves du Bouéni firent cession solennelle à la France des îles Nossi-Bé, Nossi-Cumba et de tous leurs droits de souveraineté sur la côte occidentale de l'île, de la baie de Passandava, au cap Saint-Vincent. L'année suivante, le capitaine Passot signait avec un autre prince malgache, Tsimiaro, roi d'Ankara, dans le nord de l'île, un second traité par lequel ce territoire de la grande terre et les îles qui l'entourent étaient cédés à la France.

A cette occasion, le baron de Hell prit immédiatement des dispositions administratives et militaires pour l'occupation effective des nouveaux territoires acquis par notre pays, au moins de celui des îles, et il fit précéder le décret qui édictait ces mesures d'un préambule affirmant à nouveau nos droits sur la totalité de Madagascar.

Cependant, dans l'Émirne et dans toute l'île, le régime d'une barbarie sauvage et le césarisme le plus brutal avaient succédé peu à peu au système de gouvernement presque libéral de Radama. Non seulement les Européens, les Anglais compris, avaient été en partie expulsés de l'île, mais le peuple hova lui-même, en particulier les esclaves et la caste qu'on pourrait assimiler à notre bourgeoisie, étaient soumis aux vexations du plus odieux bon plaisir. Toutes les mesures de cette insupportable tyrannie étaient dictées à la reine par ses ministres, entre autres par l'infâme Rainizouare, chez lequel la haine de l'Européen

[1] Le Bouéni s'étend sur la côte occidentale de Madagascar, entre le 16°30 et le 15°30'.

Digitized by Google

s'élevait aux proportions d'une véritable rage. D'accord avec les ombiaches et les sikidys ou sorciers du pays, cet homme funeste passait son temps à inventer, contre les sujets de la créature indigne qui était en même temps sa souveraine et sa maîtresse, de nouveaux genres de vexation et de supplice. Ranavalo elle-même, à la fois cruelle et libertine, se plaisait d'ailleurs à suivre dans cette voie odieuse son ministre et son amant, et, au dire d'un témoin oculaire, ce furent par vingt et trente mille que périrent, en cette année néfaste, les victimes de cette femme odieuse.

Vers 1842 et à la suite de tentatives avortées contre nos nouveaux alliés de l'Ankara et de Nossi-Bé, les persécutions contre nos négociants de Sainte-Marie et les rares traitants qui avaient pu se dissimuler à Tamatave et à Foulpointe s'accrurent avec un redoublement de rigueur. Enfin, en 1845, la reine hova publia un édit par lequel les étrangers « étaient désormais astreints à faire toutes les corvées de la reine, pouvaient être vendus et emmenés en esclavage et devaient obéissance à tous les officiers, même au dernier des Hovas. » Défense leur était faite de sortir de Tamatave sous aucun prétexte, et si, avant la fin de l'année, ils n'avaient pas déclaré se soumettre à la loi nouvelle, « les clôtures de leurs établissements devaient être brisées, leurs marchandises livrées au pillage et eux-mêmes expulsés immédiatement. »

Ce fut, sur la côte orientale, une panique générale, et les cris de terreur des malheureux colons qui se voyaient menacés non plus dans leurs biens, mais dans leur vie, finirent par arriver jusqu'à l'amiral Romain-Desfossés qui, deux heures après avoir été informé de la critique situation dans laquelle se trouvaient nos nationaux, envoya à Tamatave la corvette *la Zélée*, avec ordre au capitaine Fiéreck d'offrir l'hospitalité sur son bord à tous les étrangers, sans distinction de nationalité, qui lui demanderaient asile. La frégate *le Berceau*, montée par l'amiral, arriva elle-même quelque temps après *la Zélée* et trouva là, avec le bâtiment du capitaine Fiéreck, le vaisseau anglais *le Conway*, que le gouverneur de Maurice envoyait dans les eaux de Madagascar au secours de ses nationaux.

Déjà douze négociants anglais et onze français avaient été dépouillés et expulsés violemment de Tamatave : en vain l'ami-

Digitized by Google

ral Romain-Desfossés voulut s'aboucher avec le commandant hova de la ville malgache, il se heurta à une mauvaise volonté notoire, et après quelques pourparlers où l'amiral français fit preuve d'une générosité peut-être excessive, après avoir reçu à son bord les Européens qui demeuraient encore à terre, il ouvrit le feu sur les forts hovas le 15 juin 1845.

Les ouvrages malgaches, défendus par environ un millier d'hommes, se composaient de deux batteries à barbette, à parapets en terre, très peu élevées au-dessus du sol, et d'un fort principal auquel les deux premiers se reliaient au moyen de chemins couverts. Ce dernier ouvrage, dont les profils avaient été établis, après l'expédition Gourbeyre, par deux Arabes de Zanzibar, était en pierre, protégé par une double masse couvrante en terre, un peu plus élevée que le parapet du fort même et séparée de ce dernier par un fossé de six mètres. La forme en était circulaire et l'escarpe était percée de créneaux, à la façon du front de notre Montalembert, comme les sabords d'un navire ; dans la masse couvrante, de larges embrasures permettaient au canon du corps de place de tirer dans des directions horizontales assez étendues.

L'artillerie hova était aux ordres d'un renégat espagnol.

Après un bombardement d'un quart d'heure, auquel le fort malgache répondit avec une certaine précision, un incendie considérable se déclara dans l'ouvrage ennemi, qui fut abandonné. L'amiral Romain-Desfossés prit alors le commandement d'une colonne de débarquement forte de 238 soldats ou marins français et 80 Anglais. Le capitaine du *Conway*, dont le bâtiment avait pris part à l'attaque, demeura à son bord pour appuyer notre mouvement de son artillerie, et quelques instants après nos marins, s'élançant à l'attaque des ouvrages hovas, se rendaient maîtres des deux batteries rasantes, dont les canons furent encloués.

On n'arriva point à s'emparer du fort principal dont, à la vérité, les défenseurs ne se hasardèrent point à sortir; mais, le combat terminé, l'amiral Romain-Desfossés demeura une heure à terre, pendant laquelle on détruisit les cases en paille qui constituaient les maisons de douane de l'ennemi. Le lendemain matin, une seconde descente eut lieu, sans que les soldats hovas songeassent davantage que la veille à l'empêcher, et l'on par-

Digitized by Google

vint à embarquer un certain nombre de marchandises appartenant à nos négociants. Ces résultats obtenus, l'amiral Romain-Desfossés, impuissant à exécuter autre chose que ces représailles stériles, quitta la côte et rentra à Bourbon.

En France, la connaissance des derniers événements de Tamatave causa une impression profonde. Toutefois, malgré les instances de MM. Guizot et de Mackau, les Chambres hésitèrent encore à accorder une intervention effective. Il est vrai de dire que l'opinion publique avait été blessée de voir l'amiral Romain-Desfossés associer l'Angleterre à une répression que seuls nous avions droit d'infliger ; et la crainte de voir l'influence anglaise se développer, au détriment de la nôtre, dans une question où nous seuls étions compétents pour agir, ne fut pas sans influence sur la résolution de nos représentants.

Le litige n'était point cependant entièrement tranché, et le gouvernement se proposait, dès l'année 1847, de reprendre l'idée d'une expédition à Tamatave, quand une secousse politique nouvelle vint, comme vingt ans auparavant, enrayer une initiative que l'on sentait nécessaire ; la révolution de 1848 étouffa dans l'œuf le projet d'expédition.

Une année après celle où l'amiral Romain-Desfossés avait bombardé Tamatave, un jeune Hova, dont le nom devait éclairer l'histoire de son pays d'un trait de lumière passager, comme un rayon de gai soleil au milieu de l'orage, écrivait à l'amiral Cécille, commandant alors la frégate *la Cléopâtre* devant Sainte-Marie de Madagascar, une lettre dans laquelle éclataient à la fois une vive sympathie pour notre pays et un sentiment attristé de la situation lamentable dans laquelle se trouvait son pays. Ce jeune homme, qui avait à cette époque dix-huit ans, n'était autre que le prince Rakout, l'enfant préféré de la misérable Ranavalo. Comment, dans le milieu rétrograde et obscurci où il avait été élevé, ce futur héritier du trône d'Andrianampounine était-il arrivé à l'adoption de principes aussi éloignés de ceux qu'il voyait professer par sa mère et par ses ministres? C'était là un problème qui ne semblait pas facile à résoudre et que l'on ne comprendrait point sans une explication préalable.

Vers 1830, une vague jetait à la côte malgache, dans les environs de Fort-Dauphin, un ancien sous-officier de cavalerie que la pensée d'augmenter son patrimoine avait amené dans ces loin-

Digitized by Google

tains parages. Il s'appelait Jean Laborde, était né à Auch le 16 octobre 1805, et était fils d'un pauvre charron, qui joignait à cette première profession celle de forgeron et de sellier-bourrelier.

Recueilli par un certain M. de Lastelle, qui dirigeait à Mahéla, à 80 lieues au sud de Tamatave, une sucrerie importante et parcourait fréquemment la côte sud-est, recommandé à la reine Ranavalo par ce protecteur improvisé, Jean Laborde sut peu à peu prendre sur l'esprit de la souveraine hova une influence telle, qu'il parvint à demeurer sain et sauf, libre et tranquille, au milieu des persécutions de tout genre infligées par Rainizouare aussi bien aux Européens qu'aux Malgaches eux-mêmes.

Doué de rares qualités d'esprit et de cœur, sachant s'imposer, non point par les voies tortueuses et blâmables qu'avait choisies Rainizouare, mais par la franchise de ses allures, le charme naïf et vrai de son discours, son tact, sa connaissance des hommes, M. Laborde, sans études préalables considérables, sans autre apprentissage que celui fait jadis dans la maison de son père, parvint en peu d'années à créer à Tananarive des ateliers immenses, où les métiers les plus divers étaient représentés.

Après s'être formé lui-même, à l'aide des ouvrages sommaires qu'on appelle les Manuels encyclopédiques Roret, il avait dû façonner ses ouvriers, leur faire forger les outils qui devaient leur permettre de travailler aux branches diverses d'industrie qu'il avait entrepris de créer, les grouper, les mettre à l'œuvre. Il avait fallu obtenir la concession du terrain, élever sur cet emplacement désert des constructions, des ateliers, des hauts-fourneaux, des machines, dresser lui-même les plans de ce vaste ensemble, les faire sortir de terre avec des moyens infiniment grossiers, rudimentaires. Grâce à une force de volonté, à une énergie, à une persévérance merveilleuses, il était arrivé à un plein succès; et vingt-cinq ans après son naufrage à Fort-Dauphin, M. Laborde dirigeait à Tananarive cet établissement unique de Mantasoua, où travaillaient près de dix mille ouvriers, où l'on fondait le fer, des canons, des projectiles; où l'on faisait de la porcelaine, du verre, du savon, des tuiles, de la menuiserie, de la charpenterie, du charronnage; où l'on s'adonnait un peu à toutes les industries que d'ordinaire une longue civilisation est seule capable d'enseigner à un peuple.

Digitized by Google

Le génie, quoi qu'on dise, ne s'impose pas toujours à la médiocrité ou au vice, mais il faut convenir qu'en cette circonstance il remporta une véritable victoire. Soit que Ranavalo comprit l'intérêt qu'elle avait à ménager un homme qui introduisait tout d'un coup chez ses sujets une puissance industrielle qu'elle eût mis, sans lui, bien des années à y faire prospérer, soit qu'elle fût fascinée et dominée par la vue de l'activité étrange, merveilleuse, qu'elle contemplait dans ses fréquentes visites à Mantasoua, cette femme singulière semblait oublier que M. Laborde était un étranger, un Européen, un Français, et avait pour lui des égards que notre compatriote songeait sans cesse à faire tourner au profit de notre pays.

Ce fut ainsi que, sans cesse en contact avec la reine, ayant ses entrées au palais et y jouissant d'une influence considérable, M. Laborde fut amené à connaître le jeune prince auquel, suivant toute vraisemblance, il était réservé de succéder à sa mère. Intelligent et droit, le prince Rakout, de son côté, ne put point ne pas remarquer l'abîme immense qui séparait cet étranger éminent des méprisables conseillers de sa mère; de là une première sympathie qui ne tarda point à se développer, de là une liaison bientôt intime, des conversations, des confidences et un vif désir, né peu à peu dans le cœur du jeune Malgache, de substituer aux turpitudes du règne actuel un régime éclairé, droit, honnête.

Les choses en étaient à ce point, quand arriva à Tananarive un autre Français, Joseph-François Lambert, qui devait compléter l'œuvre commencée par M. Laborde, à l'égard du prince Rakout, et lier intimement le sort du futur successeur de Ranavalo aux destinées de la France.

M. Lambert avait toutefois rendu à la reine des Hovas un service non sans danger, celui de ravitailler ses troupes assiégées et bloquées dans Fort-Dauphin par les Bétanimènes; il avait obtenu comme récompense d'aller à Tananarive, d'y être reçu, même d'y séjourner. Agé seulement de quatre ou cinq ans de plus que Rakout, M. Lambert le vit chez M. Laborde, et bientôt une vive amitié lia le nouveau venu au jeune prince. Au fur et à mesure que la reine Ranavalo vieillissait, ses cruautés et le despotisme de ses ministres prenaient des proportions plus intenses et plus insupportables. Le prince Rakout et les quelques jeunes

Digitized by Google

gens de son âge qu'il avait associés à ses idées généreuses de réforme soupiraient après le moment où la disparition naturelle de la reine leur permettrait de faire succéder à la triste situation dans laquelle se trouvait alors leur pays, un régime intelligent et honnête. Cependant ni les uns ni les autres n'eussent voulu demander à un crime le changement de l'ordre présent des choses, et ce fut seulement pour rentrer directement en relation avec un pays dont il attendait un efficace secours, que le prince Rakout écrivit, comme on l'a dit plus haut, à l'amiral Cécille, en 1852 à M. Hubert-Delisle, le gouverneur de Bourbon, enfin en 1853 à Napoléon III lui-même. Non content de cette dernière démarche, il députa en 1855 M. Lambert auprès de l'empereur des Français, avec une lettre autographe, dans laquelle il détaillait la misère de sa malheureuse patrie et apitoyait sur son sort le souverain étranger qu'il jugeait le plus capable d'apporter un remède à cette misérable situation.

Les intérêts anglais étaient défendus à cette époque à Madagascar, non point par un représentant officiel, mais par un agent occulte, le missionnaire protestant Ellis, qui, à défaut de talents, mettait au service de son pays une haine aveugle contre la France. Ce sectaire dangereux n'était point sans avoir connaissance des relations amicales qui unissaient le prince Rakout à MM. Laborde et Lambert, et il ne craignit point de se ranger du côté de l'infâme Rainizouare, pour faire échec à l'influence que la France ne pouvait manquer de tirer de ce commun accord.

Pendant que, à Paris, M. Lambert voyait d'abord Napoléon III, qu'il essayait d'intéresser au sort si digne de sympathie du futur souverain des Hovas, puis à Londres lord Clarendon, qu'il eut le tort de vouloir conquérir à la même cause, M. Ellis, à Madagascar, effrayait Rainizouare par le récit d'un soi-disant complot tramé par le prince Rakout contre lui et contre la reine. Les conséquences de cette infamie ne tardèrent point à se faire sentir : des persécutions nouvelles furent décrétées contre les étrangers, et à peine M. Lambert était-il revenu de France, qu'un édit de proscription générale l'éloigna de Madagascar, lui, ses amis et tous les étrangers avec lesquels le prince Rakout était soupçonné d'avoir des relations. Cette fois, M. Laborde lui-même fut impuissant à conjurer l'orage ; il fut con-

Digitized by Google

traint d'abandonner Tananarive et, avec M. Lambert, dut se réfugier à Bourbon.

Ces faits se passaient en 1857.

Rainizouare était satisfait, pas plus cependant que M. Ellis, dont la triste influence avait été la première cause de la mesure édictée contre nos compatriotes : les violences de tout genre recommencèrent contre les Hovas, et des milliers de malheureux payèrent encore de leur vie des crimes imaginaires. Ce fut au moment où notre influence semblait plus amoindrie que jamais à Madagascar, en 1860, que le commandant Fleuriot de Langle signa pourtant, avec la plupart des chefs malgaches de la côte ouest, des traités de paix et de commerce où ces princes reconnaissaient notre suzeraineté.

Nous avons vu déjà que les négociations du capitaine Passot avaient abouti, en 1840, à la cession à la France de tout le pays des Antakares et Sakalaves du Nord; les conventions passées par le commandant de Langle nous rendaient maitres de toute la côte occidentale, depuis le cap Saint-André jusqu'au cap Sainte-Marie. Il y aurait mauvaise foi et puérilité à contester la valeur de ces traités conclus avec des princes indépendants, chez la plupart desquels les soldats hovas n'avaient jamais paru. D'ailleurs aucune puissance, autre que celle des Hovas, n'a jamais protesté contre ces conventions librement consenties entre nos représentants et les princes du pays, rois absolument indépendants de l'Émirne; et comme un traité de paix engage également les deux parties contractantes, nous n'avons pas plus le droit d'abandonner des gens qui, librement, spontanément, se sont donnés à nous, que nous ne leur en reconnaîtrions de rejeter aujourd'hui notre protectorat, après l'avoir non point accepté, mais sollicité.

Les conventions passées entre le commandant Fleuriot de Langle et les chefs de la côte ouest sont donc des traités parfaitement réguliers ayant, en droit, la valeur des traités de Paris ou de Francfort. Elles furent jadis approuvées par Napoléon III; elles furent publiées officiellement et admises sans protestation d'aucune sorte et d'aucun cabinet européen. Si l'on voulait aujourd'hui en attaquer la valeur, on nierait par là même la validité de toutes les conventions de droit public signées dans les quatre parties du monde, car nulle part pactes publics n'ont été

Digitized by Google

dressés, consentis, signés avec de meilleures garanties de stabilité et d'équité.

Ce sont là des faits que nous établissons en passant et dont M. de Freycinet — le Freycinet du cabinet Brisson — eût pu, eût dû se souvenir quand il prépara et fit accepter par la Chambre son fameux et inepte traité de 1885.

Les conventions conclues entre la France et les rois autonomes de la côte occidentale étaient à peine signées, qu'un événement considérable vint faire espérer aux véritables amis du peuple malgache que l'ère de ses misères était enfin terminée.

Le 18 août 1861, la reine Ranavalo mourut à Tananarive, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Le vieux parti hova, c'est-à-dire une oligarchie peu nombreuse, attachée à des privilèges barbares, à des coutumes, des rites religieux idolâtres, à toutes les pratiques d'un système de gouvernement uniquement basé sur l'exploitation, au profit d'une classe privilégiée, de la grande masse du peuple sciemment maintenu dans l'abrutissement et l'ignorance, le vieux parti hova comprit que l'avènement du prince Rakout au trône de Ranavalo était la fin de sa prépondérance. Il essaya donc de l'éloigner de cette succession et lui suscita plusieurs compétiteurs, en particulier un autre fils de la feue reine, Ramboasalama, que l'on comptait mener comme on avait dirigé sa mère. Cependant il échoua dans cette entreprise, malgré tous ses efforts, malgré les menées des sikidys et ombiaches, c'est-à-dire des sorciers et des magiciens, et le prince Rakout fut proclamé roi sous le nom de Radama II.

Radama II, au moment où il fut appelé à prendre en main le souverain pouvoir, avait trente-deux ans. C'était, comme nous l'avons dit, un esprit intelligent, un cœur droit. Les tentatives qu'il avait faites du vivant de sa mère pour adoucir les misères de tout genre infligées au peuple malgache l'avaient rendu franchement populaire, et en arrivant au trône, il se sentait soutenu par l'affection sincère de l'immense majorité de ses sujets. Ce jeune prince, élevé au milieu de la plus étrange barbarie, était rempli d'idées singulièrement libérales. Les théories les plus humanitaires, allant presque jusqu'au socialisme, ne l'effrayaient point : liberté absolue de conscience, liberté du commerce sans aucune entrave, liberté de penser et d'écrire sans aucune règle

Digitized by Google

ni barrière d'aucune sorte, tels étaient les principes politiques qu'il aspirait à implanter dans ses domaines. Une telle façon de penser et d'agir présentait évidemment de grands dangers, mais il était permis de penser que les conseils des gens intelligents seraient écoutés par cette âme éprise avant tout du bien. Sans études antérieures, ne connaissant de notre civilisation que les effets actuels, sans avoir approfondi par quelle suite d'améliorations lentes l'Europe moderne a passé de la barbarie primitive à sa présente situation, il n'admettait point de difficultés et pensait ingénument qu'avec l'aide des Européens il ferait en deux ou trois ans de Madagascar une France, une Angleterre, avec leurs routes, leurs chemins de fer, leurs canaux, leur commerce, leur agriculture, leur industrie, leur système de crédit, de finances, leur régime politique. Il y avait dans cette façon d'envisager les choses une honnête naïveté qui pouvait amener à un désastre, et l'on sentit, dès le premier mois de la mort de Ravanalo, le danger qui menaçait le nouveau règne, quand on vit le jeune roi, au lendemain de son avènement, supprimer toutes les douanes établies par Ranavalo, à Tamatave, à Foulpointe, à Majunga, à Fénérive.

Rempli de la bonne volonté que nous venons de dire, Radama manquait pourtant de cette vertu qui rend réellement grands les hommes et les princes; il n'avait point de caractère. Affectueux, indolent, faible, il subissait facilement l'influence des habiles, honnêtes ou dangereux, qui, dès le premier jour de son règne, l'entourèrent. Naturellement porté vers la France, chez les représentants de laquelle il sentait une franchise et une cordialité qui le captivaient, il ne sut pas se mettre en garde contre la fourberie des sectaires anglais qui le prévenaient sans cesse contre nous, et, au point de vue religieux, par exemple, il mit toujours un soin particulier à ne point laisser croire qu'il favorisât plutôt les protestants que les catholiques.

Ranavalo morte, MM. Laborde et Lambert étaient rentrés tout naturellement à Tananarive, et ce dernier fut envoyé immédiatement en France auprès de Napoléon, avec une mission officielle, comme ambassadeur accrédité du roi Radama II. L'envoyé du roi des Hovas n'eut point de peine à faire comprendre à l'empereur l'importance de sa mission et la nécessité dans laquelle se trouvait la France de profiter des sentiments favorables que

Digitized by Google

professait ouvertement à notre endroit le successeur de Ranavalo. Depuis plus de deux siècles nous avions lutté avec des chances diverses pour ranger à notre obéissance la grande île africaine, et toujours une fatalité mauvaise nous avait empêchés d'y planter définitivement notre drapeau. Une occasion unique, inespérée, se présentait de rattraper en un moment le temps perdu : il convenait de ne la point laisser échapper. Les circonstances étaient d'autant plus à notre avantage qu'au lieu de solliciter, nous accédions à une demande; en faisant nos affaires, nous avions l'air d'accorder une grâce.

M. Lambert finit par obtenir gain de cause : un traité solennel devait consacrer les relations qui feraient désormais tourner Madagascar dans l'orbite de la France; et comme il convenait non seulement d'assurer notre protectorat dans la grande île, mais d'y donner une impulsion immédiate au développement du commerce et de l'industrie, une compagnie fut créée sous la direction d'un créole de Bourbon, M. Desbassayns de Richemont, pour l'exploitation non différée des richesses de toute sorte enfermées dans son sein. Dans quelles conditions allait être organisée la société dite déjà « Compagnie de Madagascar? » quelles seraient les clauses du traité qu'on allait soumettre à l'approbation du roi des Hovas? telle était la question à étudier. A vrai dire, la solution était simple. La France, depuis deux cents ans passés, avait toujours soutenu ses prétentions à la suzeraineté sur la totalité de l'île; de nombreux actes publics, jamais contestés, avaient établi positivement ses droits : le traité qu'on allait soumettre à l'approbation de Radama ne pouvait être que la sanction solennelle de ces droits.

Voyons maintenant de quelle façon les hommes qui présidaient alors aux destinées de notre pays comprirent la question qu'ils étaient appelés à résoudre ; examinons la convention qui, dans l'histoire diplomatique de la France, porte le nom de traité de 1862.

IV.

La mission envoyée en 1862 à Madagascar pour assister au couronnement du nouveau souverain de l'Émirne et régler la situation définitive de la France vis-à-vis de la grande île, fut

Digitized by Google

placée sous la direction du capitaine de vaisseau Dupré, commandant la station navale des côtes orientales d'Afrique. Elle arriva en rade de Tamatave le 5 juillet 1862 et à Tananarive le 28 du même mois : dans cette dernière ville, elle trouva la mission anglaise, qui l'avait précédée de quelques jours.

Le roi Radama reçut le commandant Dupré avec des honneurs extraordinaires et une bienveillance marquée; cependant le prince mettait un soin habilement dissimulé à ne point froisser la mission anglaise, faisant preuve dans toute sa conduite de la finesse du plus rusé diplomate. La fête du 15 août — celle de l'empereur des Français — fut célébrée dans la capitale malgache avec une pompe inusitée. A cette occasion, M. Laborde reçut à sa table, dans la villa qu'il possédait auprès de Tananarive, le roi des Hovas, la princesse Raboude, sa femme, et les missions anglaise et française : on but à l'union entre les trois puissances, et Radama lui-même porta la santé de Napoléon III. Deux jours après, M. Lambert arriva de France, et enfin, le 12 septembre, eut lieu la signature du traité.

Le traité de 1862, qu'on a célébré comme « un des plus honorables que la France eût jamais conclus, » était en réalité une des plus fâcheuses conventions au bas de laquelle un diplomate français eût de longtemps apposé sa signature. Sans doute nous nous y faisions les champions de la civilisation et nous y inscrivions les principes de liberté de conscience, de liberté politique, de tolérance dont nous nous sommes créés à toutes les époques les défenseurs dans le monde; mais, au bout de tout cela, nous n'obtenions pour nos nationaux aucune faveur spéciale, nous faisions abandon de nos droits séculaires à la domination de toute l'île, nous abandonnions des peuples indépendants qui s'étaient donnés à nous, tels que les Bétanimènes, les Antakares, les Sakalaves; enfin, annulant d'un trait les belles déclarations de MM. de Blévec et de Hell, nous reconnaissions le roi des Hovas comme roi de Madagascar.

Le commandant Dupré quitta Tananarive le 4 octobre 1862; il emportait avec lui et devait présenter à l'empereur le texte, signé par Radama, de son précieux traité; et, après que ce document eut été approuvé par Napoléon III, le 11 avril 1863, la compagnie de Madagascar se mit en mesure d'aller tranquille-

Digitized by Google

ment dans l'île exploiter les richesses que lui concédait une charte spéciale accordée à M. Lambert.

Ce fut le 1er juillet 1863 que les premiers membres de la mission envoyés par la compagnie entrèrent en rade de Saint-Denis de la Réunion, la tête remplie des plus souriants projets. Malheureusement, ils n'étaient pas à terre qu'une nouvelle, aussi inattendue que désagréable, venait les surprendre. Un peu moins de deux mois auparavant, le 8 mai, un mouvement populaire, provoqué par le parti vieux hova, avait éclaté à Tananarive ; le roi Radama II avait péri dans son palais, étranglé avec un cordon de soie.

Nous n'avons pas à raconter ici par le menu cette révolution qui fit périr à trente-quatre ans, après moins de deux années de règne, un prince sympathique, qui mourait évidemment victime de ses idées généreuses. Ce qu'il nous faut constater, c'est que, pour qui connaît Madagascar et les mœurs demi-barbares de ces populations fanatiques, il n'y avait là qu'un fait ordinaire, dans le courant des choses, et dont on ne devait pas s'étonner outre mesure. Ce qui était singulier, c'est que des gens soi-disant habiles n'eussent point admis une hypothèse de ce genre et qu'à la légère, sans informations, ils eussent pu bâtir sur les données les moins certaines l'édifice de leur fameuse combinaison.

Il est certain que M. Ellis, le missionnaire méthodiste dont nous avons signalé déjà la haine aveugle pour la France, avait été l'instigateur du complot qui avait souillé le palais de Tananarive. Cet homme criminel était à ce point jaloux de l'influence que notre pays pouvait acquérir à Madagascar, qu'il apercevait des dangers là où en réalité n'existait pas le moindre péril. Grâce à cette susceptibilité exagérée, il lui avait paru que le traité de 1862, s'il était mauvais au fond, nous donnait le droit d'être traités à Madagascar sur le pied des Anglais. Il se disait sans doute que Radama II, une fois en situation de se prononcer entre la façon d'agir de nos missionnaires, de nos colons et les tortueuses menées des méthodistes, ne saurait hésiter à se ranger définitivement avec nous. Ce sectaire étrange avait une façon d'enseigner le christianisme d'après laquelle on se rendait compte à première vue que le mensonge le plus inepte ne l'effrayait point quand il s'agissait d'arriver à ses fins. Ayant

Digitized by Google

donc décidé que Radama II devait disparaître, il s'était abouché avec le parti vieux hova, ou plutôt il avait repris avec lui ses intrigues, lui avait montré dans le pauvre traité conclu avec la France un danger pour l'autonomie de Madagascar, lui avait signalé dans l'arrivée de la compagnie d'exploitation française une autre cause de périls et de craintes, avait attisé la haine, l'ignorance, les passions les plus mauvaises, fait tant et si bien que Radama avait été condamné.

Nous avons dit tout à l'heure que le traité du 12 septembre demeurait, au point de vue de notre influence à Madagascar, ce que l'on pouvait espérer de moins profitable. Cependant, quand, le 1er août 1863, le commandant Dupré mouilla en rade de Tamatave, apportant au gouvernement hova la ratification de l'empereur, il eut l'humiliation d'apprendre que la reine Raboude, femme de Radama, et son héritière, sous le nom de Rosaoherina, venait de rejeter le pacte accepté par son mari et ne parlait d'en accepter d'autres qu'élaborés sur de tout autres bases.

Le commandant Dupré eut beau déclarer que la signature de l'empereur *n'était pas un vain mot sur lequel on pût jouer.* Rasoaherina ou plutôt ses ministres, aidés par M. Ellis, ne s'effrayèrent point de telles menaces. Une indemnité fut stipulée pour la compagnie de Madagascar et arrêtée, après de longs débats, à 900,000 fr.; quant au traité, il demeura lettre morte, et la puissance anglaise finit par avoir raison de notre diplomatie.

La leçon était cruelle; mais, à la vérité, nous l'avions bien méritée. Que la majorité des Français ne connût point à fond les procédés malgaches et la façon d'agir à employer vis-à-vis du gouvernement de l'Émirne, il y avait là un fait à déplorer, mais qui, en somme, n'avait rien d'étonnant. Une constatation beaucoup plus triste à faire était de voir l'insuffisance des hommes d'État obligés, par métier, à connaître ces mêmes questions diplomatiques lointaines, de reconnaître l'incapacité de nos agents, leur étroitesse de vue, leur incompétence totale. Depuis la Restauration, l'idée d'une expédition sérieuse à Madagascar avait été admise par tous les gouvernements qui avaient été à la tête de notre pays, et seules des difficultés politiques indépendantes de leur volonté les avaient empêchés d'en ordonner

Digitized by Google

la réalisation. Nous avons vu la révolution de Juillet et celle de 1848 mettre, à vingt ans d'intervalle, obstacle à l'envoi d'escadres de guerre devant Tamatave; au surplus, sous la Restauration et même sous la monarchie de Juillet, notre pays, mal remis encore des guerres du premier empire, avait soif de tranquillité, de calme et de paix. Jamais d'ailleurs, sous ces deux règnes, nous n'avions reçu un affront pareil au rejet du traité de 1862, et les expéditions Gourbeyre et Romain-Desfossés avaient obtenu au moins la compensation platonique de sauver l'honneur du drapeau.

En 1862, nous n'eûmes même point cette dernière satisfaction : la fière protestation du capitaine de Blévec était bien loin.

Pourtant, à cette époque, la France, si elle n'était point véritablement grande, avait au moins le semblant de la vigueur et de la force. La campagne de 1855, où nous avions, au mépris de nos intérêts, soutenu l'Angleterre contre la Russie; la campagne de 1859, où nous avions humilié l'Autriche pour créer à nos portes un ennemi cent fois pire; la guerre de Chine, notre intervention au Liban, avaient surabondamment démontré que si nous faisions toujours des guerres d'idées, nous avions la puissance de les terminer victorieusement. Notre pays se trouvait donc, mieux qu'il ne l'avait jamais été, en état de soutenir à Madagascar l'honneur de notre pavillon, mais on préféra aller au Mexique, se lancer dans une entreprise sans issue, qui porta du reste le dernier coup à l'empire.

Ayant été complètement battue dans les pourparlers qui suivirent la ratification du traité de 1862, la diplomatie française, sans comprendre qu'il n'y avait plus là place qu'à une intervention armée, voulut jouer de finesse et reprit sur d'autres bases les négociations. C'est ainsi qu'elle aboutit à la convention de 1868, copie très amoindrie du traité conclu six années auparavant, et dans laquelle on avait encore complètement supprimé la clause secrète qui avait jadis autorisé la compagnie française à exploiter les richesses minières et métalliques de l'île.

La reine Raboude était morte le 1er avril 1868, ce fut avec son successeur, la princesse Ramona, proclamée souveraine sous le nom de Ranavalo II, que M. Garnier, commissaire français spécialement délégué, conclut la convention du 8 août. Le nouveau pacte était, comme nous venons de le dire, celui de 1862, avec

Digitized by Google

un certain nombre de faveurs en moins. On y parlait beaucoup des immunités qui nous y étaient accordées, mais quand on examinait sérieusement ces privilèges, on les trouvait singulièrement restreints. Nous obtenions le droit d'élever des églises, des hôpitaux, des écoles, mais ces établissements devaient *appartenir à la reine*. Nous pouvions acquérir et prendre à bail, en nous *soumettant aux lois et règlements du pays;* or, comme la loi interdisait toute acquisition aux étrangers, cette clause demeurait illusoire. Nous pouvions nous livrer à toutes opérations commerciales ou industrielles, à condition qu'elles ne fussent pas interdites par la législation intérieure ; or, comme à peu près toutes les industries intelligentes étaient et sont actuellement interdites, cette autre clause n'était pas plus valable que la précédente.

L'article 11 disait encore que les biens des Français décédés à Madagascar seraient remis à leurs héritiers ou, à leur défaut, à l'agent consulaire; mais nous verrons un peu plus loin de quelle façon le gouvernement hova entendait pratiquer cette clause, grâce à certaines restrictions habilement ou plutôt perfidement ménagées.

Tel qu'il était, le traité de 1868 fut approuvé par l'empereur Napoléon, et l'échange des ratifications eut lieu à Tananarive le 29 décembre de la même année. Dès 1863, c'est-à-dire du jour où la reine Raboude avait fermé les portes de son royaume aux agents de la compagnie Desbassayns, l'influence anglaise avait pris pied d'une façon redoutable, tant à Tananarive que dans le reste de l'île, et l'échec de la mission Dupré, habilement exploité par Ellis et ses suppôts, était devenu une source de tracasseries pour nos missionnaires, nos traitants, nos négociants.

La désastreuse campagne de 1870, l'écroulement de notre prestige en Europe, vint, sans qu'il faille le dire, donner un nouveau courage à nos ennemis, et la situation devint de plus en plus rude pour nos nationaux, pour les peuplades malgaches qui ont attaché leur sort à nos destinées dans la grande île. Tout d'abord ce furent des vexations sans violences, des pressions injustes, des menaces; mais la fourberie des Hovas aidant et surtout le fanatisme des méthodistes, de véritables persécutions ne tardèrent point à éclater contre nos missionnaires.

Dix ans s'écoulèrent, pendant lesquels l'influence occulte an-

Digitized by Google

glaise grandit à Madagascar sous le couvert d'une propagande religieuse de mauvais aloi. La France, qui avait entrepris la réorganisation sur une base entièrement nouvelle de son armée et de sa marine, qui devait reconstituer tout son matériel de guerre détruit ou hors d'usage, n'avait point le temps de songer d'une façon profitable à relever nos intérêts dans la mer des Indes. Sans doute nos missionnaires se plaignaient des tracasseries de toute sorte qu'ils avaient sans cesse à souffrir, mais ils avaient pris leur parti de cette situation inférieure, pensant bien qu'un jour la France serait à même de faire valoir à nouveau ses droits.

Ce fut dans ces circonstances que M. Laborde mourut à Tananarive, le 27 décembre 1878, laissant à ses neveux, MM. Laborde et Campan, tous ses établissements dans la capitale hova, fixés, après estimation, à la somme de 200,400 piastres, environ 1,100,000 francs.

Quand les héritiers de notre compatriote voulurent entrer en jouissance de cette fortune, si loyalement acquise par leur oncle, ils se heurtèrent au mauvais vouloir du nouveau premier ministre de Ranavalo II, Rainilaïarivoni, dont les prétentions n'allaient à rien moins qu'à s'emparer de la totalité de la somme. MM. Cassas et Meyer, agents du gouvernement français, qui remplacèrent M. Laborde comme consul à Tananarive, s'en référèrent en vain à l'article 11 du traité de 1868, toujours en vigueur, au moins nominalement, et qui dit nettement :

« Les biens des Français décédés à Madagascar, ou des Malgaches décédés sur le territoire français, seront remis aux héritiers ou, à leur défaut, au consul ou agent consulaire de la nation à laquelle appartenait le décédé. »

Cela paraissait fort clair; cependant le premier ministre de la reine n'hésita point à déclarer qu'en vertu de l'article 3 les biens de M. Laborde devaient être regardés comme appartenant à la reine. Et comme ses arguments ne paraissaient point convaincre M. Cassas, il s'en référa à la loi 85, qui enlève aux étrangers tout droit de propriété à Madagascar.

Au sujet de cette loi 85, une explication est nécessaire.

Au lendemain de la signature du traité de 1868, la première année du règne de Ranavalo II, avait paru à Tananarive un nouveau code hova, recueil baroque de toutes les prescriptions pé-

Digitized by Google

nales, législatives, criminelles, correctionnelles, qui devaient régir à l'avenir le peuple malgache, et dans lequel on lisait, au chapitre XV, une certaine loi n° 85, ainsi conçue :

« La terre, à Madagascar, ne peut être vendue ou donnée en garantie qu'entre les sujets du gouvernement malgache ;

« Si quelqu'un vend ou donne en garantie à d'autres personnes, il sera mis aux fers à perpétuité. L'argent de l'acheteur ou du prêteur sur cette garantie ne pourra être réclamé, il fera retour au gouvernement. »

Ainsi, pendant que d'une main le gouvernement hova signait avec nous un traité nous autorisant à « prendre à bail et à acquérir toute espèce de biens meubles et immeubles [1] ; » de l'autre, il édictait une loi condamnant aux fers à perpétuité celui qui s'aviserait de nous vendre un pouce de terrain.

Dans l'espèce, la prétention du premier ministre était absurde, les titres de propriété de M. Laborde remontant à une époque bien antérieure au traité de 1868 et à la loi n° 85, mais Rainilaïarivoni n'en voulut point démordre. Suivant lui, les Français, M. Laborde pas plus qu'un autre, n'avaient le droit de posséder de terres à Madagascar.

Comme on le voit, c'était la dénonciation nettement déclarée du traité de 1868.

Vers la même époque, d'autres événements vinrent tendre encore notre situation avec le gouvernement de l'Émirne.

Dès 1877, un certain nombre d'agents anglais, dissimulant leur qualité politique sous le masque du missionnaire, s'étaient rendus près des chefs sakalaves du Nord et du Nord-Ouest, soumis à notre autorité par les traités de 1840, dont nous avons parlé plus haut, et leur avaient insinué de venir à Tananarive, faire serment d'allégeance entre les mains de la reine Ranavalo. Ces malheureux, sans se rendre eux-mêmes à ces perfides conseils, envoyèrent dans la capitale de l'Émirne leurs ministres, qui revinrent quelque temps après, escortés de soldats hovas chargés de planter le drapeau de Ranavalo sur les divers points à nous appartenant.

Ces faits furent signalés, en 1882, à M. Baudais, commissaire du gouvernement français à Tananarive, qui s'empressa de les

[1] Article 4 du traité de 1868.

Digitized by Google

porter à la connaissance de notre ministre des affaires étrangères, à cette époque M. de Freycinet, comme attentatoires aux droits déjà anciens de la France sur la région nord-ouest de l'île. En conséquence d'une entente entre M. de Freycinet et l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, le commandant Le Timbre parcourut les divers points de la côte où avait été arboré le pavillon hova, et, sans difficulté, le fit disparaître.

Ce fut à Tananarive une explosion de sourde colère quand on apprit la conduite à la fois énergique et modérée avec laquelle un officier de notre marine avait fait acte de possession sur un territoire qui, cependant, était bien à nous. Les méthodistes, qui avaient allumé ce nouveau brandon de discorde, ne manquèrent point de l'attiser, et M. Baudais, pour se soustraire aux menaces d'une populace de plus en plus menaçante, fut obligé de quitter Tananarive pour Tamatave.

Quelques jours après, M. Campan, secrétaire du consulat, devait à son tour gagner la côte est [1]. La situation empirait, et M. Baudais avait écrit en France pour signaler l'effervescence habilement fomentée à Tananarive contre nos nationaux, quand le gouvernement hova, désireux de traîner les choses en longueur, prit le parti d'envoyer à Paris une mission chargée de régler la question Laborde.

Ce fut le 7 octobre 1882 que les ambassadeurs de la reine Ranavalo arrivèrent à Marseille, et, quelques jours après, à Paris, où l'amiral Peyron, MM. Decrais et Billot furent chargés d'entamer avec eux des conférences. Mais à quoi pouvait-on aboutir avec des *plénipotentiaires* qui n'avaient effectivement aucuns pouvoirs, et qui très vraisemblablement n'avaient la volonté de rien conclure? Les pourparlers échouèrent donc, malgré une offre insidieuse de médiation présentée par le gouvernement anglais, et justement repoussée par M. Duclerc, à cette époque président du conseil des ministres.

De Madagascar, les plus mauvaises nouvelles arrivaient chaque jour par l'entremise de M. Baudais; les persécutions avaient repris avec un redoublement de fureur contre nos négociants et nos missionnaires; le gouvernement français se dé-

[1] Des menaces de mort avaient été affichées sur les murs des maisons de plusieurs de nos compatriotes, et jusque sur la porte du consulat de France.

Digitized by Google

cida enfin à agir. Le 15 février 1883, le contre-amiral Pierre partait de Toulon sur le croiseur *la Flore* [1], avec des instructions de M. de Mahy, ministre intérimaire de la marine et des colonies, lui prescrivant de chasser les Hovas de tous les postes de la côte, de Majunga à la baie d'Anton-Gil. Il devait toucher à Aden et à Zanzibar, pour y recevoir des communications ultérieures.

En même temps, M. Baudais recevait l'ordre de rejoindre l'amiral à Zanzibar et de s'y concerter avec lui.

Il n'entre point dans les limites de cette étude de raconter en détail l'honorable campagne menée avec autant de vigueur que de rapidité par le contre-amiral Pierre. Rappelons seulement en peu de mots que, le 16 mai, cet officier général s'emparait de Majunga, port principal de nos territoires de la côte ouest, indûment occupé par les Hovas. Dans les premiers jours de juin, *la Flore*, après avoir laissé une garnison suffisante dans Majunga, doubla le camp d'Ambre et se présenta devant Tamatave avec *le Forfait*, *le Boursaint*, *le Beautemps-Beaupré*, *la Nièvre* et *la Creuse*.

Aussitôt en rade, le commandant des forces françaises adressa à la reine Ranavalo un ultimatum demandant la cessation des mauvais traitements infligés à nos nationaux, la liquidation définitive de la succession Laborde, enfin la reconnaissance pleine et entière de nos droits sur les territoires du nord et de la côte ouest. A cette sommation, le gouvernement de Tananarive répondit par l'expulsion de nos missionnaires; en conséquence, l'escadre française ouvrit le feu, le 10 juin au matin, sur les batteries et le fort de Tamatave; quelques heures après, une colonne de huit cents hommes descendait à terre et s'emparait de la ville et des ouvrages.

Nous étions ainsi maîtres des deux forts principaux de la côte est et ouest de Madagascar et si, à cette date, le gouvernement français, continuant dans la voie des mesures énergiques, avait exécuté avec 4,000 ou 5,000 hommes une pointe hardie sur Tananarive, nul doute que le gouvernement hova n'eût cédé à nos prétentions légitimes. Malheureusement la France, qui

[1] Croiseur à pont blindé, de 22 canons de 14 centimètres, 3 de 10, et 8 mitrailleuses.

Digitized by Google

venait, à cette époque, de s'engager, bien à l'aveuglette, dans l'expédition du Tonkin, ne pouvait tenter du côté de Madagascar que des efforts restreints, et les méthodistes, un moment déroutés par la promptitude de notre attaque, reprirent peu à peu leur sang-froid. La façon d'agir de ces ennemis occultes était récemment allée jusqu'au crime : à Tamatave, un certain Shaw, ministre anglican, avait tenté d'empoisonner nos soldats et avait dû être arrêté par l'autorité française. La preuve du crime était patente ; cependant, sur les récriminations du gouvernement anglais, le méthodiste fanatique fut relaxé ; nous poussâmes même la faiblesse jusqu'à lui payer une indemnité, et le brave amiral Pierre, à moitié désavoué, fut rappelé en France, qu'il n'eut point le temps de regagner. Le vaillant soldat mourut quelques jours avant son arrivée à Marseille, victime de souffrances contractées au service de son pays, miné surtout par le chagrin de voir la façon dont on récompensait sa conduite.

Quelques jours après les événements de Tamatave, la reine de Madagascar était morte (15 juillet 1883), laissant le pouvoir à sa nièce Razaféhidrezi, qui fut couronnée sous le nom de Ranavalo III. Mais on eût bien mal connu les Hovas, si l'on eût pu penser que ce changement de personne pût amener une modification dans la politique suivie à Tananarive. Comme nous l'avons dit, nos missionnaires et nos négociants avaient été expulsés, les méthodistes avaient plus que jamais leurs coudées franches, et l'astuce malgache, habilement soutenue par l'influence anglaise, se riait sournoisement de nos efforts. A la vérité, les douanes hovas étaient entre nos mains, le trésor de la reine ne se remplissait point, mais, disaient les méthodistes, c'était une courte période de souffrances à passer ; sans doute quelque révolution, éclatant subitement en France, viendrait à bref délai sauver Madagascar, comme cela avait eu lieu en 1830 et en 1848.

Cependant, vers le commencement du mois d'octobre, deux officiers hovas se présentèrent à nos avant-postes devant Tamatave, et demandèrent à être conduits devant l'amiral Galiber, qui avait succédé au contre-amiral Pierre dans le commandement de nos forces devant Madagascar. Ils étaient porteurs d'une lettre du premier ministre, et demandaient à reprendre

Digitized by Google

les négociations sur d'autres bases que celles de l'ultimatum du mois de juin. M. Baudais et l'amiral se déclarèrent prêts à entamer de nouveaux pourparlers; cependant ils fixèrent trois conditions préalables :

1° Les opérations de guerre ne seraient point suspendues pendant les négociations;

2° Les conditions imposées par l'ultimatum ayant été mûrement réfléchies et réduites au minimum des justes réclamations de la France, elles ne pourraient être adoucies, aujourd'hui que les troupes françaises occupaient Majunga, Tamatave et divers points de la côte;

3° Les négociations devaient être conduites avec rapidité.

Les plénipotentiaires hovas, au nombre de quatre, étaient Rainandrianamanpandry, officier du palais, une manière de général de division appelée à Madagascar 15e honneur, et trois généraux de brigade ou 13es honneurs portant des noms baroques qu'il est inutile d'imprimer ici : c'étaient d'ailleurs des comparses sans autorité.

Les pourparlers commencèrent immédiatement; mais, dès les premières séances, nos chargés d'affaires purent se rendre compte de l'inutilité des conférences qu'ils venaient d'entamer. En particulier, la clause portant reconnaissance des droits de la France sur la portion de l'île qui avait fait l'objet des cessions de 1840 était, de la part des envoyés hovas, un motif de récriminations incessantes; de telle sorte qu'au bout d'un certain nombre de séances où la question ne fit point un pas, l'amiral Galiber jugea inutile d'aller plus loin.

En France, le gouvernement — M. Jules Ferry était à cette époque président du conseil des ministres — trouvait que les négociations marchaient bien lentement. Peu au courant de la situation et des procédés des Hovas, il eût voulu voir terminer un conflit dont la solution était de plus en plus désirable, au fur et à mesure que l'horizon s'obscurcissait au Tonkin; il admit donc une première concession, s'engageant imprudemment sur une pente dangereuse.

Nous avons dit que les instructions de M. de Mahy, confirmées par le ministère Fallières, puis par le cabinet Ferry, avaient prescrit aux commandants de nos forces devant Madagascar d'exiger du gouvernement hova la reconnaissance défini-

Digitized by Google

tive de nos droits sur toute la partie nord et ouest de l'île qui nous avait été cédée par les traités de 1840.

Dans sa dépêche du 14 janvier 1884, confirmant un télégramme du 11 du même mois, M. Jules Ferry écrivant à M. Baudais, à Tamatave, lui indiquait qu'il pourrait faciliter l'entente avec les plénipotentiaires hovas en supprimant dans le traité projeté tout article portant reconnaissance de nos droits sur tout ou partie de l'île. La clause suivante devait suivre :

« Le gouvernement hova s'engage à n'occuper aucun territoire, à n'exercer aucune action dans la région qui fait l'objet des arrangements conclus par la France en 1841 et 1842 avec les Sakalaves. » M. Baudais était en même temps autorisé à limiter la partie à occuper par la France au nord de l'île, à une ligne transversale allant du nord-est au sud-ouest, de Vohémar sur la côte orientale, bien au nord d'Anton-Gil, à Mourounsissang, également au nord de Majunga sur la côte occidentale.

« Sans compromettre le principe des droits traditionnels que la France peut revendiquer sur Madagascar, ajoutait M. Jules Ferry, la formule proposée présente une base acceptable d'entente, puisqu'elle se borne à consacrer un état de fait et n'implique, de la part des Hovas, aucune reconnaissance formelle de notre souveraineté ou de notre protectorat sur une partie de l'île. »

A cette époque, comme on le voit, nous appelions encore le gouvernement malgache *gouvernement des Hovas*, et nous parlions des droits traditionnels que la France peut revendiquer sur Madagascar. On avait replacé sur son véritable terrain la question, qui avait dévié en 1862 et en 1868; on n'avait qu'à se maintenir dans cet ordre d'idées, à y persévérer.

Aussitôt la lettre du 14 janvier arrivée, M. Baudais se mit en mesure de remplir ses instructions et d'amener, sans en avoir l'air, le gouvernement hova à reprendre les pourparlers sur cette base nouvelle. Il y arriva heureusement vers la fin de février, et, le 18 du même mois, une lettre, apportée à l'amiral Galiber par deux officiers malgaches, offrait de rouvrir les négociations.

Ce fut le 21 février que furent reprises les conférences, dans lesquelles nos plénipotentiaires firent preuve d'une patience et

Digitized by Google

d'une longanimité qu'on ne saurait trop louer. L'amiral Galiber et M. Baudais s'attendaient à ce que les envoyés hovas leur fissent des propositions nouvelles et sérieuses; aussi furent-ils fort surpris de les voir se contenter d'offrir la cession des îles Nossi-Mitsiou et Nossi-Paly, en notre possession depuis 1840. Quant à tout abandon du moindre coin de la grande terre, les envoyés hovas n'en voulaient point entendre parler.

Les choses en étaient à ce point, et les négociations se trouvaient de fait rompues encore une fois, quand M. Baudais reçut de M. Jules Ferry une dépêche du 28 mars (1884), lui annonçant que, par 450 voix contre 32, la Chambre des députés venait d'adopter un ordre du jour par lequel elle se déclarait *résolue à maintenir tous les droits de la France sur Madagascar.* « Le gouvernement a déclaré, ajoutait le président du conseil, qu'en cas d'échec des négociations, *il ne reculerait devant aucun moyen pour réduire les Hovas.* »

Le 3 août suivant, notre plénipotentiaire à Tananarive était informé que l'amiral Miot allait remplacer l'amiral Galiber devant Madagascar, et l'invitait à suspendre toute négociation avant l'arrivée du nouveau commandant en chef.

La Chambre française, en votant l'ordre du jour auquel faisait allusion M. Jules Ferry, était évidemment dans le vrai. Depuis près d'une année que nous étions maîtres, de fait, de tous les territoires que nous réclamions au gouvernement malgache, la question, traitée par les procédés diplomatiques, n'avait pas avancé d'un pas, et il était évident qu'elle continuerait à demeurer stationnaire devant la mauvaise foi et l'inertie des gens que nous avions devant nous.

« Les dernières nouvelles reçues à Tamatave, disait, le 7 avril 1884, l'amiral Peyron à l'amiral Miot, dans les instructions qu'il lui remettait en l'envoyant remplacer l'amiral Galiber à Madagascar, donnent lieu de penser que les négociations suivies avec les envoyés de la cour d'Émirne n'ont pas de chance d'aboutir en ce moment; nous avons d'ailleurs prescrit à l'amiral Galiber de ne faire aucune tentative pour les reprendre avant votre arrivée. Si l'occasion vous est donnée de renouer les pourparlers, vous ferez désormais abstraction de toute clause relative aux limites que nous entendons assigner à un établissement dans l'île et à notre occupation effective.

Digitized by Google

« Étant donnés le caractère et l'antériorité de nos droits, nous n'avons à demander aux Hovas ni déclaration qui implique la reconnaissance de ces droits, ni engagement de respecter les arrangements particuliers que nous avons passés avec les tribus du nord de Madagascar. *Notre intention est, dès à présent, d'affirmer nos droits sur la côte nord et nord-ouest, en les exerçant,* au lieu de demander aux Hovas un acte de reconnaissance qui a toujours le double tort d'être difficile à obtenir et dépourvu de sanctions sérieuses.

« Vous ne laisserez pas ignorer toutefois que notre intention n'est pas d'abandonner la côte nord et nord-ouest, *Majunga compris.* Quant à Tamatave, vous vous bornerez à confirmer verbalement que l'occupation en sera maintenue jusqu'au règlement définitif des difficultés pendantes. »

C'est sur ces entrefaites que l'amiral Miot arriva, le 8 mai, devant Madagascar et adressa, le 13 mai suivant, aux plénipotentiaires, la déclaration catégorique ci-après :

« Le gouvernement de la république est résolu, pour terminer les affaires de Madagascar, à ne reculer devant aucun moyen. Il faut que vous le sachiez.

« Je ne viens pas ici pour demander la reconnaissance de tels ou tels droits, ni le respect de tels ou tels engagements passés avec des peuplades que nous aimons et que nous protégeons ; je viens pour exercer ces droits et imposer ce respect....

« *N'ayez plus aucun espoir de remettre vos pavillons sur la côte ouest.* Elle est désormais sous la protection effective de la république. *Nous n'abandonnerons jamais Majunga,* et nous ne quitterons Tamatave que lorsque nous le voudrons. »

Ainsi, c'était bien entendu, après deux années de pourparlers aussi inutiles qu'inefficaces nous reprenions la totalité de nos droits pour les affirmer à nouveau ; après les déclarations énergiques qu'on vient de lire, il ne nous restait plus qu'à agir.

Malheureusement l'amiral Miot ne sut point imprimer à ses actes la même audace qu'il avait donnée à ses paroles ; et, cédant peut-être aux sollicitations de M. Baudais qui, d'échec en échec et de découragement en découragement, en était arrivé aux tergiversations les plus singulières, il en vint, après être resté plus d'un an inactif devant l'île, à entamer avec le gouverne-

Digitized by Google

ment hova des pourparlers où les droits séculaires de la France étaient, au contraire, entièrement mis de côté.

Vers le mois de mai 1885, M. Maigrot, consul d'Italie à Tamatave, ayant à se rendre à Tananarive pour l'échange du traité de commerce conclu en 1882 entre l'Italie et Madagascar, avait proposé à l'amiral Miot de s'interposer officieusement entre lui et le premier ministre hova, de façon à amener ce dernier à présenter de nouvelles propositions. L'amiral avait accepté cette offre, après qu'il eut été établi que M. Maigrot agirait en cette affaire comme particulier et non comme consul d'Italie. MM. Baudais et Miot rédigèrent alors, de leur propre initiative, un projet de traité que le consul d'Italie se chargea de porter à Tananarive, et dans lequel, sous la condition spécifiée à l'article 1er que le protectorat de la France serait accepté par le gouvernement hova sur toute l'île, nous faisions à nos ennemis des concessions déplorables.

Ainsi l'article 4 spécifiait que la France reconnaîtrait à la reine des Hovas (pour elle et ses successeurs) le titre de reine de Madagascar et son droit de domination sur toute l'île.

Dans l'article 8, nous renoncions à notre protectorat sur la côte nord et nord-ouest. Par l'article 9, nous renoncions pour nos nationaux au droit de propriété des terres. Enfin, à l'article 12, nous nous obligions à tenir les Sakalaves au respect et à l'observation de l'armistice.

En lisant de telles aberrations, on se demande avec douleur comment un amiral français pouvait, de son chef, proposer des conditions aussi pénibles pour nous, sans même attendre que les Hovas nous les demandassent. D'ailleurs, ce fut une humiliation nouvelle de voir un tel traité refusé par le gouvernement de Tananarive et ces avances excessives repoussées par des gens dont l'orgueil allait croissant, au fur et à mesure que diminuaient nos exigences. Et il faut bien noter que la conduite imprudente de nos plénipotentiaires en cette circonstance devait avoir sur l'issue de négociations à venir une conséquence funeste. Naturellement, les ministres de Tananarive ne purent s'imaginer que des concessions aussi importantes que celles proposées par l'amiral Miot fussent issues de son initiative privée : ils les considérèrent donc comme ayant la sanction du gouvernement français, et ils eurent soin de les faire imprimer

Digitized by Google

dans le *Livre rouge* du gouvernement hova, de façon à en prendre publiquement et officiellement acte.

Cette tentative regrettable d'accommodement venait cependant d'échouer piteusement, quand M. Patrimonio arriva à Tamatave, où une seconde dépêche de M. de Freycinet, reçue à Aden, lui avait prescrit de se rendre avant de gagner Zanzibar. L'ancien consul deBeyrouth se mit immédiatement en rapport avec l'amiral Miot et s'ouvrit à lui de la mission confidentielle dont il était revêtu : dans la dépêche qu'il adressa, à cette époque, à notre ministre des affaires étrangères, il émettait l'avis que nous avons indiqué un peu plus haut, et d'après lequel les concessions faites par le commandant de nos forces devant Madagascar seraient de nature à porter préjudice aux négociations futures.

M. Patrimonio n'avait pas jugé que, dans la situation présente, il y eût rien à tenter avec le gouvernement de Tananarive, et il s'était remis, dès la fin d'octobre, en route pour Zanzibar. Sauf les ouvertures faites par lui à l'amiral Miot, le secret sur sa mission avait été parfaitement gardé. « Le passage de M. Patrimonio, écrivait M. Campan, chancelier du consulat de France à M. de Freycinet, à la date du 21 novembre, a beaucoup contribué à faire accréditer cette version (que nous avions repris nos négociations avec les Hovas....). En rendant compte à l'amiral des bruits qui couraient dans la ville en sens divers, j'ai été amené à lui demander si réellement M. Patrimonio avait une mission à Madagascar, n'apportant d'ailleurs dans cette espèce d'investigation aucun sentiment de curiosité personnelle, mais tenant, uniquement au point de vue des devoirs de ma charge provisoire, à être renseigné sur tout ce qui peut intéresser le département. M. l'amiral m'a répondu que M. Patrimonio n'avait aucune mission, ni pour lui ni pour les Hovas, qu'il s'était simplement arrêté à Tamatave pour laisser à M. Raffray, consul à Zanzibar, le temps d'arriver à son poste. » Cependant, au moment même où M. Campan adressait à M. de Freycinet la dépêche qu'on vient de lire, M. Patrimonio était informé que deux officiers hovas s'étaient présentés devant nos lignes pour reprendre les négociations, et le 16 novembre, il s'embarquait à bord du croiseur *le Lima*, pour Tamatave, où il arrivait le 22. Il était porteur d'instructions et de pouvoirs spéciaux l'autorisant à traiter définitivement avec le gouvernement

Digitized by Google

malgache; et, quelques jours après, il s'abouchait, en compagnie de l'amiral Miot, avec les deux plénipotentiaires nommés par le gouvernement hova, un sujet anglais dit colonel Digby Willougby et Rainizamanga, son fils. Cette fois les pourparlers devaient aboutir : le 17 décembre, un traité était enfin signé entre les plénipotentiaires français et malgaches.

Quelle était cette convention sur laquelle, de part et d'autre, on s'était mis si rapidement d'accord? Hélas! il faut l'avouer tristement, c'était une des moins honorables au bas de laquelle la France eût jamais mis son nom. En abandonnant totalement des populations comme les Sakalaves qui s'étaient spontanément et librement données à nous, en renonçant à imposer notre protectorat, en reconnaissant définitivement la reine des Hovas comme souveraine de Madagascar, nous renoncions solennellement aux droits séculaires de la France sur la grande île; nous faisions plus, nous compromettions de la façon la plus désastreuse la prépondérance française dans les Indes.

Et toutes ces concessions, toutes ces faiblesses étaient malheureusement inscrites, approuvées dans le traité du 17 décembre!

Où étaient ces fameuses déclarations répétées avec une juste fierté, en 1882, 1883, 1884, par nos plénipotentiaires? « Nous sommes responsables des Sakalaves vis-à-vis de l'Europe, disait alors M. Baudais : la France a toujours respecté ses traités et elle se croit aussi bien engagée vis-à-vis des Sakalaves que de tout autre peuple de l'Europe. » Et l'amiral Galiber : « Nous avons des engagements vis-à-vis des tribus sakalaves; ces engagements sont pour nous un devoir sacré, et nous n'y faillirons pas. L'Europe connait ce protectorat et nous reprocherait d'abandonner les tribus qui en font l'objet. » Et M. Jules Ferry : « Le gouvernement a déclaré qu'en cas d'échec des négociations, il ne reculerait devant aucun moyen pour réduire les Hovas. » Et l'amiral Peyron : « Etant donnés le caractère et l'antériorité de nos droits, nous n'avons pas à demander aux Hovas, ni une déclaration qui implique la reconnaissance de ces droits, ni engagements de respecter les arrangements particuliers que nous avons passés avec les tribus du nord de Madagascar. Notre intention est, dès à présent, d'affirmer nos droits sur les côtes nord et nord-ouest en les exerçant. » Enfin la déclaration de

Digitized by Google

l'amiral Miot lui-même, en mai 1885, de l'amiral Miot qui venait d'apposer sa signature au bas du traité du 17 décembre : « Le gouvernement de la république est résolu, pour terminer les affaires de Madagascar, à ne reculer devant aucun moyen.... Je ne viens pas ici vous demander la reconnaissance de tels ou tels droits, ni le respect de tels ou tels arrangements passés avec des peuplades que nous aimons et que nous protégeons; je viens pour imposer ce droit et ce respect.... N'ayez plus aucun espoir de remettre vos pavillons sur la côte ouest. Elle est désormais sous la protection effective de la République; nous n'abandonnerons jamais Majunga.... »

En entendant les auteurs de telles déclarations revenir si rapidement à résipiscence, le premier ministre de Tananarive n'avait-il pas raison d'avoir une piètre idée de notre puissance? « Bah! disait-il à quelques-uns de ses conseillers, n'ayez aucune crainte, les Français sont des dogues qui aboient mais qui ne mordent pas. »

Quoi qu'il en fût, la représentation nationale, trompée sciemment par M. de Freycinet, qui lui soumit le traité du 17 décembre 1885 comme une des plus honorables conventions qu'eût jamais signées la France, approuva ce malencontreux document, et quelques mois après, un résident français, M. Le Myre de Villers, partait pour Tananarive comme représentant d'une nation que la cour d'Émirne savait si merveilleusement berner. Mais quelques mois ne s'étaient pas écoulés, que notre envoyé à Madagascar comprenait jusqu'à quel point était fausse sa situation, combien peu étaient résolues les questions que le traité du 17 décembre avait prétendu trancher. Il demanda à être relevé de ses fonctions. On lui nomma un successeur, qui fut à son tour remplacé par un autre; mais plus nous allions, plus la situation de la France devenait intolérable, ridicule.

Au commencement de 1893, la mesure parut enfin comble au gouvernement français, et l'on admit à l'Élysée, que sous peine de renoncer à toute influence, à toute sécurité en Orient, il était urgent de remettre à Tananarive les choses en leur point, d'arrêter les effets désastreux du honteux traité Freycinet.

Le 13 novembre 1894, le ministre des affaires étrangères, mon-

Digitized by Google

tant à la tribune pour demander les crédits nécessaires à une nouvelle expédition de Madagascar, faisait à la représentation nationale les aveux les plus pénibles. Il n'était peut-être pas très aisé à M. Hanotaux de flétrir publiquement le fameux traité de 1885, et jusqu'à un certain point nous comprenons sa réserve; mais quelle critique plus amère pouvait-il faire de cette convention hybride que d'énoncer aussi catégoriquement ses funestes conséquences?

« La politique du gouvernement de la république à Madagascar, dit le ministre, a offert depuis neuf ans l'exemple de la prudence, de la modération, certains ont dit de la longanimité. Mais il est incontestable que si, dans les premiers temps, on avait pu conserver quelque espoir, il apparut peu à peu qu'en réalité aucun progrès n'était accompli, ni dans le sens de la collaboration entre le gouvernement de la France et le gouvernement hova, ni dans le sens de la civilisation.

« Il est certain que ces neuf années n'ont été, *pour ne pas dire autre chose*, qu'un long piétinement sur place; que, durant toute cette période, toute la politique hova a consisté à éluder les dispositions du traité de 1885, à décliner nos bons offices toujours offerts en vain, à replier enfin vers la barbarie et vers les abus dont nous aurions voulu le purger, un gouvernement dont la faiblesse fuyante ne se soutenait que grâce à notre inexplicable...., à notre inaltérable patience. »

Nous citons *in extenso* ces quelques phrases, car nous ne saurions parler avec plus d'exactitude ni avec plus d'ironie. Mais ce que ne pouvait ajouter M. Hanotaux, ce qu'il ne pouvait dire, mais ce qu'il sait, ce qu'il pense, nous en sommes convaincu, c'est que les hommes au courant de la question de Madagascar avaient prédit depuis dix ans que le traité de 1885 ne pouvait aboutir qu'à cette triste issue, et que la véritable responsabilité des événements actuels incombe bien moins aux Hovas qu'à notre incurie et à notre propre aveuglement.

D'autre part, l'échec infligé au gouvernement français par la cour de Tananarive ne se bornait pas à dès fins de non-recevoir diplomatiques. Ce n'était pas seulement l'exequatur réservé expressément à notre résident général, aux termes du traité de 1885, que le gouvernement d'Émirne se refusait d'accepter quand il passait par nos mains, c'était toute réclamation de

Digitized by Google

notre part qu'il repoussait systématiquement. En réalité, nous n'avions jamais été aussi peu maîtres à Madagascar que depuis le traité Freycinet, et non seulement nous n'étions pas les maîtres, mais nous souffrions des persécutions qui changeaient totalement les rôles : de protecteurs nous passions non plus au rôle de protégés, mais d'insultés. La liste des sévices, des crimes contre nos nationaux, dans ces dix dernières années, remplirait plusieurs pages de ce recueil ; il n'y avait pas de jour que les feuilles françaises de Tananarive ne nous fissent connaître quelque nouveau méfait des Hovas. Rien que depuis 1890, le nombre des meurtres commis sur l'ordre du premier ministre, tout au moins avec son approbation tacite, ne s'élève pas à moins de six.

C'est d'abord l'assassinat de M. de Lescure, puis celui de M. Bordenave, en octobre 1890, à Mahajamba.

C'est l'assassinat de M. le docteur Béziat, tué en septembre 1891, sur la route de Mazangaye.

C'est l'assassinat, à Mandretzare, en avril 1893, d'un autre missionnaire scientifique, M. Muller.

C'est la tentative d'assassinat, commise quelques jours après contre le R. P. Montaut, à Tananarive.

C'est, le 21 octobre 1893, l'assassinat de M. Silanque.

C'est l'assassinat de M. Louvemont, en septembre dernier.

Enfin, dans Tananarive même, un soldat de l'escorte de la résidence était récemment attaqué par un prince frère de la reine et n'échappait que miraculeusement à la mort.

« Sur tous les points de l'île, les délits et les crimes contre les personnes se renouvelaient sans cesse, sans qu'on pût obtenir autre chose du gouvernement hova que des enquêtes interminables ou des satisfactions dérisoires [1]. »

C'est dans ces circonstances que le gouvernement français a enfin jugé que le *statu quo* n'était plus tolérable, et que le traité de 1885 étant devenu caduc de par la volonté du gouvernement hova, il était temps de revendiquer des droits souverains imprescriptibles, qui, comme l'a dit M. Hanotaux, datent de trois siècles.

[1] Discours de M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, à la Chambre des députés, le 13 novembre 1894.

Digitized by Google

M. Le Myre de Villers, ancien résident de France à Madagascar, fut donc envoyé à Tananarive, à la fin de septembre dernier, pour sommer le gouvernement hova de mettre un terme à l'anarchie actuelle et pour demander la stricte exécution du traité de 1885. Certes, c'était bien modeste, et l'on pouvait s'attendre qu'un ultimatum n'exigeant qu'une aussi mince satisfaction serait accepté avec empressement.

Contre toute attente, les réclamations de notre envoyé furent repoussées.

Mais le gouvernement hova ne se borna pas à cette dernière fin de non-recevoir. Aux justes demandes de M. Le Myre de Villers, il répondit par la remise d'un nouveau projet de traité, dans lequel les stipulations du *modus vivendi* de 1885 étaient simplement annulées et remplacées par une série de nouvelles conventions qui équivalaient à nous expulser de l'île.

« Le résident général, était-il dit dans ce contre-projet (au lieu de continuer de présider à la politique extérieure du gouvernement hova), sera reconnu par ce gouvernement comme représentant des gouvernements étrangers ayant des traités avec Madagascar, *s'il en est chargé par lesdits gouvernements et s'il montre son titre de nomination au gouvernement malgache.*

« La reine de Madagascar prend soin de sauvegarder les personnes ou les biens des Français résidant dans l'île. Par contre, le gouvernement de la république s'engage à ne pas empêcher l'introduction, par la reine, des armes et des munitions qui lui sont nécessaires pour mener à bonne fin cette obligation.

« Le gouvernement de la république s'engage à donner des ordres aux officiers commandant les navires de la station navale de ne point débarquer des troupes à Madagascar pour y faire des exercices militaires, et si parfois lesdits officiers contrevenaient à ces ordres, le gouvernement de la république en fera la répression.

« Le gouvernement malgache et le gouvernement français s'engagent à nommer leurs délégués respectifs pour la délimitation de la baie de Diégo-Suarez, conformément au traité; l'époque de la délimitation sera fixée pour trois mois après la signature du présent traité. »

Ce document avait du moins le mérite de la clarté. Il montrait nettement que le gouvernement hova était décidé à jouer le tout

Digitized by Google

pour le tout, à nous refuser, à Madagascar, toute ingérence politique, à revendiquer catégoriquement la possession totale et absolue de l'île.

Il fallait décidément en appeler au canon.

Dès les derniers jours d'octobre. M. Le Myre de Villers quittait Tananarive, avec tout le personnel de la résidence de France, et se rendait à Tamatave pour y attendre les instructions du gouvernement français.

Le 13 novembre 1894, le ministre des affaires étrangères, M. Hanotaux, montait à la tribune de la Chambre des députés, et, après avoir fait un exposé très net et très vrai de la question de Madagascar, annonçait que, sous approbation de la représentation nationale, le gouvernement était décidé à réclamer par la force ce que la France n'avait pu obtenir par la voie diplomatique.

Quelques jours après, les crédits nécessaires à l'expédition étaient votés, et M. Le Myre de Villers quittait aussitôt Tamatave, amenant définitivement son pavillon.

La guerre était déclarée.

COMMANDANT D'EQUILLY.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

UN PRÉTENDANT AU TRONE DE FRANCE

GIANNINO BAGLIONI

Il y aurait un curieux livre à écrire sur les aventuriers qui se donnèrent pour d'illustres personnages dont la mort voilée de quelques doutes pouvait prêter une apparence de vérité à leurs impostures. Il ne faudrait oublier ni le faux Smerdis, ni le faux Drusus, ni un prétendu Baudouin IX, ni Jacques Rebock, ce meunier qui se disait Waldemar, margrave de Brandebourg; ni Warbeck, qui se donnait pour Richard duc d'York; ni ce Démétrius qui soutenait être le fils du czar Ivan Basilowitz; ni plusieurs dom Sébastien apocryphes, ni la fausse Jeanne d'Arc. On sait combien de nos jours on a vu émerger de Louis XVII. Parmi ces aventuriers, dont il serait aisé d'augmenter la liste, il y a une place à part à faire à un personnage qui put être de bonne foi, à ce Giannino Baglioni qui revendiqua le trône de France comme étant le fils de Louis le Hutin. Un livre récemment publié [1] me ramène à cet aventurier dont plusieurs écrivains, Monmerqué [2] entre autres, se sont déjà savamment occupés; mais pendant longtemps les renseignements qu'on avait sur lui étaient très vagues et l'on doutait presque de son existence. Elle était toutefois prouvée par un de ses contemporains mêmes. Dès le XIVe siècle, Benvenuto d'Imola le citait, dans son commentaire de *la Divine Comédie*, comme un exemple de la vanité des Siennois. Une centaine d'années

[1] *Istoria del re Giannino di Francia*, a cura di Latino Maccari. Siena, tip. Carlo Nava, 1893, in-8.

[2] *Dissertation historique sur Jean Ier, roi de France*. Paris, Tabary, 1844, in-4.

Digitized by Google

plus tard, Tizio, dans ses *Historiae senenses*, racontait sa vie. A une époque rapprochée de nous, en France, des historiens mal informés, dom Vaissette, le P. Daniel, l'abbé Papon, dirent quelques mots de lui, mais quand, au siècle dernier, Girolamo Gigli, écrivain italien très savant et d'un esprit aussi original que caustique, annonça dans le *Diario Sanese* qu'il allait publier d'après un ancien manuscrit l'*Histoire de Giannino, roi de France*, la chose fut mal prise par ses compatriotes, par Apostolo Zeno surtout. Ils crièrent à la mystification, et nos récentes biographies, celle de Michaud, celle de Didot et tout récemment la *Grande Encyclopédie*, sans plus ample informé, ont répété une injuste accusation [1].

Apostolo Zeno, pourtant, aurait pu savoir que Chifflet avait réuni des détails puisés à bonne source sur Giannino Baglioni, mais ces détails sont ensevelis au fond d'un ouvrage écrit en latin et peu connu [2].

Aujourd'hui il n'y a plus de doutes possibles ni sur la bonne foi de Gigli, ni sur l'authenticité du livre qu'il comptait publier. Il a paru par les soins de M. Latino Maccari, et je m'étais proposé d'en donner une analyse suivie, quand j'ai appris que j'avais été devancé par un collaborateur de la *Revue contemporaine*, M. Bréhaut, qui, dès 1860, avait consacré trois articles à Giannino [3]. Si M. Bréhaut n'a pas connu la chronique mise au jour par M. Maccari, il a pu raconter, néanmoins, tout en commettant quelques erreurs et en se laissant trop aller à son imagination, les singuliers événements de la vie du prétendant siennois. Sainte-Palaye avait envoyé de Rome à son confrère Bréquigny la copie de documents laissés par Gigli. Dans les papiers de Bréquigny, M. Bréhaut a découvert les éléments de son travail. De peur d'un double emploi, j'ai renoncé à

[1] Ce qu'on ne comprend pas, c'est que dans la dernière édition de la *Biographie universelle*, on n'ait pas introduit dans l'article Gigli, signé Ginguené, l'auteur jadis renommé de l'*Histoire de la littérature italienne*, les modifications appelées par la dissertation de Monmerqué; c'est que, dans la *Biographie générale*, publiée après ce travail, on ne semble pas l'avoir connu Quant à la *Grande Encyclopédie*, tome XVIII, p. 926, elle ne fait que donner en six lignes un abrégé des erreurs des deux biographies, et applique à l'œuvre annoncée par Gigli le nom de mystification. La mystification est souvent pour ceux qui, dans la *Grande Encyclopédie*, cherchent des renseignements sérieux. La *Biographie universelle* et la *Biographie générale* ont inséré une notice tout à fait inexacte sur le personnage objet de notre étude, qu'elles appellent Jean Gouge, d'après le P. Daniel. La *Grande Encyclopédie* a resumé ainsi les erreurs de ses ainées : « Gouge (Jean), aventurier originaire de Sens (*sic*), qui, en 1361, à la faveur des troubles qui désolaient la France, se fit proclamer roi de France en Provence. Il fut battu et fait prisonnier par le sénéchal de Provence, et on ignore ce qu'il devint. » (T. XIX, p. 46.)

[2] Voir la dissertation de Monmerqué, p. 53.

[3] *Revue contemporaine*, 2e série, tome XVII, 1860.

Digitized by Google

étendre cet article dans les proportions que j'avais projetées. Voulant pourtant faire connaître quelques-unes des observations que l'*Istoria di Giannino* a suggérées à M. Maccari et à moi-même, il est indispensable, pour les rendre bien compréhensibles, que je raconte les faits auxquels elles se rapportent en m'aidant de l'*Istoria*. Mais avant d'arriver aux combinaisons d'aspect romanesque qu'elle y a greffées sur un fond de réalité, je dirai ce que dut être l'histoire vraie des premières années de Giannino.

En 1315, un Siennois nommé Guccio Baglioni avait suivi en France son oncle, Spinello Tolomei, qui s'occupait d'affaires de banque, comme tant d'Italiens que nous nommions des Lombards. Ce Guccio, beau et âgé de dix-huit ans à peine, se trouva en relations avec un sire de Carsy ; il plut à Marie, fille de ce seigneur ; il s'unit à elle par un mariage que la naissance d'un fils ne permit pas de tenir longtemps secret. Très irrités, les parents de Marie la firent renfermer dans un couvent et obtinrent que Guccio fût chassé de France. Au bout de neuf ans, il put cependant revenir à Paris et se fit remettre son fils Giannino, qu'il envoya à Sienne, à son père Mino. L'enfant fut mis à l'école, apprit l'italien, et au bout de deux ans sut parfaitement écrire, lire, calculer, et connut tout ce qui était nécessaire pour suivre une carrière commerciale à laquelle des désastres financiers, subis à la suite d'une faillite de Tolomei, rendaient nécessaire que sa famille recourût. Mino fit d'abord de son petit-fils un lainier, puis il l'associa à des marchands de fer et d'acier. Peu à peu la situation de Giannino s'améliora ; son intelligence, sa bonne conduite, le firent estimer de ses concitoyens. Il occupa parmi eux des fonctions honorables, et épousa la fille d'un riche marchand, Nicolo Vivoli. Elle mourut après lui avoir donné plusieurs enfants, et Giannino se remaria à Necca, dont le père, Vanni Agazzari, était aussi commerçant à Sienne. Très pieux, très assidu à tous les offices, très respecté de ses compatriotes, Giannino menait une vie obscure, mais calme et heureuse, quand arriva à sa recherche un émissaire venant de Rome. Il était envoyé par l'un des plus singuliers et des plus illustres personnages de ce temps, par ce Cola di Rienzi qui, parti de bien bas, fils d'un cabaretier, était devenu, par son audace, par son éloquence, par son habileté à raviver tous les souvenirs de l'ancienne Rome, le maître despotique de cette capitale abandonnée par les papes. Une réaction lui avait enlevé le pouvoir, mais une autre réaction n'avait pas tardé à le lui rendre. L'émissaire qu'il avait envoyé à Sienne engagea Giannino à se rendre près du Tribun, ainsi se faisait appeler Cola di Rienzi ; pourtant comme nul document n'accréditait cet envoyé, Giannino refusa de quitter sa ville, mais bientôt il reçut la lettre suivante :

Digitized by Google

« A noble et sage homme Giannino de Guccio di Mino, à Sienne.

« Ami très cher, nous avons expédié des émissaires de divers côtés pour s'enquérir de vous, et afin que, vous ayant découvert, ils vous persuadent de venir près de nous, à Rome. Notre émissaire nous a rapporté comment il vous avait trouvé à Sienne et l'ambassade qu'il vous adressa, de notre part, à laquelle vous n'avez pas donné foi, parce qu'il n'avait point de lettre. La lettre était restée ici, parce que nous ne savions pas si le messager pourrait vous rencontrer. A présent que nous savons où vous êtes, nous vous prions qu'il vous plaise de venir près de nous, à Rome, dans le plus grand secret, et désirons que votre arrivée soit sans retard.

« Donné au Capitole, le 18 septembre 1354.

« NICOLO, chevalier du peuple de Rome pour le saint-siège apostolique, sénateur illustre, syndic, capitaine et défenseur de la sainte cité [1]. »

Giannino reçut cette lettre le 22 septembre. Il se décida à partir; le menton couvert d'une fausse barbe et vêtu comme un soldat, il se mit en route, accompagné seulement d'un notaire, son ami, qui s'appelait Angelo d'Andrea. Il arriva à Rome le 2 octobre, puis à la nuit se présenta au Capitole, où résidait le Tribun. Rienzi soupait, il était seul assis à une table plus élevée que d'autres tables où mangeaient ses gentilshommes. Giannino s'avança vers Rienzi, s'agenouilla et lui tendit la lettre qu'il avait reçue de lui. Incontinent le Tribun le fit relever et le conduisit dans une pièce où il se retira avec lui. Là, il le fit asseoir à ses côtés, et lui demanda le serment de dire la vérité, le priant de raconter ce qu'il pourrait se rappeler de son enfance. Quand Giannino cessa de parler, le Tribun se jeta à ses genoux Giannino, qui voulait l'en empêcher, lui dit : « Monseigneur, « qui suis-je pour que vous me traitiez avec une telle révérence? — « Ce que je fais, lui répondit Rienzi, toute la chrétienté le devrait « faire. Vous n'êtes pas ce que vous croyez être, vous êtes le vrai et « légitime roi de France, le fils du roi Louis et de la reine Clémence, « et vous avez été échangé peu de jours après votre naissance. »

Le Tribun mit alors Giannino au fait de communications qui lui avaient été faites. Il avait reçu une longue lettre d'un moine, frère Antoine, laquelle était accompagnée et confirmée par une autre lettre d'un religieux nommé frère Jordan [2]. Celui-ci, dans cette autre lettre, racontait que Marie de Carsy, la femme de Guccio, dont il était le confesseur, à l'heure de sa mort lui avait raconté les faits suivants. Elle avait été retirée du couvent où on l'avait renfermée

[1] *Istoria di Giannino*, p. 39, et appendice, p. 157.
[2] Dissertation de Monmerqué, p. 26 de l'appendice.

Digitized by Google

pour devenir la nourrice du prince dont Clémence de Hongrie, la veuve de Louis le Hutin, venait d'accoucher.

On devait dans une cérémonie publique montrer au peuple l'enfant royal, et Mahaut, comtesse d'Artois, devait le porter. Des seigneurs, craignant qu'elle n'eût le dessein de faire disparaître un prince dont l'existence éloignait du trône son gendre, qui fut Philippe le Long, et pensant que le petit Jean serait peu en sûreté dans ses bras, lui substituèrent le fils de Guccio, qui mourut peu après, soit par une cause naturelle, soit que la comtesse d'Artois l'eût fait périr.

Marie de Carsy continua à élever le petit roi comme s'il eût été son fils, jusqu'au moment où Guccio Baglioni le conduisit en Italie; mais, aux approches de la mort, elle se reprocha d'avoir gardé un pareil secret et le confia au frère Jordan, en lui recommandant de rechercher en Italie le jeune roi de France et de lui faire connaître qui il était. Jordan s'effraya de la mission qu'on lui donnait et pendant plusieurs années ne divulgua pas ce qui s'était passé. Se reprochant enfin son silence et ne pouvant, à cause de son âge, se rendre en Italie, il s'adressa à un moine nommé frère Antoine, et lui transmit la mission qu'il n'avait pas remplie. Antoine partit pour l'Italie, mais il ne put aller plus loin que Porto-Venere, où il tomba malade. Il songea alors à Cola di Rienzi, et pensa que mieux que personne le Tribun était à même de découvrir le prétendu Giannino. Antoine écrivit donc une relation des événements si graves qui étaient restés inconnus et s'adressa au Tribun, en y joignant la lettre par laquelle le frère Jordan lui avait demandé de faire connaître la vérité.

A ces révélations, grande fut l'émotion de Giannino. Il se refusait à croire à l'origine qu'on lui dévoilait. Mais le Tribun, qui était fort érudit, lui cita tant d'exemples d'enfants échangés à leur naissance qu'il finit par convaincre Giannino. Ils passèrent la nuit ensemble, causant de tout ce que celui-ci avait à faire. L'*Istoria* entre dans les plus minutieux détails sur la manière dont se passa la journée du lendemain. Nous n'en retiendrons qu'un fait essentiel : le Tribun fit écrire deux copies des lettres des religieux et d'une charte qu'il y joignit et par laquelle il attestait la vérité de ces documents. Il recommanda à Giannino de porter sur lui une de ces pièces et de mettre l'autre en lieu sûr.

Giannino n'était pas encore revenu à Sienne quand il apprit, à Montefiascone, la mort de son protecteur. Le Tribun avait été assassiné le 8 octobre par les partisans des Colonna. Cette mort faisait perdre à Giannino l'espoir de réaliser ses rêves de grandeur. Il ne confia son secret qu'à un dominicain, frère Bartolomeo Mini, son confesseur, et lui montra les précieux papiers qui lui avaient été remis. Le frère se souvenait très bien que, quand il était allé faire ses études

Digitized by Google

à Paris, il y avait plus de vingt ans, il avait entendu parler de la substitution d'enfants qui aurait eu lieu.

Bartolomeo Mini ne dit rien des confidences qui lui avaient été faites pendant deux ans, mais quand on apprit à Sienne la perte de la bataille de Poitiers et la captivité du roi Jean, comme plusieurs personnes s'entretenaient de la triste situation où se trouvait la France, le dominicain eut l'indiscrétion de parler de Giannino et de ses droits comme fils de Louis le Hutin. Cette révélation courut toute la ville, au grand regret de Giannino, mais le mal était fait, il n'y avait plus à nier, plus à reculer, et Giannino déclara hautement ses prétentions, qui bientôt furent connues partout et reçurent une confirmation par des lettres que le frère Jordan, le même qui n'avait pu, disait-il, se rendre en Italie à cause de son âge, et le frère Antoine, tous deux partis pour un pèlerinage en Terre sainte, écrivirent de Sicile à l'évêque de Sienne. Le gouvernement de cette ville reconnut Giannino comme roi, mais cette reconnaissance mécontenta tellement les commerçants, en relations fréquentes avec le royaume de France, qu'ils firent révoquer les résolutions prises en faveur de Giannino. Cependant celui-ci ne pouvait, sans honte, renoncer à faire valoir des droits si publiquement proclamés. Il voulut tenter la fortune par tous les moyens possibles.

Nous avons dû nous arrêter assez longuement aux circonstances qui purent persuader à Giannino qu'il était le fils de Louis le Hutin, mais nous ne nous attarderons pas à raconter toutes les démarches qu'il fit pour maintenir ses prétendus droits. Il serait bien difficile et fastidieux d'analyser un récit confus, coupé à chaque instant par d'inutiles digressions provoquées, tantôt par la mention du nom de quelques personnages, tantôt par des événements historiques sans rapport réel avec le sujet du livre que l'auteur se plaît à raconter. A chaque instant, on perd Giannino de vue dans le dédale de pages souvent incohérentes. Tâchons de donner rapidement une idée de toutes les tentatives de Giannino. Aucun roi n'avait pris la peine de répondre aux missives par lesquelles il avait notifié ses droits; ce dédain ne le découragea pas : il se rendit à Venise dans l'espoir d'intéresser la puissante république à son sort, il se mit en relations avec des condottieri qui s'étaient loués pour certain temps à divers princes et qui, par suite de ces engagements, ne pouvaient l'aider immédiatement. Il voyagea en Allemagne, faisant valoir à des gentilshommes inactifs tous les profits que leur offrirait le pillage des villes de France. Il séjourna en Hongrie dont, paraît-il, le roi finit par le reconnaître pour son neveu, mais en s'excusant de ne pouvoir le seconder efficacement. Il fallait de l'argent, beaucoup d'argent, pour jouer ce rôle de prétendant. Giannino pouvait avoir acquis

Digitized by Google

assez de fortune pour subvenir aux premiers frais de tant de voyages, mais ses ressources personnelles ne durent pas tarder à s'épuiser. Son grand bailleur de fonds fut Daniel, un juif converti, mais pas assez bien converti pour ne pas s'intéresser à ses anciens coreligionnaires. Aussi obtint-il que Giannino lui promît que, quand il serait roi de France, il permettrait aux israélites de revenir dans son royaume et d'y trafiquer à leur gré. Ce Daniel s'engagea à solliciter des secours du Kalife et de plusieurs princes sarrasins. Nous ne voyons pas trop comment il réussit à se procurer l'argent nécessaire; toujours est-il que, d'après l'*Istoria,* rien ne manquait au prétendant. Daniel lui avait monté une garde-robe splendide, dont la description occupe toute une page, avec la mention du prix exact de chaque objet. Daniel avait fait confectionner à Milan trois magnifiques armures pour son illustre protégé, il avait fait forger pour lui une riche épée au ceinturon enrichi de pierres précieuses. Par ses soins encore, on avait fabriqué une belle couronne royale, garnie de fleurs de lis, qui devait servir de cimier à Giannino, mais il ne semble pas qu'il ait tenu à se servir de ces belles armes.

Nous ne le verrons pas en faire usage quand s'offrit l'occasion de soutenir valeureusement ses prétentions. Revenu à Sienne, en 1359, après tant de fatigants et inutiles voyages, Giannino y séjourna pendant huit mois; puis il partit pour Avignon, où il arriva en avril 1360: il espérait déterminer le pape à intercéder en sa faveur, et pensait que par son influence il lui serait possible d'arriver pacifiquement au trône convoité. Mais le pape ne lui accorda pas d'audience et déclara ne vouloir nullement s'occuper de ses affaires. Plusieurs cardinaux furent plus accessibles et engagèrent même Giannino à poursuivre ses revendications. Nous le voyons alors se mettre en rapport avec le comte de Foix, Gaston Phébus, le beau-frère de Charles le Mauvais. Le comte ne répondit point par lettres, mais déclara verbalement que, dès que Giannino aurait commencé la guerre, il pourrait compter sur son assistance. Giannino entra en relations avec plusieurs seigneurs de France et de Provence, notamment avec Charles le Mauvais, auquel il promit, après le succès, d'abandonner Lyon, Nimes, Béziers, Carcassonne, Rochemaure, Pont-Saint-Esprit et d'autres villes. Giannino avait alors réuni une bande d'aventuriers qui avaient d'abord offert leurs services au pape; peu après il put compter sur d'autres soldats encore, sur d'autres routiers auxquels la paix, récemment conclue entre la France et l'Angleterre, avait créé des loisirs désagréables.

Ces routiers, dit l'*Istoria*, étaient sous les ordres du beau-frère du duc de Lancastre; mais comme il était très jeune, n'ayant qu'une vingtaine d'années et peu au courant des choses de la guerre, on lui

Digitized by Google

adjoignit « un vaillant et noble homme, très expert en pareilles choses, et qui avait fait ses preuves dans les guerres que le roi d'Angleterre avait faites au roi de France; il était âgé de quarante ans et avait nom messire Jean Verney, et tous les capitaines le firent leur chef et lui remirent les intérêts de Jean (Giovanni, c'est le prénom que l'*Istoria* donne à Giannino), et voulurent que ledit chef fût son lieutenant durant la guerre au royaume de France, et alors ils s'organisèrent tous, et ledit messire Jean Verney nomma des capitaines, conseillers, gonfaloniers, maréchaux et autres officiers, mit tout en bon ordre, indiqua comment chacun devait faire son devoir, et dit que leur première besogne serait de prendre Lyon sur le Rhône, que c'était la première terre qu'on devait donner audit Jean comme en étant le légitime et naturel seigneur, et que cette ville serait la première à piller (p. 94).

Pendant que Verney et sa bande s'avançaient en France, Giannino restait à Avignon, qu'il quitta cependant plusieurs fois pour circuler en Provence. A Avignon, il reçut la visite d'un certain Peron de la Carnova, riche marchand drapier et bourgeois de Paris, très attaché au roi de Navarre, et qui avait pris la fuite après la mort du fameux prévôt des marchands, Étienne Marcel. Peron se jeta aux pieds de Giannino, le reconnaissant pour son roi en lui promettant une inébranlable fidélité. Giannino, touché de ces démonstrations, eut pleine confiance en lui, le fit son secrétaire, son conseiller, et lui découvrit tous ses projets. Ainsi maître des secrets de Giannino, Peron le quitta sous prétexte d'un pèlerinage, et, se rendant près d'un personnage que le chroniqueur appelle le cardinal de Pelagorgha, il lui apprit tout ce qu'il avait découvert. Le cardinal promit au traître de faciliter son retour à Paris, d'obtenir son pardon du roi de France, et, en récompense de ses services, de lui faire donner une grosse somme.

Ayant, avec une grande douleur, appris la trahison de Peron, Giannino crut prudent de quitter Avignon, et se rendit en Provence, à Salon d'abord, puis à Saint-Étienne de Janson. Il revint ensuite à Avignon, où il reçut le fidèle Daniel, qui lui apportait des armes, des bijoux, et était très occupé de ses négociations avec les princes sarrasins. Giannino retourna ensuite à Salon.

Pendant ce temps, Verney qui, par suite des révélations de Peron, avait renoncé à marcher sur Lyon, s'était emparé de Pont-Saint-Esprit. A cette nouvelle, la colère du pape avait été grande; il excommunia les routiers et demanda au sénéchal de Provence, messire Mathieu de Gesualdo[1], d'arrêter Giannino. Par les ordres du sénéchal,

[1] Dès 1357, Mathieu de Gesualdo était, en effet, sénéchal de Provence (*His-*

Digitized by Google

son lieutenant, Jean de Caraman, se rendit avec douze écuyers bien armés au château de Saint-Étienne, où se trouvait Giannino, et le fit prisonnier. Le 7 janvier 1360, Giannino fut conduit à Aix, qui alors était la capitale de la Provence.

Quant à Jean Verney, son sort ne fut pas plus heureux : d'après l'*Istoria*, dont la version diffère des détails donnés dans une lettre d'Innocent VI [1] au roi de Naples, il fut traîtreusement pris à Pont-Saint-Esprit par des envoyés du pape, qui reçurent dix mille florins pour cette capture, et, remis aux Français, il périt empoisonné.

Beaucoup de notables provençaux s'intéressaient à Giannino, qu'ils persistaient à considérer comme le fils de Louis le Hutin ; ils demandèrent au sénéchal de le bien traiter et de ne pas le livrer aux Français. Le sénéchal parut d'abord assez favorable à Giannino ; il réussit à se faire remettre la charte de Cola di Rienzi, en promettant de la rendre au prisonnier. C'est ce qu'il ne fit pas, et il quitta Aix pour se présenter à Avignon, laissant Giannino enfermé dans la grosse tour du château, cruellement enchaîné. Il était depuis six mois dans cette triste situation, quand on le conduisit à Marseille pour être envoyé au roi de Naples. On lui avait ravi toutes ses armes, tous ses bijoux, tout ce qu'il possédait.

Giannino tenta une évasion. Grâce à un moyen bien souvent employé, aux draps de son lit, il put se laisser descendre par une fenêtre du palais où il avait été renfermé et réussit à gagner le port, mais là il fut rattrapé, indignement maltraité et reconduit dans une prison où le jour ne pénétrait par aucune ouverture. On lui mit des fers aux pieds et aux mains, pour couche on lui donna à peine une botte de paille ; quand on lui apportait à manger, ses geôliers s'aidaient d'une lumière qu'ils emportaient avec eux, le laissant dans une complète obscurité. Il était rongé par la vermine et ne pouvait même ôter ses vêtements. Quatre mois s'étaient ainsi passés quand messire Jean de Caraman, viguier de Marseille, d'après des calomniateurs d'Avignon, accusa Giannino d'avoir, dans cette ville, commis avec des cardinaux un crime honteux pour lequel son horreur était profonde. Mettant le poignard sur la gorge du captif, Caraman lui fit signer un aveu confirmant ces mensongères accusations ; mais plus tard Giannino les rétracta au risque de sa vie. Ce qui n'empêcha point que pour un crime imaginaire il ne fût condamné à perdre la vie. Cependant les magistrats qui administraient Marseille, et qui s'intéressaient à lui, obtinrent qu'il serait conduit au roi et à la reine de Na-

toire chronologique de Provence, par Honoré Bouché. Aix, 1664, t. II, p. 1044. Gaufrédy dans son *Histoire de Provence*, nomme le sénéchal Gesvald, t. I, p. 228.

[1] Voir cette lettre dans la dissertation de Monmerqué, p. 25. Elle y a été reproduite d'après D. Martène.

Digitized by Google

ples, souverains de la Provence, où Giannino avait été fait prisonnier, et qui naturellement devaient être ses juges suprêmes.

Le malheureux prétendant fut conduit à Naples, et le 19 février fut présenté au roi. Il était dans l'état le plus lamentable, ses chausses étaient déchirées, il n'avait plus de chemise, ses souliers, percés de trous, couvraient à peine ses pieds, la vermine le dévorait. Le roi eut quelque pitié de lui, lui fit raconter ses aventures et ordonna qu'on le revêtît d'habits convenables. Après avoir passé de main en main, Giannino fut de nouveau jeté dans une prison et chargé de chaînes. Au bout de huit jours, le roi lui fit pourtant donner un lit. A Naples, Giannino apprit que le fidèle Daniel avait été arrêté en fuyant d'Avignon. On avait saisi les armes, les bijoux fort nombreux qu'il apportait au prétendant, quatre beaux chevaux et quatre mille florins d'or que Verney, avant sa défaite, avait envoyés au fils de Giannino. Daniel, maltraité, battu, fut reconduit à Avignon, où il mourut des suites de tant de mauvais traitements.

Dans les dernières pages de l'*Istoria*, c'est Giannino lui-même qui prend ou est censé prendre la parole. Cette substitution de la première personne du pronom personnel à la troisième a favorisé la croyance qu'il était l'auteur de tout le livre. Il rédigea une longue nomenclature de tout ce qui lui avait été pris par le sénéchal de Provence. C'est un vrai trésor que réclamait le malheureux captif; peu de rois contemporains auraient pu revendiquer tant et de si précieux objets. La liste des couronnes, armes, vêtements, joyaux qui lui avaient été dérobés occupe plusieurs pages.

Le livre se termine par une pétition en latin que Giannino adressa à l'évêque de Naples. Il y maintenait ses droits au trône, il s'y disait *Johannes de Francia, filius legitimus et naturalis serenissimorum principum domini Ludovici et domine Clementie.* Il y réclamait les lettres, la charte de Cola de Rienzi et quantité d'autres papiers qui lui avaient été volés.

Les plaintes, les réclamations de Giannino restèrent sans résultats. Transféré, sous la reine Jeanne, au château de l'Œuf, appelé *Castello nuovo* dans l'*Istoria*, il y fut couvert de chaînes. Il recevait, toutefois, trente-six carlini par mois et put plusieurs fois y apprendre des nouvelles de sa famille. Ce fut dans cette prison que commença pour lui le mois d'octobre de l'année 1363 dont, paraît-il, il ne vit pas la fin.

Nous avons dit qu'il avait été marié deux fois; de sa seconde femme, Necca di Vanni Agazzari, il laissa un fils, Gabriel. Il fut le trisaïeul de Danielo, qui mourut en 1520, et semble avoir été le dernier de sa race. Dans le livre des morts de Saint-Dominique, à Sienne, il est rapporté que Giannino, comme ses descendants, avait sur l'épaule droite

Digitized by Google

l'empreinte d'une croix, comme tous les membres de la royale maison de France : *La quele sogliono havere tutti li descendenti della real casa di Francia.*

Dans ce livre des morts et d'autres registres de même nature est mentionnée l'inhumation des fils et petits-fils de Giannino, plusieurs inscriptions conservent au malheureux compétiteur de Jean II le titre de roi, et il semble que la croyance à la légitimité de ses prétentions se soit longtemps maintenue parmi ses compatriotes.

Parlons maintenant du livre qui nous a fourni les éléments de cet article. Il a été publié avec beaucoup de soin et d'érudition, d'après le manuscrit le plus ancien de l'*Istoria del re Giannino di Francia* possédé par la bibliothèque Barberini. Le savant éditeur pense que cette histoire fut composée au XIVe siècle, par Tomaso Agazzari, indiqué dans une sorte de préface comme simplement un copiste; parent de la seconde femme de Giannino, Necca di Vanni Agazzari, il pouvait tirer quelque vanité de cette alliance. Cette parenté explique, du reste, comment le chroniqueur eut de si nombreux détails sur son héros, représenté comme ayant lui-même tenu la plume.

Quel que soit l'auteur de cette chronique, il semble, malgré des erreurs de noms et quelques anachronismes comme on en rencontre dans tous les livres de ce temps, avoir été assez au courant des événements de l'époque, dont il parle accessoirement, pour inspirer une certaine confiance dans ce qu'il rapporte. Il donne sur Giannino une quantité de détails qui ne semblent pas avoir été inventés. Quelques particularités ont pu être amplifiées, mais ont évidemment un point de départ dans la réalité. Nous ne voulons point parler de l'échange d'enfants, fondement des assertions de Giannino, et sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

Cette extraordinaire histoire de Giannino a, dans certaines parties, des aspects de vraisemblance ou du moins de possibilité, qui ont pu provoquer une espèce d'incertitude. Ainsi Monmerqué se dit avec une sorte d'effroi, après avoir résumé les incidents que l'on connaît : « Parvenu au terme de cette discussion, nous nous félicitons d'être conduit à ne formuler qu'un doute. Qu'il serait, en effet, pénible à tout ami de l'ordre, à tout homme dévoué aux principes de notre belle monarchie de France, de penser qu'en l'année 1316, la lignée royale aurait été violemment interrompue par le crime d'une princesse, dont un de nos rois serait le complice? Qui ne reculerait devant ce fait et devant ses conséquences » (p. 33)? Au siècle dernier, ce qui avait empêché Brétigny d'utiliser les matériaux que Sainte-Palaye lui avait envoyés, ce fut la crainte « qu'un pareil travail pourrait déplaire. »

Il paraît certain que des soupçons s'élevèrent à la mort du fils de

Digitized by Google

Louis le Hutin, et qu'ils eurent assez de consistance pour affermir Giannino dans ses prétentions. Mais peut-on supposer que les barons, auteurs de l'échange des enfants, ne l'eussent pas appris à la reine Clémence? Or si elle en eût été informée, n'étant morte que le 16 octobre 1328, douze ans après la naissance de son fils, quatre mois après l'avènement au trône de Philippe de Valois, dont l'élection ravivait les questions de succession, eût-elle laissé passer tant de temps sans protester en faveur de l'héritier de Louis le Hutin?

La damoiselle de Carsy put bien avoir été la nourrice du petit prince, mais pourquoi eût-elle si tardivement révélé la substitution à Frère Jordan? Et comment celui-ci, trop âgé, on l'a dit, pour entreprendre un voyage en Italie, quatre ans plus tard, se trouva-t-il en état d'entreprendre un pèlerinage avec son confident Frère Antoine, et, d'accord avec lui, écrivit-il de Messine une lettre à l'évêque de Sienne pour confirmer les faits déjà transmis par eux à Cola di Rienzi? Ce nom nous mène à l'un des plus inexplicables épisodes de cette étrange histoire. On a retrouvé et publié les lettres que les deux moines adressèrent au tribun, on a une charte dont Rienzi les fit suivre. Cette charte, dont Monmerqué a donné un fac-similé, est bien du XIVe siècle. Est-elle l'œuvre du tribun? Mais aucun ancien auteur n'a parlé des rapports qu'il aurait eus avec Giannino. Un des plus récents historiens de Cola di Rienzi a bien inséré dans sa vie l'épisode de Giannino [1], mais seulement d'après des documents que nous avons rappelés. Si cette charte est fausse, doit-on douter aussi d'une lettre où le tribun disait à Giannino : « Nous vous écrivons ce que plus tard nous croyions pouvoir vous manifester nous-même, à savoir que vous êtes véritablement roi de France et le fils légitime du roi Louis, et que votre mère a été la reine Clémence, fille de Charles Martel. Ne perdez pas courage, car dans peu de temps vous serez certainement seigneur et roi de France, et je l'affirme, tout habitant de ce royaume deviendra votre sujet [2]. »

Mais si l'entrevue entre Rienzi et Giannino eut vraiment lieu, pourquoi le tribun eût-il écrit cette lettre, que les paroles échangées dans cette entrevue rendaient parfaitement inutile?

Si ces documents sont faux, comment expliquer que Giannino se soit décidé à se mettre en avant comme prétendant? M. Maccari reproduit une opinion de M. Rondoni. Celui-ci pense qu'une ressemblance physique et une identité de prénom purent amener l'aventurier siennois à jouer le rôle qui lui réussit si mal : « On peut croire que Giannino,

[1] Em. Rodocanachi, *Cola di Rienzi, histoire de Rome de 1342 à 1354*. Paris, Lahure, 1888, p. 398, et dans l'appendice, p. 437.
[2] Monmerqué, *Dissertation*, appendice, p. 31.

Digitized by Google

né en France, d'un marchand très connu, avait une certaine ressemblance avec des princes de ce pays que quelque Siennois, amené par son commerce, pouvait très bien avoir vus. On peut supposer qu'à cause de cette ressemblance, des amis, des camarades s'amusèrent à plaisanter Giannino sur ses hautes destinées, et penser qu'il put se monter la tête au point de se croire de sang royal. » Cette explication ne semble pas très admissible à M. Maccari. Il est peu probable, en effet, que sans une insugation violente venue du dehors Giannino eût tenté la plus périlleuse aventure. « Sa situation à Sienne lui offrait des avantages matériels et moraux, il était riche et estimé; quelque illusionné qu'il fût, pouvait-il se décider à quitter cette situation et à risquer sa vie et sa fortune dans une aussi folle entreprise[1] ? »

Mais si, comme c'est possible, il ne se décida à cette folle entreprise que sur des suggestions étrangères, il faut donc admettre l'intervention des deux religieux et la production des documents qu'ils auraient transmis à Cola di Rienzi. Et par qui, et pourquoi aurait été imaginé ce roman aussi habilement inventé que celui par lequel Jeanne de Divion avait voulu prouver les droits de Robert d'Artois? Charles le Mauvais n'aurait-il pas été pour quelque chose dans toute cette intrigue? Plusieurs fois il est parlé de lui dans l'*Istoria* comme de l'un des personnages sur qui Giannino pouvait le plus compter, et nous voyons son nom apparaître dans une lettre dont il est intéressant de dire quelques mots. M. Maccari l'emprunte à Tizio[1] qui, dans ses *Historiæ senenses*, l'a jointe aux détails donnés sur Giannino. Il paraîtrait que celui-ci aurait fait demander sur frère Jordan et la damoiselle de Carsy des renseignements à un Italien demeurant à Paris, Bartati Martelli, de Florence. Ce sont ces renseignements que contient cette lettre, datée du 15 décembre 1356, et dont copie fut faite par deux notaires. Il y est dit qu'on n'a pas pu voir le Frère Jordan, qu'il est en grande réputation de piété et de bonté, qu'il peut avoir quatre-vingts ans, qu'après un pèlerinage au saint Sépulcre il a revêtu l'habit des Frères ermites de Saint-Augustin, près de Carsy, et qu'au dernier carême le roi de France l'avait fait arrêter parce qu'il avait appris comment plusieurs fois il *avait eu des rapports avec le roi de Navarre et d'autres barons*. Les frères croyaient qu'on l'avait fait secrètement mourir, à cause d'une *certaine confession* dont il aurait parlé, et qui était contraire aux intérêts du roi de France. Ayant demandé aux frères si Frère Jordan avait confessé à sa mort la damoiselle de Carsy, ou fait son testament, il fut répondu qu'on ne savait pas positivement s'il l'avait assistée, mais qu'on le

[1] Appendice, p. 198.

Digitized by Google

croyait, parce qu'elle était fort pieuse et qu'elle le visitait souvent; que, du reste, elle était morte depuis longtemps. A cette question si Frère Jordan n'avait pas laissé d'écrits, il fut répondu que non, parce que Frère Jordan *tenait ses affaires fort secrètes, et n'en parlait à aucun des Frères.*

Cette lettre semble d'autant moins avoir été fabriquée, qu'elle ne contient rien qui ait pu favoriser beaucoup les projets de Giannino; mais elle paraît démontrer l'existence très réelle du Frère Jordan, et peut-être était-il curieux d'indiquer ses relations avec le roi de Navarre.

La lettre ne paraît donc pas apocryphe. M. Maccari pense, d'ailleurs, qu'il serait téméraire de rejeter tous les documents dont nous avons eu à profiter, comme faux. « Les faits, dit-il, ne sont pas trop invraisemblables; on peut penser que l'échange des enfants n'eut pas lieu, mais que des soupçons, que les conditions exceptionnelles de cette époque firent germer, put profiter quelqu'un qui trompa la bonne foi du tribun de Rome, ou la surprit dans un moment de trouble, et obtint de lui des attestations si positives. On peut supposer encore que quelqu'un, se rappelant son goût pour les choses extraordinaires, ait trouvé bon, après sa mort, de se servir de son nom pour cette fiction [1]. »

Lacune peu explicable : aucun chroniqueur italien contemporain de Giannino n'a parlé de lui, si ce n'est Matteo Villani, qui continua la chronique de son frère jusqu'en 1364. Mais Matteo Villani, ordinairement si au fait de ce qui se passait, semble n'avoir rien su des prétentions de l'aventurier siennois ni des préparatifs de guerre dont le bruit aurait dû arriver à Florence. Il s'exprime sur son compte avec une grande inexactitude, l'appelle Gianni della Guglia et en fait un tailleur anglais [2]. — De la part des chroniqueurs français, silence complet.

Et pourtant, il y a certainement beaucoup de vrai dans cette singulière histoire de Giannino : la précision des détails, des renseignements tout intimes, la mention des dates, la citation de personnages dont il est aisé de constater l'existence, prouvent que bien des parties de ce livre ne sont pas mensongères. On peut en traiter le début de roman, mais le récit des voyages du prétendant, des préparatifs de son entreprise et de son fatal dénouement, n'a pu être imaginé; seulement, nous croyons l'avoir dit déjà, des exagérations ont pu se produire, soit d'abord pour donner une plus haute idée de la situation de l'aventurier, soit ensuite pour rendre ses infortunes plus touchantes. Gigli a très bien dit : « Ce qui fait croire à beaucoup que

[1] Maccari, p. XLIX.
[2] Muratori, t. XIV, p. 366.

Digitized by Google

celui qui écrivit cette histoire (Gigli regardait Giannino comme l'auteur même du livre) ne fut vraiment pas un imposteur, c'est qu'il raconte de lui plutôt des misères que des grandeurs; car, s'il eût voulu glorifier sa personne, il aurait inventé des faveurs de dames, des victoires de duels et autres choses semblables, desquelles tous les romans sont pleins et par lesquelles le lecteur s'attache au héros de l'histoire [1]. » En effet, si nous avions eu affaire à un romancier, il eût fait jouer à Giannino un rôle plus glorieux, plus brillant; au lieu de le montrer inactif pendant que ses gens se battaient, il l'eût mis à leur tête; au lieu de le faire voir humilié, misérable, prisonnier, couvert de fers et de vermine, il l'eût couvert d'une de ces splendides armures qu'avait fait fabriquer le juif Daniel, et lui eût fait accomplir des prouesses avant de le laisser tomber entre les mains de ses cruels ennemis.

Giannino fut une dupe, sans doute, mais la dupe de qui? mais pour quel motif fut-il précipité dans la plus dangereuse aventure? Il y a là un petit problème historique, insoluble jusqu'à présent.

COMTE DE PUYMAIGRE.

II.

LA SOCIÉTÉ AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE

D'APRÈS LES HOMÉLIES DE JOSSE CLICHTOUE (1472-1543)

Ce personnage peu connu, mais digne de l'être, a été, le mercredi 13 février 1895, l'objet d'une thèse latine en Sorbonne. M. l'abbé Clerval, docteur ès lettres, a épuisé, dans cette remarquable étude, la vie et les œuvres de ce réformateur catholique, mort chanoine de Chartres [2]. L'abondance des sujets qu'il a dû aborder l'a contraint de résumer parfois en quelques lignes et même d'indiquer seulement en

[1] Cité par Maccari, p. 121.

[2] *De Judoci Clichtovei, Neoportuensis, doctoris theologi Parisiensis et Carnotensis canonici, vita et operibus (1472-1543)*, thesim proponebat Facultati litterarum Parisiensi J.-Al. CLERVAL, scholæ capitularis moderator, historiæ ecclesiasticæ professor et Bibliothecæ Carnotensis. Paris, Picard, 1894, in-8.

Digitized by Google

quelques mots ce que d'autres eussent exposé en plusieurs pages. Voyant tout et sachant tout, il avait le droit d'abréger beaucoup. Une fin de paragraphe (p. 82) a excité notre curiosité. Il signale, d'une manière générale, dans les sermons de Clichtoue, la peinture des mœurs de son temps. Après lui, nous avons voulu lire le recueil des Homélies [1], et nous y avons relevé quelques passages capables, croyons-nous, de fournir une modeste contribution à l'histoire sociale de cette époque. C'est le fruit de ce travail de dépouillement que nous publions ici.

Nous parcourrons successivement les principaux types de cette galerie rétrospective : le peuple, les étudiants et le clergé.

I. — LE PEUPLE

Les masses populaires de ce temps sont chrétiennes et remplissent en général leurs devoirs religieux; elles s'acquittent du moins de leurs obligations essentielles envers Dieu et envers l'Église. Tous les fidèles font leurs pâques; la meilleure preuve en est que Clichtoue, en ses nombreuses homélies pour le jeudi saint, ne suppose pas une seule fois qu'un seul de ses auditeurs soit tenté de rester éloigné des sacrements. Ses exhortations roulent uniquement sur la bonne manière de les recevoir. Le danger n'est pas à ses yeux que l'on s'abstienne de la communion, mais qu'on s'en approche indignement. Aussi croit-il nécessaire de menacer les sacrilèges des peines éternelles et même temporelles, de la maladie et de la mort [2].

Plus facile et plus fréquente aussi est la négligence vis-à-vis des solennités qui n'ont rien d'obligatoire. A lire avec quelle insistance Clichtoue recommande les processions, soit celle des Rogations, soit celle du Saint-Sacrement, on reste convaincu que le peuple n'avait pas alors pour ces manifestations éclatantes de la foi l'empressement qu'on imaginerait volontiers aujourd'hui [3].

Les offices, même de précepte, tels que ceux des dimanches et fêtes, semblent délaissés de plusieurs qui préfèrent passer le temps de la messe paroissiale et des vêpres au cabaret, au jeu, au spectacle. Mais ceux-ci constituent l'exception. La majorité des fidèles pa-

[1] *Homiliarvm Ivdoci Clichtovei tripartitarvm pars prima, quæ peculiariter est de tempore; pars secvnda, de sanctis; pars tertia, de rebvs variis;* a mendis quibus hucusque laboravit pluribus, longe alio studio, atque olim, nunc iterum vindicata Coloniæ, apud Maternum Cholinum, 1574. 3 vol pet. in-8. L'édition originale (Paris, Kerver, 1534, in-fol.) est presque introuvable. Nous l'avons vue et nous avons constaté sa complète ressemblance avec les rééditions de Cologne auxquelles nous renvoyons : t. I et II (1574) et t. III (1554).

[2] In die Cœnæ, serm. 3. T. I, p. 250.

[3] Dom. V post Pasch. T. I, p. 369 et t. 1, p. 429.

Digitized by Google

rait donner l'édifiant spectacle de l'assistance quotidienne à la messe [1].

Il est établi qu'on se rendait assidûment aux églises. Comment s'y tenait-on ? Assez mal. Peu de points sur lesquels le prédicateur soit revenu plus souvent. L'abus qu'il combat est invétéré et il sent que toute l'éloquence de ses protestations risque de s'y briser. Tandis que l'on célèbre la messe et que l'on chante les heures canoniales, les gens vont et viennent en compagnie et causent affaires ; ils font entre eux des marchés, passent des contrats de vente et d'achat comme sur la voie publique, débattent des procès et engagent des procédures, comme au palais parmi les avoués, les avocats, les procureurs. L'orateur recommande aux officiers chargés de veiller à l'ordre et à la police intérieure des églises de se montrer là-dessus inexorables envers les délinquants, prenant modèle sur le Christ, qui chassa les vendeurs du temple, un fouet de cordes à la main. Autrement, ils seront bannis eux-mêmes de la Jérusalem céleste. L'abus devait être grave pour provoquer de pareilles menaces [2].

Si en temps ordinaire l'église est une sorte de marché ou de salle des pas perdus, à certains jours elle se transforme en salon de réception ; ce sont les jours des fiançailles, des épousailles, du contrat de mariage et de la bénédiction nuptiale. Toutes ces diverses cérémonies, civiles ou religieuses, n'avaient pas, comme de nos jours, chacune son local distinct et séparé. La sacristie tenait lieu de mairie. Les plaisanteries que se permettaient jusque dans le saint lieu les invités, au mépris du sacrement de l'autel, sortaient des limites de la convenance et de l'honnêteté.

Le clergé cependant s'inquiétait de ces abus, et, dans le synode diocésain tenu à Chartres (1526), Clichtoue employa toutes ses ressources oratoires pour faire adopter un remède efficace Il se plaint que le bruit des conversations et le tapage des promeneurs sont devenus si assourdissants qu'en dehors de l'enceinte du chœur on ne peut même plus entendre ceux qui chantent l'office [3]. Le prédicateur parle ici en bon chanoine de Chartres qu'il était, et sans doute un peu pour son propre compte. Il devait être aisé de couvrir sa voix qualifiée par lui de *rauca.... elanguida.... exilis.... stridula* [4]. Son organe, si grêle qu'il fût, lui permettait cependant de se faire entendre en chaire, et les Chartrains auraient dû avoir plus d'égards pour sa dévotion à psalmodier dans sa stalle.

[1] De IIIe præcepto Dei, serm. T. III, p. 240-43. Dom. in octav. Pasch., serm. T. I, p. 338.

[2] Dom. X post Trinit serm. T. I, p. 520-21. — De S. Ludovico rege Francorum, serm. I. T. II, p. 363.

[3] T. III, p. 536-37.

[4] *Ibid.*, p. 474, et passim.

Digitized by Google

Avec une semblable conduite en pleine cathédrale, est-il besoin d'ajouter qu'on se gênait moins encore sous les portails et dans les cimetières adjacents? Les abords des édifices sacrés étaient convertis en débits de boissons, en boutiques de commerce, en salles de banquet pour les confréries ou pour les noces, voire en salles de danse.

Une église flanquée de lieux de réunion aussi tumultueux n'était pas seulement un centre de rendez-vous universel ; elle devenait fatalement une voie de passage. Au sortir du cimetière, où l'on avait bu et mangé, sauté, tiré de l'arc, joué à la paume et aux boules sur les tombes des morts et la terre bénite, on ne se faisait guère scrupule de traverser le transept ou les nefs, même avec des paquets ou des ustensiles de ménage.

L'abus n'était particulier ni à la Beauce ni même à la France. Le concile de la province de Sens, tenu à Paris en 1527-1528, devait également le déplorer ; celui de Tournai (1520) avait déjà tâché de l'extirper dans le pays wallon et la Flandre. Il était aussi répandu que tenace. Mais à la distance qui nous sépare aujourd'hui de ces temps et de ces mœurs, peut-être serions-nous plus tentés d'indulgence envers nos dignes aïeux. Dans leurs cités du moyen âge, aux rues étroites et tortueuses, sans espace ni air, nous comprenons, nous les habitants des grandes villes ouvertes, que la population se soit assemblée à l'unique endroit où elle trouvait à s'ébattre. D'ailleurs le temple était pour eux non seulement la maison de Dieu, mais la Maison-de-Ville, celle du Père qui est aux cieux et celle de tous les membres de la famille terrestre.

S'offre-t-il quelque raison analogue pour excuser leur propension à la bonne chère? Les excès dans le manger et le boire n'étaient pas en horreur à nos pères. Après leur mauvaise tenue et leurs façons trop familières à l'église, aucun défaut ne leur vaut de plus sévères admonestations. Et comme en ce temps la religion dominait toutes les pratiques de la vie et pénétrait au cœur du foyer domestique, il n'était pas rare que les fêtes de la liturgie prêtassent occasion à des réjouissances rien moins qu'inspirées par la piété. Le gros mot de gourmandise revient à chaque instant sur les lèvres de Clichtoue. Ce qui irrite le plus notre prédicateur, c'est que cette gourmandise se lie intimement à la dévotion. Avec quelle ardeur il s'emporte contre ceux qui, à peine sortis du jeûne de l'Avent, commencent, dès la veillée de Noël, gais repas et réveillons sans fin. Est-ce préparer les voies du Seigneur que de se gorger de vin avant matines, *comme font les Sarrasins*, et de changer en bacchanales la Nativité du Christ [1]?

Là, du moins, il y avait une circonstance atténuante : on se rat-

[1] De Dom. IV Advent., serm. 2. T. I, p. 40-41.

Digitized by Google

rapait après quatre semaines de pénitence ; mais pour la Saint-Martin, nul prétexte à invoquer. La veillée de cette fête, si populaire sur notre vieille terre gauloise, se transformait en orgie [1]. L'idéale patronne de Paris, sainte Geneviève, voyait son culte honoré avec la même belle humeur que le patron de nos vieilles églises de France. Bonne table après l'église, et après la table, la danse. Jeunes filles et jeunes gens s'y livrent dans les rues et sur les places publiques. Les mères de famille elles-mêmes entrent dans le mouvement, parées de bracelets et de joyaux, avec des toilettes au-dessus de leur fortune et des chansons grivoises à la bouche. Lorsqu'on a dansé le jour, on continue la nuit [2].

L'existence des citadins est décidément gaie. L'Église a eu beau multiplier les fêtes au point que les conciles provinciaux en réclament de toutes parts la diminution, le peuple, qui préfère mendier par bandes les jours chômés, trouve encore trop nombreux les jours de travail. Il respecte le repos du dimanche, ce qui est bien ; il anticipe dès le samedi à midi, ce qui est l'excès du bien. Abus antique, car saint Grégoire le reprochait aux Romains du VIe siècle. Les juifs, toujours influents dans la société chrétienne, n'auraient pas été étrangers à son introduction et à son progrès. Aussi l'Église, qui y voyait un danger de *judaïser*, le prohibait expressément. Cette coutume, dit Clichtoue, de s'abstenir d'œuvres serviles le samedi, soi-disant en l'honneur de la Vierge Marie, aussitôt le premier coup de l'*Angelus* de midi, et la croyance que ce serait pécher de travailler, est une invention de Satan, une doctrine diabolique, une superstition ridicule [3].

Que le danger de judaïser fût chimérique ou non, la conclusion à tirer, c'est que nos aïeux d'alors, comparés à la cigale et à la fourmi, se rapprocheraient beaucoup plus de l'insouciante chanteuse que de la travailleuse économe. Le synode de Chartres gémit de ce qu'à ce régime le peuple va se ruinant [4].

Au milieu de cette vie joyeuse et dissipée, il restait peu de place pour l'éducation des enfants, hélas! fort oubliée. Leur instruction re-

[1] De S. Martino, arch. Tur., serm. T. II, p. 532.

[2] De S. Genovefa, virg., serm. T. II, p. 62. — Dom. infr. octav. Epiphaniæ, serm. T. I, p. 77. — Dom. infr. oct. Asc. Dom., serm. I. T. I, p. 389.

[3] De III præcepto Dei, serm. T. III, p. 201.

[4] Vel refrigescente nunc christicolarum devotione, vel nimia festorum multiplicatione, seu (quod verius est) *crescente in dies plebeiorum* (qui multi sunt: præsertim in nostra diocesi) *paupertate :* alii ocio, vaniloquio, ebrietatibus, comessationibus, ludis et lasciviis se dedunt. Alii peregrinationibus, negociationibus quæstuariis, et curis sæcularibus : magisque quam rei divinæ, orationibus, contemplationi aut quieti vacant. Alii denique cum multa prolis, vernaculorum, mercenariorumque familia : sæpe mendicant.... » *Constitutiones synodales diocesis Carnotensis*, 1526. Titul. XVIII, fol. XL.

Digitized by Google

ligieuse et leur formation morale sont les premières en souffrance. L'enfant grandit livré à soi-même et à ses caprices, témoin parfois de bons exemples, trop souvent de mauvais. Aussi Clichtoue n'est-il point partisan de l'éducation donnée dans la famille. S'appuyant sur Quintilien, en parfait régent de collège, il demande impérieusement que les enfants soient séparés de leurs parents et envoyés à l'école. Au lieu de les laisser croître à la maison dans l'oisiveté, ne devrait-on pas les mettre entre les mains de quelque maître, personnage de bonnes vie et mœurs, chez qui ils logeraient? Au foyer paternel, on n'a pour eux qu'une déplorable indulgence; tout les porte à la mollesse et au plaisir. Dès le plus bas âge ils sont gâtés par le luxe et choyés comme des idoles. On leur laisse contracter déjà le goût du vin; ils apprennent à proférer des paroles grossières et polissonnes, avant les noms de Dieu et des saints. De là des mœurs déshonnêtes dès leur adolescence[1].

D'autre part, si Clichtoue conseille une éducation virile et forte, sevrée des délices maternelles et confiée à des soins habiles, il n'a garde de prôner un système où la force tournerait à la brutalité et la vigueur en voies de fait. Une de ses recommandations les plus réitérées et les plus pressantes vise au contraire ce dernier point. Il défend de s'emporter contre les enfants et surtout de les frapper avec colère. Il veut qu'on use avec eux d'une correction mesurée, sans malédictions ni injures. Il s'indigne contre ceux qui les jettent à terre, les foulent aux pieds, les traînent par les cheveux[2].

Un problème à la mode de nos jours, celui de l'éducation des filles, était dès lors à l'étude et préoccupait les bons esprits. Clichtoue ne demeurait pas indifférent en présence du triste spectacle que la société, vue de ce côté, offrait à l'observateur et au moraliste. C'était une vraie lacune dans l'organisation de la famille, une plaie au corps social. On s'étonne de rencontrer dans ces homélies du XVIe siècle à son commencement la peinture de certains désordres aussi crue et aussi saignante. Il paraît trop certain que la plupart des filles grandissaient dans un abandon presque total, et non moins certain que cet abandon les menait à une dépravation précoce.

Clichtoue, qui a condamné pour les garçons l'éducation fermée et amollissante de l'intérieur familial, semble admettre pour les filles deux systèmes indifféremment. Peu lui importe que les parents les élèvent dans leur propre maison ou dans celle d'autrui, *in propria domo, sive aliena*[3]; mais ce qu'il leur demande, c'est de les élever.

[1] De S. Bernardo, serm II. T. II, p. 348.
[2] Dom. infr. oct. Epiphaniæ, serm. T. I, p. 77.
[3] De S. Elisabeth, serm. T. II, p. 557.

Digitized by Google

Par là, il entend le respect dû à la pureté de l'enfance, l'éloignement des superfluités, le mépris du luxe, la lutte contre la vanité. Les mères de famille de l'époque sont loin des exemples de Blanche de Castille, laquelle interdisait à ses filles, le jour de vendredi, de porter des bijoux ou des vêtements trop précieux, en mémoire de la Passion. Elles-mêmes provoquent chez leurs enfants le désir d'attirer des regards admirateurs; elles les précipitent dans la passion de plaire; à bientôt le déshonneur qui rejaillira sur les parents[1].

Avec leur mise simple, — la meilleure parure, parce qu'elle est la plus naturelle, — les jeunes filles qui se respectent ne voudront jamais, suivant Clichtoue, porter des bijoux reçus en présent de la main des jeunes gens. S'il faut prendre à la lettre tout ce qu'il dit, on peut croire que les cas de séduction, nés de l'imprudence et de l'incurie des parents, n'auraient pas été aussi rares qu'on voudrait le supposer. On ne saurait guère s'inscrire en faux contre des textes formels. La facilité des fréquentations, les bals, les chansons licencieuses, rien ne manque à son tableau des causes de la corruption que le roman moderne. Au ton calme et froid du prédicateur, il est clair qu'il ne commet ni exagérations oratoires ni recherches d'effet. Il se contente d'exposer, tels qu'ils se produisent sous les yeux de tout le monde, quels sont les fruits du manque absolu de surveillance du côté des parents et de la liberté sans contrôle du côté de jeunes filles témérairement exposées à toutes les tentations des tréteaux à danser et des rencontres de la rue, alors que leur éducation est regardée comme un devoir négligeable[2].

II. — LES ÉTUDIANTS

Revenons aux garçons. Ils ont été mieux élevés. Suivons-les aux universités. Ils y arrivent le caractère formé par une série d'exercices et de travaux, l'esprit ouvert et avide de science, le cœur pur et généreux. Ils sortent des rudiments. Les voici en philosophie. Ils possèdent à peine les premières démonstrations de la dialectique et déjà ils se passionnent pour les grandes questions du jour, la prédestina-

[1] De S. Ludovico, serm I. T. II, p. 362-63.

[2] « Quod si quis a me percontetur, undè id prouenit, quod filiæ adulescentulæ *plerunque* dissolutæ sunt et lasciuæ, inuerecundæ et impudentes.... causam hanc assigno, quoniam *nimiùm indulgenter et licentiosè sunt educatæ à suis parentibus*, in exquisito vestium cultu et conversatione frequenti cum viris adulescentibus : quoniam etiam permissæ sunt ab ipsâ pueritiâ frequentare choreas, saltationes et tripudia, cantare carmina turpia et lasciuas cantilenas in compitis et vicis publicis. Ex huiusmodi siquidem, *prauâ educatione* per indulgentiam parentum contracta, enascuntur hæ morum corruptelæ in puellis, et oboriuntur grauissima probra infamiæ atque flagitia. » (De Præsentat. B. Mar. serm. T. II, p. 558.)

Digitized by Google

tion et le miracle, *ergotant* à perte de vue sur des subtilités, au grand désespoir de Clichtoue, qui voudrait plus de respect et de silence. Aussi les renvoie-t-il à saint Thomas d'Aquin, surnommé le *bœuf muet*.

L'esprit se formait sans doute à cette gymnastique de la pensée, bien qu'il ne soit pas difficile de saisir dans les tendances de ces écoliers raisonneurs une aspiration vers une critique audacieuse, sinon subversive. Mais avec la liberté de tout juger, ils s'octroient celle de tout faire, et sur ces défaillances de la conduite le prédicateur s'exprime en termes émus. C'est dans son panégyrique de saint Bernard qu'il a esquissé le douloureux tableau du jeune homme arrivé innocent à Paris et qui bientôt a perdu sa candeur et sa vertu [1].

Quelles sont les causes de ces tristes métamorphoses? Outre celles communes à tous les pays et à tous les temps, le moraliste insiste sur la passion de la bonne chère, à laquelle cette jeunesse, contemporaine de Villon et de Rabelais, sacrifiait joyeusement. Les grandes *beuveries* des bourgeois et du peuple ont lieu à Noël et à la Saint-Martin; celle des « escholiers » à l'Épiphanie. C'est qu'au nouvel an, les étrennes envoyées par la famille ont rempli leur escarcelle; mais elles étaient destinées à un tout autre usage. Les parents sont pauvres et jeûnent au loin afin de soutenir leurs enfants; eux dissipent cette épargne dans les tavernes [2]. La même considération, par contraste, sert une autre fois à Clichtoue pour reprocher aux étudiants de rester trop longtemps au lit le matin : ils dorment; songent-ils que leurs parents veillent? Et puis ces dormeurs de profession, qui passent jour et nuit à ronfler ou à sommeiller, comment acquerront-ils le trésor des belles-lettres [3]?

Les effets de la paresse varient avec les caractères. Les tempéraments apathiques goûtent l'oisiveté du lit; les tempéraments remuants tuent le temps à courir, à flâner en curieux, à regarder en badauds. Ce vagabondage, outre qu'il présentait des dangers spéciaux pour les étudiants ecclésiastiques, n'était profitable aux études pour les écoliers d'aucune catégorie [4].

Sans aller chercher leurs divertissements au Pré-aux-Clercs ou sur la voie publique, d'autres s'enferment à jouer aux cartes ou aux dés. Peccadille encore pour l'étudiant laïque, mais faute pour les futurs clercs; que deviennent les règlements portés par Innocent III contre ces jeux de hasard? Occasion dangereuse pour tous, qui sont vite en-

[1] T. II. p. 350.
[2] In circumcisione Domini, serm. II. T I, p. 61.
[3] Dom. post Pentecosten, serm. II. T. I, p. 406. — De S Bernardo, serm. II. T. II, p. 356.
[4] *Ibid.*, p. 357.

Digitized by Google

traînés par la passion du gain, en viennent aux querelles, aux injures et aux imprécations, à tout le moins perdent leur temps[1]. Mais si leurs parents ne les laissaient pas contracter dès l'enfance une habitude, mère de tant de vices, ils ne deviendraient pas sitôt *gulones, tabernarii, lusores et aleatores*[2], au demeurant les meilleurs fils du monde. Afin de les bien persuader que la vie présente ne saurait être sans péril pour l'âme, une partie de cartes coupée par des repas, le prédicateur recourt à un tableau d'imagination et représente le mauvais riche jouant aux cartes avec fureur.

Toutes les classes de la société jouent. Que si quelqu'un devait n'avoir ni temps ni argent à gaspiller dans ces amusements, c'étaient les prêtres, dont le temps appartient à Dieu et l'argent aux pauvres. Clichtoue tonne contre certains ecclésiastiques, omettant leur bréviaire pour passer la nuit au jeu et perdant là de quoi donner ailleurs l'aumône[3]. Après avoir fait de la nuit le jour ils font du jour la nuit, et leur grasse matinée se prolonge jusqu'à midi[4].

Parmi les défauts mignons des étudiants, signalons encore la coquetterie dans le costume. Le grand genre parmi les jeunes clercs est de porter des ceintures très voyantes, *rouges* ou *vertes*, usage conservé jusqu'à présent à Rome. C'était primitivement un moyen de distinguer les élèves des différents collèges; mais il avait tourné en signe de rivalité et en couleur de partis adverses qui rappelaient les verts contre les bleus de Byzance. S'en prendre aux écoliers ne suffisant plus ici à l'orateur, il interpelle directement régents et maîtres de Navarre[5]. Cet appel à leur vigilance fut-il efficace? Quelques années après, le concile de Paris portait sur cet usage abusif une mesure répressive.

III. — LE CLERGÉ

De toutes les peintures que le zélé prédicateur, partisan avec la saine partie du clergé d'une réforme, mais d'une réforme catholique, fait passer sous nos yeux, la plus lamentable est celle du prêtre infidèle à ses devoirs les plus sacrés. La liberté que prend Clichtoue de tout dire sans réticence ni ambages est d'autant plus apostolique et courageuse qu'il parle aux coupables en face. Ses violentes apostrophes ont été jetées à des auditoires composés de clercs et de gens d'Église. Qui voudrait se donner une idée exacte des faiblesses et des désor-

[1] T. III, p. 550.
[2] Dom. infr. octav. Epiphaniæ, serm. T. I, p. 76.
[3] In synod. episc. Parrh. serm. II. T. III, p. 478.
[4] Infr. octav. Ascens. serm. I. T. I, p. 389.
[5] De S. Ludovico, serm. II. T. II, p. 375.

Digitized by Google

dres qui régnaient alors dans le milieu ecclésiastique en trouverait, dans ces homélies, complétées par un petit traité d'ascétisme pastoral du même auteur et intitulé : *De vita et moribus sacerdotum* (1519), un tableau fidèle, formé de traits moins épars que les précédents et qu'il n'est pas aussi nécessaire de reconstituer comme une mosaïque. On rencontre dans cette galerie aux types divers le prêtre qui ne s'occupe pas de ses ouailles et s'endort pendant que l'homme ennemi (traduisez : les luthériens) sème furtivement l'ivraie dans le champ [1].

Le prêtre timide, qui aperçoit le mal, mais n'ose pas le combattre et s'abstient, par respect humain, de réprimander les coupables [2].

Le prêtre muet, qui ne prêche pas et ne rompt point à ses brebis affamées le pain de la divine parole [3]. Or, en ce temps de controverses théologiques, la prédication du dogme catholique était l'unique moyen d'empêcher les fidèles de verser dans une ignorance voisine de la séduction et de l'apostasie. Le loup protestant rôdait autour du bercail. Clichtoue, qui voulait voir le prêtre debout dans la chaire de vérité et instruisant le troupeau, ne demandait rien ici à ses confrères qu'il ne pratiquât lui-même. Il payait assidûment d'exemple. Ses sermons de Paris et de Tournai, ses leçons d'Écriture sainte à Notre-Dame de Chartres sont la preuve qu'il était à la hauteur du devoir présent. Ajoutons que ces mêmes sermons prouvent contre une partie du clergé, puisque souvent, à l'en croire, il les prêtait à d'autres, trop paresseux pour en composer.

A côté des prêtres qui ne prêchent pas ou prêchent les sermons d'autrui, il y a ceux qui n'assistent pas à l'office divin en entier. A la psalmodie des petites heures, au sacrifice de la messe, ils font une apparition au commencement ou à la fin et s'éclipsent. Le concile de Paris fut obligé de statuer contre eux sans miséricorde et de déterminer la durée d'absence entraînant suppression des distributions.

Ceux qui restent à l'église le temps voulu y causent comme dans la rue et scandalisent par leur tenue irrévérencieuse. Toujours à parler, à rire, ils entrent et sortent, se promènent hors des *septa*, engagent conversation avec les laïques et traitent avec eux d'affaires séculières. C'est ainsi qu'ils ramenaient le peuple au recueillement ! Clichtoue les compare à des « légumes dans une marmite, » *legumina in cacabo ;* sans le respect dû à ses collègues, il eût dit : des diables dans un bénitier. Ailleurs, il se sert d'une comparaison aussi pittoresque et montre le chœur changé en ruche : *apes in alveario*, où tout s'agite et bourdonne [4]. « Est-ce là, s'écrie-t-il, une tenue sacer-

[1] Dom III post Epiph., serm. T. I, p. 112.
[2] In synod. Parrh. serm. II. T. III, p. 454.
[3] *Ibid*, p. 452.
[4] *Ibid.*, p. 430 et 442.

Digitized by Google

dotale ? Hors l'église, les promeneurs, les bouffons, les prêtres de Bacchus ! »

Cette dernière épithète nous amène à parler des prêtres buveurs. Ils sont nombreux : *plerique*. Leur esprit est plus dans les plats que dans les livres saints ; leurs pieds, dans les tavernes que dans le temple du Seigneur. Au temple, ils chantent l'office en courant ; à la taverne, ils passent la majeure partie de la journée et quelquefois la nuit par-dessus.

Des deux clergés, celui de France et celui du pays wallon, contre lesquels, à propos de ces abus, Clichtoue a prononcé de violents réquisitoires, lequel était le plus voué au culte de la bonne chère et de l'ivrognerie, il serait difficile de le décider. A Tournai, les mœurs flamandes semblent avoir autorisé moins de retenue encore que chez nous. Là, on se porte des santés et des défis. On est buveur de race et l'on s'en fait gloire ; on parie à qui tiendra le plus longtemps à table. Ce sont des toiles à la Téniers. Clichtoue, qui n'avait pas prévu Téniers, appelle les clercs : *Epicuri de grege porci*.

L'orgie va rarement seule. L'homme qui se livre à la passion du vin descend fatalement plus bas. L'on ne peut guère rendre ici les textes en français ; laissons le latin braver l'honnêteté dans les mots[1].

Ces faits douloureux étaient là, s'étalant sous les yeux du public. L'orateur a soin d'en appeler au témoignage universel pour se défendre de faire une satire ou une charge.

Le dernier vice stigmatisé par lui dans ces clergés gangrenés est moins honteux à rapporter, mais aussi pénible à constater. L'avarice et la simonie rongeaient le corps clérical comme un vaste chancre. Le curé d'alors nous est représenté âpre au gain, exigeant sur ses honoraires et non seulement réclamant ses droits avec rigueur, mais encore ce qui ne lui est point dû et allant jusqu'à l'injustice. Pour faire de l'argent, tout lui est bon. Il vend l'administration des sacrements et loue son église à un vicaire ou à un prêtre indigne. A ses yeux une paroisse est une ferme ; pourvu qu'il l'adjuge à gros bail, peu lui importe la qualité du preneur. Avec de pareils curés, on peut juger des vicaires qui ont et le curé à payer et eux-mêmes à entretenir. C'est le berger tondant la laine de la brebis, le boucher qui la dépèce et la dévore[2].

Les clercs réguliers valent les clercs séculiers. Tel le presbytère, telle l'abbaye ; tel le prêtre de paroisse, tel le moine. Les moins mauvais de tous sont encore les laïques.

[1] « *Taceo* inhonesta pastorum cum mulieribus contubernia, concubinatus, adulteria, quæ omnium oculis conspicua sunt.... » (In synod. Parrh., serm. I. T. III, p. 448.)

[2] In synod. Tornac. serm. II. T. III, p. 509-10.

Digitized by Google

Clichtoue conclut que cette fin décadente du xve siècle et ce début menaçant du xvie étaient un âge de fer. Si beaucoup eussent ressemblé à ce prêtre digne, instruit, zélé, dont la mémoire trop oubliée méritait les honneurs de l'exhumation, c'eût été un retour à l'âge d'or.

H. Chérot, S. J.

III.

HISTOIRE DE DEUX ENCLAVES

KLEK ET SOUTORINA

Les possessions turques aboutissent à la mer Adriatique sur deux points qui coupent le territoire devenu autrichien depuis 1815. L'un de ces points, nommé Klek, est situé vis-à-vis de la presqu'île de Sabioncello. L'autre, appelé Soutorina, est plus au sud, dans l'intérieur même du golfe de Cattaro. Par cette combinaison, le territoire de l'ancienne république de Raguse se trouve entouré par les possessions turques de tous les côtés, excepté du côté de la mer. Il n'y a donc aucun point de contact entre le pays ci-devant ragusain et le pays ci-devant vénitien. C'est même en vue d'éviter toute contiguïté entre les deux républiques que ces dispositions territoriales furent concertées et établies, sur le désir du gouvernement de Raguse.

Le territoire de Klek s'étend de quatre kilomètres environ le long de la mer. La côte de Soutorina n'a guère que deux kilomètres.

I. — *Traité de Carlovitz en 1699*

Le premier acte à nous connu, où il soit fait mention des territoires de Klek et de Soutorina est le traité conclu à Carlovitz en 1699, entre la Porte et Venise.

Art. 9. — Il territorio e i distritti della signoria di Ragusa sarono continuati con i territorii e distritti del

Art. 9. — Le territoire et les districts de la seigneurie de Raguse seront contigus avec le territoire et

Digitized by Google

Eccelso Imperio, levandosi ogni ostacolo ch' inpedisce la continuazione e la communicazione delle terre della detta Signoria colle terre del medesimo Imperio.

Art. 10. — Li commissarii chi sarono destinati d' all' una è l' altra parte siano d' esperimentati probità afin chè, senza alcuna propria passione giudicando realmente questo importante affare, anco in quella parte separino li territorii, è li distinguano con evidenti segni, si che si levi l' occasione d' ogni torbidezza; ma da quella parte ancora si avertisca che non si interrumpa la continuazione intiera delle terre di Ragusa con quelle dell' Imperio.

les districts de la Turquie, en enlevant tout obstacle qui empêche la continuité et la communication des terres de ladite seigneurie avec les terres dudit empire.

Art. 10. — Que les commissaires qui seront envoyés de part et d'autre soient d'une probité éprouvée, afin que, sans aucune passion personnelle, en appréciant réellement cette importante affaire, ils séparent dans cette partie les territoires, et les distinguent par des signes évidents, de manière à enlever l'occasion de toute perturbation, et qu'on avertisse encore que sur ce point il ne doit y avoir aucune interruption à la contiguïté complète des terres de Raguse avec celles de l'empire ottoman. »

Il est difficile de savoir si le traité de Carlovitz a mis pour la première fois la Porte en possession des deux territoires qui établissent cette contiguïté, ou si le traité de 1699 n'a fait que consacrer un état antérieur. Ce qui paraît probable, c'est que le territoire destiné à faire l'isolement des deux républiques a été pris sur les possessions de celle de Venise, puisqu'à l'article 13 de 1699, qui sera cité plus bas, il est fait mention de forteresses que la république de Saint-Marc aurait démolies pour sa commodité.

II. — *Traité de Passarovitz en 1718*

La guerre qui s'est terminée en 1718 ayant dérangé les dispositions consacrées par l'acte de 1699, ces dispositions furent rétablies par l'article 2 du traité de Passarovitz.

Art. 2. — Quemadmodum in tractatu pacis Carlovicensis pactum est, territorium et districtus dominorum Ragusanorum cum districto Excelsi Imperii continuatur. Eaque propter, locus Popovo, cum suis pagis Zarine, Ottovo et Zubzi, à republica veneta occupatus, cum omnibus ibidem existentibus et communicationi nominati territorii obstantibus Excelso Imperio quomodo statu invenitur, restituatur. (C'est le territoire près de

Art. 2. — Conformément à ce qui a été convenu dans le traité de Carlovitz, le territoire et les districts des seigneurs ragusains seront contigus avec ceux de la Sublime Porte. Pour obtenir ce but, le lieu nommé Popovo, avec ses villages de Zariné, Ottovo et Zubzi, lieu occupé aujourd'hui par la république de Venise, sera, avec tout ce qui y existe et qui pourrait porter obstacle à la contiguïté des territoires, restitué à la

Digitized by Google

Klek.) Similiter, à parte Arcis-novae (Castel-Nuovo) et Risanae communio terrae Ragusanae cum Excelso Imperio neutiquam interrumpetur. (C'est pour le territoire de Soutorina.)

Sublime Porte dans l'état où il se trouve. De même, du côté de Castel-Nuovo et de Risano, la continuité de la terre ragusaine avec la terre ottomane ne sera nulle part interrompue.

III. — *De 1718 à 1833*

L'état de choses qui résulte de ces traités dura jusqu'à la Révolution française.

Lorsque la France prit les possessions des républiques de Raguse et de Venise, elle rencontra également les deux petits territoires turcs. Le territoire de Klek fut traversé par la route dite de Marmont, qui longe toute la côte et qui fut alors construite par les Français.

Au cours d'un rapport adressé au vice-roi d'Italie le 2 février 1806, le général Molitor énonce qu'il demandera l'autorisation de traverser le territoire de la Porte, « les lambeaux turcs » (Pisani, *la Dalmatie*, p. 148). La demande devait être transmise au chargé d'affaires de France à Constantinople par le consulat de Raguse. J'ai cherché vainement aux archives des affaires étrangères les traces de la réponse qu'une telle communication aurait suscitée. Je n'ai rien trouvé aux archives du royaume d'Italie.

En 1815, on est revenu aux anciens traités pour tous les points au sujet desquels il n'a pas été dérogé à l'état de choses antérieur. En principe, on a considéré les changements accomplis par la Révolution française et par l'Empire comme ayant été le résultat de la violence, et comme tels ne nuisant en rien aux droits antérieurement existants.

C'est en vertu de ce principe que les territoires de Klek et de Soutorina revenaient à la Turquie, qui les a possédés depuis cette époque sans interruption, nous allons voir sous quelles modalités.

Le droit de la Sublime Porte sur ces territoires a reçu une consécration en 1832 et 1833. A cette époque, le gouvernement autrichien, pour mettre fin aux embarras d'administration que lui cause la double interruption de son territoire adriatique, demanda au divan turc de lui vendre Klek et Soutorina pour une somme d'argent, ou de l'échanger contre un autre territoire. Dans les notes qui furent alors remises par M. d'Ottenfels, la souveraineté de la Porte est reconnue sans contestation. Rien n'y indique que l'Autriche crût alors, comme elle l'a dit plus tard, avoir fait un don au sultan en 1815, ni que la souveraineté ottomane fût limitée par quelque restriction.

Digitized by Google

IV. — *Démêlés de 1850*

En 1850, le gouvernement serbe, pour échapper au monopole autrichien qui s'exerce par le Danube, désirait vivement voir relier Belgrade à la mer Adriatique par une route commerciale. Il offrait de construire la route sur son propre territoire et faisait des instances pressantes à Constantinople pour que la Porte continuât le travail sur le sol ottoman jusqu'à la mer. Il s'agissait de déterminer le point du littoral où cette route aboutirait. Les Serbes proposaient Alessio ou Scutari dans l'Albanie septentrionale. Le gouvernement turc se prononça pour Soutorina. Il y voyait l'avantage de tourner par une route stratégique le Monténégro, dont Omer-Pacha, qui fut alors consulté, méditait déjà l'attaque.

Le projet de route n'eut pas de suite, mais l'attention de la Porte avait été éveillée sur ses possessions inter-autrichiennes par ce projet et par l'intention qu'avaient alors les Russes d'acquérir une station maritime sur la mer Adriatique. Cette intention du cabinet de Pétersbourg avait même éveillé l'attention de l'Angleterre, dont l'ambassadeur demanda à Vienne si l'Autriche avait l'intention de céder aux Russes le golfe de Cattaro, comme le bruit en courait. Le prince de Schwarzenberg déclara que cette supposition était absurde. On disait aussi alors que la Russie cherchait à acquérir un point sur la côte adriatique du royaume de Naples.

Sur ces entrefaites, la Porte eut besoin d'envoyer des secours à Omer-Pacha, qui guerroyait en Herzégovine et en Bosnie. Dans l'automne de 1850, la flotte ottomane vidait l'Archipel sans qu'on sût de quel côté elle se dirigeait. Ce mouvement insolite fit croire que la régence de Tunis était menacée, et deux bâtiments de guerre français vinrent mouiller à la Goulette.

Pendant ce temps, la flotte ottomane était entrée dans la mer Adriatique, et une frégate turque débarquait à Soutorina mille hommes, qui rejoignirent l'armée d'Omer-Pacha.

Cette expédition avait pris au dépourvu les autorités locales. On s'en montra fort surpris et fort irrité à Vienne. Le commandant militaire du golfe de Cattaro fut changé et l'internonciature d'Autriche remit au divan une communication dont voici la substance : « L'Autriche a toujours maintenu, par le stationnement de ses navires, la clôture maritime des deux territoires ; elle tient ce droit de la république de Venise. La Turquie n'a jamais eu une seule barque sur ces côtes : elle n'a jamais débarqué de troupes à Klek ni à Soutorina, mais bien sur un point quelconque du territoire autrichien, avec l'assentiment du cabinet de Vienne. Le canal de Cattaro, étant en-

Digitized by Google

tièrement sous la portée des canons autrichiens, doit être considéré comme *mare clausum.* »

Cette dernière assertion était alors inexacte, comme on va le voir.

V. — *Clôture du golfe de Cattaro en 1852-54*

On croit que le gouvernement anglais attachait alors quelque intérêt à l'ouverture d'une voie commerciale entre la mer Adriatique et la Turquie d'Europe. Ce fut, dit-on, à l'instigation des Anglais que la Porte manifesta de nouveau, en 1852, l'intention de construire des entrepôts à Klek et à Soutorina, et d'ouvrir ces deux ports aux communications maritimes.

L'Autriche était sur ses gardes. Un bataillon campa auprès de Klek, et tout l'été des bâtiments de guerre vinrent croiser devant les deux ports en litige. On commença alors, à l'entrée du golfe de Cattaro, la construction de deux forts qui en commandent complètement l'entrée. Une tentative de débarquement eût été repoussée par la force : c'est, du moins, ce que disaient les autorités militaires autrichiennes.

Au mois de novembre de la même année, le commandant de l'aviso français *Chaptal*, qui ne se doutait de rien, entra dans le golfe de Cattaro en se rendant de Constantinople à Trieste. De la manière la plus courtoise, le commandant autrichien lui apprit que l'Autriche avait fermé le golfe de Cattaro et qu'il avait ordre d'empêcher tout bâtiment de guerre étranger d'y stationner. Les forts dont le tir commande aujourd'hui l'entrée du golfe n'étaient pas encore armés ni même finis de construire. Le golfe ne se trouvait donc pas, indépendamment de toute autre considération, dans les conditions déterminées par le droit des gens pour être considéré comme *mare clausum.* On pouvait, en effet, y entrer et en sortir sans passer sous le canon autrichien, vu l'état peu avancé des forts. Mais le commandant français n'avait pas mission pour engager un tel conflit. Il se retira et rendit compte au ministre de la marine de cet incident, que, me trouvant sur les lieux à la suite d'une mission en Bosnie, je signalais en même temps au ministre des affaires étrangères. A notre connaissance, il ne fut rien tenté, ni alors ni depuis, pour empêcher que le golfe de Cattaro ne devînt, en fait, sinon en droit, *mare clausum* par l'achèvement des forts.

Un décret impérial du 6 mai 1854 prononça et réglementa la clôture du golfe de Cattaro.

VI. — *Note autrichienne du 7 janvier 1853*

Cependant la guerre avait éclaté entre la Turquie et le Monténégro ; la Porte voulut bloquer le port de Soutorina, par où elle se proposait

Digitized by Google

sans doute également de débarquer des troupes et des approvisionnements. Les explications, qui duraient depuis 1850, devinrent très aigres entre Constantinople et Vienne. Fuad-Efendi déclarait verbalement que la Porte ne songeait pas à enfreindre le *statu quo ;* mais il se refusait, comme le demandait l'internonciature, à renoncer par écrit à ce qu'il croyait être le droit de la Turquie. Le ministre du sultan avait proposé un arbitrage, lorsque le chargé d'affaires d'Autriche remit au divan, le 7 janvier 1853, une note dont voici la substance :

« L'Autriche a fait don de ces deux territoires à la Turquie en 1815. Elle sait donc mieux que personne jusqu'où elle voulait étendre sa générosité. Or, elle n'a pas voulu abandonner le territoire maritime qui baigne les deux langues de terre. Ce qui le prouve, c'est que, comme la république de Venise, dont elle est héritière, elle a toujours empêché la communication par mer avec lesdits territoires, par le moyen de navires de guerre stationnant dans ces parages. Le point de droit est si évident, que le cabinet de Vienne refuse toute discussion et toute négociation sur la base adoptée jusqu'ici par les ministres turcs. — L'Autriche repousserait, avec toute la force des moyens dont elle dispose, toute tentative de porter atteinte au *statu quo* par des voies de fait. »

Le chargé d'affaires d'Autriche laissait en même temps une note portant que son gouvernement considérerait le silence de la Porte comme un assentiment.

Le moment est venu de discuter la valeur des prétentions réciproques.

VII. — *Examen des prétentions réciproques*

L'Autriche prétend que lorsqu'elle a remis les territoires de Klek et de Soutorina au sultan, elle lui aurait fait *don*. Si l'on se rappelle le principe fondamental des arrangements de 1815, on voit, au contraire, que la Porte est rentrée en possession par le droit appelé de *postliminie* et nullement en vertu d'une donation. Mais, même s'il y avait eu don, est-ce que la donation, en l'absence de stipulations contraires formellement exprimées et consenties, ne confère pas un droit aussi complet et aussi irrévocable que tout autre mode d'acquisition? Le cabinet de Vienne ne justifie pas des conditions auxquelles la donation aurait été subordonnée : il n'y a donc pas lieu de se préoccuper de la rentrée en possession de 1815. Examinons donc les prétentions en elles-mêmes ; elles se résument ainsi : Le gouvernement autrichien soutient que la Porte n'a pas le droit de communiquer par mer avec lesdits territoires, ni d'y faire des établissements commerciaux ou militaires. La Turquie soutient que son droit de souveraineté n'est limité par rien.

Digitized by Google

Le fait que la Turquie n'a pas, depuis longtemps, n'a peut-être même, jusqu'en 1853, jamais utilisé cette partie de son territoire, n'est pas une raison suffisante pour exiger d'elle le maintien de cette abstention. Ni en droit public ni en droit privé, un sol ne devient passible d'une servitude de ce genre par le seul fait de l'abstention prolongée du souverain ou du propriétaire.

Il est difficile d'attacher de l'importance à l'argument de M. de Klezl, qui consiste à dire que la république de Venise, dont l'Autriche a hérité, a toujours fait stationner des forces navales devant les points contestés. Le fait même de ce stationnement est difficile à prouver, et, fût-il établi, un tel fait est-il de nature à prouver, en faveur du stationnant, un droit de souveraineté maritime? D'ailleurs, la prétention d'une donation en 1815 est insoutenable en présence du fait que nous avons rappelé, à savoir qu'en 1806 un général français a demandé à la Porte l'autorisation de traverser le territoire de Klek.

Nous voilà amenés et réduits à consulter les traités relatifs à la possession, par la Turquie, de Klek et de Soutorina. Or, les articles 13 de Carlovitz et 12 de Passarovitz sont les seuls où il soit fait mention de certaines restrictions à la jouissance des territoires. Voici l'article du traité de 1699 :

Art. XIII. — A caduna delle parti sia licito di resarcire, riparare et fortificare le possedute fortezze, ma non già di fabricarne di nuovo altre fortezze apresso il confine, o le demolite fortezze dalla republica di Venezia nelle sponde della terra firma per la commodità; pero alli sudditi sia licito di porre borghi e villagii per tutto; osservandosi tra di loro pacificamente ogni buona corrispondenza è vicinenza è continendo se nelle proprie termine.

Art. XIII. — Il sera permis à chacune des parties de reconstruire, de réparer et de fortifier les forteresses déjà possédées, mais non de bâtir de nouvelles forteresses auprès des frontières, ni de rétablir celles que la république de Venise a démolies auprès de la terre ferme pour sa commodité. Il sera permis aux sujets respectifs de construire à leur gré des bourgs et villages en observant entre eux pacifiquement les rapports de bon voisinage, et en se maintenant chacun sur son territoire propre.

L'article du traité de 1718 est la reproduction presque littérale de celui de Carlovitz, sauf une différence de ponctuation.

Art. XII. — Licitum sit utrinque recepta munimenta resarcire, reparare, munire, non autem nova munimenta ad fines exstruere neque diruta à Venetis propugnacula restaurare. In finitimis terrae firmae, ubi expedit, fas esto oppida et pagos undique muri et excolendà mutuà vicinitate et amicitiâ, et emergente aliquâ differentiâ, finium praefecti congressi causam dissidiae utrâque parte omni justitiâ et concordiâ decident.

Il n'y a rien dans ces deux textes d'où l'on puisse induire que l'ac-

Digitized by Google

cès maritime sera fermé à la marine militaire ou commerciale des Ottomans.

En ce qui concerne les forteresses, les deux textes contiennent des restrictions réciproques, et affirment le droit de maintenir les forteresses qui existaient alors, ou de les réparer. Si l'on voulait faire revivre aujourd'hui ces restrictions, les Autrichiens auraient à démolir les fortifications élevées à Castel-Nuovo, et les deux forts qui commandent maintenant l'entrée du golfe de Cattaro.

Enfin, lors de la négociation précitée de 1832 et de 1833, le cabinet de Vienne a reconnu implicitement le droit de souveraineté de la Porte, sans parler d'aucune restriction. On y a fait valoir tout ce qui peut déprécier les deux territoires que l'Autriche désirait alors acheter ou échanger. Or, il n'y est pas parlé des restrictions pour l'accès maritime qui ont été énoncées plus tard, et qui constitueraient la plus grave des dépréciations.

On ne saurait affirmer ici, d'une manière absolue, qu'antérieurement ou postérieurement à 1699, il n'y ait pas eu de stipulations ayant pour effet de limiter les droits de la Sublime Porte ; mais on ne connaît pas ces stipulations. S'il en existe, c'est à l'Autriche qu'incombe la charge de les produire. Tant qu'elle ne l'aura pas fait, on est autorisé à conclure qu'en dehors des restrictions réciproques, résultant des articles 13 de Carlovitz et 12 de Passarovitz, il n'existe, en droit, aucune limitation de la souveraineté du sultan.

VIII. — *Mission du comte de Linange en 1853*

Le divan turc n'avait pas encore répondu à la note du 7 janvier 1853, lorsque le comte de Linange fut envoyé à Constantinople et posa un *ultimatum* à l'occasion de diverses réclamations.

L'affaire des territoires adriatiques fut comprise dans l'ensemble de la négociation. Nous allons donner le texte de toutes les communications relatives à Klek et à Soutorina.

La première note du comte de Linange était conçue en ces termes :

« Pour ce qui est de la question des enclaves de Klek et de Souto-
« rina, le soussigné a l'ordre de déclarer que le gouvernement d'Au-
« triche est ferme dans son opinion et dans son attitude annoncées au
« divan par la note du chargé d'affaires en date du 7 janvier, et qu'il
« insiste sur une réponse propre à dissiper toute espèce de doute con-
« cernant les intentions de la Sublime Porte à cet égard. »

La Porte, en réponse à cet ultimatum, proposa de remettre au comte de Linange une déclaration ainsi conçue :

« Quant à la question des ports de Klek et de Soutorina, les droits
« souverains de la Porte Ottomane sur ces points n'ont jamais été con-

Digitized by Google

« testés, et même ils ne pouvaient pas l'être, car ils sont parfaitement « établis par les déclarations du gouvernement impérial d'Autriche « contenues dans les notes remises à la Porte par S. Exc. M. le « comte d'Ottenfels, envoyé autrichien, en 1832 et 1833.

« En rappelant ici ce fait, la Sublime Porte exprime également le « désir d'entrer en négociation avec l'Autriche à ce sujet. Le gouver- « nement impérial d'Autriche peut être assuré que, dans une question « qui en tout état de cause doit être terminée par une discussion « libre et amicale de chaque côté, la Sublime Porte n'a jamais eu « l'idée de rien faire par la surprise ou par la violence et qu'au- « jourd'hui encore elle n'est pas dans cette intention. La Sublime « Porte, par cette déclaration, se plaît à donner une nouvelle preuve « de ses sentiments de droiture et de conciliation. »

Le comte de Linange n'ayant pas accepté l'ensemble de la réponse de la Porte à son ultimatum, demanda qu'il lui fût remis une autre déclaration dont il envoyait les termes et dont le paragraphe relatif à l'objet de ce travail était ainsi conçu : « La Sublime Porte déclare, « relativement aux deux *langues* de terre de Klek et de Soutorina, « que, dans l'espoir d'une entente amicale par elle proposée, elle n'en- « treprendra rien qui, à cause de la divergence d'opinion, pourrait « donner lieu à un conflit. »

Enfin, le 14 février 1853, la Porte remit une déclaration dont voici les termes et qui diffère à peine de celle proposée en dernier lieu par M. de Linange : « Quant à la question des territoires de Klek et de « Soutorina, le gouvernement ottoman espère qu'à la suite des propo- « sitions qu'il présentera, elle recevra une solution amicale, et, bien « que présentement l'opinion des deux parties soit en opposition « l'une avec l'autre, le gouvernement ottoman ne se permettra à cet « égard aucun acte qui pourrait amener des contestations et, à plus « forte raison, des hostilités. »

Cette dernière rédaction a été déclarée suffisante par le comte de Linange; elle détermine le point où la négociation s'est arrêtée en 1853.

IX. — *Événements de 1857, de 1861 et de 1862*

En 1857, en 1861 et 1862, la province turque d'Herzégovine fut en état d'insurrection, et la guerre éclata de nouveau entre la Turquie et le Monténégro, dont le voisinage ajoute à l'importance des territoires contestés.

La conduite du gouvernement autrichien fut alors précisément le contraire de ce qui avait été fait dix ans auparavant. Il ne fut apporté aucun obstacle à ce que les bâtiments de guerre turcs vinssent ravitailler les troupes du sultan par les ports de Klek et de Soutorina.

Digitized by Google

Un incident amena alors l'intervention diplomatique des puissances signataires du traité de Paris, mais sur un autre terrain et à un point de vue plus général.

Au mois de novembre 1861, Louka Voukalovitch, chef de l'insurrection chrétienne en Herzégovine, avait élevé une petite batterie sur le territoire turc de Soutorina, Les autorités autrichiennes le sommèrent de démolir cette batterie, en lui annonçant qu'il y serait procédé par la force, s'il n'avait pas obéi dans le délai de huit jours. Le chef de l'insurrection chrétienne n'obtempéra pas à cette injonction, et une compagnie de soldats autrichiens démolit la petite batterie sans rencontrer de résistance, ni de la part des insurgés, ni de celle des troupes turques.

On crut d'abord que cette opération avait eu lieu en vertu d'une entente avec la Turquie; mais la Porte ne fut prévenue qu'après coup, et le cabinet de Vienne s'excusa sur l'urgence. Les ministres du sultan furent très irrités de cet incident. Il leur fut facile de démontrer qu'il n'y avait pas eu d'urgence, car la Porte aurait pu être consultée par le télégraphe pendant la semaine qui s'écoula entre la sommation et l'exécution.

L'acte commis par les autorités autrichiennes devait appeler l'attention de l'Europe. Le cabinet de Paris envisagea cet acte comme une violation de l'article du traité du 30 mars 1856 qui interdit aux contractants toute intervention sur le territoire ottoman, sans une entente préalable avec les cosignataires. Ce point de vue, qui est le vrai et qui ne préjuge pas les prétentions relatives à Klek et à Soutorina, fut généralement adopté par les cabinets européens. Celui de Saint-Pétersbourg se montra le plus irrité et appuya, en outre, sa protestation sur des considérations d'un autre ordre. « Nous ne pensons pas, « écrivait le prince Gortchakov, le 10 décembre 1861, que les faibles « ouvrages de défense élevés sur le territoire de la Soutorina aient « pu menacer la sécurité des communications entre les possessions au- « trichiennes au point de donner un caractère d'urgence à la mesure « prise par le cabinet de Vienne, et l'effet moral de cette mesure qui, « par les interprétations auxquelles elle donne lieu, affaiblit la posi- « tion déjà si critique de populations dignes à tous égards de la pitié « de l'Europe chrétienne, nous fait d'autant plus regretter qu'elle ait « été prise sans une entente préalable avec les cabinets, entente qui « en eût fixé la véritable signification. »

L'incident n'eut pas d'autre suite qu'une polémique entre les journaux russes et autrichiens et une interpellation au parlement britannique le 31 mars 1862. Il n'est pas exact, comme dit alors M. Layard, que les puissances se soient déclarées satisfaites des explications de l'Autriche et aient ajouté que la Turquie n'a pas lieu de se plaindre.

Digitized by Google

X. — *Protestation de la Prusse et de l'Italie en 1866*

La guerre de 1866 entre l'Autriche, d'une part, la France et l'Italie, de l'autre, fit apparaître sous un autre point de vue la question de Klek et de Soutorina.

A cette époque, comme auparavant, les troupes autrichiennes suivirent librement, dans leurs marches, la route construite par les Français, qui, longeant toute la Dalmatie, traverse le territoire turc de Klek.

Les représentants de la Prusse et de l'Italie protestèrent à Constantinople contre l'usage, par l'un des belligérants, d'un territoire appartenant à une puissance neutre (juillet 1866 [1]).

XI. — *De 1866 au voyage de l'empereur d'Autriche*

A ce même moment, c'est-à-dire en juillet 1866, on avait signalé le stationnement récent de trois navires de guerre turcs devant Klek (l'*Ost Deutsche Post*). D'après une correspondance [2] de Mostar du 6 août de la même année, deux bataillons turcs furent débarqués à Klek et y établirent leur camp. Un bâtiment turc continuait de mouiller à Klek après le débarquement. L'Autriche demanda son éloignement et Aali Pacha y consentit.

Suivant une correspondance adressée de Constantinople au journal *le Monde*, le 7 septembre 1870, les Turcs auraient élevé à Klek et à Soutorina des blockhaus, gardés par une force d'ailleurs insignifiante. Le ministre des affaires étrangères d'Autriche envoya à l'internonce l'ordre de demander la suppression de ce qui avait été construit à Klek et à Soutorina, en s'appuyant sur l'arrangement du comte de Linange. Des discussions assez vives eurent lieu à ce sujet entre Aali Pacha et M. de Prokesch. On n'en a pas appris le résultat.

Reste toujours la question de savoir si la Porte avait consenti formellement ou explicitement à demander l'autorisation du gouvernement autrichien chaque fois qu'elle voulait mouiller à Klek et y opérer un débarquement. Les journaux autrichiens l'affirment imperturbablement. Ils tirent un argument indirect, mais assez pertinent, de l'incident que je vais rapporter. A l'occasion de l'entrée de navires de guerre grecs dans le golfe d'Arta, Aali-Pacha, en une dépêche adressée au ministre de Grèce, le 22 mars 1871, semble reconnaître par un rapprochement formel la prétention de l'Autriche relativement à la permission préalable : « Je rappellerai, dit-il, à Votre Excellence, ce

[1] D'après une correspondance adressée à l'*Ost Deutsche Post*, de Vienne.
[2] Adressée à la *Correspondance générale*, de Vienne.

Digitized by Google

« qui se passe sur les côtes de Klek et de Soutorina. Les deux rives « qui donnent sur les côtes ottomanes appartenant à l'Autriche, les « navires ottomans ne peuvent y pénétrer sans l'autorisation de cette « puissance, et cette défense s'étend même aux navires de commerce. »

L'empereur François-Joseph, pendant son voyage de Dalmatie en avril 1875, devait traverser le territoire de Klek. Sa Majesté y passa en revue les deux compagnies turques qui y tiennent garnison; ce qui prouve que le gouvernement autrichien ne fait pas de difficulté à laisser les Turcs occuper militairement la terre ferme. On ne prévoyait pas à ce moment l'insurrection formidable qui allait éclater en Herzégovine quelques mois plus tard.

XII. — *Pendant l'insurrection de 1876*

Pendant l'insurrection de l'Herzégovine, les Turcs, avec l'autorisation au moins tacite de l'Autriche, débarquèrent des troupes et des munitions à Klek et établirent près de ce port, à Neum, un camp retranché. Au mois de janvier 1876, les insurgés ayant attaqué ce camp, les navires turcs ancrés à Klek avaient pris part à l'action.

Cette tolérance du cabinet de Vienne excita de vives récriminations parmi les chrétiens de la Dalmatie et de la Croatie, coreligionnaires pour une partie de la Dalmatie, et congénères des insurgés. Le 12 juillet de la même année, on apprit tout d'un coup la fermeture du port de Klek. Quel fut le motif de ce revirement, que plusieurs villes de la Dalmatie célébrèrent par des illuminations? Plusieurs l'ont attribué au fait que les empereurs d'Autriche et de Russie venaient de fraterniser. La raison donnée à Constantinople par l'internonce Zichy fut que les Slaves de l'Autriche, mécontents de voir que, d'un côté, leur gouvernement les empêche de courir au secours de leurs frères de Serbie et que, d'un autre côté, il permet aux Turcs de ravitailler l'armée ennemie, menacent de se révolter. Or, l'Autriche veut éviter à tout prix de telles complications qui pourraient bien amener une guerre générale.

La Porte, qui avait d'abord protesté par télégraphe auprès de tous les gouvernements, adressa aussi une protestation formelle et motivée au cabinet de Vienne contre la fermeture inopinée de Klek. Nous n'avons pas eu sous les yeux le texte formel de cet acte. Le *Times* en publiait (fin juillet 1876) un résumé qui a toutes les allures de l'authenticité. Dans la première partie, la Porte s'appuie sur ce fait, que l'admission des navires turcs et le débarquement de troupes et munitions avaient été jusqu'à ce jour réglés par un accord amiable entre les deux gouvernements et que le procédé suivi récemment n'est nullement conforme à cet accord, d'après lequel la Porte devait s'at-

Digitized by Google

tendre à ce que la libre pratique de ce port, bien qu'autorisée par l'Autriche dans chaque cas spécial, ne serait jamais refusée. La seconde partie de la protestation ottomane se réfère à la reconnaissance par l'Autriche des Monténégrins comme partie belligérante, ce qui implique une reconnaissance indirecte du Monténégro comme État indépendant.

L'Autriche avait-elle donc reconnu la qualité de belligérants aux Monténégrins, qui étaient alors en guerre avec la Turquie de concert avec les chrétiens de l'Herzégovine? Je ne le crois pas : il s'agissait d'une prétendue fourniture d'armes et munitions, laquelle fourniture n'a pu être prouvée après enquête.

En réponse à la protestation ottomane, le gouvernement autrichien, dit la *Correspondance orientale*, après avoir affirmé ses droits d'une manière péremptoire, aurait ajouté que la Porte ne peut arguer d'une tolérance toute volontaire et que les circonstances autorisaient comme reconnaissance d'un droit, en faveur duquel elle ne peut citer aucune stipulation ni aucun engagement. Le gouvernement autrichien espère que la Porte retirera sa protestation, dont il ne peut accepter ni la forme ni le fond; car si la Porte persistait à la maintenir dans toute sa force et teneur, il se verrait dans l'obligation de convertir une mesure toute provisoire en un fait permanent et irrévocable.

Cet échange de propos un peu vifs ne paraît pas avoir eu de suite grave. En effet, au mois de novembre de la même année 1876, l'Autriche autorisait les navires de guerre turcs à embarquer des malades et des blessés et à débarquer des médicaments et instruments de chirurgie dans les ports de l'Adriatique. Une surveillance fut, cependant, exercée à l'effet d'empêcher les mouvements de troupes et le débarquement de matériel de guerre tant à Klek qu'à Gravosa.

XIII. — *La guerre et la paix (1877-1878)*

Au mois de juillet 1877, la guerre continuant entre la Turquie et le Monténégro, les facultés limitées qui viennent d'être précisées étaient encore concédées à la marine ottomane.

Du reste, les affaires de Monténégro préoccupaient vivement le cabinet de Vienne et l'opinion publique. Au commencement de cette même année 1877, lorsque les Monténégrins négociaient avec la Porte un agrandissement de territoire, les feuilles autrichiennes déclaraient formellement que les deux territoires de Klek et de Soutorina ne devaient en aucun cas être compris dans les concessions de la Porte.

Notons encore qu'en décembre 1877, le député dalmate Monti, au nom de quatorze de ses collègues, interpellait le gouvernement sur le fait que des troupes ottomanes auraient violé le territoire autri-

Digitized by Google

chien, sans que, dans la pièce que j'ai sous les yeux, il soit indiqué que ce fût à tel ou tel endroit.

Mentionnons aussi qu'au mois de juin 1878 on annonçait que le gouvernement de Vienne se proposait de remplacer par une frégate cuirassée la canonnière stationnée devant Klek. On avait, paraît-il, imaginé, je ne sais sur quelle donnée invraisemblable, qu'il fallait empêcher que, par ce petit port, une puissance étrangère pût envahir l'Herzégovine et tomber sur le territoire turc!

Le congrès de Berlin était réuni. La paix fut conclue le 13 juillet 1878. Parmi les concessions faites au Monténégro, l'objection susmentionnée de l'Autriche fut respectée : le territoire de Soutorina ne fut pas cédé au prince Nicolas. Je ne parle pas de Klek, qui est trop éloigné du Monténégro pour avoir été visé à cet effet.

L'article XXV du traité de Berlin est ainsi conçu : « Les provinces de Bosnie et d'Herzégovine seront administrées par l'Autriche-Hongrie. »

Il n'est pas fait mention des enclaves de Klek et de Soutorina, qui demeurent territoire ottoman, conformément aux traités de Carlovitz et de Passarovitz, mais sous la modalité créée par cet article XXV de 1878.

Il est probable que Klek et Soutorina suivront la destinée encore incertaine de l'Herzégovine et de la Bosnie.

A. D'AVRIL.

IV.

LA CORRESPONDANCE DE MARIE-ANTOINETTE

La Société d'histoire contemporaine vient de faire paraître le premier volume de son édition des lettres de Marie-Antoinette [1]. Cette publication n'a pas pour but direct de mettre au jour des documents nouveaux, ainsi que l'on pourrait peut-être le supposer. Au contraire, il s'agit surtout de séparer les lettres authentiques de l'infortunée

[1] *Lettres de Marie-Antoinette. Recueil des lettres authentiques de la reine*, publié pour la Société d'histoire contemporaine par Maxime DE LA ROCHETERIE et le marquis DE BEAUCOURT. Tome I. Paris, Alph. Picard, 1895, in-8 de CXXVI-246 p.

Digitized by Google

reine de France, de l'amas beaucoup plus considérable des pièces apocryphes qui lui ont été attribuées.

La plupart des lettres données comme écrites par Marie-Antoinette, ont été fabriquées; les prétendus autographes qui en existent sont l'œuvre de faussaires aussi habiles qu'audacieux. C'est ce dont nous allons tout à l'heure résumer les preuves incontestables. Commençons par dire que cette étrange falsification n'a pas été accomplie dans la coupable intention de dénaturer des faits historiques, ou de travestir le caractère et les sentiments de la malheureuse reine. Ceux qui s'y sont livrés sans scrupule n'ont eu qu'un but : battre monnaie par la vente à hauts deniers des pièces qu'ils fabriquaient. Ceci mérite d'autant plus l'attention que l'imposture commise au sujet de la correspondance de la reine Marie-Antoinette est loin d'être un cas isolé. Des milliers de documents de toute nature, non moins apocryphes, ont été également produits, et cela avec un degré d'habileté tel que, dans beaucoup de cas, il met au défi les lumières de la critique la plus attentive.

Il a existé à Paris, vers le milieu de ce siècle, une véritable école de faussaires, qui employaient à la pratique de leur art criminel des connaissances très étendues, jointes à une habileté de main surprenante, à une patience que rien ne lassait, à une persistance digne d'un motif moins honteux. Aussi l'on reste confondu devant les résultats auxquels ils sont parvenus. Dans tous les temps il y a eu des faussaires, et les documents apocryphes ne sont pas rares dans les archives, même dans celles de la date la plus reculée. Mais le caractère suspect de ces pièces supposées échappe rarement à l'attention des érudits éclairés; il se trouve presque toujours quelque trait d'ignorance, quelque oubli, par lequel la supercherie se trouve dévoilée. C'est ce qui ne se rencontre guère dans ces produits de fabrication moderne; il semble que leurs auteurs ont pensé à tout, ont tout connu et tout prévu. Aussi sont-ils glorieux de leur œuvre; ils étalent avec orgueil toutes les ressources de leur art. Un de ces artistes, du nom de Betbéder, fit paraître, dans l'*Intermédiaire des chercheurs* du 15 mars 1861, une note où il se vantait de pouvoir « livrer une imitation tellement complète, tellement identique, que les nuances de l'encre, les accidents les plus minimes, sont toujours reproduits, aussi bien que les papiers, parchemins et sceaux, à tel point, ajoutait-il, que je défie qui que ce soit de discerner la reproduction de l'original. »

Il y avait alors une vingtaine d'années environ que des mains d'un faussaire émérite nommé Letellier, dont les tribunaux avaient eu à s'occuper, était sortie une collection de documents hors ligne par leur nature, leur nombre, la date reculée qui s'y attachait, et l'importance historique qui leur a été attribuée. Exécutée avec assez d'habileté

Digitized by Google

pour que l'examen le plus minutieux des paléographes n'y ait su révéler aucun indice suspect, elle fut bientôt érigée en une sorte de monument national. Letellier et ses agents avaient adroitement offert les pièces inestimables, qu'ils disaient avoir trouvées, aux membres les plus riches de la vieille noblesse française, dont on avait eu soin de faire figurer les noms dans cette collection de chartes, et les avaient ainsi disséminées, d'une manière très fructueuse pour leurs intérêts, entre plusieurs centaines d'archives privées, dont elles sont, encore aujourd'hui, souvent regardées comme le plus précieux ornement. Nous voyons tous les jours les feuilles mondaines citer ces documents comme la plus irréfragable des autorités. L'exécution de ces pièces ne laisse rien à désirer, et le texte lui-même a échappé à toutes les critiques; il paraît seulement très opportun pour leur crédit que leur état de dispersion actuelle rende impossible d'en comparer un certain nombre. Il y a, en effet, lieu de croire que, malgré la distance considérable des dates qu'elles portent, elles sont toutes l'œuvre de la même plume. On a dit que c'était celle de Vrain-Lucas, connu par une extrême habileté de main, en même temps que par des traits de l'audace la plus invraisemblable. Quoi qu'il en soit, la rédaction elle-même était certainement due à des hommes très instruits et fort avisés.

Une opération aussi lucrative n'était pas de nature à être tentée de nouveau. Mais le commerce des autographes de plus en plus répandu, le prix toujours croissant qu'ils obtenaient dans les ventes, ne manquèrent pas de donner à l'industrie des faussaires un fécond emploi dans la reproduction de l'écriture des personnages historiques. Comme les pièces tracées par la main de la reine Marie-Antoinette se présentaient très rarement dans les ventes, et y atteignaient des prix fort élevés, il était inévitable que leur imitation devînt un des objectifs de ce coupable esprit d'imposture.

Ce fut avec beaucoup d'intérêt et de confiance que, au printemps de 1864, le public lettré accueillit la nouvelle de la publication d'un volume de lettres de la reine Marie-Antoinette édité par M. le comte d'Hunolstein. L'extrême honorabilité de ce respectable gentilhomme excluait jusqu'à la possibilité d'un soupçon; il possédait les originaux de cette correspondance, et son alliance avec la famille de Tourzel le désignait aux yeux de tous comme en étant le dépositaire le plus naturel. Telle n'était cependant pas l'origine de cette collection de prétendus autographes. Ils avaient été achetés par M. d'Hunolstein, et à très bon prix, 85,000 fr., à ce que l'on croit. Mais il se passa quelque temps avant que la vérité fût, à cet égard, divulguée.

Peu de semaines après, commençait la publication d'une correspondance non moins importante, attribuée à la reine Marie-Antoinette. L'éditeur était M. Feuillet de Conches, intrépide collectionneur d'au-

Digitized by Google

tographes. Personne ne douta qu'il n'eût acheté ces documents; mais comme le fait de la fabrication de fausses lettres de la reine n'avait pas été signalé, on ne pensa point que ce fût un motif suffisant pour mettre en suspicion l'authenticité de ce recueil.

La publication faite à Vienne, au mois de décembre de la même année 1864, par M. d'Arneth, sous-directeur des archives impériales, de la correspondance de Marie-Antoinette avec sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse, vint cependant bientôt ébranler la confiance du monde lettré. On ne pouvait élever de soupçons sur l'authenticité des autographes utilisés par le chevalier d'Arneth, puisque ces pièces n'étaient jamais sorties des mains de la famille régnante d'Autriche. Cependant la comparaison de ces lettres avec celles qu'avaient publiées M. le comte d'Hunolstein et M. Feuillet de Conches rendait impossible d'admettre qu'elles eussent toutes une origine également sincère. L'authenticité des publications françaises fut fortement attaquée en Allemagne par M. de Sybel et par la *Gazette d'Augsbourg*. M. Feuillet de Conches défendit avec vigueur la collection qu'il éditait. La discussion se prolongea; on en vint à la comparaison des autographes, à la publication de fac-similés, et voici ce qui en résulta :

L'écriture de Marie-Antoinette, quand elle n'était encore que dauphine, et même pendant plusieurs années après l'avènement au trône de Louis XVI, différait considérablement de ce qu'elle a été plus tard, pendant la période voisine de la Révolution. Or, les prétendus autographes de MM. Feuillet de Conches et d'Hunolstein, portant une date antérieure à 1780, reproduisent avec une exactitude merveilleuse tous les caractères de l'écriture adoptée par la reine dans les dernières années de sa vie. Le faussaire a parfaitement imité le modèle qu'il avait sous les yeux; mais ce modèle n'était point celui qu'il aurait fallu, eu égard à la date des pièces fabriquées. C'est ainsi que la supercherie s'est trouvée pleinement dévoilée.

Il se trouve dans la collection de M. Feuillet de Conches une lettre du 14 juin 1777, dont le texte est authentique; mais la pièce elle-même est un faux. Le véritable autographe est aux archives de Vienne; la lettre supposée est la copie très exacte de celui-ci, mais avec l'écriture dont la reine aurait pu se servir dix ans plus tard.

Si les moyens de distinguer les faux documents des véritables frappent les yeux pour la période de la jeunesse de Marie-Antoinette, ils ne sont guère moins certains pour les lettres de date postérieure. Sauf quelques missives d'un caractère officiel, la reine ne signait généralement pas ses lettres. Le faussaire ne néglige pas de revêtir les siennes d'une signature : cela importait trop à la valeur vénale de l'autographe fabriqué. Enfin, malgré une très soigneuse attention à s'approprier les expressions habituelles de la reine, il y a dans le lan-

Digitized by Google

gage une différence qu'on ne peut méconnaître; le style de l'imitateur est plus littéraire et moins naturel; il tend volontiers vers la phrase à effet. Ce n'est pas ainsi que s'exprime la véritable Marie-Antoinette.

Nous allons donc avoir une édition vraiment authentique de la correspondance de la reine, soigneusement dégagée de tout alliage étranger. Ne se trouvera-t-il aucune lettre dont le caractère ne puisse rester encore douteux ? Nous oserions à peine l'affirmer. Hâtons-nous de dire que ces pièces discutables seront en fort petit nombre, et surtout d'un très médiocre intérêt. La question de leur authenticité ne mérite donc guère d'être débattue : elle n'importe qu'à la valeur de l'autographe par lequel elles sont représentées.

Il ne nous appartient pas de faire ici l'éloge de la manière dont les deux éminents éditeurs se sont acquittés de leur tâche. Bornons-nous à indiquer de quelle façon ils en ont fait entre eux le partage. Dans la première partie d'une importante introduction (p. I à XC), M. le marquis de Beaucourt donne tous les renseignements critiques sur ce que l'on connaît de lettres attribuées à Marie-Antoinette, authentiques ou fabriquées, ainsi que sur leur publication; il indique les règles les plus sûres pour discerner les documents vrais des pièces supposées, et pose ainsi les bases suivant lesquelles se continuera l'édition de la Société d'histoire contemporaine. La seconde partie de l'introduction (p. XCI à CXXVI) est une notice historique sur la malheureuse reine de France, due à M. de la Rocheterie, si compétent pour traiter ce sujet : inutile d'ajouter qu'il l'a fait avec une incontestable impartialité, en même temps qu'avec la sympathie et le respect dus à la victime auguste de la plus déchirante des infortunes dont l'histoire puisse nous transmettre le souvenir.

Le texte des lettres est accompagné de notes qui donnent avec sobriété, mais avec une grande précision et une parfaite sûreté d'informations, tous les renseignements que pouvait souhaiter le lecteur. Le volume contient cent vingt-huit lettres, à partir de 1767 ou 1768 (sans doute vers le 1er janvier de cette dernière année), jusqu'au 20 décembre 1780. Les plus nombreuses, comme les plus importantes sans comparaison, sont celles adressées à l'impératrice Marie-Thérèse, qu'a publiées en 1864 le chevalier d'Arneth. Il est permis d'espérer que l'apparition d'une édition basée sur les règles de la plus saine critique, et appelée par suite à jouir d'une grande autorité, amènera les détenteurs de quelques-unes des lettres authentiques de la reine, dont l'existence n'a pas été jusqu'à présent révélée, à les faire connaître, de manière à ce qu'elles puissent être comprises dans le second volume d'une si intéressante publication.

L. RIOULT DE NEUVILLE.

Digitized by Google

LE COMMANDEUR G.-B. DE ROSSI

Nous avons annoncé en quelques lignes, dans notre dernière chronique, la mort de l'illustre commandeur de Rossi. La *Revue des questions historiques* se doit à elle-même et doit à ses lecteurs de leur parler plus longuement de celui à qui l'admiration universelle de ses contemporains a décerné le titre de prince de l'archéologie chrétienne. On a même dit fondateur; et si l'expression est impropre et exagérée, comme l'observe M. l'abbé Duchesne [1], prise au sens rigoureux ; s'il est inexact de voir en M. de Rossi le créateur d'une science absolument nouvelle, le terme ne reprend-il pas sa justesse, si l'on se rappelle dans quel état d'incertitude se trouvait l'archéologie chrétienne quand a paru M. de Rossi, et si l'on réfléchit que c'est réellement lui qui en a retrouvé tous les principes ignorés ou méconnus, qui l'a constituée sur des bases inébranlables, qui l'a dotée d'une méthode rigoureusement scientifique, et qui, plus heureux que Bosio, a su répandre ses doctrines, et former des élèves qui empêcheront la science de reculer ?

L'amour des antiquités chrétiennes posséda M. de Rossi dès son enfance. Né à Rome, le 23 février 1822, il avait à peine douze ans que son père ne trouvait pas de cadeau plus beau à lui faire, qui pût davantage satisfaire ses goûts, que l'ouvrage du grand précurseur, du Christophe Colomb de l'archéologie sacrée, la *Roma sotterranea* de Bosio ; c'est que, lorsqu'on lisait en famille les vies des saints, l'enfant se laissait surtout charmer et enthousiasmer par celles des premiers défenseurs de la foi. A un âge où les enfants ont l'esprit plus tourné au jeu qu'à l'étude, le jeune de Rossi avait déjà la passion de savoir et une ardeur incroyable pour des travaux dont la sécheresse rebute des hommes faits; le cardinal Angelo Mai le surprit un jour à la bibliothèque vaticane penché sur des textes épigraphiques et s'exerçant à les déchiffrer. Ce n'étaient là que des récréations, qui ne prenaient rien du temps réclamé par ses devoirs d'écolier. Car c'est encore une éminente qualité de ce grand savant, et qui s'est mani-

[1] *Revue de Paris*, 15 octobre 1894.

Digitized by Google

festée dès l'enfance : une exemplaire régularité. Esprit parfaitement pondéré et discipliné, il sut assigner à chaque occupation la place qui lui convenait; au Collège romain, que fréquentait alors la meilleure jeunesse de Rome, et où les Pères de la Compagnie de Jésus maintenaient la tradition de fortes études classiques, sa persévérance au travail, autant que son intelligence souple et variée, lui assura la supériorité sur tous ses camarades. Ses succès à la Sapienza, où il étudia ensuite, ne furent pas moins éclatants.

C'est là qu'il fit la connaissance du R. P. Marchi, de la Compagnie de Jésus, dont l'amitié lui fut si utile et dont les conseils influèrent si fortement sur ses résolutions. Plus âgé que lui de quelques années [1], conservateur des catacombes romaines, le P. Marchi fit pénétrer son jeune ami dans les mystérieux hypogées où si souvent déjà il s'était transporté en esprit à la suite de Bosio, mais dont les ordres sévères de son père, retenu sans doute par les préjugés de tout ordre qui circulaient à cette époque sur les catacombes, lui avaient jusqu'alors interdit l'accès. Il racontait plus tard les violents combats que se livraient dans son âme le désir de pénétrer dans ces lieux sacrés par le souvenir des premiers chrétiens, et le respect des volontés de son père, quand, penché sur la grille qui lui ouvrait l'entrée des souterrains, il se sentait plus fortement attiré par l'attrait du mystère. Mais jamais la passion ne put l'emporter sur le sentiment du devoir. Il avait dix-neuf ans quand son père, le confiant à la garde du P. Marchi, lui donna enfin la permission désirée depuis si longtemps. Dès ce moment, de Rossi et Marchi furent amis; la communauté de goûts et d'études créa entre eux un lien étroit, et leur union fut si forte qu'on les appelait les deux inséparables. C'est un des principaux titres du savant jésuite que d'avoir été le maître, l'initiateur et le confident du grand archéologue.

Il avait à peine vingt ans et poursuivait à la Sapienza les études juridiques qui devaient lui valoir l'année suivante (1843) le titre de docteur en droit dans les plus brillantes conditions, quand il s'ouvrit au P. Marchi d'un projet colossal qu'il avait formé : celui de réunir toutes les inscriptions antiques de la Rome chrétienne [2]. Le Jésuite applaudit au projet et encouragea de tout son cœur son jeune ami, qui, plein d'ardeur, se mit au travail. Un premier examen de ce qu'il y avait à faire, la conscience des recherches énormes qu'exigerait un tel ouvrage, la crainte de ne pouvoir suffire à pareille tâche, commençaient à refroidir le bel enthousiasme du début et à jeter le trouble

[1] Il était né le 12 novembre 1814, si nous en croyons la nouvelle édition de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, donnée par le R. P. Sommervogel.
[2] *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. I, p. XXXVI.

Digitized by Google

et le découragement dans l'esprit du jeune érudit : le P. Marchi survint, insista, le harcela chaque jour de ses exhortations, de ses conseils, et finit par lui arracher la promesse de poursuivre jusqu'au bout l'œuvre commencée. Puis, pour lui couper toute retraite, il publia *urbi et orbi* que son jeune ami préparait ce recueil et qu'on ne tarderait pas à le voir paraître au jour. Plus tard ce sera le tour de Rossi de combattre les défaillances de son maître, d'essayer de lui rendre l'énergie et le courage, mais il n'y réussira pas de la même façon.

Tandis que quelques-uns exaltaient l'enthousiasme du jeune de Rossi, d'autres essayaient de le détourner du métier d'archéologue. Un de ses meilleurs disciples en France, devenu depuis longtemps un maître respecté, M. l'abbé Duchesne, a raconté récemment [1], avec sa verve mordante, l'histoire du futur Mgr Capalti, faisant tout pour dégoûter de Rossi de son projet. Mais une fois sa parole engagée, une fois sa résolution prise, il n'était pas homme à faire un pas en arrière. Aucun obstacle ne pouvait désormais l'arrêter.

L'on ne se rend peut-être pas bien compte de toutes les difficultés auxquelles se heurtait le projet du jeune érudit. Rien de semblable n'existait jusqu'alors, personne ne lui avait tracé la voie; il ne s'agissait donc pas de perfectionner, mais de créer. La somme de travail exigée pour rendre un tel recueil complet prenait des proportions considérables avec le plan que se traçait l'auteur : il n'était pas question seulement de réunir les inscriptions encore existantes sur la pierre ou sur le marbre; il fallait dépouiller les recueils, pour la plupart manuscrits et dispersés à travers les bibliothèques de l'Europe, où des mains diverses ont colligé depuis des siècles les inscriptions qui ont frappé davantage leur piété ou leur curiosité; une fois les textes réunis, il fallait trouver le plan suivant lequel on les classerait, déterminer les règles de critique qui permettraient de distinguer le vrai du faux, qui donneraient les moyens de dater les pièces sans date, recueillir les connaissances nécessaires pour interpréter chaque morceau.

M. de Rossi se mit à la chasse des manuscrits avec un zèle dévorant, infatigable ; on connaît la jolie anecdote qui le montre, à peine arrivé à Venise, courant à la Marciana et passant deux jours sans manger, sans presque dormir, absorbé dans la transcription et l'étude du fameux recueil de Petrus Sabinus. Avec une telle ardeur, le travail devait avancer vite. Dès 1853, le jeune savant donnait, dans le *Giornale arcadico*, un aperçu remarquable des divers recueils d'inscriptions chrétiennes contenus dans les manuscrits d'Europe et venus à sa connaissance; il compléta cet aperçu en 1870; si l'on

[1] *Revue de Paris*, 15 octobre 1894.

Digitized by Google

veut se faire une idée de la masse énorme de documents qu'il recueillit par ces patientes recherches et que lui permirent d'augmenter les bienveillantes communications des nombreux amis qu'il sut s'acquérir dans toute l'Europe, il faut parcourir le tome II des *Inscriptiones christianae*, tout entier rempli par la reproduction de ces recueils.

La détermination du plan qu'il suivrait dans sa publication demanda de longues réflexions à M. de Rossi. Ce n'est pas le départ entre les inscriptions qu'il adopterait dans son recueil et celles qu'il en exclurait qui lui coûta le plus de peine. Il eut assez tôt fait de décider l'insertion dans son ouvrage de toutes les inscriptions *religionis causa positae*, antérieures au VIIe siècle et recueillies en deçà du 30e mille de Rome. Mais il hésita longtemps sur le classement qu'il adopterait, pesant tour à tour les avantages des divers systèmes. Il fut d'abord séduit par le classement topographique, mais il finit par reconnaître qu'il fallait avant tout grouper les inscriptions chronologiques, *quae notas temporis designandi gratia adscriptas exhibent*. L'examen des caractères communs aux inscriptions de chaque époque devait fournir en effet le criterium qui permettrait de retrouver l'âge des inscriptions non datées. Les inscriptions chronologiques font la matière du premier volume, dont l'impression, commencée en 1857, ne fut achevée qu'en 1862. Un second volume devait contenir les inscriptions historiques et sacrées ; les autres seraient rangées dans un troisième volume selon l'ordre topographique. On sait que M. de Rossi s est écarté de ce plan primitif; comme la plupart des inscriptions placées dans les cimetières pendant les six premiers siècles ne nous sont connues que par les recueils formés dans le cours des temps par les pèlerins et les curieux, il pensa qu'il y avait intérêt, qu'il y avait nécessité même à consacrer un volume à la collection de tous ces recueils; et c'est, en effet, la matière du tome II des *Inscriptiones*, paru en 1888.

Pendant que le jeune érudit travaillait sans relâche à la réunion des matériaux qui devaient entrer dans ses *Inscriptiones christianae*, son esprit curieux ne le laissait indifférent à rien de ce qui se passait autour de lui dans le monde des sciences sacrées, et son activité se portait vers de nouveaux sujets d'étude. A trente ans, sa réputation d'archéologue était si bien établie que les Bénédictins de Solesmes sollicitaient sa collaboration pour leur *Spicilegium Solesmense*. M. de Rossi repoussa ces avances ; il lui en coûtait de distraire une partie du temps exigé par ses *Inscriptiones christianae*, puis sa modestie lui faisait craindre de n'être pas suffisamment préparé à traiter un sujet d'archéologie : il s'était rendu compte que la véritable méthode était l'analyse, que l'on ne devait tenter de synthèse qu'après avoir pris

Digitized by Google

une connaissance parfaite des détails [1]. Pour vaincre sa répugnance, il fallut tout le poids de l'autorité de dom Guéranger, et c'est ainsi que parurent aux tomes III et IV du *Spicilegium* ces admirables dissertations sur l'ΙΧΘΥΣ et sur les inscriptions chrétiennes de l'Afrique, « qui marquent le commencement de sa carrière et font époque dans la science [2]. » M. de Rossi n'avait pas trompé l'attente des Bénédictins; lui-même, à la fin de sa carrière, regardait encore ces morceaux comme deux des meilleurs qui fussent sortis de sa main. C'était la première application qu'il fit de son système; le premier essai pour tirer des règles et des criteriums chronologiques et historiques de la comparaison réfléchie et de la classification des monuments. Méthode lente, mais dont la lenteur trouve une large compensation dans la sûreté des résultats.

Cependant, le jeune archéologue suivait avec attention les travaux et les découvertes de son ami le P. Marchi. On sait que ce savant jésuite avait entrepris la rédaction d'un grand ouvrage sur l'art chrétien des premiers siècles, dont le premier volume, consacré à l'architecture des catacombes, a seul paru (*Monumenti delle arti cristiane*. Roma, 1844, gr. in-4). En 1845, des fouilles qu'il dirigeait dans les catacombes amenèrent une découverte qui exerça sur son jeune ami une impression profonde. Tout récemment encore, dans un des derniers articles de son *Bullettino di archeologia cristiana* (1894, p. 21-22), M. de Rossi a rappelé ce fait unique en son genre : la découverte, dans le cimetière de Saint-Hermès, de la crypte historique et du loculus intact du martyr Hyacinthe, avec son inscription primitive; fait véritablement unique, puisqu'au VIIIe et au IXe siècle s'opéra la translation des restes des martyrs. Cette découverte lui mit au cœur un désir ardent de scruter à son tour les mystères de la Rome souterraine. L'examen auquel il se livra de textes jusque-là laissés dans l'oubli lui révéla la méthode qu'il fallait apporter dans ces recherches pour leur donner un véritable caractère scientifique. Les érudits connaissaient bien avant lui les itinéraires de Rome; aucun n'avait vu tout le parti qu'on en pouvait tirer pour l'étude des catacombes. Les itinéraires en main, l'on allait pouvoir déterminer avec précision la situation respective des divers cimetières; la topographie devenait la

[1] « Brevi intellexi ad hunc scientiae progressum impeditissimam adhuc, ne dicam, obstrusam viam esse; quoniam analytica illa ratio, id est accurata singularium rerum cognitio, quae synthesim necessario debet praecedere, non modo nondum perfecta, sed adeo rudis adhuc est, ut non mediocres certe labores in ea perficienda mihi quotidie sint insumendi. » *Spicilegium Solesmense*, III, p. 545.

[2] *Presentazione solenne della medaglia d' oro al comm. Gio-Battista de Rossi, nel Laterano il di 11 decembre 1882* (Rome, 1883, in-4), discours de M. Geffroy, p. 13.

Digitized by Google

base des recherches archéologiques ; la méthode de Bosio renouvelée, rajeunie, aidée de tous les moyens de la science moderne, allait pouvoir donner des résultats considérables. M. de Rossi, naturellement, s'empressa de faire part de ses idées à son maître et ami. Le P. Marchi resta douteur ; puis, quand il se fut convaincu de l'excellence de la méthode, quand il se rendit compte que seule elle pouvait amener à des résultats sûrs, il continua de douter du succès de l'entreprise. Il avait fallu trois siècles pour découvrir trois cimetières historiques; pouvait-on espérer par la suite un succès plus rapide ? D'ailleurs, la nouvelle méthode offrait dans l'exécution des difficultés qui lui semblaient insurmontables ; la tentative lui parut insensée ; il refusa de s'y associer. En vain son ami, qui aurait voulu lui laisser la gloire de cette œuvre, et qui se faisait scrupule de marcher en quelque sorte sur ses brisées, fit-il près de lui les plus vives instances. Le P. Marchi était découragé ; il renonça même à publier la suite de son ouvrage, et M. de Rossi, sûr de ne pouvoir rien obtenir, se détermina à tenter seul l'usage de sa méthode. Les obstacles n'étaient pas pour l'arrêter; il mettait au service de ses desseins cette ténacité invincible qui est un des caractères du génie.

Il fallait d'abord obtenir la protection du souverain Pontife pour ces recherches ; le jeune archéologue sut intéresser à ses projets les cardinaux Antonelli et Patrizi; ceux-ci obtinrent de Pie IX, peu confiant cependant dans les résultats de l'entreprise, une subvention qui permit de faire les fouilles sur le terrain désigné à l'avance par M. de Rossi. On sait comment la découverte du cimetière de Calliste, où se trouvaient les tombeaux des premiers papes, vint en 1854 donner une éclatante confirmation aux doctrines du nouveau Bosio. Le souverain Pontife ne pouvait manquer de donner les plus vifs encouragements à une science qui s'annonçait d'une manière si brillante. La commission d'archéologie chrétienne fut fondée; des fouilles systématiques et non plus pratiquées au hasard furent entreprises.

Il fallait publier les résultats de ces recherches ; il fallait formuler par écrit les règles de la science. M. de Rossi se mit à l'œuvre et, dix ans après la découverte du cimetière de Calliste, deux ans après l'achèvement du premier volume des *Inscriptiones christianae*, paraissait le tome Ier de la nouvelle *Roma sotterranea cristiana*, dont l'admirable introduction retraçait l'histoire des catacombes et donnait les principes de la science. Il ne peut entrer dans le plan de cette esquisse de résumer les trois volumes, jusqu'ici parus, de ce colossal ouvrage (t. II, 1869; t. III, 1877). Beaucoup de nos lecteurs connaissent les articles fort personnels dans lesquels M. le comte Desbassayns de Richemont a exposé ici même quelques-unes des découvertes de l'illustre archéologue.

Digitized by Google

Quand parut le premier volume de la *Roma sotterranea*, il y avait un an que M. de Rossi, cédant aux sollicitations de ses amis, s'était décidé à fonder le *Bullettino di archeologia cristiana*, destiné, dans son esprit, à servir de supplément aux *Inscriptiones christianae*, et à enregistrer toutes les découvertes nouvelles concernant nos premières antiquités chrétiennes. Pendant trente ans, il suffit à le rédiger seul, et il sut en faire un recueil d'une incroyable richesse, indispensable à quiconque s'occupe de ces matières.

A côté de l'enseignement écrit, l'enseignement oral; enseignement multiple et fécond, qu'il ne donnait pas seulement aux quelques privilégiés qui venaient entendre sa voix autorisée aux conférences d'archéologie chrétienne, mais que, pendant plusieurs années, il prodigua, par une générosité sans exemple, aux nombreux étrangers qui venaient le prier de leur servir de guide dans les dédales des catacombes. Enseignement sévère et rigoureusement scientifique. M. P. Allard a rapporté, dans un récent et bel article qu'il a consacré à cet illustre savant, ces paroles qu'il lui disait un jour : « L'apologétique n'a pas de place ici; les faits doivent parler seuls [1]. » Il mettait sans doute dans son exposition orale la même simplicité que dans son exposition écrite. Il a dit quelque part que tout son art d'écrivain consistait dans l'expression claire, simple et vraie de ce qu'il pensait, de ce qu'il savait et de ce qu'il croyait [2]. Cette simplicité a son éloquence; dans sa bouche comme sous sa plume, les faits parlaient avec force, et de même qu'on ne peut lire sans émotion les pages austères de ses ouvrages, de même le simple récit des faits exposé par sa voix remuait profondément ses auditeurs. C'est aussi M. Allard qui a raconté le trouble qu'une leçon du maître avait jeté dans l'esprit d'un protestant.

Le respect, mieux encore l'amour profond que M. de Rossi témoignait pour la science; la scrupuleuse probité dont il faisait preuve dans tous ses travaux ; le souci qui éclatait sans cesse chez lui de ne rechercher que la vérité, et une fois trouvée, de la proclamer tout entière; son exactitude rigoureuse à ne jamais confondre ce qui n'était encore qu'hypothèse avec ce qui était vérité démontrée; et, d'autre part, la bienveillance dont il faisait montre envers tous ceux qui l'abordaient, lui avaient rapidement conquis les sympathies et la vénération de toute l'Europe. Son nom était devenu une des plus hautes autorités de la science, autorité incontestée, reconnue par ceux mêmes qui ne partageaient pas sa foi. Quand l'empereur Napoléon III

[1] *Correspondant*, 10 octobre 1894.

[2] Dans la préface à la traduction française, par M. Paul Allard, de la *Rome souterraine*, de MM. Northcote et Brownlow (2e éd. Paris, 1874, in-8), p. XI.

Digitized by Google

eut résolu de publier à ses frais les œuvres de Borghese, M. de Rossi fut un des savants que l'on choisit pour collaborer à l'annotation. Quand l'Académie de Berlin prépara pour le *Corpus Inscriptionum latinarum* le recueil des inscriptions de Rome, elle ne crut pouvoir se passer de son concours, et M. Henzen rappelait, en 1882, de combien le *Corpus* lui était redevable. Dès 1867, notre Académie des inscriptions lui offrait la place d'associé étranger, laissée vacante par la mort de Bopp; et bien d'autres corps savants de l'Europe s'honorèrent également de le compter parmi leurs membres. En 1882, quand ses amis et ses admirateurs s'unirent pour lui présenter une médaille d'or comme au fondateur de l'archéologie chrétienne *(rei antiquariae christianae constitutori ac principi)*, toute l'Europe presque fut représentée au Latran à cette touchante manifestation. En 1892, son soixante-dixième anniversaire fut l'occasion de fêtes aussi brillantes. Rarement érudit se vit salué par un concert si unanime d'éloges et d'affection. Cette considération dont il jouissait partout, cette autorité qui s'attachait à son nom, il dut en faire usage après 1870, lorsque les troupes de Victor-Emmanuel eurent mis la main sur la Ville éternelle et que, dans le conseil municipal où il était entré avec répugnance sur les injonctions de Pie IX, il eut à défendre les trésors de la Rome sacrée contre le vandalisme de l'État laïque.

Peu de savants ont exercé une influence plus profonde et plus bienfaisante; peu de maîtres ont eu un enseignement aussi fécond. Autour de lui s'est groupée une légion de disciples, ardents au travail, imbus des meilleures doctrines, qui continuent son œuvre et en assureront la durée. Mais aussi peu de savants ont déployé une activité aussi prodigieuse. Ces grands travaux des *Inscriptiones christianae*, cette collaboration au *Corpus Inscriptionum*, la direction de ces fouilles multipliées, la rédaction des in-folio de la *Roma sotterranea*, le labeur incessant du *Bullettino di archeologia cristiana*, les conférences qu'il faisait, tout cela ne parvenait pas à épuiser cet infatigable travailleur. Il trouvait encore le temps de semer des mémoires dans le *Bullettino della commissione archeologica*, dans le *Giornale arcadico*, dans les *Studî di storia e diritto*, dans les *Annali* et dans le *Bullettino dell' Istituto di corrispondenza archeologica;* il donnait des ouvrages considérables sur les anciennes mosaïques des églises romaines; sur les plans iconographiques de Rome antérieurs au XVIe siècle; il fournissait la matière de quelques volumes du Catalogue des manuscrits du Vatican (où il avait été attaché jeune encore); il retraçait dans un ouvrage, qui est un modèle comme tout ce qu'il a publié, les vicissitudes de cette grande bibliothèque. Une première attaque de paralysie vint, en 1892, au moment même où ses amis le félicitaient d'avoir atteint sans encombre sa

Digitized by Google

soixante-dixième année, le réduire au repos et le força d'interrompre la publication du *Bullettino*. A peine Dieu lui eut-il rendu quelque santé, qu'il se remit avec autant d'ardeur à ses chères études : on vit renaître le *Bullettino* et il put mettre la dernière main à l'introduction du *Martyrologium Hieronymianum*, une des publications auxquelles il attachait le plus de prix et d'importance. Encore la maladie, en lui rendant le travail plus pénible, ne lui permit-elle pas de donner à cette œuvre toute la perfection qu'il rêvait. Du moins, il avait trouvé un collaborateur aussi savant que dévoué dans M. l'abbé Duchesne ; et c'est un honneur pour la France que les derniers travaux de M. de Rossi, comme ses premiers essais, se trouvent liés aux noms de savants français.

Le 20 septembre 1894, Dieu l'appelait à lui ; et sa mort jeta dans la consternation tous ceux qui l'avaient connu et aimé, tous ceux qui avaient profité de ses travaux, tous ceux qui avaient appris à saluer en lui le plus savant des maîtres. Et nous, en nous associant à ce deuil universel, nous essaierons de dégager de cette vie le noble enseignement qu'elle renferme ; nous tâcherons d'imiter les vertus et d'acquérir les qualités par lesquelles il a mérité une si haute estime : cette énergie constante, cette invincible opiniâtreté au travail ; cette ardeur, cette passion dans la recherche des documents ; cette patience dans leur analyse ; cette sollicitude à en pénétrer le sens, à en décomposer tous les éléments, à ne rien laisser échapper ; cette étendue d'informations, cette sûreté de mémoire, cette habileté à rapprocher les faits de même ordre ; ce calme, cette absence de passion, je dirais presque cet impersonnalisme à tirer des faits et des textes toutes les conclusions, et rien que les conclusions qu'ils comportent ; cette probité à tout exposer, à ne rien cacher même de ce qui va le moins à notre opinion ; cette simplicité à dire ce que nous savons et ce que nous croyons ; cette timidité à émettre des hypothèses et cette solidité de jugement à ne les point prendre pour des vérités incontestables ; ce discernement à séparer le certain du probable et du douteux ; cet amour exclusif de la vérité ; cette fermeté à la défendre ; cette sévérité à condamner toute fausse doctrine, sous quelque manteau qu'elle se cache, mais en même temps cette mansuétude vis-à-vis des personnes ; cette foi virile et robuste, qui ne s'abaisse ni aux lâches compromissions ni aux puérils subterfuges ; toutes ces qualités que M. de Rossi possédait à un degré éminent et qui font de lui le parfait modèle du véritable savant et du savant chrétien.

E.-G. Ledos.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

Plusieurs fois déjà, nous avons signalé la grande *Histoire universelle* du professeur Weiss de Graz. C'est le meilleur ouvrage catholique de ce genre que nous possédions. Récit clair, beauté de l'exposition, mise en œuvre des dernières recherches : telles sont les qualités qui recommandent cet ouvrage à un cercle de plus en plus étendu de lecteurs. Il en est à sa troisième édition et au quatorzième volume, comprenant l'époque de Léopold II, la rupture de l'Amérique du Nord avec l'Angleterre et le commencement de la Révolution française [1].

La grande *Histoire universelle* de Ranke ne mérite pas le même éloge. La mort de l'auteur la laisse inachevée. On vient d'en donner une nouvelle édition, sans notes, en quatre volumes. L'esprit anticatholique qui souffle dans toutes les œuvres de Ranke a souvent dénaturé les faits. Jamais l'auteur ne se tient rigoureusement au point de vue chrétien : c'est ce qu'a établi, dans sa solide critique, le professeur Michael. On voit par le prospectus que la nouvelle édition comprendra les conférences sur l'histoire contemporaine données en 1854 par Ranke en présence du roi de Bavière Maximilien. Ce sera un souvenir du centenaire de la naissance de Ranke. Ces conférences, la plus faible de ses œuvres, n'ont rien qui puisse honorer sa mémoire : on a tort de les tirer de l'oubli.

L'*Histoire* de Kämmel [2] est aussi anticatholique que celle de Ranke. La seconde partie va de la guerre de Trente ans à l'apogée de Louis XIV ; la troisième, de la décadence de la puissance des Bourbons au commencement de la Révolution française. Ouvrage sérieux, mais qui manque complètement d'impartialité.

Le docteur Seeck publie le premier volume d'une *Histoire de la chute du monde antique* [3]. Ce premier volume donne les commen-

[1] J. B. Weiss : *Weltgeschichte*. XIV. Band. Dritte Auflage. Graz, Styria, 1894, gr. in-8 de xv-667 p.

[2] O. Kaemmel : *Geschichte der neueren Zeit*. Band II und III. Leipzig, Spamer, 1894, gr. in-8 de xiv-xii-768-760 p.

[3] O. Seeck : *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*. I. Band nebst Anhang. Berlin, Siemenroth, 1894, gr. in-8 de 551 p.

Digitized by Google

cements de Constantin le Grand : Dioclétien et ses collègues ; élévation de Constantin ; Maxence et les deux Maximin ; la bataille du pont Milvius ; rétablissement de l'unité de l'empire et fin du monde antique ; les Germains, l'empire romain, la corruption, esclaves et clients, dépopulation de l'empire ; les Barbares dans l'empire.

Nous avons à signaler, en sixième édition, le second volume des *Sources historiques de l'Allemagne au moyen âge*, par Wattenbach ; le septième volume du grand ouvrage de Dahn sur les rois germains [1], relatifs aux Franks sous les Mérovingiens ; l'étude du docteur Ritter sur *Charlemagne et les Saxons* [2] ; le second volume, 1070-1077, des *Annales de l'empire allemand sous Henri V* [3], publiés par Meyer de Knonau.

A la même époque se rattache l'ouvrage du professeur Mirbt sur *Les publicistes à l'époque du pape Grégoire VII* [4]. Frédéric Walter étudie la *Politique de la curie pontificale sous le pape Grégoire X* [5] : sa conclusion est que Grégoire X était un prince pacifique et que ses grandes actions ont été des actes de pacification. Le docteur Schulz publie la première partie d'un travail sur le pape Célestin V [6], et montre le rapport entre son élection et les prophéties du temps.

Le docteur Juritsch publie une *Histoire des Babenberger* [7], qui va de 976 à 1276. Le vingt-troisième volume des *Chroniqueurs des villes allemandes*, édités par la commission historique de l'Académie de Munich, vient de paraître [8]. On a tiré des papiers posthumes du curé Wolff une intéressante *Histoire de la ville de Calcar* [9], tirée souvent de sources inédites. Aussi très intéressante, l'*Histoire de la ville de*

[1] F. Dahn : *Die Könige der Germanen*. Band 7. *Die Franken unter der Merovingern*. Erste Abtheilung. Leipzig, Breitkopf und Haertel, 1894, gr. in-8 de CLXX-309 p.

[2] K. Ritter : *Karl der Grosse und die Sachsen*. I. Abtheilung : *Die Kriege mit den Sachsen*. Dessau, Kohle, 1894, gr. in-8 de IV-74 p.

[3] G. Meyer von Knonau : *Jahrbücher des Deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V*. II. Bd. : 1070-1077. Leipzig, Duncker und Humblot, 1894, in-8 de XXI-911 p.

[4] C. Mirbt : *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*. Leipzig, Hinrichs, 1894, gr. in-8 de XX-629 p.

[5] Fr. Walter : *Die Politik der Curie unter Gregor X*. Berlin, Sayffärth, 1894, gr. in-8 de 113 p.

[6] H. Schulz : *Peter von Murrhone (Papst Celestin V)*. I. Th. Berlin, Weber, 1894, gr. in-8 de 46 p.

[7] G. Juritsch : *Geschichte der Babenberger und ihrer Länder* (976-1276). Innsbruck, Wagner, in-8 de XXIV-726 p. Mit einer geneal. Tab.

[8] *Die Chroniken der deutschen Städte vom 14 bis 16 Jahrhundert*. Auf Veranlassung Sr. Maj. des königs von Bayern herausgegeben durch die historische Commission bei der königl. Akademier der Wissenschaften. XXIII. Bd. Leipzig, Hirzel, 1894, in-8 de VIII-XLVIII-546 p.

[9] J. A. Wolff : *Geschichte der Stadt Calcar*. Frankfurt, Fösser, 1894, gr. in-8 de VIII-154 p.

Digitized by Google

Carlsruhe [1], publiée par M. Weech, directeur des archives de Bade; mais l'ouvrage n'est pas terminé. Le directeur Kuhl publie le troisième volume d'une œuvre très soignée, l'*Histoire de la ville de Jülich, de 1742 à 1815* [2]. Puntschert publie les *Curiosités de la ville de Retz* [3].

Christian Meyer publie les *Sources pour l'histoire de la ville de Hof* [4]. Autres sources pleines d'intérêt : *Les règles de la chancellerie pontificale, de 1200 à 1500*, publiées par le docteur Tangl [5]. Janssen, dans son grand ouvrage historique, attire l'attention sur la littérature diabolique au XVIe siècle; le docteur Osborn consacre à ce sujet un nouveau travail [6]. On y voit l'influence de Luther sur l'extension de la littérature diabolique. Après le maître les disciples. Dès le milieu du siècle, les pasteurs de l'Allemagne du nord et du centre sont enragés. En tête, se signale Chryseus, pasteur hessois; et à ses côtés, Mathäus Friedrich, Andreas Musculus et Cyriacus Spangenberg. Dans les soixante années qui suivent, c'est sur l'Allemagne protestante un déluge d'écrits sur le diable. Plusieurs libraires en faisaient leur spécialité. Le célèbre éditeur de Francfort, Feyerabend, réunit, sous le titre de *Theatrum Diabolum*, tout ce qui avait paru en ce genre, et cette collection populaire, qui eut trois éditions, atteste un des nombreux bienfaits dont la civilisation est redevable à la révolte protestante.

Ce que fut au XVIe siècle cette littérature, on peut le voir dans le huitième volume de l'*Histoire du peuple allemand* de Janssen, publié à Noël 1894 par les soins de Ludwig Pastor [7]. C'est un exposé de la situation économique et sociale du peuple allemand depuis la fin du moyen âge jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans : le commerce et le capital; l'usure des chrétiens et des juifs; le système monétaire et les mines; les paysans; influence économique de la li-

[1] Fr. von Weech : *Karlsruhe. Geschichte der Stadt und ihrer Verwaltung.* Karlsruhe, Macklot, 1893-1894. 3 Lieferungen.

[2] J. Kuhl : *Geschichte der Stadt Jülich.* III. Theil, *1742-1815.* Jülich, Fischer, 1894, gr. in-8 de VIII-341 p.

[3] J. K. Puntschert : *Denkwürdigkeiten der Stadt Retz.* Wien, Konegen, 1894, gr. in-8 de 416 p.

[4] Chr. Meyer : *Quellen zur Geschichte der Stadt Hof.* Hof, Lion, 1894, gr. in-8 de XXX-466 p.

[5] Mch. Tangl : *Die päptlischen Kanzleiverordnungen von 1200-1500.* Innsbruk, Wagner, 1894, in-8 de LXXXI-461 p.

[6] M. Osborn : *Die Teufelsliteratur des XVI. Jahrh.* Sonderabdruck aus *Acta Germanica.* Berlin, Mayer und Muller, 1893, gr. in-8 de VI-236 p.

[7] J. Janssen : *Geschichte des deutschen Wolkes seit dem Ausgang des Mittelalters bis zum Beginn des dreissigjährigen Krieges* ergänzt und herausgegeben von Ludwig Pastor. Erste bis zwölfte Auflage. Freiburg, Herder, 1894, gr. in-8 de XLIII-719 p.

Digitized by Google

berté de chasser; soucis de l'économie rurale; princes et vie de cour; vie de la noblesse; vie des bourgeois et des paysans, avec de nombreux détails sur l'habillement, les cosmétiques, les parures d'or et d'argent, le luxe dans les classes inférieures, le boire et le manger, les fêtes de famille, les réjouissances publiques, les vins et les bières l'eau-de-vie et l'amoindrissement de la longévité. Viennent ensuite d'autres questions : mendicité, règlement des pauvres, accroissement du paupérisme par la laïcisation des biens de l'Eglise. Suivent deux chapitres du continuateur sur l'état lamentable des mœurs en pays protestants. Du reste on ne dissimule pas le triste état des pays catholiques. Là du moins, la restauration du catholicisme produit quelque amélioration. En pays protestants au contraire, d'année en année la situation s'aggrave : la preuve en est produite par des documents irréfutables. Le chapitre suivant a pour objet les progrès de la criminalité et la barbarie de la justice criminelle, ce qui amène à parler des sorcières, et cette partie appartient entièrement à Janssen, qui a mis à contribution tous les travaux antérieurs sur la question, notamment le grand ouvrage de Soldan et Heppe. Janssen passe en revue les sorcières à la fin du moyen âge, et montre l'accroissement de la croyance aux sorcières coïncidant avec l'éruption de la Réforme ; les premiers antagonistes qui s'élèvent contre cette superstition, le médecin Jean Weyer et les Jésuites Laymann et Fanner, les courageux précurseurs du noble Frédéric de Spee.

Bahlmann a étudié avec soin *Les catéchismes catholiques de l'Allemagne jusqu'à la fin du XVI*e siècle [1]; Buchmann, *Les catéchismes de Luther* [2], mais à un point de vue protestant, de même que les écrits du professeur Tschackert sur le duc Albert de Prusse [3], et d'Amelung sur le pasteur protestant Mathesius [4].

Zahn publie des *Études sur Jean Calvin* [5]; Rembert, un intéressant travail sur les *Les Anabaptistes dans le duché de Juliers* [6]; le professeur Dietrich Schäfer, une intéressante *Histoire de Danemark* [7]

[1] P. Bahlmann : *Deutschlands katholische Katechismen bis zum Ende des XVI. Jahrh.* Münster, Regensburg, 1894, gr. in-8 de 80 p.

[2] G. Buchwald : *Die Entstehung der Katechismen Luthers und die Grundlage des grossen Katechismus.* Leipzig, Wigard, 1894, gr. in-8 de xvi-49 p.

[3] P. Tschackert : *Herzog Albrecht von Preussen.* Halle, Niemeyer, 1894, gr. in-8 de 104 p.

[4] K. Amelung : *Johannes Mathesius ein Lutherischer Pfarrherr des XVI. Jahrh.* Gütersloh, Bertelsmann, 1894, gr. in-8 de vii-284 p.

[5] A. Zahn : *Studien über Johann Calvin.* Gütersloh, Bertelsmann, 1894, gr. in-8 de vii-119 p.

[6] K. Rembert : *Die Wiedertäufer im Herzogthum Jülich.* Münster, 1893, gr. in-8 de 68 p.

[7] D. Schäfer : *Geschichte von Dänemark.* IV. Bd. Gotha, Perthes, 1894, gr. in-8 de xx-496 p.

Digitized by Google

L'introduction est un exposé succinct de l'histoire du Danemark jusqu'à l'expulsion de Christian II. Vient après l'histoire de Frédéric Ier, 1523-1533 : conquête du pays, affermissement à l'intérieur et à l'extérieur, règne de Frédéric Ier, le Danemark et la Révolution; irruption de Christian II en Norvège et son emprisonnement. Suit l'histoire de Christian III, 1534-1559 : l'interrègne, la guerre des comtes, le nouvel ordre de l'État, administration de Christian III et situation intérieure au milieu du XVIe siècle, rapports extérieurs du Danemark sous Christian III. L'auteur n'a pas consulté les archives, mais il a soigneusement puisé aux imprimés; il se place au point de vue protestant, ce qui diminue la valeur objective de son travail.

L'institut prussien de Rome édite, sur la réforme et les papes au XVIe siècle, une importante publication : ce sont *Les rapports des nonciatures d'Allemagne* [1], rangés en deux parties. La première, 1533-1559, a déjà quatre volumes. L'éditeur est le professeur Friedensburg, directeur de l'Institut prussien à Rome. Dans le premier volume se trouvent les rapports de Pietro Paulo Vergerio, 1533-1536, avec deux introductions : la première générale, sur les archives consultées, la seconde, spéciale à Vergerio; dans le second, la nonciature de Giovanni Morone, 1536-1538, avec une courte introduction, et en appendices différentes pièces, notamment les cent *Gravamina* de la nation allemande, par Thomas Campeggi; dans le troisième et le quatrième, le matériel pour l'histoire de la légation allemande du cardinal Girolamo Aleandro, 1538-1539, ainsi que les nonciatures de Fabio Migelnanelli, 1538-1539 et de Giovanni Morone, évêque de Modène, 1539. Cette publication est une des plus importantes de ces dernières années; c'est un travail exact, indispensable à qui voudra étudier le XVIe siècle. Pour maintes dépêches un sommaire aurait suffi, et dans la suite, le matériel augmentant toujours, on sera forcé d'en venir à abréger. Des notes nombreuses éclaircissent toutes les pièces. Toutefois, la littérature du sujet n'est pas épuisée. De la troisième partie de la même collection, 1572-1585, nous avons le premier volume, préparé par le docteur Josef Hausen, directeur des archives municipales de Cologne [2]. Cette publication n'a pas moins d'importance que la précédente : elle expose les complications qui accompagnèrent l'élection de l'archevêque Gebhardt Truchsess et qui occasionnèrent

[1] *Nuntiaturberichte aus Deutschlands nebst ergänzenden Actenstücken.* I. Abth. 1533-1559, herausg. von Walter Friedensburg. Gotha, Perthes, 1892-1893, 4 vol. gr. in-8 de 615, 470, 537 et 637 p.

[2] *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Actenstücken.* Dritte Abth. Erster Band. *Der Kampf um Cöln, 1576-1584,* bearbeitet von Josef Hausen. Berlin, Bath, 1892, gr. in-8 de LXVI-802 p.

Digitized by Google

son apostasie. De là deux parties. Dans la première, correspondances du cardinal-légat Johannes Morone et des nonces Bartholomeus Portia, Johannes Delphinus et Jean-Baptiste Castagna. Viennent ensuite le procès *De vita et moribus* de Gebhardt Truchsess et des extraits d'actes consistoriaux. Dans la seconde partie, apostasie de l'archevêque et historique des années 1582 et 1583, avec la correspondance du cardinal-légat Louis Madruzzo et d'André d'Autriche, des lettres des nonces Minutio Mimici, Francesco Orano, Jean-Francesco Bonomi, Cesare del Arena, Germanico Malaspina, des correspondances des nonces d'Espagne et de France relatives à cette affaire. On voit à cette publication mieux qu'auparavant, l'action énergique du Saint-Siège dans les troubles d'Allemagne : c'est à cette action qu'est due la conservation de Cologne au catholicisme. Le docteur Hausen donne en appendice un mémoire de Minutio Mimici sur l'état de l'Église catholique en Allemagne en 1588, et un exposé sommaire de l'établissement de la nonciature de Cologne et de l'organisation de la nonciature allemande à l'époque de la restauration catholique.

A signaler une série de publications sur la guerre de Trente ans : le troisième volume du grand ouvrage du docteur Opel sur la guerre dano-basse-saxonne, comprenant les événements de 1527-1529 [1]; une monographie du docteur Wittich sur Pappenheim et Falkenberg [2]; le *Journal* du pasteur protestant Joachim Garcäus, 1617-1632, édité par Tschirch [3], et les *Souvenirs* plus importants encore d'un curé de Thuringe à la même époque, édités par Einert [4]. Cet opuscule jette le lecteur dans toutes les horreurs de la guerre de Trente ans : il commence en 1625, et va jusqu'à la fin de la guerre. C'est un croquis fidèle des souffrances du peuple à cette époque, tracé par un témoin oculaire, et qui, à près de trois siècles de distance, éveille l'horreur et l'indignation. L'auteur est protestant, mais ce qu'il dit des Suédois est du plus haut intérêt : on y voit ces protestants sans pitié pour leurs frères de la Réforme. C'est encore à la guerre de Trente ans que

[1] Jul. O. Opel, *Die niedersächsisch-dänische Krieg*. III. Bd. *Der dänische Krieg von 1627 bis zum Frieden von Lübeck (1629)*. Magdeburg, Faber, 1894, in-8 de VIII-749 p.

[2] K. Wittich, *Pappenheim und Falkenberg. Ein Beitrag zur Kennzeichnung der lokalpatriotischen Geschichtsschreibung Magdeburgs*. Berlin, W. Baensch, 1894, in-8 de VII-141 p.

[3] O. Tschirch : *Taegliche Aufzeichmungen des Pfarrherrn Joachim Sarcaeus in Sorau und Brandenburg aus den Jahren 1617-1632*. Brandenburg, Haeckert, 1894, gr. in-8 de 98 p.

[4] E. Einert : : *Ein Thüringer Landpfarrer im dreissigjährigen Kriege*. Mittheilungen aus einer Kirhenchwink. Arnstadt, Frotscher, 1893, gr. in-8 de IV-95 p.

Digitized by Google

se rattache le travail de Gebhardt sur la vie et l'action de Frédéric de Spee [1] : ce personnage, poète aimable et religieux exemplaire, y revit tout entier.

Nous devons à Dierks une nouvelle *Histoire d'Espagne* [2]. C'est un compendium, dont le premier volume débute par les temps préhistoriques, expose la domination des Wisigoths et se ferme sur celle du Croissant, avec un dernier chapitre sur les États chrétiens de Ferdinand Ier à Alphonse le Sage. A chaque grande division est joint un aperçu de l'histoire de la civilisation pour la même période. Peu ou point d'appareil scientifique.

Vient de paraître le vingt et unième volume de la correspondance politique de Frédéric II de Prusse [3].

L'histoire de la civilisation vient de s'enrichir du grand ouvrage de Geiger sur la vie intellectuelle à Berlin, de 1688 à 1840 [4] : le second volume, 1786-1840, le termine.

A l'histoire de la civilisation se rattachent aussi les *Armoriaux généalogiques* de Théodore de Bry [5] : il commença par un armorial du XVIe siècle avec une introduction sur l'origine des armoriaux jusqu'à la fin de ce siècle, puis il donna un armorial du XVIIe [6].

Nous recevons le second volume des publications de la Société historique du Rhin [7].

Le professeur de Zeisberg a été chargé par feu les archiducs Albert et Guillaume de publier un choix d'écrits de leur père, l'archiduc Charles d'Autriche : il s'acquitte de cette mission par un ouvrage en

[1] GEBHARDT : *Friedrich Spee von Langenfeld. Sein Leben und Wirken, insbesondere seine dichterische Thaetigkeit.* Hildesheim, Josefinum, 1893, gr. in-8 de 24 p.

[2] Gst. DIERCKS : *Geschichte Spaniens von den frühesten Zeiten bis auf die Gegenwart.* I. Bd. Berlin, S. Cronbach, 1894, in-8 de VIII-442 p.

[3] *Correspondenz politische Friedrich's des Grossen.* XXI. Bd. Berlin, A. Duncker, 1894, in-8 de 600 p.

[4] L. GEIGER : *Berlin 1688-1840. Geschichte des geistigen Lebens der preussischen Hauptstadt.* II. Bd. 1786-1840. Berlin, Gebr. Paetel, 1894, in-8 de XVI-651 p.

[5] Thdr. DE BRY : *Emblemata nobilitatis, Stamm- und Wappenbuch.* (Francofurti ad M. 1593.) Mit einem Vorwort über die geschichtliche Entwickelung der Stammbücher bis zum Ende des XVI. Jahrhunderts, herausgegeben von F. WARNECKE. Berlin, J.-A. Stargardt, 1894, in-4, 10, VI, 31 p. Text. Mit 58 Taf. in Fcsm.-Dr. und Bildniss in Photograv.

[6] J. Thdr. DE BRY : *Emblemata sæcularia. Kulturgeschichtliches Stamm- und Wappenbuch.* (Oppenhemii, 1611.) Mit einer Einleitung über die Stammbücher des XVII. Jahrhunderts, herausgegeben von F. WARNECKE. Berlin, J. A. Stargardt, 1894, in-4, 8, 56 p. Text. Mit 100 Taf. in Fcsm.-Dr.

[7] *Publikationen der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde*, I. und II. Bd. 2. Hälfte. Bonn, E. Weber's Verl, 1894, in-4 de VII-320 p. Mit 1 photolith. Beil.

Digitized by Google

six volumes [1], lesquels intéresseront en France tous les lecteurs curieux de connaître les papiers laissés par le grand adversaire de Napoléon.

Le professeur Hauslih publie un premier volume de *Mémoires* [2] sur sa vie. C'est l'autobiographie du célèbre critique musical. La chaude peinture de sa vie d'étudiant à Prague, 1825-1845, les traits caractéristiques sur Vienne avant les événements de mars et sur l'année 1848, le vivant exposé de la vie musicale à Vienne et dans d'autres villes, recommandent cet ouvrage aux catégories de lecteurs les plus différentes.

La *Biographie universelle de l'Allemagne* [3], publiée par la commission historique de l'Académie des sciences de Munich, a atteint sa cent quatre-vingtième livraison.

Sous les apparences d'une biographie populaire du prince de Bismarck, c'est un panégyrique que nous sert le docteur Blum [4].

A signaler d'autres publications qui intéressent l'histoire contemporaine. D'abord le sixième et le septième volume de la grande *Histoire de la fondation de l'empire allemand sous Guillaume Ier*, publiée par M. de Sybel, directeur des archives d'État de Prusse [5]. Pour ces volumes, M. de Sybel n'a rien trouvé de remarquable dans les archives qu'il conserve. Il a pu du moins utiliser d'autres sources non moins intéressantes, notamment les journaux, et ce qu'il dit de l'ouverture de la guerre franco-allemande est précieux. De part et d'autre avant la guerre, assure-t-il, aucune volonté, aucun désir arrêté de faire la guerre. En France, Napoléon aimait la paix; faible et malade, il ne songeait qu'à assurer à son fils la succession au trône; il savait que ses troupes n'étaient pas à la hauteur de celles de la Confédération de l'Allemagne du Nord; à moins d'y être forcé, pas de guerre : telle était son opinion. La majorité de ses ministres était également pour la paix; même le ministre des affaires étrangères, le duc de Gramont, grand ennemi de la Prusse, ne songeait à rien moins qu'à provoquer la guerre. Dans les Chambres, les minis-

[1] Carl von Oesterreich † *Erzherzog. Ausgewählte Schriften.* Herausgegeben im Auftrage seiner Söhne der Herren Erzherzoge Albrecht und Wilhelm. 6 Bde. Wien, W. Braumüller, 1894, in-8. Mit Karten und Plänen.

[2] T. Hauslih : *Aus meinem Leben.* I. Band. Berlin, Allgemein. Verein für deutsche Literatur. Mit einem Portrait, gr. in-8 de 339 p. 1895.

[3] *Allgemeine deutsche Biographie.* Herausgegeben durch die historische Commission bei der königl. Akademie der Wissenschaften. 186. Lfg. Leipzig, Duncker und Humblot, in-8 de I-160 p.

[4] Hs. Blum : *Fürst Bismarck und seine Zeit.* Eine Biographie für das deutsche Volk. III.-VI. Halbbd. München, C. H. Beck, 1894, in-8, II. Bd. X-419 und III. Bd. XIV-462 p.

[5] H. von Sybel : *Die Begründung des Deutschen Reiches durch Wilhelm I.* VI. und VII. Bd. München, R. Oldenbourg, 1894, in-8, XII-377 und XI-416 p.

Digitized by Google

tériels suivaient les vues du ministère ; l'opposition, qui poursuivait l'établissement de la république, voyait de mauvais œil le prestige de Napoléon accru dans le pays de tout l'éclat d'une guerre heureuse. En Prusse, le roi et Bismarck étaient si soigneux d'éviter tout froissement inutile du sentiment national français, qu'ils refusèrent à Bade l'entrée dans la Confédération du Nord et s'abstinrent de peser, en quoi que ce fût, sur les décisions des États de l'Allemagne du Sud. Ce n'est que sur une demande faite en commun d'accéder au Nordbund que le gouvernement fédéral eût accepté ces nouveaux membres dans la Confédération, et seulement en cas de guerre; mais assurément dans l'état des choses il n'y avait pas lieu de s'attendre à une pareille demande pour les années suivantes. Ces dispositions des deux parties empêchent de croire que l'une d'elles ait saisi la question espagnole comme un prétexte pour réaliser un dessein prémédité de faire la guerre. La faute en est à la faiblesse de l'empereur malade, au manque de jugement et à la précipitation de Gramont, si, d'une chose indifférente aux deux nations, est sorti un cas de guerre. Gramont, sans preuve ni fondement, voyait dans la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne une intrigue prussienne pour rétablir l'empire universel de Charles-Quint. Il eut l'étourderie d'annoncer au monde ce rêve comme un fait hors de doute dans la séance de la Chambre du 6 juillet; malgré tous les démentis, malgré la retraite de Léopold, il garda son idée, et sous cette inspiration, il prétendit imposer au roi Guillaume d'écrire à Napoléon une lettre d'excuse, et d'interdire au prince pour l'avenir l'acceptation de la couronne. Enfin, s'il obtint des Chambres le vote de la déclaration de guerre et d'un emprunt pour en payer les frais, c'est par une falsification des documents qu'il lui soumit. « La plus sanglante des guerres, ainsi se résume Sybel en forme d'épigramme, fut occasionnée le 6 juillet par un soupçon attrapé en l'air, rendue inévitable le 13 par une prétention inconvenante, et allumée le 15 par un faux ministériel. » Cette opinion, sans aucun doute, soulèvera en France des tempêtes.

Dr L. Pastor,
Professeur à l'Université d'Innsbruck.

Digitized by Google

COURRIER BELGE

Sources. — La troisième série du *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens* s'est enrichie d'un volume depuis notre dernier courrier. Dû à M. de le Court [1], conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, ce tome VIII contient des textes de la seconde moitié du XVIIIe siècle (1756 à 1762). Ces ordonnances ou décrets règlent les points les plus variés de l'administration générale ou locale, civile ou ecclésiastique. Un bon nombre, et ce ne sont pas les moins intéressantes, fourniront d'utiles renseignements pour l'histoire économique du pays ; telles sont les ordonnances qui prohibent l'exportation de certaines denrées, homologuent les conditions de la ferme des droits et accises et des domaines, organisent des loteries et donnent l'évaluation des monnaies d'or et d'argent, établissent les corps de métiers ou approuvent leurs règlements, et celles qui pour certaines localités ordonnent le partage des biens communaux, ou déterminent le nombre de bonniers qu'un cultivateur peut exploiter, la quantité de bière ou de vin que chaque habitant peut consommer. Ces quelques lignes donneront une idée de l'importance de ce volume et de tout le vaste recueil des ordonnances publié sous les auspices du gouvernement.

Les *Bulletins de la commission royale d'histoire* renferment plusieurs documents intéressants : M. Piot [2] a donné une *Version espagnole du siège de Charleroi* en 1693. Connu uniquement par des relations françaises, ce récit est l'œuvre du directeur de la défense commandant la forteresse. Les *Chartes de l'abbaye du Val-Dieu* sont restées inédites. M. Bacha [3] en a publié un résumé qui ne réunit peut-être pas toute la concision et toute la précision scientifiques. M. Hal-

[1] De le Court : *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série (1700-1794), tome VIII (1756-1762). (Dans le *Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique publiées par ordre du roi sous les auspices du ministre de la justice et par les soins d'une commission spéciale.*) Bruxelles, Gœmære, in-fol. de 549 p.

[2] Piot : *Le siège de Charleroi en 1693.* B. C. R. H. 5e série, t. IV. Bruxelles, Hayez, in-8 de 37 p.

[3] Bacha : *Chartes du Val-Dieu. Ibid.*, in-8 de 94 p.

Digitized by Google

kin [1] a publié huit chartes inédites sur le prieuré clunisien de Saint-Symphorien-au-Bois, qu'il identifie avec Saint-Séverin en Condroz. La chronique de Guillaume de Vottem, écrivain liégeois du XIVe siècle, n'était connue que par des extraits; dom Ursmer Berlière [2] les a publiés. M. Hymans [3] a publié *Quatre lettres inédites de Rubens*, et M. Van Ortroy [4], *Quatre lettres autographes de Mercator*.

Parlant de la commission royale d'histoire, nous ne pouvons passer sous silence la campagne personnelle menée contre elle par M. le chanoine Reusens. M. Reusens a entrepris de déconsidérer une institution à laquelle jusqu'à présent les savants s'accordaient à rendre hommage. Déjà l'an dernier, M. Reusens [5] avait essayé de jeter le discrédit le plus complet sur la *Table chronologique des diplômes imprimés*, œuvre de M. Wauters. Aujourd'hui, M. Reusens s'en prend [6] au *Cartulaire de Saint-Lambert*, œuvre due à l'éminent président de la commission royale d'histoire, M. Bormans, et à son collaborateur, M. Schoolmeesters [7]. Toute publication de textes peut suggérer un certain nombre d'observations. Si M. Reusens avait borné là son rôle, s'il s'était contenté de relever les quelques imperfections qu'il avait rencontrées, nul ne se serait plaint; les deux auteurs, travaillant uniquement dans un but scientifique, eussent été peut-être les premiers à le remercier. Mais M. Reusens a formulé à plaisir, et avec un parti pris évident, quantité de critiques exagérées ou même entièrement dénuées de fondement. Pareille attitude demandait une réponse; elle ne se fit pas longtemps attendre. M. Bormans [8] n'a pas eu de peine à se défendre, non seulement il a fait bonne justice de la plupart des reproches adressés au cartulaire, mais il a prouvé d'une manière magistrale que les pages mêmes dans lesquelles M. Reusens prétend lui faire la leçon fourmillent des plus grossières erreurs. Nous ne rechercherons pas à quels mobiles obéit M. Reusens dans cette campagne de dénigrement, mais nous devons constater que son

[1] Halkin : *Documents concernant le prieuré de Saint-Séverin en Condroz. Ibid.*, in-8 de 28 p.

[2] Ursmer Berlière : *Le chroniqueur Guillaume de Vottem, prieur de Saint-Jacques à Liège. Ibid.*, in-8 de 12 p.

[3] Hymans : *Quatre lettres inédites de Rubens. Ibid.*, in-8 de 23 p.

[4] Van Ortroy (lieutenant) : *Quatre lettres autographes de Mercator. Ibid.*, in-8 de 8 p.

[5] *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XXV, Louvain, Peeters, et en tiré à part : *Questions de chronologie et d'histoire. Ibid.*, in-8 de 56 p. (Voir *Revue des questions historiques*, avril 1894, p. 613).

[6] *Analectes*, etc., t. XXV, et en tiré à part sous titre : *Une publication récente de la commission royale d'histoire*. Louvain, Peeters, in-8 de 115 p.

[7] Bormans et Schoolmeesters : *Le cartulaire de l'église Saint-Lambert*. T. I. Bruxelles, Hayez, in-4 de 699 p.

[8] Bormans : *La commission royale d'histoire et son détracteur*. Liège, imp. liégeoise, in-8 de 31 p.

Digitized by Google

autorité comme diplomatiste sort gravement compromise de ce débat.

Le tome XXV de la collection des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique* [1], outre la critique du cartulaire Saint-Lambert citée plus haut, renferme des documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain, la biographie de Jean Havelange, dernier recteur magnifique de la même université au XVIIIe siècle, et des lettres du P. Straetman, dominicain bruxellois du XVIe siècle, M. Reusens a imaginé de continuer sa guerre contre la *Commission royale d'histoire* d'une manière plus honorable et plus utile à la science en lui faisant concurrence pour la publication des cartulaires. Il vient de créer une annexe de ses analectes sous le titre de *Série des cartulaires et documents étendus* [2]. M. de Marneffe, des archives de l'État, à Bruxelles, y publie actuellement le cartulaire d'Afflighem. Il est à regretter qu'au moment où M. Reusens nous annonce des publications qui seront le dernier mot de la méthode et où les textes seront reproduits, selon son expression, de la manière la plus servile, il force ses collaborateurs à nous déclarer d'emblée, comme fait M. de Marneffe, que, privés de l'*e* cédillé, ils le remplacent partout par *ae*. Qu'on juge par cet exemple de ce que seraient les textes publiés sous les auspices de M. Reusens si la reproduction n'en était pas servile !

A l'aide des rapports adressés au préfet de l'Escaut, un anonyme [3] nous a fait connaître l'état des esprits à Gand pendant l'expédition française de Walcheren en 1809. — Sous le titre de « Chansons populaires historiques, » M. Paul Frédéricq [4], de l'université de Gand, a fait paraître, avec une vue d'ensemble sur ce genre de littérature, un catalogue des titres et une courte analyse de cent cinq chants. Sauf quinze qui sont antérieurs, tous datent du XVe ou du XVIe siècle. Les morceaux inspirés par la révolution religieuse ne sont pas mentionnés. M. Frédéricq a traité le même sujet dans *son discours français à l'Académie*.

M. Wauters [5] a consacré quelques pages à montrer le peu de valeur historique des Annales du Hainaut, de Jacques de Guise, dans la partie relative au XIIIe siècle.

[1] *Analectes*, etc., 2e série, t. IX (XXVe de la collection), 1re et 2e livraisons. Louvain, Revue, in-8 de 256 p.

[2] *Analectes*, etc. 2e section (*Série des cartulaires et des documents étendus*). 1er fasc. *Cartulaire d'Afflighem*, par DE MARNEFFE. *Ibid.*, in-8 de 126 p.

[3] AD. D. : *Pendant l'expédition de Walcheren* (Messager des sciences hist., p. 291-320. Gand, Vanderhaeghen.

[4] FREDERICQ : *Onze historische volksliederen*. Gand, Vuylsteke, in-8 de 119 p.
ID : *La chanson historique en langue néerlandaise dans les Pays-Bas*. Bruxelles, Hayez. In-8 de 30 p. et B. A. R. B. 3e série, t. XXVII.

[5] WAUTERS : *Sur le peu de créance que méritent quelques-unes de nos sources historiques*. Bruxelles, Hayez. In-8 de 10 p. B. A. R. B. 3e sér., t. XXVIII.

Digitized by Google

Outre la publication d'un volume des *Acta sanctorum*, les Bollandistes ont fait paraître dans leurs *Analecta* [1] la vie d'Odile, veuve liégeoise, mentionnée dans notre dernier courrier, un bulletin des publications hagiographiques et les *Acta Andreae apostoli*, texte grec tiré de trois manuscrits et édité par M. Bonnet, professeur à Montpellier. La *Bibliotheca hagiographica graeca* [2], des mêmes auteurs, est un inventaire des vies de saints et autres pièces hagiographiques grecques qui ont été imprimées. Les documents concernant chaque saint sont placés sous son nom ; les auteurs indiquent même le nombre d'éditions et les manuscrits y utilisés.

Histoire nationale. — M. l'abbé Sylvain Balau [3], déjà connu par son ouvrage : *70 ans d'histoire contemporaine*, a publié : *la Belgique sous l'empire et la défaite de Waterloo*. Ces deux volumes, bien que formant un tout complet, sont une suite de la grande histoire nationale de Mgr Namêche ; conçus dans le même esprit, ils sont le produit de la même méthode. Dans le récit du règne de Napoléon, qu'il commence au drame de Vincennes et termine à Sainte-Hélène, M. Balau a surtout insisté sur les événements qui intéressent le plus notre pays. Les démêlés de l'empereur avec le saint-siège permirent à nos évêques, notamment Mgr de Broglie et Mgr Hirn, de manifester noblement leur indépendance vis-à-vis du pouvoir civil et la grandeur de leur dévouement à l'Église. La campagne de 1815 est longuement décrite, avec de nombreux détails techniques dus à la collaboration d'un officier belge, le chevalier de Selliers de Moranville.

Les troubles iconoclastes du XVIe siècle se produisirent dans certaines villes avec la connivence des autorités, mais leur succès vint de la rapidité du mouvement. Selon M. le chanoine de Schrevel [4], Philippe II commit une double faute en cette occasion : ne pas venir en Belgique et envoyer le duc d'Albe. M. de Schrevel nous fait connaître le mémoire justificatif présenté au roi par le grand bailli et les autorités brugeoises à l'occasion des troubles de ce quartier et les poursuites auxquelles ils donnèrent lieu.

L'étude de M. Paul Verhaegen [5] sur le *Tribunal révolutionnaire de*

[1] *Analecta Bollandiana*, t. XIII, 3e fasc. Bruxelles, Société belge de librairie, in-8 de 225 à 336 p.

[2] *Bibliotheca hagiographica graeca seu elenchus vitarum sanctorum*. Bruxelles, apud editores. In-8 de 143 p.

[3] Sylvain Balau : *La Belgique sous l'empire et la défaite de Waterloo*. Louvain, Fonteyn. In-8 de 277 et 311 p.

[4] De Schrevel (chanoine). *Les troubles religieux du XVIe siècle au quartier de Bruges* (1566-1568). Bruges, de Plancke. In-8 de 515 p.

[5] Verhaegen (Paul) : *Le tribunal révolutionnaire de Bruxelles* (1794-1795). Bruxelles, Vromant. In-8 de 35 p. (Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VIII).

Digitized by Google

Bruxelles, à la fin du XVIIIe siècle, est faite d'après des documents originaux. C'est un travail intéressant, dont les conclusions sont fortement appuyées.

Ancien chef du bureau d'histoire au département de la guerre, le major Cuvelier [1] a retracé, d'après des documents inédits, l'*Histoire des bataillons de tirailleurs francs*, institution éphémère de notre Révolution.

Comme œuvre de vulgarisation, nous avons la seconde partie de l'*Histoire de Belgique* de M. le chanoine David [2], ouvrage bien connu, et une mauvaise *Histoire populaire* de M. Heus [3], contenant quelques variations peu nouvelles sur le vieux thème de l'intolérance dans l'Église catholique et des luttes de la liberté contre l'Inquisition.

Histoire du droit et des institutions. — L'*Organisation des métiers*, par M. Wins [4], juge de première instance à Nivelles, est une excellente étude en deux parties suivies de documents. Dans la première, consacrée aux différents corps de métiers de Mons, l'auteur fait connaître les origines, la législation, le régime intérieur, l'organisation politique de ces associations et les diverses industries qu'elles comprenaient. La seconde partie est réservée à la connétablie des boulangers. Ceux-ci, outre leur association professionnelle, avaient organisé une confrérie religieuse que M. Wins a étudiée.

Le terme de droit foncier *Waréchaix* a, dans les actes mérovingiens et dans ceux du XIIIe siècle, un sens tout différent. M. Paul Errera [5], connu par son étude sur les *Masuirs*, croit qu'il a dû exister à l'origine deux termes différents pour désigner deux situations différentes. En vertu de la règle de l'attraction, ces deux formes auraient fini par se confondre et n'en former plus qu'une. M. Errera n'a pas connu l'étude de M. Kurth sur le même vocable dans son *Glossaire toponymique de Saint-Léger*.

Les corps de métiers autrefois, par M. de Potter [6], sont un travail de vulgarisation en langue flamande.

Histoire locale. *Anvers*. — L'établissement des Frères mineurs à

[1] Cuvelier : *Historique des bataillons de tirailleurs francs en Belgique*. Bruxelles, Deprez. In-8 de 205 p.

[2] David (chanoine) : *Vaderlandsche historie*, 2e partie, *histoire de Belgique*. Louvain, Van Linthout. In-8 de 209 à 400 p.

[3] Heus : *Histoire populaire de l'intolérance, de l'Inquisition et de la liberté en Belgique*. Mons, chez l'auteur. In-8 de 400 p.

[4] Wins : *Ville de Mons. Organisation des métiers et connétablie des boulangers*. Mons, Duquesne. In-8 de 150 p.

[5] Errera : *Les Waréchaix* (Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VIII, 2e livraison).

[6] De Potter : *De ambachten of nerigen in vroegeren tijd*. Louvain, Peeters. In-8 de 39 p.

Digitized by Google

Anvers, après les difficultés du début, subit le contre-coup des grands événements du pays depuis la révolution religieuse du XVIe siècle jusqu'à la Révolution française. Cet établissement disparut en 1797. Le frère Schoutens[1] le suit dans toutes ses péripéties et fait connaître les hommes les plus remarquables de la maison. — Le livre de M. Thys[2], *Un drame judiciaire en 1813*, est la lamentable histoire de certaines personnalités anversoises, victimes des rancunes personnelles d'un commissaire général français et réhabilitées par Louis XVIII. — L'*Histoire de la commune de Hingene*, par M. Mees[3], ancien instituteur, est divisée en trois parties. L'auteur étudie successivement et dans les détails la commune actuelle, son passé et l'administration spirituelle. Fiefs et biens divers, institutions, administration et charges locales, familles seigneuriales, usages, sont l'objet d'autant de chapitres distincts. Ce travail a été fait d'après les sources. L'auteur a reproduit dans son texte de nombreux documents, trop peut-être pour la facilité de la lecture. Il en a publié d'autres en appendice. — M. de Raadt[4] a continué ses études des seigneuries de Malines en donnant l'*Histoire de Itegem et de ses seigneurs*.

Flandre occidentale. — M. Van den Weghe[5], instituteur communal, a publié, en langue flamande, une *Histoire de Moorselede*, où il étudie la paroisse, les fiefs, les institutions civiles et religieuses de la localité et fait connaître ses principaux habitants. — Les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*[6] contiennent une étude sur l'église Saint-Jean à Bruges et ses tombes polychromées, quelques mots de réponse du P. Dussart aux vues de M. Ronse et de M. Wauters sur la patrie du peintre Memmling, enfin une monographie de Roland le Fèvre, célèbre receveur de Flandre au temps de Maximilien d'Autriche.

Flandre orientale. — Il y a de longues années que MM. de Potter et Broeckaert[7] ont commencé la publication de l'*Histoire des communes de la Flandre orientale*. Cet ouvrage est divisé en autant de séries que la province compte d'arrondissements administratifs; outre

[1] Schoutens : *Geschiedenis van het voormalig minderbrœdersklooster van Antwerpen*. Anvers, Vanos. In-8 de 424 p.

[2] Thys : *Drame judiciaire en 1813*. Anvers, Kennes. In-8 de 133 p.

[3] Mees : *Geschiedenis der gemeente : hingene*. Gand, Vanderpoorten. In-4 de 479 p.

[4] De Raadt : *Les seigneuries de Malines : Itegem et ses seigneurs*. Malines, Godenne. In-8 de 190 p.

[5] Van den Weghe : *Geschiedenis van Moorselede*. Ypres, Callewaert. In-8 de 355 p.

[6] *Annales de la Société d'émulation*, 5e série, t. IV, 3e et 4e livraisons. Bruges, de Plancke. In-8 de 223 à 371 p.

[7] De Potter et Broeckaert : *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost Vlaanderen*. Vyfde reeks. Eerste deel. Gand, Siffer. In-8 de 300 p.

Digitized by Google

une série spéciale réservée aux communes qui ont paru mériter une étude plus détaillée. Le volume publié cette année ouvre la série de l'arrondissement d'Alost. Les onze monographies qu'il contient, comme toutes celles des mêmes auteurs, sont conçues sur un plan uniforme et méthodique; elles apprennent sur chaque commune ce qui est essentiel et présentent les caractères d'un bon travail. — Les *Annales du cercle archéologique de Termonde* [1] contiennent notamment une nouvelle étude de M. Maesschalk sur la collégiale de Termonde. — La publication d'un texte renouvelé des keuren ou chartes du pays de Waes, Beveren, Termonde, etc., interrompue pendant plusieurs années, a été reprise sous son ancien titre : « Registre A, n° 125, » dans les *Annales du cercle archéologique du pays de Waes* [2].

Liège. — L'*Histoire de Modave*, de M. l'abbé Balau, faite d'après les sources, est digne d'éloges. Après un inventaire des archives du château, l'auteur étudie successivement la seigneurie, la paroisse et la communauté de Modave. Ce travail a un intérêt spécial pour la France. Parmi les seigneurs de Modave figurent, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les membres des célèbres maisons de Marchin et de Montmorency, enfin le baron Arnold de Ville, inventeur prétendu de la machine de Marly. L'auteur rétablit le rôle exact de de Ville dans l'invention et la construction de cette machine. Ce travail a paru dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège* [3]. Il forme la première partie du tome VIII. La seconde partie du même tome contient notamment une étude documentée et très critique de M. Halkin sur le règne d'Albéron Ier, prince-évêque de Liège. Ce travail est le premier de toute une série d'études analogues dues aux élèves du cours de critique historique professé à l'Université par M. Kurth. Nous aurons ainsi, sous forme de monographies critiques approfondies, une histoire complète des princes-évêques de Liège au moyen âge. — M. de Chestret a publié, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* [4], une étude sur le sort des reliques de saint Lambert pendant les siècles passés. Il a fait connaître en même temps, et en se basant sur un document du XIVe siècle, l'institution des sept fiévés, laïques qui avaient dans leurs attributions la garde des reliques. — Dans son *Histoire des troupes*

[1] *Annales du cercle archéologique de Termonde*, 2e série, t. V, 3e livraison. Termonde, de Schepper. In-8 de 197-314 p.

[2] *Annales du cercle archéologique du pays de Waes*, t. XV, 1re livraison. Saint-Nicolas, Edom. In-8 de 97 p.

[3] *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. VIII. Liège, Grammont. In-8 de 380 p.

[4] *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIV, 1re livraison. Liège, imprimerie de la Meuse. In-8 de 122 p.

Digitized by Google

liégeoises pendant le XVIIIe siècle, M. Poswick[1] étudie les trois corps liégeois et les suit dans leurs transformations pendant les guerres de la Révolution. Ce travail est suivi du contrôle général des officiers au service de Liège et de l'Autriche et de plusieurs documents. — M. le chanoine Thimister[2] a dressé le *Nécrologe du clergé du diocèse de Liège* depuis 1801, le faisant précéder d'une biographie des dignitaires de la collégiale Saint-Paul de 906 à 1798; cette église est aujourd'hui la cathédrale.

LUXEMBOURG. — Le frère Macédone (Félix Hutin)[3], après de longues recherches, a écrit l'histoire d'une ancienne seigneurie du duché de Bouillon, Carlsbourg, appelé Saussure jusqu'au 10 août 1757.

BIOGRAPHIE. — Les directeurs de la *Biographie nationale*[4] ont fait paraître le premier fascicule du tome XIII de cette collection. Il nous donne une partie de la lettre M et nous conduit à la monographie d'Adolphe de la Mark, prince-évêque de Liège au XIVe siècle. Il serait impossible de classer cette longue suite de travaux dus à des plumes diverses ; signalons cependant la monographie de Jacques von Maerlandt. L'auteur, M. de Vreese, a étudié tous les ouvrages connus de notre poète flamand.

Le procès et la mort du P. d'Herbes, de Bruges, fusillé à Bruxelles en 1794, a fait l'objet d'une étude intéressante de M. Verhaegen[5].

SCIENCES AUXILIAIRES. — Outre la suite des *Règlements de la cour de Charles-Quint*, signalés l'an dernier[6], M. de Ridder[7] a publié trois cent soixante-quatorze devises et cris de guerre des familles nobles qui, depuis 1815, ont fait reconnaître leurs titres ou s'en sont fait conférer de nouveaux. — Les *Mélanges d'héraldique et d'art*, de M. de Raadt[8], sont la réunion en volume de plusieurs études dispersées auxquelles sont jointes quelques pages inédites. — L'étude de M. Bury Adels-torn[9] sur la célèbre maison de Croy mérite d'attirer

[1] POSWICK : *Histoire des troupes liégeoises pendant le XVIIIe siècle*. Liège, Grammont. In-4 de 221 p.

[2] THIMISTER : *Nécrologe du clergé du diocèse de Liège* (1801-1894). Liège, Grammont. In-8 de 370 p.

[3] MACÉDONE (Félix Hutin). *Carlsbourg autrefois Saussure, ancienne seigneurie et pairie du duché de Bouillon*. Alost, Procure. In-8 de 435 p.

[4] *Biographie nationale*, t. XIII, 1er fasc. (Ma-Marck). Bruxelles, Bruylant. In-8 de 470 p.

[5] *Messager des sciences historiques*, 1894, p. 257-280. Gand, Vanderhaeghen.

[6] *Revue des questions historiques*, octobre 1894.

[7] DE RIDDER : *Les devises et cris de guerre de la noblesse belge*. Bruxelles, Société belge de librairie. In-12 de 82 p.

[8] DE RAADT : *Mengelingen over heraldiek en kunst*. Anvers, Delamontagne. In-8 de 133 p.

[9] BURY ADELS-TORN : *La maison de Croy, Étude héraldique, historique et critique*. Bruxelles, Société belge de librairie. In-4 de 243 p.

Digitized by Google

l'attention, bien qu'il s'y soit glissé quelques erreurs assez fortes. — M. le chanoine de Riemaecker [1] a écrit l'histoire de la famille de Hemptinne et une notice biographique de Joseph et Charles de la Croix. — M. de Witte [2] a continué ses études, signalées l'an dernier [3], sur l'*Histoire monétaire des comtes de Louvain*. Son livre est de tous points un excellent travail. Au cours de ses patientes investigations, l'auteur a eu souvent l'occasion d'appliquer le principe de l'affinité entre les monnaies et les sceaux. L'abondance du numéraire, le nombre des archives y relatives, rendaient particulièrement pénible la tâche assumée par M. de Witte. Il s'en est acquitté de la manière la plus distinguée. Ce n'est pas la première fois que l'on écrit sur l'histoire monétaire du Brabant ; M. de Witte a souvent pu compléter ses devanciers, combler leurs lacunes et réfuter leurs erreurs. — La *Revue belge de numismatique* [4] contient, à côté d'autres publications, une étude de M. Paul Bordeaux sur les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne, et l'histoire numismatique du Barrois, objet de plusieurs articles séparés de M. Maxe-Werly. — M. de Prelle de la Nieppe [5], archéologue bien connu et auteur de l'*Épitaphier de Nivelles* [6], a recueilli dans les églises du Hainaut ou extrait de manuscrits anciens un certain nombre d'épitaphes et d'armoiries. Il a également reproduit plusieurs inscriptions funéraires découvertes à l'abbaye de Villers, et spécialement étudié une pierre tumulaire où est représenté en détail un costume de chevalier du XIIIe siècle.

Sous le titre *la Belgique monastique sous l'ancien régime*, M. Hosdey [7] a entrepris la publication d'un répertoire historico-bibliographique de tous les monastères ayant existé en Belgique avant le XIXe siècle. Pour donner à son livre de l'intérêt et une portée pratique, l'auteur ne devrait pas se contenter d'en faire paraître de temps à autre quelques pages dans un recueil trimestriel. — La *Bibliotheca belgica*, de M. Bom [8] ne mentionne, en les accompagnant de notices, que les ouvrages édités par les imprimeurs flamands de la Renais-

[1] De Riemaecker (chanoine) : *Histoire et généalogie de la famille de Hemptinne*. Gand, Siffer. In-4 de 234 p.

Id. : *Joseph et Charles de la Croix. Notice biographique. Ibid.*, In-8 de 150 p.

[2] De Witte : *Histoire monétaire des comtes de Louvain*. Anvers, de Backer. In-4 de 212 p. (*Annales d'acad. d'archéol. de Belgique*).

[3] *Revue des questions historiques*, octobre 1894.

[4] *Revue belge de numismatique*, 1894. Bruxelles, Goemaere.

[5] De Prelle de la Nieppe : *Épitaphes et armoiries recueillies dans les églises de Hainaut*. Mons, Dequesne. In-8 de 18 p.

Id. : *L'épigraphie à l'abbaye de Villers*. Nivelles, Guignardé. In-8 de 18 p.

[6] *Revue des questions historiques*, octobre 1894.

[7] *Messager des sciences historiques*, de 93 et 94. Gand, Vanderhaeghen.

[8] Bom : *Bibliotheca belgica. Vlaamsche Druckers mit het weede en derde tydvak der renaissance*. Anvers, librairie néerlandaise. In-4 de 96 p.

Digitized by Google

sance et possédés par l'auteur. — M. Colens [1], archiviste, a publié l'inventaire méthodique et analytique des archives anciennes de Blankenberghe. Quatorze cents pièces de toute nature y sont mentionnées.

Ouvrages étrangers a l'histoire de Belgique. — M. Léon Leclère [2], en écrivant son *Histoire générale*, voulait faire connaître dans leurs causes et leur filiation les principaux faits de l'histoire, indiquer les formes successives de la civilisation et les résultats obtenus dans chacune des grandes périodes. — M. Cumont [3], professeur à l'Université de Gand, publie, avec une introduction critique, les *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères du Mithra*. C'est une œuvre de grand mérite; l'auteur s'est acquitté avec honneur d'un travail aride qui lui a coûté beaucoup de peine et de temps. Nous regrettons que le caractère trop spécial de l'ouvrage ne nous permette pas d'en donner l'analyse. — M. Destrée [4] a publié : *Les préraphaélites, notes sur l'art décoratif et la peinture en Angleterre*, et M. Ponsonailhe [5] : *Les cent chefs-d'œuvre de l'art religieux : les peintres interprétant l'Évangile.*

A. Delescluse.

[1] Colens : *Inventaris van de onde archieven der stad Blankenberghe.* Bruges, Geuens. In-8 de 130 p.

[2] Leclère (Léon) : *L'Histoire générale.* Bruxelles, Rozez. In-12 de 259 p.

[3] Cumont : *Les textes et monuments figurés relatifs aux mystères du Mithra.* Bruxelles, Lamertin. In-4 de 184 p.

[4] Bruxelles, Dietrich. In-4 de 111 p.

[5] Bruxelles, Société belge de librairie. In-8 de 497 p.

Digitized by Google

COURRIER ESPAGNOL

L'année 1894 n'a pas été en Espagne aussi féconde en publications historiques que le furent les deux précédentes. La commémoration de la découverte de l'Amérique imprima alors aux études de ce genre une impulsion particulière. Néanmoins, l'année qui vient de finir n'a pas été entièrement perdue pour notre histoire, comme on pourra le voir par les notices bibliographiques qui suivent [1].

I. L'*Histoire générale de l'Espagne*, écrite par des membres titulaires de l'Académie, s'est augmentée de divers fascicules appartenant aux séries II (*Premiers habitants de la péninsule Ibérique*); III (*Espagne wisigothe*); VII (*Castille et Léon pendant les règnes de Pierre Ier, Henri II, Jean Ier et Henri III*); VIII (*Règne de Charles III*); IX (*Les Rois catholiques*); et X (*La marine de Castille depuis son origine et sa lutte contre l'Angleterre*), etc. Cette dernière série, dont est chargé M. Fernandez Duro, est terminée avec le fascicule 197, accompagné de deux index des noms de personnes et de lieux cités dans le texte.

II. L'histoire des villes, districts, etc., de l'Espagne s'est enrichie de nouvelles productions, dont plusieurs sont remarquables. De ce nombre est le discours de M. Catalina Garcia, lors de sa réception à l'Académie, discours relatif à l'histoire de l'Alcarria pendant les deux premiers siècles qui suivirent la nouvelle conquête [2]. L'érudition et le style de l'auteur obtinrent d'unanimes applaudissements. Un accueil très favorable a été fait également au Mémoire de M. Echegaray et à ses recherches historiques sur le Guipuzcoa [3]. M. Gomez de Arteche

[1] Pour observer, autant que possible, une méthode constante dans la rédaction de ces comptes rendus, nous mentionnerons les productions historiques dans l'ordre suivant : I. *Histoire générale de l'Espagne*. — II. *Histoire des villes, territoires*, etc. — III. *Notices sur les ouvrages biographiques*. — IV. *Collections de documents et reproductions d'œuvres anciennes*. — V. *Monographies historiques non comprises dans les numéros antérieurs*. — VI. *Ouvrages relatifs aux sciences auxiliaires de l'histoire*.

[2] *La Alcarria en los dos primeros siglos de su reconquista*. Discurso academico por D. Juan Catalina Garcia. Madrid, « El Progresso editorial, » 1894, 138 p.

[3] *Investigaciones historicas referentes à Guipuzcoa*. Memoria presentada à la

Digitized by Google

qualifie ce travail de « brillant essai, attestant des qualités supérieures d'historien. » — L'étude de M. Lecea y Garcia sur la *Commune et le territoire de Ségovie* [1]; la monographie d'histoire descriptive de M. Alvarez de la Braña sur les royaumes de Galice, de Léon et des Asturies [2]; le *Dictionnaire historique de la province de Ciudad-Real*, publiée par l'abbé Innocente Hervas, membre correspondant de l'Académie en cette province; l'ouvrage qui a pour titre *Remembranzas burgalesas* [3], par D. Anselmo Salvá; le livre de D. Victor Balaguer, intitulé *Añoranzas*, collection de notices historiques, de légendes sur l'histoire de la Catalogne et du pays gascon, sont également dignes d'être signalés dans cette revue. Le monastère de Samos (Lugo) a été l'objet d'une savante étude de M. Lopez Pelaez [4], qui a dignement traité cette matière importante et curieuse. M. Lopez s'est fait une réputation d'historien consciencieux par des études historiques et religieuses, telles que l'*Histoire du culte eucharistique à Lugo*; le *Souverain pontificat et le pontife actuel*, écrit à l'occasion du jubilé épiscopal de Léon XIII, l'*Histoire du séminaire de Lugo*, etc. Les monuments de Tarragone ont été décrits avec une certaine légèreté et assez d'inexactitude par M. Morera y Llauradó [5]. L'ouvrage se divise en six excursions aux remparts, au cirque et au forum romains, à la cathédrale et aux autres édifices d'origine ecclésiastique, aux zones extérieures de la ville, au musée et à la bibliothèque de la province. C'est un travail du même genre, mais mieux conçu, qu'a fait M. Ramón Salas [6] sur le fameux monastère de Santas Creus, dans la même province de Tarragone. Ce livre contient de bonnes photographies et un plan exact de l'ancien monastère et panthéon royal de Santas Creus, lequel permet de se former une idée nette des beautés artistiques de ce monastère, récemment restauré. La seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux *Notices et épisodes historiques*; des sources excellentes y sont citées, telles que l'ancien cartulaire du monastère, sur

Exma Diputacion provincial de Guipuzcoa, por D. Carmelo de Echegaray. San-Sebastián, Imp. de la provincia, 1893. In-4 de xv-372 p.

[1] *La comunidad y tierra de Segovia. Estudio historico legal acerca de su origen, extensión, propiedades*, etc., p. D. Carlos de Lecea y Garcia. Segovia, tip. de Ondero, 1893. In-4.

[2] *Galicia, Leon y Asturias*, por D. R. Alvarez de la Braña. Coruña, 1894, avec une étude sur l'origine et la formation du dialecte galicien.

[3] *Remembranzas burgalesas*, por Anselmo Salvá. Burgos, 1894, imp. et libreria de los Hijos de Sántiago Rodriguez.

[4] *El monasterio de Samos*. Estudio histórico por D. Antolin Lopez Pelaez. Con un ms. ined. del P. Sarmiento. Lugo, 1894. In-4 de 230 p.

[5] *Tarragona antigua y moderna*. Descripción histórico-arqueologica de todos sus monumentos y edificios publicos, etc., por Emilio Morera y Llauradó. Tarragone, 1894. In-4 de 248 p.

[6] *Monumentos historicos y artisticos de la provincia de Tarragona*. Monasterio de Santas Creus, por D. Ramón Salas. Tarragone, 1894. In-4 de 148 p.

Digitized by Google

parchemin, intitulé *Livre blanc*, et le manuscrit *Pedret* qui a pour titre : *Guia de los archivos del monasterio de Santas Creus...., 1720.* Ce manuscrit est entre les mains des religieuses cisterciennes de Vallbona, et le cartulaire est déjà l'objet d'une étude assidue à la Bibliothèque provinciale.

III. Parmi les biographies récemment publiées, nous citerons tout d'abord le louable essai de M. Augustin Catalan Latorre sur le bienheureux Jean d'Avila et la littérature mystique en Espagne [1]; le travail de M. Emilio Cotarelo y Nori sur Tirso de Molina [2], tous deux favorablement accueillis par les lettrés. La biographie de Fr.-Gabriel Tellez (Tirso de Molina) est si peu connue, que toute recherche relative à sa personne présente un extrême intérêt. Non seulement M. Cotarelo cite par *douzaines*, comme il le dit, les documents biographiques, mais dans la seconde partie de son ouvrage, les œuvres qu'on attribue à Tirso de Molina sont soumises par lui à une critique sévère. — Parmi les travaux biographiques concernant les maîtres de cet âge d'or de notre littérature, il ne faut pas non plus oublier celui que M. Valenti a consacré à Louis de Grenade [3]. M. Valenti a prouvé sa compétence en ces matières par des travaux entre lesquels nous citerons son *Étude biographique et critique sur Columela*, et l'*Apologie de l'exposition faite par Luis de Leon du livre de Job.* — Nous citerons aussi la biographie documentée du grand prédicateur capucin Fr. Diego José de Cadix [4], récemment élevé sur les autels par le Pontife actuel, œuvre écrite par Fr. José Calasanz de Llevanevas, appartenant au même ordre, et publiée dans la capitale du monde catholique, où furent publiées aussi les *Vies de Trinitaires déchaussés* (de l'Espagne pour la plupart), par un Espagnol également, Fr. Antonio de l'Assomption [5], appelé dans le siècle D. Antonio de Zamalloa y Zamalloa, né à Amorebieta (Biscaye), et qui vient de mourir. Un académicien, M. Fita, fait un éloge mérité de cette œuvre (v. *Boletin de la Acad. de la Historia*, mai 1894, p. 447), affirmant qu'il en est peu qui aient été aussi utiles que celle-là pour le dictionnaire bio-

[1] *El Beato Juan de Avila, su vida y sus escritos*, y la *literatura mistica en España*, por D. Agustin Catalan Latorre. Saragosse, 1894. In-4 de VIII-208 p.

[2] *Tirso de Molina. Investigaciones bio-bibliográficas*, por Emilio Cotarelo y Nori. Madrid, 1893, 221 p. con un retrato de Tirso.

[3] *Fray Luis de Granada. Ensayo biográfico y crítico*, por D. José Ignacio Valenti, con un prólogo del Exmo Sr. D. Fr. Ramon-Martinez Vigil, obispo de Oviedo. Palma de Mallorca, 1894.

[4] *Vida documentada del Beato Diego José de Cadiz*, por el Rev^mo José Calasanz de Llevanevas. Rome, 1894.

[5] *Arbor chronologica Ordinis Excalceatorum SS. Trinitatis*, auctore Fr. Antonio ab Assumptione, ejusd. ord. sacerdote professo. Rome, tip. San Giuseppe, 1894.

Digitized by Google

graphique des Espagnols illustres que prépare l'Académie. — Dª Concepcion Gimeno de Flaquer a donné une nouvelle production biographique destinée, comme les précédentes, à exalter les mérites de la femme, et la prodigieuse influence sociale qu'elle a exercée dans tous les temps. Elle est intitulée *Mères d'hommes célèbres* [1], et telle est la magie du style, l'habileté de l'exécution, l'intérêt qu'excite l'opposition de personnages tels que Washington, Napoléon, Schiller, Gœthe, etc., qu'on ne peut quitter le livre sans l'avoir lu jusqu'au bout. — M. Vera y Gonzalez a publié une biographie du marquis de Santa-Marta [2] qui a une véritable valeur historique à cause de l'importance du personnage et de son influence politique pendant ces quarante dernières années. M. le marquis de Santa-Marta a défendu toujours des idées très avancées, et a été un élément important dans la marche accidentée de notre histoire politique pendant ces quarante dernières années. En lisant cette biographie, on comprend mieux beaucoup d'événements, qui jusqu'alors ont été mal jugés.

IV. *La Collection de documents inédits pour l'histoire de l'Espagne*, par le marquis de la Fuensanta del Valle, dont nous avons souvent parlé, continue la publication commencée dans les tomes précédents. Le tome CX, le dernier dont nous ayons eu connaissance, forme le volume IV de la correspondance des princes d'Allemagne avec Philippe II et des ambassadeurs de celui-ci à la cour de Vienne (1556 à 1598), volume qui va du 12 janvier 1570 au 23 août 1572. Ainsi la *Nouvelle collection de documents inédits pour l'histoire de l'Espagne et des Indes espagnoles*, que publient MM. Zabálburu et Sancho Rayón, continue également la correspondance de D. Luis de Requesens et de D. Juan de Zuñiga avec Philippe II et avec le cardinal de Granvelle, D. Diego de Zuñiga, le comte de Monteagudo, et d'autres personnages politiques de ce temps; le tome V de cette collection va du 16 août au 7 octobre 1574. On a publié aussi les volumes XXIX à XXXIII inclusivement du *Mémorial historique* de l'Académie, contenant les cinq premiers tomes de l'histoire de Charles IV par D. Andrès Muriel, commentée par M. Menendez Pelayo, qui est chargé de l'édition de cette œuvre importante.

La Bibliothèque hispano-arabe, ou collection de textes arabes historiques, que publie depuis des années M. Codera, s'est enrichie récemment de l'œuvre bibliographique d'Abou Bequer Mohammed ben Khaïr, qui forme le volume IX de la collection. L'importance de ce

[1] *Madres de hombres celebres*, por Concepción Gimeno de Flaquer. Madrid, 1895. In-8, 204 p., con retrato y biograf. de la autora.

[2] *El Marqués de Santa-Marta*. Estudio biográfico, por Enrique Vera y Gonzalez. Madrid, Franc. Bueno, ed. 1894. In-4, 2 t. de 629 et 747 p.

Digitized by Google

texte est considérable, eu égard à la multitude d'ouvrages arabes qu'on y mentionne et qui ne sont pas cités dans le fameux dictionnaire de Hachi-Khalifa, qui est l'œuvre classique en matière de bibliographie arabe [1]. *La Collection d'écrivains castillans* a donné au public les fameux *Avisos* de D. Jeronimo de Barrionuevo [2] : M. Paz y Melia était chargé de l'édition. A signaler aussi : le *Journal d'un patriote d'Alcala pendant la guerre de l'Indépendance* [3], publié l'année dernière aux frais d'un illustre citoyen d'Alcalá de Hénarès, D. Lucas del Campo, et commenté par un académicien, M. Catalina Garcia. *Mes mémoires* [4], tel est le titre d'un livre très curieux publié par D. Joaquin Maria Sanromá, dans le style de ceux que donnèrent sous ce même titre Mesonero Romanos, le général Fernandez de Cordoue, etc. Dans ce second tome, que nous annonçons, M. Sanromá expose ce qui concerne les années 1852 à 1868 : on trouve là d'intéressantes particularités sur des hommes devenus célèbres dans la politique, les sciences, les arts; le tableau d'une société déjà différente de la nôtre, des salons, de la cour, des associations scientifiques, des soirées littéraires, l'indication des revues et journaux de ce temps. Une infinité de détails rendent la lecture de ces *Mémoires* aussi agréable que profitable.

V. Il sied de réserver une place d'honneur à la monographie de M. Fernández Vallin (discours de réception à l'Académie des sciences exactes, physiques et naturelles). Elle est consacrée à un sujet très important : La culture scientifique en Espagne au XVIe siècle. M. Vallin s'est proposé, dans ce très remarquable travail, d'arracher la science espagnole à l'oubli et au dédain que lui témoignent les Espagnols eux-mêmes et les étrangers. « Cette œuvre, dit M. Becerro de Bengoa, a été un vrai service rendu à l'histoire de nos sciences, à l'enseignement, et surtout à notre studieuse jeunesse. » M. Menendez Pelayo (*La España moderna*, t. LXII, p. 146) s'exprime en termes aussi élogieux et voici l'analyse sommaire que M. Becerro de Bengoa a donnée de ce travail : « L'auteur consacre des pages remarquables à l'astronomie, à l'histoire des voyages, à la géographie et à l'art de

[1] *Bibliotheca arabico-hispana*, tomus IX. Index librorum de omni ordine scientiarum quos a magistris suis didicit Abu Bequer ben Khaïr ben Khalifa. Ad fidem codicis escurialensis arabice nunc primum edidit Franciscus Codeva, in universitate matritensi arabicæ linguæ professor ordinarius.... Madrid, 1893.

[2] *Avisos de D. Jeronimo de Barrionuevo (1654-1658) y Apendice anónimo*, por A. Paz y Melia. Tomo IV. Madrid, 1894. In-8 de 595 p.

[3] *Diario de un patriota complutense en la guerra de la Independencia*. Prol. y notas de D. Juan Catalina Garcia. Madrid, 1894. In-4 de 120 p.

[4] *Mis memorias*, por D. Joaquin Maria Sanromá. Tomo II, 1852-1868. Madrid, tip. de los Hijos de M. G. Hernandez, 1894. In-4 de 430 p.

Digitized by Google

la navigation.... Dans les chapitres relatifs aux sciences physiques, il étudie les recherches pratiques faites par nos compatriotes sur la physique du globe, le magnétisme terrestre, l'optique, la télégraphie, la métallurgie.... Il traite ensuite de l'état florissant de la botanique en Espagne à cette époque, des publications qui enrichirent alors cette science et des explorations des Espagnols au nouveau monde. Le discours se termine par une description des établissements d'enseignement que nous possédions au XVIe siècle. Dans les notes et appendices, le lecteur trouvera un inventaire méthodique et complet des richesses intellectuelles de l'Espagne aux siècles passés.... » — M. Maldonado Macanaz, lors de son entrée à l'Académie d'histoire, lut un discours d'une véritable importance historique, non seulement pour l'Espagne, mais aussi pour la France. Le nouvel académicien traita du *Vœu, de l'abdication et de la restauration du roi Philippe V*, et son travail, de même que la réponse de M. Sanchez Moguel, dont les conclusions différaient sur quelques points des siennes, furent accueillis avec faveur. Le casque du roi D. Jaime le Conquérant a été l'objet d'une monographie érudite de la part de M. le baron de las Cuatro Torres, qui considère comme destituée de toute preuve la tradition qui attribue à ce monarque le fameux cimier représentant un dragon ailé (*lo rat penat*), si généralement répandu dans les pays d'Aragon et de Valence [1]. — On a aussi publié une intéressante étude sur les drapeaux musulmans qui figurèrent à l'exposition historique européenne, ouverte lors des fêtes de Christophe Colomb. Son auteur est le distingué littérateur Amador de los Rios (D. Rodrigo), et la publication a eu lieu aux frais de Sa Majesté la reine [2]. — L'*Histoire de la poste depuis ses origines jusqu'à nos jours*, tel est le titre d'un ouvrage de M. Verdegay y Fiscowich, de publication récente, et digne d'être signalé [3]. — Il a paru également un excellent *Mémoire*, par D. Eugenio Hartzenbusch [4], ouvrage couronné par la Bibliothèque nationale et imprimé aux frais de l'État. Nous terminerons ce paragraphe en indiquant sommairement deux travaux du laborieux académicien, M. Sanchez Moguel : le premier est un savant discours lu à l'Univer-

[1] *El casco del rey D. Jaime el conquistador, monografia critico-historica*, por el baron de los Cuatro Torres, conde del Asalto. Madrid, tip. de Agustin Arrial, 1894, con abundantes grabados.

[2] *Trofeos militares de la Reconquista. Estudio acerca de la enseñas musulmanas del Real monasterio de las Huelgas (Burgos) y de la catedral de Toledo.* Madrid, tip. de Fortanet, 1893, in-4.

[3] *Historia del correo, desde sus origines hasta nuestros dias*, por D. Eduardo Verdegay y Fiscowich. Madrid, 1894, gr. in-4 de 480 p. avec de nombreux facsimilés de sceaux.

[4] *Apuntes para un catalogo de periodicos madrileños desde el año 1661 al 1870.* Madrid, 1894.

Digitized by Google

sité centrale, à l'inauguration solennelle du cours de 1894-95, dans lequel il étudie le caractère politique et littéraire des Cortès de la péninsule antérieures au régime constitutionnel. M. Sanchez Moguel étudie ces assemblées, comparativement, en Castille, en Aragon, en Catalogne, dans la Navarre et le Portugal, soutenant qu'elles furent de véritables conseils de la Couronne, sous le nom de *curias*, *concilios* et *cortes*. Le second travail est en cours de publication, et a pour objet la réfutation d'erreurs historiques intéressant l'Espagne et le Portugal. Il est intitulé : *Réparations historiques* [1]. Jusqu'à présent, le premier tome seul a paru, il contient quinze articles, qui, selon M. Madrazo, sont autant de tableaux pleins de vie, de couleur, et surtout de vérité. Quelques-uns sont déjà connus du public, d'autres, comme les deux qui sont intitulés : *Religion et Patriotisme*, et *Nuño Alvarez Pereira dans la poésie castillane*, sont entièrement nouveaux.

L'indication des œuvres historiques concernant nos possessions d'outre-mer est extrêmement brève à formuler. La voici :

La *Collection des documents des Indes* s'est augmentée d'un tome nouveau (VIIIe de la *Collection* et second des *Pleitos de Colon*), avec une brillante introduction de l'infatigable académicien M. Fernandez Duro. Il comprend les documents 57 à 227, qui sont de l'année 1437 à 1527, et est suivi de trois index : chronologique, géographique et de personnes. On a publié en même temps la *Géographie et la description universelle des Indes*, compilée à nouveau par le cosmographe et historien Juan Lopez de Velasco, depuis l'année 1571 jusqu'à 1574. La valeur de cet ouvrage est accrue par les additions et commentaires qui l'accompagnent, qui sont dus au zélé américaniste D. Justo Zaragoza. Les *Études critiques au sujet de la domination espagnole en Amérique*, que publie le P. Cappa, S. J., sont arrivées au tome XI, second de l'*Industrie navale*. On y expose les vicissitudes de notre ancienne marine dans le Pacifique, les dépenses croissantes que causaient sa construction et son entretien, les services qu'elle rendit contre les pirates et le nombre considérable de navires construit dans les chantiers de Guyaquil, Realejo, etc., et jusqu'au commencement de ce siècle, etc. La *Collection de livres rares ou curieux qui traitent de l'Amérique* [2] a donné au public son tome XI, qui contient trois ouvrages très intéressants relatifs au nouveau monde (Madrid, 1894, in-8 de 255 p.). Nous ne saurions non plus passer sous silence la publication des *Actes du dernier congrès international des Américanistes*, célébré à

[1] *Reparaciones historicas. Estudios peninsulares. Primera serie.* Madrid, imp. et lith. de los Huerfanos, 1894, in-4.

[2] *Colleccio de libros raros o curiosos que tratan de America.* Tomo IX. *Tres tratados de America.* Madrid, 1894, in-8, 259 p.

Digitized by Google

Huelva en 1892. Le tome Ier, le seul qui ait encore paru, contient, outre les discours prononcés dans cette assemblée, dix-sept mémoires sur différents points de l'histoire de l'Amérique. En ce qui concerne l'histoire de nos possessions dans l'Extrême-Orient, nous devons annoncer deux importants travaux : le premier est la *Bibliographie de Mindanao* [1], par M. W. Retana. Cet auteur possède une des plus riches et des plus remarquables bibliothèques d'ouvrages relatifs à notre archipel des Philippines, et stimulé par l'intérêt qu'offre actuellement cette région à cause de la guerre que nos troupes y soutiennent, il s'est décidé à imprimer le travail que nous annonçons. La seconde publication à laquelle nous faisons allusion est celle de l'*Estadismo de las islas Filipinas o mis viajes por este país*, par le P. Fr. Joaquin Martinez de Zuñiga, avec beaucoup de notes de M. W.-E. Retana [2]. L'ouvrage du célèbre Augustin, avec les commentaires et les éclaircissements qui l'accompagnent, met en relief, une fois de plus, le grand prestige et la considérable influence des ordres religieux dans cette région si éloignée de la mère patrie : c'est à eux, sans doute, qu'on doit de voir flotter toujours le pavillon espagnol sur l'archipel des Philippines.

FRANCISCO PONS.

[1] *Bibliografia de Mindanao* (epitome), por W.-E. Retana. Madrid, 1894, in-8.
[2] *Estadismo de las islas Filipinas o mis viajes por este pais*, por el P. Fr. Joaquin Martinez de Zuñiga, agustino calzado. Publica esta obra por primera vez extensamente anotada W.-E. Retana. Madrid, diciembre de 1893, in-4, dos tomos de xxxviii-547 y 621 pag. respectivamente.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

DANEMARK, 1892 ET 1893

Après avoir édité la plupart des sources, d'ailleurs peu nombreuses, de leur histoire du moyen âge, les paléographes danois, plus avancés en cela que leurs émules de beaucoup d'autres pays, sont maintenant occupés à faire connaître les documents des temps modernes. C'est aux XVIe et XVIIe siècles que se rapportent les huit recueils que nous avons à citer : *Regesta diplomatica historiæ Danicæ* [1]; *Registres de la chancellerie concernant les affaires intérieures du Danemark de 1561 à 1565* [2], extraits édités par L. Laursen; *Corpus constitutionum Daniæ* [3]; ordonnances, recez et autres documents royaux relatifs à la législation du Danemark de 1558 à 1660, édités par V.-A. Secher; *Collections et études historiques concernant les affaires et les personnages du Danemark, surtout au XVIIe siècle* [4], par H. Rœrdam; *Titres de vente et d'acquisition de domaines, émanés de la couronne danoise depuis la Réformation jusqu'à nos jours* [5], extraits par L. Laursen; *Extraits des plus anciens registres de transcription et d'inscription du landsting* (tribunal supérieur) *de Fionie* [6], par N. Rasmussen Sœkilde; *Terrier de Madame Éline Gœye avec des extraits des documents afférents* [7], publiés par A. Thiset; le *Diplomatarium du Harsyssel* [8], recueil de documents inédits des temps antérieurs à la Réformation, édité par O. Nielsen. — Les paléogra-

[1] Série II, t. II, fasc. 1, de 1537 à 1558. Copenhague, 1892, in-4, p. 1-288.

[2] *Kancelliets Brevbæger vedrørende Danmarks indre Forhold*, 1re moitié. Copenh., 1893, in-8, 240 p.

[3] T. III, fasc. 2-3 (années 1603-1616). Copenh., 1892, in-8, p. 161-480.

[4] *Historiske Samlinger og Studier vedrørende danske Forhold og Personligheder*, t. II, fasc. 1. Copenh., 1893, in-8, p. 1-192.

[5] *Kronens Skæder paa afhændet og erhvervet Jordegods i Danmark fra Reformationen til Nutiden*, t. I, fasc. 3 (ann. 1634-1648). Copenh., 1892, in-8, p. 481-700.

[6] *Uddrag af Fyenbo Landstings ældste Skjæde- og Pantebæger*. Odense, 1892, in-8, 204 p.

[7] *Fru Eline Gœye Jordebog med tilhørende Brevuddrag*. Copenh., 1892, in-8, IX-568 p.

[8] *Harsyssels diplomatarium*. Copenh., 1893, in-8, 119 p.

Digitized by Google

phes islandais en sont encore au moyen âge pour le *Diplomatarium Islandicum* [1], lettres, actes, arrêts, cartulaires et autres documents relatifs à l'Islande et aux Islandais, édités par la Société de littérature islandaise, qui a également publié *Obituaria islandica* [2], avec commentaires de Jon Thorkelsson. — D'autres pièces ou notices très variées sont contenues dans le *Magasin danois* [3], la *Revue historique* [4], *Annales d'archéologie et d'histoire septentrionales* [5], le *Bulletin des séances de la Société danoise des sciences* [6], le *Muséum* [7], revue d'histoire et de géographie, rédigée par C. Braun, A. Hovgaard et P.-F. Rist; le *Danois* [8], publié par F. Jungersen, F. Nygård et L. Schrœder; le *Journal illustré* [9].

Nous n'avons à citer en fait d'histoires politiques, plus ou moins générales, que : *Quarante récits de l'histoire de la patrie* [10], par le directeur des archives de l'État, A.-D. Jœrgensen; *Récits de l'histoire du Nord* [11], par le même; *Histoire du Danemark en images* [12], publiée par A. Jakobsen, avec texte par W. Mollerup, S. Müller et F.-W. Horn; *Roi et clergé en Danemark jusqu'au commencement du XIIe siècle* [13], par H. Olrik ; *l'Embarcation de Christian IV sur le lac de Skanderborg* [14], par T. Lund, qui dissimule, sous un titre singulièrement inexact et des plus mal choisis, de sérieuses études d'après les sources sur la minorité de ce monarque; *Christian IV* [15], esquisse populaire par H.-C. Bering-Liisberg, et pour l'histoire militaire, par A. Larsen, avec des illustrations historiques; *Histoire du*

[1] *Islenzkt fornbréfasafn*, t. II (ann. 1253-1350), fasc. 5, préf., tables chronolog. et analyt. Copenh., 1893, in-8, XXIV p. et p. 861-1099; t. III, fasc. 4 (ann. 1394-1415). Ib., 1893, p. 577-768.

[2] *Islenzkar árlidaskrár*, fasc. 1. Copenh., 1893, in-8, p. 1-128.

[3] *Danske Magazin*, 5e sér., t. II, fasc. 4. Copenh., 1892, in-4, VI et p. 289-403; t. III, fasc. 1. Ib., 1893, p. 1-96.

[4] *Historisk Tidsskrift*, 6e sér., t. III, fasc. 3. Copenh., 1892, in-8, p. 477-795; t. IV. fasc. 1-2. Ib., 1892-93, p. 1-481.

[5] *Aarbøger for nordisk Oldkyndighed og Historie*, 2e sér., t. VII et VIII. Copenh., 1892-93, in-8.

[6] *Oversigt over det K. danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger*. Copenh., 1892-93, in-8.

[7] *Tidsskrift for Historie og Geografi*. Copenh., 1892-93, in-8.

[8] *Danskeren*. Kolding, 1892-93, in-8, t. VII-XI.

[9] *Illustreret Tidende*. Copenh., 1892-93, in-fol., t. XXXIII-XXXIV.

[10] *Fyrretyve Fortællinger af Fædrelandets Historie*, 3e édit., 1892. Copenh., in-8, 520 p.

[11] *Fortællinger af Nordens Historie*. Copenh., 1893, 2 vol. in-8, 352-378 p.

[12] *Danmarks Historie i Billeder*. Copenh., 1892-93, fasc. 1-16, in-fol. obl., p. 1-103.

[13] *Konge og Præstestand i Danmark indtil XII arhundreds Begyndelse*. Copenh., 1892, in-8, 280 p.

[14] *Christian den Fjerdes Skib paa Skanderborg Sø*. Copenh., 1893, 2 vol. in-8, 316-500 p.

[15] Copenh., 1892, fasc. 13-15 et dernier, in-4, p. 389-490.

Digitized by Google

Danemark de 1536 à 1670 [1], par Fred. Barfod; *Histoire de Danemark* [2], par L.-C. Müller, avec continuation, publiée par J.-T.-A. Tang; *Peter Schumacher Griffenfeld* [3], notice des plus approfondies par A.-D. Jœrgensen; *Histoire de Danemark et de Norvège sous Christian VI* (1730-1746) [4], par E. Holm; *Études sur l'histoire de Copenhague et de Danemark, de 1807 à 1814* [5], par M. Rubin; *Mémoires d'une vieille dame* [6], par Emma Gad; *le Danemark en 1848* [7], par C. Rosenberg; seconde édition revue par S.-B. Thrige; *Sous la constitution de juin* [8], histoire politique du peuple danois de 1848 à 1866, avec portraits des hommes dirigeants, par S. Neergaard, œuvre remarquablement impartiale, quoique écrite par un homme de parti.

Outre l'*Histoire de la guerre dano-allemande de 1864* [9], publiée par l'état-major général, qui publie aussi *Communications des archives de la guerre* [10], il n'a paru que quelques monographies d'histoire militaire : *le Chef de Gjænge, Svend Povlsen et les Snaphaner* [11], ou insurgés, maraudeurs (chenapans) de la Skanie, par S. Kjær; *Histoire du 19e bataillon, 1790-1815* [12], par C.-R. Kofoed-Jensen; *du 20e, 1842-1892* [13], par Th. Petersen; *l'École des officiers depuis sa fondation* (1838) *jusqu'en 1893* [14]; souvenirs *De la guerre de 1848-1849* [15], par A. Wilde; *Mémoires de 1850 à 1853* [16], par le même; *Souvenirs de la guerre de 1864* [17], par C.-A. Hoffmann; enfin que de courtes notices dans des périodiques : *Revue militaire* [18], *Gazette militaire* [19]

[1] *Danmarks Historie fra 1536 til 1670.* Copenh., 1893, t. IV (de 1660 à 1670), in-8, p. 1221-1576 et XIII p.

[2] *Danmarks Historie med Fortsættelsen.* Copenh., 1892, t. V (le Danemark sous le régime aristocratique), fasc. 10, in-8, p. 576-604.

[3] Copenh., t. I, 1893, in-8, 512 p.

[4] *Danmark-Norges Historie under Kristian VI.* Copenh., 1893, 1re moitié. in-8, p. 1-384 et 1-48.

[5] *1807-1814. Studier til Kœbenhavns og Danmarks Historie.* Copenh., 1892. in-8, 652 p.

[6] *Nogle Optegnelser af en gammel Dame.* Copenh., 1892, in-8, 118 p.

[7] *Danmark i Aaret 1848.* Copenh., 1892, in-8, 338 p.

[8] *Under Junigrundloven.* Copenh., 1892-93, fasc. 12-18, in-8, t. II, p. 1-168.

[9] *Den dansk-tydske Krig 1864*, t. III. Copenh., 1894, in-8, 544 p.

[10] *Meddelelser fra Krigsarkiverne.* Copenh., 1892-93, in-8, t. V, fasc. 2-5, p. 107-458; t. VI, fasc. 1-3, p. 1-340.

[11] *Gjængehævdingen Svend Povlsen og Snaphanerne.* Copenh., 1892, in-8, 300 p.

[12] *XIX Bataillons Historie.* Copenh., 1892, in-8, 148 p.

[13] *XX Bataillons Historie.* Copenh., 1892, in-8, IV-307 p.

[14] *Officerskolens Ordning og Virksomhed fra dens Oprettelse indtil 1893.* Copenh., in-4, 58 p.

[15] *Fra Krigen i 1848-49.* Copenh., 1892, in-8, 190 p.

[16] *Memoirer 1850-53.* Copenh., 1893, in-8, 224 p.

[17] *Erindringer fra Krigen 1864.* Copenh., in-8, 308 p.

[18] *Militært Tidsskrift* (ann. XXI, 1892). Copenh., in-8.

[19] *Militær Tidende* (ann. II et III). Aarhus, 1892-93, in-4.

Digitized by Google

publiée et rédigée par H. Jenssen-Tusch et V. Gjersing; *Notre défense* [1]. — Quant à l'histoire religieuse, sans la *Vie des saints danois* [2] (le roi Knud, le duc Knud Lavard, l'abbé Vilhelm), traduite par le docteur H. Olrik, d'après des légendes latines, avec remarques sur le texte, par le professeur M.-C. Gertz, elle serait exclusivement confinée dans deux écrits jubilaires : *La Société d'évangélisation des marins scandinaves à l'étranger pendant ses vingt-cinq premières années*, 1867-1892 [3], publiée par la direction; *la Mission scandinave chez les Santhals* [4], par N. Dalhoff, et dans des périodiques : *Recueil pour l'histoire de l'Église* [5], où il est notamment question d'Antoinette Bourignon et de son séjour en Slesvig; *Gazette de l'Église danoise* [6], publiée par J.-H. Monrad et L.-J. Moltesen; *Revue des missions scandinaves* [7], publiée par J. Vahl, Knudsen et Strœmberg; *Feuille hebdomadaire septentrionale pour les catholiques* [8].

L'histoire des institutions est éclairée non seulement par le *Corpus constitutionum Daniæ* déjà mentionné, mais encore par les publications suivantes : *l'Élaboration de la loi danoise du roi Christian V* [9], publié par V.-A. Secher et C. Stœchel; *Précis de l'administration danoise* [10], par C.-V. Nyholm; *Leçons sur l'histoire du droit danois : droit public* [11], par H. Matzen, qui a aussi traité *Des preuves dans la plus ancienne procédure danoise* [12]; le *Danehof et sa place dans la constitution du Danemark* [13], par A. Hude; *la Chambre des finances, la chambre générale des douanes et le collège du commerce, de 1660 à 1848* [14], par J. Bloch; *le Système pénitentiaire en Danemark de 1550 à 1741* [15], par F. Stuckenberg; *Situation de l'Église dans l'État*

[1] *Vort Forsvar* (ann. XII et XIII). Copenh., 1892-93, in-fol.

[2] *Danske Helgeners Levned*, fasc. 1-2. Copenh., 1893, in-8, p. 1-192.

[3] *Foreningen til Evangeliets Forkyndelse for Skandinaviske Sœmænd i fremmede Havne*. Copenh., 1892, in-8, 66 p.

[4] *Den nordiske Santhalmission*. Copenh., 1892, in-8, 150 p.

[5] *Kirkehistoriske Samlinger*, 4e sér., t. II, fasc. 3-4. Copenh., 1892-93, in-8, p. 369-791 ; t. III, fasc. 1. Copenh., 1893, p. 1-208.

[6] *Dansk Kirketidende*. Copenh., 1892-93, in-8.

[7] *Nordisk Missionskrift*. Copenh., 1892, in-8.

[8] *Nordisk Ugeblad for katolske Kristne* (ann. XL). Copenh., 1892, in-8.

[9] *Forarbejderne til Kong Kristian Vs danske Lov*, t. I. Copenh., 1892-93, in-8, fasc. 3-6; t. II, 1893, p. 1-320.

[10] *Grundtræk af Danmarks Statsforvaltning*, 4e édit. augm. Copenh., 1893, in-8, 330 p.

[11] *Forelæsninger over den danske Retshistorie. Offentlig Ret*. I. Copenh., 1893, in-8, 125 p.

[12] *Om Bevisreglerne i den ældste danske Proces*. Copenh., 1893, in-4, 110 p.

[13] *Danehoffet og dets Plads i Danmarks Statsforfatning*. Copenh., 1893, in-8, 224 p.

[14] *Vejledende Arkivregistraturer. II : Rentekammeret, Generaltoldkammeret og Kommercecollegiet, 1660-1848*. Copenh., 1892, in-8, XXII-341 p.

[15] *Fængselsvæsenet i Danmark, 1550-1741*. Copenh., 1892, in-8, 190 p.

Digitized by Google

danois [1], par P. Severinsen. — Celle de l'instruction publique l'est par : *Contribution à l'histoire de l'école primaire en Danemark de 1784 à 1818* [2]; épisodes *De l'histoire de l'éducation* [3], par H. Trier; *Vie à l'école latine et à l'Université* [4], servant d'introduction à la *Vie dans les presbytères en Danemark et en Norvège aux XVIe et XVIIe siècles*, parue en 1891, par V. Bang; les *Écoles communales de Kolding de 1792 à 1892* [5], par T. Sierstedt. — L'histoire des mœurs et coutumes n'est représentée que par deux recueils et deux monographies : *Dania, revue des dialectes et des souvenirs populaires* [6], publié par O. Jespersen et Kr. Nyrop; *Annuaire pour l'histoire des mœurs en Danemark* [7], publié par P. Bjerge; *Récits des vieillards sur la vie du peuple en Jutland* [8], par E.-T. Kristensen; *Vie rurale vers 1830* [9], souvenirs d'enfance de A. Nielsen.

Nous arrivons à l'histoire de la langue, des lettres, des arts et des sciences : *Dictionnaire de l'ancienne langue danoise (1300-1700)* [10], par O. Kalkar; *Dictionnaire étymologique danois* [11], par E. Jessen; *Contribution à un dictionnaire de l'idiome jutlandais* [12], par H.-F. Feilberg; *Supplément aux dictionnaires islandais* [13], par Jon Thorkelsson; *Traditions danoises inédites* [14], par E.-T. Kristensen, qui a aussi recueilli de la bouche du peuple des *Histoires des gens de Mols et d'Agger* [15], qui passent pour être les Béotiens du Jutland; *Proverbes du moyen âge en dialecte scandinave de l'est et en latin. Proverbes de Peder Lâle et recueil suédois correspondant* [16], commentés par

[1] *Den danske Kirkes Stilling i den danske Stat.* Copenh., 1893, in-8, 88 p.
[2] *Bidrag til den danske Folkeskoles Historie.* Copenh., 1893, in-8, 330 p.
[3] *Af Opdragelsens Historie.* Copenh., 1893, in-8, 479 p.
[4] *Latinskoleliv og Studenterliv.* Copenh., 1892, in-8, 304 p.
[5] *Kolding kommunale Skoler.* Kolding, 1892, in-8, 96 p.
[6] *Dania. Tidsskrift for Folkemål og Folkeminder.* Copenh., 1892, in-18, t. I, fasc. 4, p. 253-320; t. II, fasc. 1-3, 1892-93, p. 1-288.
[7] *Aarbog for dansk Kulturhistorie.* Copenh., 1892, in-8, 223 p.; Aarhus, 1893, 188 p.
[8] *Gamle Folks Fortællinger om det jyske Almueliv*, fasc. 2-4. Aarhus, 1892-93, in-8, 192-144-160 p.
[9] *Landsbyliv i Trediverne. Barndomsminder.* Odense, 1893, in-8, 262 p.
[10] *Ordbog til det ældre danske Sprog (1300-1700).* Copenh., 1892-93, in-8, fasc. 19-21 (*langsommelig à Mjælk*), t. II, p. 753-895 et VII p.; t. III, p. 1-112.
[11] *Dansk-etymologisk Ordbog* (A-O), t. I. Copenh., in-8, 176 p.; t. II, 120 p.
[12] *Bidrag til en Ordbog over jydske Almuesmål*, fasc. 8-10 (*Harvehamle à hâvver*). Copenh., 1892-93, in-8, t. I, p. 561-774, XXXI p.
[13] *Supplement til islandske Ordbøger*, 3e recueil, fasc. 2-5 (*belta-heild*). Reykjavik, 1892, in-8, p. 81-400.
[14] *Danske Sagn, som de har lydt i Folkemunde*, 1re sér. : génies de la montagne. Aarhus, 1892, in-8, 464 p.
[15] *Molbo og Aggerbohistorier.* Viborg, 1893, in-8, 172 p.
[16] *Œstnordiska och latinska medeltidsordspråk. Peder Lâles Ordspråk och en motsvarande svensk samling*, t. II, *Kommentar.* Copenh., 1892, in-8, IV-445 p.

Digitized by Google

A. Kock; *Chant des oiseaux* [1], par P. Nolsœ, en dialecte des Færœs, publié avec des explications, par J. Jakobsen; *Études danoises* [2], par V. Andersen; *l'Auteur de Gulddaasen (la Tabatière d'or, comédie): Christian Olufsen — Christian Hertz* [3], par C. Behrens; *Christian Olufsen comme poète et comme homme de science* [4], par J.-C.-H.-R. Steenstrup; *Une âme après la mort*, comédie apocalyptique de J.-L. Heiberg [5], avec introduction et notes par A. Ipsen; *la Scène danoise; Histoire illustrée du théâtre* [6], par P. Hansen; *Histoire des anciennes littératures septentrionale et islandaise* [7], par Finn Jonsson; *Précis de l'histoire littéraire de l'Islande* [8], par le même; *les Sources de l'histoire du Danemark au moyen âge (de 1000 à 1450)* [9], coup d'œil bibliographique, par Kr. Erslev; *Bibliotheca danica : catalogue systématique de la littérature danoise de 1482 à 1830* [10], d'après les collections de la grande bibliothèque royale de Copenhague, avec suppléments tirés de la bibliothèque de l'université à Copenhague et de celle de Karen Brahe à Odense, publié par C.-V. Bruun; *Catalogue de la collection arnamagnéenne de manuscrits* [11]; *Catalogue des travaux scientifiques* publiés par la Société danoise des sciences dans la période de 1742 à 1891 [12]; *Histoire de la musique à la cour de Christian IV* [13], par Asger Hammerich; *Musée chronologique des rois de Danemark au château de Rosenborg*, aperçu descriptif avec quatre-vingt-neuf gravures [14], par P. Brock; *Catalogue de l'exposition des années 1848-1850* [15]; *Histoire du Musée de Thorvaldsen* [16], d'après des documents inédits, par

[1] *Fuglekvad* (Fuglakvæje). Thorshavn, 1893, in-8, 26 p.
[2] *Danske Studier*. Copenh., 1893, in-8, 171 p.
[3] *Forfatterskabet til Gulddaasen; Chr. Olufsen. — Chr. Hertz*. Copenh., 1892, in-8, 58 p.
[4] Dans *Fra Fortid og Nutid*, p. 175-276. Copenh., 1892, in-8.
[5] *En Sjæl efter Dæden*. Copenh., 1893, in-8, XXXIX p.
[6] *Den danske Skueplads*, fasc. 16-27. Copenh., 1892-93.
[7] *Den oldnordiske og oldislandske Litteraturs Historie*, t. I. Copenh., 1893, in-8, 650 p.
[8] *Agrip af bokmenntasægu Islands*, t. II (1400-1890). Reykjavik, in-18, 88 p.
[9] *Kilderne til Danmarks Historie i Middelalderen*. Copenh., 1892, in-8, 39 p.
[10] *Systematisk Fortegnelse over den danske Literatur fra 1482 til 1830*, t. III, fasc. 2, relatif à l'hist. des Færoes, de l'Islande, du Grœnland, des Antilles danoises, du Slesvig, du Holstein et de la Norvège. Copenh., 1892, in-4, col. 601-930.
[11] *Katalog over den Arnamagnœanske Håndskriftsamling*. Copenh., 1892, gr. in-8, t. II, fasc. 1, 505 p.
[12] *Fortegnelse over de af det K. danske Videnskabernes Selskab i Tidsrummet 1742-1891 udgivne videnskabelige Arbejder*. Copenh., 1892, in-8, x-135 p.
[13] *Musiken ved Christian den Fjerdes Hof*. Copenh., 1892, in-8, 206 p.
[14] En français. Copenh., 1892, in-8, 124 p. Il y a aussi une édit. anglaise.
[15] *Fra 1848. Udstilling fra Aarene 1848-50*. Katalog. Copenh., 1893, in-8, 157 p.
[16] *Thorvaldsens Museums Historie*, avec 14 pl. photolithogr. et 7 fig. en zincogravure dans le texte. Copenh., 1892, in-4, 170 p.

Digitized by Google

C. Bruun et L.-P. Fenger; *l'Église du Saint-Esprit à Copenhague* [1], par W. Mollerup, dessins par H. Storck; *les Églises du canton nord dans le Salling* [2], mesurées sous la direction de H. Storck, étudiées et décrites par V. Kock; *Dessins d'ancienne architecture septentrionale* [3] publiés par V. Dahlerup, H.-J. Holm, O.-V. Koch et H. Storck; *Maisons de paysans du Slesvig, des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* [4], par R. Meiborg, qui a aussi donné un supplément au tome Ier de ses *Maisons de paysans scandinaves aux XVIe et XVIIe siècles* [5]; *Médailles, jetons et insignes militaires honorifiques en Danemark, de 1789 à 1891* [6], publié par la Société numismatique de Copenhague; *Notice sur les plus anciens billets de banque danois et norvégiens avant 1736* [7]. C'est à ce paragraphe qu'il faut rattacher ce qui concerne les arts médical et vétérinaire, ainsi que la nosologie et l'hygiène publique : *la Médecine danoise de 1700 à 1750* [8], par J. Petersen, qui a aussi traité des *Épidémies de choléra, surtout en Danemark* [9]; *Contribution à l'histoire de la médecine militaire sous Christian IV* [10], par A. Larsen; *le Nettoyage nocturne à Copenhague de 1870 à 1890* [11], par K. Carœe; *l'Association d'assistance féminine de la reine Caroline-Amélie dans son développement historique* [12], par A.-E. Meinert; *Lutte des israélites pour avoir accès à l'Université et au doctorat en médecine* [13], par G. Norrie.

L'agriculture, l'industrie, le commerce et la navigation ont aussi été l'objet de nombreuses études : dans la *Revue d'économie politique* [14]; la *Revue d'art industriel* [15], et dans *Ressources et industries du*

[1] *Helligaandskirken i Kjøbenhavn.* Copenh., 1892, in-fol., 46 p. et 8 pl.

[2] *Kirkerne i Nørre Herred i Salling.* Copenh., 1893, in-fol., 28 p. et 38 pl.

[3] *Tegninger af ældre nordisk Architektur*, 2e recueil, 4e sér., fasc. 6; 3e recueil, 1re sér., fasc. 1-5. Copenh., 1893, in-fol., 18 pl.

[4] *Slesvigske Bøndergaarde i det 16de, 17de og 18de Aarhundrede.* Copenh., 1892, in-4. fasc. 4-9, p. 77-220.

[5] *Nordiske Bøndergaarde i det XVI. og XVII. Aarhundrede.* Copenh., 1893, in-4, 72 p.

[6] *Danske Medailler og Jetons samt militære Hederstegn fra 1789-1891.* Copenh., 1893, in-4, VIII-219-48 p. et 4 pl.

[7] *Meddelelser om ældre danske og norske Seddelpenge før 1736.* Copenh., 1893, 35 p. avec 2 suppl. photolithogr.

[8] *Den danske Lægevidenskab.* Copenh., 1893, in-8, 338 p.

[9] *Koleraepidemierne med særligt Hensyn til Danmark.* Copenh., 1892, in-8, 226 p.

[10] *Bidrag til militære Lægevæsens Historie under Christian IVs Regering.* dans *Militærlægen*, 1re ann., p. 169-182. Copenh., in-8.

[11] *Københavns Natterenovation*, dans *Tidsskrift for Sundhedspleje*, 1re sér., t. III, p. 1-34. Copenh., in-8.

[12] *Dronning Caroline-Amalies kvindelige Plejeforening i dens historiske Udvikling.* Copenh., 1893, in-8, 64 p.

[13] Dans *Bibliothek for Læger*, 84e ann., p. 117-138. Copenh., in-8.

[14] *Nationalækonomisk Tidsskrift*, nouv. sér., t. XI. Copenh., 1893.

[15] *Tidsskrift for Kunstindustri*, 7e ann. Copenh., 1892, in-4, 9e ann.

Digitized by Google

Danemark [1], eu égard surtout aux hommes qui ont pris l'initiative de les développer, par L. Schrœder, qui a également écrit sur la *Société danoise des landes de 1866 à 1891* [2]; *Histoire et statistique de l'agriculture en Danemark* [3], par H. Hertel; *Pages de l'histoire de l'agriculture dans l'amt d'Aarhus au XIXe siècle* [4], par S.-P. Petersen, à qui l'on doit aussi l'*Agriculture autrefois et aujourd'hui* [5]; l'*Ordonnance forestière de 1814* [6], documents pour l'histoire des forêts et de la sylviculture, par A. Oppermann; *Histoire du commerce* [7], par J. Steenstrup; *Notice sur la corporation des épiciers, quincailliers et pâtissiers de 1693 à 1861 et sur l'Association des épiciers de 1862 à 1893* [8], publiée par les soins de celle-ci; autre sur le même sujet [9], publiée par les soins de l'Association des quincailliers fondée en 1880; la *Corporation des chaisiers à Copenhague de 1742 à 1892* [10], par A. Bauer; *Histoire de l'enseignement donné aux ouvriers en Danemark* [11], par C. Nyrop, qui a aussi traité de l'*Abolition des corporations aux XVIe et XVIIe siècles* [12]; *Notice sur la brasserie du roi et la corporation des brasseurs de 1443 à 1890* [13], par H.-C. Johnstrup; *Supplément au Manuel : la Flotte danoise de 1807 à 1889* [14], par H. Degenkolv; *la Société unifiée de navigation de 1866 à 1891* [15]; *l'Assurance générale pour les bâtiments ruraux de 1792 à 1892* [16], par M. Petersen; *les Établissements danois d'assurance sur la vie garantis par l'État* [17], publié par S. Hertzsprung.

[1] *Danmarks Hjælpekilder og Næringsveje*, t. I. Kolding, 1893, in-8, 180 p.
[2] *Det danske Hedeselskab*. Copenh., 1892, in-8, 108 p.
[3] *Danmarks Jordbrugshistorie og Statistik*, dans *Landmandsbogen*, publié par T. Westermann et H. Goldschmidt, p. 139-248. Copenh., in-8.
[4] *Blade af Landbrugets Historie i Aarhus Amt*. Copenh., 1892, in-4, 130 p.
[5] *Landbrug fær og nu*. Aarhus, 1892, in-4, 88 p.
[6] Dans *Tidsskrift for Skovvæsen* (ann. 1892), sér. B, p. 67-88.
[7] Dans *Haandbog i Handelsvidenskaben*, publié par C. Hage. Copenh., 1893, in-8, p. 906-987.
[8] *Meddelelser om Urte- og Isenkræmmer- samt Sukkerbagerlavet 1693-1861, samt Urtekræmmer-foreningen 1862-1893*. Copenh., 1893, in-8, 284 p.
[9] *Meddelelser om Urte- og Isenkræmmer- samt Sukkerbagerlauget 1693-1807, Isenkræmmerlauget 1807-1862 og Isenkræmmer-foreningen i Kjæbenhavn 1880-1893*. Copenh., 1893. in-8, 350 p.
[10] *Stolemagerlavet i Kjæbenhavn*. Copenh., 1892, in-8, 76 p.
[11] *Bidrag til dansk Haandværker-Undervisnings Historie*. Copenh., 1893, in-8, 272 p.
[12] Dans *Beretning om det VIde danske Industrimøde i Kjæbenhavn*. Copenh., 1893, in-8, p. 317-345.
[13] *Meddelelser om Kongens Bryghus og Bryggerlavet*. Copenh., 1891, in-8, 40 p.
[14] *Tillæg til Haandbogen den danske Flaade*. 1807-1889. Copenh., 1893, in-8, 18 p.
[15] *Det forenede Dampskibsselskab*. Copenh., 1893, in-4, 172 p.
[16] *Den almindelige Brandforsikring for Landbygninger*. Copenh., 1892, in-8, 152 p.
[17] *De statsgaranterede danske Livforsikrings-Anstalter*. Copenh., 1892, in-4, 400 p.

Digitized by Google

L'histoire locale a toujours beaucoup d'adeptes, comme on le verra par l'énumération des périodiques : *Revue géographique* [1]; *Collections pour l'histoire et la topographie du Jutland* [2]; le *Jutland, revue mensuelle* [3], rédigée par F. von Jessen ; *Annales du Slesvig* [4], éditées par H.-P. Hansen-Nœrremœlle, G. Johannsen et P. Skau ; *Périodique de la Société de littérature islandaise* [5]; mais surtout par celle des nombreuses monographies et de quelques ouvrages d'ensemble : *le Danemark, esquisses et dessins par des écrivains et des artistes danois* [6], publié par M. Galschiœt; *le Slesvig* [7], cinquante dessins par M. Kleinsorg, texte par J. Ottosen ; *Du Slesvig* [8]; *Copenhague sous le roi Frédéric IV (1699-1730)* [9], par O. Nielsen ; *Copenhague* [10], esquisse illustrée de son histoire, de ses monuments et de ses institutions, par C. Bruun ; *Tivoli* [11], le Pré Catelan de Copenhague, de 1843 à 1893 ; *Roskilde dans le passé* [12], par J. Kornerup ; *De l'assistance publique dans les communes d'Asminderœd et de Grœnholt, de 1738 à 1867* [13], par V. Seeger ; *l'Église de Ledœje autrefois et aujourd'hui* [14], avec des notices sur le clergé et les instituteurs, par J.-P. Jœrgensen ; *la Paroisse d'Asnœs* [15], par L. Andersen ; *Dessèchement du Lammefjord de 1872 à 1892* [16], par K.-E. Jœrgensen ; *Sœbysœgaard, souvenirs et notice* [17], par E. Vedel ; *Souvenirs du passé du Vendsyssel* [18], par A.-P. Gaardboe ; *Contribution à la topographie et à l'histoire du canton de Hellum* [19], par Kl. Gjerding, éditée

[1] *Geografisk Tidsskrift*, t. XI, fasc. 5-8. Copenh., 1892, in-4.

[2] *Samlinger til jydsk Historie og Topografi*, 2e série, t. III. Aalborg, 1892-93, in-8, p. 195-482 ; t. IV, 1893, p. 1-116.

[3] *Jylland. Maanedsskrift.* Aarhus, 1892, in-4,

[4] *Sœnderjydske Aarbœger.* Flensborg, 1892, 1893, in-8.

[5] *Timarit hins islenzka bokmentafjelags*, t. XII, XIII, ann. 1891, 1892. Reykjavik, in-8.

[6] *Danmark i Skildringer og Billeder af danske Forfattere og Kunstnere*, fasc. 49-55. Copenh., 1892-1893, in-fol.

[7] *Sœnderjylland. Halvhundrede Billeder.* Copenh., 1892, in-4, 64 p.

[8] *Om Sœnderjylland.* Helsingœr, 1893, in-8, 66 p.

[9] *Kjœbenhavn under Kong Frederik den Fjerde* (formant le t. VI de *Kjœbenhavns Historie og Beskrivelse*). Copenh., 1892, in-8, 505 p.

[10] *Kjœbenhavn. En illustreret Skildring af dets Historie, Mindesmærker og Institutioner*, fasc. 34-40. Copenh., 1892-1893, in-8, t. III, p. 193-556.

[11] Copenh., 1893, in-fol., 52 p.

[12] *Roskilde i gamle Dage.* Copenh., in-8, 282 p.

[13] *Bidrag til Asminderœd og Grœnholt Sogns Fattigvæsens Historie.* Helsingœr, 1893, in-8, 64 p.

[14] *Ledœje Kirke fœr og nu.* Copenh., 1892, in-8, 68 p.

[15] *Asnœs Sogn* Kolding, 1893, in-8, 16 p.

[16] *Lammèfjordens Tœrlœgning.* Copenh., 1893, in-8, 182 p.

[17] *Erindringer og Efterretninger om Sœbysœgaard.* Copenh., 1893, in-8, 35 p.

[18] *Fortidsminder fra Vendsyssel.* Aarhus, 1893, in-8, 408 p.

[19] *Bidrag til Hellum Herreds Beskrivelse og Historie*, fasc. 4. Aalborg, 1892, in-8, p. 249-293.

Digitized by Google

par D.-H. Wulff, avec un supplément sur *la Paroisse de Sœnder-Kongerslev*, par A.-C. Nielsen ; *Æbeltoft et ses environs (Mols) jusque vers 1814* [1], par L.-J. Bœttiger ; *Notice historico-topographique sur les cantons de Skodborg et Vandfuld* [2], par O. Nielsen ; *Description de Lemvig et des cantons de Skodborg et de Vandfuld dans le diocèse de Ribe* [3], par C. Dreyer ; nouvelle édition abrégée par M.-S. Hestbech ; *le Port de Kolding, 1843-1893* [4] ; *Vieilles esquisses retouchées d'Esbjerg à ses débuts* [5], par O. Bruun ; *Thorshavn dans les anciens temps* [6], par N. Andersen ; *Histoire de la géographie de l'Islande* [7], par Th. Thoroddsen.

C'est comme toujours l'histoire personnelle qui tient le plus de place dans cette revue générale. Commençons par les ouvrages d'ensemble : *Dictionnaire biographique danois* [8], comprenant aussi la Norvège pour la période de 1537 à 1814, publié par C.-F. Bricka ; *Grand dictionnaire illustré de la conversation pour le Nord, édité par Salomonsen* [9] ; *Revue d'histoire personnelle* [10] ; *Annuaire de la noblesse danoise* [11], par H.-R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset ; *Sceaux de gentilshommes danois du moyen âge* [12], par H. Petersen, dessinés par E. Rondahl ; *Histoires de héros danois et norvégiens (1536-1648)* [13], par A. Larsen ; *Matricule de l'Université de Copenhague* [14], publiée par S.-B. Smith ; *les Étudiants de 1867* [15] ; *Liste des étudiants de 1868* [16] ; *les Étudiants de l'Université de Copenhague et de l'Académie*

[1] *Æbeltoft og Omegn.* Aarhus, 1892-93, in-8, 362 p.

[2] *Historisk-topografiske Efterretninger om Skodborg og Vandfuld Herreder*, fasc. 1-3. Copenh., 1893, in-8, p. 1-240.

[3] *En liden Beskrivelse over Lemvig samt Skodborg og Vandfuld Herreder i Riber Stift.* Lemvig, 1893, in-8, 31 p.

[4] *Kolding Havn.* Kolding, 1893, in-8, 15 p.

[5] *Fra Pionertiden i Esbjerg. Gamle Billeder retoucherede.* Aarhus, 1893, in-4, 48 p.

[6] Dans *Dimmalætting* (16e ann.), nos 51-52.

[7] *Landfrædissaga Islands*, fasc. 1. Reykjavik, 1892, in-8, p. 1-238.

[8] *Dansk biografisk Lexikon ;* fasc. 41-48 (Gerson-H. Hansen), t. VI. Copenh., 1892, in-8, 644 p. ; fasc. 49-56 (I. Hansen-Holmsted), t. VII. Copenh., 1893, 608 p.

[9] *Salomonsens store illustrerede Konversationslexikon for Norden*, fasc. 2-42. (Aarh-Benz). Copenh., 1892-93, in-8, t. I, p. 49-1139.

[10] *Personalhistorisk Tidsskrift*, 3e sér., t. I. Copenh., 1892, in-8 ; t. II, 1893.

[11] *Danmarks Adels Aarbog.* Xe ann. 1893. Copenh., 1892, in-16, XIX-570 p. ; XIe ann. 1894, ibid., 1893, XIX-466 p.

[12] *Danske adelige Sigiller fra Middelalderen*, fasc. 1-3 (ann. 1224-1355). Copenh., 1892-93, in-fol., p. 1-20 ; pl. I-XXV.

[13] *Dansk-norske Helteshistorier* (P. Skram, J. et D. Rantzau, H. Trolle, O. Rud, Fr. Brokkenhus, Christian IV, J. Vind). Copenh., 1893, in-8, 160 p.

[14] *Kjøbenhavns Universitets Matrikel*, fasc. 3-6 (ann. 1688-1726). Copenh., 1892-1893, in-4, t. II, p 161-480.

[15] *Studenterne fra 1867.* Copenh., 1892, in-8, 46 p.

[16] *Fortegnelse over Studenterne fra 1868.* Copenh., 1893, in-8, 32 p.

Digitized by Google

de Soræ en 1833 [1]; ceux *de 1843* [2]; *les Doyens de l'Association des étudiants de 1820 à 1893* [3]; *le Personnel de Jonstrup* [4]. Notices biographiques sur les maîtres et les élèves de l'école normale de Blaagaard-Jonstrup, de 1790 à 1884, avec supplément jusqu'en 1891; *Notices biographiques sur les élèves des classes spéciales de l'école latine de Frederiksborg qui ont reçu des certificats d'études, de 1869 à 1891* [5]; *le Personnel des fortifications et le corps du génie de 1684 à 1893* [6], par V.-E. Tychsen; *le Personnel de la marine de 1801 à 1890* [7], par V. Richter; Notices sur les médecins militaires *Du milieu du XVIIIe siècle* [8], par G. Norrie; *les Nouveaux membres du parlement* [9], par P. Sveistrup; *les Socialistes danois, Portraits et esquisses* [10], par E. Olsen; *les Intéressés à la compagnie des épiciers, des quincailliers et des pâtissiers de Copenhague, de 1693 à 1814* [11] par S. Elvius; *Ouvriers et fabricants jutlandais* [12], par A. Bauer; *Libraires danois* [13], par A. Dolleris; *Table généalogique de la fondation de Nyholm* [14], publiée par S. Elvius et V.-A. Guldbrandsen; *le Fideïcommis von Arenstorff et les domaines qui en dépendent dans la Basse-Lusace* [15], par G.-A. Honnens; *Notices généalogiques et biographiques* [16], par A. Hellemann. Terminons par les principales monographies: *A la mémoire du député C. Berg* [17], par H. Nutzhorn; *Histoire de la maison Bille* [18], par W. Mollerup; *Vilhelm Birkedal et sa femme* [19], par L. Nyegård; *Jærgen-Victor Bloch* [20], par L. Ander-

[1] *Studenterne fra Kjøbenhavns Universitet og Soræ Akademi 1833.* Copenh., 1893, in-8, 22 p.
[2] *Studenterne....* 1843. Copenh., 1893, in-8, 16 p.
[3] *Seniorerne i Studenterforeningen fra 1820-1893.* Copenh., 1893, in-8, 17 p.
[4] *Den jonstrupske Stat;* supplément. Copenh., 1891, in-8, 80 p.
[5] Dans *Frederiksborg lærde Skoles Indbydelsesskrift for 1892*, p. III-XXIV.
[6] *Fortifikations-Etaterne og Ingenieurkorpset.* Copenh., 1893, in-8, 148 p.
[7] *Den danske Sœetat.* Copenh., 1893, in-8, 136 p.
[8] Dans *Militærlægen* (1re ann.). Copenh., 1893, in-8, p. 182-226.
[9] *Tillæg til Rigsdagskalenderen 1890.* Copenh., 1892, in-8, 18 p.
[10] *Danske Socialister.* Copenh., 1892, in-8, 72 p.
[11] *Interessenter i Urte- og Isenkrømmer- samt Sukkerbager- Companiet i Kjøbenhavn*, etc. Aarhus, 1893, in-8, 20 p.
[12] *Jydske Haandværkere og Fabrikanter.* Aarhus, 1893, in-8, 98 p.
[13] *Danmarks Boghandlere.* Copenh., 1892, in-8, 232 p.
[14] *Nyholm. En Legatstamtavle.* Copenh., 1892, in-8, 132 p.
[15] *Oplysninger om det von Arenstorffske Fideicommis*, etc. Randers, 1893, in-8, 125 p.
[16] *Genealogiske og personalhistoriske Meddelelser.* Copenh., 1892, in-8, 125 p.
[17] *Til Minde om Folkethingsmand C. Berg.* Copenh., 1892, in-8, 160 p.
[18] *Bille-Ættens Historie*, 1re part., fasc. 9-13. Copenh., 1892-93, in-8, p. 513-790 et 23 p.
[19] *Mindeblade om V. Birkedal og hans Hustru.* Copenh., 1892, in-8, 116 p.
[20] Kolding, 1893, in-8, 15 p.

Digitized by Google

sen; *Aventures et souvenirs de voyage des années 1865-1875* [1], par F.-F. Bock; *Carl-Joakim Brandt* [2], notice avec un choix de ses poésies, par F. Rœnning; *Frederik Brækling* [3], contribution à l'histoire du piétisme, par L.-J. Moltesen; *Frederika Bremer* [4], par R. Petersen; *Hans-Adolf Brorson et ses frères* [5], par J. Hansen; la *Famille Bugge en Danemark et en Norvège* [6], par P.-C.-B. Bondesen; *Souvenirs* [7], par E. Van Dockum, publiés par W. Carstensen; *Hans Egede* [8], par H.-M. Fenger; *Mémoires d'un épicier* [9], par J.-C. Friborg, publiés par S. Elvius; *A la mémoire du professeur Johan-Christian Gebauer* [10], par N.-K. Madsen-Stensgaard; *Niels W. Gade* [11], notes et lettres, publiées par D. Gade; *Vie de Gunner, évêque de Viborg* [12], traduite par H. Olrik; *Une vie remémorée* [13], par Johanne-L. Heiberg, édité par A.-D. Jœrgensen, qui a répondu par une brochure [14] à une *Apologie*, de J.-L. Phister [15]; *Registre généalogique de la famille Helms* [16], publié en 1868, par R. Helms, complété par H.-St. Helms et E. Helms; *Peder Hjort* [17]; *Derniers mémoires* [18], par C. Hostrup, publiés par E. Hostrup; *Jens-Christian Hostrup* [19], l'étudiant, le poète, le prêtre, l'homme, par Klint; *Mes souvenirs* [20], par L. Jœrgensen; *Un roi déporté, Jœrgen Jœrgensen, roi d'Islande* [21], d'après des manuscrits inédits du *British Museum*, par J.-F. Hogan, traduit de l'anglais et annoté par U. von Ripperda; *Saga de Jœrund, roi de la canicule* [22], notice sur le même aventurier, en islandais, par Jon Thorkelson; *Voyage en Russie sous le tzar Pierre le Grand; Journal*

[1] *Oplevelser og Rejse-Erindringer*. Copenh., 1891, in-8, 136 p.
[2] Copenh., 1891, in-8, 136 p.
[3] Copenh., 1893, in-8, 196 p.
[4] Copenh., 1892, in-8, 293 p.
[5] Odense, 1893, in-8, 400 p.
[6] Odense, 1891, in-4, 217 p.
[7] *Livserindringer*. Copenh., 1893, in-8, 396 p.
[8] Copenh., 1893, in-8, 56 p.
[9] *En Urtekræmmer. Oplevelser og Optegnelser*. Aarhus, 1893, in-8, 126 p.
[10] Copenh., 1893, in-8, 27 p.
[11] Copenh., 1893, in-8, 342 p.
[12] *Viborgbispen Gunners Levned*. Copenh., 1892, in-8, 27 p.
[13] *Et Liv gjenoplevet i Erindringen*, t. III (1849-56). Copenh., 1892, in-8, 322 p.; t. IV (1856-82), *ibid.*, 448 p.
[14] Copenh., 1893, in-8, 24 p.
[15] *Et Nødværge*. Copenh., 1893, in-8, 32 p.
[16] *Stamregister over Familien Helms*. Odder, 1892, in-8, 56 p.
[17] Copenh., 1893, in-8, 144 p.
[18] *Senere Livserindringer*. Copenh., 1893, in-8, 230 p.
[19] Copenh., 1893, in-8, 40 p.
[20] *Mine Erindringer*. Copenh., 1891, in-8, III-378 p.
[21] *En deporteret Konge*. Copenh., 1892, in-8, 172 p.
[22] *Saga Jærundar Hundadagakonungs*. Copenh., 1892, in-8, avec 98 appendices et 16 grav.

Digitized by Google

de J. Juel[1], publié avec des illustrations et des remarques par G.-L. Grove ; *Sœren Kierkegaard comme philosophe*[2], par H. Hœffding ; le *Peintre Christen Kœbke*[3], par E. Hannover ; le directeur de la banque nationale, *M. Levy*[4], une des victimes de la catastrophe de Saint-Gervais, en Savoie, par V. Falbe-Hansen ; *A la mémoire de Johan Mantzius*[5], par L. Koefoed ; Souvenirs *De mon temps*[6], seconde série, par J. Michaelsen ; *Poul-Martin Mœller*[7], notice avec un choix de ses ouvrages, par F. Rœnning ; *Généalogie des descendants de Christjern Nielsen*, bourgmestre de Varde, vers 1500[8], par J. Vahl ; *Eggert Olafsson*[9], par B. Jonsson ; *A la mémoire de J.-F. Plesner, pasteur de Vedersœ*[10], par J. Hansen ; le *Pasteur Christian-Frederik Rœnne*[11], directeur de la mission à l'intérieur, de 1858 à 1881, par K. Rœnne ; *Peter Rœrdam*[12], pages de ses mémoires et de sa correspondance, publiées par H.-F. Rœrdam ; *Johan Rode*[13], par C. Bruun ; *Madame Sofie Schœrring*[14], par C. Schœrring ; *A la mémoire du professeur J.-C. Schurmann*[15], par F. Skouboe ; *Frederik Sneedorff*[16], par F. Nygård ; *Lettres d'un ingénieur danois, H. Stilhoff*[17] ; le *Paysan jutlandais Niels-Jokum Termansen*[18], par P. Bjerge ; *Thorvaldsen, sa vie et ses œuvres*[19], texte par Sigurd Müller ; *Correspondance de Herluf Trolle et de Birgitte Gjœe*[20], publiée par G.-L. Wad ; *Christian Winther*[21], par N. Bœgh.

EUG. BEAUVOIS.

[1] *En Rejse til Rusland under Tsar Peter. Dagbogsoptegnelser.* Copenh., 1893, in-8, 473-IX p.
[2] Copenh., 1892, in-8, 164 p.
[3] Copenh., 1893, in-4, 174 p.
[4] Dans *Nationalœkonomisk Tidsskrift*, nouv. sér., t. X, p. 377-399 et 591-593. Copenh., in-8, 1892.
[5] *Til Minde om J. Mantzius.* Copenh., 1893, in-8, 92 p.
[6] *Fra min Samtid.* Copenh., 1893, in-8, 334 p.
[7] Copenh., 1893, in-8, 244 p.
[8] *Slægtebog over Afkommet af Christjern Nielsen*, fasc. 9 et 10. Copenh., 1892-1893, in-8, 58 p.
[9] Reykjavik, 1892, in-8.
[10] *Til Minde om Præsten J.-F. Plesner i Vedersœ.* Kolding, 1892, in-8, 69 p.
[11] Odense, 1892, in-8, 72 p.
[12] T. II (ann. 1844-56). Copenh., 1892, in-8, 318 p.
[13] Dans *Paa Hundredaarsdagen efter at det store kongelige Bibliothek blev erklæret for et offentligt Bibliothek.* Copenh., 1893, in-8.
[14] Aalborg, 1893, in-8, 76 p.
[15] Odense, 1892, in-8, 56 p.
[16] Copenh., 1893, in-8, 280 p.
[17] *Breve fra en dansk Ingenieur.* Copenh., 1893, in-8, 254 p.
[18] *Den jydske Bonde N.-J. Termansen.* Aarhus, 1893, in-8, 213 p.
[19] *Thorvaldsen, hans Liv og Værker.* fasc. 13-20 et dernier. Copenh., 1892-93, in-4, p. 193-302.
[20] *Breve til og fra H. Trolle*, etc. Copenh., 1893, 2 vol. in-8, XXVIII-399 et 370 p.
[21] T. I. Origine, enfance, adolescence, années d'études. Copenh., 1863, in-8, 256 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire : I. Académie française. Réception de M. Albert Sorel. — Taine. Erreurs de sa philosophie. Son refus à l'agrégation en 1851. Causes de ses erreurs et du redressement ultérieur de son esprit. — Discours de M. le duc de Broglie. La question posée devant la France. — M. Ferdinand Brunetière et la faillite de la science. — Distinctions à faire. — Ce que veut l'Église. — Ce qu'est la religion catholique. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. — Communications de MM. Le Blant, Couve, Philippe Berger, Foucart, Oppert, Héron de Villefosse, Geffroy, de la Blanchère, Heuzey, Clermont-Ganneau, Salomon Reinach, Bréal, Ardaillon, Daumet, Schlumberger, Müntz (la rose d'or), Cordier, d'Arbois de Jubainville. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Nourrisson et Levasseur, Frantz Funck-Brentano, Welschinger. — Élections académiques. — Thèses de l'École des Chartes. — L'agrégation d'histoire. — Congrès et sociétés savantes. — Périodiques nouveaux. — Nécrologie : M. de la Sicotière; César Cantù.

I.

La séance solennelle tenue, le 7 février dernier, par l'Académie française pour la réception de M. Albert Sorel, élu au fauteuil de M. Taine, a excité à bon droit un vif intérêt dans le monde des lettres et fait sur l'opinion une impression très notable. Le discours de M. Sorel, consacré selon l'usage à l'éloge de son éminent prédécesseur, nous paraît lui-même mériter la louange non vulgaire d'avoir réussi à donner une idée exacte et sensible du talent, du caractère, de l'influence du puissant esprit et de l'excellent homme dont le nouvel académicien avait à retracer la physionomie. Ce n'est pas, bien entendu, qu'il nous soit possible d'adhérer de tout point aux appréciations de ce discours, où l'admiration d'un successeur et d'un ami s'est naturellement donné carrière, en se tempérant seulement de quelques réserves qui demandent à être accentuées. Dans une situation bien plus humble, mais aussi plus libre, nous avons le droit et le devoir de marquer d'une façon plus nette le caractère aussi dangereux que peu raisonnable du système prétendu philosophique dont Taine s'était entiché dans la fièvre laborieuse de ses années d'étudiant et dont il ne réussit plus à se déprendre. Cette lamentable chimère a eu, selon nous, quoi qu'on en puisse penser, pour cause originaire et premier point de départ, l'ignorance du jeune normalien en fait de religion et même de philosophie vraiment saine et scientifique. La

Digitized by Google

culture à cet égard lui avait manqué. Peu importe que, comme nous l'apprennent ses biographes les mieux informés, il ait dévoré alors « Platon, Aristote, les Pères de l'Église, les scolastiques [1], » il a fait toutes ces lectures, surtout les dernières, sans préparation suffisante, sans fil conducteur, et même avec certains partis pris inconscients, fruits de l'enseignement universitaire, qui se manifestent dans les extraits publiés de sa correspondance d'alors. L'absorption, certainement indigeste en de telles conditions, des Pères de l'Église et des scolastiques eut, cela est probable, le fâcheux effet de lui dissimuler son ignorance religieuse et de lui inspirer en ce point capital une présomption involontaire, qui lui demeura un obstacle à la recherche et à la découverte de la vérité. Taine fut un *autodidacte* qui s'enivra de sa science et de sa pensée. On aura beau épuiser les formules de l'admiration pour son génie philosophique, porter aux nues le livre où il a résumé sa conception doctrinale, c'est-à-dire cette théorie de l'*Intelligence* qui fut, nous assure-t-on, « le fruit naturel et lentement mûri de tout le développement intellectuel de Taine [2], » et que M. Sorel est disposé à regarder comme « son œuvre la plus parfaite; » il n'en restera pas moins que la formule où l'auteur lui-même se complaisait à condenser la théorie en question, à savoir que « la pensée est une hallucination vraie, » est une assertion absurde jusque dans le simple énoncé des termes qui la constituent; c'est un paradoxe à effet et non une thèse rationnelle. C'est plutôt la philosophie de Taine qui mérite d'être qualifiée d'hallucination logique, fausse comme toutes les hallucinations, quoique peut-être avec des vérités de détail, et elle doit être considérée, dans son ensemble, comme l'un des produits de ce *subjectivisme* effréné, qui sévit depuis Kant dans le monde de la pensée, et a gâté en ce siècle tant de belles intelligences. Que dire de ce *déterminisme* absolu dont Taine prétendait faire l'inflexible loi, non seulement des sciences naturelles, mais des sciences morales, et qui le conduisit à écrire naïvement cette déclaration monstrueuse, qui souleva, vers la fin du second Empire, de si nombreuses et si justes protestations, à savoir que « le vice et la vertu sont des produits comme le sucre et le vitriol? » Est-il bien juste, en vérité, en présence de ces aberrations d'autant plus dangereuses que l'esprit de celui qui s'y abandonnait était plus loyal et plus sincère, est-il bien juste de noter, au moins implicitement, d'ignorance et d'intolérance la décision du jury d'agrégation qui, constatant dans

[1] Gabriel Monod, *Les Maîtres de l'histoire. Renan, Taine, Michelet.* Paris, Calmann Lévy, 1894, in-12, p. 63. — Cet ouvrage, dont les jugements sont bien différents des nôtres, est très intéressant et très instructif par les renseignements qu'il contient et par le talent de la mise en œuvre.

[2] Ouvrage cité, p. 118.

Digitized by Google

cet esprit le germe de pareilles thèses, se refusait, au mois d'août 1851, à déclarer le candidat propre à enseigner la philosophie à la jeunesse de nos collèges [1]? Ce refus « fit scandale, » dit M. Sorel. Il y a eu, nous le craignons, dans l'histoire de l'enseignement et des concours officiels des scandales scientifiques et philosophiques moins justifiés. Oui ou non, les professeurs sont-ils faits pour les élèves, ou les élèves pour les professeurs? La façon dont Taine lui-même envisageait l'enseignement nous donne à penser qu'il n'avait point reçu du ciel, parmi tant de beaux dons d'esprit et de cœur, l'aptitude à instruire la jeunesse : « Quelle est, écrivait-il à Prévost-Paradol, le 5 février 1852, la meilleure position pour s'occuper de littérature et de science? A mon avis, c'est l'Université.... C'est une bonne chose pour apprendre que d'enseigner.... Si j'ai pris le métier de professeur, c'est parce que j'ai cru que c'était la plus sûre voie pour devenir savant [2]. » Peut-être les pères de famille ont-ils quelque raison de penser d'une façon un peu différente. Quant à nous, dont le *cléricalisme* bien constaté, c'est-à-dire évidemment fort mal noté, a depuis longtemps toute honte bue, nous n'hésitons pas, dussions-nous « faire scandale » à notre tour, à déclarer que Taine fut beaucoup mieux à sa place dans le fauteuil qui lui fut accordé en 1878 par l'Académie française que dans la chaire de philosophie où, en dépit de l'opinion du jury d'agrégation, l'envoya, le 6 octobre 1851, à titre, il est vrai, provisoire, le ministre de l'instruction publique, M. de Crouseilhes, lequel était d'ailleurs, si nous ne nous trompons, un parfait « réactionnaire. »

L'excuse de Taine et ce qui le distingue, tout à fait à son avantage, de tel ou tel autre de ses émules dans la lutte contre la vérité religieuse à notre époque, c'est précisément cette ignorance que nous no-

[1] « Aux épreuves écrites, il avait eu à traiter le sujet suivant de philosophie doctrinale : « *Des facultés de l'âme. — Démonstration de la liberté. — Du moi, de son identité, de son unité.* Il était difficile pour lui de tomber plus mal. Incapable d'affirmer ce qu'il ne croyait pas vrai, il a dû scandaliser ses juges ou leur paraître très obscur. En tout cas, il ne leur a pas fourni les démonstrations péremptoires qu'ils réclamaient.... Aux épreuves orales, sa première leçon semblait devoir le sauver; la seconde le perdit. Il avait à exposer le plan d'une morale. Il oublia complètement les leçons de circonspection que lui avait données M. J. Simon et il prit comme thème les propositions hardies de Spinoza : « Plus quelqu'un s'efforce de conserver son être, plus il a de vertu; plus une chose agit, plus elle est parfaite. » *Être le plus possible*, telle fut la formule générale que Taine proposa comme la règle du devoir. On imagine aisément de quelle manière il développa cette pensée, car on retrouve ces développements dans sa *Littérature anglaise* et dans sa *Philosophie de l'art*. Mais on imagine aisément aussi la stupeur de ses juges. La leçon fut déclarée par eux « absurde. » Taine fut refusé, et on lui conseilla charitablement de ne pas persister à viser l'agrégation de philosophie.... Je tiens tous ces détails d'un des membres du jury, M. Bénard. » G. Monod, ouvrage cité, p. 71-73.

[2] Ouvrage cité, p. 75.

Digitized by Google

tions tout à l'heure et qui le livrait désarmé à l'influence de son temps et de son milieu. Il s'enfonça dans l'erreur avec une rare candeur d'hallucination qu'il croyait vraie, et se mit à cheminer dans les précipices avec une assurance de somnambule, sans autre appui que sa belle honnêteté native et sa robuste droiture de travailleur. Cet appui ne pouvait suffire à le préserver de l'extravagance intellectuelle, mais du moins elle le préserva de la déchéance morale qui a été le châtiment mérité de certains hommes et de certaines vogues. Bien plus, la droiture de son cœur en vint un peu, malgré lui, à redresser son esprit, et loin de s'obstiner dans sa course vers l'abîme, il se mit, à un moment donné, à remonter sa propre pente, et quoiqu'il n'ait pu atteindre au sommet, il semble bien qu'en ses derniers jours de vie et de marche, il n'en était plus très éloigné. Il a été du trop petit nombre des esprits qui ont su sérieusement profiter des enseignements de l'année terrible, et le Taine des *Origines de la France contemporaine* est devenu, quoi qu'il ait essayé d'en penser et que quelques-uns de ses amis s'efforcent d'en croire, un tout autre philosophe que le Taine qui prétendait enfermer l'homme et le monde dans l'inflexible réseau d'un déterminisme sans Dieu. La première partie de sa carrière a été une descente dialectique dans la nuit; la seconde, une ascension méthodique vers la lumière. C'est ce qu'a excellemment exprimé M. le duc de Broglie dans la péroraison de son discours en réponse à M. Albert Sorel : « Parmi les développements que cette intelligence d'élite a dus au noble et viril emploi de ses facultés, je n'hésite pas à compter le retour assez peu attendu que vous avez signalé, et qui le fit passer de ses préjugés de jeunesse et d'école à la sympathie et au respect pour la source pure et l'effet social des vertus et des vérités chrétiennes. Les dernières pages signées de sa main mourante donnent à ce sentiment, si nouveau pour lui, une expression touchante. Je ne veux rien exagérer, je sais que l'adhésion ne fut jamais complète, et resta tempérée par la réserve de ses convictions personnelles ; je n'oublie pas non plus qu'après avoir constaté que rien n'avait pu jusqu'ici remplacer la foi religieuse non seulement pour affermir les bases, mais pour élever le niveau moral d'une société, il n'en a pas moins continué à la croire peu compatible avec les exigences de la science, laissant ainsi le lecteur qui pose son livre, dans une incertitude dont il ne l'a pas aidé à sortir. Mais si la question n'était pas tranchée, l'œuvre non plus n'était pas achevée, et la conclusion qu'il n'a pas donnée, personne n'a le droit de la faire en son nom. Il reste permis de croire qu'il n'était pas résigné à terminer par un doute suprême une vie de labeur toute consacrée à la recherche de la vérité ! Quand, sur une tombe prête à s'ouvrir, l'ombre, au lieu de s'épaissir, s'éclaire d'une lumière encore flottante

Digitized by Google

et indécise, ce n'est pas le crépuscule de la nuit qui tombe, c'est l'aube du jour qui se lève. »

Nous n'avons qu'un très médiocre goût pour le maniement de l'encensoir, et comme M. le duc de Broglie, dans sa carrière politique et académique, a dû nécessairement devenir difficile et délicat à cet égard, il serait de notre part aussi peu sage que peu digne de nous livrer aujourd'hui en sa faveur à cet exercice. C'est tout simplement notre pensée que nous exprimons en appréciant le discours prononcé par lui dans la séance du 7 février comme un des meilleurs morceaux qui soient sortis de sa plume. Nous y avons surtout goûté, au point de vue littéraire, l'éloquent et ingénieux emploi de la langue commune, qui suffisait naguère à Bossuet, à Bourdaloue, à Fénelon, à Voltaire, mais que l'on ne juge plus aujourd'hui, même dans les Académies, capable de soutenir nos prétentions au beau style, et à laquelle on substitue souvent, en guise de relief et de couleur, un bien étrange jargon, dont Taine ne fut pas exempt, et qui sent d'une lieue le laboratoire ou l'hôpital. Nous y avons aussi goûté, au point de vue historique, l'appréciation justement élogieuse et bien motivée du beau livre de M. Albert Sorel, qui est son principal titre : *L'Europe et la Révolution française*, ouvrage dont nous ne saurions partager toutes les vues, mais qui, sans aucun doute, fait grand honneur aux lettres françaises. Nous y avons remarqué en particulier l'analyse, d'après cet ouvrage, des causes de l'échec de la coalition européenne contre la France, et le beau développement sur la politique traditionnelle de la Royauté, reprise à l'extérieur par la République, mais, hélas! gâtée « par une précipitation qui en a compromis le succès final, en devançant l'action du temps, et en y mêlant une propagande anarchique dont le trouble rendait impossible d'asseoir une domination durable. » Il était naturel qu'entré dans cet ordre de considérations, M. le duc de Broglie fût amené à exprimer une réflexion qui, comme il le dit, naît d'elle-même dans l'esprit et qu'on a peine à bannir : « Il était rare autrefois, quand on étudiait quelqu'une des grandes époques de notre histoire, qu'on n'eût pas la joie de la voir se terminer par quelque extension de territoire et d'influence acquise par nos armes et absorbée dans notre unité. Il fallait même que ce fût une règle sans exception, puisque c'était à l'un des derniers et des moins dignes de nos souverains que nous devions la Lorraine. En est-il de même dans cette période séculaire dont vous nous racontez les débuts et dont nous voyons la fin? Pourquoi faut-il que nous soyons obligés de convenir par un triste aveu que c'est précisément le contraire? Pourquoi d'abord ce long temps d'arrêt, pendant que d'autres grandissaient à nos côtés? Et sous nos yeux, pourquoi, ce qui ne s'était jamais vu, un pas rétrograde?.... »

Digitized by Google

La question ainsi posée par M. le duc de Broglie se rattache à un plus large et plus redoutable problème, celui de l'avenir de la France et de la société française, telles que les a faites la période séculaire, consacrée, après le bouleversement des conditions antiques de leur existence, à la recherche, jusqu'ici demeurée vaine, des conditions stables d'une vie nouvelle, reliée ou non avec le passé. En face non seulement des périls du dehors, mais des dangers, plus pressants à cette heure, que l'audace croissante des sectes, incapables d'édifier, mais savantes dans l'art des ruines, fait apparaître au dedans; en présence de la triste dissolution des forces morales et sociales dont une lamentable imprévoyance continue à favoriser les progrès, tandis qu'elle se fait gloire de combattre ou de paralyser, d'une façon systématique, les seuls remèdes efficaces, il n'est pas étonnant qu'un cri d'alarme s'échappe des lèvres de tous les hommes un peu sages, un peu éclairés; qu'un rappel au bon sens éclate; qu'un retour, plus ou moins entier, aux vrais principes de conservation en même temps que de réforme, aux vrais moyens de salut, se manifeste, pour ainsi dire, spontanément dans les esprits élevés et dans les âmes généreuses. C'est à bon droit que, parmi les symptômes de ce réveil, on a compté et remarqué l'article, réellement digne d'attention et d'éloge, publié par M. Ferdinand Brunetière dans la *Revue des Deux Mondes* sous ce titre : *Après une visite au Vatican*[1]. Le point capital de ce vigoureux essai porte sur l'une des erreurs les plus accréditées et les plus funestes de notre époque : la prétention de remplacer la religion par la science, et de tirer de celle-ci la loi exclusive, morale et sociale, de l'humanité. Cette prétention, selon M. Brunetière, est une entreprise qui a fait faillite, et en cela il a raison. On lit avec le plus grand plaisir et le plus grand profit les preuves qu'il donne de cette banqueroute, contre laquelle regimbent en vain ceux dont il s'est chargé de dresser et de déposer le bilan. Mais peut-être n'a-t-il pas assez distingué la science elle-même des hommes qui l'ont compromise dans cette coupable et folle aventure, et avec lesquels on a pris la détestable habitude, dont ne sont pas même exempts quelques catholiques, de l'identifier très mal à propos. Considérée en elle-même, la science est le résultat d'un usage légitime de la raison humaine, et la raison humaine n'est pas vouée à la banqueroute dans l'exploitation de son domaine naturel. Ce domaine, il ne faut ni l'exagérer, comme le fait follement le *rationalisme* qui prétend assujettir à notre raison la raison divine, ni le rétrécir, comme le font à très grand tort le *scepticisme* et le *fidéisme*, comme nous paraît porté à le faire lui-même M. Brunetière, qu n'est pas suffisamment dégagé de

[1] Livraison du 1er janvier 1895.

Digitized by Google

cette double erreur. La foi elle-même, don gratuit et surnaturel de Dieu, est beaucoup plus qu'il ne le croit, dans ses moyens préparatoires et dans ses arguments justificatifs, « affaire de raisonnement et d'expérience. » On « démontre, » quoi qu'il en dise, la divinité de Jésus-Christ. A plus forte raison démontre-t-on l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, et ceux des penseurs catholiques qui ont naguère prétendu que l'homme ne pouvait absolument pas, par les propres forces naturelles de son esprit, en dehors de la révélation, atteindre à ces deux vérités fondamentales, ont vu leur doctrine formellement rejetée et condamnée par l'Église. M. Brunetière est tout à fait dans le vrai quand il affirme que la science n'est pas et ne peut pas être une religion. Mais la réciproque n'est pas exacte, et pour peu que son mâle et perspicace esprit prenne un peu la peine de s'informer, avec un bon guide, de ce que contiennent les œuvres d'un saint Thomas et d'un Suarez, il ne tardera pas à reconnaître, ce que Bossuet déjà aurait pu lui indiquer, que la religion est une science, en même temps qu'une foi et qu'une morale. Cette science sacrée, il est vrai, a pour fondement et source première la révélation divine, mais son domaine, supérieur à celui des sciences profanes, n'en est pas moins cultivé par elle à l'aide de ressources tirées de ces sciences mêmes, qui sont donc, outre leur valeur propre, utiles pour fortifier les preuves de la religion. Non, l'Église ne condamne pas, ne méprise pas, ne néglige pas la science. Au besoin, elle la défendrait contre ses détracteurs. La faillite constatée par M. Brunetière n'est pas, Dieu merci ! celle de la science, c'est celle de l'exploitation de la science par les préjugés et les passions de la prétendue libre pensée. Un savant distingué, que nous avons déjà eu occasion de citer plus haut, et qui, à son tour, dans un article récent et très digne aussi d'attention, a exprimé des sentiments et des vues en partie analogues à ceux de M. Brunetière, mais en partie différents[1], aurait tort, croyons-nous, de s'imaginer

[1] *Revue historique*, livraison de mars-avril 1895 ; compte rendu par M. Gabriel Monod de l'ouvrage de MM. Goyau, Fabre et Pératé : *Le Vatican, les papes et la civilisation.* — Le passage suivant de cet article, si l'on songe aux origines protestantes de notre très distingué confrère, lui fait doublement honneur. « Nul ne peut se défendre, en contemplant l'Église catholique, d'un sentiment d'admiration et de vénération pour l'institution la plus considérable par son influence et la plus imposante par sa durée que le monde ait vue ; auprès de laquelle les plus puissants empires font petite figure dans le temps comme dans l'espace ; qui, malgré tous ses vices et toutes ses fautes, a été depuis des siècles une source toujours jaillissante de dévouements, de sainteté, de civilisation, et dont l'histoire se développe à travers les siècles, en dépit de l'indignité de quelques-uns de ses chefs, avec une logique qui confond la raison et ravit l'imagination. » — En face de tels aveux, l'on conçoit et l'on sent mieux la grandeur féconde de l'œuvre doctrinale de Léon XIII, qui parfois nous étonne un peu, mais que l'avenir mettra au point, et qui fera l'admiration des générations futures.

Digitized by Google

— ce qui paraît être pour lui une objection et un scandale, — que l'Église, condescendante pour tout effort de bonne volonté, puisse accepter cependant, comme un hommage digne d'elle, l'appel qu'on lui ferait uniquement « comme à un gendarme moral, » l'abdication à la fois découragée et sceptique « des droits de la raison et de la science » et une sorte de résignation d'esclave « à un dogme qu'on subit sans y croire. » Non, l'Église attend mieux de la France de demain, et en particulier d'hommes tels que ceux dont nous constatons en ce moment les nobles angoisses. Ce qu'elle veut conquérir, ce sont les âmes, c'est-à-dire les cœurs et les esprits, ceux-là par ses bienfaits et ceux-ci par sa doctrine, qui n'a rien à redouter du contrôle loyal de la raison et de la science. Qu'on la délivre des entraves et des tracasseries honteuses dont on se plaît à l'accabler; qu'on lui donne la liberté à laquelle elle a droit, et cette conquête lui sera aisée, et tous béniront sa victoire. La religion — nous disons la religion catholique — n'est pas seulement le vrai, l'indispensable moyen de salut pour la société menacée ; elle est l'avènement de la justice et de la charité sur la terre; elle est l'expression exacte et vivante de la vérité, de la vérité éternelle.

II.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu, le 30 novembre, après une communication de M. Le Blant sur une inscription romaine relative à un soldat des *Evocati Augusti* et une autre de M. Cailletet sur les découvertes faites à Vertillum, cité gallo-romaine voisine de Châtillon-sur-Seine, un intéressant rapport de M. Couve sur les fouilles faites par lui l'été dernier à Délos. Il a déblayé quelques maisons particulières du IIe siècle avant notre ère; découverte d'autant plus intéressante que c'est la première fois que nous avons un type de maison grecque sur lequel ne se soit pas exercée l'influence romaine. Parmi les œuvres d'art trouvées dans ces maisons, la plus importante est une statue de Diadumène, la meilleure réplique de Polyclète que l'on ait jusqu'ici.

Le 7 décembre, M. Philippe Berger a donné la traduction de l'inscription phénicienne gravée sur le disque pendeloque en or trouvé par le P. Delattre près du Serapeum de Carthage; cette inscription est la première connue qui fasse mention de Pygmalion comme divinité.

Une inscription grecque du IVe siècle, communiquée le 14 décembre par M. Foucart, confirme le témoignage d'Aristote sur l'association permise aux chorèges. M. Oppert a donné ensuite la traduction d'un contrat de vente cunéiforme, de l'an 658, publié par le P. Strassmaier, et où il est question d'un siège de Babylone par Sardanapale.

Digitized by Google

L'exploration conduite par M. H. Lecoy de La Marche pour retrouver le tracé de la voie antique qui reliait Gigthée (Bou Grara) à Cydamus (Gadhamès) a donné, entre autres résultats intéressants, la découverte de deux inscriptions, sur lesquelles M. Héron de Villefosse a attiré l'attention de l'Académie le 21 décembre : l'une, de l'époque de Dioclétien, fournit d'importants détails sur l'armée de la Tripolitaine ; l'autre, trouvée sur un tombeau romain à El-Amrouni, est bilingue (latine et néo-punique).

Une lettre de M. Geffroy, communiquée le 28 décembre, annonce la découverte, près de Pompéi, d'un établissement de bains privés, avec son appareil intact : fourneau, chaudières, tuyaux. C'est le premier exemple d'une conservation aussi parfaite.

Le 4 janvier, M. de la Blanchère a fait connaître à l'Académie le résultat des fouilles entreprises sous sa direction par M. Pradère à Dougga, l'ancienne Thucca, et qui ont permis de retrouver la disposition complète du temple de Tanit.

Le 11 janvier, M. Léon Heuzey a communiqué un cercle en bronze, de provenance perse, sans doute fabriqué à l'époque des Parthes, intéressant par le mélange, dans sa décoration, des motifs orientaux et grecs, qui montre la persistance de l'influence hellénique chez les Parthes. M. Clermont-Ganneau a présenté ensuite deux figurines de bronze anciennes, originaires de l'ancienne Biblos (Djebaïl), et où il croit voir des représentations de la déesse Baalat. M. Salomon Reinach a ensuite appelé l'attention sur un *umbo* en argent doré, trouvé à Harpaly, en Hongrie, qu'il attribue à l'an 300 de notre ère, et où il pense reconnaître un travail goth.

L'inscription latine trouvée par M. Lachouque à Kourba, près de Tunis, date de l'an 49 avant notre ère et est, par suite, la plus ancienne inscription latine de l'Afrique que l'on connaisse. M. Bréal, en la signalant à l'Académie le 25 janvier, montre que tous les personnages qui y sont nommés nous sont connus par Cicéron, Lucain, Appien et César ; qu'elle mentionne la mise en défense d'une place alors au pouvoir des Pompéiens ; enfin qu'elle contient une expression militaire inconnue jusqu'ici : *posteicus*, qui désigne soit une poterne, soit un objet de fortification intérieure. Un mémoire de M. Ardaillon, lu par M. Homolle, donne d'intéressants détails sur le port de Délos, le premier entrepôt de la Méditerranée au IIe siècle avant Jésus-Christ.

Le 1er février, nous relevons une communication de M. Daumet sur la fixation du module et sur le canon dans les édifices depuis la plus haute antiquité, et une note de M. Schlumberger sur une monnaie d'argent de l'impératrice Théodora où les termes δέσποινα et πορφυρογενέτης lui font croire qu'elle date de 1051-1055, époque où cette princesse régnait avec son beau-frère Constantin Monomaque.

Digitized by Google

De l'intéressant mémoire lu le 8 février par M. Eug. Müntz, il résulte que le don de roses d'or par le Souverain Pontife à tel ou tel personnage a été déterminé, au moins dans la période ancienne, par des motifs d'intérêt politique et par des combinaisons diplomatiques. Il en résulte également que la richesse des roses varia selon la qualité ou le caractère des destinataires. C'est ainsi que, tandis que les roses courantes ne coûtaient guère plus de 100 florins, l'antipape Clément VII fit exécuter pour le duc de Berry, en 1391, une rose d'une valeur de 300 florins (20,000 fr. au pouvoir actuel de l'argent). Le poids moyen des roses était de 300 grammes et elles se composaient non d'une rose simple, mais d'une branche garnie de roses épanouies, de roses entr'ouvertes, de boutons, et enrichie de perles et de pierres précieuses. M. Henri Cordier a ensuite entretenu l'Académie d'un atlas coréen ou chinois du siècle dernier, récemment acquis par le musée britannique. Un groupe en bronze, représentant un aigle perché sur la ramure d'un cerf, a fourni à M. Heuzey l'occasion de remarques intéressantes sur les *ex-voto* analogues qui indiquent le culte d'un Ζεὺς ὕψιστος, c'est-à-dire d'un Adon ou d'un Baal adoré sur les hauts lieux. Le groupe se rattache aussi au symbole chaldéen de l'aigle bicéphale posé sur des cerfs ou des bouquetins, lequel, répandu par les anneaux cappadociens, a passé dans l'art arabe sur les sceaux, les monnaies, les étoffes, etc., et s'est de là introduit dans le blason des populations chrétiennes.

Dans la séance du 15 février, M. d'Arbois de Jubainville a rattaché le nom de Condorcet (village du département de la Drôme), anciennement Condorces (*castrum condorcense*), à un nom d'homme celtique, *Condorcos;* ce nom lui-même se rattacherait au verbe *condercar* (= δέρκομαι, voir, regarder). *Condercus* se trouve dans la nomenclature géographique de la Bretagne. A la forme simple *derco* se rattachent, avec les gentilices *derco* et *dercinus*, les noms de lieu *Derciacus* (Dercé, dans la Vienne, et Dercy, dans l'Aisne) et *Dorca* (Dorche, dans l'Ain). M. Salomon Reinach a montré ensuite l'importance des bas-reliefs à inscriptions grecques, découverts dans l'ancienne Thrace et que lui a fait connaître M. Dobrusky; ils offrent surtout de l'intérêt pour l'histoire des cultes locaux et pour l'étude de l'ancienne langue.

A la séance du 8 décembre, l'Académie des sciences morales et politiques a vu MM. Nourrisson et Levasseur se mettre d'accord pour reconnaître que, si les paroles : « quelques arpents de neige, » appliquées au Canada, sont simplement attribuées par Voltaire à l'un des personnages de Candide et ne sauraient par suite lui être imputées, il n'en a pas moins en maintes occasions parlé avec dédain de la Nouvelle-France.

Digitized by Google

La lecture faite, le 15 décembre, par M. Frantz Funck-Brentano établit que les lettres de cachet en blanc sont une invention des historiens modernes.

Le 2 février, M. Welschinger a communiqué une étude approfondie sur le Directoire et le concile national de 1797.

L'Académie des inscriptions a donné le fauteuil vacant par la mort de M. Victor Duruy à M. Dieulafoy ; elle a nommé en outre correspondants : pour la France, M. G. Saige, le savant archiviste de Monaco ; pour l'étranger, le R. P. de Smedt et M. Kavvadias.

L'Académie des sciences morales et politiques a eu également à pourvoir au remplacement de M. Victor Duruy ; c'est sur M. le duc de Broglie que s'est réunie l'unanimité de ses suffrages.

Les 28 et 29 janvier a eu lieu la soutenance des thèses de l'École des Chartes. Nous donnons, suivant notre coutume, les noms des nouveaux archivistes-paléographes classés dans l'ordre de mérite, avec l'indication des sujets traités par eux : 1. M. Abel-Napoléon Rigault, *le Procès de Guichard de Troyes (1308-1313)* ; — 2. Paul Lecacheux, *Étude historique sur l'hôtel-Dieu de Coutances* ; — 3. Georges Riat, *Étude historique et économique sur les moulins de la Franche-Comté et du pays de Montbéliard, du Xe siècle à la Révolution* ; — 4. Bourde de la Rogerie, *Étude sur les coutumes de Clermont en Beauvaisis, en 1496* ; — 5. Auguste Petit, *Essai sur le temporel de l'abbaye Saint-Pierre de Corbie, des origines au XVe siècle* ; — 6. Adolphe Dieudonné, *Hildebert de Lavardin, 1056-1133* ; — 7. Eug. Hubert, *Géographie historique du Berry* ; — 8. Georges Espinas, *Histoire de la ville et de la commune de Douai*. Hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures : MM. Albert Bléry, *Essai sur les attributions des procureurs généraux syndics, des procureurs syndics et des procureurs de communes* ; — Gaston Collon, *Étude sur le droit de gîte, des origines au Xe siècle*, — et Robert Goubaux, *Essai sur Robert II de la Marck, seigneur de Sedan, mort en 1536*.

Le 28 juillet dernier, le ministre de l'instruction publique a rendu un arrêté modifiant le concours de l'agrégation d'histoire. On sait que l'agrégation actuelle comprend deux sortes d'épreuves, les unes professionnelles, les autres scientifiques, et que l'on semblait tendre à donner aux dernières une prépondérance exagérée. Partant de ce principe, juste à notre avis, que le concours d'agrégation ayant pour objet de recruter des professeurs, les épreuves professionnelles doivent y avoir la plus large part, on a décidé de leur donner dans le compte des points sept places sur huit au lieu de six sur dix qu'elles occupaient. La crainte de faire des candidats de simples machines à réciter a conduit le réformateur à diminuer le programme des

Digitized by Google

épreuves de « savoir général. » Aussi ne demande-t-on plus aux candidats l'étude de toutes les parties de l'histoire générale, mais seulement d'un choix de questions importantes, déterminé à l'avance. Il y aura donc désormais quatre épreuves écrites portant sur des sujets : 1° d'histoire ancienne ; 2° d'histoire du moyen âge ; 3° d'histoire moderne ou contemporaine ; 4° de géographie, pris dans la liste dont nous venons de parler. L'examen de ces compositions sert à former une première liste d'admissibilité. Une nouvelle liste est établie après le premier examen oral, qui consiste dans une leçon d'histoire tirée au sort par le candidat dans le programme des lycées et collèges. Les épreuves définitives sont au nombre de trois : une leçon critique choisie comme autrefois dans le mémoire historique ou géographique remis par le candidat; une leçon d'histoire et une leçon de géographie, dont le sujet doit être différent de celui qui forme l'objet du mémoire. Ce mémoire est, soit celui qui a valu précédemment au candidat le diplôme d'études supérieures délivré par la Faculté, soit la thèse de l'École des chartes, soit celle de l'École des hautes études. Dans son ensemble, la réforme nous paraît heureuse ; les quelques observations que nous pourrions formuler dépendent de la façon dont on appliquera le programme ; c'est à l'user qu'on verra s'il est bon.

Parmi les résolutions adoptées au dernier Congrès (9-12 septembre 1894) des sociétés historiques et archéologiques de l'Allemagne, nous noterons celles qui concernent : 1° l'envoi aux diverses sociétés de deux questionnaires, l'un sur les lieux consacrés au culte, à l'époque préhistorique, l'autre sur les registres paroissiaux ; 2° l'établissement dans une ville d'Allemagne (à Marbourg probablement) d'une exposition des archives.

Le défaut de temps et d'espace ne nous permet que de constater aujourd'hui le brillant succès du Congrès provincial tenu sous les auspices de la Société bibliographique à Montpellier, succès dû au patronage éclairé et à l'active direction de Mgr de Cabrières. Nous donnerons dans notre prochaine chronique quelques détails sur les travaux auxquels a donné lieu cette belle réunion, d'après l'excellent rapport de M. le comte A. de Bourmont, délégué du Conseil de la Société bibliographique au Congrès. Ce rapport, lu au Conseil dans sa dernière séance, est actuellement sous presse pour être publié dans le *Bulletin* de la Société.

La commission d'histoire badoise annonce pour l'année 1895 les publications suivantes : fin du tome Ier des *Regesten zur Geschichte der Bischöfe von Konstanz*, par M. Th. Müller ; première livraison du tome II, par M. A. Cartellieri ; 2e livraison des *Regesten der Markgrafen von Baden*, par M. Fester ; 3e livraison des *Stadtrechte von Weitheim und Wimpfen*, par M. Schröder ; le commencement

Digitized by Google

de la 5e partie de la *Politische Correspondenz Karl Friedrichs*, par M. Obser; le 2e volume de la *Wirthschaftsgeschichte des Schwarzwaldes*, par M. Gothein; les livraisons 3 et 4 de l'*Oberbadischer Geschlechtsbuch*, par M. Kindler von Knobloch; la livraison 4 du *Topographisches Wörterbuch des Grossherzogthums Baden*.

Il s'est fondé en Italie une nouvelle société d'histoire locale, dont le siège est à Bari, et dont l'objet d'étude est l'histoire de la Pouille. Les Normands ont joué dans ce pays un rôle assez considérable pour que nous prenions en France un intérêt spécial aux publications de la nouvelle société. Ces publications seront de deux sortes : 1° une *Biblioteca*, dont les volumes seront consacrés à des mémoires, à des statuts et à des documents de divers genres; 2° un *Archivio storico pugliese* trimestriel, et dont il a déjà paru un fascicule. Le prix d'abonnement à l'*Archivio* est de 12 fr. pour les non sociétaires; moyennant une cotisation annuelle de 10 fr., les sociétaires reçoivent non seulement l'*Archivio*, mais la *Biblioteca*.

D'Italie encore nous vient la nouvelle que le *Bullettino di archeologia cristiana* du commandeur de Rossi aura une suite dans le *Nuovo bullettino di archeologia cristiana* qui commence cette année sa publication à Rome, chez Spithöver, sous la direction de MM. Enrico Stevenson et Orazio Marucchi et du frère de l'illustre défunt, M. Michele Stefano de Rossi, dont le nom a été associé à toutes les découvertes du grand archéologue.

M. le chanoine Métais, à qui l'on doit de bons travaux d'érudition, entreprend la publication d'*Archives historiques du diocèse de Chartres*, revue mensuelle paraissant le 25 de chaque mois (Chartres, secrétariat de l'évêché, 10 fr. par an). A en juger par le prospectus, ce sera plutôt une publication fasciculaire qu'une revue proprement dite : il n'y aura pas, semble-t-il, dans chaque numéro un choix d'articles variés, mais des documents, dont la plupart, comme le *Cartulaire* de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, qui commencera la série, suffiront à remplir plusieurs fascicules.

Parmi les autres revues récemment venues à notre connaissance, nous signalerons : *Germania, illustrirte Monatschrift für Kunde der deutschen Vorzeit* (Leipzig, Friesenhahn, 15 fr. par an), dont l'objet est l'étude de la civilisation allemande; — *Beiträge zur baierischen Kirchengeschichte* (Erlangen, F. Junge); — la revue de la société locale pour l'histoire de Berg (*Monatschrift des bergischen Geschichtsvereins* (Elberfeld, Bädeker, 2 fr. 50 par an); — *Freiburger Geschichtsblätter* (Fribourg en Suisse, librairie de l'Université), organe de la Société historique allemande du canton de Fribourg.

La revue luxueuse *Historia y arte*, dont M. Adolfo Herrera prend la direction, et dont le premier numéro mensuel a été lancé en mars,

Digitized by Google

est, à en juger d'après ce spécimen, une revue d'un caractère général, où la poésie vient se mêler à des articles sur l'histoire de l'art (Madrid, Hauser y Menet, 35 fr. par an).

Nous devons enfin mentionner la *Revue internationale des archives, des bibliothèques et des musées* (Paris, Welter, 20 fr.), qui paraîtra trois fois par an : en mars, en juillet et en décembre. La nouvelle revue « se propose : 1° de donner l'analyse critique de tous les livres et de tous les périodiques qui traitent de la science des archives, des bibliothèques et des musées; 2° de donner la chronique aussi complète que possible des archives, des bibliothèques et des musées du monde entier; règlements, acquisitions, catalogues, etc. » Le comité de rédaction se compose de MM. Ch. V. Langlois, Henri Stein, Lucien Herr, Salomon Reinach, Justin Winsor et Ad. Venturi.

Les études byzantines se développent rapidement en Russie. Nous n'en voulons pour preuve que deux faits récents : l'établissement d'un institut archéologique à Constantinople et la création — déjà mentionnée dans cette Chronique — d'une revue byzantine, sous les auspices de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. Les noms des deux directeurs, MM. V. Vasilievski et V. Regel, sont une garantie de succès. Parmi les collaborateurs nous trouvons MM. Ouspenski, Sokolski, Papadopoulo, Loparev, Maïkov, Kondakov, Kirpitchnikov, Kurtz, Pavlov, Syrkou. La revue est divisée en trois parties : articles de fond et matériaux; critique et bibliographie; variétés. On est libre d'écrire, soit en russe, soit en grec. Il suffit de parcourir le premier fascicule pour se convaincre que la revue sera désormais indispensable aux byzantinistes. L'espace nous manque, ne fût-ce que pour énumérer les importants travaux contenus ou analysés dans cette livraison. Citons seulement le chrysobule d'André Paléologue, publié par M. Regel. Il est surtout intéressant parce qu'il permet d'assigner la troisième source des revenus de ce despote déchu. On sait que quelques princes et sa sœur Sophie lui donnaient des pensions et des secours, qu'il a vendu à deux reprises ses droits sur l'empire d'Orient. Grâce au chrysobule du 13 avril 1483, on voit qu'il trafiquait aussi avec des titres, des privilèges, le droit de créer des comtes, de légitimer des bâtards, etc. Toutefois, pour tirer pareille conclusion, il faut comparer cette pièce à celle qui a été publiée à Iesi, en 1772, par Lancelloti (*Poesie di Angelo Colocci*, p. 10, 177) et aux documents inédits des 12 mai et 22 juillet 1493. Enfin, M. Regel se demande si son chrysobule n'a pas été déjà imprimé par la duchesse d'Albe. Il l'a été, en effet (*Documentos de la Casa de Alba*, Madrid, 1891, p. 16), mais comme ce livre est très rare, la réimpression ne fait pas double emploi, d'autant qu'elle est accompagnée de notes explicatives.

Digitized by Google

Dans un discours d'ouverture prononcé, le 15 novembre 1893, à l'université de Graz, et qu'il vient de publier (*Ueber das Problem einer allgemeinen Entwicklungsgeschichte des Rechts und der Sitte*. Graz, Leuschner und Lubensky, 1894, in-8 de 33 p.), M. Richard Hildebrand s'est proposé pour objet de montrer qu'il s'est produit une transformation dans l'étude de l'histoire du droit et des mœurs ; qu'au lieu d'examiner chaque peuple en soi, on s'est efforcé de comparer entre eux les divers peuples, de substituer l'étude du général à celle du particulier ; que le seul point de vue scientifique est celui de l'anatomie et de la physiologie, et que le lien formé jadis entre les diverses sciences par la philosophie ne peut plus l'être aujourd'hui que par la science de la nature.

C'est un service éminent que la maison Didot rend aux études patrologiques en entreprenant la publication d'une Patrologie syriaque, qui doit faire suite aux deux grands recueils grecs et latins de l'abbé Migne. Aujourd'hui que l'on accorde plus d'importance à la littérature orientale, l'on sera heureux de posséder les auteurs syriaques réunis dans une collection où l'on s'est efforcé, par la collation des manuscrits, d'assurer le bon établissement du texte et dont l'exécution typographique, avec les beaux caractères fondus tout exprès, ne laissera sans doute rien à désirer. C'est le savant abbé Graffin, professeur de syriaque à l'Institut catholique, qui a pris la direction de la *Patrologia syriaca*. Chaque volume de 500 pages environ, comprenant le texte syriaque, la traduction latine et l'annotation, est mis en souscription au prix de 30 fr. (25 fr. pour les membres du clergé). Les deux premiers volumes, l'un paru en décembre dernier, l'autre annoncé pour juillet prochain, comprennent les Homélies d'Aphraate, écrites entre 336 et 344.

Le volume de *Mélanges Havet*, dont nous avons annoncé l'entreprise dans notre chronique de janvier 1894, a été enfin distribué aux souscripteurs dans les derniers jours de février. Des cinquante-quatre mémoires qui composent ce gros volume (Paris, Ernest Leroux, gr. in-8 de XVI-780 p., avec portrait de Julien Havet et 9 pl.), nous ne mentionnerons ici que ceux qui ont un rapport plus direct à nos études : Lucien Auvray, *Notices sur quelques cartulaires et obituaires français conservés à la bibliothèque du Vatican;* — Ch. Bémont, *La Date de la composition du* Modus tenendi parliamentum in Anglia; — Camille Couderc, *Essai de classement des manuscrits des Annales de Flodoard;* — H.-François Delaborde, *Un arrière-petit-fils de saint Louis, Alfonse d'Espagne;* — J. Delaville-Le Roulx, *Fondation du grand prieuré de France de l'ordre de l'Hôpital;* — L. Delisle, *Un nouveau manuscrit des livres des Miracles de Grégoire de Tours;* — Hartwig Derenbourg, *Femmes*

Digitized by Google

musulmanes et chrétiennes de Syrie au XIIe siècle; — Abbé Louis Duchesne : *La Passion de saint Denis;* — Paul Fournier, *Le* Liber Tarraconensis, *étude sur une collection canonique du IXe siècle;* — Frantz Funck-Brentano, *Le Traité de Marquette (septembre 1304);* — Arthur Giry, *La Donation de Rueil à l'abbaye de Saint-Denis; examen critique de trois diplômes de Charles le Chauve;* — L. de Grandmaison, *Les Bulles d'or de Saint-Martin de Tours;* — B. Hauréau, *Prévostin, chancelier de Paris* (1206-1209); — le P. A. Ingold, *Les Droits et privilèges d'un premier clunisien en Alsace, en 1448;* — Camille Jullian, *La Cité des Boïens et le pays de Buch;* — Bruno Krusch, *La Falsification des vies de saints burgondes;* — L.-N. Labande, *Un Légiste du XIVe siècle, Jean Allarmet, cardinal de Brogny;* — E.-G. Ledos, *L'Imposition d'Auvergne en janvier 1357;* — Ferdinand Lot, *La Date de naissance du roi Robert II et le siège de Melun;* — René Merlet, *Origines de Robert le Fort;* — A. Molinier, *Un Diplôme interpolé de Charles le Chauve;* — Gabriel Monod, *Hilduin et les* Annales Einhardi; — E. Muehlbacher, *Un Diplôme faux de Saint-Martin de Tours;* — E. Müntz, *La Bibliothèque du Vatican pendant la Révolution française;* — Charles Nerlinger, *Deux pamphlets contre Pierre de Hagenbach;* — H. Omont, *Épitaphes métriques en l'honneur de plusieurs personnages du XIe siècle, composées par Foulcois de Beauvais, archidiacre de Meaux;* — Cesare Paoli, *Un Diplôme de Charles VIII en faveur de la seigneurie de Florence;* — Ch. Petit-Dutaillis, *Une femme de guerre au XIIIe siècle, Nicole de la Claie, gardienne du château de Lincoln;* — Emile Picot, *Aveu en vers, rendu par Regnault de Pacy à Pierre d'Orgemont (1415);* — H. Pirenne, *La Chancellerie et les notaires des comtes de Flandre avant le XIIIe siècle;* — Maurice Prou, *Les Diplômes de Philippe Ier pour l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire;* — G. Raynaud, *Une Édition de Froissart, projetée par Christophe Plantin* (1563-1565); — Th. von Sickel, *Nouveaux éclaircissements sur la première édition du Diurnus;* — Joseph Tardif, *Un Abrégé juridique des* Étymologies *d'Isidore de Séville;* — A. Thomas, *Sur un passage de la* Vita sancti Eptadii; — A. Trudon des Ormes, *Note sur un fragment de la règle latine du Temple;* — N. Valois, *La Situation de l'Église au mois d'octobre 1378.*

Un ancien et distingué fonctionnaire du ministère de l'intérieur, M. Charles Farcinet, consacre les loisirs que lui a faits sa retraite à des travaux d'érudition, principalement relatifs à sa région natale. Sous le titre de *Mélanges de numismatique et d'histoire* (Paris, Rollin et Feuardent, in-8 de 130 p.), il a recueilli plusieurs mémoires ou notes, dont voici l'énumération : *Les Monnaies mérovingiennes et*

Digitized by Google

celles attribuées à la Vendée. Un « tiers de sou » inédit de « Basniaco. » La numismatique et l'archéologie en Vendée. — Une collection des douze Césars. — Note sur l'authenticité de deux médaillons romains et des monnaies antiques en général. — Les monnaies féodales du Poitou. — Savary de Mauléon, sénéchal des rois d'Angleterre en Poitou. — Une curieuse médaille de Geoffroy dit « la Grand'Dent » et l'ancienne famille de Lusignan. — Quelques belles monnaies de l'ancienne Grèce. — La monnaie dite Thibronienne. — Les identifications géographiques des monnaies mérovingiennes et le catalogue de la Bibliothèque nationale. Deux « triens » trouvés à Chambéry. — Note sur les médailles d'honneur décernées par le Ministère de l'intérieur pour acte de dévouement.

Nous sommes heureux de signaler l'excellente table que M. Prou vient de dresser pour les publications de la Société nationale des antiquaires de France de 1807 à 1889 (Paris, Ch. Klincksieck, 1894, in-8 de xxx-676 p., 20 fr.). Ce répertoire, fait avec le plus grand soin, rendra d'inappréciables services aux travailleurs.

M. Joseph Berthelé a publié sous le titre : *Du rôle de l'enseignement paléographique dans les Facultés des lettres* (Montpellier, imprimerie centrale du Midi, in-8 de 46 p. Extrait de la *Revue des langues romanes*) la leçon d'ouverture du cours dont il a été chargé à la Faculté des lettres de Montpellier.

M. L. Duhamel, archiviste de Vaucluse, a mis au jour une intéressante étude sur *les Archives notariales d'Avignon et du Comtat-Venaissin* (Paris, Alphonse Picard, in-8 de 68 p.).

Les travaux de feu l'abbé Cochet sont connus de tous ceux qui s'occupent de l'histoire primitive de notre pays. La *Bibliographie de l'abbé Cochet*, que vient de dresser M. Marcellin Blanadet et qui est en souscription à la librairie Picard (10 fr.), pour paraître vers le milieu de mai, sera donc accueillie avec reconnaissance. Le classement adopté est le suivant : I. Ouvrages; II. Brochures et articles de revues; III. Ouvrages posthumes; IV. Journaux; V. Ouvrages sur l'abbé Cochet; VI. Iconographie; VII. Ouvrages inédits. Une table des matières rendra les recherches faciles dans cette bibliographie.

M. F. Liebermann, qui prépare une édition des lois anglo-saxonnes pour les *Monumenta Germaniae*, poursuit les travaux préliminaires de cette publication. Il vient de soumettre à un examen critique les *Constitutiones de foresta* qui portent le nom du roi Canut, et dont l'authenticité, contestée par les uns, est admise par les autres. M. Lieberman se prononce nettement pour la négative. Ses conclusions, fortement motivées, sont que les *Constitutiones* sont l'œuvre d'un faussaire normand, qui les a écrites en latin entre 1130 et 1215, probablement à la fin du règne de Henri II, et qui s'est inspiré des *In-*

Digitized by Google

stituta Canuti jusqu'à les copier parfois textuellement. M. Liebermann montre le parti qu'on peut en tirer, soit au point de vue linguistique, soit au point de vue historique. La brochure se termine par le texte de l'acte (*Ueber Pseudo-Cnuts constitutiones de foresta* (Halle a. S., Max Niemeyer, 1894, in-8 de IV-55 p.).

Ayant parlé ici même des sévères critiques adressées par M. le chanoine Reusens aux deux dernières publications de la Commission royale d'histoire de Belgique, notre impartialité nous commande de signaler aussi la réponse que M. Bormans y a faite sous ce titre : *La Commission royale d'histoire et son détracteur* (Liège, imp. Henri Poncelet, 1894, in-8 de 31 p.). M. Bormans répond en partie, mais non complètement, aux critiques de M. le chanoine Reusens. Après le rapide examen que nous avons pu faire du *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, il nous semble bien que M. le chanoine Reusens en a grossi les défauts; nous avions déjà relevé l'exagération de tel de ses reproches à M. Wauters. Il nous semble malheureusement vrai que la passion a eu quelque part à son travail. Nous le regrettons; mais il nous est aussi pénible de voir M. Bormans entraîné par son amertume à une violence outrée. Espérons que nous ne verrons pas la critique s'habituer à ces procédés fâcheux, et s'acharner contre un homme et son caractère, au lieu de prendre simplement à partie les défauts d'une œuvre.

Sous ce titre : *Les Miniatures d'André Beauneveu*, M. Paul Durrieu, conservateur adjoint au Musée du Louvre, a publié une intéressante étude d'archéologie et d'histoire de l'art au moyen âge (In-fol. de 20 p. à 2 col., avec planches). Maître André Beauneveu, de Valenciennes, peintre et sculpteur, est désigné par Froissart comme le premier artiste de son temps : « Dessus ce maistre Andrieu, dont je parolle, n'avoit pour lors meilleur, ne le pareil, en nulles terres; ne de qui tant de bons ouvraiges feust demouré, en France, ou en Haynnau, dont il estoit de nacion, et ou royaume d'Angleterre. »

M. Léon Mougenot a publié un volume intitulé : *Jeanne d'Arc, le duc de Lorraine et le sire de Baudricourt, contribution à l'histoire de la Pucelle et de la région lotharingique* (Nancy, Berger-Levrault, 1895, in-8 de 153 p.). Cet ouvrage comprend quatorze chapitres dont les titres donneront une idée de son contenu : I. A la charrue. II. Domremy-sur-Meuse, au pays de Bar. III. L'entrecours à Domremy. IV. Le sac de Neufchâteau. V. La piété de Jeanne. VI. La ville et le capitaine de Vaucouleurs. VII. Les voisins du sire de Baudricourt. VIII. Jeanne à Vaucouleurs. IX. Jeanne chez le duc de Lorraine. X. Avant la première étape. XI. Le duc de Lorraine devant Metz. XII. Bulgnéville et Toul. XIII. Années restituées à Baudricourt. XIV. Le bûcher et les fausses pucelles. — Sur le même inépuisable

Digitized by Google

sujet nous signalerons l'opuscule de M. Octave Raguenet de Saint-Albin : *Les Juges de Jeanne d'Arc à Poitiers, membres du parlement ou gens d'Église?* (Orléans, Herluison, in-8 de 46 p.)

On connaît les troubles qui éclatèrent en Sicile à la mort de Ferdinand le Catholique et qui eurent pour résultat de chasser de l'île le vice-roi établi par ce prince, don Ugo di Moncada. C'est à cet épisode que M. Giorgio La Corte consacre une bonne étude critique : *La Cacciata di un vicere* (Giarre, tip. fratelli Cristaldi, 1894, in-16 de 99 p.). Contrairement à l'opinion émise par nombre d'historiens, il montre que Moncada, en se maintenant dans la charge de vice-roi jusqu'à ce que le nouveau roi en eût décidé autrement, se conformait rigoureusement aux lois; et il le justifie des accusations portées contre lui en cette circonstance.

Veronica Franco, dont M. Rodocanachi vient d'esquisser la vie pour les lecteurs français (Extrait de la *Nouvelle Revue*. Paris, 18, boulevard Montmartre, 1894, in-8 de 31 p.), est *Une courtisane vénitienne à l'époque de la Renaissance*, mais courtisane d'une espèce particulière, qui, dans l'exercice de son vilain métier, semble avoir conservé quelque délicatesse de sentiment, qui, du moins, a su se faire par ses vers une réputation de poétesse égale à sa réputation de beauté. C'est donc une figure dont l'étude ne manque pas d'intérêt; mais quant à y chercher, comme semble l'insinuer M. Rodocanachi au début de son travail, des renseignements sur les sentiments intimes et sur le fond de l'âme de ses congénères, il n'y faut point songer; Veronica n'est qu'une exception [1].

Cerisantes (Marc Duncan II) est le héros d'une notice de M. Eusèbe Pavie, écrite dans ce style tourmenté et dans ce français bizarre auquel il semble se complaire (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*. Angers, Lachèse et Cie, 1894, in-8 de 112 p.). Né à Saumur en 1612, lancé dès sa jeunesse dans le monde de l'hôtel de Rambouillet, mêlé avec fracas à l'affaire des Ursulines de Loudun, remarqué pour sa vaillance dans quelques combats de la guerre de Trente ans, tour à tour jouissant de la faveur de la reine Christine, dont il fut un moment le représentant à Paris, puis disgracié par cette princesse et s'abaissant au rôle d'espion, mourant enfin non sans éclat en Italie, aux côtés du duc de

[1] Nous conseillons à M. Rodocanachi de surveiller son style; dans la page même (p. 20) où il reproche à la poétesse d'avoir gâté un sonnet en faisant rimer *inchiostro* et *chiostro*, il laisse échapper une expression malheureuse : racontant que Veronica, désireuse de fonder un couvent pour les filles repenties, le voulait d'une règle moins dure que celle des cloîtres fondés jusque-là dans ce but, il écrit qu'elle « songea à créer une maison de tolérance plus large. »

Digitized by Google

Guise, poète estimé en son temps, de nos jours inconnu, intrigant, fat et ambitieux, en somme, personnage peu estimable et peu intéressant, méritait-il d'être tiré de l'oubli profond dans lequel il est tombé ?

Un secrétaire du cardinal Chigi, qu'il accompagnait lors de sa légation en France, à la suite de l'attentat contre les gardes corses, a laissé de ce voyage une relation intéressante où il nous donne l'état de la France et de la cour en 1664. M. Rodocanachi, à qui l'on doit déjà la publication de documents du même genre, a fort heureusement tiré celui-ci de l'oubli; seulement son titre n'est pas tout à fait exact : *Relation et observations sur le royaume de France par le cardinal Chigi, légat* (*1664*) (Extrait de la *Revue d'histoire diplomatique*. Paris, Leroux, 1894, in-8 de 15 p.).

M. l'abbé J.-B. Vanel, dans les rares heures que lui laissaient libres les fonctions de son ministère, a étudié avec une vive sympathie les correspondances des bénédictins de Saint-Maur, conservées au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Pour faire profiter le public de son travail, qui s'était spécialement attaché à ce qui concernait son pays natal, il a publié le volume intitulé : *Les Bénédictins de Saint-Germain des Prés et les savants lyonnais, d'après leur correspondance inédite* (Paris, Alphonse Picard, in-8 de x-379 p.). On y trouve de curieux et utiles renseignements, non seulement sur l'histoire littéraire, mais encore sur l'histoire religieuse du XVIIe et du XVIIIe siècle, notamment dans le chapitre intitulé : *Constitutionnaires et appelants*.

Notre savant collaborateur M. Tamizey de Larroque vient de publier le livre de raison de Timothée de Chevalier et de son fils, conservé au château d'Escaye parmi les papiers de famille des Chevalier, à laquelle le rattachent des liens de parenté. Le document, fort court, commence à l'année 1746, au mariage du premier Timothée, et se termine en 1792, à la mort du second, annoncée par sa femme, qui a ajouté quelques lignes au journal. A la suite, l'auteur donne : 1° une généalogie de la famille de Chevalier; 2° un arrêt de la cour des Aides de Guyenne ; 3° une liste des chevau-légers en 1768.

M. Tamizey de Larroque publie un recueil de pièces rares ou inédites sur l'amiral Jaubert de Barrault (Paris, A. Picard, gr. in-8 de 96 p., extr. de la *Revue catholique de Bordeaux*), nommé en 1586 vice-amiral de la province de Guyenne et chargé en 1617 de la campagne contre les pirates qui infestaient l'embouchure de la Gironde. Après avoir raconté sa carrière, l'auteur nous donne : 1° trois lettres inédites de Barrault à Louis XIII et à Marie de Médicis ; 2° la reproduction de la *Lettre de Monsieur de Barrault envoyée à Monsieur de Gourgues*, conseiller du roy et premier président en sa cour de

Digitized by Google

parlement de Bourdeaux (Paris, 1617); 3° celle de l'opuscule publié la même année sous ce titre : *Constance, Foy et Résolution à la mort des capitaines Blanquet et Guillard*, envoyée par M. Cameron, pasteur de l'église de Bourdeaux, à M. Palinier, ministre de l'église de Mornac; celle de la *Vie et Miracles du grand pirate larron Blanquet, canonisé et mis au rang des saincts personnages de la religion prétendue réformée*, par Jean Cameron, ministre de Begli; 5° et 6° deux autres opuscules faisant suite aux précédents.

Signalons encore une autre brochure de notre savant et infatigable collaborateur. C'est une notice sur les abbés de Saint-Maurin en Agenais, par Dom du Laura, extrait de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Maurin*, et annotée avec le soin et l'érudition dont on n'a plus à faire l'éloge (Toulouse, Ed. Privat, gr. in-8 de 49 p., extrait des *Annales du Midi*).

La froideur avec laquelle la Belgique accueillit l'appel aux armes contre Napoléon Ier de l'empereur Alexandre Ier, l'attitude désintéressée qu'elle conserva au milieu de cette levée générale de boucliers, excita contre elle des récriminations. M. Prosper Poullet (*La Belgique et la chute de Napoléon Ier*. Extrait de la *Revue générale*. Bruxelles, Oscar Schepens, 1895, in-8 de 44 p.) montre que nos voisins n'agirent point du tout par sympathie pour le gouvernement impérial, que la populace surtout était fort excitée contre la domination française, mais les armées françaises, qui couvraient alors la Belgique, rendaient toute insurrection impossible.

Notre collaborateur le comte de la Ferrière vient de donner sous ce titre : *les Deux cours de France et d'Angleterre*, un nouveau volume, comprenant plusieurs études écrites de cette plume alerte et piquante qu'on lui connaît : « Une duchesse d'Uzès au XVIe siècle; la chasse à courre au XVIe siècle; derniers mois du séjour de Marie Stuart en France; la cour et les favoris de Jacques Ier. »

Notre collaborateur M. le chanoine Allain vient de donner, sous le titre : *Contribution à l'histoire de l'instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution*, un volume tiré à cent exemplaires, où il a réuni les curieux articles publiés par lui dans la *Revue catholique de Bordeaux*, dont il est l'un des directeurs. Nous ne faisons aujourd'hui qu'annoncer cette importante publication (Bordeaux, Feret; Paris, A. Picard, gr. in-8).

M. Alberto Lumbroso a publié le troisième fascicule *(Barluzzi-Bazzoni)* de son vaste et important travail : *Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell' epoca Napoleonica* (Modène, Angelo Namias; Paris, Edmond Dubois, in-8 de VIII-179 p.).

M. Henri Welschinger, qui poursuit ses études approfondies sur Talleyrand, vient de publier une *Communication relative au texte*

Digitized by Google

des Mémoires du célèbre homme d'État, faite par lui à la Société des études historiques, dont il a été, cette année, élu président (Paris, Ernest Thorin, in-8 de 8 p.).

M. l'abbé C. Nicolas a réuni sur *l'Ancien couvent des dominicains de Marseille, 1223-1790, sa fondation, ses prieurs, ses confréries* (Nimes, Gervais-Bedot, 1894, in-8 de 70 p.), quelques notes historiques. Fondé vers 1223, c'est-à-dire dans les premières années de l'ordre, il devint, en 1275, l'une des six vicairies de la province de Provence. Après avoir retracé les Annales du couvent jusqu'à la Révolution, l'auteur donne la liste des vingt-trois chapelles autrefois établies dans l'église, quelques renseignements sur les douze confréries qui s'y trouvaient, la description du portail et du maître-autel, d'après un almanach de l'an XII. La liste chronologique des prieurs, des lecteurs et sous-lecteurs et des visiteurs termine cette brochure aride, mais utile.

Les Recherches historiques sur l'île de Cette avant l'ouverture du canal des Deux Mers, que vient de publier M. Emile Bonnet, membre de la Société archéologique de Montpellier (Montpellier, imp. Firmin et Montane, gr. in-8 de 122 p.), sont un travail qui se distingue par des qualités d'érudition et de critique que nous nous plaisons à signaler.

Notre collaborateur M. l'abbé Breuils vient de publier le premier fascicule des *Comptes des consuls de Montréal du Gers* (Bordeaux, imp. Gounouilhou, in-4 de 79 p., extrait des *Archives historiques de la Gironde*). Ce fascicule comprend les comptes des années 1411 à 1414. Nous reviendrons sur cette intéressante publication.

M. Alex. Celier vient de consacrer à notre savant et regretté collaborateur Dom Piolin une remarquable étude, publiée dans la *Revue historique et archéologique du Maine* et tirée à part, avec portrait (Mamers, G. Fleury et A. Dangin, gr. in-8 de 117 p.), où il retrace avec talent la laborieuse carrière du savant bénédictin et analyse ses travaux. Une ample bibliographie termine cette étude.

La notice biographique sur M. Boucher de Molandon, lue à la Société archéologique de l'Orléanais par M. Vignat, vice-président de la Société, vient d'être tirée à part, avec un fort beau portrait et une bibliographie des ouvrages du savant Orléanais.

M. Frantz Funck-Brentano a complété son inventaire des *Archives de la Bastille*, conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal, par une *table générale*, où l'on trouve, rangés dans l'ordre alphabétique, les 50 ou 60,000 noms auxquels se rapportent les dossiers de ces archives. Il est inutile d'insister sur l'utilité d'un tel répertoire et sur le service rendu par son auteur aux études historiques (Paris, Plon, in-8 de 982 p. en 3 fascicules. — Cet inventaire forme le

Digitized by Google

tome IX du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal).

M. Teodor Wierzbowski, professeur de l'université impériale de Varsovie, a entrepris d'écrire la vie de Simon Starowolski, chantre de Tarnowet chanoine de Cracovie, le fécond écrivain polonais du XVIIe siècle, l'historien de Sigismond Ier. M. Wierzbowski, désireux de ne rien laisser échapper de ce qui concerne son héros, fait à tous les érudits un appel auquel nous accordons volontiers la publicité de la *Revue des questions historiques*. Pour mieux faire connaître ses desiderata, il a dressé une liste des œuvres de Starowolski, où il sépare soigneusement les ouvrages qu'il n'a pas vus de ceux qu'il a consultés : *Simonis Starovolscii, cantoris Tarnoviensis et canonici Cracoviensis* († *1656*), *elenchus operum tum typis impressorum, tum manuscriptorum* (S. l. n. d., in-8 de 26 p.).

La *Revue* a reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons. *L'Humanité, son évolution depuis la création jusqu'à la fin des temps*, par J.-B. Reygasse (Lethielleux, gr. in-18) ; *Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au judaïsme*, réunis, traduits et annotés par E. Reinach (Leroux, in-8); *Restauration du peuple d'Israël après la captivité de Babylone*, par l'abbé E. Brunel (Lyon, Vitte, in-8) ; *De Fulconis hierosolymitani regno* thesim proponebat G. Dodu (Hachette, in-8); *Novae editionis operum omnium sanctae Hildegardis*, cura et studio A. Damoiseau (2 br. in-8, S. Petri Arenarii, ex officina Salesiana); *Kulturgeschichte des Mittelalters*, von G. Grupp (Stuttgart, J. Roth, 2 vol. in-8) ; *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem (1099-1291)*, par G. Dodu (Hachette, in-8); *Éléments du droit étrusque*, par C. Ch. Casati de Casatis (Firmin Didot, gr. in-8) ; *Berenger von Tours*, von J. Schniker (Stuttgart, Roth, in-8); *Die Strassburger Diöcesansynoden*, von M. Sdralek (Fribourg-en-Brisgau, Herder); *Histoire du droit et des institutions de la France*. T. VI. *La Féodalité* (suite), par E. Glasson (Pichon, in-8) ; *Mémoires de Saint-Simon*, nouvelle édition publiée par M. A. de Boislisle, tome IX (Hachette, in-8) ; *Etudes sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar* (1697-1729), par H. Baumont (Berger-Levrault, in-8); *Les Élections législatives depuis 1789. Histoire de la législation et des mœurs*, par Georges-Denis Weil (Alcan, gr. in-18); *Catherine II et la Révolution française*, par Ch. de Larivière (Le Soudier, in-12) ; *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Jura* (1789-1800), par l'abbé Chamouton (Lons-le-Saunier, C. Martin, in-8); *La Bigorre et les Hautes-Pyrénées pendant la Révolution*, par l'abbé L. Ricaud (Champion, in-8); *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse*, par J. Kaulek.

Digitized by Google

V. *Septembre 1794-septembre 1796* (Alcan, in-8); *Histoire du dix-huit fructidor. La Déportation des députés à la Guyane, leur évasion et leur retour en France*, par le chevalier de Larue (Plon et Nourrit, in-8); *Mémoires de Larevellière-Lépeaux*, publiés par son fils (Plon et Nourrit, 3 vol. in-8); *Les Souvenirs du général baron Paulin (1782-1876)*, publiés par le capitaine du génie Paulin-Ruelle (Plon et Nourrit, in-12); *Le Concile national de 1811*, par Mgr Ricard (Dentu, in-12; *La Vie en France sous le premier empire*, par le vicomte de Broc (Plon, Nourrit et Cie, in-8); *Souvenirs d'un vieux Précepteur*, par E. Allaire (Lamulle et Poisson, in-18); *Histoire du Parlement de Paris, de l'origine à François Ier*, par Félix Aubert (A. Picard, 2 vol. in-8); *Basville et l'épiscopat de Languedoc*, par Ch. Gorit (Toulouse, Privat; Paris, A. Picard, in-8); *Audijos, la Gabelle en Gascogne*, par A. Communay (Champion, in-8); *Voyages de Montesquieu*, publiés par le baron A. de Montesquieu (Picard, in-8); *Histoire de l'Autriche-Hongrie depuis les origines jusqu'à l'année 1894*, par L. Léger (Hachette, in-18); *Il Comune Oteramano nella sua vita intima e pubblica*, per F. Savini (Roma, tip. del Senato, in-8); *L'Année ecclésiastique*, par l'abbé P.-M. Pagès (Périsse, in-8); *L'Histoire et l'esprit de la littérature française au moyen âge*, critique idéale et catholique, par A. Charaux (Lille et Paris, Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer, gr. in-8); *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées, et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1800*, par le Vte G. d'Avenel (Impr. nationale et Hachette, 2 vol. gr. in-8); *La Colonisation française en Indo-Chine*, par J.-L. de Lanessan (Alcan, in-18); *Le Docteur Angélique saint Thomas d'Aquin*, par le chanoine J. Didiot (Lille et Paris, Société de Saint-Augustin, Desclée et de Brouwer, gr. in-8); *Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève et docteur de l'Église*. T. IV et V. (Annecy, J. Nierat; Genève, Trembley, 2 vol. gr. in-8).

Nous avons eu la douleur de perdre notre très vénéré et très docte collaborateur M. de la Sicotière, sénateur du département de l'Orne, correspondant de l'Institut. Malgré son grand âge, M. de la Sicotière était encore plein de verdeur et d'activité intellectuelles. Infatigable travailleur, sa haute situation politique ne l'avait point distrait des études historiques qui avaient fait le charme de toute sa vie et qui demeuraient la joie et le délassement de sa vieillesse. Il n'est aucun de nos lecteurs qui ne connût et ne saluât en lui l'un des maîtres de l'érudition provinciale. L'époque révolutionnaire, pour laquelle il avait autant d'attrait comme érudit que de juste horreur comme chrétien et comme vrai patriote, n'avait guère de secrets pour lui. Aussi avait-ce été une bonne fortune pour la jeune Société d'his-

Digitized by Google

toire contemporaine de le placer et de le maintenir à sa tête, en dépit des résistances de sa modestie que l'on n'arrivait à vaincre qu'en faisant appel à son dévouement. C'est à ce digne président, à ses insûres, à ses communications aussi désintéressées que bienveillantes, dications qu'elle a dû quelques-unes de ses meilleures publications.

Cette chronique était achevée et déjà sous presse quand est arrivée la nouvelle de la mort, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de l'illustre historien italien César Cantù. Nous devons aujourd'hui nous borner à offrir les hommages de la *Revue* à la mémoire universellement vénérée de ce doyen des études historiques et de la science chrétienne à notre époque, que nous eûmes l'honneur d'avoir pour collaborateur.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

L'histoire ancienne, de plus en plus délaissée dans les revues françaises, s'y trouve représentée avec honneur par les belles études sur l'Afrique romaine de M. Gaston Boissier [1]. Recherchant jusqu'à quel point la civilisation des vainqueurs avait pénétré chez le vaincu, il montre avec quel empressement, dans le pays de Jugurtha et des Numides, les classes supérieures s'adonnèrent à la culture des lettres et avec quel succès elles le firent. Chaque ville voulut posséder son école, et partout l'on se mit à parler la langue latine et à étudier les chefs-d'œuvre des écrivains de Rome. Une littérature africaine ne tarda pas à se former qui, durant quatre siècles, s'imposa à l'admiration du monde. L'auteur cherche à nous en donner une appréciation dans l'esquisse qu'il trace de la vie d'Apulée, l'un de ses représentants les plus originaux. Dans un dernier article, il compare l'œuvre que nous avons accomplie en Afrique à celle des Romains et conclut qu'ils surent mieux que nous s'attirer la confiance et l'affection des indigènes. Cependant rien n'est resté en Afrique de cette civilisation romaine qui semblait y avoir jeté de si profondes racines, et le latin a fini par disparaître entièrement d'un pays où il avait été parlé presque partout.

— En interrogeant les *graffiti* découverts sur les murs de Pompéi, M. le marquis de Nadaillac entreprend [2] de nous décrire la dernière élection municipale de cette ville peu de temps avant la catastrophe qui l'engloutit pour des siècles sous les laves du Vésuve. Les luttes du suffrage universel n'étaient pas moins vives qu'aujourd'hui. Toutes les associations de la cité y prenaient une part active et les taverniers, à raison de leur influence, se montraient les plus ardents à discuter les titres des candidats au duumvirat et à l'édilité.

— Le duel judiciaire, inconnu des Romains, n'a été pratiqué, suivant le P. C. de Smedt [3], que chez les nations de race germanique. La loi Gombette, promulguée au commencement du VIe siècle, constate la

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1894 et 1er janvier 1895.
[2] *Le Correspondant*, 25 janvier 1895.
[3] *Études religieuses*, 15 novembre 1894 et 15 janvier 1895.

Digitized by Google

première l'existence de cette institution, que reconnaissent également les lois des Ripuaires, des Bavarois, des Alamans, des Frisons et des Saxons. Le P. de Smedt recherche dans ces lois les cas où cette épreuve était autorisée. Cette coutume, qui nous semble aujourd'hui si barbare, constituerait un véritable progrès dans la voie de la civilisation, et les nations qui l'adoptèrent ne le firent qu'après leur conversion au christianisme. L'on ne sait au juste dans quelle mesure la législation du duel recevait dans la pratique son application, les annalistes de l'époque mérovingienne et de l'époque carlovingienne ne s'étant point préoccupés de nous retracer le tableau de l'existence journalière de leurs contemporains. Leurs écrits mentionnent seulement, jusqu'au milieu du xe siècle, onze cas de duel judiciaire que l'auteur prend soin de nous rapporter. Dans un second article, il étudie l'attitude de l'Église à l'égard de l'institution du duel judiciaire. Contrairement à l'opinion émise par M. Frédéric Patetta, professeur de droit à l'Université de Turin, dans son livre : *Le Ordalie* (Torino, 1890), il soutient que l'Église, bien loin d'approuver le duel judiciaire, a souvent protesté contre cette institution par l'organe de ses docteurs et de ses évêques et par les actes de ses conciles et de ses souverains pontifes.

— L'Église a eu, suivant quelques historiens, un rôle considérable dans la formation des municipalités du moyen âge. Ce n'est pas l'opinion de M. H. Pirenne, qui, après avoir résumé dans un précédent article de la *Revue historique* les théories des divers auteurs sur l'origine des constitutions urbaines, expose dans une nouvelle étude[1] ses propres idées sur le sujet. Les villes romaines, qui avaient survécu à l'empire, ne tardent pas à s'éteindre ; il ne reste bientôt plus rien de l'ancienne vie municipale. Seules les villes épiscopales manifestent encore quelque activité, mais cette vie est le contraire de la vie ; elle n'existe que pour des buts ecclésiastiques, non pour elle-même. C'est la renaissance du commerce et de l'industrie qui amène celle des institutions municipales. Les agglomérations de marchands sont le premier symptôme de la crise que traverse la civilisation de l'Europe. C'est à tort que l'on a attribué l'établissement des villes aux monastères, aux châteaux ou aux marchés. Elles sont l'œuvre des marchands et n'existent que par eux. Il est naturel, par suite, qu'elles soient fondées sur l'emplacement des anciennes cités romaines qui réunissait les conditions géographiques sans lesquelles une agglomération urbaine ne peut se maintenir. Placés dès l'époque carolingienne sous la protection des pouvoirs publics, les marchands se trouvent par là, même dans la ville, soustraits en partie aux juridic-

[1] *Revue historique*, janvier-février 1895.

Digitized by Google

tions privées; ils ont bientôt un *jus mercatorum* qui est une des sources du droit urbain. M. Pirenne montre comment s'est produit ce changement.

— M. H. Sée vient de finir son étude sur les classes serviles en Champagne du XIe au XIVe siècle[1]. De tous les droits seigneuriaux, les banalités sont ceux auxquels les seigneurs attachent le plus de prix, et ils parviennent souvent à les conserver dans les lieux transformés en villes franches ou en communes. A partir du XIe siècle, la justice devient un véritable objet de propriété et une redevance semblable aux autres. La volonté du seigneur et de son agent constitue la règle suprême de la justice, dont le désir de percevoir de fructueuses amendes fait parfois oublier le véritable but. Les paysans sont, pour la plupart, soumis au servage absolu dans le cours des Xe et XIe siècles; et c'est seulement au XIIe siècle qu'un mouvement d'émancipation commence à se faire sentir, qui, à la fin du siècle suivant, sera presque complètement achevé et aura partout élevé les serfs à une condition supérieure. M. H. Sée indique les causes multiples de cette évolution et les conditions dans lesquelles elle s'accomplit.

— Trois documents de 1328, 1336 et 1350, édités par M. Jules Viard[2], nous font connaître l'organisation de l'hôtel de Philippe de Valois et les modifications qui y furent apportées dans le cours du règne. Nous ne pouvons entrer dans l'analyse de ces pièces, mais il convient de noter qu'elles apportent un utile complément aux publications de Douët d'Arcq en nous renseignant sur une période pour laquelle cet érudit est muet.

— M. Denys d'Aussy nous offre[3] le récit détaillé des expéditions militaires conduites par les Anglais en Guyenne et dans les provinces environnantes, de 1345 à 1355, s'attachant surtout à relever les nombreuses erreurs géographiques et les fréquents anachronismes que présente la chronique de Froissart. En général, l'auteur use largement des notes précieuses de l'édition de M. Siméon Luce, ce qui ne l'empêche point, à l'occasion, de critiquer les appréciations de ce savant.

— On connaissait depuis longtemps les rapports, bien passagers, entre Charles VI et Tamerlan; le religieux de Saint-Denis a relaté l'ambassade venue d'Orient auprès du roi de France, et la *Chronographia regum Francorum* donne la traduction latine d'un mémoire en français sur Tamerlan, présenté par l'ambassadeur Jean, archevêque de Sultanieh, à la cour de Charles VI. M. H. Moranvillé a été assez

[1] *Revue historique*, janvier-février 1895.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, sept.-oct. et nov.-déc. 1894.
[3] *Revue historique de l'Ouest*, janvier 1895.

Digitized by Google

heureux pour retrouver deux copies du texte français de ce curieux mémoire; il les publie dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [1], en notant les variantes de la traduction latine.

— De nouveaux documents ont permis à M. Lacaille [2] de nous faire entrer dans le détail des négociations qui amenèrent la vente à Louis d'Orléans par Marie de Bar de la baronnie de Coucy. Les différends qui existaient entre cette dame et sa sœur Isabelle de Coucy pour la possession de la seigneurie, le besoin d'argent dont était sans cesse pressée Marie, les difficultés qu'elle éprouvait dans l'administration de ses domaines et la pression qu'exerça sur elle le frère de Charles VI amenèrent le contrat du 15 novembre 1400. Cette vente conduisit naturellement le duc à se substituer à la vendeuse dans le procès qu'elle soutenait contre Isabelle de Coucy; ce n'est qu'en 1408, le 11 août, neuf mois après la mort du duc, que le procès fut terminé par le partage de la seigneurie. Mais en laissant aux parties le soin de le faire à l'amiable, on ouvrait la voie à de nouveaux procès qui durèrent tout le xve siècle.

— Dans une notice adressée sous forme de lettre à M. le baron de Schickler [3], M. Samuel Berger donne d'intéressants extraits d'un manuscrit nouvellement acquis par la Bibliothèque nationale, qui jettent un jour nouveau sur le procès soutenu en 1525 devant le parlement de Paris entre l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet, et les Cordeliers de cette ville. Il ressort de ce curieux document, ce que l'on savait d'ailleurs, que si Briçonnet a encouragé des prédicateurs qui contribuèrent au développement du protestantisme dans sa ville épiscopale, il n'a jamais songé à se séparer de l'Église.

— Au moment où se déroulèrent à Prague les événements qui donnèrent naissance à la guerre de Trente ans, il y avait dans cette ville une vieille communauté juive. A l'aide de documents originaux, empruntés pour la plupart aux archives municipales de Prague, M. Popper se propose d'esquisser le tableau « des vicissitudes » de cette communauté durant cette période. Un premier article [4] nous montre que les juifs bohémiens de 1618 ressemblaient fort à ceux que l'on voit à l'œuvre de nos jours, et qu'ils n'avaient point les sympathies des populations au milieu desquelles ils vivaient. Ce qui ne sert pas leurs intérêts ne les préoccupe en rien. Ils font le même accueil au palatin Frédéric V et à Ferdinand II. Un des leurs, le richissime Jacob Bassevi, s'entend avec le prince de Lichtenstein, gouverneur im-

[1] Sept.-oct. 1894.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, nov.-déc. 1894.
[3] *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique*, 15 janvier 1895.
[4] *Revue des études juives*, juillet-septembre 1894.

Digitized by Google

périal, pour altérer les monnaies. Ce petit trafic valut à Bassevi, en dehors d'un honnête bénéfice, considération et faveur. Toute la communauté en profita et put obtenir l'extension du quartier qui lui était réservé.

— La Beaumelle a laissé dans le monde des lettres une détestable réputation. M. Achille Taphanel tente aujourd'hui [1] de décharger sa mémoire des accusations dont il a été l'objet et, selon nous, ne réussit qu'à moitié dans cette tâche ardue. La correspondance de Mme de Louvigny, religieuse à Saint-Cyr, relative à la préparation des mémoires sur Mme de Maintenon et à la publication de ses lettres, atteste les rapports suivis de la Beaumelle avec Saint-Cyr et montre que l'on s'y intéressait à ses travaux. Il n'en demeure pas moins difficile d'ajouter foi à la parole d'un homme, qui — l'auteur l'avoue — tronquait, transformait et modifiait sans scrupules les textes qu'il avait en mains et poussait le sans-gêne jusqu'à inventer des noms de correspondants. Nous croyons prudent, avant de modifier l'opinion courante sur la Beaumelle, d'attendre les preuves que M. Taphanel semble promettre et qui seront peut-être plus décisives.

— Deux articles nouveaux [2] complètent la remarquable étude de M. le duc de Broglie sur les causes qui, à la veille de la guerre de Sept ans, amenèrent la France et l'Autriche à s'unir contre la Prusse et l'Angleterre, elles-mêmes réconciliées, et sur les conditions dans lesquelles se produisirent ces rapprochements inattendus. Le gouvernement de la Grande-Bretagne voulait obtenir de prompts effets de l'amitié de Frédéric II. Le traité qu'il conclut avec la tsarine Élisabeth lui fut un instrument pour triompher des dernières hésitations du roi de Prusse et s'engager dans l'alliance anglaise. Sa parole était donnée lorsque le duc de Nivernais vint à Berlin. Il ne négligea rien pour atténuer l'effet produit par cette nouvelle sur l'envoyé français, et expliqua que s'il avait pu avoir « des torts de forme, il n'en restait pas moins dévoué au roi. » Nivernais, dont on vantait l'esprit et le tact, ne se montra point à la hauteur de sa réputation et se laissa séduire par les prévenances dont il fut entouré. La France, qui avait fait la sourde oreille aux premières avances de Kaunitz, se vit alors dans la nécessité, si elle ne voulait pas se condamner à l'isolement, de traiter à tout prix avec l'Autriche, après avoir perdu le droit de régler les conditions de son alliance. Le tort de Louis XV ne fut pas de se rapprocher de l'Autriche, mais de le faire trop tard et à la hâte et, la guerre devenue inévitable, de n'avoir su ni la préparer ni la conduire.

[1] *Revue historique*, janvier-février 1895.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre et 1er décembre 1894.

Digitized by Google

— L'on a déjà plusieurs fois montré combien la franc-maçonnerie a contribué au triomphe des doctrines révolutionnaires. Dans un court article sur la loge de Montreuil-sur-Mer (1761-1809), M. E. Charpentier nous fournit [1], pour une région particulière, une nouvelle preuve de ce rôle considérable de la secte dans la destruction de l'ancien régime.

— M. A. Artaud termine [2] la curieuse biographie de Gay-Vernon, dont l'année 1793 marque l'apogée de la fortune politique. Par la publication du *Journal de la Haute-Vienne*, fondé sous ses auspices, il exerce une influence prépondérante sur l'esprit public dans son département. Il se montre tous les jours plus jaloux d'égaler les pires conventionnels. Après en avoir vivement recommandé la lecture aux « citoyens curés » de son diocèse, l'évêque constitutionnel leur déclare, dans la nouvelle feuille, que les choses saintes qu'ils ont pour mission d'enseigner sont « de vains fantômes, » « des chimères, » et les exhorte à renoncer à « des vertus de capucins. » Lui-même donne l'exemple et déclare à la Convention qu'avec la joie d'un cœur pur et républicain « il veut se contenter du titre de citoyen et renonce aux fonctions ecclésiastiques. » Cependant une réaction était proche, et après la mort de Robespierre, à laquelle il avait applaudi, Gay-Vernon vit son astre pâlir, et ce fut en vain qu'il éleva la voix au tribunal révolutionnaire pour défendre le sanguinaire Carrier. Membre du conseil des Cinq-Cents, il s'y fit encore remarquer par sa haine de la religion et du clergé, mais Rivaud, son ancien collègue, qu'il avait fait arrêter sous la Convention, obtint du Directoire un arrêt d'expulsion contre lui. Directeur d'une maison d'enseignement sous le Consulat et l'Empire, il fut exilé par la Restauration, put rentrer sous le ministère Decazes et s'établit dans ses terres, où il mourut le 16 novembre 1822, en refusant les secours du prêtre venu pour l'assister.

— Par un phénomène étrange et qui prouve combien le christianisme a poussé des germes puissants dans notre pays, aux plus mauvais jours de la Révolution, en plein Paris, des hommes et des femmes du peuple demeurèrent fidèlement attachés aux pratiques du culte et célébrèrent avec pompe les fêtes de l'Église. Cet hommage rendu à la religion par une population qui laissa faire les massacres de septembre, qui n'empêcha point la mort de l'infortuné Louis XVI et qui supporta le régime de la Terreur, était d'autant plus méritoire qu'il offrait plus d'un danger, car les chefs du pouvoir, Girondins ou partisans de Robespierre, d'accord avec les pires démagogues de la

[1] *La Révolution française*, 14 décembre 1894.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

municipalité de Paris, faisaient les plus constants efforts pour détruire la religion, objet de leur haine commune. M. Edmond Biré a commencé [1] une curieuse étude sur « les fêtes de l'Église pendant la Terreur, » en recueillant surtout le témoignage bien digne de foi en l'espèce de journaux qui dénonçaient ces « mômeries » et ces « scandales » — c'étaient les expressions consacrées — à l'indignation des bons républicains. Grâce à leurs aveux, *les Révolutions de Paris* et *le Patriote français* ont permis à l'auteur de nous dire avec quel éclat et au milieu de quel concours eurent lieu dans les paroisses les plus populaires les processions de la Fête-Dieu, le 7 et le 14 juin 1792, la Noël de la même année, la fête de sainte Geneviève et l'Épiphanie, en janvier 1793.

— La lettre du conventionnel Godefroy au Comité de salut public, publiée par M. F.-A. Aulard [2], se rattache au même ordre de faits et prouve qu'en certains points de la France l'on opposa une résistance acharnée aux tentatives de la Convention pour empêcher l'exercice du culte catholique. C'est ainsi qu'à Courtalin, en Seine-et-Marne, le peuple demande, les armes à la main, la réouverture des églises.

— M. Victor Pierre a consacré [3] une étude des plus intéressantes à la captivité que subirent à la Tour du Temple deux officiers de la marine anglaise, le commodore Sidney Smith et son secrétaire, le capitaine John Wesley Wright, à qui son affection sans bornes, son dévouement à toute épreuve pour l'illustre homme de guerre, non moins que sa mort tragique, ont valu quelque renommée posthume. Les circonstances qui firent tomber entre nos mains Sidney Smith et son secrétaire, leur détention de près de deux ans et enfin leur évasion préparée avec tant d'habileté par un émigré, M. de Tromelin, tous ces événements sont racontés d'une plume alerte et constituent le récit le plus attachant. L'auteur fait ressortir les graves conséquences de cet événement, reconnues par Napoléon même et par le duc de Raguse. L'on se souvient, en effet, que ce fut Sidney Smith qui, pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, en mars 1799, captura les bâtiments envoyés au secours des assiégeants et tout le matériel de siége attendu et rendit impossible la prise de la ville. Or, Saint-Jean-d'Acre en notre pouvoir, c'était la conquête certaine de la Syrie, une révolution probable en Orient et Bonaparte sur la route de Constantinople et des Indes. Le sort de la guerre fit encore de John Wright notre prisonnier en 1804, et M. Victor Pierre nous raconte avec la même abondance de détails curieux sa seconde captivité dans cette même

[1] *Revue du monde catholique*, 1er décembre 1894.
[2] *La Révolution française*, 14 octobre 1894.
[3] *Le Correspondant*, 25 oct. et 25 nov. 1894.

Digitized by Google

prison du Temple. Soupçonné d'avoir débarqué des émigrés en France et d'être le complice de Cadoudal, on affecta de le traiter, non en prisonnier de guerre, mais en espion. Perquisitions et saisies ne lui furent pas épargnées. Un de ses gardiens le trouva un matin étendu sur son lit, la gorge ouverte d'un coup de rasoir. Était-ce un suicide ? Était-ce un meurtre commis par ordre de Fouché ? La question n'a pu être résolue par l'auteur.

— L'exécution de Georges Cadoudal et de onze de ses compagnons, en juin 1804, ne mit pas fin à la chouannerie, comme on le croit parfois. Sans se démentir un instant, la haine farouche des compagnons du redoutable partisan poursuivit le nouveau César, et pendant toute la durée de son règne fut pour lui un sujet de perpétuel souci et de rage impuissante A l'aide de pièces officielles pour la plupart inédites, M. Ernest Daudet a entrepris [1] de ressusciter l'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire des Chouans sous le premier empire, en nous retraçant l'incroyable odyssée du chevalier Raoul de la Haye Saint-Hilaire. Son retour en France où sa tête est mise à prix, son audace lorsqu'il vient braver, jusque dans son palais épiscopal, Mgr de Pancemont, évêque de Vannes, coupable à ses yeux d'avoir mérité les faveurs et l'estime de l'empereur, la sacrilège agression contre ce prélat sur le chemin de Monterblanc, et enfin sa capture dans une maison isolée où il se défend contre vingt-huit gendarmes venus pour l'arrêter, semblent quelque récit échappé à la plume d'Alexandre Dumas.

— De tout temps les nécessités de la politique semblent avoir contraint les gouvernements à s'espionner de leur mieux les uns les autres. La morale s'en indigne justement, surtout lorsque cette enquête sans loyauté se fait à l'ombre du drapeau de l'ambassade. Les hommes qui acceptent cette tâche ingrate pour servir leur pays aussi bien que ceux qui trahissent le leur à prix d'argent n'ont jamais manqué. C'est ainsi que sous le Consulat et l'Empire, en dépit de la police exercée que le maître avait à sa disposition, espions et traîtres encombrèrent Paris. M. Albert Vandal nous retrace [2] le rôle joué en 1812, quelques mois avant la campagne de Russie, par un aide de camp d'Alexandre, le comte Tchernitchef, qui dirigeait chez nous une véritable agence d'espionnage. Grâce à un certain Michel, commis écrivain à la direction de l'habillement, qui avait acheté la complicité d'employés subalternes du bureau des mouvements, Tchernitchef donnait connaissance au tsar du livret, dressé deux fois par mois au ministère de la guerre, à l'intention de Napoléon, et contenant

[1] *Revue de Paris*, 1er décembre 1894.
[2] *Ibid.*, 1er janvier 1895.

Digitized by Google

dans le plus minutieux détail la force et l'emplacement de tous les corps d'armée.

— La composition de la dernière armée commandée par l'empereur à son retour de l'île d'Elbe vient d'être étudiée d'une façon complète et neuve par M. Henry Houssaye [1], qui, pour ce travail, s'est servi presque exclusivement de documents inédits tirés des archives nationales, des archives de la guerre et des archives de la marine. Il donne le chiffre précis auquel Napoléon avait réussi à porter son effectif : 288,000 hommes pour l'armée active et 220,000 hommes pour l'armée auxiliaire, et il prouve que l'empereur n'était pas loin de la vérité en disant qu'au 1er octobre il aurait eu sous la main 800,000 hommes. Quant au choix des généraux et des maréchaux, l'empereur, n'écoutant ni ses rancunes ni ses sympathies personnelles, se serait laissé guider uniquement par ce qui lui semblait l'intérêt du commandement. Il arrive à cette conclusion que le haut personnel de la dernière armée impériale formait un admirable ensemble, tel qu'aucune armée n'en eut jamais. Quant aux officiers et aux soldats, c'était une troupe « nerveuse, impressionnable, sans discipline, suspectant ses chefs...., mais aguerrie et aimant la guerre, enfiévrée de vengeance.... et plus fougueuse, plus exaltée, plus ardente à combattre qu'aucune autre armée républicaine ou impériale. »

— M. J. Lhermite consacre [2] un article de douze pages à Camille Périer, grand-oncle du président démissionnaire. Il s'efforce de mettre en lumière les qualités administratives du préfet de la Corrèze, entre 1810 et 1815. Il nous le montre tour à tour surveillant la culture du trèfle annuel, encourageant celle du noyer, favorisant l'instruction des bergers, et par cette sollicitude pour les intérêts de ses administrés méritant la reconnaissance du Conseil général. L'homme ne valut pas le fonctionnaire et ne fut jamais un caractère. Après avoir signalé les « menées royalistes » sous l'Empire, il se rallie à la première restauration, et Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, le trouve prêt à le servir. D'ailleurs, la royauté de nouveau rétablie, il proclame que Louis XVIII est venu rendre à la France « la paix et le bonheur. » Sa bonne volonté, cette fois, ne reçut pas sa récompense et il dut quitter la préfecture. M. Lhermite, cherchant à expliquer ce zèle pour les régimes qui se succédaient, trouve cette excuse : « qu'il obéissait sans doute à un principe supérieur. »

— Dans la suite de son étude critique sur l'instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution, M. l'abbé Allain [3] examine l'action

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1894.
[2] *Bulletin de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 3e livr. 1894.
[3] *Revue catholique de Bordeaux*, 25 déc. 1894.

Digitized by Google

de l'Église sur cet enseignement. Les prélats dont les diocèses étaient compris dans la généralité de Bordeaux échangeaient à ce sujet avec l'intendant une fréquente correspondance et, dans leurs visites pastorales, ne négligeaient jamais de s'informer de tout ce qui s'y rapportait. De leur côté les curés, directement intéressés au bon fonctionnement des écoles, donnaient tous leurs soins à pourvoir leurs paroisses de régents chrétiens, qui leur prêtaient souvent un précieux concours en échange d'une protection constante.

— Nous signalerons encore, pour la période de l'histoire moderne et de l'histoire contemporaine, la publication par M. C. Joret, qui l'accompagne d'un utile commentaire, de la correspondance échangée avec Basville par les archevêques d'Albi, de Narbonne et de Toulouse, des évêques d'Agde, de Nîmes, de Castres, de Carcassonne et de Saint-Papoul, auxquels l'auteur a joint deux lettres intéressantes pour le Languedoc du célèbre Fleury, évêque de Fréjus, né dans cette province où il conserva toujours de nombreuses attaches [1]; — le récit par M. le comte Jean du Hamel de Breuil, des événements romanesques qui accompagnèrent le mariage du chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques Stuart, avec Marie-Clémentine Sobieska [2]; — un article sur les deux fédérations formées en 1790 à Pontivy : la première par les milices nationales et la seconde par les municipalités de Bretagne et d'Anjou, dans lequel M. J. Bellec expose le rôle et l'action de ces pactes fédératifs [3]; — le nouvel article de M. A. Denis sur le club des Jacobins à Toul, qui nous fait connaître, jour par jour, depuis la fin de novembre 1793 jusqu'en février 1794, les discussions et les principales décisions de cette assemblée; partout c'est le même spectacle affligeant, le grotesque le disputant à l'odieux, et il apparaît clairement que les sans-culottes de Toul valaient ceux de Paris, que les uns et les autres étaient animés d'une haine pareille pour la religion et poussaient à ses dernières limites le mépris de la liberté d'autrui [4].

— Dans les revues d'histoire provinciale, notons : une notice de M. l'abbé Narbey, où il essaie d'interpréter quelques poteries en y voyant les chrétiens jetés aux bêtes à Paris, à Tours, à Besançon, etc., aux IIe et IIIe siècles [5]; — une étude très complète, par M. l'abbé Louis Froger, sur la paroisse et l'église Notre-Dame de Saint-Calais [6]; — une courte notice sur le comte d'Alsinoys, pseudonyme de Nicolas Denizot, poète, peintre et géographe manceau du

[1] *Annales du Midi*, janvier 1895.
[2] *Revue d'histoire diplomatique*, n° 1, 1895.
[3] *La Révolution française*, 14 janvier 1895.
[4] *Annales de l'Est*, janvier 1895.
[5] *Annales franc-comtoises*, janvier-février 1895.
[6] *Revue historique et archéologique du Maine*, premier semestre 1895.

Digitized by Google

XVIe siècle, par M. Gabriel Marcel [1]; — un premier article du vicomte Odon du Hautois, sur les seigneurs et la seigneurie de Lourmois au XVIIe siècle [2]; — la reproduction, par M. Ch. Nerlinger, avec notes et éclaircissements, d'une fort intéressante description de l'Alsace en 1662, publiée à cette date par le géographe du roi, P. du Val, et dont il n'existe qu'un exemplaire [3]; — un curieux article des docteurs Armand Corre et Paul Aubry sur les auditoires et les prisons en Bretagne au siècle dernier, extrait d'un ouvrage sous presse qui paraîtra sous le titre de : *Études de criminologie rétrospective* [4]; — l'analyse, par M. le comte de Balincourt, de quelques fragments du journal de marche des grenadiers de France, pendant la campagne de Hanovre en 1757 [5]; — la publication, par M. Rodolphe Reuss, d'une série de lettres adressées par M. Roch, député du Bas-Rhin, à la municipalité de Strasbourg pendant l'année 1792 [6]; — la notice de M. F.-N. Nicollet sur la formation d'un bataillon de hauts-alpins en 1793, pour le siège de Toulon [7]; — la publication, par le même auteur, d'une série de documents relatifs à la défense de la frontière des Alpes pendant la campagne de 1799, où l'on trouve de curieux détails sur l'état des esprits dans les communes avoisinant la frontière italienne, sur la difficulté des approvisionnements, sur la désorganisation des services et enfin sur les succès et les revers de nos armées en Italie [8]; — l'article où M. E.-C. Gaudot rappelle que si Victor Hugo a été Franc-Comtois, c'est bien malgré lui, et retrace avec verve les occasions où le poète a renié son pays de naissance [9].

ALBERT ISNARD.

[1] *Revue historique et archéologique du Maine*, 2e sem. 1894.
[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, janvier 1895.
[3] *Revue d'Alsace*, janvier-mars 1895.
[4] *Revue du Midi*, 25 décembre 1894.
[5] *Revue de Bretagne et de Vendée*, janvier 1895.
[6] *Revue d'Alsace*, octobre-décembre 1894.
[7] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 4e trim. 1894.
[8] *Ibid.*
[9] *Annales franc-comtoises*, nov.-déc. 1894.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Philosophie de l'impersonnalisme méthodique. La loi de l'histoire. *Constitution scientifique de l'histoire*, par J. Strada Paris, Félix Alcan, 1894, in-8, de VIII-246 p. 5 fr.

Ce que l'auteur, connu déjà par de nombreux ouvrages auxquels il ne se fait pas faute ici de renvoyer ses lecteurs, se propose, c'est surtout de « préparer les temps de l'avenir, » d' « assurer la marche de l'histoire faite science. » Mais, naturellement, il commence par s'occuper du passé, par rechercher les causes du progrès et des décadences des peuples et des civilisations. L'histoire d'un peuple découle logiquement, fatalement, du criterium de certitude adopté par lui. Jusqu'ici, il y a eu deux criteriums en présence, qui tour à tour ont dominé les hommes : le fidéisme et le rationalisme, tous deux incapables de mener les hommes au bien, tous deux cause de décadence, le premier surtout; car M. Strada professe une sainte horreur pour toutes les religions; il va sans dire que le catholicisme est particulièrement l'objet de sa haine. Quel est donc le criterium dont l'adoption assurera ce progrès définitif de l'humanité? C'est le FAIT (les capitales appartiennent à M. Strada); c'est la méthode scientifique impersonnelle, qui n'est ni l'expérience, ni l'évidence, ni la conscience, ni l'organisme; j'avoue que je ne saisis pas mieux que la plupart des lecteurs de M. Strada ce qu'il entend par ce fameux FAIT, qu'il n'explique pas suffisamment. Et qui sauvera l'humanité par l'adoption de ce criterium ? La France, qui, paraît-il, n'a jamais été fidéiste, n'a jamais été et n'est pas catholique, mais qui a toujours été le champion du rationalisme contre toute foi et qui ne peut abandonner ce rationalisme que pour adopter la nouvelle méthode. Tel est résumé le moins mal que je peux ce livre où l'on trouvera des idées originales, quelques pensées justes, beaucoup de blasphèmes et des paroles fort peu aimables pour tous ceux qui se disent chrétiens et qui, au fond, ne sont que des menteurs ou des imbéciles!

E.-G. Ledos.

De l'histoire considérée comme science, par P. Lacombe, inspecteur général des bibliothèques et des archives. Paris, Hachette, 1894, in-8 de XIV-414 p.

L'idée qui a inspiré cet ouvrage est que, comme il n'y a de science que du général, l'histoire ne pourra être une science qu'à la condition de rechercher des similitudes constantes entre les actes historiques et de trouver des causes. L'objet de l'histoire, c'est l'étude dans le passé de

Digitized by Google

l'homme général, que nous fournit la psychologie générale. La vraie méthode de l'historien, c'est la déduction (M. Lacombe n'admet l'induction qu'à titre exceptionnel); il doit chercher les effets produits à telle époque par les causes indéfectibles qu'il sait constituer l'homme; l'histoire semble n'être aux yeux de l'auteur qu'une vérification des hypothèses faites sur les données de la psychologie. Nous ne discuterons pas ce système; nous ne discuterons pas non plus les opinions émises sur telle ou telle question (la Providence, par exemple, et l'idée de race, qu'il supprime à peu près) par l'auteur. Le désaccord entre nos idées et les siennes étant presque perpétuel, il nous faudrait pour le discuter beaucoup plus de place que nous ne pouvons lui en accorder ici.

E.-G. L.

Questions chronologiques concernant la première carte historique. *Chronologie des Israélites. Chronologie des Égyptiens. L'Exode*, par le docteur Em. Laroche, ancien médecin de l'hôtel-Dieu d'Angers. Angers, Lachèse; Paris, Leroux, 1892, in-4 de 176 p.

M. Laroche a étudié une des questions les plus difficiles, celle de la chronologie des temps anciens de l'Égypte et de l'Exode. Actuellement, on ne peut émettre sur ce point que des hypothèses et fabriquer seulement des systèmes, parce que les éléments certains de calcul font défaut pour fixer la date précise à laquelle ont régné les pharaons de la XVIIIe et de la XIXe dynastie. La preuve en est dans les contradictions qui existent à ce sujet entre les égyptologues qui ont le plus d'autorité. Le but principal de M. Laroche, c'est de découvrir le pharaon sous lequel s'accomplit l'exode des Hébreux. Il arrive à cette conclusion qu'elle eut lieu sous le règne d'Aménophis IV. La principale raison qu'il en donne, c'est que ce pharaon, d'après M. Maspero, régna vers 1430 et que c'est à cette date qu'eut lieu la sortie d'Égypte. (M. Maspero place d'ailleurs lui-même l'exode sous Séti II.) Dans l'incertitude où l'on est de la véritable chronologie égyptienne, on ne doit pas seulement consulter les opinions des égyptologues là-dessus, mais aussi et surtout la Bible et tenir compte de toutes les données qu'elle nous fournit. Or, il résulte de ce que nous apprend le texte de l'*Exode*, II, 23; VII, 7, que le pharaon sous lequel vécut Moïse eut un règne d'environ quatre-vingts ans. Les monuments égyptiens, dans des documents sur lesquels il ne peut y avoir contestation, nous apprennent que Ramsès II (Sésostris) est le seul qui ait eu un si long règne. C'est donc sous Méneptah, fils de Ramsès II, et non sous Aménophis IV, que les Hébreux ont quitté l'Égypte. Toutes les conclusions contraires, fondées sur des affirmations hypothétiques ou systématiques, viennent se briser contre ce fait du long règne de Ramsès II.

L. M.

Les Métèques athéniens. *Étude sur la condition légale, la situation morale et le rôle social et économique des étrangers domiciliés à Athènes.* Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par M. Michel Clerc, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres d'Aix. Paris, Thorin et fils, 1893, in-8 de 476 p.

Le Métèque, d'après M. Clerc, était un étranger qui, après être venu établir son domicile définitif dans une

Digitized by Google

ville grecque, à Athènes, par exemple, et après y avoir séjourné depuis un certain temps, contribuait à certaines charges de la cité, et qui, tout en participant à certains des droits des citoyens, se rapprochait cependant encore davantage des étrangers.

Dans la savante monographie dont le titre précède, l'érudit auteur a pris à tâche de reconstituer, pour Athènes au moins, l'ensembles des lois qui régissaient les Métèques, de déterminer leur condition légale, et de reconnaître quel était, au regard de la cité et des citoyens, leur situation morale, de se demander comment on traitait, dans la vie de chaque jour, ces étrangers, que la loi reconnaissait et qu'elle protégeait par là même, d'essayer enfin de découvrir s'il y avait, sur ce point, accord ou opposition entre les lois et les mœurs. Pour remplir ce programme, M. Clerc, après avoir examiné avec beaucoup de soin la position des Métèques, soit au point de vue des droits que la loi leur accordait et des charges qu'elle leur imposait, soit au point de vue religieux et au point de vue administratif et constitutionnel, a recherché quelles avaient été, à leur égard, les opinions des publicistes de l'antiquité, les manières d'agir des citoyens envers eux, les tendances de la politique athénienne, et il termine en exposant les conséquences qu'entraîna la situation faite à cette classe d'étrangers.

Un des grands mérites de M. Clerc est d'avoir indiqué avec une grande clarté les raisons qui avaient conduit les Athéniens à leur créer cette situation spéciale. Il montre à merveille qu'étant donnée l'intensité de la vie politique d'alors, il s'agissait, en somme, de permettre aux citoyens de consacrer aux affaires publiques la meilleure partie de leur activité, sans que les besoins de la cité en souffrissent. Les Métèques pouvant se consacrer entièrement au commerce et à l'industrie, les Athéniens s'emparèrent d'eux pour en faire des sortes d'auxiliaires, chargés de suppléer, sur ce terrain, à l'insuffisance des citoyens, détournés de ces occupations par d'autres devoirs d'un ordre plus élevé. Dans le but d'attirer et de retenir ces étrangers, on leur reconnut des droits positifs nettement déterminés qui, sans faire d'eux des citoyens, comme les affranchis romains, en firent tout au moins des demi-citoyens. Mais, en retour, cette classe d'hommes se vit imposer certaines charges, qui n'étaient pas, en réalité, plus lourdes que celles qui pesaient sur les citoyens et ne revêtaient ainsi aucun caractère vexatoire. Leurs devoirs étaient même moins lourds en ce qui concernait le service militaire, de telle sorte qu'il y avait une corrélation exacte entre les devoirs qui pesaient sur les Métèques et les droits dont ils étaient investis, puisque, par les uns comme par les autres, ils se trouvaient étroitement rattachés à la cité qui les avait accueillis.

Peut-être est-il regrettable que M. Clerc ne se soit pas livré à une comparaison de législations plus complète que celle à laquelle il a cru devoir se borner. En nous montrant comment la plupart des législations ont été amenées à accorder une situation privilégiée à certains étrangers, cette étude de droit comparé, outre qu'elle lui eût fourni des éclaircissements précieux sur nombre de problèmes délicats, lui aurait sans doute permis d'expliquer certains documents obscurs relatifs aux Métèques, ainsi que diverses particula-

Digitized by Google

rités, qui ne sont pas sans surprendre au premier abord, du régime auquel ils étaient soumis. Dans tous les cas, il aurait dû nous parler, dans le chapitre qu'il consacre à la condition des étrangers dans le droit romain et dans le droit français moderne, de la condition faite aux diverses catégories de Latins par le droit romain, de la célèbre et difficile constitution par laquelle Caracalla étendit le droit de cité à tous les habitants de l'empire, de l'admission à domicile que les étrangers peuvent obtenir en France, et des différences qui séparent la naturalisation ordinaire de la grande naturalisation. Enfin, s'il avait jeté un coup d'œil rapide sur l'histoire des républiques italiennes et sur celle des ports du Languedoc ou de la Provence au moyen âge, il lui eût suffi très vraisemblablement à lui révéler l'existence, dans toutes les cités, d'une classe d'hommes obéissant à un régime fort voisin, en fait et en droit, de celui des Métèques.

Mais empressons-nous de le reconnaître : ces lacunes et ces omissions ne sont pour déparer en rien la considérable valeur de l'étude de M. Clerc, dont l'élégante précision, la clarté du style et la profondeur d'érudition méritent les plus grands éloges et recommandent ce beau et utile travail à l'attention du monde savant et des amis de l'antiquité.

P. L.-L.

Das apostolische Glaubensbekenntniss. *Seine Geschichte und sein Inhalt.* Von Suitbert Baeumer. Mayence, Franz Kirchheim, 1893, in-8 de VII-240 p.

Un savant bénédictin de la congrégation de Beuron, qu'une mort prématurée vient malheureusement d'enlever à la science, avait écrit pour une revue périodique une histoire et une étude du Symbole. C'est ce qui explique certaines lacunes et certaines répétitions dans l'ouvrage dont on vient de lire le titre. Ce qui a porté l'auteur à l'écrire, c'est que les protestants ont publié de nombreux travaux sur ce sujet et que les catholiques n'ont pas mis à profit leurs recherches. Les regrets qu'exprime le P. Baeumer à propos de l'Allemagne, il y aurait bien plus lieu encore de les exprimer au sujet de la France, où ces études historico-théologiques sont presque complètement ignorées. Il serait très important que des travaux comme celui du Bénédictin de Beuron fussent appréciés et étudiés par nos théologiens, surtout par les professeurs, soit de théologie, soit d'histoire ecclésiastique; aussi ne saurait-on trop recommander cet ouvrage. L'Église nous enseigne infailliblement ce que nous devons croire; mais il a toujours été dans ses intentions que ses prédicateurs et ses docteurs étudiassent l'origine et l'histoire des dogmes qu'elle nous commande de croire, et en particulier du Symbole, qui est le résumé de notre foi. Comme l'observe avec raison le savant Bénédictin, toutes ses recherches tournent à la gloire et à l'édification de l'Église catholique. Dans une première partie, l'auteur raconte l'histoire de notre Symbole des apôtres, en résumant les nombreuses recherches faites ces dernières années; dans une seconde, il expose l'un après l'autre chacun des douze articles du Symbole. Sa conclusion, c'est qu'il mérite parfaitement par son contenu le nom d'*apostolique*.

L. M.

Digitized by Google

Essai sur le règne de l'empereur Domitien. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris, par M. Stéphane Gsell, ancien membre de l'École française de Rome, chargé d'un cours d'archéologie à l'École supérieure des lettres d'Alger. Paris, Thorin et fils, 1893, in-8 de 391 p.

Le but qu'a poursuivi M. Gsell, en écrivant cette monographie, a été de rechercher si la peinture peu flatteuse que nous a léguée l'antiquité de l'empereur Domitien est fidèle, si le jugement qu'ont porté sur son règne les anciens et les modernes est équitable.

Aussi bien n'est-ce point l'histoire d'une époque qu'a écrite l'auteur, mais bien celle d'un empereur et d'un règne. En dehors de l'histoire extérieure et administrative de l'empire romain à cette date, que M. Gsell nous a retracée de main de maître, en nous mettant par le menu au courant des faits de détail qui la constituent, des changements dans le gouvernement des provinces, des embellissements de Rome, de l'établissement de jeux, des guerres, etc., il faut lui savoir gré d'avoir mis en lumière, ainsi qu'il l'a fait, le véritable intérêt du règne de Domitien, qui réside dans l'histoire intérieure de Rome.

L'auteur excelle à nous montrer comment le prince se trouva amené à vouloir fortifier le principat contre l'aristocratie. Le grand mérite de Domitien est d'avoir très nettement compris la situation et d'avoir eu le désir de corriger les errements d'Auguste, qui, en instituant des pouvoirs égaux et rivaux, le Sénat et l'empereur, et en donnant à chacun d'eux un degré d'autorité suffisant pour se devenir l'un à l'autre un objet de gêne mutuelle, devait nécessairement donner naissance à d'inévitables conflits : ces conflits ont, en effet, marqué toute l'histoire du premier siècle, et stigmatiseront toujours celle des peuples qui n'ont pas à leur tête une autorité unique, indépendante, souveraine et respectée. Le malheur est que les privilèges, aussi bien ceux qu'un moment d'égarement abandonne à la plèbe que ceux que l'aristocratie s'arroge ou que le pouvoir suprême lui confère, ne se retirent point aisément. Ce fut précisément le cas ici. L'aristocratie, voyant avec dépit les changements projetés, résista et n'hésita pas à faire entrer son intérêt en lutte avec les tentatives de réforme de l'empereur. Celui-ci ne manqua naturellement pas de se défendre et le conflit alla s'envenimant. Le trône en arriva aux mesures, sévères d'abord, puis extrêmes. Grâce à son entourage de flatteurs et de délateurs, l'empereur devint soupçonneux, cruel et sanguinaire; il finit ainsi par compromettre sa cause par ses excès, en frappant l'innocent à l'égal du coupable, et en voyant des complots que sa seule imagination forgeait, parmi les chrétiens en particulier. M. Gsell a très heureusement caractérisé cette période du règne en la qualifiant de terreur. Comme toutes les terreurs, celle-ci se termina par la catastrophe que l'on sait : l'aristocratie en vint à user de l'assassinat pour se débarrasser de son ennemi. Désireuse de trouver un prince qui sût concilier le principat et la liberté, c'est-à-dire, en réalité, respecter ses prérogatives, elle le découvrit dans Nerva. Voilà ce que l'auteur a su mettre en un relief saisissant. Voilà ce qui rend la lecture de son livre si attachante et si pleine d'intérêt. — Ajoutons que toutes les questions de chronologie et que tous les

Digitized by Google

problèmes d'histoire qui peuvent se poser ou être soulevés à propos du règne de Domitien, se trouvent discutés par l'auteur et le plus souvent résolus avec beaucoup de bonheur. Mentionnons pareillement les deux appendices qui terminent l'ouvrage et dont le premier contient des observations critiques sur les principales sources du règne de Domitien, tandis que le second est consacré aux fastes consulaires et provinciaux : il est seulement regrettable qu'il ne soit question dans ce dernier ni des préfets du prétoire, ni de ceux de la ville, ni de bien d'autres fonctionnaires encore, dont il est traité un peu partout dans le livre; une œuvre d'ensemble à cet égard n'aurait certainement pas manqué d'utilité. N'omettons pas enfin de signaler l'index détaillé qui se trouve à la fin du volume; il permet de se retrouver aisément au milieu des détails si nombreux et si nourris du livre, et au besoin on pourra s'en servir comme d'un recueil précieux de documents et de dissertations spéciales.

Au total, l'ouvrage de M. Gsell est un travail de premier ordre, aussi remarquable par la profondeur d'érudition dont il témoigne que par la conscience et le discernement dont il fait preuve à chaque page Cette belle et savante étude fait le plus grand honneur à l'École française de Rome, dont M. Gsell est d'ailleurs un des membres les plus distingués.

P. L.-L.

Le Vatican, les papes et la civilisation; le gouvernement central de l'Église, par MM. Georges Goyau, André Pératé, Paul Fabre, anciens membres de l'École française de Rome. Introduction par S. Em. le cardinal Bourret, évêque de Rodez et Vabres. Épilogue par M. le vicomte E.-Melchior de Vogüé, de l'Académie française. Ouvrage illustré de 2 gravures au burin, de F. Gaillard et d'Eug. Burney, de 4 chromolithographies, de 7 phototypies et de 475 gravures reproduites directement d'après des photographies. Paris, Firmin-Didot, 1895, in-4 de XI-796 p.

Die Entstehung des Kirchenstaates. Von Dr Gustav Schnürer, Professor an der Universität Freiburg (Schweiz). Köln, J.-P. Bachem, 1894, in-8 de 116 p. (2me *Vereinschrift der Görres-Gesellschaft*).

Die Apostelgruft ad Catacumbas an der Via Appia. Eine historisch-archæologische Untersuchung auf Grund der neuesten Ausgrabungen von Dr A. de Waal. (3es *Supplementheft* de la *Römische Quartalschrift*). Rom, Spithöver; Freiburg, Herder, 1894, in-8 de 143 p. avec 3 pl.

Gli Ordinamenti politici e amministrativi nelle « Constitutiones Aegidianae, » per Filippo Ermini. Torino, Roma, Firenze, fratelli Bocca, 1894, in-8 de 149 p. (Extrait de la *Rivista italiana per le scienze giuridiche*, vol. XVI).

« En dépit des hostilités bruyantes que le respect des peuples étouffait jadis, des scissions qui se sont opérées dans le troupeau, de l'indifférence réelle ou apparente des masses dans quelques États d'Europe, le rôle de la Papauté n'est pas moins amoindri. » Bien plus, il semble que le Vatican, avec le pontife qui y trône actuellement, exerce une attraction de plus en plus grande sur nos contemporains. Aussi le livre que vient d'éditer, avec un luxe auquel elle nous a dès longtemps habitués, la librairie Firmin-Didot, ne peut-il recevoir qu'un accueil favorable. Trois anciens élèves de l'École normale supérieure, trois membres de notre École française de

Digitized by Google

Rome, tous trois déjà connus par d'excellents travaux, ont mis leur cœur de chrétiens, leur talent d'écrivains, leur science d'historiens dans la rédaction de cet ouvrage, où ils veulent présenter au grand public français un tableau du rôle joué par les souverains pontifes dans l'histoire générale, dans le progrès de la civilisation, dans le développement des arts, des sciences et des lettres; où ils ont voulu aussi l'initier au gouvernement central de l'Église. C'est à M. Goyau qu'est assignée la plus grosse partie du travail : la vue générale de l'histoire de la papauté et le gouvernement central de l'Église. Ce jeune savant, que l'on aurait pu croire tout absorbé par ses études sur la Rome antique, où quelques-uns pressentent déjà en lui un maître, se montre fort bien informé de l'histoire de l'Église; et dans un style brillant (où l'on pourrait relever quelques traits d'un goût douteux), il présente un tableau saisissant de l'action des papes dans l'histoire du monde. Vue à vol d'oiseau, naturellement; récit en abrégé, mais où les faits importants sont bien mis en lumière, où les idées abondent; livre fort personnel et, comme l'on dit, fort « suggestif. »

Après avoir retracé ainsi à grands traits l'histoire de la papauté, après avoir expliqué comment s'est développé ce pouvoir unique en son genre, il fallait montrer comment il fonctionne. C'est la seconde partie de l'ouvrage, aussi due à M. Goyau. Sept chapitres sont consacrés : au Sacré collège et aux consistoires; à la mort du pape et à l'élection de son successeur; aux congrégations romaines; aux communications du Pape avec le monde chrétien; à la secrétairerie d'Etat et à la diplomatie papale; à la propagande; à la cour pontificale. Bien que l'état actuel des choses occupe ici naturellement la plus grande place, l'histoire y trouve aussi la sienne, quand M. Goyau expose le passé de chaque institution.

L'action des souverains pontifes sur le développement des arts n'est pas moins considérable que leur rôle politique et social. M. Pératé, à qui l'on doit, dans la collection Quantin, un bon manuel d'archéologie chrétienne, était bien désigné pour retracer cette action. Il a su parler avec sympathie, avec justice et avec justesse des différentes phases qu'a traversées l'art chrétien; il étale sous nos yeux les chefs-d'œuvre qui sont dus à la protection que les papes des diverses époques ont presque tous accordée aux artistes de leur temps.

La quatrième partie de l'ouvrage est consacrée à la Bibliothèque et aux Archives du Vatican. M. Paul Fabre, qui en a retracé l'histoire, avait montré ses précieuses qualités d'érudition dans une *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine* et dans des recherches sur le patrimoine de saint Pierre qui lui ont valu, avec le titre de docteur, l'approbation de tous les hommes de science. Dans cette histoire de la bibliothèque vaticane, il a pris pour guide principal — il le dit lui-même — l'excellent ouvrage du savant et regretté commandeur de Rossi. Ici comme dans les autres parties de l'ouvrage, Léon XIII tient une large place; le pape qui a si libéralement ouvert les archives pontificales aux savants de tous les pays retient forcément l'attention et attire les sympathies de tous les hommes d'étude; en sorte que tout l'ouvrage semble aboutir à la glorification du grand pontife qui régit actuellement l'Église. Mais il est bien plus encore la glorification et l'apologie de la

Digitized by Google

Papauté tout entière. Et l'on se sent entraîné vers la conclusion qui termine l'épilogue de M. le vicomte de Vogüé : « Quel que soit l'homme, il est l'Autorité, le Pouvoir, le seul Pouvoir subsistant dans un monde qui a ruiné tous les autres; il est le pilote qui devient, fût-il le dernier des matelots et par cela seul qu'il sait lire la boussole, l'unique maître moral de la barque où il n'y a plus d'officiers régulièrement commissionnés. Au plein jour, par la mer calme, en vue des côtes, l'équipage peut l'oublier.... Vienne la nuit, vienne la tempête...., l'instinct de la conservation amènera nos gens à la boussole qui veille sous cette lampe, au pilote qui la garde, là-haut, qui les attend avec une tranquille certitude, et qui fait son quart depuis tant de siècles dans la solitude active du Vatican. »

Ce beau livre, où l'on ne relèverait que bien peu d'erreurs pour le fond (au point de vue doctrinal, l'introduction de Mgr Bourret en est le garant), la maison Didot n'a rien épargné pour lui donner une forme magnifique : belle impression, malgré quelques fautes de typographie, illustrations à profusion, fort bien choisies et en général excellentes.

— L'un des points importants de l'histoire politique de la papauté est la formation et l'origine du pouvoir temporel. Beaucoup d'encre a été versée sur cette question; parmi les auteurs qui s'en sont récemment occupés se trouve justement M. Paul Fabre, l'un des collaborateurs de la grande œuvre que nous signalons ci-dessus. Un professeur de la jeune université suisse de Fribourg vient de résumer tout le débat dans un volume destiné à porter la lumière dans le public nombreux auquel s'adressent les publications analogues de la Görresgesellschaft. Les circonstances matérielles, auxquelles des écrivains rationalistes attribuent trop facilement la grandeur et le pouvoir spirituels de la papauté, ont certainement contribué au développement de son influence politique et de son pouvoir temporel. Accroissement des possessions terriennes du pape, qui l'appelaient à jouer un certain rôle politique, affaiblissement progressif en Italie du pouvoir impérial, par suite de laquelle l'influence des papes s'accrut d'autant; dissensions religieuses entre l'Orient et l'Occident, qui, en aigrissant l'un contre l'autre le souverain Pontife et l'Empereur, relâche encore les liens qui les unissait; nécessité pour le Pape de trouver ailleurs qu'à Byzance un défenseur effectif contre les empiètements des Lombards; union de l'évêque de Rome avec la nouvelle monarchie franque qu'il aide à fonder; substitution en Italie du pouvoir franc au pouvoir lombard; donation des princes francs au patrimoine de saint Pierre, tels sont les principaux événements que le docteur Schnürer fait passer tour à tour sous les yeux du lecteur et qui assurèrent la constitution définitive du pouvoir temporel de la papauté. Le volume, où l'auteur a sagement fait de ne pas multiplier les références, se lit avec facilité et avec plaisir. Nous ne pouvons donc qu'en souhaiter la diffusion.

— C'est à un public naturellement plus restreint que s'adresse l'ouvrage de Mgr de Waal. La nouvelle question sur laquelle l'éminent archéologue nous apporte des révélations tout à fait inattendues, est d'une importance considérable pour l'histoire de nos origines chrétiennes.

Si l'on ne conteste plus guère, dans le monde des savants non catholiques, la venue à Rome de l'apôtre saint

Digitized by Google

Pierre et sa mort sur l'emplacement actuel du Vatican, il est encore bien des érudits qui se refusent à admettre que le corps du martyr ait été déposé au lieu où s'élève la basilique actuelle. La première partie du travail de Mgr de Waal consiste à examiner les arguments fournis de part et d'autre, et à prouver que la basilique a été en effet construite sur la sépulture des apôtres, comme la basilique de Saint-Paul. Mais une antique tradition veut que les corps des deux apôtres aient reposé pendant un temps plus ou moins long dans un autre lieu, qui est aussi fréquenté par la vénération des fidèles, et où ils auraient été déposés à la suite d'une tentative de vol commise par les Orientaux : les uns placent le fait dans les temps mêmes qui ont immédiatement suivi le martyre, les autres au IIIe siècle, à l'époque de la persécution de Valérien. Ce tombeau transitoire se trouvait *ad catacumbas*, près de la *via Appia*. Depuis longtemps, l'on s'accorde à reconnaître l'emplacement de ce lieu sacré à un endroit que l'on désigne sous le nom de *Platonia*, et qui se trouve dans le voisinage de l'église Saint-Sébastien, sur la voie Appienne.

Avec la permission, et sous les auspices de la commission pontificale d'archéologie, Mgr de Waal y entreprit, en 1892, des fouilles qui devaient confirmer la tradition en en donnant la preuve monumentale. La *Platonia*, fouillée dans tous les sens, ne laissa pas voir une seule trace ancienne de la déposition des deux apôtres; la certitude éclata aux yeux de Mgr de Waal, et elle éclatera aux yeux de tous les lecteurs impartiaux, que jamais les corps des apôtres n'avaient reposé en cet endroit. Mais il n'était pas moins certain qu'un lieu que l'antique piété avait pris tant de soin de décorer avait dû servir de sépulture à quelque martyr vénérable. Lequel? La pierre finit enfin par révéler son secret à l'infatigable chercheur. Il découvrit une inscription qui nous apprend que le saint, en l'honneur duquel fut fait ce monument, est saint Quirin, évêque de Siscia ou Sissek, dont le corps fut transporté à Rome au début du Ve siècle.

Mais si la *Platonia* n'avait pas servi de tombeau transitoire aux apôtres, la tradition allait-elle se trouver d'un coup anéantie? Mgr de Waal soumit de nouveau à un minutieux examen les textes relatifs à ce fait historique; et peu à peu, éclairé en partie par une bulle inconnue jusqu'ici de Léon X, qui contient des renseignements d'une extrême précision sur la topographie de l'église Saint-Sébastien, il comprit que c'est dans cette basilique (nommée dans les anciens textes *ecclesia* ou *basilica Apostolorum*) que reposèrent momentanément les saints apôtres. Les textes sont désormais d'une invincible clarté; et l'on s'étonne que l'on ait pu s'égarer si longtemps. Mgr de Waal aurait voulu pratiquer des fouilles dans la basilique à l'endroit que les textes lui désignent pour avoir renfermé les corps des apôtres. Mais l'église Saint-Sébastien a été déclarée monument historique, et le gouvernement italien a tardé jusqu'ici à accorder à l'archéologue chrétien l'autorisation qu'il demandait. Espérons que bientôt les fouilles pourront être pratiquées et qu'elles amèneront les résultats que l'on attend désormais avec impatience.

— Des origines apostoliques le volume de M. Filippo Ermini nous fait retomber au XIVe siècle, à cette période troublée où le séjour prolongé des

Digitized by Google

papes à Avignon faillit ruiner en Italie leur pouvoir temporel. Le cardinal Albornoz, nommé légat dans la péninsule dès 1353, s'est illustré par le zèle qu'il a déployé pour ramener sous l'obéissance les provinces rebelles, et par le bonheur avec lequel il s'est acquitté de cette mission. Ce succès a été pour beaucoup dans les causes qui ont déterminé le souverain pontife à retourner dans la ville éternelle. Non content de la gloire du conquérant, le cardinal a voulu s'acquérir celle du législateur; il a recueilli les constitutions des légats ses prédécesseurs, les siennes et les différents textes qui réglaient la condition des pays du domaine de saint Pierre. C'est ce code de lois qui est généralement désigné sous le nom de *Constitutiones Aegidianae*. Avec des remaniements, il a été imprimé deux fois dans le cours du xve siècle; mais ces deux éditions sont fort rares et ce texte important n'est guère consulté. Un avocat, M. Brando Brandi, s'est donné pour tâche de rechercher les manuscrits de ce recueil, et d'en préparer une édition critique. Les manuscrits devraient être nombreux, puisque chaque cité était tenue d'en posséder un exemplaire; cependant M Ermini n'en indique que cinq qui soient connus de M. Brandi, et encore trois au moins sont-ils du xve siècle. En dehors de l'Italie, il doit s'en trouver quelques exemplaires dans des bibliothèques d'Europe. Qu'est devenu, par exemple, le manuscrit, écrit en 1372, que Fabricius avait en sa possession?

En attendant l'édition de M. Brandi et comme complément de cette édition, M. Ermini a voulu extraire des constitutions du cardinal-légat les renseignements relatifs à l'organisation administrative et politique de l'Italie pontificale au xive siècle: pouvoirs du légat; gouvernement provincial, avec le recteur, la cour générale et les divers fonctionnaires; administration financière et judiciaire, maréchalat; étendue de la juridiction tant au spirituel qu'au temporel; état du clergé; relations des communes avec l'État, tels sont les points traités dans ce volume. Travail intéressant, qui le serait davantage, si l'auteur avait recherché plus exactement ce qui est advenu en pratique de ces règlements.

Nous terminerons par un vœu. Puisque l'on s'occupe du cardinal Albornoz et de son rôle en Italie, pourquoi ne publierait-on pas sa correspondance, conservée, dit-on, au collège espagnol fondé par lui à Bologne?

E.-G. Ledos.

Zur Geschichte des Kardinalates. *Ein Tractat des Bischofs von Feltre und Trevise*, Teodoro de' Lelli, *über das Verhältniss von Primat und Kardinalat*, herausgegeben von Prof. Dr. J.-B. Sägmüller, in Tübingen (*Römische Quartalschrift*, zweite Supplementheft). Rom, 1893 In-8 de 189 p.

M. Sägmüller édite, d'après un manuscrit conservé à la Bibliothèque royale de Berlin et déjà bien connu, un traité latin adressé au pape Paul II « contre les présomptueux qui voudraient fortifier l'autorité des cardinaux au détriment du souverain pontificat. » Le texte est précédé d'une étude rapide sur Teodoro de' Lelli (Laelius), évêque de Feltre, puis de Trévise, auteur très probable du document. Champion déterminé de la suprématie du pape, Laelius avait activement déployé ses talents de jurisconsulte, de diplomate et d'orateur, au service de Pie II. Il ne fut pas moins en faveur auprès de son suc-

Digitized by Google

cesseur ; lorsque Paul II voulut, après son élection, s'affranchir des capitulations jurées au conclave de 1464, il demanda, pour justifier sa conduite, l'avis motivé des meilleurs canonistes Le présent traité fut la réponse de l'évêque de Trévise. Ce n'est pas une pièce purement doctrinale : Laelius, fort habile théologien et savant juriste, avait encore de l'érudition historique autant qu'homme de son temps ; on le croit sans peine quand il déclare avoir dépouillé pour son travail beaucoup d'annales, les actes des conciles et les biographies des papes. A le voir rompre avec les habitudes des vieux glossateurs, se référer si souvent aux archives pontificales et braver, sur plusieurs points graves, les préjugés courants, on reconnaît dans son œuvre les premiers souffles de la renaissance et le sens historique qui s'éveille.

Parmi les adversaires de Laelius, il faut compter le grand théologien de l'époque. Chose singulière à constater : Juan de Torquemada, l'un des plus vigoureux défenseurs de la primauté du siège de Rome, était alors le principal tenant des prétentions du Sacré Collège contre la souveraineté du pape. La plupart des thèses réfutées par Teodoro de' Lelli sont extraites de la *Summa de Ecclesia* du savant cardinal. D'ailleurs, ni les assertions de Torquemada, ni les capitulations de 1464 ne sont doctrines ou faits isolés : les unes et les autres continuent la série déjà longue des efforts tentés au xve siècle pour affaiblir la constitution monarchique de l'Eglise. On saura donc gré à M. Sägmüller d'avoir intégralement publié le traité de l'évêque Laelius, document juridique et historique fort important pour cette phase de l'histoire pontificale. J. Delarue, S. J.

Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen, von Dr. theol. Anton Pieper, Privatdocent an der königl. Academie zu Münster. Freiburg-in-B., Herder, 1894, in-8 de 222 p.

M. Pieper se propose d'éditer les « Instructions aux légats et nonces pontificaux » depuis l'avènement de Jules III jusqu'à la guerre de Trente ans. Le travail qu'il vient de faire paraître et qui sera lui-même continué plus tard, est une introduction générale à cette future publication : il a pour objet l'histoire des nonciatures permanentes en Allemagne, en France et en Espagne, des origines de l'institution jusqu'à la moitié du xvie siècle.

Après une étude rapide sur les généralités du sujet (débuts, durée, particularités des nonciatures fixes; organisation de la secrétairerie d'État; titres et appointements des nonces ; leurs lettres de créance, attributions et instructions ; leur correspondance chiffrée), M. Pieper aborde l'historique des diverses légations pontificales au cours du xve siècle. Il trouve à Venise, en 1500, le premier exemple certain de nonciature permanente. En Espagne et en France, à ne tenir compte que des documents concluants, on ne voit pas que les papes aient eu de représentants ordinaires avant les dates respectives de 1506 et 1509 ; auprès de la cour impériale, la série des délégations de ce genre ne s'ouvre qu'un peu plus tard, sous le pontificat de Léon X. Une fois fondée, l'institution prend vite son développement normal sous les règnes d'Adrien VI, de Clément VII et de Paul III. Elle n'empêche pas, d'ailleurs, le fonctionnement des missions temporaires : la curie multiplie ses agents pendant cette période tourmentée ; sous

Digitized by Google

Paul III, en particulier, le nombre des légations extraordinaires est presque incroyable. M. Pieper relève du moins celles qui ont été accréditées auprès de l'empereur d'Allemagne et des rois de France. Il donne en outre, en appendice, quelques pièces encore inédites relatives aux diverses négociations citées; il indique aussi, d'après ses recherches personnelles, d'importantes additions ou corrections à faire au texte de plusieurs instructions déjà publiées. Enfin une liste chronologique et un bon index alphabétique terminent ce travail, dont on ne saurait trop souhaiter l'achèvement prochain.

J. Delarue, S. J.

Histoire de l'art pendant la Renaissance, par Eugène Müntz, membre de l'Institut. III. *Italie; La fin de la Renaissance; Michel-Ange; le Corrège; les Vénitiens*. Paris, Hachette, 1895, gr. in-8 jésus de 757 p.

M. Eugène Müntz poursuit sa magistrale étude sur l'*Histoire de l'art pendant la Renaissance*. Le volume que nous avons sous les yeux atteste qu'il n'est pas seulement un maître en fait de critique d'art, mais qu'il possède de rares facultés d'historien. La façon dont il envisage son sujet le conduit, en effet, à étudier non seulement les manifestations de l'art, mais le caractère de l'époque dans laquelle ces manifestations se sont produites. C'est l'Italie du XVIe siècle que l'habile auteur nous fait contempler. Sentiment national; patriotisme régional; révolutions politiques; sentiment religieux; influence de la papauté; faveur donnée par elle aux humanités, aux études historiques et archéologiques, aux arts; attitude de l'Église vis-à-vis de l'art, après la révolte de Luther; vie de famille; relations de société; état des mœurs; costume; parure; ameublements; production intellectuelle; création de musées; inspiration des artistes; réminiscences antiques; études techniques; esthétique; enseignement : telles sont les questions que M. Müntz examine tour à tour dans le livre Ier, intitulé : *Les éléments constitutifs de la fin de la Renaissance*. C'est une vraie page d'histoire, écrite avec une grande richesse d'érudition.

Le livre II est consacré aux *Mécènes* : encouragement des arts; propagande de la Renaissance; groupement régional des écoles; Florence et la Toscane; Sienne, Pérouse et l'Ombrie; Rome; Bologne et l'Émilie; Mantoue et les Gonzague; Venise; Milan; Gênes. Toutes les écoles, toutes les productions passent devant nos yeux éblouis par tant de merveilles admirablement décrites, et dont la splendide reproduction émaille toutes les pages; car c'est un véritable musée que ce livre, et rien n'égale la perfection des innombrables reproductions de ces chefs-d'œuvre.

Dans le livre III, apparaît l'architecture, avec Michel-Ange, Vignole, Sansovino, Palladio. Dans le livre IV, la sculpture, avec Michel-Ange, Cellini, etc. Le livre V est consacré à la peinture, et l'auteur passe en revue les différentes écoles avec les maîtres qui les illustrent. Enfin, le livre VI est consacré à la gravure et aux arts décoratifs.

L'éloge d'un tel livre n'est plus à faire. Nous avons voulu seulement faire ressortir son caractère historique, et la façon large et élevée dont M. Müntz envisage son sujet. Certaines appréciations pourraient appeler des réserves; mais ce n'est point le lieu

Digitized by Google

d'y insister. Ce que l'on ne saurait assez louer, c'est la belle méthode de l'auteur, sa vaste érudition, son remarquable talent d'exposition.

G. DE B.

—

Un Capitaine au régiment du Roi. *Étude sur la société de France et sur une famille de la Flandre française au XVIIIe siècle*, par le marquis DE BELLEVAL. Paris, Emile Lechevalier, 1894, gr. in-18 de 273 p.

Le marquis de Belleval a eu communication des papiers de la famille de Ruyant, originaire de La Bassée (Nord), qui s'est éteinte en la personne de Denis-Joseph-Thomas de Ruyant, dont la fille épousa Charles-Louis de Waurechin, et qui est aujourd'hui représentée par M. Genet de Chatenay, ancien député de l'Oise, dont le père avait épousé Mme de Waurechin. C'est de ce dernier des Ruyant, né à Douai le 14 août 1723, mort le 14 mars 1804, que nous entretient l'auteur. Nous le suivons, depuis son entrée au collège des Quatre-Nations en 1736, à travers sa carrière militaire écoulée dans le régiment du Roi, et nous sommes initiés à tous les incidents de sa vie à l'aide de nombreuses correspondances qui offrent à la fois un intérêt de mœurs et un intérêt historique. On trouvera là des lettres écrites pendant la campagne de Bavière, au lendemain des batailles de Dettingen, de Lawfeld, etc. Malheureusement, la correspondance du capitaine au régiment du Roi cesse avec l'année 1748, et l'auteur se borne alors à résumer la carrière de son héros. M. de Belleval a su mêler aux nombreux extraits de lettres qui donnent à ces pages une saveur originale, de curieux détails sur l'éducation des jeunes officiers, l'organisation militaire, le régiment du Roi, etc. L. C.

Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre, 1783-1793, par le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, ancien secrétaire d'ambassade. Tome Ier. Paris, Plon, 1894, in-8 de XII-374 p.

C'est bien, en effet, de paix armée qu'il s'agit pendant ces dix années, de 1783 à 1793, entre la France et l'Angleterre; paix apparente, hostilité vraie. La paix avait été signée à Versailles, mais la rancune subsistait; et, sauf le duc de Dorset, ambassadeur à Paris, qui croyait loyalement à la pacification, tous les autres agents de l'Angleterre n'avaient d'autre souci, dans les cours près desquelles ils étaient accrédités, que de contrecarrer la politique de la France et de préparer la revanche.

Deux grosses affaires, surtout, remplissent ce volume : celle de Hollande et celle de Turquie. A peine la paix était-elle signée, que l'ambition de Joseph II suscitait un conflit avec la Hollande, à laquelle il réclamait impérieusement, non pas tout d'abord la cession de Maëstricht, comme le dit l'auteur — cette prétention-là ne vint qu'un peu plus tard — mais l'ouverture de l'Escaut. La situation de la France était fort délicate entre ses deux alliés de Hollande et d'Autriche ; et le ministre d'Angleterre, Harris, ne manquait pas d'attiser le feu ; elle s'en tira cependant à son honneur. Mais, deux ans après, Harris prit sa revanche. Cette fois le différend était en Hollande même, entre les patriotes amis de la France et le stathouder. Soutenu par l'Angleterre et la Prusse, ce dernier l'emporta. Mais à l'habile Vergennes avait succédé, à Versailles, l'honnête mais faible Montmorin, et d'ailleurs le gouvernement français se débattait dans les difficultés financières qui prépa-

Digitized by Google

raient et présageaient la Révolution.

Cette même mollesse du ministre et ces mêmes embarras intérieurs paralysaient aussi l'action de la France dans la seconde affaire rapportée dans ce volume, et empêchèrent une alliance qui devait se réaliser un siècle plus tard avec tant d'éclat : l'alliance franco-russe. Catherine et Potemkin avaient fait au comte de Ségur de significatives avances. Mais comment se lier à l'extérieur quand on n'est pas libre à l'intérieur? C'est par le récit de ces complications infinies, sous lesquelles la monarchie devait succomber, que se termine le premier volume. M. le marquis de Barral a beaucoup puisé aux archives du ministère des affaires étrangères. Il a non moins largement puisé au Foreign-office, qui lui a été libéralement ouvert. Les dépêches de lord Dorset et de son secrétaire Hailes lui ont fourni de très intéressants documents, dont il a tiré le meilleur parti. Ils lui en fourniront évidemment plus encore dans le volume suivant, impatiemment attendu ; car, plus que jamais, ce seront les affaires extérieures de la France qui seront en jeu, et l'on y verra, hélas ! de plus en plus l'influence française s'abaisser et le prestige de l'Angleterre grandir.

MAX. DE LA ROCHETERIE.

Mémoires du chevalier de Mautort (1752-1802), publiés par son petit-neveu, le baron TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE. Paris, Plon, Nourrit et Cᵉ, 1895, in-8 de 512 p.

Le titre de *Mémoires* paraîtra peut-être un peu ambitieux pour les souvenirs qu'un capitaine d'infanterie a recueillis sur sa carrière militaire et sur les autres circonstances de sa vie. Il les qualifiait lui-même de journal ; il raconte ce qu'il a fait et ce qu'il a vu, sans aucune prétention, et avec un ton simple et naturel auquel il devra d'être lu avec plaisir. Ce volume se divise naturellement en trois parties ; la première (p. 1 à 111), consacrée à la jeunesse de l'auteur, est le tableau des débuts d'un jeune officier dans la vie de garnison ; la seconde (p. 113 à 344) contient le récit de la campagne du régiment d'Austrasie, auquel il appartenait, dans l'Inde, où ce corps fut envoyé en 1782, pour servir d'auxiliaire à l'armée d'Hyder-Ali, dans la guerre contre les Anglais ; ce récit est la partie la plus importante de l'ouvrage ; elle renferme des détails intéressants sur le bailli de Suffren et sur sa glorieuse conduite. La troisième partie donne la suite de la vie militaire de l'auteur (p. 345 à 404), puis le récit de son émigration et des épreuves qui en furent le résultat (p. 405 à 504).

En résumé, c'est une autobiographie d'une lecture agréable, mais de peu de portée et d'une médiocre importance au point de vue historique. On constate chez l'auteur une certaine droiture de cœur et de jugement qui éveille la sympathie, mais où l'on regrette de ne pas voir se joindre des idées un peu plus élevées. Des détails de mince valeur, les repas plus ou moins mauvais auxquels il a pris part, jouent un rôle exagéré dans ses souvenirs et ses préoccupations ; il se complait dans des descriptions qui ont souvent un faible intérêt, et quelquefois une tendance à se rapprocher des limites de la puérilité. Mais le tableau des mœurs du temps, dans la sphère où il se trouve amené à les dépeindre, est vivant autant que sincère. L'on reconnait sans cesse, dans ces pages, les Français du XVIIIᵉ siècle, avec les qualités qui les ren-

Digitized by Google

daient si aimables et les défauts qui leur préparaient de si amers retours.

L. DE N.

Histoire de Cent ans, 1792-1892. *Révolution française, Siège de Paris*, par Alfred BERTHEZÈNE. Paris, Albert Savine, 1893, in-18 de XIV-480 p.

A l'occasion d'une étude historique qui, embrassant tout un siècle, est nécessairement rapide, le plus intéressant est de se rendre compte des idées de l'auteur, et, s'il a pris la peine de les exposer, de le laisser parler lui-même. L'auteur ne veut plaire à aucun parti, pas même au parti républicain; « Mon but, dit-il, est de fournir des matériaux et des éléments aux penseurs de l'avenir et de dégager moi-même, s'il se peut, quelques lois sociales » (p. V) Il « élimine » les Broglie et les Mac-Mahon, les Grévy et les Gambetta, et cette commune de 1871 « inaugurant soi-disant une ère nouvelle, aurore de l'humanité, et qui, en fait, fut une pétaudière achevée » (p. VI). Pour les Bonaparte, « l'oncle ne valait pas mieux que le neveu. » Gambetta, passé au crible, « ne fut qu'un déclamateur sans surface et une bruyante incapacité » (p. VII). Il descend dans « les bas-fonds » de la Révolution française : « Robespierre? Je ne lui laisse que ses gilets. » Danton « s'est agenouillé au confessionnal devant un prêtre réfractaire.... ; il s'est fait le valet de Robespierre dans l'écrasement de la Commune, sauvant ainsi le catholicisme d'une ruine certaine » (p. VIII). Marat, Chaumette, Billaud-Varennes, Anacharsis Clootz « sont sortis purs de mes creusets. » Terminons ces citations : « L'Historien, c'est l'espérance et la consolation du faible qu'on opprime; l'Historien, c'est le vengeur.... Je peux dire, comme Rousseau dans ses *Confessions*, et même à plus juste titre, que mon œuvre est sans exemple et que je n'aurai pas de longtemps d'imitateur » (p. XIV).

Cette histoire de *Cent ans*, qui paraît commencer en 1789, s'arrête au 31 octobre 1870. La préface, comme on vient de le voir, peut inspirer bien des craintes au lecteur : elles ne seraient pas toutes justifiées. La verve de l'auteur (et il en a beaucoup) s'abat sur les uns et sur les autres; c'est un parti pris de n'épargner personne. Comment suivre tous ces caprices de plume? M Berthezène est un fantaisiste, et, dans l'intérêt de l'histoire, il n'est pas à souhaiter qu'il ait des imitateurs.

VICTOR PIERRE.

Sieyès. *L'homme. — Le constituant.* Avec un portrait et un autographe, suivi d'un appendice sur les Constitutions du 24 juin 1793 et du 22 frimaire an VIII, par A. BIGEON. Paris, Henri Becus, s. d., in-8 de 245 p.

Il est difficile de trouver du nouveau sur Sieyès : il a peu écrit, il n'a laissé ni mémoires ni papiers. Ceux que possédait M. Hippolyte Fortoul, après avoir fourni quelques pages à Sainte-Beuve, ont disparu. Il n'y a pas de correspondance de Sieyès. Cet homme, qui avait la passion du silence, y a laissé perdre sa trace. Le *Moniteur* et quelques brochures ne donnent qu'un personnage sec, énigmatique : peut-être veut-on trop deviner au fond de tous ces mystères. Pour mieux pénétrer ce sujet ingrat, M. Bigeon l'a coupé par tranches; il a envisagé successivement et à part d'abord l'*homme*, puis le *constituant*. Dans l'homme, il divise encore pour étudier l'homme de 1789 jusqu'au Directoire, l'homme du Directoire et du 18 brumaire, l'homme privé, le phi-

Digitized by Google

losophe, l'écrivain et l'orateur, l'économiste, le législateur et l'administrateur. Plus d'une de ces divisions n'est qu'un titre : car Sieyès ne fut ni écrivain, ni orateur, ni économiste, ni administrateur, ni même législateur; il eut des théories que l'application suivit rarement ou qu'elle transforma. Dans une deuxième partie, M. Bigeon étudie le constituant, c'est-à-dire le fabricant de constitutions, et, à ce propos, il revient sur les premières brochures de Sieyès; n'eût-il pas mieux valu laisser ces brochures à leur place chronologique? C'est le défaut du livre de séparer ce qui devait être uni et de renvoyer sans cesse d'un chapitre à l'autre : le lecteur en éprouve quelque gêne. Il y a eu dans la vie de Sieyès une courte période d'activité et de gouvernement, alors qu'il était directeur; M. Bigeon a négligé la politique purement intérieure et n'a considéré que les intrigues qui ont préparé le 18 brumaire. La dure attitude de Sieyès à l'égard de Pie VI est laissée dans l'ombre; il n'est pas question de sa rigueur pour les anarchistes du temps, qui avaient tenté de reprendre chez les jacobins de la rue du Bac la tradition du club de la rue Saint-Honoré. Peut-être eût-il fallu remarquer que Sieyès eut des ménagements pour ses confrères dans le sacerdoce. De l'ancien prêtre, rien ou à peu près. M. Bigeon a pris Sieyès comme un sujet de dissection plutôt que de biographie.

VICTOR PIERRE.

Les premières années de la Révolution à Lyon (1788-1792), par Maurice WAHL, docteur ès lettres. Paris, Armand Colin et Cie, 1894, in-8 de XXVII-628 p.

L'auteur de ce livre s'est arrêté au seuil de la Convention; sans renoncer à poursuivre plus loin, il a voulu éclairer d'abord une période mêlée et confuse, qui, moins dramatique que la suivante, n'en a pas moins un vif intérêt. C'est la fin d'une antique organisation; c'est le début d'une nouvelle. Il y a une triple crise à traverser, crise municipale, crise industrielle, crise religieuse, et c'est à Lyon, la première ville de France après Paris, que se passe la scène. Quel que soit le mérite des ouvrages qui ont déjà traité de cette époque, celui de M. Wahl l'emporte par l'abondance des recherches, le mérite du style et la méthode du récit. Après l'avoir lu, on voit clair dans ces épaisses annales. Les archives du Rhône, celles de Paris, celles de Lyon ont fourni au patient chercheur des ressources jusqu'ici insuffisamment explorées : Roland, Vitet, Imbert-Colomès, Chalier, les troubles de juin 1789 et de juin 1790, les affaires Guillin et de Poleymieux, la journée du 9 septembre 1792, les luttes religieuses qu'amena la constitution civile, tous ces hommes, tous ces événements reçoivent une nouvelle lumière des soigneuses et multiples enquêtes qu'a courageusement menées M. Wahl.

Cependant, malgré ses goûts et ses habitudes littéraires, cette richesse d'informations a singulièrement alourdi sa marche; il ne procède que pas à pas, il s'attarde à de longues citations, il commente à son aise; le lecteur se fatigue et se dégage avec peine. C'est une séduction à laquelle un écrivain se laisse volontiers prendre que celle des documents : plus on a connu de difficultés à les découvrir, à les rassembler, à les lier, moins aisément on se résout à en omettre ou à les résumer. Ajou-

Digitized by Google

tons que ce livre est une thèse présentée en Sorbonne; mais si toute thèse s'accommode avec raison d'une méthode exégétique et lente où l'effort scientifique s'accuse en relief plus que le charme littéraire, pour le public, il n'en est pas de même; l'effort scientifique n'y doit servir que de trame, et la personnalité de l'auteur doit dominer et interpréter le document. Ce n'est pas la première fois que nous avons à signaler de ces ouvrages qui, excellents comme thèse, laissent à désirer comme livre : ce n'est ni le style qui leur manque ni la composition; cependant, ils ont l'abord difficile, et la lecture en est pénible. Oserai-je dire (et il n'en manque pas d'exemples) qu'il faudrait réserver la thèse pour la Sorbonne et donner au public un livre moins chargé, moins compact, plus alerte, qui dessinât vivement les événements et les hommes, et qui, grâce aux études préparatoires, aurait une fermeté de style et un relief qui en doubleraient le succès?

C'est ce courage que je souhaiterais à M. Wahl, dans l'intérêt même de son œuvre comme de la suite qu'il lui donnera sans doute.

Dans sa préface, après avoir « revendiqué son entière bonne foi, » M. Wahl ajoute : « On s'apercevra sans doute, et je n'ai pas prétendu le dissimuler, que je ne suis pas de ceux qui détestent la Révolution. » C'est à noter, en effet, surtout dans le chapitre qui traite de la *Crise religieuse*, c'est-à-dire des effets de la Constitution civile du clergé. M. Wahl a cru y mettre de l'impartialité; il y a mis plutôt de la hauteur; cette question, d'après lui « fait sourire les philosophes. » Son penchant va du côté de Lamourette, l'évêque intrus; ses critiques pleuvent sur M. de Marbœuf, l'archevêque légitime; les violences, les troubles des consciences, les divisions des familles sont imputées aux insermentés qui résistent à l'invasion du schisme : les assermentés sont les modérés et les victimes. Si M. Wahl s'était rendu compte de la discipline de l'Église, surtout s'il avait voulu être moins indifférent et plus juste, il n'eût pas méconnu les effrois et les révoltes des âmes lyonnaises. Sur ce point, M. Wahl n'a pas pénétré son sujet; mais, comme son exposition soit dans un sens, soit dans l'autre, est large et développée, le lecteur averti saura faire de lui-même les réserves nécessaires.

VICTOR PIERRE.

Histoire religieuse du département de l'Hérault pendant la Révolution, par le chanoine F. SAUREL. T. Ier. Montpellier, chez tous les libraires; Paris, H. Champion, 1894, in-8 de VIII-263 p. et LVI p. de pièces justificatives.

Le diocèse actuel de Montpellier comprend cinq anciens diocèses que renferme le département de l'Hérault: Montpellier, Lodève, Saint-Pons, Béziers et Agde, le plus petit de tous. L'auteur de ce livre a pensé avec raison qu'avant d'entrer dans une histoire qui doit embrasser toute la période révolutionnaire, il était convenable de signaler l'état de ces cinq diocèses en 1789. C'est l'objet du livre premier.

Montpellier comptait cent vingt-deux paroisses; le clergé des campagnes était généralement pauvre, mal logé, soucieux de réformes; nombre d'églises et de presbytères portaient encore les traces du vandalisme protestant; dans les sacristies, les objets les plus nécessaires au culte faisaient

Digitized by Google

défaut. L'évêque, M. de Malide, résidait et brillait par sa générosité. On a le registre de ses visites paroissiales qui témoignent du délabrement des édifices religieux et du zèle des pasteurs. Augustins, Bénédictins, Capucins, Carmes, Cordeliers, Dominicains, Trinitaires, religieux de la Merci, Récollets, formaient le clergé régulier : c'est chez les Cordeliers qu'avait été inhumé Charles Bonaparte; le couvent des Dominicains, qui donna l'hospitalité à des rois, avait été détruit jusqu'à la dernière pierre par les réformés; un autre couvent avait été construit en 1626, sur des proportions plus modestes. Les Trinitaires, les religieux de la Merci avaient été ruinés de même au XVIe siècle et s'étaient aussi reconstitués sous Louis XIII; chacun de ces couvents ne renfermait que peu de religieux à la veille de 1789. Les couvents de femmes n'étaient pas moins nombreux : Dominicaines, Visitandines, Filles de la Charité, Sœurs hospitalières, Dames noires, etc. Enfin venaient diverses confréries entre lesquelles nous distinguerons celle de Saint-Roch (ce saint était né et mort à Montpellier) et celle du Prêt gratuit, fondée par M. de Pradel, évêque en 1684, et qui, en 1789, était réduite à un actif de 57 livres, après en avoir fourni à la charité 45,880.

Béziers avait pour évêque M. de Nicolay, dont la générosité fut proverbiale : « Je n'attachais de prix à la fortune que j'ai perdue, écrivait-il en 1791, quand il fut dépouillé, qu'à cause des facilités qu'elle me donnait de soulager l'infortune. » Bien que très aimé dans son diocèse, il ne fut pas élu aux États généraux. — A Agde, c'était M. de Saint-Simon, évêque théologien. Il aimait à examiner lui-même les élèves de son séminaire : « En quelle année a eu lieu le concile d'Agde ? » demandait-il souvent; et quand l'élève hésitait : « Comment ! vous ne savez pas cela ? Souvenez-vous-en bien : en 506 » (p. 124). — A Lodève, M. Henri de Fumel fut un grand constructeur de routes et de ponts; il bâtit un magnifique hôpital; il combattit les jansénistes; le 12 octobre 1767, il institua dans son diocèse la fête de la dévotion du Sacré Cœur; des Bénédictines demandèrent et obtinrent d'en prendre le nom. — Enfin, Saint-Pons avait pour évêque M. de Chalabre; il abandonna imprudemment la direction de son séminaire à Rouanet, qui succéda, comme évêque intrus de l'Hérault, à l'ancien curé d'Agde, Pouderous; le schisme fit beaucoup de recrues dans ce diocèse, où les doctrines jansénistes n'avaient pas été suffisamment surveillées ou combattues. Chacun de ces diocèses avait, comme celui de Montpellier, ses groupes de chanoines, de religieux et de religieuses, de confréries, à propos desquels M. le chanoine Saurel donne de nombreux détails empruntés soit aux archives de l'Hérault, soit à des publications locales.

Le livre II a pour titre : *l'Assemblée constituante*. Il est divisé en trois chapitres : 1° les États généraux; 2° l'Assemblée nationale; 3° la Constitution civile du clergé. L'auteur s'est gardé avec soin de donner une trop grande place à l'histoire générale : il s'attache surtout au rôle qu'ont joué les évêques ou les prêtres de l'Hérault soit à Paris, soit dans leur département : M. de Malide, M. de Fumel, M. de Nicolay, d'une part; de l'autre, l'abbé Gouttes, futur évêque intrus de Saône-et-Loire, alors curé d'Argelliers et député; l'abbé Martin, curé de Saint-Aphrodise de Béziers;

Digitized by Google

d'autres encore. La Constitution civile du clergé provoqua les protestations des chapitres et des évêques; M. Saurel nous donne le texte des premières : elles étaient aussi fermes que respectueuses et témoignaient du parfait accord qui régnait entre chaque évêque et ses diocésains. M. de Malide, avec le cardinal de la Rochefoucauld et vingt-huit archevêques ou évêques, signa l'*Exposition des principes*. A Béziers, à Montpellier, les *Amis de la Constitution* pressèrent l'exécution de la loi nouvelle et le conseil du département dénonça à l'Assemblée nationale les évêques qui résistaient. C'est la lutte qui commence : on n'en est encore qu'aux inventaires. L'auteur se propose de poursuivre cette histoire sous la Législative, la Convention et le Directoire.

Il a ajouté cinquante-six pages de pièces justificatives empruntées aux archives de l'Hérault, aux registres des chapitres et à des manuscrits inédits. Il y a dix-sept pièces; j'y relève principalement : 1° l'état temporel des évêques de Montpellier; 2° un état analogue pour l'évêché d'Agde et pour les immeubles et revenus du diocèse et du chapitre; 3° le règlement du collège de Saint-Pons; 4° les doléances du chapitre cathédral d'Agde; 5° enfin et surtout non seulement l'inventaire de l'abbaye des bénédictins d'Aniane, mais l'interrogatoire de chacun des religieux; j'en note un qui avait trente-huit ans de profession, un autre quarante-huit, un troisième cinquante-huit et un quatrième soixante; ils demandaient tous à rester dans leur couvent.

Souhaitons que cette histoire d'un diocèse s'achève promptement dans les conditions de consciencieuse érudition et d'exposition sobre et intéressante que nous avons constatées dans ce premier volome. M. le chanoine Saurel a déjà publié la vie de Mgr de Villeneuve (1748-1766) et celle de Mgr Fournier (1804-1834); ce sont comme les deux points extrêmes d'une période séculaire. Le livre qui est en cours de publication comblera l'intervalle qui sépare ces deux évêques.

VICTOR PIERRE.

Les Révolutionnaires du Rouergue. *Simon Camboulas*, par Marc DE VISSAC, président de l'Académie de Clermont. Paris, Lechevalier, 1893, in-8 de 284 p.

A vrai dire, ce volume est surtout une histoire de la Révolution et des révolutionnaires du Rouergue, et celui d'entre eux dont le nom est en vedette, sous le titre Simon Camboulas, n'y occupe qu'une place restreinte, comme celle du reste qu'il avait eue dans la vie politique. Placé à l'extrémité du gouvernement de la Guyenne, avec une industrie prospère et une agriculture florissante, le Rouergue était profondément catholique et royaliste. Comment devint-il révolutionnaire ? Par le fait d'un de ses enfants, dont la réputation avait égalé un moment celle de Voltaire et de Rousseau, l'auteur de l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes*, l'abbé Raynal. Et par un curieux phénomène, au moment où la Révolution s'ouvrait et où le Rouergue adoptait les idées nouvelles, le promoteur principal de ce mouvement de son pays natal, instruit par l'expérience et épouvanté par ses prévisions de l'avenir, abjurait ses idées de haine à l'Église et à la monarchie. On n'a point oublié le désappointement profond et les violents murmures soulevés dans le côté gauche

Digitized by Google

de l'Assemblée nationale par l'*Adresse* inattendue de l'abbé Raynal.

Simon Camboulas était son neveu; longtemps secrétaire de son oncle, et imprégné de ses idées philosophiques, il fut, en 1792, nommé membre de la Convention. Il y fit peu de bruit, et ne se signala qu'en deux circonstances; il vota par faiblesse la mort du roi, et ne retrouva un peu de courage que pour protester contre la proscription des Girondins, avec qui il sympathisait, quoiqu'il ne fît pas, à proprement parler, partie de leur groupe, mais du Centre, de ce qu'on appelait alors dédaigneusement les « crapauds du Marais. » Malgré cet élan passager d'énergie, il ne fut point inquiété et put achever en paix son mandat dans la même obscurité. Réélu, non pas par l'Aveyron, mais par ses collègues, au Conseil des Cinq-Cents, il y mena la même existence calme et incolore.

D'autres enfants de l'Aveyron avaient marqué, plus que Camboulas, sur la scène politique; mais ceux-là, il faut le dire, y ont eu une réputation plus sinistre; sauf Valady, qui fit preuve d'un vrai talent et d'une mâle vaillance, et, proscrit avec les Girondins, eut le courage si rare d'abjurer, avant de mourir, ses erreurs politiques et religieuses. Les autres, Louchet, Bô et Chabot, appartenaient à la fraction la plus avancée de la Montagne; les deux derniers, surtout, furent d'odieux proscripteurs, et Chabot, à sa renommée d'homme de sang, joignit celle d'homme d'argent malhonnête. Mais il ne jouit pas longtemps du fruit de ses rapines, et fut guillotiné avec Danton. Bô, maudit dans son pays, se réfugia, sous le Consulat, à Fontainebleau, où il redevint médecin. Louchet mourut fou sous la Restauration.

Quant à Camboulas, rentré dans sa ville natale de Saint-Geniès, il y fonda une manufacture de drap, et obtint la fourniture des armées de l'Empire; mais bientôt sa manufacture périclita. Ruiné, et naturellement devenu suspect sous la Restauration, il se retira à Riom et y mourut en 1840, dans une misère d'ailleurs dignement supportée.

Quel contraste dans ces destinées, mais aussi quelle leçon dans ce contraste! Remercions le savant président de l'Académie de Clermont de l'avoir donnée avec tant d'éclat dans un livre si curieux et si plein de documents inconnus.

M. DE LA ROCHETERIE.

Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par M. J. GUILLAUME. Tome II, 3 juillet 1793-30 brumaire an II (20 novembre 1793). — Paris, Imprimerie nationale (Hachette), 1894, in-4 de CIII-944 p.

Si ce recueil, de proportions insolites, ne contenait que des documents strictement relatifs à l'instruction publique, il risquerait d'être monotone et peu nouveau; mais l'éditeur y a introduit nombre de questions qui ressortissaient du reste au comité dit d'instruction publique et qui varient l'intérêt de cet énorme volume. Ainsi : le projet d'éducation professionnelle, dû au célèbre Lavoisier; la suppression des académies; la question des poids et mesures où Lavoisier intervient encore; l'organisation du musée du Louvre; la destruction des tombeaux de Saint-Denis, où la commission des monuments joua un triste rôle; les mesures pour préserver les bibliothèques des émigrés et des maisons religieuses; les

Digitized by Google

programmes de fêtes publiques; l'institution et l'élaboration du calendrier républicain qui « avait pour but essentiel de supprimer le dimanche; » la déchristianisation et les abdications que M. Guillaume relève avec certaine complaisance et qui n'avaient ni la généralité ni l'autorité qu'il leur attribue; la statue colossale du Peuple français, cette ridicule erreur d'un grand artiste affolé; les expériences relatives au télégraphe de Chappe, etc. C'est ainsi que ce volume renferme un nombre considérable de documents qui, sans être inédits, ont leur intérêt propre, outre l'avantage d'être présentés réunis.

Nous avons relevé avec plaisir un *Errata et addenda* pour le tome précédent. Pour celui-ci, c'est à tort que M. J. Guillaume, s'attachant trop fidèlement à la plupart des biographies, même les plus récentes, range parmi les ecclésiastiques Bailly (de Juilly), Fouché et Thirion (p. 786) et Monnot (p. c); Ichon, dont il n'a pas relevé l'apostasie (*Arch. nat.*, C. 283), mourut à Puyfaurie (Gers) en 1827, réconcilié avec l'Église. Dans le volume précédent, l'éditeur donnait aux évêques constitutionnels le titre de leur ville épiscopale, ce qui est incorrect; dans celui-ci, il rétablit leur titre légal : évêque de la Haute-Vienne, de Loir-et-Cher, etc.

En tête de chaque volume, M. J. Guillaume a l'excellente habitude de placer une introduction très étendue qui est des plus commodes au lecteur pour se reconnaître; l'annotation est abondante et très soignée.

VICTOR PIERRE.

Mémoires du général baron Thiébault, publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiébault, d'après le manuscrit original, par Fernand CALMETTES. T. III, 1799-1806, avec deux héliogravures. Paris, Plon et Nourrit, 1894, in-8 de 563 p.

Le troisième volume des *Mémoires* du général Thiébault embrasse une période de sept années, de 1799 à 1806. Pendant ce temps-là, le général prend part à deux grands événements militaires, la défense de Gênes et la bataille d'Austerlitz. Malheureusement, sur le premier de ces événements, le volume renferme peu de détails, Thiébault ayant publié à l'époque même, sous le titre de *Journal des opérations du blocus de Gênes*, une relation du siège quasi officielle, puisque le texte en fut soumis page par page au général Masséna, et qui lui fit ou plutôt lui confirma beaucoup d'ennemis. Thiébault ne semble pas avoir été d'un caractère facile ni souple; il n'aimait guère Bonaparte et le laissa trop voir; sa carrière militaire s'en ressentit, et les passe-droits dont il fut victime ne contribuèrent pas à le rendre plus sympathique à Napoléon. Il n'aimait pas davantage un certain nombre de généraux ou maréchaux, tout en particulier Soult, Berthier et Macdonald, et comme il était en même temps très passionné, les jugements qu'il porte sur eux sont plus que sévères, parfois injustes. En général, il ne faut lire ses Mémoires qu'avec une certaine réserve, et n'accepter ses récits que sous bénéfice d'inventaire, car ils se ressentent presque toujours de ses préférences et de ses antipathies.

A son retour d'Italie, Thiébault ne fut pas employé dans des opérations importantes. Il prit part à l'expédition envoyée au secours de l'Espagne con-

Digitized by Google

tre le Portugal, et ne conçut alors ni des troupes espagnoles ni des ressources du pays une bien haute idée. Puis il exerça divers commandements en France, à Tours, à Versailles, à Orléans, dont le séjour lui plut peu et dont les habitants furent encore une de ses antipathies. Il assista — toujours en frondeur — au sacré de Napoléon et aux fêtes splendides qui l'accompagnèrent. Entre temps il s'était marié, mettant fin aux nombreuses aventures dont le récit remplit les précédents volumes et celui-ci même, et avait épousé par inclination une jeune femme, Mlle Elisabeth Chenais, qu'il désigne sans cesse par le nom un peu étrange de Zozotte. Il était à toute l'ardeur de sa passion quand il dut partir précipitamment pour l'Allemagne : l'Autriche, croyant l'empereur absorbé par les préparatifs du camp de Boulogne, lui avait déclaré la guerre. Commandant une brigade dans le corps de Soult, Thiébault prit la part la plus glorieuse à la bataille d'Austerlitz, en enlevant d'abord et en défendant ensuite les hauteurs de Pratzen; mais il faillit bien y perdre la vie : atteint par une décharge de mitraille qui lui fit sept blessures, il tomba et fut emporté du champ de bataille par ses grenadiers, qui ne voulurent pas laisser aux prisonniers russes l'honneur de transporter leur vaillant chef à l'ambulance. Pendant plus de quinze jours, il fut à la mort: sa forte constitution, son énergique caractère, les bons soins qu'il reçut de ses chirurgiens, du général autrichien Weirother et de l'excellente famille chez qui il avait été déposé à Brunn, lui sauvèrent la vie. Malgré la longueur et les difficultés de la route et de la saison, il put rentrer en France; mais il n'était pas assez rétabli pour prendre part l'année suivante à la campagne de Prusse. Napoléon l'avait nommé de vive voix général de division, mais la promotion ne fut pas officiellement confirmée, et ce ne fut pas un des moindres griefs de Thiebault contre Soult et Berthier qu'il en rendait responsables. Comme compensation du moins, il fut nommé gouverneur de Fulda, et c'est sur son départ pour ce nouveau poste que se clôt le volume.

M. R.

Mémoires de famille de l'abbé Lambert, etc., publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par G. de Beauséjour. Paris, Picard, 1894, in-8 de xix-330 p.

Sous la Restauration, les mémoires sur la Révolution étaient à la mode dans le monde libéral; il n'en était pas de même des mémoires sur l'émigration dans le monde royaliste. Le volume intitulé *Mémoires de famille*, qui parut en 1822 sous le nom de l'abbé Lambert, dernier aumônier du duc de Penthièvre, passa donc presque inaperçu. C'était cependant un récit plein de révélations curieuses; l'auteur avait vu de près, en France et hors de France, plusieurs membres de la famille royale; il avait pris à la réconciliation entre Louis XVIII et ses cousins d'Orléans une part qu'il n'a malheureusement fait qu'indiquer; d'autre part il était entré en relations, dans le cours de ses voyages, avec de nombreux prêtres déportés et avait recueilli des traits précieux de leur séjour en Suisse, surtout à Fribourg et à Constance. Son témoignage eût été peut-être mieux apprécié, si les éditeurs se fussent mis plus en frais pour le présenter au public. En le rappelant aujourd'hui à la curiosité des érudits, M. G. de Beauséjour a su lui donner sa valeur historique. Il a commenté

Digitized by Google

chaque page avec un soin minutieux, ne négligeant, dans chacun des pays visités par l'abbé Lambert, aucune source d'information, et il a même nommé, dans bon nombre de ses notes, avec une modestie qui touche à l'abnégation, ses collaborateurs français et étrangers. Il a rectifié beaucoup d'incorrections du texte, fait valoir, par des éclaircissements biographiques ou géographiques, une foule de détails qui n'étaient qu'indiqués, ajouté une introduction et un index alphabétique. En ce temps où les souvenirs des émigrés, jusqu'alors tenus parmi les papiers secrets de famille, sortent de leurs cachettes et apportent leur contingent de faits et de documents à l'histoire révolutionnaire, ce livre de l'abbé Lambert méritait cette réimpression. Il a été le premier en date des ouvrages de ce genre; il est possible qu'il reste aussi le premier en mérite et en utilité, l'auteur se montrant d'un bout à l'autre de son récit comme un témoin bien informé, exempt des passions de ses propres amis et digne de toute confiance.

L. P.

Les Cahiers du capitaine Laugier. — *De la guerre ou de l'anarchie, ou Mémoires historiques des campagnes et aventures d'un capitaine du 27e régiment d'infanterie légère*, par Jérôme-Roland Laugier, publiés d'après le manuscrit original, par Léon-G. Pélissier, professeur à la faculté des lettres de Montpellier. Aix, imprimerie et lithographie J. Remondet-Aubin, 1893, gr. in-8 de xx-325 p.

Le 4 décembre 1835, le capitaine Laugier, alors âgé de soixante-cinq ans, offrit à la bibliothèque Méjanes, à Aix, le manuscrit que M. Pélissier publie aujourd'hui. Il s'était engagé le 1er décembre 1791, dans le 2e bataillon de volontaires des Bouches-du-Rhône; il fut tout de suite élu sous-lieutenant; en 1800, il était capitaine. Après seize années de service, il prit sa retraite (1809). Malgré la façon avantageuse dont il parle lui-même de ses mémoires, on n'y trouve d'intérêt ni historique ni littéraire : M. Pélissier le reconnaît. Il n'a même pas le ton léger, la narration rapide du capitaine Coignet; il est long, il disserte, il est grognon : ce simple capitaine est un génie militaire incompris. Ses mémoires ne sont que le journal de marche de son régiment. Je me garderai d'ajouter quelque chose aux critiques impartiales de son éditeur (*préface*, p. x-xiv). Cependant la variété des pays que parcourt Laugier entraîne son lecteur; il sert à Toulon, en Corse, en Sardaigne, sur la flotte, à Nice et dans la campagne d'Italie; il était à Rivoli. On le suit dans les Romagnes et à Naples, en Suisse, sur les bords du Rhin, en Hollande. Après de longs et agréables cantonnements à Lunebourg et en Hanovre, il prend part, en 1805, à la bataille d'Austerlitz; en 1806, il entend, à une lieue de distance, le canon d'Iéna, et, après la prise de Lübeck, assiste aux débuts de la campagne de Pologne.

L'éditeur a pris soin, dans une préface assez étendue quoique concise encore, de passer en revue les phases variées de la vie de son héros, la série de ses déplacements, les accidents dont sa carrière est semée, les sentiments qui l'animent vis-à-vis des événements et des hommes. Grâce à ce guide judicieux, on aborde plus volontiers le récit plus long que relevé du capitaine Laugier, tout en se demandant si une préface plus développée et où le soigneux éditeur eût fait

Digitized by Google

entrer les passages les plus intéressants de cette vie militaire n'aurait pas suffi à la généralité des lecteurs.

VICTOR PIERRE.

Le Vrai chevalier de Maison-Rouge. *A. D. J. Gonzze de Rougeville* (1761-1814), d'après des documents inédits, par G. LENOTRE. Paris, Perrin, 1894, gr. in-18de 327 p.

C'est par la lecture du *Chevalier de Maison-Rouge* d'Alexandre Dumas, que M. Lenôtre semble avoir été amené à ses recherches sur Rougeville, et, dans la rédaction de son livre, il est resté quelque empreinte de tournure romanesque. Il faut bien le reconnaître, les documents officiels manquent ; ceux qu'a fournis Rougeville sont d'un homme chez qui l'imagination aide encore à la jactance; si l'on ne veut pas se contenter de ce que tout le monde sait, on doit se résigner à « solliciter » les textes et à se permettre quelques légères hypothèses. On n'en lira pas moins avec plaisir, en faisant certaines réserves, cette histoire de l'*Œillet*, dont les principaux traits sont authentiques et ressortent d'interrogatoires officiels. Ils prêtent, ces textes, à l'interprétation; j'avoue, pour mon compte, que j'ai, moi aussi, ma théorie sur le rôle de Marie-Antoinette, de la femme Harel et du gendarme Gilbert; je ne crois pas que Michonis fût l'homme vain et commun que nous représente M. Lenôtre; je ne pense pas comme lui sur le papier piqué à l'épingle qui servit à la réponse de la reine. On suppose à la reine, en toute cette affaire, une naïveté qu'elle n'eut pas; de même pour Michonis. Mais passons. On s'était demandé souvent ce qu'était devenu plus tard Rougeville : Vatel avait répondu sommairement, mais exactement. M. Lenôtre nous donne des renseignements plus étendus et plus précis. Rougeville mourut de la mort des espions : c'est maintenant acquis, et l'on en est fâché. Sa générosité, son dévouement chevaleresque, lui méritaient une autre fin. Regrettons aussi que ce héros d'une belle page d'histoire ne l'ait pas écrite lui-même avec simplicité et vérité : ç'avait été un éclair dans sa vie troublée.

VICTOR PIERRE.

Bonaparte et les républiques italiennes (1796-1799), par Paul GAFFAREL, doyen de la Faculté des lettres de Dijon. Paris, Félix Alcan, 1894, in-8 de II-303 p.

M. Gaffarel annonce, dans son avant-propos, qu'il a voulu présenter « l'histoire de la création des cinq républiques italiennes improvisées par Bonaparte, » c'est-à-dire de la république Cisalpine, de la Ligurienne, de la république (démocratisée) de Venise, qu'il n'a établie que pour la vendre bientôt après, et des deux républiques Romaine et Parthénopéenne, qu'il a simplement préparées. Il avait pourtant, lorsqu'il était le maître en Italie, soigneusement évité de renverser le gouvernement pontifical et d'attaquer le gouvernement napolitain. Et l'on pourrait dire tout aussi justement qu'il a préparé les républiques éphémères du Piémont et de Toscane qui furent établies pendant son absence, et dont M. Gaffarel ne parle pas. Mais il aurait fallu rappeler l'ignoble trahison du 19 frimaire an VII, dont le roi Charles-Emmanuel fut victime, ainsi que les spoliations et les fusillades qui eurent lieu en Piémont et en Toscane ; et M. Gaffarel semble plus disposé à signaler les perfidies et les cruautés de

Digitized by Google

Bonaparte que celles du Directoire. Aussi s'arrête-t-il à la fondation de la république Cisalpine, ce qui le dispense de s'étendre davantage sur les dilapidations honteuses des généraux et des agents du Directoire, et de mentionner cette série de coups d'État qui furent infligés successivement aux Cisalpins par Trouvé, Brune et Rivaud. Il en est de même pour la république Ligurienne; l'auteur de ce livre fait un récit très étudié et très impartial de sa fondation par Bonaparte, mais il ne va pas plus loin et ne parle point de l'humiliante domination des fructidoriens sur la Ligurie. Il loue cependant la vieille république d'avoir « versé du sang pour sa défense, » et déclare que « ce sera son honneur aux yeux de la postérité. » C'est rompre courageusement avec la tradition révolutionnaire. Il faut féliciter, du reste, M. Gaffarel de n'avoir suivi, ni pour Gênes ni pour Venise, cette légende révolutionnaire et libérale qui représente Bonaparte et les armées du Directoire apportant la liberté aux Italiens. Il a très bien signalé les perfidies de Bonaparte à l'égard des Génois et des Vénitiens, et fait ressortir les déplorables conséquences de la vente de Venise à l'Autriche. Il tient à faire ressortir que le Directoire ne voulait point de ce marché. C'est parfaitement exact : Bonaparte lui a imposé sa volonté, mais Venise aurait été annexée à la Cisalpine, et en tout cas elle aurait été, comme elle, vassale du Directoire, et comme elle pressurée et soumise à un joug avilissant. D'ailleurs, on sait que le Directoire aurait très bien rendu Milan et la Lombardie à l'Autriche, avec une partie du territoire vénitien, moyennant des concessions territoriales du côté du Rhin. A ce prix, il aurait été très capable de lui livrer Venise elle-même, comme le fit Bonaparte.

Il est à regretter que M. Gaffarel, historien consciencieux, en faisant l'histoire de la république romaine et de la république napolitaine, la seule dont il raconte la triste fin, ait accepté trop vite, notamment sur l'émeute de Rome où Duphot fut tué, ces légendes révolutionnaires qu'il a su très bien écarter lorsqu'il s'agissait de Bonaparte. Il reconnaît cependant que la république romaine a été exploitée et pillée indignement par ses prétendus libérateurs. Il s'arrête après la destitution honteuse de Masséna, sans parler des événements tout aussi honteux qui la suivirent, ni du fructidor que les fructidoriens firent subir à la république qu'ils avaient fabriquée et aux étranges consuls qu'ils lui avaient imposés.

LUDOVIC SCIOUT.

Le Cardinal Fesch, *archevêque de Lyon* (1763-1839), par Mgr RICARD, prélat de la Maison de Sa Sainteté, vicaire général honoraire de Mgr l'archevêque d'Aix, avec des lettres approbatives de NN. SS. les archevêques d'Aix et de Rennes, des évêques d'Ajaccio et de Clermont. Paris, Dentu, 1893, in-12 de 392 p.

Mgr Ricard vient, après Mgr Lyonnet, d'écrire à son tour la vie du cardinal Fesch ; vie pleine de contrastes, comme celle de tous ceux dont l'existence s'est écoulée pendant ces temps troublés. Le cardinal Fesch a dû sa grande situation à son illustre neveu ; sans l'Empire, il eût été probablement un bon prêtre perdu dans les montagnes de Corse, et dont on n'eût jamais parlé. Mais cette situation inespérée, il s'en est montré digne. Après de bonnes études au petit sé-

Digitized by Google

minaire d'Aix, il était prêtre au moment de la Révolution. Pendant la Terreur, il vécut, suivant un mot célèbre, il vécut obscurément, et l'on est peu instruit de cette période de sa vie; on sait seulement qu'il fut commissaire des guerres; mais il s'est toujours défendu d'avoir prêté serment à la Constitution civile. La haute réputation de son neveu, son élection comme premier consul, le remirent en lumière, et après la conclusion du Concordat, aux négociations duquel il prit une part active, il fut nommé archevêque de Lyon et bientôt après cardinal; à l'Empire, il devint grand aumônier, et fut chargé, comme ministre plénipotentiaire à Rome, de la délicate mission de déterminer le Saint-Père à venir à Paris sacrer le nouvel empereur. Mais quoique empêché par ses fonctions de résider régulièrement dans son diocèse, il ne s'en occupa pas moins très activement d'y réparer les ruines faites par la Révolution. On lui doit nombre de fondations importantes: le rétablissement du grand séminaire, l'établissement de plusieurs petits séminaires — son diocèse étant alors un des plus considérables de France — de la célèbre maison de missionnaires des Chartreux, le rappel des Frères de la doctrine chrétienne, etc. Les démêlés de l'empereur avec le Pape, qui succédèrent si vite à l'union dont le Concordat et le sacre avaient été le symbole et le fruit, mirent le cardinal Fesch dans une situation particulièrement délicate; mais, quelque affection qu'il eût pour son neveu, il ne se départit jamais de son inébranlable attachement au Saint-Siège; Pie VII, sous ce rapport, lui a rendu pleine justice. Cette conduite de l'empereur affligeait profondément le cardinal, comme catholique d'abord, mais aussi comme parent, car il voyait le présage de la chute prochaine de son neveu: « Tout ce qui touche à l'arche sainte est brisé, » répétait-il sans cesse. Quand ses pressentiments se réalisèrent et que le colosse fut tombé, le cardinal Fesch dut quitter la France, où il ne rentra qu'un instant pendant les Cent-Jours, et se retira à Rome avec sa sœur, Madame Mère. Mais il refusa obstinément, malgré les instances du cardinal Consalvi, et plus tard du pape Léon XII, de donner sa démission. Il voulait mourir et il mourut en effet archevêque de Lyon.

Telle est cette vie si mouvementée, mais en somme si digne; Mgr Ricard a bien fait de la raconter; il contribuera ainsi à remettre en lumière une sainte mémoire et à dissiper les préjugés qui existent dans bien des esprits contre l'oncle de Napoléon.

MAX. DE LA ROCHETERIE.

La Captivité de Sainte-Hélène, *d'après les rapports inédits du marquis de Montchenu, commissaire du gouvernement du roi Louis XVIII dans l'île*, par Georges FIRMIN-DIDOT, secrétaire d'ambassade. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1894, in-8 de 330 p. avec 8 gravures hors texte.

Par une précaution peu justifiée, les cours alliées avaient voulu être représentées à Sainte-Hélène par des commissaires chargés de s'assurer de la présence de Napoléon dans l'île, sans s'ingérer dans la garde du prisonnier, exclusivement remise aux soins de l'Angleterre. La Prusse ne désigna pas de commissaire; l'Autriche choisit le comte de Stürmer; la Russie, le comte de Balmain, à qui l'empereur Alexandre avait recommandé une grande discrétion dans ses

Digitized by Google

rapports avec Napoléon. Quant à la France, qui n'avait pas pris part à la convention, le duc de Richelieu voulut néanmoins qu'elle fût représentée; il fit choix du marquis de Montchenu, ancien émigré. Ce sont les rapports de ce commissaire que M. Georges Firmin-Didot a empruntés aux cartons des Archives du ministère des affaires étrangères et qu'il publie aujourd'hui.

La position de ce commissaire, de ce *reporter* officiel, fut singulière. Il devait s'assurer de la présence de l'empereur; or, pendant les cinq ans qu'il passa dans l'île, il ne l'aperçut qu'une fois vivant, et de loin, à l'aide d'une lorgnette, tandis que Napoléon était accoudé à un balcon. La seconde fois qu'il le vit, ce fut le 6 mai 1821, mort, étendu sur le lit de camp d'Austerlitz. L'empereur avait consigné sa porte aux commissaires, et spécialelement à celui qui représentait Louis XVIII. Montchenu était donc réduit à ne rien savoir par lui-même, à ne rien voir de ses yeux, et n'avait à raconter que ce qu'il tenait de quelques serviteurs de l'empereur. Si ses rapports ne sont que des ouï-dire, non, il est vrai, sans autorité, en revanche, il parle de son propre sort, de ses ennuis, de ses dépenses exorbitantes; ce dernier point lui tient à cœur. Avant d'avoir mangé un morceau de pain, il avait eu à payer 24,500 fr. pour se loger, se meubler et s'organiser modestement. Loyer : 17,500 fr.; le pain, 13 fr. la livre; un canard, 15 fr.; une table à manger, 1,125 fr.; il offre à dîner; coût : 934 fr. 25. Son traitement de cinquante mille francs ne lui suffit pas; il en obtient soixante-quinze mille et se ruine comme Stürmer. En 1818, le prince de Metternich rappela son envoyé; celui de Russie, Balmain, s'en alla en 1820; Montchenu aurait, lui aussi, repris le chemin de l'Europe, si la mauvaise santé de l'empereur n'avait fait prévoir un dénouement prochain. Montchenu resta, vit enfin et de près son captif, et partit le 28 juillet 1821, avec les fidèles compagnons de Napoléon.

Citons au moins une anecdote. Bonaparte avait logé, pendant les deux premiers mois, dans la famille Balcomb. Betsy Balcomb, toute jeunette, était très familière avec lui. « Je le déteste, disait-elle un jour à Montchenu. — Sans doute, il vous aura fait peur? — Ah! ma foi, non; moi, peur! C'est moi qui lui ai fait peur! J'ai trouvé une épée dans sa chambre, je l'ai tirée et j'ai fondu sur lui; il s'est retiré dans un coin et a crié en appelant au secours. Las Cases est venu par derrière, qui m'a arraché mon épée. — Vous vouliez donc le tuer? — Non, mais le percer un peu pour m'amuser » (p. 51).

M. le prince de Joinville a raconté récemment, dans ses *Souvenirs*, et même avec quelque aigreur, que M. Thiers l'avait fait accompagner de M. le comte de Rohan-Chabot, qui avait, en fait, tous les pouvoirs. M. Georges Firmin-Didot nous donne trois rapports de M. de Rohan-Chabot sur la translation des restes, celui du docteur Guillard et diverses autres pièces intéressantes. Parmi les gravures, notons un crayon de Girodet, où le coup d'œil de Napoléon est reproduit avec une vivacité merveilleuse, et un croquis (p. 192) tracé en 1820 par le capitaine anglais Dodgin.

VICTOR PIERRE.

—

Digitized by Google

Vie de Berryer, *d'après des documents inédits. Berryer et la monarchie de Juillet*, par Charles DE LACOMBE. Paris, Firmin-Didot, 1895, in-8 de 597 p.

Après avoir retracé la vie de Berryer jusqu'à la révolution de 1830 (voir t. LVI, p. 658), M. Ch. de Lacombe poursuit son récit jusqu'à la révolution de 1848. C'est la période de plein épanouissement du merveilleux orateur; c'est aussi la période la plus importante de sa carrière politique. A la Chambre des députés, seul d'abord, puis entouré d'un groupe qui va toujours grossissant, Berryer tient d'une main ferme le drapeau de la monarchie traditionnelle; appuyé sur des principes inflexibles, il se place sur le terrain de l'honneur national, du droit, de la justice; il se mêle à tous les débats importants, avec une hauteur de vues, une fermeté de langage et parfois une hardiesse de paroles qui imposent le respect à ses adversaires, et va parfois jusqu'à conquérir leurs applaudissements. Spectacle admirable que celui de l'homme politique qui s'est constitué le défenseur des traditions et des libertés de sa patrie, et qui, sans cesse, rappelle à des esprits faibles et égarés les vraies notions du gouvernement, les impérissables nécessités de l'ordre social, troublé par l'influence des idées révolutionnaires! Et d'autre part, spectacle non mions beau, non moins émouvant, que celui de l'avocat qui se fait le défenseur de ses coreligionnaires politiques, du faible, de l'opprimé, de l'innocent, voire même du conspirateur, et toujours trouve des accents pénétrants qui arrachent des larmes aux juges eux-mêmes, soulagent la conscience publique et font souvent triompher la cause de la justice : témoin les procès politiques, l'affaire La Roncière, l'affaire Dehors, le procès de Louis Bonaparte. L'orateur du barreau est à la hauteur de l'orateur du parlement : il est le maître incontesté de l'art de bien dire.

M. Ch. de Lacombe a fait admirablement ressortir l'incomparable grandeur de cette belle figure qui restera comme un modèle, la sagesse et la modération de ce puissant esprit qui s'impose à tous, amis et adversaires, malgré les voix discordantes qui s'élèvent d'un côté ou de l'autre. Une grande et utile leçon se dégage de ces pages, qu'on ne saurait trop lire et méditer au milieu des temps troublés que nous traversons. Nous les recommandons surtout à la jeunesse, qui a tant besoin de se retremper aux sources pures de la tradition et du patriotisme, et qui trouvera là un précieux catéchisme politique. Celui-là est de tous les temps et ne saurait vieillir, car les principes ne changent pas.

G. DE B.

Paris : Thiers, le plan Trochu et l'Hay (2-29 novembre 1870), avec une carte des opérations militaires, par Alfred DUQUET. Paris, Charpentier et Fasquelle, 1895, in-12 de VIII-368 p.

M. Alfred Duquet continue son histoire consciencieuse et très documentée de la guerre de 1870-1871. Dans ce nouveau volume, il traite trois points importants de l'histoire du siège de Paris : le projet d'armistice où M. Thiers, négociateur du gouvernement de la Défense nationale, fut joué comme un enfant par le comte de Bismarck; le fameux plan Trochu, cette auto-apologie étrange dont la partie militaire reflétait les idées du général Ducrot; et le combat de l'Hay, où la bravoure des troupes du géné-

Digitized by Google

ral Vinoy fut inutilement dépensée par suite des retards apportés au passage de la Marne.

M. A. Duquet est sévère pour le général Trochu et pour les états-majors; il condamne justement les faiblesses et les basses flatteries dont furent si prodigues les membres du gouvernement envers ces bataillons de garde nationale des faubourgs « qui n'avaient vu dans le siège qu'un moyen d'armer la Révolution, de vivre sans travailler, de se faire nourrir et payer pour remplir un devoir qu'ils allégeaient singulièrement par la résolution bien arrêtée de ne pas se battre. » Il flétrit les ingénieurs Krantz et Ducros, qui furent incapables de jeter les ponts sur la Marne, et alléguèrent pour toute excuse une crue insignifiante de la rivière.

L'écrivain a entrepris la tâche délicate de faire le départ des responsabilités de ces tristes événements de novembre 1870, qu'éclaira seule d'un fugitif rayon d'espoir la nouvelle de la victoire de Coulmiers; mais, dans le récit des opérations militaires, ses jugements sont parfois outrés, ses expressions trop vives; il ne tient pas suffisamment compte des difficultés de la situation faite au général en chef par l'esprit de la population parisienne et du peu de solidité des troupes.

Le recul des temps permet d'envisager avec plus d'indulgence des actes qui provoquaient une virulente indignation. Quoi qu'il en soit, je ne saurais qu'approuver la réflexion, grosse d'une patriotique inquiétude, que formule M. Duquet dans son avant-propos : « La responsabilité n'existe plus en France, dès l'instant que l'on est placé assez haut, gouvernementalement, militairement, administrativement, financièrement, pour que les lois n'aient plus de prise contre vous, pour que la justice se déclare impuissante, pour que l'opinion vous pardonne tout. Il y a là un vice dont meurt un peuple qui ne sait pas s'en corriger. »

ROGER LAMBELIN.

Histoire des zouaves pontificaux, par René BITTARD DES PORTES. Paris, Bloud et Barral, 1894, in-8 de VIII-400 p.

Les zouaves pontificaux nous reportent aux époques les plus mémorables de la chevalerie. Même intrépidité, même enthousiasme, même dévouement à des causes justes et saintes qui ne parviennent pas toujours à triompher, malgré des efforts surhumains, mais dont la gloire sera d'avoir suscité d'invincibles courages et illustré jusqu'à la défaite. L'histoire des zouaves pontificaux a déjà le prestige et l'attrait de la légende. Elle était connue par plus d'un récit. Des plumes éloquentes, celles des guerriers eux-mêmes, avaient retracé les faits d'armes et marqué les étapes du régiment sur le chemin de la renommée Parmi ces chroniqueurs, on ne peut oublier le général de Charette, le héros qui domine et personnifie ces héros. Mais un livre restait à faire, résumant tous les autres, contenant les annales des zouaves pontificaux depuis leur formation et leurs débuts jusqu'à nos jours. Il vient d'être fait par M Bittard des Portes, avec le soin dont il était digne; simplement, comme il convient quand on décrit des caractères et des actions héroïques. L'éloquence y naît des événements et des exploits de ces hommes à qui nul ne refusera l'admiration. Ils n'ont pas été seulement les soldats du pape; ils ont été les soldats de la

Digitized by Google

France. Ils ont versé leur sang pour l'Église et pour la patrie. Loigny et Patay s'inscrivent en caractères immortels, auprès de Mentana et de Castelfidardo, dans le livre que conservera la postérité.

On ne saurait trop rappeler ces exemples à notre oublieuse génération, emportée dans le torrent des préoccupations journalières, et plus avide de jouissances que de sacrifices.

Il ne faut pas trop médire de notre pays et de notre temps, puisqu'ils ont opposé de si fières résistances à l'usurpation et à la force. Le pontificat de Pie IX s'est honoré non par les habiletés souvent impuissantes de la diplomatie, mais par le cri des protestations qui réveillent dans les âmes les généreux sentiments et les arment pour les luttes courageuses.

Tant de prodiges de vaillance n'ont pas été stériles. Ils ont montré le pouvoir des convictions profondes et désintéressées. Il reste un enseignement des morts sublimes comme celles de Pimodan et de Troussures, des nobles vies comme celle du général de Sonis, qui fut de la race des croyants, et des héros dont le livre de M. des Portes nous raconte les exploits.

Aux heures de défaillance, il est bon de présenter de pareils modèles pour prouver ce qu'on peut attendre de la foi chrétienne et de la valeur française. Les années ont blanchi la tête de ces combattants; mais elles n'ont pu affaiblir leur dévouement, et aujourd'hui encore on les retrouve les premiers par le courage et la fidélité. « Tout est perdu, fors l'honneur! » Ce fut le mot de la royauté malheureuse. Ce sera l'éternelle devise des vaincus des grandes causes, et l'on peut dire, avec plus de raison, que rien n'est perdu quand on a sauvé l'honneur.

H. DE BROC.

Saint-Simon et son œuvre. *Un précurseur du socialisme*, par Georges WEILL, docteur ès lettres. Paris, Perrin, 1894, in-12 de x-247 p.

Né en 1760, de la même famille que le célèbre auteur des *Mémoires*, mais d'une branche différente, Claude-Henri de Rouvroy, comte de Saint-Simon, débuta à seize ans dans la carrière des armes, et prit part à la guerre d'Amérique. Il se livra ensuite à l'étude des sciences et de la philosophie sous la direction des encyclopédistes. La Révolution trouva en lui un adhérent enthousiaste, en même temps qu'elle lui fournissait l'occasion de fructueuses spéculations sur les biens nationaux, entreprises de concert avec le diplomate allemand de Redern. Il n'en fut pas moins emprisonné pendant la Terreur. Le 9 thermidor le remit en possession de sa fortune; mais il ne tarda pas à la dissiper en folles prodigalités, en fastueuses dépenses, entremêlées de libéralités et d'encouragements aux savants, de subventions à des œuvres utiles. En même temps il travaillait à la fondation de la secte à laquelle il a attaché son nom. Considérant l'ancien régime comme irrémédiablement détruit et le catholicisme comme entraîné dans sa chute, il rêvait une organisation sociale nouvelle, une religion humaine, et leur donnait pour bases les connaissances positives, pour dogmes la raison et la philanthropie. L'idéal qu'il caressait était celui d'une société régie par la puissance absolue des savants et des industriels. Divorcé après un an à peine de mariage, réduit à la misère et aux expédients, contraint pour vivre de puiser dans les bourses de ses anciens obligés et de ses adeptes, Saint-Simon termina en mai 1825 une existence singulièrement mouvementée et

Digitized by Google

peu digne d'un réformateur, existence qu'il avait tenté, du reste, d'abréger par le suicide. L'un de ses principaux objectifs avait été de créer un atelier philosophique et scientifique, et il sut grouper, en effet, autour de sa personne et de sa doctrine un certain nombre de collaborateurs. Deux de ces collaborateurs, les plus marquants, Augustin Thierry, Auguste Comte, ne tardèrent pas à rompre avec lui, et le second finit même par traiter de « jongleur dépravé » celui dont il avait d'abord célébré les louanges dans de véritables accès de lyrisme et auquel il avait voué « une amitié éternelle. » Les autres, recrutés pour une bonne part parmi les israélites, lui demeurèrent fidèles, et c'est à eux, plus qu'à ses écrits, que Saint-Simon a dû sa notoriété. Les écrits, dans lesquels le précurseur du positivisme et du socialisme moderne a consigné les évolutions de sa pensée, sont, en effet, diffus, incohérents, et supportent difficilement la lecture. En les résumant suivant l'ordre chronologique, le seul, comme il le fait remarquer, qui puisse leur convenir, M. Georges Weill a apporté un intéressant contingent à l'histoire des idées au commencement du XIXe siècle.

COMTE DE LUÇAY.

Les Maîtres de l'histoire : Renan, Taine, Michelet, par Gabriel MONOD. Paris, Calmann Lévy, 1894, gr. in-18 de XIV-313 p.

« En présence d'hommes supérieurs, la sympathie est la voie la plus sûre pour comprendre; et l'œuvre la plus utile de la critique est d'expliquer en quoi les grands hommes ont été grands, les ressorts secrets de leur génie, les motifs légitimes de leur influence.... N'est-ce pas sur les parties durables et bienfaisantes (d'une œuvre) qu'il est le plus nécessaire d'insister ? Les influences nuisibles n'ont d'ordinaire qu'un temps; les influences bienfaisantes sont éternelles. » Telles sont les pensées dont M. Monod s'est inspiré en écrivant le volume que nous présentons à nos lecteurs. Aussi n'y faut-il pas chercher une critique des trois écrivains qui en font l'objet. Ce n'est pas que M. Monod ferme absolument les yeux sur leurs défauts; de ci, de là, on peut relever quelque indication discrète sur ce qu'il trouve à reprendre. Sa sympathie, dit-il, se mêle « d'une nuance plus marquée d'admiration pour Renan, pour Taine de respect, et pour Michelet d'affection. » C'est sans doute pour cela que M. Renan est des trois celui qu'il critique le moins, et Michelet celui qu'il critique le plus, l'admiration étant plus aveugle que l'affection.

Il n'est pas nécessaire de dire que le point de vue de l'auteur est diamétralement opposé au nôtre, et que nous ne saurions partager ses sympathies pour trois écrivains qui, à des degrés divers, se sont montrés hostiles à notre foi, surtout le premier et le dernier, dont les tendances et les méthodes rationalistes nous répugnent et dont l'incommensurable orgueil nous amuse.

Cela ne choque point M. Monod. Cette hostilité même contre le catholicisme, il semble qu'il la trouve fort plausible : « Comment s'expliquer, dit-il, ses jugements si sévères (de Michelet) sur le christianisme dans ses derniers ouvrages ?.... Il faut se rendre compte du point de vue spécial auquel il a considéré le christianisme... Michelet n'a songé au christianisme que sous la forme du catho-

Digitized by Google

licisme. Il voyait toujours l'Évangile à travers l'*Imitation de Jésus-Christ*.... Ce n'est pas le Christ de l'Évangile qu'il a devant les yeux, mais je ne sais quel Christ monastique.... L'amour divin, enseigné par l'Évangile, ne lui apparaissait que défiguré par les mièvreries de la dévotion et par l'orgueil de la théocratie.... »

Cette opposition de principes et de sentiments ne nous empêche nullement de reconnaître le mérite du livre de M. Monod, le talent avec lequel il est composé et écrit. Non seulement la lecture en est intéressante, mais elle en est fort instructive; nous pensons même que c'est un des ouvrages que consulteront avec le plus de profit ceux qui veulent se rendre compte du mouvement des idées historiques et du progrès du rationalisme en histoire dans notre siècle.

E.-G. Ledos.

—

De la liberté politique dans l'État moderne, par Arthur Desjardins, membre de l'Institut, avocat général à la Cour de cassation. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1894, in-8 de 362 p.

M. A. Desjardins écrit : « Les Français n'ont eu jusqu'à ce jour qu'une conception incomplète et une possession précaire de la liberté politique. C'est un aveu que nous ne faisons pas sans tristesse. Mais le patriotisme commande plutôt de chercher les véritables causes du mal que d'en nier l'existence ou d'en pallier la gravité » (p. 327). En effet, combien de leçons n'avons-nous pas à recevoir de l'Angleterre et des États-Unis! L'ouvrage de M. Desjardins devrait être beaucoup médité. — C'est un livre de politique, à la différence de celui de M. Jules Simon sur le même sujet, lequel est un traité de philosophie. « La liberté politique est l'ensemble des droits et des pouvoirs conférés aux citoyens pour assurer leur liberté civile. » Celle-ci affirme pour chacun la libre disposition de ses facultés physiques et intellectuelles, la propriété des biens qu'il a acquis, la liberté de prier selon sa conscience. La liberté politique est le plus grand des biens, parce qu'elle nous donne le moyen de défendre et de garder les autres. Selon la formule très exacte de Taine, voici l'office de l'État : « Empêcher la contrainte, partant ne jamais contraindre que pour empêcher des contraintes pires; faire respecter chacun dans son domaine physique et moral, n'y entrer que pour cela et s'en retirer aussitôt. »

L'ouvrage de M. Desjardins est divisé en deux parties.

Dans la première, après des considérations générales, l'auteur étudie successivement les diverses libertés hors desquelles on ne peut concevoir la liberté politique : liberté des élections, liberté du parlement, indépendance des juges, liberté de la presse, liberté des associations même religieuses. Les barrières contre la licence et les abus du pouvoir sont tracées avec une remarquable largeur d'idées.

En passant à la seconde partie, ce travail d'analyse est interrompu pour examiner la compatibilité de la liberté politique avec les divers régimes de gouvernement. Le roi, au-dessus des luttes de partis, peut être le gardien de la liberté générale. A lui d'empêcher l'écrasement des minorités, à lui « de faire descendre un rayon de justice sur tous les enfants de la même patrie. » Dans les États républicains, la liberté peut fort bien n'être qu'un leurre. Une assemblée peut être aussi tyrannique qu'un monarque. Le prin-

Digitized by Google

cipal obstacle à la liberté politique dans les républiques modernes, c'est que la force du nombre y tend à tout remplacer. C'est dans les démocraties qu'il faut surtout un contrepoids au nombre, et c'est dans les démocraties qu'on peut le plus difficilement trouver ce contrepoids. Persuader au peuple souverain, anonyme et irresponsable, qu'il doit, dans son intérêt même, s'attacher certains freins contre les entraînements de sa propre force, c'est tâche ingrate. Un système électoral ingénieusement combiné, une constitution mise à l'abri de modifications trop faciles, l'existence d'une chambre haute, la pondération entre le législatif et l'exécutif, pourront être ces freins salutaires.

La liberté bien comprise est encore la meilleure garantie de nos droits les plus chers. A ce point de vue la liberté n'a pas de pire antagoniste que la conception socialiste. Tyrannie économique, fatalement elle aboutit à la tyrannie politique et à la destruction de toutes les libertés. L'auteur met en lumière cette considération très frappante.

Le chapitre final de l'ouvrage recherche les causes des vicissitudes qu'a subies la liberté dans notre patrie. D'abord la liberté ne se développe pas dans les rancunes Or, au lendemain de toutes nos révolutions, le parti vainqueur n'a eu qu'une préoccupation : tenir sous le joug le parti vaincu. Successivement la royauté, la noblesse, la bourgeoisie et le peuple sont tombés dans cette faute. Chacun n'a voulu la liberté que pour lui, tandis qu'il faut l'aimer en elle-même et pour tous. Reconnaissons aussi les défauts du caractère français : mobilité, impatience, peu d'initiative individuelle, peu d'esprit de suite. Tenons-en compte à l'avenir. Surtout pas d'illusions. La liberté en France est encore bien à l'étroit, elle en est toute contrefaite. Puisse le livre que publie M. Desjardins aider à son épanouissement et la faire aimer, car c'est une belle et noble chose, la vraie liberté !

JOSEPH SEPET.

La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres, par l'abbé P. FERET, docteur en théologie, ancien chapelain de Sainte-Geneviève, chanoine honoraire d'Évreux, curé de Saint-Maurice de Paris. *Moyen âge.* Tome II. Paris, Alphonse Picard et fils, 1895, gr. in-8 de III-613 p.

Les éloges donnés ici au tome Ier de l'ouvrage de M. l'abbé Feret doivent être également donnés au tome II. Nous ne redirons donc pas ce que nous avons déjà dit des diverses et remarquables qualités de l'historien de la Faculté de théologie de Paris, et nous nous contenterons d'indiquer en peu de mots le contenu d'un volume où les plus doctes trouveront à s'instruire, car bon nombre de renseignements sont tirés de documents peu connus ou même entièrement inédits. Et, par exemple, dès la première page, à propos du collège de Sorbonne et de son fondateur, Robert de Sorbon, M. l'abbé Feret a puisé beaucoup dans le manuscrit *Sorbonæ origines, disciplina et viri illustres*, par Héméré (Bibliothèque nationale, fonds latin 5493, et bibliothèque de l'Arsenal, n° 1666). — A côté de ce traité spécial, le consciencieux historien ne manque pas de citer les pages d'Edmond Richer : *De collegii Sorbonici institutione*, insérées dans son ouvrage inédit, *Historia parisiensis Academiæ* (Bibliothèque nationale, fonds latin 9943-9948). Au sujet de la Sorbonne, M. l'abbé Feret rec-

Digitized by Google

tifie diverses erreurs de Piganiol de la Force, des rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, de Du Boulay, de Crévier, de M. Franklin, et aussi une erreur commise jadis par lui-même, quant à l'époque de la fondation du célèbre collège (1257 ou commencement de 1258 et non 1253). Le savant auteur s'occupe ensuite de trois autres collèges séculiers, le collège du Trésorier (1268), le collège d'Harcourt (1280), le collège des Cholets (1295). A propos du cardinal, Jean Cholet et du collège fondé par ce grand personnage, sont relevées (p. 23, 24, 27, 28) quelques inexactitudes des vieux historiens de Paris, Jacques du Breul, Félibien et Lobineau, et de deux de nos érudits contemporains, l'académicien Félix Lajard (tome XX de l'*Histoire littéraire de la France*), et l'annotateur de la nouvelle édition du grand ouvrage de l'abbé Lebeuf, H. Cocheris. Puis vient le tour des collèges réguliers, de Prémontré ou des Prémontrés (1252), des Augustins (avant 1260), des Carmes (avant 1260), de Cluny (vers 1269), de Saint-Denis (après 1263). De judicieuses objections sont adressées (p. 45) à Thurot, l'estimable auteur du traité *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge*. Notons, en passant, la correction (p. 62) d'un anachronisme de l'*Art de vérifier les dates*, où l'on a mis en 1281 le XXXVIe concile de Paris, lequel appartient à l'année 1283. Un des chapitres les plus intéressants du volume est celui qui concerne l'*Évangile éternel*, et où nous trouvons d'excellentes notices sur l'abbé Joachim, Jean de Parme et Pierre d'Olive, avec réfutation de quelques assertions de dom Gervaise, de Daunou, de Renan, etc. Signalons encore ce qui regarde les commentateurs arabes d'Aristote, notamment Avicenne et Averroès; les philosophes juifs, notamment Moïse-Maimonide, le chapitre spécial sur Raymond Lulle et son grand art, un autre chapitre fort curieux sur les sorts, divinations, sortilèges, les notices sur Michel Scot, sur deux prélats de renom (Ranulfe ou Renoul d'Humblières, Simon de Beaulieu), sur les ubiquistes français (Philippe Berruyer, Guillaume Durand, Philippe Escaquart), sur les ubiquistes étrangers (Jean Driton, Guillaume Schirvood); sur les sorbonistes, dont les principaux, après Robert de Sorbon, sont Guillaume de Saint-Amour, Henri de Gand, Laurent l'Anglais, Gérard d'Abbeville, Siger de Brabant; sur les Franciscains (saint Bonaventure, Eudes Rigaud, Jean Packham, Roger Bacon, Jean de Galles, Richard de Midleton, etc.); sur les Dominicains (Vincent de Beauvais, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Pierre de Tarentaise, Humbert de Romans, Thomas de Cantimpré, Nicolas de Gorran, etc.); enfin, sur plusieurs autres religieux (Cisterciens, Carmes, etc.). Toutes ces notices sont fort instructives, mais la plus remarquable de toutes est celle qui est consacrée (p. 329-369) à un moine de génie dont M. l'abbé Feret s'était déjà occupé ici même (article sur les *Emprisonnements de Roger Bacon*, livraison de juillet 1891), et au sujet duquel il a victorieusement combattu diverses erreurs de MM. E. Charles, B. Hauréau, C. Jourdain, E. Saisset, etc.

T. DE L.

Un Jeune Empereur : Guillaume II, par Harold FREDERIC. Traduit de l'anglais par J. de Clesles. Paris, Perrin, 1894, in-12 de 258 p.

Un Anglais peut évidemment parler

Digitized by Google

de l'Allemagne actuelle avec plus d'impartialité qu'un Français, et nous avons intérêt à connaître dans tous ses détails, et aussi exactement que faire se peut, le caractère de Guillaume II, empereur et roi. M. de Clesles a donc fait acte de patriote en traduisant l'attachante biographie de M. Harold Frederic, dont les États-Unis et l'Angleterre ont sanctionné le succès.

Guillaume II a trente-six ans. Son adolescence fut marquée par une innovation dans les traditions familiales d'éducation des Hohenzollern. Son père avait été le premier prince héritier envoyé dans une Université; il fut lui-même le premier qui suivit les cours d'une école publique. Quand le jeune prince quitta Cassel pour Bonn, il se sépara du docteur Hinzpeter, homme d'une grande valeur et dont l'influence s'exerça incontestable sur la formation de son esprit.

On sait les circonstances dramatiques qui hâtèrent la marche de Guillaume à travers les ombres du trône, et l'histoire des trois mois de règne de l'empereur Frédéric est encore environnée de mystérieux nuages. On a beaucoup parlé de la conduite dénaturée du jeune empereur envers sa mère; mais bien que sa sensibilité n'ait jamais paru très développée, M. Harold Frederic déclare qu'il n'a pu recueillir à Berlin la preuve d'aucune des assertions malveillantes mises en circulation à cette époque.

Depuis que, débarrassé de la tutelle du prince de Bismarck, Guillaume II exerce le pouvoir personnel dans sa plénitude, il a fait des expériences successives, toutes poussées à fond. Les gens superficiels ont pu parler d'incohérence; mais, en y réfléchissant un peu, l'on peut se rendre compte que les leçons ont été utiles, que les fautes — si fautes il y a eu — ont été habilement réparées, et quels que soient nos sentiments pour le petit-fils du triomphateur de la guerre de 1870-71, nous pouvons souscrire au jugement final porté sur l'empereur par l'auteur de ce livre : « Il se détache au milieu des autres souverains de l'Europe comme une personnalité vivante et sincère, comme un jeune homme plein d'imagination, doué d'une prodigieuse activité, de grands talents d'exécution, envisageant sérieusement ses devoirs et ses responsabilités, ardemment désireux de faire ce qu'il croit être le bien, et de plus en plus disposé à chercher ses inspirations aux sources de la plus haute sagesse. »

ROGER LAMBELIN.

Elementos de historia de España, por D. Félix SÁNCHEZ Y CASADO, catedratico de esta asignatura en el instituto de San Isidro, obra premiada con medalla de oro en la exposición universal de Barcelona. Madrid, Hernando et Jubera, 1892-1893, gr. in-8. Les 6 premiers fascicules de xv-368 p.

Cet ouvrage paraît en livraisons. Nous avons reçu les six premières, contenant l'histoire de l'Espagne depuis l'époque primitive jusqu'au XIe siècle. Il se composera de deux parties : l'une comprendra le texte et la bibliographie; la seconde, les cartes, les tables de synchronismes et un index alphabétique. Assurément, la publication n'est pas assez avancée pour qu'on puisse porter sur l'œuvre un jugement d'ensemble; cependant, il paraît certain dès à présent que l'auteur a fait tous ses efforts pour rendre celle-ci aussi complète que possible sous une forme nécessairement abrégée, et pour lui donner toute la

Digitized by Google

clarté désirable, grâce à une exposition très nette et à de nombreuses subdivisions.

Il a ajouté, presque à chaque page, des indications bibliographiques en grande quantité ; les professeurs et les érudits en profiteront, tandis que les élèves trouveront dans le texte des aperçus instructifs et bien formulés. Ainsi les *Elementos* promettent d'être à la fois un bon livre d'enseignement et un utile répertoire d'érudition historique en ce qui concerne l'Espagne. Ils avaient été déjà publiés, mais l'auteur les a remaniés à tel point qu'ils constituent une œuvre nouvelle.

On regrette seulement que les gravures, qui sont d'ailleurs utiles et intéressantes, soient d'une exécution défectueuse, pour ne pas dire grossière. M. F.

Jean-Gaspard Vence, *corsaire et amiral* (1747-1808), par Maurice Loir, lieutenant de vaisseau Paris, librairie militaire de L. Baudoin, 1894, in-4 de 80 pages.

C'est une curieuse figure que celle de Gaspard Vence, successivement corsaire, officier de la marine royale, amiral de la République. Né à Marseille, d'un père ancien capitaine de la marine marchande, Vence se fit marin, malgré les conseils et la volonté de sa famille. Ses débuts furent malheureux : une de ses premières traversées finit par un épouvantable naufrage ; ces misères ne rebutèrent pas l'ardeur du jeune homme, et lorsque la guerre d'Amérique fut venue lui ouvrir une carrière, il arma en course et fit la chasse aux bâtiments anglais. Il y eut tant de succès que l'amirauté mit sa tête à prix pour deux millions. Attaché ensuite à la marine royale, il se distingue particulièrement à la prise de la Dominique et de la Grenade, et est nommé capitaine de port dans cette dernière conquête ; mais là commencent ses déboires. Dénoncé par des envieux, Vence est révoqué et ne peut se faire rendre justice. Aussi accueille-t-il la Révolution avec enthousiasme ; elle le fait capitaine de vaisseau, puis bientôt amiral. Mais là aussi, les déboires l'attendent ; le nouvel officier, qui comprend sa responsabilité et veut faire respecter la discipline à une époque où le plus épouvantable désordre règne dans la marine, ne tarde pas à devenir suspect, et ne doit son salut qu'à l'impartialité du commissaire enquêteur, Pléville. La toute-puissance de Bonaparte lui rend la confiance et l'autorité ; mais Vence a l'imprudence de critiquer les préparatifs faits au camp de Boulogne ; il est mis à la retraite et meurt bientôt, en 1808. Telle est la vie mouvementée qu'un écrivain, qui est devenu comme l'historiographe de la marine française, M. Maurice Loir, a racontée, à l'aide des papiers de famille, dans un beau volume, luxueusement édité et enrichi de jolies reproductions de gravures du temps ; on y trouvera des détails bien curieux et de très instructives leçons.

M. de la R.

Le Gérant : L. PIQUET.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

CINQUANTE-SEPTIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1895

Le Livre de Tobie et les premiers monarques Sargonides d'Assyrie, par **M. l'abbé Fl. de Moor** 5

Les Stylites. — Saint Syméon et ses imitateurs, par **le R. P. Hipp. Delehaye, S. J.** 52

La Campagne de Charles VII en Gascogne. — Une conspiration du dauphin en 1446, d'après des documents inédits, par **M. l'abbé A. Breuils** 104

Mirabeau et le comte de Provence. — L'affaire Favras, par **M. Marius Sepet** 140

Mélanges : Un politicien au XVIe siècle. — Guy Chabot de Jarnac (1562-1568), par **M. Denys d'Aussy** . 173

La Question de Gibraltar au temps du régent, d'après les correspondances officielles, 1720-1721, par **le R. P. Bliard, S. J.** 192

Saint François d'Assise, d'après son dernier historien, par **M. Henry Cochin** 210

Le Journal d'un constituant, par **M. L. Pingaud.** 229

Le Cardinal de la Rochefoucauld, par **M. l'abbé E. Vacandard** 235

Un Diner de corps d'autrefois, par **M. A. Spont** 243

Courrier italien, par **M. Léon-G. Pélissier** 249

Courrier du Nord, par **M. E. Beauvois** 262

Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . . 267

Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . . 285

Bulletin bibliographique 296

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1895

La France et les Francs dans la langue politique du moyen age, par **M. Godefroid Kurth**. 397
Le Sentiment national au XVIe siècle. — Claude de Seyssel, par **M. A. Jacquet**. 400
Un bourgeois de province après la Révolution, 1800-1809, par **M. l'abbé Ph. Torreilles** 441
L'Influence française a Madagascar, 1643-1895, par **M. le commandant d'Équilly**. 462
Mélanges : Un prétendant au trône de France, Giannino Baglioni, par **M. le comte de Puymaigre** . . 519
La Société au commencement du XVIe siècle, d'après les homélies de Josse Clichtoue (1472-1543), par **le R. P. H. Chérot, S. J.** . . . 533
Histoire de deux enclaves. — Klek et Soutorina, par **M. le baron d'Avril** 544
La Correspondance de Marie-Antoinette, par **M. le vicomte Rioult de Neuville**. . . . 559
Le Commandeur G.-B. de Rossi, par **M. Eugène Ledos** . . 562
Courrier allemand, par **M. le docteur L. Pastor** 571
Courrier belge, par **M. A. Delescluse** 580
Courrier espagnol, par **M. Francisco Pons** 590
Courrier du Nord, par **M. Eug. Beauvois** 598
Chronique, par **MM. M. Sepet et Eugène Ledos** 611
Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . . 636
Bulletin bibliographique 647

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Philosophie de l'Impersonnalisme méthodique. La loi de l'histoire. Constitution scientifique de l'histoire, par J. Strada 647
De l'histoire considérée comme science, par P. Lacombe. . . . 647
Histoire ancienne des peuples d'Orient, par M. Maspero. Tome I. 296
Questions chronologiques concernant la première carte historique. Chronologie des Israélites. Chronologie des Égyptiens. L'Exode, par le docteur Em. Laroche 648

Digitized by Google

La Propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine, par Paul Guiraud. 299
L'Organisation de la cité athénienne et la réforme de Clisthènes, par Henri Francotte 300
Les Métèques athéniens. Étude sur la condition légale, la situation morale et le rôle social et économique des étrangers domiciliés à Athènes, par M. Michel Clerc 648
Histoire du plébiscite, par M. Charles Borgeaud. 301
La Limitation des fonds de terre dans ses rapports avec le droit de propriété. Étude sur l'histoire du droit romain de la propriété, par Édouard Beaudoin. 301
Das apostolische Glaubensbekenntniss. Seine geschichte und sein Inhalt. Von Suitbert Baeumer 650
Essai sur le règne de l'empereur Domitien. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris, par M. Stéphane Gsell. 651
Le Vatican, les papes et la civilisation; le gouvernement central de l'Église, par MM. Georges Goyau, André Pératé, Paul Fabre. Introduction par S. Em. le cardinal Bourret, évêque de Rodez. Épilogue par M. le vicomte E.-Melchior de Vogüé 652
Die Entstehung des Kirchenstaates. Von Dr Gustav Schnürer . . 654
Die Apostelgruft ad Catacumbas an der Via Appia. Eine historisch-archæologische Untersuchung auf Grund der neusten Ausgrabungen von Dr A. de Waal 654
Le Labarum. Étude critique et archéologique, par M. J.-P. Desroches 304
Études sur le Liber censuum de l'Église romaine, par Paul Fabre. 309
Gli Ordinamenti politici e amministrativi nelle « Constitutiones Aegidianae, » per Filippo Ermini 655
Zur Geschichte des Kardinalates. Ein Tractat des Bischofs von Feltre und Trevise, Teodoro de' Lelli, über das Verhältniss von Primat und Kardinalat, herausg. von Prof. Dr. J.-B. Sägmüller. 656
Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen, von Dr. theol. Anton Pieper 657
Histoire de l'art pendant la Renaissance, par Eugène Müntz, membre de l'Institut. III. Italie; La fin de la Renaissance. 658
Lorette, le nouveau Nazareth, par Guillaume Garratt 310
Vie de saint Delphin, évêque de Bordeaux, par le P. Moniquet. . 311
Vie de saint Seurin, évêque de Bordeaux (ve s.), par le même . . 311
Saint Amand, évêque de Bordeaux (ve s.), par le même 311
Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève et docteur de l'Église. Tome III. Introduction à la vie dévote . . 312
Vie du Vénérable J.-B. Gault, prêtre de l'Oratoire de Jésus, évêque de Marseille en 1643, par l'abbé Payan d'Augery. 313
Les Jésuites et la Pédagogie au XVIe siècle. — Juan Bonifacio, par le P. J. Delbrel 314

Digitized by Google

Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, par l'abbé L. Duchesne. T. Ier. Provinces du Sud-Est 306
Histoire du droit et des institutions de la France, par M. C. Glasson, T. III. Époque franque (fin). 308
Étude sur le principe de la personnalité des lois, depuis les invasions barbares jusqu'au XIIe siècle, par L. Stouff. 309
Le Cardinal d'Ossat (1537-1604), sa vie, ses négociations à Rome, par M. l'abbé A. Degert 315
La Chalotais et le duc d'Aiguillon ; correspondance du chevalier de Fontette, publiée par Henri Carré. 316
Un capitaine au régiment du Roi. Étude sur la société de France et sur une famille de la Flandre française au XVIIIe siècle, par le marquis de Belleval 659
Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre, 1783-1793, par le marquis de Barral-Montferrat. T. Ier. 659
Le Chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran, 1788-1792, par Pierre de Croze 317
Mémoires du chevalier de Mautort (1752-1802), publiés par son petit-neveu, le baron Tillette de Clermont-Tonnerre 660
Histoire de cent ans, 1792-1892. Révolution française, siège de Paris, par Alfred Bertezène 661
Mémoires de M. Jaume, avocat au conseil souverain et professeur à l'Université de Perpignan, publ. par M. l'abbé Ph. Torreilles. 319
Un curé de campagne de l'ancien régime (1770-1819), par le même. 319
Sieyès. L'homme, le constituant, suivi d'un appendice sur les Constitutions du 24 juin 1793 et du 22 frimaire an VIII, par A. Bigeon. 661
Les Premières années de la Révolution à Lyon (1788-1792), par Maurice Wahl 662
Histoire religieuse du département de l'Hérault pendant la Révolution, par le chanoine F. Saurel. T. Ier. 663
Les Révolutionnaires du Rouergue, Simon Camboulas, par Marc de Vissac 665
Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par M. J. Guillaume. T. II. . . 666
Mémoires du général baron Thiébault, publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiébault, d'après le manuscrit original, par Fernand Calmettes. T. III, 1799-1806. 667
Mémoires de famille de l'abbé Lambert, etc., publiés par G. de Beauséjour 668
Les Cahiers du capitaine Laugier. — De la guerre ou de l'anarchie, ou Mémoires historiques des campagnes et aventures d'un capitaine du 27e régiment d'infanterie légère, par Jérôme-Roland Laugier, publiés par Léon-G. Pélissier. 669
Le Vrai chevalier de Maison-Rouge. A. D. J. Gonzze de Rougeville (1761-1814), d'après des documents inédits, par G. Lenotre. 670

Digitized by Google

La Révolution française en Hollande. La République batave. . . 322
Bonaparte et les républiques italiennes (1796-1799), par P. Gaffarel. 670
Le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon (1763-1839), par Mgr Ricard. 671
La Captivité de Sainte-Hélène, d'après les rapports inédits du marquis de Montchenu, commissaire du gouvernement du roi Louis XVIII dans l'île, par Georges Firmin-Didot 672
Vie de Berryer, d'après des documents inédits. Berryer et la monarchie de Juillet, par Charles de Lacombe 674
Paris : Thiers, le plan Trochu et l'Hay (2-29 novembre 1870), avec une carte des opérations militaires, par Alfred Duquet . . . 674
Histoire des zouaves pontificaux, par René Bittard des Portes . . 675
Saint-Simon et son œuvre. Un précurseur du socialisme, par Georges Weill 676
Les Maîtres de l'histoire : Renan, Taine, Michelet, par G. Monod. 677
De la liberté politique dans l'État moderne, par Arthur Desjardins. 678
La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres, par l'abbé P. Feret. Moyen âge. T. II. 679
Le Collège de Perpignan, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par l'abbé Torreilles 319
La Province sous l'ancien régime, par Albert Babeau 323
Histoire générale de Languedoc, avec des notes et des pièces justificatives, par Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissete. Nouv. éd. 324
Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de la Loire, par Joseph de Croy 327
Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine, par le comte de Ludres. 328
Étude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne et sur les transformations de la constitution allemande, dans la première moitié du XIIIe siècle, par Georges Blondel 329
Geschichte des deutschen Reiches während des grossen Interregnums (1245-1273), von Dr J. Kempf. 331
Zur Entstehung des Kurcollegiums, von Dr Reinhold Kirchhöfer. 331
Die Correspondenz von Alfonso und Girolamo Casati mit Erzherzog Leopold V, 1620-1623, von Heinrich Reinhardt. 332
Un jeune Empereur : Guillaume II, par Harold Frederic. Traduit de l'anglais par J. de Clesles 680
Thomas III, marquis de Saluces, étude historique et littéraire, par M. Jorga. 333
Florentine life during the Renaissance, by Walter B. Scaife . . 333
Elementos de historia de España, por D. Félix Sánchez y Casado. 681
Les Bulgares, par un Diplomate 335
Les Grands écrivains français. Froissart, par Mary Darmesteter . 335
Diderot, l'homme et l'écrivain, par Louis Ducros 336
Jean Gaspard Vence, corsaire et amiral, par Maurice Loir 682

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Babeau (Alfred), 323.
Baeumer (Suitbert), 650.
Barral-Montferrat (marquis de), 659.
Beaudouin (Ed.), 301.
Beauséjour (Gaston de), 668.
Belleval (le marquis de), 659.
Bertezène (Alfred), 661.
Bigeon (A.), 661.
Bittard des Portes (René), 675.
Blondel (Georges), 329.
Borgeaud (Ch.), 301.
Bourret (le card.), 652.
Calmettes (Fernand), 667.
Carré (Henri), 316.
Clerc (Michel), 648.
Clesles (J. de), 680.
Croy (Joseph de), 327.
Croze (Pierre de), 317.
Darmesteter (Mary). 335.
Degert (l'abbé A.), 315.
Delbrel (le R. P.), 314.
Desjardins (Arthur), 678.
Desroches (J. P.), 304.
Devic (Dom), 324.
Duchesnes (l'abbé), 306.
Ducros (Louis), 336.
Duquet (Alfred), 674.
Ermini (Filippo), 655.
Fabre (Paul), 309.
Feret (l'abbé P.), 679.
Firmin-Didot (Georges), 672.
Francotte (Henri), 300.
Frederic (Harold), 680.
Gaffarel (Paul), 670.
Garratt (Guill.), 310.
Glasson (C.), 308.
Goyau (Georges), 652.
Gsell (Stéphane), 651.
Guillaume (J.), 666.
Guiraud (Paul), 296.
Jaume, 319.
Jorga (M.), 333.
Kempf (le dr J.), 331.
Kirckhœffer (le dr), 331.
Lacombe (Ch. de), 674.
Lacombe (P.), 647.
Lambert (l'abbé), 668.
Laroche (le dr Em.), 648.
Laugier (le capitaine), 669.
Lenôtre (G.), 670.
Loir (Maurice), 682.
Ludres (le comte de), 328.
Maspero (M.), 296.
Mautort (le chevalier de), 660.
Moniquet (le R. P.), 311.
Monod (Gabriel), 677.
Müntz (Eug.), 658.
Payan d'Augery (l'abbé), 313.
Pelissier (Léon-G.), 669.
Pératé (André), 652.
Pieper (le dr Ant.), 657.
Reinhardt (Heinrich), 332.
Ricard (Mgr), 671.
Sagmüller (le dr J. B.), 656.
Sanchez y Casado (D. Félix), 681.
Saurel (le chan. F.), 663.
Scaiffe (Walter B.), 333.
Schnürer (le dr G.), 654.
Stouff (L.), 309.
Strada (J.), 647.
Thiébault (le général baron), 667.
Tillette de Clermont-Tonnerre (le baron), 660.
Torreilles (l'abbé Ph.), 319.
Vaissete (Dom), 324.
Vissac (Marc de), 665.
Vogüé (Eug. Melchior de), 652.
Waal (Mgr de), 652.
Wahl (Maurice), 662.
Weill (Georges), 676.

BESANÇON. — IMPR. ET STÉR. PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnemens séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récens et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignemens bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement a vie aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1894 forment une collection de 72 volumes grand in-8.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An :** **20** fr.
Étranger. . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOV 20 1896
NOV 6 1905
DUE AUG 13 '38
MAR 31 '53H
APR 16 1928
MAY 29 1925
DUE DEC 02 '34
DUE APR 13 '38
DUE MAY 15 '38

Digitized by Google

3 2044 098 639 537

Digitized by Google